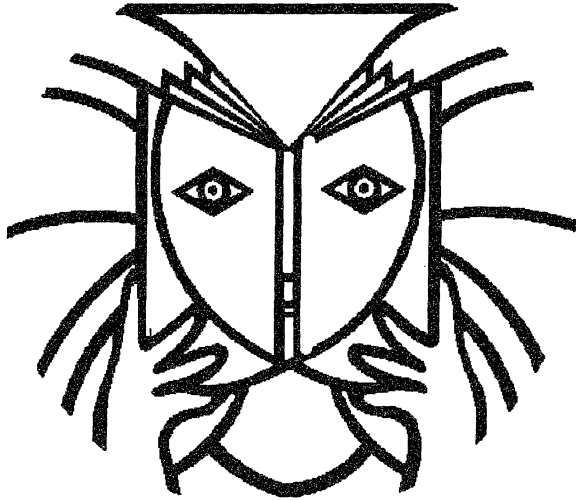




National Library  
of Canada

Bibliothèque nationale  
du Canada



***Microfilmed 2003***

***for the***

***Rare Books Collection***

***of the***

**NATIONAL LIBRARY  
OF CANADA**

**OTTAWA**

***Microfilmed by  
the NATIONAL ARCHIVES  
OF CANADA***

***Microfilmé 2003***

***pour la***

***Collection des Livres rares***

***de la***

**BIBLIOTHÈQUE NATIONALE  
DU CANADA**

**OTTAWA**

***Microfilmé par  
les ARCHIVES NATIONALES  
DU CANADA***

# DOCUMENTS DE LA SESSION.

---

VOLUME 3.

---

QUATRIEME SESSION DU SIXIEME PARLEMENT

DE LA

## PROVINCE DU CANADA.

---

*Session* 1861.

---



---

VOLUME XIX.

200107

## LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION.

## VOL. XIX.—SESS. 1861.

## CLASSÉS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

|   |   |
|---|---|
| Actionnaires, banques, - - - (No. 7.)       | Fonds des chemins à barrières           |
| Agriculture, - - - (No. 23.)                | de Montréal, - - - (No. 6)              |
| Anderson, fugitif, - - - (No. 22.)          | Fonds d'honoraires, - - - (No. 16.)     |
| Association Elgin, - - - (No. 19.)          | Fugitif Anderson, - - - (No. 22.)       |
| Baptêmes, mariages et sépultures, (No. 9.)  | Hôpital général de Kingston, (No. 10.)  |
| Biens des Jésuites, - - - (No. 3.)          | Immigration, - - - (No. 14)             |
| Bons et garanties, - - - (No. 13.)          | Inspecteurs de prisons, - - - (No. 24.) |
| Brandon à Matawin, - - - (No. 29.)          | Isle-aux-Noix, - - - (No. 24.)          |
| Bytown, collège de, - - - (No. 17.)         | Joliette et Matawin. - - - (No. 29.)    |
| Chemins, - - - (No. 29.)                    | Jurés, - - - (No. 27.)                  |
| Chemins de fer, - - - (No. 11.)             | Maître général des postes, - (No. 1.)   |
| Chemin de fer Grand Tronc, (No. 11.)        | Maisons de Trinité, - - - (No. 5.)      |
| Chemin de Whitby, - - - (No. 33.)           | Orlebar, commandant, - - - (No. 18.)    |
| Commandant Orlebar, - - - (No. 18.)         | Ottawa, - - - (No. 4.)                  |
| Compagnies d'Assurance, - - - (No. 7.)      | Pêcheurs Canadiens, - - - (No. 32.)     |
| Comptes, chemins à barrières                | Prieur, F. X., - - - (No. 24.)          |
| de Montréal, - - - (No. 6.)                 | Primes, pêcheurs Canadiens, - (No. 32.) |
| Comptes, maisons de Trinité de              | Publics, comptes, - - - (No. 3.)        |
| Québec et Montréal, - - - (No. 5.)          | Régistrateurs, - - - (No. 8.)           |
| Comptes publics, - - - (No. 3.)             | Rivière Thames, - - - (No. 25.)         |
| Counter, John, - - - (No. 31.)              | Subsides postaux, - - - (No. 21.)       |
| Cours et prisons, B. C., - - - (No. 30.)    | Tableaux du commerce et de la           |
| Dickson, Alexander, - - - (No. 24.)         | navigation, - - - (No. 2.)              |
| Droits sur les bois, - - - (No. 28.)        | Terres de la couronne, - - - (No. 15.)  |
| Ecoles, - - - (No. 17.)                     | Thames, Rivière, - - - (No. 25.)        |
| Ecoles communes, - - - (No. 17.)            | Travaux publics, - - - (No. 4.)         |
| Ecole d'agriculture de Ste. Anne, (No. 23.) | Université, Toronto, - - - (No. 17.)    |
| Edifices publics, Ottawa, - - - (No. 4.)    | Wellington, comté de - - - (No. 26.)    |
| Education, - - - (No. 17.)                  |   |
| Essex et Kent, - - - (No. 28.)              |   |
| Estimés, - - - (No. 3.)                     |   |
| Etats de recensement, - - - (No. 20.)       |   |
| Etats municipaux, - - - (No. 12.)           |   |
| Fonds d'amélioration, - - - (No. 26.)       |   |

---



---

**LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION.**


---



---

**CLASSÉS PAR ORDRE NUMÉRIQUE ET EN VOLUMES.**


---



---

**MATIERES DU VOLUME No. 1.**

- No. 1** - - MAITRE GÉNÉRAL DES POSTES :—Rapport du, pour l'année 1860.
- No. 2** - - COMMERCE et de la NAVIGATION de la PROVINCE du CANADA :  
—Tableau du, pour l'année 1860.

---

**MATIERES DU VOLUME No. 2.**

- No. 3** - - COMPTES PUBLICS du CANADA, pour l'année 1860.  
ESTIMÉS GÉNÉRAUX et ESTIMÉS SUPPLÉMENTAIRES de la  
PROVINCE du CANADA, pour l'année 1861.  
BIENS DES JÉSUITES :—Etat relatif aux.
- No. 4** - - TRAVAUX PUBLICS :—Rapport du commissaire des, pour l'année  
1860.  
ÉDIFICES PUBLICS, OTTAWA :—Sommes dépensées au premier mars  
1861.  
—Etat détaillé du paiement de la somme de \$433,194.45, à compte  
des édifices publics à Ottawa.
- No. 5** - - MAISONS de TRINITÉ de QUÉBEC et MONTRÉAL :—Compte des,  
pour l'année 1860.
- No. 6** - - CHEMINS à BARRIERES de MONTRÉAL :—Comptes des syndics des,  
au 31 décembre 1860.
- No. 7** - - BANQUES :—Etats des diverses banques incorporées, avec les noms et les  
résidences des actionnaires, et le nombre et la valeur nominale  
des actions par eux possédées.  
BANQUES :  
BANQUES D'ÉPARGNES :  
COMPAGNIES D'ASSURANCE : } Rappports et Etats des, [Voir la  
liste des documents de la session.]
- No. 8** - - RÉGISTRATEURS de COMTÉ, HAUT-CANADA :—Etat de leurs ho-  
noraires et émoluments.
- No. 9** - - BAPTEMES, MARIAGES et SÉPULTURES :—Etat des, de certains  
districts dans le Bas-Canada, pour l'année 1860.—(Non  
*imprimé.*)
- No. 10** - - HOPITAL GÉNÉRAL de KINGSTON :—Rapport annuel de l', pour l'an-  
née 1860.
- No. 11** - - COMPAGNIES de CHEMIN DE FER :—Rappports et Etats des, [Voir  
la liste des documents de la session.]

No. 11 - CHEMIN DE FER GRAND TRONC:—Correspondance entre le gouvernement provincial et la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, ou ses créanciers, au sujet des affaires de la compagnie.  
 — Rapport: Etat des deniers payés ou avancés par le gouvernement à la compagnie du chemin de fer Grand Tronc.  
 — Rapport: Vente de certaine propriété à Sarnia par le département de l'ordonnance à la comp. du chemin de fer G. Tronc.

No. 12 - ÉTATS MUNICIPAUX:—Pour le Haut et le Bas-Canada.—(Non imprimés.)

No. 13 - CAUTIONNEMENTS et GARANTIES:—Tel qu'enregistrés dans le bureau du régistrateur provincial depuis le 28 février 1860, jusqu'au 16 mars 1861.—(Non imprimé.)

No. 14 - IMMIGRATION:—Rapport annuel sur l', pour l'année 1860.

### MATIERES DU VOLUME No. 3.

No. 15 - TERRES DE LA COURONNE:—Rapport du commissaire des terres de la couronne pour l'année 1860.  
 — Liste des officiers et commis du département.  
 — Rapport des agents des terres de la couronne du Bas-Canada.  
 — Rapport des agents des terres de la couronne du Haut-Canada.  
 — Rapport des agents du Canada pour les bois de la couronne.  
 — Rapport des agents des biens des Jésuites, du domaine de la couronne et de la seigneurie de Lauzon.  
 — Etat des terres vendues en 1859 et 1860.  
 — Etat des recettes considérées comme revenus.  
 — Etat des déboursés et frais d'administration.  
 — Montant des perceptions en 1860.  
 — Recettes et déboursés à compte des terres du clergé, Haut-Canada.  
 — Recettes et déboursés à compte des terres du clergé, Bas-Canada.  
 — Recettes et déboursés à compte des terres des écoles communes, Haut-Canada.  
 — Recettes et déboursés à compte des terres des écoles de grammair, Haut-Canada.  
 — Recettes et dépenses à compte des biens des Jésuites.  
 — Recettes et dépenses à compte de la seigneurie de Lauzon.  
 — Recettes et dépenses à compte du domaine de la couronne.  
 — Recettes et dépenses à compte des terres de l'ordonnance.  
 — Compte rendu des arpentages du Bas-Canada.  
 — Compte rendu des arpentages du Haut-Canada.  
 — Relevé des bois et forêts.  
 — Nouveaux règlements permettant aux colons réels de couper du bois sur leurs terres.  
 — Compte rendu de l'ouvrage fait dans le bureau.  
 — Rapport de l'agent pour la route d'Elgin.  
 — Rapport de P. L. S. Gibbard sur les emplacements de mines des lacs Huron et Supérieur.  
 — Rapport du surintendant des pêcheries pour le Haut-Canada.  
 — Rapport du surintendant des pêcheries, division No. 2, Haut Canada.  
 — Rapport du surintendant des pêcheries pour le Bas-Canada.  
 — Rapport du surintendant chargé de la protection des pêcheries du golfe.

- No. 15 - - TERRES DE LA COURONNE.—(*Suite.*)  
 ————Rapport et cédule de l'agent des terres de l'ordonnance.  
 ————Rapport de l'inspecteur des agences pour le Bas-Canada, et comptes.  
 ————Extraits des rapports d'arpenteurs.  
 ————Carte du chemin Taché  
 ————Carte du territoire de l'Ottawa et de l'Huron.
- No. 16 - - FONDS D'HONORAIRES :—Etat des honoraires reçus pour le fonds d'honoraires du Haut-Canada, et des salaires payés aux juges de comtés et aux recorders durant l'année 1860.
- No. 17 - - UNIVERSITÉS et COLLÈGES :—Rapport du sénat de l'Université de Toronto, et  
 ————Rapport du conseil du collège de l'Université, Toronto, pour l'année 1860.  
 COLLÈGE de BYTOWN :—Rapport annuel du, pour l'année 1860.  
 EDUCATION :—Rapport du surintendant de l'éducation pour le Bas-Canada, pour l'année 1860.
- No. 18 - - COMMANDANT ORLEBAR :—Rapport du, sur l'amélioration de la navigation, fleuve St. Laurent.
- No. 19 - - ASSOCIATION ELGIN :—Etat des terres vendues à l'association, et des deniers perçus, etc.
- No. 20 - - RECENSEMENT :—Sommaire des états de recensement, en autant que reçus.—(*Non imprimé.*)
- No. 21 - - SUBVENTIONS POSTALES :—Documents relatifs aux subventions du gouvernement impérial aux vapeurs océaniques.
- No. 22 - - FUGITIF ANDERSON :—Copie de la correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement impérial, ou tout ministre étranger, etc., etc., etc.. dans l'affaire du "fugitif Anderson."
- No. 23 - - AGRICULTURE :—Rapport de l'honorable ministre de l'agriculture, pour l'année 1860.  
 ————Rapport de l'école d'agriculture et de la ferme-modèle de Ste. Anne, pour l'année 1860.
- No. 24 - - ASILES, PRISONS, Etc. :—Rapport général du bureau des inspecteurs.  
 ————Rapport de l'hôpital de marine, Québec.  
 ————Rapport de l'asile provincial des aliénés, Toronto.  
 ————Rapport de l'asile des aliénés de Beauport, Québec.  
 ————Rapport de l'asile des aliénés de Malden.  
 ————Rapports des inspecteurs et préfets du pénitencier provincial.  
 ————Rapport sur les prisons de réforme à Pénitencouchine et à l'Isle-aux-Noix.  
 F. X. PRIEUR :—Rapport des inspecteurs sur les accusations portées contre, préfet de la prison de réforme à l'Isle-aux-Noix.  
 ANDREW DICKSON :—Procédures dans l'affaire d', gardien de la prison de réforme à l'Isle-aux-Noix.
- No. 25 - - RIVIÈRE THAMES, AMÉLIORATION de la NAVIGATION :—Etat des deniers dépensés depuis le 1er janv. 1857.—(*Non imprimé.*)

- 
- No. 26 - - COMTÉ de WELLINGTON, FONDS d'AMÉLIORATION du :—Etat de la dépense du, depuis le 1er janvier 1856.—(*Non imprimé.*)
- No. 27 - - JURÉS :—Etats fournis par les greffiers de la paix de tout comté ou union de comtés, Haut-Canada.
- No. 28 - - DROITS sur le BOIS de CONSTRUCTION :—Etat des droits perçus sur le bois de construction dans les comtés d'Essex, Kent et Lambton en 1859 et 1860.—(*Non imprimé.*)
- No. 29 - - ROUTE, de BRANDON ou JOLIETTE à MATAWIN :—Etat relatif aux contrats pour la construction de la dite route.—(*Non imprimé.*)
- No. 30 - - COURS et PRISONS, BAS-CANADA :—Etat relatif aux contrats pour la construction des dites cours et prisons.—(*Non imprimé.*)
- No. 31 - - JOHN COUNTER :—Correspondance relative aux réclamations de John Counter contre le bureau des travaux publics.
- No. 32 - - PRIMES, PECHEURS CANADIENS :—Etat des primes payées à des pêcheurs Canadiens, et du nombre de vaisseaux qui y ont eu droit.
- No. 33 - - COMPAGNIE du HAVRE et du CHEMIN de WHITBY :—Etat des deniers dus au gouvernement par la compagnie du havre et du chemin de Whitby.
-

# RAPPORT

DU

COMMISSAIRE DES TERRES DE LA COURONNE.

EN CANADA,

POUR L'ANNEE 1860.

*Imprime par ordre de l'Assemblée Législative.*



QUEBEC:  
IMPRIME PAR THOMPSON, HUNTER ET CIE., RUE STE. URSULE  
1861



## TABLE DES MATIÈRES.

### LISTE DES TERRES PUBLIQUES ET TRANSACTIONS POUR 1860.

#### *BAS-CANADA :*

|                              | Page. |
|------------------------------|-------|
| Terres de la Couronne .....  | 5     |
| Terres du clergé.....        | 5     |
| Biens des Jésuites.....      | 6     |
| seigneurie de Lauzon .....   | 6     |
| Domaine de la Couronne ..... | 6     |

#### *HAUT-CANADA :*

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Terres de la couronne ..... | 6 |
| Terres du clergé .....      | 7 |
| Terres des écoles .....     | 7 |

#### *CANADA :*

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| Terrains de l'artillerie ..... | 8  |
| Bois et forêts .....           | 9  |
| Mines.....                     | 14 |
| Pêcheries.....                 | 15 |

#### *ARPENTAGES :*

|                   |    |
|-------------------|----|
| Haut-Canada ..... | 17 |
| Bas-Canada.....   | 18 |

#### *CHEMINS DE COLONISATION :*

|                  |    |
|------------------|----|
| Haut-Canada..... | 21 |
| Bas-Canada ..... | 22 |

|  |           |
|--|-----------|
| <i>VENTES DE TERRES ET ETABLISSEMENTS.....</i> | <i>22</i> |
|--|-----------|

# R A P P O R T

DU COMMISSAIRE

## DES TERRES DE LA COURONNE

EN CANADA.

*A Son Excellence le Très Honorable Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, C. C. B., l'un des membres du Très Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, &c., &c., &c.*

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence, conformément aux dispositions de l'acte relatif à la vente et à l'administration des terres publiques, le rapport suivant des transactions et affaires du Département des Terres de la Couronne, durant l'année finissant au 31 décembre 1860, pour qu'il soit placé devant la Législature.

### B A S - C A N A D A .

#### TERRES DE LA COURONNE.

Les ventes faites durant l'année se sont élevées à 290,026 acres, ce qui est plus que le double de la quantité vendue en 1859. Les terres données gratuitement sur les routes de colonisation, 19,421 acres, indiquent une augmentation de 1,429 acres. En déduisant cette quantité de la balance de 5,377,999 acres restant au commencement de l'année, et en y ajoutant les terres arpentées, 328,639 acres, l'on a 5,397,191 acres de terres à concéder gratuitement, à la fin de l'année.

Le prix de vente de ces terres s'est élevé à \$149,063.41.

La somme brute reçue a été de \$78,901.60.

#### TERRES DU CLERGÉ.

Le nombre d'acres de terre vendu en 1860,—44,545, est d'environ le triple de la quantité vendue l'année précédente; les recettes brutes se sont aussi élevées à \$34 734.27. Les

---

remises et commissions se sont élevées à \$7,614.66, ce qui laisse un revenu net de \$27,734.27. Il en reste encore 433,801½ acres. Le prix de vente des terres vendues durant l'année s'est élevé à \$34,355.69.

---

### BIENS DES JÉSUITES.

Ces biens ont rapporté, en 1860, la somme de \$24,492.45. Sur cette somme, conformément aux dispositions de l'acte 19 Vict. ch. 54, \$7,782.23, formés par le capital de certaines rentes foncières et constituées, un paiement sur la rente d'un moulin, et des arrérages dus avant la passation du dit acte (19 juin 1856), etc., sont pour le compte du "Fonds de Placement de l'Education Supérieure du Bas-Canada," et la balance de \$16,710.22, formée de rentes, etc., exigibles depuis le 19 juin 1856, est pour le compte du "Fonds de Revenu de l'Education Supérieure du Bas-Canada." Les dépenses se sont élevées à \$3,647.54, ce qui laisse une balance nette de \$20,844.91. Un état (voir appendice No 14) indiquant les recettes et les dépenses détaillées de ces Biens pour l'année, accompagne ce rapport.

Dans le mois de mars dernier, une grange de la ferme du domaine de la seigneurie de Notre-Dame des Anges, située à Beauport, est devenue la proie des flammes. Elle était assurée pour \$300. Des soumissions furent demandées, et la grange fut reconstruite au prix de \$480.

---

### SEIGNEURIE DE LAUZON.

Les recettes brutes de cette seigneurie en 1860 ont été de \$9,444.36; les dépenses \$1,401.95—ce qui laisse une balance de \$8,042.41. Pour les détails, voir l'état ci-joint, appendice No. 15.

---

### DOMAINE DE LA COURONNE

Il a été reçu \$5,398.04 du domaine de la couronne dans le Bas-Canada, en 1860, dont \$1,910.59 ont été dépensés pour le salaire et les déboursés de l'agent, les arpentages, frais de contrats (qui doivent être remboursés), etc., la balance restante étant ainsi de \$3,487.45, comme on peut le voir par l'état ci-joint (appendice No. 16).

---

## H A U T - C A N A D A .

---

### TERRES DE LA COURONNE.

En 1860 les ventes se sont élevées à 126,413 acres; le prix d'achat a été de \$144,840.12; le montant perçu a été de \$199,855.15.

Il a été tracé et divisé 26,300 acres de terre pour concessions gratuites sur les routes de colonisation.

Aux 1,709,515 acres restant en disponibilité au commencement de l'année, il a été ajouté 296,319 acres par de nouveaux arpentages, faisant un total de 2,005,834 acres, dont il reste, soustraction faite du nombre d'acres vendus et concédés gratuitement durant l'année, 1,853,121 acres à disposer.

#### TOWNSHIPS EN BLOC.

En vertu des règlements du 13 janvier 1859, dix townships, comprenant 439,000 acres, ont été vendus conditionnellement par l'entremise de l'Association d'Agence du Canada, agissant pour certaines personnes riches et occupant une haute position en Angleterre, et un paiement de \$19,200 a été reçu à compte du prix d'achat.

Les gérants de l'association sont Sir Richard Bethel, Samuel Gurney, et George Lyall, écuïers.

Cette vente n'a pas encore été terminée et peut n'avoir pas lieu définitivement, parce que les conditions pour forcer l'établissement réel de ces townships sont tellement rigoureuses que les acheteurs doutent s'ils pourront se conformer aux règlements du gouvernement, qui stipule, comme preuve de bonne foi, le paiement parfait, et la confiscation du prix d'achat si les conditions d'établissement (qui est le but que recherche le gouvernement) ne sont pas complètement et ponctuellement remplies.

L'avantage que procurerait au pays l'établissement de dix townships nouvellement arpentés, situés au centre même de cette magnifique étendue de terre comprise entre l'Ontario et le St. Laurent, ne saurait être trop apprécié.

Il n'est pas nécessaire de répéter ici les observations faites dans le rapport de l'an derniers sur les motifs et la politique du gouvernement en adoptant ce système. Cependant, je puis dire ici, comme je le disais alors, qu'aucun habitant du Canada n'a encore tenté de faire la prétendue spéculation de l'achat d'un township entier.

#### TERRES DU CLERGÉ.

Il a été vendu 62,522 $\frac{1}{4}$  acres de ces terres durant l'année, au prix de \$174,808.70.

Le montant brut des recettes a été de \$385,890.01, dont il reste, en déduisant \$77,683.13 pour commissions et remises, une balance de \$308,206.88 à employer conformément aux dispositions de l'acte des réserves du clergé, ch. 25 des Statuts Refondus du Canada. Il restait 198,974 $\frac{3}{4}$  acres de terres du clergé disponibles à la fin de l'année.

#### TERRES DES ÉCOLES DE GRAMMAIRE.

La quantité restant en disponibilité au commencement de 1860 était de 67,312 $\frac{1}{4}$  acres, dont 6,900 $\frac{1}{4}$  ont été vendus durant l'année, ce qui laisse une balance de 60,412 acres. Le prix d'achat des terres vendues s'élève à \$11,403.93; les recettes brutes de l'année à \$30,490.66, et en déduisant \$6,098.14 de commission, les recettes nettes à \$24,392.52.

#### TERRES DES ÉCOLES COMMUNES.

Les ventes de ces terres durant l'année se sont élevées à 3,221 $\frac{1}{4}$  acres, ne laissant que 16,515 $\frac{1}{4}$  acres en disponibilité, sur le million primitivement mis à part en vertu du statut.

---

remises et commissions se sont élevées à \$7,614.66, ce qui laisse un revenu net de \$27,734.27. Il en reste encore 433,801½ acres. Le prix de vente des terres vendues durant l'année s'est élevé à \$34,355.69.

---

### BIENS DES JÉSUITES.

Ces biens ont rapporté, en 1860, la somme de \$24,492.45. Sur cette somme, conformément aux dispositions de l'acte 19 Vict. ch. 54, \$7,782.23, formés par le capital de certaines rentes foncières et constituées, un paiement sur la rente d'un moulin, et des arrérages dus avant la passation du dit acte (19 juin 1856), etc., sont pour le compte du "Fonds de Placement de l'Education Supérieure du Bas-Canada," et la balance de \$16,710.22, formée de rentes, etc., exigibles depuis le 19 juin 1856, est pour le compte du "Fonds de Revenu de l'Education Supérieure du Bas-Canada." Les dépenses se sont élevées à \$3,647.54, ce qui laisse une balance nette de \$20,844.91. Un état (voir appendice No 14) indiquant les recettes et les dépenses détaillées de ces Biens pour l'année, accompagne ce rapport.

Dans le mois de mars dernier, une grange de la ferme du domaine de la seigneurie de Notre-Dame des Anges, située à Beauport, est devenue la proie des flammes. Elle était assurée pour \$300. Des soumissions furent demandées, et la grange fut reconstruite au prix de \$480.

---

### SEIGNEURIE DE LAUZON.

Les recettes brutes de cette seigneurie en 1860 ont été de \$9,444.36; les dépenses \$1,401.95—ce qui laisse une balance de \$8,042.41. Pour les détails, voir l'état ci-joint, appendice No. 15.

---

### DOMAINE DE LA COURONNE

Il a été reçu \$5,398.04 du domaine de la couronne dans le Bas-Canada, en 1860, dont \$1,910.59 ont été dépensés pour le salaire et les déboursés de l'agent, les arpentages, frais de contrats (qui doivent être remboursés), etc., la balance restante étant ainsi de \$3,487.45, comme on peut le voir par l'état ci-joint (appendice No. 16).

---

## H A U T - C A N A D A .

---

### TERRES DE LA COURONNE.

En 1860 les ventes se sont élevées à 126,413 acres; le prix d'achat a été de \$144,840.12; le montant perçu a été de \$199,855.15.

Il a été tracé et divisé 26,300 acres de terre pour concessions gratuites sur les routes de colonisation.

---

Aux 1,709,515 acres restant en disponibilité au commencement de l'année, il a été ajouté 296,319 acres par de nouveaux arpentages, faisant un total de 2,005,834 acres, dont il reste, soustraction faite du nombre d'acres vendus et concédés gratuitement durant l'année, 1,853,121 acres à disposer.

#### TOWNSHIPS EN BLOC.

En vertu des règlements du 13 janvier 1859, dix townships, comprenant 439,000 acres, ont été vendus conditionnellement par l'entremise de l'Association d'Agence du Canada, agissant pour certaines personnes riches et occupant une haute position en Angleterre, et un paiement de \$19,200 a été reçu à compte du prix d'achat.

Les gérants de l'association sont Sir Richard Bethel, Samuel Gurney, et George Lyall, écuyers.

Cette vente n'a pas encore été terminée et peut n'avoir pas lieu définitivement, parce que les conditions pour forcer l'établissement réel de ces townships sont tellement rigoureuses que les acheteurs doutent s'ils pourront se conformer aux règlements du gouvernement, qui stipule, comme preuve de bonne foi, le paiement parfait, et la confiscation du prix d'achat si les conditions d'établissement (qui est le but que recherche le gouvernement) ne sont pas complètement et ponctuellement remplies.

L'avantage que procurerait au pays l'établissement de dix townships nouvellement arpentés, situés au centre même de cette magnifique étendue de terre comprise entre l'Ou-touais et le St. Laurent, ne saurait être trop apprécié.

Il n'est pas nécessaire de répéter ici les observations faites dans le rapport de l'an dernier sur les motifs et la politique du gouvernement en adoptant ce système. Cependant, je puis dire ici, comme je le disais alors, qu'aucun habitant du Canada n'a encore tenté de faire la prétendue spéculation de l'achat d'un township entier.

---

#### TERRES DU CLERGÉ.

Il a été vendu 62,522 $\frac{1}{4}$  acres de ces terres durant l'année, au prix de \$174,808.70.

Le montant brut des recettes a été de \$385,890.01, dont il reste, en déduisant \$77,683.13 pour commissions et remises, une balance de \$308,206.88 à employer conformément aux dispositions de l'acte des réserves du clergé, ch. 25 des Statuts Refondus du Canada. Il restait 198,974 $\frac{3}{4}$  acres de terres du clergé disponibles à la fin de l'année.

---

#### TERRES DES ÉCOLES DE GRAMMAIRE.

La quantité restant en disponibilité au commencement de 1860 était de 67,312 $\frac{1}{4}$  acres, dont 6,900 $\frac{1}{4}$  ont été vendus durant l'année, ce qui laisse une balance de 60,412 acres. Le prix d'achat des terres vendues s'élève à \$11,403.93; les recettes brutes de l'année à \$30,490.66, et en déduisant \$6,098.14 de commission, les recettes nettes à \$24,392.52.

---

#### TERRES DES ÉCOLES COMMUNES.

Les ventes de ces terres durant l'année se sont élevées à 3,221 $\frac{1}{4}$  acres, ne laissant que 16,515 $\frac{1}{4}$  acres en disponibilité, sur le million primitivement mis à part en vertu du statut.

Le prix d'achat des terres vendues est de \$10,006.60 ; les recettes brutes, \$115,286.43 ; les commissions, remboursements, et autres dépenses, \$23,243.78 ; et le revenu net, \$92,042.65.

Le montant total net réalisé sur ces terres, jusqu'au 31 décembre 1860, est de \$655,956.66.

ÉTAT du nombre d'acres vendus, montant des ventes, et sommes perçues dans le Haut et le Bas-Canada, durant les années 1859 et 1860.

|                               | Acres vendus. |         | Montant des ventes. |           | Sommes perçues. |           |
|-------------------------------|---------------|---------|---------------------|-----------|-----------------|-----------|
|                               | 1859.         | 1860.   | 1859.               | 1860.     | 1859.           | 1860.     |
|                               |               |         | \$ cts.             | \$ cts.   | \$ cts.         | \$        |
| Terres du clergé, H.-C.....   | 75698         | 62522½  | 181944 04           | 174808 70 | 211080 38       | 335890 01 |
| Terres du clergé, Bas-Canada. | 15031         | 44545   | 18980 21            | 34455 69  | 15319 04        | 34734 27  |
| Terres de la couronne, H.-C.. | 167196½       | 126413  | 174470 27           | 144840 12 | 136557 16       | 199855 15 |
| Terres de la couronne, B.-C.. | 132422        | 290026  | 76960 47            | 149063 41 | 33493 52        | 78901 60  |
| Terres des écoles de gram.... | 5852          | 3221½   | 13392 20            | 10006 60  | 50167 45        | 115286 43 |
| Terres des écoles communes..  | 5247½         | 6900½   | 9447 92             | 11403 93  | 13185 62        | 30490 66  |
|                               | 401446½       | 533627½ | 475195 11           | 524578 45 | 459803 17       | 845158 12 |

## C A N A D A.

### TERRAINS DE L'ARTILLERIE.

Les recettes de l'année se sont élevées à \$26,210.49, dont \$7,261.64 provenaient des ventes, et \$18,948.85 des fermages. Les salaires et dépenses, y compris celles occasionnées par les ventes, ont été de \$10,467.18. Le revenu annuel pour 1860 applicable à l'entretien de la milice, comprenant le produit net des fermages et l'intérêt sur le produit des ventes faites depuis 1857 inclusivement, et l'intérêt de la valeur des terrains pris par la province pour les prisons de réforme, etc., tel qu'évalué par l'agent des terrains de l'artillerie, s'élève à \$50,175.25.

Les terres d'Amherstburgh, Pelham Farm, Prescott, Cornwall, Cap Vesey, et 250 acres sur le Rideau, ont été mises sur le marché, et 1,601 acres ont été vendus et affermés pour \$51,850.05. Cette somme représente la valeur totale des ventes et des fermages capitalisés. Les terres vendues sont payables en dix versements annuels, avec intérêt à 6 pour cent. Dans tous les cas il a été exigé un versement au moment de la vente.

Lorsque les terrains de l'artillerie furent transportés à la province en 1856, le revenu annuel de toutes ces propriétés n'était que de \$280. Le montant est maintenant de \$3,106.83.

Les terrains du Rideau ont reçu une attention spéciale ; il a été fait rapport sur beaucoup de cas très compliqués et depuis longtemps en litige ; quelques-uns ont été définitivement réglés, d'autres sont sous considération, et beaucoup d'autres en voie de règlement sont nécessairement différés jusqu'à la prochaine saison. De concert avec le département des travaux publics, huit des plus précieux pouvoirs d'eau sur la navigation du Rideau aux rapides d'Hogsback, d'Edmond de Chaffies, de Davis et du moulin de Brewer d'En-Bas,

sont maintenant offerts à la compétition publique, et les mesures nécessaires ont été adoptées pour donner toutes les facilités possibles pour l'usage des pouvoirs d'eau sur le canal Rideau, à mesure que l'on en demandera.

L'on a fait des arpentages et ordonné des ventes à Fort Erié, Côteau du Lac et St. Jean, qui auront lieu en temps opportun.

Les terrains de l'artillerie ont partout été utilisés lorsque des occasions favorables se sont présentées, et l'on continuera à faire la même chose à l'avenir. Le rapport de l'agent des terrains de l'artillerie et la cédule (appendice no. 34), contiennent les détails de ce qu'il a fait durant l'année.

### BOIS ET FORETS.

Le revenu provenant des droits sur les bois et des fermages de terre, durant l'année 1860, s'est élevé à \$327,649.33, et des droits de glissoires à \$48,924.41, faisant un total de \$376,573.74, qui comprend \$14,528.93 pour d'autres services, savoir : le clergé, les écoles, les sauvages, et les biens des Jésuites.

Le montant du revenu perçu sur les fermages de terre et les droits sur les bois a été de \$321,904.73, et sur les droits de glissoires, de \$49,936.87, faisant un total de revenu perçu durant l'année 1860, de \$371,841.60, en sus duquel une somme de \$13,513.98 a été perçue pour d'autres services, savoir : le clergé, les écoles, les sauvages et les biens des Jésuites.

Les frais d'administration dans la perception des fermages de terre et droits sur les bois (sans y comprendre les salaires de la branche des bois et forêts du département, ni la somme de \$2,362.73 remboursée, et celle de \$9,163.66 transportée au département des sauvages et aux biens des Jésuites,) sont de \$27,045.92, et les frais de perception des droits de glissoires sont de \$1,189, portant le coût total de la perception à \$28,234.92.

Durant l'année 1860, le commerce de bois du Canada a, tant ici qu'en Europe, attiré l'attention générale plus qu'il ne l'avait fait depuis très longtemps.

Cette année, le gouvernement impérial a abrogé les droits différentiels perçus jusque là sur les bois étrangers, ce qui enlevait au producteur colonial la protection dont il jouissait sur les marchés anglais. Nonobstant l'abolition de ces droits, les producteurs de ce pays ont, pour la plupart, vendu leur bois à des prix très rémunérateurs.

L'attention que l'on a donné à la fabrication du bois dégrossi (*wany*) ou à madriers, a été récompensée par la supériorité acquise et reconnue à cet article sur les marchés anglais, et l'on en a obtenu un prix correspondant, qui atteignit, dans certains cas, 2s 4d à 2s 5d sterling par pied cube.

La quantité apportée sur le marché en 1860 a été de près de 3,000,000 de pieds, ou environ un sixième de la production totale du pin blanc équarri.

Il est satisfaisant de voir l'attention croissante que les marchands de bois du Royaume-Uni accordent aux produits de nos forêts, comme le prouve leurs circulaires de commerce, et le fait qu'ils attirent l'attention de nos fabricants sur l'importance de produire un article bien conditionné qui puisse répondre aux besoins des marchés anglais.



Dans le but d'obtenir des renseignements précis sur les besoins du Royaume-Uni et des autres pays de l'Europe, sous le rapport des bois, ainsi que pour chercher à démontrer la manière erronée de mesurer le bois dégrossi suivi dans quelques uns des ports du Royaume-Uni, et pour obvier aux objections apportées au mode de mesurage correct, j'ai envoyé le surintendant des inspecteurs et mesureurs de bois dans ces pays. Pour remplir ses instructions, il lui fut ordonné de se mettre en communication avec nos propres marchands de bois qui pourraient se trouver en Europe. Je l'ai aussi chargé de présenter aux chambres de commerce, dans les principaux ports où il se fait une importation de bois de construction, des boîtes d'échantillons de nos bois canadiens qui sont principalement employés dans le commerce. Cela sera d'un grand avantage en faisant mieux connaître nos bois. La connaissance pratique de la production des bois du Canada que possède le surintendant, lui permettra d'obtenir beaucoup de renseignements qui, je n'en ai aucun doute, pourront être utilisés ici. Il sera aussi en mesure de donner tous les renseignements, relativement à notre commerce de bois, que pourront lui demander les commerçants de bois européens.

Sans nuire à la libre direction du commerce, j'ai essayé, autant que l'action du gouvernement pouvait se faire sentir sans inconvénient, à légitimer le commerce de bois en cherchant simplement, en premier lieu, de répondre à ses besoins actuels par l'offre de coupes de bois sous permis, et en en disposant par encan public aux époques et aux endroits qui paraissaient le mieux convenir aux besoins du commerce et à la commodité de ceux qui y sont engagés, et en second lieu, en exigeant le paiement régulier du prix de la matière brute.

En prenant la charge de commissaire des terres de la couronne, j'ai trouvé une forte accumulation de dettes provenant du non-paiement des droits sur les bois durant les années précédentes. Outre l'inconvénient et l'incertitude que causaient ces dettes dans les comptes du département, une porte était ouverte à la fraude, qui, je suis fâché d'avoir à le dire, a été parfois pratiquée au détriment du département.

Sans entrer dans l'examen des causes qui ont produit cette accumulation de dettes, il peut néanmoins être désirable d'examiner les principales raisons qui ont été apportées de temps à autres en faveur de la continuation au moins partielle de cette coutume.

La première raison est que le gouvernement devrait donner toutes les facilités possibles de crédit, etc., aux fabricants de bois, afin d'encourager une aussi forte exportation que possible.

La seconde raison est que tant que le bois est dans la province, le propriétaire, producteur ou exportateur, peut être regardé comme ayant son bois en entrepôt, et s'il paie les droits à mesure qu'il l'exporte, l'on ne devrait lui demander rien de plus,—précisément comme l'importateur paie les droits sur les marchandises à mesure qu'il les retire pour les livrer à la consommation.

Relativement à la première raison, il est bon de remarquer que la production du bois diffère considérablement de la production de tout autre article de consommation ordinaire. La laine, le lin et le coton, dont on fait les étoffes, peuvent être produits d'année en année et presque *ad libitum*; mais les arbres dont on fabrique le bois de construction demandent deux ou trois générations pour acquérir de nouveau des dimensions suffisantes et devenir profitables pour les fins générales du commerce.

Le bois est aussi un de ces articles particuliers dont on ne peut forcer la consommation ; donc, si le Canada en exporte une bien plus grande quantité qu'il n'en faut pour subvenir aux besoins du marché auquel il est exporté, il peut s'attendre à réaliser des profits beaucoup moindres que s'il réglait sa production sur la demande. L'article qui est ainsi vendu quelquefois pour moins que sa valeur, ne peut être produit de nouveau en moins de 150 ou 200 ans. Il est vrai que nous avons un grand approvisionnement de matière première, mais il faut nous rappeler que nos forêts ne sont pas inépuisables. L'on sait très bien que la trop grande production est un des plus grands maux auxquels le commerce est assujéti, et cette pratique de laisser arriérer les droits sur les bois encourage cette trop grande production. Cette pratique est non seulement nuisible au commerce par ses résultats généraux, mais elle est absolument injuste envers les commerçants qui paient régulièrement leurs droits. J'ai donc compris la nécessité de fixer une date (le 30 novembre de chaque année) à laquelle tout les droits doivent être payés, et s'ils ne sont pas réellement payés au 1er juillet suivant, le permis accordé à la personne en défaut est absolument retiré. Toutes les sommes restant à payer au 30 novembre de chaque année sont chargées d'un intérêt de six pour cent par année. Aucun bois d'aucune sorte ne peut être exporté avant que les droits sur ce bois ne soient acquittés.

Quant à la seconde raison, l'on commet une grande erreur en s'imaginant qu'il y a similitude entre les droits sur les bois et les droits d'importation, ou entre les droits sur les bois et les droits d'exportation. Les droits sur les bois représentent une partie de la valeur de la matière première,—le bois debout. Cette matière première, lorsqu'elle est prise sur les terres publiques, est achetée du gouvernement par les fabricants, et elle est achetée des propriétaires lorsqu'elle est prise sur les terres des particuliers. Or, la valeur payée à un particulier ne pourrait d'aucune façon être comparée à un droit d'importation, ou à un droit d'aucune espèce. C'est simplement la valeur marchande de la matière première. Acheter du gouvernement le bois qui croît sur les terres publiques, est certainement une transaction de la même nature que l'acheter des particuliers. Le droit que paie l'importateur avant d'entrer en possession de ses propres marchandises, est une *taxe* pour laquelle il ne reçoit pas plus d'équivalent immédiat et particulier que n'importe quel citoyen du pays. L'équivalent qu'il reçoit sous forme de protection personnelle, de sûreté de son bien, etc., lui est commun avec le fabricant de bois. Le marchand importateur ne reçoit pas du vendeur un crédit, pour le paiement de ses marchandises, qui se prolonge jusqu'à ce qu'il les ait placées dans le pays. Mais le fabricant de bois reçoit ce que ne reçoit l'importateur d'aucune espèce de marchandises :—il reçoit la matière première avec laquelle il fabrique le bois de construction, et les fermages et droits qu'il paie sont en même tems le prix de cette matière première. Si, en sus du prix de la matière première, le fabricant de bois avait à payer un droit d'exportation, alors il y aurait analogie entre lui et l'importateur, et il ne serait que juste de lui donner les mêmes avantages que ceux dont jouissent les importateurs, c'est-à-dire, de lui permettre de mettre ses produits en entrepôt et de ne lui faire payer les droits qu'à mesure de leur exportation. Il n'y a certainement pas plus de raison de la part du fabricant de bois de réclamer l'exemption du paiement du bois qu'il tire des terres publiques, qu'il n'y en aurait de la part du colon qui demanderait de ne pas payer le prix de sa terre. Au contraire, il y a beaucoup plus de raisons d'accorder à ce dernier un délai dans le paiement et une réduction de l'intérêt sur son prix d'achat.

De plus, toujours afin d'encourager le commerce de bois, j'ai cru nécessaire de mettre en vigueur les lois de ce pays contre les transgressions dans les forêts publiques. Jusqu'ici ces forêts ont été traitées dans certaines parties de la province comme si elles eussent été des communes publiques, où chacun pouvait entrer et couper et détruire à volonté. Lorsqu'arriva le temps de prospérité partielle du commerce de bois, l'on se jeta généralement avec une grande ardeur dans la fabrication du bois, et surtout du bois dégrossi,—ce qui eût presque toujours pour résultat une trop grande production et une trop grande production de bois mal fabriqué. Il est venu à ma connaissance, durant cette saison, que des individus engagés dans une branche du commerce de bois ont essayé d'encourager cette trop grande production en s'engageant, par des contrats, à livrer, l'été prochain, de 75,000 à 100,000 pieds de bois, malgré que ceux qui s'engageaient à les fournir n'avaient pas de limites de bois à eux, et ne comptaient que sur la transgression des forêts publiques, ou sur l'obtention frauduleuse de lots boisés sur le permis d'un fabricant, pour remplir ces contrats. Permettre la continuation de cette transgression serait nuire aux intérêts généraux du commerce et du pays; ce serait aussi commettre une injustice envers le fabricant patenté qui se conforme à la loi, et qui sous sa protection emploie son capital à faire de nombreuses améliorations qui doivent lui permettre de porter son bois sur le marché avec avantage. Cette transgression systématique était une des causes qui faisaient du commerce de bois du Canada une espèce de loterie, et détournaient une nombreuse classe de notre population des carrières industrielles stables, en induisant les cultivateurs et autres à devenir fabricants de bois, au grand détriment de leurs intérêts permanents et bien entendus.

Tout en dirigeant l'action gouvernementale de manière à légitimer le commerce, et attirer l'attention de ceux qui y sont engagés sur l'importance de ménager les forêts publiques, et de produire un article de bonne qualité; bien qu'aussi je n'aie pas hésité à mettre en vigueur les lois et règlements contre les individus qui achètent des lots boisés sur les permis de coupe des fabricants de bois, sous le prétexte de s'établir sur la terre, mais en réalité pour avoir le bois frauduleusement, le gouvernement a cru devoir introduire de nouveaux règlements relativement au bois qui se trouve sur les lots vendus et occupés par des colons réels.

Le premier objet que doit chercher à atteindre le gouvernement d'un pays nouveau est son établissement par des colons paisibles et industriels. Dans un pays comme le nôtre, où le colon, avant de pouvoir semer quelque chose dont il puisse tirer sa nourriture, doit lutter contre la forêt vierge,—l'objet des règlements relatifs à la vente de la terre devrait être de rendre cette lutte aussi profitable que possible pour lui.

Sous les anciens règlements, il n'était permis de couper aucun bois avant que la patente ne fût émise, excepté pour le défrichement de la terre, le chauffage, les bâtisses et les clôtures; tout le bois abattu contrairement à ces conditions, était traité comme s'il eût été coupé sans permission sur les terres publiques. Le colon pouvait, cependant, couper et brûler le bois s'il le voulait; mais si au lieu de le brûler il le vendait, en ajoutant par là à la richesse productive du pays, il était passible d'être traité comme transgresseur. Cependant, il arrivait constamment qu'il vendait son bois, ce qui le rendait violateur de la loi. Le nouveau règlement lui permet de couper et vendre le bois qui croît sur le lot qu'il a acheté, pourvu que le prix du bois soit employé au paiement de sa terre à la Couronne.

Il doit cependant se soumettre à certaines conditions préliminaires pour montrer qu'il est colon de bonne foi. Il faut qu'il ait construit une maison sur le lot, d'au moins 16 pieds par 20, qu'il ait défriché et cultivé, ou mis prêts à cultiver, au moins cinq acres pour chaque cent acres, et qu'il ait réellement résidé sur le lot pendant au moins six mois immédiatement avant la date de sa demande de patente—et qu'il paie un honoraire de \$4 pour cette patente. (Pour les conditions détaillées, etc., voir l'Appendice A.)

Afin qu'aucun autre qu'un colon réel ne puisse se prévaloir du règlement, et afin que les agents du département puissent exercer la surveillance convenable sur tout le bois abattu, j'ai trouvé nécessaire d'obliger les colons qui désirent couper et vendre le bois qui croît sur leurs lots, à prendre une patente. L'honoraire de \$4 est exigé, en partie, pour couvrir les frais d'octroi de la patente. Si le colon trouve que la quantité de bois marchand qui se trouve sur son lot est suffisante pour lui permettre de prendre une patente, le paiement de \$4 sera une considération de peu d'importance pour lui ; et il n'y a aucune injustice d'exiger cette légère somme de celui qui, plus heureux que son voisin, obtient un lot bien boisé.

Un certain esprit d'antagonisme s'est élevé depuis quelques années entre les colons et les fabricants de bois. Les fabricants se plaignent que des individus, sous prétexte d'établissement, choisissent les lots les mieux boisés dans leurs coupes pour lesquelles ils paient des fermages depuis de nombreuses années, et sur lesquelles ils ont parfois fait des dépenses considérables pour utiliser le bois qui s'y trouve, en établissant des chemins, déblayant les cours d'eaux, construisant des digues, etc., et que ces individus, en payant un versement d'un cinquième sur le prix d'achat, peuvent entrer sur la terre et abattre les arbres que les fabricants conservaient depuis des années, en se servant de leurs chemins, etc.

D'un autre côté, les colons se plaignent que les lots qu'ils achètent leur viennent entre les mains avec une valeur considérablement dépréciée, et dépouillés de tout bois propres à la construction des bâtisses.

Cependant, afin de faire disparaître autant que possible, par une action plus générale, les plaintes en question, et d'accorder une protection légitime aux intérêts des deux parties, j'ai cherché à faire faire des arpentages différentiels et descriptifs dans le but de constater quelles sont les terres propres à la colonisation, et quelles sont celles qui ne le sont pas, et quelles parties du pays peuvent être avantagement réservées et divisées en coupes de bois.

Durant l'année dernière j'ai trouvé qu'il était de mon devoir, en justice pour nos propres commerçants de bois, de prendre des mesures pour faire payer des droits sur tous les bois coupés sur les terres publiques et exportés aux États-Unis des ports des lacs supérieurs. Jusqu'ici, les habitants des États-Unis qui achetaient des douves et autres bois, particulièrement aux ports du lac Érié, nonobstant que des quantités considérables en fussent tirées des terres publiques, échappaient au paiement des droits, tandis que nos propres commerçants étaient obligés de fournir des rapports de la quantité et de la description du bois coupé, indiquant sur quels lots il avait été coupé, et de payer les droits prélevables sur ce bois. Il est évident que nos commerçants avaient raison de se plaindre de cette pratique, parce qu'elle équivalait à une protection positive en faveur du commerçant étranger contre eux. Cette protection s'élevait à plus de \$10. 25 par mille sur les douves à boucauts coupés en transgression. Elle tendait aussi à détourner une partie du commerce de transport

de nos propres eaux, et à l'envoyer par Buffalo et Oswego à New-York. Afin de placer nos propres commerçants sur un pied d'égalité avec les marchands étrangers, j'ai trouvé nécessaire d'obtenir, par l'entremise de l'honorable ministre des finances, l'aide des percepteurs de douanes aux différents ports. Avant d'obtenir leur congé, tous les navires qui ont du bois à bord en destination des Etats-Unis, sont obligés de fournir au percepteur, au port de chargement, un certificat de l'agent local des bois de la couronne, constatant que les droits de la couronne sur ce bois ont été acquittés. En fournissant les rapports nécessaires aux agents des bois aussitôt que possible et en acquittant les droits dus à la couronne, s'il en existe, l'on peut éviter toute détention et tout inconvénient dans l'obtention des congés, et les nouveaux réglemens offrent toutes les facilités désirables dans ce but.

### MINES.

Il est venu à la connaissance du département que l'on a constaté récemment la présence de métaux sur les rives des lacs Huron et Supérieur. A l'ouest de l'emplacement des mines de Bruce, M. Arthur Rankin a poursuivi ses travaux, l'année dernière, avec un succès marqué; et des terrains, qui avaient déjà donné plusieurs centaines de tonneaux de minerai d'une riche nature, font concevoir des espérances de plus en plus favorables à mesure qu'on y travaille. Les mines de Bruce paraissent également devoir donner de bons résultats.

On se propose de diviser en townships toute la région minière des lacs Huron et Supérieur, et d'en bien ouvrir les lignes extérieures; on espère par ce moyen rendre plus faciles les explorations et donner une nouvelle impulsion à l'exploitation des richesses minérales de cette partie de la province. Dans ce dessein, en même temps que pour s'assurer du bois et de la qualité du terrain de ces endroits, un parti d'arpenteurs a exploré et fait l'arpentage des rives du lac Supérieur et du pays qui l'avoisine sur une profondeur d'environ 25 milles.

Afin de recueillir des renseignements plus détaillés sur la condition des diverses mines louées ou mises à part par le gouvernement sur les rives de ces lacs, M. Gibbard, A. P., que l'on a cru propre à cette charge et déjà surintendant des pêcheries sur ces mêmes lacs, a reçu instruction de visiter les différents emplacements et d'en faire rapport. Il l'a fait; son rapport est ci-annexé sous le No. 29. L'un des principaux objets que le gouvernement avait en vue dans cette inspection était de constater quels emplacements devront être repris pour cause de non-paiement ou de non-exploitation.

Afin d'offrir plus de facilités à ceux qui veulent placer leurs capitaux dans l'exploitation des mines, et afin d'assurer les deux, et d'empêcher que les opérations ne soient entravées par des achats de pure spéculation, tels qu'il s'en est fait il y a peu d'années, les réglemens suivans ont été adoptés par Décret du Conseil des Ministres le 15 mars dernier et sont ici soumis :—

1°. Qu'il soit octroyé aux personnes qui en feront la demande des terrains miniers n'ayant pas plus de 400 acres, à une piastre l'acre, lequel prix devra être versé intégralement le jour de la vente; l'acquéreur devra fournir le plan et la description de la localité à

ce département ; le tout à condition qu'il sera travaillé à la mine l'année même du dit octroi.

2°. Qu'il ne soit accordé aucune licence avant l'expiration de deux années après la date de l'achat, et ce sera seulement sur preuve que l'acquéreur ou son ayant-cause n'a pas cessé de travailler de bonne foi à la mine durant au moins une année.

3° Que la taxe de 50 cent piastres exigée aujourd'hui des exploitateurs soit abolie.

4° Que les emplacements soient vendus au premier offrant qui voudra remplir les conditions ci-dessus.

Que ces règlements ne s'appliqueront pas aux mines d'or et d'argent.

On se propose d'annuler cette année tous les octrois ou fermages de terrains miniers qui n'ont pas été payés complètement, ou exploités, ou que les acheteurs ne paieront pas à une époque déterminée à la condition de les exploiter.

Dans le Bas-Canada, la découverte répétée de riches filons métallifères sur des propriétés privées a donné naissance à beaucoup de mouvement et de spéculations ; et quoique l'existence de filons de cuivre et d'autres minéraux y soit bien constatée et qu'on les exploite même, néanmoins il est encore impossible de dire jusqu'où va l'étendue de ces richesses précieuses.

#### PECHERIES.

Le produit total des pêcheries à la fin de l'année dernière est une nouvelle preuve qu'en dépit du manque de succès qui se manifeste çà et là et des chances de réussite extrêmement variables, elles donnent à chaque nouvelle saison un chiffre croissant de bénéfices et de satisfaction à ceux qui les exploitent.

Les rapports que nous avons reçus des diverses pêches entreprises l'an dernier dans le golfe et le fleuve St. Laurent, font voir qu'il y a augmentation croissante dans le tonnage des bateaux et dans le nombre des pêcheurs qui y sont employés, aussi bien que dans le produit spécifique. Dans quelques endroits, cependant, une diminution s'est fait sentir, mais elle n'a pas été assez forte pour attaquer la moyenne de la prospérité générale. Encore, faut-il se rappeler que ces exceptions doivent s'attribuer à la fréquence des gros temps et à la rareté de l'appât et non à celle du poisson.

Les pêcheries des grands lacs du Haut-Canada, dont on tente le succès depuis si longtemps, offrent de meilleures chances depuis la mise en force systématique des règlements imposés par l'acte des pêcheries. Celles des lacs Huron et Supérieur, presque inconnues jusqu'ici, attirent plus d'attention que jadis. Les personnes engagées dans cette industrie s'y livrent avec plus d'assurance, maintenant qu'il existe une surintendance définie et une loi qui les protège eux et leurs capitaux. En général, le commerce de ces endroits augmente rapidement par suite de l'exploitation croissante et systématique des pêcheries.

Le revenu provenant des permis en force dans le Haut-Canada, pour l'an dernier, est de \$8,253.12.

Dans le Bas-Canada, le revenu produit par les honoraires de licence et les permis de pêche pour le même laps de temps est de \$6,697.51.

La part de la couronne dans les amendes imposées dans le Haut et le Bas-Canada en vertu de l'acte des pêcheries se monte à \$163.

La somme totale provenant des pêcheries dans le Haut et le Bas-Canada est de \$15,113.63.

Les demandes de primes pour 1859, certifiées suivant la loi, s'élèvent à \$7,332; la somme entière n'ayant pas été prise en considération dans le revenu des pêcheries de cette année, il faudra en prélever la différence sur les permis et les licences de 1860 pour la pêche au saumon dans le Bas-Canada, en vertu de la 62e clause de l'acte. Le total des réclamations se monte à un peu plus de la moitié de la somme fixée par cette clause.

L'extension du système de permis n'a pas laissé que d'être considérable. Dans le Bas-Canada, les permis accordés par avis public de septembre dernier, ne courent seulement qu'à partir du 1er mai prochain. Les recettes n'en doivent donc pas être mises au crédit de l'année dernière.

On a remarqué avec plaisir que l'un des résultats pratiques que l'on attendait de l'application du système de la pêche au saumon, c'est-à-dire, d'attirer l'attention sur les pêcheries, n'a pas manqué de se manifester. Nombre de pêcheurs actifs et expérimentés ont abandonné la pêche ingrate, oisive et inconstante qu'ils faisaient avant la loi pour une autre plus productive et plus assurée, et par là ont stimulé l'exploitation d'une source de richesses négligée jusqu'à ce jour: pendant ce temps, les rivières de pêche vont se reposer et repeupler leurs lits presque déserts.

Je ne puis m'empêcher de regretter l'entêtement que les sauvages et autres individus ont mis à empêcher ce dernier résultat. Jusqu'à ces derniers temps, les sauvages ont pu facilement se défaire du poisson harponné, parmi les petits marchands, en dépit de l'extrême sévérité avec laquelle on en a poursuivi l'achat et la possession chaque fois qu'on a pu les découvrir: car il a toujours été de la dernière difficulté de mettre la main sur les coupables. D'ailleurs certains privilèges accordés aux sauvages n'ont pas peu contribué à rendre l'exécution de la loi encore plus impraticable. Ce cas s'est présenté principalement dans les terres arrosées par la rivière Ristigouche et ses tributaires; la situation exceptionnelle de ces endroits, le voisinage immédiat de différentes juridictions ont rendu presque impossible de protéger et de régler les pêcheries dans les eaux limitrophes des deux provinces. C'est pourquoi, le printemps dernier on a ouvert des négociations avec le Nouveau-Brunswick, dont l'issue a été l'adoption par ce dernier gouvernement de mesures qui devront empêcher le retour de telles déprédations, et sauver d'une dévastation imminente, sinon de la destruction, les superbes pêcheries de saumon qui, dans ces endroits, sont en quelque sorte communes aux deux provinces.

J'ai de bonnes raisons pour croire que l'établissement de port francs sur les Lacs Huron et Supérieur et à l'embouchure du fleuve St. Laurent vont donner une nouvelle impulsion à la pêche et augmenter considérablement le commerce de toute la province.

On peut voir aux appendices (Nos. 30, 31, 32 et 33) les rapports des différents surintendants de pêcheries.

## LES ARPENTAGES DANS LE HAUT-CANADA.

Les arpentages faits l'année dernière dans le Haut-Canada sous l'autorité de ce département se sont bornés aux territoires de l'Outaouais et du lac Huron, en arrière des comtés de Victoria, Peterborough, Hastings et Frontenac, et sur la rive nord des lacs Huron et Supérieur et en arrière du Sault Ste. Marie.

## DANS LE TERRITOIRE D'HURON ET D'OUTAOUAIS.

Les townships de Stanhope, Digby, Morrison et le reste de Galway ont été arpentés et sont offerts en vente ; on travaille à l'arpentage du township de Cashel et du reste des townships de Wicklow, Bangor et Radcliffe.

On a donné des instructions pour l'arpentage des townships de Dalton, Ryde, Oakley et Eindon, en arrière du comté de Victoria et aussi du township de Dysart, en arrière du comté de Peterborough, sur requête des colons. On a complété l'arpentage du township d'Anstruther, dans le même comté, mais il ne peut être compris dans le rapport de l'année dernière, de même que les arpentages en reprise de Palmerston, Olden et Kaladar, dans le comté de Frontenac. L'arpentage de la ligne de chemin depuis les Rapides Burleigh jusqu'à la ligne Peterson a été continué. On a entrepris ce dernier travail afin d'ouvrir une voie de communication avec l'intérieur de cette partie du pays qui se trouve entre les chemins Hastings et Bobcaygeon, et qui traversera les townships de Burleigh, Anstruther, Monmouth, Dudley, etc.

L'arpentage de l'extension du chemin Bobcaygeon au lac Nipissingue est terminé et le chemin marqué sur toute son étendue. A peu de différence près, sa direction affecte une ligne dans le pays qu'il parcourt, bien que sauvage en quelques endroits, passe pour renfermer d'excellentes terres.

On a continué de travailler au chemin Muskoka qui part des Grandes Chutes sur la rivière Muskoka, dans une direction nord-est, et vient couper le chemin Bobcaygeon.

On doit arpenter une ligne de chemin à l'est du détroit de Perry qui intersectera le chemin Bobcaygeon, et devra plus tard rejoindre la route d'Opéongo, et ouvrir ainsi une voie de communication depuis la rivière des Outaouais jusqu'à la Baie Georgienne, au cœur du territoire.

De chaque côté du chemin de Frontenac, il a été tracé une rangée de lots depuis le township d'Hinchinbrooke, jusqu'à la rivière Madawaska, en arrière du comté de Frontenac, et on travaille à la subdivision des townships Richard et Hogarty, à l'ouest du comté de Renfrew.

L'arpentage du township de Miller, bien qu'achevé, ne peut être compris dans le rapport de cette année, parce que nous n'en avons pas encore reçu les rapports au département.

On trouvera dans les appendices une carte de la partie du territoire Outaouais et Huron où les derniers arpentages ont été faits, en même temps que des extraits des rapports des ingénieurs indiquant la qualité du sol et des bois qui s'y rencontrent.



## LACS HURON ET ONTARIO.

L'arpentage des townships de MacDonald, Prince, Patton et Thompson, en arrière du Sault Ste. Marie, a été achevé, mais n'a pas été examiné; on travaille à celui des townships de Rose, Lefroy, Esten, Spragge et Salter, sur la rive nord du lac Huron.

Les townships de Nee-Bing et Pai-Poonge et de l'emplacement de ville du Fort William ont été achevés dans le cours de l'année dernière; le département a donné instruction d'explorer la rive nord du lac depuis le Sault Ste. Marie jusqu'au Fort William, à 25 milles de profondeur, afin de constater la nature de ces terres pour y faire des établissements.

La grande route du nord qui s'étend depuis la baie Goulais, à l'est jusqu'à la rivière des Espagnols, a été tracée l'année dernière, et il en a été construit une partie. Son achèvement fournira une voie de communication d'hiver et d'été, par terre, entre les terres de l'est du Canada et les florissants établissements groupés autour du Sault Ste. Marie. On a fait des chemins d'embranchement qui vont l'un au Sault Ste. Marie et l'autre aux mines de Bruce.

## LES ARPENTAGES DU BAS-CANADA.

Les arpentages dans le Bas-Canada, énumérés dans le rapport annuel de l'année expirée le 31 décembre 1860, consistent en grande partie de terres tracées et subdivisées en lots de ferme, situés pour la plupart dans des townships, dont les limites avaient déjà été tirées par les arpenteurs du gouvernement. Ce qui reste des arpentages, à part les limites des townships de Huddersgeld, Clapham, Stanhope et Clyde, arpentés en bloc, et la réserve des Sauvages dans le township Viger, qui sont des vérifications d'arpentages perdus,—est indispensable pour disposer des terres voisines de la couronne et les faire établir. L'étendue totale subdivisée en lots de ferme forme un chiffre de 328,639 acres de terre.

On compte jusqu'à 14 comtés qui participent à ces arpentages, à partir de la côte du Golfe St. Laurent, au cap Rosier, jusque dans le comté de Pontiac sur l'Outaouais.

Le tracé, après exploration préalable, de divers chemins de colonisation dans le Bas-Canada, durant l'année 1860, représente d'après le rapport annuel 62 milles de chemin répartis entre cinq comtés, dont 3 sont au sud et 2 au nord du fleuve St. Laurent, dans le district de Québec. On a poursuivi le relèvement de la rivière Croche depuis son embouchure, sur le St. Maurice, en haut des chutes de la Tuque, jusqu'à ses sources sur les hauteurs, où elle se sépare de la rivière Ouatichouanish, de là jusqu'à sa décharge dans le lac St. Jean, en même temps que l'exploration d'un chemin qui devra partir de la Tuque, à la tête de la navigation à vapeur du St. Maurice, et se diriger en droite ligne vers le lac St. Jean. Cette ligne d'exploration se termine à l'embouchure de la rivière Ouatichouan, au lac St. Jean, dans le township de Charlevoix. Ce travail important, de même que les relèvements des principales rivières qui viennent se décharger dans le Saguenay, ont été accomplis durant les hivers de 1859 et 1860 par un M. Blaiklock A. P., et trois autres arpenteurs placés sous ses ordres. On a chargé le même M. Blaiklock de l'exploration d'une ligne de chemin dans le comté de Gaspé; il n'a pu compléter ses rapports à temps pour trouver place dans le rapport annuel des travaux de l'année dernière.

L'arpentage dans le district de Gaspé embrasse la subdivision en lots de ferme de 94,914 acres répartis entre trois townships; les établissements qui s'y développent avec une grande rapidité font sentir le besoin d'ouvrir de nouvelles terres à l'agriculture et aux colons.

L'ouverture de ces terres, surtout dans le township de Métapédiac, ne peut manquer d'être suivie des plus beaux résultats pour la colonisation. Le township de Métapédiac, situé à l'extrême ouest du comté de Bonaventure, a l'avantage d'être au confluent de deux cours d'eau considérables; la rivière Ristigouche sur la limite sud et la rivière Métapédiac sur la limite est rendent l'accès des nouveaux rangs des plus faciles. Pendant que la nouvelle ligne de chemin tracée sur la rive gauche de la dernière de ces rivières et qui traversera la Péninsule jusqu'au St. Laurent, à Sainte Luce, dans la seigneurie Lessard, contribuera pour beaucoup à activer l'établissement des terres en haut de cette rivière, le chemin actuel, qui aboutit au florissant petit village Upsalquitch, assis vis-à-vis l'embouchure de la rivière de ce nom, sur le côté new-brunswickais de la Ristigouche, aura certainement pour effet la colonisation des bonnes terres et des plaines qui se trouvent en arrière, à quelque distance du pied des côteaux qui bordent la Ristigouche jusqu'à la frontière du Nouveau-Brunswick, entre laquelle et le township de Matapédiac, il y a de quoi former deux petits townships.

Dans le township de Rimouski, la terre distribuée en lots de ferme comprend un total de 41,653 acres, distribués entre trois townships sur le fleuve St. Laurent, entre la seigneurie de Matane et le township du cap Chatte où les établissements font de rapides progrès.

Dans les districts de Kamouraska et Montmagny, on a mis 35,111 acres en lots de ferme dans le but d'achever l'arpentage des townships du chemin Elgin qui s'établit rapidement.

Dans le dernier de ces districts, on a tracé un chemin qui part de la dernière concession de l'Islet, traverse les terres de la couronne et vient faire sa jonction avec le chemin Taché, dans le township de Patton.

Dans le district de Chicoutimi, on a mis 4,952 acres en lots de ferme, ce qui comprend les terres du Cap-à-l'Ouest, dans le township de Bagot, et une ligne de chemin tracée depuis l'anse St. Jean jusqu'au township St. Jean, au sud, à son intersection avec le chemin ouvert depuis la baie Murray à la Grande Baie dans le Saguenay. Cette ligne, une fois ouverte, sera d'un immense avantage aux colons du Saguenay et favorisera l'établissement des bonnes terres qu'elle traverse.

On a examiné et marqué une ligne de chemin depuis l'Anse à l'Eau dans le township de Tadoussac, district de Saguenay, qui a 17 milles et aboutit aux établissements de l'embouchure de la rivière Marguerite, l'un des tributaires du Saguenay. Cette ligne de chemin, tracée comme elle l'est, se trouve en arrière des côteaux escarpés qui couronne la rive gauche du Saguenay, et traverse d'excellentes terres arables, qui, quoique un peu accidentées, sont recherchées avec avidité, surtout par les Canadiens des populeuses paroisses des bords du St. Laurent.

Dans le district de Québec, on a mis 18,000 acres en lots de ferme, dans le township de Montauban; ce chiffre comprend aussi les terres arables qui s'étendent depuis la seigneurie des Grondines est, et le township d'Alton jusqu'à la rivière Batiscan. Tel était le besoin de ces arpentages, que les lots de ferme à l'ouest du township furent aussitôt pris

qu'arpentés. Le pays est cependant très accidenté par les côteaux et les montagnes qui forment partie de la chaîne des Laurentides.

On a tracé et marqué une ligne de chemin dans le township de Cranbourne depuis son angle nord-ouest jusqu'à la rivière Etchemin, distance d'environ 4 $\frac{3}{4}$  milles ; on a aussi désigné les octrois gratuits qui doivent se faire de chaque côté. Ce chemin n'est néanmoins qu'une petite partie de la ligne qu'on se propose d'ouvrir à travers le reste de Cranbourne, le township de Watford et les terres incultes de la rivière Metgermet, où elle rencontrera la route Kennebec. L'exécution de ce projet dépend beaucoup de l'exploration préalable du pays qui se trouve compris dans ces limites.

Dans les districts de la Beauce, Joliette et St. François, on a distribué 61,030 acres en lots de ferme, dont une partie n'avait besoin que d'être vérifiée pour être mis en vente, ayant déjà été arpentés.

Dans le district d'Outaouais, le reste du township de Denholme, comprenant 36,281 acres, a été arpenté et subdivisé en lots de ferme ; on a aussi tracé les limites des townships de Clyde, Stanhope, Huddersfield et Clapham, en vertu de la première disposition du Décret du Conseil des Ministres, en date du 13 janvier 1856, pour la vente en bloc des terres et des townships.

Le chiffre total des terres subdivisées en lots de ferme tel que ci-dessus donné s'élève à 328,639 acres ; celui des limites ou contours des townships qui ont été tracés se monte à 127 $\frac{1}{2}$  milles ; enfin les lignes de chemins tracées et marquées représentent une longueur de 167 $\frac{1}{2}$  milles.

Le coût total des arpentages déjà décrits s'élève d'après le rapport de 1860 à \$20,850. 16. La subdivision des terres en lots de ferme absorbe \$14,370 32 de cette somme ; la moyenne du coût de l'acre a été de 4 $\frac{3}{4}$  centins ou 30 pour cent de moins que celui des arpentages de 1859, y compris une partie des tracés de contours. L'arpentage des limites extérieures des townships fait spécialement en vertu des règlements du Décret des Ministres du 13 janvier 1859, pour la vente en bloc des townships, avec les arpentages des chemins de colonisation, représentent la balance, c'est-à-dire \$6409. 84, donnant une moyenne en coût de \$22.70 le mille. On remarquera avec satisfaction que l'on a exploré et examiné plus de 600 milles carrés de pays, en même temps que l'on traçait et marquait 285 milles de ligne de chemin.

## CHEMINS DE COLONISATION DU HAUT-CANADA.

### CHEMIN D'ADDINGTON.

On a défriché 402 $\frac{1}{2}$  acres pendant l'année 1860, et on a fait l'abattis de 293 $\frac{1}{2}$  acres, qui attendent maintenant le défrichement, donnant un total de 1704 acres en état d'amélioration. La population est de 774, donnant une augmentation de 75. Il y a maintenant 190 concessionnaires qui demeurent sur leurs terres.

M. Perry, l'agent, dit : " Par tout l'établissement on rend grâce à Dieu de l'abondante récolte qu'il lui a plu nous accorder, et on envisage l'avenir avec confiance."

## CHEMIN DE BOBCAYGEON.

Il a été tracé 245 lots sur ce chemin, par M. Hughes, l'agent résident, sur lesquels il y a maintenant 198 colons réels, chefs de familles,—la population totale étant de 939 âmes. Il y a 886 acres de terre dont le défrichement est fait ; 618 en culture, et 204 dont l'abattis est fait, mais qui ne sont pas encore défrichés.

## CHEMIN DE FRONTENAC.

Ce chemin de colonisation conduit du township d'Hinchinbrooke, en arrière de Kingston, à la rivière Madawaska. Il est placé sous les soins de M. James Spike, qui a été nommé le 10 avril 1860. Il a tracé 77 terres ; la population totale est de 197 âmes ; le nombre d'acres défrichés est de 420.

## CHEMIN D'HASTINGS.

M. Hayes a établi 56 colons sur ce chemin en 1860, faisant un total de 323 en possession de lots à la fin de l'année. 2681 acres sont défrichés, ce qui fait une augmentation de 1024 acres depuis le commencement de l'année. 400 acres ont été déblayés de leurs broussailles préalablement à leur défrichement.

## CHEMIN DE MUSKOKA.

Comme ce chemin est celui qui a été le plus récemment ouvert, il n'a été tracé que 48 lots. 41 sont occupés par des colons réels, et la population s'élève à 190 âmes. Il a été défriché 170 acres de terre, dont 87 ont porté récolte.

## CHEMIN D'OPÉONGO.

M. French rapporte qu'il a été fait 58 nouvelles locations sur ce chemin durant l'année, faisant un total de 275 locations, et il l'évalue à \$44,503.24 la valeur de la récolte, ce qui fait \$30.32 par acre, en moyenne, le nombre d'acres sous culture étant de 1,478 acres. Les colons ont défriché 607 acres ; et la population s'élève à 989 âmes.

En sus des établissements faits sur le chemin, 36,800 acres ont été vendus dans les environs et presque tous occupés. M. French fait les remarques suivantes en terminant son rapport :

“ L'aspect du pays change promptement ici ; les défrichements s'étendent ; de bonnes maisons et de bonnes granges remplacent les petites cabanes en bois rond, et les cours commencent à se remplir de bons animaux.”

## CHEMINS DE COLONISATION DU BAS-CANADA.

En 1860, il a été ouvert 174½ milles de nouveau chemin ; 143½ milles, faits en partie l'année précédente, ont été achevés, et 45½ milles ont été réparés. Les dépenses faites pour ces travaux ont été de \$54,246.58.

Les détails des progrès des travaux sur les différents chemins, et des dépenses qui s'y rattachent, sont contenus dans le rapport de l'Inspecteur des Agences, appendice No. 29.

La colonisation dans la vallée du lac St. Jean (Saguenay) continue à progresser, les colons étant encouragés par l'espoir que bientôt le chemin Kinogami sera prolongé jusqu'à ces terres fertiles.

Les établissements sur le chemin de la baie St. Jean s'étendent à huit milles en arrière de la rivière Saguenay, bien que le chemin n'ait été ouvert pour le voiturage d'hiver que sur une longueur de cinq milles.

Une grande étendue de bonne terre a été découverte entre Tadoussac et la rivière Marguerite, à travers laquelle une ligne de chemin a été tracée par l'arpenteur J. B. Duberger, et les terres y sont rapidement prises. Une grande partie des terres des deux côtés du chemin de St. Urbain à la Grande Baie est maintenant occupée.

La colonisation fait aussi de grands progrès dans les comtés de St Maurice, Montcalm et Outaouais, sur les différents chemins que l'on ouvre dans ces localités.

Les terres situées sur les chemins des comtés de Gaspé, Rimouski et autres, sur la rive sud du St. Laurent, et dans les townships de l'Est, sont prises aussi vite que les chemins sont ouverts.

L'un des plus vastes champs de colonisation dans le Bas-Canada se trouve dans les comtés situés au sud du St. Laurent, en bas de Québec, qui sera parfaitement développé par le chemin Taché, qui court parallèlement au St. Laurent sur une longueur de 209 milles, et par les divers chemins secondaires qui le rattachent aux anciens établissements des bords du fleuve. Une carte de cette partie de la province, indiquant ces chemins, accompagne ce rapport. Des cartes semblables d'autres parties du pays, seront publiées dans les rapports futurs.

#### CHEMIN D'ELGIN.

M. Drapeau rapporte qu'il a tracé 55 lots sur le chemin Elgin durant l'année, faisant un total de 238 lots, ou 23,507 acres ; qu'il y a 44 familles (comprenant 238 âmes) résidant sur le chemin ; 841 acres défrichés, et 616½ dont l'abattis est fait, formant un total de 1,457½ acres sous amélioration ; et qu'il y a de plus 44 maisons et 41 granges et étables. Il a été récolté 5,155½ minots de grains et de patates, qu'il évalue à \$3,291.30. Il évalue le produit du travail des colons en défrichement, construction de maisons, granges et étables, fabrication de sucre d'érable, de planches et de bardeaux, à \$20,773.70, et leurs animaux et instruments aratoires à \$2,129, faisant un total de \$26,194.

#### VENTES DE TERRES ET ÉTABLISSEMENT.

Le département a été engagé, dans le cours de l'année 1860, à régler un nombre très considérable de réclamations à la propriété de certaines pièces de terre particulières, provenant en partie d'anciennes concessions, dont quelques-unes ont été jugées par la commission des héritiers et légataires dans le Haut-Canada, quelques-unes par le gouvernement, et quelques-unes par le département des terres de la couronne ; et quelques autres provenant des améliorations faites par les requérants ou ceux dont ils tenaient leurs réclamations. Beaucoup de ces anciennes réclamations offrent des complications qui exigent de la pa-

tience et de la circonspection, et une connaissance des principes de la loi et de l'équité, afin de rendre justice aux intéressés. L'indulgence des gouvernements provinciaux successifs a fait du règlement de cette partie des affaires de l'ancien département un travail très difficile, entraînant des délais dont je me serais débarrassé avec plaisir, si je n'avais senti que la Couronne était impliquée dans le système jusque-là au moins passivement adopté, et qu'une application trop active et trop rigide des nouvelles règles aux anciens cas pourrait entraîner des misères et des injustices.

Les demandes de compensation pour insuffisance dans les octrois qui se trouvaient contenir une moindre étendue de terre que n'avaient dit en contenir les arpenteurs chargés de diviser les terres en les arpentant, (et pour satisfaire ces demandes il avait fallu, à cause de l'accroissement de valeur de la propriété, faire de nouveaux octrois considérables sans achat,) ont été considérablement diminuées dans leurs proportions par le nouvel Acte des Terres.

L'ancienne loi obligeait le département d'admettre toutes les réclamations, soit que l'octroi eût été fait sans achat, ou quelque fût l'insignifiance du prix payé, ou le temps écoulé depuis que l'octroi avait été fait, pourvu que le réclamant déclarât sous serment qu'il avait fait sa réclamation dans les cinq ans à compter de l'époque où il s'était aperçu de cette insuffisance. Le nouvel acte exige que la réclamation soit faite dans les cinq ans après l'émission de la patente, et par ses dispositions il empêche, en déterminant la manière dont le possesseur de la propriété sera rémunéré pour cette insuffisance, que l'intérêt public soit sacrifié en faisant payer au gouvernement comme autrefois, pour équivalent d'une étendue de terrain n'existant pas ou incapable d'être mise en valeur, douze ou vingt piastres de l'acre pour des terres pour lesquelles la province n'a pas reçu autant de chelins.

Le surintendant des ventes de terres s'est, durant les quelques derniers mois, chargé de toutes les terres de la couronne disponibles dans le Haut-Canada, situées dans les townships arpentés avant l'union des provinces; et en offrant en vente, en novembre dernier, plusieurs milliers d'acres de terre dans les comtés de l'ouest du Haut-Canada, l'on a cherché, et parfois avec succès, à vendre à condition de parfait paiement à l'époque de la vente. Les excellentes récoltes des deux dernières années portaient à croire que les moyens d'achat seraient plus abondants qu'ils ne l'avaient été durant les dernières années, et dans les autres ventes qui devront avoir lieu, l'on se propose de suivre le même système. Cependant, l'on se départit de cette règle dans les cas où les occupants ont fait des améliorations de quelque importance, et sont incapables ou refusent de payer toute la somme d'un coup.

Le parfait paiement et la prompte ratification du titre ont, entre autres avantages, celui d'éviter toute collision avec les autorités municipales; les lois de cotisation, telles qu'elles existent maintenant, rendent les terres vendues par la couronne, mais pour lesquelles il n'a pas été émis de titre, sujettes aux taxes locales en commun avec celles pour lesquelles il a été émis des patentes: et comme il arrive nécessairement que souvent le gouvernement est obligé de reprendre les terres même après que des taxes s'y sont accumulées, il en résulte des embarras inévitables. Les officiers de comté regardent aussi le rôle des contributions comme indiquant la réalisation d'un revenu pour les fins locales; et comme le gouvernement ne paie pas de taxes sur les terres dont il a encore le titre de propriété, la reprise de pos-

session, anéantissant les taxes, cause inévitablement des méprises dans les calculs des officiers de comté. Lors donc que les terres ne sont pas occupées et améliorées, et qu'en conséquence il n'y a pas d'actif sur lequel on puisse prendre les taxes, l'émission d'une patente presque aussitôt après la vente fait disparaître la difficulté.

La ligne de conduite adoptée par le gouvernement dans la vente des terres, tant dans le Haut Canada que dans le Bas-Canada, peut être brièvement exposée comme suit :—Dans les townships établis depuis longtems les lots épars restant à la couronne seront vendus pour argent comptant, excepté dans les cas d'occupation de bonne foi et d'améliorations où le colon a besoin de temps. Ce système fait disparaître d'un coup l'occasion de réclamer des spéciaux à l'avenir, lesquelles, s'élevant constamment, ont donné beaucoup d'ouvrage au département et ont plus qu'aucune autre cause, obligé de prendre et de garder le grand nombre d'employés qui se trouvent dans le bureau. En même temps, il permettra de fermer les agences du département dans beaucoup de comtés (en se débarrassant du reste des terres publiques,) et par là une immanse quantité de correspondance et d'ouvrage de bureau occasionné par ces terres, cessera complètement. Tandis que dans les municipalités établies depuis longtems et soumises à une taxe et à un gouvernement local, ce système de vendre le reste des terres publiques argent comptant et d'accorder des titres immédiatement a été adopté, il n'a été fait aucun changement dans la manière ou les conditions de vente dans les townships plus récemment organisés; là, la résidence est rigoureusement exigée, et les terres sont vendues à un taux uniforme, l'acheteur ayant le choix de payer en cinq versements annuels, l'un à l'époque de la vente, et les autres en quatre années successives, ou argent comptant à une réduction de trente centins par piastre—ce qui répond aux besoins de ceux qui ont plus ou moins de moyens. Insister sur le paiement au comptant à l'époque de la vente, aurait ou détourné ou empêché beaucoup d'hommes industriels de s'établir sur les terres, tandis que la forte réduction que l'on fait sur le prix de vente est un puissant motif de payer comptant pour ceux qui ont les moyens de le faire; et en même temps les conditions de détachement sont mises en vigueur en gardant la patente jusqu'à ce qu'elle ait été remplie.

Sur la rive nord du lac Huron, à l'est des mines de Bruce, et dans les limites du territoire attaché au port libre du Sault Ste. Marie, le prix des terres a été réduit à vingt centins l'acre, ce qui est le même que le prix des terres à Gaspé. L'on espère que ce bas prix, joint aux avantages qu'offrent aux colons le Port Franc et les affaires croissantes dans les mines et les pêcheries, y attirera une forte immigration, particulièrement des émigrants du nord de l'Europe, parceque les mines, les forêts et les pêcheries peuvent donner à cette population un travail et une industrie auxquels elle est habituée.

Le progrès de la colonisation durant l'année dernière a été très satisfaisant. Aucune occasion n'a été offerte de spéculer sur les terres mises à part pour la colonisation, et lorsque des tentatives ont été faites dans ce sens, elles ont été promptement réprimées. L'aventureux pionnier, à la recherche de son patrimoine futur, s'est étendu au nord dans toutes les parties du Canada, et des demandes sont constamment faites depuis le lac St. Jean jusqu'au lac Nipissingue, pour qu'il soit fait des arpentages des terres choisies par ces robustes envahisseurs de la forêt vierge. Au lieu de s'expatrier à l'étranger, la jeune

---

génération, ne trouvant pas d'espace ou d'emploi dans les anciens établissements, affronte courageusement les difficultés et les travaux que ses pères ont eu à surmonter pour créer ces habitations, et avec de plus amples moyens et plus d'expérience pour les combattre elle donne par sa présence et son exemple dans les localités éloignées où elle s'établit, de l'encouragement et de l'aide à l'étranger qui arrive parmi elle.

L'établissement de nos terres publiques est lié au sujet de l'immigration, et le gouvernement s'est sérieusement occupé de ce sujet. Tandis que l'on a fait tous les efforts possibles pour mieux faire connaître les avantages qu'offre le Canada à l'émigrant industriel, l'on a pris soin de ne pas créer de fausses espérances par de fausses promesses, en attachant par là une grave responsabilité au gouvernement. Il faut beaucoup de prudence et de discernement dans l'exercice de l'action gouvernementale dans une matière qui affecte nécessairement la fortune de milliers de personnes.

De plus amples renseignements relativement à ce sujet, ainsi que sur les progrès des établissements sur les terrains concédés gratuitement le long des chemins de colonisation seront fournis dans le rapport général annuel du bureau de l'Agriculture et des Statistiques.

Respectueusement soumis,

Par le très-obéissant serviteur

De Votre Excellence,

P. M. VANKOUGHNET,

*Commissaire.*

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,

Québec, 16 mars 1861.



---

---

# APPENDICES

DU

**RAPPORT DU COMMISSAIRE DES TERRES DE LA COURONNE AU CANADA,**

POUR L'ANNÉE 1860.

---

---

## MATIERES DE L'APPENDICE.

- |   |   |
|---|---|
| 1. Liste des officiers et commis du département.  | (Pas imprimée.)   |
| 2. Agents des terres de la couronne dans le Bas-Canada.                                       | do  |
| 3. Agents des terres de la couronne dans le Haut-Canada.                                      | do  |
| 4. Agents des bois de la couronne.  | do  |
| 4. Agents des biens des Jésuites, du domaine de la couronne et de la seigneurie de Lauzon.    | do  |
| 6. Etat des terres vendues en 1859 et 1860.   | do  |
| 7. Etat des recettes considérées comme revenu.  |   |
| 8. Etat des déboursés et dépenses de l'administration.  |   |
| 9. Montant des perceptions en 1860.   |   |
| 10. Recettes et déboursés à compte des réserves du clergé, Haut-Canada.                       |   |
| 11. Recettes et déboursés à compte des réserves du clergé, Bas-Canada.                        |   |
| 12. Recettes et déboursés à compte des terres des écoles communes, Haut-Canada.               |   |
| 13. Recettes et déboursés à compte des terres des écoles de grammaire, Haut-Canada.           |   |
| 14. Recettes et dépenses à compte des biens des Jésuites                                      | (Pas imprimé.)  |
| 15. Recettes et dépenses à compte de la seigneurie de Lauzon.                                 | do  |
| 16. Recettes et dépenses à compte du domaine de la couronne.                                  | do  |
| 17. Recettes et dépenses à compte des terres de l'ordonnance.                                 | do  |
| 18. Rapport de l'arpentage du Bas-Canada.   |   |
| 19. Rapport de l'arpentage du Haut-Canada.  |   |
| 20. Rapport sur les bois et forêts.   | (Imprimé en partie.)  |
| A. Nouveaux réglemens accordant le droit aux colons réels de couper du bois sur leurs terres. | (Pas imprimé.)  |
| 21. Etat des ouvrages du bureau.  | do.   |
| 22. Rapport de l'agent du chemin d'Addington.   | } Transmis au bureau d'agriculture et des statistiques,<br>pour être insérés dans le rapport de ce département. |
| 23. Rapport de l'agent du chemin de Bobcaygeon.   |   |
| 24. Rapport de l'agent du chemin de Frontenac.  |   |
| 25. Rapport de l'agent du chemin de Hastings.   |   |
| 26. Rapport de l'agent du chemin de Muskoka.  |   |
| 27. Rapport de l'agent du chemin d'Opéongo.   |   |
| 28. Rapport de l'agent du chemin d'Elgin.   |   |
| 29. Rapport de P. L. S. Gibbard, sur les emplacements de mines des lacs Huron et Supérieur:   |   |
| 30. Rapport du surintendant des pêcheries du Haut-Canada                                      | (Pas imprimé.)  |
| 31. Rapport de l'inspecteur des pêcheries, division No. 2, Haut-Canada.                       | do.   |
| 32. Rapport du surintendant des pêcheries du Bas-Canada.                                      | do.   |
| 33. Rapport du magistrat pour la protection des pêcheries du golfe.                           |   |
| 34. Rapport et cédula de l'agent des terres de l'ordonnance.                                  | (Pas imprimé.)  |
| 25. Rapport de l'inspecteur des agences pour le Bas-Canada, et comptes.                       |   |
| 36. Extraits de rapports d'arpenteurs.  |   |
| 37. Carte du chemin Taché.  | (Lithographiée.)  |
| 38. Carte du territoire de l'Ottawa et Huron.   | do  |

## No. 1.

## RAPPORT DES OFFICIERS ET COMMIS DU DÉPARTEMENT.

[Ce rapport étant le même que celui imprimé l'an dernier, il n'est pas ré-imprimé.]

## No. 2.

## AGENTS DES TERRES DE LA COURONNE, BAS-CANADA.

*Division Ouest.*

[Ce rapport est le même que celui de l'année dernière, à l'exception de la démission de N. A. Beudet, d'Arthabaska; de George Kaines, partie des Deux Montagnes; de John Lynch, partie d'Ottawa; d'A. Lafontaine, partie d'Ottawa; et les nominations d'A. Gagnon, d'Arthabaska; de D. McMillan, partie des Deux Montagnes; et de Terence Smith, Ottawa.]

*Division Est.*

[Ce rapport est le même que celui de l'année dernière, à l'exception de la nomination de Joseph Jolivet, Bellechasse; et de Jérémie Laporte, Peterborough.]

## No. 3.

## AGENTS DES TERRES DE LA COURONNE, HAUT-CANADA.

[Ce rapport est le même que celui de l'année dernière, à l'exception de la démission de J. E. Brook, Kent, et les nouvelles nominations de James Macpherson, Lennox et partie de Frontenac et Addington; d'A. McLean, percepteurs des rentes des terres de la Couronne, Haut-Canada; de Richard Monk, Kent, et de James Spike, Chemin de Frontenac.]

## No. 4.

## AGENTS DES BOIS DE LA COURONNE, HAUT ET BAS-CANADA.

[Ce rapport est le même que celui de l'année dernière, à l'exception de la démission d'Edouard Masse, percepteur de droits des glissoires à Ottawa. Il contient aussi une liste des noms des commis.]

## No. 5.

## AGENTS DE LA SEIGNEURIE DE LAUZON, DU DOMAINE DE LA COURONNE ET DES BIENS DES JESUITES.

[Semblable à celui de l'année dernière.]

## No. 6.

## ETAT DES TERRES VENDUES EN 1858, 1859 &amp; 1860.

[Cet état est publié en entier dans le rapport du commissaire.]

## No. 7.

ETAT des recettes du département des terres de la couronne pour l'année 1860, lesquelles sont considérées comme revenu.

|   | \$     | cts. | \$        | cts. |
|---|--------|------|-----------|------|
| Bois et forêts .....                                | 283332 | 42   |           |      |
| Gliissoires de l'Ottawa.....                        | 44305  | 20   |           |      |
| Gliissoires du St. Maurice.....                     | 2911   | 73   |           |      |
| Gliissoires du Saguenay.....                        | 1505   | 10   |           |      |
| Terres de la couronne, Haut-Canada.....             | 199064 | 35   | 32054     | 45   |
| Terres de la couronne, Bas-Canada.....              | 78750  | 60   |           |      |
| Domaine de la couronne.....                         | 3487   | 45   |           |      |
| Seigneurie de Lauzon.....                           | 8042   | 41   | 277814    | 95   |
| Honoraires de location, Bas-Canada.....             | 15     | 00   |           |      |
| Honoraires casuels, Haut-Canada.....                | 399    | 00   |           |      |
| Honoraires casuels, Bas-Canada.....                 | 20     | 00   |           |      |
| Honoraires sur patentes, Bas-Canada.....            | 379    | 52   |           |      |
| Fonds d'honoraires des arpenteurs, Haut-Canada..... | 497    | 66   |           |      |
| Fonds d'honoraires des arpenteurs, Bas-Canada.....  | 127    | 27   |           |      |
| Mines, Haut-Canada.....                             | 902    | 25   |           |      |
| Gain sur Scrip.....                                 | 20     | 79   |           |      |
|   |        |      | 11529     | 86   |
|   |        |      |           |      |
|   |        |      | 2361      | 49   |
| Total.....  |        |      | \$ 623760 | 75   |

WILLIAM FORD,  
*Comptable et caissier.*

ANDREW RUSSELL,  
*Sous-commissaire.*

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Québec, 31 décembre 1860.

## No. 8.

ETAT des dépenses faites par le Département des Terres de la Couronne, pour l'année 1860, à compte des frais d'administration.

|  | \$      | cts. | \$ | cts. |
|--|---------|------|----|------|
| Pêcheries, Haut-Canada.....                              | 3416    | 61   |    |      |
| Pêcheries, Bas-Canada.....                               | 4611    | 77   |    |      |
| Primes des pêcheries, Bas-Canada.....                    | 7332    | 00   |    |      |
| Route d'Ottawa et Opéongo.....                           | 1464    | 00   |    |      |
| Chemin d'Hastings.....                                   | 1464    | 00   |    |      |
| Chemin d'Addington.....                                  | 1464    | 00   |    |      |
| Chemin de Bobcaygeon.....                                | 1464    | 00   |    |      |
| Chemin Elgin et Taché.....                               | 1464    | 00   |    |      |
| Chemin de Muskoka.....                                   | 1351    | 00   |    |      |
| Chemin de Frontenac.....                                 | 1064    | 00   |    |      |
| A. N. McLean, agent des réserves du clergé.....          | 1534    | 78   |    |      |
| Frais de port des agences Haut-Canada.....               | 184     | 18   |    |      |
| Frais de port des agences, Bas-Canada.....               | 63      | 84   |    |      |
| Commission des agents, Haut-Canada.....                  | 17338   | 97   |    |      |
| Commission des agents, Bas-Canada.....                   | 4087    | 72   |    |      |
| Bureau des examinateurs des arpenteurs, Haut-Canada..... | 520     | 00   |    |      |
| Bureau des examinateurs des arpenteurs, Bas-Canada.....  | 273     | 95   |    |      |
| Annonces de la couronne, Bas-Canada.....                 | 2880    | 08   |    |      |
| Annonces de la couronne, Haut-Canada.....                | 3313    | 32   |    |      |
| Inspection des agences, Haut-Canada.....                 | 2960    | 87   |    |      |
| A reporter.....  | \$58253 | 09   |    |      |

## No. 8.—(Suite.)

|  | \$     | cts. | \$      | cts. |
|--|--------|------|---------|------|
| <i>Report</i> .....  | 58253  | 09   |         |      |
| Inspection des agences, Bas-Canada.....                          | 3615   | 31   |         |      |
| Inspection de la couronne, Haut-Canada.....                      | 311    | 75   |         |      |
| Inspection de la couronne, Bas-Canada.....                       | 432    | 00   |         |      |
| Arpentages de la couronne, Haut-Canada.....                      | 56580  | 35   |         |      |
| Arpentages de la couronne, Bas-Canada.....                       | 30880  | 08   |         |      |
| Déboursés généraux.....  | 19218  | 82   |         |      |
| Ligne frontière, Haut et Bas-Canada.....                         | 2458   | 05   |         |      |
| Réclamations de terres dans Huron.....                           | 354    | 25   |         |      |
| Réclamations de terres dans Bruce.....                           | 1249   | 75   |         |      |
| Avances sur salaires.....  | 563    | 33   |         |      |
|  | 173916 | 78   |         |      |
|  | 113240 | 24   |         |      |
| Déduisez—commission et les services des écoles et du clergé..... |        |      | 60676   | 54   |
|  |        |      | \$60676 | 54   |

WILLIAM FORD,  
*Comptable et Caissier.*

ANDREW RUSSELL,  
*Sous-Commissaire.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Québec, 31 décembre 1860.

## No. 9.

ETAT.—Département des Terres de la Couronne, montant des perceptions de 1860.

|   | \$     | cts. | \$         | cts. |
|---|--------|------|------------|------|
| Terres du clergé, Haut-Canada.....                  | 385890 | 01   |            |      |
| do Bas-Canada.....                                  | 34734  | 27   |            |      |
| Terres de la couronne, Haut-Canada.....             | 199855 | 15   |            |      |
| do Bas-Canada.....                                  | 78901  | 60   |            |      |
| Terres des écoles communes.....                     | 115288 | 43   |            |      |
| Terres des écoles de grammaire.....                 | 30490  | 66   |            |      |
|   |        |      | 845158     | 12   |
| Domaine de la couronne.....                         | 5398   | 04   |            |      |
| Biens des Jésuites.....                             | 24492  | 45   |            |      |
| Seigneurie de Lauzon.....                           | 9444   | 36   |            |      |
|   |        |      | 39334      | 85   |
| Bois et forêts.....                                 | 325183 | 90   |            |      |
| Glissoirs du St. Maurice.....                       | 2911   | 73   |            |      |
| do de l'Ottawa.....                                 | 55859  | 69   |            |      |
| do du Saguenay.....                                 | 1505   | 10   |            |      |
|   |        |      | 385460     | 42   |
| Honoraires de location, Bas-Canada.....             | 15     | 00   |            |      |
| do casuels, Haut-Canada.....                        | 399    | 00   |            |      |
| do do Bas-Canada.....                               | 20     | 00   |            |      |
| Honoraires des patentes, Bas-Canada.....            | 379    | 52   |            |      |
| Fonds d'honoraires des arpenteurs, Haut-Canada..... | 497    | 66   |            |      |
| do do Bas-Canada.....                               | 127    | 27   |            |      |
| Mines, Haut-Canada.....                             | 902    | 25   |            |      |
| Pêcheries, Haut-Canada.....                         | 2361   | 91   |            |      |
| do Bas-Canada.....                                  | 1729   | 27   |            |      |
| Terres de l'artillerie.....                         | 26245  | 89   |            |      |
| Réclamations de terres dans Huron.....              | 317    | 75   |            |      |
| do do Bruce.....                                    | 178    | 25   |            |      |
| Bois, réserves des Sauvages.....                    | 4856   | 69   |            |      |
|   |        |      | 38030      | 46   |
| Total.....  |        |      | \$ 1307983 | 85   |

WILLIAM FORD,  
*Comptable et Caissier.*  
DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Québec, 31 décembre 1860.

ANDREW RUSSELL,  
*Sous-Commissaire.*



No. 12.

ÉTAT du nombre d'acres vendus et du montant reçu sur la vente des terres des écoles communes, en vertu de la 12 Victoria, chap. 200, pour l'année 1860.

| RECETTES. |        |                  |               | PAIEMENTS.       |                  |               |                  |                |
|-----------|--------|------------------|---------------|------------------|------------------|---------------|------------------|----------------|
| Date.     | Acres. | Prix par acre.   | Rente.        | Intérêt.         | Principal.       | Rente.        | Intérêt.         | Déboursés.     |
|           | 3,221½ | \$ cts. 2 00     | \$ cts. 76 50 | \$ cts. 29659 88 | \$ cts. 68293 15 | \$ cts. 61 20 | \$ cts. 23688 30 | \$ cts. 186 50 |
|           |        | \$ cts. 85570 05 | \$ cts. 76 50 | \$ cts. 29659 88 | \$ cts. 17114 00 | \$ cts. 15 30 | \$ cts. 5927 98  | \$ cts. 186 50 |

Total des acres vendus le 31 décembre 1859,..... 980,263½  
 Vendus en 1860, ..... 3,221½

Total des ventes..... 983,484½  
 Balance de ce qui reste à vendre..... 16,515½

No. 13.

ÉTAT du nombre d'acres vendus, et du montant reçu sur la vente des terres des écoles de grammaire, pour l'année expirée le 31 décembre 1860.

| RECETTES. |        |                |                 | PAIEMENTS.       |                  |   |                      |                        |   |
|-----------|--------|----------------|-----------------|------------------|------------------|---|----------------------|------------------------|---|
| Date.     | Acres. | Prix par acre. | Rente.          | Intérêt.         | Principal.       | Droits sur les bois, écoles de grammaire. | Commission. Intérêt. | Commission. Principal. | Commission. Droits sur les bois, écoles de grammaire. |
| 0681      | 6900½  | \$ cts. 2 00   | \$ cts. 818 04  | \$ cts. 7978 20  | \$ cts. 19705 29 | \$ cts. 654 43                            | \$ cts. 6382 55      | \$ cts. 15704 24       | \$ cts. 1591 30                                       |
|           |        | \$ cts. 818 04 | \$ cts. 7978 20 | \$ cts. 19705 29 | \$ cts. 1591 30  | \$ cts. 163 61                            | \$ cts. 1595 65      | \$ cts. 3941 05        | \$ cts. 397 83  |

## No. 14.

RECETTES ET DEPENSES A COMPTE DES BIENS DES JESUITES.

Recettes, \$24,492 45 ; Dépenses, \$3,647 54 ; Revenu net, \$20,844 91.  

---

## No. 15.

RECETTES ET DEPENSES, SEIGNEURIE DE LAUZON.

Recettes, \$9,444 36 ; Déboursés, \$1,401 95 ; Revenu net, \$8,042 41.  

---

## No. 16.

RECETTES ET DEPENSES A COMPTE DU DOMAINE DE LA COURONNE.

Recettes, \$5,398 04 ; Déboursés, \$1,910 59 ; Revenu net, \$3,487 45.  

---

## No. 17.

RECETTES ET DEPENSES A COMPTE DES TERRES DE L'ARTILLERIE.

Recettes pour l'année, \$26,245 89 ; Déboursés, \$10,522 90 ; Revenu net, \$15,722 99.





No. 18.

BAS-CANADA.—Rapport des Arpentages pour l'année expirée le 31 Décembre, 1860.—(Suite.)

| No. | Arpenteurs.     | ARPENTAGES.  | Coût de l'arpentage. | No. d'Acres arpentés. | Contours des Townships | Chang de Colonization | Comté.                  | Remarques.                 |
|-----|-----------------|--|----------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|-------------------------|----------------------------|
|     |                 |  | \$ cts.              |                       | Milles.                | Milles.               |                         |                            |
| 19  | L. O. A. Arcaud | Rivière Croche au Lac St. Jean, exploration de.....                            | 1214 60              | .....                 | .....                  | 105                   | [contini.               | Environ \$11 56 par mille. |
| 20  | Wm. Henderson   | Chemin de ligne dans Cranbourne, do .....                                      | 261 63               | .....                 | 12                     | 5                     | Portneuf et Dorchester. |                            |
| 21  | Frs. Tétu       | Chemin de L'Anse à Gilles, do .....  | 595 66               | .....                 | .....                  | 16                    | L'Islet.                |                            |
| 22  | Jno. Bignell    | Chemin Forsyth dans Dorset, do .....   | 106 47               | .....                 | .....                  | 44                    | Béauce.                 |                            |
| 23  | J. B. Deberger  | Ligne de chemin de l'Anse St. Jean, do .....                                   | 167 63               | .....                 | .....                  | 20                    | Chicoctimi.             |                            |
| 24  | do              | Ligne de chemin de l'Anse à l'eau à la Rivière Marguerite, exploration de..... | 432 43               | .....                 | .....                  | 17                    | Saguenay.               |                            |
|     |                 | Total.....   | \$ 20850 16          | 328639                | 127 1/2                | 167 1/2               |                         |                            |

328639 acres subdivisés en lots de ferme à 42 centins par acre.  
 127 milles de contours de Townships à \$30 par mille.  
 62 milles de chemin de colonisation explorés à \$23.11c. par mille.

ANDREW RUSSELL,  
*Sous-Commissaire.*

JOSEPH BOUCHETTE,  
*Sous-Arporteur Général.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE  
 DIVISION EST DES ARPENTAGES,  
 Québec, 31 Décembre 1860.

NOTE.—Ce qui précède désigne les arpentages terminés et payés jusqu'à cette date, à part des arpentages en voie d'exécution et pour la plupart desquels il a été fait des avances d'argent.

No. 19.—HAUT-CANADA.—Etat des arpentages pour l'année expirée le 31 décembre 1860.

| No. | Arpenteurs.           | Arpentages.   | Coût de l'arpentage. | No. d'acres arpentés. | No. milles, explorés etc. | Remarques.  |  |
|-----|-----------------------|---|----------------------|-----------------------|---------------------------|---|--|
| 1   | G. A. Stewart.....    | Stanhope.....   | \$ 3434 63           | 48418                 |                           | <p>NOTE.—Les nombres donnés dans la colonne pour "No. d'acres arpentés," comprennent les chemins, îlots, etc., et les accrois il- townsh. de Morrison et Stanhope.</p> <p>Vérification des arpentages, etc.</p> |  |
| 2   | Michael Deane.....    | Digby.....  | 3540 06              | 50304                 |                           |   |  |
| 3   | J. O. Browne.....     | Morrison, (partie de).....  | 4299 33              | 43519                 |                           |   |  |
| 4   | William Dreannan..... | Galway, (reste).....  | 3658 70              | 43640                 |                           |   |  |
| 5   | E. H. Kerland.....    | Parties de Bangor, Radcliffe et Wicklow.....  | 3856 37              | 58071                 |                           |   |  |
| 6   | T. W. Herrick.....    | Nee-Bing, Pat-Poonge, lot de ville de Fort William sur la Baie du Ton-<br>coere, réserves des sauvages etc..... | 7204 17              | T. plot 436<br>67627  |                           |   |  |
| 7   | T. E. Gibbs.....      | Frontenac R. Lots, thro' Tus. de Hincoké, Olden, Clarendon, Miller & Mata'n                                     | 5799 68              | 86334                 |                           |   |  |
| 8   | A. P. Salter.....     | Grand chemin qui murt, rive nord du lac Huron.....  | 5419 38              |                       | 165                       |   |  |
| 9   | J. K. Roche.....      | Ligne de chemin de Bobeygon à Nipissing.....  | 1831 60              |                       | 45                        |   |  |
| 10  | A. F. Salter.....     | Surveillance des travaux, chemins du Sault Ste. Marie.....  | 474 98               |                       |                           |   |  |
| 11  | John Lindsay.....     | Tracé angulaire de la rivière Severn.....   | 1464 70              |                       |                           |   |  |
| 12  | J. S. Dennis.....     | Terres de l'artillerie, cité d'Ottawa, (\$4309.80 et \$231.75).....   | 4541 55              |                       | 43½                       |   |  |
| 13  | do.....               | Id. houteurs de Burlington.....   | 723 59               |                       |                           |   |  |
| 14  | do.....               | Id. à Pelham et désignées sous le nom de Short Hills.....   | 494 00               |                       |                           |   |  |
| 15  | B. W. Gossage.....    | Id. à Prescott.....   | 542 07               |                       |                           |   |  |
| 16  | do.....               | Id. à Queenston, etc., (\$266.46 et 69.42).....   | 335 88               |                       |                           |   |  |
| 17  | J. S. Dennis.....     | Partie de l'octroi des promenades publiques, Toronto.....   | 15 50                |                       |                           |   |  |
| 18  | Samuel Brodie.....    | Partie de la réserve militaire, Amherstburgh.....   | 257 18               |                       |                           |   |  |
| 19  | A. B. Perry.....      | Rapides du Serpent, site de moulin, rivière Madawaska.....  | 240 39               |                       |                           |   |  |
| 20  | J. W. Bridgland.....  | Ile Rama, étendue de terre et site de moulin sur la rivière Severn.....   | 253 05               |                       |                           |   |  |
| 21  | J. L. P. O'Hanly..... | Subdivision des lots 29, dans les concessions A. et B., R. F. Nepeun.....                                       | 94 85                |                       |                           |   |  |
| 22  | Ben. Springer.....    | Limites de partie du lot 16, con. A., Dunwich.....  | 45 00                |                       |                           |   |  |
| 23  | Robert Gilmer.....    | Réserve dans Southampton.....   | 59 01                |                       |                           |   |  |
| 24  | William Rath.....     | Étendue de terre dans la 1ère concession de Turnberry.....  | 43 00                |                       |                           |   |  |
| 25  | John J. Haslett.....  | Lots 14 et 15, 1ère con. de Seymour.....  | 101 00               |                       |                           |   |  |
| 26  | Thomas T. Borer.....  | Limites du territoire des sauvages dans Bedford.....  | 123 00               |                       |                           |   |  |
| 27  | Benjamin Tett.....    | Aide à M. Bowey, relativement aux do do.....  | 51 00                |                       |                           |   |  |
| 28  | W. H. Deane.....      | Dépense pour aider au pari de M. Brady, tirée du chemin de Bobeygon.....  | 390 50               |                       |                           |   |  |
| 29  | J. L. P. O'Hanly..... | Alloc. surannéaire à lui accordée par l'arête de Caanoto N. et S., 1859.....                                    | 70 00                |                       |                           |   |  |
| 30  | H. O. Wood.....       | Travail et déboursés de surcroit pour tracés de chemins en 1854-55.....   | 546 50               |                       |                           |   |  |
|     |                       |   | \$ 49960 67          | 403349                | 253½                      |   |  |

RECAPITULATION.

402913 acres, subdivisés en lots de ferme de 100 acres chacun, @ 7 7-10 cents par acre.  
 486 do do en lots de 1½ acres chacun, @ \$1.91 par acre.  
 403,349 acres

253½ milles d'explorations, etc., etc., @ \$34.57 8-10 cents par mille.

NOTE.—Ce qui précède étant le montant total des comptes d'arpentages terminés durant l'année, et pour lesquels il avait été fait auparavant des avances, il ne saurait correspondre avec le compte des deniers payés par le comptable pour les arpentages, et qui comprennent les avances pour des arpentages en voie d'exécution.  
 THOMAS DE VINIE, Chef de la division des arpentages; H. C.  
 DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Québec, 31 décembre 1860.  
 ANDREW RUSSELL, Sous-Commissaire.

No  
BOIS ET FORETS—ETAT GENERAL des bois, etc., et

QUANTITES ET DESCRIP

| Noms des Agents. | Billots sciés. |        |         | Pin blanc. |          | Pin rouge. |         | Chêne.  |        | Orme.   |        |
|------------------|----------------|--------|---------|------------|----------|------------|---------|---------|--------|---------|--------|
|                  | Pin bl'c.      | Epinet | Autres. | Pièces     | Pieds.   | Pièces     | Pieds.  | Pièces. | Pieds. | Pièces. | Pieds. |
| A. J. Russell    | 508968         |        |         | 130685     | 8971631  | 71115      | 3027491 | 51      | 1285   | 43      | 1775   |
| Joseph F. Way    | 279269         |        |         | 14202      | 1143578  | 4304       | 195359  | 199     | 9884   | 974     | 37394  |
| Charles E. Belle | 245442         | 483    |         | 11785      | 637651   | 8          | 311     | 24      | 501    | 792     | 23966  |
| A. Dubord        | 983923         | 36846  | R.P 374 | 12587      | 729488   | 452        | 17259   |         |        |         |        |
| A. W. Powell     | 22088          |        | *3222   | 2082       | 227844   | 753        | 46490   | 612     | 55002  | 225     | 11532  |
| G. J. Nagle      | 47603          | 128721 |         | 268        | 10577    |            |         |         |        |         |        |
| Chas. Dawson     | 9876           | 14617  |         | 5153       | 260385   |            |         |         |        |         |        |
| Geo. Duberger    | 57174          | 69707  | R.P 249 |            |          |            |         |         |        |         |        |
| Chas. T. Dubé    | 7926           | 68832  |         | 392        | 7560     |            |         |         |        |         |        |
| Jos. N. Verge    | 1134           | 12733  |         | 2617       | 83860    |            |         |         |        | 3       | 100    |
| Total            | 1277873        | 331999 | 3845    | 179771     | 12072074 | 76632      | 3286910 | 886     | 66672  | 2037    | 74767  |

ETAT GENERAL

QUANTITES ET DESCRIPTION

| Noms des agents. | Epinette, cèdre et genévrier. |         | Perch's de cèdre | Flottes. | Rames et Courbes. | Bois.       |             |        | Douves |          |
|------------------|-------------------------------|---------|------------------|----------|-------------------|-------------|-------------|--------|--------|----------|
|                  | Pièces.                       | Pieds.  |                  |          |                   | Cordes mou. | Cordes dur. | Lattes | Etal'n | Indes O. |
| A. J. Russell    |                               |         | 26004            | 1742     |                   | Ecote' 20   | 322         |        |        |          |
| Joseph F. Way    |                               |         | 23668            |          |                   |             |             |        |        |          |
| Charles E. Belle | C. 9613                       |         |                  |          |                   |             |             |        |        |          |
| A. Dubord        |                               |         |                  |          |                   |             |             |        |        |          |
| A. W. Powell     |                               |         | 3241             |          |                   | 54          | 775         | 109    | 188084 | 575548   |
| G. J. Nagle      |                               |         | 550              |          | K. 1093           | 211         | 107         | 419    |        |          |
| Chas. Dawson     |                               |         | 1570             |          |                   |             |             |        |        |          |
| Geo. Duberger    |                               |         |                  |          |                   |             |             |        |        |          |
| Chas. T. Dubé    | 415                           | C. 2075 |                  |          |                   |             |             |        |        |          |
| Jos. N. Verge    | 206                           | S. 6103 |                  |          |                   |             |             |        |        |          |
| Total            | 10234                         | 8173    | 55033            | 1742     | 1093              | 285         | 1204        | 529    | 188084 | 575548   |

Noyer, marronnier, cerisier, frêne, érable blanc, bois blanc, pruche et chêne.

|  |              |
|--|--------------|
| Montant total retiré des coupes de bois et fermages de terre, 1860 | \$321,904 73 |
| Montant total retiré des glissoires, 1860                          | 49,936 87    |
| Total pour 1860  | \$371,841 60 |
| Montant total retiré des coupes de bois et fermages de terre, 1859 | \$274,619 42 |
| Montant total retiré des glissoires, 1859                          | 34,867 05    |
| Total pour 1859  | 309,486 47   |
| Augmentation   | \$ 62,355 13 |

NOTE :—Cette somme y compris \$14,528.93, appartient à d'autres services,

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
BOIS ET FORETS,  
Québec, 31 décembre 1860:

20a.

sommes provenant des coupes de bois et fermages de terre pour l'année 1860.

TION DU BOIS, Etc.

| Frêne.  |        | Epinette rouge. |        | Merisier. |        | Tilleul. |        | Noyer dur et érable. |        | Noyer tendre et noyer. |        | Liens et traverses de chem. de fer. |
|---------|--------|-----------------|--------|-----------|--------|----------|--------|----------------------|--------|------------------------|--------|-------------------------------------|
| Pièces. | Pieds. | Pièces.         | Pieds. | Pièces.   | Pieds. | Pièces.  | Pieds. | Pièces.              | Pieds. | Pièces.                | Pieds. |                                     |
| 70      | 3685   | 211             | 6869   |           |        | 46       | 1728   | 1                    | M. 50  |                        |        |                                     |
| 108     | 4985   | 28              | 1255   |           |        | 15       | 684    |                      |        |                        |        |                                     |
| 184     | 8256   | 271             | 8540   | 1         | 41     | 26       | 1183   | 16                   | M. 686 |                        |        |                                     |
|         |        | 217             | 5729   |           |        |          |        | 12                   | H. 600 | 79                     | W 6338 |                                     |
| 2       | 54     | 931             | 16916  | 4000      | 66424  |          |        | 5                    | M. 85  |                        |        | R. S. 18509                         |
|         |        | 54              | 1600   |           | 223    | 3637     |        |                      |        |                        |        | R. T. 1890                          |
|         |        |                 |        | 1122      | 31736  |          |        |                      |        |                        |        |                                     |
| 364     | 16980  | 1712            | 40909  | 5346      | 101838 | 87       | 3595   | 34                   | 1421   | 79                     | 6338   | 20309                               |

DU BOIS, Etc.—(Suite.)

| DU BOIS, Etc.       |                | Infractions et Fractions. |            | SOMMES PROVENANT    |                        |              | Superficie sous licence. Milles carrés. |
|---------------------|----------------|---------------------------|------------|---------------------|------------------------|--------------|---|
| Barres d'ans-pects. | Madriers.      | Infractions.              | Fractions. | Des coupes de bois. | Des fermages de terre. | Total.       |   |
| No.                 | Noyer.         |                           |            |                     |                        |              |   |
|                     |                | \$ 1519 59                | cts. 66    | \$ 144180 05        | \$ 22629 03            | \$ 166809 13 | 13279                                   |
|                     |                | 4046 93                   | 18         | 39946 76            | 12533 04               | 52529 80     | 1495 29-32                              |
| 959                 |                | 394 69                    | 18         | 27073 89            | 4701 29                | 31775 18     | 2968                                    |
|                     |                | 1 19                      | 22         | 16098 05            | 11818 74               | 27916 79     | 4133                                    |
|                     | Sq. feet 16218 | 1111 02                   | 11         | 10191 21            | 1392 48                | 11583 69     | 436                                     |
|                     |                | 1006 42                   | 4          | 11898 04            | 4154 11                | 16052 15     | 1613                                    |
|                     |                | 60 24                     |            | 3721 74             | 2637 36                | 6359 10      | 1847 4-6                                |
|                     |                |                           |            | 7698 01             | 861 41                 | 8559 42      | 1018                                    |
|                     |                | 215 22                    |            | 3842 00             | 434 91                 | 4276 91      | 374                                     |
|                     |                | 42 30                     |            | 1683 16             | 104 00                 | 1787 16      | 195                                     |
| 959                 | 16218          | \$ 8397 60                | \$ 1 39    | \$ 266332 91        | \$ 61316 42            | \$ 327649 33 | 27413 5-32                              |

|   |              |
|---|--------------|
| Montant total provenant des coupes de bois et fermages de terre, 1860 | \$327,649 33 |
| Montant total provenant des glissoires, 1860                          | 48,924 41    |
| Total pour 1860   | \$376,573 74 |
| Montant total provenant des coupes de bois et fermages de terre, 1859 | \$280,110 20 |
| Montant total provenant des glissoires, 1859                          | 36,546 12    |
| Total pour 1859   | 316,656 32   |
| Augmentation  | \$ 59,917 42 |

savoir: clergé, école, terres des Sauvages et biens des Jésuites.

P. M. PARTRIDGE,  
Surintendant des Bois et Forêts.

ANDREW RUSSELL,  
Sous-Commissaire.

## No. 206.

## BOIS ET FORÊTS.

## ÉTAT du revenu perçu durant l'année 1860.

|   | \$     | cts. | \$     | cts. |
|---|--------|------|--------|------|
| Montant des perceptions du territoire de l'Ottawa supér., par A. J. Russell.....  | 63920  | 33   |        |      |
| do do do par McLean Stewart.....  | 107720 | 27   | 171640 | 60   |
| Montant des perceptions du territoire de l'Ontario, par Joseph F. Way.....  | 23764  | 76   |        |      |
| do do do par McLean Stewart.....  | 14198  | 39   | 42963  | 15   |
| Montant des perceptions du territoire de l'Ottawa infér., par Chas. E. Belle.....   | 26288  | 79   |        |      |
| do do do par McLean Stewart.....  | 5611   | 40   | 31900  | 19   |
| Montant des perceptions du territoire du St. Maurice, par A. Dubord.....  | 25623  | 99   |        |      |
| do do do par McLean Stewart.....  | 4743   | 85   | 30367  | 84   |
| Montant des perceptions des territoires unis d'Huron, du Supérieur et de la péninsule du Canada Ouest, par A. W. Powell ..... | 4705   | 24   |        |      |
| do do do par McLean Stewart.....  | 9232   | 51   | 13937  | 75   |
| Montant des perceptions du territoire de St. François, par G. J. Nagle .....  | 10472  | 62   |        |      |
| do do do par McLean Stewart.....  | 460    | 33   | 10932  | 95   |
| Montant des perc. du territ. de Madawaska et de la Chaudière, par C. Dawson.....  | 4717   | 10   |        |      |
| do do do par McLean Stewart .....   | 30     | 31   | 4747   | 41   |
| Montant des perceptions du territoire du Saguenay, par Geo. Duberger.....   |        |      | 9774   | 47   |
| Montant des perceptions du territ. du bas St. Laurent, par Chas. T. Dubé ..   |        |      | 3842   | 77   |
| Montant des perceptions du territ. de la Baie des Chaleurs, par Jos. N. Verge .....   |        |      | 1797   | 60   |
| Total des fermages de terre et droits de coupe de bois.....   |        |      | 321904 | 73   |
| <i>Montants perçus sur les glissoires, 1860.</i>  |        |      |        |      |
| Montant des glissoires de l'Ottawa .....  | 45520  | 03   |        |      |
| do do du St. Maurice.....   | 2911   | 74   |        |      |
| do do du Saguenay.....  | 1505   | 10   | 49936  | 87   |
| Total des perceptions .....   |        |      | 371841 | 60   |

NOTE.—En outre de ce qui précède, la somme de \$13513.98 a été perçue pour d'autres services, savoir : clergé, écoles, terres des Sauvages et biens des Jésuites.

P. M. PARTRIDGE,  
Surint. des Bois et Forêts.

ANDREW RUSSELL,  
Sous-Commissaire.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Bois et Forêts.

Québec, 31 décembre 1860.



No. 204.

BOIS et FORETS.- ÉTAT des bois mesurés, inspectés et comptés au port de Québec, par le bureau du surintendant des inspecteurs de bois, pendant la saison de 1860.

| Pièces.                   | Mesuré<br>do<br>do | Tondeaux.    | Taux,<br>\$ cts. | Honoraires de bureau. |          | Honoraires d'inspecteurs. |         | Total.<br>\$ cts. |
|---------------------------|--------------------|--------------|------------------|-----------------------|----------|---------------------------|---------|-------------------|
|                           |                    |              |                  | \$ cts.               | \$ cts.  | \$ cts.                   | \$ cts. |                   |
| Pin blanc.....            | 243471             | 403843 30/40 |                  |                       |          |                           |         |                   |
| Bois blanc.....           | 350                | 513 12/40    |                  |                       |          |                           |         |                   |
| Noyer tendre.....         | 35                 | 38 37/40     |                  |                       |          |                           |         |                   |
|                           | 243856             | 404395 39/40 | 0. 4 77/12       | 5897 44               | 12687 37 | 18584 81                  |         |                   |
| Pin rouge.....            | 83798              | 90733 6/40   |                  |                       |          |                           |         |                   |
| Chêne.....                | 13608              | 28713 14/40  |                  |                       |          |                           |         |                   |
| Orme.....                 | 25451              | 29132 7/40   |                  |                       |          |                           |         |                   |
| Frêne.....                | 1752               | 2068 4/40    |                  |                       |          |                           |         |                   |
| Épaveite rouge.....       | 7152               | 5003 3/40    |                  |                       |          |                           |         |                   |
| Merisier.....             | 3443               | 1522 7/40    |                  |                       |          |                           |         |                   |
| Erable.....               | 76                 | 78           |                  |                       |          |                           |         |                   |
| Hêtre.....                | 1                  | 1 1/40       |                  |                       |          |                           |         |                   |
| Pruche.....               | 1                  | 34/40        |                  |                       |          |                           |         |                   |
| Épaveite blanche.....     | 12                 | 12 1/40      |                  |                       |          |                           |         |                   |
| Noyer.....                | 141                | 227 39/40    |                  |                       |          |                           |         |                   |
| Noyer dur.....            | 613                | 296 23/40    |                  |                       |          |                           |         |                   |
| Corisier.....             | 2                  | 2 5/40       |                  |                       |          |                           |         |                   |
|                           | 136050             | 153790 24/40 | 0. 6 1/2         | 3245 64               | 6491 28  | 9736 92                   |         |                   |
| Pin blanc.....            | 1430               | 2740 36/40   |                  |                       |          |                           |         |                   |
| Pin blanc (Dégrossi)..... | 4178               | 6817 14/40   |                  |                       |          |                           |         |                   |
|                           | 5608               | 9558 10/40   | 0. 8 23/24       | 159 30                | 696 96   | 856 26                    |         |                   |
| Pin rouge.....            | 32                 | 36 23/40     |                  |                       |          |                           |         |                   |
| Chêne.....                | 506                | 440 25/40    |                  |                       |          |                           |         |                   |
| Orme.....                 | 224                | 274 31/40    |                  |                       |          |                           |         |                   |
| Frêne.....                | 538                | 584 8/40     |                  |                       |          |                           |         |                   |
| Merisier.....             | 28050              | 11336 21/40  |                  |                       |          |                           |         |                   |
| Erable.....               | 5                  | 2 1/40       |                  |                       |          |                           |         |                   |
|                           | 29355              | 12674 29/40  | 0 11 1/2         | 316 87                | 1188 26  | 15045 13                  |         |                   |





BOIS ET FORÊTS.—État du nombre de pièces et de pieds cubes de chaque espèce de bois mesuré et inspecté sous la surveillance du surintendant des inspecteurs de bois, au port de Québec, durant la saison de 1860; avec la section de la province d'où proviennent ces bois.

| SECTION DE LA PROVINCE.                                   | Pin blanc. |          | Pin rouge. |         | Chêne.  |         | Orme.   |         | Frêne.  |        | Bois blanc. |        | Noyer fendre. |        |
|---|------------|----------|------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|--------|-------------|--------|---------------|--------|
|   | Pièces.    | Pieds.   | Pièces.    | Pieds.  | Pièces. | Pieds.  | Pièces. | Pieds.  | Pièces. | Pieds. | Pièces.     | Pieds. | Pièces.       | Pieds. |
|   |            |          |            |         |         |         |         |         |         |        |             |        |               |        |
| 1 Québec et Montréal                                      | 16119      | 971146   | 445        | 17008   | 2108    | 357     | 18844   | 18      | 562     | 582    | 58          | 5120   | 35            | 1555   |
| 2 St. Laurent, de Montréal à la tête du lac Ontario       | 49761      | 4122438  | 9635       | 522015  | 1475    | 80209   | 12294   | 572583  | 946     | 44621  | 84          | 5120   | 35            | 1555   |
| 3 Grande Rivière et Lac Érié                              | 1385       | 1138662  | 341        | 22336   | 10946   | 89858   | 6066    | 347198  | 2       | 208    | 188         | 9193   |               |        |
| 4 L'Ottawa et ses tributaires, en bas de la cité d'Ottawa | 32955      | 1827574  | 36         | 1449    | 28      | 1024    | 92293   | 745     | 32651   | 53     | 1686        | 1      | 51            |        |
| 5 Gatineau  | 897        | 52856    |            |         |         | 238     | 6620    | 9       | 669     |        |             |        |               |        |
| 6 Bédouin   | 5027       | 332058   | 1          | 31      | 167     | 4570    | 1621    | 5822    | 392     | 18849  | 38          | 2214   |               |        |
| 7 L'Ottawa et ses tributaires en haut de la cité d'Ottawa | 167114     | 11117525 | 73373      | 3068280 | 469     | 13448   | 974     | 33868   | 175     | 8438   | 57          | 2319   |               |        |
| 8 États-Unis  | 380        | 26746    |            |         | 1001    | 85842   |         | 42856   |         |        |             |        |               |        |
| Grand Total   | 273658     | 18564295 | 83831      | 3681129 | 14114   | 1086159 | 28674   | 1176223 | 2287    | 105968 | 350         | 20632  | 36            | 1006   |

État du nombre de Pièces, &c.—(Suite.)

| SECTION DE LA PROVINCE.                                    | Épinière rou. |        | Merisier |        | Erable. |        | Hêtre.  |        | Frêne.  |        | Épinière blanche. |        | Noyer.  |        | Noyer dur. |        | Cérisier. |        |         |
|--|---------------|--------|----------|--------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|-------------------|--------|---------|--------|------------|--------|-----------|--------|---------|
|  | Pièces.       | Pieds. | Pièces.  | Pieds. | Pièces. | Pieds. | Pièces. | Pieds. | Pièces. | Pieds. | Pièces.           | Pieds. | Pièces. | Pieds. | Pièces.    | Pieds. | Pièces.   | Pieds. |         |
|  |               |        |          |        |         |        |         |        |         |        |                   |        |         |        |            |        |           |        | Pièces. |
| 1 Québec et Montréal                                       | 2428          | 49793  | 31274    | 507199 | 8       | 105    |         |        |         |        |                   |        |         |        |            |        |           |        |         |
| 2 St. Laurent de Montréal à la tête du lac Ontario         | 2005          | 65988  | 27       | 1118   | 11      | 635    |         |        |         |        |                   |        |         |        |            |        |           |        |         |
| 3 Grande Rivière et Lac Érié                               | 924           | 28594  | 93       | 2937   | 51      | 2082   | 1       | 41     |         |        |                   |        |         |        |            |        |           |        |         |
| 4 L'Ottawa et ses tributaires, en bas de la cité d'Ottawa  | 23            | 876    |          | 76     |         |        |         |        |         |        |                   |        |         |        |            |        |           |        |         |
| 5 Gatineau   | 1341          | 44958  | 93       | 3188   | 8       | 286    |         |        |         |        |                   |        |         |        |            |        |           |        |         |
| 6 Bédouin  | 371           | 11117  | 4        | 120    | 3       | 93     |         |        |         |        |                   |        |         |        |            |        |           |        |         |
| 7 L'Ottawa et ses tributaires, en haut de la cité d'Ottawa | 55            | 1928   |          |        |         |        |         |        |         |        |                   |        |         |        |            |        |           |        |         |
| 8 États-Unis   | 7147          | 199223 | 31493    | 514348 | 81      | 3201   | 1       | 41     | 1       | 234    | 12                | 481    | 195     | 13128  | 613        | 11863  | 2         | 85     |         |
| Grand Total  |               |        |          |        |         |        |         |        |         |        |                   |        |         |        |            |        |           |        |         |

RIVIERE DE L'OTTAWA et ses tributaires, en haut de la cité d'Ottawa, subdivisés.

| SECTION DE LA PROVINCE.                                   | Pin blanc. |          | Pin rouge. |         | Chêne.  |        | Orme.   |        | Frêne.  |        | Bois blanc. |        | Épinière rou. |        | Merisier |        | Erable. |        | Hêtre.  |        | Frêne.  |        | Épinière blanche. |        | Noyer.  |        | Noyer dur. |        | Cérisier. |        |         |        |         |        |         |        |         |        |
|---|------------|----------|------------|---------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|-------------|--------|---------------|--------|----------|--------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|-------------------|--------|---------|--------|------------|--------|-----------|--------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|
|   | Pièces.    | Pieds.   | Pièces.    | Pieds.  | Pièces. | Pieds. | Pièces. | Pieds. | Pièces. | Pieds. | Pièces.     | Pieds. | Pièces.       | Pieds. | Pièces.  | Pieds. | Pièces. | Pieds. | Pièces. | Pieds. | Pièces. | Pieds. | Pièces.           | Pieds. | Pièces. | Pieds. | Pièces.    | Pieds. |           |        |         |        |         |        |         |        |         |        |
|   |            |          |            |         |         |        |         |        |         |        |             |        |               |        |          |        |         |        |         |        |         |        |                   |        |         |        |            |        | Pièces.   | Pieds. | Pièces. | Pieds. | Pièces. | Pieds. | Pièces. | Pieds. | Pièces. | Pieds. |
| 1 Rivière à la Carpe et Ohio                              | 7602       | 535473   | 84         | 3958    | 372     | 3192   | 27092   | 2      | 68      |        |             |        |               |        |          |        |         |        |         |        |         |        |                   |        |         |        |            |        |           |        |         |        |         |        |         |        |         |        |
| 2 Lacs Duchêne et des Chats                               | 465        | 27342    |            |         | 1       | 18     |         |        |         |        |             |        |               |        |          |        |         |        |         |        |         |        |                   |        |         |        |            |        |           |        |         |        |         |        |         |        |         |        |
| 3 Rivière Mississipi                                      | 16678      | 1132639  | 4161       | 178744  | 344     | 8842   | 231     | 7659   | 29      | 1265   | 45          | 1928   | 3             | 155    |          |        |         |        |         |        |         |        |                   |        |         |        |            |        |           |        |         |        |         |        |         |        |         |        |
| 4 Madawaska   | 27745      | 1870082  | 23669      | 1056486 | 3       | 70     | 4       | 193    | 116     | 5809   | 1           | 55     | 41            | 1840   |          |        |         |        |         |        |         |        |                   |        |         |        |            |        |           |        |         |        |         |        |         |        |         |        |
| 5 Rivière Bonaventure                                     | 15326      | 1065102  | 9389       | 376582  | 3       | 70     | 10      | 552    |         |        |             |        |               |        |          |        |         |        |         |        |         |        |                   |        |         |        |            |        |           |        |         |        |         |        |         |        |         |        |
| 6 Ile du Calumet, et Rivière et Lacs du fort Coulonge     | 8664       | 5096634  | 1604       | 54969   | 26      | 594    | 15      | 433    | 1       | 32     |             |        |               |        |          |        |         |        |         |        |         |        |                   |        |         |        |            |        |           |        |         |        |         |        |         |        |         |        |
| 7 Rivière Noire   | 23216      | 1466455  | 2382       | 87282   | 6       | 172    | 2       | 80     | 1       | 32     |             |        |               |        |          |        |         |        |         |        |         |        |                   |        |         |        |            |        |           |        |         |        |         |        |         |        |         |        |
| 8 Ile et lac des Allumettes, Westmain et Gullite          | 1414       | 92825    | 216        | 7389    |         |        |         |        |         |        |             |        |               |        |          |        |         |        |         |        |         |        |                   |        |         |        |            |        |           |        |         |        |         |        |         |        |         |        |
| 9 Rivières des Sauvages, du Ramusque et du Serpent        | 15275      | 883338   | 5892       | 222062  | 12      | 320    | 2       | 65     | 11      | 585    | 2           | 108    |               |        |          |        |         |        |         |        |         |        |                   |        |         |        |            |        |           |        |         |        |         |        |         |        |         |        |
| 10 Rivière Petawawa                                       | 21765      | 1503324  | 19074      | 743626  |         |        |         |        |         |        |             |        |               |        |          |        |         |        |         |        |         |        |                   |        |         |        |            |        |           |        |         |        |         |        |         |        |         |        |
| 11 Rivière à la Crabe                                     | 4684       | 329339   |            |         |         |        |         |        |         |        |             |        |               |        |          |        |         |        |         |        |         |        |                   |        |         |        |            |        |           |        |         |        |         |        |         |        |         |        |
| 12 Rivière Creuse, Rapides des deux Jorohim, et au-dessus | 24280      | 1701782  | 6465       | 318194  | 6       | 258    | 41      | 1766   | 14      | 588    | 1           | 27     | 2             | 83     |          |        |         |        |         |        |         |        |                   |        |         |        |            |        |           |        |         |        |         |        |         |        |         |        |
| Total   | 167114     | 11117525 | 73373      | 3068280 | 469     | 13448  | 974     | 33868  | 175     | 8438   | 57          | 2319   | 371           | 11117  | 4        | 120    | 3       | 93     | 8       |        |         |        |                   |        |         |        |            |        |           |        |         |        |         |        |         |        |         |        |

ANDREW RUSSELL,  
Sous-Commissaire.

P. M. PARTRIDGE,  
Surintendant des Bois et Forêts.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
BOIS ET FORÊTS,  
Québec, 31 décembre 1860.

**BOIS ET FORETS.**—TABLEAU du nombre de pièces de tout bois (bois carré excepté) mesuré, inspecté et compté, sous la surveillance du surintendant des inspecteurs de bois, durant la saison de 1860, avec la section de la province d'où proviennent ces bois.

| SECTION DE LA PROVINCE. |                                     |         |     | Rames.    |      | Barres d'auspect. |  | Lattes. |  |
|-------------------------|-------------------------------------|---------|-----|-----------|------|-------------------|--|---------|--|
| Mâts et beaux.          |                                     | Espars. |     | Comptées. |      | Pièces.           |  | Cordes. |  |
| Pièces.                 |                                     | Pièces. |     | Pièces.   |      | Pièces.           |  | Pièces. |  |
| 1                       | Québec et Montréal                  | 566     | 271 | 1741      | 2502 |                   |  |         |  |
| 2                       | St. Laurent, de Montréal en montant | 566     | 246 | 1741      | 2502 |                   |  |         |  |
| 3                       | Ottawa, et ses tributaires          | 566     | 517 | 1741      | 2502 |                   |  |         |  |
| Total                   |                                     | 566     | 517 | 1741      | 2502 |                   |  |         |  |

| SECTION DE LA PROVINCE. |                                       |            |             | Madrirs de pin. |         | Bordages et planches. |        | Madrirs d'épinette. |              | Bordages et planches. |  | Madrirs de pin et d'épini. |  |
|-------------------------|---------------------------------------|------------|-------------|-----------------|---------|-----------------------|--------|---------------------|--------------|-----------------------|--|----------------------------|--|
| Pièces.                 |                                       | Étalonnés. |             | Comptés.        |         | Pièces.               |        | Étalonnés.          |              | Comptés.              |  | Comptés seulement.         |  |
| Pièces.                 |                                       | Pièces.    |             | Pièces.         |         | Pièces.               |        | Pièces.             |              | Pièces.               |  | Pièces.                    |  |
| 1                       | District en bas de Québec             | 5012       | 5451 21/2   | 5447            | 32089   | 30646 38/2            | 735    | 13051               | 22551 49/2   |                       |  |                            |  |
| 2                       | District de Québec                    | 149405     | 170236 35/2 | 5447            | 458346  | 444468 12/2           | 30440  | 1100                | 22551 49/2   |                       |  |                            |  |
| 3                       | District de Québec et Montréal        | 556152     | 642679 50/2 | 32664           | 768320  | 750839 4              | 93115  | 42019               | 457349 23/2  |                       |  |                            |  |
| 4                       | St. Laurent, de Montréal et au-dessus | 256761     | 305801 11/2 | 7801            | 2319    | 2280 2/2              | 1000   | 1420                | 1257407 23/2 |                       |  |                            |  |
| 5                       | Ottawa et ses tributaires             | 947330     | 1124169 7/2 | 45912           | 1256074 | 1227778 47/2          | 125890 | 44859               | 1737908 42/2 |                       |  |                            |  |
| Total                   |                                       | 947330     | 1124169 7/2 | 45912           | 1256074 | 1227778 47/2          | 125890 | 44859               | 1737908 42/2 |                       |  |                            |  |

| SECTION DE LA PROVINCE. |   |         |      | Douves d'étalonnées. |    | Douves des Indes Occidentales. |   | Douves à barils. |    |
|-------------------------|---|---------|------|----------------------|----|--------------------------------|---|------------------|----|
| Pièces.                 |   | M. C.   |      | M. C.                |    | M. C.                          |   | M. C.            |    |
| Pièces.                 |   | M. C.   |      | M. C.                |    | M. C.                          |   | M. C.            |    |
| 1                       | Québec à Montréal   | 38591   | 38   | 2                    | 2  | 19                             | 3 | 1                |    |
| 2                       | Montréal et Kingston  | 1404102 | 1396 | 2                    | 19 | 2002                           | 8 | 1                | 13 |
| 3                       | Kingston, jusqu'à la tête du lac Ontario                                      | 38667   | 38   | 8                    | 1  | 221                            | 2 | 2                | 16 |
| 4                       | Grande Rivière, et lacs Érié, St. Clair et Huron, y compris la Rivière Thames | 1481360 | 1473 | 2                    | 1  | 208                            | 1 | 1                | 11 |
| 5                       | Ottawa et ses tributaires, y compris le Rideau.                               |         |      |                      |    |                                |   |                  |    |
| États-Unis              |   |         |      |                      |    |                                |   |                  |    |
| Total                   |   | 1481360 | 1473 | 2                    | 1  | 2441                           | 5 | 1                | 10 |

P. M. PARTRIDGE,  
*Surintendant des Bois et Forêts*  
 DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
 Bois et Forêts,  
 Québec, 31 décembre 1860.

ANDREW RUSSELL,  
*Sous-Commissaire.*



No. 207.

BOIS ET FORETS.—ÉTAT des bois mesurés et inspectés à Montréal, Lachine et Sorel, par le bureau du sous-surintendant des inspecteurs de bois pendant la saison de 1860, et la section de la province d'où proviennent ces bois.

| Section de la province.          | Pin blanc. |         | Frêne.     |        | Bois blanc.     |        | Merisier.          |        | Noyer tendre.    |        | Orme.                       |        | Pruche. |        | Noyer dur. |        | Érable. |        |         |        |    |
|----------------------------------|------------|---------|------------|--------|-----------------|--------|--------------------|--------|------------------|--------|-----------------------------|--------|---------|--------|------------|--------|---------|--------|---------|--------|----|
|                                  | Pièces.    | Pieds.  | Pièces.    | Pieds. | Pièces.         | Pieds. | Pièces.            | Pieds. | Pièces.          | Pieds. | Pièces.                     | Pieds. | Pièces. | Pieds. | Pièces.    | Pieds. | Pièces. | Pieds. |         |        |    |
| 1 Ter. du B. de l'Ottawa         | 22413      | 1154462 | 205        | 11531  | 109             | 5133   | 35                 | 1275   | .....            | .....  | .....                       | 264    | 9175    | 47     | 1391       | 2      | 58      | 89     | 2081    |        |    |
| 2 Ter. du H. de l'Ottawa         | 6312       | 344611  | 18         | 802    | 34              | 1625   | 8                  | 241    | .....            | .....  | .....                       | 24     | 906     | .....  | .....      | .....  | .....   | 2      | 78      |        |    |
| 3 Agence de Belleville,....      | 76         | 4255    | 99         | 4724   | .....           | .....  | .....              | .....  | 22               | 657    | .....                       | 255    | 8094    | 2      | 57         | .....  | .....   | .....  | .....   |        |    |
|                                  | 28801      | 1503328 | 412        | 17057  | 143             | 6758   | 43                 | 1516   | 22               | 657    | .....                       | 543    | 18175   | 49     | 1948       | 2      | 58      | 91     | 2159    |        |    |
| SECTION DE LA PROVINCE.          | Chêne.     |         | Pin rouge. |        | Epinette rouge. |        | Bois plat et rond. |        | Douves d'égalon. |        | Douves, Indes Occidentales. |        | M. C.   |        | M. C.      |        | M. C.   |        | M. C.   |        |    |
|                                  | Pièces.    | Pieds.  | Pièces.    | Pieds. | Pièces.         | Pieds. | Pièces.            | Pieds. | Pièces.          | Pieds. | Pièces.                     | Pieds. | Pièces. | Pieds. | Pièces.    | Pieds. | Pièces. | Pieds. | Pièces. | Pieds. |    |
| 1 Territoire du Bas Ottawa.....  | 27         | 718     | 4          | 161    | 498             | 16505  | 6486               | 227792 | .....            | .....  | .....                       | .....  | .....   | .....  | .....      | .....  | .....   | .....  | .....   | .....  |    |
| 2 Territoire du Haut Ottawa..... | 5          | 164     | 187        | 6765   | 1               | 27     | 3                  | 112    | .....            | .....  | .....                       | .....  | .....   | .....  | .....      | .....  | .....   | .....  | .....   | .....  |    |
| 3 Agence de Belleville.....      | 161        | 12631   | .....      | .....  | .....           | .....  | .....              | .....  | .....            | .....  | .....                       | 43399  | 42      | 8      | 1          | 28     | 91915   | 76     | 5       | 3      | 25 |
|                                  | 193        | 13513   | 191        | 6926   | 499             | 16532  | 6489               | 227904 | 43399            | 42     | 8                           | 1      | 28      | 91915  | 76         | 5      | 3       | 25     |         |        |    |

ANDREW RUSSELL,  
Sous-Commissaire.

P. M. PARTRIDGE,  
Surintendant des Bois et Forêts.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
BOIS ET FORETS,  
Québec, 31 décembre 1860.

## No. 21.

ETAT DE TRAVAIL DE BUREAU.

(Pas imprimé.)

Nos. 22, 23, 24, 25, 26 et 27.

(Transmis au bureau d'agriculture.)

## No. 28.

DEUXIÈME RAPPORT ANNUEL SUR LA COLONISATION DU CHEMIN D'ELGIN

A l'Honorable P. M. VANKOUGHNET,  
Commissaire des terres de la couronne,  
Québec.

BUREAU DES OCTROIS GRATUITS,  
St. Jean Port Joli, 8 janvier 1861.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre à votre considération mon deuxième rapport annuel sur les développements de la colonisation du chemin Elgin, jusqu'au 31 déc. 1860.

Les progrès de la colonisation sur ce chemin ont dépassés toute attente, comme vous pourrez vous en convaincre par le tableau démonstratif ci-joint, marqué appendice A, bien que des pertes assez sensibles aient eu lieu dans le rendement des récoltes.

Il y a actuellement 238 lots ou 23,507 acres de terres possédés par des colons qui y font des défrichements et qui n'attendent plus, pour s'y établir, que l'ouverture du chemin ait eu lieu ou que les défrichements se soient développés davantage. Dans la partie du chemin ouvert, on compte déjà 44 familles résidentes, quoique l'époque où ce chemin a été livré à la colonisation ne date que depuis 18 mois. Voici comment se classe cette population :

|  |       |
|--|-------|
| Hommes .....                           | 44    |
| Femmes.....                            | 37    |
| Garçons, âgés moins de 12 et plus..... | 26    |
| Filles, do do .....                    | 25    |
| Garçons, âgés moins de 12 ans.....     | 61    |
| Filles, do do .....                    | 44    |
|  | — 157 |

Population totale,..... 238 souls.

Les animaux de ferme possédés par les colons se classent ainsi :

|                          |    |
|--------------------------|----|
| Chevaux .....            | 18 |
| Bœufs .....              | 21 |
| Vaches à lait.....       | 30 |
| Taures et génisses ..... | 4  |
| Moutons.....             | 22 |

En tout..... 95 têtes de bétail.

Le nombre d'acres défrichés et prêts à être ensemencés au printemps  
s'élèvent à..... 841

Le nombre d'acres d'abattis..... 616½

Total ..... 1457½

|  |    |
|--|----|
| Le nombre de maisons construites est de..... | 53 |
| do des granges et étables.....               | 41 |

Total,..... 94 bâtisses.

Les semences du printemps dernier ont été de 866½ minots.

Pour ne pas déroger à l'habitude où je suis de ne présenter les choses que par la démonstration calme du vrai, je dois noter ici que les récoltes des colons ont produit un résultat bien différent de celui que l'aspect des champs de grain, au 1er septembre, nous permettait d'espérer. Il y a eu, tout au plus, qu'un tiers de la moisson qui a pu être sauvé, le reste de la récolte ayant été anéantie par les gelées hâtives du mois de septembre dernier. Cependant, j'ai pu me convaincre, en visitant chaque établissement, qu'en dépit de ce malheur, pas une seule famille résidante n'a perdue courage. Au contraire, à la vue des travaux accomplis durant l'année, elles paraissent assez satisfaites et entretiennent les plus grandes espérances pour l'avenir, sachant que l'amélioration du climat marche de pair avec le mesurement rapide du défrichement de la forêt, et que par conséquent ces sortes d'accidents atmosphériques deviendront de plus en plus rares, à mesure que la forêt reculera sous la hache des défricheurs.

Voici tel est l'état de ces récoltes :

|              |             |
|--------------|-------------|
| Blé.....     | 123 minots. |
| Seigle.....  | 143½ "      |
| Orge.....    | 956 "       |
| Pois.....    | 17 "        |
| Avoine.....  | 2,439 "     |
| Patates..... | 1,477 "     |

Faisant une récolte totale de 5,155½ minots.

Il convient d'ajouter pourtant que cette diminution dans la récolte a beaucoup nu au développement de la contrée en empêchant un grand nombre de colons à s'établir sur leurs lots comme ils en avaient l'intention.

Quoiqu'il en soit des obstacles dont est parsemée la route du défricheur à son début, la connaissance des avantages considérables qu'offre la colonisation des terres à ceux qui s'y dévouent nous est tout acquise, et la valeur de plus en plus grande de la richesse productive ne saurait être un problème pour personne.

Afin de mieux prouver la justesse de cette assertion, je ne crois mieux faire que de donner ici le tableau de la valeur des produits récoltés ainsi que la valeur non moins réalisée par les travaux de défrichements, etc.

|            |               |          |   |          |
|------------|---------------|----------|---|----------|
| Blé,       | 123 minots,   | @ \$1 25 | = | \$153 75 |
| Seigle,    | 143½ "        | @ 1 10   | = | 157 85   |
| Orge,      | 956 "         | @ 0 80   | = | 767 20   |
| Pois,      | 17 "          | @ 1 50   | = | 25 50    |
| Avoine,    | 2,439 "       | @ 0 40   | = | 1,034 40 |
| Patates,   | 1,477 "       | @ 0 30   | = | 443 10   |
| Paille,    | 86 ton'x,     | @ 8 25   | = | 709 50   |
| Lard,      | 5,040 lbs.,   | @ 6 60   | = | 332 66   |
| *Sucre,    | 22,085 "      | @ 6 70   | = | 1,479 70 |
| Bardeaux,  | 30 M          | @ 2 00   | = | 60 00    |
| Bois scié, | 20,000 pieds, | @ 8 00   | = | 160 00   |

Valeur des produits de l'année,..... \$5,323 66

Voici maintenant la valeur productive du travail fait durant les 18 mois terminés le 31 décembre 1860, comprenant la valeur des défrichements, des bâtisses et du bétail, étant la propriété des colons :

\* L'item du sucre mentionné dans le tableau ci-dessus est la quantité confectionnée seulement par les colons. A part cela, il s'en est confectionné environ 60,000 lbs., par les habitants des paroisses du fleuve.

|  |   |         |   |             |
|--|---|---------|---|-------------|
| 841 acres défrichés, .....   | @ | \$12 00 | = | \$10,092 00 |
| 616½ " d'abattis.....  | @ | 8 00    | = | 4,932 00    |
| 53 maisons construites.....  | @ | 50 00   | = | 2,650 00    |
| 40 granges et étables.....   | @ | 25 00   | = | 1,000 00    |
| Valeur totale des travaux .....  |   |         |   | \$18,674 00 |
| 18 chevaux évalués à \$50 00.....  |   |         |   | \$900 00    |
| 21 bœufs, " " 25 00.....   |   |         |   | 525 00      |
| 30 vaches, " " 20 00.....  |   |         |   | 600 00      |
| 4 taures, " " 15 00.....   |   |         |   | 60 00       |
| 22 moutons, " " 2 00.....  |   |         |   | 44 00       |
| Valeur totale du bétail.....   |   |         |   | 2,129 00    |
| Montant rapporté des produits agricoles et de l'industrie, récoltés en 1860. |   |         |   | 5,323 66    |
| Valeur totale de la richesse des colons.....                                 |   |         |   | \$26,126 66 |

Il appert donc par le tableau ci-dessus que la valeur des travaux accomplis durant les 18 mois précités, donne \$593 75 par chaque établissement égale à près de \$114 par tête, répartie sur toute la population, à part l'argent que les colons gagnent dans les travaux publics ou ailleurs. Je n'ai aucun doute que ces statistiques vraiment encourageantes seront de nature à engager tous ceux qui ne possèdent rien ou peu, à rechercher dans la colonisation des terres un moyen d'existence assurée qu'ils ne sauraient trouver ailleurs, d'une manière aussi profitable pour l'avenir des familles et du pays; et pour le gouvernement, une raison toute spéciale de faire progresser les travaux du chemin d'une manière plus active.

Plusieurs petites industries trouvent déjà à faire l'écoulement de leurs produits avec avantage; au premier rang figurent la tonnellerie et la fabrique des raquettes. Le trafic et la circulation sur le chemin Elgin ne tardera pas à se faire d'une manière assez considérable aussitôt que l'ouverture complète du chemin aura été faite jusqu'à la ligne provinciale. Déjà les marchands de bois, dont les opérations se font sur la rivière St. Jean, choisissent de préférence ce chemin pour y faire transporter les provisions destinées à leurs chantiers.

Il me paraît utile d'ajouter que la longueur projetée du chemin Elgin est de 26 milles. Son point de départ est à la profondeur de la seigneurie de St. Roch des Aulnais sur le lot No. 27, au 1er rang du canton Ashford, en courant vers le sud, jusqu'à la province. Ce chemin étant parachevé jusqu'à la 18e borne milliaire, il reste encore 8 milles de chemin à faire pour se rendre au but proposé. Les terres offertes en octrois gratuits s'étendent depuis le milieu de la 4e borne milliaire jusqu'à la ligne provinciale. Je crois de mon devoir de fixer votre attention sur la nécessité de terminer cette partie du chemin durant la prochaine saison, vu que toutes ces terres sont prises par des colons qui les défrichent, mais qu'ils ne peuvent établir. Le sol, en cet endroit, paraît supérieur et facile d'exploitation. Pour terminer les travaux de cette importante voie de communication, il faudrait \$4,250.

Un moulin à scie, construit sur le bras de la rivière Ouelle, est en plein opération depuis le printemps dernier, c'est la propriété d'un colon de l'endroit, M. Luther Morin. Quant à l'autre moulin à scie mentionné dans mon rapport de l'an dernier, il ne pourra fonctionner que dans le courant de la présente année, en conséquence d'un accident grave arrivé aux travaux de la chaussée.

Enfin, qu'il me soit permis d'ajouter, en terminant, combien le système des octrois gratuits mis en vigueur dans le Bas-Canada est appelé à faire du bien, puisque déjà il semble avoir pleinement justifié l'idée que l'intelligence si patriotiquement inspiré de l'exécutif avait fait naître et que l'opinion publique semble proclamer comme étant l'aurore d'un nouveau jour pour la colonisation du Bas-Canada.

Je vous réfère respectueusement à l'appendice déjà mentionné, honorable monsieur, afin que vous jugiez plus intimement encore la marche de la colonisation du chemin Elgin. Par cette étude vous verrez que la colonisation de ce chemin marche en souveraine et que les colons la trouve pleine d'avenir pour leurs familles, puisqu'ils y prennent goût et qu'ils y posent leurs tentes.

Je vous prie de croire, monsieur, que je fais tous mes efforts pour remplir fidèlement mes devoirs envers le gouvernement et le pays auquel je demeure sincèrement attaché.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

STANISLAS DRAPEAU,

Agent des chemins Elgin et Taché.

### APPENDICE A.

Tableau démonstratif des progrès accomplis dans la colonisation du chemin Elgin, durant les années 1859 et 1860.

Octrois gratuits accordés en 1859... 183 lots or 17,692 acres.

“ “ “ 1860... 55 “ 5,815 “

Total jusqu'à ce jour..... 238 lots ou 23,507 acres.

|                                     |                     |                     |
|-------------------------------------|---------------------|---------------------|
|                                     | 1859.               | 1860.               |
| Nombre des familles residentes..... | <u>24</u>           | <u>44</u>           |
| Population,—Hommes.....             | 24                  | 44                  |
| Femmes.....                         | 21                  | 37                  |
| Enfants.....                        | 99                  | 157                 |
|                                     | <u>144</u> âmes.    | <u>238</u> âmes.    |
| Animaux,—Chevaux.....               | 10                  | 18                  |
| Bœufs.....                          | 7                   | 21                  |
| Vaches.....                         | 13                  | 30                  |
| Taures.....                         | 2                   | 4                   |
| Moutons.....                        | 13                  | 22                  |
|                                     | <u>45</u> têtes.    | <u>95</u> têtes.    |
| Défrichements.—Acres défrichés..... | 457½                | 841                 |
| “ d'abattis.....                    | 252                 | 616½                |
|                                     | <u>709½</u> acres.  | <u>1457½</u> acres. |
| Bâtisses,—Maisons construites.....  | 24                  | 53                  |
| Granges et étables.....             | 4                   | 41                  |
|                                     | <u>28</u> bâtisses. | <u>94</u> bâtisses. |
| Semences, — Blé, (minots).....      | 7½                  | 35½                 |
| Seigle, “.....                      | 11½                 | 30½                 |
| Orge, “.....                        | 30½                 | 212½                |
| Pois, “.....                        | 4                   | 19½                 |
| Avoine, “.....                      | 55                  | 197½                |
| Patates “.....                      | 86½                 | 371½                |
|                                     | <u>195</u> minots.  | <u>866½</u> minots. |



|                               |                      |                      |
|-------------------------------|----------------------|----------------------|
| Récoltes,—Blé, (minots) ..... | 21                   | 123                  |
| Seigle, " .....               | 18                   | 143½                 |
| Orge, " .....                 | 362½                 | 956                  |
| Pois, " .....                 | 11                   | 17                   |
| Avoine " .....                | 407                  | 2439                 |
| Patates, " .....              | 853                  | 1477                 |
|                               | <u>1672½ minots.</u> | <u>5155½ minots.</u> |

## Valeur des produits de l'agriculture, récoltés en

| 1859.                           |                 | 1860.                             |                  |
|---------------------------------|-----------------|-----------------------------------|------------------|
| 21 minots Blé, valant \$1 25... | \$26 25         | 123 minots, Blé, valant \$1 25... | \$153 75         |
| 18 " Seigle, " 0 80...          | 14 40           | 143½ " Seigle, " 1 10...          | 157 85           |
| 362½ " Orge, " 0 60...          | 217 40          | 956 " Orge, " 0 80...             | 767 20           |
| 11 " Pois, " 1 25...            | 13 75           | 17 " Pois, " 1 50...              | 25 50            |
| 407 " Avoine " 0 50...          | 162 80          | 2439 " Avoine, " 0 40...          | 1034 40          |
| 853 " Patates " 0 40...         | 341 20          | 1477 " Patates, " 0 30...         | 433 10           |
| 18 tonn'x Paille, " 7 50...     | 135 00          | 86 tonn'x Paille, " 8 25...       | 709 50           |
|                                 | <u>\$910 80</u> |                                   | <u>\$3291 30</u> |

## Valeur des autres produits manufacturés, en

| 1859.                        |                   | 1860.                         |                   |
|------------------------------|-------------------|-------------------------------|-------------------|
| 50000 lbs., sucre, @ \$6 70  | \$5000 00         | 22085 lbs. Sucre, @ \$ 6 70   | \$ 1479 70        |
| 407½ acres défrichés @ 12 00 | 5490 00           | 841 acres défrichés @ 12 00.  | 10092 00          |
| 252 " d'abattis, @ 8 00      | 2016 00           | 616½ " d'abattis, @ 8 00.     | 4932 00           |
| 24 mai'ns construit. @ 50 00 | 1200 00           | 53 maisons const. @ 50 00.    | 2650 00           |
| 4 gr'ges, étab', etc @ 25 00 | 100 00            | 40 granges, etc., @ 25 00.    | 1000 00           |
|                              |                   | 1 moulin évalué @             | 400 00            |
|                              |                   | 20000 pds. bois scié, @ 3 00. | 160 00            |
|                              |                   | 30 M. bardeaux, @ 2 00.       | 60 00             |
|                              | <u>\$13706 00</u> |                               | <u>\$20773 70</u> |

## Valeur des animaux possédés par les colons, en

| 1859.                            |                 | 1860.                            |                  |
|----------------------------------|-----------------|----------------------------------|------------------|
| 10 chevaux, évalués @ \$50 00... | \$500 00        | 18 chevaux, évalués @ \$50 00... | \$900 00         |
| 7 bœufs, " @ 25 00...            | 175 00          | 21 bœufs, " @ 25 00...           | 525 00           |
| 13 vaches, " @ 20 00...          | 260 00          | 30 vaches, " @ 20 00...          | 600 00           |
| 2 taures, " @ 15 30...           | 30 00           | 4 taures, " @ 15 00...           | 60 00            |
| 13 moutons, " @ 2 00...          | 26 00           | 22 moutons, " @ 2 00...          | 44 00            |
|                                  | <u>\$991 00</u> |                                  | <u>\$2129 00</u> |

## RECAPITULATION.

|  |              |
|--|--------------|
| Nombre de lots accordés par octrois gratuits au 31 déc. 1859.. | 183          |
| “ “ “ “ 1860..   | 238          |
| Augmentation en 1860.....                                      | 55 lots.     |
| Population totale, le 31 décembre 1859.....                    | 144          |
| “ “ “ “ 1860.....  | 238          |
| Augmentation en 1860 .....                                     | 94 âmes.     |
| Animaux de ferme, en 1859 .....                                | 45           |
| “ “ 1860 .....   | 95           |
| Augmentation en 1860.....                                      | 50 têtes.    |
| Acres défrichés le 31 décembre 1859 .....                      | 709½         |
| “ “ “ “ 1860 .....   | 1457½        |
| Augmentation en 1860 .....                                     | 748 acres.   |
| Maisons et granges construites en 1859.....                    | 28           |
| “ “ “ “ 1860 .....   | 94           |
| Augmentation en 1860 .....                                     | 66 bâtieses. |
| Semences de printemps de 1859.....                             | 195          |
| “ “ 1860 .....   | 866½         |
| Augmentation en 1860 .....                                     | 671½ minots. |
| Récoltes de 1859.....  | 1672½        |
| “ 1860.....  | 5155½        |
| Augmentation en 1860.....                                      | 3483 minots. |

*Valeur totale de la richesse des colons.*

|                          | 1859.     | 1860.     | Aug. en 1860. |
|--------------------------|-----------|-----------|---------------|
|                          | \$ cts.   | \$ cts.   | \$ cts.       |
| Produits agricoles.....  | 910 80    | 3,291 30  | 2,380 50      |
| Défrichements, etc ..... | 13,706 00 | 20,773 70 | 7,067 70      |
| Bétail .....             | 991 00    | 2,129 00  | 11,38 00      |
| Total .....              | 15,607 80 | 26,194 00 | 10,586 20     |

Le tout humblement soumis,

STANISLAS DRAPEAU,  
Agent des chemins Elgin et Taché.

## No. 29.

*Rapport de l'inspection des Minières sur les Lacs Huron et Supérieur.*

COLLINGWOOD, 8 janvier 1861.

Monsieur,—J'ai l'honneur de faire rapport que, conformément à vos instructions, j'ai terminé, durant la saison dernière, l'inspection des minières sur les lacs Huron et Supérieur.

Dans les documents ci-joints, chaque mine et lieu visités sont indiqués et ils renferment aussi les détails exigés par vos instructions.

En décembre dernier, j'ai collectionné et expédié à votre département 48 boîtes d'échantillons, chacune d'elles portant un numéro ainsi que le nom de la localité.

A l'effet de rendre mon rapport plus compréhensible, je vous transmets aussi, tracées sur une grande échelle, deux cartes des lacs Huron et Supérieur, et sur lesquelles vous trouverez un grand nombre de nouveaux noms de ville, de village, de minières, de phares, d'île, de baie et de rivière que j'ai recueillis durant mon inspection.

Ainsi que le voulaient les instructions, et à l'effet d'obtenir des renseignements généraux, je suis venu par la rive sud du lac Supérieur, tout en visitant les endroits les plus importants et les principales minières. J'ai en même temps recueilli des renseignements sur la colonisation, le commerce et l'avenir du pays, et j'ai lieu de croire qu'ils seront jugés à la fois utiles et intéressants.

J'ai côtoyé tout le Lac Supérieur et visité toutes les principales îles à partir du Sault et jusqu'à ce point de départ. J'ai fait ce trajet dans une embarcation sauvage de 22 pieds de long, conduite par 4 voyageurs, dont deux Métis et deux Franco-canadiens. Depuis mon retour, en septembre, j'ai parcouru le circuit du lac Huron.

Sur la rive sud et partout où j'ai rencontré des géologues pratiques, des agents, des gérants de minières et autres personnes que je supposais capables de formuler une opinion fondée sur la matière, j'ai montré les échantillons de minerai de cuivre, d'argent, de plomb, de fer, de plombagine, etc., que j'avais recueillis sur la rive nord, et je puis sans crainte affirmer que ce qui suit est la substance exacte de l'opinion de ces personnes : " Vos indications de surface sont de beaucoup plus prononcées et plus variées que les nôtres. Nous savons que la rive nord est riche en minerais, mais par votre système de colonisation vous empêchez que cette richesse ne soit connue et exploitée. Pourquoi ne suivez-vous pas le nôtre, que vous savez avoir été couronné d'un plein succès comparativement au vôtre ? D'après un plan analogue au nôtre, divisez votre côte en townships et vendez à \$1.25 l'acre à la première personne qui trouvera une mine et qui paiera comptant. Si vous faites cela et que votre population ne se met pas à l'œuvre et qu'elle ne colonise pas cette étendue de pays, offrez nous en l'avantage et nous l'exploiteront. En moins de cinq ans, et avec l'aide de notre expérience, vous aurez un commerce et un établissement qui vaudront les nôtres." Plusieurs de ceux qui m'ont fait ces remarques connaissent personnellement notre côte. Le rédacteur de l'*Ontonagan Miner*, qui est à la fois ingénieur, géologue en pratique et en théorie et agent de minières, a fait dans son journal, après mon départ, les remarques qu'on va lire relativement à la rive Nord :—" S'il existait quelques doutes dans l'esprit des personnes connaissant la géologie de la rive nord du Lac Supérieur, quant à sa valeur intrinsèque comme localité minière, nous sommes certain que les échantillons que nous a montrés M. Gibbard les feraient disparaître, car ils portent en eux la trace de veines renfermant les meilleurs minerais d'argent, de cuivre, de plomb et de fer."

Ainsi, l'expérience que j'ai acquise me porte à recommander que toute cette partie de la rive nord du lac Supérieur, qui est en tout semblable aux régions minérales de la rive sud, soit divisée d'après le système des Etats-Unis, en deux rangs de townships de six milles carrés, et aussi, que cet arpentage soit donné à l'entreprise à tant par mille, et fait au moyen du compas solaire sur le vrai méridien, et est ou ouest, ou d'après tel autre mode qui pourrait être considéré le plus avantageux. Qu'il ne soit plus vendu de terres ni émis de patentes ; qu'aucune réclamation de squatters ne soit admise tant que le township ou la partie réclamée ne sera pas arpentée, et qu'il soit mis fin au système des permis d'exploitation que l'on accorde au prix de \$100. Pour cette recommandation, je crois que je rencontrerai l'appui d'A. P. Salter, écrivain, arpenteur ; car ce monsieur connaît bien cette section du pays ainsi que ses ressources, et plus qu'aucun autre Canadien de ma connaissance il est capable de formuler une juste opinion sur ce sujet.

Sachant bien que, même d'après le système américain, les frais d'arpentage seront considérables, l'on trouvera les motifs qui m'ont engagé à faire cette recommandation sous les différents chapitre de mon rapport.

Dans le printemps de 1860, c'est-à-dire lors de mon inspection, la population blanche de la rive nord du lac Supérieur—celle des postes de la compagnie de la Baie d'Hudson exceptée—était de neuf, dont deux femmes.

A la même époque (le recensement venait justement d'être fait) la population habitant le côté américain du lac Supérieur, à part du district du Sault, étaient de 19,696. Le nombre total de navires canadiens, y compris ceux de la compagnie de la Baie d'Hudson, se décomposait comme suit : un propulseur, le *Rescue*, et un bateau à vapeur, le *Ploughboy*, lesquels faisaient de temps à autre le trajet direct du Sault au Fort William, et deux goëlettes employées à la traite des pelleteries.

Sur le côté américain, voyageaient régulièrement, pour le transport du fret et des voyageurs, six bateaux à vapeur, dix propulseurs, un petit bateau à vapeur naviguait entre Supérieur et Bayfield, neuf ou dix bateaux et bacs à vapeur sur le Portage-du-Lac, deux remorqueurs et deux cure-môles à l'entrée du Portage du Lac, quatre ou cinq remorqueurs entre la Pointe-au-Poisson-Blanc et le Chenal-de-Détour, et plus de cent goëlettes de première classe et deux cutters donaniers portant chacun de vingt à trente hommes armés. Et dire que toute cette flotte, à l'exception du petit vapeur qui va à Bayfield et des cutters de la douane, est employée exclusivement pour le commerce d'une région minière qui, d'après ceux qui doivent le savoir, est inférieure à la nôtre.

Pour donner une idée de l'accroissement de ce commerce et de son importance actuelle, j'ai pris note des données qu'on valire :—

Au printemps de 1845, la flotte du lac Supérieur se composait de la goëlette de la compagnie de la Baie d'Hudson, *White Fish* et de celle de la compagnie américaine pour la traite des pelleteries, *Siscawet*. Avant la fin de 1845, les goëlettes *Swallow*, *Merchant*, *Oncl Tom*, *Chippawa*, *Ocean*, *Fur Trader*, et *Napoléon*, furent ajoutées à ce nombre. Durant l'hiver de 1845-46, le propulseur *Indépendance* fut halé à travers le portage, sur la ligne du canal actuel, c'est-à-dire sur une étendue de plus d'un mille. Dans l'hiver de 1845-47, le vapeur à aubes, *Julia Palmer*, fut aussi acheminé de la même manière. En 1849, la goëlette *Napoléon* fut convertie en propulseur. En 1850-51, le propulseur *Manhattan* fut halé à travers le Portage; en 1851-52, ce fut le tour des propulseurs *Monticello* et *Baltimore*; et en 1852-53 et 54, ce fut celui des propulseurs *Peninsula* et *Sam Ward*.

Le halage de ces grands bateaux en hiver est un fait qui dénote un grand courage, une énergie et une persévérance indomptables, et la détermination de développer la richesse minérale de la rive sud du lac Supérieur.

Au printemps de 1855, le canal du Sault fut ouvert, et les chargements de cuivre s'élevèrent, en 1853, à 2,535 tonnes; en 1854, à 3,500; en 1855, à 4,544; en 1856, à 5,357; en 1857, à 6,094; en 1858, à 6,025; et en 1859, à 6,245. Le commerce de 1859, par le canal du Sault, se décompose comme suit, mais on en trouvera l'état détaillé sous le chapitre de "Canal du Sault :—

|                                    |             |
|------------------------------------|-------------|
| Exportations du lac supérieur..... | \$3,071,069 |
| Importations, etc.....             | 5,298,640   |

|                |        |
|----------------|--------|
| Voyageurs..... | 11,548 |
|----------------|--------|

Et 1859 n'a pas été remarquable par l'activité des affaires.

Enfin de compte, je crois que nous avons des richesses minérales au moins égales, sinon plus grandes, et sur une plus grande étendue de pays, une côte plus sûre et moins exposée, plus de havres avantageux, des pêcheries plus productives et plus variées, et que ce côté-ci est aussi susceptible de développement que le côté américain. Entre les rives nord et sud, la différence, sous le rapport de la prospérité commerciale est pour nous humiliante, et cette différence n'est pas due à ce que les terres, le pays en arrière, les lignes de communication, les ressources en fait de bois de construction ou autres sont plus avantageuses, mais seulement à l'exploitation des mines de cuivre et de fer qui se trouvent sur une très petite étendue de pays, les premières étant situées entre Ontonagon et le Portage-du-Lac et celles de fer dans les environs du Petit Port de Marquette.

#### EXPLORATIONS.

Ce sont les Jésuites qui, les premiers ont fait connaître le lac Supérieur. En 1641, les Rév. Pères Raymbault et Jacques partirent en canot d'écorce de Pénitancouchine pour le lac Supérieur, et ils retournèrent à Québec par la même route en 1642. Le père Raym-

bault mourut à Québec des fatigues qu'il avait endurées dans ce voyage. Le père Jacques se remit en route pour le lac Supérieur, mais il fut pris sur le St. Laurent par une bande de Sauvages de la tribu des Mohawks.

En 1660, le père Mesnard partit de Québec par la même route, et en 1861, en traversant le Portage depuis le Portage-du-Lac jusqu'au Grand Lac, accompagné seulement d'un Sauvage qui portait son canot, il s'écarta et se perdit dans les bois.

En 1666, le père Allouez s'embarqua à Trois-Rivières avec 300 ou 400 Sauvages, et visita le lac Supérieur, où il vit beaucoup d'échantillons et quelques masses de cuivre pesant de 700 à 800 livres. Il érigea aussi une chapelle à la Pointe.

En 1668, les pères Dablou et Marquette établissent la mission du Sault Ste. Marie. Marquette remplaça Allouez à la Pointe, et en 1675 il perdit la vie entre Chicago et Mackinaw. Allouez mourut peu de temps après. La carte du lac Supérieur, dont une copie accompagne ce rapport, est supposée avoir été faite par Marquette et Allouez. Ils constatèrent qu'il y avait du cuivre à l'état natif sur l'île de Michipicoten, à St. Ignace, près du Cap-au-Tonnerre, à l'île Royale, à Ontonagon et sur la pointe Keewauwon. Ils achetèrent des sauvages un plat de cuivre pur de deux pieds et demi carré et pesant plus de cent livres, et ils écrivirent que "en creusant des trous pour cacher leur maïs, les Sauvages trouvaient souvent des masses de cuivre pesant de vingt à trente livres."

En 1670, Ablou a écrit que "partout sur la côte du lac on trouvait du cuivre." Il en avait vu des morceaux de cent à deux cents livres et une masse pesant de sept à huit cents livres.

En 1688, Hontua écrivit : " Il y a le long de ce lac des mines de cuivre si pur qu'il n'y a pas un septième de perte."

En 1774, Charlevoix a écrit : " L'on trouve des morceaux de cuivre pur sur les îles du lac Supérieur, et un des pères jésuites de la mission du Sault Ste. Marie a fabriqué " des chandeliers, des croix et des encensoirs avec ce métal."

La première compagnie de minière a été formée en 1771, par Alexander Henry ; ses associés, en Angleterre, étaient le duc de Gloucester, Towcheend, le secrétaire de la guerre, le chevalier Samuel Tchet et M. Baxter ; en Amérique, le chavalier William Johnston M. Bostwick et M. Baxter. Elle commença son exploitation dans l'automne de 1771, dans l'épaisse couche d'argile près de la grande masse de cuivre qui forme maintenant partie du monument de Washington, sur la rivière Ontonagon ; mais comme elle n'avait pas étançonné la voûte de sa mine, il y eut un éboulement dans le printemps de 1772, ce qui la découragea et lui fit abandonner cette exploitation pour en commencer une autre dans une veine de cuivre sur la rive nord. Elle l'abandonna aussi, envoya le cuivre en Angleterre et fit l'exploration de la rive nord jusqu'à la rivière du Pic. Les associés avaient refusé d'envoyer d'autre argent, et le sloop qu'ils avaient fait construire à la Pointe-aux-Pins, ainsi que les outils de l'exploitation, furent vendus en 1774 pour payer les dettes de la compagnie.

Dans son ouvrage, intitulé *Travals in Canada*, (1807), voici ce que disait George Heriot, sous-maître général des postes de l'Amérique Britannique du Nord. " La Pointe-du-Poisson-Blanc est sur la rive sud de la côte nord, et à une distance de quinze milles il y a une " veine de cuivre que des Français ont autrefois exploitée. Le métal que l'on trouve-là " est pur ; il n'est mêlé à aucune substance étrangère."

Cette mine devait se trouver entre la Pointe-à-la-Mine-de-Cuivre et la Pointe-aux-Mines, probablement à Mamainse.

En 1819, le général Cass dirigea une expédition d'exploration sur la rive sud.

En 1823, le major Long, du ministère de la guerre des Etats-Unis, visita le pays entre la rivière Rouge et le Fort William, et explora la côte de la rive nord.

En 1841, le Dr. Houghton, géologue de l'état du Michigan, donna les premiers renseignements définitifs sur le cuivre, et peu de temps après, il s'associa à M. Bart, l'inventeur du compas solaire, et entreprit l'arpentage en townships, ainsi que l'exploration géologique, d'une partie de la rive sud. Le Dr. Houghton s'est noyé en octobre 1847.

En 1846, et pour le compte du gouvernement des Etats-Unis, l'exploration géologique de toute la côte américaine du lac Supérieur a été commencée par MM. Jackson, Foster et Whitney.

En 1847, la compagnie des mines de Montréal organisa un parti chargé d'explorer la rive nord.

C'est vers ce temps que les mines de cuivre commencèrent à devenir un objet sérieux de spéculation. Voici ce qu'en disait M. Foster dans son rapport.

“ Je me fais un devoir de désigner, comme n'étant d'aucune valeur, un grand nombre de localités qui, pour la plupart, ont été abandonnées. Dans la plupart de nos cités, les spéculations sur les actions de minières devinrent celles que l'on recherchait le plus. Beaucoup de compagnies se formèrent; les terrains furent pris au hasard; les rapports faits par des explorateurs incapables, dont quelques-uns se disaient géologues; l'on spécula avec rage sur les actions minières, et le résultat, ainsi qu'il a dû être facilement prévu, a été de prévenir le peuple contre toutes les exploitations de mine, surtout celles du lac Supérieur, vu que cette localité a été le lieu de tant de spéculations absurdes.”

Faisant allusion à la minière dite Phénix, près de la rivière de l'Aigle, voici ce que dirent MM. Foster et Whitney dans leur rapport:—“ Cette minière a été représentée comme renfermant des richesses extraordinaires, plus d'argent que de cuivre, et cela contribua fortement à créer et à maintenir la panique parmi les exploitateurs des minières. L'on basa des espérances extravagantes et l'on fit des rapports exagérés sur la richesse minérale du pays. Beaucoup eurent à éprouver un prompt et amer désappointement, mais l'on avait réussi à faire prendre aux capitaux une direction nouvelle et à développer la richesse minérale d'une région qui, sans cela, serait peut être restée longtemps inexplorée.”

Dans leur rapport, les directeurs de la minière dite Phénix, donnent les chiffres qui suivent comme rendement d'une tonne de minéral —

|         |                           |   |                   |
|---------|---------------------------|---|-------------------|
| Argent, | 152.56 livres, évaluées à | - | \$3,053 20        |
| Cuivre, | 203.57 “                  | - | 83 57             |
|         |                           |   | <u>\$3,136 77</u> |

C'est un fait bien connu que, de 1846 à 1850, les districts de la rive sud qui renferment du cuivre, ont été couverts par les camps d'explorateurs qui, vraisemblablement, ont usé du droit de préemption dès que le tracé a été fait. Plusieurs d'entre eux ont réussi à faire là de belles fortunes. Les plus pauvres y ont d'abord découvert une veine, et, après avoir obtenu la location du terrain, l'ont exploitée tout un été. L'hiver, ils faisaient d'autres explorations, creusaient en différents endroits, trouvaient la veine, la vendaient de mille à cinquante mille piastres, et repartaient immédiatement pour de nouvelles explorations.

Pendant que j'étais à la minière de Minnesota, j'ai vu la première masse de cuivre, du poids de 313 livres, qu'on avait tirée d'un terrain récemment acheté d'un pauvre explorateur pour la somme de \$5000. Un Canadien de cette classe d'hommes, qui a nom Ned Duncan et qui a découvert et vendu trois minières sur le côté américain, est maintenant au service d'une société d'Américains sur la rive nord du lac Supérieur. La dernière fois que je le vis, c'était à St. Ignace, et il travaillait à déblayer un trou autrefois creusé par les Sauvages. Avec un ou deux autres et muni d'une provision de porc, de fleur de farine, de thé, de tabac, de poudre et de ses outils, cet homme, qui ne craint ni l'humidité, ni le froid, ni la chaleur; ni non plus les moustiques, les ours et les Sauvages, se met en route dans une embarcation sauvage et s'arrête au premier endroit dont le terrain, par ses roches, lui paraît être semblable à celui de la rive sud où se trouvent les principales minières. Il y campera peut-être pendant une ou six semaines; suivra la veine et les filons sur plusieurs milles à l'intérieur; perforera et fera sauter des mines ça et là, et finira par se renseigner de manière à pouvoir indiquer à ceux qui voudront le rémunérer, les localités où il y a du plomb, du cuivre et du fer; et je crois que cette année il a découvert une riche veine d'argent et de cuivre, ainsi que de plombagine.

M. Hill, de la minière de Quincy, qui est sous-arpenteur, géologue pratique et mineur, et qui a dirigé et mis en état d'exploitation quelques unes des minières les plus considérables, et qui depuis 1846, a constamment travaillé dans les régions minérales de la rive sud, et qui connaît aussi la rive nord, m'a dit que rien ne lui plairait mieux que de passer une saison à examiner une trentaine de milles de la côte à l'ouest de Gargantua, de parcourir en amont toutes les rivières, de traverser l'intérieur dans toutes les directions, et cela en échange du droit de préemption à 160 acres, au prix de \$1.25. Il ajouta que si notre côte était arpentée et son exploitation offerte aux premiers acquéreurs qui se présenteront, certaines étendues, dont le terrain est analogue à celui des districts d'Ontonagon, Keewauon et du Portage du-Lac, seraient totalement explorées, même à mesure que le tracé se ferait, et sans frais pour le gouvernement. Il était aussi d'avis que l'on ne pourrait se former une juste idée des

richesses minérales d'un pays par une simple exploration des côtes. Je n'ai pas vu, sur la rive sud, une seule minière en exploitation qui ait pu être découverte par des explorateurs de la côte, la plus proche en étant à 2½ ou 3 milles, et le grand nombre à 12 et 14 milles. La montagne de Fer de Marquerette est à 26 ou 18 milles dans les terres.

L'espoir de trouver de riches veines et la certitude d'avoir le privilège d'en acquérir le terrain pouvaient seuls engager les premiers pionniers à affronter la misère et les fatigues que naturellement ils ont dû endurer, et c'est à ce système que la rive sud doit sa prospérité.

En 1844, et par suite d'une demande faite par des particuliers pour obtenir l'autorisation d'explorer et de prendre à bail des terrains de minières, une loi fut passée accordant d'abord aux requérants de choisir trois milles carrés (cette disposition fut ensuite modifiée de manière à n'accorder qu'un mille caré); le choix devait être fait dans le cours d'une année, le tracé d'après le plan et la description envoyés au département, et une personne devait être chargée d'en indiquer les limites. Après l'adoption du plan, le requérant pouvait passer un bail de trois ans renouvelable pour trois autres années avec le consentement du Congrès. Le locataire était tenu d'exploiter ses mines avec diligence et habileté, de donner au gouvernement des Etats-Unis un sixième pour cent de tous les minerais tirés, et de le livrer à tels endroits du district que le gouvernement pourrait désigner.

En 1846, l'on arrêta l'émission de ces permis.

Le nombre accordé s'éleva à mille, dont neuf cent soixante-et-un furent donnés à bail; il fut passé soixante baux pour des étendues de trois milles carrés, et 317 pour des étendues d'un mille carré, et en vertu de ces baux des compagnies pour l'exploitation de mines s'organisèrent.

En 1847, une loi générale concernant les terres fut passée pour les districts miniers du lac Supérieur.

J'ai remarqué que sur la rive sud, l'on était généralement sous l'impression qu'il est presque impossible d'obtenir une patente en Canada. Je crois que cette impression est le fait de difficultés éprouvées par des Américains engagés dans des exploitations minières, et qui, d'après l'avis public du 23 septembre 1853, ont pris à la Baie-du-Tonnerre huit ou neuf terres de 400 acres chacune. J'ai vu quatre de ces personnes, qui m'ont dit s'être conformées à nos lois, et que malgré cela elles n'ont pu obtenir leurs patentes ni l'autorisation de compléter l'acquisition.

Je suis convaincu qu'en Canada l'on peut obtenir une patente en trois fois moins de temps qu'aux Etats, et je pense que ces difficultés ont dû venir de ce que les terres en question ne sont pas arpentées.

#### DÉNOMBREMENT ET POPULATION DU LAC SUPÉRIEUR.

J'ai fait le recensement de notre rive, depuis le Gros Cap jusqu'à la Rivière-du-Pigeon, et il comprend les officiers, familles et tenanciers de la compagnie de la Baie d'Hudson, les colons blancs et métis, ainsi que les métis qui s'y sont établis et habitent leurs domiciles une partie de l'année. Le total, au printemps de 1860, était de 115, se se décomposant ainsi : compagnie de la Baie d'Hudson, 70 ; métis, 36 ; blancs, 9.

#### HAVRES.

Sur la rive nord du lac Supérieur se trouvent plusieurs bons havres naturels et d'inombrables lieux de refuge peu éloignés des bords de la côte. Après les baies de Goulais et de Batchewanong (toutes deux sont des havres sûrs) nous avons Gargantua, Michipicoten, le havre de Québec, l'île Michipicoten, la Tête-de-Loutre et l'Anse-à-la-Loutre, la Péninsule et le Pic, et depuis ce dernier jusqu'à la Rivière du Pigeon, soit par le chenal intérieur ou extérieur, il y a une quantité inombrable de havres, et l'on ne va pas à 15 milles d'aucune partie de la côte sans avoir un bon havre en vue où l'on peut gagner en chaloupe. Je les ai tous indiqués sur la carte qui accompagne ce rapport. Durant les gros vents et les plus fortes tempêtes qui viennent du nord-ouest, nous avons encore, en sus de nos nombreux havres, une grande partie de notre côte qui est à l'abri, et lorsque le vapeur n'ose pas quitter le port de la rive sud, il arrive souvent que l'on peut naviguer en sûreté sur le côté nord.

Sur les rives ouest et sud, et une fois hors de l'Isle Royale, où il y a cinq ou six bons havres, il ne s'en trouve pas un seul, excepté entre la Rivière-du-Pigeon et la Grande-Ile. Le *North Star* et quelques-uns des autres vapeurs parcourent régulièrement le havre de la Cité Supérieure, mais Bayfield n'est qu'à huit pieds de la barre. Quelques capitaines

craignent cet endroit et n'aiment pas à y passer dans les mauvais temps. A l'Île-des-Apôtres il y a une excellente place de refuge. A Ontonagon, la glace brise les jetées, qui sont maintenant en mauvais état et construites de façon qu'en dedans les grands vapeurs ne peuvent virer qu'avec beaucoup de difficulté, car souvent il leur faut l'aide d'un remorqueur. Le havre de la Rivière-de-l'Aigle n'a qu'une jetée en eau profonde. Le havre de l'Aigle convient assez dans les beaux temps. Le Havre-de-Cuivre est un bon havre naturel. L'entrée du Portage-du-Lac sera un lieu de refuge sûr lorsque les améliorations seront terminées, et l'intérieur un havre superbe. Celui de Marquette est en partie construit, mais il doit être passablement exposé aux grosses tempêtes. Sur le côté sud de la Grande-Ile il y a un bon havre naturel; mais depuis la jusqu'à la Pointe-au-Poisson-Blanc, il n'y a pas d'abri pour les chaloupes, les embouchures des rivières étant toutes bouchées par le sable. Le printemps et l'automne, c'est une côte difficile pour les grands comme pour les petits navires.

## CLIMAT.

A l'étranger l'on croit, mais à tort, que le climat du lac Supérieur est extrêmement rigoureux.

Je doute qu'en moyenne le lac Supérieur il reste aussi longtemps gelé que le lac Huron. J'ai déjà dit que l'on pouvait y cultiver toute espèce de grains et de végétaux.

La neige y tombe en grande quantité à beaucoup d'endroits, et les jours de grand froid le thermomètre descend à plusieurs degrés au-dessous de zéro, mais les changements de la température ne sont pas subits.

Le climat convient bien aux exploitations minières. L'air est très pur, froid et vif. Les hommes peuvent travailler sans éprouver de fatigue ni d'abattement. Les fièvres sont inconnues et les médecins disent que les maladies contagieuses perdent de leur force dans ce climat salubre. Les habitants paraissent en bonne santé, forts, réjouis et leur appétit est énorme. Parmi les officiers et les hommes de la compagnie de la Baie d'Hudson et de la compagnie américaine pour la traite des pelleteries, j'en ai vu d'aussi âgés que partout ailleurs, quoique tous aient été exposés aux intempéries des saisons.

La grande étendue d'eau douce influe sur la température : l'hiver elle diminue l'intensité du froid, et l'été celle de la chaleur. Dans les jours que l'on est convenu d'appeler froids, et si le lac est libre en face du havre de Collingwood, la température est de 6 à 8 degrés plus élevé qu'à Toronto. Entre Toronto et Dalhousie, proportion gardée, la différence est encore plus grande. Pendant neuf mois de l'année le lac Supérieur est navigable en toute sûreté, et il y a des hivers pendant lesquels la surface de ses eaux est à peine durcie. Dès que la navigation est ouverte à Buffalo et Détroit, elle l'est aussi sur le lac Supérieur.

Le blé-d'inde est cultivé avec succès et sur une grande échelle dans l'île Manitoulin, et je pense qu'il pourrait en être de même pour l'île Michipicoten et tous les endroits situés sur le côté sud d'une large nappe d'eau du Supérieur.

Des observations thermométriques faites à Marquette de septembre 1857 à septembre 1859, donnent la moyenne suivante pour les quatre saisons :—

|                           | 1857 | 1858 | 1858 | 1859 |
|---------------------------|------|------|------|------|
| Moyenne pour l'année..... | 41   | 35   | 41   | 45   |
| “ “ l'automne.....        | 44   | 04   | 44   | 34   |
| “ “ l'hiver.....          | 22   | 14   | 21   | 87   |
| “ “ le printemps.....     | 36   | 88   | 38   | 37   |
| “ “ l'été.....            | 62   | 36   | 61   | 22   |

## ÉTABLISSEMENTS SÉPARÉS DES MINIÈRES.

Entre le Gros Cap et la rivière Ontonagon. 1° *Baie de Batchewawong*.—Poste de la compagnie de la baie d'Hudson, dirigé par un Métis, et à l'embouchure de la rivière habitent quelques familles de Sauvages.

2° *La Pointe de la Mine de Cuivre*.—Charles Roussain, Métis, faisant la traite et la chasse. Il est fermier d'une pêcherie et a défriché une petite étendue de terre.

3° *Agivana*.—Poste de la compagnie de la Baie d'Hudson, dirigé par un Métis et habité par quelques familles de Sauvages.

4° *Rivière Michipicoten*.—Poste du principal facteur de la compagnie de la Baie d'Hudson, situé à environ un demi mille en amont et sur le côté de la rivière. Ce poste a été pendant



bien des années et jusqu'en 1860, le dépôt des fourrures à destination de la factorerie de l'Original ainsi que des marchandises anglaises en venant. Tous les ans régulièrement une caravane en partait pour le comptoir de Brunswick, où elle en rencontrait une autre apportant les marchandises anglaises. Fourrures et marchandises passent maintenant par Montréal *viâ* Collingwood. La compagnie a une ferme à ce poste et de très bonnes bâtisses. M. Barnston, le principal facteur, a fait là des réparations et améliorations considérables.

5° *Havre de Michipicoten*.—Sur le côté nord, un village de Sauvages desservi par Ashquabau, missionnaire sauvage de la religion méthodiste.

6° *Fort et Rivière-du-Pic*.—Poste de la compagnie de la Baie d'Hudson, sous le contrôle de M. Begg, maître de poste et commis. Il y a là une bonne ferme, quelques bâtiments nouveaux récemment construits et situés sur le côté ouest de la rivière, près de son embouchure. Là aussi il y a un missionnaire métis de la religion méthodiste.

7° *Mainland*.—Au nord de l'île du Pays-Plat, est un poste de la compagnie de la Baie d'Hudson tenu par un métis. L'été, quelques Sauvages habitent les îles.

8° *Rivière du Pays-Plat*.—Poste de Clark et Herson pour la traite de l'hiver.

9° *Rivière Rapide*.—Poste de McAllister et Carroll.

10° *Terminus du chemin de Russell à la rivière Rouge*.—McVicar, maître de poste, avec sa famille. Il y a une petite étendue de terre défrichée.

11° *Fort William*.—Poste de la compagnie de la Baie d'Hudson, tenu par McIntyre, (commis et maître de poste); et situé à environ un demi mille en haut du bras nord de la rivière Kaministiquia. Une grande ferme sur le côté nord, des terres en prairie sur le côté sud et de bons bâtiments. Dans le temps de la compagnie du Nord-ouest et lorsque toutes les fourrures et marchandises passaient par Montréal *viâ* la Rivière-des-Français et Ottawa, ce poste était le plus important. Près de deux acres de terrain étaient couverts par les bâtisses de cette compagnie. De deux à trois mille personnes se réunissaient là au printemps, et des flottes de dix, vingt et trente canots chacune—dix hommes par canot—partaient pour l'intérieur avec des serviteurs et des marchandises, d'où ils revenaient avec des fourrures. Depuis bien des années, et depuis que la route de l'Original a été ouverte, Fort William n'a été qu'un simple poste pour la traite. M. McIntyre s'est rendu ou ne peut pas plus utile aux partis d'exploration de la rivière Rouge, et, depuis ce temps, aux steamers et aux entrepreneurs du voiturage de la malle.

12° *Catholique romain*.—Mission des jésuites sur le côté sud de la rivière Kaministiquia (deux milles environ de son embouchure), au-delà des trois bras de cette rivière. Il y a là quelques maisons, une église et un défrichement d'une très petite étendue.

13° *Baie de Prince*.—Strowger et Milne, de Bowmanville et Newcastle, fermiers de pêcheurie.

14° *Rivière du Pigeon*.—A un quart de mille environ en montant sur le côté nord, petit poste de la compagnie de la Baie d'Hudson. Un métis en a parfois la charge.

15° *Grand-Portage*.—Poste pour la traite et un village de Sauvages.

#### MINIÈRES ANCIENNEMENT EXPLOITÉES.

Des traces d'anciennes exploitations ont été trouvées sur la rive nord, sur l'île St. Ignace et à Mamainse. On en a trouvées, du côté américain, sur l'île Royale. Une ancienne minière sur le Middle Finger, et embrassant une étendue d'environ un mille, a été découverte par M. Shaw. Après avoir été déblayée, sa profondeur moyenne était de neuf pieds, et elle était remplie de terre presque au niveau de la surface, et des arbres, d'une dimension égale à d'autres dans les environs, furent trouvés au bout de l'excavation. L'on avait ainsi travaillé à travers le roc solide. La surface des murs était unie. Au fond il y avait une veine de pur métal de 18 pouces d'épaisseur, et une feuille de cuivre fut trouvée appuyée le long d'un des murs. Dans les districts d'Ontonagon et Keewauwon, on a trouvé des minières dont les excavations, arrêtées ça et là, était d'une étendue de trente milles. Elles sont bien connues aujourd'hui et faciles à trouver, si bien que les compagnies minières trouvent en elles de quoi se renseigner considérablement.

En 1848, M. Knapp, l'agent de la minière Minnesota, remarqua, en allant et revenant, une dépression régulière et continue dans la neige, qui était alors de trois pieds d'épaisseur. Il suivit cette trace jusqu'au côté sud du sommet (où sont maintenant tous les puits) et arriva à une caverne qu'il fit déblayer, et dans l'excavation il trouva beaucoup d'une espèce de pierre (*green stone*) formée de feldspath et de hornblende, des marteaux, etc., et

des morceaux de cuivre, et au fond, à dix pieds, une veine de cuivre à couche d'épaisseur inégale (*jagged copper*).

Tout près de là, M. Knapp fit déblayer, jusqu'à une profondeur de 26 pieds, une cavité qui était presque remplie d'argile et de terre végétale. A 18 pieds de profondeur il trouva une masse de cuivre placée sur des billots de chêne, et cette masse qui avait dix pieds de long, trois de large et deux d'épaisseur, avait évidemment été apportée là avec l'argile entassé sous le chemin du voiturage, car, à cinq pieds au-dessous de cette masse, l'on trouva une veine presque pure de ce métal et mesurant de 3 à 5 pieds de largeur.

Sur les terres de déblai il a été trouvé un tronc de pin, rompu à 15 pieds de terre, et qui, à l'endroit rompu, avait 10 pieds de circonférence. Dans un autre endroit, l'on a vu un arbre de pruche que l'on a abattu et sur le tronc duquel on a compté 395 couches d'aubier.

Des marteaux indigènes, il en a été trouvé un nombre très considérable dedans et autour de ces excavations. Ils étaient faits de pierre (*green stone*) et à double et simple rainure au milieu pour les entourer d'un lien servant de manche; les plus gros pesaient 39 livres et plus petits 5. L'on y trouva aussi quelques outils, un coin de cuivre dont la tête était beaucoup aplatie, un ciseau dont la douille renfermait du bois qui devint poussière dès qu'on l'eût exposé à l'air, et sur les arbres, l'on vit des coupes de deux pouces de large faites avec la hache.

Dans un des anciens puits et à une profondeur de dix pieds, l'agent de la Minière de Forrest trouva une partie d'un vase de bois qui paraissait avoir servi à faire chauffer de l'eau.

Dans un autre puit, l'on découvrit des os et un bois de daim enfouis dans l'argile à un pied du fond de l'excavation, laquelle était remplie d'argile, de gravier, de sable et de terre végétale jusqu'à une hauteur de 19 pieds.

A la minière dite Phoenix, un couteau de cuivre fut trouvé; à la Rivière de l'Aigle, des dards de flèche et des couteaux en cuivre, et à l'entour et à l'intérieur des puits, des restes de charbon de bois, toutes choses qui font supposer que les anciens mineurs savaient calciner et rendre friable le minerai avant de l'extraire du sol.

Le directeur gérant de la minière de Minnesota, M. Roberts, voulut bien venir avec moi visiter cette exploitation, et d'un puit à l'autre à travers la largeur du terrain ainsi exploité, il me fit voir le fossé où la dépression remarquée par M. Knapp, et cela tout en m'apprenant que depuis que la cause de ces dépressions était bien comprise, les compagnies et les explorateurs avaient trouvé en elles de bons indices pour d'autres recherches, et que beaucoup des minières les plus productives avaient été ouvertes à côté d'anciennes exploitations.

Plusieurs personnes avec qui je me suis entretenu sur le sujet m'ont paru bien en peine de comprendre comment ont pu être faites les rainures des marteaux de pierre (*green stone*) trouvés dans les excavations. Quiconque a remarqué la pierre dure et siliceuse avant et après sa calcination, peut facilement comprendre comment, avec l'aide du feu et des marteaux de pierre (*green stone*) elle était concassée. Là où le combustible abonde, l'on dit le procédé du feu aussi économique que la poudre pour casser les roches siliceuses.

Dans l'état du Michigan, et de 1845 à 1849, 116 compagnies de minières de cuivre ont été constituées en corporations, et avec celle des mines de fer de Marquette, 11 autres compagnies pour l'exploitation de minières de fer. Le capital des ces dernières s'élève à \$2,238,000. Les dépenses des 116 compagnies, en explorations et améliorations, sont évaluées à \$6,000,000.

Dans le district d'Ontonagon, les commissaires du recensement m'ont donné une liste de 22 compagnies dont les dépenses, à part de l'acheminement du cuivre sur les marchés ont atteint le chiffre de \$2,181,000, et pas une de ces compagnies n'exploitait en 1859. Les dépenses des trois plus considérables se décomposent comme suit :—versements demandés aux actionnaires : Norwich, \$500,000; Victoria, \$498,000; Windsor, \$300,000. Dans les districts du Portage-du-Lac et de Keewana, les dépenses pour les quatre plus considérables, ainsi que la quantité de minerai tiré en 1859, se sont élevées aux chiffres qui suivent :—

|   |           |        |       |
|---|-----------|--------|-------|
| Clark, compagnie minière de Montréal..... | \$500,000 | ... .. | 5 Ton |
| Hancock, " " " .....                      | 160,000   | .....  | 7 "   |
| Mesnard, " " " .....                      | 125,000   | .....  | 3 "   |
| Pontiac, " " " .....                      | 120,000   | .....  | 0 "   |

Ont été constituées en corporations, en 1847, sur le côté anglais : Les compagnies de l'Amérique Britannique du Nord; de la Rivière des Jardins; du Lac de l'Echo; de Huron et Ste. Marie; du Canada; Britannique et canadienne; de Philadelphie et Huron; de Québec et du lac Supérieur; du Haut-Canada; de minière d'argent et de cuivre du lac

Huron ; de Montréal. En 1849, les compagnies de minières de cuivre de la Baie de Huron de Nepigon ; du Sault Ste-Marie. En 1855, la fonderie Canadienne de minerais. En 1856, les compagnies du Canada et de Liverpool et de Victoria. La compagnie de la Baie de Cuivre de Montréal—qui n'a exploité qu'en 1859—mieux connue sous le nom de Bruce et Wellington.

#### CUIVRE.

Au printemps de 1860, pas une seule mine n'était exploitée sur le côté anglais. Durant l'été, il y a eu un parti de six personnes à Mamainse, de trois à la Pointe-aux-Mines, et de quatre à l'île de Michipicoten, principalement occupés à explorer et à collectionner pour les fonderies de M. Fletcher, à Bruce. En 1846-47, l'on y a tiré du minéral de cuivre et du cuivre natif.

Avec quelques Américains, Ned Duncan a exploré plusieurs endroits pendant une partie de l'été, et je crois qu'ils travaillent maintenant à ouvrir une veine de cuivre natif et à déblayer une minière anciennement exploitée par les Sauvages vers le milieu du côté sud de l'île St. Ignace. M. McIntyre ouvre aussi une veine de plomb près de la rivière Kaministiquia. Sur le côté canadien, il a été trouvé du minéral de cuivre dans les localités suivantes :—

Baie de Goulais, Baie de Batchewaning, Pointes-aux-Mines, Gargantua, Cap-au-Tonnerre, St. Ignace, Iles du Pays-Plat, Ile de Spar, Baie-de-l'Esturgeon, Baie-de-la-Grosse-Truite, Rivière-du-Pic, Rivière-Noire, Baie-de-Mica, Baie-Noire, Baie-de-Nepigon, Pointe-Porphry, Ile Fluor, Baie-au-Tonnerre, Ile-de-Simpson, Ile-de-Michipicoten, Ile Victoria, Baie et mine de Prince, Rivière-du-Pigeon, et à divers autres endroits. Il en a aussi été trouvé dans quelques endroits sur le côté américain. Il n'y a pas une fonderie de minéral de cuivre sur le côté américain. Sur ce côté-ci, l'on a trouvé du cuivre natif dans les localités suivantes :—

Rivière Saw-Pit, Mamainse, Baie-de-Mica, Rivière-de-Sable, Ile de Simpson, Ile-du-Pic, Détroits de Népigon, Ile de Michipicoten, Gargantua, Rivière Pakoso, terre ferme au nord de l'île d'Ardoise, Pointe-à-la-Gourganne, Iles du Pays-Plat, Pointe Porphry, côté est, ouest et sud de l'île St. Ignace, et en d'autres endroits le long de la terre ferme et des petites îles.

Sur le côté américain, l'île Royale abonde en cuivre natif, et l'on dit qu'il en a été trouvé ça et là entre le Grand-Portage et le Portage-du-Lac. Il n'y a cependant que trois districts—Ontonagon, Kewanow et Portage-du-Lac—où des mines de cuivre sont exploitées.

#### DISTRICTS D'ONTONAGON.

La rivière Ontonagon est le dépôt et le chef-lieu de ce district. La ville, dont la population est de 1,148, est située sur le côté est de la rivière. Elle a un grand et plusieurs petits hôtels, quatre ou cinq églises, des bibliothèques, des écoles, des trottoirs en bois, des scieries, un journal hebdomadaire, des brasseries, etc. Un petit vapeur parcourt tous les jours la rivière en montant et en descendant jusqu'aux premiers rapides ; et de là jusqu'au débarcadère de Minnesota le transport se fait dans de grandes et étroites chaloupes, dirigées par huit hommes et à l'aide de longs bâtons ferrés ; de là, la voie de communication, sur une étendue de 2 ou 3 milles, est un mauvais chemin de troncs d'arbres qui mène aux mines, ce qui porte à 18 miles tout le trajet. Le voyage d'aller se fait en 9 heures, et le cuivre est amené par la même route. Il y a tous les jours une diligence qui va jusqu'à la forêt (Grove), qui est à 10 ou 12 milles, et à partir de là il faut marcher d'une mine à l'autre, dans une direction ouest, environ six milles pour atteindre les principales minières, celles de Rockland, Minnesota et Nationale, qui se trouvent l'une près de l'autre, et dans le même abattis. Par cette route, la distance doit être de 18 milles. Un chemin planchéié, qui est presque fini, va relier les trois minières ci-dessus directement avec Ontonagon, ce qui réduira la distance à 12 ou 13 milles.

Actuellement, le transport du cuivre des minières à Ontonagon est de \$3 par tonne, mais l'on compte qu'en donnant aux conducteurs une charge pour le retour, le coût du transport par le chemin planchéié ne s'élèvera pas à plus de \$1.50 à \$2.00. D'Ontonagon au Détroit, le coût est de \$4.00 par tonne.

Aux mines, le cuivre est évalué à 18 centins la livre, et au Détroit, 21 centins. Sur le cuivre expédié des trois principales mines, le pourcentage est, dit-on, de 72.

Au printemps de 1860, quinze minières étaient exploitées dans ce district, et le total de leur exportation pour l'année qui précéda le recensement est évalué à \$961,018.

La principale minière est celle de Minnesota, située à environ 13 milles au sud. Elle emploie 718 personnes. Pendant la période ci-dessus désignée, la production de cette minière a été de plus de la moitié de la production des quatorze autres.

Pendant les premières années, elle ne promettait guère, et la veine ayant manqué au

niveau d'alors, ses actions subirent une baisse, mais la compagnie qui avait confiance dans le chef de ses mineurs, suivit ses conseils et fit creuser à 100 pieds plus profond où elle retrouva la veine, et voilà comment il se fait que cette mine est aujourd'hui dans une condition des plus florissantes. Dans les puits creusés jusqu'au 1er mars 1860, le nombre total de pieds est de 5,598; les amoncellements, 26,295;—31,893 dans plus de six milles sous terre; le puits le plus profond, 712 pieds. Pour 1858, le dividende net, sur un capital versé de \$66,000, a été de plus de \$300,000, et le total des dividendes depuis 1852 est égal à \$1,500,000. Le maître mineur de cette mine était autrefois employé aux mines de Bruce, où ses services, ainsi que ses connaissances pratiques ne furent pas justement appréciés. Depuis ce temps à venir jusqu'ici, il a été le seul qui ait dirigé les travaux souterrains, et ses services, la compagnie sait très bien les reconnaître, car, avec de l'argent de la mine même, elle a fait faire, l'année dernière, un service à thé qu'elle lui a donné en présent. Dans toute la région minière, pas un homme n'est mieux apprécié ni plus respecté qu'Harris, le maître mineur.

La moyenne des gages du mineur est de \$40 par mois. Avec la pension, l'on peut avoir des journaliers pour \$10. Les denrées et provisions sont à un prix raisonnable. Les bêtes à cornes sont amenées du Mississipi, distance de 150 milles, et le bœuf se vend de 8 à 10 centins; le mouton, de 10 à 12½ centins. Le prix moyen de la fleur de farine est de \$8 par baril. Les végétaux de toute espèce, le foin, l'avoine et l'orge sont cultivés aux alentours des minières, c'est-à-dire là où le sol est très bon et où il y a de grands défrichements de faits.

Pour le mois de juin 1860, le montant des gages payés à la mine de Minnesota s'est élevé à plus de \$30,000, et la quantité de cuivre extrait a été de 185 tonnes.

Dans le même mois, les trois minières ci-dessus ont donné 284 tonnes,—valeur par tonne, \$380. J'ai vu sur les voitures des masses de 5 à 6,000 lbs. La plus grande masse expédiée en 1860 fut tirée de la mine de Rockland, et elle pesait 5 tonnes et 1,400 lbs.

La plus grande masse—400 tonnes—extraite du sol et prête à être coupée, fut tirée de la mine de Minnesota. En 1859, la quantité exportée par cette mine a été de 1,634 tonnes, dont le coût moyen a été de \$172 par tonne.

Les taxes sont d'une piastre par tonne sur le cuivre fondu, et d'environ une piastre ou une piastre et un quart par cent sur la valeur de la propriété, à part de la capitation qui est d'une piastre par homme au-dessous de 50 ans. La corvée est établie tous les ans par les commissaires de la ville.

Dans le village d'Ontonagon, les taxes sont de 2½ pour cent sur la propriété. Jusqu'à ces deux dernières années, Ontonagon était une grande place d'affaires; il n'y avait pas de ville où sont les minières. Les compagnies de minières ont fait ce que celle de Montréal a toujours fait jusqu'ici: elles ont essayé d'empêcher qu'on ne leur fit concurrence, et dans ce but elles ont refusé de vendre n'importe quel lot; mais elles ont récemment changé de politique, et dans le cours des dix-huit derniers mois, entre la mine de Minnesota et celle du Débarcadère, il a surgi une ville dont l'importance est au moins égale à celle d'Ontonagon. Beaucoup de mineurs ont acheté là des lots et ont ainsi formé une population résidente. Les compagnies n'ont pas pour cela perdu leur commerce de marchandises; elles ont au contraire lieu d'être satisfaites du nouvel état de choses amené par cet établissement.

Entre les minières de Minnesota et Nationale se trouve une étroite bande de terre qui traverse la région minérale, et les deux compagnies ont exploité jusqu'à la limite de cette étendue et où la veine est très riche. Ce morceau de terre fait partie du lot No. 16, réservé par le Congrès, dans chaque township, pour les fins scolaires, et il appartient à l'État.

#### DISTRICT DE KEWANOW.

Dans ce district sont situés les villes et villages de la mine de la Vallée, de la Rivière-de-l'Aigle, du Havre-de-l'Aigle et du Havre-de-Cuivre. Le nombre de minières exploitées en 1860 était de 10, et celles de la Falaise et des Chutes-de-Cuivre sont les seules dont l'exploitation est rémunérative.

La plus considérable—celle de la Vallée—est située à environ trois milles de la Rivière-de-l'Aigle. Cette mine, comme celle de Minnesota et quelques autres, a vu son exploitation se commencer en 1845, et cela avec si peu de succès pendant les trois premières années qu'elle a dû changer de mains.

Voici en quels termes les géologues des Etats-Unis parlent de cette mine : " Lors de sa découverte, la veine n'était visible que dans la couche supérieure de pierre (*greenstone*), et la zone métallifère étant cachée par des détritiques, personne, dans le temps, ne pouvait se douter que l'on trouverait d'aussi énormes masses de cuivre si près de la surface. Les indices n'étaient pas favorables. Là où la veine était visible, c'est à peine si elle avait un pouce de large. En 1848, et en déblayant le pied de la côte de quelques roches, des mineurs allemands trouvèrent un petit morceau de cuivre natif, et cela les engagea à faire de nouvelles recherches, qui les amenèrent à la découverte de la veine dans le trap granuleux. La compagnie fit creuser la côte à une distance de 70 pieds avant de pouvoir atteindre aux masses de cuivre; mais depuis ce temps, il arrive fréquemment à ses mineurs d'en rencontrer. En 1860, cette mine a expédié deux masses pesant chacune plus de 4 tonnes et 1,400 lbs. L'on y tire une quantité considérable d'argent; mais la quantité dérobée par les mineurs est encore plus grande. Pour 1859, l'exportation de la mine de la Vallée a été de 1,255; celle de la mine Centrale, de 173, celle de la mine des Chutes-de-Cuivre, de 342; celle de la mine dite Phoenix, de 32; celle de la mine de Clark, de 5; et celle d'autres mines, de 104. Total pour le district, 1,911."

La mine de Clark, du Havre-de-Cuivre, a dépensé plus de cinq cent mille piastres. La mine dite Phoenix est celle dont il est question, sous le chapitre des explorations, comme étant, au dire des géologues de profession, la plus riche de toutes les mines connues.

Les frais d'exploitation et les produits de la mine de la Falaise, à venir jusqu'à 1848, se décomposent comme suit :—

|              | Produits.    | Dépenses. |
|--------------|--------------|-----------|
| 1846 - - - - | 8870 - - -   | 32203     |
| 1847 - - - - | 70977 - - -  | 61737     |
| 1848 - - - - | 166407 - - - | 67667     |

246,254 tonn'x.

161,607 piastres.

En 1849, après que les mineurs allemands eurent trouvé la veine, les produits augmentèrent jusqu'à la somme de \$244,237, et les dépenses jusqu'à celle de \$106,968. Depuis ce temps, il y a eu un dividende d'environ 750,000 piastres, et les dépenses annuelles ont varié entre les chiffres de 250 à 300,000 piastres. Toutes les masses pesantes sont voiturées sur trois milles de chemin montueux et pas très bon, jusqu'au bassin sur le côté est de la Rivière-de-l'Aigle. Chaque masse porte un numéro et le chiffre de son poids.

#### DISTRICT DU PORTAGE-DU-LAC.

Onze mines sont exploitées dans ce district, et les principales sont celles de Pewabic, de Quincy, de l'Île-Royale et de Franklin. Ces quatre mines se font face, sur les côtés opposés d'un bras étroit du Portage-du-Lac, à 12 ou 15 milles de l'entrée. Leurs puits sont sur le haut de la montagne, sur le côté nord du lac et en arrière de la ville de Hancock. L'Île-Royale est sur le côté sud, en arrière de la ville de Houghton. Du sommet de la montagne des plans inclinés vont jusqu'aux bassins. Ces plans sont mus par des cordes sans fin, de manière que la boîte chargée qui descend fait remonter celle qui est vide.

Les compagnies ont appliqué une somme de \$60,000 à l'approfondissement de l'embouchure de la rivière et à la construction de jetées, afin que sans difficulté les vapeurs de première classe puissent aller jusqu'aux mines. Le lac est très pittoresque et bien boisé sur ses deux rives. Le sol est bon, et il y a quelques fermes ici et là. En sus des bateaux passeurs qui vont et viennent constamment entre Hancock et Houghton, il y en a six ou sept autres d'employés au commerce du bois.

Il y a cinq ans que Houghton a commencé à s'établir, et un lot de ville sur la rue principale, de 25 x 100, a été alors vendu \$10; en 1858, il a été revendu \$100, et en 1860, \$500. La population, en 1860, était de 1,820.

A Hancock, la première maison a été bâtie le 28 juillet 1859. Le 28 juillet 1860, sa population s'élevait à 1,605. A deux milles de là, un lot de dix acres (non pas un lot de mine) a été évalué à \$30 l'acre en 1860, et des terres en bois debout, situées près de la rivière et valant presque autant avec le bois que si elles fussent défrichées, furent évaluées à \$20 l'acre. Les matériaux de construction sont à un prix raisonnable, et les denrées et provisions à bon marché.

Les magasins et les hôtels sont nombreux, et peuvent à coup sûr rivaliser avec ceux

des principaux villages du Haut-Canada. Lors de mon séjour à Hancock, en juillet, un très grand hôtel, de 160 pieds carrés et à 5 étages, étoit presque terminé.

Houghton possède un journal hebdomadaire. Jamais, en Amérique, je n'ai vu de localité plus gaie ni plus bruyante.

Les gages des mineurs varient de \$36 à 40, et celles des journaliers de \$18 à \$20. Le prix de la pension, \$10 à \$11 par mois. Le bois de corde, \$3, les terres incultes sont à \$1.25; les terres défrichées, à \$5 et \$10 l'acre.

Entre Marquette, le Sault et la cité supérieure, les communications postales sont hebdomadaires, et entre New-York *via* Minnesota et Warsaw, bi-hebdomadaires. La neige y atteint une couche de 4 à 5 pieds d'épaisseur. Les vapeurs pour le transport des passagers et les propulseurs sont au nombre de seize.

Ce district est loin d'avoir, autant que d'autres, dépensé de l'argent inutilement. Pour se guider dans leurs exploitations, les compagnies ont su profiter d'une expérience qui a coûté bien cher dans les districts d'Ontonagon et Keewanow, si bien que les deux minières les plus nouvelles—celles de Quincy et de Franklin—vont probablement pouvoir donner des dividendes une année après qu'elles seront entrées en pleine exploitation. Pour le lac Supérieur, ce sera un fait sans précédent. Pour ceux qui visitent la mine de Quincy, dont M. Hill a la direction, il leur est impossible de croire que tant de travaux aient pu être faits dans le cours d'une année. Cette mine emploie 64 machines à broyer de Wayne. La veine est très large—de deux à trente pieds—et on la donne comme étant la plus riche du pays. Environ 500 hommes et enfants sont employés à cette mine. Durant l'année expirée en juillet 1860, elle a employé un million de pieds de bois de construction, en sus d'une immense quantité de cèdre et de 7,000 cordes de bois. La demande annuelle du bois de construction est évaluée à 500,000 pieds pour une mine employant 400 hommes, et celle du bois de chauffage à 8,000 cordes.

Les machines à broyer des minières de Quincy, Pewabic et Franklin, qui sont sur une étendue d'un demi mille et voisines les uns des autres, valent la peine d'être vues. Celles des deux dernières ont des pilons énormes qui fonctionnent dans des mortiers de fer. Chaque machine a son cylindre à vapeur, chaque pilon pèse une tonne et sa course est de deux pieds. De la boîte le minerai est versé dans des dalles qui le conduisent aux mortiers aussi vite que le plan incliné peut l'apporter; un filet d'eau coule continuellement sous les pilons et lave le minerai broyé tout en le poussant dans 50 ou 60 cribles tournants et superposés; dans chaque crible passe un filet d'eau distinct, et tous fonctionnent à l'aide de poulies et de balanciers mus par un puissant engin; à l'extrémité ou partie la plus basse de la bâtisse s'échappent le minerai broyé, le sable et les particules de roche, qui vont tomber dans des réservoirs, où ils sont encore remués et où le cuivre est recueilli et mis en baril. A la mine de Pewabic, un enfant est employé à cueillir de chaque baril les parcelles d'argent qui se trouvent mêlées au cuivre, et il gagne ainsi \$5 à \$7 par jour à la compagnie.

Ci-suit l'état des exportations de ce district en 1859:—Pewabic, 772 tonnes; Quincy, 335; Ile Royale, 240; Franklin, 207; six autres compagnies, 19 tonnes—total, 1,573 tonnes, valant à New-York 25 centins par livre; Frais de transport, \$9 par tonne; Valeur sur le terrain de l'exploitation, 18 centins la livre,—ce qui porte à \$556,280 les exportations de cette localité si nouvelle, et où les minières de Quincy et de Franklin ne font, à proprement parler, que de commencer leurs exploitations. La quantité de cuivre expédiée en 1860 a été de 3,231 tonnes, plus de 100 tonnes au-delà du double de la production de 1859. La quantité de cuivre extrait dans les trois districts ci-dessus se décompose comme suit:—

|                                   |         |
|-----------------------------------|---------|
| 1860.—District de Keewanow.....   | 1,940.8 |
| “ District du Portage-du-Lac..... | 3,050.8 |
| “ District d'Ontonagon.....       | 3,586.8 |
|                                   | 8,578.4 |

Egal à 6,000 tonnes de cuivre en lingots; valeur, \$420 par tonne.

#### PRÉPARATION DU CUIVRE POUR L'EXPORTATION.

Le minerai de cuivre de la mine de Bruce et Wellington est cassé en petites morceaux autour du puits par des hommes armés de marteaux pesants, et ensuite transporté par chemin de fer aux machines à broyer qui le mettent en poudre; de là il passe aux blutoirs jusqu'à ce que les plus légères parcelles de roche et de poussière soient séparées du minerai, et après avoir passé par plusieurs autres tamisages, il est mis en tas en plein air. La valeur de ce cuivre est d'environ \$72 par tonne.

Le cuivre natif est divisé en trois espèces ; 1° le cuivre en masse ; 2° le cuivre en baril ; 3° le cuivre dont le minerai a été broyé. Quand on trouve une couche de cuivre dans la veine, l'on enlève le roc d'un côté au moyen de mines, et la masse est ensuite jetée à terre et coupée en morceaux de 3 et 600 livres, ou de telle grosseur et pesanteur qu'ils puissent commodément passer par l'ouverture du puits. Ces masses sont de forme très irrégulière : une masse peut être épaisse de deux pieds à un endroit et ne l'être que de deux pouces à un autre. Le coupage de ces masses sous terre est dispendieux et lent, car, l'on ne peut faire usage de machines ni non plus de scie, à cause des particules de roche siliceuse qui se trouvent mêlées au métal pur. Elles sont coupées par deux hommes, dont l'un tient le ciseau et l'autre le marteau, en bandes, rubans ou copeaux d'un demi à trois quarts de pouce de large, et d'un quart à un cinquième de pouce d'épaisseur. Ce travail se continue jusqu'à ce que la masse soit assez diminuée pour être sortie du puits. Le cuivre se porte ensuite sous une remise, et après que tous les morceaux inégaux (*jagged pieces*) sont cassés, et qu'il en a été détaché autant de roc que possible, il est pesé, numéroté et inscrit sur le livre. Chaque masse porte la marque de son poids, et elle est alors prête pour le chargement.

Le cuivre en baril comprend toutes les petites masses et morceaux irréguliers enlevés aux grandes masses. Les barils sont faits très solidement et renferment de 600 à 800 livres.

L'autre qualité de cuivre se compose de toute la pierre qui renferme assez de ce métal pour payer les frais du broyage. Avant de passer par ce procédé, les roches sont amassées en gros tas et alternées de lits de bois sec et à calcinées. Il est ensuite facile de les broyer et d'en détacher le cuivre, qui, comme l'autre, est aussi mis en baril. J'ai examiné avec attention et à toutes les minières le cuivre extrait du minerai broyé, et à l'exception du minerai d'une seule mine, je n'en ai pas vu qui fut d'une aussi belle qualité que celui de l'Île-de-Michipicoten et de Maimainse, et d'après tous les renseignements que j'ai obtenus, je crois, vu la quantité énorme de roches métallifères qui se trouve dans les minières d'où se tirent les grosses masses de cuivre, que l'exploitation par le broyage d'une veine métallifère serait d'un bon rapport si elle était assez grande et semblable à celle ouverte sur l'Île-de-Michipicoten et à Maimainse. Les minières de Quincy et Pewabic, qui sont les plus renommées de la région métallifère, ont fait les exportations suivantes en juillet 1860 : —

|                              | Pewabic, par le <i>Northern Light</i> . | Quincy, par le <i>Général Taylor</i> . |
|------------------------------|---|--|
| Cuivre de minerai broyé..... | 54453 lbs. ....                         | 51308                                  |
| Cuivre en baril.....         | 12120 " .....                           | 38055                                  |
| Cuivre en masse.....         | 660 " .....                             | 10590                                  |
|                              | 67,233                                  | 99,953                                 |

#### FONDERIES.

Bien que des centaines de tonnes de cuivre soient tous les ans tirées des minières du lac Supérieur, aucune compagnie, cependant, n'a encore tenté d'établir une fonderie sur la rive sud. Le cuivre venant de la rive sud est fondu aux endroits suivants :—Détroit, Cleveland, Boston, Pittsburgh, Berger et New Haven.

La plus considérable de ces fonderies est celle de Détroit.

Sur le côté canadien, il y a dix ou douze ans que des fonderies sont établies.

La compagnie des mines de Québec en a construit une à la Pointe-aux-Mines.

La compagnie des mines de Montréal, il y a environ dix ans, en a aussi construit une, à de grands frais, aux mines de Bruce. M. Fletcher l'a prise dernièrement à bail pour sept ans, et il a eu le malheur, peu après, de voir détruire par le feu tout la partie en bois de cette construction ; mais il est courageux et persévérant, et de ce il a fait preuve en continuant à fondre en plein air durant tout l'été dernier. Son cuivre est fondu en lingots de 21 livres, et porte pour marque le mot "Huron." Il vaut \$500 la tonne. Jusqu'à ce qu'il eut commencé à exploiter cette industrie, le minerai de la minière de Bruce était tout envoyé à Baltimore pour être mêlé avec ceux de l'Amérique du Sud et de Cuba. M. Fletcher a fait reconstruire la partie des bâtiments que le feu avait détruite, et il peut maintenant fondre trente tonnes par semaine. Il se sert du charbon de Cleveland, qui lui est apporté par les goëlettes de la minière de Marquette dans le bassin de la minière de Bruce, au prix de \$3½ la tonne.

M. Fletcher est aussi ingénieur minier d'expérience et agent de plusieurs minières. Cette saison il a envoyé des petits détachements de travailleurs déblayer les exploitations abandonnées de South Echo, de la Baie-de-Mica et de l'Île-de-Michipicoten. Il se propose

d'en envoyer de plus nombreux en 1861, et s'il réussit à ces endroits, il pourra occuper ses forges à la fonte de ses propres minerais.

#### DU FER.

Sur la rive nord du lac Supérieur, le fer abonde, surtout dans le voisinage de la Baie et de la rivière Batchewaning. Au Petit-Groslap, près de la Rivière-de-Michipicoten, il y a une montagne de fer.

Près de la Rivière-du-Pic, on dit que ce métal s'y voit aussi en abondance. Entre la minière de Prince et la Rivière-du-Pigeon, M. Elliot, du Grand-Portage, dit qu'il y a une montagne de fer qui ne le cède en rien au meilleur fer de Marquette. Sur la rive sud, les deux principales montagnes de fer sont situées, l'une entre Bayfield et Ashfield, à 16 milles dans les terres,—c'est celle que l'on dit être de 9 milles de long et de 600 pieds de haut,—et l'autre à Marquette. La dernière est le seul endroit sur le lac où l'on tire du minerai de fer.

Les minières de Marquette sont à environ six milles dans les terres, et à cette distance se trouvent six montagnes de fer de 60 à 70 pieds de hauteur. Trois de ces montagnes sont exploitées. A huit milles plus loin se trouvent d'autres montagnes élevées de cinq à six cents pieds, et que l'on dit être de fer solide pouvant donner 65 ou 70 pour cent de métal pur. En 1857, un chemin de fer allant du port de Marquette aux mines a été terminé. Les trains vont sur un chemin de niveau dans les montagnes où le minerai est tiré presque à la portée des voitures. Des milliers de tonnes de minerai de fer de beaucoup supérieur à celui de la Pennsylvanie sont ici jetées de côté comme n'étant pas d'assez bonne qualité. Cependant, l'on a jusqu'ici miné qu'à la surface. Trois compagnies sont engagées dans cette exploitation, et chacune d'elles a ses bassins dans la Baie-de-Marquette, et tous s'étendent assez loin dans le lac et sont assez élevés pour que les chars aillent verser leur chargement dans les grandes goëlettes qui y sont mouillées.

Deux compagnies sont en pleine opération (les autres ne font que commencer); l'une est à environ 14 milles et l'autre à trois environ du chemin de fer, et toutes deux font du fer en gueuse.

Les frais de fabrication du fer en gueuse livré sur les navires sont d'environ \$16½ la tonne; la quantité de charbon de bois consumée par la fournaise dite Pioneer est égale à 2,500 boisseaux par 24 heures. Cette fournaise est allumée nuit et jour. La fonte d'une tonne et demie de minerai prend 125 minots de charbon de bois. La consommation du bois de corde est énorme, et cette industrie seule emploie un grand nombre de personnes.

La quantité de minerai exporté en 1859 a été d'environ 76,000 tonnes. Je viens justement de voir, dans un journal de Buffalo, qu'en 1860 la quantité a été de 132,000 tonnes, représentant une valeur de \$369,000; 5,000 gueuses, valeur de 25=\$125,000; total, \$521,000 pour un tout petit village.

Il y a au-delà de 100 goëlettes—bien grées et de belle construction et dont la capacité moyenne est 450 tonneaux—qui sont occupées à rien autre chose qu'au transport du minerai.

Du 14 au 21 juillet 1860, 15 de ces goëlettes sont parties de Marquette avec 6,071 tonnes.

Le minerai est livré sur les bassins, prêt à être embarqué, pour \$3 la tonne. Le transport par terre et sur le lac jusqu'aux fonderies de l'Ohio et de la Pennsylvanie, est de \$6 à \$7 la tonne.

Le charbon est livré sur les bassins à \$3½ et \$4 la tonne. Depuis le 14 juillet 1860, les trois compagnies de minières ont livré sur les bassins 8,520 tonnes, et les deux fonderies 173 tonnes de fer en gueuses.

Du 28 juillet au 4 août, 9,018 tonnes de minerai, et 147 tonnes de fer en gueuse.

Ce fer est réputé comme étant le plus fort de tous les fers connus. D'après l'analyse qu'en a faite le professeur Johnson, la pesanture que peut supporter le fer par pouce carré est ainsi établie: le fer de Salisbury, Connecticut, 58,009; le meilleur fer suédois, 51,184; le fer anglais, 59,105; le fer du comté du Centre, Pennsylvanie, 59,400; du comté d'Essex, New-York, 59,962; du comté de Lancaster, Pennsylvanie, 58,661; le fer de Russie, première qualité, 76,069; le fer du lac Supérieur, 89,582; le fer commun, anglais et américain, 30,000.

Les roues des chars de la voie ferrée de Marquette sont de ce fer. On dit qu'elles durent beaucoup plus longtemps que celles des autres chemins de fer et qu'elles ne sont pas aussi sujettes à casser au froid.

Dans cette partie des états houilliers, où il y a quelques années presque toutes les fon-



deries ont été abandonnées par suite de la concurrence que leur faisait le fer anthracite venant de l'est de la Pennsylvanie, l'on fond aujourd'hui le minerai du lac Supérieur et de nouvelles fonderies y ont été établies. A Buffalo, il a été aussi érigé une très grande fonderie.

La ville de Marquette occupe un beau site sur une jolie petite baie dont le terrain décrit une pente très prononcée. L'on y voit de bonnes maisons et de belles rues ; trois beaux hôtels et un grand nombre de plus petits. Elle a aussi une bibliothèque, un cabinet de lecture, une société scientifique, un bon lycée et deux journaux hebdomadaires. Nulle place en Amérique n'est aussi agréable à visiter que les minières de fer de Marquette.— La population du port et des mines est de 2,300.

Durant l'été, les vapeurs sont encombrés de voyageurs allant à ce port. Du 14 au 21 juillet, le nombre des hôtes des principaux hôtels,—savoir : Barney's Exchange, Marquette House et Tremont House, a été de 196.

Cette activité commerciale ne date que des cinq dernières années. L'on peut même dire qu'elle n'a commencé à se faire sentir qu'en 1857, lorsque le chemin de fer a été terminé, et elle est aujourd'hui d'une grande importance pour les États-Unis.

En sus des goëlettes, il y a bien 20 ou 30 remorqueurs employés à touer ces bâtiments sur les rivières Ste. Claire et du Sault.

Le total des bâtiments qui fréquentent le port de Marquette se décompose comme suit, pour 1860 : Vapeurs à aubes, 6 ; propulseurs, 10 ; goëlettes, 100.

#### DE L'ARGENT.

Il en a été trouvé dans les localités suivantes sur la rive nord :—Ile St. Ignace (à plusieurs endroits), Mamainse, îles du Pays-Plat, Cap-de-Gargantua, Pointe-à-la-Gourganne, Ile-de-Michipicoten, Baie-du-Tonnerre (à plusieurs places,) sur la terre ferme au nord de l'Ile-d'Ardoise, Kaministiquia, minière de Prince. Rivière-du-Pic et près de l'Ile de ce nom.

En 1848, il en a été tiré de la veine de beaux échantillons dans le puits de Bonner, sur l'Ile-de-Michipicoten et dans la minière de Prince. Au Portage-du-Lac, un mineur m'a dit que lorsque la minière de Prince était exploitée, il avait vu, sur le côté américain, plusieurs barils de minerai d'argent que les mineurs avaient volés. La compagnie en a envoyé en Angleterre plusieurs petits barils.

Une riche veine de minerai argentifère a été trouvée et en partie ouverte cet été par M. Coatesworth, sur le lot de Mamainse. A la Baie-du-Tonnerre, l'on trouve mêlée au plomb une quantité d'argent assez considérable dans les veines actuellement découvertes. Sur la rive sud, l'argent se trouve en plus ou moins grande quantité dans toutes les minières de cuivre, surtout dans celles de Minnesota, de Rockland, Nationale et de la Vallée.

#### DE PLOMB.

Il y en a dans les localités suivantes sur la rive nord :—Baie-de-Gaulois, Baie-de-Batchewanning, Rivière-Rapide, Rivière-Noire, Baie-Noire, Baie-du-Tonnerre, Rivière-McKenzie, Rivière-Kaministiquia, Ile-du-Pic et Rivière-Népigon.

Je n'ai pas vu d'échantillons de ce métal sur la rive sud, et je n'ai pas non plus entendu dire qu'il y en eût des veines. Une grande quantité d'argent se trouve mêlé au plomb. Quelques-unes des veines que j'ai vues ont de 14 à 15 pieds de large et sont près des eaux navigables. D'après les échantillons que j'ai montrés et les descriptions que j'en ai faites à des personnes compétentes sur le côté américain, ces veines de plomb renferment de grandes richesses.

#### DE LA PIERRE CALCAIRE.

Il y en a une carrière considérable sur la terre ferme, à quelques milles du Cap-du-Tonnerre. Les plus grands vapeurs peuvent naviguer le long de cette carrière et trouver tout auprès un abri contre le mauvais temps.

La chaux est en grande demande sur la rive sud, et il y aurait probablement des profits à faire pour ceux qui voudraient se mettre à en fabriquer. L'on m'a plusieurs fois demandé des renseignements sur la pierre calcaire, et le capitaine d'un propulseur a dit que durant la saison prochaine il irait en chercher un chargement. Il n'y a pas de pierre calcaire sur la rive sud ; toute celle dont on se sert vient par le canal du Sault et principalement de Détroit.

## CANAL DU SAULT STE. MARIE.

Etat du commerce de 1859, fait pour la chambre de commerce de Détroit, par S. P. Mead, Ecr, surintendant du canal :—

FRET DE SORTIE.—Cuivre, tonnes et barils, 6,245,105; minerai de fer, 65,768,422; barres de fer, 4,951,954; loupes, 263,500; côtés de cuir, 983; peaux et fourrures (paquets) 242; poisson (barils), 3,985.—Valeur, \$3,071,069.

FRET D'ENTRÉE.—Fleur de farine (barils), 39,259; blé (boisseaux), 74; Grain (boisseaux), 74,738; mélange de grains moulus (tonnes), 1,006; bœuf (barils), 3,781; porca (barils) 4,890; porc séché (barils,) 262; saindoux (barils), 499; beurre (lbs.), 313,724; fromage (lbs.), 52,592; suif (lbs.), 5,250; chandelles (lbs.), 92,883; savon (caisses), 2,079; pommes (barils), 3,764; fruits secs (lbs.), 23,737; sucre (lbs.), 448,855; café (sacs), 1,084; thé (caisses), 533; végétaux (boisseaux), 6,537; sel (barils), 2,219; vinaigre (barils), 284; tabac (lbs.), 17,280; poudre (tonnes), 280½; charbon de terre (tonnes), 7,614; clous (barils), 2,712; marchandises (tonnes), 7,842; chaux (barils), 4,160; bois de construction (M.), 7,090; lattes (bottes), 2,478; vitres (caisses), 968; foin (tonnes), 603½; chevaux et mulets, 90; bêtes à cornes, 1,761; moutons, 1,032; cochons, 361; briques (M.), 684; meubles, 4,387; machines (tonnes), 706½; engins et chaudières, 15; wagon et buggies, 103; liqueur et bière (barils), 6,261; malt (lbs.), 222,402; bardeaux (M.), 24.—Valeur, \$5,298,640.

## TERRAINS MINIERES, LAC SUPERIEUR.

1<sup>o</sup> *Baie-de-Batchewanning*.—Pour cette baie, deux locations figurent sur cette liste : "James Bell Ewart" et "Thomas R. Ewart." Je n'ai trouvé là aucune trace de travaux ou d'améliorations. L'on m'a dit qu'il y a bien des années l'on a perforé des mines sur le sommet de la montagne, du côté sud-est.

2<sup>o</sup> *Pointe-de-la-Minière-de-Cuivre et Mamainse*.—Sur la liste figurent les locations suivantes : "Hugh Allan et autres," douze terrains de 400 acres chacun, et "William E. Meredith." Je crois que ces terrains appartiennent à la compagnie des mines de Montréal, et qu'ils s'étendent depuis la Pointe-de-la-Minière-de-Cuivre jusqu'à la Baie-de-Mica. C. Roussaint réside sur ou près de celui des deux qui est le plus au sud, sur la Pointe-de-la-Minière-de-Cuivre. Il a habité là pendant six ans et fait de bonnes améliorations. Il y a environ 5 ans, la compagnie de la Baie d'Hudson a construit là une maison, qui n'a pas été habitée depuis. A Mamainse, au fond d'une petite baie de sable et à environ un mille à l'est de l'Île-de-Mamainse, la compagnie des mines de Montréal, en 1854, a commencé à faire des améliorations. Elle a construit deux maisons de troncs d'arbre à deux étages, deux hangars, une cave, une forge, etc. Elle a aussi fait un chemin jusqu'au sommet de la montagne, où elle a creusé cinq puits, dont quelques-uns ont 60 pieds de profondeur, et ouvert des veines sur la surface dans plusieurs directions. L'on dit avoir trouvé sur ce terrain un puits anciennement creusé par les Sauvages. La compagnie a dépensé environ \$25,000 dans cette exploitation, qu'elle a abandonnée ensuite jusqu'en 1860. Elle en a tiré une quantité considérable de cuivre, et une masse de 620 livres. Le cuivre extrait du minerai broyé est là aussi bon que le meilleur de cette qualité venant de la rive sud. Les améliorations faites là étaient d'une nature pratique et économique. Cette mine est heureusement située, car un vapeur peut aller jusque auprès. Dans le printemps de 1860, et après mon inspection, M. Coatesworth est allé de la mine de Bruce à celle-ci accompagné de cinq mineurs, et dans le but de faire d'autres explorations pratiques. Il a ouvert une nouvelle veine de minerai de cuivre argentifère de six pouces de large à la surface et augmentant jusqu'à 5½ pieds à la profondeur de cinq. Cette veine était traversée à angles droits par plusieurs autres veines de cuivre natif. En 7 jours, et avec deux hommes, M. Coatesworth mina et tira 7 barils de cuivre argentifère—équivalant au poids de deux tonnes—qui furent expédiés à la mine de Bruce par le *Ploughboy*, et évalué par le fondeur comme étant de 15 pour cent ou au-delà de six fois aussi riche que le minerai de Wellington. Je suis d'avis que cette location est de grande valeur, et tous les mineurs que j'ai rencontrés et qui la connaissent pensent comme moi.

3<sup>o</sup> *Baie-de-Mica et Port-aux-Mines*.—Sur la liste figurent les noms suivants : "Edouard Ryan," "John Douglas," "Allan Macdonell," "Arthur Rankin," "Port-aux-Mines." La compagnie des mines de Québec (en 1849-48 et 50) a exploité ça et là entre la location de la compagnie des mines de Montréal et le côté nord de Port-aux-Mines. Vers le milieu de la Baie de Mica, deux bonnes maisons de troncs d'arbre ont été cons

truites et un puits a été creusé auprès du lac. Sur une pointe immédiatement au sud et près de la Pointe-aux-Mines, un autre puits a été creusé, une veine ouverte et une quantité de minerai cassée et prête pour le broyage. De ce lieu a été ouvert un chemin allant au village, ou 50 ou 60 maisons de troncs d'arbres, dont quelques unes sont bordées, ont été construites, ainsi que des bureaux, hangards, écuries, magasins et remises. La construction de ces maisons, dont plus de la moitié a été détruite par feu, a dû coûter beaucoup d'argent. Une grande scierie a été aussi construite. Il a été fait deux chemins de construction dispendieuse,—un depuis la scierie et l'autre depuis le village—à travers la montagne ou Pointe-aux-Mines, ainsi qu'un grand défrichement jusqu'à l'est sur le côté nord de la Pointe-aux-Mines. J'ai trouvé les fonderies, les machines à broyer et à cribler, les voies ferrées, des échelles en chaîne de fer de plusieurs centaines de verges de long, les fournaises, bacs, etc., tombant en ruine, et des milliers de briques réfractaires. Un conduit de construction dispendieuse et d'environ un mille de longueur a aussi été fait pour mener l'eau dans les machines à broyer. \$232,256 ont été dépensées là avant de savoir si les minières étaient bonnes et avant même que l'on eut tiré du minerai. Après mon inspection, M. Fletcher a mis trois mineurs pour déblayer quelques veines et ramasser du minerai. Je n'ai pu savoir de personne si l'on avait exporté du minerai de cette minière, mais il est certain qu'il s'en trouve très peu. J'ai ramassé du minerai sur tout le front depuis Mamainse jusqu'aux fonderies sur le côté nord de la Pointe-aux-Mines.

4° *Cap-de-Gargantua*.—“Thomas Ryan.” Je n'ai pu trouver aucune trace de travaux sur cette location, qui, je le pense, appartient à la compagnie des mines de Montréal. L'on y trouve des veines de cuivre natif, et sur la rive, du sulfure jaune et de l'argent natif. D'après la nature du roc et la position qu'elle occupe entre deux havres superbes, je pense qu'elle mérite d'être minutieusement examinée.

5° *Petit-Groslap*.—Il ne figure pas sur la liste, mais il a été fait des travaux sur les hautes terres au-delà du Havre-de-Michipicoten connu sous le nom de Petit-Groslap. Une veine de minerai de fer a été ouverte ici, il y a quelques années, par G. R. Smith, et son nom est sur la liste pour une location.

Sur la partie sud-ouest de l'île St. Ignace, il a été fait de grandes excavations sur le flanc de la montagne; du minerai a été transporté au Sault par un propulseur; il a été fait un petit défrichement et deux cabanes ont été construites.

6° *Rivières-du-Brochet et de la Montagne-de-Cendre*.—Sur la carte figure une location pour la Rivière-du-Brochet, mais pas sur ma liste. Aucune amélioration n'y a été faite. On dit qu'elle renferme une veine d'argent.

7° *Manière de Bonner, Ile-de-Michipicoten*.—“John Bonner, fils.” Cette minière est située près du centre du côté nord de l'île, dans une jolie baie à l'ouest d'un petit ruisseau. Elle a été exploitée en 1847-48. L'on y a bâti quatre maisons, et creusé un puits avec un débouché sur le lac. Des veines ont été ouvertes en plusieurs endroits. L'on y a fait 6 ou 8 acres d'abattu, dont une partie a été défrichée complètement. Il y a une riche veine d'argent dans ce puits, mais elle a été cachée avec soin avant l'abandon des travaux. J'ai vu de riches échantillons d'argent venant de ce puits. L'on a dû dépenser là, en différents temps, de 8 à dix mille piastres.

8° *Minière de Québec, Ile-de-Michipicoten*.—“Charles Jones,”—Elle est située sur la pointe nord-ouest de l'île, et la compagnie des mines de Québec l'a exploitée en 1847 et 48. \$32,000 ont été appliqués sur cette minière, mais avec beaucoup plus de connaissance de cause qu'à la Pointe-aux-Mines. Les améliorations, comme les travaux qu'on y a faits, paraissent avoir été à la fois utiles et nécessaires, car ils se composent de deux maisons de troncs d'arbre bien construites et hourdées, d'un hangar, d'un bureau avec magasin, d'un atelier de charpenterie, d'une forge, de 18 à 20 acres d'abattu dont une partie est complètement défrichée, et de travaux considérables en plusieurs lieux, sans compter 3 puits, dont un a un débouché. C'était du cuivre dont il fallait broyer le minerai que l'on tirait de là, et autant que je puis en juger, il était de meilleure qualité et se trouvait en plus grande quantité que dans le minerai de même espèce tiré sur le côté sud du lac. Les veines de ce minerai étaient faciles à miner. Sur le côté ouest du défrichement se trouve une caverne remarquable pouvant contenir de trois à quatre cents barils de fleur de farine. Elle est élevée de 7 à 8 pieds au-dessus du niveau de l'eau.

9° *Ile-de-Michipicoten*.—Sur la liste se trouvent les locations suivantes, mais aucune d'elles n'a subi d'améliorations—elles n'ont été qu'explorées:—“Alexander Macdonald,” “Peter Paterson,” “Henry Lemesurier,” “Angus Macdonald,” “Warton Metcalfe.”

10°. *Havre-des-Pilotes et Rivière-Pakoso*.—Sur la carte une location est marquée entre ces deux places, mais elle ne se trouve pas sur ma liste. Un explorateur m'a donné à entendre que la Rivière-Pakoso était prise à bail, et jusqu'à cette rivière le terrain a été seulement exploré.

11°. *Rivière-du-Pic et ses environs*.—Nul terrain n'a été pris ici, mais ayant entendu parler d'une montagne métallifère, je montai la rivière, guidé par un Sauvage, sur une étendue de seize milles environ, jusqu'à une montagne dont toute la surface était couverte de masses de pyrites de fer. Quelques unes avaient trois pieds de haut, 8 de long et 5 de large, et étaient pleines de ce métal, dont l'on pourrait tirer des quantités considérables. La rivière est navigable jusqu'à cet endroit, et n'a que deux petits rapides. Je l'ai sondé partout en descendant, et la moyenne de sa profondeur est de 12 pieds. La terre est bonne sur les deux côtés de cette rivière. Les Sauvages et les Métis racontent des histoires fabuleuses à l'égard des veines de cuivre, de fer et d'argent natifs de l'intérieur. À l'ouest de la rivière, au point de jonction de la rive de sable avec le roc, il existe une ou plusieurs veines de stéatite ou pierre savonneuse, et sur le côté est, de pierre résinite (*pitch-stone*). M. Begg m'a dit que les Sauvages vont chercher à la Rivière-de-la-Pierre-Bleue une espèce de roche qui, mêlée au sureau, produit une teinture noire durable. J'ai tout lieu de croire que les environs de la Rivière-du-Pic sont dignes d'attirer l'attention des explorateurs.

12°. *Au nord de l'Île-d'Ardoise et de la Rivière-Noire*.—Les noms figurant sur la liste sont ceux de "John Gwynne," "Sir Allan N. MacNab," "Thomas Brondgeest," "Henry McKinstry," et pour la Rivière-Noire, "Thomas Brunskill." Il y a trois rivières Noires sur le lac Supérieur, rive nord. Sur la Rivière-Noire, près des Îles d'Ardoise, il a été fait des explorations il y a quelques années. En haut de la rivière, près des Grandes-Chutes, Ned Duncan a passé quelques jours avant ma visite, et il me donna des échantillons de cuivre, de plomb et de plombagine qu'il avait trouvés dans cette direction. Il n'a été fait là ni améliorations ni travaux.

13°. *Partie sud de l'Île-Simpson*.—"L'Hon. Peter McGill et autres." Cette location occupe la côte sud de l'Île-Simpson et renferme deux bons havres. J'ai vu là quelques ruines de maisons, et dans les défrichements du bois de seconde venue. En 1846, la compagnie des mines de Montréal a construit là trois cabanes et un magasin et perforé ça et là quelques mines.

14°. *Partie ouest de l'Île-Simpson*.—"Robert J. Turner." Située sur le détroit de St. Ignace. En 1846, la compagnie des mines de Montréal a bâti là une cabane.

15°. *Île-de-la-Veine et terre ferme*.—"Thomas A. Stayner." Transférée à "David Torrance," de la compagnie des mines du Canada. Cette île est mieux connue sous le nom de "Île-de-Salter," et elle est située entre les îles Simpson et Wilson. Pas d'améliorations.

16°. *Île Wilson*.—"James Wilson." Située à l'est de l'Île-de-Salter. Pas d'améliorations.

17°. *Sud-Est de St. Ignace*.—"James Hamilton." Je pense que c'est là une des locations de la compagnie des mines de Québec. Pas d'améliorations.

18°. *Nord-Est de l'Île St. Ignace*.—"Samuel B. Harrison." L'on dit que cette location commence sur l'Île-de-la-Perle. En 1846, la comp. des mines de Montréal a construit au débarcadère d'Harrison, un quai, deux maisons, et une maison sur l'Île-de-la-Perle, une maison de pierre, une forge, un grand four. Sur la partie nord du havre de Moffatt deux maisons, un bureau, plusieurs cabanes, une forge et une remise pour le charbon. À l'ouest de l'Île-de-la-Perle, une autre maison. J'en ai compté 15 en tout. La plupart des maisons se détériorent et tombent en ruine, et dans tous les défrichements qui ont été faits se montre du bois de seconde venue. Sur la partie nord-est de l'île, près du havre de Moffatt, se trouve un puits de 7 pieds de profondeur creusé au niveau de l'eau. Dans ce puits l'on a trouvé du minerai de cuivre nuancé, du cuivre natif, du cuivre gris vitreux, des morceaux d'argent et de l'argent natif sur la surface de la veine (qui a été trouvée ouverte à l'intérieur) et adhérent un peu à la pierremousseuse de la veine. Près de l'Île-de-la-Perle, à l'ouest du débarcadère d'Harrison, un autre puits a été creusé, mais je n'ai pas pu voir d'échantillons de son minerai.

19°. *Nord de l'Île St. Ignace*.—"James Ferrier." Cette location est contiguë à celle d'Harrison, sur le côté sud de l'île. Je n'ai pas vu d'amélioration. Je pense que c'est un des terrains de la compagnie des mines de Montréal.

20°. *Nord-Ouest de St. Ignace*.—"W. H. Merritt." Cette location est située sur l'île à l'entrée nord-est du détroit de Népigon. En 1846, la compagnie des mines de Montréal y a construite une cabane, creusé un puits dans le roc ainsi qu'un débouché au niveau du lac; mais, lors de ma visite, je n'ai pas pu y pénétrer. On a tiré là du sulfure gris, du cuivre natif en masses et de l'argent natif en grandes quantités. Je n'ai pas pu trouver d'échantillons ni vu d'autres améliorations.

21°. *Ouest de St. Ignace*.—“ S. I. Lyman.” Cette location est située sur le côté ouest de l'île, au sud de la dernière. En 1846, la comp. des mines de Montréal y a construit une cabane, creusé un puits presque en face de la Pointe-à-la-Gourganne et ouvert une veine partant du bord de l'eau; on a trouvé là du minerai de cuivre gris et de cuivre natif.

22°. *Partie Sud-Ouest de St. Ignace*.—“ G. R. Smith.” L'on dit que cette location, qui est située sur le détroit de Népigon, immédiatement au sud de la dernière, a été changée pour la minière de fer du Petit-Groslop. Quelques veines ont été ouvertes et des puits commencés. Deux cabanes y ont été construites.

23°. *Sud de St. Ignace*.—Aucune location pour cette place n'est indiquée ni sur la liste ni sur la carte. MM. Clarke et Chafield et Ned Duncan travaillent à ouvrir une veine de cuivre natif dans un puits anciennement creusé par les Sauvages près de la caverne de Duncan, sur la baie de la Rivière-St.-Ignace. Il y a trois ou quatre ans Duncan a bâti une cabane sur cette location.

24°. *Pointe-à-la-Gourganne*.—“ John Ewart.” Cette location est située sur la terre ferme, à l'entrée nord-ouest du détroit de Népigon. En 1846, la comp. des mines de Montréal a appliqué là une forte somme d'argent. Elle a construit 3 grandes maisons de deux étages, un grand hangard, 3 ou 4 maisons de troncs d'arbre pour les hommes, une forge, commencé une briquerie, défriché 3 ou 4 acres, semé des pommes de terre, de l'orge, des pois, des fèves, etc., construit plusieurs maisons en d'autres endroits plus au nord, ouvert plusieurs veines et commencé des puits. Il a été trouvé là du cuivre natif et de l'argent.

25°. *Détroit de Népigon*.—“ A. et S. Bagg.” Cette location est immédiatement au sud de la dernière, sur le côté ouest du détroit de Népigon. La comp. des mines de Montréal a construit là une cabane en 1846, mais elle n'a pas ouvert de veine.

26°. *Ile-Fluor*.—“ James Hopkirk.” Située à l'entrée sud du détroit de Népigon. En 1846, la comp. des mines de Montréal y a construit un hangard et deux cabanes. Il a été trouvé là du minerai de cuivre gris, mais il n'a pas été ouvert de veine.

Par une erreur de mes hommes, des échantillons des îles de Wilson, Salter, Simpson, Fluor, St. Ignace et de la Pointe-à-la-Gourganne, ont été mêlés ensemble en les mettant en caisse, mais ils sont du même voisinage et de la même espèce de veines.

27°. *Baie-de-la-Roche-Debout*.—“ Asa Fowls.” Je ne connais pas exactement la situation de cette location. Il n'a pas été fait d'amélioration dans ce voisinage, excepté à l'établissement de pêche de la comp. de la Baie-d'Hudson.

28°. *Ile de la Baie-de-Népigon*.—“ Benjamin Holmes ” et “ John Young.” Je ne sais pas de quelle île il s'agit. À l'exception de quelques mines que l'on a perforées ça et là sur l'île dans la Baie-de-Népigon, j'en'ai pas entendu dire qu'il y ait été fait d'améliorations.

29°. *Pointe-de-la-Zéolite*.—“ Benjamin H. Lemoine.” Cette location occupe une partie de la terre ferme entre l'Islet-du-Faucon et la Baie-Noire. Pas d'améliorations.

30°. *Pointe Porphyry*.—“ Stewart Derbishire.” Cette location est désignée comme embrassant Edward et Porphyry et toutes les petites îles environnantes, et elle est située à l'entrée de la Baie-Noire. En 1846, la comp. de mines de Montréal a construit, sur le côté nord de l'Île-Porphry, un quai, deux maisons à deux étages, une maison en pierre, une forge, un four et une poudrière et défriché en partie quatre acres environ. Les bâtisses et le quai ont été détruits par le feu, et le bois revient dans le défrichement. Quelques veines ont été en partie ouvertes ça et là. Je n'ai pu trouver d'échantillons de minerai.

31°. *Cap-du-Tonnerre*.—“ Joseph Wood.” Cette location commence à environ quatre milles à l'est du Cap-du-Tonnerre et s'étend jusqu'à la Baie-Noire. Elle a été prise par la comp. des mines de Montréal pour une carrière de pierre calcaire dont Sir W. Logan a fait la description. Pas d'améliorations.

32°. *Baie-du-Tonnerre*.—“ R. R. Nelson,” “ Thomas Daly,” “ Charles Kimball,” “ Isaac Van Etter,” “ Louis M. Olivier,” “ Edward MacEachren,” “ John Dewee,” et “ William J. Fitzgerald.” Ces noms sont sur la liste. Je pense que ces personnes composaient la compagnie de mines de Liverpool et qu'elles se proposaient d'ouvrir des veines de plomb et d'argent. En différents temps, sur la rive nord-ouest de la Baie-du-Tonnerre ou sur l'Île-Lambert, la Rivière MacKenzie et autres lieux, des mines ont été perforées et de petits abattis ont été faits. L'on raconte que des cônes d'argent ont été trouvés là et emportés par les équipages de Bayfield et McArgo, et il n'y a aucun doute qu'entre les rivières M'Kenzie et Kaministiquia se trouvent de nombreuses veines de minerai de plomb et d'argent.

33°. *Rivière Rapide*.—“ John McKenzie.” Pas d'améliorations à l'exception de quelques mines perforées lors de l'exploration. Sur la rive du lac, des deux côtés de la Rivière-Rapide, McAllister et Carroll ont construit des maisons, fait de petits défrichements et tenu

un poste de traite. La comp. de la Baie d'Hudson a aussi bâti, en 1859, une maison sur le côté sud de la rivière. Cette maison a été abandonnée en 1860, alors que McAllister en avait la possession. En juillet dernier, j'ai donné à M. McAllister un certificat des améliorations qu'il avait faites.

34°. *Rivière Kaministiquia*.—“ M. McIntyre,” de Fort William, a commencé l'ouverture d'une veine d'argent et de cuivre à environ trois milles au nord-ouest de la Pointe-de-Meuron, sur la rivière qui débouche dans le lac au nord de la Kaministiquia. En juillet dernier, j'ai donné à M. McIntyre un certificat de ses améliorations.

35°. *Ile-du-Pic*.—Nulle location indiquée pour cette île. Ayant beaucoup entendu parler des veines de plomb qu'elle renfermait, j'y suis allé, et je crois que ce minerai se trouve là en beaucoup d'endroits. Pas d'améliorations.

36°. *Baie-de-l'Ésturgeon*.—“ C. J. Macdonald.”—Pas d'améliorations.

37°. *Iles de Spar et de Thompson*.—Je crois que ces îles se trouvent compris dans les locations de la terre ferme. Sur la pointe sud-ouest de l'île-de-Thompson, une large veine de spar a été ouverte, et sur la côte sud-est de la même pointe, dans un petit havre bien commode, il a été bâti une maison et fait un peu d'abatti il y a plusieurs années. Sur la partie sud-ouest de l'île-de-Spar, il a été fait beaucoup de travaux : 2 puits ont été creusés, une veine a été ouverte jusqu'au lac, de 10 à 14 pieds de large, 2 maisons ont été construites près des puits, une grande maison de troncs d'arbre à deux étages, et un petit défrichement a été fait sur le côté est de la pointe. Les maisons tombent en ruine et le bois revient aux endroits défrichés.

38°. *Minière de Prince*.—“ John Prince.” Située sur un promontoire au nord-ouest de l'île-de-Spar. Elle a été exploitée en 1846-47 et 48 par la compagnie des mines de l'Amérique Britannique du Nord qui, dit-on, a appliqué à cette mine au-delà de \$80,000, et je crois que cette somme a été judicieusement employée. Au débarcadère, en face du promontoire, un quai et les bâtisses nécessaires ont été construits, ainsi qu'un chemin partant de là et traversant le Portage jusqu'à la Baie-de-Prince, où se trouve un très beau havre maintenant occupé par Strowger et Milne, fermiers de pêche. Sur les deux côtés de ce chemin, sur une étendue de 20 à 30 acres, le terrain est défriché et clôturé ; 5 ou 6 puits ont été commencés ainsi que leurs débouchés. Enfin l'on paraît avoir pris toutes les mesures propres à assurer le succès de l'exploitation. Cette location est bien située sous tous les rapports pour une exploitation minière. D'après les descriptions que j'en ai entendues faire par des géologues, des agents de minières et des mineurs des États, et aussi d'après mes propres observations, je pense que la mine de Prince est une des plus importantes du lac.

39°. *Baie-de-Prince et Ile-Victoria*.—“ W. B. Jarvis.” Cette location est située immédiatement au sud de celle de Prince, et elle est rapportée comme renfermant l'île-Victoria. Elle appartient à la comp. des mines de Montréal. Pas d'améliorations. L'on dit qu'elle renferme du minerai gris et jaune et du carbonate vert.

40°. *Entre les rivières Jarvis et du Pigeon*.—“ Alexander McLean,” “ J. B. Forsyth.” A l'extrémité nord-est de la Baie-de-la-Grosse-Truite, il y a un camp de pêche et une cabane de Sauvage. Pas d'autres améliorations.

41°. *Baie-de-la-Grosse-Truite*.—Pas de location indiquée pour ici. Ayant entendu parler de quelques exploitations minières, je me rendis jusqu'au bas de la baie, et sur le côté est je trouvai un puits profond de 14 pieds et de 6 de large sur une large veine de spar blanc brillant. Il y a un petit abatti de fait, et l'on voit les ruines d'une cabane. Cette veine peut être vue du lac, de l'autre côté de la pointe, bien haut sur la montagne, et je crois qu'elle a été ouverte par M. McLeod.

42°. *Rivière-du-Pigeon*.—“ John Stewart.” Cette location est située sur le côté nord de la Rivière-du-Pigeon, et elle appartient à la compagnie des mines de Montréal. Sur le bas fond, près de l'embouchure de la rivière, la compagnie de la Baie-d'Hudson a un poste de traite.

#### LAC HUHON.

1°. *Victoria ou McGregor*.—“ Joseph Vinon Brown.” Située sur la Pointe-Victoria, environ 12 milles à l'ouest nord-ouest de Shebanning. Le minerai est semblable à celui des minières de Bruce et Wellington, mais le roc est beaucoup plus tendre. Le sommet de la pointe est le seul endroit où l'on ait fait des travaux. Il y a là une excavation de 15 pieds de long, de 6 de large et de 5 de profondeur. Il n'y a ni maison ni défrichement, ce qui fait que j'ai eu beaucoup de peine à trouver l'endroit. Dans le cours des quatre dernières années, et en différents temps, j'ai vu des échantillons de riche minerai (beaucoup plus

riche que celui des mines de Bruce,) que l'on donnait comme venant de cette manière. Je n'ai pu trouver aucune trace de ce minerai, d'où je conclus que dans McGregor d'autres endroits ont été minés. Cette veine est large, le roc tendre, et elle a été suivie le long de cette pointe jusque'à 5 milles à l'est. Selon moi, cette location promet beaucoup. Depuis la mort de McGregor, personne n'a été auprès de là.

2°. *Wallace*.—“H. B. Wilson.” Cette location est située sur la terre ferme, à environ 1½ mille à l'ouest de la Rivière-du-Poisson-Blanc. Il a été fait là des travaux considérables en 1847-48, mais il y a quelques années qu'ils sont abandonnés. La compagnie a probablement dépensé de 18 à \$20,000. Trois puits ont été creusés sur une distance rapprochée, et à une profondeur de 20, 25 et 30 pieds, et un autre de 20 pieds à l'ouest des principaux travaux. Un de ces puits a été creusé de niveau avec le lac, et, lors de mon inspection, son ouverture était à deux pieds sous l'eau. La compagnie a construit là 3 bonnes maisons de troncs d'arbre dont les cheminées sont en brique, et deux plus petites. Elle a aussi défriché quelques étendues ça et là et exploré sa location en beaucoup d'endroits, soit en perforant des mines ou en ouvrant des veines. Je pense que c'est la compagnie des mines du Haut-Canada. J'ai souvent entendu dire que cette location, qui est à coup sûr bien située, était riche en minerais. Le vapeur peut aller jusqu'auprès des maisons et des puits. Les maisons sont encore debout, le bois revient aux lieux défrichés et la place est abandonnée.

3°. *Nord de l'Île-à-la-Cloche*.—“Oliver Tiffany,” “W. H. Boulton,” figurent sur la liste. Pas d'améliorations.

4°. *Pointe-aux-Chiens*.—Davidson,” est désigné comme possédant cette location située au sud de la Montagne de McBean et à l'ouest de la Pointe-Sagamok. Une veine de minerai jaune a été ouverte sur environ 80 pieds, de 7 à 10 de large et de 4 à 6 de profondeur, et un puits a été commencé. Pas de maisons ni de défrichements. Les hommes logeaient dans des tentes.

5°. *Rivière des Espagnoles et du Serpent*.—“Henry Chapman,” “G. Tiffany,” “Charles Thompson,” “Michael Meighan” figurent sur la liste. Elle est située entre la Pointe-aux-Chiens et la Rivière-Missisaga. Pas d'améliorations, excepté une petite cabane sur une île près d'un lieu appelé Petit-Détroit.

6°. *Rivière-Missisaga*.—Pas de location indiquée pour ici ; mais ayant entendu parler de travaux faits à 18 milles en amont de la rivière, je me rendis jusque là. Après avoir passé trois portages près des Grandes-Chutes, sur la rive est, je trouvai 4 vieilles cabanes, une excavation de 15 pieds de long, de 7 de profondeur et de 45 de large, et des traces de mines que l'on avait perforées ça et là.

7°. *Moulins de Salvage*.—Pas de location ici. Près des moulins, à 4 ou 5 milles en amont de la Rivière-de-l'Aveugle, il y a des veines de minerai jaune.

8°. *Pointe et Rivière Thessalon*.—“James Ferrier, junior,” “J. B. Delorme,” “George Ferrier,” “W. McFarland,” “Francis Bellanger,” figurent sur la liste. Ci-suivent les améliorations et traces d'exploitation que j'ai pu voir sur tous ces terrains miniers :—Sur la rive est de la Rivière-Thessalon, près l'embouchure, il y a une vieille cabane ; sur la rive ouest, une maison de troncs d'arbre, et je pense que toutes deux ont été construites par des Sauvages. Dans une petite baie, à environ 4 milles au nord-ouest de la Pointe-Thessalon, trois ou quatre cabanes ou maisons, quelques traces de mines ça et là, et une veine ouverte, d'environ 20 pieds de profondeur et de 6 à 7 de large, rapportée comme ayant été ouverte par la compagnie des mines de Montréal sur la location de James Ferrier, junior. Les cabanes sont tombées et le bois recroît dans le petit défrichement.

9°. *Est de la Mine de Bruce*.—“Henry Starnes,” de la compagnie des mines du Canada. Sur cette location, immédiatement au nord de l'Île-Pallado, habitent trois familles, et une autre famille habite l'Île-Pallado. À côté de la mine de Bruce, “Joseph Dollor,” habite depuis six ans. Il possède une grande maison de troncs d'arbre, lambrissée et hordée, une grange de troncs d'arbre, une écurie et 4 acres en culture. Il veut acheter 100 acres. À côté de la mine de Bruce, à l'est de Dollor, habite Casimir Robair depuis 5 ans. Il possède une bonne maison de troncs d'arbre, à 4 acres de défrichés, 3 d'abatti, et veut acheter 50 acres à côté de Dollor. À l'est de Robair, Joseph Giroux, habite depuis 1 an. Il a une maison de troncs d'arbre et deux acres de défrichés. Son père, qui est impotent, vit avec lui. Il veut acheter 50 acres à côté de Robair. Sur la pointe de l'Île-Pallado, la veuve Louise Fréchette habite depuis 5 ans. Elle a deux acres de défrichés, une cabane en troncs d'arbre et elle veut acheter la moitié nord de l'île.

10°. *Minère de Bruce* (“James Cuthbertson”). Son exploitation a été commencée en 1846 ou 1847, par la compagnie des mines de Montréal. Le nombre de mineurs qu'elle em-

ployait en 1860 est de 25, et celui des journaliers aussi de 25. La population des minières de Bruce et Wellington était alors évaluée à 1100. Les importations de 1859, y compris celles de \$20,000 pour le magasin de la compagnie, se sont élevées à \$45,343 pour les deux minières. Les importations de 1860 excéderont ce montant. Pour ces quelques dernières années, et en 1859 et 1860, toutes les opérations de la mine de Bruce ont été dirigées par des particuliers et pour leur propre compte, c'est-à-dire comme participants ou fermiers. Les mineurs participants mettent le minerai prêt pour le marché (la compagnie conservant l'outillage), et reçoivent de la compagnie de \$112 à \$128 par tonne de minerai donnant 13 p. cent, et plus pour le minerai dont le rendement est plus considérable. Les mineurs qui prennent à ferme paient toutes les dépenses et 5 p. cent à la compagnie pour l'usage du terrain. Le puits le plus profond est de 306 pieds. Le coût moyen du creusement d'un puits est de \$120. Les gages du mineur sont de \$36 à \$40, et celles du journalier de \$16 à \$22 par mois. La pension, de \$8½ à \$10. Il y a à peu près un an, un charpentier métis du nom de Pierre Boyer, qui habite depuis bien des années aux mines de Bruce, a pris à ferme, avec un Sauvage comme associé, un puits qui avait été abandonné comme étant épuisé, et après qu'ils eurent creusé à une petite distance, la veine, qui n'était que de 11 pouces de large au commencement, s'élargit d'abord à 2½ pieds et ensuite jusqu'à quatre. Pour la saison, leur exploitation leur rapporta à peu près \$60 par mois chacun. Quelques jours avant mon inspection, ils avaient affirmé le même puits pour une année de plus et aux mêmes conditions. Boyer m'a dit que plusieurs s'offraient à lui comme associés, et que, d'après l'apparence de la veine, lui et le Sauvage pourraient faire \$72 par mois la seconde année. La quantité de minerai de cuivre tiré de la mine de Bruce durant l'hiver et jusqu'au 23 mai de 1860, a été de 558 tonnes, évalué à \$72 la tonne : tel qu'exporté, le rendement du minerai étant d'environ 18 pour cent pour le jaune et de 22 pour le gris. Jusqu'à ce que M. Fletcher ait établi une fonderie à Bruce, le minerai était acheminé à Baltimore au prix de \$2½ la tonne jusqu'à Buffalo, et à celui de \$6. 10 de cette dernière place à Baltimore. Le total de l'exportation—de 1848 à 1860—est de 10,729 tonnes;—valeur, \$661,789; dépense totale, \$1,326,000.

11°. *Minière de Wellington et de la Baie-du-Cuivre.*—“J.H. Keating.” La société qui exploite cette mine porte le nom de compagnie des mines de Wellington, de la Baie-de-Huron et du Canada Ouest. “Taylors et fils,” directeurs en Angleterre; “James Bennett,” surintendant, et “William Plummer,” chef des mineurs. Elle est principalement située sur le terrain de la mine de Bruce. Il y a environ six ans que la compagnie a commencé cette exploitation, et c'est de la mine de Bruce et des preneurs à bail de la Baie-de-Cuivre qu'elle a sous-loué. Le premier bail a encore sept ans avant d'expirer, et le second, récemment passé, est de 14 ans. Les deux compagnies reçoivent le fermage, c'est-à-dire un vingtième. La différence est très grande entre les minières de Bruce et Wellington, tant sous le rapport de la direction que sous celui de l'aspect. Le nombre moyen d'hommes employés en 1860 à la mine de Wellington était de 330, dont 125 mineurs. Le paiement mensuel des gages s'élevait à \$7,600. Elle a deux engins : un d'une force modérée pour broyer et cribler le minerai, et un plus petit, récemment monté sur la location de la Baie-de-Cuivre, pour pomper l'eau des deux puits les plus à l'ouest. Tous les autres puits sont facilement tenus à sec au moyen de vireveaux. Elle n'a qu'un seul quai, qui lui suffit cependant, bien qu'il soit on ne peut pas plus étroit, et sur lequel est une voie ferrée allant jusqu'au lieu où le cuivre est préparé.—Cette voie ferrée s'étend depuis le puits le plus au nord jusqu'à l'extrémité du quai. La quantité de minerai de cuivre exporté en 1859 représente la valeur suivante en argent sterling :—

De la mine sous-louée de la comp. de Bruce - £31,242 14 3

De la Baie-de-Cuivre - - - - - 7,485 18 0

£38,728 12 3 Sterling.

Le dividende de 1859 a été £6,350; le capital versé, £20,000.

Le surintendant estime que les exploitations de 1860 rapporteront assez, en sus de toutes les dépenses, pour rembourser les actionnaires de tous leurs versements, ou que si l'on ajoute ce bénéfice attendu au dividende de 1859, il égalera le chiffre de tout le capital. Les veines récemment ouvertes à la Baie-de-Cuivre sont riches et promettent beaucoup. Pour les huit mois expirés le 31 juillet 1860, les frais d'extraction du minerai de cette location étaient de £3,852 10s. 5d. courant; les produits de £7,485 18, ou 50 pour cent à une fraction près. En 1859, les droits sur les matériaux et machines—cette compagnie



ne paie pas de droits sur les marchandises, vu qu'elle n'ose pas commercer,—à l'usage des mines, se sont élevés à £364 11s. 6d., courant. Le puits le plus profond est de 102 pieds, et y il en a 12. Le coût de leur creusement a été de £35 par brasse et celui du déblayage de £26 courant. Le rapport du minerai, rendu à l'ouverture du puits est évalué à 2½. Durant le mois de juin 1860, dix tonnes de minerai sortant du puits ont donné une tonne de minerai épuré jusqu'au degré de 22 pour cent. Tout le minerai de cette minière est mis en baril, dont 3 font une tonne, et il est ainsi évalué rendu sur le quai, à £18 10s., courant la tonne. Au printemps de 1860, il valait plus qu'à l'ordinaire—£21 la tonne. Les barils viennent de Détroit, et ils coûtent, neufs, 60 centins ; les barils vides de whisky, 50 centins ; le fret, 10 centins. Tout le minerai est envoyé en Angleterre par Buffalo et New-York. Le coût jusqu'à New-York est de £1 17s. 6d. courant, et 2s 6d. de plus jusqu'en Angleterre. La largeur des veines varie de 4 à 14 pieds. Le minerai est nuancé de différentes couleurs. Je doute qu'en Canada, ou dans aucune minière du lac Supérieur, l'on puisse faire un placement plus sûr et plus productif que là. Ceux qui consulteront les renseignements qui précèdent reconnaîtront qu'il est injuste de condamner à l'insuccès toute tentative d'exploitation des mines de cuivre des lacs Supérieurs et Huron, et cela seulement parce que la compagnie des mines de Bruce a dépensé un million de dollars sans avoir réalisé de bénéfice correspondant.

12°. *Havre-de-Portlock*.—“George Desbarats,” “Francis Hincks.” Ces deux locations viennent finir au Havre-de-Portlock. Les seuls travaux qu'il y a sont sur le front, que l'on dit être sur la ligne. Ils ont été faits par M. Coatesworth il y a quatre ans, et se composent d'une maison de troncs d'arbre et d'une petite étendue semée de pommes de terre. Pas d'habitant. Coatesworth désire acheter.

13°. *Rivière-de-la-Vallée et Lac Desbarats*.—“Theodore Hart,” “Moses et Sam David,” “John Simpson.”—Les seuls travaux sur ces locations se trouvent en haut de la Rivière-de-la-Vallée, à l'embouchure d'un petit lac près des chutes, et l'on m'a dit qu'ils se composaient de deux ou trois cabanes et d'un petit commencement d'ouverture d'une veine de minerai jaune, le tout fait il y a 13 ou 14 ans. J'ai monté la Rivière-de-la-Vallée aussi loin que j'ai pu, mais sans pouvoir découvrir l'endroit. Sur la location de Simpson, une cabane a été bâtie et quelques mines perforées. M. Walker, qui habite le camp de l'Île-de-l'Ours, fait du foin depuis 1851 sur les deux rives de la Rivière-de-la-Falaise. Ce monsieur m'a dit qu'il était sur la location Desbarats. Je crois qu'il est plus à l'ouest. Il n'y a là ni cabane ni grange.

*Echo-Sud*.—“Edward Way.”—Je crois qu'en 1847 la compagnie des mines de Montréal a fait travailler sur cette location, qu'elle a abandonnée peu après. M. Fletcher, de la fonderie de Bruce, a envoyé là six mineurs en juillet 1860. Les travaux ne sont ni sur le lac ni sur la rivière Echo, mais sur un petit cours d'eau que l'on peut parcourir en chaloupe et appelé Rivière-du-Renard. De cette rivière au pied de la montagne, il y a un chemin d'environ un mille et demi. Plusieurs puits ont été commencés, des veines ont été ouvertes, et sur le sommet de la montagne un puits a été creusé à une profondeur de 60 pieds. Au pied de la montagne il y a 3 ou 4 maisons et un défrichement de 6 ou 7 acres. Là où travaillaient les hommes de M. Fletcher, la veine est de 10 pieds de large, et promet beaucoup, car elle est riche. La rivière Echo est profonde. Il en coûterait peu pour rendre navigable, en bac ou en barge, la Rivière-du-Renard. Le grand chemin du nord passe entre cette rivière et les mines.

15°. *Rivière-Ste-Marie*.—“B. H. Lemoine,” “J. F. Elliott.”—Aucuns travaux miniers n'ont été faits ici. Le village des Sauvages de la Grande-Rivière doit être situé sur les deux ou sur partie des deux locations. Des billots de sciage, du bois à bardeau, des genoux, du bois de corde, etc., sont coupés ici depuis nombre d'années par les Sauvages, pour le compte de M. Church, américain entreprenant qui habite en face de l'Île-au-Sucré.

16°. *Rankin*.—“F. C. Clarke.” Située à une petite distance de la Rivière-aux Racines. Lorsque je visitai cette location, M. A. Rankin, son fils et plusieurs autres hommes travaillaient à l'achèvement d'un chemin dont l'utilité fera un grand mérite à M. Rankin. Ce chemin à 12 pieds de large et relie la minière au débarcadère, distance d'un mille et un quart environ. Il peut être parcouru à toute vitesse par un attelage de quatre cheveaux. M. Palmer, qui habite sur la côté sud du Petit-Lac-George, est chargé de la direction des mineurs, et je n'ai jamais vu nulle part sur les lacs Supérieurs et Huron un commencement d'exploitation minière à la fois aussi pratique et économique. La rivière est navigable pour de grands bacs, et profonde d'environ 7 pieds. Il n'y a qu'une petite distance du Petit-Lac-George au débarcadère. Le roc est tendre et plus facile à creuser qu'à la minière de Bruce

ou de Wellington. Dans le puits [de Rankin, trois mineurs ont creusé, dans un mois, 24 pieds, 10x6 à \$84 la brasse. A la mine de Bruce ou à celle de Wellington, le prix de cette excavation serait de \$20 à \$140. Dans ce puits, la veine, d'un pied de largeur qu'elle avait à la surface, a atteint 4 pieds au fond. En trois mois, trois mineurs ont creusé 33 pieds de 10x6 dans le puits de Palmer. M. Palmer m'a assuré que la quantité de minerai de cuivre déjà tiré était plus que suffisante pour payer toutes les dépenses encourues. Il n'a pas été gaspillé d'argent dans cette entreprise. Les seules bâtisses qu'il y ait sur cette location sont une maison solide de troncs d'arbres, située près des puits et dans laquelle se retirent les travailleurs, et une remise au débarcadère. M. Rankin et son fils habitaient dans une tente. Le minerai est beau et on le dit d'un fort rendement. D'après la richesse de la veine, sa situation auprès d'un centre de navigation et de la ligne du grand chemin du nord, et si le succès d'une exploitation minière dépend de l'économie que l'on a apportée à son début,—le succès de celle-ci doit être certain.

ÉTABLISSEMENTS DE LA RIVE NORD DU LAG HURON DÉTACHÉS DES EXPLOITATIONS MINIÈRES.

*Moulins à scies de Muskoka*, situés sur la rive de ce nom. Entre les moulins et le quai il y a une chute. Le bois est flotté ou halé sur le portage. Ces moulins ont été construits par W. B. Hamilton, de Pénitencouchine, et ensuite vendus à Kelley et autres. En 1859, ils ont été employés par M. Tyson, de Collingwood : ils sont inoccupés maintenant. Le pouvoir d'eau est bon, ainsi que les bâtisses et le mécanisme des moulins. Il y a beaucoup de billots de sciage à l'entour du lac Muskoka et dans les environs. Les vapeurs peuvent monter jusqu'à une petite distance des moulins. Par endroits le chenal est très étroit. C'est principalement à Chicago que l'on a envoyé le bois de construction, mais il en a été acheminé à Owen Sound et à Collingwood.

2°. *Moulins à scie de Gibson*, situés sur la rive nord de Rivière-Séguin, dans la partie la plus à l'est de Perry Sound. Le pouvoir d'eau est bon, les moulins sont de première classe, munis de tout le mécanisme nécessaire et capables de suffire à l'exploitation de cette industrie sur une grande échelle. L'emplacement est beau, le sol bon, et les plus grands vapeurs peuvent se rendre jusqu'au seuil des moulins. Cet été le propulseur *Sam*, de la ligne de Chicago à Collingwood, a pris à ces moulins deux chargements de bois de construction, et cela en moins de 26 heures chaque fois. Jusqu'aux moulins, le chenal est facile. Personne n'a besoin d'un pilote pour s'y rendre une deuxième fois. Le bois de construction est généralement expédié à Chicago. Je crois que cet endroit est destiné à devenir le centre des affaires d'une grande étendue de pays.

3°. *Moulins à scie de Waddle*, situés sur la rive ouest de la Rivière-Mah-yo-nah-zing, entre l'extrémité est de l'île de Philip Edward et la terre ferme. Défrichements et maisons sur les deux côtés de la rivière. Il y a deux chenaux pour se rendre aux moulins : l'un par l'Île-de-Collin, l'autre par l'Île-du-Crapaud. À l'ouest de la Pointe-Grondine, les navires peuvent charger près du seuil des moulins, qui sont de première classe et capable de suffire aux besoins de cette industrie. L'emplacement est beau, le sol bon et les améliorations considérables. Leur mécanisme, etc., ont été apportés de la Rivière-à-la-Roche-du-Castor, où les moulins avaient d'abord été établis par Davis et Keating, qui, après la destruction de leur digue, les vendirent à Waddle et Murray. Ils sont inoccupés depuis quelques années. M. Hammond, de Shebananing, en a la surveillance, et il habitait là l'hiver dernier.

4°. *Shebananing* (appelé à tort Killarney), est situé entre l'Île-George et la terre ferme. Sur le côté nord du chenal habitent le Capt. Thibeau, maître de poste et trafiquant ; Henry Solomon, trafiquant ; M. Tranche, qui y fait la traite pour une société de Sarnia, et six ou sept familles de Métis. Un de ces Métis revendique tout le village par le fait seul que son père eut là une fois un poste de traite. Sur le côté sud du chenal habitent MM<sup>s</sup> Dixon, Hammond et Pierce avec leurs hommes. Ils vivent du produit de la pêche au filet et sont des colons très industrieux. Il serait de l'intérêt du gouvernement que cette localité fut divisée en petits lots de manière à ce que chaque maison et son jardin formassent un lot séparé, car tous en feraient volontiers l'acquisition. Les vapeurs naviguant entre Collingwood et le Sault arrêtent toujours ici, ainsi que la malle d'hiver. Le Capt. Thibeau envoie les malles d'été et d'hiver à Manitowanning, et cet endroit est bien mal choisi pour un bureau de poste, car il est à un grand nombre de milles de toutes les affaires, tant de la traite que du commerce. En juillet dernier, j'ai envoyé au département une liste de tous les colons et de leurs réclamations respectives.

5°. *La-Cloche*.—Le poste de la compagnie de la Baie d'Hudson est situé sur le côté ouest de la Rivière-La-Cloche, près du lac. Le principal facteur du district de Huron, M. Watt, habite ici. M. Crawford est son assistant. Cet emplacement est très beau et de bonne terre. La compagnie a fait de grandes améliorations et emploie un grand nombre de Métis et de Sauvages. Elle a un très grand magasin, et elle fait venir ses approvisionnements par Collingwood, qui lui sont livrés au Petit-Rapide. Elle a deux petits navires à voiles qui sillonnent constamment le lac et achètent des fourrures dans toutes les directions. En 1859, je crois, 115 balles de fourrures ont été expédiées de ce poste. Je pense qu'il a été émané une patente pour cet emplacement.

6°. *Moulins à scie de Salvage*.—Situés sur le côté ouest de la Rivière-de-l'Aveugle (au nord de l'Île-Manitoulin), et près du lac. Maisons et défrichements du côté est. Il y a une barre en dehors, et il faut que le bois soit déchargé des embarcations tirant 5 pieds d'eau et acheminé au-delà en bac. Ces moulins peuvent scier 500,000 pds. par jour. Les billots de sciage abondent sur le haut de la rivière, mais leurs bois n'est pas de très bonne qualité. M. Salvage a été malheureux avec ses digues. Celles des moulins à bien tenu, mais une fois les moulins construits, et lorsqu'on a fait monter l'eau dans la digue, un nouveau chenal s'est formé à l'ouest, à environ un mille. Là une digue a été construite, mais sur une mauvaise fondation, et elle a cédé six années de suite, si bien que tous ses profits ont passé en réparations annuelles. Il croit, toutefois, avoir réussi à la bien solider, car, à de grands frais, il a placé et rempli de pierre 7 cageux de 16 × 12 à travers l'ouverture qui s'est faite. M. Salvage veut acheter cette localité, et il mérite qu'on l'encourage.

7°. *Rivière Missisaga*.—M. Henry Sayer habite depuis 27 ans la rive ouest (directement vis-à-vis du chenal le plus à l'est), et il dit avoir acheté cette terre du chef des Sauvages Missisaga, et l'avoir payée. Il a fait de grandes améliorations et possède une grande quantité de bétail. Il a fait la traite pendant plusieurs années pour son compte et récemment pour la compagnie de la Baie d'Hudson. L'été dernier, son fils a construit ici un sloop de 25 tonneaux. M. Sayer veut acheter, et en juillet dernier, il a envoyé sa requête au département avec le certificat que je lui ai donné pour les améliorations qu'il a faites.

8°. *Pointe-de-la-Citrouille*.—Sur le Lac-George, près de l'embouchure de la Rivière-du-Sault, 2 maisons avec jardins appartenant aux Métis. Il n'y avait là personne lors de ma visite.

9°. *Sur l'Île-Manitoulin* se trouvent les établissements suivants :—Sur le côté nord, les villages de Whigwanning, Manakikang, Mitchshewalinong, Waibidjiewanng, (Petit-Rivière-Rapide,) Sigweuenda, Manitwaning; sur le côté est, Wewkwemikong et Wickwemikonsing; sur le côté sud, Aitchitwaaganing, (Baie Sud) Misdimaisibring, (Demoniah Zeebec.) Dans plusieurs de ces villages il y a des maisons de troncs d'arbre bien construites. Les Sauvages y récoltent de grandes quantités de blé d'Inde et de pommes de terre et font beaucoup de sucre d'érable. Wikwemikond, lieu où se réunissent les missionnaires jésuites, est un grand village, où les maisons sont en ligne et bien construites. Il y a une église (avec tour) construite en pierre et dont l'intérieur est mieux décoré que dans beaucoup d'églises de campagne. À côté de l'église il y a une maison de pierre pour les missionnaires et une école de filles et de garçons. C'est au zèle et aux travaux de ces missionnaires que cet établissement doit son existence, car je crois qu'ils n'ont reçu aucune aide ni du département des Sauvages ni du gouvernement. Environ 600 Sauvages vivent ici dans des maisons.

En terminant ce rapport, je prends la liberté de mentionner que les dépenses de l'inspection ci-haut, sont peu élevées, par le fait qu'elle a été faite en même temps que j'accomplissais les devoirs dont je suis chargé dans le service des pêcheries, et qu'ainsi j'ai pu recueillir beaucoup de renseignements à la fois avantageux pour les mines et les pêcheries.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

WILLIAM GIBBARD.

Nos. 30 & 31.

RAPPORTS DU SURINTENDANT ET DE L'INSPECTEUR DES PÊCHERIES, H. C.  
(Pas imprimés, le rapport du commissaire en contenant la substance.)

Nos. 32.

RAPPORT DU SURINTENDANT DES PÊCHERIES, E. C.  
(Pas imprimé, le rapport du commissaire en contenant la substance.)

## No. 33.

RAPPORT ANNUEL de PIERRE FORTIN, écuyer, Magistrat commandant l'expédition pour la protection des pêcheries, dans le golfe St. Laurent, pendant l'année 1860.

Le 14 mai, je reçus de l'honorable commissaire des terres de la couronne, mes dernières instructions concernant le service dont le gouvernement m'a fait l'honneur de me confier la direction depuis neuf ans, et le 16 au soir, je quittai Québec, à bord du steamer du gouvernement le "*Napoléon III*," pour aller remplir ma mission annuelle sur les côtes Canadiennes du golfe St. Laurent, celle de protéger nos pêcheries fluviales et maritimes, d'exercer une police générale dans nos havres et dans nos ports, et de prêter assistance, avec la force armée dont je dispose, aux officiers publics disséminés sur la côte de Gaspé et aux îles de la Madeleine, dans toutes les circonstances où ils auraient à la requérir.

Mais le steamer "*Napoléon*," était aussi affecté à un autre service, celui de la surveillance et de l'approvisionnement des phares du fleuve et du golfe St. Laurent, sous la direction du capt. Smith, de la maison de trinité de Québec.

Comme ce service était urgent, il dut être fait le premier.

Ainsi le 17, nous nous arrêtâmes au phare de la pointe de Monts pour y déposer les approvisionnements nécessaires et le lendemain nous pûmes aussi nous rendre à la pointe ouest de l'île d'Anticosti, et mettre à terre les huiles et les provisions destinées au phare établi en cet endroit dangereux.

Le capt. Smith avait aussi à faire construire sur trois points de la côte nord de l'île d'Anticosti trois balises (beacons) devant servir à faire connaître aux steamers et aux voiliers, qui suivent la route du canal d'Anticosti, les points importants de la côte de cette île; et nous nous dirigeâmes de ce côté.

Le 19, les travaux commencèrent à la pointe nord de l'île; mais les ouvriers durent bientôt revenir à bord à cause d'un fort vent du large, qui vers deux heures de relevée força le steamer à aller chercher un abri sous la pointe nord-ouest de l'île.

Le lendemain, le vent devint plus fort et la mer plus houleuse, et vers le soir nous fûmes obligés de partir pour le havre de Mingan, où nous entrâmes le 21 au matin.

Je profitai de cette circonstance pour visiter les postes de Mingan.

Je rencontrai M. Anderson, de la compagnie de la baie d'Hudson, et j'obtins de ce monsieur les renseignements suivants:—

L'hiver précédent avait été doux sur toute la côte nord et la chasse aux animaux à fourrure très fructueuse. Les chasseurs, dont un grand nombre était des paroisses d'énbas et de la côte de Gaspé, avaient pris beaucoup de renards et parmi ceux-ci, beaucoup d'argentés or de noirs. Les peaux de ces derniers se vendaient à un prix exorbitant, jusqu'à de vingt à trente cinq louis pour une seule peau. Ce sont en grande partie des trafiquants venus d'Halifax qui les achètent pour les revendre en Angleterre. De là on me dit qu'elles sont expédiées à la grande foire de Leipzig où des marchands russes les achètent pour leur pays et surtout pour la Chine où on en fait le plus grand cas.

La chasse aux martes, aux castors, et aux autres animaux à fourrure avait aussi été bien fructueuse.

Mais si la chasse surtout avait produit des résultats heureux, celle sur mer n'avait pas été moins abondante.

Cinq goélettes de la pointe aux Esquimaux avait armé, dans le mois de mars, pour la chasse aux loups-marins sur les glaces flottantes du golfe et elles avaient rapporté les chargements suivants:—

"L'Alphonsine" de 23 tonneaux, maître Prosper Cyr, avec 9 hommes, 350 loups-marins.

"L'Eugénie" de 52 tonneaux, maître Amédée Vignault avec 11 hommes, 350 loups-marins.

La "Sophie" de 29 tonneaux, maître John Sumph, avec 9 hommes, 310 loups-marins.

La "Wide-awake" de 49 tonneaux, maître Vital Vignault, avec 10 hommes, 1160 loups-marins.

La "Venuelo" de 45 tonneaux, maître Placide Boyle, avec 10 hommes, 1160 loups-marins.

Partis de la pointe aux Esquimaux le 25 mars, ces bâtiments étaient entrés dans les glaces deux jours après, par le travers de la pointe est de l'île d'Anticosti, et ils y furent retenus jusqu'à la fin d'avril par les gros vents et la neige, sans pouvoir se livrer aux occu-

pations de la chasse, mais du 1er au 15 mai le temps devint bien beau, et ils purent, avec tous les avantages désirables, pratiquer leurs métiers dangereux sur les banquises, à la hauteur de la Tête à la Vache, sur l'île de Terre-Neuve.

Deux goëlettes de Natashquan, ont aussi chassé aux loupes-marins, elles ont pris, la première 350 loupes-marins, la deuxième 60 seulement.

Une goëlette de la Nouvelle-Ecosse, qui avait hiverné dans la baie de Rigasca avait aussi été très heureuse, car elle avait fait un chargement de 700 dépouilles de ces animaux amphibies, mais un petit cotre de Québec qui avait passé l'hiver à Wash-shu-shoo, avait été moins chanceux, et n'avait captivé que 4 loupes-marins.

La pêche de la morue n'était pas encore commencée sur aucune partie de la côte et le saumon n'avait pas encore fait son apparition dans les rivières.

Le 22 au matin, nous partîmes de Mingan, mais une brume épaisse ne nous permit pas d'arriver à la pointe nord de l'île d'Anticosti, avant le lendemain soir.

La journée du 24 fut employée à construire la balise du West Cliff, et celle du 25 pour faire le même ouvrage au Bear Cape, et, le 26 nous arrivâmes à la pointe est de l'île d'Anticosti. Le phare de cet endroit fut approvisionné de ce qu'il lui était nécessaire et le 27, dans l'après-midi, nous mouillâmes à Shallop Creek.

Je profitai des quelques jours que nous restâmes là, pendant que l'équipage mettait à terre les matériaux d'une maison que la Trinité faisait construire pour le gardien du dépôt de provisions de cet endroit, pour prendre tous les renseignements utiles sur les pêcheries fluviales et maritimes de l'île d'Anticosti, la plus grande de toutes les îles du golfe St. Laurent.

Les pêches maritimes sont celles de la morue, du flétan, du hareng et du maquereau. La morue abonde à la pointe est de l'île, au large de Shallop Creek et à la pointe du sud-ouest dans les mois de juin et juillet. Le flétan peut se pêcher en assez grande quantité presque sur toute la côte sud, mais surtout à la pointe est dans les mois d'août et septembre. Le hareng et le maquereau paraissent quelquefois dans le voisinage des côtes de l'île, mais pas en bancs réguliers et à des périodes si différentes chaque année que nos pêcheurs n'ont pas encore été tenté d'aller dans ces parages faire la pêche de ces deux espèces de poisson.

Les pêches fluviales comprennent la pêche du saumon et celle de la truite. Les rivières où l'on prend le saumon sont : La rivière Dauphiné, située à environ trois milles à l'est de Shallop Creek. Elle a trente verges de largeur à peu près à son entrée et un pied d'épaisseur d'eau à mer basse sur la barre, et trois pieds et demi en dedans. Le lit de cette rivière dans le cours est peu considérable et se compose de graviers; on y rencontre, en la remontant, plusieurs rapides, mais pas de chutes. Elle produit tous les ans en moyenne trente quarts de saumon. On y prend aussi de la très belle truite. Les rets à saumon ne sont tendus qu'en dehors de la rivière, le long des côtes, dans le voisinage de son embouchure.

La rivière Shallop a aussi environ trente verges de largeur à son embouchure où se trouve un banc de sable qui n'a pas plus d'un pied d'eau à mer basse. Elle s'élargit à quelques arpents de la mer et forme un bassin considérable dont le fond est de gravier et de glaise, et l'épaisseur d'eau de quatre à cinq pieds. Comme dans la rivière précédente on ne rencontre dans la rivière Shallop que de petits rapides et pas de chutes : son cours est long. Elle ne rend à ceux qui la pêchent que de six à dix quarts de saumon par année; on y trouve en outre une grande abondance d'excellentes truites pesant de une à cinq livres. Ces dernières mordent très bien à la mouche, à la fin de mai et au commencement de juin. On ne tend pas de rets dans cette rivière, mais en dehors.

La rivière Jupiter, une des plus productives de l'île, coule à la mer à huit milles à l'est de la pointe du sud-ouest. Elle n'a que quinze verges de largeur à son embouchure et quatre pieds d'eau d'épaisseur sur la barre. Au dedans il y a un bassin où en certains endroits on trouve une profondeur de six à dix pieds. Puis à une dizaine d'arpents de la mer, la rivière se rétrécit pour n'avoir ensuite qu'un cours de dix à quinze verges de largeur. Le saumon qu'elle produit est réputé très beau; elle en donne en moyenne vingt quarts par année. On trouve aussi dans cette rivière une grande quantité de truites de la plus belle espèce et qu'on peut prendre facilement à la mouche dans l'été.

La dernière rivière poissonneuse de la côte sud de l'île porte le nom de rivière Recseie, elle est à trente six milles à l'ouest de la pointe du sud-ouest. Il y coule peu d'eau et dans les grandes marées, elle assèche à mer basse, sur la barre formée à son entrée. Au delà de cette barre il s'est formé un bassin dont la profondeur est d'environ quatre pieds.

Elle ne produit guère que cinq quarts de saumon et aussi quelques truites. Sur la côte nord de l'île d'Anticosti il n'y a qu'une rivière qui soit assez considérable pour que le poisson la fréquente; c'est Salmon River, qui produit tous les ans de vingt à trente quarts de saumon. Elle est plus considérable que les rivières de la côte sud, sans être pourtant d'une grande profondeur, puisque de petites goëlettes peuvent à peine y entrer à mer haute. Son cours paraît être long et rapide. Les re's qui servent à prendre le saumon y sont tendus sur les bords de la rivière en dedans de la barre.

Toutes ces rivières étaient autrefois beaucoup plus poissonneuses qu'à présent, et on en cite quelques unes comme produisant jusqu'à cent quarts de saumon par année; mais du moment qu'elles ont été fréquentées par les pêcheurs on y a vu bien vite le saumon diminuer considérablement par la mauvaise pratique qu'on avait de pêcher en toute saison et surtout de sciner dans les fosses où le saumon se repose quelque temps avant de franchir les rapides. Ces causes de destruction n'existent plus maintenant, et depuis quelques années, les lois de pêche y sont observées, au moins d'après les rapports qu'on m'a faits, car je n'ai jamais eu l'occasion de visiter souvent l'île d'Anticosti, et j'ai l'espoir qu'avant peu les bons résultats de la protection accordée aux pêcheries fluviales comme aux pêcheries maritimes se feront sentir dans ces rivières comme partout ailleurs et qu'elles deviendront importantes comme elles l'étaient autrefois.

Le 30 mai au matin, nous quittâmes Shallop Creek et nous allâmes mouiller à la pointe du sud-ouest à 10 h. a. m. Je donnai une licence de pêche à saumon à M. Popc, le gardien du phare de ce lieu, pour une certaine étendue de côte dans la baie à l'ouest de la pointe.

J'avais à communiquer avec M. William Corbett, le locataire de la seigneurie de l'île d'Anticosti et qui en cette qualité fait la pêche du saumon dans les rivières de cette île, et je devais lui donner des licences de pêche pour les différentes stations qu'il occupe. Mais ce monsieur était absent et comme il n'avait pas laissé à son poste d'agent avec lequel je pusse faire des arrangements, je lui laissai une lettre pour lui donner avis qu'il aurait à prendre de moi des permis de pêche pour toutes les rivières qu'il occupait à mon retour à l'île d'Anticosti, et en même temps des exemplaires de l'acte des pêcheries et des notices du gouvernement pour la vente des rivières et des autres stations de pêche à saumon.

Dans l'après-midi, l'équipage du steamer débarqua tous les effets destinés au phare et le lendemain nous partîmes pour le bassin de Gaspé, où nous arrivâmes vers trois heures p. m.

Je vis de suite l'overseer, M. Thomas Boyle, et je fis donner avis à tous les pêcheurs de saumon de venir prendre des permis de pêche le lendemain et les jours suivants, en même temps que je fis afficher les avis du gouvernement relatifs à la vente des rivières.

Dans la soirée trois goëlettes arrivées pour la pêche de la morue sur la côte nord, profitèrent d'un vent favorable et partirent pour leur destination.

Le saumon avait commencé à remonter les rivières qui se déchargent dans la baie de Gaspé vers le 20 mai, mais il n'en avait encore été pris que très peu. Les filets étaient tendus dans la barre et à l'entrée des rivières depuis deux semaines. On sait que les re's se tendent plus tard dans le haut de ces mêmes rivières, car le saumon fait un séjour de quelques semaines dans les estuaires, avant de les remonter jusqu'aux lieux qu'il choisit pour y déposer son frai.

Je fus occupé depuis le 1er de juin jusqu'au 4 à donner le permis de pêche pour les rivières de la baie de Gaspé, et comme il y avait déjà un grand nombre de re's à saumon dans chaque rivière, je ne voulus pas qu'il en fut placé plus que l'année dernière.

Comme il était de la plus grande nécessité que le gardien de port fut continué pour le bassin de Gaspé, port fréquenté par un grand nombre de bâtiments anglais et étrangers, je nommai de nouveau M. Joseph Eden pour remplir cette charge, en même temps je fis des règlements établissant un lieu de délestage en dehors du Bluff, et abolissant l'ancien lieu de délestage qui se trouvait dans la rivière du sud-ouest.

Il y avait dans le bassin plusieurs bricks et brick-goëlettes arrivés tout dernièrement d'Europe avec des marchandises et des fournitures de pêche et du sel. Les goëlettes baleinières s'armaient pour prendre la mer tout prochainement.

Le 5, après avoir été porté des approvisionnements au phare du Cap des Rosiers, nous nous rendîmes à la pointe St. Pierre. Je vis M. Gemmill, l'overseer de cette partie de la côte, et comme je ne pus trouver de voiture pour me faire transporter à la rivière du

*Barochois* et qu'à cause du vent de sud il m'était impossible d'y aller en canot, je donnai à ce monsieur des permis de pêche pour les pêcheurs de sa division pour qu'il les distribuât à chacun d'eux.

La pêche de la morue était commencée à l'entrée de la baie de Gaspé, depuis environ trois semaines; mais elle était loin de produire aussi abondamment que l'année dernière à pareille époque.

Dans la Malbaie, la morue affluait assez sur les bancs, mais la boîte était rare.

Le 6, au matin, nous allâmes à Percé. J'employai cette journée et celle du lendemain à visiter les établissements de pêche de cet endroit, et je donnai des permis pour quelques stations de pêche à saumon.

La pêche de la morue, commencée de très bon printemps à Percé et à l'île Bonaventure donnait des produits abondants et excellents. Le capelan s'était montré sur la côte en grande quantité le 10 mai, mais depuis quelques jours, il commençait à diminuer et à se retirer au large.

Quelques bateaux de Percé et de l'île de Bonaventure avaient déjà capturé de cent à cent vingt quintaux de morue; les autres de cinquante à quatre vingt quintaux.

A l'établissement de la maison Robin et Cie, il y avait déjà à sécher sur les vignots, huit cents quintaux de poisson de plus que l'année dernière à pareille époque. Ces heureux commencements promettaient une saison de pêche des plus abondantes, et tous nos pêcheurs espéraient récolter de nombreux produits.

Le 8, je débarquai à la grande Rivière. Je rencontrai les pêcheurs de saumon de cet endroit et leurs assignai à chacun leurs places de pêche, pour lesquelles je préparai des permis que l'*Overseer*, M. Ramon, devait leur remettre.

Je ne laissai placer que très peu de rets dans la rivière, qui quoique portant le nom de grande rivière, n'a pas plus de 30 à 40 pieds de largeur à son embouchure. Le plus grand nombre de stations se trouvait sur le banc de sable, au sud de la rivière. La pêche de la morue avait jusqu'à ce jour donné des produits abondants sur toute la côte de la Grande Rivière: pourtant, depuis quelques jours on se plaignait de la route du hareng qui servait d'appâts.

Dans l'après-midi, je me rendis à la rivière du Petit Pabos. Cette rivière peut avoir quarante verges de largeur à son embouchure et trois pieds et demi d'épaisseur d'eau dans le chenal. A quatre arpents de la mer elle s'élargit tout-à-coup et donne naissance à un vaste bassin qui n'a pas moins d'un mille et demi de largeur et très peu de profondeur, un pied d'eau environ à mer basse.

Trois quarts de mille plus haut le bassin se termine brusquement et la rivière n'a là qu'un cours de soixante verges de largeur, interrompu en bien des endroits par de petits rapides. L'eau y est très clair.

J'allai le soir à la rivière du Grand Pabos et je rencontrai M. Ramon, l'*overseer* des rivières que je venais de visiter. Je donnai à ce monsieur les permis de pêches destinés aux pêcheurs de sa division tout en lui recommandant une surveillance active sur les rivières Pabos où les pêcheurs avaient autrefois l'habitude de darder le saumon dans les mois de septembre et octobre.

Le 9, au matin, je débarquai au port Daniel, et je visitai avec l'*overseer* de l'endroit, M. Whelan, toutes les stations de la baie. Je ne donnai pas de permis pour pêcher dans aucune des rivières du port Daniel. La morue avait afflué sur cette partie de la côte de Gaspé depuis le commencement de la saison de pêche; et les bateaux avaient déjà près de cinquante à soixante dix drafts de morue chacun. Là, comme sur tous les points de la côte que je venais de visiter, la bouette commençait à manquer.

Le soir, nous allâmes mouiller à Paspébiac, où nous passâmes la journée du dimanche.

Les chefs des établissements de pêche de ce port où se font les plus grands armements pour la côte nord, m'apprirent que la semaine précédente il y avait eu pas moins de trente bâtiments dans la rade, dont quelques uns venaient d'arriver d'Europe, et les plus nombreux avaient depuis quitté Paspébiac avec de quarante à soixante hommes à bord de chaque bâtiment et des chargements complets d'approvisionnement et de fournitures de pêche. Malheureusement les vents d'est qui régnaient depuis longtemps les avaient empêché de faire de grands progrès vers le but de leur voyage, et pendant que nous étions à Paspébiac nous en vîmes deux que la tempête avait obligé de relâcher dans ce port.

Ces quelques faits donnent une idée du développement et de l'importance que prennent tous les jours nos pêcheries de la côte nord, et je suis certain que cette année pas une anse, pas une crique ne restera inoccupée depuis les sept-Îles jusqu'à Mingan!

Le 11, je me rendis à New Richmond à 11 A. M. et je m'occupai de suite à donner des permis de pêche aux pêcheurs de saumon de la rivière et des côtes voisines ; et le lendemain, grâce à l'aide de M. Dimock, l'*overseer* de cette division, j'avais accompli ce devoir.

Les saumons avaient commencé à remonter la rivière Grande Cascapédiac vers la fin de mai, mais en nombre beaucoup moindre que l'année dernière.

Il en avait déjà été pris un certain nombre dont plusieurs d'une grosseur extraordinaire ; on m'en citait deux qui avaient pesé soixante livres chacun.

Le 12, j'allai à Maria donner des permis de pêche pour les stations de cet endroit et le 13, je me rendis à Carleton où je remplis le même devoir. Dans ce dernier endroit la pêche au saumon ne paraissait pas devoir être bien fructueuse.

La pêche au hareng avait été, sur la côte de Maria, plus abondante que jamais, et les habitants de cette localité avait pu en prendre une quantité assez grande pour employer toute leur provision de sel et en mettre des centaines de barils sur leurs terres ; on sait qu'il n'y a pas d'engrais plus riche et plus fertilisateur que le poisson, lorsqu'on sait bien l'appliquer.

De l'autre côté de la baie de Cascapédiac, cette pêche avait aussi fourni des produits excellents et abondants, de même que sur la côte de Bonaventure ; mais à Carleton elle avait présenté des résultats moins satisfaisants. Nous nous rendîmes le soir du 13 à Dalhousie.

Le lendemain matin, comme il aurait été dangereux de faire monter le steamer dans la rivière Ristigouche, plus haut que Dalhousie, je me rendis à Campbellton par terre, je traversai la rivière à Cross Point et je visitai en compagnie de M. McEwen, l'*overseer* de cette rivière importante, les stations de pêche situées sur les rives du Canada, et je donnai des permis aux pêcheurs que je pus voir dans la journée.

Le 15, je fus occupé à donner des permis pour les stations situées plus bas que Cross Point et je revins le soir à Dalhousie.

Le 16 au matin, je donnai des permis pour les stations de la seigneurie de Shoobred et de la pointe Magouacka : puis à 11 A.M. nous levâmes l'ancre et nous allâmes mouiller à Bonaventure à 3h 30m. P.M.

Je visitai de suite la rivière de cet endroit ; je fis lever sous mes yeux trois stations de rets qui se trouvaient trop proche les unes des autres, et je donnai des permis aux pêcheurs dont les rets se trouvaient tendus selon la loi. Ces devoirs m'occupèrent jusqu'à la nuit. Je retournai à bord et nous fîmes route pour Paspébiac ou nous passâmes la journée du dimanche le 17, et la nuit suivante nous partîmes pour Pictou. Arrivés dans ce port le 19, nous nous y approvisionnâmes de charbon pour continuer la croisière le 23, dans l'après midi nous nous rendîmes au Havre Amherst, îles de la Madeleine. J'allai à terre voir les collecteurs de la douane et les principaux habitants, et voici les renseignements que j'obtins. La navigation avait été ouverte aux îles de la Madeleine dès le commencement d'avril, et des bâtiments de la Nouvelle Ecosse étaient déjà rendus au havre Amherst le 15 de ce mois. Environ 300 bâtiments étaient venus de la Nouvelle Ecosse, de l'île du Prince Edouard et des Etats Unis faire la pêche du hareng dans la baie de Plaisance. Ce poisson s'y était montré vers la fin d'avril en quantité extraordinaire et avait été généralement d'une belle qualité, et les pêcheurs avaient pu en faire la pêche jusqu'au 20 mai. Presque tous les bâtiments qui avaient fait la pêche du hareng aux îles de la Madeleine en étaient partis avec des chargements complets. La pêche au maquereau avait commencé le 1er juin. L'affluence de ce poisson fut assez considérable dès les premiers jours de la pêche dans la baie de Plaisance, et tout semblait présager une moisson abondante aux marins et aux pêcheurs qui depuis plusieurs années avaient si peu réussi à la pêche du maquereau aux filets, et aux îles de la Madeleine, lorsqu'un terrible coup de vent de nord-est vint porter la désolation parmi les habitants des îles et les équipages des goëlettes mouillées dans le havre Amherst, en causant des dommages considérables irréparables aux milliers de rets qu'ils avaient tendus dans la baie de Plaisance ; plus de cinq cents de ces rets furent coulés à fond et par conséquent entièrement perdus, tandis qu'un grand nombre d'autres furent plus ou moins déchirés ou emportés au large par les vagues et par les courants ; et avant que ces appareils eussent pu être remplacés d'une manière convenable le maquereau avait quitté la baie pour n'y plus revenir.

Cette perte de tout l'appareil de pêche et le mauvais temps et les gros vents qui durèrent pendant une partie de la pêche du maquereau, pour que cette pêche manqua entièrement au grand détriment des habitants des îles et des pêcheurs, qui pour se livrer à cette



branche d'industrie et en retirer des grands profits, avaient presque tous faits des armements coûteux.

Heureusement que la pêche de la morue était bonne surtout au bassin et aux moulins, de même qu'à l'étang du nord.

Les goëlettes des îles, expédiées à la chasse du loup-marin sur les banquises, dans le mois d'avril, étaient toutes revenues sans avoir éprouvés d'accidents vers le milieu de mai, et presque toutes avaient fait un voyage très satisfaisant.

Voici les noms de ces goëlettes avec la quantité de loups-marins apportés par chacune.

| PORT D'AMHERST                         |                       |
|--|-----------------------|
| 1. Goëlette " Mackerel "               | } 1,300 Loups Marins. |
| 2. " " Espérance "                     |                       |
| 3. " " Zélie "                         |                       |
| 4. " " John "                          |                       |
| 5. " " Flora "                         |                       |
| HAVRE AUX MAISONS.                     |                       |
| 6. Goëlette " Flirt " 350 Loups-Morins |                       |
| 7. " " Emma " 350                      |                       |
| 8. " " Constantine " 600               |                       |
| 9. " " Tempérance " 350                |                       |
| 10. " " Lady " 400                     |                       |
| 11. " " Archangel " 250                |                       |
| 12. " " Annie " 340                    |                       |
| 13. " " Jenny Lind " 250               |                       |
| 14. " " Breeze "                       |                       |
| 15. " " Victoria " 200                 |                       |
| 16. " " Adelina " 150                  |                       |
| 17. " " Marie " 80                     |                       |
| 18. " " Marie Anne " 140               |                       |
| 19. " " Onésime " 100                  |                       |
| 20. " " Dolphin " 300                  |                       |
| 21. " " Marie Julie " 100              |                       |
| 6460 Loups Marins.                     |                       |

Après avoir débarqué les dépouilles de ces animaux et en avoir fait fondre la graisse pour en extraire l'huile de loup-marin de commerce, les équipages de bâtiments mentionnés ci-dessus s'étaient préparés pour aller faire la pêche de la morue et du hareng sur la côte nord du golfe; et la plupart d'entre eux étaient déjà partis. Il ne restait plus dans les ports des îles, lors de nos visites, que quelques goëlettes appartenant aux marchands de l'endroit et aux trafiquants.

Le 25, je m'occupai, en ma qualité de juge de paix, de deux poursuites, l'une pour assaut et batterie et l'autre pour faire mettre un individu sous caution; puis dans l'après midi, nous partîmes pour le détroit de Belle-Isle; après avoir approvisionné les phares de Forteau et de Belle-Isle, je repris mon service, le 29, dans l'après midi, dans l'Anse aux Blancs Sablons dont je visitai tous les établissements de pêche. La maison Le Boutillier et frères y occupait à la pêche de la morue 36 bateaux. Dequitteville sur l'île à Bois et Capitaine Hulin, 20 bateaux. Sur la terre ferme la maison Dequitteville avait à son service 54 bateaux, Fruing et cie. 24, Lavallée 2 et différents armateurs de la Longue Pointe, 12. Dans ces divers établissements il était employé pas moins de 800 hommes, tant pêcheurs que graviens. Il y avait en outre 40 goëlettes, la plupart de la Nouvelle Ecosse, mouillées dans la baie et s'occupant de la pêche de la morue.

La morue s'était montrée pour la première fois en grande abondance sur les côtes, le 20 juin; le capelan avait déjà fait son apparition quelques jours plus tôt. Et depuis que la pêche était commencée, les pêcheurs me rapportèrent qu'ils avaient pris de deux à cinq cents drafts de poisson par jour.

Le 30, je visitai la Longue Pointe, l'Anse des Dunes et la baie de Bradore, et je donnai des permis de pêches aux habitants qui y avaient des pêches à saumon. La pêche du loup-marin de printemps au filet venait de se terminer. Elle n'avait pas été fructueuse sans être toutefois bien mauvaise.

Je trouvai 13 goëlettes dans la baie de Bradore, donc 3 de Terre-Neuve, 2 de la Nouvelle Ecosse, 1 des îles de la Madeleine et les autres de l'île du Prince Edouard. La morue avait paru là en même temps que dans l'Anse aux Blancs Sablons, plusieurs fois en bancs considérables; aussi en avait-il été capturé beaucoup à la seine.

Dans la semaine qui avait précédé mon arrivée, un équipage de goëlette en avait pris 13,000, dans l'espace d'une demie heure, par ce moyen là; le lendemain un autre équipage 16,000. Cette pêche commensait donc sous de très bonnes auspices et promettait de grands succès aux pêcheurs actifs et expérimentés. Les armateurs canadiens établis au bassin de Bradore avaient déjà fait quelques jours d'excellente pêche. Dans les endroits que je venais de visiter, personne n'était venu faire des plaintes contre qui que ce soit et la plus parfaite tranquillité y régnait.

Le 2 juillet, nous nous rendîmes à Bonne Espérance, j'allai de suite visiter la rivière St Paul; Mr. Louis D. Chevalier, qui y fait la pêche au saumon, y avait tendu 16 rets, tous en deça des premiers rapides et pas plus haut qu'à une distance de 6 milles de l'entrée de la rivière. Il n'y prenait du saumon que depuis quinze jours, mais jusqu'alors sa pêche avait été heureuse; et le jour que je le vis, il prit 60 saumons pesant de 12 à 20 livres chacun.

En descendant la rivière je m'assurai que les filets de M. Chevalier étaient tendus selon la loi.

Je visitai, le 3, les établissements de Bonne Espérance et de la baie des Saumons, je trouvai dans le premier port 41 goëlettes presque toutes de la Nouvelle Ecosse, s'occupant à la pêche de la morue, et dans le dernier 8 goëlettes et un brick-bâtard des Etats-Unis. C'étaient des bâtiments qui ont l'habitude de fréquenter ces parages depuis bien des années et qui faisaient la pêche de la morue tentôt en se servant de la ligne à main, tantôt en employant la seine.

*Voici leurs noms.*

|                             |              |           |
|-----------------------------|--------------|-----------|
| Brick-bâtard "Arcadian,"    | Newburyport, | Daley.    |
| Goëlette "Native American," | "            | Witten    |
| " "Life-Boat,"              | "            | Joy.      |
| " "Grand Island,"           | "            | Hatfield. |
| " "J. P. Johnson,"          | "            | Deer.     |
| " "Mary Cleveland,"         | "            | Beekman.  |
| " "Ellen Ritzpah,"          | "            | Chase.    |
| " "William,"                | "            | Chase.    |
| " "John W. Dodge,"          | "            | Joy.      |

On me rapporta que la morue était assez abondante sur les fonds du large, et que depuis quelques jours les bateaux revenaient toujours de leur pêche bien chargés.

Le 4, au matin, nous allâmes mouiller près de l'île Hesbie, une du groupe des îles aux Chiens, et je visitai les établissements de pêche situés dans ce parage, donnant des permis de pêche aux possesseurs de stations de pêche à saumon.

Je trouvai dans le havre des Îles aux Chiens 18 goëlettes, toutes de la Nouvelle Ecosse, se livrant à la pêche de la morue; ce poisson était abondant sur les bancs du large depuis une dizaine de jours, la bouette assez facile à se procurer et les pêcheurs avaient l'espoir de prendre assez de poisson dans cet endroit pour charger leurs bâtiments, sans être obligés d'aller plus loin.

Le 5, une tempête de vent de nord-est ne me permit de sortir en chaloupe de la journée.

Le 6, je me rendis en chaloupe, dans la baie des Rochers; j'y trouvai 7 goëlettes de la Nouvelle Ecosse, toutes s'occupant à la pêche de la morue, dont l'affluence était grande près de ces côtes. Au fond de cette baie, il coule une petite rivière, assez poissonneuse, pour laquelle je donnai un permis de pêche à celui qui l'occupe depuis très longtemps, M. John Belven.

Dans l'après midi, je remontai la rivière Napitippi, jusqu'au premier rapide, mais avec la plus grande difficulté, car nous avions contre nous le courant de la rivière, qui était très rapide et le vent qui soufflait très fort de la partie du nord. Nous nous rendîmes cependant à la maison de l'occupant de la dite rivière, M. Kyre Hartland, située aux pieds des premiers rapides et à environ 7 milles de la côte. Et je donnai au dit Hartland un permis de pêche pour la rivière au nom de William Payne, enfant mineur, dont le père avait pêché la rivière Napitippi pendant plus de 20 ans,

Cette rivière est très profonde et d'une largeur d'un quart de mille à peu près à son embouchure, et coule entre deux rives escarpées et très élevées qui ressemblent beaucoup à celles qui bordent le cours du Saguenay, avec lequel elle a encore un trait de ressemblance ; c'est une baie profonde, sans issue, formée sur la rive droite, et qu'on prend naturellement pour la rivière, quand on la remonte, tant elle est large et profonde, tandis que le cours propre de la rivière, qui aux premiers rapides change tout à coup de direction et coule de l'est à l'ouest, est étroit et peu profond.

M. Hartland me dit que la pêche du saumon ne donnait pas des produits bien abondants.

A l'entrée de la rivière Napiitippi, nous avons rencontré une cinquantaine de bateaux de pêche qui prenaient de la morue en grande quantité ; et dans le havre de Shicataka nous trouvâmes 32 goëlettes, dont 2 des États-Unis, et toutes les autres de la Nouvelle Ecosse, s'occupant à la pêche de la morue,

Dans les différentes stations de pêche que je venais de visiter, on m'avait informé que la pêche du saumon y était très médiocre ; et on attribuait ces résultats fâcheux à l'influence des vents d'est qui régnaient sur les côtes depuis le printemps.

Le soir nous allâmes mouiller à St. Augustin.

Le 7, je partis de grand matin, pour visiter les stations de pêche à saumon qui se trouvent vis-à-vis St. Augustin, dans les passes formées par îles et les Ilots qui conduisent à la rivière de ce nom. Je vis les stations de pêche des deux MM. Kennedy, de MM. Tucker, Bijeau, Bilodeau, de Lavallée, et leur donnai des permis de pêche.

La rivière St. Augustin se trouvait trop éloignée pour que je pusse m'y rendre, mais j'appris de M. Kennedy qu'il était impossible, à cause du courant rapide de la rivière et de la grande largeur des chenaux, d'en boucher aucun avec des appareils de pêche, et que les rets n'étaient tendus qu'à une petite distance de la mer.

Il y avait dans le petit havre de St. Augustin, trois goëlettes de la Nouvelle Ecosse faisant la pêche de la morue avec beaucoup de succès sur les bancs du large. La pêche du saumon n'était pas fructueuse à St. Augustin.

Le 8, je visitai le poste de pêche de la Tête à la Baleine et le soir nous allâmes mouiller dans la baie des Moutons. Je trouvai dans ce havre 15 goëlettes occupées à la pêche de la morue. L'affluence de ce poisson était très grande sur cette partie de la côte ; la bouette se prenait facilement ; les pêcheurs qui n'avaient qu'à se rendre tout au plus à un mille au large pour se trouver sur les fonds de pêche où la morue abondait, chargeaient leurs bateaux deux, trois et même quatre fois par jour, et quelques uns des plus chanceux avaient pris jusqu'à 2,000 morues dans une seule journée.

Il faut dire aussi que le temps avait été favorable pour ce genre d'occupation depuis le commencement de la saison. Les vents d'est avaient été fréquents, la température froide et humide, l'air chargé de vapeurs et souvent de bruines épaisses. C'est avec ces conditions de l'atmosphère que la morue est la plus friande de l'appât qu'on lui offre. Quand il fait beau, calme et que le temps est serein, la morue mord à l'hameçon avec beaucoup moins d'avidité.

Je réglai les pêches de saumon des environs en donnant des permis de pêche aux occupants des stations.

Le 11, nous quittâmes la baie des Moutons. Il me fut impossible d'arrêter à la Tête à la Baleine, à cause de la forte houle que le vent du large avait soulevée près du rivage de cette Ile et nous dûmes nous rendre au Petit Mecatina, où je donnai des permis de pêche aux habitants qui y possédaient des stations à saumon. La morue était abondante sur les côtes de Mecatina.

Trois goëlettes de pêche étaient mouillées à l'abri des Îles à Goëlan. Nous partîmes le soir, à cause du vent du large qui ne nous permit pas de rester plus longtemps où nous étions, et après avoir passé une partie de la nuit à la cape, nous allâmes jeter l'ancre, le 12 au matin, au large du Cap Whittle ; j'allai en chaloupe dans la rivière Etamamu, jusqu'à la maison de M. Michel Blais, l'occupant de la dite rivière. Il y avait 9 stations de filets, tous tendus selon la loi.

La rivière Etamamu ne donnait que peu de saumon cette année. Je visitai ensuite le havre de Wapitigun où je trouvai 10 goëlettes, presque toutes de la Nouvelle Ecosse, occupées à la pêche de la morue, dont elles avaient déjà capturé une grande quantité. Puis je retournai à bord et le soir nous allâmes mouiller à l'entrée de la rivière de Coacochoo.

J'envoyai de suite un de mes officiers visiter. Il trouva tous les rets tendus selon la loi et il laissa de ma part un permis de pêche pour l'occupant, M. Joseph Aubé.

Le 15, au matin, nous quittâmes Coacocho pour aller mouiller à l'entrée de la rivière Washhecotai, que j'allai visiter, jusqu'aux premiers rapides, à pas moins de 10 milles de distance de l'endroit où le steamer était à l'ancre. M. Pierre Blais, l'occupant de la dite rivière y avait tendu 9 rets, à la distance voulue par la loi. J'accordai un permis de pêche à M. Blais, et je lui mis entre les mains un permis pour M. Métivier de la rivière Romaine ou Olmanoshcebor, que je n'avais pas le temps d'aller visiter.

Je retournai à bord à 3 h. p. m., et nous nous rendîmes le soir dans la baie de Regasca, où je trouvai sept goëlettes y faisant la pêche de la morue, dont 4 des Iles de la Madeleine, 2 de la Nouvelle Ecosse et 1 des Etats-Unis.

On me dit que la morue affluait en grande quantité sur les bancs du large, qui sont une continuation des bancs de Natashquan. Le lendemain, j'allai de très bonne heure faire une visite à la rivière Regasca, qui coule à environ trois milles de la baie de ce nom.

Je trouvai d'abord à l'entrée de la dite rivière, deux rets, à 45 verges seulement l'un de l'autre, appartenant à un pêcheur de la Nouvelle Ecosse. Je le condamnai à l'amende pour cette infraction à la loi des pêcheries; puis après lui avoir fait lever un des dits rets, je le forçai de payer le prix d'un permis de pêche pour le rêt qui restait à l'eau. Ensuite, en remontant la rivière jusqu'aux premières chutes, j'appris que deux pêcheurs avaient tendu des filets, à une petite distance seulement en aval du pied des chutes, de manière à barrer complètement la rivière. Je m'empressai d'aller à la recherche de ceux qui avaient ainsi enfreint une des clauses les plus importantes de la loi des pêches; je parvins à les découvrir et je les condamnai à l'amende, et je confisquai les rets dont ils s'étaient servis pour commettre l'infraction.

Puis après m'être assuré que les stations de pêche pour lesquelles je donnai des permis, dans la rivière Regasca y étaient placées suivant la loi, je retournai à bord et nous nous hâtâmes de nous rendre à la grande Rivière Natashquan, où nous mouillâmes à 8 h 30 m. p. m. Je débarquai de suite, et M. Robert Stanley, le locataire de la rivière Natashquan, vint porter plainte contre deux pêcheurs de la Nouvelle Ecosse, qui, malgré lui, avaient pêché le saumon dans ses limites. Je lançai aussitôt une sommation accompagnée d'un warrant, contre les deux pêcheurs qui parurent devant moi; et la preuve de culpabilité ayant été faite, je les condamnai tous deux au maximum de l'amende et aux frais ou à deux mois de prison à défaut de paiement. L'amende et les frais furent payés de suite.

Le 15, j'allai au hâvre de Natashquan, où je ne trouvai que deux bâtiments de pêche.

A l'établissement de MM. Laporelle, où il y avait d'employés dix-sept bateaux de pêche, qui, dans une seule journée, avaient capturé, la semaine précédente, 300 quintaux de morue, tant était grande l'affluence de ce poisson près des côtes de Natashquan où les pêcheurs en prenaient jusque dans trois brasses d'eau seulement, et tout près de l'embouchure de la rivière.

Les habitants résidents de Natashquan s'étaient livrés, depuis le printemps, à leurs occupations ordinaires de la pêche avec beaucoup de succès, et leurs bateaux avaient déjà beaucoup plus de poisson que les années passées, à pareille époque.

Je suis retourné à la rivière Natashquan, que je recontai, dans la nuit, afin de m'assurer que tous les rets qu'on y avait tendus l'étaient selon la loi. Je me rendis jusqu'aux premiers rapides et je pus voir de mes propres yeux que la marée montante s'y faisait sentir et que tous les rets étaient en règle.

Le lendemain, je retournai à bord et nous partîmes pour Mingan. J'avais l'intention de débarquer, en passant, à la rivière Washsheeshor, mais quand nous fûmes vis-à-vis de cet endroit la mer était si houleuse que je ne dus pas tenter d'y aborder. Nous arrivâmes à 7 h. p. m. dans le hâvre de Mingan.

J'appris qu'un pêcheur avait tendu un filet à saumon à l'entrée de la rivière Mingan, deux jours avant, dans l'intention de prendre un permis pour cette station quand il me verrait, mais comme je n'avais pas voulu permettre la pêche aux rets dans aucune partie de la dite rivière, je les lui fis lever de suite.

Il n'y avait pas un seul bâtiment dans le hâvre de Mingan. Personne ne vint à bord faire de plainte.

Le 17, nous partîmes à 6 h. 30 m. a. m. J'arrêtai d'abord à la Longue Pointe, et, après avoir vu que l'ordre y régnait, et qu'on avait à se plaindre de personne, je me rendis à la rivière St. Jean.

J'appris là que des Sauvages venus de la Baie des Chaleurs y avaient dardé un certain nombre de saumons qu'ils avaient vendus à un trafiquant du Canada dont le bâtiment se trouvait mouillé dans la rivière. J'allai à bord du dit bâtiment, et je trouvai sur le pont un peu plus de trois quarts de saumon que je confisquai et je condamnai à l'amende celui qui les avait achetés. Je reçus ensuite une plainte contre les Sauvages qui avaient vendu les dits saumons : ils étaient au nombre de six, mais mes constables n'en trouvèrent que quatre, (les autres étaient partis) qui, s'étant avoués coupables, furent aussi condamnés à l'amende. Tous payèrent la dite amende et les frais.

Le 18, j'examinai les stations de rets de la rivière. Toutes étaient tendues selon la loi, et je donnai des permis aux pêcheurs.

Je constatai avec plaisir que la rivière St. Jean avait produit plus de saumons cette année que les années passées.

Dans l'après-midi, j'allai à la rivière Magpie, où, ayant trouvé des rets tendus contrairement à la loi, à une trop petite distance les uns des autres, je condamnai le propriétaire des dits rets à payer l'amende et à les lever de suite, c'est ce qu'il fit, puis je lui donnai un permis de pêche pour les rets qu'il lui restait dans la rivière.

Je visitai ensuite les établissements de pêche à la morue de la baie de Magpie, jusqu'à la Pointe Ouest. Je vis un grand nombre de pêcheurs et aucun d'entr'eux n'avaient de plainte à porter.

Sur cette partie de la côte que je venais de visiter, depuis Mingan jusqu'à Magpie, la pêche de la morue était très mauvaise, et nos pêcheurs commençaient à se décourager, car depuis que la saison de la pêche était ouverte, ils n'avaient pas encore pris plus de 20 à 30 quintaux de morue par bateau. Le poisson ne s'était pas approché des côtes comme les années passées, le capelan même avait manqué en plusieurs endroits, et sur les bancs du large, soit ceux de St. Jean ou de Mingan, les pêcheurs n'étaient pas plus heureux. Pourtant, la saison n'était pas encore très avancée et la pêche devenait plus favorable dans le mois d'août, et dans le mois de septembre, nos pêcheurs auraient encore le temps d'obtenir des résultats assez satisfaisants de leurs travaux de l'année.

Le soir, je retournai à bord et nous fîmes route au sud, dans le but de rencontrer le steamer *Lady Head*, à la hauteur de Ste. Anne des Monts, le lendemain matin. En effet, le 19, à 8h. a. m., nous rejoignîmes le dit steamer à l'endroit cité plus haut, et le capitaine Smith, qui avait accompli son service dans le golfe, prit passage à bord pour Québec.

Je profitai de la proximité où je me trouvais de la côte sud pour visiter les endroits vis-à-vis desquels nous nous trouvions. Je débarquai à Ste. Anne des Monts, et j'allai en compagnie de plusieurs citoyens marquants de ce village, visiter la rivière de ce nom, jusqu'aux premiers rapides où la marée cesse de se faire sentir, à deux milles environ de la mer. Je n'y trouvai que trois stations de pêche à saumon, toutes placées selon la loi, et je donnai aux pêcheurs qui les occupaient des permis de pêche.

On m'informa ensuite qu'il avait été pêché du saumon au dard et au flambeau dans le haut de la rivière. Mais on ne connaissait pas l'auteur ou les auteurs de cette infraction à la loi. On soupçonnait de ce méfait un individu du Cap de Chatte. Mais on n'avait pas de preuve contre lui.

Cependant, je fis faire une perquisition minutieuse à bord d'une goëlette de trafiquant, qui était mouillée à l'entrée de la rivière, mais on ne découvrit aucun saumon dardé.

J'allai ensuite chez un marchand de Ste. Anne où, me disait-on, je devais trouver des saumons pris en contravention à la loi. Je fis vider en ma présence plusieurs tonnes de saumons, dont la moitié à peu près étaient entiers, et comme on les paque ordinairement en barils ; les autres saumons avaient été coupés par le milieu du corps où ces poissons auraient été marqués de l'empreinte des fourches du dard, s'ils eussent été pris avec un instrument semblable. Je soupçonnai bien qu'on les avait ainsi mutilé pour faire disparaître les traces de dard dont ils auraient été marqués ; mais comme je ne pus obtenir de preuve que ces saumons avaient été pris illégalement, celui qui les avait en sa possession déclarant qu'il les avait coupés en deux pour les paquer plus facilement dans des demi-barils, je ne pus ni saisir les saumons ni intenter de poursuite contre le dit marchand.

Les pêcheurs à qui je donnai des permis me promirent de veiller activement à ce que personne n'allât davantage darder le saumon dans la rivière Ste. Anne ou n'en prit après la clôture de la pêche ; s'ils voyaient quelqu'un se rendre coupable de contravention à la loi des pêches, ils devaient en avvertir de suite les magistrats du lieu, qui, de leur côté,

étaient bien disposés à faire leur devoir et punir d'une manière exemplaire ceux qu'ils trouveraient coupables.

Le lendemain matin je me rendis à la rivière du Cap de Chatte. Cette rivière était autrefois très poissonneuse, mais depuis qu'elle a été barrée complètement par une digue de moulin, les saumons n'y entrent plus qu'en très petit nombre, et se rendent jusqu'aux pieds de la digue qu'ils ne peuvent franchir à cause de sa hauteur de 15 pieds.

Je chargeai le capitaine Bernier d'en faire la visite, afin que plus tard il put porter plainte contre le propriétaire du moulin, si la digue n'était pas démolie en partie ou si on n'y ajustait pas un appareil pour permettre au saumon de surmonter cet obstacle.

Voici le rapport que me fit le capitaine Bernier à son retour : la digue en question est à une distance de quatre milles en amont de la mer. Elle barre la rivière complètement et s'élève à une hauteur de 15 pieds au-dessus du niveau du cours ordinaire de l'eau. Dans le bassin formé en haut du barrage, il y a 28 pieds d'eau de profondeur et en aval 12 pieds.

On conçoit qu'il est absolument impossible aux saumons, quelque vigoureux qu'ils soient, de franchir un tel obstacle. Mais il en vient encore tous les ans un certain nombre dans la rivière qui s'arrêtent au bas de la chute. Le capitaine Bernier en vit trois lors de sa visite, et M. Hunt, qui réside près de la rivière, dit en avoir compté de 30 à 40 au même endroit. Ces poissons restaient là jusqu'à l'automne, puis retournaient à la mer, probablement après avoir déposé leurs œufs dans des endroits où, s'ils n'étaient pas dévorés par d'autres poissons, ne pouvaient certainement pas éclore dans des conditions favorables.

La pêche de la morue, au Cap de Chatte comme à Ste. Anne des Mon.s, était très mauvaise depuis le printemps, et ne rapportait presque aucun produit aux pêcheurs. On rapportait qu'il y avait très peu de morue au large, et les petits poissons qui servent à amorcer les lignes à main manquaient presque entièrement.

On me dit qu'au Mont Louis et dans les stations en amont du fleuve, les résultats de la pêche n'étaient pas plus avantageux. En revanche, les moissons présentaient une belle apparence et annonçaient partout une récolte abondante. A 2h. p. m. nous quittâmes le Cap de Chatte et nous allâmes mouiller à la rivière Godbout à 7h. p. m. Je débarquai aussitôt et je rencontrai les overseers de cette rivière et des voisines, MM. Alfred et Antoine Blais. Je reçus d'eux une lettre de M. Nettle, contenant des warrants contre deux Sauvages; je les donnai à mes constables pour les faire exécuter, mais on ne savait pas où étaient ces Sauvages, les overseers eux-mêmes ignoraient quelle direction ils ont prise quand ils avaient quitté Godbout. En même temps on me remit un warrant contre un pêcheur résidant à Godbout, mais celui-ci aussi avait disparu depuis quelques jours, et on ne savait de quel côté il s'était enfui depuis qu'un second warrant avait été lancé contre lui.

Plusieurs personnes accusées d'infractions aux lois de pêche et mentionnées dans une lettre de M. Wither ne se trouvaient pas non plus à Godbout; et il serait inutile de les chercher, car tant que le steamer sera à Godbout, aucun d'eux, d'après l'opinion des overseers, n'y reparaitraient. M. Halliday, que je rencontrai, n'avait aucune plainte à faire. Ce monsieur n'avait qu'une pêche très moyenne dans la rivière Godbout. La pêche de la morue sur le banc avait été très mauvaise jusqu'alors. Ces parages n'avaient été fréquentés que par quelques petites goélettes du Canada.

Le 21 au matin, je me rendis à la baie de la Trinité. Je vis là M. Comeau et M. Clark, ce dernier locataire de la rivière Trinity; aucun d'eux n'avait de plainte à faire. M. Clark avait terminé sa pêche au saumon quelques jours auparavant.

A 11h. a. m. nous partîmes. Je m'arrêtai d'abord à l'Île aux Œufs pour donner une licence de pêche à saumon et j'arrivai le soir à la rivière Pentecôte, où je trouvai trois goélettes et deux sloops du Canada, s'occupant à la pêche de la morue, mais sans beaucoup de succès, le poisson et la bouette étant très rares dans cet endroit. On dit qu'il ne monte pas de saumon dans la rivière Pentecôte, on n'y voit que de la truite, d'une assez belle qualité.

Le 22, je visitai les établissements de pêche de Ragged Islands. Nos pêcheurs n'étaient pas plus heureux là que dans les stations que je venais de visiter. A peine si les bateaux de pêche des établissements comptaient chacun de 50 à 60 quintaux de morue.

Dans l'après-midi je m'arrêtai à la rivière Ste. Marguerite; je ne trouvai pas de rets à saumon, et les hommes qui avaient pêché cette rivière pour le locataire, M. Hardy, en étaient partis depuis quelques jours.

J'appris là que des Sauvages venus de la Baie des Chaleurs y avaient dardé un certain nombre de saumons qu'ils avaient vendus à un trafiquant du Canada dont le bâtiment se trouvait moullé dans la rivière. J'allai à bord du dit bâtiment, et je trouvai sur le pont un peu plus de trois quarts de saumon que je confisquai et je condamnai à l'amende celui qui les avait achetés. Je regu ensuite une plainte contre les Sauvages qui avaient vendu les dits saumons : ils étaient au nombre de six, mais mes constables n'en trouvèrent que quatre, (les autres étaient partis) qui, s'étant avoués coupables, furent aussi condamnés à l'amende. Tous payèrent la dite amende et les frais.

Le 18, j'examinai les stations de rets de la rivière. Toutes étaient tendues selon la loi, et je donnai des permis aux pêcheurs.

Je constatai avec plaisir que la rivière St. Jean avait produit plus de saumons cette année que les années passées.

Dans l'après-midi, j'allai à la rivière Magpie, où, ayant trouvé des rets tendus contrairement à la loi, à une trop petite distance les uns des autres, je condamnai le propriétaire des dits rets à payer l'amende et à les lever de suite, c'est ce qu'il fit, puis je lui donnai un permis de pêche pour les rets qu'il lui restait dans la rivière.

Je visitai ensuite les établissements de pêche à la morue de la baie de Magpie, jusqu'à la Pointe Ouest. Je vis un grand nombre de pêcheurs et aucun d'entr'eux n'avaient de plainte à porter.

Sur cette partie de la côte que je venais de visiter, depuis Mingan jusqu'à Magpie, la pêche de la morue était très mauvaise, et nos pêcheurs commençaient à se décourager, car depuis que la saison de la pêche était ouverte, ils n'avaient pas encore pris plus de 20 à 30 quintaux de morue par bateau. Le poisson ne s'était pas approché des côtes comme les années passées, le capelan même avait manqué en plusieurs endroits, et sur les banes du large, soit ceux de St. Jean ou de Mingan, les pêcheurs n'étaient pas plus heureux. Pourtant, la saison n'était pas encore très avancée et la pêche devenait plus favorable dans le mois d'août, et dans le mois de septembre, nos pêcheurs auraient encore le temps d'obtenir des résultats assez satisfaisants de leurs travaux de l'année.

Le soir, je retournai à bord et nous fîmes route au sud, dans le but de rencontrer le steamer Lady Head, à la hauteur de Ste. Anne des Monts, le lendemain matin. En effet, le 19, à 8h. a. m., nous rejoignîmes le dit steamer à l'endroit cité plus haut, et le capitaine Smith, qui avait accompli son service dans le golfe, prit passage à bord pour Québec.

Je profitai de la proximité où je me trouvais de la côte sud pour visiter les endroits vis-à-vis desquels nous nous trouvions. Je débarquai à Ste. Anne des Monts, et j'allai en compagnie de plusieurs citoyens marquants de ce village, visiter la rivière de ce nom, jusqu'aux premiers rapides où la marée cesse de se faire sentir, à deux milles environ de la mer. Je n'y trouvai que trois stations de pêche à saumon, toutes placées selon la loi, et je donnai aux pêcheurs qui les occupaient des permis de pêche.

On m'informa ensuite qu'il avait été pêché du saumon au dard et au flambeau dans le haut de la rivière. Mais on ne connaissait pas l'auteur ou les auteurs de cette infraction à la loi. On soupçonnait de ce méfait un individu du Cap de Chatte. Mais on n'avait pas de preuve contre lui.

Cependant, je fis faire une perquisition minutieuse à bord d'une goëlette de trafiquant, qui était moullée à l'entrée de la rivière, mais on ne découvrit aucun saumon dardé.

J'allai ensuite chez un marchand de Ste. Anne où, me disait-on, je devais trouver des saumons pris en contravention à la loi. Je fis vider en ma présence plusieurs tonnes de saumons, dont la moitié à peu près étaient entiers, et comme on les paque ordinairement en barils ; les autres saumons avaient été coupés par le milieu du corps où ces poissons auraient été marqués de l'empreinte des fourches du dard, s'ils eussent été pris avec un instrument semblable. Je soupçonnai bien qu'on les avait ainsi mutilé pour faire disparaître les traces de dard dont ils auraient été marqués ; mais comme je ne pus obtenir de preuve que ces saumons avaient été pris illégalement, celui qui les avait en sa possession déclarant qu'il les avait coupé en deux pour les paquer plus facilement dans des demi-barils, je ne pus ni saisir les saumons ni tenter de poursuite contre le dit marchand.

Les pêcheurs à qui je donnai des permis me promirent de veiller activement à ce que personne n'allât davantage darder le saumon dans la rivière Ste. Anne ou n'en prit après la clôture de la pêche ; s'ils voyaient quelqu'un se rendre coupable de contravention à la loi des pêches, ils devaient en avertir de suite les magistrats du lieu, qui, de leur côté,

étaient bien disposés à faire leur devoir et punir d'une manière exemplaire ceux qu'ils trouveraient coupables.

Le lendemain matin je me rendis à la rivière du Cap de Chatte. Cette rivière était autrefois très poissonneuse, mais depuis qu'elle a été barrée complètement par une digue de moulin, les saumons n'y entrent plus qu'en très petit nombre, et se rendent jusqu'aux pieds de la digue qu'ils ne peuvent franchir à cause de sa hauteur de 15 pieds.

Je chargeai le capitaine Bernier d'en faire la visite, afin que plus tard il put porter plainte contre le propriétaire du moulin, si la digue n'était pas démolie en partie ou si on n'y ajustait pas un appareil pour permettre au saumon de surmonter cet obstacle.

Voici le rapport que me fit le capitaine Bernier à son retour : la digue en question est à une distance de quatre milles en amont de la mer. Elle barre la rivière complètement et s'élève à une hauteur de 15 pieds au-dessus du niveau du cours ordinaire de l'eau. Dans le bassin formé en haut du barrage, il y a 28 pieds d'eau de profondeur et en aval 12 pieds.

On conçoit qu'il est absolument impossible aux saumons, quelque vigoureux qu'ils soient, de franchir un tel obstacle. Mais il en vient encore tous les ans un certain nombre dans la rivière qui s'arrêtent au bas de la chute. Le capitaine Bernier en vit trois lors de sa visite, et M. Hunt, qui réside près de la rivière, dit en avoir compté de 30 à 40 au même endroit. Ces poissons restaient là jusqu'à l'automne, puis retournaient à la mer, probablement après avoir déposé leurs œufs dans des endroits où, s'ils n'étaient pas dévorés par d'autres poissons, ne pouvaient certainement pas éclore dans des conditions favorables.

La pêche de la morue, au Cap de Chatte comme à Ste. Anne des Mon.s, était très mauvaise depuis le printemps, et ne rapportait presque aucun produit aux pêcheurs. On rapportait qu'il y avait très peu de morue au large, et les petits poissons qui servent à amorcer les lignes à main manquaient presque entièrement.

On me dit qu'au Mont Louis et dans les stations en amont du fleuve, les résultats de la pêche n'étaient pas plus avantageux. En revanche, les moissons présentaient une belle apparence et annonçaient partout une récolte abondante. A 2h. p. m. nous quittâmes le Cap de Chatte et nous allâmes mouiller à la rivière Godbout à 7h. p. m. Je débarquai aussitôt et je rencontrai les overseers de cette rivière et des voisines, MM. Alfred et Antoine Blais. Je reçus d'eux une lettre de M. Nettle, contenant des warrants contre deux Sauvages ; je les donnai à mes constables pour les faire exécuter, mais on ne savait pas où étaient ces Sauvages, les overseers eux-mêmes ignoraient quelle direction ils ont prise quand ils avaient quitté Godbout. En même temps on me remit un warrant contre un pêcheur résidant à Godbout, mais celui-ci aussi avait disparu depuis quelques jours, et on ne savait de quel côté il s'était enfui depuis qu'un second warrant avait été lancé contre lui.

Plusieurs personnes accusées d'infractions aux lois de pêche et mentionnées dans une lettre de M. Witcher ne se trouvaient pas non plus à Godbout ; et il serait inutile de les chercher, car tant que le steamer sera à Godbout, aucun d'eux, d'après l'opinion des overseers, n'y reparaitraient. M. Halliday, que je rencontrai, n'avait aucune plainte à faire. Ce monsieur n'avait qu'une pêche très moyenne dans la rivière Godbout. La pêche de la morue sur le banc avait été très mauvaise jusqu'alors. Ces parages n'avaient été fréquentés que par quelques petites goëlettes du Canada.

Le 21 au matin, je me rendis à la baie de la Trinité. Je vis là M. Comeau et M. Clark, ce dernier locataire de la rivière Trinity ; aucun d'eux n'avait de plainte à faire. M. Clark avait terminé sa pêche au saumon quelques jours auparavant.

A 11h. a. m. nous partîmes. Je m'arrêtai d'abord à l'Isle aux Œufs pour donner une licence de pêche à saumon et j'arrivai le soir à la rivière Pentecôte, où je trouvai trois goëlettes et deux sloops du Canada, s'occupant à la pêche de la morue, mais sans beaucoup de succès, le poisson et la bouette étant très rares dans cet endroit. On dit qu'il ne monte pas de saumon dans la rivière Pentecôte, on n'y voit que de la truite, d'une assez belle qualité.

Le 22, je visitai les établissements de pêche de Ragged Islands. Nos pêcheurs n'étaient pas plus heureux là que dans les stations que je venais de visiter. A peine si les bateaux de pêche des établissements comptaient chacun de 50 à 60 quintaux de morue.

Dans l'après-midi je m'arrêtai à la rivière Ste. Marguerite ; je ne trouvai pas de rets à saumon, et les hommes qui avaient pêché cette rivière pour le locataire, M. Hardy, en étaient partis depuis quelques jours.



Le soir, nous allâmes mouiller dans la baie des Sept-Isles. La morue avait été depuis le commencement de la saison d'une extrême rareté sur cette partie de la côte; il ne restait plus que deux bateaux de pêche dans la baie; les autres bateaux, au nombre de douze, découragés par l'insuccès de leurs opérations depuis l'ouverture de la saison, avaient été s'établir à la rivière Moisie, où ils espéraient que la pêche serait plus fructueuse.

Le maquereau s'était à peine montré aux Sept-Isles et dans les environs; plusieurs goëlettes des Etats-Unis et de la Nouvelle-Ecosse y étaient venues tenter la pêche de ce poisson vers le commencement de juillet, mais elles n'avaient pas réussi dans leurs travaux, et depuis une semaine tous ces bâtiments avaient quitté la côte, probablement pour se rendre au Sud.

Le 23 au matin, le temps nous permit de sortir de la baie et nous allâmes mouiller à la rivière Moisie. Je débarquai de suite et rencontrai l'overseer, M. Chisholm. Voici les renseignements qu'il me donna :—

La goëlette *Sea Slipper*, de la Nouvelle Ecosse, maître John Renaud, avait tendu des rets à saumon, le 16 juin, sur le rivage des bords de l'est de la rivière, et malgré les défenses qui lui furent faites par MM. Chisholm et Holiday, il continua à pêcher jusqu'au 7 de juillet, qu'il leva ses appareils de pêche et s'en alla; mais on ne savait pas s'il était retourné à Halifax où s'il était encore sur nos côtes. Les rets de Renaud avaient été tendus durant sept jours, dans les limites de M. Holliday, et le reste du temps en dehors des dites limites, environ un mille plus loin.

Il y avait jusqu'à trente-cinq goëlettes, dont dix-huit du Canada, dans la rivière Moisie, quelques semaines auparavant. Il ne s'en trouvait plus que treize maintenant, dont neuf près de la rive ouest et quatre près de la rive est. Cinq de ces bâtiments étaient du Canada, quatre de la Nouvelle Ecosse, trois du Nouveau Brunswick, et une de l'île du Prince Edouard.

On me dit que tous les maîtres de ces bâtiments s'étaient rendus coupables de contravention à la loi, en jetant des débris de poisson dans la rivière; mais M. Chisholm ne put fournir des preuves de culpabilité que contre trois et les employés de M. Holliday que contre deux de ces maîtres; et encore fallut-il que j'envoyasse mes hommes savoir le nom de plusieurs de leurs bâtiments. Evidemment, on se plaignait beaucoup, mais on avait négligé d'adopter les moyens d'arriver à la punition des coupables.

Je restai trois jours à la rivière Moisie, et malgré tous les efforts possibles pour découvrir ceux qui, disait-on, avaient tous les jours enfreint les règlements de pêche, je ne pus réussir à avoir de plaintes que contre douze personnes accusées d'avoir jeté des débris de poisson à l'eau, dont huit furent condamnés à l'amende. Les autres furent acquittés faute de preuve suffisante.

La pêche de la morue avait attiré, cette année, à la rivière Moisie, outre les bâtiments du Canada dont j'ai parlé plus haut, un grand nombre d'armateurs et de pêcheurs des paroisses d'en bas de Québec et la côte de Gaspé, qui avaient bâti leurs établissements sur les deux rives de cette rivière.

En voici une liste. Sur la rive Est :—

|                        |                                |
|------------------------|--------------------------------|
| 1er Établissement..... | M. David Tétu.                 |
| 2ème “                 | “ Dominique Lepage.            |
| 3ème “                 | “ James Gillis.                |
| 4ème “                 | “ Charle Leclere et John Beck. |
| 5ème “                 | “ Daniel Hearn.                |
| 6ème “                 | “ Thomas Picard.               |
| 7ème “                 | “ Philippe Mabie.              |
| 8ème “                 | “ Simon Talbot.                |
| 9ème “                 | “ Damase Guimond.              |

Sur la rive Ouest :—

|                        |                           |
|------------------------|---------------------------|
| 1er Établissement..... | M. J. Adams.              |
| 2ème “                 | “ Thomas Meagher et cie.  |
| 3ème “                 | “ James Thompson.         |
| 4ème “                 | “ Michael Cumming et cie. |
| 5ème “                 | “ Isaïe Joncas.           |
| 6ème “                 | “ Pierre Bonde.           |

|                         |   |                  |
|-------------------------|---|------------------|
| 7ème établissement..... | “ | John Hamilton.   |
| 8ème                    | “ | “———Holliday.    |
| 9ème                    | “ | “ Marcel Bijoul. |

Près de trois cents pêcheurs et graviers étaient employés dans ces différents établissements, et on ne comptait pas moins de soixante et quinze bateaux de pêche dans la rivière. Et si la pêche de la morue avait été aussi abondante que l'année dernière sur les bancs de Moisie, il y aurait été pris seulement par les pêcheurs établis à terre, de 10 à 12 milles quintaux de ce poisson. Mais la morue qui, sur cette partie de la côte, avait paru beaucoup plus tôt que les années passées, et en assez grande quantité, n'avait pas tardé à s'éloigner des côtes et à disparaître en grande partie, et lorsque les bâtiments arrivèrent, surtout ceux de Québec, qui avaient été retardés pendant plusieurs semaines par des vents d'est, l'affluence de ce poisson était passée. Les bateaux n'avaient encore pris que de 30 à 40 drafts de morue chacun. Le mauvais temps et les vents du large avaient eu aussi leur bonne part dans les causes de l'insuccès des travaux de nos pêches.

La pêche du saumon n'avait pas été bien fructueuse dans la rivière Moisie; cela était dû en partie à ce que le poisson avait commencé à remonter la rivière de bon printemps et avant que les rets fussent tendus. Mais si le locataire avait perdu de cette manière quelques quarts de saumon, la rivière y avait gagné grandement en ce qu'un plus grand nombre de saumons qu'à l'ordinaire avait pu se rendre sur les frayères et qu'aussi le rassemblement pourra s'opérer d'une manière beaucoup plus productive que par le passé.

Le 26 au matin, ayant terminé toutes mes affaires, je me rendis à bord du steamer et nous partîmes pour Bason River, où je vis M. L'Espérance qui emploie dans cet endroit douze bateaux de pêche et six autres au cap Cormoran.

La morue était rare sur cette côte et les pêcheurs les plus heureux n'avaient pas pris plus de 50 drafts de morue par bateau.

Sur des îles, à quatre lieues à l'est de la rivière Charles sont établis :—

|   |    |   |  |
|---|----|---|--|
| Eugène Fournier avec 3 bateaux et 9 hommes. |    |   |  |
| Xavier Caron, “ 2 “                         | 6  | “ |  |
| Marcel Caron, “ 3 “                         | 10 | “ |  |
| Xavier Talbot, “ 4 “                        | 13 | “ |  |

Dans l'après-midi, je visitai la rivière Manitou; il n'y avait plus d'établissement de pêche dans cet endroit, les pêcheurs qui s'y étaient établis l'ont abandonné, à cause du danger qu'il y a à passer la banc de l'entrée de la rivière avec des vents du large. Ils ont été se placer dans les anses voisines.

Je visitai ensuite une anse à un mille à l'est de Manitou et j'y trouvai MM. Amas, Bebee et cie, de New-Carlisle, avec 4 bateaux et 13 hommes.

MM. William Ranner et Alexandre Bebee et cie, avec 3 bateaux et 12 hommes sont établis sur la côte à deux milles à l'ouest de Manitou.

Le soir nous nous rendîmes à Shallop Creek, où je trouvai les mêmes établissements que l'année dernière, mais un plus grand nombre de pêcheurs.

Sur la rive ouest, à l'établissement de M. Abraham LeBrun, il y avait 9 bateaux et 31 hommes; sur la rive est, à l'établissement de Thomas et Philippe Vibert, 10 bateaux et 30 hommes; et à celui de Philippe Legrosley 1 bateau et 3 hommes. On se plaignait, ici comme sur toute la côte nord du fleuve St. Laurent, de la rareté de la morue et de la difficulté de se procurer de la boitte. Les bateaux n'avaient encore capturé que de 30 à 50 drafts de morue chacun.

Le 27, nous arrivâmes à la rivière Shelldrake, à 7 h. a. m. Je visitai les établissements de pêche de cet endroit est des lieux voisins. Dans Gibraltar Cove, M. Abraham LeBrun employait 11 bateaux et 35 hommes, et MM. Savage et Legros 2 bateaux et 6 hommes.

Dans Legros's Cove et l'Anse à la Baleine, MM. Savage et Legros occupaient 24 bateaux et 60 hommes, et dans Philip Cove, John Vedon 6 bateaux et 22 hommes, et Philip Mabe, 5 bateaux et 15 hommes.

Et sur le bord de la rivière Shelldrake, je comptai les établissements suivants en commençant par l'est:—

|                           |           |          |
|---------------------------|-----------|----------|
| 1er. Frédéric Joncas,     | 3 bateaux | 9 hommes |
| 2me. Pierre Desbouches,   | 8 “       | 25 “     |
| 3me. John et Elias Colas, | 9 “       | 30 “     |

|      |                   |            |            |
|------|-------------------|------------|------------|
| 4me. | Philippe Touzell, | 9 bateaux. | 26 hommes. |
| 5me. | Isaac Joncas,     | 5 "        | 19 "       |
| 6me. | Charles Claret,   | 5 "        | 16 "       |
| 7me. | John Lebrun,      | 1 "        | 3 "        |
| 8me. | Matthew Gallien,  | 5 "        | 20 "       |

A la pointe de Shelldrake, établissement à J. et E. Colas, 2 bateaux et 7 hommes.

Et à un mille plus à l'est 1 établissement à Joseph Couture, 5 bateaux et 16 hommes.

Dans l'après-midi je me rendis à la rivière au Tonnerre où je trouvai le même nombre d'établissements de pêche que l'année dernière ; puis j'allai visiter plusieurs anses et baies à l'est de cette dernière rivière où sont établis un grand nombre de pêcheurs de la Baie des Chaleurs depuis plusieurs années.

Partout on me fit les mêmes rapports. La pêche de la morue avait été jusqu'à lors très mauvaise, surtout à Shelldrake et à la rivière au Tonnerre. Le poisson manquait sur les bancs du large comme sur les bancs de terre et la boitte souvent insuffisante pour les besoins de la pêche, et ajoutons à cela une continuation de vents du large accompagnés de brume qui avaient rendu les travaux de nos pêcheurs difficiles et pleins de dangers.

Les bateaux ne contenaient pas plus de 40 à 50 quintaux de morue chacun ; c'était de bien faibles résultats et tout au plus la moitié de ce qu'avait produit la pêche de l'année dernière à pareille époque.

Je me rendis à bord à 10 h. p. m., et ma visite sur la côte nord se trouvant complète, nous fîmes route au sud, et le lendemain matin nous mouillâmes à la rivière de la Madeleine. Je débarquai de suite et je réglai une difficulté survenu entre Jean Briard et son frère à propos de la possession d'une grève de pêche ; puis je donnai deux licences de pêche à saumon pour des stations dans la rivière la Madeleine.

Il ne s'y était pris que de 6 à 7 quarts de saumon au moyen de rets tendus selon la loi. On y dardait autrefois le saumon et cette opération était facile ; car le cours de la rivière est étroit et peu profond, mais j'appris que cette année on ne s'était pas rendu coupable de cette contravention à la loi.

Il y avait de mouillées dans l'anse de la Madeleine 24 goëlettes des Etats-Unis et une de la Nouvelle Ecosse, arrivées pour la pêche du maquereau.

Ces bâtiments, presque tout neufs et très beaux, étaient du port de 80 à 100 tonneaux et montés par des équipages variant de 12 à 18 hommes.

Ils étaient arrivés sur les côtes du Canada vers le 15 juillet.

Depuis 10 jours ils se trouvaient sur les fonds de pêche de la côte sud et pourtant ils n'avaient encore pris qu'une petite quantité de maquereau, tant ce poisson était rare cette année sur les côtes du Golfe St. Laurent.

La morue n'était guère plus abondante ; la bouette était très difficile à prendre ; somme toute nos pêcheurs se trouvaient dans la situation la plus malheureuse et si la pêche ne s'améliorait bien vite, à peine s'ils pourraient, avec les produits de leurs travaux de l'été, se procurer les provisions d'hiver.

On m'appris que plusieurs équipages de bâtiments américains commettaient des déprédations et des brigandages sur les côtes.

A la Madeleine, un nombre de pêcheurs de cette nation étaient débarqué, il y avait déjà quelque semaines, puis avaient fait des dégâts dans la maison d'un pêcheur du lieu, alors inhabitée (le propriétaire de la dite maison était à la pêche,) de manière à nécessiter d'assez grands travaux de réparation pour la rendre habitable pendant l'hiver.

Depuis, ces hommes étaient partis, et malheureusement on ne savait pas le nom du bâtiment ou des bâtiments auxquels ils appartenaient.

On me disait qu'à Montlouis, un moulin avait été saccagé par des pêcheurs de la même nation, et qu'en outre plusieurs de nos pêcheurs avaient été insultés par eux de la manière la plus honteuse, et on me disait de plus que si j'allais à Montlouis de suite, je trouverais peut être les coupables. Je retournai donc à bord et donnai des ordres en conséquence ; mais le capitaine du steamer refusa de m'y conduire, disant que cette course était contre ses instructions. Je laissai donc Montlouis derrière moi et je me rendis à la Grande Vallée à 5h. 45m. p. m.

Je reçus dans cet endroit de nouvelles plaintes contre les pêcheurs américains.

Pierre Déry, pêcheur, dit que le 24 juillet au matin, la goëlette "*Commerson*," de South Port, avait, en appareillant pour sortir de la baie de la Grande Vallée, passé sur ses

filets à hareng et en avait emporté un et déchiré un autre. Il avait averti d'avance les gens de l'équipage de cette goëlette des dommages qu'ils causeraient à ses filets s'ils persistaient à suivre leur course ; mais ceux-ci n'avaient fait aucune attention à l'avertissement de Déry, lorsqu'il leur aurait été très facile de passer au large des filets sans leur toucher.

M. Déry avait tendu ses filets pour prendre des harengs qui devaient servir à amorcer les lignes à morue pour la pêche du lendemain. En perdant ses filets il se trouvait hors d'état de pouvoir continuer ses opérations, jusqu'à ce qu'il eut fait venir de nouveaux filets du Bassin de Gaspé.

Auguste Richard dit que des pêcheurs américains sont allés sur son établissement et lui ont pris, malgré lui, une certaine quantité d'huile de poisson dont ils se sont servis pour graisser leurs bottes ; et de plus, lui ont enlevé un certain nombre de morues qui étaient à sécher sur ses vignauts. Il n'a pas essayé de leur résister, ils étaient plus de dix contre lui.

Noël Cloutier, un autre pêcheur de la Grande Vallée, dit que le 24 juillet au matin, la goëlette "*Isa C. L. Puffer*, de Gloucester, lui a emporté avec sa quille en appareillant, un de ses filets, tandis qu'il pêchait le hareng à la dérive.

Et François Joncas, du même lieu, se plaint aussi de ce qu'une goëlette américaine lui avait emporté, en l'accrochant avec son guibre, un de ses filets, qu'il a ensuite trouvé le lendemain, à quelques milles de là, mais tellement déchiré, qu'il ne pouvait plus s'en servir. Et de plus, qu'une goëlette de la Nouvelle-Ecosse, du nom de "Front de Chester," avait entortillé son cable dans un autre de ses filets qui aurait été immédiatement déchiré en lambeaux s'il n'avait fait consentir le capitaine à faire virer son guindeau pour le dégager, en le menaçant de le faire lui-même avec des hommes qu'il irait chercher à terre s'il n'accédait pas à sa demande.

Germain Dionne fit une plainte semblable. Le matin du 24 juillet, un de ses filets a été déchiré par une goëlette américaine. Et Moïse Dugal dit qu'une autre goëlette appartenant à la même nation lui a déchiré trois de ses rets à harengs qui ne peuvent plus servir.

Toutes ces goëlettes contre lesquelles nos pêcheurs avaient tant à se plaindre étaient parties peu après et n'avaient pas été vues depuis à la Grande Vallée ni dans le voisinage, mais on pensait bien que plus tard elles y reviendraient, aussi j'engageai les pêcheurs à tâcher de se procurer les noms des bâtiments que je ne connaissais pas, pour me les donner à mon retour dans ces parages ; car je me proposais de revenir bien vite à la Grande Vallée et au Mont Louis, si toutefois je ne recevais pas d'ordre contraire, et d'y croiser pendant quelque temps dans le but de prendre et de punir, comme ils le méritaient, ces pêcheurs étrangers qui, non contents du droit que nous leurs avons accordé de pêcher sur nos côtes, s'étaient rendus si coupables envers nos pêcheurs, et d'empêcher des déprédations semblables à celles dont je viens de parler de se renouveler.

Depuis que j'étais sur la côte sud, j'apprenais de tous côtés que les pêcheurs américains et en général les pêcheurs de maquereau, qui, les années précédentes, s'étaient bien comportés, quand ils avaient débarqué sur nos côtes, et contre lesquels peu de plaintes avaient jusqu'alors été faites, étaient, cette année, d'une grossièreté et d'une insolence sans borne, car on ne se plaignait pas d'eux seulement à cause des dégâts commis sur mer ; on disait aussi que des équipages de bâtiments de ce pays se rendaient à terre par bandes de 15, 20 et 30 hommes, passaient sur les champs ensemencés, entraient dans les maisons des habitants malgré eux, et quelque fois les insultaient de la manière la plus grossière : et malheureusement nos pêcheurs ne se trouvaient jamais assez nombreux pour les mettre à la raison.

Par ce qui précède, on voit qu'il est de la plus grande nécessité que le bâtiment chargé de la protection des pêcheries croise dans les parages fréquentés par les goëlettes américaines et de la Nouvelle-Ecosse, arrivées pour la pêche du maquereau, afin de mettre nos pêcheurs à l'abri des déprédations et des insultes de ces étrangers sans principes.

Quand je parle des pêcheurs américains, je ne veux pas dire que tous les pêcheurs de cette nation qui fréquentent nos côtes méritent les reproches que je viens d'adresser à ceux dont les habitants de nos côtes ont de si grandes raisons de se plaindre. Il y a certainement beaucoup d'exceptions ; mais il n'en est pas moins vrai que cette année beaucoup d'entr'eux se sont comportés de la manière la plus outrageante en des endroits où ils avaient toujours été si bien accueillis.

Il n'y avait ce jour-là qu'une goëlette à la Grande Vallée, c'était le "Neptune" de Rockport. Comme il était tard lorsque je retournai à bord, nous passâmes la nuit mouillé dans cet endroit.

Le 29 au matin, je visitai les stations des Chlorydonnes, où j'eus le plaisir de rencontrer M. le curé de la Rivière au Renard, qui s'y trouvait en mission. Ce révérend monsieur, qui s'occupe avec beaucoup de sollicitude de tout ce qui peut intéresser ses paroissiens, me raconta toutes les vexations auxquelles nos pêcheurs étaient exposés de la part des pêcheurs américains, et il me demanda de représenter au gouvernement combien il était nécessaire et maintenant plus que jamais, que pendant l'été et surtout pendant la pêche, le bâtiment armé du gouvernement fut dans le golfe pour veiller à la protection de nos pêcheurs, principalement ceux de la côte Sud.

Dans l'après-midi, je visitai la Pointe Sèche et le Grand Etang.

Un soir du présent mois, plusieurs goëlettes américaines avaient été se mouiller à ce dernier endroit, mais si près de la côte qu'en levant l'ancre pour gagner le large, elles devaient nécessairement déchirer et emporter une partie des rets à hareng que le propriétaire, M. L'Espérance, y avait fait tendre pour se procurer la bouette nécessaire pour la pêche du lendemain. Celui-ci alla aussitôt faire des remontrances aux maîtres de ces bâtiments, leur disant que leurs goëlettes étaient ancrées contrairement à la loi, c'est-à-dire de manière à nuire à l'établissement des rets dans l'anse, mais ils ne voulurent point l'écouter. Alors voyant qu'il ne pouvait recevoir aucune assistance du bâtiment du gouvernement qui croisait dans d'autres parages, M. L'Espérance les avertit qu'il viendrait lui-même, avec les 150 pêcheurs qu'il avait à son service, déplacer leurs bâtiments pour les mouiller plus au large; cette menace eut son effet: les goëlettes appareillèrent et s'en allèrent mouiller plus au large où elles se trouvaient autant en sûreté et même plus que près de terre. Et les pêcheurs du Grand Etang purent le lendemain se livrer aux opérations de la pêche avec tous les avantages possibles, car dans la nuit une grande quantité de harengs était venue se prendre dans leurs filets.

Je visitai ensuite la rivière au Renard, puis nous allâmes mouiller pour la nuit à l'Anse au Griffons.

La pêche de la morue avait commencé de bon printemps, c'est-à-dire vers le commencement de mai, sur la côte sud du fleuve-St. Laurent, depuis la Grande Vallée jusqu'au cap de Gaspé, et elle avait donné d'excellents résultats au commencement, surtout à la rivière au Renard et à l'Anse aux Griffons, où quelques bateaux avaient déjà pris 100 quintaux de morue. Mais depuis une semaine l'affluence du poisson était moins grande près des côtes et la bouette était devenu plus rare. La saison avait été favorable sur la côte sud pour les opérations de la pêche de la morue.

Dans les dernières stations que je venais de visiter on n'avait pas de plaintes à faire.

Nous quittâmes l'Anse aux Griffons à 5h. a. m.

Nous passâmes au cap des Rosiers, mais il y avait trop de mer au rivage pour que je songeasse à y débarquer. Nous arrivâmes au bassin de Gaspé à 10h. a. m.

Je vis de suite l'overseer, M. Thomas Bayle, et j'appris de lui que la pêche du saumon était complètement finie dans les rivières placées sous sa surveillance depuis plus d'une semaine et que tous les rets et piquets placés dans les dites rivières en avaient été enlevés. Cette pêche n'avait donné que des produits bien faibles en comparaison de l'année dernière.

Les Sauvages avaient dardé du saumon comme à l'ordinaire, et on pensait que quelques uns d'entr'eux, au lieu de consommer eux-mêmes ce poisson, l'avaient vendu à quelques marchands ou trafiquants de l'endroit. Mais on ne savait rien de certain. Et s'il y avait des coupables, il était bien difficile de les trouver, car c'est toujours la nuit et à la faveur des ténèbres que ces ventes illégales de poissons se font. Cependant, j'engageai M. Bayle à faire tous ses efforts pour découvrir ceux qui encourageaient ainsi, je dirai d'une manière directe, la destruction du saumon dans une des plus belles rivières du Canada.

Le port de Gaspé, depuis mon départ dans le mois de juin, avait été fréquenté par le nombre ordinaire de bâtiments tant anglais qu'étrangers, et j'eus le plaisir d'apprendre que grâce au zèle et à l'activité déployés par le gardien du havre, M. Joseph Eden, tous les bâtiments s'étaient mouillés en ordre à leur place assignée, et que pas un d'eux n'avait jeté de lest ailleurs que sur le lieu de délestage.

A Gaspé, je reçus une lettre du département par laquelle on me donnait instruction de suivre le steamer qui avait ordre de retourner immédiatement à Québec.

Le départ eut lieu dans l'après midi, et le 1er d'août nous arrivâmes à Québec.

Le service de la protection des pêcheries fut interrompu par mon retour à Québec jusqu'au commencement d'octobre, que le gouvernement ayant décidé d'employer la goëlette armée du gouvernement "La Canadienne" pour le dit service, je reçus le 29 septembre l'ordre de la faire gréer et de la mettre en état de prendre la mer dans le plus court délai possible. Je me rendis à bord le 1er d'octobre.

Les travaux de réparation commencèrent activement; le nombre de marins nécessaire pour compléter l'équipage fut engagé et au bout de trois jours, grâce à l'ardeur et à l'intelligence avec lesquels les travaux furent accomplis, le bâtiment était prêt à partir.

Le 4, je reçus mes dernières instructions et nous fîmes voile le même jour. Le vent était du nord-est et il nous fallut mouiller à la marée montante.

Le lendemain nous eûmes du vent favorable pendant quelques heures, puis il vira au nord-est. C'était le commencement d'une tempête furieuse de plusieurs jours de durée qui se fit sentir d'une manière terrible dans le golfe St. Laurent et surtout sur la côte du Nouveau Brunswick.

La tempête éclata dans sa plus grande force dans la nuit du 6 au 7 et causa de grands désastres sur les côtes du golfe. Un grand nombre de petits bâtiments furent jetés sur les rivages; les eaux soulevées par la marée s'élevèrent à une hauteur où elles n'étaient jamais parvenues avant et inondèrent plusieurs villages du Nouveau Brunswick.

Sur la côte nord, plusieurs goëlettes furent chassées à la côte, quoique mouillées dans de bons havres. Et nous avons à enregistrer la perte de trois goëlettes appartenant à des armateurs du Canada.

Parties au commencement de la tempête, l'une des îles de la Madeleine, les deux autres de la côte nord, elles prirent la mer le 4 octobre et depuis on en a jamais entendu parler. Elles auront probablement chaviré à la cap et sombré avec les équipages et les passagers, au nombre de 38 personnes.

Dans le fleuve la tempête fut forte, il est vrai, mais elle fut loin d'atteindre le degré de violence avec laquelle elle se faisait sentir à 200 lieues plus bas, et je crois qu'il n'arriva que très peu d'accidents sur les côtes du fleuve.

Cependant ces vents contraires nous retardèrent beaucoup, tellement que le 8 au soir, nous n'étions encore rendus qu'au Pot-à-l'Eau-de-Vie; mais le lendemain matin le vent se fixa au sud-ouest, et enfin nous pûmes lever l'ancre avec du vent favorable. Vers 4 heures P.M. nous passâmes le Bic; le vent commença alors à augmenter en violence et dans la nuit nous essayâmes une tempête de ouest-sud-ouest. Circonstance qui m'empêcha de m'arrêter à la rivière Bersimis comme j'en avais eu l'intention.

Le 10, à 8 heures A.M. nous mouillâmes à la rivière Godbout. Je débarquai aussitôt avec mes constables que j'envoyai à la recherche des Sauvages et autres personnes contre lesquelles j'avais des warrants à faire exécuter.

Les overseers étaient absents, et je ne pus obtenir de renseignements que de la personne de l'un d'eux. Presque tous les habitants résidant à Godbout étaient partis depuis quelques semaines; les uns pour l'intérieur du pays, les autres pour la chasse le long des côtes.

Je ne trouvai au poste de Godbout que trois ou quatre Sauvages avec leurs familles, mais ce n'était pas ceux que mes constables cherchaient, puis un pêcheur de Ste. Luce, que je forçai à payer le montant des dommages causés par lui à un des hangars du poste.

Il me fut impossible d'apprendre les noms des auteurs des déprédations commises sur un des hangars de M. Holliday où avaient été mis ses appareils de pêche; ni de celui qui avait enlevé du dit hangar le canot et les ustensiles de pêche saisis sur les Sauvages l'année dernière par M. Nettle.

La mer était très houleuse sur le rivage, lorsque je débarquai le matin; dans l'après-midi elle devint plus mauvaise, et craignant de ne pouvoir retourner à bord si je tardais jusqu'au soir, je gagnai "La Canadienne." Nous levâmes l'ancre aussitôt et nous allâmes mouiller à la baie de Trinity.

Je rencontrai M. Comeau, et je lui donnai les avis que le département m'avait chargé de lui transmettre.

J'appris que depuis la fin du mois de juillet il n'y avait eu personne dans la rivière Trinité, et on m'assurait qu'aucun pêcheur n'avait été tenté d'y faire la pêche au flambeau.

La morue affluait sur les bancs au large de la Trinité, et il en avait été pris une certaine quantité depuis que l'automne était commencé par les habitants de la côte.

Le lendemain le vent d'est nous obligea de nous arrêter aux Sept Îles par un temps froid et pluvieux.

Il n'y avait plus dans cette baie que l'établissement de pêche de M. Hamilton, où il n'avait été employé que 7 bateaux de pêche, dont le plus chanceux n'avait pris dans toute la saison que 60 quintaux de morue.

Le maquereau ne s'était pas montré dans ces parages depuis ma visite du mois de juillet, et les goëlettes qui avaient tenté la pêche de ce poisson l'avaient fait sans aucun succès.

M. Hardy était en possession du poste de traite au fond de la baie.

Le 12, au matin, le vent ayant viré à l'ouest nous nous rendîmes à la rivière Moisie à 8 h. a. m. Je ne vis pas l'overseer de cette rivière, il était allé à Québec.

Une centaine de pêcheurs du Canada se trouvaient encore à leurs établissements; les uns mettaient la dernière main aux opérations du séchage de la morue; les autres, en attendant leurs bâtiments qui devraient les transporter chez eux, réparaient leurs bâtisses et coupaient des poutres pour servir à l'érection des échafauds l'année prochaine.

La pêche de la morue n'avait pas été meilleure dans les mois d'août et septembre que dans le mois de juillet, et le bateau le plus favorisé n'avait pris que 100 quintaux de morue, et la plupart des autres de 50 à 60 quintaux seulement.

Il n'y avait eu que très peu de maquereau près du banc de Moisie, et M. David Têtu, qui y avait tendu à quatre milles à l'est de l'embouchure de la rivière, une pêche à filet, ayant des proportions très considérables, sur un plan tout nouveau et de son invention, pour prendre toute espèce de poissons, d'après une méthode aussi simple que sûre, n'avait pas été très heureux dans ses opérations, à cause de la rareté du poisson sur la côte; mais je n'ai aucun doute que M. Têtu, dont l'habileté comme pêcheur aux filets de marsouin, de loups-marins et de saumon est si bien connue, ne réussisse à prendre des quantités énormes de poisson, surtout de la morue et du maquereau, lorsque, dans des années d'abondance, ces poissons s'approchent des côtes soit pour déposer leurs œufs dans les eaux peu profondes, soit pour se nourrir de petits poissons qu'ils poursuivent jusque tout près du rivage.

Je n'ai pas eu le temps, dans ma première visite à Moisie, de visiter la pêche de M. Têtu, et à ma dernière, cette pêche avait été levée et dégréc; mais je le ferai certainement l'année prochaine et j'en donnerai une description exacte et détaillée.

L'agent de la compagnie de la baie d'Hudson n'était plus à Moisie. D'après ce que me dit le gardien de l'établissement de M. Holliday, cette compagnie et M. Holliday avaient occupé en commun les bâtisses du poste et dans les hangars on avait placé des rets et autres ustensiles de pêche appartenant aux deux parties.

Le même commis de monsieur Holliday porta plainte contre les nommées Hearn et Patrick Meagher, dont les employés qu'ils avaient envoyé dans la forêt couper des poutres et des gaules pour réparer les bâtisses de leurs établissements de pêche, l'année prochaine, avaient trouvé des tas de bois tout coupé et en avaient emporté une partie.

Le commis de M. Holliday réclamait le bois, comme appartenant à son maître. Et Patrick Meagher et Hearn que je fis venir de suite devant moi, s'engagèrent à remettre le bois en question à M. Holliday ou de lui en payer la valeur le printemps prochain.

Ces arrangements satisfirent pleinement le plaignant et l'affaire fut arrangée.

On me dit que personne n'avait dardé de saumon dans aucune partie de la rivière Moisie.

Il paraîtrait que quelques filets auraient été tendus dans le haut de la rivière pendant quelques jours après la clôture de la pêche; mais on ne savait pas à qui ils appartenaient. Et comme l'overseer est absent je ne puis recevoir sur cette matière comme sur d'autres sujets que des renseignements très inexacts.

A 5 h. p. m., nous levâmes l'ancre. Le vent venait toujours de l'ouest. Le lendemain au jour nous étions par le travers de Shelldrake, mais comme il y avait trop de houle au rivage pour songer à mouiller vis-à-vis cet endroit, nous nous rendîmes jusqu'à la rivière

St. Jean. Je débarquai de suite pour faire la visite des établissements de pêche situés sur les bords de cette rivière.

Il n'y avait plus là que quelques pêcheurs attardés qui attendaient que leurs bâtiments fussent chargés pour monter à Québec avec leur morue d'arrière saison.

La pêche de la morue avait été aussi mauvaise dans le mois d'août qu'au commencement de la saison ; elle n'avait pas donné de meilleurs résultats à Shelldrake et à la rivière au Tonnerre. Dans le mois de septembre, l'affluence de la morue avait été considérable sur les bancs de la rivière St. Jean, mais nos pêcheurs ne purent pas beaucoup en profiter, à cause des gros vents de sud-ouest et d'ouest qui soufflèrent si constamment que les bateaux n'osèrent se rendre sur les fonds qu'une ou deux fois par semaine, et encore ne le firent-ils pas sans danger, tant la mer devint houleuse et mauvaise à l'entrée de la rivière St. Jean avec des vents du large.

Les bateaux qui avaient pêché pendant toute la saison à St. Jean, avaient pris de 60 à 80 quintaux de morue. A Shelldrake, et à la rivière au Tonnerre, les produits de cette pêche avaient été moindre encore, tandis que dans la baie de Magpie elle avait donné des résultats assez satisfaisants.

On n'avait vu que très peu de maquereaux sur cette partie de la côte.

Ayant appris qu'un pêcheur du nom d'Elie Débien était mort subitement dans la nuit du 5 au 6 d'octobre, dans la maison de M. Philippe Bisson, et qu'on craignait que sa mort n'eût été occasionnée par des violences exercées sur sa personne, je crus devoir tenir une enquête à ce sujet.

Je pris les dépositions de M. Bisson et des personnes de sa maison ; puis ayant assigné tous ceux qui pouvaient être compromis dans l'affaire ou qui pouvaient donner des témoignages importants, je fis pousser mon canot au large pour retourner à bord. Mais la mer était devenue si grosse depuis le matin, qu'après avoir passé un des brisants, non sans avoir couru de grands dangers, je fut obligé de virer de bord et de jeter le canot à la côte, environ un demi mille à l'est de la rivière ; en même temps, la goëlette qui ne pouvait tenir au large, car la mer grossissait à chaque instant, appareilla pour se rendre à Mingan.

Quant à moi, après avoir donné mes ordres à mes hommes de mettre le canot hors de l'atteinte des vagues et de se rendre à Mingan avec toutes les personnes que j'avais assignées, aussitôt que le temps le permettrait, je me mis en route pour gagner la Longue Pointe à pied et j'arrivai vers 6 heures P. M. en cet endroit.

Je restai là assez longtemps pour visiter les principaux établissements et de m'informer des résultats de la pêche à la morue, qui n'avait pas été meilleure dans l'automne qu'au commencement de la saison, puis je pus atteindre Mingan avant le milieu de la nuit, grâce à la complaisance de M. Anderson, le chef du poste de Mingan, lequel ayant su que je faisais la route de St. Jean à Mingan à pied avait eu l'obligeance d'envoyer un de ses chevaux à la Longue Pointe.

Le lendemain, je procédai à l'enquête sur le corps d'Elie Débien.

Après l'avoir fait exhumer, j'en fis l'autopsie (en ma qualité de médecin), en présence de douze personnes dûment assermentées. Et après avoir constaté que le défunt était mort des suites d'un épanchement de sang sur le cerveau et donné mon opinion quant à la nature des marques de blessures qu'on avait trouvé sur le visage du dit défunt, et avoir pris sous serment les témoignages de tous ceux qui avaient eu connaissance des circonstances qui avaient précédé la mort du dit Elie Débien, toujours en jury, le verdict suivant fut rendu.

MINGAN, 15 octobre 1860.

We the undersigned Jurors having examined the body of the late Elie Débien and having heard the evidence adduced, are of opinion that the aforesaid Elie Débien died from the bursting of *blood vessels* in the head caused by what the evidence does not show.

D'après les renseignements que je pus me procurer, personne n'avait tenté de pêcher dans la rivière Mingan, ni dans la rivière Romaine après la clôture de la pêche.

Le havre de Mingan avait été très fréquenté dans l'automne par des bâtiments venus sur la côte nord pour prendre des chargements de morue, et on ne se plaignait pas qu'il y ait eu aucun désordre.

Le 16, le vent s'étant mis à l'ouest, nous partîmes pour la Pointe aux Esquimaux où nous mouillâmes à 11 heures A.M.



Cet endroit est destiné à devenir un des postes les plus importants et les plus florissants de la côte nord. Il s'y trouve déjà 25 maisons habitées par 30 familles, et plusieurs autres des îles de la Madeleine et de la côte de Gaspé, doivent, dit-on, s'y établir prochainement. On sait que le havre des Esquimaux, tout vis-à-vis les maisons du poste, est très bon et qu'il peut abriter un grand nombre de navires grands et petits. En outre on trouve sur les îles voisines et sur la terre ferme du bois de chauffage en quantité. On rencontre quelquefois des épinettes assez grosses pour en faire des mâtures de petites goëlettes; mais en général le bois de ces contrées est petit, rabouгри et d'une qualité très inférieure. On n'a pas encore tenté la pêche de la morue au large de la Pointe aux Esquimaux; on prétend qu'on pourrait y trouver ce poisson en assez grande quantité; et que dans les anses avoisinantes on pourrait facilement pendant l'été prendre du capelan. Mais les pêcheurs préfèrent aller à Natashquan, à la baie des Moutons, à l'Anse aux Blancs Sablons et dans d'autres postes du bas nord, où de tout temps on a signalé une affluence de la morue, comparative-ment plus grande que partout ailleurs.

J'ai déjà parlé des beaux résultats de la chasse au loup-marin, le printemps dernier, par les pêcheurs de cet endroit, mais ils ont été moins heureux à la pêche de la morue, qui leur a manqué presque entièrement. Ils ont mieux réussi à la pêche du hareng d'automne, mais il leur a fallu se rendre jusque sur les côtes de Terre-Neuve pour le prendre.

Nous allâmes le soir mouiller dans la baie de Trilobite pour y faire une provision de bois.

Le 7 au matin, nous levâmes l'ancre et à 11 h. a. m. et je débarquai à la rivière Washsheeshoo où est établi Joseph Tanguay, qui, depuis six ans, se livre à la pêche du saumon, dans trois petites rivières qu'il occupe. Ce sont :

La Petite Washsheeshoo, où l'on prend de 4 à 6 quarts de saumon par année.

La Washsheeshoo, à deux milles plus à l'ouest, qui lui en rapporte de 10 à 15 quarts, et un ruisseau dans Riashter Bay, dont le produit ne dépasse guère trois quarts de saumon.

Je donnai à M. Tanguay une licence pour les dites rivières, et le soir nous pâmes nous rendre à Natashquan.

M. de la Porelle, que je vis, me dit que ses bateaux avaient fait une excellente pêche, ayant pris 130 quintaux de morue chacun pour la pêche d'été seulement. C'était là certainement de magnifiques résultats.

Il n'avait été vu de maquereau près de cette côte.

M. Hippolyte Vignault, à qui je donnai une licence pour pêcher le saumon l'année prochaine sur le banc de sable en dehors des limites du locataire de la rivière Natashquan, me dit que personne n'avait pêché dans cette rivière après la clôture de la pêche.

Le 18 à midi, j'arrivai à Regasca, et je donnai à Jean Boudrault, lequel avait fait application pour prendre la rivière de ce nom à bail, une licence de pêche pour la dite rivière pour l'année 1860, en attendant qu'il pût avoir son bail, afin que le printemps prochain personne ne songeât à lui nuire lorsqu'il commencerait ses opérations de pêche.

Au large de Regasca, la morue avait été abondante pendant toute la saison, et les bateaux qui avaient pêché sur ces fonds avaient pris au-delà de 100 quintaux de morue chacun.

Il y avait cinq familles résidentes dans la baie de Regasca.

Le soir nous levâmes l'ancre, et le lendemain à 8 h. a. m. nous entrâmes dans le havre de Wapitigun. Je me rendis de suite, malgré un vent d'ouest furieux, à la rivière Etamamu, et je m'assurai que personne n'y avait pêché en contravention à la loi. Elle avait produit 50 quarts de saumon.

Dans le mois d'août, la morue avait afflué sur les bancs au large d'Etamamu et plusieurs des goëlettes que j'avais rencontrées au havre de Wapitigun, pendant ma visite du mois de juillet, avaient continué à y pêcher jusqu'à l'automne avec beaucoup de succès.

Il y avait dans Wapitigun deux goëlettes canadiennes à destination de Québec; le vent contraire les y retenait depuis plusieurs jours.

Dans l'après midi il fit une tempête de vent d'ouest tellement violente, que, quoique le vent fut favorable, nous ne crûmes pas devoir appareiller, cette manœuvre offrant de trop grands dangers, avec un vent aussi impétueux, dans un havre où nous étions entourés de rochers. Mais le lendemain matin le vent ayant viré au nord, nous levâmes l'ancre et à 1 h. p. m. nous arrêtâmes au Petit Mécatinna. Je ne pus voir toutefois aucun des pêcheurs de cet endroit, car ils étaient tous montés dans les terres à leurs maisons d'hiver.

Dans l'après-midi nous touchâmes à la Tête à la Baleine; je donnai aux pêcheurs de saumon de cette localité des licences de pêche pour l'année prochaine, puis nous allâmes mouiller le soir dans la baie des Moutons.

Dans la matinée du 21 je vis les pêcheurs de ce poste et leur donnai des permis de pêche. J'allai ensuite à la baie Rouge et à la Tabatière, où je m'occupai aussi de régler les pêches du saumon. Et à 3 heures de relevé nous fîmes voile pour St. Augustin, où, grâce à un fort vent d'ouest, nous pûmes nous rendre avant la nuit.

Les pêcheurs de St. Augustin avaient aussi quitté les bords de la mer pour se rendre à leurs maisons d'hiver, à quelque distance dans les terres, en sorte qu'il me fut impossible de voir aucun d'eux, soit pour percevoir l'argent qui restait dû sur les permis de cette année, soit pour leur donner des licences pour l'année prochaine.

Le 22, nous levâmes l'ancre à 6h. a. m. et nous allâmes mouiller au havre de Bonne Espérance à 1h. p. m.

Je remontai le même jour à la rivière S. Paul jusqu'à la maison de M. Chevalier, et d'après les informations que je me procurai de plusieurs personnes, je m'assurai que personne n'avait tendu, comme autrefois, des rets en amont des stations de M. Chevalier, et qu'on n'avait certainement pas dardé de saumon dans aucune partie de la rivière.

Le 23, je visitai plusieurs des postes voisins. Un certain nombre de pêcheurs étaient déjà rendus à leurs maisons d'hiver, les uns sur les bords de la rivière St. Paul, les autres dans quelques anses bien abritées contre les vents froids de nord et de nord-ouest; quelques-uns dans des baies éloignées où ils pouvaient facilement se livrer à la chasse des animaux à fourrure. Je ne vis donc qu'un petit nombre d'entr'eux, de sorte que je ne pus délivrer que quelques permis de pêche.

La pêche de la morue avait, comme je l'ai déjà dit, favorisé nos pêcheurs sur les côtes de Bonne Espérance et de la baie des Saumons, au commencement, mais vers l'automne elle avait cessé de rendre des produits abondants. Et il n'y avait eu que très peu de harengs dans ces deux endroits.

Sur les côtes, vis-à-vis les Belles Amours, la baie de Bradore et l'Anse aux Blanc Sablons, la pêche de la morue avait été très médiocre à la fin de l'été, et à peine si la<sup>s</sup> morue d'arrière saison y avait paru.

Le hareng d'automne, appelé hareng du Labrador, y avait manqué presque entièrement; car c'est à peine si 10 à 15 goëlettes sur 200 à 300 qui y étaient venues pour cette pêche ont pu partir avec des chargements complets de cet excellent poisson.

Plus au nord, les pêcheurs n'avaient pas été plus heureux; tandis que sur les côtes de l'Île de Terre-Neuve le hareng avait afflué en quantité immense et les pêcheurs de ces pays en avaient capturé autant qu'ils avaient pu en saler.

Je ne dois pas omettre de parler d'un établissement important qui vient d'être fondé dans la baie des Saumons: c'est une station de missionnaire (*Mission Station*) dont le révérend M. C. C. Carpenter est le directeur. Il se compose d'une chapelle pour les habitants de cette localité et les marins qui fréquentent cette endroit pendant l'été, en outre des deux grandes salles pour une école de filles et une école de garçons, sans compter les appartements pour loger les instituteurs et les domestiques.

Il y avait longtemps que le besoin d'une institution semblable se faisait sentir sur cette partie de la côte du Labrador, surtout dans des postes comme Salmon Bay et Bonne Espérance où la population est assez considérable pour fournir de 30 à 40 enfants en état d'aller à l'école.

Il faut espérer qu'à Natashquan et à la pointe aux Esquimaux où près de 50 familles acadiennes, qui ont émigré des îles de la Madeleine, sont venus se grouper de manière à former de petits villages, il s'établira aussi des écoles où les enfants pourront être instruits dans la langue française, et aussi dans la langue anglaise, qui leur serait d'une si grande utilité, maintenant que leurs rapports sont si fréquents avec les pêcheurs de la Nouvelle Ecosse et des États-Unis et qu'une grande partie de leur commerce se fait avec Halifax.

Les habitants de Natashquan avaient réussi à établir une école, il y a deux ans, dans leur endroit; mais elle n'a pu subsister bien longtemps à cause du peu de moyens dont les habitants avaient à disposer pour la soutenir; mais avec l'aide que leur fournirait une société ou plutôt le gouvernement, je suis certain qu'ils feraient de suite les frais de la construction d'une maison d'école et contribueraient aussi pour une bonne part au soutien d'un instituteur.

Ce serait certainement très malheureux que cette classe de notre population maritime qui, dans l'exercice de son rude métier, ne le cède à aucun autre sous le rapport de la force, du courage et de l'adresse, fut destinée à être privée pour toujours des bienfaits de l'éducation, et restât par conséquent, sous un rapport, et ce n'est pas le moins important, inférieure aux pêcheurs avec lesquels elle se trouve en relation continue.

Le 24 au matin le vent qui depuis le 9, avait presque toujours soufflé de la partie de l'ouest et du nord vira à l'ouest; nous levâmes l'ancre et mîmes le cap sur les îles de la Madeleine où nous arrivâmes le 27.

J'aurais désiré pouvoir me rendre jusqu'à l'Anse aux Blancs Sablons dont je ne me trouvais éloigné que de huit lieues; mais la saison se trouvait si avancée, les vents étaient devenus si orageux, que je ne crus pas prudent de rester plus longtemps sur la côte du Labrador, d'ailleurs un grand nombre de pêcheurs de cette anse comme de la baie de Brador avait aussi quitté les bords de la mer pour se retirer dans les terres.

Le 28 au matin, je débarquai au Havre aux Maisons; je vis les principaux pêcheurs de cet endroit, et voici les renseignements qu'ils me donnèrent :

Les goëlettes de pêche appartenant au Havre aux Maisons avaient armé pour la pêche de la morue aussitôt après la chasse du loup marin finie, puis avaient gagné la côte nord, les unes la partie ouest, les autres la partie est. Ces dernières furent de beaucoup les plus chanceuses. A la fin de la saison tous ces bâtiments n'avaient pas plus de 300 quintaux de morue chacun, c'était environ la moitié de ce qu'avait produit la pêche l'année précédente.

Quant à la pêche du hareng qu'ils avaient tenté sur la côte nord du détroit de Belle-Île, elle ne leur avait rien rapporté pour ainsi dire, à peine de quoi faire les chargements.

A l'Étang du Nord, la pêche avait été généralement fructueuse pendant la saison, et encore quelques jours avant mon arrivée aux îles de la Madeleine, les bateaux capturaient jusqu'à 4 drafts de poisson dans une seule journée.

A la fin de septembre et au commencement d'octobre, le maquereau avait paru en plusieurs banes au large de cette station et y avait séjourné pendant quelque temps, et nos pêcheurs, qui maintenant pêchent ce poisson à la ligne presque avec autant de succès que les pêcheurs américains, avaient profité de cette circonstance et en avaient fait une abondante capture; ce poisson était d'une qualité supérieure et valait de 10 à 20 piastres les 200 livres.

Le maquereau ne s'était presque pas montré dans la baie de Plaisance pendant l'été, aussi n'y avait-on vu que très peu de goëlettes américaines.

Le 29, nous allâmes mouiller au havre Amherst. Je rencontrai le collecteur, M. Fox, et les principaux habitants de l'endroit.

La pêche de la morue avait été excellente pendant l'été et l'automne sur la côte sud de l'île, et on y prenait encore beaucoup de poisson, lorsque le beau temps permettait à nos pêcheurs de se rendre sur les fonds de pêche du large.

Les récoltes avaient été abondantes sur toutes les îles, à l'exception toutefois de celle du foïn qui était très rare par suite de la sécheresse qui s'était fait sentir au commencement de la saison.

Le blé et l'avoine avaient fourni des produits aussi abondants qu'ils étaient de belle qualité; les pommes de terre avaient donné des résultats encore meilleurs, surtout sur l'île du Cap aux Meules, où, sous l'influence de puissants engrais de poisson et de plantes marines, elles s'étaient multipliées en si grande quantité que chaque minot de semence de ce précieux tubercule en avait produit de 20, 25, et même 30 minots. Le révérend M. Boyle avait recueilli sur sa ferme 33 minots de pommes de terre d'une belle qualité pour chaque minot de semence.

Vraiment, ce sont là des résultats d'une grande valeur et qui donne beaucoup à espérer pour l'avenir des îles de la Madeleine, quand on considère qu'il y a quinze ans l'on y négligeait entièrement la culture de la terre, pour ne s'occuper que de la pêche, et que tous les produits et toutes les provisions de bouche consommés par la population venaient de l'étranger.

Cinq goëlettes avaient fait naufrage cette année sur les côtes des îles de la Madeleine, heureusement aucun marin des équipages de ces bâtiments n'avait péri.

Les goëlettes américaines avaient fréquenté ces îles pour la pêche du maquereau en moins grand nombre que les années précédentes, et on avait eu peu à se plaindre des gens qui les montaient.

Le 30, au soir, nous quittâmes le havre Amherst; nous fîmes le tour de l'île de ce nom pendant la nuit et le lendemain nous nous mîmes en route pour la baie des Chaleurs; nous fûmes retenu par le calme, à l'entrée de la baie, toute la journée du 1er novembre, et le 2, au matin, nous mouillâmes à Paspébiac.

Il y avait 13 bâtiments dans la rade, dont 2 barques, 3 bricks et les autres étaient des bricks bâtarde et des goëlettes; et il en était parti la veille trois bricks chargés de morue sèche à destination des marchés d'Espagne et de Naples.

On calculait que l'exportation du poisson séché serait beaucoup moins forte que l'année dernière, sur la côte de Gaspé. A Paspébiac on s'attendait que cette différence serait de près d'un quart des produits de 1859. Cependant, il y avait encore beaucoup d'activité dans la rade et sur les établissements et on espérait bien trouver assez de poisson de première qualité pour compléter les chargements de tous les vaisseaux des armateurs de l'endroit.

Mais on épuisait pour ainsi-dire toutes les ressources de l'année, et il ne devait rester que très peu de morue séchée dans les hangars pour l'exportation du printemps prochain.

Le 4 novembre je me rendis à Bonaventure.

La pêche de la morue était très fructueuse, depuis quinze jours dans ces endroits. Au Petit Bonaventure nos pêcheurs faisaient une abondante provision de belle morue d'arrière saison; dans une seule semaine ils en avaient pris de 1000 à 1200 quintaux.

Le 5, j'arrivai à New Richmond. J'avais fait la route par terre, afin de voir un plus grand nombre des pêcheurs; "La Canadienne" vint me rejoindre dans l'après-midi.

L'affaire qui m'avait amené à New Richmond était une poursuite de *Poverseer*, M. Dimock, contre M. A. Corbin, du Petit Bonaventure, pour contravention à la loi des pêches. Je pris la déposition de M. Dimock, et comme M. Corbin résidait à une distance de 15 milles du lieu où la cour devait se tenir, et que la loi exige que dans ce cas, il doit s'écouler un certain délai entre la signification et le rapport, j'assignai le défendeur et les témoins pour le dix. Dans l'intervalle, je me proposai de visiter Maria, Carleton et la rivière Ristigouche.

Le 6, je visitai Carleton, et le soir nous mouillâmes dans l'entrée de la rivière Ristigouche. Le 7, dans l'après-midi, je me rendis à la Pointe Mogageacha, où j'eus à m'occuper d'une poursuite pour vol.

La partie inculpée et les personnes qui pouvaient servir de témoins dans l'affaire, donnèrent des cautionnements pour comparaître au procès, à la cour criminelle de New Carlisle.

Le 8, je m'arrêtai à la Nouvelle, et j'allai le soir à Carleton. Le lendemain, je visitai Maria, et dans l'après-midi j'arrivai à New Richmond.

Le 10, à 11 heures A. M., je m'occupai de la poursuite de M. Dimock.

Le défendeur et ses témoins comparurent, la cause fut entendue et jugée par moi, et le défendeur ayant été convaincu d'avoir acheté, dans le mois de juillet dernier, des sauvages de Cascapédiac, des saumons dardés en contravention au règlement des pêches, sec. 1, adopté par le gouverneur en conseil, fut condamné à £3 10 0 d'amende et aux frais qui se montaient à £3 4 0.

Cette conviction servira, je l'espère, d'exemple aux marchands et trafiquants, et autres personnes qui, sans respect pour la loi, achètent des Sauvages et souvent aussi des blancs, des saumons dardés et les encouragent ainsi d'une manière directe, à violer la loi, dont l'intention n'est certainement pas de gêner la pêche de ce poisson délicieux, mais au contraire d'en conserver et d'en multiplier l'espèce dans nos rivières, qui, sans les restrictions imposées à de certaines époques aux pêcheurs, finiraient par se dépeupler entièrement.

D'ailleurs, ces ventes de poissons qui ont déjà perdu une partie de leur valeur, à cause des empreintes du dard qui les ont percés d'outre en outre se font sans aucun avantage pour les Sauvages et ne leur rapportent presque rien. Quelquefois on leur offre de l'argent, mais bien plus souvent ce sont des marchandises qu'ils paient très cher qu'on leur donne et pour les engager à apporter d'autres poissons on y ajoute quelques bouteilles de boissons spiritueuses.

Quelques habitants de New Richmond, espérant sans doute échapper à la vigilance de *Poverseer*, avait aussi acheté des poissons dardés; mais ils avaient compté sans M. Dimock, dont l'activité et le zèle à remplir les devoirs de sa charge sont si appréciés de tous ceux qui désirent ardemment de voir bien fonctionner nos lois de pêches; et ces personnes furent traduites devant un magistrat de l'endroit et condamnées à l'amende.

Dans la rivière Ristigouche, *Poverseer*, M. McEwen, avait fait tous ses efforts et pris

toutes mesures possibles pour bien faire exécuter la loi, et je crois que dans la partie de cette rivière qui appartient au Canada et dans ses affluents qui coulent sur notre territoire les infractions ont été de peu de conséquence et peu nombreuses. Mais il n'en est pas ainsi du côté du Nouveau Brunswick, où malgré les règlements passés par les magistrats de Dalhousie, en vertu des pouvoirs que leur a conférés la Législature de cette province, dans le but d'assimiler leurs lois aux nôtres, et malgré la présence des officiers chargés de veiller dans le haut des rivières à l'exécution de ces règlements, il n'en a pas été moins dardé cette année une grande quantité de saumon et par les Sauvages d'Indian Point et par les habitants établis sur les bords de la rivière Ristigouche et de ses affluents.

Pourtant, les personnes influentes que j'ai rencontrées à Dalhousie et à Campbellton sont toutes bien disposées à unir leurs efforts aux nôtres pour arrêter la destruction du saumon dans cette magnifique rivière; les pêcheurs de saumon eux-mêmes sont prêts à se taxer pour former un fonds commun destiné à payer des officiers pour veiller à la mise en force des règlements de pêche.

Espérons que l'année prochaine, les officiers des deux provinces pourront, en agissant de concert, sinon arrêter entièrement la pêche illégale du saumon, au moins préserver les frayères et empêcher les dards et les filets d'y exercer leurs actions pernicieuses et destructives.

En effet, prendre des saumons sur les frayères, c'est un acte des plus condamnables; car c'est non seulement ôter la vie aux quelques poissons que vous capturez et dans un temps où leur chair n'est pas saine, mais bien plus, c'est priver de l'existence des milliers des centaines de milliers de petits saumons qui seraient sorties quelques semaines plus tard du ventre des femelles sous forme d'œufs, lesquels seraient éclos au commencement de l'année suivante. C'est par le seul moyen de l'éclosion des œufs de poisson que les rivières épuisées par une pêche excessive se repeuplent. Détruisez les frayères, et les saumons finiront par disparaître entièrement.

La rivière Ristigouche avait produit moins de saumons que l'année dernière.

Dans la division de M. Cook, il n'y avait pas eu de contravention à la loi. Sur le havre de Maria, la pêche du saumon avait été généralement assez fructueuse.

Depuis quelques semaines la saison était remarquablement belle, c'était plutôt l'été que l'automne.

Dans la baie de New Richmond, plusieurs arbres étaient couverts de fleurs dans le mois d'octobre, on avait vu des roses s'épanouir dans quelques endroits bien exposés au soleil, on avait même cueilli dans les prairies des fraises parfaitement mûres.

Aucune gelée ne s'était encore fait sentir et le sol s'était conservé depuis un mois dans les meilleures conditions possibles pour les laboures d'automne, et les cultivateurs en avaient bien profité, car il ne s'était jamais auparavant fait autant de travaux dans les champs avant les froids de l'hiver.

Sur les bords de la rivière Ristigouche, dans Carleton, comme dans la baie de Cascapédia, les cultivateurs avaient reçu d'abondantes récoltes de toutes espèces de grains. Il n'y avait que le foin, qui avait manqué en partie sur les terres élevées à cause de la sécheresse et dont la rareté allait se faire sentir en plusieurs endroits.

Le commerce avait été actif; l'exportation des bois, planches et madriers s'était continuée comme les années passées, M. Montgomery avait expédié, lui seul, 5 navires chargés de bois carré et de madriers en Angleterre. M. Meagher, de Carleton, avait chargé 6 bâtiments de bardeaux, de lattes et de planches pour les ports de St. Jean et de Halifax—et 10 autres cargaisons de bois de toute espèce avaient été fournies par d'autres marchands de la côte.

Il se formait partout de nouveaux établissements agricoles; non seulement par des canadiens, mais aussi par des colons venus des pays étrangers et des provinces voisines. Et j'ai beaucoup de plaisir à signaler l'arrivée sur les bords de la rivière Métapédia de plusieurs familles Acadiennes venues du nord de l'île du Prince Edouard où la population s'est tellement accrue dans les localités par les Acadiens que toutes les terres sont déjà prises. Ces colons ne pouvaient choisir un endroit plus favorable pour de nouveaux établissements. Ils vont trouver là de belles forêts, un sol riche, et un climat favorable à toute espèce de culture.

Ces familles doivent être suivies d'une centaine d'autres si elles font un rapport avantageux du pays.

Espérons qu'avec l'assistance du gouvernement qui ouvrira des routes de colonisation, ces quelques colons vont pouvoir commencer des défrichements qui, lorsqu'ils auront été

continué jusqu'au lac Métapédiac, relieront les campagnes de la baie des Chaleurs aux paroisses des bords du St. Laurent par une ligne non interrompue d'établissements agricoles.

Ce résultat est à beaucoup à désirer ; car dans l'état actuel la péninsule de Gaspé se trouve, pendant la saison de l'hiver, complètement isolée et séparée du reste du pays.

La malle de Québec y arrive, il est vrai, mais le courrier est obligé de la porter lui-même et de la faire traîner sur un traîneau par des chiens. Le voyage par voiture ordinaire est impossible, la route à travers la forêt n'étant pas entretenue. Ainsi les hommes d'affaire ou autres personnes de la côte de Gaspé qui ont besoin d'aller soit à Québec soit à Montréal, pendant l'hiver, sont obligés de prendre la route du Nouveau Brunswick et des États-Unis pour arriver dans ces villes.

Il n'est pas hors de propos, je crois, de dire un mot des steamers qui font le service postal entre Québec, Pictou et les ports intermédiaires.

Ce service a été accompli avec beaucoup de régularité et sans aucun accident par les steamers "Lady Head" et "Arabian."

Pendant les mois de l'été, ils ont été encombrés par des passagers du Haut et du Bas Canada et des États Unis qui venaient visiter les côtes si pittoresques du bas du fleuve et du golfe St. Laurent et jouir de son climat si salubre et si tempéré.

Ces voyages hebdomadaires des steamers sur la côte de Gaspé ont contribué à développer les rapports commerciaux entre ces parties éloignées mais importantes du pays et nos villes de l'intérieur, et déjà plusieurs maisons ont été formées à Gaspé et ailleurs pour s'occuper du commerce de poisson. Il serait à souhaiter, cependant, que ces steamers s'arrêtassent à quelques autres ports, pour donner plus de facilité aux voyageurs, et je citerai, entre autres, Carleton et New Richmond.

Mes affaires terminées à New Richmond, je donnai l'ordre de partir et nous arrivâmes le lendemain à Paspébiac. Nous fûmes retenus dans ce port par de gros vents d'est jusqu'au 15, que le vent s'étant mis au nord-ouest nous pûmes faire voile, en compagnie de sept bâtiments dont cinq goëlettes à destination de différents ports de la côte, et 2 navires chargés de morue séchée pour Cadix et Naples. C'était les derniers bâtiments qui partaient pour l'Europe, moins un appartenant à la maison Le Boutillier et frères qui ne devait prendre la mer que dans une dizaine de jours.

On sait que la rade de Paspébiac est généralement ouverte à la navigation depuis le commencement d'avril jusqu'au milieu de décembre ; ce bâtiment retardataire n'éprouvera donc aucune difficulté à sortir en pleine mer.

Je ne puis m'empêcher de revenir sur un sujet important qui concerne le port de Paspébiac ; c'est l'établissement d'un phare sur la pointe de Paspébiac. On sait que les hauts-fonds qui joignent l'extrémité de cette pointe s'élargissent tous les ans et rendent l'entrée de cette rade de plus en plus dangereuse par un temps noir. Un fanal, dont le feu rouge aurait une portée de quatre à cinq milles placé sur une tour en bas d'une construction simple et peu coûteuse serait suffisant pour les besoins de la navigation de ces parages.

Le soir, je rentrai au Port Daniel. L'overseer de cet endroit ne me rapporta rien de nouveau. Nous continuâmes notre route dans la nuit et le lendemain matin nous mouillâmes à Percé.

Les rapports que je recevais de tous côtés montraient que la pêche de la morue, pendant les mois de juillet, d'août et de septembre, sur la côte depuis Pabos jusqu'à Percé, avait été rémunérative pour nos pêcheurs. Les retours des maisons de commerce faisaient voir que les produits étaient d'un quart moins abondants que l'année dernière. Ce résultat, au dire des pêcheurs, avait été autant l'effet de la rareté du capelan et des autres petits poissons qui servent d'appâts à la morue que de la morue elle-même.

Depuis le mois d'octobre le poisson affluait même sur les bancs les plus voisins de terre ; mais à cette époque de l'année la pêche est très difficile à cause de la fréquence des vents impétueux de la partie du nord.

Le maquereau, ce poisson si recherché des Américains, leur avait fait défaut cette année, sur la côte de Gaspé. Un assez grand nombre de leurs bâtiments vinrent souvent jeter leur bouette près de nos rivages, mais ils ne réussirent qu'à attirer qu'une petite quantité de poisson. Ils sont très peu satisfaits de leur campagne et à peine la moitié d'entre eux pourront, avec le produit de la pêche de toute la saison, se rembourser de leurs dépenses et de leurs frais d'armement.

A la Malbaie et à la Pointe St. Pierre, où je touchai, la morue abondait près de la côte et nos pêcheurs avaient pu s'en faire de bons approvisionnements pour l'hiver.

Le 18, comme nous nous rendîmes au bassin de Gaspé, nous fîmes la rencontre du steamer Victoria, lequel sortait du bassin de Gaspé et allait se mettre en route pour Québec; et le capitaine dont l'obligeance et la politesse sont si bien connus m'ayant fait l'offre de remorquer "La Canadienne" jusqu'à ce que le vent s'élevât, je crus devoir accepter cette offre, d'autant plus que la saison se trouvait déjà très avancée et que par le changement subit de la température notre navigation pouvait devenir d'un jour à l'autre dangereuse.

A 10 h. p. m. le vent étant devenu favorable, le steamer nous largua et nous continuâmes notre route sous voile.

Le 20, le vent se mit à l'ouest et jusqu'à notre arrivée à Québec, qui eut lieu le 23 au matin, nous n'eûmes que des vents contraires.

Nous étions arrivés au terme de notre voyage au commencement d'un vent d'est, accompagné de neige qui fit beaucoup souffrir trois bâtiments qui s'étaient trouvés en arrière de nous dans le bas du fleuve.

Le 25, je déchargeai dix des marins de l'équipage.

Le 26, M. Davie prit la goëlette sur son slip.

Le 28, je déchargeai le reste de l'équipage, et le bâtiment, les agrès, cordages, etc., furent donnés en soin à M. Davie.

Ma campagne dans le fleuve et dans le golfe St. Laurent, a duré cette année, comme on peut le voir par les extraits du journal, deux mois et demi sur le Steamer "Napoléon" et sept semaines sur la goëlette du gouvernement, "La Canadienne," en tout cent vingt-sept jours; et en déduisant de ce nombre le temps que nous avons employé dans le printemps pour approvisionner les phares, et pour prendre du charbon, il reste cent trois jours durant lesquels je me suis occupé des devoirs de mon service—la protection des pêcheries.

Pendant ce temps, j'ai visité toute l'étendue de nos côtes à bord du steamer, une fois dans le printemps et presque toutes les stations de pêche du fleuve et du golfe St. Laurent une autre fois dans l'automne à bord de "La Canadienne."

Je suis allé en personne sur tous les postes de pêche de quelque importance, disséminés sur une étendue de côtes de neuf cents milles, et j'ai réglé toutes les pêches de saumon tant des rivières qui se jettent dans le fleuve St. Laurent, dans le golfe, dans la Baie de Gaspé et dans la Baie des Chaleurs, que des côtes de la mer, et j'ai donné deux cent soixante licences de pêche qui ont rapporté.

Je me suis toujours efforcé de remplir à la lettre les instructions que le gouvernement m'avait données, autant que les circonstances pouvaient le permettre; et la seule partie de ces instructions que je n'ai pu exécuter c'était de déterminer les bornes des lieux d'ancrage à l'entrée de quelques rivières où se fait la pêche du saumon; mais le temps m'a manqué pour faire cette partie de mon service; je n'avais pas non plus les moyens de marquer avec des bouées en avant les endroits où devaient mouiller les vaisseaux pour ne pas déranger les pêches de saumon. Il ne faut pas oublier non plus le fait que le bornage des lieux d'ancrage dans les rivières doit être fait avec prudence, et de manière à ne pas empêcher, ni même restreindre la navigation des rivières, lesquelles, sur certaine partie de la côte, sont les seuls endroits où les bâtiments pêcheurs puissent mouiller avec sûreté.

Mais je n'ai pas négligé cette affaire, car j'ai étudié, pendant mes visites sur les côtes la position hydrographique de nos rivières les plus importantes, où je pourrai le printemps prochain y fixer les limites des lieux d'ancrage en peu de temps.

P. FORTIN.

EXTRAITS du journal tenu par P. Fortin, à bord du steamer "Napoléon III."

1860.

16 mai.—Quitté Québec.

17 " —Arrivé à la Pointe de Monts, 3.10 p.m.

" " —Quitté la Pointe de Monts, 7 p.m.

18 " —Arrivé à la pointe ouest de l'Île d'Anticosti, 10.30 a.m.

" " —Quitté la pointe ouest de l'Île d'Anticosti, 2.12 p.m.

" " —Arrivé à la pointe nord de l'Île d'Anticosti, 5 p.m.

- 19 mai.—Quitté la pointe nord de l'Île d'Anticosti, 2 p.m.  
 “ “ Mouillé à la pointe nord-ouest de l'Île d'Anticosti, 4.30 p.m.  
 20 “ —Quitté la pointe nord-ouest de l'Île d'Anticosti, 7.10 p.m.  
 21 “ —Arrivé à Mingan, 5.20 p.m.  
 22 “ —Quitté Mingan, 5.20 a.m.  
 “ “ Mouillé près de l'Île de Mingan, 6.45 a.m.  
 23 “ —Quitté l'Île de Mingan, 1.20 p.m.  
 “ “ Arrivé à la pointe nord de l'Île d'Anticosti, 4 p.m.  
 24 “ —Quitté la pointe nord, 3 a.m.  
 “ “ Arrivé au West Cliff de l'Île d'Anticosti, 7.10 a.m.  
 25 “ —Quitté West Cliff de l'Île d'Anticosti, 3.15 a.m.  
 “ “ Arrivé au Bear Cape, 7.30 a.m.  
 “ “ Quitté Bear Cape, 11 p.m.  
 26 “ —Arrivé à la pointe est de l'Île d'Anticosti, 7.15 a.m.  
 27 “ —Quitté la pointe est d'Anticosti, 9.30 a.m.  
 “ “ Arrivé à Shallop Creek, 2 p.m.  
 30 “ —Quitté Shallop Creek, 4 a.m.  
 “ “ Arrivé à la pointe sud-ouest de l'Île d'Anticosti, 10 a.m.  
 31 “ —Quitté la pointe sud-ouest d'Anticosti, 4 a.m.  
 “ “ Arrivé au bassin de Gaspé 2 p.m.  
 5 juin—Quitté le bassin de Gaspé, 3 a.m.  
 “ “ Arrivé au Cape des Rosiers, 9.45 a.m.  
 “ “ Quitté le Cape des Rosiers, 11.15 a.m.  
 “ “ Arrivé à la Pointe St. Pierre, 1 p.m.  
 6 “ —Quitté la Pointe St. Pierre, 6 a.m.  
 “ “ Arrivé à Percé, 9.30 a.m.  
 8 “ —Quitté Percé, 9.30 a.m.  
 “ “ Arrivé à la Grande Rivière, 11.20 a.m.  
 “ “ Quitté la Grande Rivière, 2.30 p.m.  
 “ “ Arrivé au Petit Pabos, 3 p.m.  
 “ “ Quitté le Petit Pabos, 4.45 p.m.  
 “ “ Arrivé au Grand Pabos, 5.20 p.m.  
 9 “ —Quitté le Grand Pabos, 4.15 a.m.  
 “ “ Arrivé au Port Daniel, 10.45 a.m.  
 “ “ Quitté le Port Daniel, 4.45 p.m.  
 “ “ Arrivé à Paspébiac, 6.30 p.m.  
 11 “ —Quitté Paspébiac, 6 a.m.  
 “ “ Arrivé à New Richmond, 9.45 a.m.  
 13 “ —Quitté New Richmond, 5.30 a.m.  
 “ “ Arrivé à Carleton, 8.30 a.m.  
 “ “ Quitté Carleton, 4.45 p.m.  
 “ “ Arrivé à Dalhousie, 6.30 p.m.  
 14 “ —Visité la rivière Ristigouche.  
 15 “ — Do. Do.  
 16 “ —Quitté Dalhousie, 10.30 a.m.  
 “ “ Arrivé à Bonaventure, 3.40 p.m.  
 “ “ Quitté Bonaventure, 8.30 p.m.  
 17 “ —Arrivé à Paspébiac, 1 a.m.  
 18 “ —Quitté Paspébiac, 6.40 a.m.  
 19 “ —Arrivé à Pictou, 2.30 p.m.  
 22 “ —Quitté Pictou, 2.30 p.m.  
 23 “ —Arrivé au havre Amherst, 4.45 p.m.  
 25 “ —Quitté le havre Amherst, 4.15 p.m.  
 26 “ —Mouillé à la Tête à la Vache, 6.30 p.m.  
 27 “ —Quitté la Tête à la Vache, 4 a.m.  
 “ “ Arrivé à l'Anse des Morts, 3 p.m.  
 “ “ Quitté l'Anse des Morts, 5 p.m.  
 “ “ Arrivé à l'Anse à l'eau, 5.45 p.m.



- 28 juin.—Quitté à l'Anse à l'eau, 3 a.m.  
 " " Arrivé à Belleisle, 9 a.m.  
 " " Quitté Belleisle, 5.45 p.m.  
 " " Mouillé à la baie du Pistolet, 8.45 p.m.  
 29 " —Quitté la baie du Pistolet, 4 a.m.  
 " " Mouillé aux Blancs Sablons, 1.30 p.m.  
 30 " —Quitté l'anse aux Blancs Sablons, 9.15 a.m., et visité la Longue Pointe et  
 L'Anse des Dunes.  
 " " Arrivé à la baie de Bradore, 4.20 p.m.  
 2 juillet.—Quitté la baie de Bradore, 5 a.m.  
 " " Arrivé à Bonne Espérance.  
 4 " Quitté Bonne Espérance.  
 " " Mouillé à l'Île Herbec, 12.10 p.m.  
 6 " —Visité la Baie des Rochers, la rivière Napitippi and Mistanoque.  
 " " Arrivé à St. Augustin, 7.30 p.m.  
 8 " —Quitté St. Augustin, 11 a.m.  
 " " Visité La Tabatière.  
 " " Arrivé à la Baie des Moutons, 6 p.m.  
 11 " —Quitté la Baie des Moutons, 6 p.m.  
 " " Arrivé au Petit Mecatina, 8 a.m.  
 " " Quitté le Petit Mecatina, 9 p.m.  
 12 " —Arrivé à Wapitigun, 9.30 a.m.  
 " " Quitté Wapitigun, 4.15 p.m.  
 " " Arrivé à Coacocho, 6.40 p.m.  
 13 " —Quitté Coacocho, 6.40 p.m.  
 " " Arrivé à la rivière de Washsheecootai, 9 a.m.  
 " " Visité la rivière.  
 " " Quitté Washsheecootai, 6.15 p.m.  
 " " Arrivé à at Kegashka, 8 p.m.  
 14 " —Quitté Kegashka, 6.30 a.m.  
 " " Mouillé à la rivière Kegashka 4.40 p.m.  
 " " Arrivé à la rivière Natashquan, 7 p.m.  
 16 " —Quitté Natashquan, 9 a.m.  
 " " Arrivé à Mingan, 8 p.m.  
 17 " —Quitté Mingan, 5 a.m.  
 " " Mouillé à la Longue Pointe, 6 a.m.  
 " " Quitté la Longue Pointe.  
 " " Arrivé à la rivière St. John, 2 p.m.  
 18 " —Quitté la rivière St. John, 2.30 p.m.  
 " " Visité la baie de Magpie.  
 " " Quitté pour St. Anne des Monts, 6 p.m.  
 19 " —Arrivé à at St. Anne des Monts, 10.10 a.m.  
 20 " —Quitté St. Anne de Monts, 6.10 a.m.  
 " " Arrivé au Cap de Chatte, 7.25 a.m.  
 " " Quitté le Cap de Chatte, 2.15 p.m.  
 " " Arrivé à la rivière Godbout, 7.45 a.m.  
 21 " —Quitté la rivière Godbout, 5 a.m.  
 " " Arrivé à la baie de Trinité, 7 a.m.  
 " " Mouillé à l'Île aux Œufs, 1.45 p.m.  
 " " Quitté l'Île aux Œufs, 4.15 p.m.  
 " " Arrivé à la rivière de la Pentecôte, 6 p.m.  
 22 " —Quitté la rivière la Pentecôte, 11.45 a.m.  
 " " Arrivé à la rivière Ste. Marguerite, 4 p.m.  
 " " Quitté la rivière Ste. Marguerite, 6.05 p.m.  
 " " Arrivé aux Sept Îles, 7.20 p.m.  
 23 " —Quitté les Sept Îles, 5 a.m.  
 " " Arrivé à la rivière Moisie, 7.10 a.m.

- 26 " —Quitté la rivière Moisie, 6.30 a.m.  
 " " Visité Bason River.  
 " " Visité la rivière Manitou, 1.30 p.m.  
 " " Quitté la rivière Manitou, 4 p.m.  
 " " Arrivé à Shallop River, 5 p.m.  
 27 " —Quitté Shallop River, 5 a.m.  
 " " Arrivé à Shelldrake, 6.30 a.m.  
 " " Visité Thunder River, 6.50 a.m.  
 " " Quitté Thunder River, 9 p.m.  
 28 " —Arrivé à la rivière de la Madaleine, 4.45 a.m.  
 " " Quitté la rivière de la Madaleine, 3.45 p.m.  
 " " Arrivé à la Grande Vallée, 5.45 p.m.  
 29 " —Quitté la Grande Vallée, 5 a.m.  
 " " Arrivé aux Chlorydonnes, 6.50 a.m.  
 " " Quitté les Chlorydonnes, 12.15 p.m.  
 " " Visité la Pointe Sèche.  
 " " Arrivé au Grand Etang, 1.10 p.m.  
 " " Quitté le Grand Etang, 2.15 p.m.  
 " " Arrivé à la rivière au Renard, 4.45 p.m.  
 " " Quitté la rivière au Renard, 6.15 p.m.  
 " " Arrivé à l'Anse des Griffons, 7.30 p.m.  
 30 " —Quitté l'Anse aux Griffons 5 a.m.  
 " " Arrivé au bassin de Gaspé, 8.45 a.m.  
 " " Quitté pour Québec, 3.30 p.m.  
 31 " —Mouillé à l'Île Verte, 10.30 p.m.  
 1er août.—Arrivé à Québec.

EXTRAITS du journal tenu à bord de "La Canadienne."  
 1860.

- 29 septembre.—La goëlette armée du gouvernement "La Canadienne," est remarquée de la rivière Chaudière au quai, at 6 p.m.  
 1er octobre.—Commencé à gréer la goëlette.  
 4 " —Quitté Québec pour le golfe St. Laurent, 12 m.  
 " " Mouillé à Patrick's Hole, 4 p.m.  
 5 " —Lévé l'ancre, 2 p.m.  
 " " Mouillé à l'Île aux Grues, 8 p.m.  
 6 " —Mouillé à la Pointe aux Pins, 4 p.m.  
 7 " —Lévé l'ancre, 10 a.m.  
 " " Mouillé à l'Islet, 6 p.m.  
 " " Quitté l'Islet, 11 p.m.  
 8 " —Mouillé au Pot à l'Eau de Vie, 1 p.m.  
 9 " —Quitté le Pot à l'Eau de Vie, 6 a.m.  
 10 " —Arrivé à la rivière Godbout, 9.30 a.m.  
 " " Quitté la rivière Godbout, 1 p.m.  
 " " Mouillé à la baie de Trinité, 3 p.m.  
 " " Quitté la baie de Trinité, 8 p.m.  
 11 " —Mouillé dans la baie des Sept Îles, 10 a.m.  
 12 " —Quitté la baie des Sept Îles, 6 a.m.  
 " " Mouillé à la rivière Moisie, 9.30 a.m.  
 " " Quitté la rivière Moisie 2.30 p.m.  
 13 " —Mouillé à la rivière St. John, 7.30 a.m.  
 " " Quitté la rivière St. John, 9 a.m.  
 " " Mouillé à la Longue Pointe, 11 a.m.  
 " " Quitté la Longue Pointe, 1 p.m.  
 " " Arrivé à Mingan, 3 p.m.  
 16 " —Quitté Mingan, 9.30 p.m.  
 " " Mouillé au havre aux Esquimaux, 3.30 p.m.

|           |   |  |
|-----------|---|--|
| "         | " | Quitté le havre aux Esquimaux, 3.30 p.m.     |
| "         | " | Mouillé dans la baie Trilobite, 5 p.m.       |
| 17        | " | —Quitté la baie de Trilobite, 6 a.m.         |
| "         | " | Arrivé à la rivière Washsheeshoo, 10 a.m.    |
| "         | " | Quitté la rivière Washsheeshoo, 0.30 p.m.    |
| "         | " | Mouillé dans le havre de Natashquan, 5 p.m.  |
| 18        | " | —Quitté Natashquan, 6 a.m.                   |
| "         | " | Mouillé dans le havre de Kegashca, 0.30 p.m. |
| "         | " | Quitté Kegashca, 5 p.m.                      |
| 19        | " | —Mouillé dans la havre de Wapitigun, 8 a.m.  |
| "         | " | Visité la rivière Etamamu.                   |
| 20        | " | —Quitté Wapitigun, 6 a.m.                    |
| "         | " | Arrivé au Petit Mecatina, 1.30 p.m.          |
| "         | " | Quitté le Petit Mecatina, 2.30 p.m.          |
| "         | " | Arrêté à la Tête à la Baleine, 4.45 p.m.     |
| "         | " | Quitté à la Tête à la Baleine, 5.15 p.m.     |
| "         | " | Mouillé dans la baie des Moutons, 7 p.m.     |
| 21        | " | —Quitté la baie des Moutons, 12 m.           |
| "         | " | Arrivé à La Tabatière, 2 p.m.                |
| "         | " | Quitté La Tabatière, 2.30 p.m.               |
| "         | " | Mouillé à St. Augustin, 5.30 p.m.            |
| 22        | " | —Quitté St. Augustin, 6 p.m.                 |
| "         | " | Arrivé à Bonne Espérance, 1 p.m.             |
| "         | " | Visité la rivière St. Paul.                  |
| 24        | " | —Quitté Bonne Espérance, 6 a.m.              |
| 27        | " | —Au large de l'Île Bryon, 6 a.m.             |
| "         | " | Mouillé au havre aux Maisons, 5.30 p.m.      |
| 28        | " | —Visité le havre aux Maisons.                |
| 29        | " | —Quitté le havre aux Maisons, 6 a.m.         |
| "         | " | Mouillé au havre Amherst, 8.30 p.m.          |
| 30        | " | —Quitté le havre Amherst, 8 p.m.             |
| 2 novemb. | — | Arrivé à Paspébiac, 4 a.m.                   |
| 4         | " | —Visité Bonaventure.                         |
| 5         | " | —Quitté Paspébiac, 2 a.m.                    |
| "         | " | Mouillé à New Richmond, 4 p.m.               |
| 6         | " | —Quitté New Richmond, 2 a.m.                 |
| "         | " | Mouillé à Carleton, 8 a.m.                   |
| 6         | " | —Quitté Carleton, 3.30 p.m.                  |
| "         | " | Mouillé à Dalhousie, Dalhousie, 9.30 p.m.    |
| 7         | " | —Quitté Dalhousie, 12 m.                     |
| "         | " | Mouillé Mogouasha, 1 p.m.                    |
| 8         | " | —Quitté Mogouasha, 6 a.m.                    |
| "         | " | Mouillé à Carleton, 12 m.                    |
| 9         | " | —Quitté Carleton, 6 a.m.                     |
| "         | " | Mouillé à Maria, 8.30 a.m.                   |
| "         | " | Quitté Maria, 3.30 p.m.                      |
| "         | " | Mouillé à New Richmond, 5 p.m.               |
| 10        | " | —Quitté New Richmond, 3.30 p.m.              |
| 11        | " | —Arrivé à New Carlisle, 10 p.m.              |
| 12        | " | —Quitté New Carlisle, 6 a.m.                 |
| "         | " | Mouillé à Paspébiac, 8 a.m.                  |
| 14        | " | —Quitté à Paspébiac, 6 a.m.                  |
| "         | " | Relâché à Paspébiac, 10 a.m.                 |
| 15        | " | —Quitté Paspébiac, 8 a.m.                    |
| "         | " | Mouillé au Port Daniel, 5 p.m.               |
| "         | " | Quitté le Port Daniel, 9 p.m.                |
| 16        | " | —Arrivé à Percé, 5 a.m.                      |

- 
- 17 " —Quitté Percé, 6 a.m.  
 " " Mouillé à la Malbaie, 1 p.m.  
 18 " —Quitté la Malbaie, 6 a.m.  
 " " Pris à la remorque par le steamer "Victoria," dans la baie de Gaspé,  
 12 m.  
 " " En route pour Québec.  
 " " Le steamer nous quitte, 10.30 p.m.  
 19 " —Par le travers du cap de Chatte, 8 a.m.  
 " " Par le travers de Matane, 5.30 p.m.  
 20 " —Mouillé à Portneuf, 9 p.m.  
 21 " —Quitté Portneuf, 6 a.m.  
 " " Passé le Pot à l'Eau-de-Vie, 6.30 p.m.  
 22 " —Mouillé aux Piliers, 3.30 a.m.,  
 " " Levé l'ancre, 8.30 a.m.  
 " " Mouillé à Berthier, 4 p.m.  
 " " Levé l'ancre, 8 a.m.  
 23 " —Mouillé à la Pointe St. Laurent, 5 a.m.  
 " " Levé l'ancre, 8 a.m.  
 " " Mouillé dans le port de Québec, 11 a.m.  
 24 " —Fait remorquer la goëlette au quai de Davie, 11 a.m.  
 26 " —La goëlette est placée sur le slip.  
 28 " —L'équipage est payé et déchargé; et la goëlette est placée sous les  
 charges de M. Davie.

P. FORTIN.

---

TABLEAU du nombre de vaisseaux venant de la mer, entrés aux ports sous-mentionnés, indiquant leur tonnage, le nombre d'hommes employés et le pays de partance, pour l'année 1860.

| PORTS.         | TOTALS. |       |      | Grande Bret'gne |      | Colonies Britanniques. |       | Etats-Unis. |      | Autres pays étrangers. |      |
|----------------|---------|-------|------|-----------------|------|------------------------|-------|-------------|------|------------------------|------|
|                | No.     | Ton.  | Hom. | No.             | Ton. | No.                    | Ton.  | No.         | Ton. | No.                    | Ton. |
| Amherst.....   | 293     | 13626 | 1691 | 1               | 93   | 238                    | 9785  | 53          | 3726 | 1                      | 22   |
| Gaspé.....     | 59      | 6304  | 419  | 20              | 2470 | 25                     | 2095  | 1           | 182  | 13                     | 1557 |
| New Carlisle.. | 119     | 14559 | 925  | 30              | 5348 | 71                     | 6449  | 8           | 758  | 10                     | 2004 |
| Totaux .....   | 471     | 34489 | 3035 | 51              | 7911 | 334                    | 18329 | 62          | 4666 | 24                     | 3583 |

| PORTS.           | TOTALS. |       |      | Grande Bret'gne |       | Colonies Britanniques. |       | Etats-Unis. |       | Autres pays étrangers. |       |
|------------------|---------|-------|------|-----------------|-------|------------------------|-------|-------------|-------|------------------------|-------|
|                  | No.     | Ton.  | Hom. | No.             | Ton.  | No.                    | Ton.  | No.         | Ton.  | No.                    | Ton.  |
| Amherst.....     | 238     | 11079 | 1360 | ...             | ..... | 182                    | 7449  | 56          | 3630  | ...                    | ..... |
| Gaspé.....       | 50      | 5349  | 361  | 6               | 968   | 15                     | 1357  | ...         | ..... | 29                     | 3024  |
| New Carlisle.... | 101     | 11787 | 696  | 19              | 4793  | 57                     | 3631  | 10          | 920   | 15                     | 2443  |
| Totaux.....      | 389     | 28215 | 2417 | 25              | 5761  | 254                    | 12437 | 66          | 4550  | 44                     | 5467  |

TABLEAU indiquant le nombre et le tonnage des vaisseaux qui sont arrivés aux ports du district de Gaspé, et qui en sont partis, en l'année 1860, distinguant leur nationalité.

## PORT DE AMHERST, C.E.

| ARRIVÉS.               |                   |          | PARTIS.               |                   |          |
|------------------------|-------------------|----------|-----------------------|-------------------|----------|
| Sous quels pavillons.  | No. de vaisseaux. | Tonnage. | Sous quels pavillons. | No. de vaisseaux. | Tonnage. |
| Anglais.....           | 242               | 10013    | Anglais.....          | 197               | 8208     |
| Etats-Unis.....        | 50                | 3591     | Etats-Unis.....       | 41                | 2871     |
| France.....            | 1                 | 22       |                       |                   |          |
| Total.....             | 293               | 13626    | Total.....            | 238               | 11079    |
| Vaisseaux côtiers..... | 19                | 815      | .....                 | 30                | 1259     |

## PORT DE GASPE.

| ARRIVÉS.              |                   |          | PARTIS.               |                   |          |
|-----------------------|-------------------|----------|-----------------------|-------------------|----------|
| Sous quels pavillons. | No. de vaisseaux. | Tonnage. | Sous quels pavillons. | No. de vaisseaux. | Tonnage. |
| Anglais.....          | 59                | 6304     | Anglais.....          | 50                | 5349     |
| Total.....            | 59                | 6304     | Total.....            | 50                | 5349     |

## PORT DE NEW CARLISLE.

| ARRIVÉS.              |                   |          | PARTIS.               |                   |          |
|-----------------------|-------------------|----------|-----------------------|-------------------|----------|
| Sous quels pavillons. | No. de vaisseaux. | Tonnage. | Sous quels pavillons. | No. de vaisseaux. | Tonnage. |
| Anglais.....          | 117               | 13969    | Anglais.....          | 99                | 11214    |
| Norvège.....          | 2                 | 590      | Norvège.....          | 2                 | 573      |
| Total.....            | 119               | 14559    | Total.....            | 101               | 11737    |

## PORT DE AMHERST.

| Pays où ils sont allés.    | CHARGES.     |      |      |                |       |       |
|----------------------------|--------------|------|------|----------------|-------|-------|
|                            | Britannique. |      |      | De l'étranger. |       |       |
|                            | No.          | Ton. | Hom. | No.            | Ton.  | Hom.  |
| Etats-Unis .....           | 15           | 759  | 69   | 41             | 2871  | 254   |
| Nouvelle Ecosse .....      | 135          | 5372 | 750  | ...            | ..... | ..... |
| Nouveau Brunswick.....     | 12           | 793  | 85   | ...            | ..... | ..... |
| Terreneuve .....           | 2            | 80   | 21   | ...            | ..... | ..... |
| Ile du Prince Edouard..... | 29           | 1057 | 167  | ...            | ..... | ..... |
| Total .....                | 193          | 8061 | 1092 | 41             | 2871  | 254   |

## PORT DE GASPÉ.

| Pays où ils sont allés.    | CHARGES.      |      |      |                |      |      |
|----------------------------|---------------|------|------|----------------|------|------|
|                            | Britanniques. |      |      | De l'étranger. |      |      |
|                            | No.           | Ton. | Hom. | No.            | Ton. | Hom. |
| Royaume-Uni .....          | 6             | 968  | 54   | ...            | ...  | ...  |
| Espagne .....              | 17            | 1595 | 110  | ...            | ...  | ...  |
| Nouvelle-Ecosse .....      | 6             | 349  | 25   | ...            | ...  | ...  |
| Nouveau-Brunswick .....    | 6             | 827  | 67   | ...            | ...  | ...  |
| Ile du Prince Edouard..... | 3             | 181  | 13   | ...            | ...  | ...  |
| Brezil .....               | 3             | 478  | 27   | ...            | ...  | ...  |
| Italie .....               | 9             | 951  | 66   | ...            | ...  | ...  |
| Total .....                | 50            | 5349 | 362  | ...            | ...  | ...  |

## PORT DE NEW CARLISLE.

| Pays où ils sont allés.     | Chargés.      |        |      |                |       |       |
|-----------------------------|---------------|--------|------|----------------|-------|-------|
|                             | Britanniques. |        |      | De l'étranger. |       |       |
|                             | No.           | Ton.   | Hom. | No.            | Ton.  | Hom.  |
| Royaume-Unis.....           | 14            | 3,647  | 152  | 2              | 573   | 19    |
| Etats-Unis .....            | 10            | 920    | 63   | .....          | ..... | ..... |
| Portugal .....              | 1             | 139    | 8    | .....          | ..... | ..... |
| Espagne .....               | 5             | 414    | 34   | .....          | ..... | ..... |
| Nouvelle-Ecosse .....       | 16            | 928    | 70   | .....          | ..... | ..... |
| Nouveau-Brunswick .....     | 15            | 1,274  | 97   | .....          | ..... | ..... |
| Terreneuve .....            | 9             | 718    | 45   | .....          | ..... | ..... |
| Ile du Prince Edouard ..... | 1             | 48     | 4    | .....          | ..... | ..... |
| Naples .....                | 6             | 1,034  | 66   | .....          | ..... | ..... |
| Labrador .....              | 4             | 427    | 34   | .....          | ..... | ..... |
| Amérique du Sud.....        | 3             | 806    | 36   | .....          | ..... | ..... |
| Total.....                  | 84            | 10,405 | 609  | 2              | 573   | 19    |

TABLEAU indiquant la quantité, la valeur, etc., du poisson séché et saumuré, exporté des ports du district de Gaspé, en 1860.

## P O I S S O N S E C H É .

| PORTS.             | Quantité totale. | Valeur totale. | Grande Bretagne. | Colonies Britanniques. |                   | Etats-Unis | Autres pays étrangers. |
|--------------------|------------------|----------------|------------------|------------------------|-------------------|------------|------------------------|
|                    |                  |                |                  | Amérique Nord.         | Indes Occident's. |            |                        |
|                    | Quintaux.        | \$             | \$               | \$                     | \$                | \$         | \$                     |
| Amherst .....      | 9300             | 19616          | .....            | 19616                  | .....             | .....      | .....                  |
| Gaspé .....        | 84271            | 254638         | 40339            | 8513                   | .....             | .....      | 205786                 |
| New Carlisle ..... | 55766            | 171248         | 33142            | 2348                   | .....             | 58         | 135700                 |
| Totaux .....       | 149337           | 445502         | 73481            | 30477                  | .....             | 58         | 341486                 |

## P O I S S O N S A U M U R É .

|                    | Barrils. | \$     | \$    | \$     |       | \$    | \$    |
|--------------------|----------|--------|-------|--------|-------|-------|-------|
| Amherst .....      | 99657    | 216741 | ..... | 150371 | ..... | 66370 | ..... |
| Gaspé .....        | 153      | 894    | 548   | 256    | ..... | ..... | 90    |
| New Carlisle ..... | 10341    | 26446  | 594   | 1548   | ..... | 24304 | ..... |
| Totaux .....       | 110651   | 244081 | 1142  | 152175 | ..... | 90674 | 90    |

## H U I L E D E P O I S S O N .

|                    | Gallons. | \$    | \$    | \$    |       |       |       |
|--------------------|----------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Amherst .....      | 25321    | 12724 | ..... | 12724 | ..... | ..... | ..... |
| Gaspé .....        | 30395    | 15198 | 11217 | 3981  | ..... | ..... | ..... |
| New Carlisle ..... | 26371    | 11155 | 11055 | 100   | ..... | ..... | ..... |
| Totaux .....       | 82291    | 39077 | 22272 | 16705 | ..... | ..... | ..... |

## P E A U X D E L O U P - M A R I N S .

|               |       | \$   | \$    | \$    |       |       |       |
|---------------|-------|------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Amherst ..... | ..... | 8367 | ..... | 8367  | ..... | ..... | ..... |
| Gaspé .....   | ..... | 94   | 94    | ..... | ..... | ..... | ..... |
| Total .....   | ..... | 8461 | 94    | 8367  | ..... | ..... | ..... |

TABLEAU indiquant le nombre et le tonnage des vaisseaux à voiles construits dans le district de Gaspé, en l'année 1860.

| Port of           | No. | Tons.            |
|-------------------|-----|------------------|
| Amherst.....      | 2   | 90               |
| Gaspé.....        | 3   | 192              |
| New Carlisle..... | 1   | 139              |
| Number.....       | 6   | Tonnage..... 421 |

RAPPORT COMPARATIF des exportations, des importations et des droits perçus au ports d'Amherst, de Gaspé, de New Carlisle, dans les années 1857, '58, '59, et '60.

## A M H E R S T .

| —               | Exportations. | Importations. | Droits.   |
|-----------------|---------------|---------------|-----------|
| Année 1857..... | \$140432 00   | \$35239 00    | \$1722 80 |
| " 1858.....     | 252493 00     | 49994 00      | 2839 38   |
| " 1859.....     | 266656 00     | 54803 00      | 3821 82   |
| " 1860.....     | 264432 00     | 43281 00      | 3373 92   |

## G A S P É .

| —               | Exportations. | Importations. | Droits.   |
|-----------------|---------------|---------------|-----------|
| Année 1857..... | \$188210 00   | \$82432 00    | \$7237 83 |
| " 1858.....     | 217858 00     | 82128 00      | 8657 15   |
| " 1859.....     | 244763 00     | 108665 00     | 15153 03  |
| " 1860.....     | 273094 00     | 106253 00     | 14659 85  |

## N E W C A R L I S L E .

| —               | Exportations. | Importations. | Droits.   |
|-----------------|---------------|---------------|-----------|
| Année 1857..... | \$181419 00   | \$117879 00   | \$9482 10 |
| " 1858.....     | 221071 00     | 92828 00      | 9088 70   |
| " 1859.....     | 253190 00     | 126924 00     | 12600 77  |
| " 1860.....     | 253363 00     | 137024 00     | 14708 38  |

No. 34.

RAPPORT DE LA CÉDULE DE L'AGENT DES TERRES DE L'ARTILLERIE.

(Pas imprimée, la matière officielle de ce rapport étant donnée dans le rapport du Commissaire.)



## No. 35.

## BUREAU DE L'INSPECTEUR DES AGENCES.

SAINT HYACINTHE, 26 mars 1861.

A l'Honorable P. M. VANKOUGHNET,  
Commissaire des Terres de la Couronne,  
Québec.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire, sur les travaux de la colonisation de l'année 1860, dans le Bas-Canada, le rapport qui suit :

L'étendue de chemins de colonisation ouverts, sous la direction de ce bureau depuis 1854, est comme suit :—

|              |              |
|--------------|--------------|
| En 1854..... | 342½ milles. |
| 1855.....    | 242 “        |
| 1856.....    | 179 “        |
| 1857.....    | 276½ “       |
| 1858.....    | 110½ “       |
| 1859.....    | 133¼ “       |
| 1860.....    | 174½ “       |

1458 m. ou 486 lieues.

Une partie de ces 174½ milles ouverts en 1860, y compris aussi les chemins ouverts antérieurement, ont été parachevés dans cette même dernière année, et donnent un total de 143½ milles de chemins complétés en 1860.

Dans cette même année il a été construit 6640 pieds de pont et 10½ milles de pontage sur terre (causeways.)

Outre les travaux qui précèdent, 45½ milles d'anciens chemins ont été réparés.

La somme qui a été payée pour travaux de colonisation exécutés en 1860, est de \$54,246 58.

Le coût des chemins a été, terme moyen, de \$304 par mille.

Vous remarquerez sans doute que la confection des chemins a été, cette année, plus coûteuse que dans les années précédentes. Cette augmentation est due, en partie, aux obstacles que, dans quelques sections du chemin Taché, les conducteurs de travaux ont eu à surmonter; dans la section du comté de Kamouraska, entre autres.

Dans mes rapports précédents j'ai fait remarquer que les autorités municipales généralement ne donnaient pas à l'entretien des chemins de colonisation tout le soin désirable. Aujourd'hui encore la négligence de ces autorités est à peu près ce qu'elle a été dans les années précédentes.

Peut-être, cependant, la dernière loi municipale qui, dans la plupart des townships de l'Est, établit la cotisation commune aura-t-elle le bon effet, dans ces localités du moins, où le nombre de propriétaires ou d'occupants de terre est déjà considérable, de concentrer entre les mains des autorités locales plus de moyens disponibles pour l'amélioration et l'entretien de leurs principales routes.

Le temps est arrivé où l'on ne peut être justifiable de ne pas ouvrir les yeux sur l'urgente nécessité d'avoir, dans les townships, un système de voirie efficace et marchant de pair avec le gouvernement et les progrès de la colonisation.

La population des townships elle-même s'étonne aujourd'hui que des hommes de talent et d'érudition aient pu croire jusqu'ici que des institutions propres à de vieilles localités où la population est dense, nombreuse, pourvue de tous les moyens nécessaires aux besoins et aux aisances de la vie, ainsi qu'au commerce ordinaire, dussent fonctionner avantageusement au milieu de petites sociétés disséminées et isolées dans la forêt, et composées d'individus dont le pouvoir ou les moyens collectifs n'ont aucune proportion avec les obstacles qu'il leur faut surmonter. Les colons intelligents, et ils sont nombreux maintenant, espèrent que le temps, enfin, n'est pas éloigné où leurs amis influents dans la

législature et ailleurs sauront faire comprendre la nature et l'urgence de leurs besoins et obtenir des changements législatifs en leur faveur.

Le recensement fera connaître les progrès qu'a fait la colonisation. Dans les deux ou trois dernières années surtout, ils ont été très considérables et bien propres à satisfaire les amis du Bas-Canada. Pour preuve de ces progrès je vais citer des faits.

#### COMTÉ DE CHICOUTIMI.

Plus de cent familles sont maintenant établies dans la vallée du lac St. Jean, quoique le chemin Kinogami qui conduit à ce point si éloigné des anciennes habitations ne soit pas encore complété. Il y a déjà une paroisse d'établie même au-delà de Métabetchouan qui est le terme du chemin Kinogami, tel que projeté. Les terres de chaque côté du chemin de l'Anse St. Jean, commencé en 1859, sont occupées jusqu'à huit milles du Saguenay, quoique le chemin ne soit ouvert, l'espace de cinq milles, qu'en chemin d'hiver.

#### COMTÉ DU SAGUENAY.

Il a été découvert une grande étendue d'excellents terrains entre la rivière Bande et la rivière Ste. Marguerite. Entre ces deux points, le tracé du chemin projeté a été seulement exécuté, et déjà plus de 200 colons ont été y prendre des terres.

Les terres nouvellement arpentées dans le Bas-Saguenay sont maintenant prises et un grand nombre de colons en prennent même en arrière de celles-ci.

#### COMTÉ DE CHARLEVOIX.

Sur le chemin de Lettrington et De Salles toutes les terres qui ont été arpentées sont occupées depuis que le chemin a été ouvert, depuis 1858 à 1860.

#### COMTÉ DE QUÉBEC.

Dans Stoneham, la population a doublé depuis qu'on a ouvert le chemin de Stoneham à Tewkesbury, ouvert en 1858, '59 et '60.

#### COMTÉ DE ST. MAURICE.

Grand nombre de colons se sont fixés sur le chemin de Caxton. La population y a triplé depuis ces dernières années.

Dans le township Shawanigan, sur le chemin du Moulin, les colons sont allés s'établir à un mille et demi au-delà du chemin ouvert.

#### COMTÉ DE MONTCALM.

Un grand nombre de familles canadiennes des anciennes paroisses, et quelques familles Irlandaises de Montréal se sont établies, l'automne dernier, dans le township de Chertsey, où il a été ouvert un chemin de colonisation qui traverse partie de Rawdon et Chertsey.

#### COMTÉ DE GASPÉ.

Sur le chemin de la rivière au Renard les terres sont prises à mesure que le chemin s'ouvre.

#### COMTÉ DE BONAVENTURE.

La colonisation progresse régulièrement dans le comté de Bonaventure. L'automne dernier, un grand nombre de familles acadiennes, de l'Isle du Prince Edward, sont allées s'établir dans le township de Matapédia, et d'autres doivent les suivre au printemps prochain.

L'année dernière des colons se sont établis à deux et trois milles en avant des chemins de colonisation commencés sur les rivières Nouvelle, Escuminac et Rivière du Loup.

#### COMTÉ DE RIMOUSKI.

Dans le township MacNider un grand nombre de colons ont pris des terres sur les 7e,

8e et 9e rangs, quoique le chemin de Sandy Bay ne soit encore ouvert qu'au 4e rang, depuis le printemps dernier seulement.

COMTÉ DE TEMISCOUATA.

Dans le township Bégon la colonisation a progressé au point que la population a triplé depuis qu'on a commencé à y ouvrir un chemin en 1857.

Dans le township Viger, l'augmentation de la valeur de la propriété foncière a été considérable. Un colon qui, il y a un an et demi, avait payé un lot de terre \$80 refuse \$400 pour le même terrain.

COMTÉ DE KAMOURASKA.

Quarante lots ont été achetés cette année dernière dans le township Painchaud, auprès de la ligne que le chemin Taché (là non ouvert encore) devra suivre.

COMTÉ DE L'ISLET.

Toutes les terres qui bordent la partie du chemin Taché situées à l'Est du chemin Elgin, sont prises par les colons, et l'ouverture de cette section du chemin Taché n'a été commencé qu'en 1860.

COMTÉ DE BELLECHASSE.

Sur le chemin Fortier, situé entre le chemin Taché et la ligne provinciale, et traversant partie de Mailloux, Roux, Bellechasse et Daaquam, distance de 24 milles, ouverte seulement en l'automne de 1860 par un chemin d'hiver, des centaines de lots ont été achetés par les colons.

COMTÉ D'ARTHABASKA.

Soixante-et-quinze nouvelles familles se sont fixées dans Chester Est depuis ces trois dernières années.

COMTÉS D'ARTHABASKA ET WOLFE.

Sur le chemin Pacaud qui traverse Ham et partie de Chester, long de près de 18 milles, ouvert depuis trois ans, tous les lots de chaque côté du chemin sont maintenant occupés. *Deux paroisses y ont été formées et deux églises construites.*

Presque toutes les terres qui bordent le chemin de Ham à Tingwick ont été prises et en partie occupées, quoiqu'il ne soit ouvert que depuis l'an dernier et difficilement praticable pour les voitures à roues.

Tel est l'aperçu qui, en quelques lignes, j'ai cru devoir vous donner des progrès de la colonisation au nord et au sud du St. Laurent.

Le recensement dira, sous peu de jours, les progrès inattendus de la population dans tous les townships, dans lesquels ou vers lesquels on a ouvert des chemins.

Le nombre d'arpents de terre défrichés, la quantité progressive des grains récoltés annuellement ; le nombre de colons établis permanemment dans les townships ; le nombre des églises qui y ont été récemment construites seront, lorsque le recensement aura fait connaître tous ces chiffres, des preuves irrécusables des progrès considérables de la colonisation par les canadiens français, depuis ces quelques dernières années, et de ce que les hommes de cette origine pourront faire encore, si seulement on leur rend accessibles des terrains à défricher et propres à la culture.

Aujourd'hui que l'élan est donné, qu'il existe dans toutes les classes d'agriculteurs, pauvres et riches, un désir bien vif d'acquérir des propriétés foncières dans les townships, aujourd'hui que les troubles politiques survenus aux États-Unis font croire que la grande République a vu ses plus beaux jours, c'est le temps le plus favorable pour engager nos compatriotes à chercher la prospérité et l'indépendance personnelle dans nos vastes et riches forêts.

L'octroi de dons gratuits de terre de chaque côté de quelques uns des chemins que le gouvernement pourrait ouvrir en diverses sections du pays, aurait un effet puissant pour arrêter les jeunes gens les plus empressés à émigrer et les fixer dans le pays.

Les succès obtenus sous l'habile direction de MM. Jean Olivier Arcand, dans Wotton, Southam, Garthby, etc., etc., sur le chemin Mégantic, et Stanislas Drapeau, dans Fournier, Ashford, Lafontaine, Garneau, Dionne et Casgrain, sur le chemin Elgin, démontrent incontestablement les importants résultats de ce système.

C'est en 1849 que M. Arcand a commencé l'établissement de Wotton, et dès 1854, on y voyait déjà deux paroisses très peuplées. M. Drapeau n'avait eu sous ses soins l'établissement des terrains que traversent les chemins Elgin et Taché que depuis à peu près une année, lorsque j'allai visiter sa colonie en septembre 1860. Il y avait alors sur ces chemins 31 colons qui y étaient établis depuis 12 mois, donnant une population totale de 170 âmes. A peu près 1000 minots de semence avaient été mis en terre, cette même année. La superficie de terre défrichée jusqu'au moment de ma visite était de 1800 acres; 34 maisons y avaient été construites et 27 autres bâtisses érigées.

Le nombre de lots pris par les colons entre le chemin Taché et la ligne provinciale distance d'environ 4 lieues, était de 229, dont 9 seulement n'avaient point subi de défrichement. A l'ouest du chemin Taché, le chemin Elgin n'est ouvert qu'en chemin d'hiver, néanmoins deux colons, Frédéric Vaillancourt et Pierre Caron, ont semé à trois lieues à l'ouest du chemin Taché, le premier 28, le second 15 minots.

Tels sont les succès qui ont suivi le système des octrois gratuits. Personne n'hésitera à croire que le léger sacrifice qu'a pu faire le gouvernement ne soit complètement compensé.

M. Drapeau s'est donné la peine de visiter quelques unes des paroisses des environs de sa colonie et en a obtenu quelques secours qui ont été un grand encouragement pour les colons. A quelques uns d'eux il a pu faire une avance ou un don de quelques minots de semence, de grains ou de patates, et ce secours, que le colon peut apprécier et qui est pour lui un grand bienfait, a multiplié de beaucoup les moyens de vivre dans la colonie naissante.

Si les sociétés de colonisation qui se sont formées dans les villes au sein du luxe et des richesses pouvaient recueillir de pareils dons et les transmettre, au printemps, aux colons qui manque de semence, elles recevraient les bénédictions de familles laborieuses et feraient de la meilleure manière possible la plus grande somme de bien qu'il leur est donné d'accomplir. Ce qu'un chemin et des dons gratuits de terre ont pu faire, d'autres le feront aussi en même proportion, s'ils sont placés ou exécutés sous de semblables circonstances. Ouvrez un chemin quelconque de manière à ce qu'il soit une voie de communication facile entre un centre de population et une étendue de terre non défrichée et de bonne qualité, donnez gratuitement aux colons les terres qui bordent un côté de ce chemin, (si vous ne voulez donner les terres deux côtés,) à condition que chacun tienne son chemin de front en bon état, et vous vendrez les terres voisines, situées à un mille ou deux de distance à un prix raisonnable et suffisant pour remettre en caisse le coût de la confection du chemin.

Dans mon dernier rapport j'ai recommandé l'appropriation de £50,000 pour la confection de nouveaux chemins et la continuation des chemins déjà commencés et qui n'ont point encore atteint le terme projeté. Je crois encore que cette somme serait à peine suffisante pour faire face aux besoins réels de la colonisation et donner un échec plus fort à l'émigration des canadiens français et autres aux Etats-Unis.

Outre l'ouverture et la confection des chemins et ponts, il est une autre amélioration que je prendrai la liberté de vous suggérer dans un but de colonisation; c'est le défrichement ou le drainage des savanes. On rencontre en plusieurs parties du pays de ces savanes qui pourraient être égoutées avec avantage sous plus d'un rapport, tant sous celui de la voirie que celui de l'agriculture. J'en citerai une, entre autres, celle que l'on trouve en arrière de la paroisse du St. Maurice, dans le comté de Champlain, et à travers laquelle le gouvernement a commencé, depuis plusieurs années, l'ouverture du chemin des Grandes Piles. Cette savane est de l'espèce pelée, c'est-à-dire savane *non couverte de bois*. Elle a une longueur d'à peu près 15 milles du nord-est au sud-ouest, et une largeur qui varie de 1½ à 5 milles. L'étendue de chemin qui reste encore à faire dans cette savane est d'à peu près 2½ milles, et ce qui en a été fait coutera, lorsqu'il aura été complété, à peu près \$800 par mille. Ce qui rend la confection si coûteuse, c'est l'éloignement de toute espèce de bois, la savane elle-même ne produisant pas de fascines accessibles pour les besoins du chemin.

L'examen des lieux et l'expérience acquise par la confection des travaux m'ont con-

vaincu que si au lieu de faire le chemin comme il est maintenant commencé, on eut employé la somme qu'il a coûté, après une exploration scientifique, à faire des égouts suffisants, on aurait réussi non seulement à faire un meilleur chemin, mais encore à rendre praticable une grande étendue de cette savane. Ce que j'ai pu examiner du sous-sol qui git sous la couche de terre noire ou tourbe dans cette savane n'est pas de la meilleure qualité. Le sous-sol, dans la partie que j'ai examinée, est de sable, à peu près sans mélange d'argile. Il est possible néanmoins que dans la vaste étendue de cette savane on trouve ailleurs un sous-sol de meilleure qualité; mais telle qu'est cette savane, dans les environs du chemin des Grandes Piles, elle n'est pas sans valeur. Egoutée et judicieusement traitée l'épaisse couche de terre végétale qui la couvre peut, pendant de nombreuses années sinon à perpétuité, être d'une très grande fertilité.

Il existe dans le Bas-Canada plusieurs savanes de ce genre avec des sous-sols différents et de meilleure qualité, et qui pourraient être soumises à l'agriculture avec peu de frais par l'action seule de l'égout et de la combustion.

Mon but en vous soumettant ces quelques réflexions est non seulement d'appeler votre attention sur le double avantage qu'il y aurait en certains cas à employer quelques parties du fonds de colonisation à assécher les savanes que traversent les chemins, mais aussi pour vous signaler le bien que l'on pourrait faire en aidant les colons à assécher des bas-fonds qui, en bien des localités, ont un sol de beaucoup supérieur à celui des terrains élevés.

Ne pourrait-on pas même faire ici ce que l'on a fait en Angleterre avec succès au moyen de l'acte impérial chapitre 101, de la 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> Victoria?

En vertu de cet acte le propriétaire foncier qui désire égouter son terrain a la faculté d'obtenir l'emprunt d'une certaine somme de deniers publics. Cet acte qui, je crois, est encore en vigueur, a bien sans doute rapport à un autre ordre de travaux d'assèchement à celui d'égouts souterrains, mais il n'en est pas moins un secours accordé à l'agriculture par le gouvernement d'un pays où les capitaux privés sont abondants.

Il est de plus une preuve des droits qu'a l'agriculture aux soins des gouvernements éclairés.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,

Votre très humble serviteur,

T. BOUTILLIER,

*Inspecteur des Agences.*

## APPENDICE.

### COMTÉ DE CHICOUTIMI.

*Chemin Kinogami.*

Directeur:—J. B. GAUDIN.

|                                     |         |                  |
|-------------------------------------|---------|------------------|
| Balance de l'appropriation de 1859, | - - - - | \$84 82          |
| Montant approprié en 1860,          | - - - - | 1500 00          |
|                                     |         | <u>\$1584 82</u> |
| Montant payé,                       | - - - - | \$1584 82        |

Trois milles et dix-sept chaînes de ce chemin ont été ouverts en 1860, dont 2 milles et 34 chaînes sont parachevés et 63 chaînes simplement ouvertes en chemin d'hiver; le tout dans le township Caron. 26 milles peuvent être fréquentés par les voitures d'été et 11 milles par les voitures d'hiver seulement.

Le coût par mille du chemin parachevé, terme moyen, sans y comprendre les ponts, est de \$480.

Il a été fait des ponts formant ensemble 131 pieds de pontage qui ont coûté \$165.

Le sol de chaque côté du chemin est de bonne qualité, excellent même et plus uni en s'avancant vers le lac St. Jean. Les rangs adjacents sont de même qualité et partout bons à coloniser.

*Extrait du rapport de M. Gaudin.*

“ L'avantage qu'offre le chemin Kinogami à la colonisation est la facilité qu'il donne pour pénétrer dans cette vaste vallée du lac St. Jean. Déjà plus de cent familles y sont résidentes, malgré tous les obstacles que ces généreux colons ont dû surmonter pour s'y transporter. Ils ont été obligés de passer leurs animaux à travers les bois sur une distance de quinze milles.

“ Ces pauvres colons n'ont plus qu'à désirer un bon chemin pour se trouver aussi à l'aise que dans les anciennes paroisses; ils ont chez eux des moulins à farine et à scie, choses indispensables aux cultivateurs, et ils ont de plus un prêtre résidant au milieu d'eux depuis l'automne dernier. Il est inutile de parler longuement sur la fertilité des terres du lac St. Jean, jusqu'à six lieues au-delà de Métabetchouan il y a déjà une paroisse d'établie, et cela sans aucun chemin ouvert, même pour se rendre à Métabetchouan, terminus du chemin Kinogami.

“ Dans le cours des travaux, cet été, j'ai vu moi-même passer plus de trente bêtes à cornes et plus de cent moutons se dirigeant vers le lac St. Jean. Le tout a dû passer à travers les bois, comme je l'ai dit plus haut, sans compter 1000 à 1200 charges d'effets qui ont passé en petites berges sur la belle rivière.

“ Malgré tout ce désavantage il fait plaisir à voir que d'années en années la forêt sombre et épaisse est remplacée par de beaux champs de blé. Déjà de chaque côté du chemin, les terres sont prises et ouvertes. Il fait plaisir aussi aux amis de la colonisation de voir avec quelle satisfaction les colons leurs montrent les champs qu'ils ont défrichés et qui leur appartiennent.

“ Un de ces colons chargé d'une famille de huit enfants en bas âge, me disait, cet été, qu'il était venu à Hébertville il y a six ans avec \$500; qu'avec cette somme il avait acheté une terre presqu'en bois de bout. Ce colon a maintenant des propriétés valant plus de \$4000 00.

“ Un autre aussi d'Hébertville, prit une terre en bois de bout, il y a trois ans; cette année il a récolté 850 minots de grains.

“ Un autre qui est résidant du lac St. Jean depuis quatre ans, (il était avant de la Baie St. Paul, où il a eu toutes les misères du monde et où il a été obligé de manger du pain fait avec du son) a récolté l'été dernier 200 minots de beau blé. Je pourrais presque tous vous les citer les uns après les autres avec le même avantage.

“ Le bas Saguenay a fait aussi beaucoup de progrès depuis quelques années. Ce territoire mérite d'être encouragé par le gouvernement, plus encore qu'il ne l'a été, malgré que depuis cinq ans nous ayons eu une large part des argents appropriés à la colonisation.

“ Pour que le gouvernement retire tout l'avantage qu'il en attend, il faut qu'il termine le plutôt possible le chemin de St. Urbain à la Grande Baie, notre seule voie de communication avec Québec, et le chemin Kinogami, dont l'un servira à transporter nos produits sur le marché, et l'autre à la colonisation des magnifiques terres du lac St. Jean.

“ Quoique le Saguenay n'ait encore aucune communication facile par eau, je crois pouvoir dire cependant qu'il a fait autant de progrès qu'aucune autre partie du Bas-Canada, sous le rapport de la colonisation; ce n'est que depuis 1843 que date la colonisation du Saguenay; à cette époque il n'y avait guère plus de cent colons: à présent, il y a sept belles paroisses d'établies par l'autorité ecclésiastique, et de plus trois autres places qui sont desservies par les curés voisins. Ces trois dessertes feront, avant deux ans, trois nouvelles paroisses.

Il me semble qu'en vue de ces progrès l'argent dépensé par le gouvernement pour la colonisation du Saguenay n'est pas perdu, et que ça doit être un motif pour lui d'augmenter les octrois pour les années suivantes.

L'ouverture du chemin Kinogami sera aussi d'un grand avantage pour le commerce. Les messieurs Price ont maintenant de grands chantiers au lac St. Jean, ils occupent actuellement plus de 300 hommes dans ces chantiers.

“ Il est prouvé à présent que la navigation sur le lac St. Jean se fera facilement, car

le bateau à vapeur construit par les messieurs Price, à très bien réussi à transporter les bois qu'ils ont fait à l'entour du lac. En trois semaines ils ont transportés plus de 50 mille billots à l'écluse dite "de la petite décharge," et ce sans aucun accident quelconque.

"Les grains recueillis dans les environs du chemin sont le blé, le seigle, les pois et l'avoine. Les patates, dans le Bas-Saguenay, ont souffert de la gelée qui est survenue dans le mois de juillet; dans les endroits où cette gelée ne s'est pas fait sentir, elles sont venues en abondance et n'ont été nullement attaquées de la maladie. Les grains aussi en plusieurs endroits du bas Saguenay ont souffert des dommages causés par une gelée venue le 5 septembre; mais cette gelée ne s'est pas fait sentir dans le haut Saguenay; au lac St. Jean, elle n'est survenue que le 4 octobre, mais à cette époque les grains étaient tous engrangés

\* \* \* \* \*

"La propriété foncière dans le bas Saguenay a doublé depuis six ans. Dans le haut Saguenay, les terres qui valaient, il y a six ans, \$100 00, valent maintenant \$600 00. Un seul fait que j'ai vu passer sous mes yeux cet été vous dira tout, un jeune homme ayant pris un lot et fait un abattis de quelques arbres seulement l'a vendu, un mois après, \$80 00. L'acquéreur a refusé quinze jours après l'avoir acheté, \$130 00, et je ne crains pas de dire que l'année prochaine ce lot vaudra \$200 00, et il est tout en bois de bout.

\* \* \* \* \*

"Un chemin qui aurait son point de départ dans le 1er rang du township La Barre, se dirigerait au nord-est et irait tomber à la grande décharge, à peu près où sont construits les glissoires, ouvrirait une étendue considérable de belles et bonnes terres à la colonisation. Une exploration dans ce but serait un véritable bienfait; je n'hésite pas à le suggérer.

J'oubliais de vous dire qu'un bureau de poste est établi à Métabetchouan, au lac St. Jean, depuis le mois de juillet dernier."

M. Gaudin croit qu'il faudrait une somme de \$3000 pour ouvrir le chemin jusqu'au lac St. Jean, il pense de plus qu'une autre somme de \$7000 serait nécessaire pour la construction des ponts sur les rivières Chicoutimi, du Sable et Kaskouia.

Vingt-quatre milles de ce chemin ont été verbalisés par les autorités municipales.

## COMTÉ DE CHICOUTIMI.

### Route à Faffard.

Conducteur :—THÉOPHILE BOULLIANE.

|                           |         |          |
|---------------------------|---------|----------|
| Somme appropriée en 1860. | - - - - | \$400.00 |
| Do payée,                 | - - - - | 400.00   |

Voir la description de ce chemin, dans mon rapport de l'an dernier.

Ce chemin a été complété cette année dernière, et peut être fréquenté dans toute son étendue par des voitures à roues.

Il a coûté à peu près £61 5s. 0d. par mille, en y comprenant les ponts.

Les deux ponts qui y ont été construits en 1860, ont coûté \$15.00 chaque.

Le terrain que traverse ce chemin est bon. Il est de glaise couverte de terre noire en quelques endroits, en d'autres, de terre jaune également couverte de terre noire. Le bois y est de diverses qualités, de bois dur et mou.

Cette route est une voie de communication entre Bagotville et LaTerrière, et conduit au lac St. Jean.

La colonisation, dans les localités que traverse ce chemin, progresse rapidement par l'immigration venant des autres comtés. Dans la paroisse de Notre-Dame de LaTerrière, telle est l'augmentation de la population, que l'on est obligé d'y construire une nouvelle église, celle qui y existe actuellement ne pouvant contenir que la moitié des colons qui la fréquentent.

La valeur de la propriété depuis à peu près dix ans, me dit-on, a quadruplée.

Le bled dans ces localités a été, cette année, la meilleure récolte, ayant échappé aux ravages de la mouche à bled. La récolte des autres grains n'y a pas été aussi abondante qu'à l'ordinaire, en conséquence de la longue sécheresse commencée au temps même de la germination des grains.

C'est le 13 septembre, que la première gelée nuisible aux grains est survenue l'été dernier.

*Chemin Sydenham.*

Conducteur :—TH. LS. DUVERGER.

|                            |   |   |   |   |          |
|----------------------------|---|---|---|---|----------|
| Montant approprié en 1860, | - | - | - | - | \$375.00 |
| Do payé,                   | - | - | - | - | 100.00   |
|                            |   |   |   |   | \$275.00 |
| Balance restant.           | - | - | - | - | \$275.00 |

Il a été complété en 1860, six arpens de ce chemin au prix de \$55.65 par arpent, avec une décharge sur un côté qui a coûté \$21, formant une dépense totale de \$354.90. Cette décharge varie sur une largeur de 5 à 7 pieds de profondeur, et de 9 à 14 pieds de largeur à la surface. Il reste encore 6 arpens de chemin à faire dans la partie la plus difficile du chemin, et un pont à construire évalué à \$16 ou \$20.

Des réparations ont aussi besoin d'être faites dans certaines parties du chemin confectionnées avant 1860.

La somme qu'il faudrait pour compléter ce chemin est estimée à \$425.

*Chemin Price.*

Conducteur :—AMBROISE GAGNON.

|                            |   |   |   |   |          |
|----------------------------|---|---|---|---|----------|
| Montant approprié en 1860, | - | - | - | - | \$300.00 |
| Do payé,                   | - | - | - | - | 300.00   |

Ce chemin comprend ; 1o. Une route qui commence à la rivière Saguenay, à la ligne qui divise Simard et Tremblay, et continue à peu près dans cette ligne jusqu'à la ligne qui divise les 6ème et 7ème rangs ; 2o. Un chemin de front depuis ce dernier point, et entre les rangs susdits, à travers les townships de Harvey, Tremblay et Simard.

Soixante-et-seize arpens ont été ouverts en 1859, dont 86 ont été parachevés.

Vingt-et-un arpens ont été en 1860, parachevés pour servir aux voitures à roues, et 16 arpens pour les voitures d'hiver.

La partie de chemin désigné sous le nom de "route" passe sur un terrain uni et conduit à de bons terrains.

M. Gagnon dit, qu'à sa connaissance, il existe en arrière des townships ci-dessus nommés, une étendue considérable de terrain d'une qualité supérieure.

Depuis que cette route a été ouverte, les colons s'y sont portés en grand nombre et ont fait des défrichements le long de la route, et même sur le chemin de front qui n'est encore que tracé.

"Le sol est là tellement bon, dit M. Gagnon, que j'ai vu de l'avoine de six pieds et de l'orge de quatre pieds de hauteur."

*Pont sur la rivière Caribou.*

|                           |   |   |   |   |          |
|---------------------------|---|---|---|---|----------|
| Montant approprié en 1859 | - | - | - | - | \$200 00 |
| Montant payé en 1860      | - | - | - | - | 200 00   |

Ce pont situé sur la rivière Caribou, dans le township Tremblay, a été construit sous la surveillance des autorités municipales et reçu par des experts nommés à cet effet.



*Chemin de l'anse St. Jean.*

Conducteur :—THÉOPHILE BOUCHARD.

|                                     |         |                 |
|-------------------------------------|---------|-----------------|
| Balance de l'appropriation de 1859, | - - - - | \$106.05        |
| Montant approprié en 1860,          | - - - - | 250.00          |
|                                     |         | <u>\$356.05</u> |
| Montant payé,                       | - - - - | 348.45          |
|                                     |         | <u>\$ 7.60</u>  |
| Balance restant,                    | - - - - | \$ 7.60         |

Le point de départ de ce chemin est sur la rive nord-ouest du Saguenay, au village de l'anse St. Jean, et doit se terminer à son intersection du chemin de "Ste. Agnès à la Grande Baie."

L'étendue de chemin parachevé cette année, est de 1 mille et 5 arpens. Aucune partie de ce chemin n'a été faite par le gouvernement avant cette année. Mais les propriétaires de terres adjacentes au chemin, en avaient ouverts deux milles pour leur utilité, dans les années précédentes. Trois milles de ce chemin peuvent être fréquentés par les voitures à roues et 16½ pour les voitures d'hiver seulement.

Le coût par mille en a été, sans comprendre les ponts, de \$251.20 terme moyen. Le nombre de ponts construits cette année est de sept, formant ensemble 80 pieds de pontage, et ont coûté \$42 00.

M. Bouchard fait dans son rapport les remarques qui suivent :—

"Partout les terrains adjacents sont d'une bonne qualité et le sol excellent, composé de terre mêlée, la plus grande partie argileuse, et peut former de riches établissements. Toute cette vallée qui s'étend de chaque côté de la ligne du chemin à des distances plus ou moins considérables peut former des établissements depuis son point de départ jusqu'à une distance d'environ trois milles du terminus, dans laquelle on rencontre des terres basses et savanneuses. Le bois est aussi en assez grande quantité et partout bien poussé; le plus commun que l'on rencontre est le cèdre et l'épinette propre à la construction. Il se rencontre aussi beaucoup de pin pour les pinières,

"Ce chemin est le seul qui puisse convenir au commerce et à la colonisation, car c'est la seule voie par laquelle les habitants qui sont établis dans cette localité peuvent avoir accès aux anciens établissements des comtés de Charlevoix et Saguenay. Il est incontestable que sans le secours de cette route ils seraient renfermés pour la plus grande partie de l'année. Ce chemin offre encore un avantage non moins grand : il les facilite encore pour les pinières considérables qu'ils y font et qu'ils exploitent plus facilement.

"Il existe plusieurs pouvoirs d'eau dans les environs de ce chemin.....

"Depuis quelques années un bon nombre de colons se sont établis le long de ce chemin et y font des défrichements assez considérables. Plusieurs aussi attendent que l'ouverture de ce chemin soit complété pour aller s'y établir. Les terres de chaque côté sont presque toutes prises jusqu'à une distance d'environ huit milles, même il y en a déjà plusieurs qui ont fait des abattis.

"Depuis ces dernières années la population a augmenté d'environ la moitié.

"Il y a eu l'année dernière une chapelle d'érigée par les autorités religieuses le long de ce chemin.....

"Les grains recueillis en plus grande quantité dans les environs du chemin fait sous ma surveillance sont les pois, l'orge, le seigle et un peu de bled. Il a été récolté aussi beaucoup de patates, et elle n'ont souffert aucuns dommages cette année. La gelée n'a fait aucuns dommages au grain, ni les insectes."

"Les premières gelées nuisibles se sont fait sentir vers le milieu ou la fin d'octobre.

"Une partie de ce chemin a été verbalisée."

Suivant l'évaluation de M. Bouchard il faudrait \$5000 pour compléter ce chemin.

## COMTÉS DE CHARLEVOIX ET CHICOUTIMI.

*Chemin de Saint Urbain à la Grande Baie.*

Conducteur :—J. OVIDE TREMBLAY.

|                                    |           |                   |
|------------------------------------|-----------|-------------------|
| Balance de l'appropriation de 1859 | -         | \$421.03          |
| Montant approprié en 1860          | - - -     | 2000.00           |
|                                    |           | <u>\$2422.03</u>  |
| Montant payé                       | - - - - - | 2416.51           |
|                                    |           | <u>          </u> |
| Balance restant                    | - - - - - | \$ 5.52           |

Cinq milles et demi de chemin ont été parachevés cette année.

Ce chemin, long à peu près de 63 milles, est maintenant praticable pour les voitures d'été sur une étendue de 48 milles; il reste encore à parachever 15 milles qui sont néanmoins propres aux voitures d'hiver.

Le coût par mille du chemin parachevé, terme moyen, sans y comprendre les ponts, est de \$320

Les ponts faits cette année sont au nombre de trente-neuf, mesurant ensemble 482 pieds. Ils ont coûté \$552.

Quant à l'étendue et à la nature des sols et des bois qui bordent ce chemin, je prendrai la liberté de vous référer à mes précédents rapports. Cependant M. Tremblay m'écrit que plus on avance avec les travaux, plus on découvre de bon terrain propre à former des établissements. Le bois y est aussi en plus grande quantité.

Extrait du rapport de M. Tremblay.

“ Les progrès de la colonisation, dans les townships qui font partie du territoire du Saguenay, avancent rapidement. Je pense que la population a doublé depuis ces dernières années. Presque toutes les terres arpentées dans le bas Saguenay sont maintenant prises, et l'on voit un bon nombre de colons s'avancer jus'qu'à delà des terrains chaînés pour prendre des terres et faire des défrichements. A mesure que le chemin devient praticable, les terres sont occupées de chaque côté, on y fait des abattis et plusieurs colons y résident.

“ La valeur de la propriété foncière a augmenté de moitié depuis ces dernières années.

“ L'on a récolté, cette année, des grains de toute espèce le long de ce chemin. Les patates ont produit considérablement et sont d'une grosseur étonnante.”

M. Tremblay pense qu'il faudrait une somme de \$5000 pour compléter ce chemin, indépendamment de la somme de \$2400 jugée nécessaire pour la construction du front sur la rivière Malbaie.

## COMTES DE SAGUENAY ET CHARLEVOIX.

*Chemin de la rivière Noire à l'embouchure du Saguenay*

Conducteur :—RIEULE BBOULLIANE.

|                                     |           |                   |
|-------------------------------------|-----------|-------------------|
| Balance de l'appropriation de 1859, | - - - - - | \$11 22           |
| Montant approprié en 1860,          | - - - - - | 400 00            |
|                                     |           | <u>\$411 22</u>   |
| Montant payé,                       | - - - - - | 404 70            |
|                                     |           | <u>          </u> |
| Balance restant,                    | - - - - - | \$6 52            |

Il a été parachevé, cette année, vingt-six arpents de ce chemin, ce qui donne, avec ce

qui a été fait l'an dernier, deux milles de chemin entièrement complétés. Ces travaux ont été exécutés dans Callières.

Il reste encore à parachever 19 milles de chemin ouverts simplement en chemin d'hiver, savoir 7 milles dans Callières, et 12 milles dans Saguenay.

Le coût du chemin parachevé est de \$424 par mille.

M. Boulliane a construit sept petits ponts formant ensemble 39 pieds de pontage et qui ont coûté \$52.

« La colonisation, dit M. Boulliane, progresse assez dans le township Callières ; les terres qui ont été prises l'an dernier ont été ensemencées ce printemps, et les colons continuent à en ouvrir le long du chemin commencé.

« Il a été découvert, l'année dernière, une grande étendue de terrain prenant à la rivière Baude et se continuant vers la rivière Sainte Marguerite où, déjà, au-dessus de 200 habitantps sont venus prendre des terres le long des lignes tracées, une par M. Duberger, en septembre, et l'autre par M. Balantyne, en 1857, et un grand nombre iront s'établir s'il se fait un chemin, chemin qui est absolument nécessaire pour favoriser les colons déjà résidents, et ceux qui plus tard viendront y résider. Ce n'est pas la seule étendue de terrain, il y en a encore entre Moulin, Baude et Bergeronne pour plus de cent habitants.

« Dans le township d'Iberville, il y a une chapelle d'érigée cette année.».....

Je suis encore, cette année, redevable à D. E. Price, écuyer, M. P. P., de bien intéressants renseignements sur les progrès et les besoins de la colonisation dans les comtés qu'il représente.

Après avoir donné un état de la récolte des différents grains qui, l'an dernier n'a pas été aussi abondante que d'ordinaire dans cette section du pays, en conséquence de la sécheresse des premiers mois de la saison, il cite cependant un cultivateur, M. Blair, de la Grande Baie, comté de Chicoutimi, qui a récolté, en 1860, 1000 minots de bled, 1200 minots d'avoine, 600 minots de pois, 3200 minots d'autres grains, 28,000 bottes de foin et 3500 minots de patates.

Quoique la récolte n'ait pas été abondante cette année dernière, M. Price croit que personne ne souffrira, vu qu'il y a beaucoup d'ouvrages dans les bois, et qu'à Saint Alphonse et à la Grande Baie on y construit des quais, etc., etc.

Quant aux chemins et ponts en voie de construction, voici un extrait de ce que dit M. Price :—

« Le chemin de Sydenham est presque complété ; mais ce qui a été fait avant cette dernière année exige quelque réparation.

« J'espère que le chemin Kinogami sera complété l'an prochain jusqu'au lac St. Jean, et qu'on en complétera aussi cette partie située le long du lac Kinogami.

« Le chemin Harvey-Simard-Tremblay (chemin Price) devrait être tout ouvert de la moitié de sa longueur l'an prochain.

« Il est aussi nécessaire que le chemin de Grande Baie à St. Urbain soit terminé dans la prochaine saison, car le manque de communication par terre se fait très gravement sentir. Depuis la première semaine de septembre, nous n'avons eu aucun *steamer*, de sorte que les chaloupes ou les goëlettes sont nos seuls moyens de transport, très lents, sans doute ; nous n'avons eu, pendant l'automne, d'autre alternative que le choix de cette navigation, ou *d'aller à pied* pour communiquer avec le comté voisin et autres lieux.

« Le défaut de ponts sur les rivières Chicoutimi, à Beauportage, sur la rivière au «Sable et aussi sur la rivière Valin sont de grands obstacles à la colonisation.

« Il est à espérer que l'an prochain des octrois libéraux seront faits en faveur de la construction de ces ponts.

« Je suis heureux de vous informer que M. Duberger, arpenteur, en traçant le chemin de Tadoussac à Ste. Marguerite, a découvert une étendue considérable de magnifique terrain, suffisant pour former trois riches et grandes paroisses. Depuis que son rapport a été connu, les colons, en grand nombre, venant du comté de Charlevoix, sans attendre que les lots soient divisés, s'en sont emparés et y ont fait des défrichemens et des bâtisses. Tout ce terrain est enclavé dans une belle vallée, abritée d'un côté par la rangée de montagnes du Saguenay, et de l'autre coté par celles de Ste. Marguerite.»

## COMTÉ DE CHARLEVOIX.

*Chemin de Settrington et de Sales.*

Conducteurs :—RÉV. M. CLOVIS GAGNON.

|                           |           |          |
|---------------------------|-----------|----------|
| Montant approprié en 1860 | - - - - - | \$300 00 |
| Montant payé              | - - - - - | 300 00   |

Voir la description de ce chemin dans mon dernier rapport.

Près de sept milles ont été ouverts en 1860 au nord-ouest de la rivière du Gouffre. Il en a été de plus parachavé dix-huit arpens.

Tout le chemin ouvert est praticable pour les voitures d'été et a coûté de \$100 à \$120 par mille, y compris les ponts.

Il a été construit quatre ponts comprenant ensemble 338 pieds de pontage.

La plus grande partie du terrain qui traverse le chemin, ainsi que celui à distance de 4 ou 5 milles de ce chemin est propre à la culture. La colonisation fait des progrès considérables dans, les townships de Settrington et DeSales. " Toutes les terres qui ont été arpentées, 'dit M. Gagnon,' ont été prises depuis que le chemin est ouvert et on y a fait des défrichements assez étendus.

" Settrington a été erigé en paroisse par les autorités civiles et canoniques en 1860, sous l'invocation de St. Hilarion.

" Tous les menus grains et le bled sont cultivés dans ces townships. Les gelées et les insectes n'ont causé aucuns dommages dans ces localités. La première gelée qui aurait pu causer des dommages est survenue cette dernière année le 28 septembre."

M. Gagnon croit qu'il faudrait \$1000 à \$1200 pour terminer le chemin.

Je ne dois pas omettre de mentionner que M. Gagnon, toujours mû par le patriotisme qui le distingue a encore, cette année, accordé gratuitement ses utiles services à la colonisation.

## COMTÉ DE MONTMORENCY.

*Chemin Laval.*

Conducteur :—CHARLES RHÉAUME.

|                           |           |          |
|---------------------------|-----------|----------|
| Montant approprié en 1859 | - - - - - | \$200 00 |
| Montant payé en 1859      | - - - - - | \$150 00 |
| do do en 1860             | - - - - - | 50 00    |
|                           | —————     | \$200 00 |

Les travaux d'amélioration faits au chemin Laval ont été commencés au pont connu sous le nom de " Pont de l'Isle," et continués en descendant.

Les travaux consistent dans l'ouverture d'une certaine étendue de chemin et le redressement d'une forte côte, le tout formant une longueur de 750 pieds. Dans le même endroit il a été construit deux ponts et 125 pieds de pontage dans une savane.

Sur la terre d'un nommé Bélanger, une côte a été diminuée sur une longueur de 530 pieds.

Une nouvelle côte de 750 pieds a été faite dans le bois debout, sur la terre de John Rough, et 4 ponts y ont été construits.

Près de l'Eglise l'on a fait du minage sur une étendue de 600 pieds.

## COMTÉ DE QUÉBEC.

*Chemin de Stoneham et Tewkesbury.*

Conducteur :—ETIENNE BERNIER.

|   |          |
|---|----------|
| Balance de l'appropriation de 1859, - - - - | \$ 69 14 |
| Montant approprié en 1860 - - - - -         | 600 00   |
|   | <hr/>    |
|   | \$669 14 |
| Montant payé - - - - -                      | 300 00   |
|   | <hr/>    |
| Balance restant - - - - -                   | \$369 14 |

Le chemin de Stoneham commence au troisième rang et se termine au septième.

M. Bernier a parachevé, en 1860, deux milles moins quatre arpents. Le coût de ces deux milles moins quatre arpents a été de \$295.

Saivant M. Bernier, le terrain dans Stoneham serait rocheux, mais cultivable. Les bois y sont variés. L'épinette y est en abondance. On y trouve aussi l'érable et le mérisier.

Ce chemin raccourcit, pour les colons de Stoneham, la distance entre ce dernier lieu et Québec de plusieurs lieues.

Deux moulins à scie sont en opération dans les environs du chemin.

" Il y a dans Stoneham une chapelle catholique, et la population dans Stoneham a dou-  
" blé," dit M. Bernier, " depuis l'ouverture de cette route.

" Tous les grains, le bled même, viennent bien dans cette localité. Il faudrait à peu  
" près £10 pour compléter le chemin déjà ouvert."

## COMTÉ DE QUÉBEC.

*Chemin de Valcartier.*

Conducteur :—HENRY CRAWFORD.

|  |          |
|--|----------|
| Balance de l'appropriation de 1859 - - - - | \$100 00 |
| Montant approprié en 1860 - - - - -        | 200 00   |
|  | <hr/>    |
|  | \$300 00 |
| Montant payé - - - - -                     | 299 8    |
|  | <hr/>    |
| Balance restant - - - - -                  | \$ 00 92 |

Avec cette somme il a été amélioré deux milles et demi de chemin rocheux et monta-  
gneux et qui étaient auparavant impraticables. Maintenant les gens y passent sans diffi-  
culté.

Ce chemin traverse une partie de la Seigneurie St. Gabriel, impropre à la formation-  
d'établissements ruraux ; mais au-delà il se trouve plus de trois cents colons dont ce che-  
min est la seule voie pour se rendre au moulin et au marché.

Maintenant que les obstacles sont aplanis, la partie non concédée de la Seigneurie St.  
Gabriel pourra être établie.

Il reste encore cinq milles de chemin qui auraient besoin d'être améliorés. Le coût  
de ces réparations sera bien moindre que celui des travaux déjà exécutés.

## COMTÉ DE QUÉBEC.

*Chemin Bélair.*

Conducteur :—LOUIS L'HÉRAULT.

|  |                   |
|--|-------------------|
| Balance de l'appropriation de 1859 - - - | \$350 00          |
| Montant approprié en 1860 - - - - -      | 200 00            |
|  | <u>\$550 00</u>   |
| Montant payé - - - - -                   | 350.00            |
|  | <u>          </u> |
| Balance restant, - - - - -               | \$200 00          |

Ce chemin, long de trois milles et demi et qui n'était praticable pour les voitures à roues que sur une étendue de 22 arpens, a été parachevé cette année.

M. L'Héault a aussi travaillé dans une route de 37 arpens qui conduit du chemin Bélair au rang de Sainte Catherine, mais cette route n'est pas terminée.

Plusieurs ponts ainsi que sept arpens de pontage sur terre ont été construits.

Il existe quatre ou cinq pouvoirs d'eau dans les environs du chemin.

“ Les terres,” suivant M. L'Héault, “ que l'on pouvait acheter pour deux ou trois louis, avant l'ouverture du chemin, en valent aujourd'hui soixante à soixante-et-quinze.”

M. L'Héault croit que l'on pourrait compléter le chemin avec la somme de \$200.

## COMTÉ DE PORTNEUF.

*Chemin Colbert.*

Conducteur :—VICTOR LECLÈRE.

|                                     |                   |
|-------------------------------------|-------------------|
| Montant approprié en 1859 - - - - - | \$200 00          |
| do do en 1860 - - - - -             | 200 00            |
|                                     | <u>\$400 00</u>   |
| Montant payé - - - - -              | 300 00            |
|                                     | <u>          </u> |
| Balance restant - - - - -           | \$100 00          |

Ce chemin commence au chemin de front qui divise les concessions nord-ouest et sud-ouest de Ste. Anne, court diagonalement jusqu'à la ligne qui sépare les terres de F. X. Hardy et Jean Pagé, et de là se continue dans la dite ligne jusqu'à un point où le chemin coupe les terres de Jean Pagé et Charles Paquet jusqu'à la rivière Ste. Anne qu'il traverse pour se continuer entre les lots Nos. 16 et 17 jusqu'à la ligne de division de la seigneurie Allsopp d'avec le township Colbert.

Ce chemin long de deux milles trois arpens et une perche, a été ouvert cette année et peut être fréquenté par les voitures d'été. Quatre arpens se trouvent dans Colbert, et le reste dans la seigneurie Allsopp.

Ce chemin a coûté, terme moyen, \$133 du mille.

Dans l'intérêt de la colonisation il est suggéré de continuer ce chemin jusqu'au lac à Simon qui se trouve dans Colbert et de là jusqu'à la rivière Batiscan.

“ La nature du sol par où passe ce chemin,” dit M. Leclère, “ est, dans la seigneurie Allsopp, passablement bon; mais dans le township Colbert la terre est d'une qualité supérieure et propre à toute sorte de culture. Dans l'exploration que j'ai faite du township, j'ai trouvé partout la terre excellente, seulement le terrain est un peu montagnueux et si le chemin est continué jusqu'au lac à Simon, nous verrons notre jeunesse s'y porter en foule et prendre la cognée pour abattre ces forêts vierges qui seront bientôt remplacées par de riches moissons.

“ Le township est traversé par de fortes rivières procurant plusieurs pouvoirs d’eau et un habitant est sur le point d’y construire un moulin à scie pour l’utilité de ceux qui voudront s’y établir.”

“ Colbert est en voie de progrès ; des colons y ont semé ce printemps, et la récolte a été très bonne pour le peu qui a été semé. Depuis ce printemps 24 lots ont été pris, et lorsque le chemin sera fait plus haut l’élan sera général parmi nos jeunes gens pour prendre des terres.”

M. Leclère dit qu’il faudrait une somme de \$600 pour conduire ce chemin au centre du township.

Ce chemin est verbalisé.

COMTÉ DE CHAMPLAIN.

*Chemin de St. Tite.*

Conducteur :—JOSEPH TRUDEL.

|  |          |
|--|----------|
| Balance de l’appropriation de 1859 - - - - - | \$ 47.50 |
| Montant approprié en 1860 - - - - -          | 400.00   |
| Montant payé - - - - -                       | \$447.50 |

Pour la description de ce chemin voir mon rapport de l’an dernier.

M. Trudel a, en 1860, ouvert et parachevé un mille et dix arpens de ce chemin, et a en outre parachevé près de 5 arpens ouverts en 1859.

Toute l’étendue du chemin parachevé, savoir : deux milles et dix arpens, se trouve sur les terres concédées de la seigneurie de Batiscan, et est praticable pour les voitures d’été.

Le coût de ce chemin, terme moyen, a été de \$274 par mille, sans y comprendre les ponts.

“ Le sol,” dit M. Trudel, “ sur la partie du chemin ouvert, est d’une qualité supérieure. La terre grise et jaune par grains y domine. Les bois sont le cèdre, frêne, sapin, épinette et aune. Immédiatement au bout de la partie ouverte se rencontrent quelques arpens de savane sableuse et médiocre ; mais on trouve à peu de distance le bois franc qui se succède presque sans interruption sur tout le reste du chemin. Pour ce qui est des terrains environnants, il serait inutile de répéter ici ce que j’ai dit dans mon rapport d’exploration de 1859.

“ Je dirai cependant un mot sur les terres qui trouveront un immense avantage dans l’ouverture du chemin de St. Tite.

“ La paroisse de St. Tite, qui se trouve aussi sur la seigneurie de Batiscan, compte au-delà de quatre cents terres bornées et concédées. Il n’y a plus de terres bornées et concédées sur la seigneurie de Batiscan.

“ Sur la seigneurie de l’honorable G. C. Hale, à l’est de St. Tite, est une superbe vallée qui pourrait former une des plus belles paroisses du comté, mais personne n’a pu jusqu’ici s’y établir, vu le refus constant du seigneur qui ne veut ni vendre, ni concéder. C’est en passant par cette vallée qu’on trouvera le chemin le plus propice pour conduire au township de Makinack.

“ Il est mention de plusieurs belles vallées à l’est et au nord-est de ce township qui ne sauraient communiquer avec le St. Laurent plus facilement que par le chemin de St. Tite vers le St. Maurice.

“ Le chemin de St. Tite ne saurait manquer d’être le canal par où passeront les importations et les exportations des différentes vallées dont je viens de parler. Il sera probablement le point de départ d’un chemin qui liera ensemble ces différents points qui donneront le chemin le plus court et le plus avantageux pour le commerce du bois du haut du St. Maurice au-delà de la Tuque” .....

“ Je pense qu’avec \$1000 on pourrait terminer le chemin de St. Tite. Mais il serait urgent de venir en aide aux habitants, du côté nord-ouest de la rivière des Envies, qui

“ sont à l'œuvre pour construire un pont sur cette rivière à l'endroit où commence la  
 “ chemin. Ce pont a été donné à l'entreprise pour la somme de \$500, et mesure 280  
 “ pieds de frontage. Les obligés à ce pont seraient déjà for chargés, si on leur laissait  
 “ \$300 à payer; mais comme vos instructions de l'année dernière ne me permettaient pas  
 “ d'employer plus de \$200 à la construction d'aucun pont, ils se préparent à payer le reste  
 “ des \$500, c'est-à-dire trois cents et ne cessent d'espérer que la législature leur accordera  
 “ la même somme pour leur aider à faire ce pont qu'elle leur aurait donné pour faire un  
 “ pont dont le coût aurait égalé le même montant, c'est-à-dire deux cents piastres.

“ Je connais un particulier dont les revenus étaient comme suit en 1855: Blé 4½ mi-  
 “ nots; Pois, 16 minots; Avoine, 192 minots. Le même a récolté cette année, Blé, 55  
 “ minots, Pois, 110 minots, orge et sarrazin, 44 minots, et quatre milles bottes de foin.  
 “ Son avoine n'est pas encore battue, mais il en a eu l'an dernier cinq cents minots. La  
 “ valeur de son bétail en 1855, s'élevait à quarante louis à peu près. Aujourd'hui il ne  
 “ donnerait pas le contenu de son étable et de sa bergerie pour \$400. Si tous les habitants  
 “ de St. Tite n'ont pas aussi bien réussi, je n'hésite pas d'avancer que la somme de l'aug-  
 “ mentation des produits de toute la paroisse a dépassé les proportions entre les chiffres  
 “ que je viens de citer, vu le nombre considérable des nouveaux arrivés à St. Tite, parmi  
 “ lesquels on compte plusieurs cultivateurs aisés venus des paroisses environnantes. Depuis  
 “ 1855, la population s'est accrue de cinq cents âmes environ.....

“ Il n'y a pas eu de gelées pour nuire aux récoltes cette année, peu l'année dernière  
 “ et en 1858. Les trois années précédentes les gelées ont fait des dommages, mais pas  
 “ très considérables.”

### *Chemin des Grandes Piles.*

Conducteur:—LOUIS ARCAND.

|  |           |          |
|--|-----------|----------|
| Balance restant de l'appropriation de 1859 | - - -     | \$221 67 |
| Montant payé                               | - - - - - | 221 67   |

Ce chemin qui conduit des forges Fermont aux Grandes Piles, sur le St. Maurice traverse une savane pelée d'environ 4½ milles de largeur.

La difficulté de pratiquer l'égoût nécessaire et la distance qu'il faut parcourir pour se procurer des fascines rendent l'ouverture de ce chemin très coûteuse.

Il a été parachevé, cette année, onze arpents de chemin, ce qui complète une longueur de 6 milles praticables pour les voitures à roues.

Le coût de ce chemin est de £150 par mille, et même plus dans certaines parties de la savane.

Le terrain que ce chemin traverse et doit traverser dans son prolongement est, à l'exception de la savane dans laquelle on le construit maintenant, généralement bon. Cette savane est couverte d'une couche de terre noire qui est un débris de matière végétale, et cette couche est de trois ou quatre pieds d'épaisseur. Le sous-sol est de sable. Cette immense savane commence à 40 arpents de la rivière Noire et s'étend du nord-ouest au sud-est l'espace d'environ 15 milles, et sa largeur varie de 1½ mille à 5 milles. En dehors de cette savane, les terrains adjacents, sur la ligne du chemin, sont, d'après le rapport de M. Arcand, tous concédés.

Dans le parcours de ce chemin, on trouve, excepté dans le township de Radnor, une quantité de tous bois dont une partie a déjà été exploitée, mais dont il reste encore assez pour subvenir aux besoins locaux.

On trouve auprès de la rivière des Envies, suivant le rapport de M. Arcand, une vallée très riche qui s'étend de cette rivière, dans la seigneurie de Batiscan, jusqu'au lac Long et Mekinac, passant sur les seigneuries de Ste. Anne et des Grondines. On trouve sur le parcours de ce chemin beaucoup de dépôts de minerai de fer.

Le site d'une nouvelle église a été fixé, il y a deux ans, dans la paroisse de St. Maurice, à l'endroit appelé La Montagne.



Les gelées, depuis plusieurs années, n'ont fait que très peu de dommages aux grains dans les environs du chemin.

Le coût de ce chemin est, comme je l'ai déjà observé, assez coûteux, et il n'y a aucun doute que le moyen de le construire avec économie et le plus avantageusement serait d'égoutter la savane à travers laquelle il passe assez profondément pour abaisser le niveau de l'eau au-dessous de la surface de celui du sous-sol; un égout pratiqué dans ces proportions aurait l'effet non seulement de solidifier le chemin, mais encore de rendre les terres avoisinantes propres à la culture. Ces terres, maintenant incultes, seraient, aussitôt qu'elles seraient égoutées, prises par les colons.

### COMTÉ DE SAINT-AURICE.

*Chemin du Moulin dans Shawinigan.*

Conducteur:—CYRILLE MAGNANT.

|                           |           |          |
|---------------------------|-----------|----------|
| Montant approprié en 1860 | - - - - - | \$400 00 |
| Montant payé              | - - - - - | 400 00   |

La désignation de ce chemin, telle que montrée dans mon rapport de 1858, étant incorrecte, permettez-moi de vous donner la suivante qui m'a été fournie par M. Magnant.

Le chemin a son point de départ au lot No. 26, entre les 4<sup>me</sup> et 5<sup>me</sup> rangs de Shawinigan; et doit se terminer au lot No. 55, entre les 3<sup>me</sup> et 2<sup>me</sup> rangs du même township, formant un parcours de six milles et quelques arpents.

Départ de son point de départ jusqu'au lot No. 31, entre les 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> rangs, le chemin a été ouvert par les colons qui n'ont pu cependant le parachever, faute de moyens. De ce point, le chemin a été ouvert en 1859, sous la surveillance de M. Magnant, l'espace d'un mille, praticable pour les voitures à roues. Enfin 3 milles et quatre arpents ont été ouverts en chemin d'hiver, en 1860. Ce chemin est maintenant ouvert jusqu'au moulin, distance 5½ milles.

Voici ce que dit M. Magnant dans son rapport qu'il m'a adressé: " Il est projeté de faire un grand chemin depuis mon moulin jusqu'à Mataouin, distance de 20 milles, et ensuite de Mataouin à la rivière au Chat. D'après les renseignements que j'ai eus des arpenteurs qui ont exploré le chemin, le sol est très riche, uni et bien boisé des meilleures espèces de bois de commerce, tels que pin blanc et jaune, épinette blanche et rouge, cèdre, érable. Le chemin serait facile à faire et donnerait un grand élan à la colonisation.

" Je suis positif à dire que ce chemin, une fois ouvert, se colonisera rapidement, car déjà je suis devancé de pas moins de 1½ mille par les colons qui prennent des terres dans cette direction et qui en sont déjà à leur deuxième récolte. Il y en a qui ont récolté cette année jusqu'à 156 minots de patates.....

" Pas moins de 25 jeunes et vigoureux colons sont venus voir les terres, cet automne, dans l'intention de s'y établir, mais comme mon chemin n'est pas encore fini et que les terres dans Caxton ne sont point arpentées, ils ont remis la prise de ces terres au temps où les lignes seront tirées.....

" La partie inférieure de ce chemin est rocheuse et inégale, ce qui n'empêche pas l'établissement de ces terres, car il ne reste plus que 8 lots à vendre depuis le point de départ du chemin jusqu'à mon moulin.....

" Il y a à Mataouin et à la rivière au Rat un grand nombre de chantiers; on en porte même le nombre à 50. Je ne doute pas que les chantiers soient nombreux, car il n'est pas rare de voir passer dans une journée à mon moulin 25 à 30 charges pour les chantiers, et cela se répète souvent deux fois par semaine.

" Il est certain que ce chemin, s'il est ouvert, donnera naissance à plusieurs belles

“paroisses qui en peu d'années, rembourseront au gouvernement les dépenses nécessitées par sa confection, par la vente des terres et la coupe des bois.”

Il a été construit, cette année, huit ponts variant de 10 à 90 pieds de pontage et de plus 437 pieds de pontage sur terre, lesquel constructions ont coûté \$181.

Suivant M. Magnant, la population a augmenté de 3,000 âmes dans les townships environnants, depuis ces dernières années, et la valeur des propriétés s'y est accrue des deux tiers.

La récolte a été excellente et n'a souffert aucuns dommages.

M. Magnant estime qu'il faudrait une somme de \$1600 pour terminer son chemin.

Ce chemin est verbalisé.

## COMTÉS DE SAINT-MAURICE ET MASKINONGÉ.

### *Chemin de Caxton.*

Conducteur :—LUC GÉLINAS.

|                           |           |          |
|---------------------------|-----------|----------|
| Montant approprié en 1858 | - - - - - | \$600 00 |
| Montant payé              | - - - - - | 600 00   |

Ce chemin, long de onze milles et quelques arpents, commence à celui de Shawinigan, traverse St. Etienne, St. Barnabé, St. Paulin et se termine chez le nommé Joseph Trépanier, dans Ste. Ursule

Le montant de l'appropriation a été employé cette année à parachever le chemin qui est maintenant terminé et praticable dans toute son étendue, à l'exception de quelques endroits qui ont besoin d'être améliorés, travaux dont le coût est estimé par M. Gélinas à \$150.

“La colonisation,” dit M. Gélinas, “fait de grands progrès dans ces localités; un grand nombre d'habitants des anciennes paroisses sont venus s'y fixer et possèdent aujourd'hui des établissements florissants.

“La population a triplé depuis ces dernières années et la valeur de la propriété foncière a plus que doublée.”

Pour autres détails voir mes précédents rapports.

## COMTÉ DE MASKINONGÉ.

### *Chemin de St. Didacc.*

Conducteur :—REV. C. F. TURGEON.

|                                     |           |          |
|-------------------------------------|-----------|----------|
| Montant de l'appropriation de 1860, | - - - - - | \$400 00 |
| Montant payé,                       | - - - - - | 400 00   |

Voir mon rapport de l'an dernier pour la description de chemin.

Il a été fait et parachevé, cette année, près de deux milles de chemin, dont 4 arpents ont été ouverts dans une montagne, ce qui a occasionné beaucoup de minage. Toute cette étendue de chemin, à l'exception de 240 pieds, peut être fréquentée par les voitures à roues.

Des ponts, formant 49 pieds de pontage ont été construits, et à peu près un arpent de chemin a été fasciné. Le grand pont sur la rivière Maskinongé ayant été endommagé par les eaux du printemps dernier, il a fallu le réparer, ces réparations ont coûté \$25.

M. Turgeon m'annonce que les gelées n'ont fait aucun dommage aux récoltes qui ont été très abondantes.

M. Turgeon estime qu'il faudrait une somme de \$2600 pour compléter le chemin jusqu'à Peterborough.

Ce chemin est verbalisé.

*Chemin de la Rivière aux Ecorces.*

Conducteur :—LÉANDRE LAFOND.

|                            |           |          |
|----------------------------|-----------|----------|
| Montant approprié en 1859, | - - - - - | \$300 00 |
| Montant approprié en 1860, | - - - - - | 300 00   |
|                            |           | \$600 00 |
| Montant payé,              | - - - - - | 600 00   |

Ce chemin commence sur la terre de Joseph Vanasse, dans la concession du "Bout du Monde," paroisse de St. Paulin, suit la rive sud-ouest de la grande rivière du Loup jusqu'à l'embouchure de la rivière aux Ecorces, dans le township de Hunterstown.

De ce point il est projeté d'ouvrir un chemin en montant de chaque côté de cette rivière.

Le chemin de la rivière aux Ecorces a été ouvert en chemin d'hiver sur une étendue de 2 $\frac{1}{2}$  milles, savoir 1 mille dans le fief Dumontier, et 1 $\frac{1}{2}$  dans le township de Hunterstown.

Il a été construit 15 ponts formant ensemble 710 pieds de pontage, dont le coût a été de \$475. Il a aussi été fait 1 $\frac{1}{2}$  arpent de pontage sur terre.

"A l'exception de 4 ou 5 lots," dit M. Lafond, "toutes les terres que traverse le chemin sont bonnes, quoique composées d'un sol sablonneux. Les terrains où ce chemin conduit sont aussi de bonne qualité et les gens attendent avec hâte l'ouverture du chemin pour aller s'y établir.

"De chaque côté de la rivière aux Ecorces les terres sont bonnes et couvertes de beaux bois. L'on trouve aussi sur cette rivière de bons pouvoirs d'eau.

"Si le chemin était continué le long de la rivière du Loup l'espace d'un mille et demi, l'on atteindrait la décharge du lac *Sacacomé*, où il y a aussi de bons pouvoirs d'eau, de beaux bois et de bonnes terres. Les terres propres à la colonisation s'étendent sur une étendue d'environ trois lieues.

"Lorsque M. Rivard a ouvert le chemin de Hunterstown, "dit encore M. Lafond," (1855) il n'y avait alors que 4 maisons. Il en a été bâti 30 depuis et l'on en comptera le double dans un an ou deux."

"La valeur de la propriété dans Hunterstown a augmenté des trois-quarts depuis ces dernières années. Le terrain est favorable pour toute espèce de culture. La récolte, surtout celle d'avoine, a été abondante cette année; de la semence d'un minot de blé, l'on en a récolté vingt."

Ce chemin est verbalisé.

M. Lafond croit qu'il faudrait \$1200 pour parachever ces chemins.

## COMTÉ DE JOLIETTE.

*Chemin du Township Joliette à la rivière Matawin.*

Conducteur :—MAXIME CRÉPEAU.

|                           |           |           |
|---------------------------|-----------|-----------|
| Montant approprié en 1859 | - - - - - | \$900 00  |
| Montant do en 1860        | - - - - - | 300 00    |
|                           |           | \$1200 00 |
| Montant payé              | - - - - - | 1139 60   |
| Balance restant           | - - - - - | \$ 60 40  |

Ce chemin est une continuation du chemin Joliette et son terminus projeté est à la rivière Matawin.

“ J’ai commencé les travaux, dit M. “ Crépeau,” sur le lot numéro trente-trois du deuxième rang du township de Joliette, à deux milles en deça du terminus de celui que j’ai fait faire l’année dernière et les ai terminés à sept milles et un quart du point du départ. Ce chemin a une longueur variant de 18 à 20 pieds et est propre à l’usage des voitures d’été. J’ai fait faire dans ce chemin deux mille six cent trois pieds de pontage avec deux ponts dont l’un de quarante-cinq pieds et l’autre de quatre vingt quinze pieds.

“ Le coût de ce chemin a été, terme moyen, de cent trente trois-piastres et trente-neuf centins par mille, sans y comprendre les pontages dont le coût a été de six centins par pied, et les deux ponts ci-dessus mentionnés qui ont coûté le premier huit piastres, et le second dix-huit piastres.”

“ La dépense qu’occasionnera la confection de ce chemin ne sera qu’une bagatelle comparativement aux grands avantages que la colonisation en retirera.”

“ La plupart du terrain traversé par cette voie de communication est d’une excellente qualité et bien propre à la colonisation.

“ Les cinq premiers milles sont boisés en érables, merisiers, hêtres, frênes, pins et en quelques sapins, cèdres, etc. Le sol est de terre jaune grasse, mais un peu rocheux et onduleux.

“ Du cinquième mille au septième mille le sol est d’une qualité inférieure, montagneux, boisé en épinette, cèdres, sapins, pins, etc.

“ Il se rencontre sur cette route une grande quantité de bons pouvoirs d’eau. On y trouve aussi de la mine de plomb en abondance.”

Les remarques qui précèdent ne s’étendent qu’au 7me mille de chemin et sont de M. Crépeau qui a eu, comme conducteur des travaux, l’occasion d’examiner attentivement les terrains le long du chemin qu’il a fait ouvrir.

M. Magloire Granger, qui a fait le tracé de ce chemin jusqu’à une petite distance de la rivière Matawin, fait les observations suivantes.

“ Du point de départ jusqu’au 5me mille, le terrain le long de la route est onduleux, généralement bon, mais un peu pierreux, boisé principalement en érables, merisiers et hêtres. Du 6me au 7me mille le bois est en plus grande partie épinette et sapin, montagneux, escarpé et mauvais sol. Du 7me au 10me mille le terrain est très bon et boisé principalement en merisiers, cèdre et épinette. Du 10me au 13me mille le sol est mauvais, montagneux, le bois est court et rabougris et est de sapin et de bouleau. Du 13me au 16me mille le sol est passablement bon, quoi qu’un peu rocheux. Le bois y est de différentes espèces.—Du 16me au 17me mille le sol est bon et passablement uni; on y trouve le cèdre, l’épinette et un peu de bois franc. La partie sur laquelle le tracé est à faire présente un terrain onduleux, généralement assez bon, quoique rocheux”

“ Dans toute l’étendue du terrain que j’ai parcouru, je n’ai trouvé aucune savanne profonde, et je n’ai vu qu’un pouvoir d’eau près du 10me mille.”

M. Crépeau croit qu’il faudra pour compléter ce chemin, qui aura à peu près 20 milles de longueur, une somme de \$3,000.

COMTÉ DE MONTCALM.

*Chemin de Chertsey.*

Conducteur :—MICHAEL SKELLY.

|                           |   |   |   |          |
|---------------------------|---|---|---|----------|
| Montant approprié en 1860 | - | - | - | \$200.00 |
| Montant payé              | - | - | - | 200.00   |

Ce chemin a son point de départ sur le lot No. 26 du 4me rang de Chertsey, à 3½ arpens en deça du 5me rang. Il passe sur les lots Nos. 26, 27, 28, 29 et 30 du 5me rang dans une direction nord-est, et se termine au 1er rang de la rivière. Il est projeté d’étendre ce chemin jusqu’au village de Chilton et de là à la rivière Ouareau.

Il a été complété, cette année, un mille et demi de ce chemin qui a coûté \$120 du mille.

L'on a construit 3 ponts mesurant ensemble 150 pieds dont le coût a été de \$20. La longueur des pontages et fascinages est de 163 pieds.

“ Le sol,” dit M. Skelly, “ par où passe ce chemin paraît être d’une qualité supérieure et est couvert d’érable, merisier, sapin et cèdre. Je ne puis dire, d’après mes connaissances personnelles jusqu’à quel point cette étendue de bonne terre se continue, mais je suis informé par MM. T. P. Quinn et M. Granger qu’elle s’étend tout le long de la rivière Ouareau, à travers le township de Chilton.”

Il existe un pouvoir d’eau sur le lot No. 28 du 5me rang.

“ La colonisation,” dit encore M. Skelly, “ progresse beaucoup dans le township de Chertsey ; un grand nombre de familles canadiennes des anciennes paroisses et quelques familles irlandaises de Montréal sont venues s’y fixer cet automne.”

M. Skelly estime que la valeur de la propriété a augmenté de 40.00 depuis ces trois dernières années.

*Pont sur la rivière à l’Achigan.*

Conducteur :—LOUIS DUFRESNE.

|                           |   |   |   |   |   |         |
|---------------------------|---|---|---|---|---|---------|
| Montant approprié en 1860 | - | - | - | - | - | \$40 00 |
| Montant payé              | - | - | - | - | - | 40 00   |

Le pont commencé en 1859 sur la rivière Achigan, au village Achigan, a été terminé en 1860.

Il a été pourvu à son entretien future par les autorités municipales.

*Chemin de Kilkenny vers New Glasgow.*

Conducteur :—LOUIS DUFRESNE.

|                           |   |   |   |   |   |          |
|---------------------------|---|---|---|---|---|----------|
| Montant approprié en 1860 | - | - | - | - | - | \$300 00 |
| Montant payé              | - | - | - | - | - | 300 00   |

Ce chemin a son point de départ entre les 9me et 10me rangs de New Glasgow et doit se terminer à la ligne seigneuriale de New Glasgow. Il est ouvert jusqu’au 4me rang et est praticable pour les voitures à roues.

Il a coûté environ \$140 par mille.

“ Le sol,” dit M. Dufresne, “ est de *loam*, tant où passent les chemins que dans l’intérieur où ils doivent conduire. Le terrain à l’intérieur est à peu près de même sol. Le bois est généralement un mélange d’érables, merisiers, hêtre, épinette blanche et pruches, où cependant l’érable paraît être l’espèce prédominante.

“ Ce chemin est un immense avantage à la colonisation en ouvrant une voie aux townships de Wexford, Duncaster, Chertsey, Chilton, et à l’intérieur, et au commerce en ouvrant un débouché pour tous ces townships à la ville de Montréal par la voie la plus courte.

“ Il existe plusieurs pouvoirs d’eau qui sont déjà occupés pour la plupart. Point de pierres à chaux comme dans les environs. Plusieurs traces de mines de fer où la plus apparente paraît être sur le lot No. 7 du 8me rang de Kilkenny, dans le voisinage de beaux pouvoirs d’eau en la possession de J. Dufresne, M. P. P.....

“ Depuis ces dernières années la colonisation a fait beaucoup de progrès tant dans ce township que dans ceux à l’intérieur, comparativement à l’aide accordée pour son encouragement. Quant à l’augmentation qui est presque toute canadienne française, je ne puis ni la préciser, ni même hasarder un chiffre approximatif; elle est très considérable. Mais ce que je puis avancer sans crainte, c’est que ces townships, tant par la qualité de

“ leur sol que par leur proximité de Montréal, sont aussi avantageux à la colonisation qu’au-  
 “ cun autre dans le pays et que des personnes qui ont voyagé dans l’ouest y sont revenues  
 “ s’y établir, convaincues qu’elles ne pouvaient faire aussi bien ailleurs. Ce qui nous  
 “ manque le plus sont les chemins et ensuite l’attention des personnes qui sont plus spé-  
 “ cialement chargées de diriger l’opinion publique qui paraissent ne voir en général que les  
 “ townships de l’est, les bords du Saguenay et un peu du St. Maurice. Nonobstant ces  
 “ désavantages, je ne doute point que, dans quelques années, nos township du nord ne  
 “ soient plus peuplés et infiniment plus riches qu’aucune des localités que je viens de  
 “ mentionner. Notre proximité de Montréal est un immense avantage et il n’y a que ceux  
 “ qui sont éloignés d’un bon marché, tant pour vendre que pour acheter qui puissent en  
 “ apprécier toute la différence.....

“ Depuis environ cinq ans la propriété a à peu près triplé de valeur.

“ L’avoine et le bled srarasin n’ont point souarert non plus cette année. Plusieurs en  
 “ ont semé cet automne.”

M. Dufresne évalue à \$300 la somme nécessaire pour compléter le chemin.

*Chemin de Wexford à la ligne seigneuriale de Lachenaie.*

Conducteur :—LOUIS DUFRESNE.

|                           |   |   |   |   |   |       |    |
|---------------------------|---|---|---|---|---|-------|----|
| Montant approprié en 1860 | - | - | - | - | - | \$200 | 00 |
| Montant payé              | - | - | - | - | - | 200   | 00 |

Ce chemin commence dans Wexford, descend à la chapelle de St. Calixte et doit se terminer à la ligne seigneuriale de Lachenaie.

Il est parachevé jusque sur partie du 4me rang, moins à peu près 7 arpens sur le 5me rang qui n’est ouvert qu’en chemin d’hiver, et d’une autre distance de 2 arpens qui devront être pontés.

Les remarques extraites du rapport de M. Dufresne relatives au sol et aux bois, insérées dans l’article précédent, sont applicables aussi aux terrains que traverse ce chemin.

M. Dufresne est d’opinion qu’il faut à peu près \$600 pour finir ce chemin.

COMTÉ DES DEUX-MONTAGNES.

*Chemin de St. Colomban et de Gore.*

Conducteur :—JOHN PHELAN.

|                                     |   |   |   |       |    |
|-------------------------------------|---|---|---|-------|----|
| Balance de l’appropriation de 1858, | - | - | - | \$127 | 90 |
| Montant approprié en 1860,          | - | - | - | 400   | 00 |
|                                     |   |   |   | \$527 | 90 |
| Montant payé                        | - | - | - | 527   | 90 |

Ce chemin commence au port de St. Colomban et se dirige vers Lakefield dans le township de Gore.

Sa longueur projetée est de dix milles maintenant ouverts et praticables pour les voitures d’hiver.

Trois milles et demi ont été améliorés en 1860 et rendus praticables pour les voitures à roues, mais la côte de la montagne est encore très difficile et doit nécessairement être améliorée.

Le coût du complètement de ce chemin devra être d’à peu près, terme moyen, £50 par mille.

La colonisation fait des progrès satisfaisants dans les townships qui avoisinent le chemin. Il y a maintenant trois moulins à scies dans St. Colomban, et dans Gore il y a un moulin à scie et à farine. Il y a, dans ces localités, une abondance de bois, suivant M. Phelan pour les besoins actuels et futurs.

On a construit une nouvelle église dans St. Colomban en 1860.

Il y a aussi une église de construite dans Gore.

M. Phelan croit qu'il faut \$1600 pour compléter ce chemin.

### COMTÉ D'ARGENTEUIL.

#### *Chemins dans Mille Isles.*

Conducteur :—WM. STUART.

|                           |   |   |   |   |   |   |          |
|---------------------------|---|---|---|---|---|---|----------|
| Montant approprié en 1860 | - | - | - | - | - | - | \$250 00 |
| Montant payé              | - | - | - | - | - | - | 250 00   |

Avec cette somme il a été amélioré un mille et 19 chaînes dans le grand chemin de Mille Isles, et cinquante chaînes dans le chemin dit West Outlet, qui va de la ligne de Gore au grand chemin susdit. L'étendue ainsi améliorée, quoique non parachevée, est néanmoins praticable pour les voitures d'été.

Il a de plus été ouvert 35½ chaînes dans le chemin dit East Outlet, lequel a son point de départ au chemin de front de la côte St. Eustache, communique avec le chemin de St. Colomban et se termine au chemin de la côte Ste. Angélique. Ce dernier chemin n'est passable qu'en hiver. Il y a été construit 14 chaînes de pontage sur terre qui ont coûté \$68.

Le sol dans Mille Isles est passablement bon, mais rocheux. Il produit d'excellentes récoltes de patates, avoine, sarrasin et de bon blé depuis ces dernières années.

Les forêts sont composées en grande partie de bois franc.

"Le grand chemin de Mille Isles," dit M. Stuart, est ouvert jusqu'à la profondeur du "township de Wentworth et partie du township Morin." S'il était continué plus en profondeur encore, il ferait communiquer au township Howard où l'on dit qu'il y a de bonnes terres propres à coloniser. Mais faute de chemins pour s'y rendre, les fils de nos cultivateurs laissent le pays pour aller s'établir dans le Haut-Canada ou les Etats-Unis.

"Près de East Outlet un moulin a été construit sur une rivière qui traverse Mille Isles. Il existe encore d'autres pouvoirs d'eau sur cette rivière.

"Près de West Outlet il se trouve un petit lac entouré, dit-on, de pierre calcaire qu'on a déjà commencé à exploiter."

M. Stuart croit qu'il faudrait une somme de \$800 pour compléter ces trois chemins.

Ces chemins sont verbalisés.

#### *Chemin de Lachute à Wentworth.*

Conducteur :—VALENTINE SWAIL.

|                           |   |   |   |   |   |   |          |
|---------------------------|---|---|---|---|---|---|----------|
| Montant approprié en 1860 | - | - | - | - | - | - | \$100 00 |
| Montant payé              | - | - | - | - | - | - | 100 00   |

Ce chemin a été amélioré sur une étendue de sept milles, savoir : six milles dans la seigneurie d'Argenteuil, depuis le chemin de front sur le côté nord de la rivière du Nord jusqu'à la ligne de Chatham, et un mille dans le township de Chatham jusqu'au front de Wentworth.

Un pont a aussi été réparé, et il été fait une certaine étendue de pontage. Il reste à faire un pont de 135 pieds de longueur.





*Chemin de Dalesville et Wentworth.*

Conducteur :—JAMES CLARK.

|                            |   |   |   |   |   |          |
|----------------------------|---|---|---|---|---|----------|
| Montant approprié en 1860- | - | - | - | - | - | \$150.00 |
| Montant payé               | - | - | - | - | - | 100.00   |
|                            |   |   |   |   |   | \$50.00  |
| Balance restant            | - | - | - | - | - | \$50.00  |

La somme de \$100 a été employée à ouvrir un chemin à travers les 6e et 7e concessions de Chatham, afin de faire communiquer ce chemin avec un autre conduisant directement à l'Ottawa. Mais pour être praticable, ce chemin nécessite la construction de trois ponts d'à peu près 75 pieds de longueur chacun. Il est aussi nécessaire qu'il soit fossoyé.

M. Clark est d'opinion que les habitants de cette partie de Chatham n'ont pas les moyens de faire des travaux aussi considérables pour compléter le chemin dont il estime le coût à \$300.

Ce chemin est verbalisé.

Vu la saison avancée, l'emploi de la balance (\$50) appropriée pour améliorer certaine partie du chemin de front de la 10e concession de Chatham a été différée au printemps prochain.

*Chemin de Wentworth.*

Conducteur.—PETER CRUISE.

|                            |   |   |   |   |   |          |
|----------------------------|---|---|---|---|---|----------|
| Montant approprié en 1860- | - | - | - | - | - | \$100.00 |
| Montant payé               | - | - | - | - | - | 100.00   |

Avec cette somme M. Cruise a réparé un mille et demi de chemin, lequel cependant n'est pas encore entièrement parachévé.

Ce chemin a été ouvert sous l'autorité du conseil municipal et est la voie ordinaire pour se rendre à l'église, au moulin et au marché.

Le sol, le long du chemin, est généralement fertile, mais rocheux; le bois y est mêlé.

Les terrains en profondeur sont aussi de bonne qualité. Les pouvoirs d'eau sont nombreux dans ces localités, et l'on y trouve de la pierre calcaire en abondance. M. Cruise évalue à \$100 la somme qu'il faudrait pour compléter la partie du chemin déjà ouverte.

*Chemin de Crooks' Mill.*

Conducteur.—HENRY MILWAY.

|                            |   |   |   |   |   |          |
|----------------------------|---|---|---|---|---|----------|
| Montant approprié en 1860- | - | - | - | - | - | \$200.00 |
| Montant payé               | - | - | - | - | - | 200.00   |

Voir dans mes rapports précédents la désignation de ce chemin.

M. Milway a ouvert et complété deux milles de chemin, savoir: un mille dans Harington et un mille dans Grenville.

Il a aussi réparé trois milles dans le même chemin.

Il a aussi construit deux ponts formant ensemble 163 pieds de pontage qui, les deux, ont coûté \$31.00.

Quant à la qualité du terrain, etc., dans les environs de ce chemin, je réfère à mes précédents rapports où il en est parlé longuement.

M. Milway dit que depuis que la dernière appropriation a été employée on a commencé la construction d'un moulin à scie, d'un moulin à farine et d'une église dans les environs

de ce chemin, et que la colonisation a fait beaucoup de progrès dans Grenville, Harrington, Arundel et De Salaberry.

Il y a beaucoup de pouvoirs d'eau dans ces townships. La pierre à chaux y est commune.

### COMTÉ D'OTTAWA.

*Chemin de la rivière du Désert.*

Conducteur :—PATRICK FARRELL.

|                                    |           |          |
|------------------------------------|-----------|----------|
| Balance de l'appropriation de 1859 | -         | \$260.00 |
| Montant approprié en 1860          | - - -     | 700.00   |
|                                    |           | \$960.00 |
| Montant payé                       | - - - - - | 96.000   |

Ce chemin commence à un endroit nommé "Brook's farm," dans le township de Low, traverse le township d'Aylwin et est complété jusqu'à un point nommé "Leamy's farm," à la jonction des townships de Wright et Bouchette.

Quatre milles et demi de chemin ont été ouverts en 1860; de cette étendue 4½ milles sont complétés et un quart de mille rendu praticable pour les voitures d'hiver seulement.

Le prix moyen par mille du chemin parachevé, cette dernière année, sans les ponts, est de \$142.81.

Deux ponts ont été construits mesurant ensemble 77 pieds; le coût en a été de \$60. Il a aussi été fait 800 pieds de fascinage qui ont coûté \$130.

De tout le chemin maintenant ouvert il n'y a que la partie qui se trouve dans Low qui soit verbalisée, les townships plus au nord n'étant pas érigés en municipalités.

Je transcris ici les remarques judicieuses que me faisait à ce propos M. Farrell, dans son rapport du 17 octobre dernier, lesquelles sont conçues à peu près dans ces termes : " Comme les meilleurs chemins, même ceux qui sont macadamisés, deviennent impossibles, lorsqu'ils ne sont pas entretenus, et comme c'est un fait bien connu que les colons n'entretiennent pas leurs chemins, à moins d'y être contraints par la loi, il devrait être pourvu, par quelques mesures législatives, à ce que les colons, établis dans un certain rayon des chemins de colonisation, fussent tenus, sous pénalité, de les entretenir, comme aussi de protéger les ponts contre les accidents des feux qui courent dans les bois."

Les pouvoirs d'eau sont nombreux dans les environs du chemin, et l'on trouve de la pierre à chaux en abondance. L'on rencontre aussi fréquemment des traces de minerai de fer.

La colonisation progresse rapidement et des établissements se forment aussi loin que le chemin est ouvert.

La récolte a été bonne dans ces localités. M. Farrell croit que la valeur de la propriété a augmenté de 30 à 40 pour cent depuis ces trois dernières années.

L'on estime à \$2400 la somme qu'il faudrait pour compléter le chemin jusqu'à la rivière du Désert.

### COMTÉ DE PONTIAC.

*Chemin de Calumet, (dans Litchfield.) à Fort Coulonge, (dans Mansfield.)*

|                           |           |          |
|---------------------------|-----------|----------|
| Montant approprié en 1859 | - - - - - | \$300.00 |
| Montant payé              | - - - - - | 300.00   |

Ce chemin fait partie de celui de "Calumet au Fort William," sur la rive de la rivière Creuse, ouvert en grande partie en 1854 et 1855 sous la surveillance de M. Poupore.

(Voir les rapports de ces deux années.)

D'après le rapport que M. Fox, maire de Litchfield, a adressé à ce bureau, le conseil municipal a fait ouvrir cinq milles de chemin et complété trois.

Le montant de l'appropriation mentionnée ci-dessus a été mis entre les mains du conseil municipal de Litchfield pour l'aider à payer les travaux qu'il a fait faire.

Il y a maintenant trois milles de ce chemin praticables pour les voitures à roues et 17 autres milles le sont pour les voitures d'hiver seulement.

La partie du chemin complété a coûté \$240 par mille.

Aucun pont n'a été bâti cette année, mais il y en a trois dont la construction est évaluée chacune à \$600.

On trouve, suivant M. Fox, dans les environs du chemin une abondance de pouvoirs d'eau, du marbre, du minerai de fer et autres minéraux.

M. Fox évalue le coût de ce qui reste à faire dans le chemin à \$4320.

## COMTÉ DE GASPÉ.

### *Chemin de Percé.*

Conducteur :—GEORGE LEBOUTILLIER.

|                          |   |   |   |   |   |           |
|--------------------------|---|---|---|---|---|-----------|
| Somme appropriée en 1858 | - | - | - | - | - | \$280 00  |
| do do en 1859            | - | - | - | - | - | 300 00    |
| do do en 1860            | - | - | - | - | - | 500 00    |
|                          |   |   |   |   |   | \$1080 00 |
| Montant payé             | - | - | - | - | - | 1080 00   |

Le rapport que m'a transmis M. LeBoutillier sur le terrain que traverse ce chemin ainsi que sur celui des environs, contient une variété de détails très intéressants et est d'ailleurs si bien motivé que je crois devoir en citer une bonne partie textuellement.

" Ce chemin a pour point de départ le lot M. dans l'arrondissement d'Irishtown, dans le township de Percé, comté de Gaspé. De ce lot il se rend par une diagonale de 30 chaînes au lot No. 1, sur la ligne de concession entre les 1er et 2me rangs du dit township. De là il se dirige formant un angle d'environ 10 degrés jusqu'au No. 8. d'où il prend une direction plus au sud jusqu'au No. 11; de là il suit parallèlement à la ligne de concession sur les lots 11 et 13, tourne au nord quelques chaînes pour traverser la branche du nord-est de la rivière Anse à Beaufilets et passe sur les lots 14 à 20 où il retombe dans la ligne de concession, comprenant une distance de 2½ milles, dont 2⅔ sont ouverts. Il devra ensuite suivre la ligne de concession jusqu'à la limite ouest du township de Percé.

" Nulle partie n'est parachevée, mais ce qui est ouvert est essouché, déblayé et nivelé sur une longueur variant de 15 à 22 pieds.

" Le tout se trouve dans le township de Percé.....

" Le chemin ouvert peut être fréquenté par des voitures d'été sur 2¼ milles dans la saison sèche, dans la saison pluvieuse il sera mauvais sur plusieurs points jusqu'à ce qu'il ait été fossoyé et arrondi. Le restant, 30 chaînes, n'est propre qu'aux voitures d'hiver, faute de ponceaux.

" Le chemin tel qu'il est coûte \$240 par mille, sans les ponts.....

" Ce chemin qui devra être continué sur la 2me concession de Percé et prolongé à travers la 2me concession de la seigneurie de la Grande Rivière ouvrira à la colonisation 7118 acres de terre dans la 2me concession du township de Percé, et 3500 acres dans la 2me concession de la seigneurie adjacente de la Grande Rivière. La quantité de terrain propre à former des établissements d'agriculture dans les environs est huit fois plus grande que les chiffres ci-dessus donnés.

" Le sol est un loam d'une qualité, en général, meuble et onctueuse, a beaucoup de profondeur et est formé à la surface d'une couche de terre végétale variant en épaisseur

“ d'un  $\frac{1}{4}$  de pouce à 1 pied. Cette terre végétale repose invariablement sur le sol *loameux* qui lui-même, suivant la situation, se présente quelquefois sous les variétés de gravelleux, sableux, et glaiseux. Partout il paraît être le produit de la décomposition du conglomérat calcaire et du grès rouge, système de roches particulières à notre localité. Les bois sont, dans la 2me concession, le sapin, l'épinette, le bois blanc, l'aune, le cormier, le frêne. Les bois durs tels que merisiers, bouleaux y ont été complètement détruits : on peut ajouter que le cèdre et le plus beau de l'épinette ont aussi depuis longtemps été enlevés. Dans les derniers rangs du township et de la seigneurie, ces bois sont encore abondants et d'une belle futaie; là on trouve de plus l'érable et le pin en très petite quantité.

“ La population de notre comté se compose presque essentiellement des pêcheurs dont les habitudes et les goûts sont peu en harmonie avec les qualités requises pour former un bon cultivateur, ou embrasser l'état du vaillant pionnier des forêts. Aussi, il n'y a point dans toute la province de localités où l'agriculture ait été plus négligée et où elle est encore maintenant si peu appréciée que dans la partie est surtout de notre comté. Cependant, on commence à s'apercevoir depuis ces dernières années d'une tendance chez nos jeunes habitants à s'approprier le sol et développer ses ressources, une tendance que le mauvais succès des pêcheries depuis quelque temps et l'augmentation de la population aura pour effet d'accélérer davantage. C'est vu ces circonstances que notre population, suivant nous, devrait recevoir plus d'aide du gouvernement et encore plus d'encouragement que les autres parties plus exclusivement agricoles de la province. C'était pour cela aussi que les amis de la colonisation s'adressèrent par pétition à la Législature en 1857 et obtinrent que des fonds fussent chaque année depuis appropriés pour ouvrir un chemin sur la 2me concession du township de Percé. Depuis la première nouvelle de ces octrois onze habitans se sont établis sur la partie de ce chemin la plus rapprochée du village de Percé, et tous les lots de la concession paraissent avoir été retenus par de nouveaux colons; aussi ces lots ont-ils été offerts en vente tout dernièrement par le bureau des Terres de la Couronne. Voilà les avantages qui résulteront de l'ouverture de ce chemin pour la colonisation, et le commerce obtiendra par l'établissement de ces terres une plus grande quantité de grains et de denrées. La somme des produits des terres dans Gaspé ne suffit point à la consommation de la 20me partie de ces habitants. Ces produits sont toujours d'un tiers plus élevés que le marché le plus cher de la province, et si l'on pouvait obtenir une statistique correcte du commerce intérieur, on serait réellement étonné de la grande quantité de farine, lard, bœuf, saindoux, beurre, savon, chandelle, son, patates, légumes, etc., qui vient d'ailleurs. En un mot notre comté importe tous les produits de l'agriculture; il n'en exporte aucun. Mais nous espérons que le temps n'est pas loin où nous récolterons tous ces produits de notre propre sol, où nos pêcheries ne seront qu'une branche d'industrie secondaire, un temps où nous pourrions effectivement croire à la richesse de notre pays, et nous devons ce progrès en grande partie aux chemins de colonisation.

“ Il existe des pouvoirs d'eau dans le voisinage de ce chemin, ainsi que de la pierre propre à faire de la chaux.....

“ J'estime à \$300 par mille la somme nécessaire pour parachever le chemin qui a été ouvert et je ne recommanderais aucune autre allocation de la part du gouvernement pour le parachever maintenant, mais que les appropriations fussent appliquées à continuer l'ouverture du chemin dans le township de Percé, et jusqu'à la limite ouest de la seigneurie de la Grande Rivière, et aussi pour l'ouverture de routes de distance en distance pour communiquer du bord de l'eau à la 2me concession formant une longueur totale de 18 milles qui exigeraient la somme de \$6000, y compris les ponts, les routes au nombre de quatre.

“ A part les 11 familles auxquelles j'ai fait allusion dans la réponse No. 9 et trois ou quatre habitans occupés aussi à faire des abatis sur le chemin ouvert, j'ai peu de chose à constater en rapport avec les progrès de la colonisation ici. Mais pour vous montrer que l'ouverture de routes nouvelles porte toujours de bons fruits et est le moyen de former de nouveaux établissemens, je citerai le fait suivant :

“ Un chemin fut construit il y a quinze ans à peine sous le contrôle du bureau des Travaux Publics pour communiquer de Percé au bassin de Gaspé. Partant du village, de Percé, ce chemin serpente à travers les montagnes qui sont une branche des Chicchâks situées immédiatement en arrière du village et lui donne un aspect pittoresque.

“ Il y a là si peu de terre arable, comme on peut se l’imaginer, qu’on croyait d’abord qu’il serait impossible d’entretenir un pareil chemin composé comme il l’est d’une succession non interrompue de côtes raides et difficiles sur une espace de 6 milles. Aujourd’hui c’est un des bouts de chemin les mieux entretenus dans notre township et on y voit presque à chaque arpent une maison très confortable avec ses dépendances.

“ Dans Malbaie, le township adjacent, on dit que plusieurs familles Norvégiennes sont venues là cet été y établir des terres nouvelles et que leurs défrichements sont déjà considérablement avancés. On parle aussi d’une immigration sur notre côté d’Acadiens de l’Isle du Prince Edouard qui sont considérés être de bons cultivateurs.

“ La population a certainement beaucoup augmenté dans les dix dernières années dans cette partie du comté, mais il m’est impossible de dire dans quelle proportion.

“ Dans notre comté nous comptons plusieurs églises érigées ou en voie de construction depuis environ un an, savoir : dans le township de Fox, une église et une chapelle, au bassin de Gaspé, une chapelle, dans Douglas, une belle église, à Percé deux églises commencées, à l’anse du Cap, une église presque finie. De plus la Grande Rivière, l’anse du Cap, Percé, Malbaie, Douglas ont été érigés civilement sous le nom de paroisses.

“ Depuis cinq ans la valeur de la propriété foncière a doublé dans le township de Percé, dans les autres townships, à part le bassin de Gaspé, où elle a augmenté dans la même proportion, le progrès n’a pas été aussi grand. Lorsque le Port franc aura été proclamé, nul doute qu’elle n’augmente encore davantage dans le même espace de temps.

“ Les grains récoltés en plus grande quantité dans les environs du chemin sous ma surveillance, comme partout dans le comté, sont l’orge, l’avoine, en quelques endroits le blé. On donne peu d’attention généralement à la culture de cette céréale dans Gaspé, ce qui est attribuable à l’absence de moulins pour sa conversion en farine. Le township de Percé, cependant, vient d’être doté d’un moulin à farine de première classe, dû à l’entreprise et à l’énergie d’un des hommes les plus patriotes du comté. Le dévouement de F. Savage, *éc.*, le propriétaire, pour la cause du cultivateur, (car il ne doit songer pour bien des années encore à retirer aucun revenu d’un établissement aussi coûteux) a déjà eu le salutaire effet d’augmenter le défrichement, les semailles et notamment celles du blé. Ce superbe moulin situé dans le voisinage du chemin de Percé, contribuera beaucoup à en faire ouvrir les terres. Les grains n’ont pas souffert de la gelée cette année. Les insectes, le fléau du blé ailleurs, sont inconnus dans Gaspé. La maladie du blé est ici la nielle (*smut*), mais ses ravages ont été jusqu’à présent très limités. Je dois ajouter que les patates sont plus ou moins attaquées chaque année de leur maladie particulière.

“ Il n’y a pas eu, d’après les renseignements que j’ai obtenus, de gelée nuisible aux récoltes dans ce township et ses environs, dans ces cinq dernières années.”

*Chemin de l’Anse à la Louise.*

Conducteur : — JOHN HURLEY.

|                           |          |
|---------------------------|----------|
| Montant approprié en 1860 | \$500 00 |
| Montant payé              | 500 00   |

M. Hurley a fait trois rapports sur les travaux qu’il a fait exécuter dans ce chemin.

Dans son premier rapport du 5 novembre 1860, M. Hurley m’informe qu’il a 1,000 verges de chemin parachevé de 16 pieds de largeur. De ces 1,000 verges, 300 ont été fasciées et couvertes de gravois et 130 ont été pontées; qu’il a de plus fait construire quatre ponts (culverts.)

Dans son rapport du 21 novembre suivant, il m’informe qu’il a réussi à construire un pont à l’endroit appelé “ les trois Ruisseaux ”, lequel pont a 100 pieds de longueur et 15 de hauteur, en cèdre; que cette construction donnera une satisfaction générale; que ce pont a coûté £30 et que s’il eut été donné à l’entreprise eut coûté £40 ou £45: que de plus il a amélioré entre les trois ruisseaux et le chemin de l’anse à la Louise 300 verges de

chemin très bas et humide ; qu'il a fait aussi plusieurs ponts (culverts) ; qu'il a aussi abattu une partie de la côte qui se trouve à Flint River.

Dans son dernier rapport daté du 18 décembre dernier, M. Hurley dit qu'il a complété la construction d'un pont sur la rivière de l'Anse à la Louise, qu'il est construit en cèdre, a 70 pieds de long, 8 pieds de hauteur et 17 de large, qu'il a aussi construit plusieurs autres ponts (culverts) avec les égouts convenables, qu'il a fasciné 200 verges et réparé plusieurs parties de ce chemin qui étaient impraticables pour les voitures, Il ajoute qu'il croit avoir satisfait au désir des intéressés, considérant les sommes qui ont été mises à sa disposition.

*Chemin de l'Anse au Griffon et du Portage de la Rivière au Renard*

Conducteur :—G. LAVERGNE.

|                           |           |          |
|---------------------------|-----------|----------|
| Montant approprié en 1858 | - - - - - | \$200 00 |
| Montant do. en 1859       | - - - - - | 200 00   |
|                           |           | \$350 00 |
| Montant payé              | - - - - - | 350 00   |

Ce chemin qui suit le bord du fleuve commence à l'Anse au Griffon et est ouvert jusqu'au grand Ruisseau, distance de 3½ milles.

Un mille est praticable pour les voitures d'été et le reste pour les voitures d'hiver seulement.

Ce chemin est situé partie dans le township de Cap Rosier et partie dans celui de Fox.

Il a été construit sept ponts qui ont coûté ensemble \$60.

Il reste encore trois ponts à faire que M. Lavergne évalue à \$500, savoir : un de 100 pieds de long sur le ruisseau appelé "Le mauvais pas," le 2e, celui du Grand Ruisseau, de 80 pieds de longueur et le 3me de 80 pieds sur le ruisseau à la Semelle.

"Le terrain" dit M. Lavergne "est généralement très avantageux à la culture, le bois y est mêlé. Les terrains adjacents sont aussi de bonne qualité et les terres se prennent à mesure que le chemin s'ouvre.

"Il y a sur le chemin plusieurs pouvoirs d'eau avantageux.

"La valeur de la propriété" dit M. Lavergne, "est augmentée de cent pour cent depuis ces dernières années."

M. Lavergne estime à \$1,200 la somme qu'il faudrait pour compléter ce chemin.

*Chemin du Barachois de Malbaie.*

Conducteur :—JOHN EDEN.

|                            |           |          |
|----------------------------|-----------|----------|
| Montant approprié en 1860, | - - - - - | \$800 00 |
| Do payé,                   | - - - - - | 475 00   |
|                            |           | \$325 00 |
| Balance restant,           | - - - - - | \$325 00 |

Ce chemin commence à l'endroit appelé le Barachois, entre les lots Nos. 18 et 19 du 1er rang sud du township de Malbaie qu'il traverse dans sa longueur, ainsi que le 2ème rang. De ce point le chemin court dans la ligne de division depuis le lot No. 11 jusqu'au No. 21. Ce parcours forme une étendue de 4 à 5 milles.

Il a été ouvert et complété cette année, près de huit arpens de ce chemin, à l'exception de deux à trois petits ponts qui sont à construire.

Ce chemin a été donné à faire par contrat. Le sol dans les environs du chemin est de qualité supérieure. Les bois qu'on y trouve sont le merisier, l'érable, le cèdre, l'épinette, le pin et le sapin.

Il y a aussi plusieurs pouvoirs d'eau dans les environs.

Ce chemin sera d'une grande utilité pour les colons Norvégiens établis dans cet endroit.

M. Eden, dans son rapport, cite le fait que la cecydomie ou mouche à blé est inconnue dans Gaspé.

Le montant nécessaire pour compléter ce chemin est évalué à \$800.

### COMTÉ DE BONAVENTURE.

*Chemin de Maria.*

Conducteur :—FINLAY COOK.

|  |          |
|--|----------|
| Montant approprié sur la balance restant de l'appropriation de 1859, pour le comté de Bonaventure, | \$240 00 |
| Montant payé,  | 240 00   |

Ce nouveau chemin commence à la ligne est de Carleton, et conduit aux établissements situés en arrière de Maria. Sa longueur projetée est de 12 milles. Il en a été ouvert 2 milles en 1860, qui sont complétés et praticables pour les voitures à roues.

Le coût du chemin par mille a été de \$100.

Il a été construit trois ponts mesurant ensemble 67 pieds.

Le terrain que traverse ce chemin est de la première qualité et couvert de bois de différentes espèces, bois dur et mou.

“Le terrain que l'on trouve dans les environs de ce chemin, dit M. Cook, étant de meilleure qualité que celui qui est situé sur le bord de la mer, les colons en conséquence de l'ouverture (1860) seront assurément induits à s'y établir. La colonisation augmente dans Maria rapidement. Pour compléter le chemin, il faudrait encore \$1000, sans y comprendre ce que coûteront les ponts.”

### COMTÉ DE BONAVENTURE.

*Dans le township Nouvelle :*

- 1° Chemin sur le côté ouest de la rivière Nouvelle,
- 2° Chemin de Glen Settlement.

*Dans le township de Mann :*

- 3° Chemin de Sandy Hill à Cross Point ferry,
- 4° Chemin de la Rivière du Loup.

Conducteur :—JOHN G. FAIR.

|                                      |          |
|--------------------------------------|----------|
| Montant approprié pour le 1° chemin, | \$100.00 |
| Do do 2° do - -                      | 200.00   |
| Do do 3° do - -                      | 400.00   |
| Do do 4° do - -                      | 100.00   |
|                                      | <hr/>    |
| Montant payé,                        | 700.00   |
|                                      | <hr/>    |
| Balance restant,                     | \$100.00 |

Les chemins que M. Fair a fait ouvrir en 1860 fournissent une étendue de près de quatre milles, praticables pour les voitures à roues.

Le chemin sur la côte ouest de la rivière Nouvelle commence au grand chemin, suit la rivière Nouvelle, en remontant depuis chez Joseph Mercier jusque chez Pierre Maltais.

Le chemin de Glen Settlement commence à la ligne de la seconde concession de Nouvelle, et court vers l'ouest jusqu'au lac.

Le chemin de Sandy Hill commence au grand chemin et conduit à la traverse de *Cross Point*, rivière Ristigouche.

Le chemin de la Rivière du Loup commence aussi au grand chemin et conduit chez James Allison, sur la 3<sup>me</sup> concession de Mann.

Le coût de ces chemins, terme moyen, peut être de \$240 par mille.

Tous les chemins qui ont été faits en 1860 sont verbalisés, et il a été pourvu à leur entretien futur.

“ Le terrain que traverse ces chemins,” dit M. Fair, “ est de la meilleure qualité et couvert de mérisier, érable et épinette et aussi de pins. Ces chemins conduisent à des étendues de terrain de haute valeur et très propres à la colonisation, sont bien pourvus de sources vives et de grands ruisseaux qui abondent en saumon et en truites.”

“ La colonisation a progressé régulièrement durant ces trois dernières années dans les townships de New Richmond, Maria, Nouvelle, Mann et Ristigouche, et cet automne (1860), grand nombre de familles acadiennes sont venues de l'Isle du Prince Edouard, et j'apprends qu'il en viendra d'autres au printemps prochain.

“ Ce serait pour les colons un grand avantage que d'ouvrir le printemps prochain un chemin de 2 ou 3 milles dans le township Matapédià.

“ Cette dernière année les colons se sont établis à deux ou trois milles en avant des chemins de colonisation commencés sur les rivières Nouvelle, Escuminac et Rivière du Loup.

“ La récolte du blé a été bonne cette année, ainsi que celle de tous autres grains.

“ Les patates ont peu souffert de la maladie ordinaire, excepté dans les endroits bas et où le poisson, comme engrais, a été employé en trop grande quantité.

“ Trois belles églises catholiques ont été construites cette année, une dans le township de Carleton, une dans Maria et la troisième dans Hamilton.”

M. Fair croit qu'il faudrait de \$100 à \$200 par mille pour compléter les chemins qu'il a fait ouvrir.

## COMTÉ DE RIMOUSKI.

### *Chemin de Sandy Bay,*

Conducteur :—O. AUGUSTE LAMONTAGNE.

|                                   |          |
|-----------------------------------|----------|
| Montant approprié en 1860 - - - - | \$300.00 |
| Montant payé - - - -              | 300.00   |

Le chemin de Sandy Bay vers l'intérieur a son point de départ au 3<sup>me</sup> rang du township MacNider, entre les lots Nos. 37 etc. 38 et est tracé jusqu'au 13<sup>me</sup> rang.

Il a été ouvert, cette année, jusqu'à la rivière Tartigon, distance de 43 arpens.

Cette étendue peut être fréquentée par les voitures à roues quoique 20 arpens ne soient pas encore entièrement parachevés. Le coût, terme moyen, en a été de \$224 par mille.

Il a été construit 2 ponts formant ensemble 37 pieds de pontage et 1½ arpens de pontage sur terre avec fossés.

“ Le terrain que ce chemin devra traverser,” dit M. Lamontagne, “ est généralement propre à l'agriculture et en grande partie composé de terrain supérieur dans toute son étendue, c'est à dire jusqu'au 12<sup>me</sup> rang inclusivement ; ces bonnes terres paraissent s'étendre à plusieurs milles de chaque côté du tracé.

“ Déjà un grand nombre de personnes son allées prendre des lots de terre sur les 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9 et rangs, les 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, étant en partie tous pris.

“ Le chemin traverse deux rivières, celle de Tartigon et celle de la petite Rivière



“ Blanche. On pourrait avec avantage y bâtir des moulins à farine et à scie.....

“ Depuis plusieurs années que je suis résidant dans ce township, je ne crains pas d'exagérer en vous disant que la population a augmenté de moitié depuis 5 à 6 ans, elle augmente d'une manière samsible tous les ans, étant attirée ici par la bonne qualité du sol et des terres à établir dans l'intérieur de ce Township.

“ Je ne doute pas que si le gouvernement nous procure des moyens pour continuer cette route l'année prochaine, qu'un grand nombre de personnes s'y établiront, car l'expérience nous prouve ici qu'il suffit que le gouvernement fasse ouvrir des routes pour que les terres soient immédiatement prises et occupées par le surplus de la population de nos paroisses environnantes.

“ Nous avons un prêtre résidant cet automne. Nous avons une chapelle et un presbytère, et les fondations d'une grand église posée, ouvrage qui devra se terminer dans trois ans.

“ La valeur de la propriété a augmenté du double depuis les 5 et 6 dernières années.....

“ Je ne puis terminer ces réponses sans vous faire remarquer qu'il serait d'une absolue nécessité que le pont de la rivière Tartigon se ferait pour l'année prochaine, afin de faciliter les colons qui se portent vers l'intérieur de ce township pour y prendre des terres, “ la rivière étant un obstacle à l'établissement de ces terres principalement le printemps et l'autonne où il est impossible de la traverser à gué.”

M. Lamontagne évalué à \$4300, y inclus les ponts, la somme qu'il faudrait pour parachever le chemin jusqu'au 12me rang inclusivement.

Ce chemin est verbalisé

### *Chemin de St. Fabien.*

Conducteur.—RÉV. M. A. LADRIÈRE.

|                            |           |                 |
|----------------------------|-----------|-----------------|
| Montant approprié en 1859- | - - - - - | \$475.00        |
| Do do 1860                 | - - - - - | 300.00          |
|                            |           | <u>\$775.00</u> |
| Montant payé               | - - - - - | 775.00          |

Ce chemin commence sur le second rang de la paroisse St. Fabien, dans la seigneurie Nicolas Rioux, au centre de la paroisse. Il comprend neuf arpents sur le 2nd rang, ensuite se prolonge sur le 3e rang en ligne presque droite et s'étend vers les terres de la couronne.

Trois milles ont été ouverts cette année et sont propres aux voitures d'été; cependant de cette étendue il n'y a que 2 $\frac{3}{4}$  milles entièrement complétés, dont le coût a été d'à peu près \$200 du mille.

Il a aussi été construit deux ponts formant ensemble 40 pieds de pavé, 1433 pieds de pontage sur terre et 708 pieds de fossé.

“ Je pense,” rapporte M. Ladrière, “ que toutes les terres à peu près peuvent être cultivées. Il y a un certain nombre de monticules, mais ce sont des côteaux de terre cultivable. Les principaux bois sont l'érable, le merisier, le frêne, le cèdre et l'aulne. On me dit que dans le voisinage des terres de la couronne il y a de magnifiques vallées propres à faire de très beaux établissements.

“ Je pense que bientôt les jeunes gens de ma paroisse vont prendre des terres sur le chemin et en arrière.

“ Dans la partie que j'ai parcourue, je n'ai pas rencontré de forts pouvoirs d'eau, mais je pense qu'il y a deux places de moulin à farine, etc.”



*Chemin de l'Isle Verte.*

Conducteur :—J. E.T. FRASER.

|                                    |           |               |
|------------------------------------|-----------|---------------|
| Balance de l'appropriation de 1859 | - - - - - | \$ 12 15      |
| Montant approprié en 1860          | - - - - - | 150 00        |
|                                    |           | <u>162 15</u> |
| Montant payé                       |           | 130 00        |
|                                    |           | <u>32 15</u>  |
| Balance restant                    | - - - - - | \$ 32 15      |

Voir mes rapports précédents pour la description de ce chemin.

Les travaux exécutés cette année par M. Fraser consistent dans l'ouverture de six arpens de nouveau chemin et dans le parachèvement de certaines parties du chemin ouvert l'année dernière.

Il a été construit plusieurs petits ponts formant ensemble 41 pieds de pontage et un demi arpent de pontage sur terre.

Quant aux renseignements sur la nature des terres que traverse ce chemin, je prends la liberté de vous référer à mon rapport de 1859.

*Chemin Denonville.*

Conducteur :—HONORE ROY.

|                           |           |               |
|---------------------------|-----------|---------------|
| Montant approprié en 1859 | - - - - - | \$180 00      |
| Montant do en 1860        | - - - - - | 300 00        |
|                           |           | <u>480 00</u> |
| Montant payé              | - - - - - | 480 00        |

Ce chemin, qui est une continuation de la route de l'église de la paroisse de l'Isle-Verte, commence au cordon qui divise la seigneurie de l'Isle-Verte du township Denonville, se continue dans la direction de la route susdite l'espace de 7 arpens, et tombe ensuite dans le fronteau de 1er rang du township qu'il suit, en gagnant vers le nord-est depuis le lot No. 4 jusqu'au lot No. 8. De ce point le chemin court vers le sud-est en traversant diagonalement le lot No. 8 jusqu'au front du 3me rang où les travaux ont été terminés cette année.

L'étendue de ce chemin est parachévé et à l'exception de quelques arpens, il peut être fréquenté par les voitures d'été.

Le coût par mille du chemin parachévé est d'environ \$180.

Il a été construit quatre ponts formant ensemble à peu près 100 pieds de pontage.

"Le sol," dit M. Roy, "de la partie que j'ai parcourue est excellent pour la culture et d'une étendue assez considérable; le bois y est fort, long, gros et de diverses qualités, tel qu'érable, plène, hêtre, merisier, épinette, cèdre etc., on me dit que plus on monte sur ce township, (c'est à dire Denonville) meilleur est le terrain.

"La continuation de ce chemin jusqu'au lac Témiscouata serait d'un grand avantage pour le commerce qui pourrait se faire avec Madawaska et les autres établissements y environnants, et faciliterait considérablement l'ouverture des terres de chaque côté de ce chemin et celles des environs qui sont magnifiques, m'assure-t-on."

"La colonisation a fait plus de progrès qu'on devait s'y attendre, attendu le manque de chemin. Dans certaine partie des townships, je citerai par exemple la partie du township Denonville, où les gens était si désireux de s'établir à proximité de leurs parents que plusieurs avaient commencé à y travailler et même à y semer, malgré qu'il n'y eut pas de chemin. Dans le township Viger, où il y a quelques années qu'on a commencé à ouvrir des chemins, une église y est construite dans une paroisse nommée St. Epiphane, et une autre y sera construite très prochainement."

*Chemin Viger.*

Conducteur :—L. M. LAPOINTE.

|                                   |          |
|-----------------------------------|----------|
| Montant approprié en 1860 - - - - | \$150.00 |
| Montant payé - - - - -            | 150.00   |

Voir mes rapports précédents pour la désignation de ce chemin.

Quatorze arpents et demi ont été ouverts et complétés dans l'été de 1860, ce qui donne à peu près 6 milles de chemin dans le township Viger propre au roulage.

Le coût du mille de ce chemin parachevé a été d'environ \$244, sans y comprendre les ponts.

“ A partir de la 7<sup>me</sup> concession,” dit M. Lapointe, “ le terrain où passe le chemin Viger est très bon ; il est en grande partie couvert de bois franc ; on n'y rencontre des roches que par intervalle. Suivant les renseignements que me donnent les personnes qui ont visité ces terres à partir de nos travaux jusqu'au chemin du lac Témiscouata, principalement dans la direction de notre chemin, les terres sont également bonnes, même d'après eux, elles seraient préférables dans les fameuses chaînes d'étable de la Montagne ronde, etc. La première n'est qu'à la distance de trois milles de nos travaux.

“ Ce chemin est d'une importance vitale pour la colonisation, mais il n'offrirait à peu près rien autre chose que le produit des champs au commerce, tant qu'il n'aura pas été relié avec celui du lac Témiscouata : s'il atteignait ce but, notre township serait presque qu'au niveau de la paroisse de la Rivière du Loup pour le commerce, nos terres seraient d'une double valeur et nos colons y vivraient plus à l'aise. Les paroisses de St. Arsène, St. George et l'Île Verte en recevraient un bon effet, parce que cette branche de communication leur ferait partager avec la Rivière du Loup le commerce de Madawaska, tandis qu'il n'y a que cette dernière qui en profite.

“ La rivière Mariaquèche sur laquelle il y a un magnifique pont d'érigé, et celle de Ténescoupe, distance d'à peu près 25 acres de nos travaux, ont des pouvoirs d'eau suffisants pour toute sorte de moulins.

*Chemin de Saint Eloi.*

Conducteur :—CHS. THÉRIAULT.

|                                   |          |
|-----------------------------------|----------|
| Montant approprié en 1860 - - - - | \$250.00 |
| Montant payé - - - - -            | 250.00   |

Voir la description de ce chemin dans mon rapport de l'an dernier.

Les travaux de cette année consistent :

1° Dans l'amélioration d'une route d'une lieue de longueur obstruée par de grosses pierres, et dans la construction de ponts et pontages détruits par le feu l'été dernier. Il a fallu aussi fasciner plusieurs parties de la route et abaisser des côtes. Ces réparations ont coûté \$75 par mille.

2° Dans l'ouverture de vingt-quatre arpents de chemin depuis le ruisseau Ferré jusqu'au chemin Taché. Cette étendue de chemin n'a pas été parachevée, mais simplement ouverte, afin de donner un débouché aux colons établis sur le chemin Taché.

Le chemin est maintenant praticable pour les voitures d'été l'espace de sept milles et a coûté, terme moyen, \$200 par mille.

M. Thériault pense que l'ouverture du chemin St. Eloi devrait être arrêtée au chemin Taché, au moins pour quelques années.

L'on trouve ce qui suit dans le rapport de M. Thériault.

“ Les trois premiers rangs du township Denonville ne sont presque point cultivables, étant couverts par des rochers et des petits lacs. Depuis la 3<sup>me</sup> concession en montant jusqu'au chemin Taché, le terrain est généralement bon, mais un peu pierreux, le sol y est excellent.

“ Les bois qui dominent le plus dans cet endroit sont l'érable et le merisier, ainsi que l'épinette et le pin en petite quantité.

“ L'on y trouve quantité de pierre à chaux de la meilleure qualité le long de la rivière de Mariaquaiche. . . . .

“ Depuis un an dix ou douze familles résident sur leur propriété, dans les environs du chemin et beaucoup d'autres se proposent d'aller s'établir sur leurs défrichés l'été prochain . . . . .

“ La valeur de la propriété foncière a augmenté de moitié et plus depuis deux ans, et je connais des gens qui ont payé un lot de terre \$80.00 voilà un an et demi, et ils re-fusent aujourd'hui \$400 pour ce même lot.”

Il faudrait à peu près, suivant M. Thériault, \$800 pour compléter ce chemin.

*Chemin de St. Modeste de Whitworth.*

Conducteur :—N. MIVILLE.

|                                     |          |
|-------------------------------------|----------|
| Montant approprié en 1860 - - - - - | \$200 00 |
| Montant payé - - - - -              | 200 00   |

Pour la description de ce chemin voir mes précédents rapports.

Il a été ouvert cette année dix-huit arpents de chemin et il a été fait 24 arpents de fossé et 12 arpents de *décharges* latérales, un pont sur la 4<sup>me</sup> concession qui avait été détruit par le feu, en juillet dernier, a été reconstruit ainsi qu'un pontage de deux arpents joignant le susdit pont. Ce chemin est propre aux voitures à roues jusqu'au chemin Taché, moins 13 arpents dont le bois est arraché,

“ Plus on avance vers le sud,” dit M. Miville, “ plus le terrain nous paraît bon ; la 9<sup>me</sup> concession surtout que j'ai visitée me paraît tellement bonne que je ne vois rien de mieux dans les anciennes paroisses, et quoique notre chemin ne soit praticable pour les voitures à roues jusqu'à cet endroit, cependant les gens font, cet automne, sur cette susdite concession, des défrichements assez considérables.”

COMTÉ DE KAMOURASKA.

*Chemin Pohénégamook.*

Conducteur :—JOSEPH ROY.

|  |          |
|--|----------|
| Balance de l'appropriation de 1859 - - - - - | \$20 53  |
| Montant approprié en 1860 - - - - -          | 300 00   |
|  | <hr/>    |
|  | \$320 53 |
| Montant payé - - - - -                       | 311 25   |
|  | <hr/>    |
| Balance restant - - - - -                    | \$ 9 28  |

Voir la description de ce chemin dans mes précédents rapports.

Un mille et un quart a été ouvert cette année, lequel est praticable pour les voitures à roues.

Ce chemin est maintenant ouvert sur une étendue de 25 milles et 5 arpents dont 24 milles et 5 arpents sont passables pour les voitures d'hiver seulement.

Le coût du chemin terminé, sans y comprendre les ponts, est, terme moyen, de \$260 par mille.

M. Roy a fait réparer un pont sur la rivière Fourchue, dans la branche de St. Alexandre, qui avait été brûlé en partie. Cette réparation a coûté environ \$52.

“ Ce chemin, “ suivant M. Roy, “ donnera beaucoup d'avantages à la colonisation, “ lorsqu'il sera terminé, vû qu'il y a beaucoup de bonnes terres dans les environs du lac “ Pohénégamook jusqu'à la ligne provinciale, et au commence en ce qu'il sera relié à la “ rivière St. Jean par une petite rivière navigable, tributaire de cette dernière.”

Suivant M. Roy la somme de \$2000 serait nécessaire pour compléter ce chemin, sans comprendre les frais de construction d'un pont sur la Rivière-du-Loup, dans la branche de St. Alexandre dont le coût est évalué à \$1200.

---

*Chemin de Woodbridge.*

Conducteur :—J. B. DIONNE.

|                           |   |   |   |   |   |   |   |   |          |
|---------------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|----------|
| Montant approprié en 1860 | - | - | - | - | - | - | - | - | \$200 00 |
| Montant payé              | - | - | - | - | - | - | - | - | 200 00   |

Pour la description de ce chemin voir mon rapport de 1858.

Il a été ouvert cette année un mille, 7 arpens et 3 perches de chemin, dont onze arpens et 3 perches sont parachevées, dans la partie restant le bois a été enlevé et le terrain aplani de manière à en faire un bon chemin d'hiver et même praticable pour les voitures à roues.

Il a aussi été construit 5 ponts mesurant ensemble 71 pieds et un pont de 30 pieds de longueur, fait l'année dernière, qui avait été enlevé par les eaux du printemps.

Un pontage sur terre d'un arpent et 3 perches a été construit dans une cédrière.

Monsieur Dionne n'ayant pas répondu à ma circulation du mois d'octobre dernier, je ne puis vous donner plus de détails sur les travaux exécutés dans ce chemin.

---

*Chemin du Mont Carmel.*

Conducteur :—JEAN CARON.

|                           |   |   |   |   |   |   |   |   |          |
|---------------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|----------|
| Montant approprié en 1860 | - | - | - | - | - | - | - | - | \$700 00 |
| Montant payé              | - | - | - | - | - | - | - | - | 700 00   |

Le chemin Mont Carmel, qui est une voie de communication avec la section du chemin Taché déjà ouverte dans le comté de Kamouraska, demandait impérieusement des améliorations sur une étendue de quatre à cinq milles de son parcours qui était infranchissable à cause de la grande quantité de cailloux roulés qui s'y trouvaient. Avec la somme approprié cette section de chemin a été améliorée en la couvrant de sable et de terre forte, de manière à la rendre praticable sur une largeur de 10 à 12 pieds, excepté en quelques endroits où le chemin n'a que 8 à 9 pieds de large.

Ce chemin qui a 20 milles de longueur est ouvert jusqu'à la ligne provinciale; de ces 20 milles, onze sont praticables pour les voitures d'été, et les 9 milles restant pour les voitures d'hiver seulement.

Suivant M. Caron il faudrait une somme de \$4000 à \$5000 pour terminer le chemin

---

*Chemin Chapais*

Conducteur :—MAURICE BOSSÉ.

|                                    |   |   |   |   |   |   |   |   |          |
|------------------------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|----------|
| Balance de l'appropriation de 1859 | - | - | - | - | - | - | - | - | \$1 74   |
| Montant approprié en 1860          | - | - | - | - | - | - | - | - | 300 00   |
|                                    |   |   |   |   |   |   |   |   | <hr/>    |
|                                    |   |   |   |   |   |   |   |   | \$301 74 |
| Montant payé,                      | - | - | - | - | - | - | - | - | 50 00    |
|                                    |   |   |   |   |   |   |   |   | <hr/>    |
| Balance restant                    | - | - | - | - | - | - | - | - | \$301 04 |

La somme payée a été employée pour réparer des dommages qui avaient été causés par un amas de bois et de glace au pont construit sur la rivière Ouelle, dans ce chemin.

Des circonstances imprévues n'ont pas permis d'employer la balance qui reste en disponibilité, mais elle sera au commencement de la saison prochaine, dès que l'état du sol permettra de faire les travaux avec avantage.

### COMTÉ DE L'ISLET.

#### *Chemin Arago.*

Conducteur:—P. C. FOURNIER.

|                                    |   |   |   |   |          |
|------------------------------------|---|---|---|---|----------|
| Balance de l'appropriation de 1859 | - | - | - | - | \$37 35  |
| Montant approprié en 1860-         | - | - | - | - | 300 00   |
|                                    |   |   |   |   | \$337 35 |
| Montant payé                       | - | - | - | - | 337 35   |

Voir la description de ce chemin dans mon dernier rapport.

Avec la somme appropriée M. Fournier a complètement fini et fossoyé, cette année, à peu près un mille de chemin ouvert l'année dernière, et a de plus ouvert 23 chaînes et 27 mailles de chemin au-delà du pôteau du 1er mille.

Cette dernière section, quoique non parachevée, peut n'éanmoins servir aux voitures à roues.

Il a été construit 4 petits ponts dont la longueur réunie n'est que de 13 pieds.

Relativement au sol que traverse ce chemin et aux progrès de la colonisation, voici ce que dit M. Fournier dans son rapport.

“ Pour avoir une idée aussi juste que possible de la valeur du sol et des bois par où le tracé du chemin, ainsi que dans les environs, j'ai été visiter, en octobre dernier, les terres et les défrichement faits par les colons dans les 1er et 2me rangs du township Lessard, et j'ai pu me convaincre par moi-même ainsi que par les informations que j'y ai recueillies, que ces terres étaient excellentes et propres à la culture de toute espèce de grain semé en Canada.....

“ Les avantages que ce chemin offrira à la colonisation seront certainement considérables, vû qu'il établira une communication directe depuis le quai que le gouvernement a fait construire à l'Islet jusqu'au chemin Taché où les terres paraissent être des plus favorables à la culture.....

“ Le tracé du chemin Arago suit, pendant une partie de son parcours, une rivière nommée le *Bras d'Apic*, sur laquelle on trouve un pouvoir d'eau suffisant pour mettre en mouvement un grand nombre de manufactures de toutes espèce.....

“ Pour corroborer ce que j'ai dit l'an dernier dans mon rapport, j'ai pu constater que vingt-quatre personnes avaient travaillé sur les 1er et 2m rang du township Lessard, et dix-huit sur un autre rang; sur le nombre, il y a sept résidents avec leurs familles.—Ils ont récolté cette année assez de pain pour pourvoir à leur subsistance et ils ont fait des abattis qui leur permettent d'ensemencer assez de terre pour vivre dans l'aisance par la suite....

“ Avant le commencement de l'ouverture du chemin Arago, les terres n'avaient, dans le township Lessard, aucune valeur, même nominale, si ce n'est pour les bois qui y étaient exploités, mais depuis qu'on a eu la certitude que le chemin serait ouvert, la valeur des terres a augmenté d'une manière étonnante”.....

*Chemin Elgin.*

Conducteurs :—P. G. VERREAULT, CHARLES CARRIÈRE ET AUJUSTIN GAGNON.

|  |           |           |
|--|-----------|-----------|
| Montant approprié en 1860  | - - - - - | \$1800 00 |
| Balance de l'appropriation pour le chemin Taché, transférée<br>an chemin Elgin | - - - - - | 741 30    |
|  |           | \$2541 30 |
| Montant payé   | - - - - - | 2541 30   |

Pour hâter la confection du chemin Elgin, si impérieusement nécessaire pour communiquer avec les deux sections du chemin Taché ouvertes dans le comté de l'Islet, Messieurs Carrière et Gagnon ont été nommés pour assister M. Verreault dans les travaux qu'il y avait encore à exécuter pour cet objet.

Ce chemin qui, l'an dernier, n'était parachevé que jusqu'à la rivière Ouelle l'est maintenant jusqu'à une distance d'un mille et cinq arpents au sud du chemin Taché. Quatre milles et 17 arpents ont été parachevés cette année, et un mille et 4½ arpents ont été ouverts en chemin d'hiver.

Il reste encore sept milles et demi de chemin à parachever pour se rendre à la ligne provinciale.

Le coût du mille parachevé a été d'à peu près \$485.

Un certain nombre de ponts peu considérables ont été construits, et il a été fait aussi des pontages et *fascinages*.

Le sol est de bonne qualité, mais, en plusieurs sections, couvert de pierres, ce qui rend les travaux très coûteux et pénibles à exécuter.

“Cependant,” ajoutent MM. Carrière et Gagnon, “nous sommes heureux de dire qu'à une distance de deux milles plus loin, le terrain devient plus propice et moins pierreux, et la qualité du sol bien supérieure pour l'agriculture. Aussi les terres en ce dernier endroit sont elles toutes prises jusqu'à la ligne provinciale, et elles reçoivent de nombreux et importants défrichements.

## Extrait du rapport de M. Verreault :

“Les sites pour deux églises ont été choisis, l'un au lac Noir, et l'autre près de la jonction des chemins Taché et Elgin.....

“La population sur le chemin Elgin s'élève actuellement à 176 âmes; 1355½ acres ont été défrichés cette année, et le nombre de bâtisses construites est de 68. Il a été semé 864 minots de tous grains.

“Ces chiffres,” ajoute M. Verreault, “sont extraits du rapport de M. S. Drapeau qui, avec son obligeance ordinaire, a bien voulu me les communiquer.

“J'ai déjà eu occasion d'attirer votre attention sur l'importante fabrication du sucre d'étable dans ces endroits. Je calcule que cette industrie représente un capital annuel de \$68,000. Il se trouve au-dessus de 80 sucreries établies, pouvant produire 90,000 livres de sucre. Toute cette exploitation se fait dans les townships Ashford, La Fontaine, Dionne, Fournier, Garneau et Casgrain, traversés par le chemin Elgin.

“Ainsi que je l'ai dit plus haut, il reste 7½ milles de chemin à parachever pour atteindre la frontière provinciale, mais dès aujourd'hui d'entr'prenants colons ont devancé les progrès du chemin pour aller en avant jeter les fondements certains de leur établissement. Un d'entre eux, Frédéric Vaillancourt, a, cette année même, récolté 1700 gerbes de grain. Je l'ai rencontré dernièrement se transportant avec femme, enfants, voitures et bétail de toute sorte vers sa demeure future, et cela parmi les difficultés et les pénibles embarras de la forêt.

“M. l'Inspecteur des agences a pu juger de ses yeux, à la suite de l'utile visite qu'il a faite cette année à ces endroits, de l'importance actuelle du chemin Elgin sous plusieurs points de vue; malheureusement le transport incessant et le charoyage qui se fait journellement ont eu pour effet de détériorer d'une manière sérieuse le chemin parachevé avant cette année.



“ Une somme de \$600 appropriée par le gouvernement pour réparations serait, à mon avis, suffisante et de l’aveu de tous un véritable bienfait.

“ Vu l’importance exceptionnelle du chemin Elgin ne serait-il pas possible d’obtenir “ ce résultat ? ”

M Verreault évalué à \$4000 la somme qu’il faudrait pour parachever le chemin jusqu’à la Ligne Provinciale.

### COMTÉ DE MONTMAGNY.

#### *Chemin de l’Anse à Giles.*

|  |          |
|--|----------|
| Conducteur :—L. A. BEAUBIEN ET W. BOSSÉ.   |          |
| Balance de l’appropriation de 1859 - - - - | \$450.00 |
| Montant approprié en 1860 - - - -          | 450.00   |
|  | <hr/>    |
|  | \$900.00 |
| Montant payé - - - -                       | 850.00   |
|  | <hr/>    |
| Balance restant - - - -                    | \$ 50.00 |

Ce chemin qui doit avoir à peu près 15 milles de longueur a son point de départ entre les 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> rangs de la paroisse du Cap St. Ignace, et est tracé jusqu’au chemin Taché. Il en a été ouvert en 1860 52½ arpens, lesquels réunis à ce qui a été fait en 1850, donne un total de 66½ arpens de chemin parachevé. Le coût, terme moyen, en a été de \$433 par mille.

Plusieurs petits ponts formant ensemble 50 pieds de pontage ont aussi été construits. La nature du sol sur lequel passe le chemin et les terrains adjacents sont presque tous de terre jaune boisés en bois franc, épinette et sapin.

#### Extrait du rapport de M. Beaubien :

“ Le chemin, quoique peu avancé, a déjà servi à commencer le défrichement en plusieurs endroits, et il est certain que ces défrichements se continueront à mesure que le chemin s’ouvrira. Les habitants attendent que les lots soient arpentés chaque côté du tracé pour les prendre. Un grand nombre de lots dans les environs du tracé sont déjà occupés par des personnes qui y font du sucre; ils ont hâte que le chemin soit fait, afin de se rendre plus facilement dans leurs sucreries et y commercer le défrichement.”

Le blé, le seigle et l’orge y ont été récoltés cette année dernière; le tout a bien mûri

#### *Chemin Sirois.*

#### Conducteur :—ANTOINE TALBOT.

|                                   |          |
|-----------------------------------|----------|
| Montant approprié en 1860 - - - - | \$200 00 |
| Montant payé - - - -              | 198 89   |
|                                   | <hr/>    |
| Balance - - - -                   | \$ 1 11  |

Ce chemin commence au bout de la route des Commissaires en arrière de St. Pierre, au sud-est de la rivière du Sud, traverse la partie nord-est du township Armagh et se termine au 5<sup>me</sup> rang du township Montmagny. Il est ouvert dans toute sa longueur qui est de deux lieues et demie, et peut être fréquenté par les voitures d’été.

Les travaux de cette année se sont bornés à la confection de deux ponts formant 21 pieds de pontage, six arpents de pontage sur terre, 27 arpents de fossé et dix arpents de chemin ont été parachevés.

Le terrain que traverse ce chemin est généralement plan et de bonne qualité. Les bois consistent en érable, merisier, épinette et cèdre. Ce chemin est d'un grand avantage pour la colonisation des townships Armagh et Montminy, et il s'y fait un commerce considérable de bardeau, bois de cèdre et épinette.

Dans le township Montminy il y a six pouvoirs d'eau dont 5 sont utilisés pour des moulins à scie et un pour un moulin à farine.

La colonisation a fait des progrès assez considérables ces dernières années et la population du township Montminy et de cette partie d'Armagh que traverse le chemin est d'environ six cents âmes.

"Les grains recueillis cette année," dit M. Talbot, "sont le blé, le seigle, l'orge, le sarrasin et l'avoine en abondance. La récolte de patates a été très belle: l'on récolte aussi une assez grande quantité de navets et de pois; point de gelées; la mouche à blé est encore inconnue dans ces localités."

M. Talbot croit qu'il faudrait une somme de \$1400 pour compléter ce chemin.

*Chemin Beaubien.*

Conducteur:—EDOUARD COTE.

|                                    |          |
|------------------------------------|----------|
| Balance de l'appropriation de 1859 | \$ 15 13 |
| Montant approprié en 1860          | 550 00   |
|                                    | \$565 13 |
| Montant payé                       | 565 13   |

Ce chemin qui a son point de départ à la deuxième concession de St. Thomas est maintenant ouvert jusqu'au ruisseau Ferré, dans le township Ashburton.

Il en a été ouvert cette année trois milles 24 arpents et 7½ perches dont 10 arpents sont terminés. Une étendue d'à peu près 5 arpents, ainsi que plusieurs mauvaises côtes, ont aussi été améliorées dans la partie du chemin ouverte ces années dernières.

La totalité du chemin ouvert est de 11½ milles, dont 8 milles sont propres aux voitures d'été, et le reste ne peut servir qu'aux voitures d'hiver.

Le coût du chemin parachevé, fait cette année, est d'à peu près \$700 du mille, y compris les ponts.

Il existe plusieurs pouvoirs d'eau le long de la ligne de ce chemin. Dans le township Montminy il y a un moulin à farine et deux superbes moulins à scie.

Suivant M. Côté, la récolte a été très bonne dans Ashburton et Montminy et les grains n'ont nullement souffert de la gelée.

COMTÉ DE BELLECHASSE.

*Chemin d'Armagh.*

Conducteur:—PIERRE DAGNEAULT.

|                           |          |
|---------------------------|----------|
| Montant approprié en 1860 | \$400 00 |
| Montant payé              | 400 00   |

Voir la description de ce chemin dans mes précédents rapports.

Il a été parachevé, cette année, neuf arpents et 1½ perche de chemin et 27 arpents de chemin déjà ouverts ont été élargis.

Ce chemin coûte \$600 par mille, parachevé.

"Depuis quelques années," dit M. Dagneault, "les propriétaires des terres des townships Armagh et Mailloux ont de beaucoup augmenté leur défrichement, d'incultes qu'elles étaient d'abord les terres elles sont devenues remarquablement productives. Il ne m'a pas été

“ donné de connaître qu’elle est l’augmentation du nombre de colons dans ces townships depuis ces dernières années, mais je crois, au meilleur de ma connaissance, qu’elle s’est augmentée de moitié.....

“ Depuis trois ou quatre ans l’augmentation de la valeur de la propriété foncière dans Armagh et Mailloux a été d’à peu près moitié.”

*Chemin Fortier.*

Conducteur :—ELIE AUDET

|                                     |          |
|-------------------------------------|----------|
| Montant approprié en 1860 - - - - - | \$600 00 |
| Montant payé - - - - -              | 600 00   |

Le chemin Fortier a son point de départ dans Mailloux, court au sud, traversant partie de Mailloux ainsi que les townships de Roux, Bellechasse et Daaquam jusqu’à la ligne provinciale sur la rivière St. Jean, distance d’environ 24 milles.

Ce chemin, dont les travaux d’ouverture ont été commencés le 5 novembre dernier, sous l’active surveillance de M. Audette, et ont été conduits avec une telle diligence que le 29 du même mois il était ouvert un chemin d’hiver dans toute son étendue de 24 milles. C’est au zèle du révérend M. Beaubien, curé de St. Raphaël, qu’est dû l’ouverture de ce chemin. Ce monsieur, à la tête d’un parti de jeunes gens, dans le cours de l’automne dernier, a fait une excursion dans les environs de la ligne de ce chemin. D’après le rapport qu’il a fait sur la qualité et l’étendue des terrains qu’il a explorés et les dispositions d’un grand nombre de jeunes cultivateurs à y former des établissements, il a été décidé, sur les instances et représentations de M. le docteur O. C. Fortier, M. P. P., que ce chemin serait ouvert avec toute la diligence possible. Les résultats de ces travaux sont des plus satisfaisants.

Je donne ici avec plaisir un extrait du rapport de M. Audette.

“ Sur le chemin Fortier, il y a aussi de bonnes terres, d’excellentes même, à mesure que l’on approche de la vallée de Saint Jean. Le tracé de ce chemin ne passe pas au milieu des terrains les plus avantageux, c’est surtout dans les rangs situés en arrière que se trouvent les plus belles terres et il y en a une étendue très considérable.

“ De belles et bonnes terres, des pouvoirs d’eau sans nombre, un climat plus doux que sur les bords du Saint Laurent sur le versant sud des montagnes, un marché tout près pour des produits dans les nombreux chantiers que font les Américains de l’autre côté de la ligne, des rivières profondes et navigables pour de petits bateaux qui mettront ces nouveaux colons en rapports faciles et journaliers avec Madawaska, Long-Sault, St. Jean et Frédéricton, outre le débouché ordinaire et encore à proximité de Québec. Je dois ajouter que les rivières Daaquam, St. Jean et plusieurs autres, sans compter un grand nombre de lacs, sont très poissonneuses.....

“ Quant aux terres qui bornent le chemin Fortier, il y a à peine un mois et demi qu’il est question d’ouvrir un chemin d’hiver pour y communiquer, et déjà des centaines de lots sont vendus, quelques-uns sont occupés, et chaque jour voit des partis d’explorateurs qui, la hache sur l’épaule, vont prendre possession de ces forêts séculaires et se disputent ces terres magnifiques. L’agent local, M. Jolivet, peut à peine suffire”.....

“ Nous avons vu jusqu’à 60 hommes venir visiter ces townships et une grande partie de ces mêmes hommes se proposent de s’y établir. De plus nous avons vu un homme qui bâtissait une cabane pour y monter sa famille cet automne même.”

Il a été construit par M. Audette, sur ce chemin, des camps qui seront d’une grande utilité pour les colons explorateurs et pour ceux qui compléteront ce chemin.

A raison des ponts assez nombreux et considérables qu’il y a à faire sur ce chemin, M. Audette évalue la somme nécessaire pour le compléter à \$1,440.00, à peu près \$256 par mille.

COMTÉS DE RIMOUSKI, TÉMISCOUATA, KAMOURASKA, L'ISLET MONT-MAGNY, BELLECHASSE.

*Chemin Taché.*

Conducteurs :—OCTAVE DIONNE, AUGUSTIN GAGNON, CHARLE CARRIERS ET ELIE AUDET.

|   |   |   |   |   |            |
|---|---|---|---|---|------------|
| Balance de l'appropriation de 1859                      | - | - | - | - | \$ 5041 30 |
| Montant approprié en 1860                               | - | - | - | - | 11200 00   |
|   |   |   |   |   | \$16241 30 |
| Cette somme a été employée comme suit :—                |   |   |   |   |            |
| Dans le comté de Kamouraska                             | - | - | - | - | \$ 6000 00 |
| do do de l'Islet, pour la section à l'est du            |   |   |   |   |            |
| chemin Elgin  | - | - | - | - | 2500 00    |
| do do pour la section à l'ouest du chemin de            |   |   |   |   |            |
| Bellechasse   | - | - | - | - | 4500 00    |
|   |   |   |   |   | \$15500 00 |
| Balance non dépensée sur le chemin Taché, mais employée |   |   |   |   |            |
| par ordre du département sur le chemin Elgin            | - | - | - | - | 741 30     |
|   |   |   |   |   | \$16241 30 |

Le chemin Taché, comme je l'ai mentionné dans mon rapport de l'an dernier, doit, tel qu'il est projeté et tracé, avoir une longueur de 209 milles.

Il traversera 6 comtés, savoir : Rimouski, Témiscouata, Kamouraska, L'Islet, Montmagny et Bellechasse.

Dans le cours de l'été dernier, les travaux d'ouverture de ce chemin ont été exécutés avec toute l'énergie et l'activité possible dans trois des comtés ci-dessus mentionnés, dans les comtés de Kamouraska, L'Islet et Bellechasse, sous la surveillance de quatre conducteurs, M. Octave Dionne pour Kamouraska, Messieurs Augustin Gagnon et Charles Carrières pour L'Islet, et M. Elie Audet pour Bellechasse.

Chacun de ces messieurs qui, dans l'exécution de leurs travaux, ont rivalisé de zèle et de patriotisme, m'a transmis d'excellents rapports qui contiennent des détails du plus haut intérêt sur les avantages que leurs localités respectives offrent à la colonisation. J'ai puisé largement dans ces rapports et j'en donne ici des extraits, bien persuadé que je suis qu'ils seront lus avec plaisir par les amis de la colonisation, et surtout par les colons eux-mêmes, toujours avides de ces renseignements qui les décident sur le choix de leurs établissements.

Dans le comté de Kamouraska, le chemin Taché est ouvert et parachevé depuis le chemin Mont Carmel, courant vers l'ouest, l'étendue de huit milles et demi, à l'exception toutefois du minage qui reste à faire dans le 16, 15 et 14<sup>me</sup> demi milles, lequel minage coûtera à peu près \$160. Toute l'étendue du chemin ouvert est située dans le township Chapais.

Toute cette étendue de chemin peut être fréquentée par les voitures d'été.

“ Le coût par mille,” dit M. Dionne qui a conduit les travaux dans cette section du “ chemin Taché,” a été par mille parachevé de \$1183, terme moyen ; il est juste d'ajouter “ que j'ai rencontré dans la confection de ce chemin des obstacles presque insurmontables.”

Deux ponts dont la longueur de l'un est de 150 pieds et celle de l'autre de 62 pieds ont été construits.

“ A l'exception des 18<sup>e</sup> et 15<sup>me</sup> milles,” ajoute M. Dionne, “ où la terre est presque inculte, le sol sur tout le parcours du chemin ouvert est d'une excellente qualité, et les “ 17 et 18<sup>me</sup> milles surtout peuvent soutenir la comparaison avec les meilleures terres de “ nos paroisses.

“ Les espèces de bois les plus communes sont l'épinette, le sapin et le bouleau. On “ y rencontre aussi du merisier et de l'érable, mais en moindre quantité. Le chemin tra- “ verse deux cédrières d'une petite étendue. Ces différentes espèces de bois sont toutes

“belles et d'une grande hauteur. Je ne connais qu'une sucrerie dans le voisinage immédiat du chemin.

“Nul doute qu'il se trouvera sur ce chemin beaucoup de terres favorables à la colonisation et qui seront occupées par nos jeunes compatriotes, aussitôt qu'elles leur seront offertes. Ce seront indubitablement ces nouvelles localités qui fourniront aux vieilles paroisses où les bois sont presque entièrement détruits aujourd'hui, la planche, le bardeau, les matériaux pour les clôtures et généralement les différentes espèces de bois de construction.

“Il ne se rencontre aucune rivière sur cette partie du chemin. Je ne crois pas qu'il s'y trouve de pierre à chaux.”

“Je pense que la partie de ce chemin qui s'étend à l'est de la route Mont-Carmel coûtera beaucoup moins par mille que celle qui a été faite à l'ouest, les difficultés de cette dernière partie y étant beaucoup plus grandes. On dit le sol à l'est très propice à la confection d'un chemin.”

“Il est à ma connaissance que près de 40 lots ont été achetés cette année par des habitants de St. Paschal dans le township Painchaud, à quelque distance de la ligne que suivra le chemin Taché, et indubitablement en vue de la facilité qu'offrira cette voie de communication pour se rendre à ces terres. On parle très avantagement de ces lots qui sont, dit-on, presque entièrement couverts d'érables magnifiques, et on rapporte que la même chaîne se prolonge très loin dans l'est.”

Dans le comté de L'Islet, le chemin a été ouvert en 1860, à l'est et à l'ouest du chemin Elgin.

La section est sous la surveillance de M. Gagnon, celle à l'ouest sous celle de M. Carrière.

Dans la Ire section il a été fait cinq milles et trois arpens de chemin dont 4 milles et 3 arpens ont été parachevés. Cette section de chemin se trouve dans le township ou canton Lafontaine.

Le coût par mille en a été d'à peu près \$525.

Douze ponts formant 72 pieds de pontage ont été construits.

“Il y a de vastes érablières,” dit M. Gagnon, “au sud du chemin Taché, mais le terrain y est encore plus pierreux. Le bois est très long, gros et difficile à extraire. Le sol continue d'être pierreux; cela n'empêche pas qu'au fur et à mesure que le chemin s'ouvre, les terres sont prises de chaque côté et les défrichements commencés.

“La valeur de la propriété y a doublé depuis un an.”

Dans un rapport qu'il m'a adressé, M. Gagnon fait les remarques suivantes :—

“Le terrain que traverse ce chemin paraît être de bonne qualité et très propre à la colonisation. Il est sillonné en tout sens par d'importantes petites rivières ou ruisseaux qui seront pour les colons d'une grande utilité. Les rangs adjacents sont à peu près de même qualité et bon à coloniser, bien que le sol, en certains endroits, soit pierreux à la surface.

“Déjà toutes les terres qui bordent le chemin ouvert sont prises par de vigoureux jeunes gens qui en abattent les arbres; ils s'efforcent à l'envi de remplacer au plutôt l'épaisse et sombre forêt par de beaux champs de grain.

“Je n'hésite pas à dire que l'ouverture du chemin Taché, à travers cette vaste étendue de terre qui n'est éloignée des vieilles paroisses du fleuve que d'environ six heures de marche, va créer un mouvement vers le développement de la colonisation qui sera des plus efficaces, d'autant plus qu'une volonté énergique et dévouée est appelée par le gouvernement à diriger vers ce centre plein d'avenir pour les familles pauvres, tout ce qu'il y a de surplus dans la population des anciennes paroisses et à présider à la formation des nouvelles paroisses qui vont surgir comme par enchantement sur tout le parcours de ce *grand chemin provincial*, dans un temps plus ou moins loin.”

La section ouverte à l'ouest du chemin Elgin, dans le township Garneau, l'a été sous la surveillance de M. Carrière.

Trois milles et 17 arpens ont été ouverts et parachevés, à l'exception des 5 derniers arpens qui n'ont été qu'ouverts seulement. Le coût en a été de \$543 par mille.

“Deux ponts assez considérables,” dit M. Carrière, “ont été construits durant la

“ saison. Le premier, qui a coûté \$95.90, mesure 70 pieds de longueur. Le second, “ beaucoup plus vaste, mesure 275 pieds, dont 190 pieds sont pontés en bois équarris, et “ le reste en forme de terrasse (mesurant 85 pieds) est construit de bois et de terre rap- “ portée. Il a été nécessaire de lui donner une élévation d'environ cinq pieds et demi de “ hauteur sur le niveau actuel de l'eau, afin d'empêcher les inondations du printemps de le “ détruire. Le coût de ce dernier pont s'élève à \$258 50.

“ De plus, il a été construit 9 petits ponts de ruisseaux, mesurant ensemble 53 pieds “ de pavé qui ont coûté \$33.40, et fait ouvrir plusieurs cents pieds de fossé d'égouttement “ à travers la forêt qui ont coûté environ \$23.60.....

“ Je m'estime heureux d'avoir l'agréable occasion d'ajouter que l'ouverture de ce che- “ min va créer en faveur de la colonisation un bien incalculable. Les terres par où passe “ ce chemin sont considérées comme étant de qualité supérieure et très facile d'exploita- “ tion. J'en juge plus intimement encore à la vue des gens qui ne se contentent de suivre “ les progrès d'ouverture du chemin pour les prendre, mais vont à l'avance s'en emparer “ et faire des abattis. Il y a déjà des lots sur lesquels on a fait jusqu'à 12 et 14 acres “ d'abattis, et ce, depuis seulement l'époque où nous avons commencé nos travaux d'ouver- “ ture, dans le mois de juillet dernier. Deux colons, paraît-il, vont hiverner sur des lots “ qu'ils défrichent actuellement, afin d'être plus en demeure de les avancer et de les ense- “ mencer au printemps.

“ On m'informe en outre que tout ce terrain situé entre ce chemin et la ligne provin- “ ciale est également propre à la colonisation. Le sol est partout riche et uni. Un grand “ nombre de petites rivières et ruisseaux importants sillonnent cet immense territoire ap- “ pelé à devenir le centre d'une colonisation active et puissante, puisque la sollicitude du “ gouvernement s'étend sur toute cette partie de territoire qui doit être un jour traversé “ par ce *grand chemin de colonisation* qui s'ouvre parallèlement au fleuve près de la Chau- “ dière jusqu'au chemin conduisant à Ristigouche.

“ Cependant en regard de ce beau côté de la question de la colonisation, en cette par- “ tie du pays, il est vraiment pénible de voir avec quel acharnement les déprédations se “ commettent dans la forêt. Bientôt il ne restera plus que quelques rares pins, oubliés “ ça et là sur les lots destinés à une prochaine colonisation. Malgré les avis du gouver- “ nement, les pillards abondent et font main basse sur tout le bois de construction qu'ils “ trouvent.

“ Le gouvernement ferait un acte de patriotisme rare en suspendant même tout-à-fait “ le système de la coupe des bois en ce qui regarde ce territoire qui, bientôt, sera appelé à “ être colonisé d'un bout jusqu'à l'autre.

“ A trois milles plus loin du lieu où nos travaux ont été suspendus, allant vers l'ouest, “ j'ai rencontré, dans une excursion que j'ai faite, une petite rivière très profonde qui coule “ vers le sud et va se jeter dans la rivière St. Jean, qui me paraît être destinée à rendre “ d'importants services au commerce et à l'industrie en alimentant les fabriques et les “ moulins qui pourront s'élever en cet endroit. Je ne doute nullement qu'elle ne soit na- “ vigable pour les petites embarcations, vu sa largeur qui n'est pas moins de 30 à 40 pieds, “ à l'endroit où passe le chemin Taché, et à sa grande profondeur. Elle me paraît exempte “ des *embarras* qui d'ordinaire couvrent ces sortes de rivières. D'ailleurs je ne fais que “ noter le fait, laissant au temps le soin de nous développer les avantages qu'elle est sus- “ ceptible d'offrir.”

Dans le comté de Bellechasse, la confection du chemin Taché, placé sous la surveil- lance de M. Elie Audet, est maintenant effectuée jusqu'à la distance de 19 milles et 17 arpents de son point de départ.

“ Quatre milles et neuf arpents du chemin Taché, ” dit M. Audet, “ ont été ouverts “ cette année à une largeur de 20 pieds dans le township Mailloux ; 5 milles et 8 arpents “ ont été parachevés dans le township Montminy ; enfin, 2½ milles de chemin ouvert l'an- “ née dernière, mais considérablement endommagés par la crue des eaux de la Fourche du “ nord-ouest, le printemps dernier ont été parachevés dans le cours de cet été.

“ Les 19½ milles qui sont ou complétés ou ébauchés, traversent les townships Buck- “ land, Mailloux et Montminy.

“ 19½ milles sont fréquentés par des voitures d'été

“ Le coût par mille du chemin parachevé cette année, sans y comprendre les ponts, est de \$398 35.....

“ Il y a 61 ponts formant une longueur totale de 917 pieds, y compris les culées qui coûtent en tout \$501.70, ou \$0.55 par pied linéaire sur la largeur du chemin : il y a aussi 10 pontages ou fascinages formant 62½ arpents qui coûtent en totalité \$374.00, ou une moyenne de \$6 par arpent.

“ Outre les 61 ponts sus-mentionnés il en a été érigé un plus considérable sur la rivière dite Fourche-du-Pin, dans le chemin Taché ; ce pont a 84 pieds de culées et 40 pieds de lambourdes, ou 132 pieds de longueur, est fait solidement et coûte \$301.71.

“ Le terrain de chaque côté du chemin Taché est partout de bonne qualité et propre à la culture, quoique généralement pierreux.....

“ La colonisation, dans les townships Buckland, Mailloux et Armagh, suit le progrès que je signalais dans mon dernier rapport, si même il n'est pas encore plus frappant. Les défrichements s'agrandissent chaque année, la forêt recule, de nouveaux habitants montent chaque semaine rejoindre leurs devanciers ; la cabane de bois rond a déjà fait place en plusieurs endroits à une maison plus grande, plus commode et plus élégante.....

“ Les terres établies depuis 4, 5 et 6 ans et passablement avancées, se vendent ou valent de \$700 à \$1,200. En moyenne, je pense que la valeur de la propriété augmente d'au moins ¼ par année depuis 3 ou 4 ans, dans les townships Buckland, Armagh et Mailloux.”

### COMTÉ DE DORCHESTER.

*Chemin de Frampton à Buckland.*

Conducteur :—REVD. L. ROUSSEAU.

|                            |   |   |   |          |
|----------------------------|---|---|---|----------|
| Montant approprié en 1860, | - | - | - | \$200.00 |
| Do payé,                   | - | - | - | 200.00   |

Ce chemin part de la ligne qui sépare le 11<sup>me</sup> rang de Frampton du 2<sup>me</sup> rang de Buckland et traverse entre les lots Nos. 25 et 26, les 2<sup>me</sup>, 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> rangs de Buckland, et devra continuer ainsi jusqu'à ce qu'il rencontre le chemin qui conduit au township Mailloux.

La modique somme appropriée aux travaux de ce chemin n'a pas permis de l'ouvrir au-delà du troisième rang. La partie qui traverse le 2<sup>me</sup> rang est complétée, mais celle qui traverse le troisième rang est à peine passable en voiture d'été.

Les terres qui se trouvent dans les environs du chemin sont bonnes et concédées en grande partie.

L'on trouve ce qui suit dans le rapport du Révd. M. Rousseau : “ Depuis trois ans que je réside à St. Malachie, 70 familles à peu près sont venues s'établir à Buckland et à Standon, et un bon nombre d'autres attendent que les chemins soient ouverts, surtout à Standon, pour venir s'y fixer.

“ Dans le courant de l'année dernière une chapelle a été bâtie à Standon, et un terrain a été acquis dans le township de Ware, par l'évêque de Québec pour la même fin.”

Comme ce chemin nécessite du minage, M. Rousseau pense qu'il coûtera \$400 du mille.

Ce chemin est verbalisé.

*Grand chemin (Main road) de Frampton Est.*

Conducteur :—WM. HENDERSON.

|                            |           |          |
|----------------------------|-----------|----------|
| Montant approprié en 1860, | - - - - - | \$150.00 |
| Do payé,                   | - - - - - | 150.00   |

Le montant de cette appropriation a été employé à améliorer ce chemin. Il est maintenant praticable pour les voitures de toutes sortes.

Ce chemin commence à la ligne nord-ouest de Frampton et se continue le long du neuvième rang vers la rivière Etchemin.

M. Henderson, qui est un des anciens habitants et riche propriétaire de Frampton, est un des amis de la colonisation. Ce monsieur m'a transmis un rapport rempli de détails intéressants dont je crois devoir produire ici quelques extraits.

“ Ce chemin, dit M. Henderson, est un des plus importants dans cette partie du pays. Il conduit à de grandes étendues de terrains en bois debout dans les comtés de Dorchester et de Beauce. Lorsqu'il aura été ouvert comme il a été tracé, depuis l'angle nord de Cranbourne jusqu'à la rivière Etchemin, sur le lot No. 32, 5me rang, il sera la principale voie conduisant à une grande étendue de terrain située dans les profondeurs, et sera également utile au commerce et à la colonisation.

“ Dans les environs les pouvoirs d'eau sont nombreux ; des carrières de pierre à chaux ont été ouvertes. On trouve du minerai de fer dans Cranbourne, et il est probable que, à en juger d'après la nature de la formation primitive des rochers, d'autres métaux d'une plus grande valeur seront découverts.”

M. Henderson dit qu'il reste peu de terre non habitée dans Frampton; que la partie ouest de Standon est aussi bien établie, que Cranbourne progresse, mais plus lentement.

Suivant ce monsieur, il resterait encore suffisamment de bois pour les besoins futurs des localités.

Il est un fait digne d'être remarqué par les cultivateurs, “ c'est que, dit encore M. Henderson, les gelées du printemps, depuis 20 ans, causent plus de dommages que celles de l'automne, et que c'est toujours dans la première semaine de juin qu'elles surviennent.” Ces remarques ne sont applicables qu'à Frampton et Standon.

Une petite, mais jolie église a été construite en 1860 par les habitants protestants de Standon. Les catholiques y ont aussi érigé une église.

Dans Frampton il y a deux églises protestantes et une catholique. Dans Cranbourne il y a aussi deux églises, une catholique, l'autre protestante.

Un pont, qui a coûté \$1200, a été construit par le gouvernement sur la rivière Etchemin.

Il faudrait à peu près \$300 pour compléter ce chemin.

*Chemin de Sainte Claire à Frampton.*

Conducteur :—REVD. L. T. BERNARD.

|                            |           |          |
|----------------------------|-----------|----------|
| Montant approprié en 1860, | - - - - - | \$100.00 |
| Montant payé,              | - - - - - | 100.00   |

Les travaux exécutés dans ce chemin consistent en améliorations aux côtes et au pont de la rivière des Abénaquis, dans la paroisse de Ste. Claire, sur le chemin qui conduit à Frampton Est.

Je ne saurais trop louer le zèle des habitants de Ste. Claire qui, sur l'invitation de leur curé, le Révd. M. Bernard, ont contribué à la confection de ces travaux pour un montant de \$152, tant en argent qu'en matériaux.



## COMTÉ DE BEAUCE.

*Chemin de Shenley.*

Conducteur :—ADRIEN BLOUIN.

|                            |           |          |
|----------------------------|-----------|----------|
| Montant approprié en 1860, | - - - - - | \$600.00 |
| Montant payé,              | - - - - - | 600.00   |

Voir la description de ce chemin dans mon rapport de l'an dernier.

Huit milles de ce chemin sont parachevés ; six milles l'ont été en 1859, et deux milles cette année. Toute cette étendue est propre aux voitures à roues.

Le coût de ce chemin par mille a été de \$230, y compris un pontage sur terre de près d'un mille d'étendue.

Ce township possède un sol très fertile. On y voit beaucoup de beaux bois francs et du bois de construction.

“ La colonisation, dit M. Blouin, a fait des progrès rapides depuis les quatre dernières années, dans le township Shenley, et l'autorité ecclésiastique n'attend que le complément de ce chemin pour y bâtir une église.

“ La récolte y a été abondante, surtout celle du seigle, de l'orge et de l'avoine.”

Ce chemin est verbalisé.

M. Blouin estime qu'il faudrait une somme de \$800 à \$1000 pour parachever ce chemin.

## COMTÉS DE LOTBINIÈRE ET MÉGANTIC.

*Chemin de Craig.*

|                           |           |                |
|---------------------------|-----------|----------------|
| Montant approprié en 1859 | - - - - - | \$500 00       |
| Montant payé en 1860      | - - - - - | 417 60         |
| Balance restant,          | - - - - - | <u>\$82.40</u> |

Après avoir consulté plusieurs des hommes les plus intelligents des deux comtés, il a été décidé que le montant de cette appropriation serait employé à la reconstruction de trois ponts situés sur les cours d'eau assez considérables et qui étaient dans un état périlleux, ayant en grande partie été détruits par les crues de l'automne de 1859.

En conséquence, le pont de la rivière à la Fourchette (Forks river) et celui situé sur un ruisseau près de l'église anglaise, connu sous le nom de Arthur Bridge, ont été construits sous la surveillance des autorités municipales de St. Sylvestre, le 1er au prix de \$233.60, et le 2me pour la somme de \$149.

De plus une somme de \$35 a été affectée aux réparations du pont sur la rivière Osgood, dans Leeds. M. W. Hume, qu'a bien voulu se charger de la surveillance de ces travaux, m'écrit, à la date du 30 janvier dernier, que le pont a été réparé de manière à offrir un passage sûr pour les voyageurs, et que des matériaux suffisants sont rendus sur les lieux pour exécuter au printemps prochain les travaux qui restent encore à faire pour le parachèvement du pont.

## COMTE DE NICOLET.

*Chemin entre Maddington et le chemin d'Aston.*

Conducteur :—RÉVD. P. DE VILLERS.

|                           |           |          |
|---------------------------|-----------|----------|
| Montant approprié en 1860 | - - - - - | \$300 00 |
| Montant payé              | - - - - - | 300 00   |

Ce chemin a son point de départ au chemin de front de la concession St. Louis, dans la paroisse Ste. Gertrude, et se termine à la rivière de Bécancour qui sépare le township Maddington du township d'Aston; sa longueur est de quatre milles. Il est verbalisé.

Ce chemin a été ouvert, cette année dernière, dans toute sa longueur et est passable pour les voitures d'hiver seulement.

M. de Villers estime que le chemin achevé coûtera \$220 par mille, sans comprendre six ponts dont le coût est évalué à \$70.

La nature du terrain où passe le chemin paraît bonne pour la culture.

Le sapin, le bouleau, le cèdre, l'épinette et le pin sont les bois qu'on y rencontre.

Les remarques qui suivent sont prise du rapport que m'a adressé M. de Villers.

"Ce chemin servira à faire communiquer ensemble les colons des townships de Maddington et d'Aston, et sera très avantageux pour les habitants des paroisses Ste. Gertrude, Gentilly et St. Pierre-les-Becquets qui voudront se rendre au dépôt du chemin de fer des Trois-Rivières à Arthabaska, et deviendra, dans quelques années, une grande voie de communication pour tout le comté de Nicolet, il facilitera de plus la colonisation de la partie nord du township de Maddington."

"Depuis que les travaux sont commencés sur ce chemin, plusieurs personnes ont fait des démarches pour acheter les lots qui l'avoisinent.

"Le township de Maddington était un des townships du Bas-Canada le plus riche en bois de commerce, mais il a été tellement exploité que maintenant plusieurs colons ne trouvent pas un seul morceau de bois propre pour leurs bâtisses. Je ne crains pas de dire que si le bois qui boisait autrefois les terres de Maddington existait encore, ce bois suffirait pour payer le fonds de ces terres et faire vivre leurs habitants pendant plusieurs années."

## COMTÉ D'ARTHABASKA

*Chemin de la station d'Arthabaska à Stanfold.*

Conducteur :—RAPHAEL RICHARD.

|                           |           |          |
|---------------------------|-----------|----------|
| Montant approprié en 1860 | - - - - - | \$300 00 |
| Montant payé              | - - - - - | 300 00   |

Ce chemin a son point de départ à la Rivière du Loup, dans l'augmentation du 11me lot du 5me rang d'Arthabaska.

M. Richard a commencé ses travaux à la Rivière du Loup et a ouvert 2½ milles de chemin praticables pour les voitures d'hiver seulement.

La nature du sol que traverse ce chemin est généralement de bonne qualité. Les bois qu'on y trouve sont le merisier, l'érable, la pruche, l'épinette rouge et blanche, et le cèdre.

Ce chemin, suivant M. Richard, sera d'un grand avantage pour la colonisation et raccourcira de beaucoup la distance à parcourir pour se rendre de Stanfold à la station d'Arthabaska.

Il existe, près de ce chemin, un pouvoir d'eau considérable sur lequel M. Richard a construit des moulins à farine, à scie et à bardeau.

La récolte, cette année, a été bonne dans ces localités et n'a nullement souffert de la gélée.

L'on estime à \$1300 la somme qu'il faudrait pour terminer ce chemin.

*Chemin de Maddington.*

Conducteur :—V. St. GERMAIN.

|                                    |           |         |
|------------------------------------|-----------|---------|
| Balance de l'appropriation de 1859 | - - - - - | \$47.00 |
| Montant payé                       | - - - - - | 47.00   |

Cette balance de \$47 a été employée cette année dernière dans les parties du chemin qui avait le plus de besoin d'être améliorées.

M. St. Germain termine ainsi une lettre qu'il m'écrivait le 12 novembre dernier :

“ J'ajouterai néanmoins que ce chemin, bien qu'il ne soit pas parfait, offre cependant une bonne voie de communication avec les Trois-Rivières, vu qu'il est praticable pour les voitures d'été dans toute son étendue.”

*Chemin de Bulstrode à Aston.*

Conducteur :—STANISLAS PICHÉ.

|                           |           |          |
|---------------------------|-----------|----------|
| Montant approprié en 1860 | - - - - - | \$150.00 |
| Montant payé              | - - - - - | 150.00   |

Ce chemin commence sur le No. 6 du 12ème rang de Bulstrode, traverse ce township et se termine à la ligne d'Aston où il joint le chemin Prince.

Deux milles de ce chemin ont été rendus praticables pour les voitures à roues.

Six ponts, 4 de 15 pieds et 2 de 6, formant ensemble une longueur de 72 pieds de pontage ont été construits et ont coûté 2s. 6d. le pied courant.

Le terrain qu'il traverse est d'assez bonne qualité. Les bois y sont mêlés.

Ce chemin sera très utile aux colons de Bulstrode, Horton et Aston.

La colonisation fait dans ces localités beaucoup de progrès. Depuis deux ans on a construit trois chapelles dans Aston, une dans Horton et une dans Warwick, et le site pour en bâtir une autre dans Bulstrode a été marqué.

Ce chemin est verbalisé, et M. Piché croit qu'avec \$800 on pourrait le compléter.

*Chemin de Chester. Est et Ouest.*

Conducteur :—E. G. PARADIS.

|                            |           |          |
|----------------------------|-----------|----------|
| Montant approprié en 1860, | - - - - - | \$275.00 |
| Montant payé,              | - - - - - | 275.00   |

Ce chemin, long de douze milles, a son point de départ à la ligne qui divise les townships d'Halifax et de Chester est, et se termine dans le 10ème rang de Chester ouest, à la jonction du chemin Pacaud avec le chemin Craig. Ce chemin, commencé en 1859, est maintenant ouvert dans toute son étendue. Dix milles sont propres aux voitures d'hiver seulement, et deux milles ont été rendus praticables pour les voitures d'été, dans la moitié de sa largeur.

Il a été construit sur ce chemin dix-neuf ponts formant ensemble 76 pieds de pontage, et qui ont coûté \$72.

Il existe deux pouvoirs d'eau le long de ce chemin.

Le terrain est assez bon et couvert de bois mêlé. “ La colonisation,” dit M. Paradis, “ fait beaucoup de progrès dans Chester est : 75 nouvelles familles s'y sont fixées depuis ces trois dernières années.

Ce chemin est verbalisé.

M. Paradis pense qu'il faudrait une somme de \$4000 pour le compléter.

*Chemin Craig.*

Conducteur :—JASPER E. EMERSON.

|   |          |
|---|----------|
| Balance de l'appropriation de 1859, - - - - | \$ 29 82 |
| Montant approprié en 1860 - - - -           | 275 00   |
|   | \$304 82 |
| Montant payé - - - -                        | 304 82   |

Il a été décidé que le montant de cette appropriation serait employé à améliorer cette partie du chemin Craig situé dans Chester, entre la ligne de Tingwick et la rivière Nicolet. L'étendue ainsi améliorée est de quatre milles et demi.

Ces réparations ont coûté \$43.20 par mille, sans y comprendre les ponts.

Plusieurs ponts ont été réparés; il a aussi été fasciné et ponté une certaine étendue de chemin.

Extrait du rapport de M. Emerson :

“ Le sol dans ces localités est très productif et bien boisé. Les pouvoirs d'eau sont nombreux, et l'on a trouvé du minerai de cuivre dans plusieurs townships avoisinant, lequel a été trouvé bon par les hommes de l'art.

“ La population de Chester, Tingwick, Warwick, Ham, Hotton et Woolfestown s'est accrue très considérablement depuis ces sept dernières années. Les colons, venus des seigneuries, sont des Canadiens-français industriels et sobres, ce qui les rend très propres à former une bonne classe de colons.

“ Il se fait un grand commerce de bois dans la vallée de la rivière Nicolet; une seule maison a descendue l'année dernière, par cette rivière, jusqu'à cent mille billots.

“ Les gelées n'ont fait aucuns dommages à la récolte qui a été excellente.

“ Une église a été bâtie cette année dans Ham, et le site pour une autre église a été marqué dans Chester Est.

“ La valeur de la propriété s'est accrue de 30 pour cent depuis ces trois dernières années.”

*Chemin de Ham à Tingwick.*

Conducteur :—PIERRE PRINCE.

|                                   |          |
|-----------------------------------|----------|
| Montant approprié en 1858 - - - - | \$200 00 |
| do do en 1860 - - - -             | 200 00   |
|                                   | \$400 00 |
| Montant payé - - - -              | 400 00   |

Ce chemin part du chemin Pacaud sur le 1er rang de Ham sur le No. 25, à cinq arpents de la ligne qui sépare Chester et Ham. Il passe sur les Nos. 24, 23, 22, 21, 20, 19, 18, 17, 16 et 15, du 1er rang de Ham et traverse ensuite la ligne entre Ham et Tingwick et se continue diagonalement sur le No. 3 du 11me rang, sur le No. 7 du 10me rang, sur le No. 9 du 9me, sur le No. 12 du 8me et sur le No. 18 du 7me rang où il joint le chemin ouvert par M. Farwell, connu sous le nom de chemin de Warwick et Tingwick.

Vingt-deux ponts dont les pontages sont de 376 pieds de longueur ont été construits.

Ce chemin, quoique non rachevé, est néanmoins propre au roulage.

Le terrain, quoique difficile à défricher, est de bonne qualité. Le bois y est de diverses espèces. Presque toutes les terres qui bordent ce chemin ont été prises et sont en partie occupées depuis qu'il a été ouvert.

Il existe sur ce chemin un pouvoir d'eau très considérable sur lequel M. Prince a construit un moulin.

Ce chemin est verbalisé.

M. Prince dit qu'il y a des indices de mine de cuivre et de plomb dans les environs. Une église catholique sur le chemin Pacaud, dans Ham, a été construite en 1860. On se propose d'en bâtir une autre sur le chemin de Ham et Tingwick.

"Depuis le mois de mai, dit M. Prince, nous connaissons 75 familles qui se sont établies dans le township de Ham, et je crois que dans les townships voisins il en est venu autant."

*Chemin de l'église de Tingwick à Hall's Town.*

Conducteur :—J. R. MURPHY.

|                           |           |          |
|---------------------------|-----------|----------|
| Montant approprié en 1860 | - - - - - | \$150 00 |
| Montant payé              | - - - - - | 150 00   |

Dans le chemin de Warwick à Tingwick, fait ces années dernières sous la surveillance de M. W. Farwell, il restait à ouvrir trois-quarts de mille entre l'église St. Patrice de Tingwick et Hall's Town, et c'est ce qu'a fait cette année M. Murphy avec la somme appropriée.

Il a aussi été construit six ponts mesurant ensemble 140 pieds de pontage et des fossés tout le long de cette section de chemin.

Le chemin de Warwick à Tingwick est maintenant ouvert dans toute son étendue, mais il n'est praticable pour les voitures à roues que dans un tiers de sa longueur.

Une belle église en pierre a été construite cette année dans le township de Tingwick.

*Chemin de la chapelle de Bulstrode au village Héroux dans Warwick.*

Conducteur :—WM. FARWELL.

|                            |           |          |
|----------------------------|-----------|----------|
| Montant approprié en 1860, | - - - - - | \$500.00 |
| Montant payé,              | - - - - - | 500.00   |

Cette section de chemin, longue d'à peu près 5½ milles, a été améliorée sur une étendue de deux milles et demi : les trois milles restant ont été ouverts en 1860, mais comme cette partie du chemin passe à travers une savane qui aura besoin d'être égouttée et fascinée, elle ne peut servir qu'aux voitures d'hiver.

Il reste encore six arpents à ouvrir dans Bulstrode.

M. Farwell a de plus fossoyé et fasciné à peu près un mille de chemin entre Warwick et Tingwick.

Ce chemin passe généralement à travers de bonnes terres. Les townships de Warwick et Tingwick s'établissent rapidement ; les colons sont en partie des Canadiens français, et l'on a commencé à construire une église catholique au village Héroux, sur un terrain donné par M. Farwell.

M. Farwell dit que la valeur de la propriété foncière a augmenté de 45 à 50 pour cent depuis ces trois dernières années, et il évalue à \$1000 la somme qu'il faudrait pour compléter ce chemin.

COMTÉS D'ARTHABASKA ET DRUMMOND.

*Chemin d'Arthabaska à Drummondville.*

Conducteur :—JAMES GOODHUE.

|                           |           |          |
|---------------------------|-----------|----------|
| Montant approprié en 1860 | - - - - - | \$350 00 |
| Montant payé              | - - - - - | 350 00   |

A ce qui a déjà été fait dans cette route, M. Goodhue a ajouté, cette année, un mille

et demi de chemin qu'il a ouvert et complété. Depuis il a réparé quatre milles de chemin dont toute l'étendue est propre au roulage.

Le chemin fait cette année a coûté \$400. Il a été construit des ponts dont les pavés ont 176 pieds de longueur. M. Goodhue a aussi fait 100 pieds de pontage sur terre. Le sol, dans la partie d'Arthabaska, est passablement bon, étant composé d'un sable léger, et en quelques endroits sur les bords de la rivière Nicolet d'une grande fertilité.

Il y a dans les environs de ce chemin une grande quantité de bois propre aux besoins des colons.

"Ce chemin," dit M. Goodhue, "est la voie de communication la plus directe et la plus courte entre la partie ouest du district judiciaire d'Arthabaska et le chef-lieu,"

Deux églises ont été construites le long de ce chemin, une dans Warwick et l'autre dans Horton.

Voir mon rapport de l'an dernier.

### COMTÉ DE DRUMMOND.

*Chemin de la Station d'Upton à Drummondville*

Conducteur :—E. J. HEMMING.

|                           |       |    |   |   |   |   |          |
|---------------------------|-------|----|---|---|---|---|----------|
| Montant approprié en 1859 | -     | -  | - | - | - | - | \$300 00 |
| Montant payé en 1859,     | \$224 | 20 |   |   |   |   |          |
| do do en 1860             | 76    | 80 |   |   |   |   | 300 00   |

Cette somme a été employée, partie en 1859 et partie en 1860 à améliorer ce chemin qui passe à travers des endroits bas et *savaneux*.

Une étendue d'à peu près un mille et un quart a été pontée et couverte de gravier. Il reste encore une étendue de chemin de 20 arpents en terre noire qui ne pourra être passable le printemps et l'automne que lorsqu'elle aura été pontée. Vu la rareté, dans les environs, du bois nécessaire pour effectuer ces ouvrages, M. Hemming pense qu'ils ne coûteront pas moins de deux piastres par perche de longueur.

*Chemin en arrière de Kingsey.*

Conducteurs :—A. CASSIDY ET W. MARSTON.

|                           |   |   |   |   |   |   |          |
|---------------------------|---|---|---|---|---|---|----------|
| Montant approprié en 1860 | - | - | - | - | - | - | \$500 00 |
| Montant payé              | - | - | - | - | - | - | 300 00   |
| Balance restant           | - | - | - | - | - | - | \$300 00 |

La longueur projetée de ce chemin est de neuf milles. Il commence au chemin de Danville sur le lot No. 11 du 10me rang et est ouvert l'espace de trois milles jusqu'au lot No. 22 du 9me rang de Kingsey. Cette étendue de chemin n'est pas parachevée et n'est praticable que pour les voitures d'hiver seulement.

Il a aussi été construit un pont qui a coûté près de \$50.

Le terrain par où passe ce chemin est en certains endroits sablonneux et en d'autres de terre forte. Son ouverture donnera accès à une certaine étendue de terrains vacants. L'on y trouve de bons pouvoirs d'eau.

Les bois ont été exploités dans ces localités mais il en reste une quantité suffisante pour les besoins futurs des colons,

Ce chemin est verbalisé.

*Chemin de St. Guillaume et St. Bonaventure.*

Conducteur :—G. T. PELTIER.

|                                    |           |                 |
|------------------------------------|-----------|-----------------|
| Balance de l'appropriation de 1859 | - - - - - | \$100 00        |
| Montant approprié en 1860          | - - - - - | 200 00          |
|                                    |           | <u>\$300 00</u> |
| Montant payé                       | - - - - - | 230 00          |
|                                    |           | <u>70 00</u>    |
| Balance restant                    | - - - - - | \$ 70 00        |

Dix-huit arpents de savane, dans ce chemin qui a été ouvert par les propriétaires de terrains dans le township d'Upton, ont été pontées sous la surveillance de M. Peltier à raison de dix piastres l'arpent.

Ce chemin, situé dans la paroisse de St. Bonaventure, ouvre une voie de communication entre la rive ouest de la rivière St. François et un autre chemin qui conduit à Drummondville. Il est praticable pour toute espèce de voitures, en toutes saisons, à l'exception de 5 arpens qui sont encore très difficiles à passer.

Le terrain qui a été ponté est de terre noire ou végétale d'une profondeur de 8 à 9 pieds.

On a commencé à construire dans cette paroisse une église en pierre.

M. Peltier estime à \$75 le complètement de ce chemin.

*Chemin de la Station (chemin de fer) de Durham à Ely Nord.*

Conducteur :—ASA LEIGHTON.

|                           |           |              |
|---------------------------|-----------|--------------|
| Montant approprié en 1860 | - - - - - | \$300 00     |
| Montant payé              | - - - - - | 211 86       |
|                           |           | <u>88 14</u> |
| Balance restant           | - - - - - | \$ 88 14     |

Ce chemin a été ouvert sous la surveillance de M. F. Blanchard. L'ouvrage que M. Leighton a fait faire cette année a été de l'unir et fossoyer. Toute son étendue est praticable pour les voitures à roues. Il a été verbalisé par l'autorité municipale, et il a été pourvu à son entretien.

Le terrain qu'il traverse est de qualités diverses, généralement bon et couvert de bois francs sur les hauteurs, et de cèdre et d'épinette dans les bas-fonds. Il passe dans la partie sud-est d'Acton à travers un magnifique coteau de bois franc.

Depuis trois ans il s'est formé plusieurs établissements le long de ce chemin, qui paraissent être en voie de prospérité.

De très grandes quantités de pin et d'épinette rouge ont été enlevées; mais d'après le rapport de M. Leighton il paraîtrait qu'il reste encore assez de ces bois pour les besoins futurs des localités.

Une église épiscopale et une chapelle catholique ont été construites auprès de la station à Durham.

M. Leighton est d'opinion que \$500 suffiraient pour compléter le chemin.

*Chemin de Wickham, du dépôt d'Acton.*

Conducteur :—THOMAS BRADY.

|                           |           |          |
|---------------------------|-----------|----------|
| Montant approprié en 1890 | - - - - - | \$400 00 |
| Montant payé              | - - - - - | 261 50   |
|                           |           | 261 50   |
| Balance restant           | - - - - - | \$138 50 |

Ce chemin commence au centre du lot No. 8 (le No. du rang est omis dans la copie du procès-verbal qui m'a été envoyée) au grand chemin de Wickham et traverse les 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e et 12e rangs jusqu'à la ligne qui divise Wickham et Acton. Il ouvre une communication entre Wickham et la voie ferrée dans Acton. Sa longueur projetée est de huit milles. Il est verbalisé.

"On ne trouve point de carrière de pierres à chaux," dit M. Brady, "dans les environs du chemin, mais on y voit des indications de fer (de Bogore) de cuivre. On y trouve aussi des pouvoirs d'eau."

M. Brady pense qu'il faudrait à peu près \$300 par mille pour compléter le chemin.

## COMTÉ DE WOLFE.

*Chemin Mégantic.*

Conducteur :—J. T. LABEL.

|                                     |       |          |
|-------------------------------------|-------|----------|
| Balance de l'appropriation de 1858, | - - - | \$305 75 |
| Montant payé en 1860                | - - - | 305 75   |

Les travaux de réparation du chemin Mégantic, suspendus dans l'automne de 1858, ont été repris en 1860, et la balance restant a été suffisante pour réparer ce chemin d'une manière durable, dans le township de Garthby.

Les travaux exécutés sont un mille de chemin réparé, avec fossés nettoyés, un mille fasciné et couvert de terre, huit arpents et demi pontés à neuf et couverts de terre.

Des garde-fou ont été posés aux ponts sur une longueur de 125 pieds.

Il reste encore certaines améliorations à faire au chemin Mégantic dans Stratford.

M. Label recommande de changer le site du chemin depuis le lot No. 1 jusqu'au lot No. 4, dans le 2me rang sud-ouest de Winslow, afin d'éviter en partie une côte très difficile et très longue.

M. Label croit qu'il faudrait une somme de \$800 pour effectuer ces améliorations.

*Chemin de Weedon à Tingwick.*

Conducteur :—CHARLES TANGUAY.

|                                    |           |          |
|------------------------------------|-----------|----------|
| Balance de l'appropriation de 1859 | - - - - - | \$400 00 |
| Montant approprié en 1860          | - - - - - | 300 00   |
|                                    |           | 700 00   |
| Montant payé                       | - - - - - | 700 00   |

Voir mon rapport précédent pour la désignation de ce chemin.

Il a été complété cette année deux milles de chemin, lesquels réunis à ce qui a été parachevé l'an dernier donne une étendue de 3½ milles de chemin praticables pour les voitures d'été. Il reste encore 1¼ mille à compléter pour terminer entièrement cette voie de communication importante, longue de cinq milles.



Il a été construit 4 petits ponts et 3½ arpents de pontage et fascinages.

Pour la description de la nature des terrains que traverse ce chemin, et les grands avantages que le township de Weedon offre à la colonisation, je prends la liberté de vous référer à mon rapport de l'an dernier.

Ce chemin ne pourra être complètement utilisé que lorsqu'il aura été fait un pont sur la rivière St. François. Il se trouve un nombre de terrains déjà occupés dans le premier rang de Weedon et de Tingwick dont les propriétaires ont besoin de la construction de ce pont.

## COMTÉS DE RICHMOND ET WOLFE.

*Chemin de Windsor et Wotton.*

Conducteur :—REMI BENOIT.

|                           |   |   |   |   |           |
|---------------------------|---|---|---|---|-----------|
| Montant approprié en 1858 | - | - | - | - | \$500 00  |
| do do en 1859             | - | - | - | - | 300 00    |
| do do en 1860             | - | - | - | - | 300 00    |
|                           |   |   |   |   | \$1100 00 |
| Montant payé              | - | - | - | - | 150 00    |
|                           |   |   |   |   | \$950 00  |
| Balance restant,          | - | - | - | - | \$950 00  |

Le chemin de Windsor et Wotton a son point de départ à *Windsor Mills* sur la rivière St. François, traverse tout le township de Windsor et se termine au 2me rang de Wotton, distance d'environ 15 milles.

M. Benoit m'ayant transmis, sur ses travaux et sur les localités que traverse ce chemin, un rapport aussi judicieux que bien écrit, j'en donne ici quelques extraits :

“ Cinq milles environ de ce chemin sont parachevés à partir du point de départ, et le “ reste n'est ouvert qu'en divers endroits et n'est praticable que pour les voitures d'hiver “ seulement jusqu'au premier rang de Windsor, lieu où j'ai commencé mes opérations cet “ automne.

“ Il a été ouvert cet automne environ deux milles de ce chemin à partir du premier “ rang de Windsor jusqu'au deuxième rang de Wotton ; mais vu que la saison était avan- “ cée, et craignant que la neige ne vint nuire à nos opérations, et de plus n'ayant qu'une “ petite somme d'argent à employer cette année, je n'ai fait ouvrir cette partie du chemin “ que de la largeur nécessaire pour faire un bon chemin d'hiver, c'est-à-dire de 18 à 20 “ pieds, et quoique ces deux milles de chemin ne soient pas entièrement parachevés, ils sont “ cependant très propres au roulage.

“ J'ai fait construire dans ces deux milles de chemin 5 pontages appuyés sur des lam- “ bourdes et mesurant réunis environ 425 pieds, et dont le plus long de 280 pieds a coûté “ environ \$25. Dans grand nombre d'endroits j'ai fait mettre des fascines que j'ai fait “ recouvrir de terre. Cette partie du chemin, quand elle sera parachevée, pourra coûter “ environ \$125 par mille.

“ Le chemin de Windsor et Wotton donnera un grand avantage à la colonisation, en “ ce qu'il conduira ceux qui désirent s'établir à visiter l'immense quantité de beaux terrains “ qui bordent cette route d'un bout à l'autre. De plus ce chemin sera d'une grande uti- “ lité, en ce qu'il facilitera la communication des habitants des townships de Ham, Wotton, “ Windsor et des townships environnants avec Sherbrooke, centre de toutes les affaires.

“ Il y a dans les environs de ce chemin d'excellents pouvoirs d'eau où fonctionnement “ des moulins à scie et à farine.

“ On a découvert cet été quelque trace de mine de cuivre dans les townships de Wind- “ sor et de Wotton. Je suis informé qu'on a aussi trouvé des couches de charbon dans “ les environs du township de Wotton.....

“ La colonisation a fait de grands progrès dans les townships environnants, et surtout

“ dans Windsor où il s'est établi depuis deux ans plus de soixante familles et où l'on voit tous les jours des étrangers qui viennent visiter les terres.....

“ Au printemps dernier il y a eu une jolie église construite dans le township de Wotton.....

“ Le chemin de Windsor et Wotton est verbalisé dans toute sa longueur.”

### COMTÉ DE COMPTON.

#### *Chemin St. François.*

Conducteur :—PIERRE GAGNÉ.

|                           |   |   |   |   |   |          |
|---------------------------|---|---|---|---|---|----------|
| Montant approprié en 1860 | - | - | - | - | - | \$100.00 |
| Montant payé              | - | - | - | - | - | 100.00   |

Avec cette somme, M. Gagné a amélioré la partie du chemin St. François qui se trouve entre la rivière Felton et la rivière du Sauvage.

Ces travaux consistent dans l'amélioration de divers endroits presque impassables pour les voyageurs par le grand nombre de grosses pierres qui obstruaient le passage. Plusieurs endroits bas ont aussi été couverts de fascines, mais le manque de fonds suffisants a été la cause qu'on n'a pu les recouvrir de terre.

Il y aurait encore trois milles de chemin qui auraient besoin d'être améliorés dans la partie nord de Winslow.

La partie du chemin St. François située dans la partie nord de Winslow, (paroisse St. Romain) est verbalisée.

M. Gagné estime qu'il faudrait encore \$400 pour rendre ce chemin passable.

#### *Chemin de St. François.*

Conducteur :—DAVID McIVER.

|                           |   |   |   |   |   |          |
|---------------------------|---|---|---|---|---|----------|
| Montant approprié en 1860 | - | - | - | - | - | \$200.00 |
| Montant payé              | - | - | - | - | - | 200.00   |

Deux milles et demi de ce chemin ont été réparés en 1860 par M. McIver. La section qui a été réparée est située dans Winslow et court de Stornaway vers le nord-est dans une savane où l'on trouve une couche de terre noire de 4 pieds d'épaisseur.

Ce chemin a été ouvert il y a trois ans et n'a pas encore été réparé par les municipalités. Suivant les dernières et récentes informations que j'ai reçues, il paraîtrait même que les autorités municipales n'auraient pas encore pourvu à son entretien ni à celui de ses ponts. Ce chemin est pourtant une des grandes et principales voies des townships de l'Est.

Si la loi ne contraint pas les municipalités à se charger de l'entretien de ce chemin et autres semblables, et deviendra nécessaire, même cette année, que les réparations y soient faites à même le fonds de colonisation, car telle est l'utilité de ces chemins que ce qui reste encore à réparer ne peut rester dans son état d'abandon actuel sans que la colonisation en souffre beaucoup.

*Chemin Mégantic*

Conducteur :—JOHN NOBLE.

|                                    |         |                 |
|------------------------------------|---------|-----------------|
| Balance de l'appropriation de 1858 | - - - - | \$ 61.70        |
| Montant approprié en 1860          | - - - - | 400.00          |
|                                    |         | <u>\$461.70</u> |
| Montant payé                       | - - - - | 400.00          |
|                                    |         | <u>\$ 61.70</u> |

Deux milles et un quart ont été cette année dernière complétés, et cette voie si importante pour les townships de l'Est, longue de 37 milles, est maintenant ouverte jusqu'au lac Mégantic.

Par sa jonction avec le chemin Pacaud auprès du lac Nicolet, elle ouvre une communication directe entre le grand et beau lac Mégantic et le chemin de fer à Arthabaska.

Le chemin Mégantic proprement dit passe à travers Wotton, Ham, Garthby, Stratford, Winslow et Whitton, et le chemin Pacaud auquel le chemin Mégantic est relié, traverse Ham encore et partie de Chester. On pourra se former une idée des progrès de la colonisation et de l'utilité de ces voies de communication par le fait que, sur le chemin Pacaud, long de 17 milles, et ouvert seulement depuis trois ans, tous les lots sont maintenant occupés et que deux églises y ont été construites.

*Chemin du Ruisseau à la Loutre (Otter Brook Road)**Chemin du Lac Mégantic au chemin du Ruisseau à la Loutre.*

Conducteur :—JAMES ROSS.

|                                    |         |                 |
|------------------------------------|---------|-----------------|
| Balance de l'appropriation de 1859 | - - - - | \$190 00        |
| Montant approprié en 1860          | - - - - | 800 00          |
|                                    |         | <u>\$990 00</u> |
| Montant payé                       | - - - - | 990 00          |

Le chemin du Ruisseau à la Loutre, tel que projeté, est de 11 milles de longueur, et celle du second chemin est de 17½ milles.

Il a été ouvert cette année dans le premier chemin un mille trois quarts, et six milles dans le second.

Sept milles et demi dans le premier chemin sont praticables pour les voitures à roues, et un mille et demi de plus ne l'est que pour les voitures d'hiver.

Dans le second chemin les six milles ouverts ne sont propres qu'aux voitures d'hiver.

Ce qui a été ouvert dans ces deux chemins en 1860 se trouve dans les townships de Hampden et Marston.

Le chemin du Ruisseau à la Loutre (Otter brook road) commence sur la rive ouest de la rivière au Saumon à la ligne qui divise les townships de Lingwick et Hampden.

Le second établit une voie de communication entre le lac Mégantic et le 1er chemin mentionné ci-haut.

“ Le sol, ” dit M. Ross, “ dans les environs de ces chemins est généralement excellent. Dans toute l'étendue du chemin (17½ milles) qui conduit au lac Mégantic, il n'y a pas plus de cinq milles et demi qui sont en savane, laquelle savane est de pauvre terrain et très rocheux. Les douze milles restant sont couverts d'érable, hêtre, mérisier et d'orme de haute futaie, et sur les bords des ruisseaux et des petits lacs on trouve d'excellent pin. Les bords des savanes produisent une abondance d'épinette blanche.”

Il y a d'excellents pouvoirs d'eau le long du chemin.

M. Ross évalue à \$200 par mille le complètement du chemin qu'il a déjà ouvert.

*Chemin Hereford.*

Conducteur :—LOCHHART HALL.

|                           |           |          |
|---------------------------|-----------|----------|
| Montant approprié en 1860 | - - - - - | \$150.00 |
| Montant payé              | - - - - - | 150.00   |

Ce chemin commence à la rivière au Saumon dans Clifton et se termine au ruisseau Hall, dans Hereford.

En 1859, trois milles et demi, quoique non complétés, ont été rendus praticables pour les voitures d'été, et en 1860 1½ mille de plus a été ouvert et rendu propre au roulage. La partie faite cette année a coûté \$100 par mille.

Quoique le terrain que traverse ce chemin ne soit pas de première qualité, il est cependant propre à la formation d'établissement. Ce chemin augmentera de beaucoup les relations entre Eaton et Hereford, et aussi avec les Etats-Unis.

Plusieurs colons ont pris des terres dans la partie ouest de Hereford et dans Clifton durant l'été dernier, quelques uns aussi dans Newport.

M. Hall croit qu'avec \$800 il pourrait compléter ce chemin.

## COMTÉ DE SHEFFORD.

*Chemin d'Ely à Durham.*

Conducteur :—FLAVIEN BLANCHARD.

|                                    |           |          |
|------------------------------------|-----------|----------|
| Balance de l'appropriation de 1859 | -         | \$288.50 |
| Montant payé                       | - - - - - | 288.50   |

Les travaux qu'a fait faire M. Blanchard en 1860 sont un pont de trente pieds, et autres améliorations les plus nécessaires.

Ce chemin n'est pas encore parachevé, quoiqu'il soit praticable pour les voitures à roues, dans toute son étendue.

Pour la désignation de ce chemin et autres renseignements, voir mes précédents rapports.

## COMTÉ DE BROME.

*Chemin Bolton.*

Conducteur :—H. BORIGHT.

|                           |           |                  |
|---------------------------|-----------|------------------|
| Montant approprié en 1858 | - - - - - | \$1000.00        |
| do do en 1859             | - - - - - | 200.00           |
|                           |           | <u>\$1200.00</u> |
| Montant payé              | - - - - - | 1200.00          |

Ce chemin a son point de départ à la rivière Missisquoi et se termine au lac Memphrémagog. Son étendue est de 6½ milles.

Il est parachevé sur une longueur de 3½ milles et a coûté \$343 par mille.

Le sol par où passe le chemin est rocheux, mais favorable pour la formation d'établissements agricoles. Le bois y est mêlé.

L'on trouve de bons pouvoirs d'eau sur la rivière Missisquoi, et quantité de pierre à chaux.

Toutes les terres situées sur ce chemin sont établies.

M. Boright croit qu'il faudrait une somme de \$1000 pour le compléter.

Ce chemin est verbalisé.

T. BOUTILLIER.

ST. HYACINTHE, 26 mars 1861.

Inspecteurs des Agences.

## REMARQUES

SUR LES

## EXPLORATIONS FAITES DANS LE HAUT-CANADA.

Dans ce rapport des explorations faites l'an dernier dans le Haut-Canada, l'on a jugé à propos de donner place à quelques explorations d'années antérieures faites sur le territoire Huron et Ottawa et sur les rives nord des lacs Huron et Supérieur.

Dans le but de donner autant de renseignements que possible sur la contrée située entre la rivière Ottawa et la baie Georgienne sur le lac Huron, et aussi pour faire connaître les résultats des explorations et arpentages faits dans cette section de la province à venir jusqu'à la fin de l'année dernière, les extraits et le plan suivants ont été compilés des différents rapports d'arpenteurs employés par le gouvernement à cette branche du service public.

Pour mieux expliquer les subdivisions tracées sur la carte qui accompagne ce rapport, ainsi que le système d'après lequel les explorations ont été faites dans cette partie du territoire, il a aussi fallu insérer un résumé des instructions générales données par le département aux arpenteurs provinciaux, relativement à l'exploration de nouveaux townships.

Lorsque le gouvernement ordonne l'exploration d'un nouveau township, un projet de plan est fait dans la division des arpentages, indiquant le nombre de lots et concessions ou rangs du township projeté, les dimensions de divers lots réguliers, concessions, etc., et les directions des différentes lignes à explorer. Copie de ce plan est transmise à l'arpenteur nommé avec les instructions générales, et d'où sont tirés les extraits qu'on va lire, savoir :

1° Constatez les directions de toutes les lignes que vous explorez ou vérifiez-les par des observations astronomiques, et notez la variation de l'aiguille magnétique aux lieux d'observation et partout où un changement remarquable se manifesterait. Inscrivez les détails de toutes vos observations astronomiques dans votre cahier de campagne.

2° Déblayez bien vos lignes et plaquez distinctement les arbres adjacents sur trois faces, c'est-à-dire : une marque de chaque côté dans la direction de la ligne et une de face.

3° Faites une observation rétrospective à chaque étape.

4° Vérifiez la longueur de votre chaîne avant de commencer vos opérations, et ensuite fréquemment, à mesure que l'exploration progresse. Soyez particulièrement attentif quant à l'exactitude des mesurages et à l'indication des bornes, et pour cela, assurez-vous les services de porte-chaîne de bonne conduite et propres à cette occupation ; en un mot, n'employez que ceux sur l'honnêteté et la capacité desquels vous pouvez compter. Dans tous les mesurages vous ferez rapport des distances horizontales.

5° Examinez souvent votre théodolite, afin de prévenir les erreurs auxquelles pourrait donner lieu le dérangement de cet instrument.

6° Tracez toutes les lignes au milieu des réserves de chemin ; plantez les poteaux à la distance de cinquante chaînons des lignes et de chaque côté, faites que les poteaux soient de bois aussi durable que vous pourrez en trouver, et équarris sur une espace de deux pieds environ vers le haut ; marquez ensuite le nombre de lots, de concessions, etc., avec

“ l'outil servant à cet usage ; aux angles du township, les poteaux doivent être d'au moins  
 “ six pouces carrés ; aux extrémités des concessions, de cinq pouces, et ceux des lots de  
 “ quatre pouces. Tous doivent être plantés en terre solidement. Du poteau que vous  
 “ plantez, prenez la direction et la distance jusqu'à l'arbre le plus proche, que vous plaquerez  
 “ et marquez des lettres B. T. Vous inscrirez dans votre cahier de campagne les direc-  
 “ tions et distances de ces arbres depuis les poteaux, avec l'indication de leur espèce et  
 “ diamètre apparent. Là où un arbre occupe la place voulue pour un poteau, plaquez-le  
 “ sur les quatre faces et marquez-le comme pour un poteau. Quand cela se peut, placez  
 “ des pierres autour des poteaux aux angles du township.

7° “ Les lots de ferme réguliers doivent être de 20 chaînes de largeur sur 50 de pro-  
 “ fondeur et de la contenance de 100 acres chacun. Il doit y avoir une réserve de chemin  
 “ d'une chaîne de largeur entre chaque concession et tous les cinquièmes et sixièmes lots.

8° “ Si dans le domaine de votre exploration se trouve un site propre à un lot de  
 “ ville, indiquez-le sur votre plan et faites rapport de son étendue.

9° “ Recherchez, pour vous y conformer, les lignes de division tirées et les poteaux  
 “ plantés lors de l'arpentage primitif du township adjacent, et cela afin d'empêcher les  
 “ empiètements.

10° “ Traversez tous les lacs que vous pourrez rencontrer dans les limites de votre  
 “ exploration, et cela pour constater l'étendue des lots qui les adjoignent. Tracez des  
 “ réserves de chemin autour des lacs que vos lignes de chemin traversent, ainsi que le long  
 “ des bords des rivières où cela est nécessaire.

11° “ Nulle ligne comprise dans votre exploration ne devra, en aucun cas, être tra-  
 “ cée ou tirée par une autre personne que par vous, à moins que ce ne soit par quelque  
 “ autre arpenteur, dûment commissionné, que ce département vous aura permis d'em-  
 “ ployer.

12° “ Constatez les noms de tous les squatters établis sur les terres que vous arpen-  
 “ terez, de même que la position, l'étendue et la valeur des améliorations faites par eux, et  
 “ cela tout en recueillant tels autres détails qui vous mettront en mesure de faire un rap-  
 “ port d'inspection de tous les lots, conformément à la formule ci-jointe, rapport que vous  
 “ transmettez à part de votre cahier de campagne.

13° “ Dès que vous aurez terminé votre exploration, vous en donnerez le plan au  
 “ département sur une échelle de 40 chaînes au pouce, lequel devra indiquer l'aspect de  
 “ la contrée, savoir : les côtes, savannes, marais, prairies, lacs, ruisseaux, chutes, les défri-  
 “ chements et bâtisses des colons, ainsi que les emplacements de moulin, lots de ville,  
 “ havres et autres améliorations publiques. Marquez sur votre plan les longueurs et direc-  
 “ tions des profils de tous les lots irréguliers, le nombre d'acres qu'ils renferment et l'éten-  
 “ due collective de votre arpentage. Vous transmettez aussi un plan du township par  
 “ sections coloriées, selon les diverses espèces de bois que vous aurez vus dans le cours  
 “ de votre arpentage, et sur chacune de ces sections vous indiquerez les différentes espèces  
 “ de bois d'après l'ordre de leur quantité. Collez votre papier à dessein sur de la toile fine  
 “ ou du coton ; étendez le bien sur votre table avant de dessiner votre plan, et lorsque vous  
 “ l'enverrez à ce département, ne le pliez pas, mais roulez-le.

14° “ Vous tiendrez un journal, conforme à la formule ci-jointe, de tous vos  
 “ travaux ; du nombre de chaînes explorées chaque jour ; de la date où vous avez en-  
 “ gagé et déchargé vos hommes, de la température, etc.

15° “ Votre cahier de campagne devra être conforme à la formule ci-jointe et indi-  
 “ quer les directions astronomiques de toutes les lignes que vous aurez tracées ou vérifiées,  
 “ les variations magnétiques, les distances en chaînes et chaînons depuis les points de départ  
 “ sur le lot, la concession, etc., jusqu'à chaque objet noté ; la qualité et l'espace de sol et de  
 “ bois,—chaque espèce de bois d'après l'ordre de sa quantité—la conformation générale de  
 “ la surface de la contrée ; si elle est plane, onduluse, accidentée, montagneuse—les marais  
 “ savannes et prairies—tous les lacs et étangs, avec une description de leurs bords, si leurs  
 “ eaux sont ou ne sont pas profondes, pures ou stagnantes ; toutes les sources, ruisseaux et  
 “ rivières, leur largeur, profondeur et direction ; les rapides et chutes, leur élévation en  
 “ pieds et s'ils conviennent comme sites de moulin ; toutes les mines et minerais ; tous les  
 “ chemins exploités, les traces d'ouragans ; toutes les ordonnées ou observations trigonomé-  
 “ triques d'après lesquelles vous avez fait le mesurage ou constaté la distance d'une ligne ou  
 “ de partie d'une ligne qui ne pourrait pas être mesurée, ou la distance de quelque objet

“ d’une ligne ; à quelles distances vous avez rencontré et quitté un lac, une baie, un étang, un marais, une prairie, un ruisseau, du bois-châblis, un précipice, une côte ou montagne, si les pentes de ces deux dernières sont précipitées ou graduelles, et leur inclinaison ; tous les poteaux plantés, de quelle espèce de bois ils sont, leurs dimensions et marques, ainsi que les directions et distances des arbres indicateurs ; les détails de vos observations astronomiques, c’est-à-dire le lieu, le jour, l’heure, l’attitude, l’azimutte ; vos méthodes et leurs résultats.

16°. “ Votre rapport d’arpentage devra renfermer un sommaire concis de vos travaux et quelques observations générales sur la géographie physique du pays, son étendue et sur le meilleur mode de le développer. Écrivez ce rapport sur du papier de la même grandeur que celui des formules de notes et du journal d’arpentage, afin que ces trois choses puissent être reliées ensemble.”

Quand l’arpentage d’un township est terminé, ainsi que le rapport s’y rattachant, lequel comprend les plans, les notes d’arpentages, le journal et les comptes, et qu’il a été transmis au département, il est examiné avec soin : les plans sont comparés avec les notes d’arpentage et les comptes avec le journal. Si dans ces documents l’on découvre une erreur ou omission, ils seront renvoyés à l’arpenteur qui devra rectifier telle erreur ou omission.

Ce qu’il faut faire ensuite est une liste des lots des différentes concessions du township avec leur étendue indiquée en regard de chacun d’eux, et aussi des copies du plan d’arpentage, lesquelles sont nécessaires au service de la division des ventes, à l’usage de l’agent local et à celui du régistrateur du comté où le township est situé.

D’après la nouvelle formule, les notes d’arpentage doivent renfermer une assez ample description de la topographie du terrain que traversent les lignes de l’exploration, les savannes, rivières, les variations de la surface du sol et la position relative des poteaux ou bornes plantées par l’arpenteur pour désigner les limites des chemins, lots et concessions, doivent être indiquées, le but principal étant de décrire l’étendue de la contrée et de donner tels renseignements certains d’après lesquels toute personne pourra retrouver plus tard, à l’aide des notes d’arpentage, les lignes tracées.

Le plan ci-joint, compilé sur ceux d’arpenteurs de township, est fait sur une échelle de  $\frac{1}{816500}$  ou d’environ 5 milles au pouce, et sur une projection établie d’après les tables de l’*United Coast Survey*, du professeur Bache. Ces tables ont été réduites à l’étalon de mesure de longueur fait pour ce département en 1850, par MM. Troughton et Simms, de Londres, lequel est maintenant placé sous les soins du secrétaire du bureau des examinateurs d’arpenteurs à Toronto, et pour l’usage spécial des arpenteurs du Haut-Canada. MM. Troughton et Simms disent avoir comparé l’étalon avec l’étalon tabulaire de la société royale d’astronomie, et l’avoir trouvé d’un 000008 de pouce plus long que la verge étalonnée d’après cette échelle.

Les instruments qui servent aux diverses explorations appartiennent aux arpenteurs, et ce sont généralement des théodolites de cinq pouces ou des théodolites mobiles de cette dimension ne marquant que les minutes, les chaînes de Gunter de 66 pieds ou cent chaînons.

Une nouvelle exploration des townships de Palmerston, Olden, Kennebec et Oso a été décidée l’an dernier, mais les rapports d’Olden seulement ont été reçus par ce département depuis que cette année est commencée, et comme il est situé au sud de l’étendue représentée sur le plan ci-joint, l’on a jugé à propos de ne pas la comprendre dans ce rapport.

Entre les années 1819 et 1827, environ 5 township de 64,000 acres chacun ont été divisés en lots de ferme dans le Haut-Canada ; mais l’exploration de ces townships a été faite à l’entreprise et avec la plus grande négligence. Dans bien des cas, les lignes de concession n’ont pas été explorées du tout. Bien que les plans de ces explorations, transmis au département par les entrepreneurs, indiquent les lots comme tracés conformément aux instructions, l’on a constaté, d’après un examen sur les lieux, que des lignes avaient été tracées de la façon la plus erronée, quelques uns des lots ayant 20 acres de moins que le nombre indiqué dans la patente, tandis que d’autres avaient cette quantité en plus. C’est là un fait qui a donné lieu à beaucoup de trouble et de litige aux colons, et à plusieurs réclamations contre ce département.

Depuis que l’on a cessé de donner les explorations à l’entreprise et que le système des explorations astronomiques a été adopté, peu ou point de plaintes n’ont été faites au département, et l’exécution fidèle de ces travaux sera à l’avenir assurée et constatée par un examen que fera un officier permanent du département à mesure que l’exécution progressera.

Les "Extraits" dont il est plus haut question, lesquels sont tirés des rapports des arpenteurs sur l'exploration des townships indiqués sur le plan ci-joint, sont comme suit :—

---

ROLPH,

Situé sur la rivière Ottawa et le chemin de Pembroke à Mattawan, renferme 41,633 acres (y compris les chemins et cours d'eau), d'après le rapport de R. Hamilton, arpenteur provincial, lequel a subdivisé le township en lots de ferme en 1855.

Ci-suit un extrait de ce rapport :—

"Aux rapides des Deux Joachim, une étendue de 659 acres a été réservée comme lot de ville. Elle est couverte de bois de petite venue, rocheuse et réellement impropre à la culture; mais comme elle se trouve être au point de départ de la navigation par bateau à vapeur, elle pourrait devenir de quelque importance comme station de transport.

"Il y a environ 20 colons dans le township de Rolph, dont la plupart sont établis sur les rangs de front. Quelques uns d'eux ont fait de grandes améliorations. M. McConnell a plus de 100 acres de défrichés et en bon état de culture, avec granges et autres bâtiments. Il a aussi construit, à ses propres frais, un quai de bateau à vapeur sur le lot No. 13, B. La demeure est à la Pointe Alexandre, où un bureau de poste vient d'être ouvert.

"Rolph abonde en lacs, mais il n'en est pas un de grandes dimensions. Il est aussi bien arrosé par de nombreux petits cours d'eau, dont le plus considérable est la rivière à la Craie, qui entre dans Rolph près du front de la 7<sup>me</sup> concession, prend ensuite une direction sud-est et traverse Wylie sur le lot No. 20, dans la 1<sup>re</sup> concession.

"Elle est bordée de chaque côté par de hautes collines, et en plusieurs endroits ses bords sont inégaux et à pente rapide. Plusieurs digues temporaires et une ou deux petites glissoires ont été construites sur différents points de cette rivière.

"L'aspect général de Rolph est en quelque sorte montagnueux, particulièrement la partie nord-ouest, les environs de la Rivière-à-la-Craie et ceux des lacs qui l'avoisinent. La plupart des côtes affectent la forme de montagnes, et leur direction est parallèle à l'Ottawa. Elles sont généralement couvertes de pins de petite venue et de bouleau blanc, et le sol est stérile et rocheux. Cependant, à différents endroits du township se trouvent de grandes étendues de terre couvertes de bois franc, et le sol, quoique rocheux, peut être cultivé avec avantage. Le pin s'y trouve en abondance, et c'est cette espèce de bois qui domine partout.

"A proprement parler, les forêts de pin ne sont pas nombreuses. La plus considérable est celle qui s'étend de la Pointe Alexandre au township de Buchanan, et de l'Ottawa au lot No. 10, dans les deuxième et troisième concessions. Cette plaine s'élève tout-à-coup depuis l'Ottawa, près de la Pointe Alexandre, jusqu'à une hauteur de près de 100 pieds, et là elle conserve une surface assez uniforme dont la pente s'étend graduellement vers Buchanan, où elle prend une forme plane jusqu'au bord de l'eau. Le bois est petit et peu touffu. Le feu a balayé de grandes étendues. Le sol est sablonneux et improductif. Il n'a pas été vu de pierre calcaire dans aucune partie du township."

---

ALICE.

Situé au sud du township de Petewawa, renferme, les cours d'eau et chemins compris, 59,495 acres, et il a été partiellement subdivisé en lot de ferme en 1855, par l'arpenteur John Morris. Le reste du township a été subdivisé en 1860, par l'arpenteur H. O. Wood. Le chemin de Pembroke à Matawan traverse l'angle nord-est du township.

Ci-suivent des extraits des rapports des arpenteurs sur l'exploration de ce township :—

(Extrait du rapport d'exploration de l'arpenteur Morris.)

"Le sol de ce township, dans la partie propre à la colonisation, est généralement uni et composé de glaise sablonneuse. Il est en plusieurs endroits coupé par des ravins dans



lesquels coule pendant la plus grande partie de l'année de la bonne eau de source. Il est une petite étendue, d'environ un mille carré, où le terrain est moins uni et plus rocheux. Les colons de cet endroit sont pauvres. Le reste de cet établissement est en bon état de culture, car les colons y ont fait de grands défrichements bien enclos, avec maisons et granges. Vers le côté est du township voisin de celui de Stafford, il y a un rang de lots bien établis faisant face à la ligne de Stafford ou du district. Depuis le lot No. 1 jusqu'au nord sur le lot No. 40, il y a environ 30,000 acres de bonne terre propre à la colonisation, et environ 10,000 acres qui seront probablement colonisés, au moins en partie, car le bois qui s'y trouve deviendra d'une grande valeur avec le temps. Le reste du township est impropre à la colonisation; car, à l'exception de quelques prairies à castor disséminées à de grandes distances les unes des autres, ni le bois ni le sol ne sont d'aucune valeur. Les fabricants de bois tirent tous les ans de ces prairies de grandes quantités de foin.

“ Le bois de ce township, dans la partie propre à la colonisation, se compose principalement de pin blanc entremêlé avec l'érable, le bouleau blanc et jaune, le sapin et l'épinette, et d'une pousse épaisse de bois taillis. Le pin y est encore très abondant, mais presque tout détruit par le feu et autres causes. Tout celui qui pouvait être exploité a été enlevé par les fabricants de bois.

“ La formation géologique de ce township est très simple : elle se compose de granit et n'est recouverte aucune autre couche de pierre, excepté en un endroit, sur une montagne couverte de bois franc, où il y a à la surface des masses détachées de pierre calcaire d'une espèce grossière mêlée à la pierre à sablon. Des affleurements de granit se voient en différents endroits, et généralement leur position est irrégulière. En d'autres endroits, des cailloux de la même espèce de pierre sont épars sur la surface, mais la pierre est rare partout où le sol de l'établissement est uni.

“ Le township est largement arrosé par des sources d'eau pure pour la plupart; mais quelques unes d'entre elles sont fortement imprégnées de substances minérales, dont la base, pour les principales, est le soufre et le fer. Les substances des autres sont encore ignorées. Le fer à l'état d'oxydation se trouve en grande quantité à quelques endroits, quelques sources en ont leurs bords incrustés d'une épaisseur de 3 ou 4 pouces.

“ Les ressources générales de ce township paraissent résider principalement dans la culture. Il ne s'y trouve aucun endroit convenable comme lot de ville. Comme le village de Pembroke n'est qu'à environ 2 milles de la partie la plus proche du township, et qu'il n'y a pas de grands pouvoirs d'eau pour des moulins, je ne puis, quant à présent, recommander un lieu convenable comme village ou lot de ville.

(Extrait du rapport d'exploration de l'arpenteur Wood.)

“ Le bois, qui se composait principalement de pin entremêlé de bois franc, dans les 14<sup>me</sup>, 15<sup>me</sup> 16<sup>me</sup> et partie des 12<sup>me</sup> et 13<sup>me</sup> concessions, a été détruit par le feu il y a 5 ou 6 ans, et la terre est maintenant couverte d'épaisses bloussailles. Sur les hautes terres, le sol se compose d'une glaise sablonneuse parsemée de roches par endroits. Les terres basses se composent généralement d'argile glaiseuse détachée et sont très propres à la culture, car elles donnent d'abondantes récoltes de blé, d'avoine, de pommes de terre, de foin, etc. Au sud de la Rivière-des-Sauvages, le terrain est beaucoup plus accidenté à cause des roches, montagnes et collines; il se rencontre, cependant, plusieurs petites étendues de bonne terre arable. Au sud de la Rivière-des-Sauvages, la contrée est raboteuse et parsemée de côtes, bien qu'elle ne soit pas montagneuse.”

#### PETEWAWA.

Situé sur le côté sud-ouest du Lac-des-Allumettes et de la rivière Ottawa et sur le chemin de Pembroke à Mattawan, renferme 40,440 acres, y compris les cours d'eau, etc., comme le constate le rapport de l'arpenteur, et il a été subdivisé en lots de ferme en 1857, par l'arpenteur R. Hamilton.

Ci-suit un extrait de son rapport d'exploration :—

“ Une grande partie du township est sablonneuse et aride et par conséquent impropre à l'agriculture. L'étendue la plus stérile se trouve au nord de la Petewawa et s'étend sur une surface de 12½ milles carrés. Le sol est généralement uni et se compose principalement d'un sable blanchâtre. Il est presque dénué de bois.

“ Sur le côté sud de la rivière, il y a plusieurs étendues de bonne terre, mais elles sont généralement isolées et entourées de terrains semblables à ceux dont je viens de faire la description.

“ Vers le sud et le sud-est du township le terrain est montueux, accidenté et rocheux.

“ Dans cette partie du township de même que dans quelques autres, il y a plusieurs rangs de prairies à castor qui sont d'une grande valeur pour le colon, car, de quelques unes d'elles il retire de grande quantités de foin sauvage.

“ A proprement parler, les savannes ne sont pas nombreuses ni d'une grande étendue. Le bois, qui est principalement le pin rouge et blanc, a été partout détruit presque entièrement par le feu en 1856.

“ Environ 14 familles sont établies dans Petewawa, principalement sur le côté sud de la rivière. Quelques unes le sont sur le chemin de Pembroke à Mattawan, et une ou deux sur le Lac-à-la-Truite. Quelques unes ont fait de grands défrichements et construit de bonnes bâtisses.”

---

ASHBY.

Situé à l'ouest du township de Denbigh et du chemin d'Addington, a été divisé en lots de ferme en 1857, par l'arpenteur Thomas F. Gibbs, et renferme 55,519 acres, y compris les chemins et cours d'eau.

Ce qui suit est un extrait du rapport de M. Gibb :—

“ La surface de la contrée est extrêmement raboteuse, si bien qu'il est impossible de trouver une étendue considérable sans montées et pentes rapides, dont plusieurs excèdent 200 pieds de hauteur ou de profondeur. Il s'y rencontre aussi beaucoup d'endroits marécageux, mais il est rare que leur étendue atteigne plusieurs acres. Là où le sol n'est pas rocheux ou marécageux, il est ordinairement d'un sable jaunâtre. Il est assez bien boisé, mais en beaucoup d'endroits le bois est mauvais et entouré d'épaisses broussailles. Le plus abondant sur les terres hautes sont le pin, la pruche et le bouleau mêlés à l'érable, au hêtre, au bois blanc et au bois de fer. Dans les savannes, ce sont le frêne, l'épinette blanche et rouge et le sèdre. Il s'y trouve aussi du pin rouge et blanc d'assez bonne venue, et il a été fabriqué de ce bois près de l'angle nord-ouest du township.

“ Les lacs du township ont presque tous des rives accidentées formées de roches granitiques, et c'est cette espèce de roche qui domine partout. Les eaux de ces lacs sont remarquablement transparentes et coulent dans une direction nord et nord-ouest jusqu'à la rivière Madawaska. La truite et d'autres poissons y abondent.

“ Les animaux à fourrure, comme le castor, la loutre, la marte et le vison, s'y voient en grand nombre; mais l'on y voit aussi de temps à autre le chevreuil, des loups, ours, renards, lapins, etc.

“ Il est à regretter que ce township ne soit pas propre à la colonisation. Les étendues de terre susceptibles de culture y sont si peu grandes, et tellement éloignées les unes des autres, que tout espoir de pouvoir les coloniser doit disparaître.

---

ALGONA NORD.

Sur le côté nord du Lac-d'Or et de la Rivière-Bonnechère—subdivisé partiellement en lots de ferme en 1857, par l'arpenteur J. L. P. O'Hanly,—renferme environ 25,545 acres, dont 9,849 ont été arpentés, le reste étant rapporté comme impropre à la colonisation.

Ci-suit un extrait du rapport de cette exploration :—

“ Dans la partie entre la ligne des 5me et 6me concessions et la Rivière-Bonnechère et le Lac-d'Or, le sol est sablonneux et mêlé d'argile. En quelques endroits une partie de

sa surface est couverte de pierre. Là il est assez uni, d'un aspect régulier et formé par le comblement graduel du Lac-d'Or, car le pied des côtes que cette ligne traverse paraît avoir été autrefois baigné par les eaux de ce lac, qui se sont retirées jusqu'à leur position actuelle, laissant à découvert une surface régulière, un sol assez propice à l'agriculture et très bon là où l'argile domine ; mais immédiatement en arrière de cette ligne le terrain est raboteux et accidenté, formé de collines ou sommets plats ou ovales et séparés des uns et des autres par des savannes ou marécages, dont quelques-uns atteignent la grandeur des lacs de vase. Le sol, si on peut le désigner ainsi, consiste en une mince couche de gravier dont toute trace de terre végétale est disparue par la suite des incendies fréquents qui semblent avoir passé là. Les petits marécages et les savannes ont échappé à ces ravages dans une certaine mesure, et leur verdure est un contraste étrange avec le désert aride qui les entoure.

“ Sur le côté ouest de la Rivière-Bonnechère et à la tête du Lac-d'Or, le terrain est généralement bas, plan et marécageux, et composé d'une couche d'argile crayeuse dont la surface est couverte par une riche terre végétale jonchée çà et là d'amas de pierre. Je pense que toute cette partie est une terre d'alluvion. Elle est si basse qu'elle est inondée sur une grande distance par les crues du printemps—crues qui m'ont empêché de traverser en entier cette partie du Lac-d'Or, et, aussi, de tracer la ligne de ce côté entre les 5me et 6me concessions.

“ Cette partie du township est densément boisée, principalement de bois mou—fait qui démontre qu'elle doit être de formation récente et marécageuse,—tel que le pin, le sapin, le cèdre, le frêne, l'épinette rouge et le bouleau. L'on voit aussi quelques érables sur les éminences qui la traversent comme autant de chaussées faites par la main des hommes, et dont une, surtout, mérite une mention toute particulière, car elle s'étend dans une direction parallèle à la Rivière-Bonnechère jusqu'au Lac-d'Or. C'est vraiment une route naturelle. L'autre partie subdivisée, surtout vers le lac, est densément couverte de pin blanc et de pin rouge, de sapin, d'érable, de bouleau, de peuplier et de hêtre, tandis que le reste (les parties non explorées) est peu boisé. En plusieurs endroits, le sol est dénué de terre végétale ou de verdure, et l'on n'y voit que quelques arbres de pin autour des marécages et des savannes de ce désert. La stérilité naturelle du sol y est encore augmentée par les fréquents incendies qui l'ont ravagé.

“ La plus grande partie, sinon le tout, de la portion subdivisée de ce township, est très propre à la colonisation, et il n'y a aucun doute qu'elle le sera avec le temps.

#### ALGONA SUD.

Situé sur le côté sud du Lac-d'Or et de la Rivière-Bonnechère, a été divisé en lots de ferme en 1857 par l'arpenteur John L. P. O'Hanly, et renferme environ 34,774 acres, y compris les chemins et cours d'eau.

Ci-suit la description de ses terres, etc., extraite du rapport de l'arpenteur :—

“ L'aspect général du township est uni, et devient élevé et onduleux vers la ligne de comté et au sud et à l'ouest du ruisseau Brennan. Le sol, qui est très fertile, est un mélange d'argile et de sable, dans lequel ce dernier domine. Au sud du Lac-d'Argent, et près de Sébastopol, la surface est raboteuse, accidentée et variée de petits lacs, de savannes et de prairies. A l'ouest du Lac-d'Argent et le long de ce lac, le terrain est uni et généralement bon. Le sol se compose principalement d'argile et de sable mêlé à une quantité considérable de pierres polies et amenées là par les eaux. Il n'y a que quelques petites savannes. Dans cette partie située entre les lacs d'Argent et d'Or, le sol est uni—c'est à peine s'il s'élève de 50 pieds graduellement—et formé principalement de terre d'alluvion. En quelques endroits se trouvent des côteaux affectant la forme conique et formés de pierre ou de sable d'alluvion. La seule savanne de quelque étendue est celle qui s'étend depuis le Lac-d'Argent jusqu'à la ligne de comté et qui est traversé par le ruisseau de Brennan. Cette savanne paraît avoir servi de lit, il n'y a pas encore longtemps, à un grand lac.

“ Il y a beaucoup de terre de bonne qualité dans ce township, bien qu'il s'en trouve une partie d'espèce inférieure ; mais je pense que les deux tiers sont susceptibles d'être colonisés, tous les deux cents acres pouvant suffire pour sustenter largement une famille. Le bois y

est abondant, tel que l'éérable, le bois blanc, le bouleau, le hêtre, le sapin, le cèdre, le pin, le bois de fer, l'orme, le frêne, le chêne, le frêne blanc, l'épinette blanche et la rouge, variant en qualité selon la nature et l'élévation du sol, mais surtout d'après l'ordre indiqué. Les incendies ont beaucoup ravagé les pins ainsi que la végétation dans les parties rocheuses."

---

BARRIE.

Situé sur le côté est du chemin d'Addington, a été divisé en lots de ferme en 1857, par l'arpenteur A. B. Perry, et il renferme 75,500 acres, y compris les chemins et cours d'eau.

(Extrait du rapport de l'arpenteur.)

L'aspect général de la contrée est onduleux et souvent varié de savannes et d'élévations rocheuses. Le sol est composé d'une riche marne sablonneuse; il est facile à labourer, bien propre à la culture de nos principaux produits et bien arrosé. Environ les deux tiers de ce township sont susceptibles d'être colonisés.

---

BRUDENELL.

Sur le chemin d'Ottawa à Opéongo, a été divisé en lots de ferme en 1857 par l'arpenteur Wood, et renferme 54,672 acres, y compris les chemins et cours d'eau. Sur le chemin d'Ottawa à Opéongo, les lots ont été tracés en 1852 de 10 chaînes de large sur 100 de profondeur, par l'arpenteur Robert Bell.

Ce qui suit est un extrait du rapport de M. Wood, touchant la qualité du sol, etc :—

"De la ligne de comté au lot No. 23, dans les 1re et 2me concessions, le terrain est généralement propre à la culture, et il en est de même dans les 3me et 4me concessions. De là au lot 29, la surface est unie, le bois mêlé et le sol composé de glaise argileuse. De là à la ligne de comté se trouvent de petite étendues de bonne terre arable, mais elles sont beaucoup entrecoupées d'élévations et de collines rocheuses. Le lot No. 1, dans les 5me et 6me concessions, est de bonne terre arable. De là au No. 7, le sol est très accidenté et rocheux; de ce dernier lot au No. 28, le terrain est généralement de bonne terre arable. De là à la limite sud-ouest, il y a de petites étendues de bonne terre, mais elles sont généralement très raboteuses. Depuis la ligne de comté, à l'ouest, jusqu'au lot No. 28, dans les 7me et 8me concessions, la surface est ordinairement unie et sol bon; de là à la limite sud-ouest, le terrain est très raboteux.

"Du lot No. 12 au lot No. 39, dans les 9me et 10 concessions, il y a généralement de bonnes terres arables, et de là à la limite sud-ouest le sol est très raboteux et accidenté. Dans les 11me et 12me concessions (au sud des rangs d'Ottawa et d'Opéongo), depuis le lot No. 21 jusqu'à la limite sud-ouest, et aussi dans les 14me et 15me concessions, le sol est pauvre. Quant au bois, c'est surtout du pin rouge et blanc que l'on trouve sur les hauteurs, et dans les savannes, du cèdre et de l'épinette rouge de petite venue. Les rangs nord et sud, sur le chemin d'Ottawa à Opéongo et depuis la ligne de comté à l'ouest jusqu'au lot No. 266, sont de bonne terre arable; mais de là en gagnant à l'ouest, le terrain est montueux et montagneux.

"Au nord des rangs d'Opéongo, depuis la ligne de comté jusqu'au lot No. 22, la surface est généralement unie et le sol susceptible de culture presque partout.

"Sur un versant, les côtes suivent une pente peu prononcée; mais de l'autre elles sont très rapides et laissent voir leur formation granitique. Dans les rangs d'Ottawa et d'Opéongo, et aussi dans les rangs nord, l'on trouve en plusieurs endroits de la pierre calcaire à la surface du sol."

## GALWAY,

Situé à l'est du township de Sommerville et du chemin de Bobcaygeon, renferme 69,920 acres, partiellement subdivisés en lots de ferme en 1857, par l'arpenteur M. Deane. Le reste, c'est-à-dire la partie sud-est, a été arpenté en 1860 par l'arpenteur Drennan.

Ci-suivent des extraits des rapports de ces messieurs :—

(Extrait du rapport de l'arpenteur Deane.)

“ Le sol est bien arrosé, et quoique onduleux et rocheux par endroits, il est généralement bien propre à la culture. Dans les 17<sup>me</sup> et 18<sup>me</sup> concessions, cependant, il y a une suite d'éminences rocheuses qui pourront retarder pour le présent la colonisation de cette région, mais le grand nombre de vallées qui s'y trouvent et dans lesquelles le sol est profond et fertile contribueront à la faire coloniser bientôt.

“ Le ruisseau Uny est la principale artère par laquelle le township s'égoutte, mais, par suite de l'égalité de surface de la grande vallée qu'il parcourt, il n'offre que peu de pouvoirs d'eau à exploiter.

“ Le long de ce ruisseau se trouvent plusieurs prairies à castor, des savannes et des fondrières boisées de frêne noir, inondées périodiquement par suite de ce que les eaux sont obstruées par des digues construites par les castors ; mais quand ces animaux seront détruits ainsi que leurs travaux, cette vallée sera grandement recherchée pour sa fertilité, car son sol est formé d'une épaisse couche d'alluvion.

“ La ligne qui sépare la pierre calcaire de la formation primitive se trouve sur le No. 17, dans le rang A., au sud duquel il y a de la pierre calcaire, un sol argileux et du bois franc ordinaire, mêlé à la pruche et au pin rabougré. Au nord est la région granitique ; le sol est de glaise sablonneuse et couvert de bois franc ordinaire, auquel se mêle, dans une grande proportion, la pruche, le sapin et du pin de qualité inférieure.

“ Le chemin de Bobcaygeon est sur la limite ouest du township.”

(Extrait du rapport de l'arpenteur Drennan.)

“ Je regrette de ne pouvoir parler favorablement de la qualité du sol qui, sur la plus grande étendue de cette partie du township explorée par moi, ne vaut guère mieux que le roc nu.

“ Dans plusieurs endroits, cependant, il y a des étendues de plusieurs cents acres où la terre est assez bonne. A l'angle nord-est du township, le sol paraît beaucoup meilleur, et il est très probable, selon moi, qu'il y a beaucoup de bonne terre dans les deux townships non arpentés, à l'est de Galway et de Snowdon.

“ Ainsi que le plan l'indique, la ligne de jonction de la pierre calcaire avec le granit ou gneiss traverse la direction sud-ouest du township de Galway : la première se trouve au sud-ouest et l'autre au nord-est. Entre les deux se voient plusieurs autres espèces de pierre, la pierre à sablon surtout, et cette dernière paraît bien propre à la construction, car elle est d'une belle couleur et à la fois très compacte et facile à travailler. Il y a une petite étendue isolée de pierre calcaire sur les lots 30 et 31, dans la troisième concession. C'est presque tout du bois dur qu'il y a là, et la ligne de jonction de la pierre calcaire et du granit correspond de très près avec celle de la direction sud-ouest du township.

“ Il y a du très beau bois de pin blanc et du rouge et quelques uns de ces arbres mesurent de trois à quatre pieds de diamètre. C'est le seul bois de quelque importance comme objet de commerce, à l'exception, peut-être, de l'épinette rouge, car il y a très peu d'orme et point de chêne. Des bois durs, les plus abondants sont l'érable, le bois blanc, le bois de fer et le hêtre.

“ La plupart des cours d'eau suivent une direction sud-ouest. Deux d'entr'eux, la crique Nogie et la Rivière-de-la-Sauvagesse, sont d'une grandeur considérable, et sur les deux se trouvent de bons emplacements de moulin, d'abord sur le lot No. 10, dans la 2<sup>me</sup> concession, et sur les lots 31 et 32, dans la première concession.

“ Ce township renferme plusieurs lacs, mais il en est un seul d'assez grande étendue : c'est celui qui embrasse les 10<sup>me</sup>, 11<sup>me</sup>, et 12<sup>me</sup> concessions, depuis les lots 21 jusqu'à 34. Il est connu sous le nom de Lac-de-la-Savanne, mais comme une partie de la meilleure terre du

township se trouve dans le voisinage immédiat de ce lac et qu'il n'y a pas auprès de savanne d'une étendue remarquable, je ne l'ai pas indiqué par ce nom sur le plan, attendu que cela pourrait empêcher les colons d'aller là. Ce lac abonde en saumons, en truite, en meuniers, etc. Le lac appelé Lac-du-Meunier abonde aussi de poissons de ce nom.

"Le township fourmille de castors, ainsi qu'on peut le voir par le nombre de leurs étangs indiqués sur le plan. Le chevreuil s'y voit aussi en troupeaux.

---

MACAULAY

"Sur le bras nord de la rivière Muskoka, renferme environ 41,902 acres, dont 26,000 (y compris les chemins et cours d'eau,) ont été subdivisés en lots de ferme en 1857, par l'arpenteur provincial John Ryan.

"Sur la partie explorée du township, le sol est généralement de bonne argile, quelquefois de glaise sablonneuse et couvert d'une très belle qualité de bois franc. Il y a très peu de pins de belle venue. Une partie considérable du sol est rocheuse ou jonchée de cailloux par endroits, mais, à tout prendre, elle n'est pas inférieure à celui des limites sud et ouest, etc.

"Ainsi qu'on l'a constaté et qu'il a pu en être jugée, la partie explorée est ou trop rocheuse ou trop marécageuse pour être colonisée, au moins quant à présent.

"D'après l'exploration et les études faites sur les lieux, je suis d'opinion que l'on trouvera un meilleur sol à l'est de Macaulay, et que si l'on va à cette recherche, il y a plus de chances d'en trouver dans cette direction que dans celle des autres limites."

---

MUSKOKA.

Borné au sud-ouest par la rivière Severn, et au nord par le lac et la rivière Muskoka, et subdivisé partiellement en lots de ferme par l'arpenteur provincial Rankin, en 1847, il contient environ 32,540 acres, dont 23,945 acres ont été subdivisés en lots de ferme, y compris l'eau et les chemins. Le chemin Muskoka traverse le township dans la direction nord-est. L'extrait qui suit est tiré du rapport d'exploration de M. Rankin :—

"Je dois dire que dans le but de former un établissement à partir de la Severn, relié à la ligne Bell, jusqu'à l'Ottawa, il y a une abondance suffisante de bonnes terres, au moins dans ce township, situées en ligne passablement directe depuis près de son angle S. O. jusqu'aux grandes chutes de Muskoka, savoir : jusqu'au chemin de traverse ou près de ce chemin entre les lots 20 et 21, jusqu'à proximité du haut de la 4<sup>e</sup> concession, et de là le long ou près de la ligne tracée par l'arp. prov. Unwin, conduisant en droite ligne à la chute, où l'on trouve de grands pouvoirs d'eau pour les moulins ou pour toute autre espèce de machines, ainsi qu'une grande abondance de pin, d'excellente qualité, dans les environs.

"Relativement à la condition et à la conformation générale de cette partie de la contrée, je me bornerai à dire en quelques mots que les couches rocheuses (de granit) sont situées presque partout au N. E. et au S. O., et ont une hauteur et une aspérité plus ou moins grande, et que la partie à coup sûr, la moins avantageuse sous ce rapport dans le township, se trouve dans les limites des trois premières concessions.

"La rive du lac est aussi, presque partout, couverte de roches et très rude.

"La meilleure partie du township, et dans laquelle se trouvent ensemble les pins et de grandes étendues de bonne terre propre, aux établissements, est la partie nord-est, bordant la Rivière-Muskoka sur ses deux bras, le long de la rivières aux Castors, et à l'entour de la tête de la Baie-Muskoka.

"Dès que quelques-unes des plus grandes savannes seront déblayées, et que les digues à castors qui les inondent auront été enlevées, il n'y a pas de doute qu'elles seront très propres à la culture.

"Le seul cours d'eau (à part de la rivière Muskoka elle-même) qui mérite quelque mention, est la Rivière-aux-Castors, et encore l'été les eaux y sont-elles très basses.

"A part celui des chutes de Muskoka, il n'y a point d'emplacement de moulin."

“ Le lac abonde en files; presque tous les groupes de rochers sont généralement couverts de bois.

“ Le poisson que l'on prend ici est le dorée et l'achigan l'été—le poisson blanc et la truite, l'automne, me dit-on.”

#### SÉPASTOPOL.

Sur le chemin d'Ottawa à Opéongo, divisé en lots de ferme en 1857, par l'arpenteur provincial, John A. Snow; contient 47,863 acres y compris l'eau et les chemins. Les lots sur le chemin d'Ottawa à Opéongo ont été tracés par l'arp. prov. Robert Bell, en 1852, 10 chaînes de largeur perpendiculaire sur 100 chaînes de profondeur. L'extrait qui suit est tiré du rapport de M. Snow:—

“ La partie du township au sud et à l'ouest du Lac-Clair est montagneuse, mais pas de forme irrégulière. L'étendue située au nord de la ligne entre les 6e et 7e rangs, et à l'ouest de la ligne entre les lots 20 et 21, renferme de bonnes terres. Elle est presque entièrement couverte de bois franc d'une grosseur remarquable. Le sol est très riche, formé qu'il est de terre glaise très noire, le sous-sol est composé d'argile sablonneuse; certaines parties de cette étendue sont pierreuses; il n'y a néanmoins que peu de roches solides, et comme le cèdre pour les clôtures est rare dans cette contrée, les fragments de roc seront très utiles pour cet objet. Cette étendue, couvrant environ vingt-cinq milles carrés, pourrait supporter favorablement la comparaison avec une égale étendue d'un township quelconque de l'Ottawa.

“ La région au sud de la ligne entre les 6e et 7e rangs, et de la ligne en arrière des lots en front du chemin Opéongo, et à l'est de la ligne entre les lots 30 et 31, est d'une nature si variable qu'il serait extrêmement difficile d'en donner une description minutieuse. En général elle est très inégale et couverte de pin blanc mêlé de presque toutes les espèces de bois franc. Il y a une grande étendue de terre cultivable le long des vallées des cours d'eau et les marais, qui sont généralement peu considérables, renferment de bonne terre. L'on peut dire qu'environ la moitié de la région entière est cultivable.

“ Les lots de chaque côté du chemin Opéongo, couvrent l'étendue entre le lot No. 40 jusqu'au township de Grattan, contiennent généralement des bonnes terres, ainsi que les lots dans les 1er, 2e et 3e rangs à l'est de la ligne entre les Nos. 30 et 31.

“ Le reste du township, à partir du lot No. 20 au nord du lac Clair, et à l'est du township de Grattan, est couvert de pin blanc et de bois franc ici et là, et en quelques endroits, de pin rouge. La surface est un peu inégale et le sol sablonneux; où prédomine le bois franc, comme sur les petits morceaux de terre le sol est passablement bon.

“ Cette partie du township est importante à cause de son pin blanc, et si elle était offerte en vente, elle atteindrait un haut prix pour cette raison.

“ Tout à l'entour de la rive du Lac-Clair, j'ai tracé une réserve pour les chemins, ainsi que de chaque côté de la Crique-Claire, jusqu'à l'endroit où elle laisse le township, je jureai la dernière réserve d'autant plus utile que le cours d'eau est navigable pour le bois équarri et les billots de sciage. La crique a généralement environ une chaîne de large, est peu profonde en hiver, mais le printemps l'eau y est très abondante; il n'y a qu'une seule chute sur ce cours d'eau, entre le Lac-Clair et Algona, sur le lot No. 32, dans le 14e rang; à cet endroit elle a environ 25 pieds. La maison John Egan et cie. a construit ici une digue et une glissoire qui ont coûté très cher, pour le flottage du bois. La digue augmente la profondeur de l'eau jusqu'au Lac-Clair, entre lequel et la digue le courant est peu fort.

“ C'est un pouvoir d'eau de première classe, pour la raison qu'il y a suffisamment d'eau pour faire marcher un moulin à scie et un moulin à farine tout le long de l'année. Dans le township il n'y a que deux autres cours d'eau qui méritent une mention; la Crique-Constante et la Crique Hyland, deux tributaires de la rivière Madawaska ayant tous deux leurs sources dans le township. La crique Hyland, à l'endroit où elle laisse le township, a trente pieds de large et un pied de profond, avec un bon courant. Le cours d'eau a été exploité jusqu'à la première fourche dans Sébastopol par la maison Gilmour et cie., pour transporter le bois à la Madawaska. A partir de la ligne de la ville jusqu'à la fourche il

n'y a ni chute ni rapide, mais cet endroit passé, chaque bras est trop étroit pour y établir des moulins. La crique Constante, à la ligne entre Sébastopol et Grattan, a soixante pieds de large et deux pieds de profond, avec un bon courant. Elle se partage aussi à une petite distance en dedans du township, devient alors trop étroite, si ce n'est pour les moulins à scie qui pourraient marcher à certains temps de l'année.

Le township entier est baigné par une grande abondance d'eau, invariablement d'une bonne qualité. Tous les lacs sont remplis de truites saumonées et d'autres espèces de poisson. Le Lac-Clair est célèbre pour sa truite saumonée et son maskinongé; fréquemment l'on prend de cette dernière espèce des poissons de trente livres, et la truite de 10 à 15 pieds est commune. J'eus l'occasion de harponner vingt maskinongés, cinq desquels pesaient vingt livres, et les autres quinze; tous ces poissons furent capturés sur une étendue d'environ deux acres, dans une petite baie, au débouché d'une petite crique qui se décharge dans le lac. Dans le temps du frai, l'automne, le saumon fréquente les battures du lac en grande quantité; il arrive fréquemment que deux personnes en prennent un baril dans une seule nuit; le prix courant est de 12 piastres le baril.

“ Les colons établis aujourd'hui dans le township, et qui ont défriché des terres, sont dans une condition prospère; leurs récoltes de l'an dernier ont été excellentes, et leurs produits de tout genre trouvent un bon marché aux chantiers de John Egan et cie., Gilmour et cie., et d'Alexander McDonald, dans le voisinage immédiat.

“ Les habitants souffrent beaucoup de l'absence d'un moulin à farine et à scie, le plus proche étant à Egansville, qui éloigné d'environ douze milles du centre de l'établissement.

“ Le chemin Opéongo qui traverse le township est en très bon ordre, et ne pouvait j'amaï être mieux placé. Avant peu, l'on verra surgir des établissements sur toute son étendue, pour la raison que chaque lot y est propre à la culture.

---

#### TUDOR,

Situé à l'est de la rivière Trent et du township de Luke, contient 69,912 acres, y compris l'eau et les chemins, dont 57,270 acres, y compris l'eau et les chemins, ont été subdivisés en lots de ferme par l'arpenteur prov. W. H. Deane, en 1857. Le chemin Hastings traverse le township, et en est en partie la frontière sud-ouest.

(Extrait du rapport de M. Deane.)

“ Le sol, dans ce township, est d'une qualité assez inférieure, et accidenté, irrégulier et ondulant dans sa conformation; les parties élevées sont généralement rocheuses et improductives, et les vallées ont un sol alluvial profond; ses ressources, au point de vue de la fabrication du bois, sont dignes de remarque; le pin rouge et blanc y est en grande abondance, d'une grosseur considérable, d'une bonne qualité et d'un accès facile, et peut être transporté au marché bien facilement.

“ Le township est égoutté par les rivières Moira et Jordan, la Crique-aux-Castors et ses tributaires, sur lesquels se trouvent plusieurs emplacements pour des moulins et manufactures.

“ Le sol de la partie sud du township est formé de la pierre à chaux d'un grand nombre de variétés, la partie nord est de formation primitive, et fait partie de la grande “ région granitique;” la ligne approximative de démarcation entre ces formations est représentée sur le plan, mais comme elle traverse une partie accidentée de la contrée, et que les différentes formations sont diversement interstratifiées, il serait besoin des services d'un géologue de profession pour arriver à une définition correcte.

“ Bien que généralement la terre ne soit pas d'une bonne qualité, les colons s'y portent en grand nombre, et la demande de terres incultes est très considérable; j'ai beaucoup de plaisir de pouvoir constater que les terres sur le chemin Hastings s'établissent rapidement.”

---



## LIMERICK, WOLLASTON, DUNGANNON ET FARADAY.

Ces townships sont situés sur le chemin Hastings, et ne furent que partiellement explorés par l'arpenteur prov. Quintin Johnston, en 1857. Limerick contient environ 56,685 acres, dont 16,185 ont été subdivisés en lot de ferme, y compris l'eau et les chemins ; Wollaston contient environ 58,564 acres, dont 14,936 ont été subdivisés en lot de ferme, y compris l'eau et les chemins ; Dungannon 53,284 acres, dont 11,535 arpentés, et Faraday 57,252 acres, dont 18,084 arpentés.

(Extrait du rapport de M. Johnston.)

“ J'arrivai à l'extrémité ouest de la ligne (frontière nord de Faraday) après avoir traversé certaines étendues d'assez bonne terre à bois franc. Le bois franc ici, de même qu'ailleurs dans tous les townships, consiste principalement en hêtre et en érable, avec ici et là du bois de fer et du bouleau noir ; ces bois sont en pleine croissance, et présente à l'œil une apparence magnifique de vigueur.

“ Le sol des hautes terres est composé de glaise sablonneuse, couvrant des pierres ou des roches : en certains endroits il est profond et d'une grande richesse, dans d'autres il couvre à peine les rochers ou les pierres.

“ Les explorateurs parlent favorablement du sol au nord et au sud de cette ligne, surtout au nord.

“ J'ai pu constater que la contrée le long de la frontière ouest était très accidentée ; une suite de montagnes de roches, de marécages et de marais. Les explorateurs ont parlé peu favorablement de la contrée qu'ils ont traversée, tant à l'est qu'à l'ouest de la ligne.

“ A l'intersection de la première ligne latérale de Peterson, à l'est du chemin Hastings dans le township de Montegale, avec la ligne frontière nord, je fis des observations, etc. A mon retour sur cette ligne, j'explorai une partie de la ligne en arrière des lots du chemin Hastings, ainsi qu'une partie de la ligne latérale, entre les lots Nos. 25 et 26, etc. En poussant l'exploration, j'arrivai à l'angle nord-est du township où je trouvai une assez grande étendue de bonne terre à bois franc, jusqu'à la rivière York. Les explorateurs parlent favorablement des terres sur les deux côtés de la ligne ouest de la rivière York ; à l'est de cette rivière le sol est très montagneux. Egan possède une ferme considérable dans ce township ; il y a entre trois et quatre arpents de défrichés ; le sol est formé de glaise sablonneuse excellente, et produit en abondance du foin, de l'avoine, des pois et de grandes quantités de pommes de terre et de navets.

“ Le sol sur la frontière est de Dungannon, et celui qui a été exploré à l'est et à l'ouest, est très montagneux et inégal ; partout l'on aperçoit de hautes masses de rochers et des marais. Le principal bois qui croît sur ces rochers est le pin ; cette espèce offre de beaux échantillons. La contrée à l'est de la rivière Egan n'est rien moins qu'attrayante pour l'agriculteur. Du côté ouest de la rivière l'on trouve plusieurs morceaux de bonne terre ; je fis cette observation en me rendant à la frontière sud.

“ Je constatai qu'il y avait d'assez bonne terre sur la ligne de la frontière entre Dungannon et Limerick, mais généralement elle est montagneuse et pleine de marais. Le bois qui y croît est surtout le pin, le cèdre, la pruche et le bois franc en certains endroits. Les collines sont ou très pierreuse ou très rocheuse, et les vallées sont ou d'étroits marécages ou des marais. Les explorateurs disent de la contrée qu'ils ont traversée qu'elle ressemble à celle décrite plus haut.

“ La contrée, l'espace d'environ six milles et demi le long de cette ligne (la frontière est de Limerick) et celle visitée par les explorateurs de chaque côté, est très accidentée et très inégale, n'étant qu'une suite de montagnes de roches et de marais. Le long du reste de la ligne vers le sud, la contrée vaut mieux, et est moins inégale et rocheuse ; le sol, qui est formée de glaise sablonneuse, devient plus profond, et le bois qui y croît est surtout le bois franc.

“ Les explorateurs remarquent qu'ils ont vu de la bonne terre à bois franc à l'extrémité ouest du Lac-au-Saumon, large et magnifique nappe d'eau, surtout quand on le compare aux autres que j'ai visités dans les quatre townships. Le lac est situé un peu à l'ouest de cette ligne, et à environ quatre milles de la frontière sud-est de Limerick.

“ En me rendant au chemin Hastings, le long de la frontière sud-est de Limerick,

j'observai que la contrée, autant que je pus en juger, au nord et au sud de la ligne, était riche en terre à bois franc principalement, et bien adaptée à la classe agricole.

“ Le long de la ligne frontière entre Wollaston et Faraday, je trouvai une bonne étendue d'assez bonne terre, et les explorateurs disent aussi qu'il s'y trouve de bonne terre au nord et au sud.

“ Ayant terminé l'exploration de la frontière ouest de la rivière Faraday jusqu'au point de mon départ, je trouvai de bonne terre à bois franc le long d'une partie de la partie de la ligne en dernier lieu explorée.

“ Ensuite, je procédai à l'exploration de la frontière ouest de Wollaston jusqu'à l'endroit où elle coupe la frontière nord du township de Lake. Il y a une assez grande étendue de bonne terre sur cette ligne, et les explorateurs disent beaucoup de bien de la contrée qu'ils ont traversé à l'est et à l'ouest.

“ La contrée dans les limites de ces quatre townships, en autant que la chose a été constatée, sous un point de vue général, est très abrupte, inégale et montagneuse, comme c'est la région où se divisent les eaux, et que c'est conséquemment la hauteur des terres entre l'Ottawa et le St. Laurent, il est tout naturel que le sol soit accidenté. Cependant, il y a grand nombre de petites étendues de bonne terre arable dans chacun des townships, qui, mises en culture, produiraient abondamment tous les grains semés en Canada; même les terres les plus accidentées feraient de bons paturages, tant l'eau y est abondante.

“ Les marais, marécages et prairies ont un sol de la plus riche qualité. Ces terrains étant les réceptacles des débris et des matières végétales décomposées qui y sont annuellement jetées par les hautes terres, feront, une fois défrichés et égouttés, de très bonnes prairies.

“ Les bois à clôture se trouvent en abondance dans les marais, entre autres les cèdres de la plus belle espèce. Pour dessécher la plus grande partie des marais et marécages il suffira simplement d'enlever les digues à castor et de déblayer les ruisseaux des embarras qui en gênent le cours.

“ Pour une plus ample description du sol et du bois, et des emplacements de moulins, etc., je prends la liberté de vous renvoyer au rapport séparé fait sur chacun des townships.”

---

#### ANGLESEA,

Situé sur le côté ouest du chemin Addington, contient 59,130 acres, y compris l'eau et les chemins, dont 16,780 acres ont été subdivisés en lots de ferme par l'A. P. Gibbs, en 1858.

(Extrait du Rapport de l'Arpenteur.)

“ Le township est inégal, et très interrompu par des rochers et des marais ainsi que par des lacs, mais il est généralement bien boisé; le pin et la pruche, le frêne noir, l'épinette et le tamarac y prédominent. Il y a aussi du bouleau, de l'érable, du hêtre et du cèdre. Le côté est du township a fourni au commerce de grandes quantités de billots de pin ces dernières années, tandis que durant l'hiver un grand nombre de personnes ont pu trouver de l'emploi.

“ Depuis l'établissement du chemin Addington, quelques familles s'y sont établies ici et là; mais comme il n'y a que quelques bons morceaux de terre dispersés au milieu de ceux qui ne sont pas propres à la culture, il n'y a pas lieu d'espérer que les colons s'y portent en grand nombre.

“ Le sol, bien que léger et sablonneux, est indubitablement propre à la culture.”

---

#### CANONTO NORD ET SUD.

Ces townships sont situés à l'est du township de Miller et du chemin Frontenac. Canonto sud contient 36,000 acres, y compris l'eau et les chemins, et a été partiellement exploré par l'A. P. F. Jones, en 1858; le reste du township et la plus grande partie de

Canonto nord ont été explorés en 1859 par l'A. P. O'Hanly; Canonto nord contient environ 35,000 acres, dont 24,500 ont été subdivisés en lots de ferme, y compris l'eau et les chemins.

Les extraits qui suivent sont tirés des rapports d'exploration de MM. Jones et O'Hanly :

(Extrait du Rapport de M. Jones.)

“ En revenant du Lac-de-Vase, la terre nous parut être de moyenne qualité, interrompue quelque peu par des collines rocheuses, mais contenant des plaines fertiles d'un sol alluvial.

“ Dans Canonto nord nous vîmes des terres très bien cultivées; elles sont possédées par des fabricants de bois, qui tirent une grande partie de leur approvisionnement des terres qu'ils cultivent.

“ La partie de la contrée où cette exploration a été faite est de formation volcanique; les couches les plus saillantes sont de granit, et, près des lacs, semblent être usées par l'eau à une grande hauteur.

“ Sur les couches de granit reposent des couches de grès et de pierre à chaux carbonique, qui ont été violemment déplacées de leurs gisements primitifs; ces couches de grès et de pierre à chaux, tombent à différents angles de leurs bords élevés, et forment ainsi les lits des vallées.

“ La terre explorée est en général bien adaptée à la culture, produisant, à cet état, la meilleure espèce de blé, de pommes de terre, d'avoine et de blé d'inde; comme pâturage, rien ne saurait l'égaliser, vu que sur presque chaque lot se trouve de l'eau de source et de bonnes prairies.

(Extrait du rapport de l'A. P. O'Hanly.)

“ Ces townships sont divisés tout naturellement en deux régions et que l'on pourrait appeler la région est et la région ouest, par la vallée de la Crique du Lac-de-Vase, et par son estuaire, le lac, d'où elle tire son nom primitif, qui la coupe du sud au nord. Cette vallée varie en largeur de 120 chs. à 10 chs., et à trois endroits elle devient aussi étroite que le cours d'eau, chacun de ces endroits offre d'amples pouvoirs d'eau, et de bons emplacements pour des moulins ou des manufactures. Elle se compose d'un marais alluvial bas, couvert de ronces et de foin sauvage, asile favori du castor et de la loutre; et je n'hésite aucunement à croire que les travaux du premier de ces animaux ont grandement contribué à lui donner l'apparence qu'elle présente aujourd'hui. Elle semble avoir été à une date assez rapprochée une ravine profonde, atteignant par places les proportions d'un lac, et se remplissant graduellement au moyen des dépôts qu'y laissent les torrents des côtes voisins, n'ayant encore pu rapporter que des herbes et des mousses de espèces les plus simples et quelques arbustes vivaces. La crique qui la baigne est bien nommée la “Crique à la Boue,” ou la “Crique du Lac-de-Vase”, car ses bords sont bas et pleins de joncs, ses eaux sont troubles et stagnantes, et son lit atteint à grand nombre d'endroits une profondeur considérable. Elle offre, néanmoins, des avantages; elle fournit au colon, dès les premiers jours de son établissement, du fourrage sain et abondant pour ses animaux, que recherchent tout les fabricants de bois pour nourrir leurs bœufs pendant l'époque de l'année qui précède le temps où les ruisseaux, etc., etc., sont assez solidement gelés pour leur permettre d'utiliser cette grande route temporaire si importante pour le trafic de l'intérieur.

“ La région est, à l'exception d'environ mille acres de terre excellente à la tête du Lac-de-Vase, et d'autres petits morceaux ici et là, est élevée, rocheuse, et aride, pleine de pentes abruptes, de vallée ou de marais rétrécis, parsemée de lacs nombreux, ici les dimensions d'un étang boueux, là celles d'un très grand lac. Elle est principalement couverte de bois vert, dont le plus abondant est le pin blanc de différentes qualités; les sommets des collines sont couverts d'érables, de peupliers, de bouleaux et de chênes rabougris.

“ La région ouest contraste favorablement avec la région est, car tout en étant à certains endroits montagneuse et accidentée, néanmoins elle contient de grandes étendues de bonne terre bien adaptée aux établissements, et bien que le pin blanc semble prédominer, il y a encore des bouquets considérables d'érable, de hêtre, de bouleau, de bois blanc, de

chêne, de bois de fer, etc., de grandes dimensions, et les larges branches de ces arbres laissent deviner un sol fertile à l'œil exercé de "l'homme des bois." L'on peut dire que la plus grande partie de cette région est bien adaptée aux établissements, et qu'avant peu d'année elle sera habitée par une grande population.

---

DRAPER,

Est situé à l'est du chemin de Severn à Muskoka, le township de Muskoka se trouvant sur la frontière sud-est, et contient 44,550 acres, y compris l'eau et les chemins, dont 20,000 acres, y compris l'eau et les chemins, ont été subdivisés par l'A. P. John K. Roche, en 1858. L'extrait suivant est tiré du rapport d'exploration :—

"Le township Draper est très avantageusement situé à l'égard des pouvoirs d'eau et des emplacements de moulins ; la rivière Muskoka traverse le township, et dans tout son cours elle offre de grands avantages hydrauliques ; et, en outre, elle est coupée de tous les côtés par des ruisseaux et des étangs à castor susceptibles d'être convertis en établissements des plus utiles.

"La surface du township est généralement montagneuse, ondulante et inégale, surtout vers la partie sud-est ; presque partout l'on découvre le granit, et nulle part la pierre à chaux. Le sol est principalement formé de glaise sablonneuse, couverte souvent de terre noir très riche ; dans la partie nord-ouest du township nous avons trouvé un sous-sol d'argile, mais la glaise sablonneuse prédomine partout ; partout où elle existe en couches suffisamment épaisses, elle est très propre à la culture. Le granit, en général, est trop proche de la surface pour que le township puisse prospérer sous le rapport agricole, bien que sans aucun doute il va sous peu s'y former un établissement, vu qu'il y a une assez grande étendue de bonne terre près de la ligne du centre dans la vallée de la rivière Muskoka, et dans les environs de l'angle nord-est du township, où l'on trouve de bonne terre avec un sol d'argile.

"Le bois consiste principalement en pruche, érable, bouleau, sapin, tamarac et pin ; cette dernière espèce est d'une qualité inférieure, et ne trouverait pas de prix sur le marché. Dans les savannes, l'on trouve quelques cèdres, et bien peu de chênes dans tout le township."

---

HERSCHELL, MONTEAGLE, WICKLOW ET MCCLURE.

Situés sur le chemin Hastings, au nord de Dungannon et Faraday, ont été partiellement explorés par l'A. P. Paterson, en 1858. Herschell contient environ 58,058 acres, dont 11,002 ont été subdivisés, y compris l'eau et les chemins ; Montargle environ 53,448 acres, dont 12,464 ont été subdivisés ; Wicklow, 47,566 acres, dont 11,584 ont été subdivisés par M. Peterson, et 12,675 par l'A. P. Kertland en 1859, le même qui actuellement explore le reste du township ; McClure contient environ 52,122 acres, dont 9,344 ont été subdivisés, y compris l'eau et les chemins. Les extraits suivants sont tirés du rapport de M. Peterson :—

TOWNSHIP DE HERSCHELL.

La partie du township qui est subdivisée en lots le long du chemin Hastings est diversement couverte de bois franc, de pin et de sapin ; le sol est sablonneux, et souvent montagneux et accidenté, jusqu'à ce que vous atteigniez la 10<sup>e</sup> concession ; de là jusqu'à l'extrémité nord du township, la terre est bonne et abondamment couverte de bois franc. Le sol est formé de glaise riche, et le sous-sol est argileux.

Entre la limite sud de ce township et le Lac-Long il y a une belle étendue de bonne terre, contenant environ 41,000 acres, à sol de glaise et abondamment couverte de bois franc.

Le long de la frontière ouest du township, la terre est généralement presque jusqu'à

la rive du Lac-Long, et à certains endroits jusqu'à la rive, mais elle est brisée par des collines descendant généralement vers le lac.

Il y a de 1000 à 15000 acres de bonne terre entre la frontière ouest et le Lac-Long, couverts de bois franc de la belle espèce.

Le sol le long de la frontière nord est généralement accidenté et pierreux.

#### TOWNSHIP DE MONTEAGLE.

Le sol de la partie subdivisée en concessions et en lots dans les 1re, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e concessions, le long du chemin Hastings, est généralement sablonneux et léger, et diversement couvert de hêtre, bouleau, érable, pruche, sapin et pin; à partir de la 6e concession la terre commence à s'améliorer; elle est généralement couverte des bois de la plus belle qualité. L'érable, le hêtre, le bois blanc, etc., etc., le sol est formé d'une glaise très riche avec un sous-sol en glaise, jusqu'à la frontière nord du township. La terre continue à être bonne le long de la frontière nord jusqu'à ce que la ligne croise la Crique Papineau, sur le lot No. 4; à l'est de cette localité elle est couverte de pin, et le sol est sablonneux.

L'intérieur du township a été minutieusement exploré par des bûcherons expérimentés, et ils disent que le sol y est supérieur à celui des terres subdivisées, et abondamment couvert d'orme gris, d'érable, de tilleul, etc., etc.

Néanmoins la surface est montagneuse ou ondulante.

D'après tous les renseignements que j'ai pu recueillir, ce township est le meilleur de ceux situés sur le chemin Hastings.

#### TOWNSHIP DE WICKLOW

La partie des terres subdivisées à l'est du chemin Hastings à partir de la première à aller à la huitième concession est généralement sablonneuse, couverte de hêtre, de pruche, de pin et d'épinette; quelques uns de ces bois sont de bien bonne qualité; le long des 3e, 4e, 5e et 6e concessions, en arrière des lots du chemin Hastings, le sol est excellent, au nord de cette localité, il est généralement pauvre, sablonneux et accidenté. Plusieurs des tributaires de la Crique Papineau traversent cette partie du township.

La terre, le long de la limite sud du township, est généralement de bonne qualité et couverte de bois franc; à partir de la limite sud à aller au centre du township nord, le sol est bon et pourrait supporter un grand établissement.

#### TOWNSHIP DE MCCLURE.

La partie du township explorée, située à l'ouest du chemin Hastings, a généralement un sol fort pauvre. La Crique Papineau et plusieurs de ses tributaires traversent cette partie du township. Il y a, néanmoins, dans beaucoup de localités qui longent la Crique Papineau, du pin blanc et rouge d'une très belle qualité, article qui deviendra très important sur le marché.

Il y a une faible étendue de bonne terre le long de la ligne latérale, entre les lots No. 5 et 6, dans les 3e, 4e et 5e concessions, mais je ne pense pas qu'elle soit bien grande.

La terre le long de la limite sud est accidentée et abrupte.

---

#### ANSON.

Situé sur le côté ouest du chemin Bobcaygeon, et au sud de la ligne du chemin Peterson, subdivisé en lots de ferme en 1859, par l'Arp. Prov. C. Brady, contient 42,826 acres, y compris l'eau et les chemins.

(Extrait du rapport de M. Brady.)

“ Le township peut se partager naturellement en trois divisions, offrant un sol et des bois de plusieurs variétés.

“ La première, embrassant la partie nord et est et couvrant environ les deux tiers de toute l'étendue, renferme généralement de la bonne terre à bois franc ; le sol est formé de glaise sablonneuse, et très propre à la culture.

“ La seconde partie, ou partie sud-ouest, est surtout couverte de pin et de pruche, très accidentée et rocheuse, bien qu'ici et là se trouvent de bons morceaux de terre. La troisième division, située vers le milieu de la moitié ouest du township, ayant une étendue d'environ un cinquième du township entier, se compose de terre brûlée.—le bois et, en plusieurs endroits le sol ayant été détruits par le feu. Une nouvelle forêt de pruche, de pin, bouleau blanc, etc., repousse à la place de la première sur une surface extrêmement rude et rocheuse.

“ Impossible de se procurer d'échantillons de minéralogie ; à la vérité l'époque de l'année pendant laquelle la plus grande partie de l'exploration fut faite, était défavorable aux découvertes de cette nature, la terre étant alors couverte d'une couche de neige épaisse de deux à trois pieds. Le roc visible appartient invariablement à la formation granitique ou gneissique. Cette partie de la contrée offre de grands avantages aux colons.

“ Les établissements ont déjà fait de grands progrès sur les rives de la Rivière Gull, et dans les townships avoisinants. Les pommes de terre ainsi que d'autres produits, les premiers fruits ordinaires d'une terre nouvellement défrichée sont venus en abondance, et dans un ou deux cas le blé d'automne a bien réussi.

“ Le pin est assez abondant pour les besoins de tous les établissements que l'on pourra fonder à l'avenir, et un coup-d'œil jeté sur la carte suffira pour faire voir que le township dans toute son étendue est rempli de lacs et de cours d'eau d'une capacité plus ou moins grande ; ces derniers offrant de bons pouvoirs d'eau à différents points des localités qu'ils traversent, et les premiers occupant souvent les premières places dans des paysages de la plus grande beauté.

“ Il y a déjà un bon chemin d'achève depuis le village de Bobcaygeon jusqu'à la Rivière Gull, dans la partie sud-est de Anson, distance d'environ 28 milles ; et la chaîne de lacs et de rivières depuis la Rivière Gull jusqu'aux chutes de Fénélon, offre une bonne route pour l'été, navigable tout le long, à l'exception de quelques rares rapides. Les portages, ni par leur longueur ni par leur conformation, n'offrent d'obstacle sérieux au transport.

“ Depuis la Rivière Gull jusqu'au chemin Bobcaygeon, les bonnes terres dans la partie sud-est du township sont très accessibles, et la réserve de ce chemin entre les concessions 10 et 11, permet de construire à bon marché un chemin à travers les terres à bois franc au nord, que l'on peut considérer comme une partie d'une étendue de terre pareille, aboutissant au township de Hindon que l'on n'a pas encore exploré.”

---

#### ABINGER.

Situé sur le côté est du chemin Addington, et au sud du chemin Mississipi, divisé en lots de ferme par l'arpenteur provincial Perry, en 1859, contient 55,200 acres, y compris l'eau et les chemins.—L'extrait suivant est tiré du rapport d'exploration :—

“ La surface de ce township est ondulante, et parsemée ici et là de savannes et de couches de granit ; le sol est formé de glaise sablonneuse, bien arrosé, couvert de magnifique bois mêlé, et bien adapté à la culture de nos principaux produits, et propre aux établissements pour les deux tiers au moins.”

---

#### CARDEN.

Est situé à l'est du township de Mara et du lac Simcoe, et du troisième rang à l'ouest du chemin Bobcaygeon.—Il contient 48,532 acres, y compris l'eau et les chemins, et a été subdivisé en lots de ferme par l'A. P. J. K. Roche, en 1859. L'extrait suivant est tiré de son rapport d'exploration :

“ En conséquence de la surface unie du rocher les cours d'eau sont peu ou point

profonds quand ils traversent les plaines, et sont ainsi exposés à grossir considérablement dans les doux temps et les inondations, créant ainsi de grands marais le long de leurs bords; ces marais, sur une grande étendue, sont couverts d'une forêt épaisse de tamarac et d'épinière, ou forment des marécages ou des prairies à castor. Dans les plaines la quantité du bois devient meilleur à mesure que le sol devient plus profond; les gisements supérieurs de la pierre à chaux en général sont d'une nature molle et friable, et tomberaient en morceaux sous la charrue, de sorte que le sol a plus de 9 pouces de profondeur, il peut être mis en culture.—Au-dessous de 6 pouces de profondeur la nature de la surface présente un aspect aride; une forêt épaisse de pin et de joubarbe (*evergreens*), entremêlée ici et là de prairies.

“ En bas des plaines, et près du Lac-de-Vase et de la Rivière-Noire, il y a une lisière de bonne terre, s'étendant en plus grande partie vers les frontières nord et ouest du township; près de la frontière est du township, il y a une grande étendue de bonne terre, propre aux établissements; sur le tout, Carden, bien qu'ayant, au premier coup-d'œil, une apparence repoussante, à cause de sa grosse forêt, de ses plaines et de ses marais, offre des avantages qui en feront un établissement permanent, à raison de sa proximité des anciens townships, et de sa position accessible.

“ Le blé et les légumes récoltés par les colons, l'an dernier, démontrent que le sol n'est pas inférieur en fertilité à celui des townships adjacents.”

---

#### DENBIGH.

A l'est de la rivière Madawaska et du township Matawatchan, contient 55,500 acres, y compris l'eau et les chemins. Le chemin Addington traverse le township dans la direction nord. Le chemin Mississipi traverse aussi l'angle sud-ouest. Il a été subdivisé en lots de ferme par l'arpenteur provincial W. H. Deane, en 1859. Extrait de son rapport :—

“ Le township de Denbigh est presque partout élevé et accidenté, et en certains endroits ondulant et rocheux. La plus grande partie est d'une bonne qualité, et très propre aux établissements; le sol est formé de glaise sablonneuse, et bien que les hauteurs soient généralement rocheuses, le sol sur les plateaux et dans les vallées est profond, riche et fertile. Le bois qui prédomine est l'érable et le hêtre d'une grande venue, mêlés de bouleau, de bois blanc, de pruche et de sapin.

“ Il est situé dans une région granitique, et les roches à certains endroits indiquent la présence du fer.

“ Il possède de grands avantages au point de vue de la fabrication du bois, est bien arrosé par de nombreux lacs et cours d'eau, qui généralement coulent vers le nord, et atteignent la rivière Madawaska dans le township voisin de Lyndoch; il est également accessible, traversé qu'il est par le chemin Addington.”

---

#### GRIFFITH,

Est situé au sud du township Sébastopol et du chemin d'Ottawa à Opéongo. Le chemin Hastings traverse le township dans une direction nord-est. Il contient 51,225 acres, y compris l'eau et les chemins, dont 31,178 acres, (y compris l'eau et les chemins) ont été subdivisés en lots de ferme en 1859 par l'arpenteur provincial J. Richey.

L'extrait suivant est tiré de son rapport :—

“ C'est une étendue de terre bien arrosée, comme l'est généralement cette partie de la contrée, parsemée sur toute sa surface de rivières, ruisseaux, lacs et étangs. Il y a plusieurs pouvoirs d'eau dans ce township.

“ Sous le rapport agricole, le township occupe une position assez inférieure; il n'y en a qu'une petite partie de cultivable, bien qu'une étendue considérable soit très propre au pâturage. Les terres propres aux établissements sont, pour la plus grande partie, situées sur le front au côté sud du township, où les Squatters et les fabricants de bois ont tracé et fait un chemin praticable pour les voitures chargées légèrement en hiver, mais en été ce

n'est qu'un chemin praticable à cheval. Ce chemin pourrait être facilement amélioré, et serait très utile à l'établissement des terres dans Griffith, et dans les townships voisins au sud et à l'ouest, vu qu'il se relie au chemin Opéongo, à Sampson, dans Grattan."

---

LAXTON,

Est situé au sud de Digby, et à l'ouest du township de Somerville et du chemin Bobcaygeon. Il contient 27,780 acres, y compris l'eau et les chemins, et a été subdivisé en lots de ferme par l'A. P. J. K. Roche, en 1859.

L'extrait suivant est tiré de son rapport :—

"La formation du township de Laxton est la suite du plateau de pierre à chaux de Carden, mais le sol y a une profondeur plus grande, est couvert de bois franc de dimensions plus considérables, et porte à sa surface une variété de dépressions plus marquées ; le drainage de la contrée s'effectue par ces dépressions dans une suite de lacs, dont les eaux au sud forment les sources de la Rivière Talbot, au nord, celles de la Rivière-Noire, et à l'est, les tributaires de la Rivière Gull.

"Les plateaux élevés sont les meilleurs, le sol y étant formé d'une glaise sablonneuse riche d'une qualité molle et friable. Le long de la rive est du lac Head, au pied du plateau de pierre à chaux le gneiss devient visible, et continue à l'être jusqu'à la frontière nord ; montant jusqu'à l'est du Lac Head, la pierre à chaux redevient encore la formation du sol, et continue à l'être plus ou moins jusqu'à la Rivière Gull.

"Il y a trois pouvoirs d'eau importants dans ce township."

---

LUTTERWORTH,

Situé du côté ouest du chemin Bobcaygeon, subdivisé en lots de ferme par l'A. P. Charles Unwin, en 1859, contient 45,276 acres, y compris l'eau et les chemins. L'extrait suivant est tiré du rapport de M. Unwin :—

"La terre dans Lutterworth est généralement ondulante et parsemée de lacs, étangs à castor, etc., en grand nombre.

"Le township est divisé par une chaîne d'eau (qui traverse dans la direction sud le lac Balsam et se relie aux chutes de Fénélon avec le lac aux Esturgeons), savoir : la rivière Gull, et les Lacs Gull et Moore, qui, comme on le verra en consultant la carte, traverse diagonalement le township. La rivière Gull est profonde, de même que les lacs Gull et Moore.

"La terre du côté est du Lac Gull est assez propre à la culture, le sol en étant généralement sablonneux, et d'une glaise sablonneuse légère. La terre est pierreuse. Fréquemment l'on rencontre des couches de roc, et des morceaux de granit et de gneiss sur ou près de la surface. Les rochers sont généralement granitiques ou gneissiques.

"Le bois qui croît est le bois franc, mêlé presque partout de pruche en abondante quantité. L'on voit souvent du pin de très bonne qualité, aussi mêlé de pruche ; cette dernière espèce de bois est très forte et semble prédominer.

"Les lacs sont profonds, et enchainés les uns les autres par de petits filets d'eau. Les rives sont généralement élevées, escarpées et rocheuses, bordées de pin et de pruche.

"La terre jusqu'au nord-est du township, et le long de la rivière Gull jusqu'au lac, est d'une très bonne qualité, et presque pas couverte de pierre ; sur le lac Moore, dont les rives sont généralement basses, la terre est aussi d'une bonne qualité.

"La terre dans les vallées qui se rendent jusqu'au lac est presque partout d'une bonne qualité, moins pierreuse que les hautes terres, et couverte d'assez bon bois franc, tel que l'érable, le hêtre, l'orme dit *rock*, le bois blanc et le bois de fer.

"Du côté ouest du lac Gull, la terre est d'une qualité inférieure, accidentée et très rocheuse, et bien que l'on y trouve des étendues de terre, la difficulté de faire des chemins et d'arriver à ces localités, empêche les établissements de se former à quelque distance des lacs Gull ou Moore.



“ La terre du côté ouest du lac Moore, dont les rives sont comparativement basses, est d’une bonne qualité jusqu’à une certaine distance en arrière; le bois franc y prédomine, entremêlé de pin et de pruche.

“ La terre sur la ligne Laxton, ou la frontière sud-ouest, est bonne, et presque pas couverte de pierres. Bois : pin et bois franc,—sol léger et sablonneux.

“ La terre est aussi d’une bonne qualité sur la frontière nord jusqu’au lot 16. Le bois franc prédomine, entremêlé de pruche et de pin. Depuis le lot 16 jusqu’au lot 30, la terre est accidentée et rocheuse, et couverte de pin et de pruche.

“ La terre à la frontière ouest est rocheuse et inégale. A certains endroits elle a été brûlée, et est aujourd’hui couverte de jeune bois; à des places, le rocher solide et uni, est à peine couvert de terre. Je trouvai en grande quantité de la pruche, du bouleau blanc, du peuplier, etc., petit et touffu, dont l’épaisseur retarda beaucoup ma marche, sans parler de la difficulté que j’eus à couper ce bois sur ma route.

“ Au nord-ouest la terre devient meilleure, et la frontière ouest sur le lot 30, concession 14, traverse environ un demi mille d’excellente terre à bois qui semble être dans la direction ouest.

“ Il y a plusieurs lacs, longs et étroits à l’ouest du lac Gull. La débâcle de la glace ayant eu lieu, et la terre étant d’une qualité si inférieure, je ne crus pas à propos d’en faire une exploration minutieuse, mais chaque fois que l’occasion me le permit, j’en fis une esquisse aussi correcte que possible. Les étangs à castor sont nombreux, et l’on rencontre fréquemment des marais couverts d’épinette.

“ Il y a une abondance de pin distribué sur tout le township; on en trouve d’une excellente qualité. Pour sortir ce pin de la forêt, rien n’est plus facile que d’utiliser ces nombreux lacs et étangs à castor qui parsèment la contrée, et les ruisseaux qui relient ces lacs au lac ou à la rivière Gull. Ces cours d’eau pourraient aisément recevoir l’eau des lacs.

“ Il y a d’excellents pouvoirs d’eau dans le voisinage immédiat du lac Gull, aux chutes de Moore où l’eau qui coule en abondance tout le long de l’année relie les lacs Gull et Moore. A raison de l’égalité de la terre, il n’y aurait aucune difficulté à ériger des moulins des deux côtés des chutes.

“ Les secondes chutes ou rapides sont situés sur un cours d’eau sortant d’un lac sur les lots 17 et 18, concession 6, et tombant dans la Baie-des-Mineurs, lac Gull. La distance entre les deux lacs est très courte. Il y a une chute considérable, abondance d’eau, et une force motrice capable de mettre en mouvement les machines les plus lourdes.

“ Le troisième pouvoir d’eau est situé sur un cours d’eau sortant d’un lac, sur les lots 13 et 14, concessions 11 et 12, et se déchargent dans le lac Gull. Sous tous les rapports, c’est un magnifique pouvoir d’eau pour des moulins.

#### MINDEN.

Situé sur le côté est du chemin Bobcaygeon, divisé en lots de ferme en 1859 par l’arpenteur provincial J. W. Fitzgerald, contient 46,000 acres, y compris l’eau et les chemins.

L’extrait suivant est tiré du rapport d’exploration :

“ Il me fait plaisir, monsieur, de pouvoir vous faire un rapport favorable sur ce township, qui aujourd’hui se peuple promptement d’une classe d’habitants industrieux et intelligents, composés en grande partie d’immigrés n’ayant du pays qu’une expérience de quelques années, et qui ont appris à bien connaître les secrets de la vie canadienne. Déjà l’on voit de grands défrichements variant de deux à quinze acres, dont la plus grande partie est ensemencée; le sol est généralement de glaise sablonneuse, reposant en certains endroits sur un sous-roc d’argile et de gravois; il a une bonne profondeur, et peut rapporter une récolte profitable au cultivateur industrieux.

“ Le bois dans le township est principalement le hêtre, l’érable et le pin de dimensions moyennes, et suffit amplement aux besoins des habitants, il y a ici et là des savannes couvertes de cèdre et d’épinette, qui au moyen d’un léger drainage, pourraient devenir très fertiles. Les rivières Gull et Brûlée ont leurs sources dans Minden; sur leurs rives

sont plusieurs pouvoirs d'eau qu'il faudra sous peu exploiter pour répondre aux nombreuses demandes des colons. Il existe un emplacement de moulin sur la rivière Gull, sur le lot No. 3, dans la 3e concession, où se trouve une chute non interrompue de 14 pieds, qui pourrait être facilement utilisée. Dans l'un de mes précédents rapports, je recommandais que l'on fit une réserve de six ou sept lots près de cette localité, dans le but d'y jeter plus tard les fondements d'un village.

Plus loin en montant la rivière, vers sa source dans le lac du Fer-à-Cheval, se trouvent plusieurs rapides avec des bords élevés qui pourraient devenir très utiles, au moyen d'écluses.

Une grande partie du township est occupée par des lacs qui abondent en truite saumonée, de 3 à 5 livres pesant. Je n'ai pas trouvé de truite de ruisseau, de maskinongé ou de poisson blanc dans ces lacs, et je ne pense pas qu'il y en ait au nord du lac Balsam, bien qu'à raison de la nature des rives et des frayères du saumon, je sois d'avis que les eaux de ces lacs sont également favorables aux autres espèces de poisson. Le castor, vison, la loutre et la martre sont en grande abondance dans cette contrée, de même que le chevreuil. J'en ai vu des troupeaux de dix-sept à la fois.

“La conformation géologique et minéralogique de la contrée méritent bien qu'on en parle. La formation est entièrement granitique, affleure dans une direction nord-ouest, à angles droits aux collines qui bordent les vallées et les cours d'eau, dans une direction nord-est. J'ai trouvé de bons échantillons de galène, qui rapporteraient en toute probabilité de 30 à 50 pour cent de plomb, et 20 pour cent de soufre; la présence de minerai de cuivre a été constatée, mais pas en abondance.”

D'après le court rapport qui précède, l'on peut se former une idée des ressources de cette partie de la contrée qui borde le chemin Bobcaygeon, dont les avantages sont incalculables tant pour les colons, que pour l'établissement immédiat de la localité; il y a maintenant un bon chemin carrossable au-delà de son intersection avec la rivière Gull, sur lequel est construit un pont solide, à deux arches. Il y a encore deux townships—Hindon et Stanhope, faisant front au chemin sud de la ligne Bell—pas encore explorés; ils sont certainement aussi avantageux que ceux qui l'ont été; plusieurs squatters s'y sont établis.

Somme toute, je considère que l'établissement de cette contrée est de la plus grande importance pour l'émigrant, et pour la province généralement.

#### SNOWDON,

Situé sur le côté est du chemin Bobcaygeon, contient 52,611 acres, y compris l'eau et les chemins, et a été subdivisé en lots de ferme par l'arpenteur provincial M. Deane, en 1859.

L'extrait suivant est tiré du rapport de M. Deane :—

“Dans le but d'offrir une description aussi exacte que possible du bois et de la terre, j'ai fait un calque du plan qui doit accompagner les rapports; j'y ai partagé le township en cinq sections—Le numéro un, embrassant la partie nord et nord-ouest du township, est une étendue de terre à bois franc d'un sol de glaise sablonneuse, généralement pierreux et rocheux par endroits; le bois qui prédomine est l'érable, le hêtre, l'orme, le bouleau, la pruche, le bois de fer, le bois blanc, et le sapin; la section numéro deux est une petite étendue très rocheuse couverte de pin, de pruche et de sapin. La section numéro trois est une grande étendue de terre ondulante, une suite de collines, de monticules et d'élévations, dont les sommets sont tous plus ou moins rocheux, tandis que les vallées, pleines des dépôts précipités des hauteurs environnantes, possèdent un sol profond, riche et fertile; le principal bois est le pin, la pruche, le cèdre, le sapin et le *tamarac*, chaque espèce occupant un rang selon son abondance; quant au pin, qui consiste en blanc et rouge, le premier n'est pas d'une bonne qualité, et le dernier est généralement trop court pour le marché. La section numéro quatre est une étendue de terre brûlée il y a environ vingt ans; elle est maintenant couverte d'une nouvelle forêt de peuplier, de bouleau, de pruche et de pin. La section numéro cinq est une petite étendue de terre ondulante d'une bonne qualité, boisée d'érable, de hêtre, de bois blanc, de pruche, d'orme et de bois de fer; le sol est de glaise sablonneuse, et couvert de pierres par endroits.

“ Le township est bien arrosé par les trois bras de la Rivière-Brûlée et ses nombreux tributaires, sur lesquels il y a des chutes et des rapides, qui pourraient être grandement utilisés pour les manufactures ; je ferai une mention spéciale des lots suivants :—Lots Nos. 2 et 3, sur la 2e concession, 15 dans la 14e concession, 21 et 22 dans les 12e et 13e concessions, et les lots Nos. 29 et 30, dans la 13e concession.

“ Le township appartient entièrement à la formation primitive, offre plusieurs variétés de granit, avec quelques rares indications de minerais.

“ Il y a beaucoup d'habitants dans le township aujourd'hui, surtout dans la partie nord, où, avant peu, il y aura un établissement considérable.

---

BANGOR, RADCLIFFE ET WICKLOW.

Situés à l'est du chemin Hastings sur la ligne et au nord de la ligne du chemin Peterson, ont été partiellement explorés par l'arpenteur provincial Kertland, en 1859, le même arpenteur qui est actuellement occupé à faire l'exploration du reste de ces townships. (Une partie du township de Wicklow a aussi été subdivisé par l'arpenteur provincial Peterson en 1858). Ils contiennent de 45,000 à 50,000 acres chacun.

L'extrait suivant est tiré du rapport de M. Kertland :—

“ La ligne de ville entre Bangor et Carlow, et à l'intersection de la Shawashakong, ou bras d'York, traverse une contrée accidentée, des endroits escarpés et des précipices de gneiss, d'hornblende et de mica, et la contrée voisine, jusqu'à la seconde ou la troisième concession, semble également rocheuse et abrupte; à partir de là, la contrée au nord devient moins montagneuse et présente un meilleur sol, et je n'ai aucun doute que les parties nord des townships de Wicklow, Bangor et Radcliffe, si elles étaient explorées, offriraient de plus grands avantages que celles qui l'ont été.

Dans le township de Wicklow, il y a une grande étendue de terre à bois franc, qui est, cependant, plus ou moins rocheuse, avec un bon sol de glaise sablonneuse. Dans Bangor et Radcliffe, la terre est plus sablonneuse, moins marécageuse, et plus couverte de pin; près de la Madawaska, du côté est, se trouvent de grandes quantités de bon pin blanc, que les fabricants de bois détruisent d'année en année.

La Crique Papineau offre un ou deux excellents emplacements de moulin, et si l'on devait jamais jeter les fondations d'une ville dans quelque partie de ces townships, la meilleure localité serait à l'intersection du chemin d'embranchement avec la rivière Madawaska, où l'on pourrait trouver un pouvoir d'eau, non pas sur la Madawaska, mais sur un cours d'eau qui s'y décharge d'environ  $\frac{1}{2}$  de mille plus haut que l'intersection.

“ Les eaux de la Madawaska semblent former un niveau parfait à partir du lac Kiminiskeg, jusqu'au bras York, et le plateau formé par les fourches de cette rivière et de Madawaska, est si bas que j'amenai un grand canot tout le long de l'une à l'autre,  $1\frac{1}{2}$  mille par terre, le printemps.

“ Le chemin d'embranchement est bon, quand on le compare au chemin Hastings, et quand un pont sera établi sur la Madawaska, je n'ai aucun doute que grand nombre des habitants de Hastings passeront par l'établissement Opéongo, bien que la distance soit plus grande, à raison de la supériorité des chemins dans cette localité. Ceci arrivera inévitablement quand la cité d'Ottawa sera devenu le siège permanent du gouvernement.

---

DIGBY.

Situé à l'ouest du township de Lutterworth et du chemin Bobcaygeon, divisé en lots de ferme en 1860, par l'arpenteur provincial M. Deane, contient 50,304 acres, y compris l'eau et les chemins.

(Extrait du rapport d'exploration.)

“ La plus grande surface du township est une étendue de terre élevée et ondulante, une succession de collines et d'élévations rocheuses ; dans les vallées, cependant, le sol est

profond, riche et fertile. Le bois consiste en pin, pruche, bouleau, cèdre, sapin et tamarac chaque espèce occupant un rang d'après son abondance; quant au pin, qui est blanc et rouge, le premier quoiqu'abondant n'est pas généralement d'une bonne qualité, et le dernier est presque toujours trop court pour le marché. Cette section appartient à la formation primitive; le sol en est sablonneux; elle est bien arrosée par la Rivière-Noire, par de grands cours d'eau et des lacs nombreux. Ces lacs, tout en présentant le coup-d'œil le plus pittoresque et le plus varié, abondent en achigans noirs et truites saumonées. La truite de ruisseau et la truite saumonée se trouvent aussi dans la Rivière-Noire, qui traverse dans son cours l'angle nord-ouest du township. Le reste du township appartient à la formation de la pierre calcaire; la terre, d'un sol argileux, bien que pierreuse par places, est d'une bonne qualité et presque toute occupée par des Squatters. Le bois consiste généralement en érable, entremêlée de bois blanc, d'orme, de pruche, de bois de fer, de bouleau, de hêtre et de pin; ce dernier est de bonne qualité.

“ Le township, dans toute son étendue, est bien arrosé, et possède de nombreux pouvoirs d'eau capables de faire fonctionner des machines.”

---

MORRISON.

En partie borné au sud-ouest par la rivière Severn et le lac Sparrow, et au nord par le township de Muskoka, contient 48,519 acres, y compris l'eau et les chemins. Il a été subdivisé en lots de ferme par l'arpenteur provincial J. O. Browne, en 1860.

(Extrait du rapport de l'arpenteur.)

“ Le township, somme toute, présente un beau champ aux établissements, comme le témoignent les nombreux squatters qui ont fait des améliorations sur les terres. Le sol varie tant en surface qu'en qualité; il est généralement coupé par des élévations courant du nord-ouest au sud-ouest, et plus ou moins abruptes à mesure qu'elles approchent des canaux profonds des lacs et des rivières, où qu'elles ont été dénudées et recouvertes d'un sol alluvial dans les plaines et les vallées.

“ La partie la plus abrupte et la plus défavorable de la terre se trouve dans les parties nord et nord-ouest du township. La rive nord est du lac Leg, et quelque parties du lac Kah-she-she-Bog-a-mog sont flanquées de caps à pic qui tombent dans l'eau profonde et produisent une espèce rabougrie de chêne et de bouleau noir, et du pin de qualité inférieure. Le roc au-dessous est gneissique, traversé par des veines de granit cristallisé et de quartz pur, et passant graduellement à l'état de micaschiste et de schiste argileux. L'inclinaison des couches, où elles sont exposées, est de 30° à 45° à l'est.

Sur les élévations plus exposées dans différentes parties du township, il existe des indications qui annoncent la présence du minerai d'or et de cuivre d'une grande pureté— Les localités où j'ai surtout fait ces observations, sont sur le lot 16 dans la concession A; le lot 5 dans la concession 6; et au nord de la ligne de concession 1 et 2, vers les lots 30 et 31.

“ Près de la partie sud du township, la terre s'améliore graduellement, et surtout sur la rive est du lac Sparrow et la rivière Severn, et la rivière Kah-she-she-Bog-a-mog sur le côté ouest, et sur la partie sud et quelques parties du côté est, il y a une assez grande étendue d'excellente terre, couverte d'une abondante forêt de bois précieux, de trèfle blanc indigène et d'herbe très nutritive— Cette dernière espèce de terre se prolonge dans Ryde à l'est, et dans la partie non explorée de Rama au sud. Cette dernière partie, je l'ai explorée à la hâte, en allant à la recherche d'un canot sur le haut de la Rivière-Noire, qui la coupe l'espace d'environ cinq milles au sud; je pense qu'elle n'est pas très propre à la culture, mais qu'elle faciliterait grandement l'établissement de la région sud et est du township de Morrison, si elle était offerte en vente, vu qu'elle offrirait un débouché aux terres dont j'ai plus haut donné la description, et que les colons n'ont pas voulu améliorer, à ma connaissance, parce qu'elles n'étaient pas accessibles par la forêt qui se trouve placée entre elles et les terres explorées.

“ Un des grands avantages qu'offre la topographie de cette région, c'est qu'elle est traversée par de grands cours d'eau qui, presque sans interruption, et dans leur état actuel, forment une ligne de communication non-interrompue depuis un bout du township jusqu'à l'autre, et sont très poissonneux.

“ Sur les lacs d'en haut, et sur la rivière Kah-she-she-Bog-a-mog, se trouvent plusieurs chutes sur lesquelles on pourrait facilement établir des moulins.

“ La partie centrale du côté est est presque toute occupée par de grands étangs à castor, qui actuellement forment un obstacle à l'égouttement de la contrée, et inondent une grande étendue de terre, qui sans cela pourrait être bien utilisée. Les établissements ne tarderaient pas à obliger les castor d'opérer leur retraite; les digues qu'ils ont formées seraient bientôt détruites, et de grandes étendues de terre produisant naturellement des récoltes précieuses pourrait s'égoutter alors facilement,

---

MILLER,

Situé à l'ouest des townships de Canonto N. et S., et au sud de la Madawaska, etc., contient 55,948 acres, y compris l'eau et les chemins, dont 52,968 acres (y compris l'eau et les chemins) ont été subdivisés en lots de ferme par l'A. P. Harper, en 1860. Les chemins Mississipi et Frontenac s'entrecoupent dans ce township.

L'extrait suivant est tiré du rapport d'exploration :—

“ La surface du sol est généralement ondulante, s'élevant en collines arrondies, ou en collines obliques, tronquées ou coniques, variant en hauteur de 20 à 100 pieds, présentant leurs côtes les plus abruptes du côté sud, qui à certains endroits forment de courts escarpements de roc nu, avec un talus de débris en monceaux et fragments angulaires à la base, et des sommets projetant en arrière en surface unie ou ondulante. A quelques chaînes au sud de ces précipices, le sol est généralement bon et profond, mais ordinairement parsemé de cailloux.

“ Correspondant en contour à la conformation des collines et des vallées, les rives nord des lacs sont généralement à pic, bien que présentant peu de précipices; l'eau y est ordinairement profonde; les rives sud sont comparativement basses et unies; l'eau peu abondante coule sur un lit de gravier ou de roc.

“ Dans la partie est du township, voisine du chemin Mississipi, le sol est léger et sablonneux, et la surface est parsemée de collines et de côteaux. La partie de ce chemin que j'examinai me parut bien achevée, et le gravier qui couvre le sol ne manquera pas d'en faire une route facile et ferme à toutes les saisons.

“ Dans les 1ère, 2e, 3e et 4e concessions au nord du Lac-des-Sauvages, un sol sablonneux excellent prédomine; la surface en est interrompue par intervalles par des morceaux de roc, surtout sur les sommets et les pentes sud des collines. Cette partie est principalement couverte de bois franc, pruche, épinette et sapin. Le long de la ligne de la 5e concession, à partir du lot No. 16 vers le nord, la surface est accidentée et rocheuse; de la 7e à la 14e concession, sur la frontière nord-ouest, et de là vers le sud à travers la vallée de la “Crique Mackie,” la terre a un sol fertile de glaise sablonneuse, reposant dans les vallées sur un sous-sol d'argile blanchâtre, et est couverte d'une abondance de pin blanc, érable, bois blanc, hêtre, sapin, cèdre et orme.

“ Des personnes qui n'ont pas visité cette contrée ayant émis une opinion défavorable au sujet de la question de savoir si les terres couvertes de pin sont propres à la culture, je prendrai la liberté de faire remarquer, que les meilleures terres sont ordinairement couvertes de pin blanc, de bois franc, de sapin et de cèdre, prédominant en général dans l'ordre indiqué, et que le sol plus léger l'est principalement ou uniquement de bois franc.

“ A l'exception de quelques pièces isolées, la terre dans les 12e, 13e et 14e concessions, du lot No. 16 au lot No. 25, inclusivement, est très rude, rocheuse et accidentée, couverte de pin, bois franc, pruche et épinette, de petites dimensions. Cette partie n'a pas été subdivisée.

“ La “Crique Mackie” tributaire de la Madawaska coulant dans la direction nord, possède plusieurs bons emplacements de moulins, et comme cette rivière est flottable pour le bois, j'ai tracé une réserve de chemin le long des rives des deux côtés.

“ La conformation géologique du township est très peu variée ; les rocs semblent appartenir à la même formation, et consistent pour la plus grande partie en gneiss granitique, entrecoupé de veines de quartz blanc et jaunâtre, de 2 à quatre pouces de large, agrégé à certains endroits à de la pierre calcaire cristalline de couleur blanche et d'un gris blanchâtre.

“ La surface de la contrée est parsemée de lacs et d'étangs, et interrompue à certains endroits par des élévations et collines rocheuses ; cependant il n'est guère de lots subdivisés sur lesquels une partie au moins de la terre ne soit pas propre à la culture ; la position charmante des terres près des lacs, les paysages pittoresques, l'eau claire et profonde fourmillant de poisson, la truite en particulier, que l'on prend l'hiver comme l'été, contribuent pour beaucoup à amener l'explorateur à conclusion que ces nappes d'eau, loin d'être un obstacle aux établissements doivent plutôt les encourager.

“ Comme la partie du côteau qui divise les eaux de la Madawaska de celles du Mississipi, dans le township, est étroite et pleine de sinuosités, il n'y a pas d'étendue considérable intermédiaire qui ne soit égouttée, et la surface du sol, généralement, est presque constamment ondulante, traversée par de nombreux ruisseaux et filets d'eau excellente, qui ajoutent à la beauté du coup-d'œil une apparence de gaieté et de santé.

“ Les facilités de transport qu'offrent les chemins Mississipi et Frontenac, traversant une région si saine—des terres assez bonnes—une abondance de matériaux de construction—des pouvoirs d'eau suffisants pour les manufactures—un marché à portée pour le surplus des produits des colons—de l'emploi pour eux-mêmes et leurs attelages pendant l'hiver dans les chantiers, voilà bien des raisons propres à engager les colons à aller habiter Miller et les townships voisins.”

STANHOPE.

Situé sur le côté est du chemin Robcaigeon et au nord du township Minden et de la ligne Peterson, a été subdivisé en lots de ferme en 1860, par l'arp. prov. G. Stewart, et contient 47,818 acres, y compris l'eau et les chemins.

(Extrait du rapport de M. Stewart.)

“ L'eau occupe une grande partie du township. Les lacs nombreux dont il est parsemé, et la grandeur du coup-d'œil, généralement, en font une place excessivement attrayante pour le chasseur et l'amateur des beautés de la nature. L'eau est profonde, claire et limpide ; en plusieurs endroits les lacs atteignent une profondeur de plus de 100 pieds ; les rivières qui coulent de ces lacs traversent ordinairement des couches élevées de rochers, formant des cascades fort belles, de 40 à 50 pieds de haut fréquemment. Le lac Bosh-kung occupe le niveau le plus bas dans le township, et ses eaux viennent de trois directions différentes ; les eaux qui viennent de l'est, après avoir traversé, comme me l'ont dit les Sauvages, une grande chaîne de lacs, coulent du lac Grass, immédiatement à l'est de Stanhope, dans le lac Maple, de là dans les lacs Maple et Beech et les rivières qui s'y relient jusqu'au lac Bosh-kung. La plus grande inclination de ces eaux lorsqu'elles traversent Stanhope n'a pas plus de cinq ou six pieds ; les niveaux du lac Bosh-kung au lac Beech furent constatés, et l'on ne trouva qu'une inclination de deux pieds et demi ; quant aux deux autres rivières elles ne furent pas jugées assez importantes pour prendre le temps nécessaire d'en constater les niveaux. Ces rivières sont navigables pour de petites embarcations tout le long jusqu'au township, et comme les chutes sont très faibles, les portages sont inutiles. C'est un grand avantage pour les colons de la partie est du township.”

“ Le bras nord atteint sa plus grande élévation au petit lac situé à l'angle nord-est du township, appelé Ka-sha-gance, à cause de sa ressemblance à un chat. Les eaux s'en déchargent par le sud-ouest dans un petit ruisseau, et se jettent dans Pee-Pee-Wah-becung à son extrémité est. Ce dernier lac est aussi formé par plusieurs petits ruisseaux, qui s'y précipitent de tous les côtés ; ses eaux sont profondes et limpides ; ses rives à pic et rocheuses, et couvertes de pin d'une bonne espèce pour les manufactures. Les eaux coulent dans la direction nord par une petite rivière, ayant une chute de deux pieds, dans le lac Cay-kah-ke-wah-be-cug. Ce lac, de même que celui en dernier lieu mentionné, est de la

plus grande irrégularité dans sa conformation, coupé qu'il est dans toutes les directions par des baies profondes, de nombreux promontoires élevés, des péninsules et des îles; la terre, néanmoins, telle qu'on la voit de là, semble meilleure que celle du lac voisin. Au sud il tire ses eaux de la rivière plus haut nommée venant du sud, ainsi que d'un ruisseau considérable qui se décharge dans l'une de ses baies, qui se prolonge dans la direction nord, à travers la ligne Bell jusqu'aux lots Nos. 19 et 20. Grand nombre de petits ruisseaux se déchargent de tous les côtés—ceux sur l'extrémité est venant de points qui servent de ralliement à de plus petits lacs se prolongeant dans la direction nord jusqu'aux terres non explorées. Les eaux ainsi accumulées dans Cay-kah-ke-wah-becung, ont une sortie à l'extrémité sud-ouest par une rivière d'une grande importance qui coule dans la direction sud la distance de plus de trois milles et demi dans le lac Hall, ou le lac Kah-wah-she-be-mah-gog, comme l'appellent les Sauvages; son inclinaison sur cette distance, d'après mes niveaux, est de 91 pieds 4 pouces; il s'y trouve de nombreux et importants pouvoirs d'eau pour les moulins. Presque toute cette inclinaison se trouve sur la moitié nord de sa longueur. La partie sud de la rivière coule plus lentement, et est en conséquence navigable pour des bateaux sans faire de portage pendant une distance considérable. Elle se décharge dans le lac Bah-wa-she-be-mah-gog du côté nord-est d'une baie profonde placée à l'extrémité est du lac.

“ Le lac Kah-wah-she-be-mah-gog présente une apparence toute différente de celle des lacs du Nord; sa forme est plus régulière, approchant beaucoup de celle d'un cercle. Ses rives n'ont plus cette aspérité formidable et rocailleuse, et les terres adjacentes présentent plus d'attraits au colon. Parmi les nombreux petits cours d'eau qui se déchargent dans ce lac, le plus important se trouve sur le côté nord, et reçoit les eaux de plusieurs petits lacs occupant partie des lots numéros huit, neuf, dix, onze, douze et treize, dans les onzième et douzième concessions; le cours d'eau, bien que faible, pourrait très bien être exploité pour des moulins, si l'on tient compte de la grande abondance d'eau que ces réservoirs naturels contiennent à sa source.

“ Les eaux du lac Kah-wah-she-be-mah-gog se déchargent du côté sud dans le lac Bosh-kung par une rivière longue d'un quart de mille seulement; mais il s'y trouve une chute de quarante-sept pieds neuf pouces qui lui donne une grande importance au point de vue de l'exploitation des machines; l'on pourrait facilement y ériger des manufactures, et elle possède des avantages indépendants de ses pouvoirs d'eau inépuisables. Elle commande la vue de la grande nappe d'eau à sa source, toute la ligne de communication par eau passant par les terres à bois, et offrant pour transporter le bois, etc., des facilités très rares. Le plateau bas à la sortie de la rivière sur la rive nord du lac Bosh-kung, et s'étendant à l'est et à l'ouest, offre de grands avantages pour l'établissement de manufactures de toute espèce; et finalement, la grande expansion du lac Bosh-kung même qui se prolonge jusqu'au sud, navigable pour les bâtiments de n'importe quel tirant d'eau et se reliant au lac vers le sud, ne contribue pas peu à donner de beaucoup d'importance à cette rivière.

“ Les eaux de l'ouest se déchargent dans le township près de l'angle nord-ouest, et après avoir traversé une petite rivière insignifiante, elles se jettent dans le lac Kah-shah-gah-wig-e-mog à son extrémité nord-est.

“ Ce lac, situé dans une direction sud-est et nord-ouest, traverse presque toute la longueur du township, s'élargissant et se resserrant dans de nombreuses baies, sur sa longueur; l'extrémité forme une baie irrégulière, presque un lac séparé, se prolongeant jusqu'à la distance de soixante chaînes de la frontière sud du township.

“ Les rives nord de ce lac sont généralement rocheuses et arides, couvertes de pin d'une qualité inférieure, mais à certains endroits l'on en a trouvé de bon pour les manufactures.

“ Le sol sur l'extrémité sud du lac est meilleur et plus attrayant pour les colons; déjà plusieurs s'y sont établis.

“ Les eaux du Kah-shah-gah-wig-e-mog, après avoir traversé la baie, sont précipitées en bas de grandes chutes sur la rivière Bush-Kung. La longueur de cette importante rivière est d'environ soixante chaînes, et a une inclinaison sur cette distance de soixante dix-neuf pieds, sept pouces, offrant comme on le voit un des plus magnifiques pouvoirs d'eau de cette contrée. Les grands avantages que possèdent cette localité m'engage à recommander que l'étendue qu'elle borne au nord soit réservée pour un lot de ville.”

L'extrait suivant est tiré du rapport de l'arpenteur provincial Michael Deane, sur l'exploration des lignes frontières nord des townships de Galway, Cavendish et Anstruther, en 1857 :

“ Ci-suit en quelques mots la description des terres visitées sur les frontières nord des townships de Galway, Cavendish et Anstruther : le point de départ fut fixé à l'angle nord-est de Somerville ; de ce point jusqu'à cinq milles cinquante chaînes la terre est généralement d'une bonne qualité, bien arrosée, d'un sol de glaise, et couverte de bois franc entremêlé de pruche et de pin, cette dernière espèce de bois étant d'une qualité inférieure. De cinq milles cinquante chaînes jusqu'à sept milles soixante-six chaînes, la ligne traverse une ancienne forêt abattue par le vent, brûlée subséquemment, mais couverte aujourd'hui de broussailles ; cette terre brûlée ne s'étend pas à plus d'un demi-mille sur le côté nord de la ligne, mais vers le sud elle s'élargit, et se prolonge au-delà du domaine de l'exploration. De sept milles soixante-six chaînes jusqu'à neuf milles dix chaînes la terre des deux côtés de la ligne, dans le domaine de l'exploration, est d'une excellente qualité, le sol est de glaise argileuse, et le bois consiste principalement en bois franc. De neuf milles dix chaînes à dix milles quarante chaînes, la terre le long de la ligne et de chaque côté est passablement bonne, mais très ondulante ; elle est couverte de bois franc, entremêlé de pruche et de pin ; le sol est de glaise sablonneuse, et couvert de pierre par endroits. De dix milles quarante chaînes à vingt-et-un milles la terre est généralement d'une qualité inférieure, n'étant qu'une succession de côteaux, tous plus ou moins rocheux, tandis que dans les vallées le sol est profond et fertile ; quelques unes des vallées sont néanmoins marécageuses, et cela pour la raison que l'eau est arrêtée par les travaux construits par les castors, ces animaux étant très nombreux dans cette contrée.

“ Du 21<sup>e</sup> mille jusqu'à l'angle nord-est de Anstruther, la ligne traverse une bonne étendue de terre, qui ne s'étend pas à plus de deux milles vers le sud, mais qui s'élargit et se prolonge au-delà des limites explorées ; le bois prédominant est le bois franc entremêlé de pruche et de pin ; le sol est de glaise argileuse, très ondulante, quelque peu pierreuse et rocheux par endroits.

“ La ligne, en général, est favorable à la construction d'une route passable, et bien que la contrée soit parsemée de lacs, ils ne s'en trouvent cependant que cinq sur la ligne.

“ La route dans toute son étendue, passe par la région granitique, et d'après les indications qu'offrent les rocs, la rougeur du sol, et les variations extraordinaires de l'aiguille, je suis d'opinion qu'il y a une abondance de minéral d'or dans grand nombre de localités sur la ligne.

“ Au point de vue du commerce de bois, les ressources de la contrée sont fort limitées ; le pin, en général, est de qualité inférieure, et ne pourrait jamais être offert sur le marché.”

L'extrait suivant est tiré du rapport de l'arpenteur provincial, John Lindsay, sur l'exploration des lignes frontières entre les townships de Minden et Snowdon, Dysart et Glamorgan, Dudley et Monmouth, Harcourt et Cardiff, en 1858 :—

“ Je vais maintenant passer à la description de la nature du sol, de la qualité du bois, etc., sur l'étendue que j'ai traversée et explorée.

“ De mon point de départ sur la ligne Deane, et pendant un mille sur ma ligne, la terre est très abrupte et très accidentée, le roc granitique étant très visible ; le bois, qui est très grand, consiste en bois franc, entremêlé d'une grande quantité de pruche et de cèdre ; la terre devient ensuite moins irrégulière, et bien qu'encore inégale, elle n'est cependant pas aussi rocheuse ; néanmoins le sol sur les côteaux est pierreuse, tandis que dans les vallées il est formé de glaise sablonneuse reposant sur un fond argileux.

“ La contrée est la même jusqu'au nord et au sud, dans le domaine de mon exploration ; cet état de choses continue jusqu'à mon arrivée au lac Kashahgawigmog, que je traversai à trois places ; les rives, l'espace d'environ trois chaînes de l'eau, sont pierrees, couvertes d'une grande quantité de cèdre, pruche et sapin ; ensuite la terre devient ondulante, d'une qualité supérieure, d'un sol sablonneux et riche, reposant sur un fond argileux ; les bois, dans lesquels l'on trouve une belle qualité d'érable, de hêtre, de bois de fer, d'orme, et de bois blanc, entremêlés de pruche, de pin, et de sapin, sont très clairs ; ceci continue jusqu'au poteau planté entre les lots 20 et 21, dans Snowdon et Minden, sans



rencontrer de marais bien considérables. La terre à partir de cette localité jusqu'au poteau à l'angle des townships de Minden et Snowdon, est plus accidentée, et très pierreuse par places, marécageuses dans d'autres, tandis que par intervalles l'on trouve des étendues de la meilleure qualité sans une pierre; les savannes ne sont pas considérables et ne manquent pas d'offrir des avantages, à l'exception toutefois de celles qui bordent les digues élevées par les castors, ou les terrains inondés qui sont boueux et humides. La terre au nord, jusqu'au lac Kashahawigmog, est très bonne, et la contrée sur la ligne est un bon échantillon de celle qui se trouve au sud. Jusque là sur ma ligne, je suis d'opinion que la terre dans les townships de Minden au nord, et Snowdon au sud, est bonne et absolument très propre à la culture.

“ Les sept cents chaînes suivantes de ma ligne principale forment la frontière entre les townships de Dysart et Glamorgan; la terre dans ces deux townships est montagneuse, le sol de glaise sablonneux reposant sur un fond argileux, très pierreux par places, et dans d'autres tout à fait libre de pierres; le bois consiste en érable, hêtre, bois de fer, bois blanc et orme; il y a quelques rares savannes peu considérables couvertes de cèdre, qui sont généralement sèches et claires. La terre au nord et au sud est de la même qualité; elle est élevée et ondulante et couverte de bois clairs. Ces townships sont aussi très propres à la culture.

“ Les deux townships que nous rencontrons ensuite sont Dudley et Monmouth. Ici la terre est plus montagneuse, et les monticules sont plus élevées que celles dont il est parlé plus haut; les vallées sont ou des marais boueux et épais ou bien des lacs; le sol, excepté à un ou deux endroits, est très pierreux; le bois sur les côteaux consiste principalement en une belle qualité de bois franc, hêtre et érable; il y a aussi une grande étendue de terre inondée par les travaux des castors; au nord et au sud les mêmes côteaux élevés continuent.

“ Harcourt et Cardiff, les deux derniers townships sur ma ligne principale, sont très accidentés et inégaux, formant une succession de côteaux granitiques élevés, dont quelques-uns sont perpendiculaires et d'une grande hauteur, couverts de pruche et de cèdre; les vallées sont formées ou de marais, ou bien de digues élevées par les castors, ou de lacs; la terre, où elle est quelque peu unie, est très pierreuse et loin d'être propre à la culture; cet état de choses continue jusqu'au bout de ma ligne, où je coupe la frontière ouest du township Herschell.

“ J'explorai ensuite la ligne qui divise les townships de Monmouth et Cardiff, qui est accidentée, inégale et rocheuse; les côteaux sont très à pic, plusieurs d'entre eux étant pour ainsi dire impraticables pour les hommes ou les charges; ces townships sont couverts de pruche, cèdre, sapin et pin, entremêlés d'un peu de bois franc. Cette ligne, à l'exception de la vallée de la Rivière-Brûlée, qui est unie, mais pierreuse, et n'atteint qu'environ un quart de mille de largeur, est une succession de côteaux couverts de pin, présentant l'apparence la plus aride et la plus stérile.

“ La ligne qui vient ensuite est celle entre Glamorgan et Monmouth; comparée à la dernière, cette contrée a une belle apparence; la terre est ondulante, le sol est de bonne glaise sablonneuse, et presque pas couvert de pierres; le bois consiste en une belle qualité de hêtre et d'érable, de bois de fer, bois blanc et orme, entremêlés de pin blanc. À l'ouest, dans le township de Glamorgan, la terre est encore meilleure, tandis qu'à l'est, dans Monmouth, elle s'élève jusqu'aux côteaux arides que traverse la ligne entre Monmouth et Cardiff.

“ Les cours d'eau que je trouvai dans ces townships sont tous de peu d'étendue, à une ou deux exceptions près; un grand nombre, cependant, se trouvent élargis par les digues élevées par les castors, comme le fait voir mon plan, coulant généralement dans une direction sud-ouest; tous ont la sombre apparence de la Rivière-Brûlée qui tire son nom de cette cause. Sur quelques-uns de ces cours d'eau se trouvent d'assez bons pouvoirs d'eau, de peu de valeur vu la rareté du pin dans les environs.

“ Les principaux cours d'eau dont il me reste à parler sont les bras de la Rivière Brûlée qui viennent aboutir au township de Snowdon, à environ deux milles de l'angle nord-est de Somerville; le bras ouest coule d'une baie profonde du lac Kashahawigmog, dans le township de Snowdon; l'autre, ou le bras est, traverse les townships de Snowdon, Glamorgan, Monmouth, et a sa source quelque part au nord de ma ligne principale, traversant dans son cours plusieurs lacs dans le domaine de mon exploration; le bras

ouest est le plus grand et le plus profond des deux, qui ni l'un ni l'autre n'ont plus d'une chaîne de largeur; et il n'y a pas assez d'eau ni dans l'un ni dans l'autre au-dessus de la jonction, si ce n'est le printemps, pour faire flotter un canot, et quand même pourrait-il flotter ce serait avec la plus grande difficulté, à cause des arbres et des billots accumulés entre les rives et le courant. Il y a sur le bras ouest à environ deux milles de l'endroit où il opère sa sortie du lac Kashahgawigmog, dans le township de Snowdon, une chute de 10 pieds, qui serait un bon emplacement de moulin, mais le pin n'abonde pas assez dans toute l'étendue de cette contrée, bien que l'on en trouve ici et là d'une bonne qualité, pour que le commerce de bois puisse devenir une occupation profitable.

“ Les lacs nombreux que je rencontrai sont tous limpides et profonds, avec des rives généralement élevées et rocheuses, couvertes de pruche, de cèdre et de bouleau, presque partout le bois franc s'étend jusqu'à quelques verges des rives. Sur ces lacs l'on trouve en abondance la martre et la loutre; les cours d'eau qui s'y déchargent et qui y prennent leurs sources sont très poisonneux et fourmillent de castors. Dans les environs de plusieurs de ces cours d'eau l'on découvre les restes de wigwams et des arbres couverts de marques, remontant à une date très ancienne.

“ La conformation géologique n'offre rien de très important,—le roc appartient entièrement à la formation primitive ou granitique, et présente quelques légères indications qui annoncent la présence du fer; la surface des rochers à certains endroits portent des traces d'oxide de fer.

“ En terminant, je désire observer que dans les townships de Minden, Snowdon, Dysart, et Glamorgan, se trouve la terre de la meilleure qualité, et satisfaisante par son étendue pour en faire des régions agricoles très importantes; mais les townships de Dudley, Monmouth, Harcourt et Cardiff, ont un sol d'une qualité inférieure, et ne justifieraient pas, comme j'ai pu le constater, les dépenses qu'il faudrait encourir pour les subdiviser en lots de ferme.”

L'extrait suivant est tiré du rapport de l'arpenteur provincial J. W. Fitzgerald, sur l'exploration des lignes frontières entre les townships de Minden et Stanhope, Dysart et Guilford, Dudley et Harburn, Harcourt et Bruton, en 1858:—

“ Avant d'aborder directement la question de l'exploration, je désire faire quelques observations sur les améliorations dont j'ai pris note, sur la route et sur la conformation générale de la contrée; je présume que déjà l'on vous a fait part des améliorations effectuées dans les localités environnant les lacs Cameron et Balsam. Je passerai donc à la rivière qui coule de Mud Turtle dans le dernier; sur cette rivière se trouve un bon moulin à scie en pleine opération, capable de livrer cinq mille pieds de bois par jour; il y a plus de vingt familles dans les environs. La ligne qui divise la formation cristalline de la formation granitique ou gneissique traverse le lac Mud Turtle dans une direction un peu nord-ouest; la pierre calcaire affleure sur le côté est en couches horizontales stratifiées formant une colline verticale de cinq à vingt-cinq pieds de haut; il y a plusieurs squatters d'établis sur la rive ouest du lac sur les terres non explorées au nord de Bexley.

“ Un moulin à scie est en voie de construction sur la rivière entre ce lac et le lac Moore; il devra être sous peu en opération. Il y a plusieurs emplacements précieux pour des moulins sur cette rivière; la terre le long de sa rive ouest ainsi que le long du lac Moore est presque entièrement occupée par des squatters; du mois de septembre à mon retour en mars l'on avait érigé pas moins de 10 huttes. La terre le long des rives du lac Gull, bien que très accidentée, est rapidement occupée par les squatters. Il y a une étendue considérable de bonne terre à quelque distance à l'est du lac. L'ouest, le front et la partie à l'est de la rivière Gull, depuis la tête de ce lac jusqu'au long portage, probablement cinq milles, sont occupés par des squatters résidents ou réclamés par des personnes qui n'y sont pas encore établies. Le sol est de glaise sablonneuse d'une riche qualité; la rivière a au-delà de 60 pieds de large dans sa partie la plus rétrécie, et à l'exception de deux petits rapides très tranquilles, elle a de 6 à 10 pieds de profond. Un squatter près de ce portage a construit une hutte très confortable et a défriché plusieurs acres de terre, l'automne dernier, etc. Un autre squatter établi au nord de ce dernier, dans le township de Stanhope, sur une péninsule entre le grand et le petit lac Bush-Konk; il est là depuis dix années et possède environ dix acres bien défrichés.

“ Après avoir ainsi jeté un coup-d'œil sur la route qui conduit à l'exploration, je vais maintenant faire mon rapport sur ce dernier sujet.

“ Le point de départ de l'exploration est à dix chaînes au nord de la dix-septième borne milliaire sur la ligne de M. Deane, qui est la continuation du chemin Bobcaygeon, actuellement en voie de construction ; de ce point la ligne principale court N. 69° 08' 20" E, astronomiquement, environ 35 milles en arrière des townships faisant front au côté ouest du chemin Hastings, coupée à tous les huit milles et trois quarts à angles droits par les lignes formant les frontières est et ouest des différents townships, Après avoir enseigné à mes adjoints et à mes hommes les devoirs respectifs qu'ils avaient à remplir, et fait les observations nécessaires pour obtenir la latitude, et constaté les variations du compas, je procédai à l'exploration de la ligne entre les townships de Stanhope et Minden, dans la direction N. 69° 08' 20" E. Elle commence dans un marais couvert de cèdre et de tamarac ; à quelques chaînes de là la terre devient ondulante et couverte de pruche, de pin et de bois franc. Elle continue ainsi jusqu'à la rive ouest du petit Bush-konk; le sol est sablonneux et pierreux par places, et va graduellement en inclinant vers la rive, le long de laquelle il est bien meilleur. La rive est se transforme subitement en un rude escarpement de gneiss d'environ 60 pieds de haut, et projeté vers le S. E. < 20. De son sommet la terre continue à être accidentée pendant un demi mille le long de la ligne ; ici elle devient plus ondulante et régulière. Le sol est de glaise sablonneuse et entièrement dégagé de rocs et de pierres elle est couverte d'une assez grande quantité de bois franc entremêlé de pruche et de pin ; le long de cette partie de la ligne se trouve une bonne vallée couverte de pin, de peu d'étendue, principalement au sud de la ligne ; c'est un mélange de pin blanc et de pin de Norvège ; ces arbres peuvent avoir, en moyenne, de 30 à 35 pouces de diamètre ; je ne crois pas que les fabricants de bois feraient une spéculation profitable en le portant à l'heure qu'il est sur le marché, vu que les frais de transport seraient très considérables, mais si la contrée environnante s'établit, ce bois vaudra un grand prix.

“ La terre continue ainsi à onduler jusqu'à la cinquième borne milliaire, où de nouveau elle redevient accidentée et parsemée de marais, de prairies à castor et de côteaux, de bois franc. La contrée au nord de cette localité est basse en apparence, et est pleine de petits lacs qui fourmillent de truites saumonées et d'autres variétés de poisson ; c'est le rendez-vous des chasseurs en automne. Le castor, le vison et la martre y abondent. Le chevreuil y vit en troupeaux.

“ Plus loin, à l'extrémité est de ces townships, la terre présente une chaîne d'ondulations basses, couvertes de hêtre, d'érable et d'orme de grandes dimensions. Entre ces ondulations sont de petits marais, des prairies à castor, etc., couverts de cèdre, sapin et tamaracs entre mêlés de pruche et de pin. Le sol le long de cette région est bien meilleur que la qualité du bois ou la diversité de la surface sembleraient l'indiquer ; il est principalement sablonneux, quelque fois approche beaucoup de la glaise par sa ressemblance, surtout dans les vallées et dans les environs des marais. Le long de la même ligne vers l'est entre les townships de Guilford et Dysart, l'on remarque à peu-près la même conformation pendant un demi mille ; ici la ligne traverse un lac aux eaux limpides et profondes, coulent sur un lit formé de gros cailloux de granit. Je n'ai découvert aucun cours d'eau important se déchargeant dans ce lac ou en sortant, bien que je n'hésite pas à croire que s'il existe un passage souterrain, il doit se trouver dans une direction nord. Le cercle entier de la rive qui entoure ce lac est bas et couvert de quelques pins d'une assez bonne qualité. De chaque côté de grandes étendues ont été balayées par le vent, dans direction N. 20° E. ; à en juger par l'apparence des arbres brisés et tordus, principalement des pruches et pins de grandes dimensions, il est évident qu'un ouragan terrible doit avoir passé sur le lac. La terre à l'est est de glaise sablonneuse d'une riche qualité, reposant sur un fond argileux d'une bonne profondeur, comme l'indiquent les racines découvertes des arbres renversés. Cet état de choses continue la distance de deux milles ; seul le bois est de qualité différente ; ici encore l'on retrouve la même espèce de terre à bois franc, avec ici et là de petits marais et des prairies à castor sur lesquels croit le bois qui leur est particulier ; quelques-uns ont un sol de glaise profonde, et pourraient, au moyen d'un peu de drainage, être rendus très propres à la culture. Le bois et le sol continuent à varier ainsi presque sans interruption la distance de trois milles, traversant ici et là quelques bonnes étendues de bois franc jusqu'à un autre lac. Ce dernier coule dans une direction nord-est et se décharge dans un grand lac, appartenant à la chaîne de ceux qui aboutissent

au Grand Bush-konk. La terre, à partir de la rive est de ce lac jusqu'à l'extrémité des townships, est abondamment couverte d'épinette, de pruche et de pin, entremêlé d'une variété de bois franc : elles est quelque peu irrégulière et rocheuse ; le sol est de glaise sablonneuse de moyenne qualité. Prolongeant la même ligne vers l'est entre les townships de Harburn et Dudley, la contrée pendant un mille, offre la même succession de terres ondulantes, et accidentées par places ; elles sont couvertes d'une épaisse forêt de hêtre, d'érable et d'orme en grandes dimensions ; la dernière espèce de bois semble prédominer. Le sol est formé d'une glaise sablonneuse, reposant sur un fond argileux ; pas de pierres, et abondance d'eau. Ici la surface de la contrée se change encore une fois en une succession de côteaux granitiques, courant presque nord et sud, qui se prolonge jusqu'à la cinquième borne milliaire ; les côteaux couverts de bois franc sont généralement plats à leur sommet, et par endroits l'on trouve de bonnes pièces de terre unie ; les côteaux couverts de pruche sont plus élevés et plus à pic ; le sol est aussi plus léger, et en certains cas absolument insignifiant. Ces côteaux séparent les eaux qui coulent dans le lac Cameron par les rivières Brûlée et Gull, de celles du Bras York de la Madawaska, à partir de ces côteaux jusqu'à l'extrémité des townships est un mélange d'assez bonne terre à bois franc, parsemée de quelques marais. La ligne frontière entre les townships plus haut nommés et ceux de Guilford et Dysart, aboutit à un lac ; sur la rive ouest de ce lac, et du haut d'une éminence, l'on a une vue magnifique d'une immense vallée, dans laquelle le pin semble prédominer. Traversant ce lac entre les townships de Bruton et Harcourt, la contrée est basse et ondulante, l'espace d'environ quatre milles ; le sol est très sablonneux et d'une moyenne profondeur ; le bois consiste principalement en épinette et sapin. L'espace d'un mille et demi plus loin la terre est plus accidentée, et le bois franc devient plus abondant. De ce point jusqu'à l'extrémité de ces townships, formant l'extrémité est de la ligne principale, se trouve une immense vallée couverte de pin blanc et de pin de Norvège au nord et au sud. Les arbres ont, en moyenne, une dimension de 40 pouces de diamètre ; environ les deux tiers de ces arbres consistent en pin blanc, et le reste en pin rouge, qui n'est pas aussi gros que le premier ; il y en a de très droits qui feraient de magnifiques mâts de navire etc. Le Bras York de la Madawaska traverse cette vallée dans une direction sud ; il forme une rivière profonde et agréable, de 6 à 8 pieds de profond par endroits, et ayant une largeur moyenne de quarante pieds ; elle est navigable pour les canots l'espace de plusieurs milles dans la direction nord ; il y a grand nombre de chutes et de rapides sur cette rivière ; elle est en communication directe par eau avec la rivière Ottawa, que l'on peut atteindre en trois jours. Ces renseignements je les ai recueillis de la bouche de deux trappeurs sauvages qui, chaque automne, viennent du lac des Deux-Montagnes, près de Montréal, pour y faire la chasse. Leurs fourrures pour cette saison uniquement se vendront plus de \$500, sans parler de plusieurs centaines de livres de venaison séchée.

“ Ayant poussé plus loin que je ne voulais la principale ligne sans couper celle de M. Peterson, j'explorai la contrée jusqu'à quelques milles au-delà, avant de prolonger la ligne à une plus grande distance ; mais comme je ne retrouvai aucune trace de la première ligne, je repris l'exploration de la ligne entre les townships de Harburn et Bruton. La ligne provinciale a 35 milles de long—Cette ligne commence au lac dont il est parlé plus haut, et coupe la rive nord à huit chaînes quatre-vingt-cinq chaînes de son intersection avec la ligne principale Elle : s'élève subitement pendant quelques chaînes ; au sommet, il y a de bonne terre ondulante l'espace de 2 ou 3 milles. Le sol est sablonneux, et pierreux par endroits. L'espace de deux milles plus loin il est plutôt d'une nature sablonneuse. Le bois consiste en hêtre, érable, pruche, bouleau et cèdre ; et le sol est d'une assez bonne qualité.

“ La contrée de cette localité à la ligne de M. Bell, a une apparence plus ondulante et montagneuse ; là la terre est plus uniforme, et couverte d'une belle forêt de hêtre et d'érable de grandes dimensions. Le sol est de glaise sablonneuse, et assez profond par places. Cette ligne mesure 650 chaînes, 48 chaînes à partir de la ligne principale.

“ La ligne j'explorai ensuite est la continuation de la dernière dans la direction sud, entre les townships Dudley et Harcourt. Elle commence dans le même lac, et coupe la rivière sud à environ un quart de mille de l'intersection avec la ligne principale. La terre s'élève subitement, et continue à être accidentée l'espace d'un mille et demi ; le bois y est très mélangé. De cette localité, en se dirigeant vers le sud, la contrée va s'améliorant ; et après avoir traversé quelques petits lacs, tributaires du bras York de la Madawaska, l'on,

trouve une magnifique étendue de terre à bois franc, Le sol est une glaise sablonneuse d'une riche qualité, reposant sur un font argileux, s'étendant à l'est et à l'ouest de la ligne. Elle traverse alors un autre lac, dont la rive sud est très à pic et aride—Une grande partie en ayant été brûlée. L'eau de ce lac a un goût saumâtre—Un ruisseau qui alimente plusieurs autres petits lacs, coule dans celui-ci à son extrémité sud, tout près de l'endroit où la ligne coupe la rivière; l'eau y a forte odeur ou saveur sulphurique. La terre continue vers le sud à être diversement accidentée; par places elle est très rocheuse et pierreuse, et couverte de bois mélangé. La ligne traverse ensuite un autre grand lac qui se décharge dans la Madawaska; la rive du côté sud à la ligne de M. Lindsay est très montagneuse et ondulante, et couverte de bois franc mélangé de pruche, sapin et pin. Le sol est assez bon, bien que pierreux par places.

“Après y avoir achevé l'exploration de cette ligne, qui mesure 617 chaînes et huit chaînons, je passai à l'exploration de la ligne courant nord, entre les townships de Guilford et Harburn.

“Elle commence au centre de la ligne principale, et après avoir passé environ trois quarts de mille à travers une succession de petites collines, couvertes de bois franc, de pruche, bouleau, sapin, etc., elle traverse un lac déjà mentionné comme appartenant à la chaîne de ceux qui se déchargent dans le grand Bush-konk. Procédant dans la direction nord de la rive de ce lac, la terre prend une élévation graduelle l'espace d'un demi mille. Le hêtre et l'érable prédominent; le sol est sablonneux. Elle subit alors une inclinaison subite, offrant au nord un escarpement à pic de formation gneissique d'au moins 100 pieds de haut; de là elle forme un plateau jusqu'au bord d'un grand lac dont il est parlé plus haut. À environ trois chaînes à l'est de l'endroit où la ligne coupe la rive nord de ce lac, se trouve son principal débouché. Il a environ 25 pieds de large, et coule d'un lac appelé Lac-à-la-Truite. À environ quatre milles au nord-est de ce point jusqu'à environ un mille de la ligne Bell, la ligne traverse une succession continue de côtes granitiques abruptes et accidentées d'une moyenne hauteur dont les sommets sont quelquefois couverts de larges pierres et d'un mélange de bois rabougré. Dans les vallées entre les côtes, la pruche, le bouleau, le cèdre et le baume prédominent; le sol est léger et sablonneux. Mais en approchant de la ligne Bell, la terre s'améliore graduellement, et est couverte d'une belle forêt claire de hêtre, d'érable et de bois franc de plusieurs autres espèces; le sol est d'excellente qualité, et semble conserver cet avantage pendant une longue distance dans la direction nord. Cette ligne mesure, partir de la ligne principale, 653 chaînes, ce qui fait entre celle-ci et la ligne correspondante entre Harburn et Bruton d'une chaîne et demie; fait qui, en grande partie, peut s'expliquer par la forme accidentée et irrégulière de la terre que traverse la première.

“La ligne que j'explorai ensuite est celle entre les townships de Dysart et Dudley, courant sud pendant le premier mille et un quart. La terre est basse et de forme irrégulière; le bois franc prédomine, mêlé par endroits de pruche et de pin. Le sol est sablonneux et d'une bonne profondeur. De cette localité jusqu'à l'endroit où la ligne coupe le lac Drag, la contrée est plus montagneuse et ondulante, couverte d'une luxuriante forêt de pruche, épinette et de pin, entremêlé de bois franc; le sol est léger, et pierreux par places, surtout sur les collines, mais dans les vallées il est profond et glaiseux.

“À partir de la localité où la ligne coupe la rive sud du lac jusqu'à environ trois milles plus au sud, la surface de la contrée est montagneuse et accidentée; le gneiss est visible à plusieurs places, avec une inclinaison vers le sud 40° E. Du sommet de ces collines, dans une direction sud, l'on trouve assez souvent des pentes douces, parallèles, ou à peu près, à l'inclinaison de la formation. À un mille plus loin, la ligne traverse le Bras nord de la Rivière-Brûlée; la terre est plus uniforme et plus unie, et couverte de hêtre, d'érable, bouleau, etc; le sol est de glaise sablonneuse noir; la rivière a 20 pieds de large et 6 de profond; le courant est peu considérable. De là à la ligne de M. Lindsay, la terre est ondulante, couverte de bois franc, et ici et là de pruche, sapin et pin; le sol est sablonneux, et de moyenne qualité. La ligne mesure 651 chaînes, 89 chaînons, ce qui établit une différence de près de 35 chaînes entre cette dernière et la ligne correspondante entre les townships de Dudley et Harcourt.

“L'exploration de cette ligne achevée, je commençai celle de la ligne entre Minden et Dysart. Comme mes instructions ne m'autorisaient pas à explorer la continuation de cette ligne vers le nord, entre Stanhope et Guilford, je ne puis donner de renseignements recueils

lis personnellement; néanmoins, mes explorateurs m'en ont rapporté des nouvelles bien favorables, dont je parlerai en faisant le résumé de toute l'exploration. L'exploration de cette ligne commence entre Minden et Dysart, le long desquels la terre pendant les deux premiers milles est abrupte et accidentée, bien qu'à quelques distance de là à l'est et l'ouest elle soit plus uniforme et régulière et couverte d'une belle forêt de hêtre et d'érable. Le long de la ligne, la pruche, le pin et le baume prédominent. Le sol est sablonneux et fertile en apparence. Ici la ligne traverse une prairie à castor, qu'arrose un magnifique cours d'eau au courant rapide; il forme le débouché d'un lac situé à l'est de la ligne, et coule dans une direction ouest la distance de trois quarts de mille, où il se confond avec un autre à peu près égal en dimensions, coulant vers le sud dans un lac qui se décharge dans le lac mitoyen de Kashahgawigamog. A partir de cette prairie à castor, dans la direction sud, la ligne traverse une magnifique langue de terre formée par le lac Soyer à l'ouest, et Kashahgawigamog au sud et à l'est. Le sol est de glaise sablonneuse d'une riche qualité reposant sur un fond argileux; il est couvert de gros bois, consistant surtout en bois franc de l'espèce ordinaire. Du Kashahgawigamog à la ligne de M. Lindsay, la terre est ondulante, et un peu accidentée par endroits; le sol est semblable à celui qui a été décrit comme étant situé au nord du lac; le bois y est aussi le même. Cette ligne mesure 651 chaînes, 98 chaînes, différence de 9 chaînes entre celle-ci et la ligne entre Dysart et Dudley.

“ M'étant borné dans la partie précédente de ce rapport à ne parler que des renseignements que j'avais recueillis personnellement, je vais maintenant résumer tous les faits, y compris les rapports quotidiens des explorateurs. Je parlerai en premier lieu du

“ **TOWNSHIP DE MINDEN.**—Il contient plus de bonne terre qu'aucun autre dans le domaine de mon exploration; le sol est généralement de glaise sablonneuse; elle est avantageusement coupée par des lacs et des rivières, ces dernières possédant des pouvoirs d'eau considérables: le hêtre et l'érable prédominent: l'on peut dire, à coup sûr, que la terre est propre à la culture dans la proportion de 60 pour cent.

“ **STANHOPE.**—La terre dans ce township est plus montagneuse et ondulante, et le sol y est généralement plus léger; au nord de la chaîne de lacs dont il a déjà été question, coulant dans le grand Bush-konk, se trouve une succession de côtes à bois franc d'une hauteur moyenne, le sol dans les vallées entre ces côtes est très riche, mais léger et pierreux sur les sommets; la chaîne de lacs dont il vient d'être parlé traverse plusieurs grands marais couverts de canneberges (*atocas*). Ce township est cultivable dans la proportion de 45 pour cent.

“ **DYSART.**—Ce township immédiatement à l'est de Minden, contient plusieurs étendues de bonne terre le long de sa frontière ouest et sud; il y a aussi une bonne étendue de terre au nord de la rivière qui coule du lac Drag et se décharge dans Kashahgawigamog; néanmoins la partie est est généralement accidentée et montagneuse; un bras de la rivière Brûlée, dont il a déjà été parlé; traverse la partie sud de ce township, et se confond dans la principale rivière coulant de Kashahgawigamog à environ 4 milles au sud; le bois franc prédomine; le sol est sablonneux et glaiseux à plusieurs places; ce township possède à peu près la même proportion de terre arable que le précédent.

“ **GUILFORD.**—Le long de sa frontière ouest, est aussi ondulante que son voisin dans Stanhope; néanmoins vers le nord et l'est, la terre est très accidentée et inégale et couverts de côtes granitiques par places, et de grosses pierres; le sol le long des vallées et sur les versants de quelques uns des côtes est assez bon, le bois qui prédomine est l'espèce ordinaire de bois franc, entremêlée de pruche, sapin et pin. Il y a quelques grands lacs dans le township dans lesquels la truite saumonée et plusieurs variétés de poissons abondent; la terre y est propre à la culture dans la proportion de 30 à 40 pour cent.

“ **DUDLEY.**—Est accidenté le long de sa frontière ouest. Le lac Drag et ses côtes environnantes se trouvent dans la partie ouest de ce township; la partie est est très bonne, et contient de grandes étendues de bonne terre; le sol est de glaise sablonneuse; le bois franc prédomine, entremêlé de pruche et de pin en assez grande abondance; la terre y est arable et propre à la culture dans la proportion de 40 pour cent.

“ **HARBURN.**—Ce township, bien qu'accidenté et inégal le long de sa frontière ouest, devient graduellement plus uni et égal vers son extrémité est; le bois est mélangé, mais peu gros; le sol offre beaucoup de ressemblance avec celui de Dudley, et est propre à la culture à peu près dans la même proportion.

“ **HARCOURT.**—Il y a de bonnes étendues de terre le long de la ligne nord et ouest de ce township: une grande vallée couverte de pin, située dans la partie est, se prolonge vers le nord jusque dans Bruton; le sol est généralement léger et sablonneux mais d'une profondeur assez considérable par places; vers la partie sud du township la terre est inégale, et le bois est aussi d'une qualité inférieure. Le bras York de la rivière Madawaska traverse l'angle N. E. de ce township. La terre est arable dans la proportion de 35 pour cent.

**BRUTON.**—La partie ouest de ce township est couverte en grande partie de bois franc; par places elle est basse et marécageuse; la partie est est principalement couverte de pin blanc, et de pin de Norvège; le sol est sablonneux, sans pierres ni rocs; la terre dans ce township est propre à la culture dans la proportion de 40 à 45 pour cent.

Après avoir ainsi passé en revue ces huit townships, tombant dans le domaine de l'exploration que l'on a bien voulu me confier, après avoir établi aussi près que possible les étendues de bonne et de mauvaise terre, et donné la description et la qualité du bois et du sol, je suis d'opinion, qu'ils sont propres à la culture dans la proportion de 40 pour cent; sans compter qu'avec le temps, une partie considérable pourrait être exploitée avec profit.

L'extrait suivant est tiré du rapport de l'arpenteur provincial, John A. Snow, sur l'exploration de la ligne du chemin Mississippi, en l'année 1858:—

“ Depuis le point de départ sur la rivière Mississippi, la ligne traverse les établissements l'espace d'environ deux milles. Elle frappe alors une étendue de terre rocheuse, interrompue par des collines étroites, séparées par des vallées marécageuses. Sur les côtes le pin blanc, la pruche, l'épinette et le sapin prédominent; ici et là l'on trouve du bois franc; sur les terres basses, le bois consiste en cèdre, tamarac, sapin et épinette.

“ Au point où la ligne du chemin traverse cette région, sa longueur est d'environ deux milles et demi. Au sud, cette étendue borde la rive nord de la Mississippi, à partir du township de Sherbrooke nord jusqu'à sa source extrême, à l'ouest du chemin Addington, dans le township de Denbigh; sa largeur varie considérablement. Par places, elle ne s'étend pas au-delà du bord du cours d'eau; à d'autres, elle atteint dans l'intérieur de deux à trois milles. Dans la direction nord, passant à environ un mille à l'est du Lac-à-la-Truite, sur la Clyde, elle embrasse une grande partie du township de Lavant; ici et là, l'on trouve des étendues de bonne terre, mais généralement parlant, cette région n'est importante qu'à raison de son pin blanc et rouge, qui est de grandes dimensions et d'excellente qualité. L'on dit que le pin blanc de la plus grande dimension qui ait jamais été équarri dans la province vient de cette localité.

“ Continuant l'espace de quatre milles et demi, la ligne traverse le long de la vallée d'un petit cours d'eau, appelé Crique Antoine, des terres de très bonne qualité, couvertes d'une grande abondance de bois franc, et de grands pins blancs, jusqu'au huitième mille, où cesse le pin, et de là jusqu'à la limite ouest du township de Palmerston; à environ seize milles et demi, le bois consiste entièrement en bois franc, excepté dans les terrains bas, où le frêne, l'orme et le cèdre prédominent.

Cette région de terre à bois franc, couvrant environ douze milles carrés, est bornée au nord par le Lac-à-la-Truite, à l'est et au sud par l'étendue rocheuse couverte de pin plus haut décrite, et à l'ouest par une chaîne irrégulière de collines qui divise les eaux de la Clyde de celle de la crique Buckshot, superbe tributaire de la Mississippi, qui s'y décharge dans le township de Clarendon. La surface en est généralement inégale; les côtés sont au nord-est et au sud-ouest. Du côté est, les pentes sont douces, mais du côté ouest elles sont généralement à pic, et forment souvent des précipices.

“ Tout le long de cette région le sol est de glaise sablonneuse d'une riche qualité, et couvert de quatre à dix pouces de détritus végétal décomposé.

“ De la ligne ouest du township de Palmerston, la ligne traverse une vallée entre des collines rocheuses couvertes de bois franc et de bon pin blanc, et, traversant le coteau qui divise les eaux du Lac-à-la-Truite de celles qui coulent par le sud dans la Mississipi, elle frappe au dix-neuvième mille une grande étendue de terre bien propre aux établissements.

“ Cette étendue est située principalement au sud de la ligne du chemin (qui borde son côté nord jusqu'au vingt-cinquième mille) et couvrant une grande partie du township de Clarendon au nord de la Mississipi, elle se prolonge dans une direction nord et ouest, à travers le lac Buckshot ou Lac-des-Sauvages, jusqu'aux townships de Miller et Abinger, traverse le township de Denbigh, et se rend à plusieurs places presque jusqu'à la rivière Madawaska.

“ A l'est, dans le township de Miller, elle est bornée par le lac et la crique MacKay jusqu'à la Madawaska, et au sud et à l'ouest par la région du pin déjà décrite comme bordant la rive nord de la rivière Mississipi. Au point où la ligne coupe le chemin Addington, la région de pin est presque toute du côté ouest de la Mississipi, qui ici n'est plus qu'une simple crique d'environ quinze pieds de large.

“ La partie de cette grande étendue de terre propre aux établissements, qui se trouve dans le township de Clarendon, le long de la vallée de la crique Buckshot, depuis son confluent avec le Mississipi jusqu'au lac Buckshot ou Lac-des-Sauvages, est unie ou légèrement ondulante, et couverte d'une abondance remarquable d'érable, de pruche, de bouleau, de bois blanc, d'orme et de sapin d'une belle qualité. La crique Buckshot, à son confluent avec la Mississipi, a une chaîne de large, et de six à dix pieds de profond; l'espace d'environ cinq milles elle traverse en serpentant une large vallée de terre basse d'une grande richesse, couverte de frêne noir, de cèdre et d'orme, et d'aune sur le bord même du cours d'eau. Les rives de ce dernier sont basses; en arrière du dépôt alluvial, la surface s'élève graduellement jusqu'à quinze ou vingt pieds, et se déroule en légères ondulations.

“ A environ cinq milles de l'embouchure du cours d'eau se trouve le premier rapide. L'inclinaison ici d'environ douze pieds la distance de trois chaînes. Au-dessus, il y a plusieurs rapides, à des intervalles rapprochés, et de bons pouvoirs d'eau très avantageux pour cette contrée si propre à la culture.

“ A l'ouest des lacs Buckshot et MacKay, la surface est plus inégale, surtout dans les environs du chemin Addington, où le pin blanc de grandes dimensions est entremêlé de bois franc.

“ La partie du township de Miller située au côté nord de la ligne du chemin, du township de Palmerston jusqu'au portage entre les lacs Buckshot et MacKay, et bornée à l'ouest par le dernier de ces lacs, est singulièrement parsemée de collines, de vallées et de lacs. A l'entour des lacs et sur les versants des collines l'on trouve du pin blanc, de la pruche, du cèdre et du sapin; la terre, en général, y est couverte de pierres. Sur les collines, le bois consiste en érable, hêtre, bois blanc et pin blanc; le sol est bon, mais peu profond; le même fait se reproduit au nord dans les townships de Miller et Canonto jusqu'à la rivière Madawaska; dissimulées sur cette région se trouvent de petites étendues de terre arable, mais pas assez considérables pour y former de grands établissements. Ici l'on trouve des quantités incalculables de pin blanc, et bien que le bûcheron en ait beaucoup abattu depuis plusieurs années, il est loin d'être épuisé, et pendant grand nombre d'années encore sera une grande source de revenus pour le colon industriel tout en lui procurant de l'ouvrage, ainsi qu'à ses attelages, pendant les mois d'hiver à des prix plus élevés que dans les villes.

“ A l'ouest du chemin Addington, sur le reste du township de Denbigh et à travers la partie du township de Ashby, située à l'est du bras Mississipi de la rivière York, la contrée est inégale, rocheuse et marécageuse et couverte d'épais bouquets de cèdre, tamarac, épinette, sapin, bouleau et pin.

“ Le long de la ligne établie, le sol bien que sablonneux et pierreux par places, est assez bon jusqu'au vingt-septième mille; le bois consiste en pruche, bouleau, érable, sapin et pin blanc; de là au Bras Mississipi, il y a une grande abondance de pin blanc et rouge d'une bonne qualité; le sol est très sablonneux, pierreux et impropre à la culture.

“ Passant le Bras Mississipi, qui est traversé par la ligne du chemin près du pied du lac Westlemcoon, la contrée prend subitement un aspect différent, et sur le reste de Ashby, et à travers les townships de Mayo et Dungannon jusqu'au chemin Hastings, distance par le chemin, de vingt et un milles, la terre est, à quelques exceptions près, d'une excellente qualité au point de vue agricole. Le sol est en général formé d'une riche glaise sablon-



neuse, sans cailloux ; même sur les versans des collines l'on trouve peu de roc fixe. Le bois franc prédomine ; il y en a de toutes les espèces, moins le hêtre, qui est très rare ; il y a aussi du pin blanc de grande dimension et d'excellente qualité. Le même fait se reproduit sur la rivière York et le Bras Mississipi ; la terre sur les deux cours d'eau le long du côté est est élevée et inégale, et principalement couverte de pin ; du côté ouest elle s'élève graduellement à partir de l'eau, et est en grande partie couverte de bois franc.

“ En descendant du côté ouest du Bras Mississipi, l'espace de plusieurs milles, je trouvai de bonne terre ; et d'après des renseignements puisés à des sources authentiques, et d'après ce que j'en ai vu moi-même, je suis porté à croire qu'une grande étendue de la langue de terre entre la rivière York et le Bras Mississipi est propre à la culture.

“ En établissant une comparaison entre les étendues de bonne et les étendues de mauvaise terre sur toute la ligne du chemin, distance de soixante-et-onze milles et trois quarts, l'on peut dire qu'environ soixante milles sont propres à la culture, et que les autres onze milles et trois quarts ne conviennent pas, généralement, aux établissements, bien que l'on y trouve de petites étendues de bonne terre.

“ La direction de la ligne du chemin étant généralement parallèle aux principaux cours d'eau, ceux qu'elle coupe sont tous de peu d'étendue, à l'exception de la rivière York et du bras Mississipi ; la première, à l'emplacement du pont près de l'embouchure de la crique Egan, a deux chaînes de large, et de six à dix pieds de profond, et un courant peu rapide ; le dernier a une chaîne de large, et de quatre à six pieds de profond, et un courant assez modéré.

“ Sur les deux cours d'eau se trouvent de magnifiques pouvoirs d'eau tout près de la ligne. A part ceux-là, elle coupe plusieurs tributaires suffisamment large pour y établir des moulins.

“ En somme, la contrée est admirablement arrosée par des ruisseaux d'une eau excellente, coulant communément de sources que les plus grandes sécheresses ne sauraient affecter. De plus, les lacs sont très nombreux. Quelques-uns sont considérables, et abondent généralement en truite saumonée et d'autres variétés de poisson. Au nombre de ces lacs, je pourrais mentionner le Westlemcoon, sur le Bras Mississipi ; le MacKay, près de la source du cours d'eau portant ce nom ; le Buckshot, sur la crique Buckshot ; et le Lac à la Truite, sur la Clyde, tous à proximité de la ligne.

“ Cette partie de la région Ottawa et Huron étant également propre à l'agriculture et au commerce de bois, ne manque pas d'offrir beaucoup d'attraits pour le colon, vu qu'il est certain de trouver un marché facile et des prix élevés aux chantiers les plus voisins ; et plus un cultivateur s'établit dans l'intérieur, plus il est certain d'obtenir de meilleurs prix pour les produits de sa ferme.

“ A en juger par la rapidité avec laquelle s'établissent les autres lignes de chemin dans cette partie de la province, je puis dire en toute confiance que quand cette région sera devenue accessible par la construction d'une bonne route, elle ne tardera pas à se peupler.

“ Ce chemin n'aura pas seulement l'effet d'établir la contrée, il sera de plus d'un grand service aux townships plus anciens placés à l'est ; il offrira un accès plus direct aux chantiers sur les rivières Madawaska et Bonnechère, pour la vente des produits que les colons n'ont encore pu porter au marché qu'en faisant un long circuit ; et il permettra en même temps au commerçant de bois de s'approvisionner en toutes saisons de l'année, et à des frais moins grands.”

---

L'extrait suivant est tiré du rapport de l'arpenteur provincial, M. Deane, sur l'exploration de partie du chemin Bobcaygeon (de Somerville à la ligne Bell), en 1858 :—

“ La terre est en général très propre à la culture, et se peuple rapidement d'une bonne classe de colons.”

---

L'extrait suivant est tiré du rapport de l'arpenteur provincial, C. Brady, sur l'exploration du chemin de Bobcaygeon à Nipissing, en l'année 1860 :—

“ La contrée que traverse la ligne est généralement couverte de bois franc, et très

montagneuse jusqu'au 19e mille. Il y a néanmoins d'excellente terre à l'ouest de la ligne, et le long de la rive sud du Lac des Baies.

“ Du 19e au 37e mille, se trouve une étendue généralement bonne qui, me dit-on, se prolonge et s'améliore jusqu'à la source et le long des bords de la rivière Nahmanitigong.

“ Du 37e au 52e, elle devient encore montagneuse, mais on y trouve fréquemment de bons morceaux.

“ Jusqu'au lac Nipissing, la contrée est plus unie, et l'on trouve de bonnes étendues de terre propre aux établissements.

“ Somme toute, je considère qu'à mesure que le chemin sera poussé vers le nord, l'on pourra toujours compter sur les succès de la colonisation dans les environs.

“ La description géologique que M. Murray a faite des bords des rivières Muskoka et Maganetawan, s'applique à toute cette région ; le roc visible appartenant invariablement à la formation gneissique.

“ S'il n'existe pas de grandes forêts de pin, ce bois est toujours en assez grande abondance pour les besoins des colons ; partout l'on trouve de bons pouvoirs d'eau.”

L'extrait suivant est tiré du rapport de l'arp. prov. John Lindsay, sur l'exploration angulaire de la rivière Severn, faite par lui en 1860 :—

“ La rivière varie considérablement en largeur, ayant de l'embouchure à la sortie de l'étang de Gloucester une largeur moyenne de 15 chaînes.

“ L'étang Gloucester est très considérable, et renferme grand nombre d'îles de peu d'importance.

“ Après son entrée dans l'étang Gloucester, la rivière devient étroite, et a deux ou trois bras qui coulent du canal principal à environ trois milles et demi au-dessus de ce point ; un de ces canaux traverse l'extrémité nord-est d'une grande nappe d'eau connue là sous le nom de “ Lac aux Six-Milles ” et qui forme une partie essentielle des eaux de la Severn, bien que la chose m'ait jamais été constatée avant.

“ Au dessus de la fourche de ces canaux, la rivière vers l'est jusqu'à la fin de mon Exploration, ayant une largeur moyenne d'environ trois chaînes.

“ Dans plusieurs localités le long de la rivière il y a des chutes et des rapides variant en étendue ; sur presque tous se trouvent de bons emplacements de moulin ; à un ou deux endroits il y en a de qualité supérieure.

“ Le seul moulin établi sur cette partie de la rivière jusqu'à ce jour, est celui de MM. Heron et Christie, à environ un demi mille de l'embouchure ; c'est un moulin de première classe, muni de scies de toutes les espèces, et de machines à raboter ; depuis qu'il est construit, il a donné des bénéfices souvent très considérables.

“ Les rives le long de la rivière sont toutes rocheuses, s'élevant ou perpendiculairement, ou devenant basses et plates, à l'exception de quelques morceaux d'assez bonne terre offrant peu d'attraits pour l'agriculteur. Le sol à l'intérieur à partir des deux rives s'améliore, et par place il est assez bon, bien que sablonneux, et occupe à peu près la 3e classe

“ Les townships sur la rive sud, bien qu'ils soient explorés depuis plusieurs années, et que beaucoup de lots aient été achetés, renferment peu de colons tenant feu et lieu ; à la vérité, le long de la rivière, et n'y a pas de défrichements à part celui qui se trouve au moulin dont j'ai déjà parlé, et un autre fait par MM. French et White, qui s'y sont établis, et qui est situé un peu plus bas que l'embouchure. Si ce n'étaient des gens que retient ici le commerce de bois, la rivière aurait un aspect aussi sauvage qu'un grand nombre de parties de la contrée situées beaucoup plus au nord.

“ Par places les bords de la rivière au-dessus du moulin de messieurs Heron et Christie, sont inondés par l'eau en arrière de la chaussée du moulin ; et plus haut, à l'extrémité, ou au point appelé “ Go home Bay,” se trouve un petit cours d'eau par lequel dans les hautes eaux du printemps, les Sauvages peuvent, en canots, communiquer avec les autres lacs, et de là à peu de distance atteignent la rive nord de la “ Baie Georgienne,” près de l'Île Beau-Soleil.

“ Il y a d'excellent bois tout le long de la rivière, consistant en pin blanc, chêne et

---

---

érable ; la première de ces espèces est de qualité supérieure, et le plus abondant de beaucoup.

“ Il y a eu récemment un conflit d'opinions parmi les fabricants de bois au sujet de l'embouchure de la rivière, chaque opinion étant basée plus ou moins sur des motifs personnels, il s'agirait de savoir si certaines étendues de bonne terre à bois étaient renfermées dans leurs limites respectives ; et comme dans les permis il est dit que les limites commencent ou finissent à tant de milles de l'embouchure, c'est un point qui vaut certainement la peine d'être décidé. J'ai, en conséquence, marqué sur le plan ci-joint ce que, d'une manière désintéressée, je crois être à l'embouchure de la rivière, que l'on ne peut constater qu'en faisant l'exploration et en la rapportant, vu que d'après la manière ordinaire de voyager le long de la baie jusqu'à la rivière dans des bateaux, il est impossible, à cause des îles nombreuses le long de la rive, de distinguer la ligne correcte de la terre ferme, donnant des idées erronées de la véritable embouchure. Le courant cesse aussi d'être rapide à l'endroit que j'ai marqué, et la rivière prend, aussi près que possible, le niveau de la partie de la baie Georgienne, ordinairement connue sous le nom de Baie Matchedash. Ici aussi la rive se rétrécit de l'un et de l'autre côté, et continue dans cet état, formant incontestablement une entrée dans la Baie Matchedash.

---

#### LE CHEMIN BURLEIGH.

Situé au nord du comté de Peterborough, traverse dans la direction nord les townships Burleigh et Anstruther, et passe entre les townships de Monmouth, Cardiff, Dudley et Harcourt, jusqu'à son intersection avec le chemin de Peterson au lac Buck.

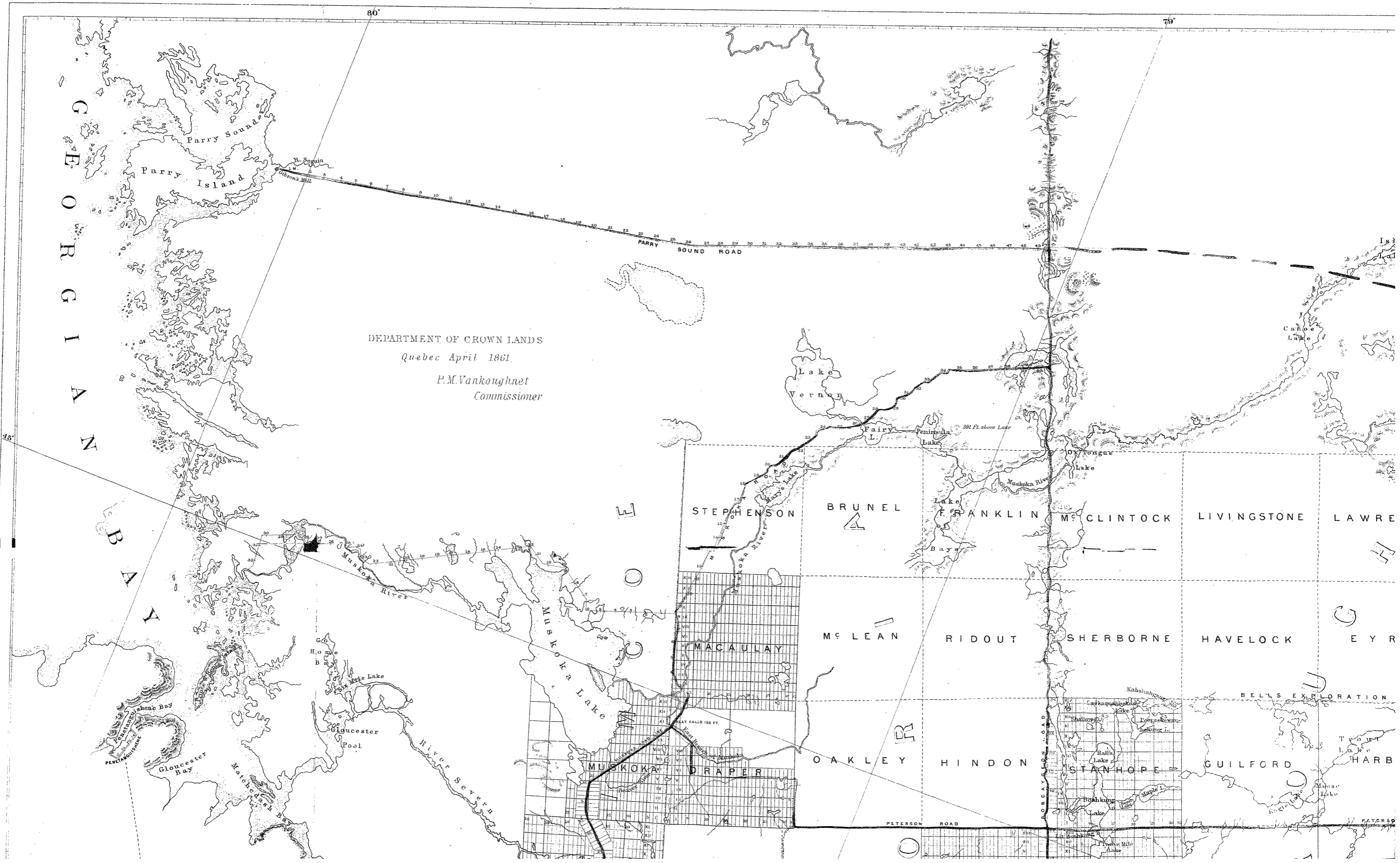
---

#### LE CHEMIN VICTORIA.

Situé au nord du comté de Victoria, traverse dans la direction nord les townships de Fénélon, Eldon, Carden Laxton, Dalton, Digby, Ryde, et Longford, jusqu'à son intersection avec le chemin Peterson.

---

Les chemins de colonisation ou d'octrois gratuits, sont marqués en rouge sur le plan ci-joint.



G  
E  
O  
R  
G  
I  
A  
N

B  
A  
Y

DEPARTMENT OF CROWN LANDS  
Quebec April 1861.  
P.M. Vankoughnet  
Commissioner

|            |         |          |             |             |          |
|------------|---------|----------|-------------|-------------|----------|
| STEPHENSON | BRUNEL  | FRANKLIN | MC CLINTOCK | LIVINGSTONE | LAWRENCE |
| MACAULAY   | MC LEAN | RIDOUT   | SHERBORNE   | HAVELOCK    | EYRE     |
| MUSKOKA    | DRAPER  | OAKLEY   | HINDON      | STANHOPE    | GUILFORD |
|            |         |          |             |             | HARBOR   |

PARRY SOUND ROAD

PETERSON ROAD

Muskoka River

Muskoka Lake

Lake Vernon

Fairy Lake

Peninsula Lake

391 Ft. above Lake

Ox Tongue Lake

Muskoka River

Lake

Carleton Lake

Penicouche Bay

Gloucester Bay

Home Bay

Gloucester Pool

Match Lake

River Severn

Great Falls 150 Ft.

Maple Lake

Maple Lake

Maple Lake

Maple Lake

Maple Lake

Maple Lake

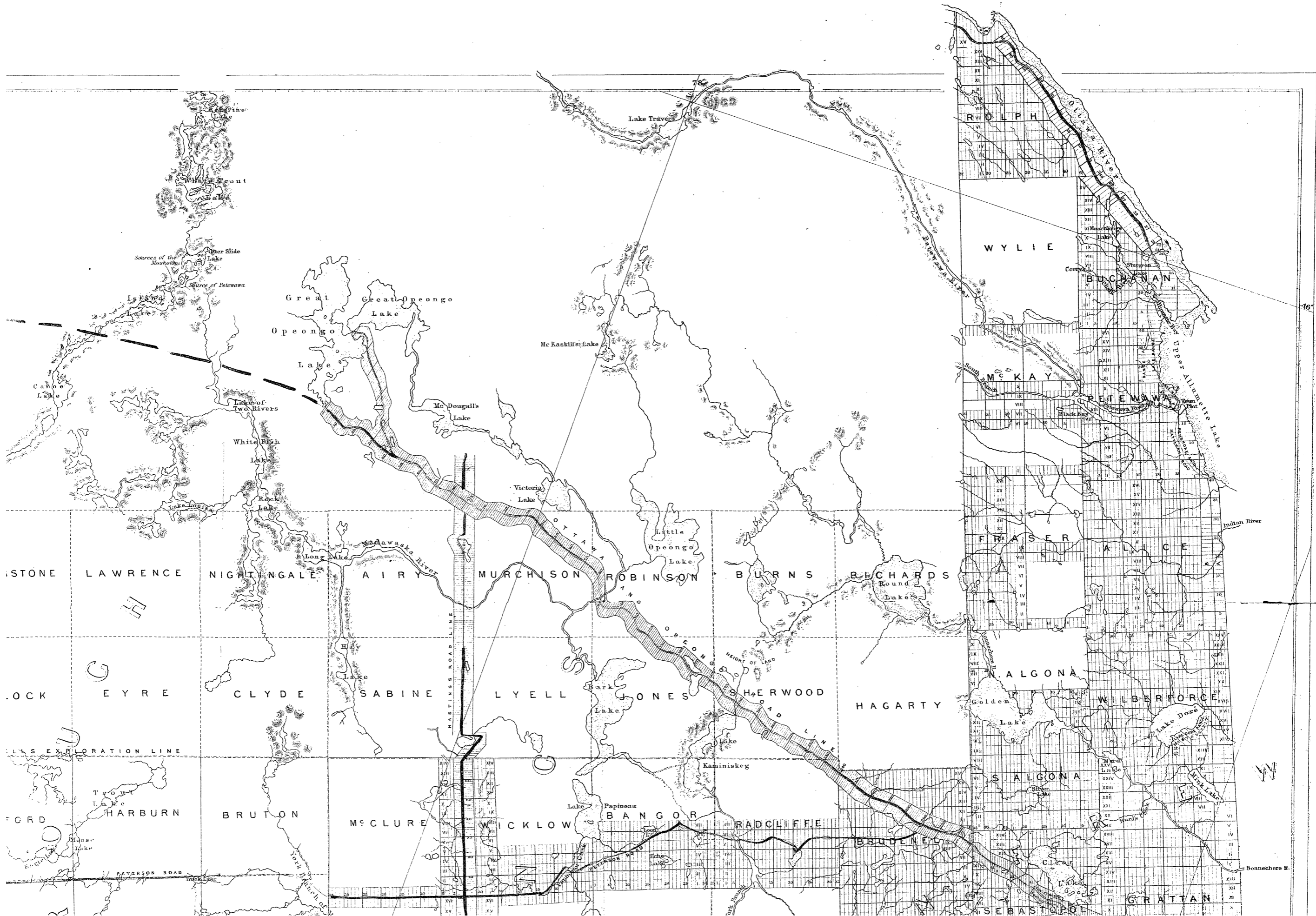
Maple Lake

Maple Lake

Maple Lake

Maple Lake

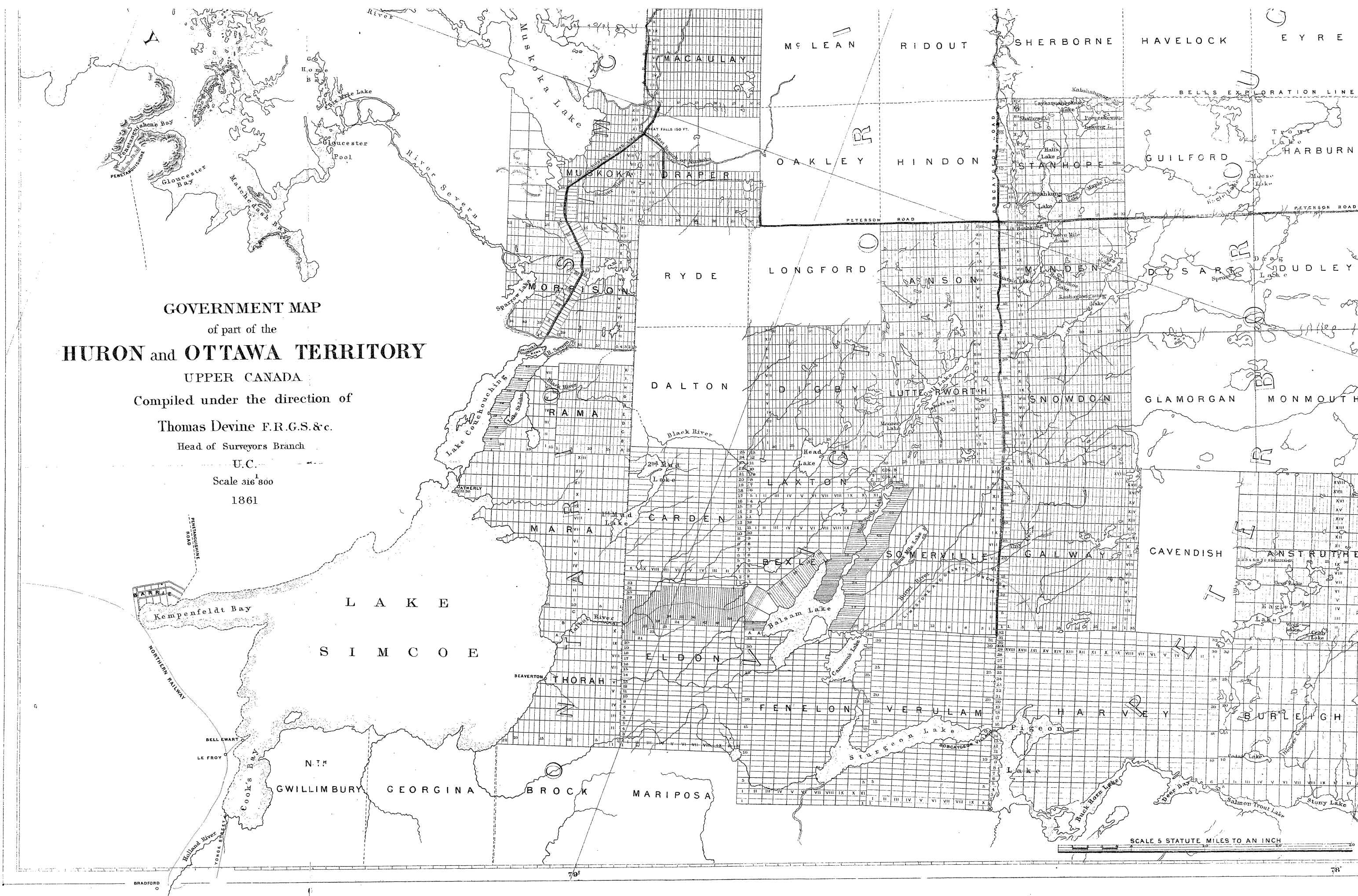
Maple Lake



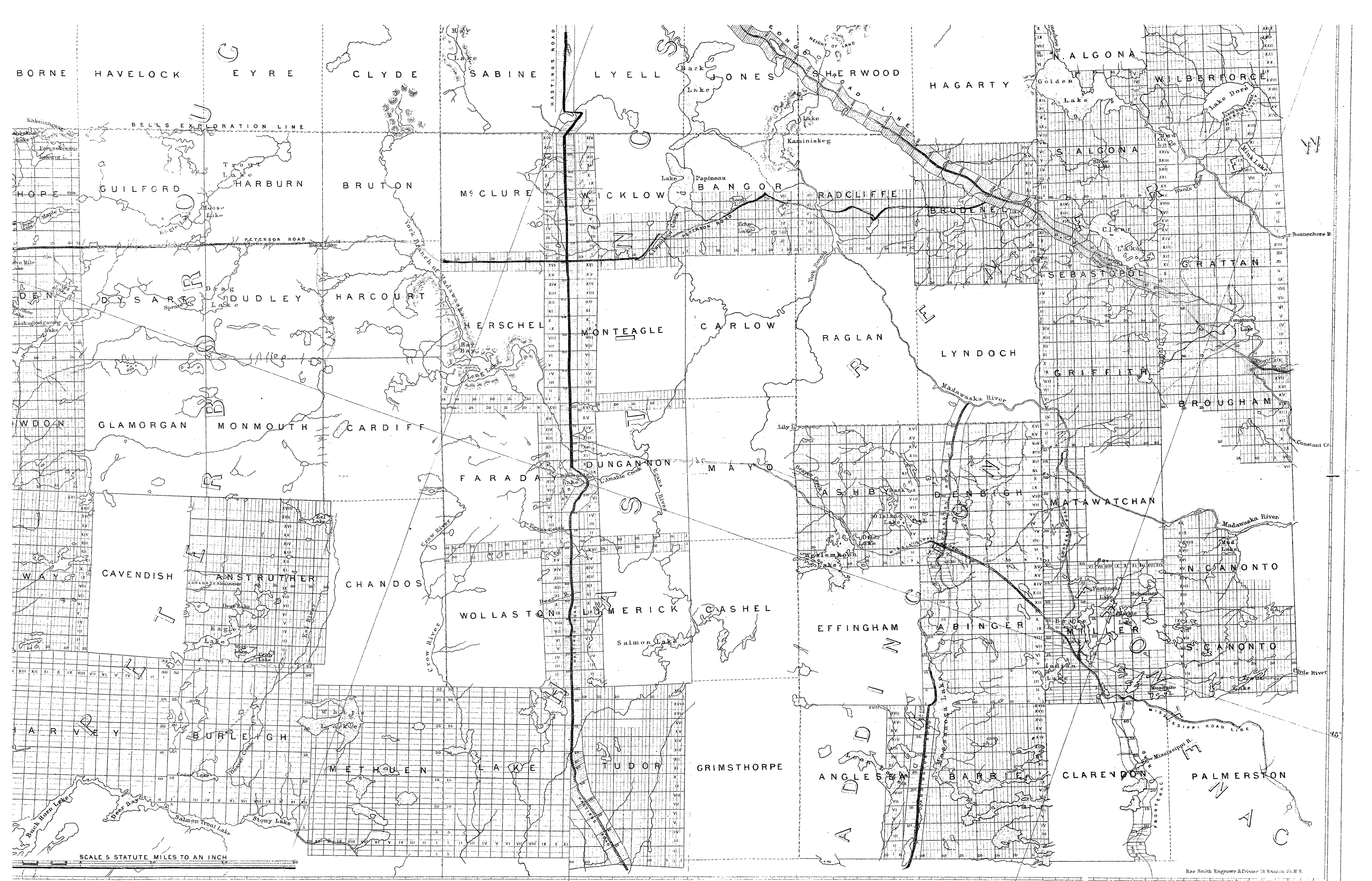
GOVERNMENT MAP  
of part of the  
**HURON and OTTAWA TERRITORY**

UPPER CANADA  
Compiled under the direction of  
Thomas Devine F.R.G.S.&c.  
Head of Surveyors Branch

U.C.  
Scale 316 800  
1861



SCALE 5 STATUTE MILES TO AN INCH



SCALE 5 STATUTE MILES TO AN INCH

M A P

OF PART OF

# LOWER CANADA

SHOWING THE LINE OF THE

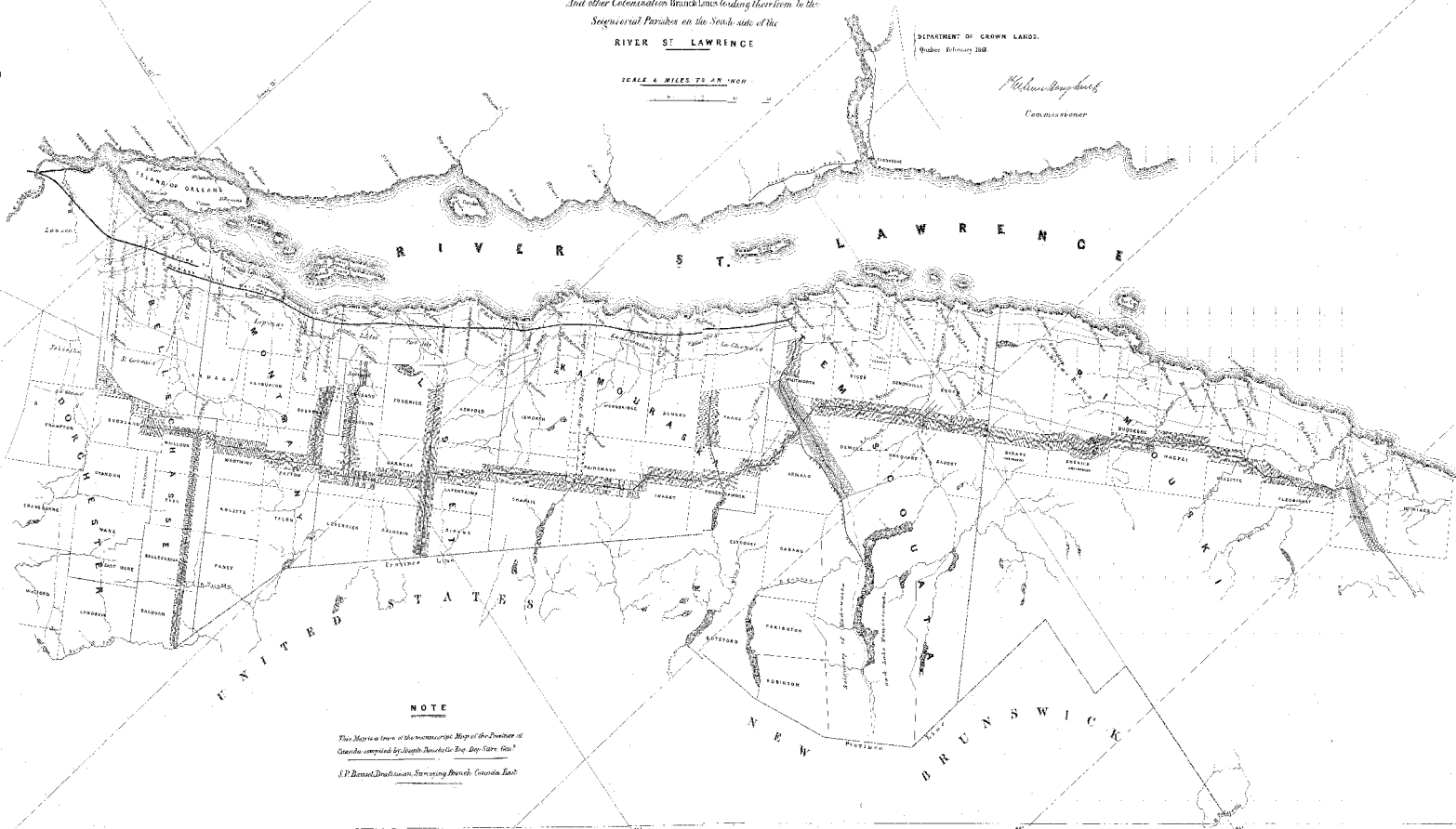
TACHE ROAD

And other Colonization Branch Lines leading therefrom to the  
Successorial Parishes on the South side of the  
RIVER ST. LAWRENCE

SCALE 4 MILES TO AN INCH

DEPARTMENT OF CROWN LANDS.  
Ottawa February 1882

*William Bayne*  
Commissioner



**NOTE**

This Map is taken from the manuscript Map of the Parishes of  
Canada compiled by Joseph Bonville for the 'Soy-Soy' Co.  
J. P. Bonville, Draftsman, Surveying Branch, Canada East



## ÉTAT

Des honoraires reçus pour le fonds d'honoraires, Haut-Canada, et des salaires des juges payés pendant l'année 1860.

| COMTES.                           | Honoraires<br>reçus. | Montant des<br>honoraires,<br>déduction<br>faite des frais<br>de perception | Salaires des juges. |          | Déficit. |          | Surplus. |        |    |
|-----------------------------------|----------------------|---|---------------------|----------|----------|----------|----------|--------|----|
|                                   |                      |   | \$                  | cts.     | \$       | cts.     | \$       | cts.   | \$ |
| 1. Brant.....                     | 1930 29              | 1717 60   |                     | 2800 00  |          | 1082 40  |          |        |    |
| 2. Carleton .....                 | 2410 56              | 2191 73   | *                   | 2200 00  |          | 1008 27  |          |        |    |
| 3. Elgin .....                    | 1268 55              | 1162 03   |                     | 1000 00  |          |          |          |        |    |
| 4. Essex.....                     | 553 31               | 416 93  |                     | 2800 00  |          | 1637 97  |          |        |    |
| 5. Frontenac, Len. et Addington   | 3492 29              | 3146 30   | *                   | 2000 00  |          | 1583 07  |          |        |    |
| 6. Grey.....                      | 1676 15              | 1450 90   |                     | 2800 00  |          | 714 14   |          |        |    |
| 7. Haldimand .....                | 1358 53              | 1195 19   |                     | 1060 44  |          | 1349 10  |          |        |    |
| 8. Halton .....                   | 1057 24              | 893 03  |                     | 2800 00  |          | 804 81   |          |        |    |
| 9. Hastings .....                 | 2225 27              | 1967 30   |                     | 2000 00  |          | 1106 97  |          |        |    |
| 10. Huron et Bruce .....          | 2308 95              | 2078 12   |                     | 2800 00  |          | 832 70   |          |        |    |
| 11. Kent.....                     | 949 30               | 799 33  |                     | 2600 00  |          | 521 88   |          |        |    |
| 12. Lambton .....                 | 918 47               | 761 60  |                     | 2400 00  |          | 1600 67  |          |        |    |
| 13. Lanark et Renfrew .....       | 1920 73              | 1694 78   |                     | 2000 00  |          | 1238 40  |          |        |    |
| 14. Leeds et Grenville.....       | 2402 47              | 2083 28   |                     | 2200 00  |          | -505 22  |          |        |    |
| 15. Lincoln .....                 | 1543 03              | 1358 68   |                     | 2800 00  |          | 716 72   |          |        |    |
| 16. Middlesex.....                | 1841 33              | 1694 66   |                     | 2433 46  |          | 1079 78  |          |        |    |
| 17. Northumberland et Durham ..   | 4661 72              | 4371 74   | *                   | 2800 00  |          | 1900 90  |          |        |    |
| 18. Norfolk .....                 | 1890 12              | 1674 86   | †                   | 795 56   |          |          |          |        |    |
| 19. Ontario .....                 | 2076 93              | 1882 68   |                     | 2800 00  |          | 428 26   |          |        |    |
| 20. Oxford .....                  | 1872 47              | 1671 22   |                     | 2000 00  |          | 325 14   |          |        |    |
| 21. Perth .....                   | 1588 14              | 1415 21   |                     | 2000 00  |          | 917 32   |          |        |    |
| 22. Peterboro' et Victoria.....   | 2239 52              | 2018 62   |                     | 2800 00  |          | 1128 78  |          |        |    |
| 23. Prescott et Russell .....     | 404 38               | 230 58  |                     | 2200 00  |          | 784 79   |          |        |    |
| 24. Prince Edouard.....           | 1045 53              | 859 71  |                     | 2400 00  |          | 381 38   |          |        |    |
| 25. Simcoe .....                  | 2105 99              | 1862 76   |                     | 2000 00  |          | 1769 42  |          |        |    |
| 26. Stormont, Dundas et Glengarry | 3042 48              | 2737 68   |                     | 2800 00  |          | 1140 29  |          |        |    |
| 27. Waterloo.....                 | 1803 30              | 1586 99   |                     | 2800 00  |          | 937 24   |          |        |    |
| 28. Welland.....                  | 1120 65              | 980 81  |                     | 2800 00  |          | 62 32    |          |        |    |
| 29. Wellington .....              | 2853 89              | 2574 84   |                     | 2000 00  |          | 1213 01  |          |        |    |
| 30. Wentworth .....               | 3031 80              | 2838 36   |                     | 2800 00  |          | 1019 19  |          |        |    |
|                                   |                      |   | *                   | 1000 00  |          |          |          |        |    |
|                                   |                      |   | †                   | 2800 00  |          |          |          |        |    |
| 31. York et Peel .....            | 9317 80              | 8745 79   | ‡                   | 2198 90  |          |          |          | 546 89 |    |
|                                   |                      |   | §                   | 1600 00  |          |          |          |        |    |
|                                   |                      |   | **                  | 1200 00  |          |          |          |        |    |
|                                   |                      |   |                     | 400 00   |          |          |          |        |    |
| Total.....                        | 66911 19             | 60063 31  |                     | 88493 36 |          | 28976 94 |          | 546 89 |    |

\*Recorder.

†Juge.

‡Juge Junior.

§Juge Ire Cour de division.

\*\*Greffier cour de com. c.

(Signé,

WILLIAM DICKINSON,

Faisant les fonctions de Sous-I. G.

Bureau de l'inspecteur-général,  
Québec, 1er février 1861.

# RAPPORT DU COLLÈGE BYTOWN,

CONFORMÉMENT A L'ACTE POUR L'ENCOURAGEMENT DE L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

## COUP-D'ŒIL GÉNÉRAL SUR L'INSTITUTION.

Le collège Bytown est situé dans l'une des plus charmantes places de la cité d'Ottawa. Il fut fondé par le vénérable évêque actuel du diocèse d'Ottawa, le très révérend Dr Guigues, dans l'intention de donner à la jeunesse du Canada central, une occasion favorable de se livrer à l'étude des arts et sciences enseignés dans les collèges.

Il fut érigé en corporation par acte du parlement, le 30 mai 1849, 12<sup>e</sup> année du règne de Sa Majesté.

Conformément à cet acte, la corporation est constituée comme suit :—

Le très Révd. Dr. GUIGUES, évêque d'Ottawa, président.

Révd. F. J. H. CABARET, supérieur du collège Bytown.

Révd. F. D. DANDURAND, prêtre de la paroisse.

Révd. F. A. TORTEL, directeur du collège Bytown.

Révd. F. R. COOKE, professeur de mathématiques.

Révd. F. J. LEFEBVRE, professeur de philosophie.

Révd. F. J. McGRATH, professeur de belles-lettres.

Révd. F. H. MAURAIT, économiste.

## LISTE DU CORPS DES PROFESSEURS.

A part des personnes ci-haut nommées, le corps des professeurs comprend aussi : P. Derbuel, J. Scanlan, J. B. Boudain, P. O. Brennan, J. Genin, T. Duhamel, J. S. McGill.

## COURS DES ETUDES.

Le système d'instruction embrasse toutes les différentes branches scientifiques et littéraires : le grec le latin, l'anglais et le français, les mathématiques, la physique, la chimie, la rhétorique, l'élocution, la philosophie, morale et intellectuelle, la musique, vocale et instrumentale.

Les langues anglaise et française, sont enseignées sur une échelle que ne peut surpasser aucune autre institution en Canada.

Un cours commercial, dirigé par des professeurs de grande expérience, a été ouvert pour l'avantage des jeunes gens qui ne désirent pas faire le cours des études classiques. Dans ce cours l'on enseigne les branches les plus en rapport avec la vocation à laquelle se destine chaque élève.

Les édifices sont spacieux et bien aérés, et ne manquent de rien de ce que l'on recherche dans une maison d'éducation ; le collège possède des cours de récréation, d'une étendue de plusieurs arpents, et une salle très confortable où les élèves peuvent s'amuser quand il pleut ou quand le temps est froid.

---



---

**NOMBRE D'ÉTUDIANTS.**

|  |   |   |   |   |            |
|--|---|---|---|---|------------|
| Nombre d'étudiants d'origine anglaise, | - | - | - | - | 90         |
| “ “ “ française,                       | - | - | - | - | 50         |
| “ d'étudiant admis gratuitement,       | - | - | - | - | 20         |
| Total,                                 | - | - | - | - | <u>160</u> |

---

**FINANCES.**

|   |   |   |   |                 |
|---|---|---|---|-----------------|
| Valeur des biens fonds appartenant à l'institution, | - | - | - | \$ 6,000        |
| “ des édifices occupés par l'institution,           | - | - | - | 40,000          |
| “ des meubles,                                      | - | - | - | 9,000           |
| “ de la bibliothèque,                               | - | - | - | 1,200           |
| “ des instruments de physique,                      | - | - | - | 800             |
| Montant total,                                      | - | - | - | <u>\$57,000</u> |
| Montant total des dettes de l'institution,          | - | - | - | <u>\$20,000</u> |

---

**REVENU POUR L'ANNEE EXPIREE LE 31 DECEMBRE 1860.**

|                         |   |   |   |   |                 |
|-------------------------|---|---|---|---|-----------------|
| Pensions des étudiants, | - | - | - | - | \$8,000         |
| Octroi du gouvernement, | - | - | - | - | 1,400           |
| Divers dons,            | - | - | - | - | 1,600           |
| Revenu total,           | - | - | - | - | <u>\$11,000</u> |

---

Dépenses ordinaires pour l'année expirée le 31 décembre 1860, \$10,000

Je certifie que ce rapport est correct, et qu'il est signé par moi, en ma qualité de supérieur et au nom du corps administratif du collège Bytown.

Daté à Ottawa, ce 2 avril 1860.

J. H. CABARET, A. M.

# RAPPORTS

DU

## CHANCELIER, VICE-CHANCELLIER ET DU SENAT

DE

### L'UNIVERSITÉ DE TORONTO,

### DU COMITÉ DU COLLÈGE DU HAUT-CANADA,

### ET DU CONSEIL DU COLLÈGE, POUR L'ANNÉE 1860.

*A Son Excellence le très honorable Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et visiteur de l'université de Toronto :*

PLAISE A SON EXCELLENCE,—

Le chancelier, le vice-chancelier ainsi que le sénat de l'université de Toronto, ont l'honneur de vous présenter leur rapport annuel.

Les progrès de l'université ont, dans le cours de l'an dernier, continué à marcher d'un pas ferme, néanmoins : l'augmentation constante dans le nombre des étudiants, le désir croissant manifesté par la jeunesse de la province, de participer dans les avantages mis à sa portée pour se procurer une éducation libérale, garantie par la dotation de l'université. Il était raisonnable, à la suite des mesures adoptées par la Législature lors de la session pour abolir les privilèges que confère un degré aux étudiants qui entrent dans la carrière du droit, de croire qu'il y aurait une baisse dans le nombre de ceux qui courent à la conquête de ce degré ; et en effet, comme nous avons en même temps rendu le cours plus long et environné de plus de difficulté les examens de la faculté du droit, il y a diminution dans le nombre des étudiants dans ce département. Néanmoins, en général, le nombre d'immatriculés a été plus grand qu'en toute autre année.

Le nombre total des étudiants dans les différentes facultés qui ont subi leurs examens en 1860 est de 206, contre 192 en 1859. Le nombre de ceux admis à immatriculation fut de 73 en 1860, contre 62 en 1859.

La partie la plus importante de nos travaux cette année a été consacrée à la position financière de la dotation confiée à nos soins. La cessation de l'octroi en faveur du collège du Haut-Canada, a nécessité une réduction dans le personnel des Maîtres, et dans le salaire de ceux qui ont été retenus. Nous avons l'espoir que les règlements que nous avons passés dans ce sens, nous permettront à l'avenir de proportionner les dépenses aux revenus ; mais comme il était nécessaire d'accorder une indemnité aux maîtres mis à la retraite, nous ne pouvons nous empêcher d'anticiper un surplus de dépenses dans l'année courante.

Les finances de l'université elle-même ne nous ont pas moins donné de trouble. Les dépenses opérées sur la bâtisse, la bibliothèque et le musée avaient déjà beaucoup affaibli le capital de la dotation, en même temps que des frais extraordinaires étaient occasionnés par l'installation du nouvel édifice. Le trésorier nous informait à la même époque que l'on ne pouvait compter comme revenu certain un montant considérable provenant des ventes faites pendant que les terres réalisaient encore des prix très élevés ; et d'un autre côté la diminution de l'intérêt sur les effets du gouvernement, en lesquels est converti notre fonds permanent, menace d'opérer une brèche redoutable et toujours croissante dans nos revenus disponibles. Quand nous connûmes ces faits, nous nous efforcâmes autant que possible, de réduire la dépense imputable au fonds de revenu, et nous avons passé des règlements pour réduire nos dépenses en proportion de la réduction constatée dans le

revenu ; mais le sénat n'a pas de contrôle sur le bureau du trésorier. Déjà dans un mémoire soumis à Votre Excellence nous avons fait l'exposé de toutes ces circonstances, et nous avons l'espoir que dans le cours de la présente année le gouvernement de Votre Excellence réussira, au moyen d'une heureuse intervention, à rétablir toute la dépense sur un pied satisfaisant, et à assigner à l'université une somme annuelle fixe, ou une proportion définie, sur laquelle il sera de notre devoir de régler nos dépenses.

Nous avons l'honneur d'annexer à ce rapport, celui des directeurs de l'observatoire, ainsi que celui du comité du collège du Haut-Canada, et les listes des classes de l'université pour l'année 1860.

Le tout respectueusement soumis,

(Signé,)

ROBERT E. BURNS,  
Chancelier.

(Contresigné,)

THOMAS MOSS, registraieur.

### COMITÉ DU COLLÈGE DU HAUT-CANADA.

Le comité du collège du Haut-Canada a l'honneur de faire rapport au sénat, que dans le cours de l'année dernière il a spécialement dirigé son attention vers les modifications dans l'organisation et la distribution du personnel de l'éducation, propres à assurer le parfait fonctionnement de l'école, ne perdant pas de vue la grande diminution opérée dans le revenu en conséquence de la cessation de l'octroi parlementaire annuel. Un rapport spécial, qu'il a soumis au sénat le 4 juin dernier, sert de base à un statut subséquemment introduit, et qui, tel qu'amendé plus tard dans le sens de l'opinion exprimé par le gouverneur en conseil, a été passé et est maintenant en opération. Le comité a le ferme espoir qu'avec les pouvoirs que lui confère ce statut de faire remplir les devoirs du troisième maître des classiques par un adjoint à un faible salaire, il pourra heureusement faire face à toutes les difficultés, jusqu'à ce que le nombre des élèves excède de beaucoup celui des années dernières.

Le comité, dans ses rapports des années précédentes, a eu occasion de parler des succès partiels mais croissants des efforts qu'il a faits pour substituer aux châtimens corporels d'autres systèmes de discipline ; et après avoir vu l'application presque complète de ces systèmes remplacer le principe si hautement condamnable des coups, qui autrefois était le principal, si non le seul mode de correction pour punir la paresse et les offenses contre les mœurs, le comité, à sa dernière réunion en décembre, passa une résolution par laquelle chaque maître était prié "de dire quel effet avait eu, sur la discipline et la correction "moral de l'école, l'abolition des châtimens corporels, excepté dans les cas d'offenses graves contre les mœurs, depuis que l'on a introduit le système de retenir les enfants après les heures d'écoles, et substitué d'autres peines à ce châtiment." C'est avec grand plaisir que le comité se trouve en mesure de pouvoir faire rapport qu'il a reçu des réponses de chacun des maîtres du collège, neuf en tout, dans lesquelles, à l'unanimité, ils approuvent le changement effectué et le qualifient d'amélioration marquée et très importante. Le Dr. Scadding observe : "L'introduction de systèmes de discipline fondés sur la raison et la morale dans une école toute nouvelle, débutant sur le principe que les châtimens corporels seront prohibés, doit être chose facile comparée à leur établissement subit dans une institution ancienne et assise sur des bases différentes, conservant les mêmes instituteurs enseignant aux mêmes élèves ; mais l'expérience, je le crois, réussit chez nous, et la difficulté proverbiale du premier pas à faire ayant été si heureusement surmontée, je concours bien cordialement dans l'amélioration apportée au système." M. Webb est d'avis "que le nouveau système a admirablement bien fonctionné à l'égard des enfants qui sont entrés au collège sous son règne. Les enfants habitués à l'ancien système, à l'exception de 3 ou 4, qui se font renvoyer par la rudesse ou la légèreté de leur caractère, ne semblent pas encore avoir appris à apprécier le changement survenu dans leur condition." Il est aussi d'opinion "que le changement a été satisfaisant, a eu l'effet de resserrer les liens de l'affection entre les enfants et leurs maîtres." Il ajoute au sujet des études "que les enfants progressent au moins aussi bien qu'avant, peut être mieux." Le Dr. Barret remarque que "la discipline est aussi puissante que sous l'ancien système, et que le caractère moral de l'école a été grandement amélioré ;" et il offre "ses sincères remerciemens au comité pour

la persévérance dont il a fait preuve en réussissant à introduire un système qui, une fois en pleine opération, a beaucoup l'effet d'amoindrir les difficultés de l'institution." Tels sont les sentiments des plus anciens maîtres du collège, à l'exception du principal, dont la juridiction inébranlable en faveur du maintien des châtimens corporels tant dans les cas de négligence en matières d'études que dans les cas de délits contre les mœurs, a nécessairement rendu l'introduction du système plus avantageux de la persuasion morale très difficile au comité. Les opinions des autres maîtres concordent avec celles exposées plus haut. Le professeur de mathématiques, M. Brown, après avoir dit que quand même il aurait été constaté que le nouveau système n'était pas meilleur que l'ancien dans ses résultats directs, il aurait toujours considéré le changement comme une amélioration, ajoute : " A en juger, néanmoins, par l'expérience que j'en ai faite, je suis d'avis que l'abolition des châtimens corporels a été suivie de succès plus importants ; les enfants travaillent autant qu'autrefois, et leur conduite est bien plus régulière, leurs dispositions sont meilleures, et leurs rapports avec leurs maîtres sont marqués au coin d'une plus grande affection." M. Thompson dit en peu de mots : " J'ai beaucoup de plaisir à constater que la discipline et le caractère moral de l'école ont subi une grande amélioration depuis qu'on a aboli les châtimens corporels, et que les enfants sont retenus après les heures d'école." Le Dr. Connor, M. Evans, M. Schluter, M. Evans et M. Dodd, concourent tous à témoigner en faveur de l'efficacité de la discipline et du caractère moral de l'école sous le nouveau régime.

Dès que le comité essaya de donner suite à son plan de remplacer les châtimens corporels par un système qui n'était rien moins qu'un appel direct à des sentiments plus nobles et plus élevés que la simple crainte du fouet, il fut assailli par des préjugés et des difficultés, inévitables, à la vérité, surtout lorsqu'ils s'agissait d'effectuer un changement aussi important dans une institution de date aussi ancienne que le collège du Haut-Canada, mais aujourd'hui que ces obstacles sont surmontés, il éprouve une bien grande satisfaction en se trouvant en mesure de pouvoir consigner ici le fait que les maîtres ont cordialement et sincèrement manifesté leur approbation du nouveau système, après l'avoir scrupuleusement mis en pratique. Sans leur libre coopération pas un système ne pourrait être tenté avec chance de succès, et le comité est d'avis que le personnel des instituteurs mérite beaucoup d'éloges pour avoir aussi cordialement fait l'expérience d'un système qui était inévitablement, dès son début, destiné à rencontrer tant d'obstacles et de difficultés.

Le comité appelle l'attention du sénat sur le rapport financier ci-joint, et soumet en même temps à sa considération le fait que tandis que le revenu du collège a été diminué de onze cents louis par année par la cessation de l'octroi parlementaire, la réduction des dépenses est encore loin d'être entièrement un fait accompli. Par les statuts que le sénat a récemment passés, le nombre des instituteurs ainsi que le montant des salaires ont été diminués, dans le but de régler la dépense sur les ressources affaiblies de l'institution. Mais la résolution du sénat qui continue aux maîtres en retraite leurs salaires pour une autre année, retarde la réduction immédiate de la dépense, et exige la plus stricte économie dans chaque département afin d'éviter l'accumulation des arrérages malheureusement inévitables pour l'année courante, malgré les efforts du comité et du principal pour détourner un résultat aussi redoutable.

---

## SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ.

L'HON. ROBERT E. BURNS, *Chancelier.*  
 L'HON. JAMES PATTON, LL.D., M. L. C., *Vice-Chancelier.*  
 JOHN LANGTON, M.A.  
 LE REV. JOHN McCAUL, LL.D.  
 L'HON. ADAM FERGUSSON, M.L.C.  
 L'HON. JOSEPH C. MORRISON.  
 L'HON. DAVID CHRISTIE, M.L.C.  
 SIR WM. E. LOGAN, F.R.S.  
 JAMES J. HAYES, M.D.  
 LE REV. JOHN TAYLOR, M.D., M.A.  
 LE REV. A. LILLIE, D.D.  
 E. M. HODDER, M.D., F.R.C.S., Ang., *Presid. de la chambre de médecine.*  
 L'HON. J. H. CAMERON, Q.C., *Trésorier de la Société de Loi.*  
 LE REV. E. RYERSON, D.D., *Surintendant en Chef des écoles.*  
 LE PRINCIPAL DE QUEEN'S COLLEGE, pour le temps présent.  
 LE REV. S. S. NELLES, M.A., *Principal du Collège Victoria, Cobourg.*  
 LE PREVOST DU COLLEGE DE LA TRINITE, Toronto.  
 LE TRES-REV. A. McDONELL, *Président du Collège Régio-polis, Kingston.*  
 LE REV. M. WILLIS, D.D., *Professeur Primarius College de Knox.*  
 LE REV. WALTER STENNETT, M.A., *Principal, Collège du H.C.*  
 LE REV. J. TABARET, Supérieur, Collège de Bytown.  
 M. BARRETT, M.A., M.D., *Président, Ecole de Médecine, Toronto.*  
 H. H. CROFT, D.C.L., F.L.S.  
 J. B. CHERRIMAN, M.A.  
 DANIEL WILSON, LL.D.  
 LE REV. JOHN JENNINGS, D.D.  
 HON. O. MOWAT, Q.C., M.P.P.  
 GEORGE HERRICK, M.D.  
 IRA LEWIS, M.A.  
 LARRATT WM. SMITH, D.C.L.  
 S. S. MACDONELL, LL.D.  
 LE REV. H. BATE JESSOPP, M.A.  
 JOHN HELLIWELL, M.A.  
 WM. GEO. DRAPER, M.A.  
 T. A. McLEAN, M.A.  
 JOHN BOYD, M.A., B.C.L.  
 ADAM CROOKS, M.A., B.C.L.  
 DANIEL McMICHAEL, B.C.L.  
 JOHN E. THOMSON, B.A.  
 E. C. JONES, B.A.  
 J. D. ARMOUR, B.A.  
 J. J. KINGSMILL, B.A.  
 HON. WM. CAYLEY, M.P.P.

THOMAS MOSS, M.A., *Régistrateur.*

## EXAMINATEURS.

## LOI.

ADAM CROOKS, ECR., M.A., B. en L.

D. McMICHAEL, ECR., B. en L.

## MEDECINE.

|  |   |  |
|--|---|--|
| <i>Médecine et Thérapeutique</i> .....             | { | E. M. HODDER, F. R. C. S., Ang.,<br>P. M. B. |
| <i>Obstétrique et Jurisprudence Médicale</i> ..... |   | W. B. NICOL, M.D.                            |
| <i>Chirurgie et Anatomie</i> .....                 |   | A. RUTTAN, M.D.                              |
| <i>Physiologie et Anatomie Comparée</i> .....      |   | R. CHECKLEY, M.D.                            |

## MÉDECINE ET ARTS.

|                                 |   |                           |
|---------------------------------|---|---------------------------|
| <i>Chimie</i> .....             | { | H. H. CROFT, D. en L.     |
| <i>Histoire Naturelle</i> ..... |   | LE RÉV. W. HINCKS, F.L.S. |
|                                 |   | R. CHECKLEY, M.D.         |

## ARTS.

|  |   |  |
|--|---|--|
| <i>Grec et Latin</i> .....                           | { | LE RÉV. JOHN McCAUL, LL.D.<br>WM. WEDD, M.A.             |
| <i>Mathématiques</i> .....                           |   | J. B. CHERRIMAN, M.A.<br>RÉV. E. J. SENKLER, M.A.        |
| <i>Anglais et Histoire</i> .....                     |   | DANIEL WILSON, LL.D.<br>GEORGE R. R. COCKBURN, M.A.      |
| <i>Français, Allemand, Italien et Espagnol</i> ..... |   | JAMES FORNERI, LL.D.<br>EMILE COULON, ECR.               |
| <i>Minéralogie et Géologie</i> .....                 |   | E. J. CHAPMAN, ECR.                                      |
| <i>Métaphysique et Morale</i> .....                  | { | LE RÉV. J. BEAVEN, D.D.<br>RÉV. A. LILLIE, D.D.          |
| <i>Langues de l'Orient</i> .....                     |   | J. M. HIRSCHFELDER, ECR.<br>RÉV. JOHN TAYLOR, D.D., M.D. |
| <i>Météorologie</i> .....                            |   | G. T. KINGSTON, M.A.                                     |
| <i>Génie Civil</i> .....                             |   | SANDFORD FLEMING, ECR.                                   |

## MEDECINE.

## MATRICULATION—1860.

| Classiques.  | Mathématiques.  | Anglais.  | Histoire.   | Chimie.   | Histoir. Natur'l.   | Français.                          |
|--|---|---|---|---|---|------------------------------------|
| 2me Classe.<br>Whiteside, W. N.  | 1re Classe.<br>Whiteside, W. N.<br>Standish, J.<br>Harley, J.   | 2me Classe.<br>Milne,<br>Bell, W. H.  | 2me Classe.<br>Sinclair, L. C.<br>Milne,  | 1re Classe.<br>McLaughlin,<br>J. W.                             | 1re Classe.<br>Milne,   | 3me Classe.<br>Whiteside,<br>W. N. |
| 3me Classe.<br>Trenor, J. B.<br>Harley, J.<br>Standish, J.<br>Sparrow, J. W.   | 3me Classe.<br>McLaughlin,<br>J. W.   | Whiteside, W. N.<br>Sinclair, L. C.<br>Sparrow, J. W.<br>Harley, J.   | Whiteside, W. N.<br>Sparrow, J. W.<br>Harley, J.  | Ramsay, R.<br>Sinclair, L. C.<br>Whiteside, W. N.<br>Harley, J. | 2me Classe.<br>Ramsay, R.<br>Sinclair, L. C.  | Harley, J.<br>Sparrow,<br>J. W.    |
| Renwick, H.<br>Robinson, C.<br>Milne,<br>Bell, W. H.<br>Sinclair, L. C.<br>Ramsay, R.<br>Hornbrook, E.<br>McLaughlin,<br>J. W. | Sparrow, J. W.<br>Hornbrook, E.<br>Milne,<br>Sinclair, L. C.<br>Bell, W. H.<br>Ramsay, R.<br>Renwick, H.<br>Robinson, C.<br>Trenor, J. B. | 3me Classe<br>Robinson, C.<br>McLaughlin,<br>J. W.<br>Ramsay, R.<br>Renwick, H.<br>Hornbrook, E.<br>Standish, J.<br>Trenor, J. B. | 3me Classe.<br>Bell, W. H.<br>Ramsay, R.<br>Trenor, J. B.<br>Robinson, C.<br>Renwick, H.<br>McLaughlin,<br>J. W.<br>Hornbrook, E.<br>Standish, J. | 2me Classe.<br>Milne,<br>Hornbrook, E.<br>Sparrow, J. W.        | 3me Classe.<br>Whiteside, W. N.<br>Robinson, C.<br>Harley, J.<br>McLaughlin,<br>J. W.<br>Renwick, H.<br>Sparrow, J. W.<br>Hornbrook, E.<br>Bell, W. H.<br>Trenor, J. B.<br>Standish, J. |                                    |



## ARTS.

| <i>Grec et latin.</i>   | <i>Mathématiques.</i>  | <i>Anglais.</i>   | <i>Histoire.</i>  | <i>Français.</i>   |
|---|--|---|---|--|
| 1ère CLASSE.<br>Connor, J.<br>Robertson, T.F. }<br>Wilson, J. }<br>Vandersmissen, W. }<br>2ème CLASSE.<br>Snider, E. F. }<br>Alexander, R.H. }<br>Small, J. S. }<br>Rutledge, J. }<br>Glasco, J. T. } | 1ère CLASSE.<br>Magee, J.<br>Lount, G.<br>Robertson, T. J. }<br>Snider, E. F. }<br>Rutledge, J. }<br>Wilson, J. }<br>Young, R. W. }<br>Johnstone, J. }<br>2ème CLASSE.<br>Gundy, J. R.<br>Croly, J. E.<br>McEwan, P. A.<br>Malcolm, J.<br>Glasco, T. J.<br>Seymour, J. E.<br>3ème CLASSE.<br>Bigg, W. R.<br>Jolly, J. W.<br>McMillan, J.<br>Ballantyne, W. D. }<br>Connor, J. }<br>Cleary, R. }<br>Alexander, R. H. }<br>Osborne, R. B. }<br>Holme, J. C. }<br>Thornton, R. M. }<br>Small, J. C. }<br>Cuttan, H. H. }<br>Mills, J. H. }<br>Dixon, A. }<br>Kerr, G. }<br>Jackes, C. B. }<br>Spotten, H. B. }<br>Sutton, H. }<br>Park, S. }<br>Rossin, J. }<br>Jones, S. A. }<br>Magee, J. }<br>Patton, F. L. }<br>Stowell, J. }<br>Stephenson, J. }<br>Bell, J. W. }<br>Hopkin, J. W. }<br>Gundy, J. R. }<br>Jackson, J. P. }<br>Mulholland, J. }<br>Vandersmissen WH }<br>Ferguson, J. }<br>Rolph, J. W. }<br>King, R. }<br>Ferguson, P. } | 1ère CLASSE.<br>Ballantyne, W. D.<br>Jones, S. A.<br>Johnstone, J.<br>Connor, J.<br>2ème CLASSE.<br>Small, J. C.<br>Young, R. W.<br>McEwan, P. A.<br>Glasco, J. T.<br>Cleary, R. }<br>Malcolm, J. }<br>Robertson, T. F. }<br>Alexander, A. H. }<br>Thornton, R. M. }<br>3ème CLASSE.<br>Bigg, W. R. }<br>Snider, E. F. }<br>McMillan, J. }<br>Wilson, J. }<br>Seymour, J. E. }<br>Cuttan, H. H. }<br>Patton, J. L. }<br>Rutledge, J.<br>Vandersmissen, W H<br>Croly, J. E.<br>Magee, J. }<br>Bell, J. }<br>Jolly, J. W.<br>Lount, G.<br>Jackes, C. B.<br>Park, S.<br>Gundy, J. R.<br>Mulholland, J.<br>Holme, J.<br>Stephenson, J.<br>Stowell, J.<br>Mills, J. H.<br>Rolph, J. W.<br>Osborne, R. B.<br>Spotten, H. B.<br>Hopkin, J. W.<br>Sutton, H.<br>Dixon, A.<br>Ferguson, J.<br>Ferguson, P.<br>Rossin, J.<br>Jackson, J. P.<br>King, R. | 1ère CLASSE.<br>Cleary, R.<br>Robertson, T. F.<br>Young, R. W.<br>Johnstone, J.<br>Connor, J.<br>2ème CLASSE.<br>Malcolm, J.<br>Thornton, R. M.<br>Small, J. C.<br>Ballantyne, W. D.<br>Jones, S. A.<br>3ème CLASSE.<br>McMillan, J.<br>Bell, J.<br>Lount, G. }<br>Croly, J. E. }<br>Cuttan, H. H. }<br>McEwan, P. A. }<br>Jackes, C. B. }<br>Mulholland, J. }<br>Bigg, W. R. }<br>Patton, F. L. }<br>Rutledge, J. }<br>Vandersmissen, W H }<br>Glasco, J. T. }<br>Gundy, J. R. }<br>Rolph, J. W. }<br>Park, S. }<br>Magee, J. }<br>Holme, J. C. }<br>Stowell, J. }<br>Snider, E. F. }<br>Rossin, J. }<br>Hopkin, J. W. }<br>Wilson, J. }<br>Osborne, R. B. }<br>Jolly, J. W. }<br>Alexander, R. H. }<br>Dixon, A. }<br>Stephenson, J. }<br>Sutton, H. }<br>Kerr, G. }<br>King, R. }<br>Spotten, H. B. }<br>Ferguson, P. }<br>Ferguson, J. }<br>Mills, J. H. }<br>Jackson, J. P. }<br>King, J. P. } | 1ère CLASSE.<br>Cleary, R.<br>Small, J. C.<br>Ballantyne, W. D.<br>2ème CLASSE.<br>Wilson, J. }<br>Vandersmissen, }<br>W. H. }<br>Young, W. R. }<br>Rutledge, J. } |

## GENIE CIVIL:

| <i>Mathématiques.</i>                                | <i>Anglais.</i>                   | <i>Français.</i>                  | <i>Histoire.</i>  | <i>Dessin.</i>  |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|---|---|
| 1ère CLASSE.<br>Irwin, B.                            | 1ère CLASSE.<br>Irwin, B.         | CLASSE.<br>Irwin, B.              | 1ère CLASSE.<br>Irwin, B.<br>Bellairs, W. G.<br>Williamson, A. E. | 3ème CLASSE.<br>Irwin, B.<br>Bellairs, W. G.<br>Williamson, A. E. |
| 2ème CLASSE.<br>Bellairs, W. G.<br>Williamson, A. E. | 2ème CLASSE.<br>Bellairs, W. G.   | 3ème CLASSE.<br>Williamson, A. E. |   |   |
|  | 3ème CLASSE.<br>Williamson, A. E. |                                   |   |   |

## AGRICULTURE.

| <i>Agriculture.</i>         | <i>Anglais.</i>             | <i>Mathématiques.</i>       | <i>Histoire.</i>            |
|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| 1ère CLASSE.<br>Terrill, J. | 1ère CLASSE.<br>Terrill, J. | 1ère CLASSE.<br>Terrill, J. | 1ère CLASSE.<br>Terrill, J. |

## FACULTÉ DE MÉDECINE.

## PREMIÈRE ANNEE—1860.

|                 | Physiologie.   | Anatomie.   | Chimie.   |
|-----------------|--|---|---|
| Classe I .....  | 1. Thom, J. C.<br>2. Stinson, C. W.<br>3. Tisdell, J. C.<br>4. McCool, D. B. | 1. Thom, J. C.<br>2. Stinson, C. W.<br>3. McCool, D. B. |   |
| Classe II ..... |  | 1. Tisdell, J. C.                                       | 1. McCool, D. B.<br>2. Thom, J. C.<br>3. Tisdell, J. B. |
| Classe III ...  |  |   | Stinson, C. W.  |

## SECONDE ANNEE.

|              | Thérapeutique,<br>etc.            | Botanique.     | Chimie.      | Physiologie. | Anatomie.    |
|--------------|-----------------------------------|----------------|--------------|--------------|--------------|
| Classe I ... |                                   | 1. Bolster, J. | Bolster, J.  | Bolster, J.  | Bolster, J.  |
| Classe II .. |                                   | DeGrassi, G.   | DeGrassi, G. | DeGrassi, G. |              |
| Classe III.  | 1. DeGrassi, G.<br>2. Bolster, J. |                |              |              | DeGrassi, G. |

## TROISIÈME ANNÉE.

|             | Médecine.                       | Chirurgie.     | Médecine.  | Obstétrique.   | Jurisprudence médicale.                              | Anatomie comparative.           | Chimie pratique.                                     |
|-------------|---------------------------------|----------------|--|--|--|---------------------------------|--|
| 1ère classe | 1. Hudson, A.<br>2. Elliott, J. | Elliott, J.    | 1. Hudson, A.<br>2. Elliott, J.<br>3. Pollock, D. J. | 1. Hudson, A.<br>2. Elliott, J.<br>3. Pollock, D. J. | 1. Hudson, A.<br>2. Elliott, J.<br>3. Pollock, D. J. |                                 | 1. Hudson, A.<br>2. Elliott, J.<br>3. Pollock, D. J. |
| 2ème classe |                                 | Hudson, A.     |  |  |  | 1. Elliott, J.<br>2. Hudson, A. |  |
| 3ème classe | Pollock, J. D.                  | Pollock, D. J. |  |  |  | Pollock, D. J.                  |  |

## CANDIDATS POUR B. À M.

|             | Anatomie.  | Physiologie.  | Médecine.   | Chirurgie.  | Obstétrique.   | Chimie.  | Chimie pratique.  | Jurisprudence médicale.                                  |
|-------------|--|---|---|---|--|--|---|--|
| 1ère classe | 1. Martyn, DeW. H.<br>2. Bascom, J.<br>3. Playter, E.<br>4. Morton, E. D.<br>5. Ogden, W. W. | 1. Morton, E. D.<br>2. Playter, E.<br>3. Ogden, W. W.<br>4. Bascom, J.<br>5. Martyn, DeW. H.<br>6. Tisdell, F. E. | 1. Bascom, J.<br>2. { Morton, E. D.<br>Morton, W. W.<br>Ogden, W. W.<br>Bascom, J.<br>Martyn, DeW. H. | 1. Tisdell, F. E.<br>2. Martyn, DeW. H.<br>3. Ogden, W. W.<br>4. Bascom, J.<br>5. Playter, E. | 1. Bascom, J.<br>2. Tisdell, F. E.<br>3. Morton, E. D.<br>4. Martyn, DeW. H. | 1. Playter, E.<br>2. { Tisdell, F. E.<br>Bascom, J.<br>Morton, E. D.<br>Ogden, W. W.<br>Tisdell, F. E. | 1. Morton, E. D.<br>2. { Playter, E.<br>Bascom, J.<br>Ogden, W. W.<br>Tisdell, F. E.<br>Martyn, DeW. H. | 1. Tisdell, F. E.<br>2. Bascom, J.<br>3. Martyn, DeW. H. |
| 3ème classe | Tisdell, F. E.   |   | 1. Tisdell, F. E.<br>2. Playter, E.<br>3. Martyn, DeW. H.   | Morton, E. D.   | 1. Ogden, W. W.<br>2. Playter, E.  |  |   | 1. Playter, E.<br>2. Morton, E. D.<br>3. Ogden, W. W.    |

## FACULTÉ EN LOI.

## MATRICULATION.

| Grec et Latin.   | Mathématiques.   | Anglais.   | Français.                 | Histoire.   |
|--|--|--|---------------------------|---|
| 1ère CLASSE.<br>1. Selby (S. B. J.)<br>2. McCaul (G. L.)<br>3. Rolls (J. F.)   | 3ème CLASSE.<br>1. Donaldson.<br>2. Selby.<br>3. D'Aubigny.<br>4. Rolls.<br>5. Burnham.<br>6. Smith.<br>7. McKellar.<br>8. Idington.<br>9. Freel.<br>10. McCaul. | 1ère CLASSE.<br>1. Selby.<br>2. Rolls.   | 1ère CLASSE.<br>1. Selby. | 1ère CLASSE.<br>Selby.  |
| 3ème CLASSE.<br>1. Burnham.<br>2. Donaldson, J.<br>3. McKellar, P. D.<br>4. D'Aubigny, P.<br>5. Idington, J.<br>6. Freel, E.<br>7. Smith, E. |  | 2ème CLASSE.<br>McCaul.  | 2ème CLASSE.<br>Rolls.    | 2ème CLASSE.<br>Burnham,<br>McKellar.   |
|  |  | 3ème CLASSE.<br>1. Smith.<br>2. Donaldson.<br>3. Freel.<br>4. D'Aubigny.<br>5. { Burnham.<br>{ Idington.<br>7. McKellar. | 3ème CLASSE.<br>McCaul.   | 3ème CLASSE.<br>1. Idington.<br>2. Donaldson.<br>3. Rolls.<br>4. { Freel.<br>{ D'Aubigny.<br>6. { Smith.<br>{ McCaul. |

## PREMIÈRE ANNÉE.

| Grec et Latin.                                  | Anglais.                          | Français.                              | Histoire.                   | Logique, Ethiques t<br>Politesse civile. |
|---|-----------------------------------|--|-----------------------------|--|
| 1ère CLASSE.<br>McCabe, W.<br>Sutherland, D. G. | 1ère CLASSE.<br>Sutherland, D. G. | 2ème CLASSE.<br>McCabe.<br>Sutherland. | 1ère CLASSE.<br>Sutherland. | 1ère CLASSE.<br>Sutherland.              |
|   | 2ème CLASSE.<br>McCabe, W.        |  | 2ème CLASSE.<br>McCabe.     | 2ème CLASSE.<br>McCabe.                  |

## SECONDE ANNÉE.

| 1ère CLASSE.    | 2ème CLASSE.  | 3ème CLASSE.  |
|-----------------|---|---|
| Hamilton, J. C. | 1. Meredith, W. E.<br>2. Kerr, W. J.<br>3. McHennan, D.<br>4. Scott, W. H.<br>5. Osler, B. B.<br>6. McGlashan, J.<br>7. Smith, J. F.<br>8. Stuart, A. H.<br>9. Moore, G.<br>10. Begue, T. | 1. Upper, M. C.<br>2. Cross, J. F.<br>3. Marling, F. H.<br>4. Read, F. A.<br>5. Joseph, F. A.<br>6. Duggan, G. H.<br>7. Penton, E.<br>8. Stewart, H. P.<br>9. Wood, S. G. |

## TROISIÈME ANNÉE.

| 1ère CLASSE. | 2ème CLASSE.  | 3ème CLASSE.   |
|--------------|---|--|
|              | 1. { Miller, W. H.<br>{ Smith, R.<br>3. Douglas, N.<br>4. Boys, W.<br>5. Robertson, H.<br>6. Stephens, R. J.<br>7. O'Gara, M.<br>8. Bull, T. H.<br>9. Denison, G.<br>10. English, L.<br>11. Bethune, J.<br>12. Stayner, F. H. | 1. McMahon, J. B.<br>2. O'Brien, W. E.<br>3. McIntyre, W. R. |

## CANDIDATS POUR L. L. B.

| 1ère CLASSE.                            | 2ème CLASSE.                          | 3ème CLASSE.  |
|---|---------------------------------------|---|
| 1. Spencer, T. H.<br>2. Livingstone, J. | 1. Foster, W. A.<br>2. Hancock, J. W. | 1. Wood, S. G.<br>2. Benson, R. L.<br>3. Bowlby J. W.<br>4. Blain, D.<br>5. Hodgins, J. G.<br>6. Papps, G. S.<br>7. Cochrane, S.<br>8. Ham, J. V.<br>9. Cronyn, V.<br>10. Curran, J. J. |

## MÉDAILLISTES.

## FACULTÉ EN LOI.

|                        |                 |
|------------------------|-----------------|
| MÉDAILLE D'ARGENT..... | SPENCER, T. H.  |
| “ “ .....              | LIVINGSTONE, J. |

## FACULTÉ DE MÉDECINE.

|                        |                 |       |
|------------------------|-----------------|-------|
| MÉDAILLE EN OR.....    | BASCOM, J.      |       |
| MÉDAILLE D'ARGENT..... | PLAYTER E.      | } œq. |
|                        | TISDELL, F. B.  |       |
|                        | MORTON, E. D.   |       |
|                        | OGDEN, W. W.    | } œq. |
|                        | MARTIN, DEW. H. |       |

## BOURSES.

## MATRICULATION EN ARTS—1859.

|                            |                 |
|----------------------------|-----------------|
| <i>Grec et Latin</i> ..... | WRIGHT, T. W.   |
| <i>Mathématiques</i> ..... | LAFFERTY, A. M. |
|                            | FRISBY, E.      |

---

|                              |                |
|------------------------------|----------------|
| <i>Progrès Général</i> ..... | LEDYARD, T. D. |
| " " .....                    | GIBSON, J. M.  |
| " " .....                    | THOMPSON, W.   |

---

FACULTÉ EN LOI.

|                 |                 |
|-----------------|-----------------|
| MATRICULATION.  | SECONDE ANNÉE.  |
| SELBY, S. B. J. | HAMILTON, J. C. |

---

FACULTÉ DE MÉDECINE.

|                    |                |                  |
|--------------------|----------------|------------------|
| MATRICULATION..... | KILPATRICK, G. |                  |
| PREMIÈRE ANNÉE     | SECONDE ANNÉE. | TROISIÈME ANNÉE] |
| THOM, J. C.        | BOLSTER, J.    | ELLIOTT, J.      |
| McCOOL, D. B.      |                | HUDSON, A.       |
| TISDELL, J. C.     |                |                  |



ARTS.

PREMIÈRE ANNÉE.

|              | Grec et Latin.   | Mathématiques.   | Anglais.  | Français.   | Histoire.  | Chimie.   | Histoire naturelle.  | Téologie natu-<br>relle et preuves. | Hébreux. |
|--------------|--|--|---|---|--|---|--|-------------------------------------|----------|
| 1ère Classe. | 1.*Kilpatrick, G.<br>2. Harbottle, R.<br>3.*Gibson, J. M.<br>4.*Craig, T. D.   | 1.*Wright, T. W.<br>2. Lafferty, A. M.<br>3.*Trishy, B.  | 1. Gibson, J. M.<br>2. McWilliams, W. G.<br>3. Oldright, W.   | 1. Oldright, W.<br>2.*Muloek, W.<br>3.*Shaw, J.<br>4. McMurrich, W. B.<br>5. McWilliams, W. G.<br>6. Corbet, G.<br>7. Palmer, J. K.<br>8. Ledyard, T. D.<br>9. Scott, T. H. | 1. Gibson, J. M.<br>2. McWilliams, W. G.<br>3. Harbottle, R.<br>4. Kilpatrick, G.<br>4. Oldright, W.   | 1. McMurrich, W. B.<br>2. Harbottle, R.<br>3. Shaw, J.<br>4. Oldright, W.   | 1. McMurrich, W. B.<br>2. McWilliams, W. G.  | 1.*Stewart, A.<br>2. Gibson, J. M.  |          |
| 2e Classe.   | 1. Traver, A.<br>2. Ledyard, T. D.   | 1. Muloek, W.<br>2. McMurrich, W. B.<br>3. Harbottle, R.   | 1. Campbell, A.   | 1. Campbell, A.   | { Scott, T. H.<br>Craig, T. D.<br>McMurrich, W. B.<br>Shaw, J.<br>Muloek, W.   | 1. Shaw, J.<br>2. Oldright, W.  |  |                                     |          |
| 3e Classe.   | { Hamilton, W.<br>Thompson, W.<br>Rolls, J. F.<br>Scott, T. H.<br>Campbell, A. | 1. Harbottle, R.<br>2. Hamilton, W.<br>3. Thompson, W.<br>4. Rolls, J. F.<br>4.*Palmer, J. R.<br>5. Traver, A.<br>6. Scott, T. H.<br>7. Traver, A. | 1. Hamilton, W.<br>2. { Rolls, J. F.<br>Scott, T. H.<br>4.*Palmer, J. R.<br>5. Traver, A.<br>6. Campbell, A.<br>9.*Corbet, G.<br>10. Thompson, W. | 1. Rolls, J. F.<br>2. Harbottle, R.<br>3. Hamilton, W.<br>4. Thompson, W.<br>5. Traver, A.  | 1. Scott, T. H.<br>2. Rolls, J. F.<br>3. Corbet, G.<br>5. Hamilton, W.<br>6. Ledyard, T. D.<br>7. Traver, A.<br>8. Palmer, J. K.<br>8. Thompson, W.<br>9. Campbell, A. | 1. Harbottle, R.<br>3. Rolls, J. F.<br>4. Hamilton, W.<br>5. Ledyard, T. D.<br>6. Traver, A.<br>7. Scott, T. H.<br>8. Corbet, G.<br>9. Thompson, W.<br>10. Thompson, W. | 1. Ledyard, T. D.<br>2. Rolls, J. F.<br>3. Harbottle, R.<br>4. Hamilton, W.<br>5. Ledyard, T. D.<br>6. Traver, A.<br>7. Scott, T. H.<br>8. Campbell, A.<br>9. Thompson, W. |                                     |          |

SECONDE ANNÉE.

|           | Grec et Latin.   | Mathématiques.  | Anglais.   | Français.   | Histoire.   | Allemand.   | Chimie.   | Minéraloget<br>Géologie.  | Métaphysiques<br>et Ébrique.   | Logique.   | Langues<br>Orientales. |
|-----------|--|---|--|---|---|---|---|---|--|--|------------------------|
| 1e Classe | 1. Crawford, W. G.<br>2. Hagar, C.<br>3. Sill, A.<br>4. Coverton, W. H.<br>5. Willson, A. L. | 1. London, J.<br>2. { Fisher, J.<br>McLellan, J. A.                               | 1. Gibson, J. M.<br>2. Roger, W. M.<br>3. W. M.  | 1. Gibson, J. M.  | 1. Gibson, J. M.  | 1. Gibson, J. M.  | 1. Lubbart, J.<br>{ Roger, W. M.<br>W. M.<br>2. Tylder, W.<br>3. Hagar, C.  | 1. Roger, W. M.<br>2. Tylder, W.<br>3. Hagar, C.  | 1. Buchanan, J.<br>2. McLellan, J. A.  | 1. Buchanan, J.<br>2. McLellan, J. A.  |                        |
| 2e Classe |  |   |  | 1. Macallum, A.<br>2. Roger, W. M.  | 1. Macallum, A.<br>2. Willson, A. L.  | 1. Sill, A.<br>2. Reeve, R. A.  | 1. Sill, A.<br>2. Reeve, R. A.<br>3. Reeve, R. A.   | 1. Sill, A.<br>2. Reeve, R. A.  | 1. McLellan, J. A.   | 1. Fisher, J.<br>2. Macallum, A.   |                        |
| 3e Classe | 1. Withrow, W. H.<br>2. Hagar, C.<br>3. Sill, A.<br>4. Coverton, W. H.<br>5. Willson, A. L.  | { Reeve, R.<br>Sill, A.<br>Fisher, J.<br>Tylder, W.<br>Woods, S.<br>Cooper, J. A. | 1. Withrow, W. H.<br>2. Macallum, A.<br>3. Coverton, W. H.<br>4. W. H.<br>5. Sill, A.<br>6. Willson, A. L. | 1. Buchanan, J. M.<br>2. Sill, A.<br>3. Coverton, W. H.<br>4. Hagar, C.<br>5. Sill, A.<br>6. Willson, A. L.<br>7. Hagar, C. | 1. Buchanan, J. M.<br>2. Willson, A. L.<br>3. Coverton, W. H.<br>4. London, J.<br>5. Woods, S.<br>6. Cooper, J. A.<br>7. Hagar, C.<br>8. Willson, A. L. | 1. Buchanan, J. M.<br>2. Willson, A. L.<br>3. Coverton, W. H.<br>4. London, J.<br>5. Woods, S.<br>6. Cooper, J. A.<br>7. Hagar, C.<br>8. Willson, A. L. | 1. Buchanan, J. M.<br>2. Willson, A. L.<br>3. Coverton, W. H.<br>4. London, J.<br>5. Woods, S.<br>6. Cooper, J. A.<br>7. Hagar, C.<br>8. Willson, A. L. | 1. Gibson, J. M.<br>2. Fisher, J.<br>3. Tylder, W.<br>4. Withrow, W. H.<br>5. Roger, W. M.<br>6. Crawford, W. G.<br>7. Cooper, J. A.<br>8. Macallum, A.<br>9. Willson, A. L.<br>10. Woods, S.<br>11. Miller, A. E.<br>12. Miller, A. E.<br>13. Reeve, R. A.<br>14. London, J. J.<br>15. Strang, H. J.<br>16. Coverton, W. H.<br>17. Hagar, C.<br>18. Willson, A. L. | 1. Gibson, J. M.<br>2. Reeve, R. A.<br>3. Cooper, J. A.<br>4. Withrow, W. H.<br>5. Roger, W. M.<br>6. Crawford, W. G.<br>7. Cooper, J. A.<br>8. Macallum, A.<br>9. Willson, A. L.<br>10. Woods, S.<br>11. Miller, A. E.<br>12. Miller, A. E.<br>13. Reeve, R. A.<br>14. London, J. J.<br>15. Strang, H. J.<br>16. Coverton, W. H.<br>17. Hagar, C.<br>18. Willson, A. L. | 1. Gibson, J. M.<br>2. Reeve, R. A.<br>3. Cooper, J. A.<br>4. Withrow, W. H.<br>5. Roger, W. M.<br>6. Crawford, W. G.<br>7. Cooper, J. A.<br>8. Macallum, A.<br>9. Willson, A. L.<br>10. Woods, S.<br>11. Miller, A. E.<br>12. Miller, A. E.<br>13. Reeve, R. A.<br>14. London, J. J.<br>15. Strang, H. J.<br>16. Coverton, W. H.<br>17. Hagar, C.<br>18. Willson, A. L. |                        |

TROISIÈME ANNÉE

| Grec et Latin.   | Mathématiques et philosophie naturelle.                                 | Français.  | Allemand.  | Histoire et Ethnologie.  | Ethnologie.  | Italien.  | Chimie.  | Histoire Naturelle.  | Metaphysiq's et Ethiques.  | Cons. Polit.                    | Hebreu.  |
|--|---|--|--|--|--|---|--|--|--|---------------------------------|--|
| 1e Classe<br>1. Reeve, R. A.<br>2. Ross, J. B.   | 1. Thom, J. H.<br>2. Ormiston, D.                                       | 1. Turabull, J.<br>2. McGee, R.<br>3. Ormiston, D. | 1. Turnbull, J.<br>2. Ormiston, D.<br>3. McGee, R. | 1. Grant, G.<br>R. A.<br>2. Ross, J. B.                            | 1. Reeve, R. A.<br>2. Ross, J. B.                                  | 1. Ormiston, D.<br>2. Turnbull, J.                                      | 1. Ormiston, I.<br>D.<br>2. Turnbull, J.                             | Grant, A.  | Grant, G.<br>1. Grant, A.<br>2. McGayden, C.                         | 1. Grant, G.<br>2. McGayden, C. | Grant, G.  |
| 2e Classe  |   |  |  |  |  |   |  |  |  |                                 |  |
| 3e Classe<br>1. Hunter, J. S.<br>2. Lount, S.<br>3. Hutton, J. C.<br>4. Hunter, J. H. C. | 1. McGee, R.<br>2. Lount, S.<br>3. Hutton, J. C.<br>4. Hunter, J. H. C. | 1. Hunter, J. H.<br>2. Hutton, J. C.               | 1. Turnbull, J.<br>2. Ormiston, D.<br>3. McGee, R. | 1. Ormiston, D.<br>2. McGee, R.<br>3. Grant, A.<br>4. Turnbull, J. | 1. Ormiston, D.<br>2. McGee, R.<br>3. Grant, A.<br>4. Turnbull, J. | 1. McGayden, C.<br>2. Hunter, J. H.<br>3. Hutton, J. C.<br>4. Lount, S. | 1. McGee, R.<br>2. Lount, S.<br>3. Hunter, J. H.<br>4. Hutton, J. C. | 1. Lount, S.<br>2. Hunter, J. H.<br>3. McGee, R.<br>4. Hutton, J. C. | 1. Lount, S.<br>2. Hunter, J. H.<br>3. McGee, R.<br>4. Hutton, J. C. | 1. Grant, A.<br>2. McGayden, C. | 1. Grant, A.<br>2. Hutton, J. C.<br>3. Hunter, J. H.<br>4. McGee, R.<br>5. Lount, S. |

QUATRIÈME ANNÉE.

| Grec et Latin.  | Mathématiques. | Anglais.    | Français.   | Allemand.   | Italien.    | Chimie Organique.                      | Chimie Analytique.                 | Histoire Naturelle.                    | Minéralogie et Géologie.               | Chimie avec Histoire Naturelle et Minéralogie. | Metaphysiques, Ethiques et Logique. | Cons. Polit. | Hébreu.  |
|---|----------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--|------------------------------------|--|--|--|-------------------------------------|--------------|--|
| 1e Classe<br>Fraser, J. T.  |                | Boyd, J. A. | Boyd, J. A. | Boyd, J. A. | Boyd, J. A. | 1. Sinclair, W.<br>2. Wedgworth, J. J. | { Sinclair, W.<br>Wedgworth, J. J. | 1. Sinclair, W.<br>2. Wedgworth, J. J. | 1. Wadsworth, J. J.<br>2. Sinclair, W. | 1. Wadsworth, J. J.<br>2. Sinclair, W.         | Ogden, J. O.                        | Ogden, J. O. | White, J.  |
| 3e Classe<br>1. Sampson, D. A.<br>2. Scott, W. H.<br>3. White, J. A.<br>4. Rock, W.<br>5. Green, G. | 1. Green, G.   | Ross, D. W. | Ross, D. W. | Ross, D. W. | Ross, D. W. | White, J.                              |                                    |  |  |  |                                     |              | 1. Rock, W.<br>2. Sampson, D. A.<br>3. White, J. A.<br>4. Ross, DW.<br>5. Scott, WH.<br>6. Green, G. |

Les étudiants des 1ère et 3ème années dont les noms sont marqués (\*), ont présenté des certificats du collège de l'université comme ayant passé de bons examens. J. R. TROFFEX, et WALLACE, 1ère année, ont aussi présenté des certificats.



## GÉNIE CIVIL.

## MATRICULATION.

|                       | Mathématiques.  | Dessin.   | Anglais et Histoire.               | Français.   |
|-----------------------|---|---|------------------------------------|---|
| 1 <sup>e</sup> CLASSE | 1. Burnet, A. J.<br>2. Gaviller, M.<br>3. Gore, W. S. |   |                                    |   |
|                       |   |   | Gaviller, M.                       |   |
|                       |   | 1. Gaviller, M.<br>2. Gore, W. S.<br>3. Burnet, A. J. | 1. Gore, W. S.<br>2. Burnet, A. J. | 1. Gaviller, M.<br>2. Gore, W. S.<br>3. Burnet, A. J. |

## PREMIÈRE ANNÉE.

| Arpentage et Géodésie.               | Dessin.                                 | Mathématiques.                          | Histoire et Anglais.                             | Français.                               | Chimie.   | Minéralogie et Géologie.                |
|--------------------------------------|---|---|--|---|---|---|
| 2 <sup>e</sup> CLASSE.<br>Robertson. | 3 <sup>e</sup> CLASSE.<br>Robertson, C. | 3 <sup>e</sup> CLASSE.<br>Robertson, C. | 2 <sup>e</sup> CLASSE.<br>1.<br>2. Robertson, C. | 1 <sup>e</sup> CLASSE.<br>Robertson, C. | 2 <sup>e</sup> CLASSE.<br>1.<br>2.<br><br>3 <sup>e</sup> CLASSE.<br>Robertson, C. | 3 <sup>e</sup> CLASSE.<br>Robertson, C. |

## AGRICULTURE.

## MATRICULATION.

|                              | Agriculture.                  | Mathématiques.                | Histoire et Anglais.          |
|------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| 1 <sup>ère</sup> CLASSE..... | 1. Forneri, C.<br>2. Peck, G. | 1. Peck, G.<br>2. Forneri, C. |                               |
| 3 <sup>ème</sup> CLASSE..... |                               |                               | 1. Forneri, C.<br>2. Peck, G. |

## PREMIÈRE ANNÉE.

| Agriculture.   | Histoire Naturelle.                                      | Histoire et Anglais.   | Chimie.  | Minéralogie et Géologie.   |
|--|--|--|--|--|
| 1 <sup>ère</sup> CLASSE.<br>1. Reazin, H.<br>2. Peck, G. | 1 <sup>ère</sup> CLASSE.<br>1. Reazin, H.<br>2. Peck, G. | 1 <sup>ère</sup> CLASSE.<br>1. Reazin, H.<br><br>3 <sup>ème</sup> CLASSE.<br>1. Peck, G. | 1 <sup>ère</sup> CLASSE.<br>1. Reazin, H.<br>2. Peck, G. | 1 <sup>ère</sup> CLASSE.<br>1. Reazin, H.<br><br>3 <sup>ème</sup> CLASSE.<br>1. Peck, G. |

## BOURSES.

## ARTS.

|   |  |    |                               |
|---|--|----|-------------------------------|
| PREMIÈRE ANNÉE....  | <i>Grec et Latin, avec Histoire</i> .....    | 1. | KILPATRICK, G.                |
| “   | “ .....                                      | 2. | HARBOTTLE, R.                 |
| “   | <i>Mathématiques</i> .....                   | 1. | WRIGHT, T. W.                 |
| “   | “ .....                                      | 2. | LAFFERTY, A. M.               |
| “   | <i>Langues Modernes</i> .....                |    | MCWILLIAMS, W. G.             |
| “   | <i>Sciences Naturelles</i> .....             |    | MCMURRICH, W. B.              |
| “   | <i>Progrès Général</i> .....                 |    | HAMILTON, W. W.               |
| SECONDE ANNÉE.....  | <i>Classiques</i> .....                      | 1. | CRAWFORD, W. G.               |
| “   | “ .....                                      | 2. | WOODS, S.                     |
| “   | <i>Mathématiques</i> .....                   | 1. | LOUDEN, J.                    |
|   |  | 2. | œq. { FISHER.<br>McLELLAN.    |
| “   | <i>Langues Modernes</i> .....                |    | GIBSON, J. M.                 |
| “   | <i>Sciences Naturelles</i> .....             |    | ROGER, W. M.                  |
| “   | <i>Métaphysiques, Ethiques et Logique</i> .. |    | BUCHAN, J. M.                 |
| TROISIÈME ANNÉE. <i>Grec et Latin avec Ethnologie</i> ..... |  | 1. | REEVE, W. A.                  |
| “   | “ .....                                      |    | ROSS, J. B.                   |
| “   | <i>Mathématiques</i> .....                   | 1. | THOM, J. H.                   |
| “   | “ .....                                      | 2. | ORMISTON, D.                  |
| “   | <i>Sciences Naturelles</i> .....             |    | GRANT, A.                     |
| “   | <i>Métaphysiques et Ethiques</i> .....       |    | GRANT, G., ( <i>double</i> .) |
| “   | <i>Langues Orientales</i> .....              |    | GRANT, G.                     |
| QUATRIÈME ANNÉE. <i>Grec et Latin</i> .....                 |  |    | FRASER, J. T.                 |
| “   | <i>Langues Modernes</i> .....                |    | BOYD, J. A.                   |
| “   | <i>Sciences Naturelles</i> .....             |    | SINCLAIR, W.                  |
| “   | <i>Metaphysiques, etc.</i> .....             |    | OGDEN, J. O.                  |

## AGRICULTURE.

|                     |  |             |
|---------------------|--|-------------|
| MATRICULATION.....  |  | FORNERI, C. |
| PREMIÈRE ANNÉE..... |  | REAZIN, H.  |

## GÉNIE CIVIL.

|                    |  |              |
|--------------------|--|--------------|
| MATRICULATION..... |  | GAVILLER, M. |
|--------------------|--|--------------|

## MÉDAILLISTES.

|                        |                                  |                  |
|------------------------|----------------------------------|------------------|
| MEDAILLE EN OR.....    | <i>Classiques</i> .....          | FRASER, J. T.    |
| “                      | “ .....                          | BOYD, J. A.      |
| “                      | <i>Langues Modernes</i> .....    | WADSWORTH, J. J. |
| “                      | <i>Sciences Naturelles</i> ..... |                  |
| “                      | <i>Métaphysiques, etc</i> .....  | OGDEN, J. O.     |
| MEDAILLE D'ARGENT..... | <i>Sciences Naturelles</i> ..... | SINCLAIR, W.     |

## RAPPORT ANNUEL

DU

## CONSEIL DU COLLÈGE DE L'UNIVERSITÉ.

EXCELLENCE,—

Le conseil du collège a l'honneur de présenter son rapport pour l'année 1860.

Comme le collège de l'université est aujourd'hui en opération, sans qu'il ait été fait d'amendement à sa constitution, depuis huit années,—période plus longue que l'existence de l'un ou de l'autre de ses prédécesseurs, King's College ou l'université de Toronto—il semble que ce soit une occasion favorable de faire l'historique de ses progrès à partir de son origine, et de constater s'il marche vers le but de sa fondation.

Pour donner plus de clarté à cette revue, il devient nécessaire de dire en peu de mots ce qu'a fait la législature pour les institutions ses devancières.

En l'an 1827, Sa Majesté George IV octroya une charte pour l'établissement d'une université à York (aujourd'hui Toronto) sous le nom de "King's College," et l'année suivante l'institution recevait comme dotation partie des terres qui avaient été par Sa Majesté George III, affectées aux besoins de l'éducation.

Cette charte souleva de fortes objections dans la chambre et en dehors, sur le principe qu'elle conférerait des pouvoirs exclusifs à l'Église d'Angleterre. Après quelques années de lutte un acte fut passé en 1837, qui faisait disparaître ces privilèges; sous l'autorité de ce statut King's College fut mis en opération en 1843, et continua ainsi jusqu'en 1849. En 1850, un nouveau statut fut mis en vigueur qui abolissait la chaire de théologie, inaugurerait des modifications importantes, et changeait de "King's College" en celui de "L'Université de Toronto," le nom de cette institution. Sous l'autorité de ce statut elle continua à fonctionner jusqu'en avril 1853, époque à laquelle fut passé un autre acte qui divisait l'université en deux institutions, l'une retenant le nom de "L'Université de Toronto, l'autre recevant celui de "Collège de l'Université, Toronto."

La première de ces institutions est fondée sur le plan de l'université de Londres, ses fonctions se bornant à prescrire les sujets d'examen pour les degrés, les bourses, les prix et les certificats d'honneur, à y interroger les candidats, et conférer des degrés et des récompenses.

En conséquence elle n'a ni professeurs, ni instituteurs dans aucune faculté, département ou branche; elle ne donne pas même l'instruction aux étudiants qui suivent les cours qu'elle prescrit. S'ils désirent assister aux cours, ils doivent avoir recours à d'autres institutions; ou bien s'ils veulent poursuivre leurs études sous des répétiteurs, ou sans l'assistance de personne, ils peuvent le faire.—Tout ce que l'université est tenue de faire pour eux, consiste à mettre à l'épreuve les progrès qu'ils ont faits dans les études prescrites à des époques fixes, et de conférer des degrés, bourses, prix ou certificats d'honneur à ceux auxquels ces récompenses ont été accordées par les examinateurs. Les institutions où peut être suivi le cours d'études prescrit par l'université sont énumérées dans les sections suivantes du statut :

"XVII. Et afin d'étendre les bienfaits des collèges et établissements déjà fondés dans cette province, pour l'avancement de la littérature, des sciences et des arts, soit incorporés ou non incorporés, en les affiliant pour cette fin à la dite université, toutes personnes seront admises comme candidats aux degrés respectifs de bachelier-ès-arts, et maître-ès-arts, à être conférés par la dite université de Toronto, sur preuve à la satisfaction du dit chancelier, du vice-chancelier et des membres du sénat par des certificats réguliers que ces personnes ont suivi et complété, dans quelque une des institutions ci-dessous mentionnées, tel cours d'instruction que les dits chancelier, vice-chancelier et membres du sénat fixeront par

“ des statuts à être faits comme susdit de temps à autre ; et les institutions dans lesquelles  
 “ tel cours d’instruction pourra être complété seront celles ci-dessous mentionnées, savoir :  
 “ tous les collèges du Haut ou du Bas-Canada, incorporés par charte royale ou par acte du  
 “ parlement de cette province, ou de l’une ou l’autre des ci-devants provinces du Haut ou du  
 “ Bas-Canada, et aussi, telles autres institutions incorporées ou non incorporées qui sont  
 “ maintenant ou seront par la suite établies pour les fins de l’éducation dans cette province,  
 “ que le gouverneur de cette province indiquera de temps à autre aux dits chancelier, vice-  
 “ chancelier et membres du sénat, sous son seing et le sceau de ses armes.”

“ XVIII. Et dans le but d’accorder les degrés de bachelier en médecine et de docteur  
 “ en médecine et pour le perfectionnement de l’éducation médicale dans toutes ses branches  
 “ tant dans la médecine que dans la chirurgie, l’art obstétrique et la pharmacie, et dans le but  
 “ d’accorder les degrés de bachelier en droit et de docteur en droit, respectivement—les dits  
 “ chancelier, vice-chancelier et membres du sénat, rapporteront de temps à autre au gouver-  
 “ neur de cette province, par l’entremise du secrétaire provincial, quelles leur semblent être  
 “ les écoles et institutions de médecine, ou les écoles et institutions de droit, soit incorporées  
 “ ou non incorporées de cette province, des quelles, soit seules ou jointes avec d’autres écoles  
 “ ou institutions de médecine ou de droit, de cette province, ou d’autres parties des domaines  
 “ de Sa Majesté, ou de pays étrangers, il peut être convenable et expédient, au jugement des  
 “ dits chancelier, vice-chancelier et membres du sénat, d’admettre des candidats aux degrés  
 “ en médecine ou en droit,—et, sur l’approbation de tel rapport par le gouverneur, ils ad-  
 “ mettront toute personne à l’examen comme candidat pour les degrés respectifs de bachelier  
 “ en médecine, ou docteur en médecine, bachelier en droit ou docteur en droit, à être con-  
 “ férer par la dite université, pourvu qu’il soit démontré à la satisfaction des dits chancelier,  
 “ vice-chancelier et membres du sénat, que tel candidat a suivi et complété dans la dite uni-  
 “ versité un cours d’étude pendant telle période de temps qu’ils détermineront par des règle-  
 “ ments à cet effet ; et il sera loisible aux dits chancelier, vice-chancelier et membres du  
 “ sénat, de temps à autre, avec l’approbation du gouverneur, de changer, modifier et amender  
 “ tous tels rapports, en retranchant aucune des dites institutions ou écoles y comprises, ou en  
 “ en ajoutant d’autres : et toutes les institutions dont les étudiants pourront être examinés  
 “ en vertu de cette section ou de la section précédente, afin d’obtenir des degrés, seront ré-  
 “ putées affiliées pour cet objet à la dite université.”

Le pouvoir de conférer des degrés est limité à ceux de bachelier-ès-arts, maître-ès-arts, bachelier en loi, bachelier en médecine, et docteur en médecine, et il est de plus restreint par la disposition “ après examen,” de manière à exclure les degrés honoraires. Le degré d’aptitude prescrit est dans les termes suivants : “ il ne sera pas inférieur à celui adopté pour un semblable degré, certificat ou honneur, dans l’université de Londres.”

Telle est donc une des institutions en lesquelles l’université de Toronto, telle qu’établie par l’acte de 1849, fut partagée par l’acte de 1853.—L’autre est le collège de l’université, Toronto, corporation distincte et séparée, n’ayant aucun pouvoir de conférer des degrés ou de prescrire de sujets pour l’examen aux degrés, mais autorisée à enseigner les sciences, arts et connaissances que le conseil par ses réglemens à cet égard peut de temps à autre indiquer, ces réglemens étant compatibles avec ceux de l’université de Toronto, relativement aux sujets prescrits pour l’examen. “ Pourvu toujours qu’il n’y aura aucun professeur ou maître de théologie dans le dit collège ; et qu’après le premier jour de janvier mil huit cent cinquante quatre, il n’y aura aucune chaire de professeur ou de maître de droit, ni d’aucune des branches de la médecine ou de la chirurgie sauf en autant qu’elles peuvent faire partie d’un système général d’éducation libérale.”

Les officiers du collège sont nommés par le gouverneur de la province, “ après tels examens, enquêtes et rapports qu’il considérera nécessaires et seront en charge durant son bon plaisir.”

XXXIV. Il ne sera requis aucun serment religieux ou profession de foi religieuse d’aucun professeur, lecteur, précepteur, étudiant, officier ou employé du dit collège, et nulles observances religieuses d’après les formes d’aucune dénomination religieuse particulière ne leur seront imposées, ou à aucun d’eux, mais il sera loisible au conseil de faire tels réglemens qu’il trouvera nécessaires à l’égard de la conduite morale des étudiants, pour les obliger à assister aux exercices du culte public dans leurs églises respectives ou autres lieux de culte religieux, et touchant l’instruction religieuse qu’ils devront recevoir de leurs ministres, respectivement, d’après leurs formes respectives de foi religieuse, et toutes les facilités possibles leur seront données pour ce faire.

De même que les fonctions de l'université consistent à faire subir les examens, ainsi les devoirs du collège sont d'enseigner, et en les remplissant il tombe sous les restrictions imposées par le statut provincial et par les réglemens de l'université. Il ne possède pas de chaire de théologie, de loi ou de médecine, et conséquemment il n'a pas d'étudiants dans ces facultés. Il y a des étudiants appartenant à d'autres institutions qui suivent ses lectures, mais ces dernières roulent sur des sujets qui font partie du cours suivi par les étudiants dans les arts. Même en ce qui concerne les étudiants dans les arts, il tombe sous les restrictions imposées par les réglemens de l'université, qui prescrivent les sujets d'examen dans cette faculté. Il peut faire et fait en réalité plus qu'il n'est tenu, mais son devoir par excellence est de préparer ses étudiants à l'étude des sujets exigés par l'université pour les candidats au degré de bachelier-ès-arts. Pour l'instruction, le collège emploie 10 professeurs, 1 *lectureur* et 1 répétiteur. C'est au moyen de *lectures* qu'ils donnent l'instruction, et ils font l'épreuve des connaissances acquises par les étudiants à ces *lectures* au moyen de deux examens, un à la fin de chacun des deux termes en lesquels l'année académique est divisée.

Les pouvoirs législatifs sont conférés au collège du conseil, dont le président et les professeurs sont membres d'office, mais les réglemens rédigés par ce corps n'ont de vigueur que lorsqu'ils sont approuvés par le gouverneur de cette province, en qualité de visiteur.

Le visiteur actuel est Son Excellence le très honorable Sir Edmund Walker Head, bart., gouverneur général de l'Amérique Britannique du nord; et le président actuel est le rév. John McCaul, L.L.D., qui est en même temps professeur de littérature classique de logique et de rhétorique.

#### PROFESSEURS, ETC.

Rév. John McCaul, L.L.D., littérature classique, *i. e.* langues grecque et latine, et littérature, logique et rhétorique.

Rév. James Beaven, D.D., métaphysique et éthique.

H. H. Croft, D.C.L., chimie et physique.

George Buckland, écr., théorie et pratique de l'agriculture.

J. B. Cherrimer, M.A., morale. Ce professeur enseigne aussi les mathématiques, et exerce les fonctions d'auditeur.

Daniel Wilson, L.L.D., histoire et littérature anglaise.

Rév. William Hincks, histoire naturelle, *i. e.* zoologie et botanique.

E. J. Chapman, écr., minéralogie et géologie.

James Forneri, L.L.D., langues modernes, *i. e.* français, allemand et espagnol.

G. F. Kingston, M.A., météorologie.

Il y a aussi dans l'établissement :—

Jacob M. Hirschfelder, écr., lecteur sur les langues orientales et la littérature, *i. e.* hébreux, chaldéen, syriaque et arabe.

Rév. Arthur Wickson, L.L.D., répétiteur classique, *i. e.* répétiteur des langues grecque et latine.

De ces charges celle de professeur de météorologie et celle de répétiteur des langues grecque et latine ont été établies par statut du conseil de collège. Le professeur de météorologie est aussi directeur de l'observatoire météorologique, et ne reçoit qu'un tiers de son salaire à même les fonds du collège. Avec la même idée d'économie, le répétiteur classique remplit aussi les devoirs de régistrateur du collège.

TABLEAU DES PROFESSEURS ET INSTITUTEURS DANS DIFFÉRENTS COLLÈGES.

|                                 | COLLÈGE DE L'UNIVERSITÉ, TORONTO. | DUBLIN.  | EDINBOURG.  | COLLÈGE DE L'UNIVERSITÉ, LONDRES.                                    | KING'S COLLEGE, LONDRES.                   | QUEEN'S COLLEGE, LONDRES, IRLANDE.   | COLLÈGE HARVARD, E. U.  |
|---------------------------------|-----------------------------------|--|---|--|--|--------------------------------------|---|
| Grec et latin, logique et rhét. | 1 professeur                      | 1 prof. <sup>3</sup> Lecteurs en Grec                          | 1 prof. de grec   | 1 prof. de grec  | 1 professeur                               | 1 prof. de grec                      | 3 professeurs   |
|                                 | 1 répétiteur                      | 1 prof. de l'art oratoire et de lit. angl.                     | 1 répétiteur en grec.<br>1 pro. de latin.<br>1 de logique et math.<br>1 de rhét. et belles let.<br>1 de morale. | 1 prof. de latin.  | 2 Lecteurs                                 | 1 do de latin<br>1 de logiq. et mét. | 2 répétiteurs.  |
| Mét. et éth.                    | 1 professeur                      | 1 professeur de morale.  | 1 de morale.<br>1 de logique et math.   | 1 philosophie de l'esp.  |  | 1 prof. de métaph. et logique.       | 1 prof. de rhétorique et oratoire.<br>2 professeurs.  |
| Chim. et physique               | do                                | 1 de chim. et miner.<br>1 de morale et de physique.            | 1 prof. de chimie et chimie pratique.<br>1 professeur.  | 1 prof. de chimie et de chimie pratique.                             | 3 professeurs<br>1 démonstrateur.          | 1 professeur                         | 1 prof. de chimie.<br>1 de chimie et minéralogie.<br>1 de chimie et mathém.   |
| Agriculture                     | do                                |  |   |  |  |                                      |   |
| Math. et morale                 | do                                | 1 prof. } Math.<br>1 Lect. }<br>1 prof. }<br>1 Lect. } Morale. | 1 prof. math.<br>1 prof. morale.  | 1 mathématiques.<br>1 morale et astronomie.<br>1 nomie.              | 2 professeurs<br>2 Lecteurs.               | 1 de math.<br>1 morale               | 1 prof. de math. et morale.<br>1 prof. d'astronomie et directeur d'observatoire.<br>1 d'astronomie et math.<br>1 de math. et chimie.<br>1 répétiteur en math. |
| Hist. et littérature anglaise   | do                                | 1 prof. littér. et de l'art oratoire.                          | 1 prof. d'hist. univ. et rhét.<br>1 prof. de belles lettres et rhét.  | 1 prof. d'hist. anc. et mod.<br>1 prof. de lang. et litt. anglaises. | 2 professeurs<br>1 Lecteur.                | 1 professeur                         | 1 prof. d'hist. anc. et mod.<br>1 répétiteur en hist. étéloc.   |
| Histoire nat.                   | do                                | 1 prof. de botanique.<br>1 Lecteur en zool.                    | 1 d'histoire nat.<br>1 Botanique.<br>1 histrologie.   | 1 de botanique<br>1 de zoologie.                                     | 1 prof. de botanig.<br>1 prof. de zoologie | 1 professeur                         | 1 prof. d'histoire naturelle.<br>1 prof. de zoologie et géol.   |
| Min. et géo.                    | do                                | 1 prof. de géologie.<br>1 min. et chim.                        |   | 1 professeur   | 1 professeur                               | do do                                | 1 prof. de chimie et minér.<br>1 professeur.  |
| Langues modern.                 | do                                | 1 professeur   |   | 3 professeurs<br>1 Lecteur.  | 3 professeurs<br>1 Lecteur.                |                                      | 2 instructeurs.   |
| Lang. Orientale                 | 1 Lecteur                         | 2 professeurs<br>3 Lecteurs                                    | 1 professeur  | 2 professeurs  | 2 professeurs<br>1 Lecteur.                |                                      | 1 prof. qui est aussi Lecteur en lit. bibl.   |

Note au tableau des professeurs, etc.

Les universités d'Oxford et Cambridge sont omises, vu qu'il ne saurait y avoir de comparaison raisonnable entre le personnel des instituteurs dans ces antiques asiles des sciences avec leurs nombreux collèges, et le petit nombre de ceux de cette jeune institution. L'état relatif au Trinity College, Dublin, se borne aux professeurs et Lecteurs dans les départements spéciaux, mais a part ceux là l'instruction est donnée et surtout dans les arts par les membres qui sont répétiteurs du collège.

## GRADUÉS.

Durant les sept années écoulées de 1854 à 1860, le nombre des étudiants du collège de l'université qui ont obtenu des degrés a été de 56; et le nombre de degrés qui leur a été conféré a été de 89; M.D., 1: M.A., 27; L.L.B., 5; M.B., 3; et B.A., 53.

## ÉTUDIANTS.

Les étudiants réguliers du collège sont ceux qui ont subi l'examen pour l'immatriculation dans quelque université des possessions de Sa Majesté, ou dans ce collège. A part ces derniers, il est permis aux étudiants non-immatriculés d'assister aux *lectures* qu'ils préfèrent, du consentement des professeurs respectifs. Dans le cours des cinq dernières années, les étudiants non-immatriculés qui ont assisté aux *lectures*, ont été partagés en deux classes, les "étudiants" et les "étudiants pour l'occasion;" ce dernier nom est donné à ceux qui assistent à plus d'une *lecture*. Il résulte de grands avantages de l'admission des étudiants non-immatriculés, vu qu'un grand nombre d'entre eux ont pu profiter de l'instruction donnée sur certains sujets qu'ils désiraient étudier, qui en auraient été privés, si l'examen pour l'immatriculation eût été obligatoire.

Le tableau suivant fait voir la position passée et présente de l'institution, en tant qu'il est question du nombre des étudiants:—

|            | ÉTUDIANTS IMMATRICULÉS. | ÉTUDIANTS. | ÉTUDIANTS POUR L'OCCASION. | TOTAL. |
|------------|-------------------------|------------|----------------------------|--------|
| 1854-1855, | 23                      | 2          | 80                         | 110    |
| 1855-1856, | 35                      | —          | 110                        | 145    |
| 1856-1857, | 37                      | 17         | 72                         | 126    |
| 1857-1858, | 56                      | 32         | 104                        | 192    |
| 1858-1859, | 63                      | 32         | 73                         | 168    |
| 1859-1860, | 80                      | 39         | 69                         | 188    |
| 1860-1861, | 129                     | 37         | 59                         | 225    |

129 étudiants immatriculés, 95 étaient des sous-gradués dans les arts et 2 bacheliers ès-arts, 5 étudiants immatriculés dans les arts et la médecine, 1 dans les arts et l'agriculture, 1 en médecine et agriculture, 4 dans le génie civil, 2 en agriculture, 19 en médecine, et 1 en droit.

Des étudiants de la présente année 1860-1861, formant en tout 225—59 ont leur résidence fixe à Toronto; 153 en différentes parties du Haut-Canada; 7 dans le Bas-Canada; 2 dans la Nouvelle Ecosse; 1 dans les Bermudes; 1 à Trinidad; 1 à New York; 1 à Edimbourg; et 4 à des endroits inconnus.

Ci-suivent les différentes croyances religieuses:—

|                       | ÉTUDIANTS IMMATRICULÉS. | ÉTUDIANTS. | ÉTUDIANTS POUR L'OCCASION. | TOTAL. |
|-----------------------|-------------------------|------------|----------------------------|--------|
| Eglise libre,         | 27                      | 23         | 13                         | 63     |
| Eglise d'Angleterre,  | 37                      | 4          | 11                         | 52     |
| Eglise P. U.,         | 17                      | 5          | 3                          | 25     |
| Méthodistes,          | 18                      | 2          | 3                          | 23     |
| Eglise d'Ecosse,      | 11                      | 1          | 2                          | 14     |
| Presbytériens,        | 3                       | —          | 7                          | 10     |
| Protestants,          | —                       | —          | 6                          | 6      |
| Eglise de Rome,       | 2                       | 1          | 1                          | 4      |
| Baptistes,            | 3                       | —          | 1                          | 4      |
| Congrégationalistes,  | 2                       | 1          | —                          | 3      |
| Chrétiens,            | 1                       | —          | —                          | 1      |
| Disciple,             | 1                       | —          | —                          | 1      |
| Juif,                 | 1                       | —          | —                          | 1      |
| Luthérien,            | 1                       | —          | —                          | 1      |
| Frères de Plymouth,   | 1                       | —          | —                          | 1      |
| Quaker,               | 1                       | —          | —                          | 1      |
| Presbytérien Réformé, | 1                       | —          | —                          | 1      |
| Inconnue,             | 2                       | —          | 12                         | 14     |

Des 37 étudiants, 24 ont suivi les *lectures* dans deux différents départements; 10 dans 2; 2 dans 4; et 1 dans 5.

Les étudiants immatriculés dans les arts, le génie civil ou l'agriculture, sont tenus de résider, pendant qu'ils suivent leurs *lectures* et subissent leurs examens, dans le collège ou dans les maisons choisies par leurs parents ou gardiens, ou approuvées par le président.

Le plus grand nombre de résidents dans le collège, durant l'année académique de 1860-1861, a été de 42; et le plus petit nombre pendant la même période, 23.

Ci-suivent les réglemens concernant les étudiants résidents :—

1. Les étudiants résidents sont sous le contrôle immédiat du doyen le professeur Buckland.
2. Chaque étudiant, à son entrée, est tenu d'inscrire son nom dans le livre du doyen au bas d'une déclaration, énonçant qu'il se conformera aux statuts et réglemens relatifs aux étudiants résidents.
3. Les étudiants résidents porteront leurs bonnets et robes durant le terme tant en dedans qu'en dehors du collège.
4. Ils assisteront régulièrement aux prières du matin et du soir, à moins qu'ils n'en soient exemptés en conséquence d'objections soulevées par leurs parents ou gardiens.
5. Ils assisteront régulièrement aux lieux consacrés à leurs cultes respectifs le dimanche.
6. Nul étudiant ne s'absentera du collège après que la porte sera fermée, à moins que ce ne soit avec la permission du doyen.
7. Nul étranger ne sera admis, la porte fermée.
8. Nul étranger ne restera dans l'édifice après minuit.
9. Le doyen est autorisé à imposer des amendes, variant de 20 à 100 centins pour infraction aux réglemens, insubordination ou conduite déréglée; le montant de ces amendes sera employé à acheter des livres ou journaux pour le cabinet de lecture des étudiants.
10. Le pouvoir de suspendre est conféré au président, et celui d'exclure au conseil.
11. 7 a. m., cloche du matin; 8 a. m., prières; 7.15 à 8.45, déjeuner; 12.50 à 1.10 p. m., collation; 5.30 p. m., diner; 8 p. m., prières; 8.15 à 8.40, thé; 8.40 p. m., cloche du soir; 9.15 p. m., porte fermée.
12. Les étudiants pourront de temps à autre inviter leurs amis aux repas, après avoir au préalable inscrit leurs noms dans un livre tenu par le bedeau, auquel ils paieront le prix des repas.
13. Les officiers du collège et les étudiants non-résidents peuvent acheter du bedeau des billets pour les repas.
14. L'honoraire payable par les étudiants résidents, y compris les frais d'instruction, de pension, loyer d'une chambre, et l'usage de la lumière et du combustible de la salle publique, est de trois piastres et demie par semaine.

#### CIRCULAIRE DU DOYEN.

Collège de l'Université, Toronto.

Comme votre \_\_\_\_\_ a l'intention de venir résider dans ce collège, je prends la liberté de vous informer que le conseil désire, lorsque cela ne repugnera pas à la conscience, que tous les étudiants sous ses soins soient présents dans la salle aux prières de chaque jour du matin ou du soir, et à la lecture des Ecritures Saintes. Il désire qu'ils assistent régulièrement, les dimanches aux places consacrées à leurs cultes respectifs, et qu'ils reçoivent toute autre instruction religieuse que leurs parents ou gardiens pourront exiger. J'ai à vous prier d'avoir la bonté de me faire connaître si vous désirez que votre \_\_\_\_\_ assiste aux prières quotidiennes de ce collège, et de m'indiquer le ministre sous les soins duquel vous voulez le placer.

Le conseil fera tout en son pouvoir pour donner effet à vos désirs, et pour cet objet, exercera sur votre \_\_\_\_\_ durant sa résidence le contrôle le plus propre à réaliser vos vœux. Dans le cas où vous ne me feriez pas part de votre intention à ce sujet, le conseil présumera



que vous n'objectez pas à ce qu'il assiste aux prières quotidiennes du collège, et verra à ce qu'il suive les cérémonies religieuses du ministre de la croyance à laquelle il appartient.

### COURS D'ÉTUDES.

Le cours d'études suivi dans le collège a été réglé conformément aux 17<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> sections du statut provincial de 1853, pour lesquelles le cours d'instruction arrêté par les règlements du chancelier, vice-chancelier et membres du sénat est rendu obligatoire aux institutions affiliées qui envoient des candidats aux degrés, et par lesquelles aussi il est défendu au collège de passer des règlements incompatibles avec les statuts de l'université de Toronto, à l'égard des sujets prescrits pour l'examen; conséquemment le cours collégial embrasse les sujets ainsi inscrits; et les étudiants immatriculés du collège sont tenus d'assister aux lectures sur tous les sujets déclarés nécessaires par l'université de Toronto pour les étudiants de leur position respective. Les lectures du collège embrassent, néanmoins, des sujets qui ne sont pas compris dans le cours de l'université; tandis que d'un autre côté il est des sujets indiqués par l'université sur lesquelles il n'est pas donné de lectures au collège, vu qu'il n'y a pas de professeurs ou instituteurs dans ces branches.

Le cours d'études suivi par les candidats au degré de B. A. compte une période de plus de quatre années et comprend les branches suivantes :

Grec et Latin; Mathématique; Théologie et preuves naturelles; Anglais, Français, Chimie, et Physique; Allemand, Italien, Zoologie, et Botanique; Ethique, et Méthaphysique; Espagnol, Minéralogie et Géologie; Economie politique; Hébreu; Chaldéen, Syriaque et Arabe; Météorologie; Histoire et Ethnologie.

Tous les étudiants immatriculés dans les arts sont tenus, à une certaine époque du cours, de suivre les lectures et subir les examens sur tous les sujets énumérés plus haut, à l'exception de ceux marqués d'une astérisque.

Le tableau ci-joint donne un aperçu de la manière dont est distribué le cours :

|   | 1er Année. | 2e Année. | 3e Année. | 4e Année. |
|---|------------|-----------|-----------|-----------|
| Grec et Latin, .....                      | *          | *         | *         | *         |
| Mathématiques, .....                      | *          | *         | *         | *         |
| Chimie, .....                             | *          | *         | *         | *         |
| Français, .....                           | *          | *         | *         | *         |
| Hébreu, .....                             | *          | *         | *         | *         |
| Anglais, .....                            | *          | *         | 0         | *         |
| Histoire, .....                           | *          | *         | *         | 0         |
| Méthaphysique et Ethique,.....            | 0          | *         | *         | *         |
| Allemand,.....                            | 0          | *         | *         | *         |
| Histoire Naturel, .....                   | *          | 0         | *         | 0         |
| Minéralogie et Geologie, .....            | 0          | *         | 0         | *         |
| Italien,.....                             | 0          | 0         | *         | *         |
| Chaldéen,.....                            | 0          | 0         | *         | *         |
| Théologie et Preuves Nat. du Christ,..... | *          | 0         | 0         | 0         |
| Logique, .....                            | 0          | *         | 0         | 0         |
| Rhétorique, .....                         | 0          | 0         | *         | 0         |
| Ethnologie,.....                          | 0          | 0         | *         | 0         |
| Météorologie, .....                       | 0          | 0         | 0         | *         |
| Espagnol,.....                            | 0          | 0         | 0         | *         |
| Syriaque et Arabie, .....                 | 0          | 0         | 0         | *         |

Comme le cours de chaque année embrasserait trop de sujets si toutes les branches étaient nécessaires, certains choix sont laissés par les règlements de l'Université, après la première année, aux candidats pour les degrés et pour les honneurs.

Le cours d'études dans le département du génie civil embrasse les mathématiques et la physique, la chimie, la minéralogie, le français et l'anglais.

Le cours d'études dans le département à l'agriculture, embrasse les principes et la

pratique de l'agriculture, l'histoire et les maladies des animaux de ferme la Chimie, la Zoologie et la botanique, la minéralogie, la géologie, la physique, la géographie et l'anglais.

## TERMES.

L'année académique se compose de deux termes ; le premier à partir du 1er octobre jusqu'au 22 décembre ; et le second à partir du 3 janvier jusqu'au 18 mai. Autrefois il y avait trois termes, séparés par des vacances, mais qui convenaient si peu aux étudiants à cause des frais que cette division entraînait et du fait que les principaux examens avaient lieu dans des mois les plus chauds de l'année, que l'on jugea à propos de les réduire à deux termes. Ce qui a eu lieu sans diminuer le nombre de lectures. Une autre raison pour arriver à cet arrangement fut de permettre aux étudiants que les circonstances forçaient à consacrer une partie de l'année à se procurer des moyens en enseignant, de pouvoir profiter des occasions qui se présentaient de s'engager comme maîtres ou régistrateurs.

Dans le cours de la présente année, 1860-1861, il y a eu 25 semaines de lectures, à part le temps consacré aux examens. C'est un nombre plus grand de semaines que celui consacré pour cet objet lorsque l'année était divisée en trois termes, excédant de beaucoup le temps de présence nécessaire dans les universités d'Oxford ou Cambridge ou au Queen's collège, Irlande, et un peu plus considérable que la session de l'université d'Edimbourg.

## LECTURES.

Les lectures faites dans le collège varient selon la nature du sujet, et les progrès des étudiants. Quelques unes ne sont que des leçons, lues ou parlées, et généralement illustrées par des instruments, échantillons, diagrammes, ou cartes ; d'autres consistent en récitation faites par les étudiants, et suivies d'un examen ; d'autres encore se font à la dictée, et fréquemment il arrive que les différents modes ci-dessus mentionnés sont combinés ensemble. Les professeurs, à la vérité, ne remplissent pas seulement les devoirs résultant de leur charge, mais encore ceux de l'instituteur public et particulier. Dans tous les cas où la chose est possible, il y a division de lectures dans le but de faciliter les études de ceux qui sont et ceux qui ne sont pas candidats aux honneurs, en d'autres mots, de ceux qui désirent et de ceux qui ne désirent pas approfondir spécialement certaines branches. Le conseil a adopté cette classification, non seulement parce qu'il avait la conviction et l'expérience de son importance, mais encore pour la raison qu'elle a été jugée si utile dans les maisons d'éducation les plus considérables du royaume-uni que l'on peut dire aujourd'hui qu'elle est universellement reconnue, comme un système uniforme. Dans les plus anciennes universités il y a en outre l'instruction spéciale donnée par des instituteurs particuliers à ceux qui peuvent utiliser leurs services ; mais dans ce pays non seulement il y a une disette d'instituteurs capables de remplir ces devoirs ; mais encore il est bien peu de personnes qui ont les moyens de les rémunérer ; et le résultat inévitable de la négligence à exiger que le personnel du collège donne des lectures aux candidats aux honneurs sera de donner un avantage injuste à la classe riche dans les concours pour les récompenses académiques.

Le programme qui suit fait voir que la distribution des lectures soit faite de manière à éviter que la même heure de la journée soit consacrée à l'accomplissement de deux devoirs différents ; mais il n'embrasse pas toutes les lectures qui sont données :—

| LUNDI.                            | MARDI.                     | MERCREDI.                  | JEUDI.                     | VENDREDI.               |
|-----------------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|-------------------------|
|                                   |                            | PREMIERE ANNÉE.            |                            |                         |
| 9. Français.                      | .....                      | Français.                  | .....                      | *Preuves.               |
| 10. †Classiques.                  | Classiques.                | Classiques.                | †Classiques.               | Classiques.             |
| 11. Mathématiques.                | Mathématiques.             | *Mathématiques.            | Mathématiques.             | Français.               |
| 12. (a) *Anglais, (b) * Histoire. | (a) Anglais, (b) Histoire. | (a) Anglais, (b) Histoire. | (a) Anglais, (b) Histoire. | .....                   |
| 1. (a) Chimie. Élément.           | *Français.                 | (a) Chimie Élémentaire.    | *Français.                 | (a) Chimie Élémentaire. |
| 2. Hist. Nat. Élément.            | Français.                  | Hist. Nat. Élément.        | Preuves.                   | *Hist. Nat. Élément.    |

## SECONDE ANNÉE.

|   |                            |                                      |                             |                                       |
|---|----------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|
| 9. ....                                 | Métaphy. et éthique.       | Métaphy. et Ethique.                 | Français.                   | .....                                 |
| 10. ....                                | Allemand.                  | *Français.                           | .....                       | *Allemand.                            |
| 11. Chimie expérimentale.               | Chimie expérimentale.      | Chimie expérimentale.                | Chimie expérimentale.       | Chimie expérimentale.                 |
| 12. Mathématiques.                      | *Mathématiques.            | Mathématiques.                       | *Mathématiques.             | Logique.                              |
| 1. Classiques.                          | †Classiques.               | †Classiques.                         | Classiques.                 | .....                                 |
| 2. *Métaphysique et Ethique.            | (a) Histoire, (b) Anglais. | .....                                | (a)*Histoire, (b)* Anglais. | Français.                             |
| 3. Minéralogie et Géologie élémentaire. | .....                      | Minéralogie et Géologie élémentaire. | .....                       | *Minéralogie et Géologie élémentaire. |

## TROISIÈME ANNÉE.

|                        |                         |                      |                         |                       |
|------------------------|-------------------------|----------------------|-------------------------|-----------------------|
| 10. Histoire Naturelle | Histoire Naturelle.     | Histoire Naturelle.  | Histoire Naturelle.     | Histoire Naturelle.   |
| 11. Français.          | Métaphy. et Ethique.    | Métaphy. et Ethique. | *Français.              | *Métaphy. et Ethique. |
| 12. Classiques.        | †Classiques.            | †Classiques.         | Classiques.             | Allemand.             |
| 1. *Mathématiques.     | *Mathématiques.         | *Mathématiques.      | Mathématiques.          | .....                 |
| 2. Histoire.           | (b) Chimie, économique. | *Histoire.           | (b) Chimie, économique. | .....                 |
| 3. *Italien.           | *Allemand.              | *Italien.            | *Métaphy. Ethique.      | Rhétorique.           |

## QUATRIÈME ANNÉE.

|                              |                          |                                 |                          |                                  |
|------------------------------|--------------------------|---------------------------------|--------------------------|----------------------------------|
| 9. ....                      | Allemand.                | .....                           | .....                    | *Allemand.                       |
| 10. Français.                | *Métaphy. et Ethique.    | *Métaphy. et Ethique.           | *Français.               | *Métaphy. et Ethique.            |
| 11. †Classiques.             | Classiques.              | Classiques.                     | †Classiques.             | .....                            |
| 12. Minéralogie et Géologie. | Minéralogie et Géologie. | Minéralogie et Géologie.        | Minéralogie et Géologie. | Minéralogie et Géologie.         |
| 1. (b) Pratique Chimie.      | (a) Chimie Organique.    | Anglais, (b) Chimie économique. | (a) Chimie Organique.    | *Anglais, (b) Chimie Analytique. |
| 2. Mathématiques.            | *Mathématiques.          | *Mathématiques.                 | Mathématiques.           | (a) Météorologie.                |
| 3. Métaphysique et Ethique.  | *Histoire Naturelle.     | .....                           | *Histoire Naturelle.     | .....                            |
| 4. *Espagnol.                | *Italien.                | *Espagnol.                      | *Italien.                | .....                            |

(a) Durant le terme St. Michel. \* Pour les honneurs. † Séparé pour les honneurs et les degrés.

(b) Durant le terme de Paques.

Le tableau suivant indique les heures des lectures additionnelles qui ont été données durant l'année 1860-1861 :—

| LUNDI.                     | MARDI.                        | MERCREDI.           | JEUDI.                | VENREDI.                      |
|----------------------------|-------------------------------|---------------------|-----------------------|-------------------------------|
| 9. Classiques.             | Classiques.                   | Classiques.         | Classiques.           | Classiques.                   |
| 10. Hébreu.                | Hébreu.                       | Hébreu.             | Hébreu.               | Hébreu.                       |
| Agriculture.               | .....                         | Agriculture.        | .....                 | Agriculture.                  |
| 11. Classiques.            | Classiques.                   | Classiques.         | Classiques.           | Classiques.                   |
| Héb. Chaldéen et Syriaque. | Agriculture.                  | Hébreu et Chaldéen. | Agriculture.          | Hébreu, Chaldéen et Syriaque. |
| Agriculture.               | Hébreu, Chaldéen et Syriaque. | Agriculture.        | Français.             | Agriculture.                  |
| 12. Français.              | Agriculture.                  | .....               | Héb. Chald. et Syria. | Hébreu.                       |
|                            | Hébreu et Chaldéen.           | .....               | Agriculture.          | Hébreu et Chaldéen.           |
|                            | Français.                     | .....               | Hébreu et Chaldéen.   | .....                         |
| 1. ....                    | Chimie Pratique.              | .....               | Allemand.             | .....                         |
|                            | .....                         | .....               | Chimie Pratique.      | Français.                     |
| 2. ....                    | .....                         | Hébreu.             | .....                 | Hébreu et Chaldéen.           |
| 3. ....                    | Hébreu.                       | .....               | Hébreu.               | .....                         |

Dans le but de bien faire comprendre la disposition établie à l'égard de ceux qui sont et de ceux qui ne sont pas candidats aux honneurs, ci-suit le tableau du nombre de lectures de chaque année pour chaque classe d'étudiants :—

|                   | DÉGRÉS. | HONNEURS. |
|-------------------|---------|-----------|
| 1er Année, ... .. | 21      | 8.        |
| 2e Année, ... ..  | 20      | 9.        |
| 3e Année, ... ..  | 18      | 11.       |
| 4e Année, ... ..  | 17      | 17.       |

Pour donner tous les renseignements possibles au sujet de l'instruction que l'on reçoit

dans l'institution, le conseil va maintenant offrir un aperçu détaillé indiquant les sujets des lectures durant l'année.

### PRIERES DE CHAQUE JOUR.

Les prières suivantes doivent être lues au collège à chaque jour de lecture, à 10 heures :—

“ O Seigneur, fontaine de lumière et de vérité, de qui vient tout bien, et de qui dérivent tous nos pouvoirs et toutes nos facultés, bénissez, nous vous en prions, nos travaux et nos études dans ce collège. Préservez nous de l'indolence, de la négligence et de la vanité; faites que nous soyons diligents, patients, et que nous aimions la vérité; que ceux qui enseignent et ceux qui apprennent n'oublient jamais qu'après cette vie il y a une éternité, et qu'aidés de votre grâce toutes leurs pensées, leurs paroles et leurs actions tendent non seulement à leur propres bien-être et à celui de leur prochain, mais aussi à votre honneur et à votre gloire. Et nous vous demandons humblement toutes ces choses au nom de votre fils, notre Sauveur Jésus-Christ, et pour l'amour de lui.

“ Notre père qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel; donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien, pardonnez-nous nos offenses comme nous les pardonnons à ceux qui nous ont offensés, et ne nous induisez point en tentation, mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il.

“ Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu et la communion du Saint-Esprit, soient avec nous pour toujours. Ainsi soit-il.”

Des lectures sont données deux fois la semaine par le professeur de métaphysique et d'éthique, sur la théologie naturelle et la preuve du christianisme aux étudiants immatriculés dans les arts pour la première année.

Des chambres pour les lectures et des heures convenables seront indiquées pour l'instruction religieuse des étudiants, par les ministres de leurs croyances respectives.

### LITTÉRATURE CLASSIQUE, LOGIQUE, ET RHÉTORIQUE.

Professeur—RÉV. JOHN McCAUL, LL.D.

Répétiteur classique—RÉV. ARTHUR WICKSON, LL.D.

### GREC ET LATIN.

#### PREMIÈRE ANNÉE.

Homère, Iliade, Ll. VI. et \*XVIII.

Lucien, Charon, Vita, et \*Timon.

Virgile, Eneide, Ll. VI. et \*VIII.

Cicero, de Amicitia, et \*pro lege Manilia.

Traduction en \*prose et vers latin.

#### SECONDE ANNÉE.

Homère, Odyssée, L. XI.

\*Euripide, Alceste.

Démosthènes, Olynthiennes et \*Philippiq.

\*Virgile, Georg., L. IV.

Horace, Odes et \*Epodes.

Cicero, Orat. I. in Catilinam, pro Archia, pro Marcello, et \*pro Milone.

Traduction en \*vers latins et en \*prose grecque et latine.

#### TROISIÈME ANNÉE.

Sophocles, Œdipus Rex.

\*Coloneus.

\*Æschylus, Prometheus.

\*Plato, Apolog, et Criton.

Hérodote, L. II.

Horace, Satires et Epitres.

\*Terence, Phormion.

Live, Ll. V. et \*XXI.

\*Tacite, Annales, L. I.

Traduction en \*prose et vers \*grecs et latins

\* Seulement pour les candidats aux honneurs.

## QUATRIÈME ANNÉE.

Euripides, *Medée*.

Juvenal, Sat. III., VII., VIII., et X.

\*Eschyle, *Agamemnon*.

\*Perse, Sat. I., II., III., V., et VI.

\*Aristophanes, *Nubes*.\*Plaute, *Aulularia*.\*Pindare, *Odes Olympiques*.\*Lucrèce, *Ll. V. et VI.*Thucydide, *L. VII.*\*Live, *Ll. XXI. à XXXV.*\*Eschines, *adv. Ctesiphontem*.Tacite, *Germania et Agricola*\*Démosthènes, *de Corona*.

\*Histoires.

\*Aristote, *Poètes*.\*Pline, *Epit. L. VI*\*Longinus, *de Sublimitate*.\*Sénèque, *Medée*.

Traduction en \*prose et en vers \*Grecs et Latins.

Des lectures sont aussi données par le professeur de logique et de rhétorique. Les livres de texte pour la logique sont *Walker's Edition of Murray's Logic* et *Thompson's Outline of the Laws of Thought*. Pour la rhétorique, les sujets durant la présente année ont été les discours d'Eschine, et Démosthène sur la couronne.

Il a aussi donné un cours spécial de lectures en littérature classique sur l'épigraphie latine.

Le répétiteur classique (d'accord avec l'usage suivi au collège de l'université de Londres) a une classe de candidats pour l'immatriculation auxquels il enseigne les sujets suivants :—

Xénophon, *Anabasis*, *L. I.*Salluste, *Catiline*.Homère, *Iliade*, *L. I.*Virgile, *Eneide*, *L. II.*——— *Odysée*, *L. IX.*Horace, *Odes*, *L. I.*Ovide, *Fasti*, *L. I.*

Traduction en prose et vers Latins.

## LIVRES RECOMMANDÉS POUR L'USAGE ORDINAIRE, OU POUR CONSULTATION DANS LA BIBLIOTHEQUE.

*Grammaire* : Arnold's Greek, Zumpt's Latin (Jelf's Greek, Madvig's Latin).

*Prosodie* : Anthon's Greek, Carey's Latin.

(Hermann's *Elementa Doctrinæ Metricæ*; Munk on Greek and Roman Metres; Tate's Greek Tragic and Comic Metres; McCaul's Greek Tragic, Terentian, and Horatian Metres.)

*Dictionnaires* : Liddell and Scott's Greek, Riddle's Latin; *Phraseological English-Greek* (Arnold's Course); Anthon's *English-Latin*; Brasse's *Greek Gradus*.

(Scapulæ *Lexicon*, Stephens's *Thesaurus*, Scheller's *Lexicon* by Riddle, Faccioliati's *Lexicon* by Bailey, Maltby's *Lexicon Græco-Prosodiacum*.)

*Histoire Civile* : Smith's *Grecian*, Liddell's *Roman*, Smith's *Student's Gibbon*.

(Mitford's, Thirwall's, and Grote's *Grecian*; Niebuhr's *Arnold's*, *Merivale's*, and *Gibbon's Roman*.)

*Littérature, Histoire* : *Littérature Classique Grecque et Romaine*, par Brown.

(Mure's, Müller's, and Anthon's *Greek*; Dunlop's *Roman*; Donaldson, *Théâtre des Grecs*; Coleridge, *Introduction aux Poètes Classiques Grecs*.)

*Biographie et Mythologie* : *Dictionnaire de Smith*.

*Archéologie* : *Dictionnaire de Smith des Antiquités Grecques et Romaines*.

(de Wachsmuth et Hermann *Antiquités Politiques de la Grèce*; Müller, *Doriens*; Boeckh, *Economie Publique d'Athènes*; Bekker, *Charicles et Gallus*; Eckhel, *Rasche*, et Akerman *Ouvrages numismatiques*; Boeckh, *Rose*, et *Baillie*.)

*Inscriptions Grecques*; Gruter's, Orelli's, et Mommsen's *Latin*.)

*Géographie* : *Dictionnaire de Smith*.

(Cramer, *La Grèce, l'Italie, et l'Asie Mineure*.)

*Chronologie* : *Tables Chronologiques d'Oxford*.

(Clinton *Fasti Hellenici et Romani*.)

Dans des lectures l'on indiquera d'autres auteurs à consulter sur différents sujets; tel que sur Homère, *Grammaire de Thiersch*, *Lexilogue de Buttman*, etc.

\* Seulement pour les candidats aux honneurs.

## MÉTAPHYSIQUE ET ÉTHIQUE.

Professeur—RÉV. JAMES BEAVEN, D.D.

PREMIÈRE ANNÉE.

Théologie naturelle—Preuves du Christianisme, (Paley.)

SECONDE ANNÉE.

Science Morale de Wayland; Locke, Ll. II., III., et IV.

\*Tennemans, Histoire de la Philosophie jusqu'à la fin de la période Scholastique. (Ed. Morell.)

\*Méthode de Descartes, Méditations et Principes.

TROISIÈME ANNÉE.

Reid's Intellectual Powers; Stewart's Moral and Active Powers: \*Tennemans, Histoire de la Philosophie depuis la fin de la période Scholastique; \*Locke B.I., Critique, de Cousin sur Locke; \*Stewart, Dissertation sur l'Histoire de la Philosophie Intellectuelle; \*Macintosh Dissertation sur le Progrès de la Science Éthique.

QUATRIÈME ANNÉE.

\*Bacon, Novum Organon; \*Reid, Pouvoirs Intellectuels (notes de Sir W. Hamilton); \*Kant, Critique de la Raison Pure; \*Morell, Histoire de la Philosophie.

Les candidats aux honneurs doivent lire en sus de certaines parties des ouvrages ci-haut énumérés, les ouvrages philosophiques grecs ou latins, qui leur seront indiqués par le professeur ou qui feront le sujet de sa lecture.

Les ouvrages de ce genre qui ont été lus pendant l'année 1860-1861, ont été:—

4<sup>me</sup> année: Aristote, Métaphysiques Ll. I. et XI. 3<sup>me</sup> année: Xenophon Memorabilia. 2<sup>me</sup> année: Cicero Academica, Livre II, et de Fato. 1<sup>re</sup> année: Cicero, de Natura Deorum Ll. II. et III.

## HISTOIRE ET LITTÉRATURE ANGLAISE.

Professeur—DANIEL WILSON, L.L.D.

### HISTOIRE.

PREMIÈRE ANNÉE.

*Histoire ancienne*: Embrassant une esquisse de l'histoire de l'Égypte, de la Phénicie de la Grèce, de l'Assyrie et de Rome; et une narration plus ample de l'histoire d'Angleterre depuis l'époque de l'invasion romaine jusqu'au règne de Henri VIII.

SECONDE ANNÉE.

*Histoire du moyen âge*: Embrassant l'origine du mahométisme, et les principaux événements de l'histoire d'Europe, depuis la translation du siège de l'empire dans l'Orient, jusqu'à la chute de Constantinople en 1453.

*Histoire d'Angleterre*: Depuis le règne de Henri VIII jusqu'à la révolution.

TROISIÈME ANNÉE.

*Histoire moderne*: Depuis la découverte de l'Amérique, avec des détails plus amples sur l'histoire de l'Angleterre et de ses colonies, à partir de la révolution.

Des lectures spéciales sont données pour les candidats aux honneurs universitaires, sur l'histoire générale de l'Europe de chaque époque; et dans la troisième année un cours additionnel sur l'*Ethnologie ancienne et moderne* est donné, pour faire connaître l'origine du caractère et des institutions nationales.

\* Seulement pour les candidats aux honneurs.

---



---

 LANGUE ET LITTÉRATURE ANGLAISES.

## PREMIÈRE ANNÉE.

*Langue* : Origine et histoire de la langue anglaise ; ses formes orthographiques et étymologiques ; sa structure composée et ses éléments philologiques et grammaticaux. Prosodie.

*Littérature* : Histoire de la littérature anglaise jusqu'au règne de la Reine Elizabeth.

## SECONDE ANNÉE.

*Langue* : Étymologie et synonymes—analyse syntaxique et de rhétorique des formes de la composition anglaise.

*Littérature* : Histoire de la littérature anglaise depuis la Reine Elizabeth jusqu'à la Reine Anne ; lecture critique de l'un des drames de Shakespeare. Un cours additionnel de lectures sur ce sujet a été donné dans le cours de la présente année, 1860-1861.

## QUATRIÈME ANNÉE.

*Langue* : Histoire de la formation de la langue anglaise et analyse de ses éléments philologiques (Latham's English Language ; Foulser's English Language) ; Principes de composition et de prosodie, bases sur la lecture critique des classiques anglais.

*Littérature* : Histoire de la littérature anglaise depuis la Reine Anne jusqu'à nos jours. (Spalding's Hist. ; Craik's Hist.)

---

 LANGUES MODERNES.

*Professeur*—JAMES FORNERI, LL.D.

## PREMIÈRE ANNÉE.

## FRANÇAIS.

Grammaire (DeFivas) ; \*Fables de LaFontaine, Ll. I., II., et III. ; Montesquieu, Grandeur et Décadence des Romains ; \*Voltaire, Zaire ; \*Traduction en Français.

## SECONDE ANNÉE.

## FRANÇAIS.

Grammaire et Construction Grammaticale ; La Bruyère, Caractères (de l'homme, des jugements, de la mode) ; \*Racine, Iphigénie ; \*Molière, le Misanthrope ; Traduction en Français ; Histoire de la Littérature Française jusqu'au 17<sup>e</sup> siècle. (Sismondi, Littérature du midi de l'Europe.)

## ALLEMAND.

Grammaire (Forneri) ; Adler's Reader, 1, 2 ; \*Goëthe, Hermann et Dorothea, Canto II. ; \*Traduction en Allemand ; Histoire de la Littérature Allemande. (Gostick, Periods 1, 2, 3, 4.)

## TROISIÈME ANNÉE.

## FRANÇAIS.

Analyse Grammaticale de Phèdre, de Racine Acte 5, scène 6 ; Racine, Athalie ; Bossuet, Oraisons Funèbres (de la Reine d'Angleterre, et du Prince de Condé) ; \*Rotrou, Venceslas ; \*Boileau, l'Art Poétique ; Composition et \*Conversation en Français ; Histoire de Littérature Française au 17<sup>e</sup> siècle. (Chouquet.)

\* Seulement pour les candidats aux honneurs.

## ALLEMAND.

Lessing, Minna von Barnhelm ; \*Wieland, Geschichte der Abderiten, I. ; \*Goethe, Iphigenie auf Tauris ; Traduction en Allemand et \*Composition ; Histoire de la Littérature Allemande. (Gostick, Periods 5 and 6.)

## \*ITALIE.

Grammaire ; Goldoni, La Villeggiatura.

## QUATRIÈME ANNÉE.

## FRANÇAIS.

Corneille, le Cid ; De Staël, De L'Allemagne, première partie ; \*Molière, Le Médecin malgré lui ; \*Racine, Esther ; \*Poetry of the Troubadours and Trouvères compared, and rendered into French Prose. (Sismondi, Littérature du midi de l'Europe) ; Histoire de la Littérature, Française depuis le 18<sup>me</sup> siècle jusqu'à ce jour. (Chouquet) ; Composition et \*Conversation en Français.

## ALLEMAND.

Schiller, Wilhelm Tell ; Schiller, Geschichte des Abfalls der Niederländer, B. I. ; \*Schiller, Maria Stuart ; Körner, Epische Fragmente, Unterlegte Texte, Gelegenheitsgedichte, et Leyer und Schwerdt ; Composition et \*Conversation en Allemand ; Histoire de la Littérature Allemande. (Gostick, Period 7.)

## \*ITALIE.

Tasso, Gerusalemme Liberata, Canto XII ; Dante, Inferno, Cantos I. jusqu'à VII. inclusivement ; Traduction en Italien ; Histoire de la Littérature Italienne. (Sismondi, Littérature du midi de l'Europe, jusqu'au chap. XV.)

## \*ESPAGNE.

Grammaire ; Quintana, Vida del Cid ; Moratin, El si de las ninas ; Traduction en Espagnol ; Histoire de la Littérature Espagnole, (Sismondi, Littérature du midi de l'Europe, jusqu'au chap. XXX.)

\*Comparison des formes Etymologiques et Grammaticales en Latin, Provençal, Français Italien et Espagnol, (Sir J. Cornwall Lewis, Origine et formation des Langues Romanes.)

## LITTÉRATURE ORIENTALE.

Lecteur—J. M. HIRSCHFELDER, Esq.

## PREMIÈRE ANNÉE.

## HÉBREU.

Grammaire, jusqu'à la fin des verbes irréguliers (Gesenius) ; Genèse, ch. I., II., III., IV. et V. ; Psaumes, I., II., III., IV. et V. ; Histoire de la Langue et de la Littérature hébraïques.

## SECONDE ANNÉE.

## HÉBREU.

Grammaire, jusqu'à la fin de la syntaxe ; Genesis, Chap. XXXVII. jusqu'à la fin du livre ; Psaumes, VI. à XXV. ; Lowth Lectures sur la Poésie Hébraïque.

## TROISIÈME ANNÉE.

## HÉBREU.

Psaumes, XL., CXXXIII., et CXXXVII. ; Isaïe, Chap. IV., VII., XIV., LII., et LIII.

\* Seulement pour les candidats aux honneurs.



## CHALDÉEN.

Grammaire, (Winer's); Daniel, Chapp. II., et III.; Histoire de la Langue et Littérature Chaldeenness.

## QUATRIÈME ANNÉE.

## HÉBREU.

Job, Chapp. III., IV., V., VI., & VII.; Proverbes, Chapp. I., II., & III.; Ecclesiastes, Chapp. I. & XII.

## CHALDÉEN.

Daniel, Chap. IV. jusqu'à la fin du VII.; Ezra, Chap. IV. jusqu'à la fin du VI.

## SYRIAQUE.

Grammaire (Phillips); Les Paraboles du Nouveau Testament; Histoire de la Langue et Littérature Syriaques.

## ARABE.

Grammaire; Extraits du Coran et autres ouvrages; Histoire de la Langue et Littérature Arabes.

## SAMARITAIN.

Parties du Pentateuque.

## MATHÉMATIQUE ET PHYSIQUE.

*Professeur de Physique*—J. B. CHERRIMAN, M.A.

## PREMIÈRE ANNÉE.

Arithmétique; Algèbre (Colenso); Euclide (Colenso); Trigonométrie (Colenso.)

## SECONDE ANNÉE.

Elements de Statiques et Dynamiques (Cherriman); \*Sections Coniques Analytiques (Hymers ou Todhunter); \*Newton, Principia, Secc. I., II. & III., (Evans's ed.); et \*Rudiments du Calcul, Differentiel et Integral, (Hemming ou Todhunter.).

## TROISIÈME ANNÉE.

Elements d'Hydrostatiques et d'Optique (Chambers, cours d'éducation); Calcul \*Differentiel et Integral, (De Morgan ou Price) \*Géometrie Analytique, deux ou trois dimensions (Salmon et Hymers); \*Theorie des Equations Algebriques (Hymers); \*Statiques Analytiques, (Todhunter); \*Dynamique d'une particule (Sandeman); \*Optiques Géometriques (Griffin); \*Hydrostatiques, (Miller.)

## QUATRIÈME ANNÉE.

Elements d'Astronomie (Herschel) et Acoustiques (Chambers Cours d'Éducation); \*Trigonometrie Spherique (Hann); \*Newton, Principia, Secc. IX. & XI. (Evans.); \*Astronomie Plane (Hymers); \*Theorie Lunaire, (Godfrey.)

\* \* Les lectures sur la physique sont illustrées par des instruments.

## MÉTÉOROLOGIE.

*Professeur*.—G. T. KINGSTON, M. A.

Nature et objet de la science.

Propriétés de la chaleur et des corps gazeux.

Construction et usage des instruments météorologiques.

Manière d'enregistrer et classifier les observations météorologiques.

\* Seulement pour les candidats aux honneurs.

Enregistrement d'observations à une station donnée Variations diurnales et annuelles des éléments météorologiques, constatées à la suite d'observations faites d'heure en heure. Calcul des valeurs normales des divers éléments propres à une époque donnée du jour et de l'an. Variations non-périodiques.

Distribution géographique des éléments météorologiques, constatée par la combinaison des résultats obtenus à différentes stations.

Confection de cartes marines indiquant les lignes *isothermales*, *thermales*, *isabnormales*, et *isobarométriques*, etc.

Les causes physiques qui régissent les variations des éléments météorologiques, et leur distribution géographique.

Etude des lois qui régissent les orages.

Application pratique de la météorologie dans ses rapports avec la vie animale et végétale et les occupations de l'homme.

(*Livres de texte*—Météorologie, Kaemtz; Météorologie, Brocklesby.)

## CHIMIE.

*Professeur*—H. H. CROFT, D. C. L.

### CHIMIE ÉLÉMENTAIRE.

#### PREMIÈRE ANNÉE.

Dans ce cours, qui n'est que la clef de la science, une attention spéciale est donnée à l'affinité chimique, aux lois qui régissent la combinaison des proportions, la nomenclature chimique et la notation; la chaleur et l'électricité ne sont étudiées que dans leurs éléments. La chimie inorganique sera traitée au long, et il ne sera donné qu'un esquisse de la division organique.

(*Livres de texte*—La Chimie, Chambers, cours d'Education; Elements de Fowne.)

### CHIMIE ET PHYSIQUE.

#### SECONDE ANNÉE.

Origine et histoire de la chimie—ses rapports avec les autres sciences.

Propriétés générales de la matière—adhésion et cohésion—cristallisation—pesanteur spécifique, etc.

Chaleur—expansion—thermomètre—ventilation—changement d'état d'aggrégation—vapeur.

Lumière comme agent chimique—photographie, etc.

Electricité statique—galvanisme—magnétisme—électro-magnétisme—télégraphe électrique—orages de tonnerre, etc., etc.

Affinité chimique—nomenclature—équivalents—théorie des atomes.

Éléments non-métalliques—leurs combinaisons.

Chimie végétale.

Chimie animale.

Application de la chimie à l'agriculture et à la physiologie.

Les lectures sont illustrées par des expériences, des spécimens, des diagrammes, et une collection considérable de modèles et d'instruments de physique.

Les applications utiles de la science aux manufactures, aux arts, à la pharmacie et à la médecine sont démontrées d'une manière particulière. On consacre aussi beaucoup d'attention à découvrir les poisons et les adulations, ainsi qu'aux épreuves en générale.

(*Livres de texte*—Fowne's Elements of Chemistry; Graham's Elements of Inorganic Chemistry; Lardner's Hand-book of Heat and Electricity, or Miller's Chemical physics.)

### CHIMIE APPLIQUÉE.

#### TROISIÈME ANNÉE.

Dans ce cours l'application de la chimie aux arts et aux manufactures, et aux besoins

ordinaires de la vie, est traitée plus au long, par exemple, la manufacture du verre, de la porcelaine et de la poterie, du gaz, du sucre, les impressions d'indiennes, la teinturerie, la tannerie, la conservation des aliments, les procédés métallurgiques, etc., etc.

Les lectures sont illustrées par des diagrammes et des modèles.

*Livres de texte*—Knapp's Technology; Ure's and Tomlinson's Dictionary.)

### CHIMIE ORGANIQUE.

#### QUATRIÈME ANNÉE.

Dans ce cours il est à supposer que l'étudiant possède la connaissance de la chimie inorganique et les principes généraux de la science; l'on donne plus d'attention aux règnes animal et végétal que dans le cours de la seconde année.

Les diverses théories et applications pratiques seront plus attentivement expliquées.

(*Livres de Texte*—Gregory's Hand-book of Organic Chemistry; Croft's Synopsis.)

### CHIMIE ANALYTIQUE.

Dans ce cours de peu de durée la préparation de réactifs, d'usage d'instruments analytiques, la découverte des poisons, et la manière générale d'analyser la qualité, seront discutés, et l'étude des opérations de la quantité sera esquissée.

(*Livres de Texte*—Fresenius ou Noad's Qualitative Analysis; Croft's Course of Practical Chemistry.)

### CHIMIE PRATIQUE.

Les classes sont fondées pour l'instruction dans la manipulation chimique, l'analyse de la qualité et de la quantité, l'examen des minéraux et des eaux minérales, les préparations chimiques et pharmaceutiques, les recherches toxicologiques, et les opérations générales du laboratoire.

Ce cours est facultatif, et sera donné à certaines heures de l'après-midi qui conviendront aux étudiants.

## HISTOIRE NATURELLE.

### COMPRENANT LA ZOOLOGIE ET LA BOTANIQUE.

*Professeur*—REV. WILLIAM HINCKS, F.L.S.

(Ex-Professeur de Queen's College, Cork.)

Trois cours de lectures sont donnés dans ce département; un cours préparatoire pour les sous-gradués de la première année, et deux cours détaillés pour les sous-gradués de la troisième année.

#### I.—COURS PRÉPARATOIRE DE ZOOLOGIE ET DE BOTANIQUE.

Ce cours embrasse les éléments de la physiologie comparée, et donne une idée générale de la conformation et des dispositions du règne animal et des éléments de la botanique.

(*Livres de Texte*—Agassiz et Gould Principes de la Zoologie; Gray Première Leçons de Botanique.)

Les candidats aux honneurs sont tenus de connaître la conformation et classification des mollusques dits *Lamelibranchiate* et *Gasteropodes*, et de posséder une idée générale de la conformation et classification des oiseaux; et, en botanique, les éléments de la physiologie végétale.

Un cours supplémentaire d'au moins douze lectures sera donné aux élèves qui étudient l'agriculture sur des sujets intimement liés à la question.

(*Livres à consulter*—Woodward's Rudimentary Treatise on Recent and Fossil Shells; Gray's First Lessons, XXII.—XXVII; Lindley's Botany, dernier chapitre.)

#### II. COURS DÉTAILLÉ DE ZOOLOGIE.

Dans ce cours, chaque division du règne animal est séparément étudiée dans son organisation et classification, les plus amples détails étant donnés quand le sujet paraît être d'un grand intérêt général, et quand les moyens de l'illustrer sont le plus à la portée.

*Livres à consulter*—Owen's Lectures on Comparative Anatomy; Clerk's (translation of Vander Hoven's Hand-book of Zoology; Jones's Animal Kingdom; Carpenter's Zoology.)

### III.—COURS DÉTAILLÉ DE BOTANIQUE.

Dans ce cours le but avoué est, en premier lieu, de bien préparer l'élève aux études subséquentes de la botanique par la connaissance de la physiologie, organographie et morphologie, et ensuite d'illustrer la partie du règne végétale qui est jugée la plus importante, en indiquant constamment l'usage des objets sous considération, et les rapports entre certaines propriétés et des groupes naturels.

*Livres de texte*—Gray's Botanical Text Book ; Lindley's Vegetable Kingdom.)

\* \* \* Les lectures sont copieusement illustrés au moyen d'échantillons, diagrammes, dessins et l'usage par du microscope.

### MINÉRALOGIE ET GÉOLOGIE.

*Professeur*.—E. J. CHAPMAN, ECR.

(Ex-Professeur du collège de l'université, Londres.)

#### SECONDE ANNÉE.

A. *Éléments de minéralogie.*

A, 1. Les particularités par lesquelles les minéraux se distinguent les uns des autres.

A, 2. Les conditions de composition, etc., des minéraux, etc., ordinaires.

B. *Éléments de Géologie.*

B, 1. Principe généraux de géologie. Particularités, conformation et classification des groupes de rochers.

B, 2. Esquisse générale des âges et époques géologiques.

#### II.—COURS ADDITIONNEL POUR LES CANDIDATS AUX HONNEURS.

A. *Les éléments de la cristallographie.*

B. *Les éléments de la paléontologie.*

C. *Les éléments de la géographie physique.*

(*Livres à consulter*—Dana's Manual of Mineralogy ; Lyell's Elementary Manual ; Johnston's Elementary Atlas of Physical Phenomena, (8vo edition.)

#### QUATRIÈME ANNÉE.

#### I.—COURS ORDINAIRE POUR LES ÉTUDIANTS EN GÉNÉRAL.

A. *Minéralogie.*

A, 1. Les rapports physiques de la minéralogie.

A, 2. Les rapports chimiques de la minéralogie.

A, 3. Minéralogie descriptive.

B. *Géologie, paléontologie, et géographie physique.*

B, 1. Les principes fondamentaux de la géologie.

B, 2. Paléontologie, ou histoire naturelle et application géologique des restes organiques.

B, 3. Géologie chronologique et description.

B, 4. Géographie physique, ou la terre telle qu'elle est aujourd'hui.

#### II.—COURS ADDITIONNEL POUR LES CANDIDATS AUX HONNEURS.

A. *Application de la trigonométrie au calcul des axes et angles de cristal.*

B. *Géologie de l'Amérique du Nord, avec les formations de roches et les minéraux du Canada, considérés en détail.*

B, 1. Esquisse générale de la géologie américaine.  
 B, 2. Sous-divisions, particularités minérales, fossiles distinctifs, et substances économiques des roches canadiennes.

B, 3. Géologie canadienne, indiquant la classification et les groupes des différentes formations dans la province.

(*Livres à consulter.*—Lyell's Elements and Principles of Geology; Murchison's Siluria; Pictet's Paléontologie; Geology of Canada, by Logan and Hunt; Johnston's Quarto Atlas of Physical Geography; Synopsis of Professor Chapman's Lectures; Professor Chapman's Examples of the Application of Trigonometry to the Calculation of Crystal Axes.)

\* \* A part ces cours, un cours distinct de lectures élémentaires et pratiques, sur les *minéraux* et la *géologie* du *Canada*, se donne dans les mois de février et mars. Ce cours est surtout destiné aux arpenteurs provinciaux et architectes généralement.

## AGRICULTURE.

*Professeur.*—GEORGE BUCKLAND, Ecr.

### I.—L'HISTOIRE DE L'ART.

- (a) Agriculture, telle que comprise et pratiquée par les anciens.
- (b) Agriculture au moyen-âge.
- (c) Agriculture moderne.

### II.—LA SCIENCE DE L'AGRICULTURE.

(a) Sols,—leur origine, composition, distribution, classification etc., rapports de la géologie, analyses chimiques et mécaniques.

(b) Plantes,—leur conformation, composition, végétation, etc., engrais—théorie, action et valeur relative des—manière de les préparer, employer et économiser.—Rapports de chimie et de la botanique avec l'agriculture.

(c) Animaux domestiques de la ferme,—histoire et description des variétés et des races.—Les principes pour les élever, avec des notices biographiques des races les plus distinguées.—Maladies et leur traitement.—Rapports de la physiologie animale avec l'art d'élever, nourrir, etc.

(d) Influence du climat,—sur les produits agricoles, animaux et végétaux; importance pour les cultivateurs de connaître la météorologie et la géographie physique.

### III.—LA PRATIQUE DE L'AGRICULTURE.

(a) Moyen d'acquérir une connaissance pratique de la culture.—Importance d'une littérature agricole.—Rapports entre la théorie et la pratique.—Erreurs populaires.

(b) Principes de la culture.—Instruments illustrés et décrits.

(c) Drainage,—son importance, et les diverses manières de l'opérer, expliquées.—Labourage du sous-sol.—Binage.—Rotation des moissons, etc.,

(d) Histoire, culture et emploi économique des divers grains, racines, etc., cueillis sur la ferme.—Mauvaises herbes,—Rouille ses remèdes.—Récolter et mettre en grange.

(e) Fumer les terres et moyen de les engraisser quand elles sont épuisées.—Paturage.—Irrigation, etc.

(f) Administration du fonds roulant, et construction et arrangement des bâtiments de la ferme.

(g) Laiterie,—Beurre et fromage, etc.

(h) Administration des biens-fonds; principes des baux; théorie du loyer; rapports entre l'économie politique et les affaires rurales.

(i) L'agriculture comme profession.—Importance économique de.—Sa place dans un système d'éducation générale.—Sa tendance à relever les sentiments de patriotisme, etc.

N. B.—Des leçons sont données régulièrement sur la ferme expérimentale attachée au collège, pour illustrer les principes de la pratique avec la science.

Les professeurs de chimie, d'histoire naturelle (comprenant la botanique et l'entomologie) de géologie, de minéralogie et de météorologie donnent chacun des lectures spéciales sur les branches d'agriculture scientifique, qui tombent dans le domaine de leurs départements respectifs.

(*Livres à consulter.*—Stephens's Farmer's Guide; London Encyclopædia of Agriculture; Mortan's do.; Johnston's Elements of Agricultural Chemistry et Géology; Bous-singault's Rural Economy; Low's Practical Agriculture, et Domesticated Animals.)

EXAMENS.

Les examens ont lieu à la fin de chaque terme sur les sujets des lectures données durant le terme. Tous les étudiants immatriculés du collège dans les arts, le génie civil ou l'agriculture sont tenus d'assister à ces examens dans chaque département ou branche indiqué par l'université de Toronto, vu qu'il sont utiles aux étudiants dans leurs positions respectives.

Les candidats qui se présentent sont partagés, d'après les progrès qu'ils ont faits, en trois classes, et sont aussi placés dans chaque classe selon le mérite. Les deux premières classes sont réservées aux candidats qui s'incrivent pour les honneurs; ceux qui n'ont fait que subir l'examen sans avoir obtenu de distinctions sont placés dans la troisième classe.

Les examens se passent dans la salle de convocation, et l'on prend le plus grand soin d'arriver à des résultats exacts et de déployer la plus stricte impartialité. Ci-suit le programme des examens de la fin du terme actuel, celui de Pâques.

COLLÈGE DE L'UNIVERSITÉ DE TORONTO.—EXAMEN DU TERME, 1861.

LUNDI, 22 AVRIL.

|               |                |           |                 |
|---------------|----------------|-----------|-----------------|
|               | 9—11           | 11½—1½    | 2—4             |
| 4e année..... | *Français..... | Grec..... | †Mathématiques. |
| 3e ".....     | *Français..... | Grec..... | Mathématiques.  |
| 2e ".....     | *Français..... | Grec..... | Mathématiques.  |
| 1e ".....     |                | Grec..... | Mathématiques.  |

MARDI, 23 AVRIL.

|               |                           |            |                      |
|---------------|---------------------------|------------|----------------------|
| 4e année..... | †Métaphysique et Ethique. | Latin..... | Anglais.             |
| 3e ".....     | Métaphysique et Ethique.  | Latin..... | Histoire.            |
| 2e ".....     | Métaphysique et Ethique.  | Latin..... | Histoire et anglais. |
| 1e ".....     | Métaphysique et Ethique.  | Latin..... | Histoire et anglais. |

MERCREDI, 24 AVRIL.

|               |                |                |            |
|---------------|----------------|----------------|------------|
| 4e année..... | *Français..... | *Allemand..... | †Italien.  |
| 3e ".....     | *Français..... | *Allemand..... | †Italien.  |
| 2e ".....     | *Français..... | *Allemand..... |            |
| 1e ".....     |                |                | *Français. |

JEUDI, 25 AVRIL.

|               |                |            |          |
|---------------|----------------|------------|----------|
| 4e année..... | *Allemand..... | †Grec..... | *Chimie. |
| 3e ".....     | *Allemand..... | †Grec..... | *Chimie. |
| 2e ".....     |                | †Grec..... | *Chimie. |
| 1e ".....     |                | †Grec..... | *Chimie. |

VENREDI, 26 AVRIL.

|               |                           |  |                |
|---------------|---------------------------|--|----------------|
| 4e année..... | †Métaphysique et Ethique. | { †Métaphysiq. & Ethiq. }<br>{ †Latin..... | †Mathématique. |
| 3e ".....     | †Métaphysique et Ethique. | †Latin.....                                | †Mathématique. |
| 2e ".....     | †Métaphysique et Ethique. | †Latin.....                                | †Mathématique. |
| 1e ".....     | †Métaphysique et Ethique. | †Latin.....                                | Mathématique.  |

SAMEDI, 27 AVRIL.

|               |                           |                          |                       |
|---------------|---------------------------|--------------------------|-----------------------|
| 4e année..... | †Métaphysique et Ethique. | †Grec.....               | †Anglais.             |
| 3e ".....     | †Métaphysique et Ethique. | Histoire Naturelle.....  | †Histoire.            |
| 2e ".....     |                           | *Logique.....            | †Histoire et Anglais. |
| 1e ".....     | Histoire Naturelle.....   | †Histoire Naturelle..... | †Histoire et Anglais. |

LUNDI, 29 AVRIL.

|               |  |                              |                           |
|---------------|--|------------------------------|---------------------------|
|               | 9—11                                   | 11½—1½                       | 2—4                       |
| 4e année..... | Min. & Géologie. †Espag <sup>l</sup> . | †Latin.....                  | †Minéralogie et Géologie. |
| 3e ".....     | *Histoire Naturelle.....               | Constitutions Politiques.... | †Mathématique.            |
| 2e ".....     | Minéralogie et Geologie....            | Allemand.....                | †Minéralogie et Geologie. |
| 1e ".....     | †Français.....                         |                              | †Mathématique.            |

MARDI, 30 AVRIL.

|               |                         |                        |
|---------------|-------------------------|------------------------|
|               | -12½                    | 2—4½                   |
| 4e année..... | } Littérature Orientale | Littérature Orientale. |
| 3e ".....     |                         |                        |
| 2e ".....     |                         |                        |
| 1e ".....     |                         |                        |

\*Pour degrés et honneurs.

†Pour honneurs.

**PRIX ET CERTIFICATS D'HONNEUR.**

Des certificats d'honneur sont, dans chaque département, accordés à ceux des étudiants qui ont été placés soit dans la première soit dans la seconde classe lors du premier examen du terme, et dans la première classe lors du second examen du terme. Les prix dans chaque département sont accordés, et sur le même principe, aux étudiants qui occupent la place la plus élevée en comparant les résultats des examens.

Ci-suivent les prix offerts en concours dans le collège :

| SUJET.  | VALEUR.   |           |           |           |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|
|   | 1e année. | 2e année. | 3e année. | 4e année. |
| Grec et Latin,.....                                       | \$10 00   | \$10 00   | \$10 00   | \$10 00   |
| Métaphysique et Ethique,.....                             | 5 00      | 10 00     | 10 00     | 10 00     |
| Chimie et Chimie Physique,.....                           | 5 00      | 10 00     | 5 00      | 10 00     |
| Mathématique et Philosophie Nat..                         | 10 00     | 10 00     | 10 00     | 10 00     |
| Histoire,.....  | } 10 00   | .....     | 5 00      | .....     |
| Anglais,.....   |           | .....     | .....     | 5 00      |
| Zoologie et Botanique,.....                               | 5 00      | .....     | 10 00     | .....     |
| Minéralogie et Géologie,.....                             | .....     | 5 00      | .....     | 10 00     |
| Météorologie,.....  | .....     | .....     | .....     | 5 00      |
| Agriculture,.....   | 5 00      | 10 00     | .....     | .....     |
| Rhétorique,.....  | .....     | .....     | 5 00      | .....     |
| Logique,.....   | .....     | 5 00      | .....     | .....     |
| Français,.....  | 5 00      | } 10 00   | } 10 00   | } 10 00   |
| Allemand,.....  | .....     |           |           |           |
| Italien,.....   | .....     | .....     | .....     | .....     |
| Espagnol,.....  | .....     | .....     | .....     | .....     |
| Hébreux,.....   | 5 00      | 5 00      | 10 00     | .....     |
| Chaldéen,.....  | .....     | .....     | .....     | .....     |
| Hebreux, Chaldéen, Syrique Arabe,<br>(une des trois)..... | .....     | .....     | .....     | 10 00     |
| Vers grec,.....   | } .....   | } .....   | } .....   | } .....   |
| Vers latin,.....  |           |           |           |           |
| Vers anglais,.....  |           |           |           |           |
| Prose française,.....                                     |           |           |           |           |
| Discours public.....                                      | } .....   | } .....   | } .....   | } .....   |
| Lecture publique,.....                                    |           |           |           |           |
| Essai anglais,.....                                       |           |           |           |           |

Le nombre des prix a été arrêté d'après le principe qu'il en serait accordé pour chaque branche, chaque année qu'elle serait enseignée. Toutes les branches semblaient mériter un encouragement en offrant une récompense au plus capable des étudiants, et en justice on devrait limiter le concours aux étudiants ayant atteint le même *stage* académique.

**HONORAIRES**

Dans tous les arrangements relatifs aux honoraires, le grand objet du conseil a été de mettre à la portée de tous, les avantages offerts par l'institution, et de disséminer autant que possible les bienfaits de l'éducation supérieure. Dans ce but, les professeurs ont volontairement renoncé à exiger des honoraires des étudiants immatriculés qui poursuivent le cours régulier des arts, du génie civil ou de l'agriculture, ou a continué à faire payer un honoraire aux étudiants temporaires, d'un faible montant, il est vrai, mais suffisant pour les engager à suivre le grand cours en qualité d'étudiants immatriculés.

**TABLEAU DES HONORAIRES.**

Ci-suit l'échelle adoptée pour les étudiants et les étudiants temporaires, pour l'année académique :—

|   |         |
|---|---------|
| Pour tous les cours.....                              | \$16 00 |
| Pour trois cours.....                                 | 10 00   |
| Pour 1 cours de six ou cinq lectures par semaine..... | 5 00    |
| “ “ quatre ou trois par semaine.....                  | 3 00    |
| “ “ deux ou un par semaine.....                       | 2 00    |

Les seuls autres honoraires qu'ont à payer les étudiants du collège sont pour la résidence. Ces derniers, y compris les frais de pension, loyer de chambre, et l'usage de la lumière et du combustible dans la salle publique, se montent à trois piastres et demie par semaine. Chaque étudiant réside dans une chambre séparée, meublée aux frais du collège; tous les repas sont servis dans la grande salle, et les seuls frais additionnels incidents à la pension sont pour le combustible et la lumière dans la Chambre particulière qui sont payés à l'économiste au prix coûtant.

(Signé,) JOHN McCAUL,  
Président.

Collège de l'université, Toronto, 9 mai 1861.

COLLÈGE DE L'UNIVERSITÉ.

CONVOCATION ANNUELLE, 1861.

VISITEUR :

SON EXCELLENCE SIR EDMUND WALKER HEAD,  
BARONNET, A.M.,  
GOUVERNEUR DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD, etc., etc.

PRÉSIDENT :

Révérénd JOHN McCAUL, LL.D.

PROFESSEURS, ETC.

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| Rév. JOHN McCAUL, LL.D.....   | <i>Professeur de littérature, classique, logique, et rhétorique.</i>          |
| Rév. JAMES BEAVEN, D.D.....   | <i>Professeur de métaphysique et d'éthique.</i>                               |
| H. H. CROFT, D.C.L.....       | <i>Professeur de chimie et philosophie expérimentale.</i>                     |
| GEORGE BUCKLAND, Esq.....     | <i>Professeur d'agriculture, théorique et pratique.</i>                       |
| J. B. CHERRIMAN, M.A.....     | <i>Professeur de philosophie naturelle.</i>                                   |
| DANIEL WILSON, LL.D.....      | <i>Professeur d'histoire et de littérature anglaise.</i>                      |
| Rev. WILLIAM HINCKS, F.L.S... | <i>Professeur d'histoire naturelle.</i>                                       |
| E. J. CHAPMAN, Esq.....       | <i>Professeur de minéralogie et de géologie.</i>                              |
| JAMES FORNERI, LL.D.....      | <i>Professeur de langues modernes.</i>  |
| G. T. KINGSTON, M.A.....      | <i>Professeur de météorologie, et directeur de l'observatoire magnétique.</i> |
| J. M. HIRSCHFELDER, Esq.....  | <i>Lecteur sur la littérature orientale.</i>                                  |
| Rev. ARTHUR WICKSON, LL.D..   | <i>Répétiteur classique.</i>  |

RÉGISTRATEUR :

Rev. ARTHUR WICKSON, LL.D.



## I.—ORDRE DES DELIBERATIONS.

## I. ADMISSION DES SOUS-GRADUES :—

|                       |                 |                          |                 |
|-----------------------|-----------------|--------------------------|-----------------|
| Hatton, J. C.....     | 4ème année.     | Jackes, C. B.....        | Immatriculation |
| Hagar, C. C.....      | 3ème année.     | Jackson, J. P.....       | “               |
| McLellan, J. A.....   | “               | Keefer, W. N.....        | “               |
| Bearman, E. C.....    | 2ème année.     | Kerr, G.....             | “               |
| Ferguson, J.....      | “               | King, J.....             | “               |
| Kirkland, T.....      | “               | Malcolm, J.....          | “               |
| McCaul, G. L.....     | “               | McMillan, J.....         | “               |
| Sharpe, W.....        | “               | Mulholland, J.....       | “               |
| Connor, J. W.....     | Immatriculation | Osborne, R. B.....       | “               |
| Robertson, T. J.....  | “               | Patton, F.....           | “               |
| Snider, E. F.....     | “               | Rolph, J. W.....         | “               |
| Wilson, J. S.....     | “               | Rossin, J.....           | “               |
| Rutledge, J.....      | “               | Seymour, F. E.....       | “               |
| Alexander, R.....     | “               | Small, J. S.....         | “               |
| Ballantyne, W. D..... | “               | Spotton, H. B.....       | “               |
| Bell, J. W.....       | “               | Stephenson, J.....       | “               |
| Dixon, A.....         | “               | Stowell, J.....          | “               |
| Ferguson, P.....      | “               | Thornton, R. M.....      | “               |
| Glassco, J. T.....    | “               | Vandersmissen, W. H..... | “               |
| Hodgson, J.....       | “               | Williamson, A. E.....    | “               |
| Holme, J. C.....      | “               |                          |                 |

## 2. RÉCITATION DE COMPOSITIONS POUR LES PRIX :—

VERS ANGLAIS : *Sujet*—“ Naples.”.....Buchan, J. M.

## 3. DISTRIBUTION DES PRIX :—

## ARTS.—(GREC ET LATIN).—PRIX ET CERTIFICATS D'HONNEUR.

Fraser, J. T., *Lauréat*.—Reeve, W. A., *Lauréat*.—Ross, J. B.—Woods, S., *Lauréat*.  
—Crawford, W. G.; Tytler, W.; Cooper, G.—Lafferty, A. M., *Lauréat*.—Kilpatrick, G.

## LOGIQUE.

Buchan, J. M., *Lauréat*.

## MÉTAPHYSIQUE ET ETHIQUE.

Ogden, I. O., *Lauréat*.—Grant, G., *Lauréat*.—McFayden, C.—Buchan, J. M.,  
*Lauréat*.—McWilliams, W. G., *Lauréat*.

## CHIMIE.

Wadsworth, J. J., *Lauréat*.—Sinclair, W.; Grant, A., *Lauréat*.—Roger, W. M.,  
*Lauréat*.—Hubbert, J.; Tytler, W.—Harbottle, R., *Lauréat*.—Wright, T. W.; Kilpatrick, G.; McMurrich, W. B.; Shaw, J.

## MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUE.

McMurchy, A., *Lauréat*.—Ormiston, D., Thom, J. H.; *Lauréat*.—Loudon, J.,  
*Lauréat*.—Fisher, J.—Lafferty, A. M., *Lauréat*.—Wright, T. W.; Frisby, E.

## HISTOIRE.

Ormiston, D., *Lauréat*.—Reeve, W. A.; Grant, G.

## ANGLAIS.

Boyd, J. A., *Lauréat*.

## HISTOIRE ET ANGLAIS.

Woods, S., *Lauréat*.—Buchan, J. M.; Roger, W. M.—McWilliams, W. G., *Lauréat*.  
—Gibson, J. M.; Oldright, W.; Harbottle, R.; Kilpatrick, G.

## COMPOSITION EN VERS.

Buchan, J. M., *Lauréat.*

## HISTOIRE NATUREL.

Sinclair, W.—Grant, A., *Lauréat.*—McMurrich, W. B., *Lauréat.*

## MINÉRALOGIE ET GEOLOGIE.

Wadsworth, J. J., *Lauréat.*—Sinclair, W.—Tytler, W., *Lauréat.*—Roger, W. M.; Hubbert, J.

## LANGUES MODERNES.

Boyd, J. A., *Lauréat.*—Turnbull, J., *Lauréat.*—Ormiston, D.—Woods, S., *Lauréat.*—Oldright, W., *Lauréat.*—McMurrich, W. B.; Shaw, S.; Mulock, W.; Corbet, G.; McWilliams, W. G.

## MÉTÉOROLOGIE.

Wadsworth, J. J., *Lauréat.*

## LANGUES ORIENTALES.

White, J., *Lauréat.*—Grant, G., *Lauréat.*—Gibson, J. M., *Lauréat.*—Graham, E., *Lauréat.*—Gracey, H., *Lauréat.*—Young, S., *Lauréat.*—Lundy, W.

## AGRICULTURE.

Wanless, J., *Lauréat.*

## PRIX SPECIAUX.

## ÉTABLIS PAR LE CONSEIL DU COLLÈGE ET DÉCERNÉS PAR LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE DU COLLÈGE.

## DISCOURS PUBLIC.

Boyd, J. A., *Lauréat.*

## LECTURE PUBLIQUE.

Roger, W. M., *Lauréat.*

## ESSAI ANGLAIS.

Gibson, J. M., *Lauréat.*

## II.—LISTES DES HONNEURS, 1859–60.

## SOUS-GRADUÉS.

GREG ET LATIN.—1re année—*Terme St. Michel.*

1re Classe 1, 2, Kilpatrick, G., Lafferty, A. M.; 3, Gibson, J. M. 2e Classe Harbottle, R.; 1, Craig, T. D.; 2, Palmer, J. H.

*Terme de Pâques.*

1re Classe 1, Lafferty, A. M.; 2, Kilpatrick, G. 2e Classe 1, Harbottle, R.; 2, Gibson, M.; 3, Craig, T. D.; 4, Palmer, J. H.; 5, Hamilton, W. W.

2e année—*Terme St. Michel*

1re Classe 1, 2, Loudon, J., Woods, S.; 3, Crawford, W. G. 2e Classe 1, Tytler, W.; 2, Cooper, G.

*Terme de Pâques.*

1re Classe 1, 2, Crawford, W. G., Woods, S.; 3, Tytler, W.; 4, Cooper, G.

3e année—*Terme St. Michel.*

1re Classe 1, Reeve, W. A.; 2, Ross, J. B.

*Terme de Pâques.*

1re Classe 1, Reeve, W. A.; 2, Ross, J. B.

4e année—*Terme St. Michel.*

1re Classe Fraser, J. T.

*Terme de Pâques.*

1re Classe Fraser, J. T.

## ANGLAIS.—1re année—Terme St. Michel.

1re Classe. 1, McMurrich, W. B. ; 2, Palmer, J. H. 2e Classe. 1, Craig, T. D. ; 2, Mulock, W. ; 3, Oldright, W. ; 4, McWilliams, W. G. ; 5, Wright, T. W. ; 6, Shaw, J. ; 7, Harbottle, R. ; 8, Kilpatrick, G. 1, Buchan, H. E. ; 2, Corbet, G. ; 3, Gibson, J. M. ; 6, Wallace, D.

## 2e année—Terme de Pâques.

1re Classe. 1, Woods, S. ; 2, Buchan, J. M. ; 3, Roger, W. M.

## 4e année—Terme St. Michel.

1re Classe. Boyd, J. A. 2e Classe. ; White, J.

## Terme de Pâques.

1re Classe. Boyd, J. A.

## FRANÇAIS.—1re année—Terme St. Michel.

1re Classe. 1, Mitchell, J. M. ; 2, Oldright, W. ; 3, McMurrich, W. B. ; 4, 5, Shaw, J. Mulock, W. 2e Classe. 1, Gibson, J. M. ; 2, Corbet, G. ; 3, Craig, T. D. ; 4, 5, Harbottle, R., McWilliams, W. G.

## Terme de Pâques.

1re Classe. 1, Oldright, W. ; 3, Corbet, G. ; 4, McMurrich, W. B. ; 5, 6, Shaw, J., Mulock, W. ; 7, McWilliams, W. G. 2e Classe. 1, Ussher, S. G. ; 2, Craig, T. D. ; 3, Palmer, J. H. ; 5, Gibson, J. M.

## 2e année—Terme St. Michel.

1re Classe. 1, Gibson, J. M. ; 2, Woods, S. ; 3, Buchan, J. M. 2e Classe. Roger, W. M.

## Terme de Pâques.

1re Classe. 1, Buchan, J. M. ; 2, Woods, S. ; 3, Roger, W. M.

## 3e année—Terme St. Michel.

1re Classe. Turnbull, J. 2e Classe. Ormiston, D.

## Terme de Pâques.

1re Classe. 1, Turnbull, J. ; 2, Ormiston, D.

## 4e année—Terme St. Michel.

1re Classe. Boyd, J. A.

## Terme de Pâques.

1re Classe. Boyd, J. A.

## ALLEMAND.—2e année—Terme St. Michel.

1re Classe. 1, Gibson, J. M. ; 2, Woods, S. ; 3, Buchan, J. M. 2e Classe. Roger, W. M.

## Terme de Pâques.

1re Classe. Woods, S. 2e Classe. Roger, W. M.

## 3e année—Terme St. Michel.

1re Classe. Ormiston, D. 2e Classe. Turnbull, J.

## Terme de Pâques.

1re Classe. 1, Ormiston, D. ; 2, Turnbull, J.

## 4e année—Terme St. Michel.

1re Classe Boyd, J. A.

## Terme de Pâques.

1re Classe. Boyd, J. A.

## ITALIEN.—3e année—Terme St. Michel.

1re Classe. 1, Turnbull, J. ; 2, Ormiston, D.

## Terme de Pâques.

1re Classe. 1, Turnbull, J. ; 2, Ormiston, D.

## 4e année—Terme St. Michel.

1re Classe. Boyd, J. A.

*Terme de Pâques.*

1re Classe. Boyd, J. A.

## ESPAGNOL.—4e année—Terme St. Michel.

1re Classe. Boyd, J. A.

*Terme de Pâques.*

1re Classe. Boyd, J. A.

## HEBREU.—1re année—Terme St. Michel.

1re Classe. 1, Gibson, J. M. ; 2, Stewart, A.

*Terme de Pâques.*

1re Classe. Gibson, J. M.

## HEBREU ET CHALDEEN.—3e année—Terme St. Michel.

1re Classe. Grant, G.

*Terme de Pâques.*

1re Classe. Grant, G.

## HEBREU, CHALDEEN ET SYRIAQUE.—4e année—Terme St. Michel.

1re Classe. White, J.

*Terme de Pâques.*

1re Classe. White, J.

## HISTOIRE.—1re année—Terme de Pâques.

1re Classe. 1, McWilliams, W. G. ; 2, Gibson, J. M. ; 3, Oldright, W. ; 4, Harbottle, R. ; 5, Kilpatrick, G.

2e Classe. 2, Craig, T. D. ; 3, McMurrich, W. B. ; 4, Stewart, A. ; 5, Hamilton, W. W. ; 1, Palmer, J. H. ; 2, Shaw, J. ; 3, Corbet, G.

*2e année—Terme St. Michel.*

1re Classe. 1, Buchan, J. M. ; 2, Woods, S. ; 3, Gibson, J. M. ; 4, Roger, W. M.

2e Classe. Tytler, W.

*3e année—Terme St. Michel.*

1re Classe. 1, Ormiston, D. ; 2, Turnbull, J. 2e Classe. 1, Thom, J. H. ; 2, Grant, A. ; 3, Grant, G. ; 4, Reeve, W. A. ; 5, McFayden, C. Ross, J. B.

*Terme de Pâques.*

1re Classe. 1, Reeve, W. A. ; 2, Ormiston, D. ; 3, Grant, G. 2e Classe. 1, McFayden, C. ; 2, Grant, A. ; 3, Turnbull, J.

## LOGIQUE.—2e année—Terme St. Michel.

1re Classe. 1, Buchan, J. M. ; 2, Reeve, R. A. ; 3, Gibson, J. M. ; 4, Fisher, J.

*Terme de Pâques.*

1re Classe. Buchan, J. M. 2e Classe. Fisher, J.

## METAPHYSIQUE ET ETHIQUE.—1re année—Terme St. Michel.

2e Classe. McWilliams, W. G.

*Terme de Pâques.*

1re Classe. McWilliams, W. G. 2e Classe. Stewart, A.

*2e année—Terme St. Michel.*

1re Classe. Buchan, J. M. 2e Classe. Fisher, J.

*Terme de Pâques.*

1re Classe. Buchan, J. M.

*3e année—Terme St. Michel.*

1re Classe. Grant, G. 2e Classe. 1, McFayden, C. ; 2, Grant, A.

*Terme de Pâques.*

1re Classe. 1, Grant, G. ; 2, McFayden, C. 2e Classe. Grant, A.

*4e année—Terme de St. Michel.*

1re Classe. Ogden, I. O.

*Terme de Pâques.*

1re Classe. Ogden, I. O.

**MATHEMATIQUES.**—*1re année—Terme de St. Michel.*

1re Classe. 1, Wright, T. W. ; 2, Frisby, E. ; 3, Lafferty, A. M. ; 4, Kilpatrick, G.

*Terme de pâques.*

1re Classe. 1, Lafferty, A. M. ; 2, 3, Frisby, E., Wright, T. W.

*2e année—Terme de St. Michel.*

1re Classe. 1, Loudon, J. ; 2, Fisher, J.

*Terme de pâques.*

1re Classe. 1, Loudon, J. ; 2, Fisher, J.

*3e année—Terme de St. Michel.*

1re Classe. Ormiston, D. ; Thom, J. H.

*Terme de pâques.*

1re Classe. Ormiston, D. ; Thom, J. H.

*4e année—Terme de St. Michel.*

1re Classe. McMurchy, A.

*Terme de pâques.*

1re Classe. McMurchy, A.

**CHIMIE**—*1re année—Terme de St. Michel.*

1re Classe. 1, Harbottle, R. ; 2, Wright, T. W. ; 3, Kilpatrick, G. ; 4, McMurrich, W. B. ; 5, Shaw, J. Class II. 1, Gibson, J. M. ; 2, Frisby, E. ; 3, 4, Craig, T. D., McWilliams, W. G. ; 5, Oldwright, W.

*2e année—Terme de St. Michel.*

1re Classe. Roger, W. M. Class II. 1, Hubbert, J. ; 3, Tytler, W. ; 4, Reeve, R. A.

*Terme de pâques.*

1re Classe. 1, Hubbert, J. ; 2, Roger, W. M. ; 3, Tytler, W.

*3e année—Terme de pâques.*

1re Classe. Grant, A.

*4e année—Terme de St. Michel.*

1re Classe. 1, Wadsworth, J. J. ; 2, Sinclair, W.

*Terme de pâques.*

1re Classe. 1, Wadsworth, J. J. ; 2, Sinclair, W.

**HISTOIRE NATURELLE**—*1re année—Terme de St. Michel.*

1re Classe. 1, McMurrich, W. B. ; 2, Gibson, J. M. ; 3, Kilpatrick, G. 2e Classe. 1, Shaw, J. ; 2, Oldright, W. ; 3, McWilliams, W. G. ; 4, Mulock, W. ; 5, Corbet, G. ; 6, Harbottle, R.

*Terme de pâques.*

1re Classe. 1, 2, McMurrich, W. B., Shaw, J. ; 4, Oldwright, W.

*3e année—Terme de St. Michel.*

1re Classe. 1, Grant, A. ; 2, Grant, G. Class I. Grant, A. 2e Classe. Grant, G.

*4e année—Terme de St. Michel.*

1re Classe. Sinclair, W.

*Terme de pâques.*

1re Classe. Sinclair, W.

MINERALOGIE ET GEOLOGIE—*2e année—Terme de St. Michel.*

1re Classe. 1, 2, Roger, W. M., Tytler, W.; 3, Hubbert, J.; 4, Buchan, J. M. 2e  
Classe. Reeve, R. A.; Gibson, J. M.; Withrow, W. H.

*Terme de pâques.*

1re Classe. 1, Tytler, W.; 2, Roger, W. M.; 4, Hubbert, J.

*4e année—Terme de St. Michel.*

1re Classe. 1, Wadsworth, J. J.; 2, Sinclair, W.

*Terme de pâques.*

1re Classe. 1, Wadsworth, J. J.; 2, Sinclair, W.

METEOROLOGIE—*4e année—Terme de pâques.*

1re Classe. Wadsworth, J. J.

## ETUDIANTS EN AGRICULTURE.

HISTOIRE NATURELLE—*Terme de St. Michel.*

1re Classe. Thorburn, D.

## ETUDIANTS ET ETUDIANTS TEMPORAIRES.

AGRICULTURE—*Term de pâques.*

1re Classe. 3, Wanless, J.

## MINERALOGIE ET GEOLOGIE

*Terme de St. Michel.*

1re Classe. Williamson, A. E.

*Terme de pâques.*

1re Classe. Williamson, A. E.

HEBREUX—*Terme de St. Michel.*

1re Classe. Gracey, H. 1, Young, S.; 2, Lundy, W.

*Terme de pâques.*

1re Classe. Gracey, H. 1, Young, S.; 2, Lundy, W.

HEBREUX ET CHALDEEN—*Terme de St. Michel.*

1re Classe. Graham, E.

*Terme de pâques.*

1re Classe. Graham, E.

# RAPPORT

DU

SURINTENDANT DE L'EDUCATION,

POUR LE

BAS CANADA,

POUR L'ANNÉE

1860.

---

*Imprimé par ordre de l'Assemblée Législative.*

---



QUÉBEC:

IMPRIME POUR LES ENTREPRENEURS, PAR HUNTER, ROSE ET CIE. RUE STE. URSULE

1861.

## TABLE.

|  | PAGE |
|--|------|
| RAPPORT du Surintendant de l'Instruction Publique, pour l'année 1860.....  | 1    |
| Tableau des élèves qui ont fréquenté les écoles normales depuis leur établissement .....   | 3    |
| Diplômes accordés aux élèves des écoles normales depuis leur fondation.....  | 6    |
| Tableau comparé des sommes prélevées pour l'instruction primaire dans les écoles du Bas-Canada depuis 1856 .....   | 8    |
| Tableau du progrès de l'instruction publique dans le Bas-Canada depuis 1853.....   | 9    |
| “ comparé du nombre d'enfants apprenant chaque branche d'enseignement depuis 1853.....   | 10   |
| “ “ “ des instituteurs et institutrices munis de diplômes depuis 1856 .....  | 11   |
| Indemnités accordées aux instituteurs et institutrices injustement congédiés par les commissaires d'école. 12  | 12   |
| <i>Rapports des Directeurs des Ecoles Normales :</i>   |      |
| Rapport sur l'école normale Jacques Cartier.....   | 15   |
| “ “ McGill .....   | 22   |
| “ “ Laval .....  | 24   |
| Tableaux statistiques.....   | 37   |
| “ des sommes prélevées pour l'instruction primaire dans les municipalités du Bas-Canada, pour l'année 1860 .....   | 38   |
| Récapitulation des sommes prélevées, etc.....  | 49   |
| “ du tableau B, (non publié) contenant la statistique de toutes les institutions d'éducation supérieure, et plus particulièrement celles d'écoles supérieures et secondaires.....          | 50   |
| 4e division—écoles spéciales .....   | 56   |
| 5e “ “ primaires.....  | 56   |
| Récapitulation des cinq grandes divisions.....   | 56   |
| Tableau C.—Contenant la statistique des écoles catholiques des cités de Québec et de Montréal.....   | 57   |
| No. 3.—Ecoles tenues par les Frères de la Doctrine Chrétienne de Montréal en 1860.....   | 58   |
| No. 4.—Ecoles tenues par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame dans Montréal en 1860.....   | 59   |
| Tableau D.—Indiquant la circonscription de chaque district d'inspection, donnant les noms des comtés ou parties de comté qu'elle renferme, la résidence et le salaire des inspecteurs..... | 60   |
| Tableau E.—Grand tableau synoptique, donnant un résumé de toutes les statistiques recueillies par les inspecteurs d'école pour l'année 1860 .....  | 62   |
| Rapport sur la distribution de la subvention de l'éducation supérieure.....  | 66   |
| Tableau de la distribution de la subvention de l'éducation supérieure pour l'année 1860 .....  | 67   |
| Liste No. 1.—Universités.....  | 67   |
| “ “ 2.—Collèges classiques .....   | 67   |
| “ “ 3.— “ industriels .....  | 68   |
| “ “ 4.—Académies de garçons ou mixtes.....   | 69   |
| “ “ 5.— “ de filles .....  | 70   |
| “ “ 6.—Ecoles-modèles.....   | 71   |
| Tableau de la distribution de la subvention supplémentaire aux municipalités pauvres pour l'année 1860..   | 73   |
| Liste des pensions accordées pour 1860, aux instituteurs retirés de l'enseignement .....   | 77   |
| Etat de la dépense pour l'impression des journaux de l'éducation dans l'année 1860.....  | 78   |
| Etat de la correspondance du département, du 1er janvier au 31 décembre 1860 .....   | 78   |
| Etat des dépenses des écoles normales pour l'année 1860.....   | 79   |
| Tableau des livres envoyés aux inspecteurs d'école pour être donnés en prix en 1860 et 1861.....   | 80   |



# RAPPORT

DU

SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION POUR LE BAS-CANADA,

POUR L'ANNÉE 1860.

BUREAU DE L'ÉDUCATION,  
MONTRÉAL, 17 avril 1861.

A L'HONORABLE SECRÉTAIRE PROVINCIAL.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon sixième rapport sur l'état de l'instruction publique dans le Bas-Canada.

Le conseil de l'instruction publique s'est occupé dans l'année qui s'est écoulée depuis sa nomination de toutes les questions dont la loi l'avait muni et a fait sur chacune d'elles, les progrès que l'on pouvait espérer vu leur importance.

Sur l'importante question de l'approbation des livres qui doivent être exclusivement en usage dans les écoles; le conseil considérant, qu'il se trouve certaines catégories d'ouvrages, qui, malgré les soins donnés à leur compilation et à leur rédaction, ne peuvent cependant à raison des difficultés que présentent les sujets dont ils traitent, être indifféremment adoptés pour les enfants catholiques et pour les enfants protestants; a décidé, que le comité chargé de l'examen pourrait faire rapport, que certains livres ont été examinés par tout le comité et reçu l'approbation de tout le comité, et que d'autres n'ont été approuvés que par les membres catholiques, ou par les membres protestants du comité; et qu'avis serait donné de ce fait, en même temps que de l'approbation du conseil. Les parents et les autorités scolaires avaient droit à ce qu'une telle distinction fut faite pour leur servir de guide, et le moyen adopté par le conseil, pour atteindre ce but, est le seul que la loi ait laissé à sa disposition. Le conseil a procédé de suite à l'examen d'un grand nombre d'ouvrages qui lui avaient été soumis, et en a approuvés quelques uns. Le règlement passé par le conseil à ce sujet, fait partie de l'appendice de ce rapport.

Le conseil a de plus décidé de publier une série de livres de lecture français et m'a confié l'exécution de ce travail dont je me suis chargé avec plaisir. J'ai été autorisé à me faire aider dans cette entreprise et quoique mes services soient donnés gratuitement, le gouvernement a bien voulu mettre à ma disposition, une somme de \$600 pour rémunérer mes collaborateurs.

Immédiatement après que ces résolutions eurent été sanctionnées par son excellence l'administrateur de la province, je m'étais mis à l'œuvre et je m'étais adressé à M. Joseph Lenoir, assistant rédacteur du journal de l'instruction publique; à M. Perrault, ancien

secrétaire de la chambre d'agriculture du Bas Canada et Principal de l'école d'agriculture de Varennes; et à M. Ossaye, professeur d'agriculture à l'école normale Jacques-Cartier. Ces deux derniers ont bien voulu se charger de la partie de l'agriculture et leur travail est depuis quelque temps en ma possession.

La maladie qui a si inopinément enlevé M. Lenoir est venue mettre fin à son travail et interrompre le mien; et le surcroît d'occupations que j'aurai, jusqu'à ce que cet important fonctionnaire de ce département ait été remplacé, ne me permettra point d'accomplir cette tâche aussi promptement que je l'aurais désiré.

La mort de M. Lenoir n'est pas seulement un événement bien douloureux pour ce département; c'est encore pour la littérature du pays, une perte vivement sentie, et que la presse française du Bas-Canada a signalée, dans des termes bien honorables pour sa mémoire. Ses excellentes qualités lui avaient acquis l'estime générale, l'amitié de tous ses collègues, et les sympathies de tous ceux avec qui ses fonctions le mettaient en rapport.

Plusieurs ouvrages dont l'approbation a été demandée, sont encore entre les mains des membres du conseil chargés de leur examen; et ce ne sera que lorsqu'il en aura été approuvé un nombre suffisant pour chaque branche d'enseignement, que le conseil pourra fixer l'époque à laquelle il ne sera permis de se servir que des livres approuvés.

Le conseil a délibéré sur les projets de règlement qui lui ont été soumis par un de ses comités pour l'organisation de nouveaux bureaux d'examineurs des candidats pour le brevet d'instituteur, et aussi pour la régie de tous ces bureaux; mais comme les amendements que renferment les statuts de l'instruction publique refondus ont changé la nature de ses pouvoirs à cet égard, l'adoption d'une mesure définitive a dû être ajournée à la prochaine séance.

Des accusations contre trois instituteurs ont été portées devant le conseil en vertu de la disposition de la loi, qui lui donne le pouvoir de révoquer les diplômes pour cause de mauvaise conduite. Dans une de ces affaires, le conseil s'est trouvé dans l'impossibilité d'instruire le procès de l'accusé, qui avait quitté le pays avant que l'ordre de sommation eut pu lui être signifié; la loi n'ayant pourvu à aucun autre mode de sommation.

Les enquêtes qui ont eu lieu dans les deux autres cas ont donné des résultats différents, et tandis que l'un des instituteurs accusés, a conservé son diplôme, celui de l'autre a dû être révoqué et avis en a été donné dans les deux journaux officiels du département. Cet exemple, je n'en doute point, aura son effet, et le pouvoir disciplinaire dont le conseil est revêtu tendra à donner plus de valeur aux diplômes et augmentera la considération dont jouissaient déjà les membres du corps-enseignant.

J'ai eu le plaisir de communiquer au conseil une lettre de Son Excellence le gouverneur-général, m'informant que Son Altesse Royale le Prince de Galles avait fait le don libéral de la somme de \$800, pour être distribuée en prix dans les Ecoles Normales du Bas-Canada, et les résolutions suivantes furent immédiatement adoptées.

1. *Résolu* :—“ Que ce conseil reçoit avec une vive reconnaissance la nouvelle de la libéralité que Son Altesse Royale le Prince de Galles a bien voulu exercer envers les Ecoles Normales du Bas-Canada, en plaçant une somme de deux cents louis entre les mains de Son Excellence le gouverneur-général pour être distribuée en prix dans ces écoles.”

2. *Résolu* :—“ Que c'est l'opinion de ce conseil, que cette somme devrait être placée à intérêt de manière à fonder dans chaque école un prix, sous le nom de “ Prix du Prince de Galles.”

3. *Résolu* :—“ Que ce prix devrait consister, pour chaque école, en un tiers de la rente de la dite somme, qui sera payé à l'élève qui aura subi le meilleur examen pour l'obtention du diplôme d'école modèle, pourvu toute fois que cet élève ait obtenu, dans les deux bulletins semestriels, la note *Excellent* pour les matières suivantes : Instruction religieuse, écriture, lecture raisonnée, grammaire et orthographe dans sa langue maternelle, arithmétique, tenue des livres, géographie, histoire du Canada, pédagogie et enseignement à l'Ecole Modèle, et la note *bon* pour toutes les autres matières à l'exception des suivantes : Gymnastique, dessin, musique vocale et instrumentale,” sur lesquelles il ne sera pas nécessaire d'avoir une bonne note.”

4. *Résolu* :—“ Que si aucun élève ne remplissait les conditions voulues, la somme revenant pour cette année là à l'école serait placée par le Surintendant dans une banque

“ d'épargnes, et lorsqu'elle se montera à cent louis elle sera placée à intérêt avec le capital originaire, de manière à augmenter le prix annuel.”

5. *Résolu* :—“ Que M. le Surintendant soit autorisé à faire faire des médailles de bronze, “ qui serviront de certificat aux élèves remportant le prix.”

L'insuffisance des subventions des Ecoles Normales Laval et Jacques-Cartier a obligé le Conseil à recommander d'élever le taux de la pension payée par les élèves de ces écoles, de quinze pour cent et le taux de la rétribution mensuelle à être payée par les élèves des écoles-modèles annexes, de cinquante pour cent. Le premier de ces changements ne pourra avoir son plein effet que pour la prochaine année scolaire, celle-ci étant déjà commencée lorsque cet amendement du règlement des Ecoles Normales a été sanctionné par Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement; mais le changement proposé en ce qui concerne les écoles-modèles a pu être exécuté de suite, et nous pouvons dire que les parents des élèves, à Québec et à Montréal, s'y sont prêtés de bonne grâce.

Il est à espérer que ni l'un ni l'autre de ces changements ne nuira au développement de ces deux institutions, le taux de la pension et de la rétribution mensuelle demeurant encore plus modique que dans presque toutes les autres institutions, indépendamment des demi-bourses accordées dans chaque école.

On trouvera à la suite de ce rapport ceux de MM. les Directeurs des trois écoles normales du Bas-Canada.

Je constate avec plaisir l'empressement que met la jeunesse à profiter de ces excellentes institutions et à répondre à l'appel qui lui a été fait en se consacrant généreusement à l'éducation de la nouvelle génération.

Si les municipalités scolaires faisaient de leur côté leur devoir en s'efforçant de se procurer de bons maîtres et en leur offrant des traitements suffisants, il n'y aurait rien de plus facile que d'augmenter le nombre des élèves des écoles normales. Tel qu'il est aujourd'hui, il peut répondre aux demandes et quelques élèves disposés à enseigner n'ont pas encore pu se placer.

En ce qui concerne les élèves-instituteurs, l'école McGill fait exception à cet état de choses.

L'école Jacques-Cartier a eu dans le cours de l'année scolaire terminée en juillet dernier 53 élèves-instituteurs; l'école McGill 9 élèves-instituteurs et 72 élèves-institutrices, en tout 81; et l'école Laval 40 élèves-instituteurs et 54 élèves institutrices, en tout 94; ce qui donne pour les trois écoles 228 élèves dont 102 du sexe masculin et 126 du sexe féminin. Le tableau ci-joint du nombre d'élèves qui ont fréquenté ces écoles depuis leur établissement, montre une progression constante.

| Années<br>Scolaires.        | Ecole<br>Jacques Cartier. | Ecole McGill.           |                          |        | Ecole Laval.            |                          |        | Total d'élèves insti-<br>tuteurs. | Total d'élèves insti-<br>tutrices. | Grand total. |
|-----------------------------|---------------------------|-------------------------|--------------------------|--------|-------------------------|--------------------------|--------|-----------------------------------|------------------------------------|--------------|
|                             | Elèves<br>instituteurs.   | Elèves<br>instituteurs. | Elèves<br>institutrices. | Total. | Elèves<br>instituteurs. | Elèves<br>institutrices. | Total. |                                   |                                    |              |
| 1ère session,<br>1857 ..... | 18                        | 5                       | 25                       | 30     | 22                      | .....                    | 22     | 45                                | 25                                 | 70           |
| 1857 et 1858                | 46                        | 7                       | 63                       | 70     | 36                      | 40                       | 76     | 89                                | 103                                | 192          |
| 1858 et 1859                | 50                        | 7                       | 76                       | 83     | 34                      | 52                       | 86     | 91                                | 128                                | 219          |
| 1859 et 1860                | 53                        | 9                       | 72                       | 81     | 40                      | 54                       | 94     | 102                               | 126                                | 228          |

L'école normale Jacques-Cartier a eu dans la session 1859-60, 31 élèves nouveaux et 22 anciens élèves qui continuaient leur cours. Sur ces 53 élèves, 46 étaient natifs de l'ancien district de Montréal, six de l'ancien district des Trois-Rivières, et un était natif de France. Dix-neuf de ces élèves ont obtenu des diplômes, savoir : 7 pour écoles-modèles

et 12 pour écoles élémentaires. A l'exception de deux dont l'un a laissé le pays et dont l'autre est incapable pour cause de maladie, tous se livrent actuellement à l'enseignement, ou continuent leurs études pour obtenir un diplôme d'une classe plus élevée. Le nombre total des élèves sortis de cette école qui se sont livrés à l'enseignement lequel était de 25 lors de mon dernier rapport, s'élève à 40, et se répartit comme suit : un est professeur à l'école normale ; un est professeur à l'école d'agriculture de Ste. Anne la Pocatière ; un est professeur au collège de Rigaud ; 3 enseignent, ou ont enseigné dans des académies ; 15 dans des écoles modèles et 19 dans des écoles élémentaires.

L'enseignement à l'école Jacques-Cartier a été, à peu de chose près, le même que celui des années précédentes.

M. le Principal s'est chargé lui-même de l'enseignement de la pédagogie, confié jusque là à M. le professeur Regnault, que les mathématiques occupent maintenant exclusivement. J'appellerai particulièrement votre attention sur l'excellent programme pour l'enseignement de la pédagogie que vous trouverez dans le rapport de M. Verrean.

L'enseignement de la gymnastique s'est fait d'une manière plus régulière, par un des élèves, ancien sous-officier ; et les avantages que les jeunes gens en ont retirés, tant sous le rapport du développement de leur force physique que sous celui de leur santé, ont été remarquables et parfaitement appréciés par eux.

L'histoire naturelle a pu être enseignée d'une manière plus complète : outre le bel atlas de la réimpression des œuvres de Cuvier, l'intéressante collection d'ornithologie canadienne, et les noyaux de plusieurs autres collections que possédait le musée de l'école, on y trouve maintenant une fort belle collection de minéralogie et de géologie comprenant au delà de 800 spécimens.

Le cours d'agriculture théorique de M. Ossaye a été continué avec le même zèle et la même libéralité de la part du professeur et aussi avec le même succès de la part des élèves.

Les cours publics de l'année 1859 et 1860, ont été le cours de l'histoire du Canada de Mr. le Principal Verrean et le cours de littérature générale que j'ai continué.

L'école modèle a été fréquentée par 121 élèves, dont 41 d'origine britannique et 80 d'origine française. Les instituteurs de cette école, MM. Delaney et Boudrias, aidés des élèves-maîtres, y obtiennent toujours d'excellents résultats, et telle est la réputation de l'enseignement qui y est donné, que bien que le rétribution mensuelle à être payée par les élèves, ait été augmentée pour cette année, on s'est vu forcé comme les années précédentes de refuser un grand nombre d'élèves par suite de l'insuffisance du local.

Dans la nouvelle année scolaire maintenant courante et qui ne se trouve pas comprise dans le rapport de Mr. le Principal, il a été permis à deux élèves munis du diplôme pour école modèle de continuer leurs études une troisième année afin d'obtenir le diplôme pour académie ; ce sont MM. Schmoudt et Lamarche. Le premier a depuis accepté la charge de professeur à l'école d'agriculture de Ste. Anne de la Pocatière.

M. Dostaler, ancien élève de l'école, muni du diplôme pour école-modèle et qui avait depuis suivi les cours de la faculté des arts de l'Université Laval, a été nommé professeur adjoint et a été chargé de l'enseignement d'une partie des mathématiques, de la physique et de la chimie, et a pu aussi suppléer les professeurs malades ou absents.

L'école normale McGill a vu, à la fin de l'année scolaire 1859-60, dix-sept de ses élèves recevoir le diplôme pour école-modèle, et trente-sept pour école élémentaire.

L'enseignement a été le même que par le passé, et d'après ce que j'ai pu voir des examens, tant publics que particuliers, il a été donné avec le même succès. M. le professeur Fronteau ayant offert sa démission pour retourner en France, M. Darcy a été nommé à sa place. M. Fronteau a rendu à cette institution d'importants services, et j'ai pu être témoin du zèle et de l'habileté avec lesquels l'étude du français, de plus en plus importante sur ce continent, était comprise et dirigée par cet excellent professeur. M. le principal Dawson dans son rapport rend à l'aptitude du nouveau professeur un témoignage qui, je n'en doute pas, sera confirmé par les résultats.

L'école modèle et l'école des petits enfants (*infant school*) ont eu leur maximum d'élèves 300, et beaucoup de demandes ont été refusées faute d'espace.

Sur les 54 élèves qui ont obtenu des diplômes, 8 étaient des élèves-instituteurs et 46 des élèves-institutrices ; 29 étaient de Montréal, et 25 d'autres endroits ; 23 continuent leurs études cette année et 28 se livrent à l'enseignement.

Dans un rapport plus récent et que je joins au mien quoiqu'il ait trait à l'année scolaire maintenant courante, M. le principal Dawson signale dans cette nouvelle année une diminution assez notable dans le nombre des élèves, diminution qu'il explique du reste par une plus grande sévérité dans l'examen d'admission. Il remarque en effet que les autres années, bon nombre d'élèves se sont retirés d'eux-mêmes, ou ont dû être renvoyés avant la fin du cours, étant hors d'état de suivre les progrès des autres, qu'ils retardaient par leur inaptitude.

Cette année au moyen d'un arrangement fait avec l'Université McGill et sanctionné par ce département, un élève muni du diplôme pour école modèle suit un cours classique qui lui permettra d'obtenir le diplôme pour académie.

M. Dawson signale aussi le petit nombre d'élèves du sexe masculin, qui a suivi le cours de l'école depuis le commencement, tandis que de nombreuses demandes lui ont été faites pour des instituteurs capables d'enseigner dans des académies, ou des écoles-modèles. Je ne doute point que le nombre des élèves instituteurs n'augmente considérablement, dès qu'il sera généralement connu dans le pays que des jeunes gens munis du diplôme de cette école peuvent trouver dans les académies et les écoles modèles des cantons de l'est, des traitements assez élevés et une occupation digne d'exercer leur intelligence.

Les élèves-institutrices de cette école ont formé entre elles une société littéraire aux séances de laquelle j'ai pu assister; elles y ont fait preuve d'une haute culture intellectuelle et de dispositions morales et littéraires dignes d'éloge.

Dans l'année scolaire de 1859-60, l'école normale Laval, a eu dans le département des élèves-maîtres, 23 nouveaux élèves et 17 anciens. Ils ont été divisés en trois classes; 4 déjà munis du diplôme pour école-modèle, étudiaient pour obtenir le diplôme d'académie; 11 dans la seconde classe étudiaient pour le diplôme d'école modèle et les 25 autres étaient dans la première division. Il a été accordé un diplôme pour école élémentaire, 7 pour école modèle et 4 pour académie.

Le département des élèves-institutrices se composait de 19 anciennes élèves et de 25 nouvelles, dont 4 sont sorties avant la fin de l'année. Une est morte de consomption dans le cours de l'année. Il y avait à la fin de l'année, 14 élèves dans la seconde division et 35 dans la première. Il a été accordé 15 diplômes pour école élémentaire et 12 pour école modèle.

Le rapport, très circonstancié de M. le Principal Langevin, donne l'ordre des études et l'emploi du temps; on y verra quelle assiduité les professeurs doivent mettre dans leurs travaux et quelles fatigues leur sont imposées. Je suis heureux de pouvoir dire que pour l'année courante, j'ai obtenu la nomination d'un nouveau professeur adjoint, M. Norbert Thibault, ancien élève de l'école, muni d'un diplôme pour académie, lequel a été chargé d'une partie de l'enseignement dans le département des élèves-instituteurs. Il m'est extrêmement agréable, de voir que déjà deux de nos écoles normales ont pu recruter pour elles-mêmes, parmi leurs élèves, des professeurs capables, et qui ne le céderont en rien par la suite à ceux d'aucun autre établissement de ce genre. Par la nomination de M. Thibault, la tâche presque surhumaine que M. le Principal et MM. les professeurs s'étaient imposée, se trouve quelque peu allégée.

Les Dames Religieuses des Ursulines, comme on le verra par le programme très détaillé, contenu dans le rapport de M. le Principal, continuent à donner aux élèves-institutrices une partie de l'enseignement, et il est inutile d'ajouter qu'elles le font avec le zèle et avec le succès qui ont toujours distingué cette ancienne et vénérable institution.

L'école modèle de garçons a eu 110 élèves partagés en deux divisions. L'école modèle de filles contient 175 élèves partagées en trois divisions.

Le rapport de M. le Principal contient des statistiques très intéressantes sur l'école normale depuis son organisation, que je résume ici.

L'école, depuis le commencement jusqu'au 1er juillet 1860, a été fréquentée par 84 élèves-maîtres et par 107 élèves-institutrices, en tout 191. De ce nombre 22 garçons et 26 filles, en tout 48, sont sortis sans diplôme; 22 garçons et 18 filles, en tout 40, sont encore à l'école, continuant leurs études. Des élèves sortis de l'école, 29 instituteurs et 53 institutrices, se sont livrés à l'enseignement, en tout 82. Les autres, ou sont incapables de le faire par maladie, ou n'ont pas pu trouver d'emploi. Sur le nombre de ceux qui se sont livrés à l'enseignement, trois y ont renoncé, dont deux institutrices qui se sont mariées. Parmi les anciens élèves qui ont terminé leurs cours, un a été nommé inspecteur d'école

un instituteur de l'école modèle annexe, un professeur dans un collège, quatre dans des académies, 13 enseignent dans des écoles modèles et six dans des écoles élémentaires ; deux élèves-institutrices enseignent dans des académies, 17 dans des écoles modèles et 28 dans des écoles élémentaires.

On me pardonnera bien de rappeler au sujet de ces résultats et de ceux que j'ai signalés en ce qui concerne les deux autres écoles, ce que je disais dans mon premier rapport en recommandant l'établissement des écoles normales. J'y exprimais l'espoir d'établir un système de promotion dans tout le département de l'instruction publique, d'ouvrir ainsi une carrière plus vaste au corps enseignant et d'offrir, par là même, aux élèves des écoles normales, des avantages plus en rapport avec les études et les sacrifices qu'ils s'imposeraient.

Je signalais en même temps, les fonctions d'inspecteur d'école, le professorat des écoles normales, celui des collèges, des académies et des écoles modèles et les divers emplois du département de l'instruction publique, comme autant de ressources et d'objets d'émulation, propres à engager les jeunes gens de talent qui ont la vocation de l'enseignement à y persévérer, en dépit des obstacles et des dégoûts qu'ils pourront y rencontrer.

On trouvera dans le tableau suivant le nombre de diplômes accordés par chaque institution depuis son établissement. Il s'élève en tout à 4 pour académies, 134 pour écoles modèles, et 181 pour écoles élémentaires.

#### DIPLÔMES accordés aux élèves des écoles normales depuis leur fondation.

| Genre de diplôme accordé. | JACQUES CARTIER.     | MCGILL.              |                       |        | LAVAL.               |                       |        | Total d'élèves instituteurs. | Total d'élèves institutrices. | GRAND TOTAL. |
|---------------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|--------|----------------------|-----------------------|--------|------------------------------|-------------------------------|--------------|
|                           | Elèves instituteurs. | Elèves instituteurs. | Elèves institutrices. | TOTAL. | Elèves instituteurs. | Elèves institutrices. | TOTAL. |                              |                               |              |
| Académie .....            |                      |                      |                       |        | 4                    |                       | 4      | 4                            |                               | 4            |
| Ecole Modèle .....        | 25                   | 3                    | 45                    | 48     | 33                   | 28                    | 61     | 61                           | 73                            | 134          |
| Ecole Élémentaire .....   | 34                   | 15                   | 93                    | 108    | 7                    | 32                    | 39     | 56                           | 125                           | 181          |
| Total .....               | 59                   | 18                   | 138                   | 156    | 44                   | 60                    | 104    | 121                          | 198                           | 319          |

Il est bon toutefois d'observer que le nombre de diplômes est plus grand de beaucoup que celui des élèves qui les ont reçus, le même élève en suivant les cours pendant trois années, ayant dans plusieurs cas obtenu les trois diplômes successivement. Le nombre total des élèves qui ont fréquenté les écoles normales, et qui se sont depuis livrés à l'enseignement, était de 140 lors de mon dernier rapport ; il s'élève maintenant à 212, savoir : 41 pour l'école Jacques-Cartier, 89 pour l'école McGill, et 82 pour l'école Laval.

Outre ceux des élèves de l'école McGill qui enseignent dans le Haut-Canada et les deux élèves de l'école Jacques-Cartier qui enseignent dans l'île du Prince-Edouard, il y a encore un des élèves de cette dernière institution qui a accepté cette année la direction d'une école à l'étranger, avec mon consentement et sans être par conséquent exposé à payer l'amende imposée par les règlements, contre ceux qui n'enseignent point pendant trois années dans une école publique dans le Bas-Canada. C'est M. Buteau, un des instituteurs les plus capables formés à Montréal, qui enseigne actuellement à Bourbonnais, dans l'État des Illinois.

Sans doute qu'il serait préférable de voir tous les jeunes gens munis de ces diplômes se dévouer à l'enseignement dans le Bas-Canada ; mais c'est aux autorités scolaires locales à s'assurer de leurs services, en leur offrant des avantages suffisants, et l'on ne saurait

blâmer ceux qui trouvant ces avantages dans les provinces ou dans les états voisins, croient devoir en profiter.

J'ai raison de croire que d'autres demandes seront adressées aux directeurs des écoles normales, par des paroisses acadiennes de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et du Cap-Breton, ainsi que par des paroisses franco-canadiennes du Haut-Canada. Cet empressement que montrent des localités éloignées, et qui ont tant et de si grands obstacles à vaincre pour l'éducation de leurs enfants, devrait être un sujet de sérieuses réflexions pour les commissaires d'école et pour les contribuables de paroisses bien plus rapprochées de nos grands centres de population, et où l'on est loin de montrer le même zèle et la même libéralité.

Le comité de l'assemblée législative chargé de surveiller l'impression des documents de la session, a décidé, l'année dernière, de ne publier les statistiques annexées à mon rapport, que tous les trois ans, se contentant d'imprimer les deux autres années, ceux des tableaux que j'ai indiqués comme étant les plus importants. Quoique cette économie ne diminue guère le labeur des officiers de ce département, puisque les mêmes renseignements devront être compilés, et que les mêmes calculs devront être faits pour arriver aux résultats généraux, tandis qu'en même temps, le public se trouvera privé de détails intéressants et quelque fois même très utiles; je ne saurais cependant me plaindre d'un changement qui a eu pour but de diminuer les dépenses de la province, et peut-être aussi, que ces détails étant donnés plus rarement, le public y accordera plus d'attention.

Les rapports des inspecteurs ne seront aussi publiés à l'avenir, d'après la décision du même comité, que tous les trois ans. Il en sera néanmoins publié des extraits dans le *Journal de l'Instruction Publique* et dans le *Lower Canada Journal of Education*.

Le tableau des sommes prélevées pour l'instruction publique primaire dans les diverses municipalités du Bas-Canada, donne les résultats suivants: cotisation, ou contribution volontaire pour égaler la subvention, \$114,424; ce chiffre pour 1859 était de \$115,792; il y a donc eu une diminution de \$1,368. Elle est au nombre des fluctuations auxquelles on doit s'attendre. Le chiffre des contributions imposées au delà de la somme requise pour égaler la subvention et des cotisations spéciales pour le paiement des dettes s'élève à \$123,939; en 1859 il était de \$109,151; augmentation, \$14,788. Ce chiffre est très considérable, surtout ajouté à l'augmentation de l'année précédente, laquelle était de \$20,779. Aussi est-il à remarquer que les sommes imposées pour cotisation annuelle, font plus que doubler la subvention du gouvernement, laquelle est de \$116,000, tandis que le total imposé s'élève à \$238,364.

Il ne faut point perdre de vue, que lorsqu'il a été pour la première fois suggéré de donner aux municipalités le droit de doubler leur cotisation, on s'était récrié contre cette proposition, assurant qu'il était impossible de les y contraindre et qu'elles ne le feraient jamais volontairement. Le montant des rétributions mensuelles payées par les parents pour chaque enfant en âge de fréquenter l'école est de \$249,717; elles s'élevaient l'année précédente à \$251,408. Il y a donc une diminution de \$691. Le montant des cotisations imposées pour la construction ou la réparation de maisons d'école, ne s'est élevé qu'à \$15,778. L'année précédente elles se montaient à \$22,083; diminution, \$6,305. La diminution de cette espèce de cotisation depuis deux ans, prouve la nécessité de faire une allocation spéciale pour cet objet, ce que j'ai souvent représenté. Il est évident que le même principe qui s'applique à la cotisation annuelle, lequel est d'aider ceux qui veulent s'aider eux-mêmes, aurait son effet, si on l'étendait à la construction de maisons d'école, et qu'en accordant des sommes proportionnées aux sacrifices que feraient les localités pour cet objet, les mêmes résultats se feraient sentir. Le montant total des contributions de tout genre a été de \$503,859. En 1859 il était de \$498,436; augmentation, \$5,423; cette augmentation est bien moins considérable que celle de l'année dernière, et prouve ce que j'ai dit dans mes rapports précédents, que parvenu à un certain point on ne pouvait guère s'attendre à une augmentation progressive, à moins que la subvention du gouvernement ne fût aussi augmentée en proportion des efforts faits par les municipalités.

Le tableau suivant indique l'échelle qu'ont suivie toutes les espèces de cotisations depuis cinq ans.

|  | 1856.            | 1857.            | 1858.            | 1859.            | 1860.            |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|  | \$ cts.          | \$ cts.          | \$ cts.          | \$ cts.          | \$ cts.          |
| Cotisation pour égaler la subvention.....  | 113884 87        | 113887 08        | 115185 09        | 115792 51        | 114424 76        |
| Cotisation au-delà de la subvention.....   | 93897 90         | 78791 17         | 88372 69         | 109151 96        | 123939 64        |
| Rétribution mensuelle.....                 | 173488 98        | 208602 37        | 231192 65        | 251408 44        | 249717 10        |
| Cotisation pour construction d'édifices... | 25493 80         | 22928 63         | 24646 22         | 22083 57         | 15778 23         |
| <b>Total.....</b>                          | <b>406776 55</b> | <b>424209 25</b> | <b>459396 65</b> | <b>498436 48</b> | <b>503859 73</b> |

Je joins à ce rapport ceux que j'ai déjà adressés à l'exécutif au sujet de la distribution de la subvention de l'éducation supérieure pour l'année 1860, et l'on trouvera aussi dans les statistiques, la récapitulation des rapports requis par cette loi.

J'ai été heureux de pouvoir faire cette année cette distribution sans réduire la part revenant aux diverses institutions déjà portées sur la liste et tout en accordant des subventions à un bon nombre de nouvelles écoles modèles.

On verra par la récapitulation du tableau de l'éducation supérieure que le nombre des élèves des facultés, des universités et des écoles supérieures a été de 552, celui des collèges classiques 2,781, celui des collèges industriels 2,333, celui des académies de garçons ou mixtes 6,210, celui des académies de filles 14,817. Le nombre total des élèves de ces institutions, en y ajoutant celui des élèves des écoles normales, est de 26,921.

Le tableau suivant donne un aperçu des résultats généraux obtenus par la statistique depuis 1853 ; mais il est bon d'observer que le chiffre des honoraires payés dans les collèges et beaucoup d'autres sommes dépensées pour l'éducation ne s'y trouvent point comprises. Il ne contient que le chiffre des sommes prélevées par les commissaires et les syndics des écoles, et une estimation des honoraires payés par les élèves des écoles indépendantes dans les villes :



TABLEAU du progrès de l'instruction publique dans le Bas Canada depuis 1853.

|                     | 1853.     | 1854.  | 1855.  | 1856.  | 1857.  | 1858.  | 1859.  | Augmenta-<br>tion sur<br>1858. | Augmenta-<br>tion sur<br>1857. | Augmenta-<br>tion sur<br>1856. | Augmenta-<br>tion sur<br>1855. | Augmenta-<br>tion sur<br>1854. | Augmenta-<br>tion sur<br>1853. |        |        |
|---------------------|-----------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------|--------|
| Institutions.....   | 2352      | 2795   | 2868   | 2919   | 2946   | 2985   | 3109   | 3264                           | 64                             | 299                            | 318                            | 345                            | 395                            | 469    | 912    |
| Elèves .....        | 102284    | 119733 | 127058 | 143141 | 148798 | 156872 | 168148 | 172155                         | 4007                           | 15283                          | 23357                          | 29014                          | 45097                          | 52422  | 63871  |
| Contributions ..... | \$ 165848 | 238032 | 249136 | 406764 | 424208 | 459396 | 498436 | 503859                         | 5423                           | 44463                          | 79651                          | 97125                          | 254723                         | 265827 | 338011 |

Le tableau suivant indique le progrès qui a été fait depuis 1853 dans les diverses branches d'enseignement. Il présente des résultats satisfaisants.

TABLEAU comparé du nombre d'enfants apprenant chaque branche d'enseignement depuis 1853.

|                             | 1853. | 1854. | 1855. | 1856. | 1857. | 1858. | 1859. | Augmen-<br>tation sur<br>1859. | Augmen-<br>tation sur<br>1858. | Augmen-<br>tation sur<br>1857. | Augmen-<br>tation sur<br>1856. | Augmen-<br>tation sur<br>1855. | Augmen-<br>tation sur<br>1854. | Augmen-<br>tation sur<br>1853. | Diminu-<br>tion in<br>1860. |
|-----------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| Elèves lisant bien.....     | 27367 | 32861 | 43407 | 46940 | 48833 | 52099 | 64362 | 67753                          | 3391                           | 15654                          | 18920                          | 20813                          | 24346                          | 34892                          | 40396                       |
| Elèves écrivant.....        | 50072 | 47014 | 58033 | 60086 | 61943 | 65404 | 80132 | 81244                          | 1092                           | 15840                          | 19361                          | 20158                          | 23211                          | 34230                          | 31172                       |
| Apprenant l'arith. simple.. | 18251 | 22897 | 30631 | 48359 | 52845 | 55847 | 63514 | 63341                          | *                              | 7494                           | 10496                          | 14982                          | 32710                          | 40444                          | 45060                       |
| “ “ composé                 | 12428 | 18073 | 22586 | 23431 | 26643 | 28196 | 30919 | 31758                          | 839                            | 3582                           | 5115                           | 8327                           | 9172                           | 13055                          | 19330                       |
| Tenue des livres.....       | ..... | 790   | 1976  | 5012  | 5500  | 6689  | 7185  | 7319                           | 184                            | 630                            | 1819                           | 2307                           | 5343                           | 6520                           | 7319                        |
| Géographie.....             | 12185 | 13826 | 17700 | 30134 | 33606 | 37847 | 45393 | 49402                          | 4069                           | 11615                          | 15856                          | 19328                          | 31762                          | 35636                          | 37277                       |
| Histoire.....               | 6738  | 11486 | 15520 | 17580 | 20147 | 42316 | 45997 | 46324                          | 327                            | 4008                           | 20177                          | 28744                          | 30804                          | 34638                          | 39586                       |
| Grammaire française.....    | 15353 | 17852 | 23260 | 39328 | 39067 | 43307 | 53452 | 54214                          | 762                            | 10907                          | 15147                          | 14886                          | 30954                          | 36362                          | 38861                       |
| “ anglaise.....             | 7066  | 7097  | 9004  | 11824 | 12074 | 15348 | 19773 | 25073                          | 5300                           | 9725                           | 12999                          | 13249                          | 16069                          | 17976                          | 18007                       |
| Analyse grammaticale.....   | 4412  | 9283  | 16439 | 26310 | 34064 | 40733 | 44466 | 46872                          | 2405                           | 6138                           | 12307                          | 20561                          | 30432                          | 37588                          | 42459                       |

Le grand tableau synoptique de toutes les statistiques scolaires est du nombre de ceux que l'assemblée législative a jugé à propos de publier chaque année. Le nombre total des écoles en opération sous le contrôle des commissaires et des syndics a été 2,730, augmentation sur 1859 :—53.

Le nombre total des écoles primaires, tant sous contrôle qu'indépendantes, a été de 3,076, le nombre des élèves de 144,905, augmentation, 3,372.

L'augmentation est loin d'être aussi considérable que l'année dernière. Un certain nombre d'écoles ont été fermées par suite du refus qui a dû être fait de payer la subvention à des municipalités qui employaient des instituteurs non munis de diplômes. Si le département n'avait point montré d'indulgence encore cette année envers quelques localités éloignées et qui avaient fait tout leur possible pour se conformer à la loi, il est probable qu'il y aurait eu une diminution assez considérable dans le chiffre des élèves fréquentant les écoles sous contrôle.

Je n'ignore point ce qu'un tel résultat peut avoir de pénible sous plusieurs rapports ; mais les avertissements n'avaient pas été épargnés aux autorités locales et il était temps que la loi reçut sa pleine exécution dans plusieurs paroisses où l'on semblait ne point vouloir s'y conformer.

Le nombre d'instituteurs et d'institutrices munis de diplômes qui ont enseigné dans l'année est de 2,344 ; augmentation, 280. Le nombre de ceux et de celles qui ne sont point munis de diplômes est de 971 ; diminution, 180.

On voit que si l'insistance du département à l'égard des diplômes n'a pas encore obtenu tout son effet, elle n'a pas été non plus sans résultats appréciables.

Le petit tableau suivant montrera le progrès qui a été fait depuis cinq ans dans cette direction.

| ANNÉE.   | 1856 | 1857 | 1858 | 1859 | 1860 |
|--|------|------|------|------|------|
| Instituteurs et institutrices munis de diplômes, enseignant.....     | 752  | 1632 | 1894 | 1964 | 2344 |
| Instituteurs et institutrices non munis de diplômes, enseignant..... | 2018 | 1120 | 1033 | 1141 | 971  |

Le chiffre de l'augmentation des instituteurs et des institutrices munis de diplômes est de 1,592, c'est-à-dire de 211 pour cent ; tandis que celui des instituteurs et des institutrices non munis de diplômes a diminué de 1,047 ; ou de 107 pour cent depuis cinq ans.

Les chiffres ci-dessus comprennent bon nombre d'instituteurs d'écoles indépendantes, d'assistantes institutrices dans des écoles sous contrôle, et de membres de communautés religieuses qui sont exempts par la loi de l'obligation de posséder un diplôme.

Le chiffre des instituteurs et des institutrices laïques dirigeant des écoles sous le contrôle des commissaires et des syndics sans être munis d'un diplôme ne s'est pas élevé cette année au-delà de 519.

Le nombre d'instituteurs recevant moins de \$100 est de 39, il était de 97 l'année dernière ; diminution, 58 ; le nombre de ceux qui reçoivent de \$100 à \$200 est de 478 ; il était de 487 en 1859 ; diminution, 9 ; le nombre de ceux qui reçoivent de \$200 à \$400 exclusivement est de 327, il était de 341 en 1859, diminution, 14 ; enfin le nombre de ceux qui reçoivent \$400 et au-dessus est de 65 ; il était de 51 en 1859 ; augmentation, 14.

Le nombre des institutrices recevant moins de \$100 est de 989 ; diminution, 11 ; le nombre d'institutrices recevant de \$100 à \$200 exclusivement est de 1,207 ; augmentation, 185 ; le nombre recevant de \$200 à \$400 exclusivement est de 109 ; augmentation, 3 ; une seule institutrice reçoit au delà de \$400.

Il est à observer que les instituteurs et les institutrices qui reçoivent les plus petits salaires sont assez souvent des assistants ou des assistantes qui sont payés par le maître ou par la maîtresse à la tête de l'école, et reçoivent aussi quelquefois la pension en sus du traitement sans qu'il en soit tenu compte. De même aussi, je dois ajouter que ces sommes

ne comprennent point le loyer et le bois de chauffage accordés dans beaucoup de municipalités.

Les rapports des inspecteurs ne contiennent point d'autres observations, ni d'autres suggestions que celles qui ont été à plusieurs reprises signalées dans leurs rapports et dans les miens.

Les lois qui ont trait à l'instruction publique ayant été refondues et mises en ordre, il sera plus facile de corriger plus tard ce qu'elles peuvent encore avoir de défectueux. Les changements qui y ont été faits depuis quelques années, ont en général des résultats favorables.

La disposition de la loi qui donne aux instituteurs le droit de demander à ce département une indemnité à déduire de la part de la subvention, lorsqu'ils sont injustement congédiés par les commissaires d'école, a donné au corps enseignant une protection efficace et crée pour lui un tribunal d'un accès facile et peu coûteux. L'exécutif a assimilé à une destitution injuste le refus de renouveler l'engagement, lorsqu'on n'avait point donné l'avis de trois mois, prescrit par un sage règlement de mon prédécesseur, que j'ai cru devoir confirmer. Ce renouvellement tacite de l'engagement est absolument dans l'esprit de nos lois et personne ne saurait contester l'équité de la doctrine qui l'applique à une classe d'hommes aussi utiles et qui en général ont à lutter contre tant et de si grandes difficultés.

Dans l'adjudication de ces indemnités, le département a dû être très modéré et très circonspect, et je suis heureux de dire, que tout en rendant justice aux instituteurs, le montant total dont ont été privés jusqu'ici les fonds locaux des municipalités est seulement de \$363.

Les municipalités suivantes se sont vues condamner à payer des indemnités variant depuis \$10 à \$80, savoir : Sorel, St. Alexandre d'Iberville, St. Thomas de la Rivière du Sud en 1857 ; la Côte des Neiges, le Côteau St. Louis, Bécancour, Yamachiche et St. Thomas de Joliette en 1858 ; la Présentation et St. Jérôme en 1859 ; St. Lazare, de Bellechasse et St. Germain de Rimouski en 1861.

J'ai tout lieu d'espérer que ces exemples donneront une sanction suffisante à la loi et au règlement, et qu'à l'avenir les commissaires d'école éviteront de donner lieu à de semblables plaintes.

Quelques uns ont cru pouvoir éluder l'injonction du département en donnant au commencement de l'année, sans raison aucune et sans avoir pu même se rendre compte de leur aptitude, avis, à tous leurs instituteurs, qu'ils n'entendaient point continuer leur engagement. Ils ont été informés que le département ne tolérerait pas une telle conduite et ne tiendrait aucun compte d'avis donnés de cette manière. D'autres ont stipulé avec les instituteurs, une exemption de cette formalité. Bien que les instituteurs qui consentent à une telle stipulation, soient coupables d'enfreindre ainsi un règlement qui est leur protection et celle de leurs confrères, tel est cependant le peu d'indépendance et la condition pénible dans laquelle se trouvent un grand nombre d'entr'eux, que j'ai cru devoir les protéger même contre leur propre imprudence et insister sur l'abandon de ce nouveau mode d'éluder les instructions du département.

Les commissaires auraient d'autant plus mauvaise grâce à se plaindre de l'opération de ce règlement, qu'il ne les empêche point de destituer en tout temps les instituteurs qui remplissent mal leur devoir ; et qu'ils ont de plus à l'égard de ceux dont la conduite est immorale le droit de faire révoquer leurs diplômes par le conseil de l'instruction publique.

L'objet de ce règlement est donc simplement d'empêcher qu'à la dernière heure on ne mette au rabais le traitement de l'instituteur en le forçant de s'engager aux taux qu'accepteraient des concurrents peu capables et souvent non munis de diplômes.

Je regrette d'avoir à ajouter que cette tendance à diminuer les salaires des maîtres d'école, semble, en quelques endroits, difficile à combattre, et il y a surtout dans quelques municipalités une malheureuse jalousie parmi les contribuables des autres arrondissements, contre l'école modèle de la paroisse.

J'ai dû, dans plusieurs circonstances, recommander l'érection de l'arrondissement dans lequel se trouve l'école modèle en municipalité et dans tous les cas je suis heureux de dire que le gouvernement est décidé à employer tous les moyens en son pouvoir pour maintenir ses écoles modèles, là où elles existent et pour les faire établir là où elles devraient exister

L'ée de modèle, ou *primaire-supérieure*, est destinée à répandre dans le pays une éducation vraiment utile au commerce et à l'industrie, et à mettre notre jeunesse, sous le rapport des connaissances, au niveau de celle des autres pays.

Il suffit de comparer nos statistiques scolaires avec celles du Haut-Canada, pour voir combien malgré les progrès incontestables que nous avons faits depuis quelques années, nous avons encore à lutter pour que l'instruction publique atteigne à sa base, c'est-à-dire dans les écoles primaires, le plein développement indispensable à un pays doué d'un gouvernement représentatif, à un pays dont les ressources matérielles sont si grandes et dont la prospérité pourrait recevoir une si vive impulsion de la diffusion générale de connaissances utiles, et d'une forte éducation pratique.

Il est indubitable que le progrès a dû rencontrer et rencontre encore tous les jours dans le système électif qui s'applique à la nomination des commissaires d'école les plus grands obstacles.

Ces obstacles diminueront cependant à mesure que grandira la génération qui a reçu une éducation élémentaire, car il n'y a guère plus de dix à douze ans que l'on peut considérer notre système d'instruction publique comme généralement établi dans le pays, et même les premières couches des générations qui ont pu en profiter ne sont pas encore arrivées aux affaires dans la plupart des municipalités.

Cependant ce qui a été acquis sous l'empire du système électif est déjà si considérable qu'il est maintenant hors de question d'y renoncer. Ce sera même plus tard un sujet d'orgueil pour le peuple du Bas-Canada, que de s'être élevé de ses propres mains à une époque où l'éducation élémentaire était si peu répandue, et cela sans presque aucune mesure coercitive, un vaste ensemble d'écoles dont le nombre, l'organisation et l'efficacité s'accroissent graduellement. Un tel résultat n'aurait pas pu s'obtenir d'un peuple qui, à défaut de l'instruction de l'école n'aurait pas eu une excellente éducation domestique et de fortes et saines traditions, comme le prouve du reste la moralité du Bas-Canada, constatée par la statistique criminelle de ce continent.

L'action du clergé et les maisons d'éducation tant indépendantes que subventionnées, qu'elle a multipliées dans le pays ont surtout donné l'élan; les amis de l'éducation ont trouvé dans ces puissants auxiliaires les moyens de vaincre la résistance qu'opposait en quelques endroits l'avarice et l'ignorance aidées de perfides conseils.

Cette résistance cependant n'a point complètement disparu; mais elle a changé de terrain. Il est aujourd'hui admis partout qu'il faut des écoles; s'il n'est point d'endroit, pour bien dire, qui veuille s'en passer, si même la loi a pu faire de la perte de la subvention une des clauses comminatoires les plus redoutées dans le cas d'infraction à ses autres dispositions, et aux règlements du département; d'un autre côté il est bien certain que l'élévation du traitement des instituteurs et les diverses réformes nécessaires dans l'enseignement rencontrent encore beaucoup d'opposition. Et cependant elles sont de la plus haute importance, même au point de vue de la diffusion plus générale de l'éducation élémentaire dans le pays.

L'apathie des parents, leur négligence à envoyer leurs enfants régulièrement à l'école, seront surtout vaincues par les bons résultats que pourra donner l'éducation reçue par les enfants qui les fréquentent. Or les résultats obtenus dans des écoles inférieures, mal tenues par des maîtres mal rétribués, ne sauraient avoir cet effet. Le meilleur moyen d'augmenter le nombre des élèves est donc l'amélioration de l'école, et par conséquent l'amélioration de la condition de l'instituteur. C'est pour cet objet que ceux qui ont déjà lutté avec tant de courage, et ceux qui veulent marcher sur leurs traces, doivent lutter aujourd'hui. Il est bien vrai qu'à raison de la configuration particulière de nos établissements, de l'éloignement où sont les maisons les unes des autres et de la longueur des rangs ou concessions; à raison aussi de la rigueur du climat, et de la pauvreté de bien des localités, il ne sera jamais possible d'obtenir qu'une aussi forte proportion des enfants fréquente l'école que dans le Haut-Canada et dans l'état de Massachusetts; mais il ne doit pas nous suffire que cette proportion soit déjà plus élevée que dans d'autres pays, qu'en Angleterre et en France par exemple; des qu'il est évident, (et cela n'est contesté par personne) qu'un bien plus grand nombre pourrait et devrait les fréquenter, il est certain qu'un grand mal existe et qu'aucun effort ne doit être épargné pour y remédier.

Dans le Haut-Canada, bien que les rapports du Surintendant montrent une très forte proportion d'enfants fréquentant les écoles, on discute cependant divers moyens de **forcer les**

parents à les y envoyer d'avantage. Des amendes et même l'emprisonnement sont employés dans quelques états de l'Europe ; mais outre que l'application d'un tel remède serait difficile dans ce pays et répugnerait à nos institutions, j'ai l'espoir que ceux que j'ai déjà indiqués suffiront : comme cette réforme est une de celles qui requièrent le concours de toutes les volontés. et de tous les dévouements, on ne saurait trop y appeler l'attention publique.

Le prélèvement de la rétribution mensuelle, laquelle est exigible, comme on le sait, pour les enfans qui ne fréquentent point les écoles, tout aussi bien que pour ceux qui les fréquentent, est un puissant moyen d'engager les parents à les y envoyer assidûment. On a tenté, à plusieurs reprises, de faire disparaître cette disposition de la loi ; je crois qu'au contraire cette rétribution devrait être prélevée plus rigoureusement que par le passé, et que tout en admettant gratuitement comme la loi le permet, les enfans des indigents dans nos écoles, on devrait insister surtout à faire payer les parents qui négligent de procurer à leurs enfans l'instruction que l'état a si libéralement mise à leur portée.

Dans un bon nombre de paroisses où la rétribution mensuelle était difficile à prélever, on a doublé la cotisation et on a cessé d'exiger la rétribution ; dans quelques endroits on s'est ainsi procuré des sommes plus considérables que celles qu'eussent données la simple cotisation obligatoire et la rétribution. Je n'ai pas jugé à propos, dans ces circonstances, de faire intenter contre les commissaires les poursuites auxquelles ils s'exposent en ne prélevant pas la rétribution mensuelle.

Ceux cependant dont les écoles ne sont point bien fréquentées seront amenés, je l'espère, à rétablir la rétribution mensuelle tout en maintenant le nouveau taux de cotisation qu'ils sont heureusement parvenus à établir.

Dans quelques paroisses où j'ai pu obtenir ce résultat, les commissaires s'en sont bien trouvés, et sous le rapport des finances qui leur ont permis de se procurer de bons maîtres, et sous le rapport du nombre et de l'assiduité des élèves. Il y a lieu d'espérer que leur bon exemple sera suivi partout où cette mesure sera nécessaire.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant

Serviteur,

P. J. O. CHAUVEAU,

*Surint. de l'Education.*

# RAPPORTS

## DES

# DIRECTEURS DES ÉCOLES NORMALES.

### RAPPORT SUR L'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER.

A l'honorable P. J. O. CHAUVEAU,  
Surintendant de l'éducation du Bas Canada.

MONSIEUR LE SURINTENDANT—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur l'état et les progrès de l'école normale Jacques Cartier pendant l'année scolaire 1859-60. Avec cette année a commencé le quatrième session de l'école.

Comme les années précédentes, on a manifesté beaucoup d'empressement à se faire admettre au nombre des élèves-maitres: plusieurs aspirants avaient subi leur examen et retenu leurs places longtemps avant l'ouverture des classes; au mois de mai, il n'y avait plus de place vacante, et nous avons dû refuser ceux qui se sont présentés après cette époque.

Cinquante-trois élèves-maitres ont été admis dans le cours de l'année, savoir: 22 anciens élèves de notre école, autorisés à continuer leur cours, et 31 élèves nouveaux. Parmi ces derniers, 2 avaient obtenu un diplôme du bureau des examinateurs; 7 avaient commencé leurs études dans des collèges; 2 étaient élèves de notre école modèle; 7 de différentes académies 13 de différentes écoles primaires; total 31.

Le district de Montréal nous a fourni 46 élèves, celui des Trois-Rivières 6; un élève, ancien sous-officier, était né en France, total 53.

#### *De l'enseignement.*

Nos élèves ont été partagés en deux classes comme l'année précédente, avec le même temps consacré à l'étude et aux classes. Comme j'ai déjà eu l'honneur de vous exposer en détail ces différentes divisions, dans mon dernier rapport, vous voudrez bien me permettre, M. le Surintendant, de ne pas les répéter dans celui-ci.

MM. les professeurs ont aussi été changés des mêmes parties de l'enseignement; et je suis heureux de pouvoir, une fois de plus, rendre témoignage au zèle et à l'habileté dont ils ont fait preuve pendant le cours de l'année.

Comme il m'était très difficile de m'acquitter des nombreux devoirs dont le Principal se trouve chargé, vous avez bien voulu, M. le Surintendant, m'accorder un aide pour surveiller les élèves, et en même temps me décharger des exercices de gymnastique qui ont été confiés à un de nos élèves, ancien sous-officier de l'armée française. Grâce à cet arrangement, j'ai pu consacrer plus de temps à mes autres occupations, et il m'a été plus facile de remplacer les professeurs malades.

J'ai pu aussi me charger de l'enseignement de la pédagogie. Jusques-là, M. Regnaud, ancien Principal de l'école normale de Montbrison, en France, et de la première école normale de Montréal avait bien voulu professer cette partie importante de notre cours; aux conseils que sa longue expérience lui permettait de donner, il a ajouté des leçons publiques qui seront continuées, je l'espère, une autre année. Je donne ici le programme que j'ai adopté pour l'enseignement de la pédagogie, après avoir comparé les méthodes les plus estimées et les programmes de diverses institutions.

## PEDAGOGIE.

### *Notions préliminaires.*

**Définition de la pédagogie ; fondements et principes de cette science, son but, sa division ;**—objet de ce cours dans une école normale.—But et importance des fonctions de l'instituteur ;—Nécessité d'une vocation pour sa profession ;—vertus particulières qu'il doit posséder ;—ses devoirs propres ; ceux qui lui sont particulièrement imposés dans son entrée dans la carrière.—Qualités et devoirs de l'élève-maître à l'école normale.

### I.—Cours *Educatif.*

Dans cette partie, l'instituteur est considéré comme préposé à l'éducation des enfants. **Définition de l'éducation.—Rapports de l'éducation et de l'instruction.—**Education privée, éducation publique.—L'instituteur dans son école est chargé de l'éducation primaire qui doit être à la fois *domestique, nationale et religieuse.*—Cette éducation qui embrasse l'homme tout entier, *corps, esprit et âme*, se fait au moyen de la discipline et de l'enseignement.

1. *Éducation du corps ou éducation physique*, son but et son importance, en tant que, d'une part, le corps est une partie constitutive de l'homme, et que de l'autre, il est pour l'esprit un instrument indispensable et un moyen nécessaire de développement.

(a) *Développement du corps* : exercices physiques, travail manuel.

(b) *Conservation du corps* : air, aliments, vêtements, hygiène, propreté, frugalité, pureté.

(c) Développement de l'organe vocal et des organes, des sens dans le but de préparer et de faciliter le développement de l'esprit.

2. *Éducation de l'esprit ou éducation intellectuelle.*—Facultés générales de l'esprit, (a) intelligence, (b) sensibilité, (c) volonté.

(a) Intelligence.—Appréciation des facultés intellectuelles des enfants.—Moyen de les développer ; attention, mémoire, imagination, réflexion.

(b) Sensibilité.—Développement de cette faculté dans une juste mesure—du sentiment du vrai, du bien, dans l'âme de l'enfant.—Moyen d'exciter ce sentiment—avantages immédiats que l'instituteur en retire dans son école.

(c) *Volonté.*—Influence de cette faculté sur la vie entière de l'homme.—Moyens de combattre les appétits désordonnés de l'enfant et de tirer parti des diverses tendances de sa nature.

3. *Éducation morale.*—Bases : religion, autorité paternelle.—Moyens : (a) autorité du maître qui est un mélange d'ascendant moral et de pouvoir coercitif : elle a pour fondement la délégation que lui font les parents et le pouvoir social, et sa vocation intérieure, laquelle doit être, pour lui, un véritable appel d'en haut ; elle est aussi la suite de sa capacité et de son dévouement aux devoirs de son état : (b) Les bons exemples du maître : à cette occasion, exposition des devoirs de l'instituteur dans ses rapports avec les autorités ecclésiastiques et civiles, avec les parents, avec les élèves, avec sa famille : (c) Les bonnes habitudes que l'instituteur fait contracter à ses élèves—devoirs religieux, travail, ordre, franchise, politesse : (d) Les punitions et les récompenses,—leur but—leur caractère et leur esprit. En matière de punition et de récompense, le principe est que la contrainte qui n'a pas pour but d'arriver à la conviction est anti-pédagogique, et va contre le but de l'éducation morale.

Obstacles chez les enfants : orgueil, légèreté, mauvais exemple chez l'instituteur, absence de connaissance pédagogiques et surtout de convictions religieuses sincères.

Résultats de l'éducation morale : accomplissement des devoirs envers Dieu, envers le prochain, et envers soi-même—pratique des vertus religieuses, domestiques et sociales.

### II Partie. *La Didactique.*

L'instituteur dans cette partie est considéré comme chargé de l'instruction des enfants.

I. *Enseignement.* Principes généraux de l'enseignement, but, qualité, plan, moyens de l'enseignement, méthodes générales, caractère essentiel d'une bonne méthode, méthode de composition, de décomposition, d'invention, d'exposition, d'interrogation.—Procédés divers : mode individuel, simultané, mutuel, simultané-mutuel. Leur appréciation—Méthodes particulières, leur appréciation ; méthode de Pestalozzi, de l'abbé Gauthier, du Père



Girard. — Triple but que l'instituteur doit se proposer en enseignant : instruire l'enfant, développer son esprit, former son cœur.

1° Enseignement religieux, son importance et comment il doit être donné.

2° Lecture — diverses méthodes et leur appréciation.

3° Écriture id id

4° Calcul mental et écrit id id

5° Tenue des livres id id

6° Grammaire id id

7° Leçons de choses id id

8° Dessin linéaire, son utilité et son influence.

9° Chant et musique vocale.

10° Notions générales sur les autres objets de l'enseignement primaire, tels que l'histoire, la géographie, la cosmographie, l'histoire naturelle, la physique, la chimie, l'agriculture.

Application des méthodes précédentes aux branches de l'enseignement dans l'école pratique annexée à l'école normale.

## II. — Conditions matérielles de l'enseignement.

Organisation de l'école ; maison d'école, sa construction, son mobilier ; classification des élèves, son importance, ses règles ; distribution et emploi du temps ; cours d'étude approprié aux besoins des enfants et à l'espace de temps pendant lequel ils fréquentent l'école ; ordre et discipline de l'école, moyen d'établir l'un et l'autre ; leur influence sur l'étude et réciproquement, etc., etc.

Je n'ai pu donner à ce cours tous les développements que j'aurais désiré : une nouvelle distribution des matières enseignées pourra me permettre d'y consacrer plus de temps.

### Des Examens.

Les élèves ont subi deux examens : l'un au milieu de l'année scolaire, et l'autre à la fin, comme les années précédentes : nous y avons suivi la marche indiquée dans mes autres rapports.

L'examen final a été suivi de la distribution des prix et des diplômes. Les élèves ont trouvé dans ces prix, qui réunissent à la fois l'utilité relative et la valeur intrinsèque, un nouveau motif de reconnaissance pour le gouvernement, déjà si libéral envers eux, et un puissant encouragement à étudier avec ardeur. On avait mis en doute l'utilité des prix ; mais vous avez vous-même fait justice de ce doute. Dernièrement, quelques personnes ont semblé croire que les prix ne devaient avoir d'autre valeur que celle d'une utilité immédiate. Cette opinion ne sera sans doute partagée par aucun de ceux qui ont quelque expérience des enfants et des hommes.

Dix-neuf élèves ont obtenu des diplômes, savoir :

7 pour écoles modèles ;  
12 pour écoles élémentaires. — Total, 19.

Tous ceux qui n'ont pas été autorisés à continuer leur cours pour obtenir un diplôme plus élevé, ont trouvé des situations et ils enseignent en ce moment, à l'exception d'un seul qui a besoin de repos pour rétablir sa santé. Le tableau suivant donne leurs noms :

1. MM. Desrosiers.....Tignish, Isle du Prince Edouard.
2. Barrette..... do do do
3. Pelland ..... Pointe Claire, Montréal.
4. Magran..... Ste Cécile.
5. O. Coutu ..... Sault au Récollet.
6. Cardinal..... Côteau du Lac.
7. Foucault ..... Grand Pabos, Gaspé.
8. Tessier..... Lachine, Montréal.
9. Enault..... Huntingdon.

|     |               |  |
|-----|---------------|--|
| 10. | Lenoir.....   | Académie Commerciale, (assistant.)                 |
| 11. | Paquin.....   | St. Léon, Trois-Rivières.                          |
| 12. | Dupuis.....   | St. Anicet.  |
| 13. | Biron.....    | St. Grégoire, Trois-Rivières.                      |
| 14. | Buteau.....   | Bourbonnais, États-Unis.                           |
| 15. | Schmouth..... | Professeur à l'école d'agriculture<br>[à Ste Anne. |

Les quatre premiers MM. ayant trouvé des situations dans les premiers mois de l'année scolaire, ont déjà été placés au nombre de nos élèves-maîtres qui enseignaient à l'époque où j'ai fait mon dernier rapport.

MM. Dupuis et Byron, qui avaient déjà obtenu leurs diplômes du bureau des examinateurs, n'ont suivi qu'une partie du cours.

MM. Lamarche et Schmouth ont été autorisés à continuer leurs études une troisième année, pour obtenir le diplôme d'académie; mais M. Schmouth a été depuis nommé professeur à l'école d'agriculture que le district de Québec doit au zèle persévérant des MM. du collège de Ste. Anne la Pocatière.

M. Lachambre, qui avait donné des leçons de gymnastique, et qui, en retour avait été autorisé à suivre les cours, a obtenu le diplôme d'école élémentaire; mais il a laissé le pays.

#### *Remarques générales.*

1°. Quelques uns des professeurs ont été malades par suite d'un<sup>3</sup> enseignement trop prolongé: j'ai dû leur permettre de prendre quelques semaines de repos. La santé des élèves a été constamment bonne, le nombre des indispositions passagères a été moindre cette année que l'année précédente. Toutefois, trois élèves, au commencement de l'année, ont laissé l'établissement, parce qu'ils craignaient que le passage trop brusque de la vie active à la vie sédentaire, ne fût funeste à leur santé.

2°. D'autres élèves ont aussi laissé l'établissement à différentes époque de l'année; mais j'ai eu la satisfaction de leur voir accepter de bonnes situations dans différentes paroisses qui avaient besoin d'instituteurs. Ordinairement les situations deviennent assez rares après le mois de juillet, terme fixé par la loi pour les engagements, tandis que d'un autre côté, les élèves qui sont autorisés à continuer leur cours tiennent beaucoup à cette faveur, et ne consentent à n'en point profiter que lorsqu'ils trouvent une place réellement avantageuse. Si de telles places leur sont offertes dans le cours de l'année, il me semble, monsieur le surintendant, que c'est une nouvelle preuve de la haute estime où vos efforts continuels ont su placer les écoles normales dans l'opinion publique.

3°. Nous avons ajouté à nos collections d'instruments de physique et d'histoire naturelle, une nombreuse collection de minéralogie et de géologie; elle comprend au-delà de six cents échantillons très beaux et très bien choisis.

Vos cours publics ont eu lieu cette année comme les années précédentes. Vous avez bien voulu continuer notre cours de littérature, et, comme l'abbé Desmazures ne pouvait continuer son cours d'histoire générale, à cause de ses occupations nombreuses, j'ai dû me charger des leçons sur l'histoire du Canada.

#### *Ecole modèle*

L'école modèle qui est en même temps une école d'application pour les élèves de l'école normale, a été fréquentée cette année par 120 enfants, des différents quartiers de la ville; 41 étaient d'origine anglaise, et 79 d'origine française. Ils ont toujours montré beaucoup de soumission et de bonne volonté; presque tous ont étudié de manière à satisfaire leurs maîtres; plusieurs même ont fait preuve d'une grande application.

Nous avons eu à déplorer dans le cours de l'année la perte d'un jeune élève, enlevé par les fièvres scarlatines.

En suivant le mouvement de va et vient qui se produit ici comme dans toutes les écoles, j'ai pu constater avec satisfaction que sur le nombre de ceux qui sont sortis, en laissant de côté ceux qui sont revenus, ou qui sont entrés dans d'autres écoles,

---

9 sont entrés au collège,  
11 sont commis,  
7 sont apprentis,  
15 travaillent chez leurs parents.

Tels sont, Monsieur le Surintendant, les résultats obtenus à l'école normale et à l'école modèle; s'il paraissent satisfaisants, tous ceux qui y ont contribué se trouveraient amplement récompensés de leurs fatigues.

Je suis avec le plus profond respect,  
Monsieur le Surintendant,  
Votre très humble serviteur,

H. A. B. VERREAU.

Montréal, 1er avril 1861.

---

TABLEAU DES ÉLÈVES ADMIS À L'ÉCOLE

| NOMS DES INSTITUTEURS.  | Date du Diplôme.                 | Endroits.                           | Moins de \$200. | S A L \$200 et plus. |
|---|----------------------------------|-------------------------------------|-----------------|----------------------|
| 1. G. T. Dostaler .....   | 1858                             | Ecole normale Jacques Cartier.....  |                 |                      |
| 2. J. Schmont.....  | 1860                             | Ecole d'Agri. collège St. Anne..... |                 |                      |
| 3. E. M. Archambault.....   | 1858                             | Académie Montréal.....              |                 |                      |
| 4. F. A. Desplaines.....  | 1857                             | " Montréal.....                     |                 |                      |
| 5. E. Pelland.....  | 1859                             | Collège Rigaud.....                 | 1               |                      |
| 6. A. Enault.....   | 1860                             | Académie Hungtindon.....            |                 | 1                    |
| <i>Ecoles Modèles.</i>  |                                  |                                     |                 |                      |
| 7. Ed. Corbeil.....   | 1857                             | Ste. Scholastique.....              |                 |                      |
| 8. Elie Moineau.....  | 1857                             | ".....                              |                 |                      |
| 9. P. St. Hilaire.....  | "                                | ".....                              |                 |                      |
| 10. H. Perrin.....  | "                                | Laprairie.....                      |                 |                      |
| 11. C. Piché.....   | "                                | St. Stanislas, (T. R.).....         |                 |                      |
| 12. F. X. Gauvreau.....   | "                                | St. Placide.....                    | 1               |                      |
| 13. Beausoleil.....   | 1858                             | St. Hermas.....                     | 1               |                      |
| 14. A. Coutu.....   | 1859                             | St. Claire.....                     | 1               |                      |
| 15. T. Amyrault.....  | 1859                             | St. Philomène.....                  | 1               |                      |
| 16. A. Magnan.....  | "                                | St. Valentin.....                   |                 |                      |
|   |                                  | New Port Gaspé.....                 |                 | 1                    |
| 17. J. Cardinal.....  | 1860                             | Côteau du Lac.....                  |                 |                      |
| 18. J. Foucault.....  | 1860                             | Grand Pabos.....                    |                 | 1                    |
| 19. F. X. Tessier.....  | 1860                             | Lachine.....                        |                 |                      |
| 20. O. Coutu.....   | 1860                             | Sault au Récollet.....              |                 |                      |
| 21. A. Buteau.....  | 1860                             | Bourbonnais.....                    |                 | 1                    |
| <i>Ecoles Élémentaires.</i>   |                                  |                                     |                 |                      |
| 22. A. Guibord.....   | 1857                             | Ste. Rose.....                      | 1               |                      |
| 23. L. A. Autier.....   | 1858                             | St. Hilaire.....                    |                 | 1                    |
| 24. C. Paradis.....   | 1858                             | St. Philippe.....                   | 1               |                      |
| 25. F. X. Desrosiers.....   | 1859                             | ".....                              | 1               |                      |
| 26. W. Barrette.....  | 1859                             | Tignish I. P. E.....                | 1               |                      |
| 27. J. Clouet.....  | 1858                             | ".....                              | 1               |                      |
| 28. N. Paquin.....  | 1860                             | St. Valentin.....                   | 1               |                      |
| 29. J. Lenoir.....  | 1860                             | St. Léon (T. Riv.).....             | 1               |                      |
| 30. J. Barrette.....  | 1858                             | Montréal.....                       | 1               |                      |
| Liste des élèves qui n'ont pas fait connaître l'endroit où ils enseignent actuellement; mais qui ont enseigné : |                                  |                                     |                 |                      |
| 31. F. Sanche.....  | 1858                             | Grand Pabos.....                    | 1               |                      |
| 32. J. Crevier.....   | 1859                             | St. Marie.....                      | 1               |                      |
|   |                                  | St. Anicet.....                     |                 | 1                    |
| Liste des élèves qui ont reçu le diplôme des examinateurs et qui se sont livrés à l'enseignement :              |                                  |                                     |                 |                      |
| 33. A. Simard.....  | Date où ils suivaient les cours. |                                     |                 |                      |
| 34. F. Lavoie.....  | 1857-58                          | St. Cyprien.....                    | 1               |                      |
| 35. E. Boutin.....  | "                                | St. Cyprien.....                    | 1               |                      |
| 36. M. St. Jacques.....   | "                                | St. Philippe.....                   |                 | 1                    |
| 37. M. Dupuis.....  | 1858-59                          | St. Alphonse.....                   | 1               |                      |
| 38. M. Biron.....   | 1859-60                          | St. Anicet.....                     |                 |                      |
| 39. N. Mathieu.....   | 1859-60                          | St. Grégoire (T. Riv.).....         |                 |                      |
| 40. M. Proulx.....  | 1859-60                          | St. Thérèse.....                    | 1               |                      |
|   |                                  | St. Léon (T. Riv.).....             |                 | 1                    |

NORMALE JACQUES CARTIER.

| A I R E. \$300 et plus. | \$350 et plus. | \$400 et plus. | \$800 et plus. | [Les chiffres romains indiquent ceux du cours 1859-60 qui ont trouvé des places pendant l'année ou à la fin.]  |
|-------------------------|----------------|----------------|----------------|--|
| 1                       |                | 1              |                | (Faisant partie du cours 1860-61.)   |
|                         |                |                | 1              |  |
|                         |                | 1              |                | I M. Pelland avait obtenu de continuer en 1859-60. Il s'est engagé dans les premiers six mois  |
|                         | 1              |                |                |  |
|                         | 1              |                |                |  |
|                         |                | 1              |                |  |
|                         |                |                | 1              | II M. Magnan avait obtenu de continuer en 1859-60. Il s'est engagé au printemps 1860.  |
| 1                       |                |                |                | III Il avait contracté engagement au mois de juin 1860.  |
|                         |                |                |                | IV de même.  |
|                         | 1              |                |                | V  |
| 1                       |                |                |                | VI   |
|                         |                |                |                | (2 Faisant partie du cours 1860-61.)   |
|                         |                |                |                |  |
|                         |                |                |                | VII Engagé dans les premiers mois.   |
|                         |                |                |                | VIII Même chose.   |
|                         |                |                |                | IX   |
|                         |                |                |                | X  |
|                         |                |                |                | Des 53 qui ont suivi les cours en 1859-60, il y en a 16 qui enseignent en comptant MM. Schmont et Buteau, qui faisaient partie du cours 1860-61. Mais des 19 qui ont obtenu des diplômes à la fin de l'année, 7 seulement enseignent, en comptant encore MM. Schmont et Buteau; les autres continuent leurs cours. |
|                         |                |                |                | Des 16 du cours 1859-60 qui enseignent.  |
|                         |                |                |                | 1 a reçu le diplôme en 1858  |
|                         |                |                |                | 4 ont " " 1859   |
|                         |                |                |                | 7 ont " " 1860   |
|                         |                |                |                | 4 ont reçu leurs diplômes des examinateurs.  |
|                         |                |                |                | Total 16   |
|                         |                |                |                | XI   |
| 1                       |                |                |                | XII  |
|                         | 1              |                |                | XIII   |
|                         |                | 1              |                | XIV  |
|                         |                |                |                | 1 M. Schmont   |
|                         |                |                |                | 1 M. Buteau  |
|                         |                |                |                | 16 Total.  |

## RAPPORT SUR L'ÉCOLE NORMALE MCGILL.

*Juillet 1860.*

A l'honorable

SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION.

MONSIEUR,—En sus des statistiques minutieuses que je vous présentai dans mon rapport pour janvier, il ne me reste plus qu'à vous offrir les détails suivants sur la clôture de la session.

Les deux dernières semaines de juin ont entièrement été consacrées aux examens. Soixante-quatre élèves instituteurs, en tout, s'y présentèrent, quelques uns s'étant auparavant retirés pour cause de maladie. Les résultats ont été très satisfaisants, et dénotent décidément un grand progrès sur ceux des sessions antérieures.

*A la clôture des examens,*

J'avais l'honneur de recommander,

Pour le diplôme d'école modèle, - - - - - 17

Pour le diplôme d'école élémentaire - - - - - 37

Pour promotion à la première division - - - - - 9

De ceux qui ont reçu des diplômes résident à Montréal, - - - - - 29

Do. do. do. en d'autres places, 25

Elèves-instituteurs, - - - - - 8

Elèves-institutrices, - - - - - 46

J'ai beaucoup de plaisir à ajouter que jamais dans les sessions antérieures la demande d'instituteurs formés dans cette école, n'a été si grande, et je sais de bonne source qu'un grand nombre de ceux qui ont obtenu des diplômes à la clôture de la session ont déjà réussi à se procurer de l'emploi.

*Rapport concernant l'École Normale McGill et les Ecoles-Modèles annexes.*

A l'honorable

SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION.

MONSIEUR,—Dans mon rapport pour le semestre expiré en juillet 1860, j'eus le plaisir de vous informer de la fin d'une des sessions de l'école qui, plus qu'aucune autre, avait été fructueuse; que 17 élèves-instituteurs avaient été recommandés pour le diplôme d'école-modèle, et 37 pour celui de l'enseignement élémentaire, et aussi, de la promotion de 9 à la première division.

Dans la session commencée en septembre dernier, 61 élèves-instituteurs sont entrés, et 23 d'entre-eux, qui avaient été précédemment élèves de l'école,—sont dans la première division, et 38 dans la dernière. De ce nombre il n'y a que cinq jeunes gens. 43 sont inscrits comme habitant Montréal, et 18 comme habitant d'autres lieux. L'on peut dire, cependant, que plusieurs sont inscrits comme étant de Montréal parce qu'ils ont habité cette cité pendant quelque temps et qu'ils ont des certificats des ministres de cette ville, et cela bien que leurs familles soient domiciliées à la campagne.

Le nombre des élèves n'est pas aussi considérable qu'il l'était dans les sessions antérieures, et ce fait, je pense qu'on peut l'attribuer principalement aux causes suivantes :

1o. Le surcroît de sévérité apporté dans l'examen des aspirants ;

2o. La discontinuation du paiement trimestriel des bourses ;

3o. Les facilités que donne la loi scolaire d'admettre à l'enseignement ceux qui n'ont pas étudié cette profession.

Quant à la première de ces causes, je pense qu'il ne résulterait aucun avantage si l'examen des aspirants était moins rigide; car l'admission d'élèves ne possédant qu'imparfaitement la capacité voulue diminue d'autant le niveau des études pour toute la classe et donne lieu au renvoi d'un plus grand nombre aux derniers examens. Dans

la session actuelle, et pour ces raisons, j'ai conseillé à différentes personnes qui voulaient entrer, d'abandonner pour le moment cette idée et de se préparer pour une autre session en fréquentant quelqu'autre école. Il en est résulté qu'aux examens suivants il n'y a eu qu'un bien moindre nombre d'élèves de renvoyés.

Pour ce qui est de la discontinuation des bourses, elle a eu l'effet, tout en diminuant le nombre de la classe, d'exclure principalement des personnes qui n'auraient pas réussi à obtenir le diplôme, et pour lesquelles une partie de l'aide publique eut été dépensée inutilement. Ce fait est clairement démontré par le grand nombre de diplômes donnés à la dernière session, comparé avec le nombre total de la classe et celui des sessions antérieures.

A l'égard de la raison alléguée en troisième lieu, je crois que le temps est arrivé de demander avec instance quelque mesure législative. Il est certainement injuste que la somme de connaissances exigée par la loi pour admettre à la profession d'instituteur des personnes qui n'ont pas appris l'art d'enseigner, soit à peine aussi élevée que celle voulue pour entrer à l'école normale, surtout si l'on considère qu'il existe plusieurs bureaux d'examineurs, et que dans les arrondissements des motifs personnels beaucoup plus que l'aptitude du candidat décide assez souvent du choix de l'instituteur.

En ce pays comme en beaucoup d'autres, l'on doit s'attendre que la différence ne peut qu'augmenter entre une école "tenue conformément à la loi" et une école dirigée efficacement, s'il n'est pris des mesures pour que la somme des études se rapproche de celle exigée dans les écoles normales.

Je suis heureux de pouvoir dire que les demandes d'instituteurs formés à l'école normale vont en augmentant, et que ces instituteurs éprouvent maintenant peu de difficultés à se placer; mais les facilités d'admission à l'enseignement plus haut mentionnées contribuent toujours à diminuer considérablement le nombre des admissions dans l'école.

Mon dernier rapport faisait mention de 61 instituteurs qui avaient obtenu leur diplôme et que l'on savait employés comme tels, et, à ce nombre, je crois pouvoir en ajouter 28 de ceux qui ont reçu des diplômes durant la dernière session, et en donner au moins 20 comme enseignant dans des écoles publiques. Depuis, 23 élèves-instituteurs de l'année dernière se sont remis à l'étude pour obtenir le diplôme de l'école modèle. Le nombre actuellement sans emploi est très petit.

Il serait beaucoup à désirer qu'un plus grand nombre de jeunes gens fussent amenés à fréquenter cette école. Les demandes—avec offres de bons salaires—d'instituteurs munis de diplômes pour l'école modèle ont été l'année dernière beaucoup trop nombreuses pour que le petit nombre d'élèves-instituteurs qu'il y avait put y suffire. La certitude de trouver à exercer une profession respectable, vu les nombreuses demandes d'instituteurs formés par cette école, devrait certainement suffire pour induire beaucoup de jeunes gens à profiter des avantages qu'elle leur offre.

Il n'y a aucun doute qu'en y adjoignant une école de grammaire modèle comme celle qui est adjointe à l'école normale de Toronto, on y attirerait un plus grand nombre de jeunes gens, et l'on rendrait l'institution plus populaire. Mon attention a été souvent dirigée vers ce but, mais le manque apparent de moyens pour le réaliser a été cause que je me suis abstenu de rien recommander à cet égard. S'il est possible d'augmenter le revenu annuel de l'école, je pense que c'est là une des questions qui méritent le plus d'être prises en considération par vous, par le conseil de l'instruction publique et par la corporation de l'université.

En vertu de l'arrangement relatif aux boursiers de l'école normale dans le collège, M. Gore suit son cours d'étude et de pratique, et j'ai l'espoir qu'il sera prêt à recevoir un diplôme d'académie à la fin de la session. L'on pense qu'à la prochaine session il y aura plusieurs aspirants à ces bourses.

L'introduction de dispositions spéciales pour l'enseignement de l'élocution paraît être désirée depuis longtemps. Jusqu'ici cette branche a été en partie enseignée par le professeur Barber, dont les services sont pour cela gratuits, et temporairement par M. Andrew, qui reçoit pour cet enseignement une petite somme prise sur les honoraires de l'école-modèle. Dès que le revenu annuel pourra être augmenté, je recommanderai qu'un maître dans cette branche soit permanemment agrégé au personnel de l'école.

Les écoles modèles jouissent toujours d'une grande réputation sous le rapport de l'effi-

cacité, et le maximum du nombre d'élèves qu'elles renferment est ordinairement de 300, et cela tandis que beaucoup d'aspirants n'ont pu obtenir d'y être admis. Ces écoles sont régies comme auparavant par deux maîtres aidés d'assistants engagés temporairement et choisis parmi ceux qui ont obtenu le diplôme de l'école, et l'enseignement ainsi donné est à la fois efficace et peu coûteux.

Les comptes des recettes et dépenses des honoraires de l'école-modèle, tenus par le secrétaire, sont annexés à ce rapport avec leurs pièces justificatives. Comme à l'ordinaire, ces honoraires ont suffi pour payer le salaire des maîtres en second, la plus grande partie des dépenses casuelles de l'école, et plusieurs petites réparations et améliorations.

Comme toujours j'ai à témoigner favorablement du zèle et des travaux des professeurs et des maîtres. Depuis mon dernier rapport, nous avons été privés des services de M. Fronteau, comme professeur de français; mais j'ai lieu de croire que la nomination du prof. Darcy a donné une nouvelle impulsion à cette branche de l'enseignement.

Les arrangements pris avec l'école modèle de la rue Bonaventure se continuent d'une manière très satisfaisante.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

DAWSON, L. L. D.,

Principal, école modèle McGill.

## RAPPORT SUR L'ÉCOLE NORMALE LAVAL.

QUÉBEC, 15 octobre 1860.

A l'honorable P. J. O. CHAUVEAU,

Surintendant des écoles, C. E.

Etc., Etc., Etc.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur l'École Normale Laval pour l'année scolaire 1859-1860.

### I. Département des élèves-instituteurs.

Malgré le déménagement si désagréable auquel ce département a été condamné, et les embarras de l'installation dans un nouveau local, j'ai pu recevoir les élèves à l'époque ordinaire, le 6 septembre 1859. Sous le rapport de la distribution, la maison que le gouvernement a louée de MM. les congréganistes, est assez convenable; mais l'espace destiné aux récréations est excessivement restreint, et ne permet que très peu d'exercice. Je vois, comme vous, en ceci un inconvénient grave par rapport à la santé des élèves. L'appartement pour l'école modèle est aussi beaucoup trop exigü.

J'ai pu admettre dans cette nouvelle maison 37 pensionnaires et 3 externes, en tout 40. La maladie en a obligé 4 à se retirer dans le cours des quatre premiers mois, ce qui a réduit le nombre ordinaire à 36.

#### 1°. *Elèves de troisième année.*

4 élèves ont fait une troisième année pour se préparer à recevoir un diplôme pour académie; ils étaient désignés en conséquence sous le nom d'*académiciens*. Doués de talents remarquables, et animés de la meilleure volonté, ils ont réussi à voir avec succès, quoique bien rapidement, les branches exigées par la loi pour les écoles académiques. Ils ont donc étudié la grammaire et la prosodie latine, ainsi que les éléments de la langue grecque; ils ont traduit quelques parties de l'*Épîtome*, du *De Viris*, de *Cornelius Nepos*, de *Phèdre*, des *Commentaires de César*, de l'*Énéide* et des *Catilinaires*, avec quelques fables d'*Esopé*; enfin ils ont continué leurs études littéraires, et vu les principes de la rhétorique. A part les

thèmes, les versions et quelques vers, ils se sont fréquemment exercés à des descriptions, narrations, dissertations, etc. Par leurs efforts soutenus, ils se sont vus à l'examen mis en possession du diplôme auquel ils aspiraient.

2<sup>o</sup>. *Première Division.*

Cette division comprenait 11 élèves ; mais la maladie l'a réduite à 7 avant le milieu de l'année. Je renvoie aux tableaux qui vont suivre le détail des matières qu'ils ont étudiées, et le partage de ces matières entre les différents professeurs.

3<sup>o</sup>. *Seconde Division.*

Il y avait dans cette division 25 élèves, tous nouveaux, excepté 2.

II.—*Département des Elèves Institutrices.*

Des 54 élèves comprises dans ce département, 4 sont sorties par maladie avant le premier janvier dernier.

1<sup>o</sup>.—*Première Division.*

Cette division renfermait 14 élèves, dont plusieurs se sont fait remarquer par leurs talents.

2<sup>o</sup>.—*Seconde Division.*

Parmi les 36 élèves de cette division il n'y avait que 5 anciennes. La distribution des matières est indiquée plus loin.

Nous avons eu à déplorer deux décès dans le cours de l'année : celui de Mlle. Sara Staples, élève-institutrice, morte de consommation le 3 septembre 1859, et celui d'un enfant de l'école modèle, mort des fièvres scarlatines.

|                                 | Elèves.                      |                              |               |               |           | Sortis après avoir étudié. |            |              |               | Diplômes accordés pour l'École. |         |             | Total des Diplômes. | Elèves diplômés. | Sortis sans diplôme. |    |
|---------------------------------|------------------------------|------------------------------|---------------|---------------|-----------|----------------------------|------------|--------------|---------------|---------------------------------|---------|-------------|---------------------|------------------|----------------------|----|
|                                 | De 2 <sup>de</sup> Division. | De 1 <sup>re</sup> Division. | Académiciens. | Nombre total. | Nouveaux. | Moins d'un an.             | Une année. | Deux années. | Trois années. | Elémentaire.                    | Modèle. | Académique. |                     |                  |                      |    |
| Elèves-Instituteurs, en 1857... | 11                           | 11                           | .....         | 22            | 22        | 5                          | .....      | .....        | .....         | .....                           | .....   | .....       | .....               | .....            | .....                | 10 |
| do 1858...                      | 16                           | 16                           | .....         | 32            | 17        | 6                          | 13         | .....        | .....         | 4                               | 9       | .....       | 13                  | 13               | 3                    |    |
| do 1859...                      | 15                           | 19                           | .....         | 34            | 20        | 3                          | 7          | 11           | .....         | 2                               | 16      | .....       | 18                  | 18               | 4                    |    |
| do 1860...                      | 25                           | 11                           | 4             | 40            | 25        | 2                          | 1          | 4            | 3             | 1                               | 7       | 4           | 12                  | 8                | 5                    |    |
|                                 |                              |                              |               |               | 84        | 16                         | 21         | 15           | 3             | 7                               | 32      | 4           | 43                  | 39               | 22                   |    |
| Elèves-Institutrices, en 1857.. | .....                        | .....                        | .....         | .....         | .....     | .....                      | .....      | .....        | .....         | .....                           | .....   | .....       | .....               | .....            | .....                | 3  |
| do 1858..                       | 27                           | 13                           | .....         | 40            | 40        | 5                          | 9          | .....        | .....         | 8                               | .....   | .....       | 8                   | 8                | 9                    |    |
| do 1859..                       | 27                           | 25                           | .....         | 52            | 26        | 6                          | 8          | 23           | .....         | 10                              | 17      | .....       | 27                  | 27               | 6                    |    |
| do 1860..                       | 39                           | 15                           | .....         | 54            | 41        | 4                          | 18         | 10           | 3             | 15                              | 12      | .....       | 27                  | 26               | 8                    |    |
|                                 |                              |                              |               |               | 107       | 15                         | 35         | 33           | 3             | 33                              | 29      | 0           | 62                  | 61               | 26                   |    |
| Grand total.....                |                              |                              |               |               | 191       | 31                         | 56         | 48           | 6             | 40                              | 61      | 4           | 105                 | 100              | 48                   |    |

Sur ces 191 élèves - - - - - dont 84 instituteurs, et 107 institutrices,  
 100 ont reçu des diplômes - - - - - 39 " 61 "  
 48 sont sortis sans diplôme - - - - - 22 " 26 "  
 40 sont encore à l'école normale - - - - - 22 " 18 "  
 3 sont sortis temporairement - - - - - 1 " 2 "





A. désigne le diplôme pour école académique,  
M. ib ib modèle, et  
E. ib ib élémentaire.

| Diplôme. | NOMS.<br>MM.                | PAROISSES.                    | Moins<br>de<br>\$100 | \$100<br>à<br>\$160 | \$160<br>à<br>\$300 | \$300<br>à<br>\$360 | Plus<br>de<br>\$360 |
|----------|-----------------------------|-------------------------------|----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
|          | <b>INSTITUTRICES.</b>       |                               |                      |                     |                     |                     |                     |
|          | <i>Académie.</i>            |                               |                      |                     |                     |                     |                     |
| M.       | Dlles. Audet (Jeanne).....  | St. Michel .....              |                      | 1                   |                     |                     |                     |
| E.       | Talbot (Eugénie).....       | ib .....                      | 1                    |                     |                     |                     |                     |
|          | <i>Ecoles modèles.</i>      |                               |                      |                     |                     |                     |                     |
| M.       | Côté (Catherine) .....      | Pointe du Lac.....            |                      |                     | 1                   |                     |                     |
| M.       | Flynn .....                 | St. Antoine de Tilly.....     |                      |                     | 1                   |                     |                     |
| M.       | Pérusse (Sophie).....       | Stanford .....                |                      |                     | 1                   |                     |                     |
| M.       | Armstrong.....              | Somerset .....                |                      |                     | 1                   |                     |                     |
| M.       | Pérusse (Dulice).....       | Lotbinière .....              |                      |                     | 1                   |                     |                     |
| M.       | Cameron.....                | Ste. Gertrude.....            |                      | 1                   |                     |                     |                     |
| M.       | Vallée (Caroline).....      | Chicoutimi .....              |                      |                     | 1                   |                     |                     |
| M.       | Sinnott .....               | do .....                      |                      | 1                   |                     |                     |                     |
| M.       | Tapin .....                 | St. Augustin .....            |                      |                     | 1                   |                     |                     |
| M.       | Laroche.....                | Cap-Rouge.....                |                      |                     | 1                   |                     |                     |
| M.       | Lafrance.....               | Cacouna .....                 |                      |                     | 1                   |                     |                     |
| M.       | Chamberland.....            | St. Romuald .....             |                      |                     | 1                   |                     |                     |
| M.       | De Tonnancour.....          | Grande-Baie .....             |                      |                     | 1                   |                     |                     |
| E.       | Dubé .....                  | do .....                      |                      | 1                   |                     |                     |                     |
| M.       | Létourneau.....             | St. Jean Port-Joli.....       |                      | 1                   |                     |                     |                     |
| M.       | Talbot (Céline).....        | St. André .....               |                      | 1                   |                     |                     |                     |
| M.       | Mercier .....               | Ste. Anne Lapocatière.....    |                      |                     | 1                   |                     |                     |
|          | <i>Ecoles élémentaires.</i> |                               |                      |                     |                     |                     |                     |
| M.       | Chouinard.....              | St. Nicolas.....              |                      | 1                   |                     |                     |                     |
| M.       | Lachaine.....               | Cap St. Ignace .....          |                      | 1                   |                     |                     |                     |
| M.       | Languedoc .....             | L'Islet.....                  |                      | 1                   |                     |                     |                     |
| M.       | Stuart.....                 | Charlesbourg .....            |                      | 1                   |                     |                     |                     |
| E.       | Plante .....                | do .....                      |                      | 1                   |                     |                     |                     |
| M.       | Darveau.....                | St. Ambroise .....            |                      | 1                   |                     |                     |                     |
| E.       | Angers.....                 | do .....                      |                      | 1                   |                     |                     |                     |
| E.       | Ninteau .....               | do .....                      |                      | 1                   |                     |                     |                     |
| E.       | Walters .....               | St. Augustin.....             |                      |                     | 1                   |                     |                     |
| E.       | Pageau.....                 | Ancienne Lorette.....         |                      | 1                   |                     |                     |                     |
| E.       | Garneau .....               | St. Nicolas.....              |                      | 1                   |                     |                     |                     |
| E.       | McGorrick .....             | do .....                      |                      |                     | 1                   |                     |                     |
| E.       | Cloutier.....               | St. Roch des Aulnets.....     |                      | 1                   |                     |                     |                     |
| E.       | Demers.....                 | Berthier (en haut).....       |                      | 1                   |                     |                     |                     |
| E.       | Dusault (veuve).....        | St. Colomb.....               |                      | 1                   |                     |                     |                     |
| E.       | Pouliot.....                | Rimouski.....                 |                      | 1                   |                     |                     |                     |
| E.       | Audry .....                 | Petite Rivière .....          |                      | 1                   |                     |                     |                     |
| E.       | Falardeau .....             | St. Sylvestre.....            |                      | 1                   |                     |                     |                     |
| E.       | Goulet .....                | St. Ferréol.....              |                      | 1                   |                     |                     |                     |
| E.       | Bélangier .....             | Trois-Pistoles.....           |                      | 1                   |                     |                     |                     |
| E.       | Pacaud .....                | Malbaie .....                 |                      | 1                   |                     |                     |                     |
| E.       | Perry .....                 | St. Isidore .....             |                      | 1                   |                     |                     |                     |
| E.       | Marticotte.....             | St. George.....               |                      | 1                   |                     |                     |                     |
| E.       | Lachance.....               | Notre-Dame de Lévis.....      |                      | 1                   |                     |                     |                     |
| E.       | Sauvageau .....             | Grondines.....                | 1                    |                     |                     |                     |                     |
| E.       | Coté (Julienne) .....       | St. Lazare.....               | 1                    |                     |                     |                     |                     |
| E.       | Turgeon.....                | St. Charles .....             | 1                    |                     |                     |                     |                     |
| E.       | Lebel .....                 | Banlieue des 3 Rivières ..... |                      |                     | 1                   |                     |                     |
|          |                             |                               | 4                    | 28                  | 15                  | 0                   | 0                   |

Les informations que je reçois de MM. les curés et les inspecteurs, continuent à être très favorables en général.

Dans le tableau suivant, j'énumère les différentes matières qui composent notre cours, et le nombre d'heures de classe que les élèves y consacrent chaque semaine.

| TOUTE L'ANNEE.                               | Instituteurs. |          | Institutrices. |          |
|--|---------------|----------|----------------|----------|
|  | 2e div.       | 1re div. | 2e div.        | 1re div. |
| Instruction religieuse.....                  | 2             | 2        | 2              | 2        |
| Pédagogie .....                              | 1             | 1        | 1              | 1        |
| Lecture raisonnée et leçons de choses .....  | 1             | 1        | 1              | 1        |
| Grammaire française .....                    | 5             | 3        | 4½             | 3½       |
| Géographie .....                             | 3             | 1        | 3              | 2        |
| Histoire sainte .....                        | 1             | .....    | 1              | 1        |
| Calcul mental .....                          | 1             | 1        | 1              | 1        |
| Littérature .....                            | .....         | 2        | .....          | 1½       |
| Calligraphie .....                           | 1             | 1        | 1              | 1        |
| Anglais.....                                 | 3             | 2        | 3              | 3        |
| Dessin .....                                 | .....         | .....    | 2              | 2        |
| Musique vocale et plain-chant.....           | 1½            | 1½       | 1½             | 1½       |
| Piano et harmonium.....                      | 9½            | 9½       | 3½             | 3½       |
| <i>Premier semestre.</i>                     |               |          |                |          |
| Arithmétique .....                           | 2             | 1        | 2              | 2        |
| Algèbre .....                                | .....         | 2        | .....          | .....    |
| Histoire du Canada.....                      | 2             | 2        | 1½             | 1½       |
| Histoire d'Angleterre et des Etats-Unis..... | .....         | 2        | .....          | 1        |
| Physique .....                               | 2             | .....    | .....          | .....    |
| Chimie .....                                 | .....         | 1        | .....          | .....    |
| <i>Second semestre.</i>                      |               |          |                |          |
| Arithmétique.....                            | 2             | .....    | 2              | 1        |
| Géométrie et Trigonométrie .....             | .....         | 3        | .....          | .....    |
| Toisé .....                                  | .....         | .....    | .....          | ½        |
| Dessin linéaire et perspective.....          | .....         | 1½       | .....          | 1½       |
| Tenue des livres .....                       | 1             | 1        | 1              | 1        |
| Usage des globes .....                       | .....         | 1        | .....          | 1        |
| Histoire du Canada .....                     | 2             | .....    | 1½             | .....    |
| Histoire de France.....                      | .....         | 1        | .....          | 1        |
| Physique .....                               | 2             | .....    | .....          | 1        |
| Astronomie .....                             | .....         | 2        | .....          | .....    |
| Histoire naturelle.....                      | 1             | 1        | .....          | ½        |
| Agriculture .....                            | 1             | 1        | .....          | .....    |

*Remarque.*—Les leçons de chant et de musique instrumentale se donnent aux élèves-maîtres pendant les récréations.

Voici comment ces diverses branches étaient partagées entre les professeurs durant l'année dernière.

1° Département des *Elèves-Instituteurs.*

Le Principal - - - - -

Instruction religieuse.  
Pédagogie.  
Lecture raisonnée.  
Leçons de choses.  
Littérature.  
Physique.  
Chimie.  
Astronomie.  
Dessin linéaire et perspective.  
Histoire naturelle.  
Agriculture.

|  |   |   |
|--|---|---|
| M. le professeur Toussaint - - - - -                       | { | Géographie.<br>Arithmétique.<br>Calcul mental.<br>Algèbre.<br>Géométrie et Trigonométrie.<br>Tracé des cartes.<br>Toisé.<br>Usage des globes.<br>Histoire du Canada.<br>Histoire de France.<br>Histoire d'Angleterre. |
| M. le professeur Lacasse - - - - -                         | { | Grammaire française.<br>Histoire sainte.<br>Calligraphie.<br>Tenue des livres.<br>Anglais (2 <sup>de</sup> Division.)   |
| M. le professeur Doyle - - - - -                           | { | Anglais (1 <sup>ère</sup> Division.)  |
| M. le professeur Gagnon - - - - -                          | { | Musique vocale.<br>Plain-chant.<br>Piano et harmonium.  |
| <i>Élèves Académiciens.</i>                                |   |   |
| Le Principal - - - - -                                     | { | Latin et grec.<br>Littérature et Rhétorique.  |
| <i>2<sup>o</sup> Département des Élèves-Institutrices.</i> |   |   |
| Le Principal - - - - -                                     | { | Pédagogie.<br>Lecture raisonnée.<br>Leçons de choses.<br>Littérature.<br>Physique.<br>Chimie.<br>Histoire Naturelle.  |
| M. le professeur Toussaint - - - - -                       | { | Géographie.<br>Calcul mental.<br>Arithmétique.<br>Toisé.<br>Tracé des cartes.<br>Usage des globes.<br>Histoire du Canada.<br>Histoire d'Angleterre.<br>Histoire de France.  |
| M. le professeur Lacasse - - - - -                         | { | Grammaire française.<br>Calligraphie.<br>Tenue des livres.<br>Instruction religieuse.<br>Histoire sainte.   |
| Les Dames Religieuses - - - - -                            | { | Anglais.<br>Dessin.<br>Musique vocale.<br>Piano et harmonium.<br>Travaux à l'aiguille, en cire, etc.  |

En résumé,

Le Principal avait 20 heures de classe par semaine,

M. Toussaint 30 " " "

M. Lacasse 28 " " "

M. Gagnon 11 " " "

Les matières sont ainsi divisées chaque jour :

ELEVES-INSTITUTEURS.

Cours de première année.—Seconde Division.

| Heures.         | Lundi.                  |  | Mardi.               |  | Mercredi.            |  | Jeudi.               |  | Vendredi.             |  | Samedi.              | Dimanche. |
|-----------------|-------------------------|--|----------------------|--|----------------------|--|----------------------|--|-----------------------|--|----------------------|-----------|
|                 | Les 2 semestres.        |  | Les 2 semestres.     |  | Les 2 semestres.     |  | 1er semestre.        |  | 2nd semestre.         |  |                      |           |
| ATIN.           |                         |  |                      |  |                      |  |                      |  |                       |  |                      |           |
| 8 à 9...        | Histoire sainte.....    |  | Physique.....        |  | Lecture.....         |  | Religion.....        |  | Agriculture, etc..... |  | Physique.....        |           |
| 10 à 11..       | Grammaire fr.....       |  | Grammaire franç..... |  | Grammaire franç..... |  | Grammaire franç..... |  | Grammaire franç.....  |  | Gram. franç.....     |           |
| 11 à 12...      | Arithmétique.....       |  | Géographie.....      |  | Hist. du Canada..... |  | Géographie.....      |  | Arithmétique.....     |  | Géographie.....      |           |
| SOIR.           |                         |  |                      |  |                      |  |                      |  |                       |  |                      |           |
| 1 1/2 à 2 1/2.. | Calligraphie 1/2 h..... |  | Calcul mental.....   |  | Pédagogie.....       |  | Congé.....           |  | Congé.....            |  | Hist. du Canada..... |           |
| 5 à 6.....      | Anglais.....            |  | .....                |  | Anglais.....         |  | .....                |  | Anglais.....          |  | .....                |           |

COURS DE SECONDE ANNEE.—PREMIERE DIVISION.

| Heures.         | Lundi.               |  | Mardi.                   |  | Mercredi.             |  | Jeudi.               |  | Vendredi.               |  | Samedi.               | Dimanche. |
|-----------------|----------------------|--|--------------------------|--|-----------------------|--|----------------------|--|-------------------------|--|-----------------------|-----------|
|                 | Les 2 semestres.     |  | Les 2 semestres.         |  | Les 2 semestres.      |  | 1er semestre.        |  | 2nd semestre.           |  |                       |           |
| MATIN.          |                      |  |                          |  |                       |  |                      |  |                         |  |                       |           |
| 8 à 9.....      | Chimie.....          |  | .....                    |  | PREMIER SEMESTRE.     |  | Religion.....        |  | Chimie.....             |  | .....                 |           |
| 10 à 11..       | Algèbre.....         |  | Calligraphie, 1/2 h..... |  | Algèbre.....          |  | Calligraphie.....    |  | Algèbre.....            |  | Calcul mental.....    |           |
| 11 à 12..       | Grammaire franç..... |  | Littérature.....         |  | Lecture.....          |  | Hist. du Canada..... |  | Grammaire franç.....    |  | Grammaire franç.....  |           |
| SOIR.           |                      |  |                          |  |                       |  |                      |  |                         |  |                       |           |
| 1 1/2 à 2 1/2.. | Hist. du Canada..... |  | Littérature.....         |  | Pédagogie.....        |  | Congé.....           |  | Hist. d'Angleterre..... |  | Géographie.....       |           |
| 5 à 6.....      | .....                |  | Anglais.....             |  | .....                 |  | .....                |  | Anglais.....            |  | Religion.....         |           |
| MATIN.          |                      |  |                          |  |                       |  |                      |  |                         |  |                       |           |
| 8 à 9.....      | Astronomie.....      |  | .....                    |  | SECOND SEMESTRE.      |  | Religion.....        |  | Agriculture.....        |  | .....                 |           |
| 10 à 11..       | Géom. et Trigon..... |  | Calligraphie.....        |  | Géom. et Trigon.....  |  | Géom. et Trigon..... |  | Dessin linéaire.....    |  | Calcul mental.....    |           |
| 11 à 12..       | Grammaire franç..... |  | Littérature.....         |  | Lecture.....          |  | Grammaire franç..... |  | do                      |  | Grammaire franç.....  |           |
| SOIR.           |                      |  |                          |  |                       |  |                      |  |                         |  |                       |           |
| 1 1/2 à 2 1/2.. | Hist. de France..... |  | Littérature.....         |  | Pédagogie.....        |  | Congé.....           |  | Hist. de France.....    |  | Glohes.....           |           |
| 5 à 6.....      | .....                |  | Anglais.....             |  | Tenue des livres..... |  | .....                |  | Littérature.....        |  | Anglais.....          |           |
|                 |                      |  |                          |  |                       |  |                      |  |                         |  | Elèves-Institutrices. |           |

---

---

TOUS LES JOURS.

*Matin, de 9 à 10 heures, }  
Soir, de 2½ à 4 heures. }* ENSEIGNEMENT A L'ÉCOLE MODÈLE, A TOUR DE RÔLE.

Cet enseignement à l'école d'application comprend la lecture et la grammaire dans les deux langues, la traduction anglaise et française, l'épellation, la récitation du vocabulaire, la calligraphie, les leçons de choses, le calcul mental, l'arithmétique, l'algèbre, etc. Les élèves-académiciens enseignent aussi le latin aux enfants qui se préparent à entrer au collège.

ÉLÈVES-INSTITUTRICES — (AVEC LES PROFESSEURS.)

Cours de première année.—Seconde division.

| Heures.             | Lundi.               | Mardi.                 | Mercredi.            | Jéudi.               | Vendredi.            | Samedi.              | Dimanche.       |
|---------------------|----------------------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------|
| LES DEUX SEMESTRES. |                      |                        |                      |                      |                      |                      |                 |
| <b>MATIN.</b>       |                      |                        |                      |                      |                      |                      |                 |
| De 8 à 8½.          | Calligraphie.....    | Géographie .....       | Lecture .....        | Calligraphie.....    | Lecture .....        | Grammaire française. | Religion .....  |
| De 8½ à 9h.         | Grammaire française. | do .....               | Grammaire française. | Grammaire française. | Grammaire française. | do .....             | Pédagogie ..... |
| <b>SOIR.</b>        |                      |                        |                      |                      |                      |                      |                 |
| De 2½ à 3.          | Arithmétique .....   | Grammaire française.   | Arithmétique.....    | Congé .....          | Géographie .....     | Histoire du Canada.. |                 |
| De 3 à 4 ..         | Calcul mental .....  | Tenue des liv. 2e sem. | do .....             | do .....             | do .....             | do .....             |                 |

COURS DE SECONDE ANNÉE.—PREMIÈRE DIVISION.

| Heures.              | Lundi.               | Mardi.                | Mercredi.            | Jéudi.                 | Vendredi.            | Samedi.              | Dimanche.          |
|----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|------------------------|----------------------|----------------------|--------------------|
| LE PREMIER SEMESTRE. |                      |                       |                      |                        |                      |                      |                    |
| <b>MATIN.</b>        |                      |                       |                      |                        |                      |                      |                    |
| De 8 à 8½.           | Calcul mental .....  | Calligraphie.....     | Calcul mental .....  | Histoire d'Angleterre. | Géographie..         | Histoire du Canada.. | Religion .....     |
| De 8½ à 9.           | Arithmétique .....   | Grammaire française.  | Arithmétique.....    | do .....               | do .....             | do .....             | Et Pédagogie ..... |
| <b>SOIR.</b>         |                      |                       |                      |                        |                      |                      |                    |
| De 2½ à 3.           | Lecture .....        | Histoire du Canada .. | Lecture .....        | Congé .....            | Calligraphie.....    | Littérature .....    |                    |
| De 3 à 4...          | Grammaire française. | Géographie .....      | Grammaire française. | do .....               | Grammaire française. | do .....             |                    |

| Heures..                   | Lundi.               | Mardi.                   | Mercredi.             | Jeudi.                   | Vendredi.             | Samedi.           | Dimanche.           |
|----------------------------|----------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------|-----------------------|-------------------|---------------------|
| <b>LE SECOND SEMESTRE.</b> |                      |                          |                       |                          |                       |                   |                     |
| <b>MATIN.</b>              |                      |                          |                       |                          |                       |                   |                     |
| De 8 à 8½.                 | Calcul mental .....  | Calcul mental .....      | Calcul mental .....   | Histoire de France.....  | Géographie .....      | Glohes.....       | d'Instruction reli- |
| De 8½ à 9...               | Arithmétique .....   | Grammaire française..... | Arithmétique.....     | do .....                 | do .....              | Toisé .....       | gieuse.             |
| <b>SOIR.</b>               |                      |                          |                       |                          |                       |                   |                     |
| De 2½ à 3                  | Lecture .....        | Botanique .....          | Lecture .....         | Congé .....              | Tenue des livres..... | Littérature ..... |                     |
| De 3 à 4...                | Grammaire française. | Physique, etc.....       | Grammaire française.. | Grammaire française..... | Grammaire française.  | do .....          |                     |

Matin, de 9 à 11 heures. } Enseignement à l'école modèle, à tour de rôle.  
 Soir, de 1 à 3 heures. }  
 Aussi, classes d'anglais, de dessin, de musique, avec les dames religieuses.



Inutile pour moi d'insister ici sur le dévouement et le succès de MM. les professeurs : leur zèle et leur habileté vous sont parfaitement connus. Je dois également les plus grands éloges à M. Fortier, le maître d'étude, pour son application constante à ses continuel et pénibles devoirs.

### III.—*Ecole-Modèle des Garçons*

Dans cette école on emploie la méthode mixte, connue sous le nom de simultané mutuelle. M. Doyle a continué l'enseignement de l'anglais, avec sa bonne volonté et sa réussite ordinaires. M. Juneau ayant été nommé inspecteur, M. Cloutier, ancien élève de la maison, l'un des plus anciens et des plus remarquables, lui a succédé, en décembre 1859, pour l'enseignement du français. Les enfants ont fait sous sa direction, je suis heureux de le constater, les progrès les plus sensibles. Quant à M. Juneau, nous nous sommes félicités, avec ses nombreux amis, de sa promotion à une charge honorable, qui, exigeant de lui moins d'assiduité, va lui permettre de jouir d'un repos relatif, si bien mérité par tant d'années consacrées à l'instruction de la jeunesse.

L'école renfermait cette année 110 enfants. Elle comprend deux divisions, celle des grands et celle des petits. La première est partagée en 7 groupes, la dernière, en 3.

Les matières y sont distribuées comme suit :

#### *Division des petits.*

Epellation et lecture dans les deux langues.  
 Ecriture (graduée.)  
 Numération et notation ; les quatre règles simples.  
 Premiers éléments de grammaire française et anglaise.  
 Notions préliminaires de géographie.  
 Commencement de l'Histoire Sainte.  
 Religion.

#### *Division des grands.*

1<sup>RE</sup> ANNEE.—Epellation et lecture dans les deux langues.  
 Ecriture (gros et demi gros).  
 Leçons de choses.  
 Calcul mental.  
 Arithmétique jusqu'aux proportions.  
 Géographie, (Amérique.)  
 Vocabulaire et traduction dans les deux langues.  
 Eléments de grammaire française et anglaise.  
 Analyse grammaticale et exercices.  
 Histoire Sainte (Ancien Testament.)  
 Chant.  
 Religion.  
 2<sup>DE</sup>. ANNEE.—Lecture perfectionnée et raisonnée.  
 Ecriture (gros, demi gros et fin.)  
 Leçons de choses.  
 Calcul mental.  
 Arithmétique, (règles de commerce.)  
 Géographie (Europe et Asie.)  
 Vocabulaire et traduction dans les deux langues.  
 Eléments de grammaire revus ; remarques particulières.  
 Analyse grammaticale et exercices.  
 Histoire Sainte (Nouveau Testament.)  
 Histoire du Canada (1<sup>ère</sup> partie.)  
 Tenue des livres en partie simple.  
 Chant.  
 Religion.  
 3<sup>E</sup>. ANNEE.—Lecture raisonnée et expressive.

Ecriture perfectionnée.  
 Calcul mental.  
 Arithmétique (progressions, racines et puissances.)  
 Eléments d'algèbre.  
 Eléments de géométrie et de trigonométrie.  
 Toisé.  
 Dessin linéaire.  
 Vocabulaire et traduction.  
 Géographie (Afrique et Océanie.)  
 Usage des globes; cosmographie.  
 Syntaxe dans les deux langues.  
 Analyse grammaticale et logique.  
 Histoire du Canada (2de partie.)  
 Tenue des livres en partie double.  
 Composition; art épistolaire.  
 Déclamation.  
 Chant.  
 Eléments latins.  
 Religion.

#### IV.—*Ecole-Modèle des Filles.*

Cette école renfermait 175 enfants. Les grandes sont en deux classes, l'une française, l'autre anglaise; les petites forment une troisième classe. On y enseigne à peu près les mêmes matières que dans celles des garçons, sauf quelques exceptions nécessaires. Elle continue à donner des résultats assez satisfaisants.

Je ne puis terminer sans exprimer hautement toute ma reconnaissance des soins assidus et délicats que les Dames Religieuses Ursulines qui en sont chargées, donnent à l'éducation des élèves-maîtresses, et à la direction de l'école modèle. Il est consolant de voir les futures institutrices de la jeune génération dans notre patrie, formées par des mains si habiles et si saintes.

J'ai l'honneur d'être, avec une bien haute considération,

Monsieur le surintendant,

Votre très humble

et obéissant serviteur,

JEAN LANGEVIN, Ptre,  
Principal.

---

---

# TABLEAUX STATISTIQUES.

---

---

TABLEAU des sommes prélevées pour l'instruction primaire dans les Municipalités du Bas-Canada pour l'année 1860.

| District d'Inspection de               | Subvention annuelle. | Cotisation ou contribution volontaire pour égaliser la subvention. | Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales. | Rétribution mensuelle. | Cotisation pour construction ou réparation de maisons d'école. | Total prélevé. |
|--|----------------------|--|---|------------------------|--|----------------|
|  | \$ cts.              | \$ cts.  | \$ cts.   | \$ cts.                | \$ cts.  | \$ cts.        |
| <b>J. MEAGHER.</b>                     |                      |  |   |                        |  |                |
| 1. Port Daniel.....                    | 115 08               | 115 08   | 100 92  | 204 00                 | .....  | 420 00         |
| 2. " Hope .....                        | 154 11               | 154 11   | 63 89   | 144 00                 | .....  | 362 00         |
| 3. " Cox .....                         | 235 50               | 235 50   | 148 50  | 407 52                 | .....  | 791 52         |
| 4. " Hamilton .....                    | 143 56               | 143 56   | 121 14  | 94 76                  | .....  | 359 46         |
| 5. New Richmond et dissidents.....     | 177 31               | 177 31   | 399 69  | 22 50                  | .....  | 599 50         |
| 6. Maria.....                          | 187 71               | 187 71   | 84 14   | 60 00                  | 85 00  | 416 85         |
| 7. Carleton.....                       | 119 11               | 119 11   | 134 14  | 118 00                 | .....  | 361 25         |
| 8. Nouvelle .....                      | 81 36                | 81 36  | 130 64  | 73 60                  | 24 00  | 309 60         |
| 9. Shoobred .....                      | 100 80               | 100 80   | 103 20  | 99 80                  | .....  | 303 80         |
| 10. Maria.....                         | 79 40                | 79 40  | 62 60   | 28 80                  | .....  | 170 80         |
| 11. Village Sauvage .....              | 50 00                | 40 00  | .....   | .....                  | .....  | 40 00          |
| 12. Ristigouche.....                   | 115 78               | 115 78   | 4 22  | .....                  | 130 00   | 250 00         |
| Total.....                             | 1559 72              | 1549 72  | 1343 08   | 1252 98                | 239 00   | 4384 78        |
| <b>A. BÉCHARD.</b>                     |                      |  |   |                        |  |                |
| 1. Pabos.....                          | 83 24                | 83 24  | 212 76  | 81 60                  | 16 00  | 393 60         |
| 2. Newport .....                       | 48 46                | 48 46  | 43 56   | 45 00                  | .....  | 137 02         |
| 3. Grande Rivière .....                | 96 06                | 96 06  | 207 94  | 80 00                  | .....  | 384 00         |
| 4. Ile Bonaventure .....               | 20 30                | 20 30  | 30 00   | .....                  | .....  | 50 30          |
| 5. Percé .....                         | 248 06               | 248 06   | 551 94  | 96 00                  | 182 00   | 1078 00        |
| 6. Malbaie .....                       | 108 70               | 108 70   | .....   | .....                  | 60 00  | 168 70         |
| 7. Douglass .....                      | 79 81                | 79 81  | 12 19   | 40 00                  | .....  | 132 00         |
| 8. York et Haldimand.....              | 53 08                | 53 08  | 25 00   | .....                  | .....  | 78 08          |
| 9. Baie de Gaspé, Sud.....             | 61 95                | 61 95  | 40 00   | .....                  | .....  | 101 95         |
| 10. Baie de Gaspé, Nord.....           | 40 08                | 40 08  | 60 00   | 10 40                  | .....  | 110 48         |
| 11. Rivière au Renard.....             | .....                | .....  | .....   | .....                  | .....  | .....          |
| 12. Anse à Grisfonds.....              | 97 03                | 97 03  | 32 97   | .....                  | 90 00  | 270 00         |
| 13. Ste. Anne des Monts.....           | 111 12               | 111 12   | .....   | 39 20                  | .....  | 150 32         |
| 14. Cap Chatte .....                   | 23 41                | 23 41  | 6 59  | .....                  | 28 00  | 58 00          |
| 15. Cap des Rosiers .....              | 109 40               | 109 40   | 12 95   | 19 80                  | .....  | 142 15         |
| Total.....                             | 1180 70              | 1180 70  | 1285 90   | 412 00                 | 376 00   | 3254 60        |
| <b>G. TANGUAY.</b>                     |                      |  |   |                        |  |                |
| 1. Ste. Anne Lapocatière, No. 1.....   | 84 00                | 84 00  | 145 68  | 97 60                  | .....  | 327 28         |
| 2. do do No. 2.....                    | 342 90               | 342 90   | 194 30  | 147 00                 | .....  | 684 20         |
| 3. Ixworth.....                        | 81 66                | 81 66  | 159 84  | .....                  | .....  | 241 50         |
| 4. St. Pacôme.....                     | 206 15               | 206 15   | 93 95   | 80 00                  | .....  | 380 10         |
| 5. Rivière Onelle .....                | 231 01               | 231 01   | 198 99  | 70 00                  | 448 00   | 998 00         |
| 6. St. Denis.....                      | 246 56               | 246 56   | 573 60  | .....                  | .....  | 820 16         |
| 7. Mont Carmel .....                   | 83 51                | 83 51  | 66 49   | .....                  | .....  | 150 00         |
| 8. Kamouraska.....                     | 323 43               | 323 43   | 415 86  | 192 00                 | .....  | 931 29         |
| 9. St. Paschal.....                    | 437 75               | 437 75   | 358 65  | .....                  | .....  | 796 40         |
| 10. St. Hélène.....                    | 148 83               | 148 83   | 95 78   | .....                  | 100 00   | 344 61         |
| 11. St. André .....                    | 273 53               | 273 53   | 124 88  | 188 80                 | .....  | 587 21         |
| 12. St. Alexandre.....                 | 159 56               | 159 56   | 194 44  | .....                  | .....  | 354 00         |
| 13. Notre Dame du Portage.....         | 131 21               | 131 21   | 93 52   | 52 48                  | .....  | 277 21         |
| 14. St. Patrice (Rivière du Loup)..... | 161 88               | 161 88   | 127 12  | 74 80                  | .....  | 363 80         |
| 15. St. Edouard .....                  | 138 56               | 138 56   | 165 44  | 160 00                 | .....  | 464 00         |
| 16. St. George de Cacouna.....         | 206 05               | 206 05   | 93 95   | 93 87                  | 190 00   | 583 87         |
| 17. St. Arsène.....                    | 268 28               | 268 28   | 37 95   | 81 20                  | .....  | 387 43         |
| 18. St. Modeste.....                   | 58 00                | 58 00  | 42 00   | 24 00                  | .....  | 124 00         |

TABLEAU des sommes prélevées.—(Continué.)

| District d'Inspection de          | Subvention annuelle. | Cotisation ou contribution volontaire pour éгалer la subvention. | Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales. | Rétribution mensuelle. | Cotisation pour construction ou réparation de maisons d'école. | Total prélevé. |
|-----------------------------------|----------------------|--|---|------------------------|--|----------------|
|                                   | \$ cts.              | \$ cts.  | \$ cts.   | \$ cts.                | \$ cts.  | \$ cts.        |
| <b>M. TANGUAY.—Continué.</b>      |                      |  |   |                        |  |                |
| 19. Isle verte.....               | 370 23               | 370 23   | 75 42   | 240 50                 |  | 686 45         |
| 20. St. Antonin.....              | 125 37               | 125 37   |   |                        |  | 125 37         |
| 21. St. Elou.....                 | 162 31               | 162 31   | 118 29  |                        |  | 280 60         |
| 22. Trois Pistoles, No. 1.....    | 201 51               | 201 51   | 183 09  |                        |  | 384 60         |
| 23. do No. 2.....                 | 194 11               | 194 11   | 202 29  |                        |  | 396 40         |
| 24. St. Mathieu de Rioux.....     | 103 13               | 103 13   | 29 67   | 39 00                  |  | 171 80         |
| 25. St. Simon.....                | 127 92               | 127 92   | 263 87  | 74 00                  |  | 465 79         |
| 26. St. Fabien.....               | 137 58               | 137 58   | 113 72  | 79 20                  |  | 330 50         |
| 27. Ste. Cécile.....              | 193 56               | 193 56   | 24 00   | 52 00                  |  | 269 56         |
| 28. Rimouski.....                 | 400 40               | 400 40   | 241 00  | 359 30                 |  | 1000 70        |
| 29. St. Anaclet.....              | 97 33                | 97 33  | 11 79   | 74 40                  |  | 183 52         |
| 30. Lessard.....                  | 263 56               | 263 56   | 318 44  |                        |  | 582 00         |
| 31. Lepage.....                   | 227 31               | 227 31   | 188 69  | 60 00                  |  | 476 00         |
| 32. St. Octave.....               | 101 25               | 101 25   | 218 75  | 16 80                  | 186 00   | 522 80         |
| 33. Métis.....                    | 32 45                | 32 45  | 58 05   | 10 80                  |  | 101 30         |
| 34. Matane.....                   | 166 20               | 166 20   | 173 80  | 72 40                  | 140 00   | 552 40         |
| Total.....                        | 6537 09              | 6537 09  | 5413 31   | 2330 55                | 1064 00  | 15344 95       |
| <b>J. CRÉPAULT.</b>               |                      |  |   |                        |  |                |
| 1. Beaumont.....                  | 237 88               | 237 88   | 192 62  | 239 36                 |  | 669 86         |
| 2. St. Charles.....               | 321 05               | 321 05   | 229 61  | 239 48                 |  | 790 14         |
| 3. St. Gervais.....               | 435 50               | 435 50   | 330 21  | 283 00                 |  | 1048 71        |
| 4. St. Lazare.....                | 236 20               | 236 20   | 96 30   |                        |  | 332 50         |
| 5. St. Michel, village.....       | 153 51               | 153 51   | 121 49  | 500 00                 |  | 775 00         |
| 6. St. Michel, paroisse.....      | 154 21               | 154 21   | 119 85  | 63 60                  |  | 337 66         |
| 7. St. Valior.....                | 207 30               | 207 30   | 81 00   | 59 00                  |  | 347 30         |
| 8. St. Raphael.....               | 236 76               | 236 76   | 119 29  | 103 00                 | 50 00  | 514 05         |
| 9. Berthier.....                  | 169 95               | 169 95   | 72 90   | 93 92                  |  | 336 77         |
| 10. St. François.....             | 239 81               | 239 81   | 41 19   | 151 28                 |  | 432 28         |
| 11. St. Pierre.....               | 205 91               | 205 91   |   | 116 00                 |  | 321 91         |
| 12. St. Thomas.....               | 585 78               | 585 78   | 82 22   | 412 40                 | 248 00   | 1328 40        |
| 13. Cap St. Ignace.....           | 379 95               | 379 95   | 286 90  | 168 40                 |  | 835 25         |
| 14. Grosse Ile.....               | 50 00                | 50 00  |   |                        |  | 50 00          |
| 15. Ile aux Grues.....            | 86 76                | 86 76  | 9 14  | 32 00                  |  | 127 90         |
| 16. L'Islet.....                  | 508 15               | 508 15   | 520 00  | 477 20                 |  | 1505 35        |
| 17. St. Cyrille.....              | 62 58                | 62 58  | 145 00  | 48 00                  |  | 255 58         |
| 18. St. Jean Port Joli.....       | 343 85               | 343 85   | 185 00  | 277 60                 |  | 806 45         |
| 19. St. Aubert.....               | 142 06               | 142 06   | 105 94  | 57 60                  |  | 305 60         |
| 20. St. Roch des Aulnais.....     | 415 78               | 415 78   | 234 22  | 249 60                 | 122 00   | 1021 60        |
| Total.....                        | 5172 99              | 5172 99  | 2972 88   | 3576 44                | 420 00   | 12142 31       |
| <b>P. M. BARDY.</b>               |                      |  |   |                        |  |                |
| 1. Québec, (cité catholique)..... | 3049 81              | 3049 81  | 800 00  | 49000 00               |  | 52849 81       |
| 2. Beauport.....                  | 277 20               | 277 20   | 236 02  | 590 40                 |  | 1103 22        |
| 3. Charlesbourg.....              | 286 91               | 286 91   | 406 09  | 228 40                 |  | 921 40         |
| 4. St. Dunstan et dissidents..... | 54 66                | 54 66  | 169 34  |                        |  | 224 00         |
| 5. St. Ambroise.....              | 358 00               | 358 00   | 242 50  | 158 90                 |  | 759 40         |
| 6. Valcartier.....                | 194 40               | 194 40   | 134 60  |                        |  | 329 00         |
| 7. Stoneham.....                  | 67 16                | 67 16  | 48 99   | 16 00                  |  | 132 15         |
| 8. Ancienne Lorette.....          | 372 80               | 372 80   | 24 40   | 224 00                 | 16 00  | 637 20         |
| 9. Ste. Foye et dissidents.....   | 101 93               | 101 93   | 498 06  | 64 00                  |  | 663 99         |
| 10. St. Columban de Sillery.....  | 578 98               | 578 98   | 171 02  | 345 60                 |  | 1095 60        |
| 11. St. Roch et dissidents.....   | 540 36               | 540 36   | 333 24  | 119 20                 |  | 992 80         |

TABLEAU des sommes prélevées.—(Continué.)

| District d'Inspection de          | Subvention annuelle. | Cotisation ou contribution volontaire pour égaliser la subvention. | Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales. | Rétribution mensuelle. | Cotisation pour construction ou réparation de maisons d'école. | Total prélevé. |
|-----------------------------------|----------------------|--|---|------------------------|--|----------------|
|                                   | \$ cts.              | \$ cts.  | \$ cts.   | \$ cts.                | \$ cts.  | \$ cts.        |
| <b>P. M. BARDY.—(Continué.)</b>   |                      |  |   |                        |  |                |
| 12. Cap Rouge .....               | 64 63                | 64 63  | 30 47   | 64 00                  |  | 159 10         |
| 13. Beauport, St. Michel de ..... | 53 50                | 53 50  | 91 00   | 75 00                  |  | 219 50         |
| 14. Grondines .....               | 204 25               | 204 25   | 145 20  | 222 20                 |  | 571 65         |
| 15. St. Casimir .....             | 152 16               | 152 16   | 17 84   | 46 80                  |  | 216 80         |
| 16. Deschambeault .....           | 229 38               | 229 38   | 131 72  | 256 72                 |  | 617 82         |
| 17. St. Alban .....               | 163 90               | 163 90   | 45 86   | 32 30                  | 48 96  | 341 02         |
| 18. Cap Santé et dissidents ..... | 306 15               | 306 15   | 548 95  | 272 00                 |  | 1217 10        |
| 19. St. Basile .....              | 186 25               | 186 25   | 287 22  |                        |  | 473 47         |
| 20. St. Raymond .....             | 236 61               | 236 61   | 39 39   |                        |  | 276 00         |
| 21. Ste. Catherine .....          | 248 83               | 248 83   | 331 17  | 45 00                  |  | 625 00         |
| 22. Ecureuils .....               | 79 40                | 79 40  | 139 00  |                        |  | 218 40         |
| 23. Pointe aux Trembles .....     | 288 83               | 288 83   | 84 05   | 228 67                 |  | 601 55         |
| 24. St. Augustin .....            | 225 66               | 225 66   | 266 34  | 38 00                  |  | 530 00         |
| 25. Château Richer .....          | 173 98               | 173 98   | 268 19  | 182 35                 |  | 624 52         |
| 26. Ste. Anne .....               | 134 95               | 134 95   | 2 00  | 80 00                  |  | 216 95         |
| 27. St. Joachim .....             | 113 26               | 113 26   | 193 74  | 61 60                  |  | 368 60         |
| 28. St. Tite des Caps .....       | 35 43                | 35 43  | 84 57   | 5 60                   |  | 125 60         |
| 29. St. Ferréol .....             | 93 00                | 93 00  | 7 00  | 16 00                  |  | 116 00         |
| 30. L'Ange Gardien .....          | 115 50               | 115 50   | 130 48  | 194 87                 |  | 440 85         |
| 31. Laval .....                   | 55 78                | 55 78  | 24 22   | 12 80                  |  | 92 80          |
| 32. St. Laurent .....             | 122 16               | 122 16   | 42 11   | 252 00                 |  | 416 27         |
| 33. St. Jean .....                | 176 61               | 176 61   | 308 08  | 282 25                 |  | 766 94         |
| 34. St. François .....            | 72 73                | 72 73  | 51 46   | 48 52                  |  | 172 71         |
| 35. Ste. Famille .....            | 118 41               | 118 41   | 45 60   | 52 00                  |  | 216 01         |
| 36. St. Pierre .....              | 123 56               | 123 56   | 180 48  | 110 34                 |  | 414 38         |
| Total .....                       | 9747 13              | 9747 13  | 6560 40   | 53375 52               | 64 96  | 69748 01       |
| <b>F. X. BELAND.</b>              |                      |  |   |                        |  |                |
| 1. St. Jean Deschaillons .....    | 244 40               | 244 40   | 336 28  |                        |  | 580 68         |
| 2. Lotbinière .....               | 497 25               | 497 25   | 214 08  | 313 01                 |  | 1024 34        |
| 3. Ste. Croix .....               | 304 25               | 304 25   | 235 75  | 278 60                 |  | 818 60         |
| 4. St. Flavien .....              | 79 25                | 79 25  | 37 50   | 70 40                  | 190 00   | 377 15         |
| 5. St. Antoine .....              | 278 38               | 278 37   | 289 82  | 328 40                 |  | 896 60         |
| 6. St. Apollinaire .....          | 165 18               | 165 18   | 126 42  | 34 00                  |  | 325 60         |
| 7. St. Giles et dissidents .....  | 147 58               | 147 58   | 290 00  |                        |  | 437 58         |
| 8. Ste. Agathe .....              | 72 86                | 72 86  | 75 14   |                        |  | 148 00         |
| 9. St. Sylvestre .....            | 518 83               | 518 83   | 398 17  | 178 40                 |  | 1095 40        |
| 10. Ste. Marie .....              | 453 56               | 453 56   | 426 44  |                        |  | 880 00         |
| 11. St. Elzéar .....              | 328 83               | 328 83   | 310 37  |                        |  | 639 20         |
| 12. St. Joseph .....              | 356 61               | 356 61   | 188 56  | 354 35                 |  | 899 52         |
| 13. St. Frédéric .....            | 163 96               | 163 96   | 106 04  |                        |  | 270 00         |
| 14. St. François .....            | 399 53               | 399 53   | 200 47  | 107 20                 |  | 707 20         |
| 15. St. George .....              | 193 98               | 193 98   | 112 85  | 67 20                  |  | 374 03         |
| 16. Metschermet .....             | 60 80                | 60 80  |   | 48 00                  |  | 108 80         |
| Total .....                       | 4265 25              | 4265 25  | 3347 89   | 1779 56                | 190 00   | 9582 70        |
| <b>V. MARTIN.</b>                 |                      |  |   |                        |  |                |
| 1. Chicoutimi (Village) .....     | 49 96                | 49 96  | 238 04  | 16 00                  |  | 304 00         |
| 2. do (Township) .....            | 143 44               | 143 44   | 84 56   |                        |  | 228 00         |
| 3. Bagot .....                    | 143 58               | 143 58   |   | 75 00                  | 400 00   | 618 58         |
| 4. Bagotville .....               | 195 88               | 195 88   | 74 12   | 140 00                 | 47 00  | 457 00         |
| 5. Laterrière .....               | 75 51                | 75 51  | 342 70  | 71 00                  |  | 489 21         |

TABLEAU des sommes prélevées.—(Continué.)

| Districet d'Inspection de            | Subvention annuelle. | Cotisation ou contribution volontaire pour équilibrer la subvention. | Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales. | Rétribution mensuelle. | Cotisation pour construction ou réparation des maisons d'école. | Total prélevé. |
|--------------------------------------|----------------------|--|---|------------------------|---|----------------|
|                                      | \$ cts.              | \$ cts.  | \$ cts.   | \$ cts.                | \$ cts.   | \$ cts.        |
| <b>V. MARTIN.—(Continué.)</b>        |                      |  |   |                        |   |                |
| 6. St. Joseph.....                   | 50 94                | 50 94  | 317 06  | 41 60                  | 60 00   | 489 60         |
| 7. St. Jean.....                     | 74 82                | 74 82  | .....   | 11 00                  | .....   | 85 82          |
| 8. Hébertville (m. p.).....          | 80 00                | 50 00  | .....   | .....                  | .....   | 50 00          |
| 9. Harvey.....                       | 29 71                | 29 71  | 136 29  | .....                  | .....   | 165 00         |
| 10. Ouinatchouan (m. p.).....        | 37 00                | 37 00  | 23 00   | .....                  | .....   | 60 00          |
| Total.....                           | 880 84               | 850 84   | 1215 77   | 354 60                 | 507 00  | 2928 21        |
| <b>F. E. JUNEAU.</b>                 |                      |  |   |                        |   |                |
| 1. St. Nicolas.....                  | 378 00               | 378 00   | 277 00  | 541 24                 | .....   | 1196 24        |
| 2. St. Romuald.....                  | 192 88               | 192 88   | 260 94  | 206 40                 | .....   | 660 22         |
| 3. St. Henri.....                    | 426 61               | 426 61   | 354 12  | 279 40                 | .....   | 1060 13        |
| 4. St. Jean Chrysostôme.....         | 205 96               | 205 96   | 310 04  | 125 12                 | .....   | 641 12         |
| 5. St. Lambert.....                  | 125 65               | 125 65   | 26 35   | 40 00                  | .....   | 192 00         |
| 6. St. Joseph de Lévi.....           | 275 06               | 275 06   | .....   | 1106 24                | .....   | 1381 30        |
| 7. Notre-Dame de Lévi et dissidents  | 478 38               | 478 38   | 354 78  | 649 36                 | 180 66  | 2163 18        |
| 8. Aubigny.....                      | 135 16               | 135 16   | 89 84   | 80 00                  | .....   | 305 00         |
| 9. St. Isidore.....                  | 390 78               | 390 78   | 88 89   | 52 00                  | .....   | 529 67         |
| 10. St. Bernard.....                 | 201 46               | 201 46   | .....   | 51 60                  | .....   | 253 06         |
| 11. St. Anselme.....                 | 420 08               | 420 08   | 309 92  | .....                  | .....   | 730 00         |
| 12. Ste. Marguerite.....             | 199 90               | 199 90   | 99 38   | .....                  | .....   | 299 28         |
| 13. St. Hénédine.....                | 143 00               | 143 00   | .....   | .....                  | .....   | 143 00         |
| 14. Ste. Claire.....                 | 332 26               | 332 26   | 317 74  | 130 20                 | 227 05  | 1007 25        |
| Total.....                           | 3905 18              | 3905 18  | 2987 00   | 3261 56                | 407 71  | 10561 45       |
| <b>S. BOIVIN.</b>                    |                      |  |   |                        |   |                |
| 1. St. Fidèle.....                   | 130 10               | 130 10   | 113 00  | 42 20                  | 60 00   | 346 20         |
| 2. Malbaie.....                      | 368 83               | 368 83   | 30 03   | 501 25                 | .....   | 900 11         |
| 3. Ste. Agnès.....                   | 177 86               | 177 86   | 122 14  | .....                  | 50 00   | 350 00         |
| 4. St. Irénée.....                   | 121 01               | 121 01   | 99 00   | 75 40                  | 40 00   | 335 41         |
| 5. Eboulements.....                  | 293 00               | 293 00   | 235 40  | 112 40                 | .....   | 640 80         |
| 6. St. Urbain.....                   | 101 61               | 101 61   | 38 40   | 32 00                  | 40 00   | 212 01         |
| 7. Settrington.....                  | 39 01                | 39 01  | 50 76   | .....                  | .....   | 89 77          |
| 8. Baie St. Paul.....                | 442 58               | 442 58   | 176 00  | 180 00                 | .....   | 798 58         |
| 9. Petite Rivière.....               | 80 23                | 80 23  | 45 77   | .....                  | 80 00   | 206 00         |
| 10. Ile aux Coudres.....             | 100 23               | 100 23   | 109 02  | 77 25                  | .....   | 286 50         |
| 11. Escoumains.....                  | 99 40                | 80 00  | .....   | .....                  | 60 00   | 140 00         |
| Total.....                           | 1953 86              | 1934 46  | 1020 42   | 1020 50                | 330 00  | 4305 38        |
| <b>J. HUME.</b>                      |                      |  |   |                        |   |                |
| 1. St. Victor de Tring.....          | 117 56               | 117 56   | 122 44  | 26 32                  | .....   | 266 32         |
| 2. St. Ephrem.....                   | 45 71                | 45 71  | 69 29   | 50 00                  | .....   | 165 00         |
| 3. Forsyth.....                      | 54 53                | 54 53  | 25 47   | 17 12                  | .....   | 97 12          |
| 4. Lambton.....                      | 83 51                | 83 51  | 108 04  | 24 00                  | .....   | 215 55         |
| 5. Aylmer.....                       | 36 85                | 36 85  | 189 15  | 21 31                  | .....   | 247 31         |
| 6. Standon.....                      | 47 45                | 47 45  | 7 00  | 28 80                  | .....   | 83 25          |
| 7. Frampton, West.....               | 156 32               | 156 32   | 58 85   | 15 20                  | .....   | 220 37         |
| 8. do, East.....                     | 110 84               | .....  | .....   | .....                  | .....   | .....          |
| 9. Cranbourne.....                   | 39 81                | 39 81  | 20 50   | 35 35                  | .....   | 95 66          |
| 10. Leeds.....                       | 270 36               | 270 36   | 180 57  | .....                  | 15 00   | 465 93         |
| 11. Inverness et dissidents.....     | 271 33               | 271 33   | 34 67   | 6 00                   | .....   | 312 00         |
| 12. Nelson.....                      | 65 78                | 65 78  | .....   | 100 00                 | .....   | 165 78         |
| 13. St. Calixte.....                 | 207 40               | 207 40   | 387 52  | 152 00                 | .....   | 746 92         |
| 14. Ste. Julie.....                  | 119 63               | 119 63   | 109 14  | 133 76                 | .....   | 362 53         |
| 15. Ste. Sophie.....                 | 169 05               | 169 05   | 219 65  | 118 80                 | .....   | 507 50         |
| 16. St. Ferdinand et dissidents..... | 233 25               | 233 25   | 615 24  | 278 20                 | .....   | 1120 69        |
| 17. Ieland.....                      | 111 60               | 111 60   | 488 40  | 56 80                  | 250 13  | 906 93         |
| 18. Broughton.....                   | 61 90                | 61 90  | 46 20   | .....                  | .....   | 108 10         |
| Total.....                           | 2202 88              | 2092 04  | 2682 13   | 1063 66                | 265 13  | 6102 96        |

TABLEAU des sommes prélevées.—(Continué.)

| District d'Inspection de                                       | Subvention annuelle. | Cotisation ou contribution volontaire pour éгалer la subvention. | Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales. | Rétribution mensuelle. | Cotisation pour construction ou réparation de maisons d'école. | Total prélevé.  |
|--|----------------------|--|---|------------------------|--|-----------------|
|  | \$ cts.              | ¢ cts.   | \$ cts.   | \$ cts.                | \$ cts.  | \$ cts.         |
| <b>REV. R. G. PLEES.</b>                                       |                      |  |   |                        |  |                 |
| 1. Québec, Cité, (protestants) .....                           | 844 30               | 844 30   | 239 76  | 19000 00               |  | 20034 06        |
| <b>J. B. F. PAINCHAUD.</b>                                     |                      |  |   |                        |  |                 |
| 1. Iles de la Magdeleine .....                                 | 306 20               | 306 20   | 483 80  | 106 20                 |  | 896 20          |
| <b>P. HUBERT.</b>  |                      |  |   |                        |  |                 |
| 1. Trois-Rivières, banlieue.....                               | 112 25               | 112 25   | 167 75  | 13 60                  |  | 293 60          |
| 2. do do ville.....  | 689 10               | 689 10   | 160 30  | 82 78                  |  | 932 18          |
| 3. Pointe du Lac .....   | 226 03               | 226 03   | 166 97  | 21 50                  |  | 414 50          |
| 4. Yamachiche .....  | 441 31               | 441 31   | 198 69  | 156 80                 |  | 796 80          |
| 5. St. Sévère .....  | 138 41               | 138 41   | 37 59   | 60 40                  |  | 236 40          |
| 6. Gatineau, (St. Barnabé) .....                               | 210 48               | 210 48   | 29 52   | 110 40                 |  | 350 40          |
| 7. Shawinigan .....  | 43 50                | 43 50  | 71 50   | 28 00                  |  | 143 00          |
| 8. St. Maurice, (fief St. Etienne).....                        | 88 08                | 88 08  | 117 92  | 12 80                  |  | 213 80          |
| 9. do (Forges) .....   | 40 48                |  |   |                        |  |                 |
| 10. Rivière du Loup.....                                       | 426 86               | 426 86   | 382 97  | 113 12                 |  | 922 95          |
| 11. Maskinongé .....   | 290 78               | 290 78   | 678 00  | 130 40                 |  | 1099 18         |
| 12. St. Justin .....   | 252 04               | 252 04   | 42 62   | 118 60                 |  | 412 66          |
| 13. St. Didace.....  | 99 11                | 99 11  | 95 69   | 97 50                  | 68 00  | 360 30          |
| 14. Ste. Ursule.....   | 288 00               | 288 00   | 82 20   | 110 00                 |  | 480 20          |
| 15. St. Paulin.....  | 110 06               | 110 06   | 134 88  | 155 26                 |  | 400 20          |
| 16. Dumontier, (St. Léon).....                                 | 376 05               | 376 05   | 168 44  | 156 00                 |  | 700 49          |
| 17. Cap de la Magdeleine .....                                 | 156 33               | 156 33   | 145 92  | 27 60                  |  | 329 85          |
| 18. Champlain .....  | 267 45               | 267 45   | 513 71  | 246 67                 |  | 1027 83         |
| 19. Batiscan .....   | 133 00               | 133 00   | 57 94   | 360 16                 |  | 551 10          |
| 20. Ste. Anne de la Pêrade.....                                | 344 95               | 344 95   | 275 05  | 40 00                  |  | 660 00          |
| 21. St. Prosper .....  | 120 08               | 120 08   | 131 86  | 52 00                  |  | 303 94          |
| 22. St. Stanislas.....   | 296 38               | 296 38   | 103 62  | 195 16                 |  | 595 16          |
| 23. Ste. Geneviève .....                                       | 273 96               | 273 96   | 62 57   | 133 20                 |  | 469 73          |
| 24. St. Narcisse.....  | 111 50               | 111 50   | 64 50   |                        |  | 176 00          |
| 25. Radnor, (forges) .....                                     | 32 68                | 32 68  | 91 32   |                        |  | 124 00          |
| 26. St. Maurice et dissidents.....                             | 196 58               | 196 58   | 230 12  |                        | 154 90   | 581 60          |
| 27. Peterborough .....   | 50 00                | 50 00  | 33 50   |                        |  | 83 50           |
| <b>Total .....</b>   | <b>5815 45</b>       | <b>5774 07</b>   | <b>4245 15</b>  | <b>2421 35</b>         | <b>222 90</b>  | <b>12664 37</b> |
| <b>G. A. BOURGEOIS.</b>  |                      |  |   |                        |  |                 |
| 1. St. Guillaume d'Upton.....                                  | 194 51               | 194 51   | 111 19  | 155 84                 |  | 461 54          |
| 2. St. Bonaventure do .....                                    | 40 43                | 40 43  | 67 31   | 18 80                  |  | 126 54          |
| 3. St. Germain de Grantham.....                                | 127 56               | 127 56   | 377 54  | 106 50                 |  | 611 60          |
| 4. St. Frédéric .....  | 109 26               | 109 26   | 690 74  | 59 20                  | 80 00  | 939 20          |
| 5. Wickham .....   | 80 08                | 80 08  | 561 92  | 96 40                  |  | 738 40          |
| 6. Durham, No. 1, (cath. diss.).....                           | 14 09                | 14 09  | 160 00  |                        |  | 174 09          |
| 7. Kingsey, (cath.) inclus dans le district de M. Hubbard..... |                      |  |   |                        |  |                 |
| 8. Acton.....  | 59 40                | 59 40  | 681 60  | 103 20                 | 400 00   | 1244 20         |
| 9. Tingwick (comm.) cath.....                                  | 115 66               | 115 66   | 49 52   | 132 00                 |  | 297 18          |
| 10. Chester, Est, cath .....                                   | 81 84                | 81 84  | 80 16   |                        |  | 162 00          |
| 11. Chester, Ouest, do .....                                   | 47 82                | 47 82  | 248 18  |                        | 62 00  | 358 00          |
| 12. Warwick et dissidents .....                                | 89 26                | 89 26  | 296 94  | 124 00                 |  | 510 20          |
| 13. St. Christophe .....                                       | 126 96               | 126 96   | 335 04  |                        | 64 00  | 526 00          |
| 14. St. Norbert.....   | 166 86               | 166 86   | 36 14   | 185 60                 |  | 388 60          |
| 15. Stanfold .....   | 197 32               | 15 32  | 402 68  | 146 00                 |  | 746 00          |
| 16. Bulstrode .....  | 42 62                | 42 62  | 57 38   | 38 00                  |  | 138 00          |
| 17. Aston.....   | 29 86                |  |   |                        |  |                 |
| <b>Total .....</b>   | <b>1523 53</b>       | <b>1493 67</b>   | <b>4156 34</b>  | <b>1165 54</b>         | <b>606 00</b>  | <b>7421 55</b>  |



TABLEAU des sommes prélevées.—(Continué.)

| District d'Inspection de             | Subvention annuelle. | Cotisation ou contribution volontaire pour égaliser la subvention. | Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales. | Rétribution mensuelle. | Cotisation pour construction ou réparation de maisons d'école. | Total prélevé. |
|--------------------------------------|----------------------|--|---|------------------------|--|----------------|
|                                      | \$ cts.              | \$ cts.  | \$ cts.   | \$ cts.                | \$ cts.  | \$ cts.        |
| <b>B. MAURAUULT.</b>                 |                      |  |   |                        |  |                |
| 1. Baie du Févre .....               | 428 96               | 428 96   | 241 79  | 323 40                 |  | 994 15         |
| 2. St. Zéphirin .....                | 149 80               | 149 80   | 125 92  | 39 20                  | 195 00   | 509 92         |
| 3. St. Thomas de Pierreville.....    | 356 50               | 356 50   | 201 50  |                        |  | 558 00         |
| 4. St. François (paroisse).....      | 211 36               | 211 36   | 159 16  | 112 00                 |  | 482 52         |
| 5. do (village).....                 | 74 63                | 74 63  | 31 26   | 17 20                  |  | 123 09         |
| 6. St. David.....                    | 439 10               | 439 10   | 238 25  | 139 60                 |  | 816 95         |
| 7. St. Michel.....                   | 357 13               |  |   |                        |  |                |
| 8. Gentilly .....                    | 347 31               | 347 31   | 209 90  | 235 00                 |  | 792 21         |
| 9. Blandford .....                   | 54 81                | 54 81  | 57 19   | 16 80                  |  | 128 80         |
| 10. Ste. Gertrude .....              | 153 83               | 153 83   | 101 32  |                        |  | 255 15         |
| 11. St. Grégoire.....                | 479 58               | 479 58   | 156 42  | 232 40                 | 80 00  | 948 40         |
| 12. St. Célestin.....                | 125 66               | 125 66   | 29 31   | 100 00                 |  | 254 97         |
| 13. Nicolet.....                     | 430 20               | 430 20   | 89 80   | 119 50                 |  | 639 50         |
| 14. Ste. Monique, No. 1 .....        | 333 56               | 333 56   |   |                        |  | 333 56         |
| 15. do, No. 2 .....                  | 56 25                | 56 25  | 35 75   | 10 00                  |  | 102 00         |
| 16. St. Pierre les Becquets .....    | 371 90               | 371 90   | 252 10  | 49 68                  |  | 673 68         |
| 17. Bécaenonr.....                   | 473 70               | 473 70   | 97 50   | 161 50                 |  | 732 70         |
| Total.....                           | 4844 28              | 4487 15  | 2027 17   | 1556 28                | 275 00   | 8345 60        |
| <b>H. HUBBARD.</b>                   |                      |  |   |                        |  |                |
| 1. Stanstead .....                   | 634 65               | 634 65   | 405 35  | 1727 00                |  | 2767 00        |
| 2. Barnston .....                    | 346 46               | 346 46   | 449 46  | 890 40                 | 400 00   | 2086 32        |
| 3. Barford .....                     | 59 80                | 59 80  | 491 20  |                        | 609 50   | 1160 50        |
| 4. Hatley.....                       | 280 06               | 280 06   | 330 34  | 398 40                 |  | 1008 80        |
| 5. Magog .....                       | 105 06               | 105 06   | 323 00  |                        |  | 428 06         |
| 6. Clifton .....                     | 53 15                | 53 15  | 274 85  | 48 00                  |  | 376 00         |
| 7. Compton .....                     | 377 86               | 377 86   | 1488 14   | 515 00                 | 60 00  | 2441 00        |
| 8. Hereford .....                    | 50 36                | 50 36  | 190 64  | 143 60                 |  | 384 60         |
| 9. Eaton .....                       | 208 56               | 208 56   | 1048 16   | 116 42                 |  | 1373 14        |
| 10. Newport .....                    | 47 63                | 47 63  | 137 32  |                        | 120 00   | 304 95         |
| 11. Ascot .....                      | 273 46               | 273 46   | 837 54  |                        |  | 1111 00        |
| 12. Sherbrooke .....                 | 319 16               | 319 16   | 180 83  | 380 80                 |  | 880 79         |
| 13. Orford .....                     | 80 93                | 80 93  | 87 07   | 60 88                  |  | 228 88         |
| 14. Westbury .....                   | 57 87                | 57 87  | 98 13   | 20 40                  |  | 176 40         |
| 15. Bury .....                       | 108 91               | 108 91   | 426 87  | 152 40                 | 250 00   | 938 18         |
| 16. Lingwick .....                   | 112 41               | 112 41   | 113 60  | 147 20                 |  | 373 21         |
| 17. Winslow .....                    | 100 63               | 100 63   | 398 74  | 161 32                 |  | 660 69         |
| 8. Shipton .....                     | 230 66               | 230 66   | 556 34  | 646 40                 |  | 1463 40        |
| 19. Cleveland et dissidents.....     | 175 93               | 175 93   | 267 80  | 558 40                 | 250 00   | 1252 13        |
| 20. Melbourne.....                   | 280 36               | 280 36   | 1123 73   |                        |  | 1404 09        |
| 21. Brompton .....                   | 104 36               | 104 36   | 167 82  | 422 40                 | 29 57  | 724 15         |
| 22. Windsor .....                    | 82 30                | 82 30  | 130 70  | 195 20                 |  | 408 20         |
| 23. Dudswell .....                   | 69 51                | 69 51  | 262 50  | 374 80                 |  | 706 81         |
| 24. Weedon .....                     | 57 86                | 57 86  | 262 13  | 47 60                  | 332 00   | 699 59         |
| 25. South Ham .....                  | 20 00                | 20 00  |   | 56 00                  |  | 76 00          |
| 26. Wotton .....                     | 92 45                | 92 45  | 100 00  |                        |  | 192 45         |
| 27. Durham No. 1, comm. (prot.)..... | 214 97               | 214 97   | 1352 97   | 237 12                 | 223 21   | 2028 27        |
| 28. do No. 2, do .....               | 77 96                | 77 56  | 110 04  | 19 60                  | 80 00  | 287 60         |
| 29. Kingscy .....                    | 314 46               | 314 46   | 548 21  | 196 00                 |  | 1058 67        |
| 30. Tingwick (prot. diss.) .....     | 20 96                | 20 96  | 59 46   | 40 80                  | 33 00  | 154 22         |
| Total.....                           | 5008 74              | 5008 74  | 12222 94  | 7556 14                | 2387 28  | 27175 10       |

TABLEAU des sommes prélevées.—(Continué.)

| District d'Inspection de                | Subvention annuelle. | Cotisation ou contribution volontaire pour égaliser la subvention. | Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales. | Rétribution mensuelle. | Cotisation pour construction ou réparation de maisons d'école. | Total prélevé. |
|---|----------------------|--|---|------------------------|--|----------------|
|   | \$ cts.              | \$ cts.  | \$ cts.   | \$ cts.                | \$ cts.  | \$ cts.        |
| <b>R. PARMELEE.</b>                     |                      |  |   |                        |  |                |
| 1. Shefford et dissidents.....          | 349 26               | 349 26   | 841 30  | 826 80                 | .....  | 2017 36        |
| 2. Brome .....                          | 291 35               | 291 35   | 45 00   | 939 00                 | 287 00   | 1562 35        |
| 3. Granby et dissidents.....            | 318 55               | 318 55   | 865 45  | 131 76                 | 300 00   | 1615 76        |
| 4. Stukely et dissidents.....           | 305 06               | 305 06   | 290 59  | 211 76                 | .....  | 807 41         |
| 5. Ste. Cécile de Milton, et dissidents | 206 81               | 206 81   | 258 12  | 33 60                  | .....  | 498 53         |
| 6. Roxton .....                         | 154 35               | 154 35   | 1064 65   | 119 68                 | .....  | 1338 68        |
| 7. Farnham .....                        | 175 76               | 175 76   | 110 00  | 121 20                 | .....  | 406 96         |
| 8. St. Romuald de Farnham et diss..     | 283 48               | 283 48   | 641 52  | 23 00                  | 136 00   | 1089 00        |
| 9. St. Valérien .....                   | 65 30                | 65 30  | 125 30  | 24 80                  | .....  | 215 40         |
| 10. Dunham .....                        | 485 23               | 485 23   | 1709 77   | 200 00                 | .....  | 2395 00        |
| 11. Stanbridge et dissidents.....       | 565 23               | 565 23   | 644 52  | 504 00                 | 511 35   | 2225 10        |
| 12. Freleighsburg .....                 | 216 61               | 216 61   | 666 19  | 11 76                  | 500 00   | 1394 56        |
| 13. Phillipsburg .....                  | 264 33               | 264 33   | 79 30   | 324 60                 | .....  | 668 23         |
| 14. Sutton .....                        | 343 15               | 343 15   | 256 85  | .....                  | 338 00   | 938 00         |
| 15. Putton .....                        | 237 43               | 237 43   | 412 57  | 63 71                  | 261 91   | 975 62         |
| 16. Clarenceville.....                  | 222 16               | 222 16   | 383 84  | 505 60                 | .....  | 1111 60        |
| 17. St. Thomas de Foucault .....        | 151 20               | 151 20   | 17 35   | 249 00                 | .....  | 417 55         |
| 18. Bolton et dissidents.....           | 269 25               | 269 25   | 1635 40   | .....                  | .....  | 1904 65        |
| 19. Ely .....                           | 141 56               | .....  | .....   | .....                  | .....  | .....          |
| Total.....                              | 5046 07              | 4904 51  | 10047 72  | 4295 27                | 2334 26  | 21581 76       |
| <b>J. N. A. ARCHAMBEAULT.</b>           |                      |  |   |                        |  |                |
| 1 Chambly et dissidents.....            | 545 36               | 545 36   | 359 02  | 738 27                 | .....  | 1642 65        |
| 2. Longueuil (paroisse) .....           | 152 06               | 152 06   | 107 94  | 141 00                 | 297 00   | 698 00         |
| 3. do (village) et dissidents...        | 227 91               | 227 91   | 994 09  | 266 00                 | .....  | 1488 00        |
| 4. Boucherville .....                   | 384 25               | 384 25   | 231 75  | 268 00                 | 67 23  | 951 23         |
| 5. St. Bruno .....                      | 256 20               | 256 20   | 243 90  | 76 80                  | .....  | 576 00         |
| 6. Varennes (paroisse) .....            | 261 85               | 261 85   | 106 10  | 190 00                 | .....  | 557 85         |
| 7. do (village) .....                   | 196 83               | 196 83   | 385 06  | 446 00                 | .....  | 1027 89        |
| 8. Verchères .....                      | 425 76               | 425 76   | 374 24  | 294 40                 | .....  | 1094 40        |
| 9. Contrecoeur.....                     | 298 60               | 298 60   | 228 07  | 181 00                 | .....  | 707 67         |
| 10. St. Antoine.....                    | 248 13               | 248 13   | 307 36  | 117 50                 | .....  | 672 99         |
| 11. St. Marc .....                      | 172 98               | 172 98   | 227 02  | 67 00                  | .....  | 467 00         |
| 12. Belœil .....                        | 312 85               | 312 85   | 177 65  | 423 00                 | .....  | 913 50         |
| 13. Ste. Julie.....                     | 176 75               | 176 75   | 96 51   | 99 00                  | .....  | 372 26         |
| 14. St. Onrs.....                       | 357 88               | 357 88   | 795 17  | 128 40                 | .....  | 1281 45        |
| 15. St. Roch .....                      | 106 87               | 106 87   | 173 13  | 43 60                  | .....  | 323 60         |
| 16. Sorel, (ville) .....                | 413 16               | 413 16   | 62 00   | 350 00                 | .....  | 825 16         |
| 17. do (dissidents) .....               | 62 75                | 62 75  | 122 68  | 249 48                 | .....  | 434 91         |
| 18. do (paroisse).....                  | 478 25               | 478 25   | 302 74  | 143 11                 | .....  | 924 10         |
| 19. St. Robert.....                     | 202 10               | 202 10   | 195 65  | .....                  | .....  | 397 75         |
| 20. St. Aimé.....                       | 349 71               | 349 71   | 717 89  | 55 00                  | .....  | 1152 60        |
| 21. St. Marcel.....                     | 152 55               | 152 55   | 163 45  | 65 10                  | .....  | 381 10         |
| 22. Ste. Victoire .....                 | 227 16               | 227 16   | 47 34   | .....                  | .....  | 274 50         |
| 23. St. Hubert.....                     | 218 31               | 218 31   | 231 15  | 244 42                 | .....  | 693 88         |
| Total.....                              | 6228 27              | 6228 27  | 6649 91   | 4622 08                | 364 23   | 17864 49       |
| <b>C. H. LEROUX.</b>                    |                      |  |   |                        |  |                |
| 1. Ste. Marie de Monnoir.....           | 559 81               | 559 81   | 598 30  | 182 00                 | .....  | 1340 11        |
| 2. do do et dissidents.....             |                      |  | 66 00   | .....                  | .....  | 66 00          |
| 3. St. Mathias.....                     | 244 40               | 244 40   | 336 97  | 116 00                 | .....  | 697 37         |
| 4. St. Hilaire.....                     | 211 48               | 211 48   | 459 13  | 117 00                 | .....  | 787 61         |
| 5. St. Jean Baptiste.....               | 305 45               | 305 41   | 59 78   | 94 80                  | .....  | 459 99         |

TABLEAU des sommes prélevées.—(Continué.)

| District d'Inspection de                 | Subvention annuelle. | Cotisation ou contribution volontaire pour égaliser la subvention. | Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales. | Rétribution mensuelle. | Cotisation pour construction ou réparation des maisons d'école. | Total prélevé.   |
|--|----------------------|--|---|------------------------|---|------------------|
|  | \$ cts.              | \$ cts.  | \$ cts.   | \$ cts.                | \$ cts.   | \$ cts.          |
| <b>C. H. LEROUX.—(Continué.)</b>         |                      |  |   |                        |   |                  |
| 6. St. Césaire .....                     | 634 65               | 634 65   | 812 35<br>41 91   | 307 63<br>36 00        | .....   | 1754 63<br>77 91 |
| 7. St. Paul d'Abbotsford et dissid ...   | 204 38               | 204 38   | 142 20<br>161 44  | 136 80                 | 198 00<br>38 87   | 681 38<br>200 31 |
| 8. L'Ange Gardien .....                  | 159 60               | 159 60   | 243 60  | 172 96                 | 471 20  | 1047 36          |
| 9. St. Ephrem (Soraba) et dissid ....    | 69 11                | 69 11  | 140 89  | 140 80                 | .....   | 350 80           |
| 10. Ste. Hélène.....                     | 106 93               | 106 93   | 101 57  | 41 60                  | .....   | 250 10           |
| 11. St. Hugues .....                     | 308 71               | 308 71   | 300 29  | 421 30                 | .....   | 1030 30          |
| 12. St. Simon .....                      | 248 13               | 248 13   | 135 07  | 59 33                  | .....   | 442 53           |
| 13. Ste. Rosalie.....                    | 233 24               | 233 24   | 187 62  | 109 92                 | .....   | 530 78           |
| 14. St. Dominique.....                   | 277 86               | 277 86   | 135 56  | 76 10                  | .....   | 489 52           |
| 15. St. Pie.....                         | 519 69               | 519 69   | 359 64  | 213 02                 | .....   | 1092 35          |
| 16. St. Hyacinthe (ville) .....          | 537 58               | 537 58   | 1152 10   | 307 33                 | .....   | 2017 01          |
| 17. do (paroisse).....                   | 375 76               | 375 76   | 377 98  | 305 90                 | .....   | 1059 64          |
| 18. St. Damase.....                      | 386 90               | 386 90   | 259 28  | 215 60                 | 126 93  | 988 69           |
| 19. La Présentation.....                 | 244 11               | 244 11   | 217 49  | 124 40                 | .....   | 586 09           |
| 20. St. Barnabé .....                    | 196 90               | 196 90   | 188 51  | .....                  | 151 60  | 537 01           |
| 21. St. Jude .....                       | 262 15               | 262 15   | 137 85  | .....                  | .....   | 400 00           |
| 22. St. Denis.....                       | 453 15               | 453 15   | 425 55  | 175 50                 | 347 24  | 1401 44          |
| 23. St. Charles.....                     | 225 91               | 225 91   | 14 09   | 257 40                 | .....   | 497 40           |
| Total .....                              | 6785 86              | 6785 86  | 7055 15   | 3611 39                | 1333 84   | 18786 24         |
| <b>LS. GRONDIN.</b>                      |                      |  |   |                        |   |                  |
| 1 Laprairie.....                         | 596 06               | 596 06   | 448 69  | 572 50                 | .....   | 1617 25          |
| 2 St. Philippe.....                      | 338 55               | 338 55   | 261 02  | 98 45                  | .....   | 698 02           |
| 3 St. Jacques le Mineur .....            | 295 68               | 295 68   | 192 60  | 105 05                 | .....   | 593 42           |
| 4 St. Constant et dissidents.....        | 374 96               | 374 96   | 237 02  | 321 75                 | .....   | 933 73           |
| 5 St. Isidore .....                      | 296 61               | 296 61   | 128 11  | .....                  | .....   | 424 75           |
| 6 Caughnawaga.....                       | 231 75               | .....  | .....   | .....                  | .....   | .....            |
| 7 Châteauguay et dissidents.....         | 328 15               | 328 15   | 219 64  | 366 40                 | 26 91   | 941 10           |
| 8 Ste Philomène.....                     | 274 13               | 274 13   | 133 27  | 346 00                 | .....   | 753 43           |
| 9 Ste. Martine et dissidents .....       | 508 14               | 508 14   | 235 43  | 268 70                 | .....   | 1012 27          |
| 10 St. Urbain et dissidents.....         | 283 48               | 283 48   | 153 09  | 124 20                 | .....   | 562 77           |
| 11 St. Jean Chrysostôme, No. 1.....      | 36 26                | 36 26  | 432 79  | 68 40                  | .....   | 537 45           |
| 12 do No. 2.....                         | .....                | .....  | .....   | .....                  | .....   | .....            |
| 13 St. Antoine Abbé .....                | 591 91               | 591 91   | 909 84  | 618 08                 | .....   | 2119 83          |
| 14 St. Malachie d'Arms et dissidents..   | 20 45                | 20 45  | 62 00   | 36 00                  | .....   | 118 45           |
| 15 St. Clément et dissidents.....        | 567 86               | 567 86   | 774 53  | 525 93                 | .....   | 1868 32          |
| 16 St. Thimothée .....                   | 435 13               | 435 13   | 414 87  | 240 40                 | .....   | 1090 40          |
| 17 St. Louis de Gonzague et dissidents.. | 420 03               | 420 03   | 807 97  | 387 84                 | .....   | 1615 84          |
| 18 Ste. Cécile .....                     | 166 76               | 166 76   | 273 24  | 119 40                 | .....   | 559 40           |
| 19 St. Stanislas de Kostka.....          | 112 61               | 112 61   | 110 00  | 75 12                  | .....   | 297 73           |
| Total.....                               | 5878 52              | 5646 77  | 5796 23   | 4274 22                | 26 91   | 15744 13         |
| <b>MICHEL CARON.</b>                     |                      |  |   |                        |   |                  |
| 1. St. Jean Dorchester et dissidents..   | 654 26               | 654 26   | 502 12  | 333 00                 | .....   | 1491 38          |
| 2. Lacolle et dissidents.....            | 484 06               | 484 06   | 804 43  | 614 10                 | .....   | 1902 59          |
| 3. St. Valentin et dissidents .....      | 450 26               | 450 26   | 525 93  | 173 20                 | .....   | 1149 39          |
| 4. St. Luc .....                         | 164 53               | 164 53   | 83 90   | 103 40                 | .....   | 351 83           |
| 5. Blairfindie et dissidents .....       | 363 41               | 363 41   | 398 76  | 148 68                 | .....   | 905 85           |
| 6. St. Cyprien et dissidents .....       | 606 43               | 606 43   | 574 00  | 215 90                 | .....   | 1396 39          |
| 7. St. Rémi et dissidents.....           | 416 20               | 416 20   | 140 12  | 249 20                 | .....   | 805 52           |
| 8. St. Edouard .....                     | 294 25               | 294 25   | 179 95  | .....                  | .....   | 474 20           |

TABLEAU des sommes prélevées.—(Continué.)

| District d'Inspection de                | Subvention annuelle. | Cotisation ou contribution volontaire pour égaliser la subvention. | Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales. | Rétribution inusuelle. | Cotisation pour construction et réparation de maisons d'école. | Total prélevé. |
|---|----------------------|--|---|------------------------|--|----------------|
|   | \$ cts.              | \$ cts.  | \$ cts.   | \$ cts.                | \$ cts.  | \$ cts.        |
| <b>MICHEL CARON.—(Continué.)</b>        |                      |  |   |                        |  |                |
| 9. St. Michel Archange et dissidents    | 318 20               | 318 20   | 466 10  | 157 20                 |  | 941 50         |
| 10. Sherrington et dissidents.....      | 228 85               | 228 85   | 264 51  | 176 20                 |  | 669 56         |
| 11. Iberville.....                      | 180 08               | 180 08   | 209 14  | 20 00                  |  | 409 22         |
| 12. St. Athanase.....                   | 372 86               | 372 86   | 89 14   | 133 50                 |  | 595 50         |
| 13. St. George Henriville et dissid.... | 636 06               | 636 06   | 1413 94   | 659 54                 |  | 2709 54        |
| 14. St. Grégoire.....                   | 382 31               | 382 31   | 617 69  | 74 80                  |  | 1074 80        |
| 15. St. Alexandre.....                  | 306 33               | 306 33   | 269 67  | 496 00                 | 160 00   | 1232 00        |
| 16. Ste. Brigide.....                   | 188 56               | 188 56   | 293 91  | 245 76                 |  | 728 23         |
| Total.....                              | 6046 65              | 6046 65  | 6833 37   | 3797 48                | 160 00   | 16837 50       |
| <b>J. BRUCE.</b>                        |                      |  |   |                        |  |                |
| 1 Dundee.....                           | 137 03               | 137 03   | 176 74  | 196 40                 | 31 70  | 541 87         |
| 2 St. Anicet et dissidents.....         | 344 60               | 344 50   | 398 72  | 614 26                 |  | 1357 58        |
| 3 Godmanchester et diss.....            | 292 03               | 292 03   | 1014 02   | 287 72                 |  | 1593 77        |
| 4 Elgin.....                            | 154 53               | 154 53   | 286 08  | 267 20                 |  | 707 81         |
| 5 Huntingdon village et dissidents...   | 94 66                | 94 66  | 343 68  | 180 00                 |  | 618 34         |
| 6 Hinchinbrooke.....                    | 348 31               | 348 31   | 455 26  |                        |  | 803 57         |
| 7 Franklin.....                         | 165 45               | 165 45   | 478 63  | 211 20                 |  | 855 28         |
| 8 St. Malachie (commiss) prot.....      | 332 73               | 332 73   | 1627 27   | 471 20                 |  | 2431 20        |
| 9 Hemmingford et dissidents.....        | 429 19               | 429 19   | 575 01  | 732 80                 | 113 00   | 1850 00        |
| 10 St. Andrews et dissidents.....       | 323 43               | 323 43   | 472 02  | 692 84                 |  | 1488 29        |
| 11 Lachute.....                         | 295 38               | 295 38   | 150 69  | 680 00                 |  | 1126 07        |
| 12 Gore et Wentworth.....               | 211 05               | 211 05   | 89 95   |                        |  | 301 00         |
| 13 Chatham, No. 1.....                  | 318 59               | 318 59   | 333 41  | 600 00                 | 79 00  | 1381 00        |
| 14 do No. 2.....                        | 121 65               | 121 65   | 109 43  | 173 60                 |  | 404 68         |
| 15 Montreal (protestants).....          | 564 66               | 564 66   |   | 38400 00               |  | 38964 66       |
| 16 Grenville.....                       | 276 66               |  |   |                        |  |                |
| 17 Harrington.....                      | 38 73                |  |   |                        |  |                |
| Total.....                              | 4448 68              | 4133 29  | 6560 91   | 43507 22               | 223 70   | 54425 12       |
| <b>F. X. VALADE.</b>                    |                      |  |   |                        |  |                |
| 1. Hochelaga et dissidents.....         | 80 50                | 80 50  | 334 50  | 101 92                 |  | 516 92         |
| 2. Côteau St. Louis et dissidents.....  | 138 56               | 138 56   | 793 44  | 247 20                 |  | 1179 20        |
| 3. Côte Visitation et dissidents.....   | 53 56                | 53 56  | 206 44  |                        |  | 260 00         |
| 4. Côte des Neiges et dissidents.....   | 231 33               | 231 33   | 1143 67   |                        |  | 1375 00        |
| 5. Côteau St. Pierre.....               | 114 20               | 114 20   | 1250 80   | 110 00                 |  | 1475 00        |
| 6. St. Henri et dissidents.....         | 66 48                | 66 48  | 1189 52   | 39 50                  |  | 1295 50        |
| 7. Longue Pointe et dissidents.....     | 141 20               | 141 20   | 239 80  | 114 40                 |  | 495 40         |
| 8. Pointe aux Trembles et dissidents    | 180 78               | 180 78   | 251 82  | 270 40                 |  | 703 00         |
| 9. Rivière des Prairies.....            | 143 18               | 143 18   | 114 42  | 225 80                 |  | 483 40         |
| 10. Sault aux Récollets.....            | 278 41               | 278 41   | 206 88  | 225 55                 |  | 710 84         |
| 11. Haut du Sault.....                  | 33 56                | 33 56  | 157 44  | 20 00                  |  | 111 00         |
| 12. Cité de Montréal, (catholiques)...  | 1440 08              | 1440 08  |   | 70000 00               |  | 71440 08       |
| 13. St. Laurent et dissidents.....      | 364 66               | 364 66   | 647 64  | 194 10                 | 115 82   | 1322 22        |
| 14. Lachine et dissidents.....          | 300 91               | 300 91   | 386 09  | 510 00                 |  | 1197 00        |
| 15. Pointe Claire.....                  | 214 95               | 214 95   | 118 05  | 190 50                 |  | 523 50         |
| 16. Ste. Anne.....                      | 115 50               | 115 50   | 75 50   | 355 00                 |  | 546 00         |
| 17. Ste. Geneviève, No. 1.....          | 121 64               | 121 64   | 178 36  | 200 00                 |  | 500 00         |
| 18. do, No. 2.....                      | 41 95                | 41 95  | 42 05   | 10 00                  |  | 94 00          |
| 19. do, No. 3.....                      | 112 58               | 112 58   | 42 42   | 60 00                  |  | 215 00         |
| 20. Vaudreuil et dissidents.....        | 529 80               | 529 80   | 408 20  | 399 00                 |  | 1337 00        |
| 21. Ile Perrot.....                     | 124 11               | 124 11   | 70 71   | 47 60                  |  | 242 42         |

TABLEAU des sommes prélevées.—(Continué.)

| District d'Inspection de                | Subvention annuelle. | Cotisation ou contribution volontaire pour éгалer la subvention. | Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales. | Rétribution mensuelle. | Cotisation pour construction et réparation de maisons d'école. | Total prélevé. |
|---|----------------------|--|---|------------------------|--|----------------|
|   | \$ cts.              | \$ cts.  | \$ cts.   | \$ cts.                | \$ cts.  | \$ cts.        |
| <b>F. X. VALADE.—(Continué.)</b>        |                      |  |   |                        |  |                |
| 22. Rigand, (paroisse) et dissidents... | 273 90               | 273 90   | 240 10  | 308 10                 | .....  | 822 10         |
| 23. do, (village) .....                 | 179 23               | 179 23   | 301 75  | 62 00                  | .....  | 542 98         |
| 24. St. Marthe et dissidents.....       | 203 96               | 203 96   | 435 44  | 189 60                 | .....  | 829 00         |
| 25. St. Clet .....                      | 174 93               | 174 93   | 33 07   | 192 00                 | .....  | 400 00         |
| 26. Newton .....                        | 68 13                | 68 13  | 229 59  | 90 96                  | .....  | 388 68         |
| 27. St. Polycarpe et dissidents.....    | 556 58               | 556 58   | 529 66  | 662 20                 | .....  | 1748 44        |
| 28. St. Zotique et dissidents.....      | 246 05               | 246 05   | 433 25  | 348 00                 | .....  | 1027 30        |
| 29. St. Ignace (Côteau du Lac).....     | 297 98               | 297 98   | 122 02  | 482 00                 | .....  | 902 00         |
| 30. Soulanges .....                     | 325 06               | 325 06   | 196 06  | 238 00                 | .....  | 759 12         |
| Total.....                              | 7153 76              | 7153 76  | 10278 69  | 75893 83               | 115 82   | 93442 10       |
| <b>P. D. DORVAL.</b>                    |                      |  |   |                        |  |                |
| 1. Rawdon.....                          | 271 65               | 271 65   | 216 35  | 200 00                 | .....  | 688 00         |
| 2. St. Alphonse.....                    | 156 90               | 156 90   | 148 84  | .....                  | .....  | 305 74         |
| 3. St. Charles Borromée.....            | 118 98               | 118 98   | 229 12  | .....                  | 80 00  | 428 10         |
| 4. Industrie.....                       | 238 34               | 238 34   | 321 74  | 38 80                  | 150 00   | 748 88         |
| 5. St. Félix .....                      | 280 23               | 280 23   | 213 94  | 110 80                 | .....  | 604 97         |
| 6. St. Gabriel .....                    | 268 83               | 268 83   | 744 17  | 177 60                 | 447 00   | 1637 60        |
| 7. St. Jean de Matha .....              | 92 35                | 92 35  | 42 26   | 28 80                  | .....  | 163 41         |
| 8. St. Lin et dissidents .....          | 411 33               | 411 33   | 103 67  | 121 40                 | .....  | 636 40         |
| 9. St. Esprit .....                     | 275 36               | 275 36   | 274 64  | 48 80                  | 193 00   | 791 80         |
| 10. Ste. Julienne .....                 | 106 61               | 106 61   | 133 39  | 70 00                  | .....  | 310 00         |
| 11. L'Épiphanie .....                   | 181 23               | 181 23   | 165 39  | 134 00                 | .....  | 480 62         |
| 12. St. Roch .....                      | 383 61               | 383 61   | 196 39  | 138 00                 | 133 28   | 851 23         |
| 13. St. Jacques .....                   | 507 56               | 507 56   | 126 49  | 119 00                 | .....  | 753 05         |
| 14. St. Alexis .....                    | 199 40               | 199 40   | 73 61   | 53 60                  | .....  | 326 61         |
| 15. Mascouche et dissidents.....        | 397 13               | 397 13   | 554 15  | 202 40                 | .....  | 1153 68        |
| 16. L'Assomption (village) .....        | 190 21               | 190 21   | 178 52  | 38 80                  | .....  | 407 53         |
| 17. do (paroisse) .....                 | 261 45               | 261 45   | 285 17  | 85 24                  | 73 80  | 705 66         |
| 18. Lavaltrie.....                      | 190 23               | 190 23   | 132 47  | 46 00                  | .....  | 368 70         |
| 19. St. Paul.....                       | 308 83               | 308 83   | 232 69  | 32 40                  | 473 00   | 1046 92        |
| 20. St. Thomas .....                    | 280 78               | 280 78   | 137 67  | .....                  | .....  | 418 45         |
| 21. St. Liguori .....                   | 199 81               | 199 81   | 160 19  | .....                  | 510 00   | 870 00         |
| 22. St. Ambroise et dissidents.....     | 316 06               | 316 06   | 382 94  | 153 60                 | .....  | 852 60         |
| 23. Berthier (paroisse) .....           | 343 41               | 343 41   | 324 32  | 44 40                  | .....  | 712 13         |
| 24. do (village) et dissidents .....    | 184 81               | 184 81   | 177 36  | 156 60                 | .....  | 518 77         |
| 25. St. Cuthbert.....                   | 384 66               | 384 66   | 450 94  | .....                  | .....  | 835 60         |
| 26. St. Barthélémi.....                 | 318 56               | 318 56   | 281 44  | 279 00                 | 400 00   | 1279 00        |
| 27. St. Norbert .....                   | 148 13               | 148 13   | 24 57   | 63 37                  | 27 00  | 263 07         |
| 28. Ste. Mélanie .....                  | 243 28               | 243 28   | 191 08  | 130 40                 | .....  | 564 76         |
| 29. Ste. Elizabeth.....                 | 477 15               | 477 15   | 242 70  | 91 92                  | .....  | 811 77         |
| 30. Lachenaie .....                     | 137 71               | 137 71   | 47 22   | 96 00                  | .....  | 280 98         |
| 31. St. Paul l'Érmité.....              | 163 96               | 163 96   | 169 61  | 62 00                  | .....  | 395 57         |
| 32. St. Sulpice .....                   | 140 91               | 140 91   | 39 09   | 53 28                  | .....  | 233 28         |
| 33. Lanoraie .....                      | 279 65               | 279 65   | 292 35  | 36 20                  | .....  | 608 20         |
| 34. Ile St. Ignace.....                 | 77 78                | 77 78  | 30 22   | 10 00                  | .....  | 118 00         |
| 35. Ile du Pads.....                    | 83 20                | 83 20  | 46 11   | 11 00                  | .....  | 140 31         |
| 36. Chertsey .....                      | 57 36                | 57 36  | 62 64   | 8 00                   | .....  | 128 00         |
| 37. Kilkenny.....                       | 166 33               | 166 33   | 48 37   | .....                  | .....  | 214 70         |
| 38. Repentigny .....                    | 97 38                | 97 38  | 47 73   | 26 50                  | 221 73   | 393 34         |
| Total.....                              | 8941 16              | 8941 16  | 7529 55   | 2867 91                | 2708 81  | 22047 43       |

TABLEAU des sommes prélevées.—(Continué.)

| District d'Inspection de             | Subvention annuelle. | Cotisation ou contribution volontaire pour égaliser la subvention. | Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales. | Rétribution mensuelle. | Cotisation pour construction ou réparation de maisons d'école. | Total prélevé.  |
|--------------------------------------|----------------------|--|---|------------------------|--|-----------------|
|                                      | \$ cts.              | \$ cts.  | \$ cts.   | \$ cts.                | \$ cts.  | \$ cts.         |
| <b>C. GERMAIN.</b>                   |                      |  |   |                        |  |                 |
| 1. St. Vincent de Paul.....          | 321 60               | 331 60   | 164 78  | 339 94                 |  | 836 32          |
| 2. St. François de Sales.....        | 136 88               | 136 88   | 284 13  | 60 40                  |  | 481 41          |
| 3. Ste Rose, (paroisse).....         | 235 56               | 235 56   | 188 64  | 197 53                 |  | 621 73          |
| 4. do (village).....                 | 177 41               | 177 41   | 189 00  | 208 00                 |  | 574 41          |
| 5. St. Martin, (village).....        | 123 56               | 123 56   | 37 44   | 48 00                  |  | 209 00          |
| 6. do Côte St. Elzéar.....           | 57 83                | 57 83  | 58 17   | 46 03                  |  | 162 03          |
| 7. do Côté St. Antoine.....          | 41 85                | 41 85  | 51 07   | 15 60                  |  | 108 52          |
| 8. do Bas.....                       | 40 36                | 40 36  | 62 56   | 19 60                  |  | 122 52          |
| 9. do Haut.....                      | 68 75                | 68 75  | 44 25   |                        |  | 113 00          |
| 10. do Côte du H. du B. de l'eau.    | 53 83                | 53 83  | 29 33   |                        |  | 83 16           |
| 11. do Bas du bord de l'eau.....     | 50 28                | 50 28  | 53 21   | 32 00                  |  | 135 49          |
| 12. do Abord à Plouffe.....          | 86 65                | 86 65  | 67 35   | 73 00                  |  | 227 00          |
| 13. Ste. Thérèse, (village).....     | 190 16               | 190 16   | 220 05  | 48 00                  |  | 458 21          |
| 14. do Nord.....                     | 43 66                | 43 56  | 54 34   | 18 00                  |  | 116 00          |
| 15. do Sud.....                      | 36 01                | 36 01  | 23 00   | 30 88                  |  | 89 89           |
| 16. do Haut.....                     | 47 41                | 47 41  | 36 59   | 12 00                  |  | 96 00           |
| 17. do Bas.....                      | 56 30                | 56 30  | 47 70   |                        |  | 104 00          |
| 18. do Rivière cachée.....           | 23 25                | 23 25  | 76 75   | 12 00                  |  | 112 00          |
| 19. Terrebonne.....                  | 296 03               | 296 03   | 31 97   | 120 00                 |  | 448 00          |
| 20. Ste. Anne des Plaines.....       | 225 76               | 225 76   | 49 90   | 123 73                 | 507 68   | 907 07          |
| 21. Lacorne.....                     | 203 13               | 203 13   | 236 81  | 154 17                 |  | 594 11          |
| 22. St. Jérôme et dissidents.....    | 540 43               | 540 43   | 419 57  |                        |  | 960 00          |
| 23. do No. 4.....                    | 48 47                | 48 47  | 20 53   |                        |  | 59 00           |
| 24. St. Sauveur.....                 | 223 77               |  |   |                        |  |                 |
| 25. Ste. Adèle.....                  | 177 52               | 177 52   | 12 00   |                        |  | 189 52          |
| 26. St. Janvier, (village).....      | 74 63                | 74 63  | 179 04  | 28 00                  |  | 281 72          |
| 27. do (paroisse).....               | 111 63               | 111 63   | 48 37   | 25 60                  |  | 185 60          |
| 28. do Bas.....                      | 38 48                | 38 48  |   |                        |  | 38 48           |
| 29. St. Eustache et dissidents.....  | 566 88               | 566 88   | 381 72  | 419 60                 |  | 1368 20         |
| 30. St. Augustin.....                | 319 66               | 319 66   | 100 64  | 145 39                 |  | 565 69          |
| 31. St. Joseph.....                  | 166 68               | 166 68   | 65 84   | 34 00                  |  | 266 52          |
| 32. St. Benoît.....                  | 390 78               | 390 78   | 78 80   | 299 28                 |  | 768 95          |
| 33. St. Hermas.....                  | 240 78               | 240 78   | 231 60  | 62 00                  |  | 534 38          |
| 34. St. Placide.....                 | 171 20               | 171 20   | 252 50  | 23 00                  |  | 446 70          |
| 35. Ste. Scholastique.....           | 423 47               | 423 47   | 412 53  | 648 48                 |  | 1484 48         |
| 36. Côte Ste. Marie.....             | 49 03                | 49 03  | 53 00   |                        |  | 102 03          |
| 37. Côte St. Joachim.....            | 74 76                | 74 76  | 158 84  | 56 00                  | 220 00   | 309 60          |
| 38. St. Calomban.....                | 123 70               | 123 70   | 136 97  | 40 00                  |  | 500 67          |
| 39. St. Canut.....                   | 84 55                | 84 55  | 260 45  | 36 00                  | 42 00  | 423 00          |
| 40. Mission du Lac.....              |                      |  |   |                        |  |                 |
| 41. St. Raphaël, sud.....            | 86 96                | 86 96  | 15 04   | 24 00                  |  | 126 00          |
| 42. do nord.....                     | 45 35                | 45 35  | 30 65   | 20 80                  |  | 96 80           |
| 43. Ste. Angélique, No. 1.....       | 25 27                | 25 27  | 41 93   | 15 20                  |  | 82 40           |
| 44. do No. 2.....                    | 23 21                | 23 21  | 48 84   |                        |  | 72 05           |
| 45. do No. 3.....                    | 20 68                | 20 68  | 60 00   |                        | 19 00  | 99 68           |
| 46. Ste. Thérèse dissidents.....     | 25 88                | 25 88  | 25 00   |                        |  | 50 88           |
| <b>Total.....</b>                    | <b>6580 09</b>       | <b>6356 32</b>   | <b>5030 99</b>  | <b>3436 23</b>         | <b>788 68</b>  | <b>15612 22</b> |
| <b>T. McCORD.</b>                    |                      |  |   |                        |  |                 |
| 1. Notre Dame de Bonsecours.....     | 94 62                | 94 62  | 202 28  | 60 00                  |  | 356 90          |
| 2. Ste. Angélique et dissidents..... | 194 11               | 194 11   | 501 15  | 202 04                 |  | 897 30          |
| 3. St. André Avelins.....            | 178 15               | 178 15   | 142 45  | 126 00                 |  | 446 60          |
| 4. Lochaber.....                     | 150 65               | 150 65   | 666 05  | 117 00                 | 149 00   | 1082 70         |
| 5. Buckingham et dissidents.....     | 306 46               | 306 46   | 438 67  | 641 80                 | 100 00   | 1486 93         |
| 6. Templeton.....                    | 157 45               | 157 45   | 667 76  | 128 00                 |  | 953 21          |
| 7. Hull.....                         | 390 78               | 390 78   | 546 98  | 324 02                 |  | 1261 78         |
| 8. Aylmer et dissidents.....         | 162 73               | 162 73   | 180 27  | 152 60                 |  | 445 00          |

TABLEAU des sommes prélevées.—(Continué.)

| District d'Inspection de        | Subvention annuelle. | Cotisation ou contribution volontaire pour éгалer la subvention. | Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales. | Rétribution mensuelle. | Cotisation pour construction ou réparation de maisons d'école. | Total prélevé. |
|---------------------------------|----------------------|--|---|------------------------|--|----------------|
|                                 | \$ cts.              | \$ cts.  | \$ cts.   | \$ cts.                | \$ cts.  | \$ cts.        |
| J. McCord.—(Continué.)          |                      |  |   |                        |  |                |
| 9. Wakefield .....              | 82 03                | 82 03  | 59 72   |                        |  | 141 75         |
| 10. Masham .....                | 138 98               | 138 98   | 72 02   | 202 40                 |  | 413 40         |
| 11. Low .....                   | 42 03                |  |   |                        |  |                |
| 12. Onslow .....                | 112 18               | 112 18   | 239 27  | 28 00                  |  | 379 45         |
| 13. Bristol .....               | 207 45               | 207 45   | 495 14  | 813 60                 |  | 1016 19        |
| 14. Clarendon .....             | 244 66               | 244 66   | 69 34   | 194 80                 |  | 508 80         |
| 15. Litchfield .....            | 105 36               | 105 36   | 214 64  | 144 00                 |  | 464 00         |
| 16. Calumet et dissidents ..... | 109 11               | 109 11   | 479 37  | 103 20                 |  | 691 68         |
| 17. Mansfield .....             | 85 36                | 85 35  | 118 64  | 154 00                 |  | 358 00         |
| 18. Sheen .....                 | 32 11                | 32 11  | 40 89   |                        |  | 73 00          |
| 19. Chichester .....            | 24 10                |  |   |                        |  |                |
| 20. Allumettes .....            | 142 73               | 142 73   | 659 67  | 40 00                  | 118 00   | 960 40         |
| 21. Maniwaki .....              | 76 81                |  |   |                        |  |                |
| 22. Portland .....              | 14 53                |  |   |                        |  |                |
| 23. Waterloo .....              | 80 91                | 80 91  | 41 69   | 65 33                  |  | 187 93         |
| 24. Eardly .....                | 100 91               | 100 91   | 167 18  | 182 40                 |  | 450 49         |
| Total .....                     | 3234 33              | 3076 74  | 5953 18   | 3178 59                | 367 00   | 12575 51       |

RECAPITULATION du tableau des sommes prélevées pour l'instruction primaire dans les municipalités du Bas-Canada.

| District d'Inspection de    | Subvention annuelle. | Cotisation ou contribution volontaire pour éгалer la subvention. | Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales. | Rétribution mensuelle. | Cotisation pour construction ou réparation des maisons d'école. | Total prélevé. |
|-----------------------------|----------------------|--|---|------------------------|---|----------------|
|                             | \$ cts.              | \$ cts.  | \$ cts.   | \$ cts.                | \$ cts.   | \$ cts.        |
| J. B. F. Painchaud .....    | 306 20               | 306 20   | 483 80  | 106 20                 |   | 896 40         |
| J. Meagher .....            | 1559 72              | 1549 72  | 1343 08   | 1252 98                | 239 00  | 4354 78        |
| A. Béchard .....            | 1180 70              | 1180 70  | 1285 90   | 412 00                 | 376 00  | 3254 60        |
| V. Martin .....             | 880 84               | 850 84   | 1215 77   | 354 60                 | 507 00  | 2928 21        |
| S. Boivin .....             | 1953 86              | 1934 46  | 1020 42   | 1020 50                | 330 00  | 4305 38        |
| G. Tanguay .....            | 6537 09              | 6537 09  | 5413 31   | 2330 55                | 1064 00   | 15344 95       |
| J. Hume .....               | 2202 88              | 2092 04  | 2682 13   | 1063 66                | 265 13  | 6102 96        |
| J. Crépault .....           | 5172 99              | 5172 99  | 2972 88   | 3576 44                | 420 00  | 12142 31       |
| P. M. Bardy .....           | 9747 13              | 9747 13  | 6560 40   | 53375 52               | 64 96   | 69748 01       |
| P. F. Béland .....          | 4265 25              | 4265 25  | 3347 89   | 1779 56                | 190 00  | 9582 70        |
| F. E. Juneau .....          | 3905 18              | 3905 18  | 2987 00   | 3261 56                | 407 71  | 10561 45       |
| Rév. R. G. Pless .....      | 844 30               | 844 30   | 289 76  | 1900 00                |   | 20084 06       |
| P. Hubert .....             | 5815 45              | 5774 97  | 4245 15   | 2421 35                | 222 90  | 12664 37       |
| G. A. Bourgeois .....       | 1523 53              | 1493 67  | 4156 34   | 1165 54                | 606 00  | 7421 55        |
| B. Maurault .....           | 4844 28              | 4487 15  | 2027 17   | 1556 28                | 275 00  | 8345 60        |
| H. Hubbard .....            | 5008 74              | 5008 74  | 12222 94  | 7556 14                | 2387 28   | 27175 10       |
| R. Parmelee .....           | 5046 07              | 4904 51  | 10047 72  | 4295 27                | 2334 26   | 21581 76       |
| J. N. A. Archambeault ..... | 6229 27              | 6229 27  | 6649 91   | 4622 08                | 364 23  | 17865 49       |
| C. H. Leroux .....          | 6785 86              | 6785 86  | 7055 15   | 3611 39                | 1333 84   | 18786 24       |
| Ls. Grondin .....           | 5878 52              | 5646 77  | 5796 23   | 4274 22                | 26 91   | 15744 13       |
| Michel Caron .....          | 6046 65              | 6046 65  | 6833 37   | 3797 48                | 160 00  | 16837 50       |
| J. Bruce .....              | 4448 68              | 4133 29  | 6560 91   | 43507 23               | 223 70  | 54425 12       |
| F. X. Valade .....          | 7153 76              | 7153 76  | 10278 69  | 75893 83               | 115 82  | 93442 10       |
| A. D. Dorval .....          | 8941 16              | 8941 16  | 7529 55   | 2867 91                | 2708 81   | 22047 43       |
| C. Germain .....            | 6580 32              | 6356 32  | 5030 99   | 3436 23                | 788 68  | 15612 22       |
| T. McCord .....             | 3234 33              | 3076 74  | 5953 18   | 3178 59                | 367 00  | 12575 51       |
| Total .....                 | 0000 00              | 114424 76  | 123939 64   | 249717 10              | 15778 23  | 503859 73      |





RECAPITULATION du

| Nombre | INSTITUTION S.                           |  |  |  |   |   |  |  |   |
|--------|--|--|--|--|---|---|--|--|---|
|        | Nombre d'élèves apprenant la géographie. | Nombre d'élèves apprenant l'histoire sainte. | Nombre d'élèves apprenant l'histoire ancienne. | Nombre d'élèves apprenant l'histoire d'Angleterre. | Nombre d'élèves apprenant l'histoire de France. | Nombre d'élèves apprenant l'histoire du Canada. | Nombre d'élèves apprenant l'histoire des Etats-Unis. | Nombre d'élèves apprenant l'histoire générale. | Nombre d'élèves apprenant les belles-lettres. |
| 1      | 1800                                     | 962  | 560  | 650  | 245   | 614   | 101  | 533  | 194   |
| 2      | 1014                                     | 669  | 131  | 112  | 216   | 696   | 75   | 203  | 76  |
| 3      | 4511                                     | 1376   | 335  | 332  | 185   | 861   | 73   | 329  | 46  |
| 4      | 4740                                     | 3578   | 693  | 294  | 654   | 2015  | 126  | 438  | 175   |
| 5      | 202                                      | 202  | 81   | 128  | 69  | 202   | 25   | 81   | 51  |
| 6      | 12247                                    | 6787   | 1800   | 1516   | 1366  | 4388  | 405  | 1564   | 542   |
|        | 9099                                     | 6204   | 1482   | 1517   | 1262  | 3938  | 449  | 1239   | 574   |
|        | 3168                                     | 583  | 318  | 1  | 104   | 450   | 325  | 32   |   |
|        |  |  |  |  |   |   | 44   |  |   |
|        |  |  |  |  |   |   |  |  |   |

RECAPITULATION du

| Nombre | COURS D'ETUDES.                             |   |  |   |                                      |                                     | NOMBRE D'ÉLÈVES ATTEINTS DE                 |   |            |  |
|--------|---|---|--|---|--------------------------------------|-------------------------------------|---|---|------------|--|
|        | Nombre d'élèves apprenant la musique vocale | Nombre d'élèves s'exerçant à la gymnastique | Nombre d'élèves apprenant la notation. | Nombre d'élèves apprenant l'équitation. | Nombre d'élèves apprenant l'escrime. | Nombre d'élèves apprenant la danse. | Inflammation et autres maladies du cerveau. | Consomption, bronchites et autres maladies des organes de la respiration. | Pleurésie. | Maladies graves des organes digestifs. |
| 1      | 1017  | 60  | 2                                      | 40                                      |                                      |                                     | 3   | 4   | 2          | 4                                      |
| 2      | 460   | 395   |  |   |                                      |                                     | 6   | 6   | 1          |  |
| 3      | 695   | 60  | 115                                    | 25                                      | 30                                   |                                     | 9   | 6   | 4          | 5                                      |
| 4      | 2800  | 301   |  |   |                                      |                                     | 4   | 8   | 10         | 3                                      |
| 5      | 188   | 107   |  |   |                                      |                                     | 1   | 6   |            |  |
| 6      | 5160  | 923   | 115                                    | 27                                      | 40                                   | 30                                  | 17  | 30  | 17         | 12                                     |
|        | 4790  | 617   | 150                                    | 12                                      | 80                                   | 15                                  | 6   | 49  | 14         | 25                                     |
|        | 370   | 306   | 35                                     | 15                                      | 40                                   | 15                                  | 11  | 19  | 3          | 13                                     |
|        |   |   |  |   |                                      |                                     |   |   |            |  |

Tableau B.—(Suite.)

D'ETUDES.

| Nombre d'élèves apprenant la rhétorique. | Nombre d'élèves apprenant la déclamation. | Nombre d'élèves apprenant la philosophie intellectuelle et morale. | Nombre d'élèves apprenant la théologie. | Nombre d'élèves apprenant les éléments de la jurisprudence. | Nombre d'élèves apprenant les éléments du droit constitutionnel. | Nombre d'élèves apprenant l'agriculture théorique. | Nombre d'élèves apprenant l'agriculture pratique. | Nombre d'élèves apprenant l'horticulture. | Nombre d'élèves suivant un cours commercial spécial. | Nombre d'élèves apprenant le dessin linéaire. | Nombre d'élèves apprenant l'architecture. | Nombre d'élèves apprenant la couture. | Nombre d'élèves apprenant la broderie. | Nombre d'élèves apprenant le dessin. | Nombre d'élèves apprenant la peinture. | Nombre d'élèves apprenant la musique instrumentale. |
|--|---|--|---|---|--|--|---|---|--|---|---|---------------------------------------|--|--------------------------------------|--|---|
| 128                                      | 669                                       | 138  | 67                                      | 28  | 23   | 53   | 91  | 326                                       | 272  | 321   | 66  | 198                                   | 123                                    | 13                                   | 289                                    |   |
| 62                                       | 261                                       | 15   | 2                                       |   | 8  | 142  | 48  | 9   | 432  | 133   | 9   | 64                                    | 52                                     | 39                                   | 110                                    |   |
| 96                                       | 1037                                      | 5  | 3                                       | 8   | 23   | 98   | 155   | 167                                       | 586  | 419   | 45  | 64                                    | 64                                     | 620                                  | 145                                    |   |
| 449                                      | 555                                       | 374  |   |   | 2  | 127  |   | 137                                       | 167  | 137   | 187                                       | 54                                    | 30                                     | 240                                  | 1202                                   |   |
| 4  | 110                                       |  |   |   |  |  |   |   |  |   |   |                                       |  | 12                                   | 86                                     |   |
| 739                                      | 2662                                      | 532  | 72                                      | 36  | 61   | 420  | 189   | 490                                       | 1290   | 1177  | 253                                       | 8861                                  | 3414                                   | 1291                                 | 309                                    | 1832  |
| 567                                      | 1959                                      | 572  | 81                                      | 65  | 67   | 434  | 186   | 470                                       | 980  | 998   | 266                                       | 7374                                  | 2992                                   | 1026                                 | 216                                    | 1436  |
| 172                                      | 703                                       | 40   | 9                                       | 29  | 6  | 14   | 47  | 20  | 310  | 179   | 13  | 1487                                  | 422                                    | 265                                  | 93                                     | 396   |

Tableau B.—(Suite)

SANTÉ DES ÉLÈVES

| MALADIES GRAVES DANS L'ANNÉE.                    |                                  |   |                  | NOMBRE D'ÉLÈVES DÉCÉDÉS DURANT L'ANNÉE. |                                |  |                                  |                        |                         |                                    |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|--|----------------------------------|---|------------------|---|--------------------------------|--|----------------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------------------|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Névralgie et autres maladies du système nerveux. | Fièvres et maladies épidémiques. | Luxations, fractures et autres accidents. | Autres maladies. | Névralgie.                              | Maladie des organes digestifs. | Névralgie et autres maladies du système nerveux. | Fièvres et maladies épidémiques. | Tués accidentellement. | Noyés accidentellement. | Morts par suite d'autres maladies. | Nombre total d'élèves décédés durant l'année. |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 3  | 27                               | 4   | 47               | 1                                       | 1                              |  | 5                                |                        |                         | 1                                  | 6   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 1  | 26                               | 1   | 35               |   |                                |  |                                  |                        |                         | 1                                  | 3   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 1  | 242                              | 5   | 272              | 2                                       |                                |  | 2                                |                        |                         | 15                                 | 21  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 1  | 142                              | 1   | 169              |   |                                |  | 2                                |                        |                         |                                    | 1   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  | 2                                | 1   | 10               |   |                                |  |                                  |                        |                         |                                    |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 6  | 439                              | 12  | 533              | 3                                       | 6                              |  | 11                               |                        |                         | 20                                 | 41  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 10   | 641                              | 20  | 1015             | 3                                       | 6                              |  | 9                                |                        |                         | 4                                  | 13  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |                                  |   | 250              | 3                                       |                                |  | 2                                |                        |                         | 3                                  | 1   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 4  | 202                              | 8   | 432              |   |                                |  | 1                                |                        |                         | 4                                  | 3   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

RECAPITULATION du

CARRIERE EMBRASSEE PAR LES ELEVES SORTIS

| Nombre. | INSTITUTIONS.                          | CARRIERE EMBRASSEE PAR LES ELEVES SORTIS  |   |   |   |  |   |  |   |   |
|---------|--|---|---|---|---|--|---|--|---|---|
|         |  | Nombre d'élèves sortis après avoir terminé tout leur cours, l'année précédente. | Nombre d'élèves sortis après avoir fait plus de la moitié du cours. | Nombre de ces élèves contenant ailleurs leurs études. | Nombre d'élèves sortis depuis deux ans, ayant embrassé l'état ecclésiastique. | Nombre d'élèves se livrant à l'enseignement. | Nombre d'élèves se livrant à l'agriculture. | Nombre d'élèves se préparant au barreau. | Nombre d'élèves se préparant à la médecine. | Nombre d'élèves se préparant au notariat. |
| 1       | Première division, écoles supérieures  | 91  | 163   | 53  | 72  | 11   | 66  | 26                                       | 18  | 26  |
| 2       | Seconde division, collèges classiques. | 23  | 85  | 15  | 4   | 18   | 143   | 5  | 5   | 3   |
| 3       | do collèges industriels.....           | 163   | 172   | 93  | 11  | 214  | 266   | 12                                       | 10  | 6   |
| 4       | do acad. de garç. ou mix.              | 54  | 236   | 32  | 13  | 9  | 152   |  |   |   |
| 5       | do académies de filles.....            | 91  | 22  | 5   |   | 145  |   |  |   | 4   |
| 6       | Troisième division, écoles normales .. |   |   |   |   |  |   |  |   |   |
|         | Total pour 1860 .....                  | 427   | 878   | 198   | 100   | 397  | 527   | 43                                       | 33  | 44  |
|         | Total pour 1859 .....                  | 419   | 583   | 232   | 103   | 373  | 252   | 50                                       | 33  | 38  |
|         | Augmentation .....                     | 8   | 95  |   |   | 24   | 275   |  |   | 6   |
|         | Diminution .....                       |   |   | 34  | 3   |  |   | 7  |   |   |

RECAPITULATION du Tableau B.—(Fin.)

| Nombre. | INSTITUTIONS.                          | ELEVES.                      |   |  |  |   |                                       |                                      |                          |
|---------|--|------------------------------|---|--|--|---|---------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------|
|         |  | Nombre d'élèves protestants. | Nombre d'élèves dont les parents résident dans le comté où se trouve l'institution. | Nombre d'élèves dont les parents résident ailleurs dans le Bas-Canada. | Nombre d'élèves dont les parents résident dans le Haut-Canada. | Nombre d'élèves dont les parents résident aux Etats-Unis. | Nombre d'élèves au-dessous de 16 ans. | Nombre d'élèves au-dessus de 16 ans. | Nombre total des élèves. |
| 1       | Première division, écoles supérieures  | 173                          | 184   | 367  | 1  |   |                                       | 552                                  | 552                      |
| 2       | Seconde division, collèges classiques. | 817                          | 1673  | 1021   | 26   | 56  | 1606                                  | 1175                                 | 2781                     |
| 3       | do collèges industriels.....           | 189                          | 2066  | 251  | 3  | 8   | 1917                                  | 416                                  | 2333                     |
| 4       | do acad. de garç. ou mix.              | 2463                         | 5873  | 256  | 6  | 75  | 5131                                  | 1079                                 | 6210                     |
| 5       | do académies de filles.....            | 224                          | 14233   | 505  | 20   | 59  | 13451                                 | 1366                                 | 14817                    |
| 6       | Troisième division, écoles normales..  | 80                           | 71  | 154  | 2  | 1   | 228                                   |                                      | 228                      |
|         | Total pour 1860 .....                  | 3946                         | 24105   | 2554   | 63   | 199   | 22105                                 | 4816                                 | 26921                    |
|         | Total pour 1859 .....                  | 3683                         | 23275   | 2735   | 92   | 185   | 21850                                 | 4437                                 | 26287                    |
|         | Augmentation.....                      | 263                          | 830   |  |  | 14  | 255                                   | 379                                  | 634                      |
|         | Diminution .....                       |                              |   | 181  | 29   |   |                                       |                                      |                          |

Tableau B.—(Suite.)

| DEPUIS DEUX ANS. | PROFESSEURS.                          |  |   |   |                                       |                                      | ELEVES.                         |   |                                |  |                    |                   |                           |                                     |                                |                              |
|------------------|---------------------------------------|--|---|---|---------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|---|--------------------------------|--|--------------------|-------------------|---------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|------------------------------|
|                  | Nombre d'élèves étudiant l'arpentage. | Nombre d'élèves étudiant le génie civil. | Nombre d'élèves se livrant ou se préparant au commerce. | Nombre d'élèves se livrant ou se préparant à quelque branche d'industrie. | Nombre d'élèves ayant laissé le pays. | Nombre de religieuses institutrices. | Nombre d'institutrices laïques. | Nombre de professeurs ecclésiastiques ou religieux. | Nombre de professeurs laïques. | Nombre total de professeurs, d'institutrices ou d'institutrices. | Nombre de garçons. | Nombre de filles. | Nombre d'élèves externes. | Nombre d'élèves demi-pensionnaires. | Nombre d'élèves pensionnaires. | Nombre d'élèves catholiques. |
| 1                | 2                                     | 3  | 4   | 5   | 6                                     | 7                                    | 8                               | 9   | 10                             | 11   | 12                 | 13                | 14                        | 15                                  | 16                             | 17                           |
| 2                | 30                                    | 36                                       | 4   | 24  | 1                                     | 150                                  | 36                              | 186   | 77                             | 25   | 102                | 552               | 2781                      | 1434                                | 335                            | 1012                         |
| 3                | 69                                    | 23                                       | 101   | 31  | 41                                    | 77                                   | 25                              | 102   | 4767                           | 1443   | 5763               | 1625              | 1434                      | 335                                 | 1012                           | 1964                         |
| 4                | 232                                   | 101                                      | 31  | 41  | 47                                    | 439                                  | 78                              | 3   | 131                            | 14686  | 10485              | 1598              | 14686                     | 132                                 | 315                            | 3747                         |
| 5                | 4                                     | 1  | 3   | 439   | 78                                    | 5                                    | 3                               | 16  | 102                            | 126  | 84                 | 1                 | 143                       | 148                                 |                                |                              |
| 6                | 3                                     | 129                                      | 59  | 446   | 119                                   | 206                                  | 209                             | 1070  | 10590                          | 16331  | 19716              | 2566              | 16331                     | 4639                                | 22975                          |                              |
| 7                | 87                                    | 330                                      | 53  | 444   | 124                                   | 279                                  | 215                             | 1062  | 10397                          | 15890  | 19342              | 2381              | 15890                     | 4564                                | 22604                          |                              |
| 8                | 4                                     | 128                                      | 201   | 6   | 2                                     | 17                                   | 6                               | 8   | 193                            | 441  | 374                | 185               | 441                       | 75                                  | 371                            |                              |

## QUATRIÈME DIVISION.—ÉCOLES SPÉCIALES.

| No. | Nom de l'Institution.                               | Date de la fondation. | Par qui fondée.                       | Composition du corps administratif.   | Composition du corps enseignant.                  | Nombre des professeurs. | Nombre d'élèves. |
|-----|---|-----------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---|-------------------------|------------------|
| 1   | Institut des Sourds-Muets au Côteau St. Louis ..... | 1849                  | Rév. M. Lagorce ...                   | Les Directeurs-professeurs.....       | Prêtres et clercs de St. Viateur.....             | 3                       | 15               |
| 2   | Institut des Sourdes-Muettes de Montréal.....       | 1853                  | Mgr. Bourget.....                     | Les Religieuses-directrices .....     | Religieuses de l'ordre canadien de la Providence. | 5                       | 45               |
| 3   | Ecole d'agriculture à Ste. Anne Lapocatière .....   | 1858                  | Le collège de Ste. Anne .....         | La corporation du collège .....       | 1 prêtre et un laïc...                            | 2                       | 60               |
| 4   | Ecole des arts et manufactures .....                | 1859                  | Chambre des arts et manufactures..... | Chambre des arts et manufactures..... | Laïcs .....                                       | 6                       |                  |
|     |   |                       |                                       |                                       |   | 16                      | 329211           |

## CINQUIÈME DIVISION.—ÉCOLES PRIMAIRES.

| No. | Sections.  | Nombre d'écoles. | Nombre d'instituteurs et d'institutrices. | Nombre d'élèves. |
|-----|--|------------------|---|------------------|
| 5   | Première section.<br>Ecoles modèles des écoles normales .....  | 4                | 11  | 696              |
| 6   | Seconde Section.<br>Ecoles primaires supérieures ou écoles modèles, comprenant les écoles supérieures des filles qui ne sont pas mentionnées dans la quatrième section des écoles secondaires..... | 191              | 229                                       | 13245            |
| 7   | Troisième section.<br>Ecoles élémentaires .....  | 2881             | 2975                                      | 130964           |
|     | Total .....  | 3076             | 3215                                      | 144905           |

## RÉCAPITULATION DES CINQ GRANDES DIVISIONS.

| No | Divisions.               | Nombre d'écoles. | Nombre de personnes formant le corps enseignant. | Nombre d'élèves. |
|----|--------------------------|------------------|--|------------------|
| 8  | Ecoles supérieures ..... | 10               | 72   | 552              |
| 9  | " secondaires .....      | 171              | 994  | 26141            |
| 10 | " normales .....         | 3                | 24   | 228              |
| 11 | " spéciales .....        | 4                | 16   | 529              |
| 12 | " primaires .....        | 3076             | 3215   | 144905           |
|    | Total.....               | 3264             | 4321   | 172155           |

TABLEAU C.—Contenant la Statistique des Ecoles Catholiques des cités de Québec et de Montréal.

## No. 1.

TABLEAU DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE LA CITÉ DE QUÉBEC POUR 1860.

|      |   |
|------|---|
| 290  | Ursulines de Québec.                                      |
| 1778 | Ecoles des frères de la Doctrine Chrétienne.              |
| 342  | Seurs du Bon Pasteur.                                     |
| 383  | Seurs de charité, 6 classes à l'hospice.                  |
| 206  | Seurs de charité, près-de-ville.                          |
| 96   | Hôpital Général.  |
| 700  | Congrégation de Notre Dame à St. Roch.                    |
| 300  | Congrégation de Notre Dame à St. Sauveur.                 |
| 1420 | Académies et écoles indépendantes.                        |
| 400  | Séminaire de Québec.                                      |
| 110  | Université Laval.   |
| 30   | Ecole de théologie ou grand séminaire.                    |
| 40   | Ecole Normale Laval, élèves-maîtres.                      |
| 54   | Elèves-institutrices.                                     |
| 110  | Ecoles Modèles annexes de l'école Normale Laval, garçons. |
| 165  | Filles.   |
| 6424 | TOTAL.  |

## No. 2.

TABLEAU DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL POUR 1860.

|       |   |
|-------|---|
| 198   | Le petit séminaire de Montréal, (prêtres de St. Sulpice.) |
| 50    | Étudiants en théologie, (prêtres de St. Sulpice.)         |
| 266   | Collège Ste. Marie, R. R. P. Pères, Jésuites.             |
| 3968  | Ecoles des Frères de la Doctrine Chrétienne.              |
| 3144  | Ecoles des Seurs de la Congrégation de Notre Dame.        |
| 300   | Ecole des orphelins et orphelines de l'Hôpital Général.   |
| 419   | Ecoles des Seurs de la Providence.                        |
| 80    | La maîtrise.  |
| 476   | Salle d'asile.  |
| 489   | Ecoles indépendantes irlandaises.                         |
| 674   | Autres écoles et académies.                               |
| 53    | Ecole Normale Jacques Cartier.                            |
| 121   | Ecole Modèle annexe de l'Ecole Normale Jacques Cartier.   |
| 10238 | TOTAL.  |





TABLEAU D indiquant la circonscription de chaque district d'inspection, donnant les noms des comtés ou parties de comtés qu'elle renferme, la résidence et le salaire des inspecteurs.

| No. | Nom de l'inspecteur et description de son district d'inspection.   | Sa résidence.              | Salaire des inspecteurs. |
|-----|--|----------------------------|--------------------------|
|     |  |                            | \$ cts.                  |
| 1   | J. B. F. Painchaud, Iles de la Magdeleine.....   | Iles de la Magdeleine..... | 125 00                   |
| 2   | Jos. Heagher, comté de Bonaventure.....  | Carleton .....             | 700 00                   |
| 3   | A. Béchard, comté de Gaspé.....  | Grande Rivière, Gaspé..... | 600 00                   |
| 4   | V. Martin, comté de Chicoutimi.....  | Chicoutimi.....            | 500 00                   |
| 5   | G. Tanguay, comtés de Kamouraska, Rimouski et Témiscouata.....   | St. Gervais.....           | 875 00                   |
| 6   | S. Boivin, comtés de Charlevoix et Saguenay.....   | Baie St. Paul.....         | 500 00                   |
| 7   | John Hume, comté de Mégantic et parties de ceux de Dorchester et de Beauce.....  | Leeds.....                 | 750 00                   |
| 8   | F. E. Juneau, comtés de Dorchester et de Lévis.....  | Québec .....               | 700 00                   |
| 9   | F. X. Béland, comtés de Beauce et Lotbinière.....  | Ste. Agathe.....           | 700 00                   |
| 10  | J. Crépault, comtés de Bellechasse, Montmagny et l'Islet.....  | St. Valier.....            | 750 06                   |
| 11  | P. M. Bardy, comtés de Québec, Montmorency et Portneuf, population catholique de la cité de Québec.....  | Québec.....                | 1000 00                  |
| 12  | Rév. R. G. Pless ; population protestante de la cité de Québec.....  | Québec.....                | 250 00                   |
| 13  | P. Hubert, comtés de St. Maurice, Maskinongé et Champlain.....   | Trois-Rivières.....        | 750 00                   |
| 14  | G. A. Bourgeois, comtés de Drummond, Arthabaska, et les écoles catholiques de Chester, Tingwick, Kingsey, et Durham.....                         | St. Grégoire.....          | 700 00                   |
| 15  | B. Maurault, comtés de Nicolet et de Yamaska.....  | Gentilly .....             | 750 00                   |
| 16  | H. Hubbard, comtés de Stanstead, Richmond, Compton, Wolfe, et les écoles protestantes des townships de Chester, Tingwick, Kingsey et Durham..... | Danville .....             | 800 00                   |
| 17  | R. Parmelee, comtés de Missisquoi, Brome et Shefford.....  | Waterloo.....              | 875 00                   |
| 18  | J. N. A. Archambeault, comtés de Richelieu, Verchères et Chambly.....  | Varenes .....              | 800 00                   |
| 19  | C. H. Leroux, comtés de Bagot, Rouville et St. Hyacinthe.....  | Ste. Hélène.....           | 800 00                   |
| 20  | Michel Caron, comtés de Napierville, Iberville et St. Jean.....  | St. Cyprien.....           | 700 00                   |
| 21  | Louis Grondin, comtés de Beauharnois, Laprairie et Châteauguay, à l'exception des écoles protestantes d'Ormstown et de St. Jean Chrysostome..... | Laprairie .....            | 700 00                   |
| 22  | John Bruce, comté de Huntingdon, parties de Châteauguay et d'Argenteuil et la population protestante de la cité de Montréal.....                 | Huntingdon.....            | 1000 00                  |
| 23  | F. X. Valade, comtés de Jacques Cartier, Hochelaga, Vaudreuil et Soulanges, et la population catholique de la cité de Montréal.....              | Longueuil.....             | 1000 00                  |
| 24  | A. D. Dorval, comtés de l'Assomption, Berthier, Joliette et Montcalm.....  | L'Assomption.....          | 875 00                   |
| 25  | C. Germain, comtés de Laval, Terrebonne, Deux-Montagnes et partie d'Argenteuil.....  | St. Vincent de Paul.....   | 750 00                   |
| 26  | .....comtés de l'Ottawa et Pontiac.....  | .....                      | 875 00                   |
|     |  |                            | 1825 00                  |

---

---

TABLEAU E.

GRAND TABLEAU SYNOPTIQUE.

---

---



TABLEAU E.—GRAND TABLEAU SYNOPTIQUE,—Donnant un résumé de toutes les

| Noms des Inspecteurs.                | Nombre de Municipalités. | Nombre d'arrondissements. | Nombre de maisons d'école. | Nombre d'écoles en opération sous contrôle. | No. d'écoles élémentaires. | Nombre d'élèves. | Nombre d'écoles primaires supérieures de garçons. | Nombre d'élèves. | Nombre d'écoles dissidentes. | Nombre d'élèves. | Nombre d'écoles primaires supérieures de filles. | Nombre d'élèves. | Nombre d'académies. | Nombre d'élèves. |     |
|--------------------------------------|--------------------------|---------------------------|----------------------------|---|----------------------------|------------------|---|------------------|------------------------------|------------------|--|------------------|---------------------|------------------|-----|
| <i>District de Gaspé.</i>            |                          |                           |                            |   |                            |                  |   |                  |                              |                  |  |                  |                     |                  |     |
| J. B. F. Painchaud                   | 1                        | 8                         | 6                          | 6   | 6                          | 239              |   |                  |                              |                  |  |                  |                     |                  |     |
| John Meagher                         | 12                       | 50                        | 43                         | 30  | 30                         | 2201             |   |                  | 2                            | 179              |  |                  |                     |                  |     |
| A. Bécard                            | 17                       | 38                        | 21                         | 18  | 18                         | 731              |   |                  |                              |                  |  |                  |                     |                  |     |
| Total                                | 30                       | 96                        | 70                         | 54  | 54                         | 3171             |   |                  | 2                            | 179              |  |                  |                     |                  |     |
| <i>District de Kamouraska.</i>       |                          |                           |                            |   |                            |                  |   |                  |                              |                  |  |                  |                     |                  |     |
| George Tanguay                       | 33                       | 177                       | 69                         | 170   | 159                        | 6108             | 5   | 420              |                              |                  | 3  | 164              | 2                   | 229              |     |
| <i>District de Québec.</i>           |                          |                           |                            |   |                            |                  |   |                  |                              |                  |  |                  |                     |                  |     |
| S. Boivin                            | 11                       | 44                        | 43                         | 41  | 41                         | 1519             | 1   | 60               |                              |                  | 1  | 90               | 1                   | 60               |     |
| John Hume                            | 18                       | 81                        | 58                         | 62  | 61                         | 2704             | 2   | 124              | 2                            | 109              |  |                  |                     |                  |     |
| F. X. Béland                         | 16                       | 138                       | 54                         | 103   | 108                        | 6755             | 3   | 306              |                              |                  |  |                  | 1                   | 25               |     |
| F. E. Juneau                         | 14                       | 114                       | 58                         | 88  | 105                        | 6402             | 4   | 454              | 3                            | 58               | 4  | 304              | 2                   | 320              |     |
| J. Crépeault                         | 20                       | 113                       | 51                         | 126   | 119                        | 4801             | 5   | 239              |                              |                  | 3  | 61               | 8                   | 378              |     |
| P. M. Bardy                          | 34                       | 127                       | 108                        | 120   | 142                        | 10184            | 12  | 369              | 3                            | 105              | 3  |                  | 1                   | 130              |     |
| Rév. R. Ples                         | 4                        | 6                         | 6                          | 13  | 33                         | 1516             | 4   | 230              |                              |                  |  |                  |                     |                  |     |
| P. Martin                            | 10                       |                           | 13                         | 19  | 20                         | 937              | 2   |                  |                              |                  |  |                  |                     |                  |     |
| Total                                | 127                      | 623                       | 391                        | 572   | 629                        | 34957            | 33  | 2086             | 11                           | 365              | 8  | 455              | 14                  | 997              |     |
| <i>District des Trois-Rivières.</i>  |                          |                           |                            |   |                            |                  |   |                  |                              |                  |  |                  |                     |                  |     |
| P. Hubert                            | 27                       | 117                       | 88                         | 112   | 105                        | 5328             | 6   | 762              | 2                            | 69               |  |                  | 3                   | 225              |     |
| G. A. Bourgeois                      | 18                       | 71                        | 52                         | 65  | 63                         | 2360             | 2   | 222              | 3                            | 121              |  |                  |                     |                  |     |
| B. Mauault                           | 16                       | 108                       | 73                         | 104   | 101                        | 4706             | 3   | 241              |                              |                  | 3  | 205              | 3                   | 332              |     |
| Total                                | 61                       | 296                       | 213                        | 281   | 269                        | 12394            | 11  | 1225             | 5                            | 190              | 3  | 205              | 6                   | 557              |     |
| <i>District de St. François. (*)</i> |                          |                           |                            |   |                            |                  |   |                  |                              |                  |  |                  |                     |                  |     |
| H. Hubbard                           | 33                       | 274                       | 249                        | 255   | 257                        | 8079             | 5   | 189              | 4                            | 134              | 1  | 23               | 12                  | 1115             |     |
| R. Parmelee                          | 21                       | 256                       | 240                        | 229   | 234                        | 6262             | 1   | 64               | 26                           | 769              | 1  | 26               | 10                  | 997              |     |
| Total                                | 54                       | 530                       | 489                        | 484   | 491                        | 14341            | 6   | 253              | 30                           | 903              | 2  | 49               | 22                  | 2112             |     |
| <i>District de Montréal.</i>         |                          |                           |                            |   |                            |                  |   |                  |                              |                  |  |                  |                     |                  |     |
| J. N. A. Archambeault                | 23                       | 95                        | 86                         | 93  | 95                         | 4784             | 3   | 205              | 2                            | 109              | 3  | 190              | 4                   | 541              |     |
| C. H. Leroux                         | 27                       | 149                       | 113                        | 144   | 139                        | 7354             | 5   | 379              | 6                            | 137              |  |                  |                     |                  |     |
| J. Bruce                             | 19                       | 156                       | 145                        | 139   | 139                        | 7587             | 45  | 3420             | 17                           | 686              |  |                  | 7                   | 820              |     |
| F. X. Valade                         | 43                       | 31                        | 87                         | 131   | 85                         | 7587             | 21  | 1452             | 14                           | 525              | 12   | 570              | 4                   | 523              |     |
| A. D. Dorval                         | 38                       | 164                       | 159                        | 160   | 153                        | 8254             | 4   | 216              | 7                            | 212              | 2  | 55               | 1                   | 60               |     |
| C. Germain                           | 44                       | 114                       | 95                         | 125   | 108                        | 5078             | 8   | 479              | 4                            | 110              |  |                  | 1                   | 100              |     |
| M. Caron                             | 29                       | 125                       | 121                        | 106   | 99                         | 5642             | 8   | 592              | 19                           | 577              |  |                  | 3                   | 492              |     |
| Es. Grondin                          | 19                       | 103                       | 96                         | 105   | 86                         | 5256             | 8   | 766              | 8                            | 335              | 1  | 70               | 3                   | 445              |     |
| Total                                | 242                      | 937                       | 902                        | 1003  | 904                        | 51542            | 102   | 7503             | 77                           | 2691             | 18   | 885              | 23                  | 2981             |     |
| <i>District de l'Outaouais.</i>      |                          |                           |                            |   |                            |                  |   |                  |                              |                  |  |                  |                     |                  |     |
| T. McCord                            | 24                       | 107                       | 111                        | 91  | 91                         | 3727             |   |                  |                              |                  | 8  | 396              |                     | 4                | 235 |
| <b>RÉCAPITULATION.</b>               |                          |                           |                            |   |                            |                  |   |                  |                              |                  |  |                  |                     |                  |     |
| District de Gaspé                    | 30                       | 96                        | 70                         | 54  | 54                         | 3171             |   |                  | 2                            | 179              |  |                  |                     |                  |     |
| do Kamouraska                        | 33                       | 177                       | 69                         | 170   | 159                        | 6108             | 5   | 420              |                              |                  | 3  | 164              | 2                   | 229              |     |
| do Québec                            | 127                      | 623                       | 391                        | 572   | 629                        | 34957            | 33  | 2086             | 11                           | 365              | 8  | 455              | 14                  | 997              |     |
| do Trois-Rivières                    | 61                       | 296                       | 213                        | 281   | 269                        | 12394            | 11  | 1225             | 5                            | 190              | 3  | 205              | 6                   | 557              |     |
| do St. François                      | 54                       | 530                       | 489                        | 484   | 491                        | 14341            | 6   | 253              | 30                           | 903              | 2  | 49               | 22                  | 2112             |     |
| do Montréal                          | 242                      | 937                       | 902                        | 1003  | 904                        | 51542            | 102   | 7503             | 77                           | 2691             | 18   | 885              | 23                  | 2981             |     |
| do l'Outaouais                       | 24                       | 107                       | 111                        | 91  | 91                         | 3727             |   |                  |                              |                  | 8  | 396              |                     | 4                | 235 |
| Total                                | 571                      | 2766                      | 2245                       | 2655  | 2597                       | 126240           | 157   | 11487            | 133                          | 4724             | 34   | 1758             | 71                  | 7111             |     |

\* Dans ces deux districts d'inspection est aussi comprise une partie de l'ancien district de Montréal.

Statistiques recueillies par les Inspecteurs d'école pour l'année 1860.

| Nombre de colléges. | Nombre d'élèves. | Nombre d'écoles normales. | Nombre d'élèves. | No. de convents enseignant. | Nombre d'élèves. | No. d'écoles indépendantes. | Nombre d'élèves. | Total des institutions de tout genre. | No. total des élèves des institutions d'éducation de tout genre. | No. d'élèves lisant depuis A. B. C. jusqu'à lecture courante. | Nombre d'élèves lisant couramment. | No. d'élèves lisant bien. | No. d'élèves écrivant. | Nombre d'élèves apprenant l'arithmétique simple. | Nombre d'élèves apprenant l'arithmétique composée. | No. d'élèves apprenant la tenue des livres. | No. d'élèves apprenant l'orthographe. |      |
|---------------------|------------------|---------------------------|------------------|-----------------------------|------------------|-----------------------------|------------------|---------------------------------------|--|---|------------------------------------|---------------------------|------------------------|--|--|---|---------------------------------------|------|
| 2                   | 330              |                           |                  | 5                           | 381              | 4                           | 68               | 176                                   | 7700   | 1882  | 2867                               | 2951                      | 3794                   | 1536   | 1501   | 201   | 4303                                  |      |
| 1                   | 175              |                           |                  | 2                           | 250              | 3                           | 88               | 48                                    | 1777   | 646   | 772                                | 359                       | 704                    | 553  | 220  | 50  | 249                                   |      |
| 1                   | 225              |                           |                  | 3                           | 306              | 8                           | 400              | 115                                   | 7509   | 959   | 913                                | 1065                      | 1198                   | 636  | 461  | 175   | 2980                                  |      |
| 1                   | 140              |                           |                  | 4                           | 409              | 4                           | 508              | 17                                    | 707  | 124   | 1714                               | 2470                      | 3325                   | 4300   | 3940   | 1965  | 245                                   |      |
| 1                   | 358              |                           |                  | 7                           | 2056             | 47                          | 126              | 135                                   | 6213   | 1378  | 2399                               | 2436                      | 2398                   | 3174   | 2265   | 211   | 3327                                  |      |
| 4                   | 898              |                           |                  | 17                          | 3323             | 110                         | 5924             | 774                                   | 43014  | 10310   | 15273                              | 17431                     | 22089                  | 12673  | 8709   | 1451  | 12224                                 |      |
| 1                   | 20               |                           |                  | 3                           | 497              | 3                           | 66               | 123                                   | 6832   | 1692  | 2503                               | 2637                      | 2301                   | 1158   | 752  | 119   | 2326                                  |      |
| 1                   | 252              |                           |                  | 2                           | 237              | 8                           | 301              | 113                                   | 5973   | 1301  | 2623                               | 2049                      | 1951                   | 1267   | 270  | 35  | 152                                   |      |
| 2                   | 272              |                           |                  | 5                           | 734              | 11                          | 367              | 301                                   | 15508  | 3538  | 6078                               | 5892                      | 5361                   | 3029   | 1734   | 233   | 3408                                  |      |
| 3                   | 232              |                           |                  | 1                           | 156              | 10                          | 299              | 289                                   | 9928   | 1765  | 4057                               | 4106                      | 4411                   | 3997   | 277  | 7621  |                                       |      |
| 3                   | 232              |                           |                  | 1                           | 156              | 15                          | 421              | 540                                   | 18046  | 1861  | 3181                               | 3076                      | 2958                   | 1548   | 1194   | 253   | 449                                   |      |
| 3                   | 698              |                           |                  | 8                           | 1580             | 10                          | 310              | 128                                   | 8107   | 976   | 3972                               | 3159                      | 4105                   | 3650   | 1435   | 250   | 800                                   |      |
| 2                   | 437              |                           |                  | 7                           | 907              | 5                           | 104              | 164                                   | 9214   | 2982  | 3172                               | 3060                      | 5456                   | 3095   | 1831   | 291   | 2638                                  |      |
| 3                   | 560              |                           |                  | 11                          | 1205             | 49                          | 5510             | 244                                   | 13154  | 1399  | 5355                               | 5900                      | 7980                   | 4331   | 3460   | 455   | 9466                                  |      |
| 2                   | 464              |                           |                  | 11                          | 1205             | 4                           | 8994             | 207                                   | 15439  | 4225  | 4791                               | 6423                      | 6347                   | 4504   | 4403   | 572   | 8782                                  |      |
| 2                   | 504              |                           |                  | 10                          | 1205             | 3                           | 81               | 179                                   | 10503  | 2849  | 3650                               | 4004                      | 3874                   | 1998   | 1431   | 291   | 5744                                  |      |
| 3                   | 533              |                           |                  | 8                           | 857              | 3                           | 80               | 132                                   | 7157   | 1953  | 2450                               | 2754                      | 3166                   | 1523   | 1712   | 285   | 1798                                  |      |
| 15                  | 3196             |                           |                  | 2                           | 134              | 50                          | 9987             | 152                                   | 15203  | 1288  | 78919                              | 18016                     | 29345                  | 31558  | 39749  | 22601                                       | 17554                                 | 2746 |
| 15                  | 3196             |                           |                  | 2                           | 134              | 50                          | 9987             | 152                                   | 15203  | 1288  | 78919                              | 18016                     | 29345                  | 31558  | 39749  | 22601                                       | 17554                                 | 2746 |
| 4                   | 898              |                           |                  | 1                           | 94               | 17                          | 3323             | 110                                   | 5924   | 774   | 43014                              | 10310                     | 15273                  | 17431  | 22089  | 12673                                       | 8709                                  | 1451 |
| 2                   | 272              |                           |                  | 5                           | 734              | 11                          | 367              | 301                                   | 15508  | 3538  | 6078                               | 5892                      | 5361                   | 3029   | 1734   | 233   | 3408                                  |      |
| 3                   | 232              |                           |                  | 1                           | 156              | 10                          | 299              | 289                                   | 9928   | 1765  | 4057                               | 4106                      | 4411                   | 3997   | 277  | 7621  |                                       |      |
| 3                   | 232              |                           |                  | 1                           | 156              | 15                          | 421              | 540                                   | 18046  | 1861  | 3181                               | 3076                      | 2958                   | 1548   | 1194   | 253   | 449                                   |      |
| 3                   | 698              |                           |                  | 8                           | 1580             | 10                          | 310              | 128                                   | 8107   | 976   | 3972                               | 3159                      | 4105                   | 3650   | 1435   | 250   | 800                                   |      |
| 2                   | 437              |                           |                  | 7                           | 907              | 5                           | 104              | 164                                   | 9214   | 2982  | 3172                               | 3060                      | 5456                   | 3095   | 1831   | 291   | 2638                                  |      |
| 3                   | 560              |                           |                  | 11                          | 1205             | 49                          | 5510             | 244                                   | 13154  | 1399  | 5355                               | 5900                      | 7980                   | 4331   | 3460   | 455   | 9466                                  |      |
| 2                   | 464              |                           |                  | 11                          | 1205             | 4                           | 8994             | 207                                   | 15439  | 4225  | 4791                               | 6423                      | 6347                   | 4504   | 4403   | 572   | 8782                                  |      |
| 2                   | 504              |                           |                  | 10                          | 1205             | 3                           | 81               | 179                                   | 10503  | 2849  | 3650                               | 4004                      | 3874                   | 1998   | 1431   | 291   | 5744                                  |      |
| 3                   | 533              |                           |                  | 8                           | 857              | 3                           | 80               | 132                                   | 7157   | 1953  | 2450                               | 2754                      | 3166                   | 1523   | 1712   | 285   | 1798                                  |      |
| 15                  | 3196             |                           |                  | 2                           | 134              | 50                          | 9987             | 152                                   | 15203  | 1288  | 78919                              | 18016                     | 29345                  | 31558  | 39749  | 22601                                       | 17554                                 | 2746 |
| 15                  | 3196             |                           |                  | 2                           | 134              | 50                          | 9987             | 152                                   | 15203  | 1288  | 78919                              | 18016                     | 29345                  | 31558  | 39749  | 22601                                       | 17554                                 | 2746 |
| 4                   | 898              |                           |                  | 1                           | 94               | 17                          | 3323             | 110                                   | 5924   | 774   | 43014                              | 10310                     | 15273                  | 17431  | 22089  | 12673                                       | 8709                                  | 1451 |
| 2                   | 272              |                           |                  | 5                           | 734              | 11                          | 367              | 301                                   | 15508  | 3538  | 6078                               | 5892                      | 5361                   | 3029   | 1734   | 233   | 3408                                  |      |
| 3                   | 232              |                           |                  | 1                           | 156              | 10                          | 299              | 289                                   | 9928   | 1765  | 4057                               | 4106                      | 4411                   | 3997   | 277  | 7621  |                                       |      |
| 3                   | 232              |                           |                  | 1                           | 156              | 15                          | 421              | 540                                   | 18046  | 1861  | 3181                               | 3076                      | 2958                   | 1548   | 1194   | 253   | 449                                   |      |
| 3                   | 698              |                           |                  | 8                           | 1580             | 10                          | 310              | 128                                   | 8107   | 976   | 3972                               | 3159                      | 4105                   | 3650   | 1435   | 250   | 800                                   |      |
| 2                   | 437              |                           |                  | 7                           | 907              | 5                           | 104              | 164                                   | 9214   | 2982  | 3172                               | 3060                      | 5456                   | 3095   | 1831   | 291   | 2638                                  |      |
| 3                   | 560              |                           |                  | 11                          | 1205             | 49                          | 5510             |                                       |  |   |                                    |                           |                        |  |  |   |                                       |      |

GRAND TABLEAU SYNOPIQUE,—Donnant un résumé de toutes les

| Noms des Inspecteurs.               | No. d'élèves apprenant la Géographie. | No. d'élèves apprenant la grammaire anglaise. | No. d'élèves apprenant la grammaire française. | No. d'élèves apprenant l'analyse et la grammaire raisonnée. | No. d'élèves apprenant le style épistolaire. | No. d'élèves apprenant l'horticulture ou l'agriculture. | No. d'élèves apprenant les mathématiques. | No. d'élèves apprenant le message. | No. d'élèves apprenant le dessin linéaire. | No. d'élèves apprenant la musique vocale. | No. d'élèves apprenant la musique instrumentale. | No. d'élèves apprenant l'histoire. |
|-------------------------------------|---------------------------------------|---|--|---|--|---|---|------------------------------------|--|---|--|------------------------------------|
| <i>District de Gaspé.</i>           |                                       |   |  |   |  |   |   |                                    |  |   |  |                                    |
| J. B. F. Painchaud                  | 6                                     | 27  | 27   |   |  |   |   |                                    |  |   |  | 17                                 |
| John Meagher                        | 27                                    | 76  | 65   |   |  |   |   |                                    |  |   |  |                                    |
| A. Béchard                          | 25                                    | 3   | 79   | 27  |  |   |   |                                    |  |   | 24   | 26                                 |
| <b>Total</b>                        | <b>58</b>                             | <b>79</b>                                     | <b>171</b>                                     | <b>54</b>   |  |   |   |                                    |  |   | <b>24</b>  | <b>43</b>                          |
| <i>District de Kamouraska.</i>      |                                       |   |  |   |  |   |   |                                    |  |   |  |                                    |
| G. Tanguay                          | 979                                   | 410   | 2309   | 1627  | 959  | 3   | 15  | 78                                 | 65   | 204                                       | 83   | 1471                               |
| <i>District de Québec.</i>          |                                       |   |  |   |  |   |   |                                    |  |   |  |                                    |
| S. Boivin                           | 226                                   | 90  | 500  | 206   | 116  |   | 35  | 40                                 | 21   | 20  | 15   | 398                                |
| John Hume                           | 143                                   | 200   | 259  | 359   | 24   |   | 13  | 4                                  | 29   |   |  | 108                                |
| F. X. Béland                        | 2055                                  | 640   | 3410   | 2040  | 605  |   | 80  | 35                                 | 860  | 35  | 3190   |                                    |
| F. E. Juneau                        | 2300                                  | 742   | 4065   | 2038  | 836  | 25  | 71  | 56                                 | 81   | 491                                       | 100  | 2939                               |
| J. Crépeault                        | 891                                   | 507   | 1817   | 575   | 256  | 25  | 55  | 135                                | 53   | 208                                       | 75   | 1036                               |
| P. M. Bardy                         | 2214                                  | 816   | 2579   | 2608  | 536  | 40  | 445                                       | 287                                | 133  | 354                                       | 131  | 1983                               |
| Rév. R. Pless                       | 1076                                  | 810   | 330  | 778   | 521  |   | 71  | 43                                 | 274  | 653                                       | 236  | 539                                |
| V. Martin                           | 170                                   | 35  | 228  |   |  |   | 10  | 15                                 | 12   |   |  | 166                                |
| <b>Total</b>                        | <b>9055</b>                           | <b>3840</b>                                   | <b>13188</b>                                   | <b>8604</b>   | <b>2904</b>                                  | <b>90</b>   | <b>770</b>                                | <b>645</b>                         | <b>636</b>                                 | <b>2001</b>                               | <b>604</b>                                       | <b>10359</b>                       |
| <i>District des Trois Rivières.</i> |                                       |   |  |   |  |   |   |                                    |  |   |  |                                    |
| P. Hubert                           | 946                                   | 147   | 1328   | 1004  | 241  |   | 48  | 48                                 | 46   | 314                                       |  | 893                                |
| G. A. Bourgeois                     | 271                                   | 453   | 70   | 152   |  |   |   |                                    |  |   |  | 213                                |
| B. Maurault                         | 917                                   | 89  | 1374   | 1237  | 105  |   | 15  | 15                                 | 58   |   | 8  | 852                                |
| <b>Total</b>                        | <b>2134</b>                           | <b>689</b>                                    | <b>2772</b>                                    | <b>2393</b>   | <b>346</b>                                   | <b>48</b>   | <b>63</b>                                 | <b>61</b>                          | <b>372</b>                                 | <b>8</b>                                  |  | <b>1958</b>                        |
| <i>District de St. François.*</i>   |                                       |   |  |   |  |   |   |                                    |  |   |  |                                    |
| H. Hubbard                          | 1593                                  | 1667  | 158  | 1322  |  |   | 79  |                                    | 7  | 40  | 35   | 74                                 |
| P. Parmelee                         | 1284                                  | 628   | 316  | 1393  | 854  |   | 36  | 36                                 |  | 18  |  | 238                                |
| <b>Total</b>                        | <b>2877</b>                           | <b>2395</b>                                   | <b>474</b>                                     | <b>2715</b>   | <b>854</b>                                   | <b>79</b>   | <b>36</b>                                 | <b>43</b>                          | <b>40</b>                                  | <b>53</b>                                 |  | <b>312</b>                         |
| <i>District de Montréal.</i>        |                                       |   |  |   |  |   |   |                                    |  |   |  |                                    |
| J. N. A. Archambeault               | 1805                                  | 815   | 3745   | 1080  | 245  | 10  | 4   | 20                                 | 128  | 527                                       | 240  | 2850                               |
| C. H. Leroux                        | 6532                                  | 540   | 3180   | 2547  | 1258   | 159   | 44  | 194                                | 138  | 797                                       | 106  | 2016                               |
| J. Bruce                            | 4908                                  | 5071  | 10855  | 5163  | 2541   |   | 663                                       | 19                                 | 1065                                       | 2230                                      | 386  | 1382                               |
| F. X. Valade                        | 2999                                  | 2580  | 7621   | 6646  | 884  | 30  | 563                                       | 457                                | 396  | 1242                                      | 573  | 4090                               |
| A. D. Dorval                        | 1606                                  | 408   | 2391   | 985   | 496  | 32  | 29  | 28                                 | 30   | 237                                       | 165  | 1195                               |
| C. Germain                          | 1344                                  | 524   | 2272   | 1800  | 473  | 66  | 7   | 45                                 | 93   | 313                                       | 40   | 1213                               |
| M. Caron                            | 1002                                  | 361   | 1479   | 1467  | 431  |   | 24  | 81                                 | 128  | 192                                       | 73   | 807                                |
| Ls. Grondin                         | 1005                                  | 417   | 1942   | 1332  | 271  | 20  | 108                                       | 79                                 | 113  | 150                                       | 71   | 689                                |
| <b>Total</b>                        | <b>21201</b>                          | <b>10716</b>                                  | <b>23715</b>                                   | <b>21020</b>  | <b>6599</b>                                  | <b>317</b>  | <b>1442</b>                               | <b>923</b>                         | <b>2091</b>                                | <b>5688</b>                               | <b>1654</b>                                      | <b>14242</b>                       |
| <i>District de l'Outaouais.</i>     |                                       |   |  |   |  |   |   |                                    |  |   |  |                                    |
| T. McCord                           | 911                                   | 935   | 156  | 298   | 51   |   | 42  | 33                                 | 34   | 27  |  | 113                                |
| <b>RÉCAPITULATION.</b>              |                                       |   |  |   |  |   |   |                                    |  |   |  |                                    |
| District de Gaspé                   | 58                                    | 79  | 171  | 54  |  |   |   |                                    |  | 24  |  | 43                                 |
| do Kamouraska                       | 979                                   | 410   | 2309   | 1627  | 959  | 3   | 15  | 78                                 | 65   | 204                                       | 83   | 1471                               |
| do Québec                           | 9055                                  | 3840  | 13188  | 8604  | 2904   | 90  | 770                                       | 645                                | 636  | 2601                                      | 604  | 10359                              |
| do Trois Rivières                   | 2134                                  | 689   | 2772   | 2393  | 346  | 48  | 63  | 61                                 | 372  | 8   |  | 1958                               |
| do St. François                     | 2877                                  | 2395  | 474  | 2715  | 854  | 79  | 36  | 43                                 | 40   | 53  |  | 312                                |
| do Montréal                         | 21201                                 | 10716   | 23715  | 21020   | 6599   | 317   | 1442                                      | 923                                | 2091                                       | 5688                                      | 1654   | 14242                              |
| do l'Outaouais                      | 911                                   | 935   | 156  | 298   | 51   |   | 42  | 33                                 | 34   | 27  |  | 113                                |
| <b>Total</b>                        | <b>37215</b>                          | <b>19064</b>                                  | <b>42785</b>                                   | <b>36711</b>  | <b>11713</b>                                 | <b>410</b>  | <b>2396</b>                               | <b>1778</b>                        | <b>2930</b>                                | <b>8956</b>                               | <b>2402</b>                                      | <b>28498</b>                       |

\* Dans ces deux districts d'inspection est aussi comprise une partie de l'ancien district de Montréal.

Statistiques recueillies par les Inspecteurs d'école pour l'année 1860.

| No. d'instituteurs munis de diplômes. | No. d'instituteurs non munis de diplômes. | Total des instituteurs. | No. d'instituteurs munies de diplômes. | No. d'instituteurs non munies de diplômes. | No. total d'instituteurs. | No. d'instituteurs recevant moins de \$100. | No. d'ins. recevant de \$100 in. jusqu'à \$200 ex. | No. d'instituteurs recevant \$200 in. jusqu'à \$400 ex. | No. d'instituteurs recevant \$400 et au-dessus. | Minimum du salaire des instituteurs. | Maximum du salaire des instituteurs. | No. d'instituteurs recevant au-dessous de \$100. | Instituteurs recevant \$100 in. jusqu'à \$200 ex. | Instituteurs recevant \$200 in. jusqu'à \$400 ex. | Instituteurs recevant \$400 et au-dessus. | Minimum du salaire des instituteurs. | Maximum du salaire des instituteurs. | Nombre de bibliothèques publiques. | Nombre de volumes. |    |       |
|---------------------------------------|---|-------------------------|--|--|---------------------------|---|--|---|---|--------------------------------------|--------------------------------------|--|---|---|---|--------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|--------------------|----|-------|
| 1                                     | 5   | 6                       |  |  |                           |   | 5  | 1   |   |                                      | \$ 120                               | \$ 260   |   |   |   |                                      |                                      |                                    |                    |    |       |
| 8                                     | 22  | 30                      |  |  |                           |   | 19   | 10  |   |                                      | 80                                   | 240  | 1   | 10  |   |                                      |                                      |                                    |                    |    |       |
| 5                                     | 9   | 14                      | 1                                      | 3  | 4                         |   | 8  | 6   |   |                                      |                                      |  | 4   |   |   |                                      |                                      |                                    |                    |    |       |
| 14                                    | 36  | 50                      | 1                                      | 14   | 15                        | 1   | 32   | 17  |   |                                      | 80                                   | 260  | 1   | 14  |   |                                      |                                      |                                    |                    |    |       |
| 15                                    | 1   | 16                      | 124                                    | 82   | 156                       |   | 12   | 3   |   |                                      | 135                                  | 330  | 122   | 31  | 2   |                                      |                                      | 50                                 | 380                | 13 | 5255  |
| 10                                    |   | 10                      | 31                                     | 3  | 34                        |   | 4  | 2   |   |                                      | 76                                   | 380  | 21  | 11  | 2   |                                      |                                      | 60                                 | 220                | 3  | 260   |
| 9                                     | 10  | 19                      | 33                                     | 13   | 46                        |   | 3  | 15  |   |                                      | 30                                   | 300  | 29  | 16  | 1   |                                      |                                      | 72                                 | 240                |    |       |
| 8                                     | 4   | 12                      | 74                                     | 24   | 98                        |   | 1  | 8   |   |                                      | 3                                    | 72   | 240   | 61  | 35  | 2                                    |                                      | 64                                 | 200                |    |       |
| 12                                    | 1   | 13                      | 73                                     | 23   | 96                        |   | 1  | 5   |   |                                      | 7                                    | 260  | 60  | 23  | 3   |                                      |                                      | 66                                 | 240                |    |       |
| 14                                    |   | 14                      | 103                                    | 1  | 104                       |   | 3  | 7   |   |                                      | 4                                    | 500  | 77  | 26  | 1   |                                      |                                      | 68                                 | 220                | 5  | 1990  |
| 47                                    | 29  | 76                      | 72                                     | 29   | 101                       |   | 38   | 24  |   |                                      | 12                                   | 83   | 1200  | 31  | 64  | 6                                    |                                      | 72                                 | 244                | 6  | 20230 |
| 2                                     | 15  | 17                      | 7                                      | 31   | 38                        |   |  | 11  |   |                                      | 6                                    | 200  | 800   | 31  | 7   |                                      |                                      | 160                                | 350                | 3  | 10000 |
| 3                                     | 1   | 4                       | 14                                     | 6  | 20                        |   | 3  | 1   |   |                                      | 1                                    | 144  | 200   | 2   | 18  |                                      |                                      | 72                                 | 192                | 1  | 400   |
| 105                                   | 60  | 165                     | 407                                    | 130  | 537                       | 14  | 80   | 53  | 18  |                                      | 72                                   | 1200   | 281   | 234   | 22  |                                      |                                      | 60                                 | 350                | 18 | 32880 |
| 23                                    |   | 23                      | 89                                     | 4  | 93                        |   | 12   | 9   | 2   |                                      | 120                                  | 520  | 64  | 29  |   |                                      |                                      | 60                                 | 170                | 19 | 8765  |
| 3                                     | 4   | 7                       | 46                                     | 14   | 60                        |   | 1  | 3   |   |                                      | 80                                   | 320  | 26  | 32  | 2   |                                      |                                      | 64                                 | 200                |    |       |
| 12                                    |   | 12                      | 94                                     |  | 94                        |   | 9  | 3   |   |                                      | 120                                  | 300  | 76  | 15  | 3   |                                      |                                      | 72                                 | 200                | 4  | 1900  |
| 38                                    | 4   | 42                      | 229                                    | 18   | 247                       | 1   | 24   | 15  | 2   |                                      | 80                                   | 520  | 166   | 76  | 5   |                                      |                                      | 60                                 | 200                | 23 | 10665 |
| 77                                    | 16  | 93                      | 180                                    | 67   | 247                       | 10  | 63   | 20  |   |                                      | 80                                   | 360  | 121   | 126   |   |                                      |                                      | 80                                 | 180                | 7  | 2881  |
| 12                                    | 9   | 21                      | 31                                     | 200  | 231                       | 2   | 11   | 7   |   |                                      | 1                                    | 80   | 400   | 101   | 111                                       | 19                                   |                                      | 80                                 | 250                |    |       |
| 89                                    | 25  | 114                     | 211                                    | 267  | 478                       | 12  | 74   | 27  | 1   |                                      | 80                                   | 400  | 222   | 237   | 19  |                                      |                                      | 80                                 | 250                | 7  | 2881  |
| 22                                    | 2   | 24                      | 60                                     | 4  | 64                        |   | 12   | 9   | 3   |                                      | 120                                  | 600  | 15  | 44  | 5   |                                      |                                      | 72                                 | 200                | 12 | 9900  |
| 28                                    | 2   | 30                      | 110                                    | 1  | 111                       |   | 19   | 10  | 1   |                                      | 100                                  | 420  | 34  | 75  | 2   |                                      |                                      | 80                                 | 200                | 15 | 7850  |
| 112                                   | 19  | 131                     | 57                                     | 56   | 113                       |   | 65   | 58  | 8   |                                      | 100                                  | 1200   | 37  | 70  | 5   |                                      |                                      | 80                                 | 500                |    |       |
| 35                                    | 62  | 97                      | 80                                     | 76   | 156                       | 7   | 31   | 26  | 90  |                                      | 1200                                 | 23   | 92  | 36  |   |                                      |                                      | 72                                 | 360                | 27 | 22660 |
| 51                                    | 30  | 81                      | 102                                    | 51   | 153                       |   | 53   | 28  |   |                                      | 100                                  | 360  | 32  | 117   | 2   |                                      |                                      | 80                                 | 180                | 7  | 3090  |
| 28                                    | 3   | 31                      | 82                                     | 2  | 84                        |   | 4  | 15  | 11  |                                      | 1                                    | 96   | 500   | 21  | 63  |                                      |                                      | 80                                 | 220                |    |       |
| 38                                    | 5   | 43                      | 77                                     | 4  | 81                        |   | 20   | 20  | 3   |                                      | 160                                  | 406  | 14  | 66  | 5   |                                      |                                      | 80                                 | 220                |    |       |
| 31                                    | 1   | 32                      | 68                                     |  | 68                        |   | 8  | 29  | 2   |                                      | 120                                  | 440  | 10  | 56  | 2   |                                      |                                      | 96                                 | 240                |    |       |
| 345                                   | 124                                       | 469                     | 636                                    | 194  | 830                       | 11  | 223  | 191   | 44  |                                      | 90                                   | 1200   | 191   | 581   | 57  | 1                                    |                                      | 72                                 | 500                | 82 | 50720 |
| 20                                    | 33  | 53                      | 10                                     | 33   | 43                        |   | 33   | 20  |   |                                      | 120                                  | 360  | 6   | 34  | 3   |                                      |                                      | 72                                 | 260                |    |       |
| 14                                    | 36  | 50                      | 1                                      | 14   | 15                        |   | 32   | 17  |   |                                      | 80                                   | 260  | 1   | 14  |   |                                      |                                      | 80                                 | 160                |    |       |
| 15                                    | 1   | 16                      | 124                                    | 32   | 156                       |   | 1  | 12  | 3   |                                      | 135                                  | 330  | 122   | 31  | 3   |                                      |                                      | 50                                 | 380                | 13 | 5555  |
| 105                                   | 60  | 165                     | 407                                    | 130  | 537                       | 14  | 80   | 53  | 18  |                                      | 72                                   | 1200   | 281   | 234   | 22  |                                      |                                      | 60                                 | 200                | 23 | 10665 |
| 38                                    | 4   | 42                      | 229                                    | 18   | 247                       | 1   | 24   | 15  | 2   |                                      | 80                                   | 520  | 166   | 76  | 5   |                                      |                                      | 60                                 | 200                | 23 | 10665 |
| 89                                    | 25  | 114                     | 211                                    | 267  | 478                       | 12  | 74   | 27  | 1   |                                      | 80                                   | 400  | 222   | 237   | 19  |                                      |                                      | 80                                 | 250                | 7  | 2881  |
| 345                                   | 124                                       | 469                     | 636                                    | 194  | 830                       | 11  | 223  | 191   | 44  |                                      | 90                                   | 1200   | 191   | 581   | 57  | 1                                    |                                      | 72                                 | 500                | 82 | 50720 |
| 20                                    | 33</                                      |                         |  |  |                           |   |  |   |   |                                      |                                      |  |   |   |   |                                      |                                      |                                    |                    |    |       |

## RAPPORT SUR LA DISTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

BUREAU DE L'ÉDUCATION.

Montréal, 21 décembre 1860.

L'honorable SECRÉTAIRE PROVINCIAL,  
Québec.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le projet de la distribution du fonds de l'éducation supérieure pour 1860.

La somme totale de cette distribution se monte à \$69,399 48, excédant l'allocation annuelle de \$1,399 48, ce qui, avec la somme de \$2,072 64, balance qui se trouvait au débit de ce fonds par la distribution de l'année dernière, formerait une balance de \$3,472 12 contre ce fonds.

Cependant, comme cette balance n'est point très considérable, et que la distribution proposée offre cet avantage sur celles des années précédentes, de ne point exiger de réduction proportionnelle sur toutes les allocations, je crois devoir suggérer au gouvernement de faire cette avance.

Les institutions suivantes, qui ont été portées sur les listes des années précédentes, n'ont point fait de rapport en temps utile, savoir : l'académie de garçons de Clarendon, l'académie d'Aubigny, celle de St. André d'Argenteuil ; les écoles modèles de la Rivière des Prairies, Granby, St. Zéphirin ; et l'académie des filles de Vaudreuil.

L'école nationale (*National School*) de Montréal, a cessé d'exister. A la demande de Sa Seigneurie l'évêque anglican de Montréal, j'ai cru devoir accorder une partie de l'allocation qui revenait à cette institution, à l'école modèle protestante de la Pointe St. Charles.

Je transmets en même temps la requête des commissaires protestants de Montréal, demandant partie de cette allocation pour les écoles modèles. Je recommande en faveur de l'école modèle tenue par M. Arnold, au faubourg de Québec, sous leur contrôle, une allocation de \$80.

Le collège industriel de Chambly ayant cessé d'exister depuis deux ans, je propose d'accorder une partie de l'allocation qu'il recevait aux institutions suivantes, situées dans la même région du pays, savoir : \$200 à l'académie de Chambly ; \$100 d'augmentation au collège de Ste. Marie de Monnoir ; et \$100 au collège industriel de Longueuil. Cette dernière institution est transférée de la liste des académies à celle des collèges industriels ; le cours d'étude qui y est suivi, et le nombre considérable des élèves justifie cette promotion. Le collège Mascouche est aussi fermé cette année.

La seule nouvelle institution portée sur la liste des collèges classiques, est le collège des Trois-Rivières.

Les institutions suivantes ont été ajoutées à la liste des écoles modèles : St. Charles de Bellechasse ; St. George de Cacouna ; St. Jean Port-Joli ; Pointe aux Trembles, (Port-neuf) ; Ste. Cécile, (Beauharnois) ; St. Pierre les Becquets ; St. Laurent, (Montmagny) ; Rawdon ; St. Christophe ; St. Gervais ; Notre Dame de la Victoire ; Rigaud ; St. Vincent de Paul (sœurs de charité) ; l'école de la Visitation, (faubourg Québec) ; l'école modèle de Roxton a été portée de \$80 à \$150, vu les sacrifices nombreux faits par les habitants de cette municipalité, dans l'intérêt de l'éducation.

Le montant de chaque liste est comme suit :

|                      |             |
|----------------------|-------------|
| Universités          | \$5234 07   |
| Collèges classiques  | 14258 50    |
| Collèges industriels | 8090 32     |
| Académie de garçons  | 15645 31    |
| do filles            | 11277 59    |
| Ecoles modèles       | 14893 69    |
|                      | \$69,399 48 |

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très-obéissant serviteur.

P. J. O. CHAUVEAU,  
Surintendant de l'éducation.

TABLEAU de la distribution de la subvention de l'éducation supérieure pour l'année 1860, en vertu de l'acte 18 Vict., chap. 54.

## LISTE No. 1.—UNIVERSITÉS.

| Nom de l'institution.  | Nombre d'élèves. | Subvention annuelle. |       | Subvention pour construction d'édifices. |       | Total de la subvention pour 1856. |       | Subvention annuelle pour 1857. |       | Subvention annuelle pour 1858. |      | Subvention annuelle pour 1859. |      | Subvention annuelle pour 1860. |      |
|--|------------------|----------------------|-------|--|-------|-----------------------------------|-------|--------------------------------|-------|--------------------------------|------|--------------------------------|------|--------------------------------|------|
|  |                  | £                    | s. d. | £  | s. d. | £                                 | s. d. | £                              | s. d. | \$                             | cts. | \$                             | cts. | \$                             | cts. |
| McGill College.....  | 213              | 500                  | 0 0   | 500                                      | 0 0   | 1000                              | 0 0   | 700                            | 0 0   | 2730                           | 00   | 2661                           | 75   | 2661                           | 75   |
| Au même pour une année de salaire du secrétaire de l'institution royale, du messenger et des dépenses casuelles..... |                  | 167                  | 15 4  |  |       | 167                               | 15 4  | 167                            | 15 4  | 671                            | 07   | 671                            | 07   | 671                            | 07   |
| Bishop's College.....  | 23               | 450                  | 0 0   |  |       | 450                               | 0 0   | 450                            | 0 0   | 1950                           | 00   | 1901                           | 25   | 1901                           | 25   |
| Total.....   |                  |                      |       |  |       |                                   |       |                                |       |                                |      |                                |      | 5284                           | 07   |

## LISTE No. 2.—COLLÈGES CLASSIQUES.

| Nom de l'institution.   | Nombre d'élèves. | Subvention annuelle. |       | Subvention pour construction d'édifices. |       | Total de la subvention pour 1856. |       | Subvention annuelle pour 1857. |       | Subvention annuelle pour 1858. |      | Subvention annuelle pour 1859. |      | Subvention annuelle pour 1860. |      |
|---|------------------|----------------------|-------|--|-------|-----------------------------------|-------|--------------------------------|-------|--------------------------------|------|--------------------------------|------|--------------------------------|------|
|   |                  | £                    | s. d. | £  | s. d. | £                                 | s. d. | £                              | s. d. | \$                             | cts. | \$                             | cts. | \$                             | cts. |
| Nicolet.....  | 252              | 500                  | 0 0   | 80                                       | 0 0   | 580                               | 0 0   | 500                            | 0 0   | 1950                           | 00   | 1901                           | 25   | 1901                           | 25   |
| St. Hyacinthe.....  | 264              | 500                  | 0 0   | 400                                      | 0 0   | 900                               | 0 0   | 500                            | 0 0   | 1950                           | 00   | 1901                           | 25   | 1901                           | 25   |
| Ste. Thérèse.....   | 172              | 400                  | 0 0   | 120                                      | 0 0   | 520                               | 0 0   | 500                            | 0 0   | 1560                           | 00   | 1521                           | 00   | 1521                           | 00   |
| Ste. Anne.....  | 264              | 500                  | 0 0   | 365                                      | 0 0   | 865                               | 0 0   | 500                            | 0 0   | 1950                           | 00   | 1901                           | 25   | 1901                           | 25   |
| L'Assomption.....   | 157              | 400                  | 0 0   | 120                                      | 0 0   | 520                               | 0 0   | 400                            | 0 0   | 1560                           | 00   | 1521                           | 00   | 1521                           | 00   |
| Ste. Marie.....   | 266              | 400                  | 0 0   | 200                                      | 0 0   | 600                               | 0 0   | 400                            | 0 0   | 1560                           | 00   | 1521                           | 00   | 1521                           | 00   |
| High School du McGill College.....  | 283              | 282                  | 0 0   |  |       | 282                               | 0 0   | 282                            | 0 0   | 1128                           | 00   | 1128                           | 00   | 1128                           | 00   |
| Do de Québec, pour l'instruction de 30 élèves désignés par le gouvernement..... | 120              | 282                  | 0 0   |  |       | 282                               | 0 0   | 282                            | 0 0   | 1128                           | 00   | 1128                           | 00   | 1128                           | 00   |
| Au même.....  |                  |                      |       |  |       |                                   |       | 50                             | 0 0   | 200                            | 00   | 195                            | 00   | 195                            | 00   |
| St. François, Richmond.....   | 108              | 300                  | 0 0   |  |       | 300                               | 0 0   | 300                            | 0 0   | 1170                           | 00   | 1140                           | 75   | 1140                           | 00   |
| Trois-Rivières.....   | 20               |                      |       |  |       |                                   |       |                                |       |                                |      |                                |      | 400                            | 00   |
| Total.....  |                  |                      |       |  |       |                                   |       |                                |       |                                |      |                                |      | 14258                          | 50   |

## LISTE No. 3.—COLLÈGES INDUSTRIELS.

| Nom de l'institution. | Nombre d'élèves. | Subvention annuelle. |       |       | Subvention pour construction d'édifices. |       |       | Total de la subvention pour 1856. |       |       | Subvention annuelle pour 1857. |       |       | Subvention annuelle pour 1858. |       |       | Subvention annuelle pour 1859. |       |       | Subvention annuelle pour 1860. |      |    |
|-----------------------|------------------|----------------------|-------|-------|--|-------|-------|-----------------------------------|-------|-------|--------------------------------|-------|-------|--------------------------------|-------|-------|--------------------------------|-------|-------|--------------------------------|------|----|
|                       |                  | £                    | s.    | d.    | £  | s.    | d.    | £                                 | s.    | d.    | £                              | s.    | d.    | £                              | s.    | d.    | £                              | s.    | d.    | £                              | s.   | d. |
| Joliette.....         | 324              | 250                  | 0     | 0     | .....                                    | ..... | 250   | 0                                 | 0     | 250   | 0                              | 0     | 975   | 00                             | 950   | 63    | 950                            | 63    | 950   | 63                             | 950  | 63 |
| Masson.....           | 275              | 250                  | 0     | 0     | 60                                       | 0     | 0     | 310                               | 0     | 0     | 250                            | 0     | 0     | 975                            | 00    | 950   | 63                             | 950   | 63    | 950                            | 63   |    |
| N. Dame de Lévi.....  | 185              | 250                  | 0     | 0     | 120                                      | 0     | 0     | 370                               | 0     | 0     | 250                            | 0     | 0     | 975                            | 00    | 950   | 63                             | 950   | 63    | 950                            | 63   |    |
| St. Michel.....       | 140              | 250                  | 0     | 0     | 60                                       | 0     | 0     | 310                               | 0     | 0     | 250                            | 0     | 0     | 975                            | 00    | 950   | 63                             | 950   | 63    | 950                            | 63   |    |
| Laval.....            | 36               | 100                  | 0     | 0     | 60                                       | 0     | 0     | 160                               | 0     | 0     | 100                            | 0     | 0     | 390                            | 00    | 380   | 25                             | 380   | 25    | 380                            | 25   |    |
| Rigaud.....           | 115              | 250                  | 0     | 0     | 40                                       | 0     | 0     | 290                               | 0     | 0     | 250                            | 0     | 0     | 975                            | 00    | 950   | 63                             | 950   | 63    | 950                            | 63   |    |
| Ste. Marie de Monnoir | 173              | 100                  | 0     | 0     | 40                                       | 0     | 0     | 140                               | 0     | 0     | 100                            | 0     | 0     | 390                            | 00    | 380   | 25                             | 480   | 25    | 480                            | 25   |    |
| Ste. Marie de Beauce. | 101              | 100                  | 0     | 0     | 80                                       | 0     | 0     | 180                               | 0     | 0     | 100                            | 0     | 0     | 390                            | 00    | 380   | 25                             | 380   | 25    | 380                            | 25   |    |
| Rimouski.....         | 66               | 100                  | 0     | 0     | .....                                    | ..... | 100   | 0                                 | 0     | 100   | 0                              | 0     | 390   | 00                             | 380   | 25    | 380                            | 25    | 380   | 25                             |      |    |
| Lachute.....          | 187              | 100                  | 0     | 0     | .....                                    | ..... | 100   | 0                                 | 0     | 100   | 0                              | 0     | 390   | 00                             | 380   | 25    | 380                            | 25    | 380   | 25                             |      |    |
| Verchères.....        | 170              | 100                  | 0     | 0     | .....                                    | ..... | 100   | 0                                 | 0     | 100   | 0                              | 0     | 390   | 00                             | 380   | 25    | 380                            | 25    | 380   | 25                             |      |    |
| Varennés.....         | 120              | 75                   | 0     | 0     | .....                                    | ..... | 75    | 0                                 | 0     | 75    | 0                              | 0     | 292   | 50                             | 285   | 19    | 285                            | 19    | 285   | 19                             |      |    |
| Sherbrooke.....       | 62               | 75                   | 0     | 0     | .....                                    | ..... | 75    | 0                                 | 0     | 75    | 0                              | 0     | 292   | 50                             | 285   | 19    | 285                            | 19    | 285   | 19                             |      |    |
| Longueuil.....        | 379              | 40                   | 0     | 0     | .....                                    | ..... | 40    | 0                                 | 0     | 75    | 0                              | 0     | 292   | 50                             | 285   | 29    | 285                            | 29    | 385   | 29                             |      |    |
| Total.....            | .....            | .....                | ..... | ..... | .....                                    | ..... | ..... | .....                             | ..... | ..... | .....                          | ..... | ..... | .....                          | ..... | ..... | .....                          | ..... | ..... | .....                          | 8090 | 32 |

## LISTE No. 4.—ACADÉMIES DE GARÇONS, OU MIXTES.

| NOM DE L'INSTITUTION.                          | Nombre<br>d'élèves. | Subvention<br>annuelle<br>pour 1856. |       | Subvention<br>annuelle<br>pour 1857. |       | Subvention<br>annuelle<br>pour 1858. | Subvention<br>annuelle<br>pour 1859. | Subvention<br>annuelle<br>pour 1860. |      |       |      |
|--|---------------------|--------------------------------------|-------|--------------------------------------|-------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|------|-------|------|
|  |                     | £                                    | s. d. | £                                    | s. d. | \$                                   | cts.                                 | \$                                   | cts. | \$    | cts. |
| Aylmer, protestants.....                       | 45                  | 67                                   | 10 0  | 67                                   | 10 0  | 263                                  | 25                                   | 256                                  | 67   | 256   | 67   |
| Aylmer, catholiques.....                       | 50                  | 67                                   | 10 0  | 67                                   | 10 0  | 263                                  | 25                                   | 256                                  | 67   | 256   | 67   |
| Beauharnais, St. Clément.....                  | 240                 | 45                                   | 0 0   | 67                                   | 10 0  | 263                                  | 25                                   | 256                                  | 67   | 256   | 67   |
| Bonin, St. André d'Argenteuil.....             | 161                 | 67                                   | 10 0  | 67                                   | 10 0  | 263                                  | 25                                   | 256                                  | 67   | 256   | 67   |
| Baie du Febvre.....                            | 148                 | 45                                   | 0 0   | 45                                   | 0 0   | 175                                  | 50                                   | 171                                  | 12   | 171   | 12   |
| Baie St. Paul.....                             | 56                  |                                      |       |                                      |       | 195                                  | 00                                   | 190                                  | 13   | 190   | 13   |
| Barnston.....                                  | 212                 | 45                                   | 0 0   | 45                                   | 0 0   | 175                                  | 50                                   | 171                                  | 12   | 171   | 12   |
| Berthier.....                                  | 64                  | 90                                   | 0 0   | 90                                   | 0 0   | 351                                  | 00                                   | 342                                  | 23   | 342   | 23   |
| Buckingham.....                                | 46                  | 45                                   | 0 0   | 45                                   | 0 0   | 175                                  | 50                                   | 171                                  | 12   | 171   | 12   |
| Belœil.....                                    | 108                 | 90                                   | 0 0   | 90                                   | 0 0   | 351                                  | 00                                   | 342                                  | 23   | 342   | 23   |
| Chambly.....                                   | 117                 |                                      |       |                                      |       |                                      |                                      |                                      |      | 200   | 00   |
| Cap Santé.....                                 | 27                  | 45                                   | 0 0   | 45                                   | 0 0   | 175                                  | 50                                   | 171                                  | 12   | 171   | 12   |
| Charleston.....                                | 121                 | 90                                   | 0 0   | 90                                   | 0 0   | 351                                  | 00                                   | 342                                  | 23   | 342   | 23   |
| Clarenceville.....                             | 47                  | 90                                   | 0 0   | 90                                   | 0 0   | 351                                  | 00                                   | 342                                  | 23   | 342   | 23   |
| Coaticook.....                                 | 73                  | 40                                   | 0 0   | 40                                   | 0 0   | 156                                  | 00                                   | 152                                  | 10   | 152   | 10   |
| Cassville.....                                 | 106                 | 45                                   | 0 0   | 45                                   | 0 0   | 175                                  | 50                                   | 171                                  | 12   | 171   | 12   |
| Compton.....                                   | 75                  | 45                                   | 0 0   | 45                                   | 0 0   | 175                                  | 50                                   | 171                                  | 12   | 171   | 12   |
| Cookshire.....                                 | 56                  | 45                                   | 0 0   | 45                                   | 0 0   | 175                                  | 10                                   | 171                                  | 12   | 171   | 13   |
| St. Cyprien.....                               | 140                 | 45                                   | 0 0   | 45                                   | 0 0   | 175                                  | 50                                   | 171                                  | 12   | 171   | 12   |
| Danville.....                                  | 94                  | 67                                   | 10 0  | 67                                   | 10 0  | 263                                  | 25                                   | 256                                  | 67   | 256   | 67   |
| Dudswell.....                                  | 28                  | 45                                   | 0 0   | 45                                   | 0 0   | 175                                  | 50                                   | 171                                  | 12   | 171   | 12   |
| Dunham.....                                    | 84                  | 90                                   | 0 0   | 90                                   | 0 0   | 351                                  | 00                                   | 342                                  | 23   | 342   | 23   |
| Durham, No. 1.....                             | 70                  | 40                                   | 0 0   | 40                                   | 0 0   | 156                                  | 00                                   | 152                                  | 10   | 152   | 10   |
| St. Eustache.....                              | 100                 | 40                                   | 0 0   | 67                                   | 10 0  | 263                                  | 25                                   | 256                                  | 67   | 256   | 67   |
| Farnham, catholiques.....                      | 250                 | 40                                   | 0 0   | 60                                   | 0 0   | 234                                  | 00                                   | 228                                  | 15   | 228   | 15   |
| Farnham, protestants.....                      | 53                  | 67                                   | 10 0  | 67                                   | 10 0  | 256                                  | 50                                   | 256                                  | 67   | 256   | 67   |
| Freleighsburg.....                             | 90                  | 40                                   | 0 0   | 60                                   | 0 0   | 234                                  | 00                                   | 228                                  | 15   | 228   | 15   |
| St. Colomban de Sillery.....                   | 121                 | 45                                   | 0 0   | 45                                   | 0 0   | 171                                  | 00                                   | 171                                  | 12   | 171   | 12   |
| Ste. Foye.....                                 | 48                  | 45                                   | 0 0   | 45                                   | 0 0   | 175                                  | 50                                   | 171                                  | 12   | 171   | 12   |
| Gentilly.....                                  | 89                  | 45                                   | 0 0   | 45                                   | 0 0   | 175                                  | 50                                   | 171                                  | 12   | 171   | 12   |
| Granby.....                                    | 67                  | 90                                   | 0 0   | 90                                   | 0 0   | 351                                  | 00                                   | 342                                  | 23   | 342   | 23   |
| Georgeville.....                               | 57                  | 45                                   | 0 0   | 45                                   | 0 0   | 175                                  | 50                                   | 171                                  | 12   | 171   | 12   |
| St. Grégoire.....                              | 70                  | 45                                   | 0 0   | 45                                   | 0 0   | 175                                  | 50                                   | 171                                  | 12   | 171   | 12   |
| Huntingdon.....                                | 140                 | 100                                  | 0 0   | 100                                  | 0 0   | 390                                  | 00                                   | 380                                  | 25   | 380   | 25   |
| St. Jean Dorchester, catholiques.....          | 275                 | 45                                   | 0 0   | 90                                   | 0 0   | 351                                  | 00                                   | 342                                  | 23   | 342   | 23   |
| St. Jean Dorchester, protestants.....          | 77                  | 90                                   | 0 0   | 90                                   | 0 0   | 351                                  | 00                                   | 342                                  | 23   | 342   | 23   |
| St. Jean Isle d'Orléans.....                   | 29                  | 45                                   | 0 0   | 45                                   | 0 0   | 175                                  | 50                                   | 171                                  | 12   | 171   | 12   |
| Knowlton.....                                  | 140                 | 90                                   | 0 0   | 90                                   | 0 0   | 351                                  | 00                                   | 342                                  | 23   | 342   | 23   |
| Kamouraska.....                                | 84                  | 67                                   | 10 0  | 67                                   | 10 0  | 390                                  | 00                                   | 380                                  | 25   | 380   | 25   |
| Laprairie.....                                 | 117                 | 45                                   | 0 0   | 60                                   | 0 0   | 234                                  | 00                                   | 228                                  | 15   | 228   | 15   |
| Lotbinière.....                                | 14                  | 40                                   | 0 0   | 40                                   | 0 0   | 156                                  | 00                                   | 152                                  | 10   | 152   | 10   |
| St. Laurent.....                               | 134                 | 135                                  | 0 0   | 135                                  | 0 0   | 256                                  | 00                                   | 513                                  | 34   | 513   | 34   |
| L'Islet.....                                   | 80                  | 45                                   | 0 0   | 67                                   | 10 0  | 263                                  | 25                                   | 256                                  | 67   | 256   | 67   |
| Montréal, académie commerciale catholique..... | 200                 | 67                                   | 10 0  | 67                                   | 10 0  | 256                                  | 50                                   | 256                                  | 67   | 256   | 67   |
| Montmagny.....                                 | 220                 | 75                                   | 0 0   | 75                                   | 0 0   | 292                                  | 50                                   | 285                                  | 29   | 285   | 29   |
| Ste. Marthe.....                               | 99                  | 45                                   | 0 0   | 45                                   | 0 0   | 175                                  | 50                                   | 171                                  | 12   | 171   | 12   |
| Missisquoi.....                                | 64                  | 45                                   | 0 0   | 45                                   | 0 0   | 175                                  | 50                                   | 262                                  | 52   | 262   | 52   |
| Pointe-aux-Trembles.....                       | 72                  | 90                                   | 0 0   | 90                                   | 0 0   | 351                                  | 00                                   | 342                                  | 23   | 342   | 23   |
| Philipsburg.....                               | 46                  | 45                                   | 0 0   | 45                                   | 0 0   | 175                                  | 50                                   | 171                                  | 12   | 171   | 12   |
| Sherbrooke.....                                | 98                  | 100                                  | 0 0   | 100                                  | 0 0   | 390                                  | 00                                   | 380                                  | 25   | 380   | 25   |
| Sorel, catholiques.....                        | 270                 | 67                                   | 10 0  | 90                                   | 0 0   | 342                                  | 00                                   | 342                                  | 23   | 342   | 23   |
| Sorel, protestants.....                        | 39                  | 40                                   | 0 0   | 40                                   | 0 0   | 156                                  | 00                                   | 152                                  | 10   | 152   | 10   |
| Stanbridge.....                                | 137                 | 87                                   | 10 0  | 67                                   | 10 0  | 263                                  | 25                                   | 256                                  | 67   | 256   | 67   |
| Shefford.....                                  | 95                  | 90                                   | 0 0   | 90                                   | 0 0   | 351                                  | 25                                   | 342                                  | 23   | 342   | 23   |
| Sutton.....                                    | 26                  | 67                                   | 10 0  | 67                                   | 10 0  | 263                                  | 25                                   | 256                                  | 67   | 256   | 67   |
| Stanstead.....                                 | 125                 | 157                                  | 10 0  | 157                                  | 10 0  | 614                                  | 25                                   | 698                                  | 89   | 698   | 89   |
| St. Timothée.....                              | 80                  | 40                                   | 0 0   | 40                                   | 0 0   | 156                                  | 00                                   | 152                                  | 10   | 152   | 10   |
| Trois-Rivières, catholiques.....               | 42                  | 40                                   | 0 0   | 90                                   | 0 0   | 351                                  | 00                                   | 342                                  | 23   | 342   | 23   |
| Trois-Rivières, protestants.....               | 24                  | 90                                   | 0 0   |                                      |       | 195                                  | 00                                   | 229                                  | 13   | 229   | 13   |
| Vaudreuil.....                                 | 89                  | 45                                   | 0 0   | 45                                   | 0 0   | 175                                  | 50                                   | 171                                  | 12   | 171   | 12   |
| Yamachioche.....                               | 145                 | 45                                   | 0 0   | 67                                   | 10 0  | 263                                  | 25                                   | 256                                  | 67   | 256   | 67   |
| Académie commerciale, Québec.....              | 71                  | 45                                   | 0 0   | 45                                   | 0 0   | 170                                  | 00                                   | 171                                  | 12   | 171   | 12   |
| Total.....                                     |                     |                                      |       |                                      |       |                                      |                                      |                                      |      | 15645 | 31   |



## LISTE No. 6.—ÉCOLES MODÈLES.

| NOM DE L'INSTITUTION.  | Nombre<br>d'élèves. | Subvention<br>annuelle<br>pour 1857. | Subvention<br>annuelle<br>pour 1858. | Subvention<br>annuelle<br>pour 1859. | Subvention<br>annuelle<br>pour 1860. |
|--|---------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
|  |                     | £ s. d.                              | \$ cts.                              | \$ cts.                              | \$ cts.                              |
| St. Andrew's school, Quebec.....   | 95                  | 100 0 0                              | 300 00                               | 380 25                               | 380 25                               |
| British and Canadian School Society, Mont.   | 100                 | 200 0 0                              | 780 00                               | 760 50                               | 760 50                               |
| Colonial Church & Sch. Society, Sherbrooke.  | 105                 | 50 0 0                               | 195 00                               | 190 13                               | 190 13                               |
| British & Canadian School Society, Quebec.   | 217                 | 200 0 0                              | 780 00                               | 390 00                               | 760 50                               |
| National School, Quebec.....   | 149                 | 111 2 3                              | 433 33                               | 422 50                               | 422 50                               |
| Pointe St. Charles.....  | 112                 | .....                                | .....                                | .....                                | 281 26                               |
| Société d'éducation, Québec.....   | 597                 | 280 0 0                              | 1092 00                              | 1064 70                              | 1064 70                              |
| do do Trois-Rivières.....  | 305                 | 125 0 0                              | 375 00                               | 572 92                               | 572 92                               |
| American Presbyterian School Society, Mont.  | 123                 | .....                                | 390 00                               | 380 25                               | 380 25                               |
| Colonial Church & School Society, Montréal   | 1138                | 200 0 0                              | 780 00                               | 760 50                               | 760 50                               |
| Lorette, école des filles.....   | .....               | 37 10 0                              | 146 25                               | 142 60                               | 142 60                               |
| do do garçons.....   | .....               | 37 10 0                              | 146 25                               | 142 60                               | 142 60                               |
| Stanfold.....  | 25                  | 15 0 0                               | 60 00                                | 60 00                                | 60 00                                |
| Caughnawaga, école sauvage.....  | 26                  | 50 0 0                               | 195 00                               | 190 13                               | 92 78                                |
| St. François, do do.....   | 30                  | 50 0 0                               | 195 00                               | 190 13                               | 190 13                               |
| Québec, Haute-ville, Infant School.....  | .....               | 55 11 0                              | 216 45                               | 211 04                               | 211 04                               |
| Québec, Basse-ville, Infant School.....  | 60                  | 50 0 0                               | 195 00                               | 190 13                               | 190 13                               |
| St. Jacques, Montréal.....   | 773                 | 250 0 0                              | 975 00                               | 950 63                               | 950 63                               |
| Les commissaires catholiques de la cité de<br>Québec, pour leurs écoles modèles..... | 352                 | 100 0 0                              | 390 00                               | 380 25                               | 380 25                               |
| Deschambeault.....   | 97                  | 45 0 0                               | 175 50                               | 171 12                               | 171 12                               |
| St. Constant.....  | 101                 | 33 15 0                              | 131 62                               | 128 33                               | 128 33                               |
| St. Jacques le Mineur.....   | 126                 | 33 15 0                              | 131 62                               | 128 33                               | 128 33                               |
| Pointe Claire.....   | 35                  | 45 0 0                               | 175 50                               | 171 12                               | 171 12                               |
| Lachine.....   | 140                 | 20 0 0                               | 80 00                                | 80 00                                | 80 00                                |
| Côte des Neiges.....   | 65                  | 20 0 0                               | 80 00                                | 80 00                                | 80 00                                |
| St. Antoine de Tilly.....  | 38                  | 20 0 0                               | 80 00                                | 80 00                                | 80 00                                |
| St. Edouard.....   | 128                 | 20 0 0                               | 80 00                                | 80 00                                | 80 00                                |
| Ste. Philomène.....  | 64                  | 20 0 0                               | 80 00                                | 80 00                                | 80 00                                |
| St. François du Lac.....   | 80                  | 20 0 0                               | 80 00                                | 80 00                                | 80 00                                |
| Laprairie.....   | 68                  | 20 0 0                               | 80 00                                | 80 00                                | 80 00                                |
| Roxton.....  | 64                  | 20 0 0                               | 80 00                                | 80 00                                | 150 00                               |
| Lacolle.....   | 66                  | 20 0 0                               | 80 00                                | 80 00                                | 80 00                                |
| Côteau St. Louis.....  | 55                  | 20 0 0                               | 80 00                                | 80 00                                | 80 00                                |
| Pointe du Lac.....   | 136                 | 20 0 0                               | 80 00                                | 80 00                                | 80 00                                |
| Rivière du Loup.....   | 81                  | 20 0 0                               | 80 00                                | 80 00                                | 80 00                                |
| Ste. Anne de Lapérade.....   | 122                 | 20 0 0                               | 80 00                                | 80 00                                | 80 00                                |
| St. Romuald de Lévi.....   | 95                  | 20 0 0                               | 80 00                                | 80 00                                | 80 00                                |
| St. Charles, St. Hyacinthe.....  | 122                 | 20 0 0                               | 80 00                                | 80 00                                | 80 00                                |
| St. Grégoire.....  | 56                  | 20 0 0                               | 80 00                                | 80 00                                | 80 00                                |
| St. Roch, Québec.....  | 30                  | 20 0 0                               | 80 00                                | 80 00                                | 80 00                                |
| St. Henri, Hochelaga.....  | 145                 | 20 0 0                               | 80 00                                | 80 00                                | 80 00                                |
| Beaumont.....  | 114                 | 20 0 0                               | 80 00                                | 80 00                                | 80 00                                |
| Magog.....   | 54                  | 20 0 0                               | 80 00                                | 80 00                                | 80 00                                |
| West Brome.....  | 46                  | 20 0 0                               | 80 00                                | 80 00                                | 80 00                                |
| Cap Santé.....   | 25                  | 20 0 0                               | 80 00                                | 80 00                                | 80 00                                |
| St. André, Kamouraska.....   | 74                  | .....                                | .....                                | 80 00                                | 80 00                                |
| Ste. Anne des Plaines.....   | 67                  | .....                                | .....                                | 80 00                                | 80 00                                |
| St. Césaire.....   | 145                 | .....                                | .....                                | 80 00                                | 80 00                                |
| St. Joachim des Deux-Montagnes.....  | 85                  | .....                                | .....                                | 80 00                                | 80 00                                |
| Boucherville.....  | 115                 | .....                                | .....                                | 80 00                                | 80 00                                |
| Lachine, diss.....   | 66                  | .....                                | .....                                | 80 00                                | 80 00                                |
| Malbaie.....   | 30                  | .....                                | .....                                | 80 00                                | 80 00                                |
| St. Hermas.....  | 100                 | .....                                | .....                                | 80 00                                | 80 00                                |
| Ste. Rose.....   | 50                  | .....                                | .....                                | 80 00                                | 80 00                                |
| St. Denis, Kamouraska.....   | 103                 | .....                                | .....                                | 80 00                                | 80 00                                |
| St. Hyacinthe.....   | 60                  | .....                                | .....                                | 80 00                                | 80 00                                |
| Chicoutimi.....  | 42                  | .....                                | .....                                | 80 00                                | 80 00                                |
| St. Sévère.....  | 77                  | .....                                | .....                                | 80 00                                | 80 00                                |
| St. Roch l'Achigan.....  | 74                  | .....                                | .....                                | 80 00                                | 80 00                                |
| St. Pierre Rivière du sud.....   | 40                  | .....                                | .....                                | 80 00                                | 80 00                                |
| Bury.....  | 40                  | .....                                | .....                                | 80 00                                | 80 00                                |
| St. Philippe.....  | 65                  | .....                                | .....                                | 80 00                                | 80 00                                |
| Châteauguay.....   | 82                  | .....                                | .....                                | 80 00                                | 80 00                                |





TABLEAU de la distribution de la subvention supplémentaire aux municipalités pauvres, pour 1860.

| Comtés.        | Municipalités.         | Motifs qui ont porté à accorder la subvention supplémentaire et qui en ont déterminé le montant. | Montant de la subvention annuelle ordinaire. |      | Montant de la subvention supplémentaire prélevée. |      | Montant de la subvention supplémentaire mandée. |      | Subvention supplémentaire accordée. |      |
|----------------|------------------------|--|--|------|---|------|---|------|-------------------------------------|------|
|                |                        |  | \$   | cts. | \$  | cts. | \$  | cts. | \$                                  | cts. |
| Arthabaska..   | Aston .....            | Etablissement nouveau et pauvre.....   | 29   | 86   |   |      |   |      | 37                                  | 00   |
| do .....       | Horton .....           | do do .....  |  |      |   |      |   |      | 37                                  | 00   |
| do .....       | Chester Ouest.....     | do do bâti 3<br>maisons d'école, \$400 .....   | 81   | 84   | 160   | 00   | 80  | 00   | 32                                  | 00   |
| do .....       | Chester Est .....      | do do bâti 2<br>maisons d'école, \$300 .....   | 41   | 82   | 204   | 00   | 80  | 00   | 32                                  | 00   |
| do .....       | Tingwick .....         | Etablissement nouveau et pauvre .....  | 136  | 62   | 115   | 66   | 50  | 00   | 37                                  | 00   |
| do .....       | Tingwick, dissid. .... | do de .....  |  |      |   |      | 20  | 00   | 32                                  | 00   |
| do .....       | St. Christophe ...     | do do a bâti<br>et réparé des maisons d'école, \$300 .....                                       | 126  | 96   | 144   | 00   | 80  | 00   | 32                                  | 00   |
| do .....       | Bulstrode .....        | Nouveau et pauvre; a bâti une maison<br>d'école, \$250.....                                      | 42   | 62   | 75  | 00   | 80  | 00   | 37                                  | 00   |
| do .....       | St. Norbert.....       | Nouveau, a réparé ses maisons d'école,<br>\$130 .....  | 166  | 86   | 239   | 00   | 80  | 00   | 37                                  | 00   |
| do .....       | Warwick.....           | Nouveau. Bâti une maison d'école<br>et répare les autres.....                                    | 89   | 26   | 200   | 00   | 80  | 00   | 32                                  | 00   |
| do .....       | Warwick, dis.....      | A bâti deux maisons d'école, \$395 .....   |  |      | 45  | 00   | 80  | 00   | 32                                  | 00   |
| do .....       | Stanford .....         | Prélevé une forte cotisation, a bâti une<br>maison d'école, \$200 .....                          | 197  | 32   | 600   | 00   | 80  | 00   | 32                                  | 00   |
| Bonaventure.   | Ristigouche .....      | Pauvre. Bâti une maison d'école, \$130 .....   | 115  | 78   | 160   | 00   | 120   | 00   | 32                                  | 00   |
| do .....       | Maria .....            | Pauvre. A réparé ses maisons d'école,<br>\$85 .....  | 187  | 71   | 220   | 00   | 60  | 00   | 32                                  | 00   |
| do .....       | Mann .....             | Pauvre .....   | 79   | 40   | 80  | 00   | 80  | 00   | 32                                  | 00   |
| do .....       | Port Daniel.....       | Pauvre .....   | 115  | 08   | 128   | 00   | 80  | 00   | 32                                  | 00   |
| do .....       | Carleton .....         | Pauvre .....   | 119  | 11   | 203   | 00   | 80  | 00   | 32                                  | 00   |
| do .....       | Ristigouche .....      | Sauvage, pauvre .....  | 50   | 00   |   |      |   |      | 50                                  | 00   |
| Bellechasse .. | St. Raphaël .....      | Soutient 5 écoles, pauvre.....   | 236  | 76   | 252   | 00   | 80  | 00   | 37                                  | 00   |
| Berthier ..... | St. Norbert.....       | Nouvelle paroisse, pauvre. A construit<br>3 maisons d'école, \$725 .....                         | 148  | 13   | 257   | 00   | 80  | 00   | 37                                  | 00   |
| Beauce .....   | Aylmer .....           | Nouveau et très pauvre.....  | 36   | 85   | 181   | 00   | 80  | 00   | 37                                  | 00   |
| do .....       | Lambton .....          | do do .....  | 83   | 51   | 199   | 00   | 80  | 00   | 32                                  | 00   |
| do .....       | Forsyth .....          | do do .....  | 54   | 53   | 80  | 00   | 50  | 00   |                                     |      |
| do .....       | St. Victor .....       | do do .....  | 117  | 56   | 240   | 00   | 50  | 00   | 32                                  | 00   |
| do .....       | St. Frédéric .....     | do do .....  | 163  | 96   | 228   | 00   | 80  | 00   | 32                                  | 00   |
| do .....       | Aubert Gallion ..      | Pauvre, est cotisé pour bâtisse d'église,<br>etc.....  | 193  | 98   | 200   | 00   | 100   | 00   | 32                                  | 00   |
| Bagot .....    | St. Bonaventure ..     | Paroisse nouvelle et pauvre. A bâti<br>une maison d'école.....                                   | 40   | 43   | 102   | 25   | 80  | 00   | 32                                  | 00   |
| do .....       | Acton .....            | Cet établissement est nouveau et fait<br>les plus grands sacrifices.....                         | 59   | 40   | 700   | 00   | 80  | 00   | 32                                  | 00   |
| Brome.....     | Bolton, dissidents ..  | Tout nouvellement établi et pauvre ...   | 58   | 00   | 147   | 00   | 100   | 00   | 32                                  | 00   |
| Compton .....  | Clifton .....          | Nouveau, dont la population a beau-<br>coup augmenté depuis le recensem. ....                    | 53   | 15   | 120   | 00   | 50  | 00   | 32                                  | 00   |
| do .....       | Lingwick .....         | do do A bâti une<br>maison, et réparé 2 autres, \$140.....                                       | 112  | 41   | 267   | 45   | 60  | 00   | 32                                  | 00   |
| do .....       | South Winslow ...      | Nouveau, population beaucoup aug-<br>mentée depuis le recensement.....                           | 100  | 63   | 250   | 00   | 80  | 00   | 32                                  | 00   |
| do .....       | Hereford .....         | do do do .....   | 50   | 36   | 90  | 00   | 80  | 00   | 32                                  | 00   |
| do .....       | Newport .....          | do do A prélevé \$120<br>pour réparer ses écoles .....   | 47   | 63   | 210   | 00   | 80  | 00   | 37                                  | 00   |
| Chicoutimi ..  | Bagotville .....       | Nouveau et très pauvre.....  | 195  | 88   | 222   | 00   | 40  | 00   | 32                                  | 00   |
| do .....       | Chicoutimi .....       | do do .....  | 143  | 44   | 168   | 00   | 80  | 00   | 32                                  | 00   |
| do .....       | Vill. Chicoutimi ..    | Nouveau, et fait de grands sacrifices.<br>A établi une école modèle .....                        | 49   | 96   | 120   | 00   | 80  | 00   | 32                                  | 00   |
| do .....       | Bagot .....            | Pauvre. A bâti une maison, \$400....   | 143  | 58   | 150   | 00   | 60  | 00   | 32                                  | 00   |
| do .....       | St. Joseph .....       | Nouveau et pauvre .....  | 54   | 94   | 148   | 00   | 80  | 00   | 37                                  | 00   |
| do .....       | St. Jean .....         | do do .....  | 74   | 82   | 78  | 00   | 60  | 00   | 37                                  | 00   |
| do .....       | Harvey .....           | do do .....  | 29   | 71   | 166   | 00   | 80  | 00   | 37                                  | 00   |
| do .....       | Laterrière .....       | do do A bâti une maison<br>et réparé les autres, \$200 .....                                     | 75   | 51   | 203   | 94   | 80  | 00   | 37                                  | 00   |
| do .....       | Onatchouan .....       | N'était pas établi lors du dernier recen.<br>.....   |  |      | 60  | 00   | 80  | 00   | 37                                  | 00   |
| do .....       | Labarre .....          | do do do do .....  |  |      | 50  | 00   | 80  | 00   | 30                                  | 00   |

TABLEAU de la distribution de la subvention supplémentaire aux municipalités pauvres, pour 1860.—*Suite*

| Comtés.         | Municipalités.                    | Motifs qui ont porté à accorder la subvention supplémentaire et qui en ont déterminé le montant. | Montant de la subvention annuelle ordinaire. |       | Montant de la cotisation prélevée. |       | Montant de la subvention supplémentaire mandée. |       | Subvention supplémentaire accordée. |      |
|-----------------|-----------------------------------|--|--|-------|------------------------------------|-------|---|-------|-------------------------------------|------|
|                 |                                   |  | \$   | cts.  | \$                                 | cts.  | \$  | cts.  | \$                                  | cts. |
| Chambly.....    | Chambly, dissid.                  | Peu nombreux.....  | 60   | 00    | 184                                | 00    | 40  | 00    | 16                                  | 00   |
| Champlain...    | St. Maurice, diss.                | do Ont bâti une maison.....  | 26   | 00    | 88                                 | 00    | 60  | 00    | 16                                  | 00   |
| do .....        | St. Narcisse.....                 | Montre beaucoup de zèle. Bâtit deux maisons.....   | 111  | 50    | 176                                | 00    | 100   | 00    | 37                                  | 00   |
| do .....        | St. Maurice .....                 | do do \$300  | 174  | 00    | 236                                | 00    | .....   | ..... | 32                                  | 00   |
| do .....        | Batiscan.....                     | Peu peuplé et pauvre .....   | 133  | 00    | 166                                | 00    | 133   | 00    | 32                                  | 00   |
| do .....        | St. Prosper.....                  | do do A bâti une maison, \$120.....  | 120  | 00    | 152                                | 00    | 80  | 00    | 32                                  | 00   |
| Charlevoix..... | Settrington .....                 | Etablissement tout nouveau et pauvre.  | 39   | 01    | 89                                 | 77    | 60  | 00    | 37                                  | 00   |
| do .....        | Ste. Agnès.....                   | Est pauvre et fait des sacrifices. Réparations, \$50 .....                                       | 177  | 86    | 200                                | 00    | 60  | 00    | 32                                  | 00   |
| do .....        | St. Urbain .....                  | do do \$40.....  | 101  | 61    | 140                                | 00    | 80  | 00    | 32                                  | 00   |
| do .....        | St. Irénée .....                  | do do \$40.....  | 121  | 01    | 208                                | 00    | 60  | 00    | 32                                  | 00   |
| do .....        | St. Fidèle.....                   | do do \$60.....  | 130  | 10    | 161                                | 25    | 60  | 00    | 32                                  | 00   |
| do .....        | Petite Rivière.....               | do do \$80.....  | 80   | 23    | 120                                | 00    | 60  | 00    | 32                                  | 00   |
| Châteauguay     | St. Jean Chrysostôme No. 1, diss. | Sont peu nombreux .....  | 10   | 00    | 60                                 | 00    | .....   | ..... | 14                                  | 00   |
| 2 Montagnes.    | St. Colomban.....                 | Etablissement nouveau et pauvre.....   | 123  | 70    | 140                                | 00    | 80  | 00    | 37                                  | 00   |
| do .....        | St. Placide.....                  | Fait de grands sacrifices, est pauvre.   | 171  | 20    | 424                                | 00    | 80  | 00    | 32                                  | 00   |
| Dorchester ...  | Cranbourne.....                   | Nouveau et pauvre .....  | 39   | 81    | 65                                 | 00    | 50  | 00    | 32                                  | 00   |
| do .....        | St. Edouard.....                  | do Construit une grande maison d'école.....  | 156  | 32    | 170                                | 00    | 40  | 00    | 37                                  | 00   |
| Drummond...     | Durham, No. 1, d.                 | Peu nombreux et pauvres. Bâtissent une maison d'école.....                                       | 13   | 75    | 120                                | 00    | 60  | 00    | 32                                  | 00   |
| do .....        | Wickham .....                     | Fait de bien grands sacrifices. Construit une maison d'école .....                               | 80   | 68    | 650                                | 00    | 80  | 00    | 37                                  | 00   |
| do .....        | Durham No. 2 ...                  | do do do \$248   | 77   | 96    | 142                                | 00    | 100   | 00    | 32                                  | 00   |
| Drummond...     | St. Germain.....                  | Fait de bien grands sacrifices. Construit une maison d'école, \$100.....                         | 127  | 56    | 397                                | 00    | 45  | 00    | 37                                  | 00   |
| do .....        | Wendover.....                     | Tout nouveau .....   | .....  | ..... | .....                              | ..... | .....   | ..... | 37                                  | 00   |
| Gaspé.....      | Newport .....                     | Peu peuplé et pauvre.....  | 48   | 46    | 60                                 | 00    | 80  | 00    | 32                                  | 00   |
| do .....        | Pabos .....                       | do do .....  | 83   | 24    | 256                                | 00    | 80  | 00    | 32                                  | 00   |
| do .....        | Cap Chatte.....                   | Peu peuplé et très pauvre.....   | 23   | 41    | 28                                 | 00    | 40  | 00    | 20                                  | 00   |
| do .....        | Ste. Anne d. Mo.                  | Population dispersée.....  | 111  | 12    | 200                                | 00    | .....   | ..... | 40                                  | 00   |
| do .....        | Grande Rivière..                  | La loi y fonctionne régulièrement et on y fait de très grands sacrifices.....                    | 96   | 06    | 212                                | 00    | 80  | 00    | 80                                  | 00   |
| do .....        | Percé.....                        | Pauvre. Population dispersée.....  | 248  | 06    | 832                                | 00    | 80  | 00    | 32                                  | 00   |
| do .....        | Baie Nord.....                    | Peu peuplé et pauvre.....  | 40   | 00    | 80                                 | 00    | 80  | 00    | 32                                  | 00   |
| Hochelaga...    | Coteau St. Louis..                | Reçoit une faible allocation et a une grande augmentation de population.                         | 138  | 56    | 600                                | 00    | 80  | 00    | 32                                  | 00   |
| Huntingdon..    | Huntingdon.....                   | Allocation très faible. Population considérablement augmentée.....                               | 94   | 66    | 500                                | 00    | 100   | 00    | 32                                  | 00   |
| do .....        | do dissid.....                    | do do do do.....   | .....  | ..... | 80                                 | 00    | 80  | 00    | 32                                  | 00   |
| Iberville.....  | Ste. Brigitte.....                | Paroisse nouvelle et pauvre.....   | 188  | 56    | 388                                | 35    | 80  | 00    | 37                                  | 00   |
| L'Islet.....    | St. Cyrille.....                  | Très pauvre.....   | 62   | 58    | 136                                | 00    | 80  | 00    | 32                                  | 00   |
| Joliette.....   | St. Alphonse.....                 | Nouveau et pauvre.....   | 156  | 90    | 314                                | 00    | 80  | 00    | 32                                  | 00   |
| do .....        | St. Ambroise diss.                | Sont peu nombreux .....  | 34   | 40    | 91                                 | 00    | 20  | 00    | 20                                  | 00   |
| Kamouraska.     | St. Alexandre.....                | Preuve et soutient 7 écoles.....   | 159  | 56    | 204                                | 00    | 80  | 00    | 37                                  | 00   |
| do .....        | St. Modeste, Lxw.                 | Nouveau et très pauvre.....  | 81   | 66    | 100                                | 00    | 50  | 00    | 37                                  | 00   |
| do .....        | Mont Carmel.....                  | Peu peuplé et pauvre.....  | 83   | 51    | 90                                 | 00    | 60  | 00    | 32                                  | 00   |
| do .....        | St. Onésime.....                  | do do .....  | .....  | ..... | 241                                | 50    | 80  | 00    | 37                                  | 00   |
| Lévi.....       | St. Lambert.....                  | Nouveau et pauvre.....   | 125  | 65    | 152                                | 00    | 80  | 00    | 32                                  | 00   |
| Lotbinière...   | Ste. Agathe.....                  | do do .....  | 72   | 86    | 120                                | 00    | 80  | 00    | 32                                  | 00   |
| do .....        | St. Flavien.....                  | do do Soutient 3 écoles ..   | 79   | 25    | 109                                | 00    | 80  | 00    | 32                                  | 00   |
| Montmagny..     | Berthier.....                     | Peu peuplé. Soutient 3 bonnes éco.   | 169  | 95    | 331                                | 20    | 120   | 00    | 32                                  | 00   |
| do .....        | Ile aux Grues...                  | Peu peuplé et pauvre.....  | 86   | 77    | 98                                 | 00    | 80  | 00    | 32                                  | 00   |
| Mégantic.....   | St. Ferdinand.....                | Nouveau; les commis. rencontrent beaucoup de difficultés.....                                    | 233  | 40    | 780                                | 00    | 80  | 00    | 37                                  | 00   |
| do .....        | Ste. Sophie.....                  | Nouveau et pauvre.....   | 169  | 05    | 365                                | 20    | 80  | 00    | 37                                  | 00   |
| do .....        | Ste. Julie.....                   | do do .....  | 119  | 63    | 388                                | 00    | 80  | 00    | 37                                  | 00   |

TABLEAU de la distribution de la subvention supplémentaire aux municipalités pauvres pour 1860.—*Suite.*

| Comtés.        | Municipalités.      | Motifs qui ont porté à accorder la subvention supplémentaire et qui en ont déterminé le montant. | Montant de la subvention annuelle ordinaire. | Montant de la cotisation prélevée. | Montant de la subvention supplémentaire demandée. | Subvention supplémentaire accordée. |
|----------------|---------------------|--|--|------------------------------------|---|-------------------------------------|
|                |                     |  | \$ cts.                                      | \$ cts.                            | \$ cts.   | \$ cts.                             |
| Montmorenci    | St. Féréol.....     | Très pauvre.....   | 93 00  | 100 00                             | 80 00   | 32 00                               |
| Missisquoi ... | Stanbridge, diss... | Sont dispersés au milieu d'une pop. d'une croyance différente.....                               | 145 00                                       | 232 00                             | 100 00  | 37 00                               |
| Maskinongé..   | St. Paulin.....     | Insuffisance de la subvention, a 4 éco.  | 110 06                                       | 182 00                             | 60 00   | 32 00                               |
| do             | Peterborough.....   | Nouveau et pauvre.....   | 50 00  | 81 31                              | 60 00   | 37 00                               |
| Montcalm.....  | Chertsey.....       | do do  | 57 36  | 120 00                             | 50 00   | 37 00                               |
| do             | Kilkenny.....       | do do  | 166 33                                       | 221 00                             | 80 00   | 37 00                               |
| Nicolet.....   | Ste. Gertrude.....  | Pauvre.....  | 153 83                                       | 255 15                             | 60 00   | 32 00                               |
| do             | Ste. Monique, 2..   | Peu peuplé et pauvre.....  | 56 25  | 92 00                              | 40 00   | 32 00                               |
| Ottawa.....    | Eardley.....        | Pauvre. A bâti une maison, \$187.....  | 100 91                                       | 220 00                             | 100 00  | 37 00                               |
| Portneuf.....  | Ecureuils.....      | Peu peuplé.....  | 79 40  | 173 20                             | 80 00   | 32 00                               |
| Québec.....    | St. Dunstan.....    | Nouveau et pauvre.....   | 54 66  | 44 00                              | 40 00   | 32 00                               |
| do             | do diss...          | do do Bâtisse \$80.....  |  | 80 00                              | 40 00   | 32 00                               |
| Rimouski.....  | St. Fabien.....     | Pauvre.....  | 137 58                                       | 250 60                             | 40 00   | 32 00                               |
| do             | Métis.....          | Peu peuplé et pauvre, 3 écoles.....  | 32 45  | 80 50                              | 40 00   | 32 00                               |
| do             | Matane.....         | Pauvre. A réparé ses mais. d'éc. \$140.  | 166 20                                       | 340 00                             | 60 00   | 32 00                               |
| do             | St. Octave.....     | Pauvre. A bâti une maison, \$186.....  | 101 25                                       | 336 00                             | 56 00   | 37 00                               |
| Richelieu..... | St. Marcel.....     | Nouveau. Population beaucoup augmentée depuis le recensement.....                                | 152 55                                       | 240 00                             | 100 00  | 32 00                               |
| Richmond ...   | Melbourne.....      | Pour certaine partie de la municipalité très pauvre.....   | 252 55                                       | 617 00                             | .....   | 32 00                               |
| do             | Cleveland, diss...  | Peu nombreux et pauvre.....  | 20 00  | 37 00                              | .....   | 20 00                               |
| Saguenay.....  | Escoumains.....     | Pauvre.....  | 99 40  | 80 00                              | .....   | 32 00                               |
| Stanstead..... | Burford.....        | Peu peuplé. Construit une maison d'école, \$300.....   | 59 80  | 120 00                             | 100 00  | 32 00                               |
| Shefford.....  | Stukely.....        | Une partie de la municipalité se trouve très pauvre.....   | 305 06                                       | 392 00                             | .....   | 32 00                               |
| do             | Granby, diss.....   | Comprend des terres nouvel. établies..   | 114 00                                       | 162 00                             | 60 00   | 32 00                               |
| St. Maurice .. | Shawinigan.....     | Nouveau et pauvre.....   | 88 08  | 120 25                             | 80 00   | 32 00                               |
| do             | St. Sévère.....     | Pauvre.....  | 138 41                                       | 176 00                             | 60 00   | 32 00                               |
| do             | Gatineau.....       | Pauvre. Soutient 6 écoles.....   | 210 48                                       | 240 00                             | .....   | 32 00                               |
| Témiscouata.   | N.-D. du Portage.   | Etablissement nouveau et pauvre.....   | 131 21                                       | 224 73                             | 120 00  | 37 00                               |
| do             | St. Eloi.....       | Pauvre et a souffert de l'incendie de l'été dernier.....   | 162 31                                       | 162 03                             | 100 00  | 32 00                               |
| Terrebonne..   | Ste. Adèle.....     | Nouveau et pauvre.....   | 78 55  | 176 00                             | 80 00   | 37 00                               |
| Wolfe.....     | Wotton.....         | do do  | 92 45  | 103 92                             | 60 00   | 32 00                               |
|                |                     |  |  |                                    |   | 4120 00                             |

## Liste des pensions accordées pour 1860, aux instituteurs retirés de l'enseignement.

|                                 | \$ | cts. |                                    | \$ | cts. |
|---------------------------------|----|------|------------------------------------|----|------|
| P. Boucher.....                 | 31 | 50   | Henriette Rhéaume .....            | 18 | 00   |
| J. Beers .....                  | 22 | 50   | Henriette Ste. Marie .....         | 18 | 00   |
| Alexis Bouchard.....            | 19 | 50   | Marie Louise Girouard .....        | 27 | 00   |
| Jos. Belleau .....              | 27 | 53   | Geneviève Dupont .....             | 9  | 00   |
| Dlle. J. B. Blanchard .....     | 27 | 00   | F. X. Allard .....                 | 27 | 00   |
| Ls. Bolduc.....                 | 22 | 50   | Daniel Walters.....                | 18 | 00   |
| H. P. Bernard .....             | 12 | 00   | Demerise Raymond.....              | 15 | 00   |
| Dame M. Lse. Bérubé.....        | 19 | 50   | Isidore Manseau .....              | 24 | 00   |
| Mlle. E. Brown.....             | 26 | 11   | Louise Ayotte .....                | 30 | 00   |
| Dlle. Gen. Plessis Bélaire..... | 25 | 75   | Anna Recco .....                   | 15 | 00   |
| Andrew Clarke .....             | 25 | 50   | Elizabeth Gagné .....              | 27 | 00   |
| Dlle. Esther Clément .....      | 22 | 50   | Ls. Mathieu .....                  | 27 | 00   |
| Arch. Campbell.....             | 12 | 00   | Hedrige Dupont .....               | 27 | 00   |
| Dame C. Chèvrefils .....        | 12 | 00   | Julie Bonenfant, veuve Daston..... | 6  | 00   |
| Dlle. Louise Collin.....        | 15 | 00   | Marguerite Young .....             | 12 | 00   |
| H. Dalton .....                 | 15 | 48   | Flore Pelletier .....              | 21 | 00   |
| E. Dillon .....                 | 21 | 00   | Adèle Rivard .....                 | 15 | 00   |
| Marguerite Dorion .....         | 27 | 53   | Thersile Pothier.....              | 12 | 00   |
| Robt. Dupont .....              | 16 | 50   | André Gagnon .....                 | 18 | 00   |
| Dame Geneviève Fluette.....     | 27 | 12   | J. C. Pacaud .....                 | 30 | 00   |
| Dlle. Julie Fournier.....       | 27 | 53   | Marguerite Dupuy .....             | 18 | 00   |
| P. J. Gabion .....              | 13 | 86   | Reine Beaubien .....               | 9  | 00   |
| Miss A. Gilman .....            | 27 | 00   | Wm. Holtby .....                   | 9  | 00   |
| P. Guay .....                   | 15 | 00   | Miss H. E. Roy .....               | 9  | 00   |
| John Halpin .....               | 15 | 00   | Caroline Rankin .....              | 30 | 00   |
| J. B. Langlade .....            | 22 | 11   | Dlle A. Butler .....               | 30 | 00   |
| Dame E. Landry.....             | 25 | 86   | Dlle. Zoé Lalonde .....            | 30 | 00   |
| L. Lacasse .....                | 12 | 00   | Maurice Racicot .....              | 30 | 00   |
| J. B. Leclair.....              | 17 | 15   | Dlle. M. Fournier.....             | 30 | 00   |
| P. J. Mathon .....              | 13 | 50   | John Hughes.....                   | 30 | 00   |
| F. H. Morris .....              | 25 | 50   | F. Renaud .....                    | 27 | 00   |
| L. DeMontigny.....              | 12 | 00   | Dlle. M. Casault .....             | 30 | 00   |
| L. T. St. Michel .....          | 26 | 00   | Dlle. F. Sénéchal.....             | 30 | 00   |
| Dlle. J. Malherbes .....        | 23 | 00   | Elizabeth Paquet .....             | 30 | 00   |
| Dlle. C. Michaud .....          | 25 | 35   | Jos. Gagnon .....                  | 30 | 00   |
| Mde. Clarke .....               | 25 | 24   | Adam Ross .....                    | 18 | 00   |
| Jos. R. Maigrette .....         | 18 | 00   | Claire Walters.....                | 12 | 00   |
| Dlle. V. Pélerin .....          | 25 | 75   | Marie Lamontagne .....             | 21 | 00   |
| Dlle. C. Rankin.....            | 27 | 50   | Eliza Robin .....                  | 30 | 00   |
| Dlle. O. Richards.....          | 27 | 50   | John McMannus .....                | 30 | 00   |
| E. Soucy.....                   | 13 | 50   | Ls. Boucher.....                   | 24 | 00   |
| L. de Tonnancour.....           | 13 | 86   | Dlle. M. Sénéchal.....             | 30 | 00   |
| J. L. Wolfe.....                | 24 | 00   | Dlle. Ursule Bouffard .....        | 35 | 00   |
| Josephite Proulx .....          | 25 | 35   | Virginie Buteau .....              | 35 | 00   |
| Geo. Gray .....                 | 27 | 00   | Emilie Blais .....                 | 14 | 00   |
| Dlle. C. Bédoux .....           | 13 | 50   | Wm. Colgan .....                   | 35 | 00   |
| John Caffery .....              | 12 | 00   | Chs. Dolbigny .....                | 35 | 00   |
| Ol. Aubry .....                 | 28 | 50   | Louise Demers .....                | 35 | 00   |
| Veuve Dame Lefrançois .....     | 18 | 00   | Clémence Frégeau .....             | 35 | 00   |
| Dame Vict. Denault.....         | 9  | 00   | Martin E. Grossier .....           | 35 | 00   |
| Dame Z. Labris Desrochers ..... | 28 | 50   | Simon Jude Leblanc .....           | 35 | 00   |
| Joseph Bussièrre .....          | 27 | 00   | Ed. Lajeunesse .....               | 23 | 00   |
| L. M. Bertrand .....            | 27 | 00   | Hannah Mitchell .....              | 35 | 00   |
| P. Bouchard .....               | 27 | 00   | Walter McVicar .....               | 35 | 00   |
| Wm. Cunningham .....            | 27 | 00   | F. X. Montmarquet.....             | 35 | 00   |
| Marie Anne Courteau.....        | 9  | 00   | Rob. Marrow .....                  | 35 | 00   |
| Dlle Denise Dégagné .....       | 21 | 00   | Mathew O'Meara .....               | 26 | 00   |
| James Duffy .....               | 9  | 00   | Angélique Poitras .....            | 35 | 00   |
| J. B. Fortin .....              | 9  | 00   | Cécile Paston .....                | 35 | 00   |
| H. Guyon .....                  | 27 | 00   | Emilie Robitaille .....            | 35 | 00   |
| Marie Anne Greensel.....        | 25 | 50   | Pierre Rouleau .....               | 35 | 00   |
| J. B. Goudreault .....          | 27 | 00   | Césaire Richard .....              | 35 | 00   |
| F. Journaux .....               | 18 | 00   | Alexis Soulard .....               | 35 | 00   |
| E. Lortie .....                 | 24 | 00   | A. H. Beauchemin .....             | 12 | 00   |
| Lydia McElkins .....            | 21 | 00   | Joseph Bonin .....                 | 12 | 00   |
| John Martin .....               | 25 | 50   | Marie Carpentier .....             | 12 | 00   |
| F. Maindelle .....              | 18 | 00   | L. Desaulniers .....               | 12 | 00   |
| Marie Anne Pinard .....         | 27 | 00   | P. Aug. Drolet .....               | 12 | 00   |
| J. B. Phillinger .....          | 27 | 00   | L. Aug. Desrochers .....           | 12 | 00   |

## Liste des pensions accordées pour 1860, etc.—(Suite.)

|                           | \$ | cts. |                          | \$   | cts. |
|---------------------------|----|------|--------------------------|------|------|
| Mathilde Dupéré .....     | 12 | 00   | Appoline Proulx .....    | 12   | 00   |
| Henry Dawson .....        | 12 | 00   | C. H. Paquin .....       | 12   | 00   |
| Hélène Létourneau .....   | 12 | 00   | James Ryan .....         | 12   | 00   |
| Lse. Liévain .....        | 12 | 00   | Thos. Strong .....       | 12   | 00   |
| Eléonore Létourneau ..... | 12 | 00   | Adélaïde Thalon .....    | 12   | 00   |
| Catherine Lamb .....      | 12 | 00   | Marie Anne Thibaut ..... | 12   | 00   |
| Mélanie Michaud .....     | 12 | 00   | Dame Ve. Decelles .....  | 21   | 00   |
| Jos. Mathon .....         | 12 | 00   |                          |      |      |
| R. P. O'Donnell .....     | 12 | 00   |                          |      |      |
|                           |    |      |                          | 3366 | 58   |

## Etat de la dépense pour l'impression des Journaux de l'Education dans l'année 1860.

| 1860.              |  | \$   | cts. | \$   | cts. |
|--------------------|--|------|------|------|------|
|                    | Balance rapportée .....  | 2021 | 64   |      |      |
| Janvier .....      | Warrant, No. 1203 .....  |      |      | 1800 | 00   |
| 17 do .....        | Beauchemin et Payette, relieurs, etc., etc.....                                    | 487  | 51   |      |      |
| do do .....        | Senécal, Daniel et Cie, journal français et supplément.....                        | 186  | 00   |      |      |
| 31 do .....        | do do français .....   | 97   | 50   |      |      |
| 10 février .....   | do do français .....   | 124  | 00   |      |      |
| 21 do .....        | H. Bossange et Fils (Paris), Revues, etc.....                                      | 93   | 27   |      |      |
| 25 do .....        | Senécal, Daniel et Cie., journal anglais .....                                     | 78   | 00   |      |      |
| 9 mars .....       | do do français .....   | 124  | 00   |      |      |
| 23 do .....        | do do anglais .....  | 78   | 00   |      |      |
| 3 avril .....      | D. et J. Dawson, .....   | 12   | 00   |      |      |
| 7 do .....         | Senécal, Daniel et Cie., journal français.....                                     | 155  | 00   |      |      |
| 23 do .....        | J. W. Walker, graveur .....  | 5    | 50   |      |      |
| 26 do .....        | Eusèbe Senécal, journal anglais .....  | 78   | 00   |      |      |
| 23 mai .....       | do do français .....   | 124  | 00   |      |      |
| 4 juin .....       | do do anglais .....  | 78   | 00   |      |      |
| do do .....        | do do français .....   | 124  | 00   |      |      |
| 2 juillet .....    | do do anglais .....  | 78   | 00   |      |      |
| 24 do .....        | do do français avec supplément .....   | 186  | 00   |      |      |
| 8 août .....       | do do anglais .....  | 78   | 00   |      |      |
| 23 do .....        | do do français .....   | 124  | 00   |      |      |
| 15 septembre ..... | do do do .....   | 117  | 00   |      |      |
| 22 do .....        | Harper, gravures .....   | 8    | 00   |      |      |
| 4 octobre .....    | Eusèbe Senécal, journal français .....   | 124  | 00   |      |      |
| 16 do .....        | B. Dawson et Fils, divers .....  | 38   | 93   |      |      |
| 22 do .....        | Eusèbe Senécal, journal anglais .....  | 78   | 00   |      |      |
| 6 novembre .....   | do do français .....   | 124  | 00   |      |      |
| 28 do .....        | do do anglais .....  | 78   | 00   |      |      |
| 12 décembre .....  | do do français .....   | 124  | 00   |      |      |
|                    | Montant d'abonnement retiré de la banque d'épargne et<br>déposé à la B. H. C. .... |      |      | 2230 | 15   |
|                    | Balance due .....  |      |      | 974  | 20   |
|                    | Total .....  | 5004 | 35   | 5004 | 35   |

## ÉTAT de la correspondance du département, du 1er janvier au 31 décembre 1860.

|                                     | Janvier. | Février. | Mars. | Avril. | Mai. | Jun. | Juillet. | Août. | Septembre. | Octobre. | Novembre. | Décembre. | Totaux. | Total<br>des lettres<br>reçues et<br>expédiées. |
|-------------------------------------|----------|----------|-------|--------|------|------|----------|-------|------------|----------|-----------|-----------|---------|---|
| Lettres et documents reçus.         | 754      | 554      | 734   | 418    | 845  | 537  | 1064     | 696   | 449        | 752      | 470       | 534       | 7807    | 20609   |
| Lettres et documents expédiés ..... | 1007     | 724      | 509   | 638    | 783  | 811  | 1471     | 586   | 2107       | 2836     | 930       | 400       | 12802   |   |

## ÉTAT des dépenses des Ecoles Normales pour l'année 1860.

| ECOLES NORMALES.                  |          |          | LAVAL.   |          |
|-----------------------------------|----------|----------|--|----------|
|                                   | \$ cts.  | \$ cts.  |  | \$ cts.  |
| JACQUES CARTIER.                  |          |          |  |          |
| <i>Balance rapportée</i> .....    |          | 18 95    | <i>Balance rapportée</i> .....                                     | 355 91   |
| Subvention du gouvernement.....   |          | 8936 00  | Subvention du gouvernement et honoraires payés par les élèves..... | 13364 22 |
| Honoraires des élèves.....        |          | 4698 16  | Dépense.....   | 13518 34 |
| Dépense.....                      | 10472 19 |          | Balance en mains au 31 déc. 1860.                                  | 201 79   |
| Balance en mains au 31 déc. 1860. | 3180 92  |          |  |          |
|                                   | 13653 11 | 13653 11 |  | 13720 13 |
|                                   |          |          |  | 13720 13 |
| MCGILL.                           |          |          | <i>Balances en mains.</i>  |          |
| <i>Balance rapportée</i> .....    | 14 85    |          | 1... 3180 92   |          |
| Subvention du gouvernement.....   |          | 8532 00  | 2... 1378 77   |          |
| Honoraires des élèves.....        |          | 3110 51  | 3... 201 79  |          |
| Dépense.....                      | 10248 89 |          | \$4761 48  |          |
| Balance en mains au 31 déc. 1860. | 1378 77  |          |  |          |
|                                   | 11642 51 | 11642 51 |  |          |

---

**TABLEAU DES LIVRES**  
ENVOYÉS AUX  
**INSPECTEURS D'ÉCOLE**  
POUR ÊTRE DONNÉS EN PRIX EN  
**1860 ET PARTIE DE 1861.**

---





---

---

# REPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative, en date du 4 avril courant, demandant copie du rapport du Commandant Orlebar, sur l'amélioration de la navigation du Fleuve St. Laurent.

Par ordre,

C. ALLEYN,  
Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,  
Québec, 9 avril 1861.

---

---

*RAPPORT sur l'étude hydrographique du fleuve St. Laurent, au-dessus de Québec, faite par ordre de l'Amirauté, en 1858 et 1859.*

CHARLOTTE-TOWN, ÎLE DU PRINCE ÉDOUARD,

29 Février 1860.

MONSIEUR,—Habilement secondé par le Commandant Hancock et les autres officiers attachés à cette étude, j'ai fait le relèvement des côtes et sondé le fleuve St. Laurent depuis les rapides de Lachine, à dix milles au-dessus de Montréal, jusqu'à L'Ange-Gardien, à huit milles au-dessous de Québec.

Le résultat de ce travail, fait sur une échelle de trois pouces au mille marin, et qui couvre quatorze feuilles de papier éléphant double, est maintenant devant moi. Quatre feuilles ont déjà été expédiées en Angleterre, et le reste est en voie d'être copié pour être envoyé à l'Amirauté et être publié.

Comme un examen de ces plans permettrait à Votre Excellence de juger facilement de la vérité du rapport que je vais maintenant commencer, j'aurais préféré retarder ce rapport jusqu'à leur publication; mais appréciant, d'un autre côté, tout l'intérêt que porte le public canadien généralement à tous les travaux qui se rattachent au développement du commerce du Canada et à l'amélioration de sa grande voie de communication par eau, je me suis décidé à ne pas différer plus longtemps de soumettre mon rapport à Votre Excellence, et de donner mon témoignage impartial sur la valeur des vastes améliorations faites, depuis quelques années, dans le fleuve St. Laurent au-dessus de Québec.

Depuis le moment de mon arrivée à Montréal, le 26 août 1858, jusqu'au 12 octobre 1859, les commissaires du havre de Montréal, ainsi que les autres corps publics de Montréal et Québec, m'ont donné tous les renseignements et toute l'aide nécessaires. Les relèvements et les plans de sondages élaborés des commissaires du havre, les rapports des différents ingénieurs, etc., furent tous soigneusement examinés, et m'ont donné une connaissance parfaite de la matière. Mais je compris que pour que notre étude fût d'une valeur réelle au public en général, il fallait qu'elle fût faite indépendamment de tout secours local.

En conséquence, bien que nous ayons fréquemment conversé avec le Capitaine Armstrong, et que nous en ayons obtenu, de temps à autre, des renseignements sur l'existence et l'enlèvement des obstructions, et sur le placement des phares et bouées, nous avons nous

mêmes fait le sondage à nouveau de tout le chenal navigable du fleuve, sur une longueur de 150 milles, et sur une largeur variant d'un tiers à un demi mille. Ces sondages ont été soigneusement réduits au même niveau que celui qui avait été adopté par les commissaires du havre, et qui répond à une profondeur d'eau de dix pieds trois pouces sur les battures du lac St. Pierre.

Pour pousser notre carte du fleuve jusqu'au premier obstacle réel qui s'oppose à la navigation, le relèvement a été fait jusqu'aux rapides de Lachine, et les sondages ont été pris au-dessus et au-dessous du grand Pont Victoria. La construction de ce pont avait occasionné quelque changement dans le chenal et dans la direction du courant, mais les grands changements faits artificiellement dans le port et près des quais de Montréal, au moyen des cure-môles des commissaires du havre, étaient encore plus dignes de remarque, et ont été fidèlement enregistrés sur notre plan de six pouces du havre de Montréal.

Ayant à lutter contre des difficultés peu ordinaires, à cause de la rapidité du courant en face de quais de la ville, de la nature argileuse et dure du lit, et des nombreux cailloux et pierres qui s'y trouvaient, les commissaires du havre ont, par un curage habile, accru la faculté de quaiage et la capacité du port, beaucoup plus que je ne l'aurais cru possible. Cependant, la grandeur croissante de la ville, son importante position comme terminus de la navigation océanique de la Grande-Bretagne, ses nombreux steamers et ses navires de toutes grandeurs, qui remplissent les quais actuels, exigent un nouvel agrandissement beaucoup plus considérable qui ne produirait aucune amélioration possible du havre; et je ne puis m'empêcher de regarder le plan des docks projetés à la Pointe St. Charles comme étant éminemment propre à répondre aux besoins du commerce croissant de Montréal et du Canada ouest et à offrir un abri sûr durant l'hiver pour les steamers et autres navires, — abri dont le besoin se fait grandement sentir, — tandis que par leur jonction avec le chemin de fer et le canal, ils aideront beaucoup à atteindre le grand but d'assurer et restreindre l'immense roulage de l'ouest à la vallée du St. Laurent. Le voisinage immédiat du pont et du chemin de fer, la protection qu'offrent ses levées contre tout dommage par le courant ou par l'invasion des glaces, et le fait que ce site appartient à la ville, semblent indiquer que cette partie du port est de beaucoup la plus convenable pour cet objet.

J'ai maintenant à parler du fleuve au-dessous de Montréal. Le chenal principal suit la rive gauche du fleuve que des barres de galets font parfois dévier, plus ou moins, vers le milieu du courant, jusqu'à ce qu'on arrive à la Pointe-aux-Trembles. Ici se fait sentir le confluent de la rivière des Outaouais au Bout-de-l'Île, et le courant du fleuve, affaibli par l'interposition de l'Île Ste. Thérèse et de l'Île à l'Aigle, se divise en trois bras : le principal volume passe dans un lit étroit qui n'a, dans un endroit, que 762 pieds entre les rives, et qui a 64 pieds de profondeur. A la tête de ce chenal, un banc d'argile a été creusé et approfondi de manière à donner 20 pieds d'eau.

A environ un demi mille au-dessous de Varennes, deux phares ont été placés sur l'Île Ste. Thérèse, sur lesquels on se guide pour faire la traverse vers le Cap St. Michel. Afin de conserver un chenal droit dans cette traverse, plusieurs obstacles ont été soigneusement enlevés, et l'on peut donner 20 pieds de profondeur au chenal sud ou de Verchères, à partir de Cap St. Michel.

En choisissant ce chenal de préférence à l'ancien, les commissaires du havre ont fait preuve d'un excellent jugement, car en le faisant ils évitent les courants obliques de la rivière des Outaouais et les "pouliots" assez dangereux qui se trouvent entre l'Île à la Bague et Lavaltrie. L'on a fait quelque curage dans ce chenal, afin de maintenir autant que possible une ligne droite, mais ce n'était rien en comparaison de ce qu'il aurait fallu faire dans l'autre chenal.

Pour rendre tout à fait commode le chenal de Verchères, il faudrait encore un phare sur l'Île aux Prunes.

Au bas des îles de Verchères, les battures qui se trouvent vis-à-vis Contrecoeur obligent de prendre une autre traverse vers Lavaltrie, en se guidant sur deux phares en arrière, et l'on a fait quelque curage à un ou deux endroits pour maintenir une ligne droite et obtenir la profondeur requise de 20 pieds.

Arrivés en face de l'Île de Lavaltrie, nous entrons dans la tranchée pratiquée à travers la barre de Lavaltrie, approfondie de quatorze à dix-neuf pieds. Les cure-môles du capitaine Armstrong fonctionnaient sur la partie inférieure de ce chenal, et nous avons vu avec plaisir

et profit la manière habile dont ces cure-môles creusaient l'argile dure et enlevaient les pierres qui forment ici le lit du fleuve.

Deux phares placés sur l'île Lavaltrie, marquent cette tranchée jusqu'à la hauteur de l'île Plate, où une bouée blanche indique un haut-fond, et la direction dévie vers le sud-est; puis on entre, à une distance de deux câbles, dans le profond et large chenal naturel du fleuve, dans lequel on ne rencontre aucun obstacle, et sur lequel on n'a presque rien à dire jusqu'au-delà de Sorel.

Le chenal des navires passe dans une courbe au nord entre l'île à la Barque et l'île à la Pierre; et pour conduire les navires dans ce chenal, un phare fixe a été placé à l'extrémité est de l'île à la Pierre. Une légère déviation de cette direction, en laissant ce phare sur la gauche, conduit au lac St. Pierre.

Le grand travail de l'approfondissement du lac St. Pierre mérite plus qu'une simple mention faite en passant. Cette entreprise très judicieuse et bien mûrie, poussée en dépit de beaucoup d'opposition, a été couronnée d'un succès mérité et complet; elle fait le plus grand honneur au zèle et à l'habileté avec lesquels les commissaires ont heureusement réussi à creuser un chenal de dix-huit pieds à travers les battures, où il n'y avait autrefois que onze pieds d'eau.

Le chenal sur la barre supérieure, garni de bouées sur le côté sud, qui n'avait autrefois que treize pieds, a été creusé, ainsi que nous l'avons constaté par des sondages, à vingt pieds, et se trouve en ligne directe entre le phare de l'île au Raisin et le phare flottant Ouest. A un mille et demi N. 62' E., du phare flottant, nous entrons dans la nouvelle tranchée à travers les battures. Le cure-môle des commissaires du havre a creusé cette tranchée, dans la partie supérieure, de quinze à dix-huit pieds, et plus bas de onze à dix-neuf pieds, le tout comprenant une longueur de sept milles dans une direction orientale, jusqu'à l'étang inférieur. Le chenal artificiel est d'une largeur uniforme de 300 pieds, et est bordé de boués sur le côté sud placées à moins d'un demi mille les unes des autres.

La partie inférieure de ce chenal est parfaitement marquée par le phare flottant placé à l'est et le phare fixe de la Pointe-du-Lac; mais pour marquer le changement de direction qui s'opère à trois milles et quart au-dessous du phare flottant du milieu, pour la sûreté de la navigation durant la nuit, il faut quelque chose de plus que des bouées.

Je proposerais de placer là un autre phare flottant ou une balise élevée, enlevable à la clôture de la navigation. Au-dessus et au-dessous du phare flottant est qui se trouve sur la barre inférieure, le chenal a été creusé à une profondeur de 19 pieds, sur une distance d'un mille.

En dépassant ce phare, le chenal fait une courbe vers le sud, et la direction E. S. E., marquée par les bouées, conduit, à une distance d'un demi mille du phare flottant, dans l'eau profonde du chenal naturel, jusqu'à ce que l'on ait en ligne les phares du port St. François, en avant. En suivant le chenal ordinaire qui passe près de Trois-Rivières, à deux milles au-dessous du Cap de la Magdeleine, nous arrivons aux battures de Provencher. Ici, le chenal suivi par les pilotes est étroit et n'a qu'une profondeur d'à peine 19 pieds; mais en suivant le grand chenal qui passe au sud des battures, l'on peut maintenir une profondeur de 24 pieds. Ce chenal a été recommandé par les commissaires du havre; mais pour pouvoir s'en servir la nuit aussi bien que le jour, il faudrait qu'il y eût deux phares près de l'église du Cap de la Magdeleine et deux phares plus bas, l'un sur l'île Bigot et l'autre près de l'église de Champlain.

Le chenal suit ensuite la rive nord du fleuve, jusqu'à ce que l'on arrive au-dessous du quai de Batiscan; là, deux phares en arrière marquent une traverse vers le cap Levrard, pour éviter les battures de Ste. Anne.

L'habileté du capitaine Armstrong a été mise à l'épreuve pour maintenir une profondeur de 20 pieds à l'eau basse en passant le cap Levrard. Mais par un curage soigneux, il a enfin réussi. D'après nos sondages et l'examen du relèvement primitif, je suis disposé à croire que les rivières Batiscan et Ste. Anne, qui entrent dans le St. Laurent à angles droits de son cours, peuvent parfois produire des changements et apporter de nouvelles obstructions dans le chenal, et qu'au commencement de chaque saison de navigation, il serait toujours prudent d'examiner ce passage ainsi que certains autres passages compliqués dans le fleuve au-dessous de Montréal.

Des phares alignés aux Grondines conduisent le navire du cap Levrard dans une direction E. N. E., jusqu'à ce que deux autres phares sur le cap Charles viennent en ligne E. S. E. Au-dessous de ces deux phares le chenal est large et profond, et une suite de phares bien combinés conduisent au-delà des rapides du Richelieu, et au-delà du Platon, et ainsi de suite jusqu'à Québec.

Sur tout le reste de cette distance de trente-cinq milles, le fleuve conserve un chenal large et profond, et l'on ne rencontre que les battures de la Pointe-aux-Trembles qui s'avancent de la rive nord. Au-dessous de la Pointe-aux-Trembles, les battures ou bordages recouverts de cailloux se rétrécissent, et le chenal s'étend presque d'une rive à l'autre.

Rétréci à un demi mille vis-à-vis la Chaudière, et confiné entre deux côtes élevées, sa profondeur atteint 174 pieds. Les grandes améliorations faites sur les deux rives du fleuve en arrivant près de Québec, montraient la nécessité de notre nouveau relèvement, et un nouveau sondage minutieux nous a fait découvrir une diminution de profondeur, comparativement à celle qui est indiquée dans le relèvement de 1827, qui s'élevait en beaucoup d'endroits jusqu'à trente-six pieds. Cela est sans doute dû à l'immense quantité de lest déchargé par les navires qui ont fréquenté le port de Québec depuis trente ans. J'ai toujours été d'opinion que cela devait tôt ou tard nuire à la navigation et causer des amoncellements dans les endroits où la largeur croissante du fleuve diminue la force du courant et permet à l'eau de s'étendre.

Pour remédier à cet état de choses, je suggérerais respectueusement la passation d'un règlement qui obligerait les navires à décharger leur lest dans des cales ouvertes placées à cette fin sur le bord des bordages ou des battures de St. Charles.

En terminant, je dirai que lorsque les plans du fleuve seront terminés, l'on verra combien toutes les améliorations récentes ont été judicieusement et heureusement faites, et aussi combien les facilités ainsi ajoutées à la navigation du fleuve seront un avantage pour tout le pays, et sont de nature à accroître le commerce et les relations du Canada avec tout l'univers.

J'ai l'honneur de me souscrire,  
Avec le plus profond respect,  
De Votre Excellence le très humble serviteur,

(Signé,) JOHN ORLEBAR,  
Commandant, chargé de l'Etude Hydrographique  
du Golfe St. Laurent.

A Son Excellence  
SIR EDMUND W. HEAD, Bart.,  
Gouverneur Général,  
Canada. }

# R A P P O R T

RÉPONSE À UNE ADRESSE de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 3 courant, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre “ un Etat indiquant en détail les “ terres vendues à l'Association d'Elgin, les lots pour lesquels il a “ été émis des patentes, les paiements faits à compte du prix d'achat, “ la balance restant due et non payée, les deniers perçus (et provenant de toutes sources) par les officiers de cette association, et “ comment ils ont été employés.”

Par Ordre,

C. ALLEYN,

*Secrétaire.*

BUREAU DU SECRÉTAIRE,

Québec, 8 avril, 1861.

TABLEAU des Réserves du Clergé vendues à l'Association d'Elgin, indiquant le nombre balance restant due le 5 avril 1861,—aussi, le nombre d'acres vendus

| Date.   | No. de la vente. | Nom de l'acquéreur.  | Partie du lot. | No. du lot. | Concession. | Township.    | Acres. | Prix de l'acre. | Montant des ventes. |
|---------|------------------|--|----------------|-------------|-------------|--------------|--------|-----------------|---------------------|
| 1849.   |                  |  |                |             |             |              |        | \$ cts.         | \$ cts.             |
| 22 oct. | 9212             | Rév. Wm. King.....   |                | 8 & 9       | A           | Ralsigh..... | 200    | 2 00            | 400 00              |
| "       | 9213             | Skeffington Connor.....  |                | 10          | A           | do           | 100    | 2 00            | 200 00              |
| "       | 9214             | et   |                | 8           | S           | do           | 200    | 1 75            | 350 00              |
| "       | 9215             | Charles Berczy, de Toronto, comme adminis. de l'Asso'n. d'Elgin..... | N              | 8           | S           | do           | 100    | 1 75            | 175 00              |
| "       | 9216             | do   | R              | 10          | S           | do           | 100    | 2 00            | 200 00              |
| "       | 9216             | do   | S              | 11          | S           | do           | 100    | 2 00            | 200 00              |
| "       | 9217             | do   | S              | 6           | S           | do           | 100    | 1 75            | 175 00              |
| "       | 9217             | do   | S              | 7           | S           | do           | 200    | 1 75            | 350 00              |
| "       | 9218             | do   |                | 8 & 9       | S           | do           | 400    | 1 75            | 700 00              |
| "       | 9219             | do   | N              | 10          | S           | do           | 100    | 1 75            | 175 00              |
| "       | 9220             | do   | N              | 11          | S           | do           | 100    | 1 75            | 175 00              |
| "       | 9220             | do   | N              | 6           | S           | do           | 100    | 1 75            | 175 00              |
| "       | 9221             | do   | N              | 7           | S           | do           | 200    | 1 75            | 350 00              |
| "       | 9221             | do   | N              | 9           | S           | do           | 100    | 1 60            | 160 00              |
| "       | 9222             | do   |                | 8           | S           | do           | 200    | 1 60            | 320 00              |
| "       | 9222 & 4         | do   |                | 10          | S           | do           | 200    | 1 75            | 350 00              |
| "       | 9225             | do   | N              | 7           | S           | do           | 100    | 2 00            | 200 00              |
| "       | 9225             | do   | N              | 8           | S           | do           | 100    | 2 00            | 200 00              |
| "       | 9226             | do   | N              | 9           | S           | do           | 100    | 2 00            | 200 00              |
| "       | 9226             | do   | N              | 10          | S           | do           | 100    | 2 00            | 200 00              |
| "       | 9226             | do   | N              | 11          | S           | do           | 100    | 2 00            | 200 00              |
| 1851.   |                  |  |                |             |             |              |        |                 |                     |
| 3 jan.  | 10385            | do   |                | 6           | A           | do           | 100    | 2 00            | 200 00              |
| "       | 10386            | do   |                | 11          | A           | do           | 100    | 2 00            | 200 00              |
| "       | 10387            | do   |                | 6           | S           | do           | 200    | 1 75            | 350 00              |
| "       | 10388            | do   |                | 7           | S           | do           | 200    | 1 75            | 350 00              |
| "       | 10389            | do   | S              | 6           | S           | do           | 100    | 2 00            | 200 00              |
| "       | 10390            | do   | S              | 8           | S           | do           | 100    | 2 00            | 200 00              |
| "       | 10392            | do   | S              | 12          | S           | do           | 100    | 2 00            | 200 00              |
| "       | 10393            | do   |                | 6           | S           | do           | 200    | 1 60            | 320 00              |
| "       | 10394            | do   |                | 7           | S           | do           | 200    | 1 60            | 320 00              |
| "       | 10395            | do   |                | 8           | S           | do           | 200    | 1 70            | 340 00              |
| "       | 10396            | do   |                | 9           | S           | do           | 200    | 1 60            | 320 00              |
| "       | 10397            | do   | S              | 10          | S           | do           | 100    | 1 60            | 160 00              |
| "       | 10398            | do   |                | 11          | S           | do           | 200    | 1 60            | 320 00              |
| "       | 10399            | do   |                | 12          | S           | do           | 200    | 1 60            | 320 00              |
| 1849.   |                  |  |                |             |             |              |        |                 |                     |
| 22 oct. | 9215             | do   | S              | 9           | S           | do           | 100    | 1 75            | 175 00              |
| "       | 9216             | do   | N              | 11          | S           | do           | 100    | 2 00            | 200 00              |
| "       | 9216             | do   | R              | 10          | S           | do           | 100    | 2 00            | 200 00              |
| "       | 9217             | do   | N              | 6           | S           | do           | 100    | 1 75            | 175 00              |
| "       | 9219             | do   | S              | 10          | S           | do           | 100    | 1 75            | 175 00              |
| "       | 9220             | do   | S              | 11          | S           | do           | 100    | 1 75            | 175 00              |
| "       | 9222             | do   | S              | 6           | S           | do           | 100    | 1 75            | 175 00              |
| "       | 9222             | do   | S              | 9           | S           | do           | 100    | 1 60            | 160 00              |
| "       | 9223             | do   | N              | 11          | S           | do           | 100    | 1 75            | 175 00              |
| "       | 9219             | do   | S              | 11          | S           | do           | 100    | 1 75            | 175 00              |
| "       | 9223             | do   | S              | 12          | S           | do           | 100    | 1 75            | 175 00              |
| "       | 9224             | do   | N              | 12          | S           | do           | 100    | 1 75            | 175 00              |
| 1851.   |                  |  |                |             |             |              |        |                 |                     |
| 3 jan.  | 10391            | do   | S              | 11          | S           | do           | 100    | 2 00            | 200 00              |
|         | Total.....       |  |                |             |             |              | 0600   |                 | \$11790 00          |

d'acres vendus, le montant des ventes, les sommes payées en à compte au Département, et la et les sommes payées sur des lots pour lesquels il a été émis des patentes.

| Montant payé. Principal. | Montant payé. Intérêt. | Montant payé. Principal et intérêt. | Montant dd. Principal. | Montant dd. Intérêt. | Montant dd. Principal et intérêt. | REMARQUES.                                     |
|--------------------------|------------------------|-------------------------------------|------------------------|----------------------|-----------------------------------|--|
| \$ cts.                  | \$ cts.                | \$ cts.                             | \$ cts.                | \$ cts.              | \$ cts.                           |  |
| 160 00                   | 24 70                  | 184 70                              | 240 00                 | 163 20               | 403 20                            |  |
| 80 00                    | 12 45                  | 92 45                               | 120 00                 | 81 60                | 201 60                            |  |
| 140 00                   | 21 60                  | 161 60                              | 210 00                 | 142 80               | 352 80                            |  |
| 70 00                    | 21 60                  | 91 60                               | 105 00                 | 71 40                | 176 40                            |  |
| 80 00                    | 19 80                  | 99 80                               | 120 00                 | 81 60                | 201 60                            |  |
| 80 00                    | 19 80                  | 99 80                               | 120 00                 | 81 60                | 201 60                            |  |
| 70 00                    | 21 89                  | 91 89                               | 105 00                 | 71 40                | 176 40                            |  |
| 140 00                   | 21 89                  | 161 89                              | 210 00                 | 142 80               | 352 80                            |  |
| 250 00                   | 43 78                  | 323 78                              | 420 00                 | 285 60               | 705 60                            |  |
| 70 00                    | 12 09                  | 82 09                               | 105 00                 | 71 40                | 176 40                            |  |
| 70 00                    | 12 09                  | 82 09                               | 105 00                 | 71 40                | 176 40                            |  |
| 70 00                    | 16 27                  | 86 27                               | 105 00                 | 71 40                | 176 40                            |  |
| 140 00                   | 16 28                  | 156 28                              | 210 00                 | 142 80               | 352 80                            |  |
| 64 00                    | 19 89                  | 83 89                               | 96 00                  | 43 52                | 139 52                            |  |
| 128 00                   | 19 89                  | 147 89                              | 192 00                 | 130 56               | 322 56                            |  |
| 140 00                   | 43 78                  | 183 78                              | 210 00                 | 142 80               | 352 80                            |  |
| 80 00                    | 24 70                  | 104 70                              | 120 00                 | 81 60                | 201 60                            |  |
| 80 00                    | 16 74                  | 96 74                               | 120 00                 | 81 60                | 201 60                            |  |
| 80 00                    | 24 70                  | 104 70                              | 120 00                 | 81 60                | 201 60                            |  |
| 80 00                    | 12 35                  | 92 35                               | 120 00                 | 81 60                | 201 60                            |  |
| 80 00                    | 12 35                  | 92 35                               | 120 00                 | 81 60                | 201 60                            |  |
| 127 00                   | 49 35                  | 176 35                              | 73 00                  | 44 90                | 117 90                            |  |
| 60 00                    | 9 10                   | 69 10                               | 140 00                 | 86 10                | 226 10                            |  |
| 105 00                   | 15 95                  | 120 95                              | 245 00                 | 150 67               | 395 67                            |  |
| 105 00                   | 15 95                  | 120 95                              | 245 00                 | 150 67               | 395 67                            |  |
| 60 00                    | 9 10                   | 69 10                               | 140 00                 | 86 10                | 226 10                            |  |
| 60 00                    | 18 20                  | 78 20                               | 140 00                 | 86 10                | 226 10                            |  |
| 60 00                    | 9 10                   | 69 10                               | 140 00                 | 86 10                | 226 10                            |  |
| 96 00                    | 14 50                  | 110 50                              | 224 00                 | 137 78               | 361 78                            |  |
| 96 00                    | 14 50                  | 110 50                              | 224 00                 | 137 78               | 361 78                            |  |
| 102 00                   | 15 45                  | 117 45                              | 238 00                 | 146 37               | 384 37                            |  |
| 96 00                    | 14 50                  | 110 50                              | 224 00                 | 137 78               | 361 78                            |  |
| 48 00                    | 7 24                   | 55 24                               | 112 00                 | 68 88                | 180 88                            |  |
| 96 00                    | 14 50                  | 110 50                              | 224 00                 | 137 78               | 361 78                            |  |
| 96 00                    | 14 50                  | 110 50                              | 224 00                 | 137 78               | 361 78                            |  |
| 175 00                   | 67 20                  | 242 20                              |                        |                      |                                   |  |
| 200 00                   | 26 40                  | 226 40                              |                        |                      |                                   |  |
| 200 00                   | 76 80                  | 276 80                              |                        |                      |                                   |  |
| 175 00                   | 67 20                  | 242 20                              |                        |                      |                                   |  |
| 175 00                   | 23 10                  | 198 10                              |                        |                      |                                   |  |
| 175 00                   | 10 03                  | 185 03                              |                        |                      |                                   |  |
| 175 00                   | 13 38                  | 188 38                              |                        |                      |                                   |  |
| 160 00                   | 61 44                  | 221 44                              |                        |                      |                                   |  |
| 175 00                   | 30 60                  | 205 60                              |                        |                      |                                   |  |
| 175 00                   | 70 87                  | 245 87                              |                        |                      |                                   |  |
| 175 00                   | 31 60                  | 206 60                              |                        |                      |                                   |  |
| 175 00                   | 53 55                  | 228 55                              |                        |                      |                                   |  |
| 200 00                   | 48 45                  | 248 45                              |                        |                      |                                   |  |
| 200 00                   | 47 45                  | 247 45                              |                        |                      |                                   |  |
| \$5924 00                | 1288 65                | 7212 65                             | 5866 00                | 3798 67              | 9664 67                           | Lots pour lesquels il a été émis des patentes. |

RAPPORT des Réserves du Clergé vendues à l'Association d'Elgin, indiquant le nombre d'acres vendus, le montant de l'achat, le montant payé au département en à compte, etc.—(Suite.)

## RÉCAPITULATION.

|                       | Total.<br>No.<br>d'acres. | Montant<br>des<br>ventes. | Montant<br>payé.<br>Principal. | Montant<br>payé.<br>Intérêt. | Montant<br>payé.<br>Principal<br>et<br>intérêt. | Montant<br>dû.<br>Principal. | Montant<br>dû.<br>Intérêt. | Montant<br>dû.<br>Principal<br>et<br>intérêt. |
|-----------------------|---------------------------|---------------------------|--------------------------------|------------------------------|---|------------------------------|----------------------------|---|
|                       |                           | \$ cts.                   | \$ cts.                        | \$ cts.                      | \$ cts.   | \$ cts.                      | \$ cts.                    | \$ cts.                                       |
| Terres nonpatentées.  | 5200                      | 9255 00                   | 3389 00                        | 660 58                       | 4049 58   | 5866 00                      | 3798 67                    | 9664 67                                       |
| Terres patentées..... | 1400                      | 2535 00                   | 2535 00                        | 628 07                       | 3163 07   | .....                        | .....                      | .....   |
| Total.....            | 6600                      | 11790 00                  | 5924 00                        | 1288 65                      | 7212 65   | 5866 00                      | 3798 67                    | 9664 67                                       |

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant Commissaire.*

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Québec, 6 avril, 1861.



## SOMMAIRE

Des Rapports de Recensement du Haut et du Bas-Canada, quant à la population, que le Bureau de l'Agriculture et de la statistique a reçus jusqu'à présent.

Par Ordre,

C. ALLEYN,  
*Secrétaire.*

BUREAU DU SECRÉTAIRE,  
Québec, 9 avril 1861.

---

---

*[Conformément à la recommandation du comité conjoint des impressions, cet Etat n'est pas imprimé.]*

# RÉPONSE

A une adresse de l'honorable Conseil Législatif, en date du 2 avril courant, demandant communication de pièces concernant les subventions impériales en faveur des steamers océaniques.

Par ordre,

C. ALLEYN,  
*Secrétaire.*

SECRETARIAT, }  
Québec 8 avril 1861. }

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR,  
Québec 5 avril 1861.

MONSIEUR,—J'ai reçu ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général de vous transmettre les pièces ci-incluses, concernant les subventions impériales en faveur des steamers océaniques, pour être communiquées au Conseil Législatif, suivant la demande que vous en avez faite par votre lettre du 3 du courant.

Sir E. Head au duc de Newcastle, 15 janvier 1861.

Duc de Newcastle à Sir E. Head, No. 142, 8 février 1861.

Do. à Do. No. 146, 17 fév., 1861.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

FRANCIS RETALLACK,

*Faisant les fonctions de secrétaire du Gouverneur.*

L'honorable C. ALLEYN,  
*Secrétaire provincial.*

*Sir E. Head au duc de Newcastle.*

(Textuel.)

BUREAU DES COLONIES,  
15 janvier 1861.

MILORD DUC,—J'apprends par la rumeur que la ligne des steamers de Galway a manqué d'exécuter le service du transport des malles Américaines, qu'elle avait entrepris. Il est donc possible que la compagnie de Galway n'ait pas droit de toucher la subvention qui lui avait été accordée à la condition d'effectuer ce service.

S'il en est ainsi, je crois qu'il est de mon devoir, au nom du gouvernement et du peuple du Canada, de faire valoir auprès du gouvernement

de Sa Majesté, les demandes qui lui ont déjà été faites de quelque aide en faveur du transport des malles américaines par la voie du St. Laurent et de Portland.

Sir E. Head à M. Labouchère, 2 septembre 1856.

Votre Grâce se rappellera que, dans une dépêche en date du 2 septembre 1856, je signalais les sujets de plainte que pouvait avoir le gouvernement canadien, et que je demandais (implicitement) qu'on ne renouvelât pas le contrat de Sir Samuel Cunard, sans avoir entendu les représentations du Canada.

Premier rapport imprimé, 22 mai 1861—p. 6.

Votre Grâce verra que le comité spécial de la Chambre des Communes de la dernière session, chargé de faire rapport sur les contrats des paquebots et des télégraphes, fait mention de cette dépêche et commente la conduite du gouvernement de Sa Majesté, au sujet du renouvellement du contrat de Sir Samuel Cunard, sans avoir ainsi donné au Canada l'occasion de se faire entendre.

M. Galt, 11 novembre 1858.

J'appelle en outre l'attention de Votre Grâce sur la lettre de l'honorable A. T. Galt, inspecteur général des finances du Canada, qui fut écrite en Angleterre et dont Sir E. B. Lytton me transmit copie avec une dépêche, en date du 26 novembre 1858, dans laquelle il parle "du désir sincère qu'a le gouvernement de Sa Majesté de donner tout l'appui et toute la protection possibles aux intérêts canadiens."

Sir E. Head à Sir E. B. Lytton, 4 mars 1859.  
M. Merivale, au secrétaire de la trésorerie, 15 avril 1859.

Ai-je besoin de rappeler à Votre Grâce l'adresse des deux branches de la Législature du Canada du 4 mars 1859, qui fut, m'a-t-on dit, envoyée aux lords de la trésorerie, avec une lettre de M. Merivale, en date du 15 avril 1859 ?

Je ne sache pas qu'on ait encore transmis au Canada de réponse à cette adresse.

Il se trouve, dans les documents de la session, plusieurs autres dépêches et pièces ayant trait à ce sujet, qu'il n'est pas nécessaire de mentionner ici.

Mais je pense qu'il paraîtra à Votre Grâce que le peuple du Canada a pu avoir quelque raison de désappointement, bien qu'il n'ait pas donné expression à ce sentiment avec irrévérence ou impatience.

J'espère donc que, si cela se peut faire, la subvention dont la compagnie de Galway a encouru la perte, ou du moins partie de cette subvention sera affectée à l'encouragement de la ligne des steamers océaniques qui font le service entre Liverpool et le St. Laurent pendant l'été, et entre ce port et Portland pendant l'hiver, touchant à chaque voyage au port de Londonderry.

J'ai, etc.,

(Signé) EDMUND HEAD.

Sa Grâce

LE DUC DE NEWCASTLE,  
etc., etc., etc.

(Textuel.)

Canada No. 142.

DOWNING STREET.

8 février 1861.

4 février 1861.

MONSIEUR,—J'ai renvoyé votre lettre du 15 janvier dernier à la considération des lords commissaires de la trésorerie, et je mets sous ce pli, pour votre information, une copie de la réponse de leurs Seigneuries, comportant que le contrat passé avec la compagnie de navigation à vapeur de la malle royale de l'Atlantique n'est pour le présent que suspendu, la dite suspension devant s'étendre jusqu'au 26 mars prochain.

J'ai etc.,

(Signé) NEWCASTLE.

Le très honorable  
Sir EDMUND HEAD,  
etc., etc., etc.

(Textuel.)

BUREAUX DE LA TRÉSORERIE,  
4 février 1861.

MONSIEUR,—Les lords commissaires de la trésorerie de Sa Majesté ont pris connaissance de votre lettre du 28 du mois dernier, transmettant copie d'une dépêche du Gouverneur Général du Canada faisant valoir la demande par cette province d'une aide au Gouvernement de Sa Majesté, en faveur du transport des malles par la voie du St. Laurent et de Portland, au cas où la compagnie de Galway serait déchu de ses droits à sa subvention.

J'ai reçu instruction de leurs Seigneuries de vous prier de demander au Duc de Newcastle de faire savoir à Sir Edmund Head que, comme la requête de Son Excellence repose sur la supposition que la compagnie de navigation à vapeur de la malle royale de l'Atlantique est déchu de sa subvention, leurs Seigneuries n'ont qu'à faire observer que la subvention dont il s'agit n'est pour le présent qu'en état de suspension. Le contrat de cette compagnie est suspendu et l'exécution en est remise au 26 mars prochain.

Je suis etc.,

(Signé.) GEO. A. HAMILTON.

Sir F. ROGERS, Bart.,  
etc., etc., etc.,DOWNING STREET,  
17 février, 1861.

MONSIEUR,—Je vous transmets pour votre instruction copie d'une convention conclue dernièrement entre le maître général des postes et la compagnie de navigation à vapeur de la malle royale de l'Atlantique, à l'effet de suspendre l'exécution de son contrat jusqu'au 26 mars prochain. Convention.

J'ai etc.,

(Signé,) NEWCASTLE.

Au Gouverneur  
le très honorable  
Sir E. W. HEAD, Bart.,

## MALLES DE GALWAY, BOSTON ET NEW-YORK.

*Traité fait ce 24me jour de janvier en l'an de notre Notre Seigneur 1861, entre le très honorable Edward John, Lord Stanley, d'Alderley, maître général des postes de Sa Majesté, pour le temps présent, d'une part, et la compagnie de navigation à vapeur de la malle royale de l'Atlantique (en commandite) d'autre part.*

ATTENDU que par un traité en date du 21me jour d'avril 1859, fait entre les commissaires pour remplir la charge de Lord Grand Amiral du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, pour et au nom de Sa Majesté d'une part, et la dite Compagnie de navigation à vapeur de la Malle Royale de l'Atlantique (en commandite) d'autre part; la dite Compagnie, pour les considérations y énoncées, est convenue et s'est engagée à transporter les malles de Sa Majesté entre Galway, en cette partie du royaume-uni de la Grande Bretagne et d'Irlande appelé Irlande, et Boston, dans les Etats-Unis d'Amérique, et entre Galway susdit et New-York dans les dits Etats-Unis, aux temps, de la manière et pour le nombre d'années (non encore actuellement expiré) que comporte ou

auxquels réfère respectivement la dite convention : Et attendu que par un acte du parlement passé dans les 23e et 24e années du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour transporter au maître général des postes les garanties stipulées avec les commissaires de l'amirauté au sujet du service des paquebots," tous droits, titres et intérêts des dits commissaires, résultant de la convention susdite, sont passés et ont été transportés au dit maître général des postes : Et attendu qu'il a été convenu entre le dit maître général des postes et la dite compagnie que la susdite convention et sa mise à exécution soient suspendues, et que les services y stipulés doivent être faits, soient discontinués jusqu'au vingt-sixième jour de mars, 1861 ; Maintenant, les présentes font foi qu'il est ici convenu et déclaré entre et par les dites parties au présent que la dite convention ci-dessus mentionnée du 21 avril 1859, et sa mise à exécution seront suspendues et continueront à l'être jusqu'au dit 26e jour de mars 1861, et que jusqu'à cette époque, les services, stipulés par la dite convention doivent être faits, ne seront pas faits, et la considération, stipulée doit être payée, ne sera pas payée, nonobstant toute chose dans la dite convention à ce contraire ; Pourvu toujours et il est de plus convenu et déclaré, et la dite compagnie, pour elle même, ses successeurs et ayants cause, convient et arrête avec le dit maître général des postes, ses successeurs et ayants cause qu'elle, la dite compagnie, ses successeurs et ayants cause, fera ou fera faire bien et fidèlement, à compter du dit vingt-sixième jour de mars 1861, tous les services et chacun d'eux, nommément mentionnés dans la dite convention, aux temps, de la manière et pour le reste du nombre d'années alors non expiré, que comporte ou auxquels réfère respectivement telle convention, et généralement pendant le reste du dit temps, de la même manière que et comme si le présent traité n'eût pas été passé : Pourvu toujours et il est de plus par le présent convenu et déclaré qu'au cas où la dite compagnie ne ferait pas à compter du dit 26e jour de mars 1861, ou ne ferait pas faire bien et fidèlement les services spécialement mentionnés dans la dite convention, aux temps et de la manière y exprimés, et contreviendrait ainsi à telle convention et au présent traité, le maître général des postes, alors en charge, pourra, par écrit sous le seing soit du secrétaire ou de l'un des secrétaires adjoints en charge du département des postes, résoudre la dite convention, sans aucun avis préalable à la dite compagnie ou à ses agents, et la dite compagnie n'aura droit à aucune indemnité à cause de telle résolution : Et attendu que par la dite convention du 21e jour d'avril 1859, la dite compagnie s'obligea à faire toucher tous les dits vaisseaux, portant les malles de Sa Majesté, tant en allant qu'en revenant, à St. Jean de Terre-Neuve, ou au cas où l'un des dits vaisseaux se trouverait empêché de prendre terre à St. Jean, de l'aveu de l'agent d'amirauté ou autre officier chargé des malles de Sa Majesté, par le gros temps ou autre cause inévitable, alors et en tel cas, à faire toucher les vaisseaux à Halifax, dans la Nouvelle Ecosse, et à transporter sur les dits vaisseaux et à faire mettre à terre et prendre à chacun des ports ou endroits où devaient se rendre, prendre terre ou toucher les dits vaisseaux, en exécution de la convention susdite, toutes malles de Sa Majesté, passagers et dépêches télégraphiques qu'il y aura à mettre à terre ou à prendre à tels endroits respectivement, et quant aux endroits mentionnés au tableau des heures A. y annexé, aux temps qui y sont respectivement mentionnés ; Et attendu qu'il s'est élevé une question entre la dite Compagnie et le maître-général des postes sur l'interprétation de la clause ci-dessus en dernier lieu citée de la dite convention, et sur la nature et l'étendue des services auxquels la dite compagnie est obligée par icelle ; pour régler telle question, il a été convenu entre et par les parties au présent que chacune d'elles, la dite compagnie en son nom et au nom de ses successeurs et ayants cause, et le dit maître-général des postes en son nom et au nom de ses successeurs et ayants cause, conviendrait et décla-

rerait, et chacune d'elles convient et déclare en conséquence avec et pour l'autre, qu'à compter du 26e jour de mars 1861 (jour auquel doit reprendre effet la dite convention et les services y stipulés être recommencés et exécutés) la dite compagnie transportera ou fera transporter, à ses frais et dépens et sans aucune considération que celle promise à la dite compagnie pour les services généraux mentionnés en la dite convention, tant les malles que les passagers et les dépêches télégraphiques, en allant, de Galway à St. Jean ou Halifax, et de St. Jean ou Halifax à Boston et New-York, et en revenant, de New-York ou Boston à St. Jean et de St. Jean à Galway; et que la dite compagnie mettra à terre et prendra ou fera mettre à terre et prendre à chacun des ports ou endroits où doivent se rendre, prendre terre ou toucher les dits vaisseaux, en exécution de la dite convention, tant les malles de Sa Majesté que les passagers et les dépêches télégraphiques qu'il y aura à mettre à terre ou à prendre à tels ports ou endroits, et en général de telle et de la même manière et sous les mêmes pénalités, restrictions, clauses, matières et choses que si l'esprit, le sens et l'interprétation, tels qu'exprimés et définis par ces présentes, de la clause ci-dessus en dernier lieu citée de la dite convention suscitée, eussent été semblablement exprimés et définis en la dite convention.

En foi de quoi, le dit Edward John, Lord Stanley, d'*Alderley*, a apposé aux présentes son seing et sceau, et la dite compagnie de navigation à vapeur de la malle royale de l'Atlantique y a fait apposer son sceau commun, les jour et an susdits.

STANLEY, d'*Alderley*. [L.S.]

Signé, scellé et délivré par le sus-nommé }  
EDWARD JOHN, lord Stanley, }  
d'*Alderley*, en présence de }

E. B. OSBORN,

*Du département général des postes.*

JAMES STIELING, [L.S.]  
E. W. EDWARDS,

*Deux directeurs.*

Le sceau de la compagnie de navigation }  
à vapeur de la malle royale de l'Atlantique }  
a été apposé aux présentes en }  
présence de }

E. B. OSBORN,

*Du département général des postes.*

A. BOATE,

*Secrétaire.*

*Copie du rapport du comité de l'honorable Conseil Exécutif, approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général, le 5 avril 1860.*

Sur un mémoire en date du 3 avril 1860, de l'honorable maître-général des postes, représentant la nécessité de prendre des mesures pour s'assurer pleinement les avantages que devra procurer le choix par la ligne canadienne de steamers de la route la plus courte, en passant par le Déroit de Belle-Isle, et dans ce but, de faire choix d'un port au nord de l'Irlande, auquel les steamers pourront toucher régulièrement, en hiver et en été, et de prendre des mesures pour réaliser les facilités postales, télégraphiques et

de communication par chemins de fer qui doivent accompagner tel choix, et priant Votre Excellence d'autoriser l'adoption des démarches nécessaires à cette fin ; le comité recommande que le maître-général des postes soit autorisé à choisir un port dans le nord de l'Irlande, où pourront toucher les dits vaisseaux, et recommande qu'il soit aussi autorisé à passer contrat avec Hugh Allan, écuyer, suivant les dispositions du bill accordant une subvention supplémentaire, passé pendant cette session par les deux chambres du parlement, en anticipation de sa sanction ; et que le maître-général des postes soit de plus autorisé à faire valoir auprès du gouvernement impérial et devant tout comité du parlement impérial la cause du Canada au sujet des subventions postales, et à se concerter à cette fin avec tout membre du gouvernement qui pourra se trouver en Angleterre.

Certifié,

WM. H. LEE,  
G. C. E.

**Nouveau contrat, No. 1.** LE MAITRE GÉNÉRAL DES POSTES a l'honneur de faire rapport, pour la considération de Son Excellence le Gouverneur Général, qu'en conformité de l'ordre en conseil du 5me jour d'avril dernier, il a passé contrat avec Hugh Allan, écuyer, pour l'exécution d'un service hebdomadaire de steamers entre Liverpool et Québec, en été, et Liverpool et Portland, en hiver, dont copie est ci-annexée.

**Choix de Londonderry.** Qu'en conformité du dit ordre en conseil, il a choisi le port de Londonderry dans le nord de l'Irlande, comme étant le port auquel les steamers peuvent pour le présent le plus avantageusement toucher pour débarquer et prendre les malles et les passagers.

**Arrangements avec des compagnies de chemins de fer—No. 2.** Qu'en conformité du même ordre en conseil, il a pris des arrangements avec les diverses compagnies de chemins de fer auxquelles appartiennent les lignes qui relient Dublin et Londonderry, et les autorités du département des postes, pour le transport des malles entre Dublin et Londonderry et les steamers à Moville, et *vice versa*.

Il a aussi pris des arrangements avec la commission du havre au sujet des droits de phare, de havre et de pilotage au port de Londonderry.

**Délibérations et rapport du comité de la Chambre des Communes, No. 3.** En obéissance au dit ordre en conseil, il s'est concerté avec l'honorable John Ross, président du conseil exécutif, et a suivi les séances du comité de la chambre des communes sur les contrats des télégraphes et des paquebots, jusqu'au départ de M. Ross d'Angleterre, et depuis lors, jusqu'à ce que le comité eût fait rapport.

**Communications avec le secrétaire des colonies. No. 4.** Voyant que ce rapport n'était pas de nature à favoriser la Province ou à rencontrer le but du gouvernement et de la législature du Canada, il adressa une communication à Sa Grâce le Duc de Newcastle, et à la suggestion de Sa Grâce, une autre semblable aux Lords Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté, faisant valoir les titres du Canada à une subvention impériale en faveur de sa ligne de steamers.

**Réponse de la trésorerie, No. 5.** La réponse de la Trésorerie à cette communication lui fut adressée à Québec, et il n'en eut connaissance qu'à son retour à Québec, au mois d'août dernier.

**Autre réponse.** Dans le cours de juillet, pensant qu'il n'avait pas été fait réponse, il s'adressa à la Trésorerie, et reçut une réponse en date du 24 juillet dernier.

**Négociations avec la compagnie de Galway.** Après s'être entendu avec M. Laing, M.P. secrétaire de la Trésorerie, qui avait représenté le gouvernement dans le comité, et à qui l'avait adressé Sa Grâce le Duc de Newcastle, sur les meilleurs moyens d'apporter quelque allègement aux maux dont se plaint à si juste titre le peuple du Canada, et Sa Grâce l'ayant informé qu'il ne devait entretenir aucun espoir d'aide de la part du gouvernement impérial en faveur de la ligne canadienne de

steamers, le maître-général des postes est entré en négociations avec la compagnie de navigation à vapeur de l'Atlantique Septentrional, plus connue sous le nom de "Compagnie de Galway," pour l'achat et le transport à la province de son contrat postal avec le gouvernement anglais. Après des négociations prolongées, des conditions furent arrêtées et les documents nécessaires préparés pour le transport du contrat et la garantie du prix de vente.

Cet arrangement fut fait et arrêté à la connaissance et avec l'approbation entières du secrétaire de la trésorerie, les conditions du contrat ayant été, en quelques points, modifiées pour rencontrer ses vues; et il déclara en plusieurs circonstances que le premier ministre, Lord Palmerston, était bien aise que l'arrangement eût été fait.

Une communication fut adressée au secrétaire de la trésorerie, le cinq juillet dernier, énonçant les conditions auxquelles on entreprendrait le service, et demandant le consentement de leurs seigneuries au transport; le ministre des finances et le maître général des postes eurent le même jour une entrevue avec le secrétaire de la trésorerie. Le lendemain, une nouvelle communication fut adressée au secrétaire de la trésorerie, l'informant qu'en conséquence de ce qui avait eu lieu à cette entrevue, les documents nécessaires avaient été rédigés, et que le service allait être commencé de suite par les paquebots canadiens.

Antérieurement et subséquemment à la passation du transport et des garanties, il y eut des négociations entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien sur les conditions que mettrait le premier à la confirmation du transport fait par la compagnie de Galway. Ces négociations ont été conduites par M. Laing, M. P. secrétaire; M. Hamilton, sous-secrétaire, et M. Stevenson, premier commis, de la part de la trésorerie; M. Frederick Hill, secrétaire-adjoint, et M. Page de la part du département des postes; M. Galt, ministre des finances (arrivé en Angleterre) et le maître général des postes, de la part du Canada.

Ces négociations durèrent plusieurs jours et furent conclues d'une manière satisfaisante; l'on s'accorda sur un arrangement qui fut rédigé par écrit.

Subséquemment, un autre arrangement fut conclu, rédigé par écrit et signé par M. Frederick Hill, au nom du département des postes, et le maître général des postes, pour le Canada, au sujet de l'administration et de l'exécution pratiques du service.

Le 11e jour de juillet dernier, la demande faite, plusieurs jours auparavant, fut soumise formellement à Lord Palmerston par le secrétaire de la trésorerie, à une entrevue à laquelle étaient présents M. Galt et le maître général des postes. Ce soir là même, une communication du secrétaire de la trésorerie nous apprit que le gouvernement ne pouvait ratifier le transport.

Croyant qu'il était impossible que le cabinet eût compris à la suggestion et à l'instigation de qui l'arrangement relatif au transport avait été fait, le maître-général des postes adressa une autre communication au secrétaire de la trésorerie, à la suite de laquelle, le cabinet prit de nouveau la question en considération, et après avoir eu occasion d'en délibérer à loisir, confirma son premier refus.

Le maître-général des postes adressa là dessus une communication au vicomte Palmerston, exposant l'injustice faite au Canada par ce refus de ratifier le transport; copie de cette communication est ci-annexée.

Voyant qu'il n'y avait aucune probabilité de pouvoir, dans cette affaire, obtenir du gouvernement impérial justice pour la province, et afin de prévenir, autant que possible, l'aggravation du tort que doit nécessairement causer l'acheminement par la ligne de Galway d'une grande partie de la correspondance qui revenait légitimement aux steamers canadiens et eût été expédiée par eux, sans l'établissement et le maintien d'une ligne rivale par le gouvernement impérial, le maître général des postes crut à propos

Transport de contrat. No. 6.

Avis du transport donné à la trésorerie, et demande de confirmation d'icelui.

No. 7.

No. 8.

Négociations relativement aux conditions du transport.

No. 9.

Arrangement avec le département des postes.

No. 10.

Demande de ratification du transport.

Refus.

Question considérée de nouveau.

No. 11.

Autre refus.

No. 12.

Lettre à lord Palmerston.

No. 13.

Changement des jours de départ de Liverpool des steamers canadiens.



No. 13½ de changer les jours de départ de Liverpool des steamers canadiens du mercredi au jeudi de chaque semaine, et l'entrepreneur en fut informé.

Communications à ce sujet avec le maître-général des postes d'Angleterre. No. 14. Le maître-général des postes a de plus l'honneur de faire rapport qu'avant de partir d'Angleterre, il adressa une communication à Sa Grâce le duc d'Argyle, faisant alors les fonctions de maître-général des postes, au sujet du changement des jours de départ des paquebots canadiens, et sur d'autres matières importantes concernant l'exploitation du service.

Port de voie de mer sur les journaux. Les demandes faites ont été agréées, à la seule exception du droit de port sur les journaux expédiés de la grande Bretagne aux Etats-Unis. Ce refus n'est susceptible d'aucune justification équitable. Les autorités des postes en France et aux Etats-Unis ont consenti, sans hésiter, à payer un droit de port sur leurs journaux; les autorités anglaises font seules exception, et dans les circonstances, il faut admettre que leur refus est à la fois déraisonnable et injuste. Le maître-général des postes suggère donc respectueusement qu'il soit fait sans retard une nouvelle demande à ce sujet soit par le gouvernement ou la législature, ou par les deux à la fois.

Recommandation qu'il soit fait une nouvelle demande. Arrangements avec l'entrepreneur pour l'exploitation stipulée par le contrat Galway. No. 15. Les arrangements pris avec l'entrepreneur pour l'exécution du service, en vertu du transport, sont exposés dans la correspondance ci-jointe, et font voir que (si l'arrangement eût été approuvé par le gouvernement et la législature du Canada) l'entrepreneur aurait reçu, en sus de la subvention actuelle, pour la nouvelle distance que ses vaisseaux auraient eu à parcourir en touchant à Galway et à St. Jean de Terre-neuve, pour le service d'un nouveau steamer qu'il s'obligeait à fournir, et les frais et risques en résultant, une nouvelle somme de £23,000 stg. par année.

|                                 |  |                        |
|---------------------------------|--|------------------------|
| Profit résultant à la province. | La subvention portée par le contrat de Galway est de   | - £78,000 stg.         |
|                                 | Déduction faite de la somme allouée à la compagnie, en considération du transport                    | - - - - - 35,000 stg.  |
|                                 | Il reste une balance de  | - - - - - £43,000 stg. |
|                                 | par année, dont l'entrepreneur devait recevoir, comme il est dit ci-haut                             | - - - - - 23,000 stg.  |
|                                 | ce qui aurait laissé   | - - - - - £20,000 stg. |
|                                 | ou \$100,000 par année à être portées à compte de la subvention votée par la législature en 1860, de | - - - - - 84,000       |
|                                 | et l'aurait réduite de   | - - - - - 20,000       |
|                                 | ne laissant à la charge de la province par année que   | - - - - - £64,000      |

Pour faire face à cette somme de £64,000, on aurait eu la moitié du prix de port réalisé par la ligne. Les autorités du département impérial des postes portent à £112,000stg. par année le montant du port de voie de mer réalisé par la ligne Cunard, et il n'y a pas lieu de croire que le service de la ligne canadienne eût été moins rémunératif. Il est donc évident, qu'indépendamment de l'abandon d'une ligne rivale, et du choix de Québec et Portland pour remplacer les ports de New-York et Boston, et de tous autres avantages incidents, la province eut été déchargée de la plus grande partie, sinon du montant entier de la subvention qu'elle donne à sa ligne de steamers. On a élevé beaucoup de doutes sur l'opportunité de l'arrangement en vertu duquel les steamers canadiens devaient être tenus de toucher à St. Jean de Terre-neuve; mais on ne peut guère nier l'importance d'établir avec cette province des relations commerciales, postales et autres, comme il a déjà été fait pour celles de la Nouvelle Ecosse et du Nouveau Brunswick; il faut remarquer aussi que cet arrangement ne devait être mis à effet qu'au cas où le gouvernement de Terre Neuve eût transporté à la ligne canadienne la subvention qu'il donne à la ligne de Galway.

Avantages qu'il y aurait de toucher à St.an.

Il est digne de remarque que le gouvernement anglais a permis à la compagnie de Galway, depuis le refus de ratifier le transport, d'employer un vapeur à hélice le "Prince Albert," pour exécuter son contrat; et a aussi permis l'interruption du service pour presque sinon tout l'hiver, avec l'entente qu'il doit être recommencé pendant le présent mois. Ces faits font encore mieux voir l'injustice avec laquelle le Canada a été traité dans cette affaire par le gouvernement impérial.

Le maître-général des postes a aussi l'honneur de faire rapport que dans le mois de décembre dernier, il a reçu une communication du directeur général des postes de France, intimant que si le gouvernement des Etats-Unis ne prenait immédiatement des mesures satisfaisantes au sujet des malles françaises transportées par les vapeurs canadiens, et du port sur ces malles, on abandonnerait notre ligne.

En conséquence de cette communication, il se rendit à Washington et réussit à faire des arrangements qui ont depuis reçu l'approbation des autorités postales en Angleterre et en France. Ces nouveaux arrangements commenceront à opérer le 1er avril prochain.

Les résultats du service de la ligne canadienne ont été satisfaisants. La perte de deux steamers a forcé l'entrepreneur à affréter, afin de ne pas suspendre le service, des bâtiments à vapeur pour remplir ce vide. Il était sans doute presque impossible d'affréter des bâtiments de la classe et de la vitesse des autres bâtiments de la ligne, mais néanmoins le service a été fait dans le temps fixé par le contrat. Deux nouveaux bâtiments à vapeur plus gros et d'une plus grande force ont été construits et seront bientôt mis au service de la ligne; ce fait donne une nouvelle assurance que le peuple du Canada aura tout lieu d'être satisfait de l'exploitation du service.

L'entrepreneur a signifié son intention d'établir une ligne semi-mensuelle de steamers entre Glasgow et le St. Laurent, et a offert de transporter, gratuitement par cette ligne, toutes malles qui lui seraient remises.

Comme il résultera de cet arrangement de nouvelles facilités pour le public, le maître-général des postes prie Son Excellence de lui permettre de prendre avantage de cette offre.

Le service exécuté pour les Etats-Unis, par les steamers canadiens, donne les résultats suivants :

|                             |                        |              |
|-----------------------------|------------------------|--------------|
| Pour le trimestre expiré le | 31 mars 1860.....      | \$28,223 16  |
| do do                       | 30 juin 1860.....      | 20,232 16    |
| do do                       | 30 septembre 1860..... | 26,280 68    |
| do do                       | 31 décembre 1860.....  | 29,905 68    |
|                             |                        | \$104,641 68 |

Le montant économisé par l'emploi de la ligne canadienne se démontre par l'estimation des sommes qu'avait ci-devant à payer le peuple canadien pour le prix de transit territorial aux Etats-Unis, et pour le port de voie de mer à la ligne Cunard, sur la correspondance provinciale.

|  |           |
|--|-----------|
| Cette estimation fait voir qu'on payait ci-devant..... | \$165,000 |
| et qu'on ne donne aujourd'hui que.....                 | 50,000    |
| réalisant une économie de.....                         | \$115,000 |

Ces deux sommes réunies faisant \$219,641 68, avec en outre le port de la correspondance à destination des autres possessions anglaises, expriment le bénéfice direct que retire la province du service de la ligne.

Perspective  
d'augmentation  
du revenu.

On compte que le changement du jour de départ de Liverpool des paquebots canadiens devant faire acheminer par notre ligne la correspondance de toute l'Europe pendant un jour de plus chaque semaine, que les mesures récentes qui doivent accélérer de beaucoup la transmission de la correspondance étrangère, et que la supériorité de la route canadienne sur toutes les autres pour l'envoi de cette correspondance, auront l'effet d'augmenter de beaucoup le revenu.

Ligne de télégra-  
à Belle-Isle.

Le maître-général des postes a de plus l'honneur de faire rapport, au sujet de l'établissement d'une ligne de télégraphe de la Pointe aux Pères au détroit de Belle-Isle, qu'il n'a été fait aucun progrès notable pour réaliser ce projet.

Le président de la compagnie du télégraphe de Montréal dit que la compagnie n'entreprendra d'établir cette ligne que si la province lui fournit la moitié du capital nécessaire.

On peut s'attendre à l'établissement, sous un délai rapproché, de la ligne du télégraphe de l'Atlantique Septentrional, par la voie de l'Islande et du Groënland, mais jusque là, il n'y a pas d'apparence que la ligne de Belle-Isle soit entreprise à des conditions que le gouvernement puisse accepter.

Le tout, néanmoins, humblement soumis.

SIDNEY SMITH,  
*Maître Général des Postes.*

## No. 1.

**Copie du traité conclu entre Hugh Allan et le Maître-Général des Postes, pour l'établissement d'une ligne hebdomadaire de Steamers Océaniques devant transporter les malles de Liverpool au Canada, du 1er avril 1860 au 1er janvier 1867.**

Le sixième jour d'avril en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante, par devant nous notaires publics soussignés, dûment commissionnés et assermentés dans et pour cette partie de la Province du Canada appelée Bas-Canada, résidant en la cité de Québec, sont comparus en personne Hugh Allan, écuier, marchand, de la cité de Montréal, d'une part, et l'honorable Sidney Smith, maître-général des postes du Canada, résidant en la cité de Québec, pour et au nom du gouvernement de Sa Majesté en cette province, d'autre part, autorisé pour les fins des présentes par un ordre du gouverneur en conseil passé en vertu d'un acte de la législature du Canada de la présente session, intitulé : Acte pour accorder une subvention additionnelle à la ligne canadienne de steamers et pour prolonger la ligne télégraphique jusqu'à Belle-Isle", le cinquième jour d'avril courant;

Lesquelles dites parties, agissant comme dit est, en présence de nous dits notaires, convinrent, promirent et s'engagèrent, conviennent, promettent et s'engagent l'une envers l'autre, par ces présentes, ainsi et tel qu'il suit, c'est à savoir :

Le dit Hugh Allan est convenu et s'est engagé et obligé, convient et s'engage et s'oblige par ces présentes, lui, ses hoirs, et ayants cause à établir, maintenir et entretenir une ligne régulière de grands et forts steamers à hélice pour faire le trajet entre le port de Liverpool et le port de Québec ou Montréal, une fois tous les sept jours pendant la saison de navigation du fleuve St. Laurent, et entre les ports de Liverpool et Portland une fois aussi tous les sept jours pendant l'hiver.

Les dits steamers devront être de première classe et à l'exception de "l'Anglo Saxon", du "Canadian," et du "North American," appartenant actuellement au dit Hugh Allan, ils ne seront pas de moins de deux mille trois cents tonneaux, jaugeage de constructeur, ni d'une force moindre de cinq cents chevaux, et ne devront pas être inférieurs en vitesse, confort et puissance au bâtiment à vapeur "Bohemian" appartenant au dit Hugh Allan.

Le dit Hugh Allan sera tenu de faire exécuter le service entre Liverpool et Québec ou Montréal pendant la navigation du St. Laurent, jusqu'à sa clôture chaque année, et de faire au moins vingt-six voyages de Liverpool à Québec ou Montréal à Liverpool pendant le dit temps ; et la communication entre Liverpool et Portland commencera chaque année au temps de la clôture de la navigation du fleuve St. Laurent et se continuera jusqu'à son ouverture, et pendant ce temps le dit Hugh Allan sera obligé de faire des voyages hebdomadaires de Liverpool à Portland et des voyages hebdomadaires de Portland à Liverpool, en sorte que durant chaque année il sera fait un service hebdomadaire de cinquante deux voyages, aller et retour, le dit entrepreneur s'obligeant par ces présentes de faire toucher chacun des dits steamers, et de prendre et mettre à terre les malles à tel port d'Irlande et du St. Laurent qu'indiquera de temps à autre le maître-général des postes de cette province.

Et il est convenu et réglé entre les dites parties qu'un des dits steamers partira de Liverpool et qu'un autre partira de Québec ou Montréal une fois tous les sept jours pendant la saison de navigation du St. Laurent, et qu'il en partira un de Liverpool et de Portland respectivement aussi une fois tous les sept jours pendant la clôture de la navigation du fleuve St. Laurent, en hiver.

Il est entendu que le dit entrepreneur pourra, de temps à autre, faire choix du port de Québec ou de celui de Montréal comme terme des voyages des dits bâtiments dans le St. Laurent, suivant qu'il le jugera à propos d'après l'état des eaux du fleuve et du lac, ou pour quelque autre cause ; mais il n'aura pas droit de terminer le voyage à Québec, sans l'autorisation du maître-général des postes.

Il sera construit deux nouveaux steamers qui seront prêts à prendre la mer vers le 1er janvier prochain, et tous les dits steamers devront être fournis par le dit entrepreneur, et devront être prêts et tous autres arrangements faits pour continuer le service régulier de la ligne hebdomadaire ; et au cas où l'entrepreneur ne pourrait continuer régulièrement les voyages hebdomadaires, en aucun temps ci-après, le présent traité sera réputé et déclaré nul et non avenu, et l'entrepreneur sera tenu, dans les six mois qui suivront, de rembourser au gouvernement du Canada tous deniers qui lui auront été avancés à raison et à compte du dit service.

La dite ligne devra être ci-après régulièrement maintenue et exploitée jusqu'au premier janvier 1867, et durant ce temps, le dit entrepreneur sera tenu de transporter à chaque voyage des dits steamers telles malles qui seront remises à lui ou à ses employés, ayant charge de ses bâtiments, par le maître-général des postes de cette province pour être expédiées à Liverpool ou en Irlande, ou par les autorités postales à Liverpool ou en Irlande pour être transportées en cette province, ou telles autres malles entre les dits ports que le maître-général des postes de cette province pourra demander ou ordonner de transporter ; mais le dit entrepreneur ne sera pas responsable en vertu de ce traité du contenu des dites malles si elles ne sont pas délivrées, lorsque la non délivrance aura pour cause les dangers de la mer ou ceux inhérents à la navigation à vapeur, et non la négligence ou l'impéritie ou la mauvaise conduite du dit entrepreneur, ses agents ou serviteurs.

Et le dit entrepreneur devra procurer et fournir à bord de chacun des dits bâtiments un espace et les commodités nécessaires pour recevoir les malles, les assortir et les distribuer à bord, et ce local sera appelé "Post Office," et devra disposer ces appartements suivant que l'exigera le maître-général des postes ; et aussi devra prendre à bord de chacun de ces steamers, tels employés et commis, au nombre de pas plus de deux pour chaque steamer, qui seront chargés de garder et assortir telles malles, et leur fournira une chambre ordinaire et la nourriture accoutumée.

Le dit entrepreneur fournira et pourvoira les dits steamers de combustible, vivres et provisions, agrès et apparaux et de toutes choses nécessaires pour les mettre en état de faire les voyages convenus, et pour la sûreté des malles et des passagers.

Les jours de départ des dits steamers seront fixés par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, toutes les fois qu'il le croira à propos dans l'intérêt du service public ; mais au cas de changement, le gouvernement devra donner deux mois d'avis à l'entrepreneur. Le dit maître-général des postes pourra, au besoin, différer le départ d'aucun des dits bâtiments pendant vingt-quatre heures.

Et le dit Hugh Allan, s'engage et s'oblige par les présentes, d'avoir en tout temps à sa disposition un nombre suffisant de steamers de la qualité susdite, pour accomplir les voyages ci-dessus mentionnés et convenus ; et que la traversée des dits bâtiments de Liverpool en Amérique, ne sera pas de plus de quatorze jours, et la traversée de retour ne sera pas de plus de treize jours, terme moyen des voyages exécutés par trois mois.

Le dit entrepreneur fera, de temps à autre et en tout temps pendant la durée du présent traité, telles modifications ou perfectionnements dans la construction, l'équipement ou les machines de tous et chacun les dits bâtiments qu'il emploiera pour l'exécution de la présente convention, que pourra suggérer le progrès de la science, et il devra annoncer le départ des steamers en Europe et en Amérique de la manière que l'ordonnera le gouverneur en conseil.

Le présent traité est ainsi fait pour et en considération du prix ou subvention de quatre cent seize mille piastres pour chaque année de sa durée, à commencer du premier jour d'avril 1860, à compter de laquelle date le traité existant cessera d'exister, sauf ce qui concerne l'avance faite en vertu d'icelui ; laquelle subvention le dit honorable Sidney Smith, ès-qualité, a engagé et obligé, engage et oblige par ces présentes le gouvernement de cette province à payer au dit Hugh Allan, ou à son ordre, comme suit, savoir :

En considération de ce que dessus et des stipulations ci-dessous énoncées, et pour aider le dit Hugh Allan à construire les deux dits nouveaux steamers, lui, le dit Hugh Allan, recevra du gouvernement de Sa Majesté en cette province du Canada, et le dit maître général des postes s'est obligé et s'oblige par ces présentes à payer au dit Hugh Allan la somme de deux cent vingt mille piastres, que le dit Hugh Allan reconnaît avoir reçue du dit gouvernement dès avant ces présentes, comme avance de partie de la subvention pour l'année 1860, dont quittance de la dite somme par le dit Hugh Allan en faveur du dit gouvernement ; et le dit Hugh Allan recevra aussi du dit gouvernement du Canada, le 1er jour d'août prochain, deux cent mille piastres, et une autre somme de cent vingt mille piastres le premier jour de janvier prochain, pourvu que les dits deux nouveaux steamers soient entrepris et en voie de construction, avant qu'avance ne soit faite de la première des dites sommes de deux cent mille piastres ; et pourvu de plus que des garanties suffisantes soient données au dit gouvernement pour telles avances ; et à l'avenir la dite subvention annuelle de quatre cent mille piastres sera payée par trimestres et d'avance en quatre paiements égaux chaque année de cent quatre mille piastres chacun, à être faits le premier jour de chaque trimestre, savoir le premier des mois d'avril, juillet, octobre et janvier respectivement, au dit entrepreneur, pendant la durée de la présente convention.

Pour toutes avances faites ou à l'être au dit entrepreneur et pour l'exécution du service entrepris, il sera donné des garanties satisfaisantes de la manière et pour le montant que demandera le gouvernement du Canada.

Et il est déclaré et convenu par et entre les dites parties que le dit entrepreneur n'aura pas à payer les droits de phare ou autres droits provinciaux ou locaux, taxes ou impôts quelconques, pendant la durée de cette convention, auxquels serait tenu le dit entrepreneur à titre de propriétaire des steamers employés pour l'exploitation du dit service.

Et il est de plus arrêté et convenu par et entre les dites parties que le dit Hugh Allan s'oblige à payer au receveur général de cette province, pour chaque voyage non exécuté suivant cette convention, une pénalité de cinq mille piastres, et qu'il n'aura pas droit d'être payé pour le voyage ou les voyages non exécutés, la déduction devant être proportionnelle au montant convenu pour l'ensemble des voyages stipulés.

Il est de plus expressément entendu et convenu que le gouvernement du Canada aura le droit de résouler le présent contrat et le déclarer nul et non-avenu en tout temps, si les conditions et stipulations ne sont pas honnêtement remplies et exécutées suivant leur véritable sens, et cela sans être obligé d'avoir recours à justice, mais si le gouvernement du Canada prend la détermination d'annuler le contrat, il ne sera pas payé de pénalité pour l'infraction ou aucune des infractions, à raison desquelles le contrat sera ainsi annulé, et il ne

sera pas encouru de pénalité à raison d'aucun délai occasionné par naufrage ou autre accident non causé par la mauvaise conduite ou l'impéritie ou l'imprévoyance de l'entrepreneur ou de ses serviteurs.

Il est de plus convenu, stipulé et entendu entre les dites parties que le dit entrepreneur pourra se désister de la présente convention le trente-et-unième jour de décembre de chaque année, pourvu que le dit entrepreneur en ait préalablement donné avis par écrit au secrétaire de la province du Canada, au moins six mois d'avance, et ait préalablement payé au bureau du receveur-général de la province du Canada tous deniers qui lui auront été avancés à compte de son contrat, et pour lesquels l'exploitation par lui stipulée ne sera pas faite d'une manière entière et satisfaisante.

Et pour la due exécution des présentes, les parties ont fait élection de domicile, savoir, le dit entrepreneur à sa résidence actuelle, et le dit honorable Sidney Smith au département des postes, auxquels lieux, etc. Car ainsi, etc.

Ce fut ainsi fait, passé et scellé en la dite cité de Québec, en l'étude de Joseph Petitclerc, l'un des dits notaires, les jour, mois et an en premier lieu nommés, sous le numéro onze mille deux cent neuf.

Et les dites parties, ensemble avec William Henry Griffin, écuyer, assistant maître-général des postes, aussi présent, ont souscrit leurs noms et signatures à ces présentes, avec nous dits notaires, en foi du contenu d'icelles, après lecture dûment faite suivant la loi.

Signé à la minute restée en dépôt en l'étude de Joseph Petitclerc, l'un des notaires soussignés.

HUGH ALLAN.

SIDNEY SMITH,

Maître-général des postes du Canada.

W. H. GRIFFIN,

Assistant maître général des postes.

EDOUARD J. LANGEVIN, N. P.

JH. PETITCLERC, N. P.

(Copie conforme.)

JH. PETITCLERC, N. P.

No. 2.

## ARRANGEMENT AVEC DES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

No. 1.—[Textuel.]

BUREAU DU PORT ET DU HAVRE,

Londonderry, 7 mai 1860.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'assemblée annuelle des commissaires du Port et du Havre de Londonderry, tenue le 4 courant, M. Munn ayant donné lecture d'une lettre de l'agent des paquebots postes canadiens, demandant quels droits seraient imposés à ces vaisseaux s'ils choisissaient Derry comme port d'arrêt pour débarquer les malles et les voyageurs, il a été décidé que les commissaires n'imposeront aucun droit de tonnage sur les paquebots canadiens touchant à ce port, et que s'ils ont à bord un pilote autorisé à naviguer dans ces eaux, le bureau donnera le certificat nécessaire pour les exempter des frais de pilotage comme tous les autres steamers.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très humble serviteur,

(Signé,)

A. H. STEWART.

Secrétaire.

L'honorable Sidney Smith,  
Maître-général des postes,  
Canada.

No. 2.—[Textuel.]

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER  
DE DUNDALK ET ENNISKILLEN,  
13, Lower Gardner street, Dublin,

L'honorable SIDNEY SMITH.

12 mai 1860.

MONSIEUR,—Votre lettre du 7 courant à M. Macrory, au sujet du transport des malles canadiennes par chemin de fer entre Dublin et Londonderry, en liaison avec les steamers postes canadiens, a été soumise aux différents bureaux des compagnies de chemin de fer de Dublin et Drogheda, de jonction de Dublin et Belfast, et de Dundalk et Enniskillen, et j'ai reçu instruction de chacune de ces compagnies de vous informer qu'elles sont disposées à prendre un arrangement commun avec les autorités postales pour transporter les malles canadiennes de Dublin à Londonderry et *vice versa*, une fois par semaine, par train spécial, aux conditions suivantes.

Le trajet entre Dublin et Londonderry et *vice versa* sera fait en six heures.

Les trains de Dublin partiront le jeudi matin de chaque semaine, à l'arrivée des malles à la station de la rue Amiens en cette ville, et les trains de Derry en partiront, à l'arrivée des malles à la station de Derry, à quelque jour ou heure qu'elles y arrivent des steamers.

Le présent arrangement pourra être résolu par l'une des parties en donnant à l'autre trois mois d'avis de son intention de le résoudre.

Les trois compagnies seront payées trimestriellement au taux de £12 par chaque voyage, aller et retour, de Dublin à Derry.

Les compagnies ne se chargent pas de faire expédier les malles au-delà de leurs stations de Derry, d'un côté, et de Dublin, de l'autre, mais elles comprennent qu'il a déjà été pris des arrangements pour la transmission immédiate des malles de Derry à Moville.

Les conditions mentionnées étant loin de pouvoir faire face aux frais du service entrepris, et étant proposées avec le vif désir de favoriser et faciliter l'acheminement des malles canadiennes par la voie de Derry, entreprise à laquelle les directeurs attachent une importance nationale, les compagnies les font sous la réserve qu'il n'en sera pas pris avantage à leur encontre, dans le règlement du prix de tout autre service qui pourrait leur être demandé pour le transport des malles en général.

Si ce qui précède vous convient, j'aimerais que vous m'en écriviez sans délai, afin que les compagnies concernées puissent prendre les arrangements nécessaires à l'exécution du contrat.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur

(Signé,) THOMAS EDWARDS,  
Secrétaire.

No. 3.—[Textuel.]

LONDRES, 16 mai 1860.

MONSIEUR,—J'accuse réception de votre lettre du 12 du courant.

Je ne puis accéder à la proposition par laquelle la compagnie se réserve le droit de discontinuer le service, en donnant trois mois d'avis.

Le département des postes ne peut prendre de mesures, et il ne peut non plus raisonnablement exiger que le propriétaire des steamers encoure les frais et le trouble d'établir à Derry une station pour ses paquebots, si les compagnies de chemin de fer ou tous autres ont le droit de venir dire que le prix du service exploité par eux est insuffisant, et qu'ils cesseront de l'exploiter, à moins d'augmentation de prix. Une telle condition nous mettrait à la merci des compagnies de chemin de fer, et elle est tout à fait exorbitante.

Une autre partie de l'arrangement proposé n'est pas non plus satisfaisante. Le département des postes ne veut pas être forcé à prendre ou à payer un train *spécial* partant de Derry toutes les semaines. De temps à autre, l'arrivée des bateaux rendra inutile l'emploi d'un train spécial, et dans ce cas, il y aura économie pour le département et les compagnies

de chemin de fer à ne pas employer de train spécial. Vous ne serez sans doute que très disposé à rencontrer mes désirs sur ce point.

Je n'ai reçu aucune communication relativement au service par tender à vapeur. Voudrez vous m'informer de l'état où en sont les choses sur ce point.

Vous m'obligerez par une prompte réponse; les mesures préliminaires à prendre pour le service sont très compliquées, et j'ai très à cœur de le voir commencer sans retard.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

SIDNEY SMITH.

THOMAS EDWARDS, écuyer,  
*Secrétaire, etc.*

No. 4.—[Textuel.]

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER  
DE DUNDALK ET ENNISKILLEN.

43, Lower Gardiner Street, Dublin,

23 mai 1860.

L'honorable SIDNEY SMITH,  
etc., etc.

MONSIEUR,—J'ai reçu instruction de vous informer en réponse à votre lettre du 16 mai, qui a été soumise aujourd'hui au bureau, que les différentes objections que vous y énoncez aux arrangements proposés pour le transport par cette compagnie des malles canadiennes à destination et venant de Derry, ont été considérées de nouveau, et que le bureau se rendra à vos désirs, à l'exception de l'envoi des malles de Derry à Moville par tender à vapeur, ce à quoi la compagnie ne peut consentir, comme elle l'a déjà décidé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

[Signé,]

T. M. EDWARDS,

*Secrétaire.*

*Au maître général des postes du Canada,*  
Département général des postes,  
Londres.

No. 5.—[Textuel.]

LONDRES, 10 mai, 1860.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que suivant notre entendement j'ai fait choix de Londonderry comme port d'arrêt en Irlande des steamers de la ligne canadienne.

Afin d'épargner au département des postes des embarras inutiles j'ai correspondu avec les différentes compagnies des lignes de chemin de fer de Dublin et Londonderry et ai obtenu un arrangement par lequel des trains spéciaux transporteront et pendront les malles aux steamers moyennant £12 par train, y compris le service des bateaux pour lequel il n'est point fait d'augmentation de prix.

L'inspecteur du département qui m'a accompagné dans l'examen que j'ai fait du port, m'a dit qu'il ferait son rapport sans délai, et il vous est déjà sans doute parvenu. Puis-je maintenant demander qu'il soit donné des ordres pour qu'à l'avenir les malles partant de Londres et des points intermédiaires sur la ligne de Londres et Derry, le mercredi soir et le jeudi matin, et destinées aux steamers canadiens, soient expédiées de Dublin et mises à bord à Derry au lieu de l'être à Cork, comme aujourd'hui.

On accélérera de beaucoup l'expédition des malles d'Ecosse et du nord de l'Angleterre, en les acheminant de Glasgow par steamers soit à Belfast ou à Derry, pour là, les mettre à bord du steamer canadien.



Les malles d'Irlande sont maintenant expédiées de Glasgow, tous les soirs par la voie de Belfast, plus tard que par chemin de fer.

On n'encourra aucuns frais nouveaux en expédiant par cette même voie les malles américaines destinées aux steamers canadiens, et le public aura plus de temps pour correspondre. Je vous demanderais donc qu'il fût pris des arrangements pour l'exécution du service en la manière suggérée.

J'inclus pour votre information copie de la correspondance échangée avec les autorités du département des postes des Etats-Unis. Vous y verrez qu'elles sont prêtes à concourir aux changements projetés, ainsi qu'à établir à Glasgow ou à Greenock un bureau pour l'échange des malles. On faciliterait beaucoup la correspondance en prenant des arrangements à cette fin, et en établissant aussi à Derry un bureau pour l'échange des malles. Il serait donc à propos de faire ces arrangements.

On se propose de faire commencer le service à Derry par le paquebot qui part de Liverpool le 23 du courant, et je demanderais en conséquence qu'il soit donné des ordres pour que les arrangements nécessaires à l'objet indiqué soient effectués sans retard.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

SIDNEY SMITH.

*Maître-général des postes du Canada.*

F. HILL, *Ecuier Secrétaire.*

No. 6—[Textuel.]

Enregistrée sous le No. 32,107.  
Dans toute correspondance ultérieure }  
sur ce sujet le numéro ci-dessus devra }  
être cité.

DÉPARTEMENT GÉNÉRAL DES POSTES,

12 mai, 1860.

MONSIEUR.—J'accuse réception de votre lettre en date d'hier, et je m'empresse de vous informer qu'il est tout à fait impossible d'exécuter la proposition que vous faites de diriger les malles supplémentaires pour les paquebots à vapeur canadiens par la voie de Londonderry au lieu de Cork, à une date aussi rapprochée que celle que vous proposez, savoir le 23 du courant. Votre suggestion sera instamment prise en considération, et je vais la soumettre de suite au maître-général des postes; mais il devra nécessairement s'élever plusieurs points qui demanderont du temps pour être soigneusement examinés.

Vous dites que vous avez déjà l'offre des compagnies de chemin de fer de transporter la malle supplémentaire de Dublin à Londonderry pour £12 par voyage; j'aimerais que vous me fissiez parvenir cette offre aussitôt possible.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,) F. HILL,

*Secrétaire*

L'honorable SINDEY SMITH,  
Waterloo Hotel,  
Jermyn Street.

No. 7.—[Textuel.]

LONDRES, 14 mai, 1860.

MONSIEUR,—Suivant le désir que vous m'en avez exprimé, je vous inclus copie d'une communication de M. T. Edwards, secrétaire, etc., au sujet des trains spéciaux pour le transport des malles entre Dublin et Londonderry.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur

(Signé,) SIDNEY SMITH,  
*Maître-général des postes du Canada.*

F. HILL, Ecuier,  
Secrétaire, etc., etc., etc.  
Département général des postes.

No. 8.—[Textuel.]

AMÉRIQUE.

Enregistrée sous le No. 32,107. }  
Dans toute correspondance ultérieure }  
sur ce sujet le numéro ci-dessus devra }  
être cité. }

J.

DÉPARTEMENT GÉNÉRAL DES POSTES.

23 mai 1860.

MONSIEUR,—Relativement à votre récente proposition pour faire toucher à Londonderry au lieu de Queenstown, le paquebot-poste à destination et venant du Canada, j'ai l'honneur de vous informer que l'inspecteur des postes en Irlande s'est empressé de se mettre en rapport avec les compagnies de chemins de fer de Dublin et Derry, pour connaître les conditions auxquelles elles emploieraient des trains spéciaux pour transporter les malles canadiennes; et j'ai reçu de lui ce matin un rapport m'annonçant qu'il n'a pu encore obtenir d'offre, mais qu'il y aura aujourd'hui assemblée des directeurs, et que le sujet y sera pris en considération.

Je prends occasion de vous prier de me faire savoir au plus tôt le jour et l'heure auxquels on peut attendre le plus promptement l'arrivée à Londonderry des paquebots postes de retour, et aussi le nombre d'heures qu'on peut estimer être le minimum ordinaire de la durée du voyage de Londonderry à Liverpool.

Je suis, monsieur,  
Votre obéissant serviteur

(Signé) F. HILL.

L'honorable SIDNEY SMITH,  
Waterloo Hotel,  
Jermyn Street.

Convention entre les compagnies de chemins de fer de Dublin et Derry  
et le département des postes.

No. 9.—[Textuel.]

DÉPARTEMENT GÉNÉRAL DES POSTES.

LONDRES, 24 mai 1860.

Les compagnies de chemins de fer, propriétaires de la ligne de chemins de fer de Dublin et Londonderry, par voie de Dundalk et Enniskillen, s'engagent à transporter les malles acheminées ou à l'être par les paquebots-postes canadiens, par trains spéciaux de Dublin à Londonderry, et de Londonderry à Dublin sur tout le parcours respectivement,

moyennant la somme de douze livres (£12) par chaque train spécial pour tout le parcours, aller et retour, le voyage ne devant pas prendre plus de six heures ; et il est entendu que toutes les fois qu'on pourra profiter du train ordinaire de la poste ou de tout train ordinaire au service des compagnies, les malles en question seront transportées par tels trains gratuitement.

Le dit service se continuera à ces conditions pour tel temps que l'exigera le département des postes ; mais le département des postes pourra résoudre le contrat en tout temps, en par lui donnant trois mois d'avis.

Les malles seront délivrées à l'embarcadère de Londonderry à l'agent des paquebots postes canadiens, et seront reçues de l'agent à l'embarcadère de Londonderry, les sacs devant être portés de la gare du chemin de fer à l'embarcadère par les serviteurs des compagnies, sans augmentation de prix.

(Signé,)

ERNE, CH.  
N. J. MACRONY.

L'agent postal des paquebots-postes canadiens aura charge des sacs de l'embarcadère de Londonderry aux paquebots, et le service, pour ce qui concerne le département des postes anglaises, commencera à Londonderry, au cas des malles de retour, et finira à Londonderry, au cas des malles à destination du Canada.

(Signé,)

SIDNEY SMITH,  
*Maître-général des postes du Canada.*

No. 10—[Textuel]

DÉPARTEMENT DES POSTES.  
24 mai 1860.

MONSIEUR,—Il sera fourni un steamer pour porter et aller chercher les malles aux steamers canadiens, sans qu'il en coûte à votre département.

(Signé,)

ERNE.

L'hon. SIDNEY SMITH,  
*Maître-général des postes du Canada.*

No. 3.

PREMIER RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE DE FAIRE RAPPORT SUR LES CONTRATS DES PAQUEBOTS ET DES TELEGRAPHES.

(Impression ordonnée par la chambre des communes, le 22 mai 1860.)

*Lunæ, 30<sup>o</sup> die Januarii, 1860.*

*Ordonné, QU'IL* soit nommé un comité spécial pour s'enquérir de la manière en laquelle des contrats à longs termes ont de temps à autre été conclus ou modifiés par le gouvernement de Sa Majesté, avec diverses compagnies de paquebots à vapeur pour le transport des malles par mer ; et aussi de toutes conventions ou autres arrangements faits aux frais actuels ou futurs de l'état pour établir des communications télégraphiques au-delà des mers, lequel comité est chargé de faire rapport à la chambre de son opinion sur le sujet, et de suggérer les règles à être observées à l'avenir par le gouvernement dans la passation de contrats pour des services que le parlement n'a pas encore approuvés, ou qui sont faits à longs termes.

*Ordonné, Que* le comité soit autorisé à faire rapport de temps à autre.

*Martis, 7<sup>o</sup> die Februarii, 1860.*

*Ordonné, QUE le comité se compose de dix-neuf membres.*

Le comité se compose de :—

SIR FRANCIS BARING.  
SIR STAFFORD NORTHCOTE.  
M. HENRY HERBERT.  
M. CORRY.  
M. SCHOLEFIELD.  
SIR HENRY WILLOUGHBY.  
M. DUNLOP.  
CAPITAINE LEICESTER VERNON.  
M. BAXTER.  
CAPITAINE GLADSTONE.

M. HUBBARD.  
M. ROBERT CRAWFORD.  
M. HOPE.  
M. LAING.  
M. BAZLEY.  
SIR EDWARD GROGAN.  
M. HOWES.  
M. EDWARD ELLICE.  
COLONEL GREVILLE.

*Ordonné, QUE le comité soit autorisé à envoyer quérir personnes et papiers.*

*Ordonné, QUE le quorum du comité soit de cinq.*

*Martis, 6<sup>o</sup> die Martii, 1860.*

*Ordonné, QUE les témoignages pris devant le comité chargé de faire rapport sur les contrats des paquebots et des télégraphes (1859) soient renvoyés au comité.*

*Lunæ 7<sup>o</sup> die Maii, 1860.*

*Ordonné, QUE le document relatif aux contrats des paquebots [présenté le 22 juillet 1853] et les documents parlementaires Nos. 10 et 359 de la session de 1856 ; Nos. 304 et 326 de la 2<sup>me</sup> session de 1857 ; Nos. 19 et 144 de la session de 1858 ; Nos. 230 et 257 de la 1<sup>re</sup> session de 1859 ; No. 184 de la 2<sup>me</sup> session de 1859 ; et No. 120 de la présente session soient renvoyés au comité.*

*Martis 22<sup>o</sup> die Maii, 1860.*

*Ordonné, QUE le comité soit autorisé à faire rapport à la Chambre de temps à autre de ses observations ainsi que des témoignages pris devant lui.*

## PREMIER RAPPORT.

LE COMITÉ SPÉCIAL chargé de s'enquérir de la manière en laquelle des contrats à longs termes ont de temps à autre été conclus ou modifiés par le gouvernement de Sa Majesté, avec diverses compagnies de paquebots à vapeur pour LE TRANSPORT DES MALLES par MER ; et aussi de toutes CONVENTIONS ou autres arrangements faits aux frais actuels ou futurs de l'état pour établir des COMMUNICATIONS TÉLÉGRAPHIQUES au-de là des MERS, lequel comité était chargé de faire rapport à la Chambre de son opinion sur le sujet, et de suggérer les règles à être observées à l'avenir par le gouvernement dans la passation de CONTRATS pour des services que le parlement n'a pas encore approuvés, ou qui sont faits à longs termes, et était autorisé à faire rapport de temps à autre à la Chambre, a examiné les questions qui lui ont été soumises, et est tombé d'accord sur le premier RAPPORT suivant :—

Votre comité après avoir considéré la preuve faite par le comité de la dernière session, et avoir examiné des témoins sur cette partie du sujet qui concerne les contrats des paquebots, soumet le résultat de ses recherches sur ce point,—les contrats de télégraphes devant fournir matière à un autre rapport.

Les défauts du mode actuel de conclure ou modifier des contrats à longs termes pour le transport des malles par mer, auxquelles votre comité croit nécessaire d'appeler l'attention spéciale de la chambre, dépendent, d'un côté, des moyens de faire connaître au département auquel en définitive reviennent la décision et la responsabilité, les renseignements que possèdent et les vues qu'entretiennent les administrations spéciales respectives sur les intérêts divers affectés par ces contrats, et de l'autre côté, de l'exercice par le parlement de son droit de contrôle.

Depuis 1837, tous ces contrats ont été passés, au nom du gouvernement, par les lords commissaires de l'amirauté ; mais le pouvoir d'en autoriser la passation et d'en prescrire les conditions est reconnu appartenir aux lords de la trésorerie qui se concertent avec le maître-général des postes, le secrétaire d'état pour les colonies et les lords de l'amirauté eux-mêmes, sur les questions postales, coloniales ou maritimes impliquées.

Il résulte de la preuve faite devant votre comité qu'en faisant ou modifiant ces contrats, il y a eu manque d'entente et absence de responsabilité précise et définie entre l'amirauté, le bureau des postes et la trésorerie ; qu'on ne s'est pas toujours tenu aux fonctions et attributions respectives de la trésorerie et de l'amirauté, et que la trésorerie a été induite à autoriser des contrats très importants sans avoir les données nécessaires pour porter un juste jugement.

Ainsi, dans le cas du premier contrat de Douvres en 1854, l'amirauté demandait, par les soumissions qu'elle fit publier, six bâtiments pour exécuter le service, tandis que, de son aveu, quatre, ou tout au plus cinq devaient suffire, en vue de faire acheter par les entrepreneurs quelques-uns des steamers, très insuffisants pour l'entreprise, que l'amirauté employait alors au transport des malles de Douvres (qui auparavant n'était point fait par con-

trat) et qu'elle savait ne pouvoir atteindre la vitesse stipulée par elle. La soumission officielle fut accompagnée d'une lettre des parties, offrant d'exécuter le service pour une subvention beaucoup moins élevée que celle portée à la soumission, si on leur permettait de n'employer que cinq bateaux, et pour une somme encore moindre si, au lieu d'acheter aucun des bâtiments de l'amirauté, elles en construisaient des neufs elles-mêmes. Il n'appert pas que cette lettre ait été soumise à la trésorerie; et l'année suivante, l'amirauté prit sur elle, sans approbation de la trésorerie, laquelle était essentielle, la trésorerie étant la seule autorité légitime à cette fin, de passer un nouveau contrat, prolongeant le terme de quatre à huit ans.

Le résultat pratique de cet acte a été d'engager le gouvernement à payer une subvention annuelle de £15,500 à des entrepreneurs qui, dans une lettre accompagnant la soumission officielle, offraient d'entreprendre le service à raison de £12,000 par année, pour le temps arrêté définitivement, avec cinq bons bâtiments (amplement suffisants pour l'entreprise) qu'ils fourniraient eux-mêmes, sans que l'offre la plus basse ait été portée à la connaissance de la trésorerie, et sans qu'elle ait autorisé de contrat pour ce terme. Votre comité, de plus, en cherchant à connaître les motifs qui ont fait renouveler le contrat de Douvres en 1855, a constaté qu'il manque des papiers importants, et la minute, exposant les motifs du renouvellement, n'a pas été représentée.

Encore, à l'égard de la prolongation du contrat en 1859, la trésorerie a présumé que l'exposé fait par la demande des entrepreneurs, adressée à l'amirauté, des motifs sur lesquels on s'appuyait pour demander la prolongation, avait dû être soumis à enquête et vérifié par l'amirauté, avant d'y donner sa recommandation, tandis qu'à l'amirauté, on avait pensé que certains faits essentiels se rattachant à telle enquête n'étaient pas de son ressort.

Entre ces deux dates, savoir: en 1857, la trésorerie accorda, pour le contrat des Indes Occidentales, une prolongation de deux années, sans consulter ni l'amirauté ni le département des postes; et tandis qu'en 1858, dans le cas du contrat passé par le gouvernement colonial de Terre-Neuve, sous la réserve de l'approbation du gouvernement de la métropole, qui devait fournir partie de la subvention, la trésorerie refusa de donner son consentement à cause d'un rapport de l'amirauté qui avait été saisie de l'affaire, constatant l'insuffisance des bâtiments, l'année suivante, elle ratifia, mais pour une année seulement, un semblable contrat passé par le même gouvernement, à la même condition, avec une autre compagnie, sans demander l'avis de l'amirauté.

L'affaire du contrat avec la compagnie Européenne et Australienne, établie en 1857, met aussi en lumière les défauts du système. Ce contrat comportait une subvention annuelle de £185,000, dont moitié devait être payée par les colonies Australiennes, sans qu'elles eussent occasion d'être consultées sur les conditions du contrat; ainsi devait-on y apporter beaucoup de circonspection. La soumission acceptée était celle d'une nouvelle compagnie, sans expérience acquise, et qui n'avait point de bâtiments propres à l'entreprise. Un de leurs bâtiments, l'Oneida, que l'inspecteur ingénieur de l'amirauté condamna dans son rapport, et qui n'avait point la force de chevaux ou le tonnage portés au contrat, fut mis hors de service à son premier voyage. Il y eut retard dans les traversées, et quoique les colonies se plaignissent, il ne fut pas pris de mesures pour faire exécuter le contrat avec des bâtiments convenables. En une année, la compagnie perdit son capital (400,000 l.) le service tomba à rien, et on courut grand risque de voir interrompre les communications postales.

Ce contrat a été en tout arrêté par le secrétaire des finances d'alors, et on ne voit pas que ses actes, dans cette affaire, aient été confirmés par aucune autre autorité.

Enq. 1859, App.  
p. 441.

(Enq. 1859.)  
4366.  
4536.

Enq. 1850.

Q. 3372-80.  
3463-7.  
Q. 2229 et seq.,  
2246 et seq., 2290  
et seq.

Q. 1705 et seq.,  
1771, 1968 et seq.,  
1989.

Q. 40.

Q. 85.  
Q. 83.

Q. 894.  
Q. 862.  
Q. 80.  
Q. 90.

Q. 87-9.  
Q. 93.

Q. 326.  
Q. 375-6.  
(Enq. 1859.)  
Q. 4465-7.  
Q. 4968.  
Q. 5109, 10.

Les imperfections indiquées et les défauts qui dépendent du système se sont manifestés d'une manière frappante lors du renouvellement du contrat Cunard en 1858, et de la passation du contrat de Galway en 1859; et pour ces raisons, et à cause de la nature et de l'importance des actes qui ont eu lieu relativement à ces contrats, votre comité croit nécessaire d'entrer quelque peu dans le détail des faits.

Le premier contrat avec MM. Cunard, Burns et McIvor, pour le transport des malles de ce pays aux Etats-Unis et aux provinces de l'Amérique du Nord, fut passé en juin 1840.

Il n'existait alors aucune ligne de steamers naviguant d'Angleterre en Amérique; l'entreprise paraissait hasardeuse; le terme fut fixé à sept ans, et la compagnie Cunard obtint le contrat, la concurrence qu'on voulut essayer n'ayant fait naître qu'une seule offre, beaucoup plus élevée que le prix auquel elle entreprit le service.

Depuis, le contrat a été renouvelé et prolongé à différentes époques, avec certains changements, et le service a été exécuté tout le temps avec des steamers munis de roues à aubes, d'une manière parfaite et admirable.

Le dernier renouvellement, avant celui de 1858, a été fait en 1852, alors qu'il fut passé un contrat pour un service hebdomadaire entre Liverpool de ce côté de l'Atlantique et New York et Boston alternativement de l'autre, moyennant une subvention annuelle de 173,340 l. Ce contrat allait jusqu'au 1er janvier 1862; et de là, devait continuer jusqu'à ce que l'une des parties donnât 12 mois d'avis de son intention d'y mettre fin.

En octobre 1857, le contrat existant ayant encore plus de quatre années à courir, MM. Cunard et cie, demandèrent qu'il fût renouvelé et que le terme en fût prolongé de cinq années, à compter de son expiration en 1862.

Cette demande s'appuyait sur la grande efficacité du service, et sur l'importance de maintenir la ligne anglaise contre la concurrence des Etats Unis, pour parvenir auquel but, il était nécessaire, suivant eux, qu'on prolongeât le terme du contrat, afin d'encourager la compagnie à construire de nouveaux bâtiments, plus grands et encore plus rapides.

Les choses avaient grandement changé depuis le premier contrat de 1840.

D'un côté, le gouvernement des Etats-Unis avait subventionné, pour transporter ses malles, une ligne de steamers connue sous le nom de ligne Collins, et d'un autre côté, des compagnies particulières avaient établi des lignes destinées au transport de passagers et de marchandises; de sorte que, en sus de ces deux lignes subventionnées, on comptait six autres lignes de steamers voyageant de ce pays en Amérique, avec beaucoup de régularité et de célérité. La ligne Collins a cessé d'exister en février 1858.

De plus, en 1853, le sujet des contrats de paquebots a été soumis par la trésorerie à la considération d'un comité présidé par lord Canning, alors maître-général des postes, et dont M. Cowper, Sir Strafford Northcote et M. Bromley étaient les autres membres.

Ce comité fit un rapport bien connu dans lequel il recommandait qu'on abandonnât le projet, qui avait eu cours, de vouloir faire servir les paquebots postes comme vaisseaux armés en cas de guerre, et qu'on retranchât à l'avenir des contrats les clauses à cet effet, et posa des règles importantes au sujet de la passation et du renouvellement de ces contrats.

Tout en reconnaissant, en particulier, l'opportunité d'accorder des subventions, lors de la création d'un service quand " le trafic ordinaire ne peut rémunérer les steamers " il émit l'opinion que " lorsque pour le transport des malles on peut avoir des steamers servant aux passagers et au commerce, et qu'il existe une concurrence effective, il n'est pas nécessaire, comme dans le premier cas, que le gouvernement subventionne les

Papiers Parl.,  
No. 184, Sess. 2,  
1859, p. 42.

Papiers Parl.,  
No. 230, 1859,  
p. 48.

Q. 2690.

Papiers Parl.,  
Juillet 22, 1853.

“ entrepreneurs, et fournisse une partie considérable de leurs recettes, puis qu’il peut raisonnablement s’attendre à faire faire le service pour une rémunération qui couvrirait le fret des malles et dédommagerait de la ponctualité exigée dans les départs et les arrivées, et de l’augmentation de vitesse qui pourrait être stipulée.”

Et il fait observer que “ l’extension croissante de la navigation à vapeur et l’application nouvelle de l’hélice aux navires marchands rendent probable que dans les futurs renouvellements de contrats, ou la passation de nouveaux contrats, le gouvernement pourra obtenir les services nécessaires, en les défrayant d’après cette dernière règle plutôt que d’après la première, et qu’il ne sera pas nécessaire de prolonger le terme des contrats pour d’aussi longues périodes qu’on a généralement cru nécessaire de le faire par le passé.”

Ib.

Le comité fait encore observer, au sujet du temps pour lequel les contrats devraient être donnés, que lorsqu’il n’existe point de communication particulière qui puisse exécuter un service avec la célérité suffisante, les contrats doivent comprendre un terme assez long pour garantir aux entrepreneurs “ qu’il leur sera permis d’exploiter le service assez longtemps pour réaliser quelque profit de leur entreprise, maintenant qu’il est juste, qu’au début d’une nouvelle ligne, les contrats comprennent un espace de temps qui puisse encourager à construire les vaisseaux nécessaires à l’exploitation, en offrant la perspective de leur emploi pendant un nombre considérable d’années.”

P. 7.

Ib.

“ Mais (continue le rapport) nous ne voyons pas de raison suffisante pour renouveler sans cesse ces contrats pour des termes également longs, après que le but est une fois atteint. Une compagnie qui a reçu une subvention libérale, pendant les dix ou douze premières années de son existence, devrait pourvoir, au moyen d’un fonds d’amortissement, à l’entretien de sa flotte, et on peut raisonnablement s’attendre qu’après avoir été dédommagée des risques des commencements, elle continue le service par des contrats renouvelés d’une année à l’autre ou comprenant un terme de pas plus de trois ans.”

Il était aussi surgi, pendant l’année qui a précédé la demande de MM. Cunard et cie., une autre affaire qui devait influencer grandement sur la question, au point de vue de la décision à prendre.

Il était survenu un différend sur la manière de porter en compte le prix du port entre le gouvernement du Canada et le gouvernement impérial.

Dans l’échange de la correspondance qui s’ensuivit, le gouvernement du Canada exprima énergiquement ses vues sur la question générale du tort fait, selon lui, aux intérêts du Canada par suite de la prime élevée accordée par le gouvernement de la métropole à une ligne naviguant aux ports des Etats Unis, faisant ainsi diriger les malles et le commerce canadiens à ces ports et vers les chemins de fer et canaux des Etats-Unis ; et dans une dépêche du gouverneur général du Canada au secrétaire d’état pour les colonies, en date du 2 septembre 1856, renfermant un rapport du maître-général des postes du Canada sur la proposition émise par le gouvernement de la métropole que le Canada contribuât pour partie à la subvention Cunard, le gouverneur général ajoute que beaucoup de canadiens, parmi lesquels des membres de son propre conseil, étaient d’opinion que, si la colonie ne peut demander qu’on porte atteinte aux engagements pris vis-à-vis des entrepreneurs actuels, elle peut “ assurément demander que cet arrangement ne soit pas renouvelé, sans qu’on donne au Canada l’occasion de se faire entendre en temps opportun. Nous espérons qu’on n’agira pas d’une manière contraire aux principes du libre échange, par la continuation d’une large prime aux lignes de Boston et New York.”

Papiers Parl.,  
No. 184, Sess. 2,  
1859, pp. 13, 14.

Cette correspondance ayant été soumise aux lords de la trésorerie, ils adoptèrent, le 26 novembre 1856, une minute aux termes de laquelle le

Q. 1652.



No. 184, p. 15.

secrétaire des colonies, dans une dépêche au gouverneur général du Canada, du 3 décembre, intimait que " leurs seigneuries m'ont fait savoir que les " arrangements actuels au sujet du service postal du Canada continueront " jusqu'à l'expiration du contrat Cunard, temps auquel elles espèrent qu'il " pourra être pris des mesures plus en harmonie avec ce qui leur paraîtrait " une considération équitable des finances du pays."

Q. 4577.  
Q. (1859) 5151 et  
seq.

Cette assurance, quoique donnée en rapport immédiat à une question postale déterminée, fut regardée en Canada comme une promesse, de la part du gouvernement de la métropole, qu'il ne continuerait pas à subventionner des lignes de paquebots naviguant aux ports des Etats-Unis, après l'expiration du contrat Cunard, sans donner au moins au gouvernement du Canada l'occasion de se faire entendre.

En même temps, le gouvernement canadien établissait sur une grande échelle des moyens de communication à l'intérieur de la colonie, en créant une lourde dette publique, et concluait une convention avec la compagnie de paquebots à vapeur océaniques de Montréal pour transporter et prendre les malles échangées avec l'Angleterre à Québec, en été, et à Portland, en hiver, auquel dernier port se termine le grand tronç de chemin de fer du Canada, dont l'extrémité est passe, sur une distance comparativement courte, à travers le territoire des Etats-Unis.

La compagnie reçoit pour ce service une subvention de 45,000 l. pourvue exclusivement par le parlement canadien.

La demande de la compagnie Cunard pour faire prolonger le terme de son contrat, telle que présentée en octobre 1857, fut renvoyée par la trésorerie à l'amirauté et au maître-général des postes. L'amirauté recommanda qu'elle fût accordée, tandis que le maître-général des postes (alors le duc d'Argyle) combattit énergiquement la prolongation demandée, comme étant en violation des principes posés par le comité de lord Canning, et surtout, si elle avait lieu si longtemps avant l'expiration du contrat existant, en ce qu'elle enlevait au gouvernement, pendant longues années, la faculté de prendre avantage de nouvelles facilités pour le transport des malles, à moindres frais pour le pays.

Papiers Parl.,  
No. 184, Sess. 2,  
1859, pp. 43, 46-7  
Ib. pp. 43-5.

P. 45.

Le rapport du maître-général des postes ayant été transmis par la trésorerie à l'amirauté pour qu'elle y fit ses observations, elle répondit par une communication en date du 21 décembre, faisant décidément valoir ses vues à l'appui de la demande de renouvellement du contrat.

Ib. p. 49.

Le 2 mars 1858, la trésorerie prononça sur cette demande par la minute qui suit :

" Ecrire à M. Cunard, qu'après avoir mûrement considéré sa demande, " leurs seigneuries sont d'avis que son présent contrat est encore trop loin de " son terme, pour justifier un renouvellement ou une prolongation ; dire en " même temps que leurs seigneuries sont en tout points satisfaites de la manière " dont le service a été exécuté, et qu'elles seront disposées à considérer favora- " blement toute demande qu'il pourra présenter, lorsque son contrat actuel " sera plus près de sa fin."

Ib.

Le 20 du même mois de mars, M. Cunard adressa à l'amirauté une lettre réitérant, pour les mêmes raisons générales, la demande sur laquelle venait de prononcer la minute de la trésorerie ci-dessus citée.

P. 50.

Cette demande fut transmise, le 29 mars, par l'amirauté à la trésorerie, avec recommandation de l'accorder ; et le 20 mai, la trésorerie, sans demander un nouveau rapport au département des postes, adopta une minute en faveur de la prolongation, et invita le maître-général des postes à transmettre ses vues sur les changements qu'on pourrait apporter au nouveau contrat, sans affecter essentiellement la base du contrat actuel.

P. 51.

P. 52.

Dans sa réponse, du 4 juillet, le maître-général des postes, se bornant aux conditions du contrat projeté et principalement au montant du prix,

remarque que le prix par mille, stipulé par le contrat Cunard, est de beaucoup plus élevé que celui d'aucun autre service de paquebots-postes, et fait observer que :—

“ Il faut aussi énoncer le fait que la compagnie des bâtiments à vapeur de Liverpool, New York et Philadelphie, dont les vaisseaux, d'après le registre du Lloyd, font leurs voyages avec une vitesse peu au-dessous de celle de la ligne Cunard (quoique la compagnie n'étant pas subventionnée par le gouvernement, ne soit sujette à aucune amende pour cause de retard) a récemment proposé, lors de l'abandon de la ligne Collins, de transporter nos malles à destination et venant de New York pour le coût du port, c'est-à-dire du port de voie de mer.”

L'offre dont il s'agit avait été faite le 1er mars précédent par une lettre de M. Inman, agent de la compagnie, au secrétaire du département des postes; la ligne Collins, subventionnée par le gouvernement des Etats-Unis, ayant discontinué vers la fin de février. Il proposait par cette lettre d'adopter les jours de départ de la ligne Collins, et de maintenir ainsi, comme auparavant, une communication postale semi-hebdomadaire avec l'Amérique, disant que la compagnie était prête à entreprendre ce service “ pour le prix du port qu'elle recevait.”

En réponse à cette offre, le maître-général des postes informa le 4 avril M. Inman, qu'il était en correspondance avec le maître-général des postes des Etats-Unis, au sujet de la suspension de la ligne Collins, et “qu'avant de savoir si cette suspension était simplement passagère ou permanente, sa seigneurie ne pouvait prendre de décision sur l'offre de la compagnie”; mais ce ne fut qu'en communiquant ses suggestions sur les conditions du contrat Cunard, le 4 juin, que le maître-général des postes porta à la connaissance de la trésorerie l'offre de la compagnie de Liverpool, la demande de M. Cunard ayant été accueillie dans l'intervalle. Quoique cette offre n'ait pas été acceptée par notre gouvernement, la compagnie a néanmoins adopté les jours de départ de la ligne Collins, et en vertu d'arrangements postérieurs avec le gouvernement des Etats-Unis, elle transporta des malles pour ce gouvernement, à sa satisfaction, pour le prix du port de voie de mer.

Le 24 juin, on passa avec la compagnie Cunard un contrat en forme comportant quelques légers changements, et stipulant la subvention portée au contrat existant, avec une augmentation de £3,000 pour un nouveau service entre New York et les Iles Bahama. La subvention entière s'élève aujourd'hui à £176,340, et le contrat s'étend jusqu'au 1er janvier 1867, et de là, jusqu'à ce que l'une des parties donne douze mois d'avis de son intention d'y mettre fin. Sur la garantie de ce contrat, la compagnie Cunard fait actuellement construire un nouveau bâtiment de grandes dimensions, dont le coût doit être de £180,000.

Lorsque la trésorerie décidait d'accorder ce renouvellement, le secrétaire des finances d'alors, qui n'était en fonctions que depuis le changement de ministère qui avait eu lieu au mois de mars précédent, ignorait l'existence de la correspondance échangée en 1856 entre le gouvernement de la métropole et celui du Canada; et bien que cette correspondance fût déposée aux archives de la trésorerie, et que le secrétaire d'état eût écrit sa dépêche du 3 décembre 1856, sur la foi d'une minute de la trésorerie, ces actes ne paraissent pas avoir été connus d'aucun des fonctionnaires proposés à cette branche du département.

Il n'a été donné aucune explication satisfaisante au comité sur la circonstance qui a si complètement fait perdre de vue un sujet si récent et de telle importance; mais l'oubli paraît, en partie du moins, avoir eu pour cause des changements dans le personnel de ce département et du bureau du secrétaire des finances, qui s'étaient principalement occupés des questions relatives à

Papiers Parl.,  
No. 230, 1859,  
p. 41.

Ib. p. 42.

No. 184, p. 52.  
Q. 1078.

No. 184, p. 61.  
Q. 3572.

Q. 1040 *etcq.*  
1078.  
Q. 1841-43.

ces sortes de contrats. Il est juste aussi d'ajouter qu'il n'est point fait allusion à cette correspondance, ni à la question qu'elle soulève, dans la minute du 2 mars, citée plus haut, rédigée par le secrétaire qui venait de sortir de charge.

Q. 4374 et seq.  
No. 184, p. 26.  
Ib. p. 30-1.

Lorsque le renouvellement du contrat Cunard, sans avis préalable au gouvernement canadien, fut connu, il produisit beaucoup de surprise et de mécontentement. Certains membres de ce gouvernement se trouvant en ce pays, lorsque la nouvelle en transpira, des représentations furent en leur nom adressées au gouvernement de la métropole par l'un d'eux, M. Galt, inspecteur général du Canada, sous forme de lettre en date du 11 novembre 1858, au secrétaire d'état pour les colonies; et subséquemment la législature vota une adresse à Sa Majesté, se plaignant vivement d'une décision aussi nuisible, à son avis, aux intérêts du Canada, et demandant que "le contrat Cunard, ne soit point renouvelé, qu'il ne soit pas accordé de subvention à aucune ligne transatlantique, sans que le Canada ait eu l'occasion de faire valoir les arrangements favorables à sa prospérité" et qu'il soit donné aux steamers canadiens telle aide sous forme de subvention, "qui les mette sur un pied d'égalité avec d'autres lignes de steamers naviguant de ports d'Angleterre à des ports canoniaux."

Cette adresse de la législature canadienne ne parvint toutefois en Angleterre qu'après que le gouvernement de la métropole eût consenti au contrat de Galway, dont votre comité va maintenant exposer les circonstances à la Chambre.

En 1858, une compagnie particulière, nouvellement constituée et ayant pour principal auteur M. Lever, sous le nom duquel elle a depuis été généralement désignée, établit une ligne de steamers pour le commerce, devant exécuter un service mensuel entre les ports de Galway, en Irlande, et de New-York, aux Etats-Unis. Son premier bâtiment fit voile le 19 juin de cette année là, et le maître-général des postes lui remit une malle, comme cela se fait fréquemment, lorsque des bâtiments particuliers font voile en temps convenable pour le département des postes.

No. 230, 1859,  
pp. 16-17.  
P. 20-1.  
P. 26.

Vers ce temps, un contrat passé par le gouvernement de Terre-neuve, sous la réserve de l'approbation du gouvernement de la Métropole, pour l'établissement d'un service postal entre cette colonie et la Grande Bretagne, d'une part, et les Etats-Unis, de l'autre, était abandonné, cette approbation ayant été refusée en conséquence d'un rapport de l'amirauté qui déclarait insuffisants les bâtiments qu'on proposait d'employer. La-dessus, la compagnie Lever entra en négociations avec le gouvernement de Terre-neuve, du consentement du gouvernement de la Métropole, pour entreprendre le même service, mais en choisissant Galway pour port de ce côté de l'Atlantique, au lieu de Liverpool que comportait le contrat désapprouvé. Ces négociations réussirent, et il fut conclu un contrat pour un service mensuel, à raison d'une subvention annuelle de 13,000*l.*, entre la compagnie et le gouvernement colonial, lequel fut approuvé pour le terme d'une année par le gouvernement de la Métropole, qui devait fournir partie de la subvention. Le premier bâtiment, en vertu de ce contrat, partit de Galway le onze janvier 1859.

Dans le cours du même automne et pendant que les négociations au sujet du contrat de Terre-neuve se poursuivaient, la même compagnie mit en avant un autre projet plus étendu de service par paquebots entre Galway et l'Amérique, à être fait semi-mensuellement, l'entreprise devant être dirigée par une compagnie à fonds social qu'on se proposait d'établir, en élevant de beaucoup le capital et en ayant des bâtiments rapides et de grande dimension, qui, en outre de leurs autres destinations, pourraient se charger des dépêches qu'ils remettraient à St Jean de Terre-neuve, pour être, de là, télégraphiées à différentes parties de l'Amérique, et l'on espérait de la sorte réaliser la possibilité de communiquer en six jours entre Londres et Washington.

Ce projet fit sensation, surtout en Irlande, et dans le cours de l'automne de 1858, plusieurs députations furent envoyées auprès du premier lord et du secrétaire de la trésorerie, pour en faire valoir l'importance et le faire protéger par le gouvernement; de nombreux mémoires furent aussi présentés par les chambres de commerce et autre corps publics, exprimant la conviction des avantages que sa réalisation procurerait au commerce du pays.

Les entrevues de ces députations avec des membres du gouvernement ayant été publiées, M. Inman, le directeur déjà nommé de la compagnie des paquebots à vapeur de Liverpool et New-York, écrivit le 15 octobre au secrétaire de la trésorerie, pour protester contre la concession de tout service postal à la compagnie Lever, alléguant qu'elle n'avait aucun droit d'être préférée à la compagnie de Liverpool et New-York qui existait depuis huit ans, et avait plus d'une fois offert de transporter les malles de Sa Majesté, gratuitement, pour le port de voie de mer, et terminait ainsi : "s'il doit être établi un service postal entre Galway et quelque autre port, je prends la liberté de soumettre qu'il devrait être donné au concours."

N. 230, p. 45.

Dans une seconde lettre, en date du 25 octobre, adressée aux lords de la trésorerie, la compagnie faisait plus longuement valoir ses prétentions et la capacité des bâtiments à son service, et exprimait l'espoir "que vos Seigneuries prendront sa demande en considération et reconnaîtront que, s'il est pris cette mesure pour donner plus de développements au service postal, cette compagnie a un droit antérieur à toute autre compagnie de paquebots, et elle espère qu'il lui sera en conséquence permis de soumissionner."

Ib.

En réponse à ces communications, Sir Charles Trevelyan adressa la lettre suivante, en date du neuf novembre, à M. Inman : "Les lords commissaires de la trésorerie de Sa Majesté m'ont donné instruction de vous informer, en réponse à la lettre que vous avez adressée à ce département, au nom de la compagnie des steamers de Liverpool, New-York et Philadelphia, que lorsque le Gouvernement veut établir un nouveau service postal, leurs Seigneuries ont l'habitude de demander des soumissions par avis public, offrant ainsi à tout le monde l'occasion de concourir, pourvu qu'on se conforme aux conditions requises.

No. 230, p. 46.

Il n'a pas été fait d'autre communication à cette compagnie avant que le contrat avec celle de M. Lever ait été conclu.

No. 230, p. 47.

C'est ici le lieu de parler d'une affaire qui se rattache incidemment au sujet en question. Dans le cours du même automne, la chambre de commerce de Limerick adressa un mémoire aux lords de la trésorerie, demandant que la commission d'exploration, qu'elle supposait occupée à "examiner Galway pour constater la valeur de ce port en tant que havre de refuge et port à paquebots, reçût aussi instruction de visiter le Shannon, et de faire rapport sur cette rivière."

Q. 2675.  
No. 257, 1859,  
pp. 89-91.

Des rapports d'ingénieurs dont les conclusions variaient sur certains points, avaient déjà été faits à l'amirauté sur les avantages comparatifs de Galway et de certains ports du Shannon; et sur la demande du lord lieutenant d'Irlande, l'amirauté avait, en septembre 1858, donné instruction à deux officiers, membres d'une commission qui faisait alors l'examen de ports en Irlande, en vue de la création de havres de refuge, de visiter Galway et de faire rapport, en premier lieu, sur la possibilité d'y établir un havre de refuge, et en second lieu, sur les avantages "qu'elle peut offrir en tant que station de paquebots." C'est la visite de ces officiers à Galway, faite en conséquence des instructions de l'amirauté, qui donna lieu au mémoire de la chambre de commerce de Limerick.

App. No. 14.

Ce mémoire fut transmis par la trésorerie à l'amirauté qui adressa le 27 octobre 1858, une lettre à la Chambre, disant que "les commissaires n'ont reçu instruction de faire rapport que sur certains points au sujet de la

Papier Parl.,  
No. 257, p. 91.

“baie de Galway, à l'égard desquels le Gouvernement désire être renseigné ;  
 “que les avantages comparatifs des deux ports seront dûment pris en con-  
 “sédération, avant qu'on en vienne à une décision.”

Une autre circonstance mérite d'être mentionnée avant d'aller plus loin dans le détail des actes relatifs à la concession du contrat de Galway.

No. 184, p. 26. C'est le 11 novembre que les représentations de M. Galt, inspecteur  
 Q. 1256-58. général du Canada, dont il a déjà été parlé, furent envoyées au secrétaire des colonies. Il n'appert pas que cette lettre ait été transmise à la trésorerie, mais il y est fait allusion dans une communication adressée à ce département, en date du 18 janvier 1859, par les agents à Londres de la compagnie de paquebots à vapeur océaniques de Montréal, qui a eu le contrat postal du gouvernement canadien.

Q. 2965. Dans cette communication à la trésorerie, la compagnie parle de la rumeur qu'une subvention avait été promise à la compagnie Lever, elle allègue les circonstances de son contrat avec le gouvernement canadien, les moyens qu'elle a d'exécuter le service, et son appréhension que le gouvernement ne soit induit “à aider à l'établissement d'une ligne des teamers en opposition à celle que supporte le gouvernement canadien,” et fait valoir ses titres à une juste considération dans le partage de toute subvention, exprimant l'espoir “qu'avant d'intervenir pour ruiner une compagnie provinciale d'une telle importance, vos Seigneuries donneront au moins à la “compagnie l'occasion de se faire entendre.” Il fut accusé réception de cette lettre, et on informa la compagnie, à une entrevue accordée subsequmment à la trésorerie, qu'on prendrait sa demande en considération ; mais on ne s'en occupa plus.

No. 230, p. 56. Le jour même auquel était écrite la lettre de la compagnie de Montréal, savoir le 18 janvier, les directeurs de la compagnie Lever transmettaient leur soumission à la Trésorerie, offrant de transporter les malles de Galway à Portland, Boston ou New-York, par voie de St. Jean de Terre Neuve, pour 3000 £. par voyage, les voyages devant être semi-mensuels ou hebdomadaires, au choix du Gouvernement et le contrat pour le terme de sept années, les entrepreneurs s'obligeant de délivrer à St. Jean les dépêches télégraphiques du Royaume-Uni pour l'Amérique Britannique du Nord et les États-Unis, en six jours, sauf les cas fortuits.

P. 22. Cette offre fut renvoyée par la trésorerie au maître-général des postes par une minute du 23 janvier, demandant “l'opinion de sa Seigneurie aussitôt possible.”

P. 52-3. Le 12 février, lord Colchester envoya son rapport exprimant l'opinion, conformément aux principes énoncés dans la lettre de son prédécesseur, à l'occasion du renouvellement du contrat Cunard, “qu'il n'est pas expédient “de faire de contrat, pour le service en question, qui lierait le Gouverne-  
 “ment pour nombre d'années à payer une forte somme annuelle” et que les objections à une telle pratique “sont maintenant beaucoup plus fortes,” depuis le renouvellement du contrat Cunard. Sa Seigneurie “doute fort” s'il est judicieux, au point de vue maritime, de toucher à Terre-Neuve, vû les dangers et les retards occasionnés par les épais brouillards qui règnent dans ces parages, et elle termine ainsi : “Dans ces circonstances, il “me paraît très-désirable qu'au sujet de l'important service postal entre ce “pays et l'Amérique du Nord, service auquel, en conséquence du commerce immense échangé entre les deux pays, la concurrence particulière, “indépendamment de toute subvention par l'état, offre des facilités exceptionnelles, le Gouvernement ne s'enchaîne point par de nouveaux engagements, à moins qu'ils ne soient du genre élastique et résoluble dont j'ai “parlé ; mais qu'il reste libre, autant que possible, de profiter des perfectionnements qui pourront être inventés comme vitesse et régularité dans “les moyens de transport

Il ne fut pas fait de renvoi à l'amirauté pour avoir son rapport sur les dangers et les retards à appréhender en touchant à St. Jean, auxquels avait fait allusion le maître-général des postes, ou sur les autres questions maritimes se rattachant à l'entreprise, ni pour avoir son opinion sur la valeur de Galway comme station de paquebots; et le 22 février, il fut passé une minute en trésorerie, autorisant la passation d'un contrat avec la compagnie Lever " pour transporter les malles semi-mensuellement à destination et venant de Galway et New-York et de Galway et Boston, alternativement, à un taux n'excédant pas 3000 l. par chaque voyage, aller et retour; à condition premièrement, que les moyens pécuniaires de la compagnie seraient prouvés à la satisfaction de leurs seigneuries; et secondement, à la réserve des arrangements quant au temps et à la construction des bâtiments à être employés, et des conditions et pénalités pour assurer l'exécution ponctuelle et efficace du service, ordinaires dans ces sortes de contrats ou qui pourront être jugés nécessaires par le Gouvernement de Sa Majesté.

P. 53-4.

Les détails du contrat furent ensuite réglés à la trésorerie, et la durée des voyages basée sur la moyenne du service de la ligne Cunard, déduction faite du temps nécessaire pour transmettre les malles de Londres à Liverpool et les mettre à bord, et de vingt-quatre heures en sus.

P. 56.

Il contenait une déclaration, insérée pour la première fois dans ces sortes de contrats, que la subvention serait l'objet d'un vote de crédit du parlement, et cette disposition fût spécialement signalée aux entrepreneurs.

Eng. 1859.  
Q. 2828-9.  
2849-51.  
3616 et seq.  
2832. 3621.

Les entrepreneurs devaient construire quatre nouveaux bâtiments, et commencer le service en juin 1860. Ce contrat ne comprenait point le service stipulé par le contrat de Terre-neuve.

La trésorerie accepta un certificat du président et du secrétaire de la compagnie, comme preuve suffisante de ses moyens pécuniaires; mais ce certificat, suivant votre comité, n'est pas une preuve satisfaisante que les divers montants de capital souscrit et versé s'élevassent à la somme stipulée par la trésorerie, comme condition impérative à la compagnie.

Immédiatement après, la compagnie fit entreprendre la construction de nouveaux bâtiments à roues à aubes, et de grande force, au prix de 100,000l. par bâtiment. Il en a été lancé un dernièrement, et la compagnie compte être prête à commencer le service au mois de juin.

En même temps, la compagnie Cunard prit des arrangements en vertu desquels ses bâtiments, partant de Liverpool, touchent à Queenstown, où les malles de la dernière heure leur sont expédiées par chemin de fer. Ce service n'est point compris dans son contrat, et est fait sans augmentation de prix; et Sir Samuel Cunard, examiné devant le comité, a déclaré que la compagnie avait l'intention de le continuer.

Q. 3529.

La minute de la trésorerie du 22 février, autorisant la passation du contrat de Galway, n'a pas été adoptée suivant la routine ordinaire suivie dans les affaires réglées par ce département; mais le premier lord, à l'attention duquel le sujet avait été spécialement signalé par des députations et des mémoires ainsi que par les représentations du lord lieutenant d'Irlande, peu de temps avant la date de la minute, s'adressa à M. Stephenson, chef de cette branche d'administration, pour avoir son opinion sur le sujet. M. Stephenson rédigea en conséquence et transmit à lord Derby une note ainsi conçue :

Q. 1853 et seq.

" La question soulevée par la proposition de la compagnie de navigation à vapeur de la malle royale de l'Atlantique doit, suivant moi, être réglée plutôt au point de vue des intérêts politiques que des considérations postales. On ne peut douter un instant de l'importance d'abrèger la route entre l'Amérique du Nord et ce pays. Le maître général des postes lui-même s'accorde sur ce point et dit que toute mesure qui réalisera ce but

Q. 1243.

" aura son appui cordial. Mais la question est surtout irlandaise, car c'est  
 " l'Irlande qui profiterait d'avantage de la mesure proposée. Je pense que  
 " si la route de Galway réussit, les malles d'Irlande, en très grande partie  
 " si non en entier, prendront cette route. On peut calculer qu'elles  
 " rapportent à peu-près 24,000*l.* qui se trouveraient ainsi enlevées à la  
 " ligne actuelle, augmentant d'autant les frais du service Cunard. Je ne  
 " sache pas que les classes marchandes en ce pays se soient jamais plaint  
 " qu'elles n'ont pas les facilités suffisantes à cet égard. Le contrat de M.  
 " Cunard (en ce qui a rapport à l'Amérique) peut être estimé à peu-près à 178,  
 " 000*l.* par année; ajoutez-y 78,000*l.* par année pour un voyage semi-men-  
 " suel par voie de Galway, et votre subvention s'élèvera à 256,000*l.* Il n'est  
 " pas douteux que cette somme excède de beaucoup le montant de notre  
 " port. Ainsi, au simple point de vue postal, je puis dire qu'il n'y avait  
 " point de motif d'encourir d'aussi grands frais; mais ils peuvent bien  
 " avoir leur raison d'être sous d'autres rapports, au sujet desquels  
 " je n'ai guère à émettre d'opinion. Comparée à ce que paie le gouver-  
 " nement pour le service des Indes Occidentales, la subvention n'aurait  
 " rien d'extravagant; et le service n'est certainement pas de moindre im-  
 " portance. Mais c'est beaucoup plus que ce qui est fait pour les colonies  
 " australiennes, auxquelles on demande de fournir la moitié du coût total de  
 " leur service postal. Les colonies australasiennes orientales ont récem-  
 " ment insisté auprès de nous pour avoir un service supplémentaire par voie  
 " de Panama, qui s'élèverait à peu-près à 150,000*l.* ou 160,000*l.* par année,  
 " dont la moitié, à être défrayée par nous, se monterait à la somme demandée  
 " par la compagnie de l'Atlantique; et je crois qu'il serait difficile de se  
 " refuser à leur demande, si l'autre est accordée. La subvention de £3,000  
 " par voyage est modérée, si les conditions sont remplies. Il va sans dire  
 " que la compagnie serait sujette à pénalités, comme c'est le cas pour la  
 " compagnie péninsulaire et orientale, dans le contrat d'Australie. Je dois  
 " faire observer que le principe de rétribuer le service des postes en aban-  
 " donnant le port de voie de mer aux entrepreneurs du transport, a été  
 " souvent affirmé par le maître-général des postes, mais n'a jamais été  
 " admis par la trésorerie. Je ne vois donc pas grande force dans ce point  
 " d'objection du département des postes. Je m'abstiens de toute observation  
 " sur la question de vitesse, car bien que toute l'affaire roule sur ce chef,  
 " le gouvernement peut prendre d'amples garanties, en stipulant à cet  
 " égard des clauses pénales convenables."

Cette note fut rapportée avec une recommandation inscrite au dos  
 d'icelle, signée par le premier lord et contresignée par le chancelier de l'échi-  
 quier, laquelle était en la teneur de la minute du 22 février, ci-dessus citée,  
 et fut adoptée comme telle.

Q. 2545.

Votre comité a cru à propos d'examiner Lord Derby qui a exposé avec  
 franchise et clarté les importantes considérations commerciales et sociales,  
 surtout par rapport à l'Irlande, qui l'avaient engagé à autoriser ce nouveau  
 service, et a dit qu'en autorisant ce contrat avec la compagnie Lever,  
 sans l'offrir au concours, il avait pensé (M. Stephenson ayant exprimé l'o-  
 pinion que la subvention était modérée) que cette compagnie méritait la  
 préférence pour avoir pris l'initiative de l'établissement d'une ligne de  
 steamers au port de Galway. Mais il appert par le témoignage de sa Sei-  
 gneurie que lorsqu'elle donna sa décision, elle ignorait des faits importants  
 relatifs au sujet, et n'avait point présentes à l'esprit certaines considérations  
 qui, selon votre comité, étaient essentielles au règlement de la question.

Q. 2548-50.  
2546. 2582.

Elle n'était pas en possession de la correspondance échangée en 1856,  
 entre le gouvernement de la métropole et celui du Canada, ni de celle sur-  
 venue entre la Trésorerie et M. Inman, au nom de la compagnie de Liver-  
 pool et New-York, en octobre et novembre précédents, ni des représenta-

Q. 2551. 2567.

tions adressées par M. Galt, le 11 novembre, au secrétaire d'état pour les colonies. Ainsi, lorsqu'elle donna sa décision, sa Seigneurie ignorait le sentiment dominant en Canada sur le tort fait à ses intérêts par la pratique de subventionner ce qu'il estime être des lignes rivales; l'assurance donnée en 1856 que le gouvernement canadien considérait comme une promesse de lui procurer l'occasion de se faire entendre, avant qu'on renouvelât ou développât ce système de contrats; la surprise et le mécontentement déjà produits par le renouvellement du contrat Cunard, sans que le Canada eût été appelé à se faire entendre; et ignorait de même la promesse implicite faite à M. Inman que le nouveau service serait donné au concours. Cette décision fut aussi rendue sans qu'on interrogeât les Lords de l'Amirauté soit sur les questions maritimes, dont parlait le maître-général des postes dans sa lettre du 12 février, ou sur les rapports d'ingénieurs (qui étaient néanmoins entre les mains de Lord Derby) au sujet des avantages respectifs de Galway et des ports du Shannon, et sans considérer si, en supposant que l'intérêt de l'Irlande justifiait l'établissement d'une ligne ayant son point de départ à Galway, l'on ne pouvait pas réaliser cet objet par une combinaison qui aurait, en même temps, rencontré les besoins et donné satisfaction aux justes demandes du Canada.

Q. 2552. 2578.  
2584.

Il a été clairement prouvé à votre comité qu'une telle combinaison était possible. La compagnie Lever, par ses offres, laissait au gouvernement de choisir soit Portland, Boston ou New-York pour port en Amérique, et le Grand Tronc de chemin de fer du Canada venant aboutir au premier de ces ports, le choix qu'on en eût fait, aurait, pendant les mois d'hiver, grandement servi les intérêts du Canada; mais le gouvernement désigna Boston et New-York pour être alternativement les ports de la ligne, et laissa Portland de côté.

De plus, la compagnie océanique de Montréal a depuis donné la preuve la plus concluante de la possibilité d'en venir à une combinaison de ce genre, en offrant d'exploiter le service stipulé par le contrat Galway, mais en choisissant Portland pour port en Amérique, en même temps que celui qu'elle exécute en vertu de son contrat avec le gouvernement canadien.

Peu de temps après la clôture des délibérations du comité de la dernière session, M. Allan, directeur en Canada de la compagnie de Montréal, qui se trouvait alors en Angleterre, entra en négociations avec quelques uns des directeurs de la compagnie Lever; elles eurent pour résultat une convention par laquelle la compagnie de Montréal, au cas où le gouvernement de la métropole consentirait au transport du contrat Galway (consentement nécessité par une clause prohibitive du contrat) s'obligeait, ce consentement obtenu, à remplir les obligations de ce contrat, et à payer à la compagnie Lever un *bonus* évalué à £25,000 par année pendant la durée du contrat. Le gouvernement déclina d'intervenir, le sujet étant soumis à un comité de la Chambre des Communes, et la transaction en resta là; mais la compagnie de Montréal était alors et est encore prête à donner suite à la convention, si le gouvernement la ratifie et si la compagnie de Galway veut la mettre à exécution.

Q. 4390 et seq.  
3601.

Q. 4406 et seq.

4427.

Votre comité est d'opinion que les choses, en restant dans l'état où elles sont aujourd'hui, ne peuvent avoir que de fâcheux résultats.

Sans parler de l'inadvertance qui a fait perdre de vue la promesse donnée à la compagnie de Liverpool et New-York, le peuple du Canada aura été frustré dans l'attente qu'on lui avait fait concevoir, au sujet d'une chose qu'il juge être d'importance vitale. Pendant plusieurs années, il devra en souffrir dans ses intérêts, et le gouvernement de la métropole ne pourrait compenser ces dommages qu'en encourageant des frais qui, au point de vue des finances et des intérêts du pays, ne seraient nullement justifiables.

App, No. 17.



D'après les calculs du département des postes, le revenu total provenant du port de voie de mer de la correspondance échangée entre ce pays et l'Amérique du Nord est de 112,000\$, et le coût du transport par mer de 191,000\$, laissant un excédant de dépense de 79,000\$. Par le contrat de Galway, on s'oblige à payer 78,000\$, dont une grande partie devra être portée à l'excédant de la dépense. Ainsi le total de l'excédant du service postal de l'Amérique du Nord (service qu'on pourrait aujourd'hui, suivant plusieurs témoins, faire exécuter pour le seul port de voie de mer, si le gouvernement n'était point lié par des contrats à subvention) sera, sous ces contrats, de près de 157,000\$ par année jusqu'en 1867, mais devra néanmoins subir la variation résultant de l'augmentation graduelle des correspondances mais sans qu'on puisse toutefois avant cette époque, diminuer les charges en profitant des développements de la concurrence, des facilités nouvelles offertes au commerce par de nouvelles lignes, telle que celle projetée d'Halifax, ou de la réduction des frais de la navigation à vapeur, au moyen d'inventions scientifiques ou autrement.

En attendant, ce pays et sa colonie offrent le spectacle d'une concurrence réciproque, en maintenant des lignes rivales subventionnées à grands frais par les deux gouvernements, celui du Canada ayant récemment élevé sa subvention à la compagnie de Montréal à environ 84,000\$.

Votre comité ne met pas en question les avantages qui doivent résulter pour l'Irlande d'avoir un port irlandais en relations commerciales directes par la vapeur avec l'Amérique, ni le bien que peut produire, pour ce pays en général, tant qu'on n'aura pas de communication télégraphique continue, le transport rapide des malles, même tous les quinze jours, du point le plus occidental de l'Europe au point le plus oriental de l'Amérique; mais votre comité croit qu'en provoquant la concurrence, on eût pu obtenir les mêmes avantages à moindres frais; et il peut bien se demander si, avec le service de Queenstown maintenant en opération, un service supplémentaire à Galway vaut bien les frais de 78,000\$ par année. Mais, d'un autre côté, on peut aussi douter que le service de Queenstown eût été exécuté, sans augmentation de prix, si celui de Galway n'eût pas été décidé.

Votre comité croit qu'il est inutile de discuter la question de savoir si, dans des circonstances particulières et exceptionnelles, la chambre des communes doit dévier de sa pratique ordinaire de voter les crédits nécessaires à l'exécution de contrats effectivement conclus par l'exécutif, dans l'exercice de ses attributions.

Il ne faut pas, néanmoins, perdre de vue que le contrat de Galway comportait une déclaration expresse, insérée pour la première fois dans ces sortes de contrats, que la subvention serait l'objet d'un vote de crédit du parlement, et que cette clause fut spécialement signalée aux entrepreneurs. Dans ces circonstances, c'est au parlement à juger s'il doit refuser de voter les deniers nécessaires à l'exécution du contrat, mais votre comité n'est pas prêt à recommander telle chose.

En passant en revue les actes qu'il vient d'énumérer, votre comité ne peut qu'en venir à la conclusion qu'il existe, sous le système actuel, un vice radical dans les moyens de porter à la connaissance de ceux par qui ces contrats doivent être autorisés, les matériaux et les considérations qui leur sont indispensables pour rendre une décision éclairée. Si les défauts du système n'excusent pas tout à fait, ils expliquent en grande partie la circonstance qui a fait complètement perdre de vue, lors de l'autorisation des contrats en question, les considérations majeures dont nous avons parlé; et il faut ici une prompte et efficace réforme.

Dans le but de remédier à ces défauts, il a été passé un acte dans la présente session du parlement, pour transporter de l'amirauté au maître-général des postes les attributions qui se rattachent à l'exécution du service des paquebots-postes, et il a été pris des arrangements entre la tré-

sorerie et le département des postes relativement à l'exercice par le maître-général des postes des nouvelles fonctions dont il a été revêtu.

Toutefois, la principale réforme aux abus du système actuel se trouverait, suivant votre comité, dans l'exercice plus efficace du contrôle du parlement, à une phase où il peut l'exercer en liberté.

Aujourd'hui, on n'a pas occasion d'examiner un contrat postal avant la proposition d'un vote pour le premier paiement à faire en vertu de ce contrat. Lors même que ce vote est donné peu de temps après la passation du contrat, s'il s'agit du renouvellement d'un contrat existant, avec même subvention (bien qu'il ait encore plusieurs années à courir avant de toucher à son terme) rien ne fait connaître à la Chambre qu'il y a eu un changement et l'augmentation de subvention ne fait pas non plus nécessairement connaître ce fait à la Chambre, cette augmentation pouvant être à raison d'un service supplémentaire annexe de celui stipulé par le premier contrat. S'il s'agit d'un nouveau service qui exige de grands préparatifs, le vote peut n'être proposé qu'après un long laps de temps, comme il est arrivé pour le contrat de Galway qui fut conclu en février 1859, tandis que le service ne doit commencer qu'en juin 1860, en sorte qu'il ne pouvait y avoir lieu à la demande d'un vote de crédit avant que le budget de l'année courante ne fût soumis à la chambre. Dans l'intervalle qui s'écoule entre la passation du contrat et le vote de la Chambre, les entrepreneurs se mettent à l'œuvre, font construire des bâtiments et prennent des arrangements qui entraînent des frais, et peut-être d'importantes obligations; de sorte que quand le vote est proposé, il est évidemment impossible à la chambre des communes d'user de son droit de contrôle avec cette liberté qui lui est absolument essentielle, dans l'intérêt public et pour l'exercice légitime de ses hautes fonctions.

Votre comité comprend parfaitement le danger qu'il y aurait d'ouvrir par quelque moyen les portes du parlement à l'intrigue, engagée sur le terrain de la concurrence à l'endroit des entreprises publiques; mais ce danger est beaucoup plus que balancé par la nécessité de ne pas exclure en pratique le contrôle du parlement sur un chapitre aussi considérable de la dépense publique.

Les subventions payées pour le service des paquebots-postes s'élèvent aujourd'hui à près d'un million par année, et en y ajoutant la subvention Galway, on aurait plus d'un million, tandis que le revenu total des correspondances postales, tel que donné par le département des postes, est seulement d'environ 393,500*l.* Pour certains contrats, les subventions sont très-fortes; celle de la compagnie des Indes Occidentales s'élève à 268,500*l.*, et il semble contraire aux principes de la constitution de laisser à l'exécutif la latitude de passer des contrats, peut-être à l'avance, qui obligent le pays pour de longues années au paiement de sommes aussi énormes, sans que le parlement puisse y apporter de restriction plus efficace que celle de flâmer le mal quand il est fait, et alors, comme il peut arriver, que les ministres qui ont passé le contrat sont sortis de charge.

Le danger des intrigues au sein du parlement peut être, suivant votre comité, écarté en grande partie, sinon en entier, par des mesures qui rempliraient en même temps un autre but très-désirable en soi, savoir: celui de laisser à l'exécutif toute la responsabilité à l'égard de ces contrats.

Votre comité suggérerait donc que toute la transaction soit comme aujourd'hui conclue en tout point par l'exécutif; que le contrat soit passé avec les soumissionnaires auxquels il donnera la préférence et reçoive exécution, mais que tout tel contrat comporte une clause expresse qu'il ne sera obligatoire qu'après être resté sur la table de la chambre des communes pendant un mois, sans être désapprouvé, à moins qu'il ne soit dans l'intervalle approuvé par résolution de la Chambre.

De fait et strictement parlant, ces contrats sont actuellement sujets à l'approbation de la Chambre, et la pratique louable, introduite par le dernier cabinet, de déclarer ces subventions payables sur un vote de crédit du parlement, a prévenu les entrepreneurs du véritable état des choses, mais pour ne laisser lieu à aucune excuse d'ignorance ou de mal entendu, on devrait insérer aux contrats la clause suggérée plus haut; et après avoir été passé, le contrat devrait de, suite, sans attendre le temps où il faudra demander un vote de deniers, être déposé sur la table de la Chambre, avec une minute de la trésorerie énonçant les motifs qui ont fait agir le gouvernement.

Si la pratique recommandée eût été suivie lors de la passation des contrats qui font le sujet principal des remarques du comité, il ne croit pas que les choses fâcheuses signalées par lui à l'attention de la chambre eussent pu se produire.

Il est vrai qu'il peut surgir des éventualités par l'interruption imprévue de l'exploitation d'un service ou l'explosion soudaine d'une guerre, qui rendent nécessaire l'adoption de nouveaux arrangements, sans subir les retards qu'entraînerait, si le parlement n'était pas en session, la nécessité de les soumettre à sa considération. Mais, en cela, le service postal ne diffère point des autres services de l'empire, pour lesquels, dans des circonstances exceptionnelles, il devient d'absolue nécessité de faire des dépenses que le parlement n'a pas autorisées. Dans tous tels cas, l'exécutif doit prendre la responsabilité de mesures actuellement urgentes, et le parlement n'a jamais hésité à donner les moyens de faire face à ces dépenses. Il n'y a pas de raison de supposer qu'on ne puisse faire face aux éventualités qui se produiraient à l'égard du service postal par les mêmes moyens auxquels on a recours en tels cas pour les autres services.

Votre comité va maintenant présenter quelques suggestions qui découlent de la preuve. Il s'abstient à dessein de proposer des règles sur les détails d'administration, et préfère indiquer les objets à réaliser au moyen des règlements du service :

1. Quelque soit la répartition administrative, la responsabilité de la trésorerie doit être entière et effective. Si relâchée que soit aujourd'hui la pratique suivie, la trésorerie est responsable en théorie. La décision de contrats pour le service des postes n'est pas une simple question postale, mais elle renferme souvent des considérations impériales qui affectent nos relations politiques, notre empire colonial, l'efficacité de l'armée et de la flotte et l'expansion de notre commerce. Le public a droit de s'attendre que ces importantes questions soient jugées par les plus hautes autorités, et votre comité verrait avec regret l'action de la trésorerie dégénérer en une simple approbation, pour la forme, des suggestions d'un autre département.

2. Le gouvernement, dans les arrangements à prendre, devrait faire en sorte que tous les renseignements reçus par les départements soient transmis à la trésorerie. On a vu qu'en donnant leur opinion sur des sujets à eux renvoyés, des départements n'ont pas jugé nécessaire de transmettre les papiers à la trésorerie, et que celle-ci a rendu des décisions, sans être saisie de faits qui eussent pu les influencer essentiellement.

3. Il devrait être pris des précautions pour assurer l'exécution ponctuelle des décisions de la trésorerie. Il est prouvé que des conditions importantes, énoncées à la minute de la trésorerie, ont été omises par inadvertance dans un contrat, et qu'il y a été inséré un privilège que la trésorerie n'avait point accordé et qu'elle ignorait. Le projet du contrat devrait être soumis à la trésorerie, examiné et approuvé par elle.

4. Votre comité suggérerait encore qu'avant que la trésorie ne donne son approbation finale à un contrat, copie du projet devrait être transmise à l'amirauté et à telle administration que concerne l'exécution du service projeté, afin qu'elles aient occasion de considérer et de fournir leurs remarques

5. Le règlement des contrats de paquebots faisant maintenant partie des attributions du département des postes, sous la direction de la trésorerie, il devrait être pris des mesures pour porter à la connaissance de la trésorerie ce qui sera fait.

Nous allons maintenant examiner comment les contrats doivent être faits et les conditions qu'on doit y insérer. Il serait impossible de poser des règles certaines. Une commission d'hommes éminents a soigneusement examiné la question et fait un rapport digne de méditation et de respect, et cependant les recommandations qu'il renferme n'ont pas été suivies par les gouvernements subséquents qui ont eu à se prononcer sur des contrats semblables ; et votre comité a raison de croire que l'expérience a fait changer les commissaires eux-mêmes d'opinion. Votre comité instruit par cet exemple, croit donc devoir user de beaucoup de prudence, et est convaincu qu'il faut laisser beaucoup de latitude à la discrétion du gouvernement qui doit se conformer aux diverses circonstances de chaque cas.

Votre comité va faire néanmoins les observations générales qu'il croit pouvoir être utiles :—

1. A l'égard des services entièrement nouveaux, votre comité est d'opinion qu'en règle générale, les contrats doivent être offerts au concours. Il y a à cette règle deux exceptions : la première, lorsqu'il est nécessaire d'agir immédiatement ; en ce cas, le gouvernement doit prendre la responsabilité, sujet à l'approbation du parlement ; mais en tel cas, le comité recommande que les arrangements à prendre soient limités autant que possible à la nécessité présente. L'autre exception, qui offre plus de difficultés, a rapport aux nouveaux services annexes de lignes déjà exploitées en vertu de contrats ; les circonstances sont si diverses, tant de choses dépendent de la nature du nouveau service, de sa connection avec celui déjà exploité, et de la possibilité de faire exploiter la nouvelle ligne par une compagnie distincte que votre comité pense qu'il serait très-imprudent de vouloir poser des règles. Il faut laisser l'exécutif user de sa discrétion, sujet au contrôle du parlement.

2. Quant au renouvellement de contrats existants, il est difficile de concilier les deux points importants de l'économie et de l'efficacité. Si d'un côté, il est du devoir du gouvernement d'économiser autant que possible en pourvoyant à l'exécution du service au meilleur marché, d'un autre côté, le département responsable de cette exécution hésite à courir le risque d'un changement, et aime à conserver ceux qui ont pendant longtemps bien rempli leurs obligations et en qui il repose confiance. Nous ne sommes pas prêts à poser de règle générale, mais nous pensons que la pratique de renouveler les contrats en faveur des mêmes personnes a été portée à un point qui ne doit plus être toléré à l'avenir.

3. Par rapport aux conditions qui doivent être généralement introduites dans le contrat, on trouvera beaucoup de suggestions dans l'enquête et dans la correspondance échangée entre la trésorerie et le département des postes. On propose de ne payer aucune somme déterminée, mais de remettre le port aux entrepreneurs ; de ne fixer aucun temps à la durée du contrat, mais d'en faire un contrat courant, résoluble sous douze mois d'avis ; qu'il ne soit rien stipulé sur la grandeur, la force, le nombre ou l'inspection des steamers et autres détails, mais que l'entrepreneur s'engage à exécuter le service, sous de fortes pénalités.

Votre comité n'a pas eu de preuve suffisante pour donner une opinion formelle sur la première de ces propositions.

Nous doutons fort de l'opportunité des contrats courants, résolubles en tout cas sous un bref délai, mais il y a des circonstances exceptionnelles où ils peuvent être à propos.

Quant à la proposition de renoncer aux mesures de sûreté à l'égard de l'inspection et de retrancher les clauses relatives au nombre et à la qualité des

steamers, nous croyons qu'il faut apporter en ceci beaucoup de prudence ; et quant aux examens pour constater la suffisance des bâtimens et de leurs machines, nous sommes d'avis qu'on s'adresse, comme ci-devant, à l'amirauté plutôt qu'à la chambre de commerce, ainsi qu'il est proposé.

Le système des grosses pénalités absolues a subi son épreuve, mais le résultat ne nous conseille pas d'abandonner les mesures de sûreté prises jusqu'ici pour obliger un entrepreneur d'avoir au moins des moyens proportionnés aux besoins de l'exploitation qu'il entreprend.

En terminant nos remarques sur cette partie du sujet, nous ne pouvons taire notre conviction que tout système, pour bien opérer, doit subir la surveillance sévère de l'exécutif, retenu lui-même par la publicité et le contrôle du parlement.

Votre comité ne peut terminer son rapport sans consigner sa conviction qu'on peut fort bien se dispenser de donner de grosses subventions, dans les cas où le commerce ordinaire soutient plusieurs lignes de steamers, et que dans les circonstances qui existent depuis quelques années relativement aux communications entre ce pays et l'Amérique du Nord, ces subventions ne sont pas nécessaires pour garantir l'exécution d'un service postal régulier, rapide et effectif.

Plusieurs questions intéressantes, étrangères à la teneur du renvoi fait à votre comité, ont été incidemment et presque nécessairement soulevées devant lui ; telles que celles des avantages comparatifs des steamers à roues et à hélice, pour le transport des malles ou de l'opportunité de faire transporter les malles par des bâtimens à émigrans. Votre comité s'abstient de se prononcer sur ces questions et d'autres analogues ainsi que sur les avantages respectifs de différentes routes, sujets qu'on a insisté à lui soumettre.

22 mai, 1860.

No. 4.

LONDRES, 30 mai 1860.

MILORD DUC.—Le comité de la chambre des communes sur les contrats de paquebots ayant fait son rapport, il est maintenant de mon devoir de rappeler à Votre Grâce le sujet de la communication de l'honorable John Rose, du 16 août dernier, dont j'ai l'honneur de vous inclure copie.

Depuis la date de cette communication, l'état de choses a changé essentiellement. Le propriétaire des steamers de la ligne canadienne, voyant qu'il ne pouvait soutenir la ligne avec la subvention accordée par le gouvernement canadien, a demandé une aide supplémentaire, et il a été conclu un arrangement pour ajouter à cette subvention une somme égale au port de la correspondance transportée par ses bâtimens. Craignant que cela ne suffît pas à combler la perte que lui ferait encourir l'exécution de son contrat, il entra en arrangement avec la compagnie de Galway pour se faire céder le contrat de celle-ci avec le gouvernement anglais, à des conditions qui pourraient lui permettre d'exécuter ce service concurremment avec celui stipulé pour le gouvernement canadien. Malheureusement le gouvernement de Sa Majesté n'a pas alors cru devoir coopérer à cet arrangement ; il a été eu conséquence abandonné et ne peut maintenant être renouvelé, et l'on doute fort que la compagnie de Galway soit en état d'exécuter son contrat.

Au mois de février dernier, le gouvernement canadien, voyant d'après les renseignements qui lui avaient été fournis, que la ligne canadienne ne pouvait être maintenue, sans une nouvelle aide pécuniaire, soumit au parlement une mesure pour venir au secours de l'entrepreneur, par laquelle on lui accordait une subvention de \$416,000 au lieu de la première subvention de \$220,000.

Dans l'acte qui élève la subvention des steamers canadiens, il est décrété des dispositions pour venir en aide à l'établissement d'une ligne de télégraphe de la Pointe aux Pères au Détroit de Belle Isle. La distance du Détroit à l'Irlande est d'environ 1540 milles ; les dispositions prises pour l'achèvement de cette ligne, pendant la saison actuelle, sont très avancées, et de la sorte on aura non seulement relié l'Europe et l'Amérique par la voie la plus courte, mais encore réalisé d'autres avantages nationaux aussi bien que provinciaux. Il va être établi des stations à des endroits convenables et accessibles en cas de désastre, de naufrage ou de détresse, et d'où l'on pourra se procurer des secours.

On prévient de la sorte de grandes pertes sous le rapport de la vie et de la propriété. On peut en tout temps constater avec certitude l'état des glaces dans le golfe et le détroit, et épargner par là aux vaisseaux beaucoup de retards et de dangers. Les dépêches télégraphiques acheminées par les steamers canadiens seront transmises venant et à destination de toutes les parties du continent avec plus de facilité et de célérité que par tout autre moyen de transport.

Les changements récents survenus dans la politique commerciale de l'Angleterre, qui a aboli les droits sur les bois étrangers, auront l'effet le plus funeste sur le commerce de bois en Canada.

On ne s'est pas plaint, bien que le changement médité n'ait jamais été intimé, mais on a trouvé nécessaire d'adopter en Canada une politique nouvelle, afin de prévenir, autant que possible, les maux anticipés et d'empêcher que le commerce entier du St. Laurent ne soit ruiné ou détourné vers les voies américaines, en conséquence des subventions données aux lignes de steamers naviguant aux ports de Boston et New-York. Il a donc été établi des ports francs dans le golfe St. Laurent et au Sault Ste. Marie sur le lac Supérieur, et les droits des canaux provinciaux et ceux des lacs et des phares du St. Laurent ont été abolis. Ces mesures ont été prises en vue de protéger et d'encourager le commerce du pays, et dans l'espoir que le gouvernement impérial prendrait quelque mesure pour mettre sur un pied équitable les intérêts du Canada et l'entreprise en question, aussitôt que le comité de la chambre des communes aurait présenté son rapport.

Dans le cours de l'hiver dernier, on a tenté de favoriser la ligne en choisissant Queenstown comme port d'arrêt des steamers canadiens. Lorsque le gouvernement canadien consentit à cet arrangement, il ignorait qu'on projetât de faire de cet endroit le port d'arrêt des steamers Cunard, mais avant que le propriétaire des steamers canadiens pût terminer les arrangements nécessaires, les autorités du département des postes impériales exigèrent que les steamers de la ligne Cunard, allant à Boston, fissent de Queenstown leur port d'arrêt, et en avril dernier, ceux allant à New-York furent soumis à la même condition. Dans ces circonstances et après une expérience de plusieurs mois, il a été jugé nécessaire de changer le port d'arrêt des steamers canadiens pour en adopter un dans le nord de l'Irlande, et l'on a en conséquence choisi Londonderry.

Par ce changement, on aura l'avantage d'éviter l'opposition de la ligne Cunard et des autres lignes qui touchent à Queenstown, d'abrégier le voyage d'à peu près 300 milles, et d'offrir au nord de l'Irlande et à l'Ecosse les mêmes facilités postales et commerciales dont jouissent déjà, à la faveur d'autres lignes, l'Angleterre et le sud et l'ouest de l'Irlande.

La Nouvelle Ecosse a maintenant une communication semi-mensuelle avec l'Europe, par la ligne Cunard. La ligne de Galway va procurer les mêmes avantages à Terre-Neuve, pendant que le Canada seul (en tant qu'il s'agit d'aide de la part du gouvernement anglais) n'a point de service, et les intérêts de la province ont été et sont mis en danger, en conséquence du refus des autorités impériales de la faire participer aux mêmes avantages. On a dit que le Canada a des facilités postales suffisantes dans la ligne Cunard, bien que les bâtiments de cette ligne voyagent à des ports des Etats-Unis, mais pour démontrer combien une telle assertion manque de tout fondement, et combien il était nécessaire que le Canada établisse le service actuel, je prends la liberté de vous inclure un tableau, compilé sur des rapports authentiques et exacts faits au département des postes du Canada, faisant voir que cette ligne retarde au lieu d'accélérer la transmission des dépêches. Il est arrivé à plusieurs reprises pendant l'année dernière que les malles acheminées le jeudi par le paquebot canadien sont arrivées aux villes du Canada, avant les malles expédiées par la ligne Cunard dont le départ avait eu lieu le samedi d'au paravant. Les malles à destination d'Europe ont eu des avantages encore plus marqués en prenant la route canadienne au

lieu de la ligne Cunard. Dans ces circonstances, on ne peut prétendre qu'aucune partie de la subvention donnée à la ligne Cunard puisse être raisonnablement imputée à compte au Canada; mais en fût-il autrement, les intérêts matériels et commerciaux de la province, qui l'emportent de beaucoup en importance sur la question de simple facilité ou commodité postale, sont en jeu et doivent être mis en ligne de compte. Que les autorités du département des postes impériales prennent aussi ces choses en considération, cela se démontre clairement par le fait que, tout en affirmant que la subvention payée par le Trésor n'est pas couverte par le port de la correspondance transportée par les bâtiments Cunard, elles se sont néanmoins constamment efforcées auprès du gouvernement des Etats-Unis, d'opérer une réduction du port de voie de mer sur cette correspondance. Il n'est peut-être pas hors de propos de faire remarquer que non seulement la correspondance à destination du Canada subit des retards, lorsqu'elle est détournée des paquebots canadiens et acheminée par les steamers Cunard, mais que le Canada perd encore le port de cette correspondance, et le public canadien est obligé de payer un taux plus élevé pour le transit territorial américain qui va dans le coffre des Etats-Unis.

En sus des retards et des frais qu'entraîne la transmission de la correspondance par les steamers Cunard, du choix de Queenstown comme port d'arrêt pour ces steamers, ce qui a forcé la ligne canadienne d'abandonner ce port pour en chercher un autre, et en sus des circonstances qui ont empêché le gouvernement anglais de concourir aux mesures prises pour le transfert du contrat Galway, dont j'ai parlé plus haut, on lit dans le dernier rapport du maître-général des postes, publié dans le mois de mars dernier " qu'il a été conclu un contrat pour expédier tous les quinze jours une malle supplémentaire aux Etats-Unis et au Canada, par paquebots voyageant alternativement de Galway à Boston et de Galway à New-York; le service devant commencer pas plus tard qu'en juin prochain." Cet arrangement (s'il est mis à exécution) aura l'effet d'enlever aux steamers canadiens une autre partie considérable de la correspondance à destination et du Canada et des Etats-Unis; cette correspondance sera plus en retard que celle expédiée par la ligne Cunard, en conséquence de l'arrêt à St. Jean de Terre-Neuve; le Canada va être de nouveau privé d'une source de revenu à laquelle il a un droit légitime; la correspondance du public canadien va subir plus de frais et de retard que si elle était expédiée par la voie établie et subventionnée par son propre gouvernement, et nous allons encore être forcés de contribuer au revenu du gouvernement des Etats-Unis. On ressent aujourd'hui un grave grief en voyant qu'il n'est pas permis au Canada de réaliser ce qu'il entreprend par des moyens établis à ses frais et qui pourraient, jusqu'à un certain point, le rembourser de ses avances. Ce nouvel arrangement aggravera de beaucoup le mal.

Si l'on pouvait dire que le service a été mieux exécuté par les autres lignes de steamers et que le peuple canadien désire acheminer sa correspondance par une autre ligne que la sienne, ou si l'on pouvait prétendre que la somme payée à la ligne Cunard surpasse de beaucoup le revenu du service, la nécessité ou la raison de l'état de choses actuel pourrait se comprendre, mais tel, suivant moi, n'est pas le cas.

Le rapport du département des postes d'Angleterre, qui vient d'être publié, dit que la somme payée pour le service de la ligne Cunard (y compris £14,700 pour la ligne d'Halifax et des Bermudes et d'Halifax et St. Jean, et £3,000 pour la ligne de New-York et Nassau) est de .....

|   |           |
|---|-----------|
| .....   | £191,000  |
| Déduisant les deux dites sommes.....          | £14,700   |
| et.....                                       | 3,000     |
|   | 17,700    |
| Il reste pour le service transatlantique..... | £173,300  |
| ou.....                                       | \$840,505 |

On voit par le rapport du maître-général des postes des Etats-Unis. en date du 3 décembre 1859, que le montant total du port (de voie de mer, à l'intérieur et à l'étranger) des malles à destination et venant d'Europe, acheminées par les différentes lignes de steamers au service de ce département, a été de... \$484,668 54  
 et au service du gouvernement anglais, de..... 805,629 24  
 ce qui laisse un découvert de..... \$34,876 76

sur le port étranger, et le port de la correspondance à destination du Canada et des autres provinces anglo-américaines

Il appert aussi par le témoignage de Sir Samuel Cunard, devant le comité de la chambre des communes, que la subvention de la ligne Cunard n'entraîne pas de perte pécuniaire pour le pays.

Lors de l'établissement de la ligne Cunard, on convint d'entretenir un service annexe entre Halifax et Québec, ce qui fut ensuite abandonné; il a maintenant été pris des mesures pour procurer au Canada une communication hebdomadaire régulière, en été, entre Québec et Pictou, dans la Nouvelle-Ecosse, et Shediac, dans le Nouveau-Brunswick, par des steamers dont le service se reliera à celui des steamers atlantiques. Les maîtres-généraux des postes de ces provinces ont été invités à profiter de l'avantage qui leur est ainsi offert d'une communication hebdomadaire régulière avec l'Europe. En hiver, on aura, pour le service du Nouveau-Brunswick, un steamer voyageant de Portland à St. Jean, qui se reliera aux steamers canadiens.

Je puis remarquer que pendant la guerre de Crimée la ligne Cunard a été forcée, par les besoins de l'empire, de n'exécuter le service d'Amérique que semi-mensuellement. Tous les steamers canadiens furent employés comme transports par le gouvernement anglais; et je puis dire, sans me tromper, que si les besoins de l'empire exigeaient encore un jour l'emploi des steamers canadiens, le peuple du Canada renoncerait volontiers aux avantages de la ligne et mettrait avec plaisir ses bâtiments à la disposition de Sa Majesté.

Au cas de besoin, le gouvernement impérial trouverait dans les steamers canadiens des transports à vapeur de première classe, et ainsi, tant par motif national que par raison d'intérêt surtout provincial et commercial, le gouvernement provincial se croit justifiable de demander l'aide du gouvernement impérial en faveur de cette entreprise importante et de prédilection.

Il a été conclu en novembre dernier des arrangements entre les départements des postes des Etats-Unis et du Canada pour le transport des malles des Etats-Unis par les steamers canadiens; on espère se créer par là un revenu considérable; mais le service n'existe pas depuis assez longtemps pour fournir une preuve satisfaisante du résultat pécuniaire qu'on peut anticiper.

Par ces arrangements, il fut convenu en novembre dernier d'expédier de Queenstown par les steamers canadiens une malle supplémentaire pour l'Amérique, le jeudi de chaque semaine, et le département des postes anglaises se chargea des frais du service spécial de Dublin aux vaisseaux. Depuis, les autorités des Etats-Unis ont décidé que des malles supplémentaires seront expédiées de Queenstown par une autre ligne de steamers (la ligne Inman.) Le département des postes d'Angleterre a consenti à cet arrangement, et le service spécial, d'abord entrepris dans l'intérêt de la ligne canadienne, va maintenant être continué dans l'intérêt d'une autre ligne et d'un pays étranger, de façon à ravir au Canada une grande partie des avantages qu'on devait attendre de ces arrangements.

Il s'est aussi élevé en pratique une difficulté dans l'opération des arrangements relatifs aux malles françaises à destination et venant des Etats-Unis. Les départements d'Angleterre et des Etats-Unis veulent que les autorités françaises répondent directement aux Etats-Unis du port de la correspondance acheminée par les paquebots canadiens. Les autorités françaises maintiennent que cette prétention est contraire aux conventions postales des trois pays, et que par ces conventions, elle doit répondre à l'office britannique du port de toute correspondance expédiée par bâtiments naviguant, comme les paquebots canadiens, sous pavillon anglais. La reconnaissance de la part du gouvernement anglais des steamers canadiens comme paquebots-postes anglais pourra seule empêcher l'avortement de ces mesures.

Je prends la liberté de renvoyer Votre Grâce à ces parties, du rapport du comité qui ont spécialement trait à la situation du Canada, et surtout à la partie où il est dit que "le comité est d'opinion que les choses, en restant dans l'état où elles sont aujourd'hui, ne peuvent avoir que de fâcheux résultats" et que "En attendant, ce pays et sa colonie offrent le spectacle d'une concurrence réciproque, en maintenant des lignes rivales subventionnées à grands frais par les deux gouvernements."

En vue d'éviter ces conséquences fâcheuses et de démontrer les avantages supérieurs de la route du St. Laurent, de mettre la ligne canadienne de steamers sur un pied aussi



avantageux que les lignes qui voyagent aux autres colonies anglaises, de faire disparaître le seul sentiment de mécontentement qui existe dans la province sur le point unique des subventions accordées par le gouvernement impérial à des lignes de steamers dont les avantages sont partagés par toutes les autres colonies, à l'exception du Canada; pour mettre un terme à toute cause de discorde et de dissension qui, dans les circonstances actuelles, existe, et devra naturellement s'élever entre les départements des postes de la métropole et de la colonie, par suite de leurs efforts afin de faire acheminer la correspondance par une ligne au détriment de l'autre; pour écarter une cause juste et grave de plainte, le prix excessif du port sur la correspondance canadienne transportée par les steamers Cunard; pour développer et encourager les intérêts commerciaux et autres de la province, et en même temps pour mettre le Canada en mesure d'entretenir des relations commerciales et sociales plus intimes avec les provinces-sœurs, par les moyens que j'ai indiqués, j'ai l'honneur de soumettre à la considération de Votre Grâce une proposition qui, si elle était acceptée, pourrait, je crois, réaliser ces objets, sans entraîner de grands frais pour le gouvernement anglais; cette proposition est que le gouvernement anglais accorde à la ligne des steamers canadiens une subvention de £50,000 sterling par année, le gouvernement canadien s'obligeant à fournir pareille somme; que le port sur la correspondance canadienne, par quelque ligne qu'elle soit expédiée, soit réduit au taux du port actuel de la correspondance transportée par les steamers canadiens; que le port sur toute la correspondance canadienne, par quelque ligne qu'elle soit acheminée, et tout le port des autres correspondances expédiés par les paquebots canadiens soient également partagés entre les départements des postes impérial et canadien, et au cas où la subvention totale serait plus que couverte par le montant du port, que ce surplus revienne au département canadien.

Je fais cette proposition, sujette, il va sans dire, à tout changement ou modification que pourra suggérer le gouvernement de Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être,

Milord Duc,

De Votre Grâce,

Le très humble et obéissant serviteur,

SIDNEY SMITH

*Maître Général des Postes du Canada*

No. 5

(Textuel.)

BUREAUX DE LA TRÉSORERIE,  
28 Juin 1860.

MONSIEUR,—J'ai reçu instruction des Lords Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté d'accuser réception de votre lettre, et de son contenu, du 30 du mois dernier, au sujet du service postal canadien, et de vous informer en réponse que dans l'état actuel du contrat Galway, et jusqu'à ce que tout doute soit levé sur la compétence des entrepreneurs à commencer et exécuter leur contrat, et que le parlement ait donné un vote de crédit pour le service, leurs Seigneuries sont d'avis qu'il serait prématuré d'entamer l'examen des questions soulevées par votre lettre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur.

(Signé,)

GEO. A. HAMILTON.

Au maître général des postes du Canada.

(Textuel.)

BUREAUX DE LA TRÉSORERIE.  
24 juillet 1861.

MONSIEUR,—Relativement à la demande que vous avez faite d'une nouvelle réponse à votre lettre du 30 mai dernier au sujet du service postal du Canada, j'ai reçu instruc

tion des Lords commissaires de la trésorerie de Sa Majesté de vous informer que, dans ce moment, les choses ne sont pas mûres pour reconsidérer la situation dans laquelle se trouve le gouvernement de Sa Majesté, par rapport aux contrats océaniques, et dans l'état actuel de la question, leurs Seigneuries ne sauraient prendre aucune mesure, ni intimer, même hypothétiquement, d'opinion qui soit de nature à affecter cette situation, quelque puisse être d'ailleurs le regret éprouvé par le gouvernement à l'occasion du tort qui paraît avoir été causé à des sujets anglais, en Canada et ailleurs, par les arrangements qui ont été pris récemment.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur

(Signé) GEO. A. HAMILTON

L'honorable S. SMITH,  
Waterloo Hotel,  
Jermyn Street.

No. 6.

Comprend trois documents dont, par ordre du comité collectif des impressions, on ne donne ici que la substance :

Le premier est la copie d'un acte, en date du 6 juillet 1860, par lequel la compagnie de navigation à vapeur de la malle Royale de l'Atlantique transporte, moyennant la somme de £35,000 sterling par année, mais à la condition que les Lords de l'amirauté signifient par écrit leur consentement à ce transport le ou avant le 19<sup>e</sup> juillet 1860, à l'honorable Sidney Smith maître-général des postes, agissant au nom du gouvernement du Canada, son contrat du 21 août 1859 avec l'amirauté pour le transport des malles de Sa Majesté, pendant sept ans à partir du mois de juin 1860—semi mensuellement de Galway, en Irlande, à Boston et New-York, dans les Etats-Unis, à raison de £1500 sterling par voyage, aller et retour : lequel acte porte à son dos copie d'un accord prolongeant jusqu'au 1<sup>er</sup> d'août 1860 le délai fixé pour obtenir le consentement de l'amirauté.

Le second est la copie d'un acte, en date du 6 juillet 1860 par lequel la compagnie de navigation à vapeur de la malle Royale de l'Atlantique transporte, à la condition stipulée au transport ci-dessus mentionné, du consentement de l'honorable Sidney Smith, maître-général des postes, agissant au nom du gouvernement du Canada, moyennant la somme de £200,000 sterling, à MM Overend, Gurney et compagnie, de Londres, en Angleterre, la somme annuelle de £35,000 à être payée à la dite compagnie par le gouvernement du Canada pendant sept ans à partir du 26 juin 1860, tel que ci-dessus mentionné, et l'honorable Sidney Smith transporte aux dites parties tous les avantages résultant du contrat à lui transporté par la dite compagnie ; les deux dits transports sujets de plus néanmoins à certaines conditions préalablement arrêtées entre le maître-général des postes et Overend, Gurney et compagnie, lesquelles devaient avoir exécution immédiate : lequel acte porte à son dos copie d'un accord prolongeant jusqu'au 1<sup>er</sup> août 1860 le délai fixé pour obtenir le consentement de l'amirauté.

Le troisième paraît être un projet de convention entre l'honorable Sidney Smith, maître-général des postes, agissant au nom du gouvernement du Canada, et MM. Overend, Gurney et compagnie, devant porter date du mois de juillet 1860, par laquelle, après avoir récité les deux actes ci-dessus, et énoncé que £35,000 par année pendant sept ans s'élèvent à £245,000, à compte desquels le maître-général des postes aurait alors déjà payé £80,000 à MM. Overend, Gurney et compagnie, il devait être arrêté que la balance de £165,000 serait payée comme suit, savoir : que MM. Overend Gurney et Cie. retiendraient sur les £78,000 à être par eux reçus annuellement de l'amirauté, pendant les sept années en vertu du transport £20,000, la seconde année, £40,000, la troisième année, £30,000, la quatrième année, £25,000, la cinquième année, £25,000 la sixième année et £25,000 la septième année, et chacune des dites années, la balance sur les £78,000 seulement, devait être placée par eux au crédit et à la disposition du gouvernement du Canada.

## No. 7.

WATERLOO HOTEL,  
Jermyn Street,  
Londres, 5 juillet, 1860.

MONSIEUR,—Au sujet de la correspondance que j'ai précédemment échangée avec vous, j'ai maintenant l'honneur de vous faire savoir, pour l'information des Lords commissaires de la trésorerie de Sa Majesté, que j'ai conclu des arrangements avec la compagnie de navigation à vapeur de la malle royale de l'Atlantique, par lesquels cette compagnie transfère au gouvernement du Canada son contrat avec le gouvernement anglais pour le transport des malles de Galway en Amérique.

Ces arrangements ont été pris en vue de remédier, autant qu'on peut le faire aujourd'hui, à la position exceptionnelle qui a été faite au Canada par le renouvellement du contrat Cunard et la passation de celui de Galway.

En demandant l'acceptation du transport du dit contrat, le gouvernement canadien ne peut assumer la position d'entrepreneur vis-à-vis du département des postes impériales, et il est nécessaire qu'avant de passer les actes j'obtienne le consentement formel de leurs Seigneuries aux points suivants qui pourront ci-après revêtir telle forme qui conviendra aux gouvernements impérial et colonial :

1°. Le contrat sera au nom du maître-général des postes du Canada, mais il sera exécuté par la ligne des steamers canadiens, conformément aux stipulations du contrat passé entre le propriétaire M. Ailan et le maître-général des postes du Canada ; les bâtiments dont se compose actuellement la ligne sont de classe supérieure et ont efficacement exécuté le service. La ligne comprend les steamers suivants, savoir :

|                  | PORT. | Tonneaux. | FORCE. |          |
|------------------|-------|-----------|--------|----------|
| Le Bohemian      | - - - | 2148      | 450    | Chevaux. |
| " Nova Scotian   | - - - | 2152      | 450    | "        |
| " North Briton   | - - - | 2150      | 450    | "        |
| " Canadian       | - - - | 2025      | 500    | "        |
| " Anglo Saxon    | - - - | 1875      | 350    | "        |
| " North American | - - - | 1868      | 350    | "        |

Deux autres bâtiments sont en voie de construction et seront terminés en janvier prochain :

|              |       |      |          |     |          |
|--------------|-------|------|----------|-----|----------|
| L'Hibernian  | - - - | 2448 | Tonneaux | 500 | Chevaux. |
| L'Andalusian | - - - | 2448 | "        | 500 | "        |

2°. L'on substituera aux ports de Boston et New-York, Québec, pour l'été, et Portland, pour l'hiver.

3°. Le gouvernement anglais avancera une somme de soixante mille livres à compte de la subvention pour la première année, afin d'aider à défrayer le prix d'acquisition.

4°. Le gouvernement anglais donnera son approbation et prêtera son influence afin de faire obtenir au Canada la subvention accordée et promise pour toucher à St. Jean de Terre-Neuve ; et au cas où l'on n'obtiendrait pas cette subvention, la clause du contrat qui porte que les bâtiments devront toucher à St. Jean de Terre-Neuve sera retranchée.

5°. Toutes lettres à destination et venant du Canada seront expédiées à l'avenir par la ligne canadienne, à moins que l'adresse n'indique spécialement une autre route.

6°. Les malles seront assorties à bord des steamers canadiens par les employés préposés à cette fin par le gouvernement canadien, de la manière dont elles le sont à bord des steamers Cunard.

7°. Le port de voie de mer des journaux sera porté en compte et réglé de même que le port des autres dépêches.

8°. Les malles à destination des autres colonies anglaises d'Amérique seront transportées par les steamers canadiens de la même manière que par les Cunard.

9°. Le gouvernement anglais fournira une somme égale à celle fournie par le gouvernement canadien pour aider à prolonger, ainsi que projeté, la ligne de télégraphe de la Pointe-aux-Pères au Détroit de Belle-Isle.

En dernier lieu, le Canada recevra le prix de transit colonial sur la correspondance des États-Unis transportée par les steamers canadiens, et le produit net du port de voie de mer réalisé par la ligne sera également partagé entre les gouvernements impérial et colonial.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

SIDNEY SMITH.

No. 8.

WATERLOO HOTEL,  
Jermyn Street,

Londres, 6 juillet, 1861.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire savoir pour l'information des Lords commissaires de la trésorerie de Sa Majesté que, suivant notre entendement d'hier, j'ai accepté le transport du contrat passé entre la compagnie de navigation à vapeur de la malle royale de l'Atlantique et le gouvernement anglais, dont je prends la liberté de vous inclure copie. Je me suis engagé par ce transport à envoyer un steamer de Galway en Amérique pour transporter les malles le ou avant le treize du courant, et j'ai en conséquence réglé avec le propriétaire de la ligne des steamers océaniques de Montréal que le paquebot "North Briton", qui doit partir de Liverpool mercredi prochain, fera voile de Galway vendredi prochain pour St. Jean de Terre-Neuve et Québec, aussitôt que les malles seront arrivées et mises à bord. J'ai donc à vous demander de vouloir approuver cet arrangement, et de le faire connaître au plus tôt aux autorités des postes, et qu'il leur soit donné instruction d'expédier les malles par ce steamer.

Vous verrez par l'acte que le consentement du gouvernement de Sa Majesté au transport doit être obtenu d'ici au 19 courant, ce qui, j'espère, vous laissera le temps nécessaire pour accorder ce consentement. Comme M. Allan part immédiatement pour le Canada, je vous serais obligé de me faire savoir en réponse quelle action le gouvernement s'est décidé à prendre au sujet du transport et de sa ratification.

J'ai aussi l'honneur de vous informer que le service entre Liverpool et l'Amérique, par voie de Londonderrey, sera continué à l'avenir toutes les deux semaines, de manière à procurer une communication hebdomadaire avec l'Irlande, et tous les avantages et facilités possibles au commerce de ce pays et de l'Ecosse.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

SIDNEY SMITH.

SAMUEL LAING, Ecr,

Secrétaire de la Trésorerie,

etc., etc., etc.

No. 9.

Bases d'une convention entre les gouvernements impérial et canadien proposées par l'honorable Sidney Smith, maître-général des postes du Canada, au gouvernement de Sa Majesté, le 11 juillet 1860.

ARTICLE 1.—Le gouvernement anglais ratifiera, suivant le 43e article de son contrat avec la compagnie des paquebots à vapeur de la malle Royale de l'Atlantique, le transport fait de ce contrat au gouvernement du Canada, suivant l'acte du 6 juillet 1860 passé entre la dite compagnie et l'honorable Sidney Smith, maître-général des postes du Canada.

ARTICLE 2.—La subvention de £78,000, par année, sera payée par le gouvernement anglais au gouvernement canadien, ou à ses fondés de procuration, de temps à autre, en conformité des clauses du dit contrat et de la présente convention, tant que les charges seront dûment exécutées.

ARTICLE 3.—Le service semi-mensuel, prévu par le dit contrat, continuera de se faire du port et au port de Galway, et sera exploité dans l'intérêt du peuple d'Irlande, sous tous rapports, tel que réglé par le dit contrat.

Le paquebot partant toutes les deux semaines touchera à Londonderry, afin de donner à l'Irlande une communication hebdomadaire.

ARTICLE 4.—L'on substituera à New-York et à Boston, Québec pour l'été, et Portland pour l'hiver.

ARTICLE 5.—Les jours de départ seront fixés de commun accord entre le maître-général des postes d'Angleterre et celui du Canada, ou à défaut de tel arrangement, chacune des parties aura droit de fixer, pour soi, les jours de départ.

ARTICLE 6.—Le temps de la traversée d'un port à l'autre sera fixé à pas moins de 24 heures de moins que le temps moyen des traversées des steamers de la ligne Cunard pendant l'année 1859, d'un port à l'autre, calculé d'après la moyenne des traversées, aller et retour, et des services d'été et d'hiver respectivement.

ARTICLE 7.—Le gouvernement anglais s'efforcera de faire avoir au Canada la subvention ci-devant payée pour le service de Terre-neuve, et au cas où il ne pourrait obtenir cette subvention, le gouvernement canadien ne sera pas tenu de délivrer de malles à St. Jean de Terre-neuve.

Si le gouvernement canadien fait construire une ligne de télégraphe jusqu'à Belle-Isle, où les dépêches télégraphiques puissent être délivrées aussi promptement qu'à Terre-neuve, le gouvernement anglais permettra de substituer Belle Isle à St. Jean, comme station pour délivrer ces messages.

Si ce télégraphe est construit, le gouvernement anglais pourra en avoir le libre usage pour les dépêches du gouvernement, avec priorité sur toutes autres dépêches, excepté celles du gouvernement canadien, moyennant la somme de £2,000 par année.

ARTICLE 8.—Le service sera exécuté par la ligne des steamers canadiens, d'après et suivant les clauses du contrat passé entre le maître-général des postes du Canada et Hugh Allan, éc., propriétaire de la dite ligne, en autant que compatibles avec la présente convention, le gouvernement canadien étant responsable envers le gouvernement anglais de la due exécution de la convention.

ARTICLE 9.—Jusqu'à ce qu'il soit pris d'autres arrangements avec les Etats-Unis, il sera alloué au Canada pour le transit territorial, avant partage du port de voie de mer, un cent sur les seize cents que paient les lettres des Etats-Unis expédiées par la voie du Canada.

ARTICLE 10.—Le port de voie de mer sur les journaux d'Europe sera à raison d'un cent par numéro.

ARTICLE 11.—Le produit du port de voie de mer réalisé par la ligne hebdomadaire du Canada sera également partagé entre le gouvernement impérial et canadien.

ARTICLE 12.—Cette convention aura effet, à moins d'être modifiée de consentement mutuel, pendant tout le terme du contrat de la compagnie des paquebots à vapeur de la malle royale de l'Atlantique, savoir : jusqu'au mois de juin, 1867.

---

#### No. 10.

Pour le départ d'Amérique, M. Smith consentirait aux jours suivants, dans l'ordre ci-dessous :

Samedi,  
Dimanche,  
Mercredi,

ou

Jeu-di,  
Vendredi,  
Mardi.

M. Smith préfère les jours suivants, dans l'ordre donné, pour le départ du Royaume-Uni.

Jeudi,  
Mercredi,  
Vendredi,  
Samedi,  
Mardi,  
Dimanche,  
Lundi.

Il est convenu que pendant l'échange de la correspondance avec le département des postes des Etats-Unis, les paquebots canadiens feront voile de Galway et toucheront à Londonderry pour y prendre les malles le jeudi de chaque semaine.

Il est convenu que pendant la correspondance qui doit être échangée entre le gouvernement impérial et le gouvernement de Terre-neuve, chaque paquebot canadien venant et à destination de Galway touchera à St. Jean de Terre-neuve. Tout ordre de retard de vingt-quatre heures, temps fixé par le contrat, au départ d'un paquebot canadien, devra être donné à MM. Allan, Brothers & Co., Liverpool.

M. Smith nous transmettra copie de ses instructions à ces messieurs.

Il est convenu que les employés qui auront la charge des malles à bord des paquebots canadiens les assortiront en allant et revenant, et que ces employés seront nommés, moitié par le département impérial et moitié par le département des postes canadiennes, chacun payant ses employés.

Le partage égal du port des lettres canadiennes doit être mis à effet immédiatement.

M. Smith laisse à l'office britannique le soin des autres détails.

(Signé)

SIDNEY SMITH,  
*Maître général des Postes.*

FREDERICK HILL.

11 Juillet, 1860.

No. 11.

WATERLOO HOTEL,  
Jermyn Street,  
12 juillet 1860.

MONSIEUR,— J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 11 du courant, m'informant que le cabinet ne peut ratifier les arrangements relatifs au transport du contrat Galway en faveur du gouvernement canadien.

Après les négociations prolongées auxquelles j'ai été partie, avec votre concours, en vue de redresser partiellement le grief dont se plaint le Canada, je ne puis qu'exprimer l'extrême surprise que me cause la lettre que je viens de recevoir.

Je ne puis guère penser que le cabinet connaisse jusqu'à quel point il a été donné effet à ces négociations, tant par le gouvernement impérial que par moi-même.

J'ai eu maintes fois l'assurance que les négociations étaient approuvées de Lord Palmerston et de la trésorerie. Certains actes n'ont été signés de moi que sur l'assurance verbale de votre part qu'à la réserve de la détermination de la chambre des communes, il n'y avait point de difficulté à appréhender. Après la lettre officielle que je vous ai adressée, les articles de la convention ont été rédigés par la trésorerie, après en avoir conféré avec le département des postes, mon collègue M. Galt et moi-même. Les malles n'ont pas été envoyées par le steamer de la compagnie de Galway, le 10 du courant, mais ont été expressément remises au steamer canadien qui doit partir demain.

La ligne canadienne et la ligne de Galway ont changé toutes leurs dispositions pour se prêter à ces arrangements, et j'ai entre les mains le traité passé hier avec les autorités du département des postes, comprenant les détails nécessités par la convention présumée arrêtée entre le gouvernement impérial et canadien.

Tous ces actes ont été faits, à la seule réserve que la chambre des communes confirme la subvention Galway, et c'est avec cette réserve que le consentement formel du cabinet a été demandé hier, attendu que, sans ce consentement, mon collègue qui devait

partir aujourd'hui n'aurait pu laisser d'instructions relativement à la partie financière des arrangements.

Dans ces circonstances, il m'est difficile de supposer que l'action du cabinet soit finale, et que je doive la communiquer comme telle à mon gouvernement.

Il existe en Canada assez de mécontentement à ce sujet pour qu'il ne soit pas sage de l'aigrir d'avantage, et je croirais manquer de respect aux autorités impériales, en donnant à votre lettre le sens littéral et toute la signification qu'elle comporte.

J'ai donc, mettant de côté toute autre considération, décidé de concert avec M. Galt que nous remettrions notre départ à samedi prochain, dans l'espoir qu'il pourra être donné des explications qui m'exempteront d'avoir à rapporter au gouvernement canadien qu'on a refusé de donner suite à des engagements pris en son nom par et avec moi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre très-humble et obéissant serviteur

SIDNEY SMITH.

SAMUEL LAING Ecr., M. P.,  
Secrétaire de la trésorerie,  
etc., etc., etc.,

TRÉSORERIE, 12 juillet 1860.

CHER MONSIEUR,—Je viens de recevoir votre lettre d'aujourd'hui que j'interprète comme une demande au gouvernement de réexaminer sa décision sur le transport du contrat Galway, et que j'ai transmise en conséquence à Lord Palmerston.

Je crois me devoir à moi-même de vous rappeler que, pendant tout le cours des négociations, j'ai constamment dit que je ne pouvais lier ni le gouvernement ni la chambre des communes, qu'en conséquence, vous ne deviez prendre aucun engagement définitif avant de connaître leur décision, et votre demande d'hier au cabinet repose expressément sur ce point. Je n'ai jamais caché mon opinion, que faisait assez connaître d'ailleurs les délibérations du comité dont j'étais l'un des membres, qu'un arrangement, tel que celui proposé, serait désirable, mais je ne me suis jamais servi du nom de Lord Palmerston, si ce n'est pour dire que j'étais suffisamment instruit de ses vues sur l'importance de rencontrer, s'il était possible, les désirs du Canada, pour me croire justifiable non pas de conclure des négociations, mais de pousser le sujet au point où l'on pourrait soumettre au gouvernement des propositions déterminées.

Les détails arrêtés avec le département des postes, et au sujet du départ du "North Briton," l'ont été de la même manière, sans préjuger la décision finale, tel qu'expressément déclaré.

Il est évident en effet qu'en ma qualité de secrétaire de la trésorerie, je ne pouvais agir autrement, et ce qu'a dit M. Stephenson, présent à notre entrevue d'hier, vient de tout point à l'appui de mon assertion que je n'ai pu prétendre en aucune manière lier la décision du cabinet sur une demande qui n'a revêtu une forme finale et déterminée que ce jour là même, et qui, disiez-vous, ne pouvait avoir suite si elle n'était officiellement accordée dans le délai de vingt-quatre heures, vû la nécessité impérieuse de votre départ pour le Canada.

Je suis, cher monsieur,  
Sincèrement le vôtre,  
(Signé) S. LAING.

L'honorable,  
SIDNEY SMITH.  
etc., etc., etc.,

No. 12.

[Textuel.]

BUREAUX DE LA TRÉSORERIE.

16 juillet 1860.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 12 du courant demandant la reprise en considération de la décision du gouvernement de Sa Majesté par laquelle il a refusé de con-

firmer le transport projeté du contrat Galway au gouvernement canadien, j'ai reçu instruction des Lords commissaires de la trésorerie de Sa Majesté de vous informer que les conseillers de Sa Majesté, *après mûr examen*, ne peuvent revenir sur la décision qu'ils ont d'abord été forcés de donner sous la pression du moment.

Ils ont attentivement examiné la question, avec un désir sincère de rencontrer, autant que possible, les vœux de la loyale et importante Province du Canada, tels qu'exprimés par vous et par M. Galt, mais, dans les circonstances, leur conduite est réglée par des considérations d'intérêt public général et les engagements antérieurs de l'exécutif.

Le gouvernement n'a pas encore pleinement examiné la question de savoir si les circonstances, mentionnées dans les rapports du comité spécial, doivent ou non rendre nul le contrat Galway; mais en le supposant valable, il ne peut ratifier le transport.

Le contrat accorde une subvention de £78,000 par année pour un service semi-mensuel ayant son point de départ à Galway, en sus de tous autres services océaniques existants, tandis que le transport aurait l'effet de le substituer à l'un de ces services et de laisser exister la dépense de £78,000, en diminuant réellement les facilités du public.

La promesse ci-devant faite et malheureusement échappée à l'attention du gouvernement de mettre au concours ces sortes de contrats, a eu beaucoup de publicité, et doit, dans les cas nouveaux, s'interpréter à la rigueur.

Si le contrat Galway est jugé valable, on ne pourra accuser le gouvernement de manquer à cette promesse, tant qu'il ne fera que continuer de payer la subvention pour le même service et aux mêmes parties; mais le cas change s'il approuve un arrangement nouveau comportant des modifications essentielles, surtout lorsque cet arrangement transporte le contrat d'une partie dont la solvabilité est douteuse à une autre indubitablement solvable.

Ainsi, dans ces circonstances, le gouvernement de Sa Majesté regrette qu'il ne soit pas compatible avec ses devoirs publics de ratifier l'arrangement que vous avez proposé au nom du Canada.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé)

S. LAING.

Au Maître-Général des Postes  
du Canada

Waterloo Hotel.

No. 13.

WATERLOO HOTEL.

Jermyn Street,

17 juillet, 1860.

MILORD,— Ayant adressé, vendredi dernier, une lettre à votre Seigneurie demandant une entrevue pour expliquer plus amplement à votre Seigneurie la demande que le gouvernement de Sa Majesté donne son consentement au transport du contrat Galway en faveur du gouvernement du Canada, à laquelle je n'ai eu qu'aujourd'hui l'honneur d'une réponse de la part du secrétaire de votre Seigneurie me disant "qu'il est obligé d'exprimer le regret de votre Seigneurie de ce que le gouvernement de Sa Majesté n'ait pas pu confirmer le transport projeté du contrat Galway à la compagnie canadienne," et ayant reçu une communication officielle de M. Laing, secrétaire de la trésorerie, m'informant que "le gouvernement de Sa Majesté regrette qu'il ne soit pas compatible avec ses devoirs publics de ratifier l'arrangement que j'ai proposé au nom du Canada," je prends la liberté de m'adresser à votre Seigneurie sur le sujet.

Après que le rapport du comité de la chambre des communes sur les contrats de paquebots eût été présenté à la Chambre, j'adressai, en date du 30 mai dernier, une communication à Sa Grâce le Duc de Newcastle, secrétaire d'Etat pour les colonies, au sujet d'une subvention en faveur de la ligne des steamers canadiens, et le même jour, j'adressai semblable communication aux Lords commissaires de la trésorerie de Sa Majesté, à laquelle je n'ai encore reçu aucune réponse officielle, si ce n'est l'information verbale du secrétaire de la trésorerie que la proposition ne pouvait être maintenue un seul instant.



Au commencement de juin dernier, Sa Grâce m'accorda l'honneur d'une entrevue et m'informa qu'elle ne pouvait entretenir le moindre espoir qu'on accordât aucune aide, que la question n'était pas du ressort de son département, que je devais me mettre en rapport avec le secrétaire de la trésorerie et qu'elle transmettrait ma communication au secrétaire de la trésorerie pour y être considérée.

Je me rendis aussitôt auprès de M. Laing, secrétaire de la trésorerie, et après m'avoir exprimé l'opinion que j'ai rapportée, il fut suggéré et réglé que je tenterais l'ouverture de négociations avec la compagnie de Galway pour obtenir le transport de son contrat.

En conséquence, j'entrai en correspondance à ce sujet avec les intéressés. Je correspondis constamment, je puis dire tous les jours, avec M. Laing, sur l'état des négociations—le tins au courant de chaque pas qu'elles faisaient, et à sa demande, remis plus d'une fois mon départ pour le Canada, à mon grand inconvénient. Si mes informations sont correctes, le procureur de la compagnie de Galway correspondit aussi fréquemment avec M. Laing sur le sujet et modifia même la rédaction de l'acte de transport à sa suggestion et pour rencontrer ses vues.

La résolution du bureau des directeurs acceptant ma proposition a été passée le samedi, trente juin dernier, et le même jour j'en informai par lettre sa Grâce et M. Laing.

Depuis lors, j'ai été en rapports constants avec M. Laing jusqu'au 5 du courant, que je l'ai informé par lettre que les arrangements étaient tous terminés, mais que je ne pouvais passer le transport qu'après avoir obtenu le consentement du gouvernement.

Le six du courant, nous eûmes M. Galt et moi une entrevue avec M. Laing, qui nous assura que votre Seigneurie était très-satisfaite que l'arrangement eût été conclu, et sur les observations de M. Galt, qui arrivait du Canada, il confirma l'arrangement, et j'allai de suite passer le transport et fournir des garanties de paiement du prix d'acquisition. Je puis encore ajouter que subséquemment M. Laing me donna l'assurance que votre Seigneurie approuvait hautement la mesure.

Le même jour, 6 courant, j'adressai une autre lettre à M. Laing pour l'informer que, suivant notre entendement, j'avais accepté le transport, et lui en inclus copie pour l'information du gouvernement—des questions de détail ont été discutées depuis lors jusqu'au neuf du présent, jour auquel M. Laing, M. Stevenson, M. Hamilton (de la trésorerie) M. Hill, M. Page (du département des postes) M. Galt et moi, nous eûmes une entrevue à laquelle l'arrangement fut arrêté dans tous ses détails et rédigé par écrit—les choses sont même allées si loin que M. Hill a soumis au maître-général des postes des Etats-Unis, qui l'a approuvées, une communication l'informant de l'arrangement et qu'à l'avenir les steamers canadiens seraient réputés *paquebots anglais et non américains*.

Le même jour, d'autres articles furent rédigés et arrêtés entre M. Hill et moi pour mettre en pratique les arrangements en question. En même temps, les propriétaires des steamers changèrent, à grands frais, toutes leurs dispositions et désignèrent le "North Briton" pour transporter les malles de Galway en Amérique.

Le mercredi matin, onze du courant, M. Galt et moi, sans nous y être attendus, dûmes nous décider à hâter notre départ pour le Canada ; j'en informai M. Laing dans la matinée du même jour, et lui donnai nos raisons qui, me dit-il, lui parurent tout à fait concluantes.

Il fut convenu, comme il est à la connaissance de votre Seigneurie, que nous aurions une entrevue à quatre heures et quart à la trésorerie, M. Laing m'informant que j'y rencontrerais votre Seigneurie et le chancelier de l'échiquier. Nous eûmes l'honneur de cette entrevue et votre Seigneurie se rappelle ce qui s'y passa, et le refus péremptoire donné ensuite à la ratification du transport.

Je puis remarquer qu'après avoir lu les observations du chancelier de l'échiquier de jeudi dernier au soir, je n'ai pas été surpris que le gouvernement ait décliné d'approuver le transport, car j'ai compris que le chancelier de l'échiquier était sous la fausse impression d'abord, que le transport était en faveur de la compagnie de Montréal ; en second lieu, que M. Galt et moi n'étions que depuis peu entrés en négociations à ce sujet, et que la demande faite au gouvernement de ratifier le transport ne l'avait été que quelques heures avant le temps où le sujet devait être pris en considération, tandis que, de fait, le transport était en faveur du gouvernement canadien, que le sujet avait été discuté avec M. Laing pendant plusieurs semaines, et que la demande officielle par écrit avait été présentée six jours au paravant.

Vendredi matin, je priai votre Seigneurie de m'accorder une entrevue afin d'exposer les faits dans leur intégrité, mais je n'ai eu l'honneur d'une réponse à cette demande qu'à près qu'il a été donné un second refus péremptoire à la transaction.

Dans ces circonstances, je crois qu'il est de mon devoir d'exposer ces faits à votre Seigneurie, afin de constater que j'ai pris toutes les mesures convenables pour engager le cabinet à examiner mûrement la question, et que j'avais tout lieu de croire votre Seigneurie parfaitement renseignée sur la nature des négociations qui avaient eu lieu.

Avec la permission de votre Seigneurie, je signalerai à votre attention le premier motif donné au refus de ratifier le transport, savoir : " que le contrat accorde une subvention de £78,000 par année pour un service semi-mensuel ayant son point de départ à Galway, en sus de tous autres services océaniques existants, tandis que le transport aurait l'effet de le substituer à l'un de ces services et de laisser exister la dépense de £78,000 par année, tout en diminuant réellement les facilités du public."

Sur ce point, je dois dire que la raison donnée n'est qu'imaginaire, en autant qu'à l'époque de la passation du contrat Galway, le 21 avril 1859, le service canadien n'était que semi-mensuel, et le transport de ce contrat, s'il eût été approuvé par le gouvernement, aurait exactement eu l'effet de donner les facilités qu'on avait en vue lors de la passation du dit contrat, savoir : un service hebdomadaire entre l'Irlande et l'Amérique.

Quant au second motif de refus, savoir : " que la promesse ci-devant faite et malheureusement échappée à l'attention du gouvernement de mettre au concours ces sortes de contrats, a eu beaucoup de publicité et doit, dans les cas nouveaux, s'interpréter à la " rigueur ;"

Je puis remarquer, que le Canada paraît être à cet égard le seul qui ait à souffrir, d'abord, par la violation, en second lieu, par l'observation de cette promesse.

On dit que la promesse faite au Canada par le gouvernement est échappée par inadvertance à l'attention des prédécesseurs de votre Seigneurie, lors du renouvellement du contrat Cunard et de la passation du contrat Galway—dans tous les cas, le Canada a été lésé. On donne pour la première fois effet à la promesse, lorsqu'elle opère à son préjudice.

Qu'il me soit permis de dire que le projet de mettre au concours ces sortes de services ne peut avoir été adopté que dans un but d'efficacité et d'économie ; mais dans le cas actuel, ni l'un ni l'autre de ces motifs ne paraît guider le gouvernement—la troisième raison donnée au refus par la lettre de M. Laing étant que "l'arrangement transporte le contrat d'une " partie dont la solvabilité est douteuse à une autre indubitablement solvable" ou en d'autres termes, en assurerait l'exécution d'une manière effective.

Les considérations d'économie ne peuvent guère avoir inspiré le gouvernement, a moins qu'il ne soit résolu à retrancher tout à fait la subvention, car il est évident que l'action combinée des services postaux impérial et canadien aurait nécessairement réalisé pour le gouvernement britannique un plus fort revenu que l'exploitation de ces services, en opposition l'un à l'autre, comme la chose doit se faire à présent.

Telle ligne de conduite peut, dans certains cas, être judicieuse et nécessaire de gouvernement à particuliers, qui, de gouvernement à gouvernement, bien que l'un dépende de l'autre, manque tout à fait d'opportunité. Ce fait ne saurait mieux se démontrer que par le cas actuel. Si le gouvernement anglais se considère lié par le contrat Galway, il aura à payer une subvention de £78,000 par année. Le gouvernement canadien est indubitablement obligé de payer, par son contrat, £85,000 par année ; ainsi c'est une somme de £163,000 à être payée aux entrepreneurs. Si le contrat Galway n'avait pas suite et qu'il ne dût pas être transporté, comme dans le cas actuel, la conséquence de mettre le service au concours serait de forcer l'entrepreneur canadien à obtenir le contrat, même à un prix nominal, et le gouvernement provincial serait alors obligé de fournir un montant égal à l'épargne réalisée par le gouvernement impérial ; autrement, si le contrat était donné à une autre partie, on verrait alors le service impérial forcer le service colonial à succomber par une rivalité directe et en conséquence de sa supériorité de pouvoir et d'avantages.

Je dois croire que le gouvernement de Sa Majesté, en considérant la question, a entièrement perdu de vue le fait important que la seule modification un peu considérable que le Canada voulait faire au contrat était de substituer en Amérique ses ports à ceux des Etats-Unis.

Il est évident qu'une compagnie qui exécute un service à chacun de ces ports des Etats-Unis profiterait au lieu de perdre par suite de cette modification et par l'abandon d'une ligne rivale, et que la ratification d'un tel changement, après avoir préalablement donné avis suffisant à telle compagnie, ne peut guère s'interpréter comme la violation d'une promesse à elle faite d'entendre ses objections avant de ratifier tel changement; je ne puis donc comprendre la valeur de la raison donnée par M. Laing au refus de ratifier le transport. Je ne vois pas dans quel but on insérerait dans un contrat qu'il devra être confirmé par un gouvernement, si ce gouvernement a réglé qu'il ne peut jamais l'être. Si quelqu'un voulait accepter le transport du contrat, à des conditions plus avantageuses au gouvernement, celui-ci ne pourrait cependant forcer la compagnie à entrer en arrangements avec telle personne.

Une simple demande de ratification de transport ne saurait donner lieu à l'ouverture du contrat, ni le droit au public de concourir pour un service qui existe déjà en vertu de ce contrat; ainsi la règle ne peut s'appliquer à un cas de ce genre.

Le Canada a depuis longtemps raison de se plaindre de la manière dont l'a traité le gouvernement impérial, au sujet des subventions accordées à des lignes de steamers naviguant à des ports étrangers. Il est le seul de toutes les colonies anglaises qui ne reçoive point d'aide de l'échiquier pour service postal. Des représentations ont été fréquemment faites au gouvernement impérial, et le Canada reçut la promesse que ce système ne serait pas poursuivi à son détriment. La subvention Galway est une infraction directe de cette promesse; et quand, après de grands sacrifices, on en vient à proposer un arrangement qui aurait l'effet de remédier partiellement au mal, le gouvernement impérial refuse de l'approuver et maintient un principe qui a purement et simplement l'effet de donner à l'étranger la préférence sur ses propres sujets—toutes choses égales d'ailleurs.

Par les arrangements actuels, le commerce et l'émigration sont détournés des ports britanniques coloniaux, pour se diriger vers ceux des Etats-Unis. La mère-patrie et sa colonie sont lancées dans une lutte qui doit avoir pour résultat inévitable de rendre vains les efforts de la colonie pour maintenir son commerce contre la concurrence étrangère. Une ligne va rivaliser avec l'autre pour le transport des marchandises et des dépêches, et les intérêts canadiens sont entièrement sacrifiés.

Les arrangements proposés et que devait réaliser le transport auraient eu l'effet de détourner le commerce et l'émigration des ports des Etats-Unis vers ceux du Canada, de favoriser et d'unir les intérêts de l'Irlande et du Canada; de créer une communauté d'intérêts entre l'empire et la province qui eut nécessairement produit d'heureux résultats; de faire progresser les intérêts canadiens, tout en réalisant une économie pour la province.

En terminant, Milord, mes remarques au sujet de cette dernière tentative avortée de faire reconnaître les droits du Canada, je crois devoir indiquer la distinction que ne peut manquer de faire le peuple du Canada en comparant votre refus actuel avec celui des gouvernements précédents, non seulement sur cette matière, mais aussi sur d'autres d'intérêt colonial majeur. Ci-devant on alléguait que les subventions des lignes Cunard et Galway avaient été créées dans l'ignorance des intérêts canadiens, et on déplorait l'impossibilité où se trouvait le gouvernement de remédier à ces maux et à divers autres; mais, dans le cas actuel, le gouvernement anglais s'est délibérément opposé à ce qui devait être avantageux au Canada, et a décidé que la concurrence qui fait le sujet de nos plaintes sera maintenue.

Il est aisé de prédire que, dans la lutte qu'il va faire pour soutenir son commerce, le Canada doit succomber devant la richesse et l'influence supérieures de la mère-patrie; mais on réussira difficilement à convaincre le peuple canadien que c'est une politique sage ou nationale de consacrer les ressources de l'empire au développement du commerce d'un pays étranger et à la ruine de celui d'une dépendance qui compte trois millions de sujets anglais, qui, par leurs efforts couronnés de succès, leur loyauté et leur dévouement à Sa Majesté méritaient plus de considération.

J'ai l'honneur d'être,

Milord,

de Votre Seigneurie,

Le très-humble et obéissant serviteur,

(Signé)

SIDNEY SMITH.

Au très-honorable

Vicomte PALMERSTON,

etc., etc., etc.

## No. 13½.

*(n'est pas imprimé.)*

## No. 14.

*(n'est imprimé qu'en partie.)*

Extrait d'une lettre de l'Honorable SIDNEY SMITH, Maître-Général des Postes du Canada, à Sa Grâce le Duc d'ARGYLE, Maître-Général des Postes, datée de Waterloo Hotel, Jermyn Street, le 17 juillet, 1860.

[EXTRAIT.]

“ L'office britannique continuera à recevoir (pour le Canada) tout le port des dépêches étrangères expédiées par les bâtiments canadiens et en rendra compte à l'office des Etats-Unis—le Canada recevra un cent pour port de voie de mer sur tous journaux envoyés du Royaume-Uni par les bâtiments canadiens—et l'arrangement dont j'inclus copie, convenu le onze du courant, sous l'impression que le transport du contrat Galway serait approuvé par le gouvernement britannique sera considéré comme non-avenu.”

(Textuel.)

Enregistrée sous le No. 824 L.—  
Toute correspondance ultérieure  
sur ce sujet devra faire mention  
du numéro ci-dessus.

*Amerique.*

## DÉPARTEMENT GÉNÉRAL DES POSTES.

Londres, 25 juillet 1860.

MONSIEUR,— Ayant soumis au maître-général des postes votre lettre du 17 courant, j'ai reçu instruction de vous informer que quoique votre proposition d'expédier de Londonderry les paquebots-postes canadiens un jour plus tard qu'à présent, doive nécessairement avoir l'effet d'ôter bon nombre de dépêches aux paquebots de la ligne Cunard, et, par conséquent, de diminuer le revenu provenant de ces paquebots, Sa Grâce ne fera point d'objection au projet, mais va donner des ordres pour que les malles soient expédiées en conséquence.

Il a déjà été donné des ordres pour que les malles à destination des paquebots canadiens à Londonderry soient closes à Glasgow et expédiées à Belfast par la ligne régulière des paquebots-postes. Cet arrangement est jugé préférable à celui d'employer le steamer qui va directement à Londonderry, sur lequel ce département n'a point d'autorité.

Le maître-général des postes ne peut se rendre à la suggestion que vous faites que nulle dépêche à destination du Canada ne soit acheminée de Galway par les paquebots-postes britanniques.

Ces paquebots doivent partir de Galway trois jours pleins avant le départ de Londonderry des paquebots canadiens, et à moins que les premiers n'exécutent très mal leur service, les malles transportées par eux devront parvenir plus tôt à Québec qu'en prenant la voie des paquebots canadiens.

Les correspondants sont toujours libres d'acheminer leurs lettres par les paquebots de la ligne canadienne, s'ils désirent le faire, en les adressant spécialement à cet effet.

La proposition de faire assortir les dépêches par les préposés à bord des paquebots postes canadiens, pendant le trajet en Angleterre, est sujette à quelque objection ; mais comme vous paraissez attacher de l'importance à ce point, le maître-général des postes ne s'y opposera pas. L'on prépare des instructions pour la gouverne de ces fonctionnaires, et aussitôt qu'elles seront terminées, on les leur remettra à leur arrivée respective à Liverpool.

Le maître-général des postes donnera des ordres pour faire transporter les malles à destination du Nouveau Brunswick, de l'Isle du Prince Edouard et de la Nouvelle Ecosse par les paquebots canadiens, aussitôt qu'il aura acquis la conviction que les malles acheminées par cette ligne parviendront plus tôt à leur destination que si elles étaient expédiées par les paquebots britanniques.

J'ai instruction de vous demander de vouloir transmettre, pour l'information de Sa Grâce, un état indiquant les jours de départ de Québec des steamers de la ligne annexe, dont vous parlez dans votre lettre, les ports où ils doivent se rendre, et le temps du trajet à ces ports.

L'arrangement en vertu duquel ce département rend compte à l'office des Etats-Unis du port de voie de mer de toutes dépêches expédiées aux Etats-Unis par les paquebots postes canadiens, lorsque tel port est versé à ce département, continuera d'avoir effet.

Il est entendu que ce port est remis par l'office des Etats-Unis à l'office canadien.

Relativement à la réclamation d'un cent à être payé aux postes canadiennes pour port de voie de mer sur tous journaux expédiés du Royaume-Uni par les paquebots-postes canadiens, je dois vous informer que le maître-général des postes ne peut la maintenir. Sur les journaux envoyés aux Etats-Unis, on ne peut raisonnablement demander de port qu'au département des postes des Etats-Unis, pour le compte duquel ces journaux sont transportés; et quant aux journaux destinés au Canada, comme on n'exige point ici de droit de port britannique sur les journaux du Canada expédiés par les paquebots britanniques, le département canadien n'a droit à aucun port sur les journaux du Royaume-Uni acheminés par la voie des paquebots canadiens.

En vous communiquant la décision du maître-général des postes sur les différents points soumis par votre lettre, je dois vous faire remarquer que tous les arrangements convenus doivent être considérés comme provisoires et sujets aux modifications que Sa Grâce pourra ci-après juger nécessaires.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

F. HILL.

L'honorable SIDNEY SMITH,

*Maître-général des Postes du Canada.*

Québec.

No. 15.

[Textuel.]

LONDRES, 6 juillet, 1860.

MONSIEUR,— Comme je comprends que le contrat Galway a été transporté au gouvernement du Canada, j'ai l'honneur de vous proposer d'exécuter ce service suivant le contrat passé avec vous en votre qualité de maître-général des postes de la province.

Je consens aussi que le steamer faisant voile de Galway touche à St. Jean de Terre-Neuve, à condition que la subvention ci-devant accordée à la ligne de Galway pour ce service me soit transportée.

Le service de Galway entraînera une grande augmentation de dépenses par suite de la nouvelle distance à parcourir et de la nécessité d'entretenir un second établissement, à quoi il faut ajouter que, comme il n'y a pas à cet endroit de havre artificiel, les steamers devront mouiller en pleine rade.

Toute communication avec le rivage devra ainsi se faire au moyen d'un tender qu'il faudra destiner à cet usage.

Pour faire face à ces frais et à l'augmentation des autres dépenses, je propose d'exécuter tout le service moyennant la somme de £23,000 sterling par année, en sus de la subvention stipulée par le contrat canadien, et de celle de Terre-Neuve, si on l'obtient.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

HUGH ALLAN.

L'honorable SIDNEY SMITH,

*Maître-général des postes.*

---

[Textuel,]

LONDRES, 6 juillet, 1860.

En réponse à votre communication de ce jour, je vous informe que je suis prêt à accepter l'offre que vous y faites pour l'exécution du service entre Galway et l'Amérique, pourvu que le gouvernement britannique consente au transport du contrat Galway. Dans l'intervalle, et jusqu'à ce que ce consentement soit obtenu, le service de Galway se fera à vos risques, et vous êtes de plus spécialement informé que tout l'arrangement et tout paiement qui pourra être fait en vertu de ses dispositions devront être et seront soumis à la confirmation et l'approbation du gouvernement et de la législature du Canada.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

SIDNEY SMITH.

M. G. P.

HUGH ALLAN, Ecr.,

Compagnie des steamers de Montréal.

---

No. 16.

*(n'est pas imprimé.)*

## REPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 2 courant, priant Son Excellence de faire mettre devant la chambre, copie de toute la correspondance qui peut avoir été échangée entre le gouvernement du Canada ou tout membre d'icelui, et le gouvernement impérial ou tout membre de ce dernier, ou tout ministre étranger ou fonctionnaire public d'icelui, au sujet de l'affaire du fugitif *Anderson*; aussi, copie de toute la correspondance qui peut avoir été échangée entre l'officier ou les officiers en loi de la couronne et tout magistrat, juge, agent, personne ou personnes en Canada, au sujet de l'affaire du dit fugitif *Anderson*.

Par Ordre,

C. ALLEYN,  
Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL.

Québec, 19 avril.

*A Son Excellence le Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.*

La pétition du soussigné, John Anderson, incarcéré dans la prison du comté de Brant,

EXPOSE HUMBLEMENT :

Que votre pétitionnaire est né dans l'Etat du Missouri, l'un des Etats-Unis d'Amérique.

Qu'au meilleur de sa connaissance il est âgé de trente ans.

Qu'il était esclave de Burton et d'un autre, en l'année mil huit cent cinquante et un.

Que la plantation de Burton et de l'autre était située à environ trente milles de la plantation de Samuel Brown.

Que durant l'année en dernier lieu mentionnée, votre pétitionnaire fut marié à Maria Tomlin, qui était la fille de Lewis Tomlin, lequel avait acheté sa liberté de son maître.

Qu'environ six semaines avant qu'il eût formé le dessein de venir en Canada, afin d'obtenir sa liberté, il fut vendu et transporté par le dit Burton et son associé à un nommé McDonald, qui demeurait à une distance d'environ trente milles de la femme de votre pétitionnaire.

Que votre pétitionnaire a toujours cru qu'il avait droit à sa liberté.

Qu'il n'avait jamais rien fait pour perdre sa liberté, et qu'il n'était assujetti à aucune contrainte pour cause de crime.

Qu'il pouvait légalement employer tous les moyens en son pouvoir pour recouvrer sa liberté, et que dans ce but il se sauva de ———

Qu'il se rendit auprès de sa femme, qui était esclave et demeurait chez Samuel Brown, et qu'il se consulta avec elle au sujet de ses intentions, et qu'elle approuva son projet, dans l'espoir que plus tard elle pourrait elle-même obtenir sa liberté et celle d'un jeune enfant de huit mois, fruit de leur mariage.

Que pendant qu'il était là, il fut poursuivi, mais qu'il s'échappa.

Que dans sa marche vers le Canada il lui fallut passer sur la plantation de Seneca F. P. Digges, et qu'en y passant, il fut accosté à peu près de la manière mentionnée dans les dépositions transmise à Votre Excellence.

Qu'il donna pour excuse qu'il désirait aller chez Givens, afin que M. Digges lui permît de passer; que cela est évident, ou autrement votre pétitionnaire n'aurait eu aucune raison, suivant le témoignage, pour essayer de s'échapper.

Que lorsque le dit Digges refusa d'accepter cette excuse parce qu'il n'avait pas de *passé*, votre pétitionnaire vit qu'il était nécessaire pour lui de fuir, et en conséquence il essaya de le faire.

Que votre pétitionnaire fut poursuivi, ayant été pourchassé pendant près d'une heure dans un cercle; et qu'au moment où il pensait réussir à s'échapper, M. Digges parut devant lui.

Qu'il ne pouvait retourner, ceux qui le poursuivaient étant sur ses talons avec des gourdins, et emporté par sa première impulsion, il s'élança contre le dit Digges avec un couteau ouvert, dont il avait menacé ceux qui le poursuivaient, ainsi qu'en fera foi le témoignage de PHIL, ci-annexé, et qui est vrai presque en tout point.

Votre pétitionnaire ne peut se rappeler s'il a frappé plus d'un coup avec ce couteau; mais il fit ce que la première impulsion lui inspira afin de recouvrer sa liberté.

Que votre pétitionnaire fut emprisonné pendant environ trois semaines, le printemps dernier, sur cette accusation; mais que personne ne comparaissant contre lui, il fut libéré.

Qu'un nouveau mandat d'arrêt fut lancé contre lui, pour le même crime, le troisième jour après sa mise en liberté, sur une dénonciation tout-à-fait insuffisante, lui dit-on.

Que votre pétitionnaire ne savait pas que ce second mandat avait été lancé avant son arrestation dans la ville de Simcoe, il y a environ deux semaines.

Qu'il était parti de Caledonia, où il demeurait lors de sa première arrestation, pour aller à Simcoe, dans le comté voisin, afin d'obtenir de l'ouvrage comme maçon, métier qu'il professe.

Qu'en conséquence, votre pétitionnaire prie humblement Votre Excellence de vouloir bien ne pas donner l'ordre qu'il soit livré aux autorités de l'Etat du Missouri, puisque par la loi anglaise il avait le droit d'y être libre, et que la preuve démontre qu'il n'a fait usage que de la force nécessaire pour y maintenir cette liberté.

Et votre pétitionnaire ne cessera de prier.

JOHN <sup>sa</sup> — | — ANDERSON.  
marque.

Témoin:—(Signé,) A. S. Beachie,  
*Aide-géôlier.*

Brantford, 1er octobre 1860.

#### DÉNONCIATION.

PROVINCE DU CANADA, }  
Comté de Brant. }

La dénonciation et plainte de James A. Gunning, de la cité de Détroit, dans l'Etat du Michigan, reçue ce trentième jour d'avril, de l'an de Notre-Seigneur mil huit cent soixante, par le soussigné, l'un des juges de paix de Sa Majesté, dans et pour le comté de Brant, qui dit qu'un nommé John Anderson a, le vingt-huitième jour de septembre A. D. 1853, volontairement, délibérément et malicieusement assassiné un nommé Seneca F. P. Digges, dans le comté d'Howard, dans l'Etat du Missouri, l'un des Etats-Unis d'Amérique, ce que le déposant croit réellement.

(Signé,) J. A. GUNNING.

Assermenté devant moi les jours et au ci-dessus mentionnés, à Brantford.

(Signé,) W. MATHEWS, J. P.



*Dans l'affaire de la demande d'extradition de John Anderson.*

Je, William Mathews, écuier, de la ville de Brantford, dans le comté de Brant, l'un des juges de paix de Sa Majesté, dans et pour le dit comté de Brant, certifie par le présent qu'un nommé John Anderson ayant été traduit devant moi, accusé d'avoir volontairement, délibérément et malicieusement assassiné un nommé Seneca F. P. Digges, dans le comté d'Howard, dans l'Etat du Missouri, l'un des Etats-Unis d'Amérique, j'ai entendu et examiné la preuve de la criminalité du dit John Anderson, et que cette preuve est considérée par moi suffisante pour soutenir l'accusation, conformément aux lois de cette province, et tout comme si le crime allégué y avait été commis, et je le certifie à Son Excellence le Gouverneur Général, et que les documents ci-annexés sont et contiennent une vraie copie de tous les témoignages pris par moi.

En foi de quoi j'ai apposé mon seing et sceau ce vingt-neuvième jour de septembre, A. D. 1860.

(Signé) W. MATHEWS.

PROVINCE DU CANADA, }  
Comté de Brant. }  
Savoir:—

BRANTFORD, 27 septembre 1860.

Interrogatoire de John Anderson, accusé par J. A. Gunning d'avoir volontairement, délibérément, malicieusement et félonieusement assassiné Seneca F. P. Digges, du comté d'Howard, dans l'Etat du Missouri, l'un des Etats-Unis d'Amérique, le vingt-huitième jour de septembre 1853.

Le prisonnier, par son avocat, G. M. WILSON, écr., nie l'accusation.

WILLIAM C. BAKER, assermenté, dit:—Je demeure dans le comté d'Howard, dans l'Etat du Missouri. J'y ai toujours vécu depuis 1844, excepté pendant un an où j'ai demeuré dans le même Etat, en partie dans le comté de Saline, et en partie dans le comté de Jackson. Je travaille du métier de charpentier, et parfois à la culture. Je connais le prisonnier; il était esclave et appartenait à Moses Burton, du comté d'Howard, Etat du Missouri, lorsque je le connus en premier lieu. Je l'ai connu dans l'automne de 1844; il demeurait chez M. Burton lorsque j'allai dans le Missouri en 1844, et a continué à demeurer chez lui jusqu'en 1853; il était connu sous le nom de Jack Burton. La dernière fois que je le vis, ce fut en 1853; jusqu'à ce que je l'aie vu en ce pays. Je suis certain de l'identité d'Anderson. Je ne l'ai pas vu depuis 1853 jusqu'à ce que je sois venu ici. Burton le transféra en 1853 à McDonald, du comté de Saline, à environ 30 ou 32 milles de distance (c'est-à-dire, de chez Burton à chez McDonald). Anderson avait une femme; elle demeurait chez Samuel Brown, dans le comté d'Howard; c'était à un mille et demi ou deux milles de chez Burton. Je connais un homme du nom de Givens; il demeurait à environ six milles de chez Brown; Seneca F. P. Digges et Givens demeuraient sur des terres adjacentes. Je savais qu'Anderson était dans le voisinage de Brown en 1853. Je n'ai pas entendu dire qu'Anderson eût demeuré depuis 1853. J'ai vu Anderson pour la première fois en Canada dans la prison de Simece; il fut amené avec deux autres hommes de couleur. Je l'ai reconnu en le voyant; il a une marque sur les doigts; son index de la main droite a les jointures roides; j'ai entendu dire qu'il avait une coupure sur l'une de ses jambes, mais je ne le sais pas personnellement. Digges, Brown Givens et moi-même vivions tous dans le comté d'Howard. Digges ne vit plus maintenant. Je l'ai vu étendu dans son lit souffrant d'un coup de couteau qu'il avait reçu; il mourut 14 jours après avoir été blessé; il vécut quatre jours après que je le vis pour la dernière fois. Je le vis deux fois après qu'il eut été blessé; La première fois que je le vis, il me dit qu'un homme du nom de Jack, qui appartenait à un nommé McDonald, du comté de Saline, passait sur sa terre et lui parla; il lui demanda sa route pour aller chez Chs. Givens. Digges me dit qu'il lui dit d'entrer et de dîner, et qu'il irait chez Givens avec lui. Il me dit de plus qu'il partit pour aller à la maison, et il (Digges) pensait qu'Anderson allait entrer. Jack lui dit qu'il allait chez Givens afin de demander à Givens de l'acheter. Il s'échappa alors et s'enfuit. Il ordonna à ses garçons de couleur de le rattraper; ils couru-

rent en cercle ; après avoir couru pendant quelque tems, au moment où M. Digges traversait un clôture, Jack vint en contact avec lui et le poignarda. Je vis une blessure dans son côté droit. Le médecin me dit qu'il en mourrait. Cela eut lieu, le même jour ; il paraissait souffrir beaucoup lorsque je le vis ; le médecin dit qu'il mourrait de la blessure.

Transquestionné par M. WILSON.—J'ai su qu'il avait un doigt raide dès le moment que je l'ai connu ; je ne sais pas comment cela lui est venu ; j'ai souvent tenu ses mains dans les miennes. Je vis Anderson une fois en septembre 1853, dans le comté d'Howard, un jour ou deux avant que Digges ne fût blessé ; il était sur la terre de Brown ; il se sauvait d'une couple de mes voisins, pour empêcher qu'ils ne le prissent ; ils voulaient le livrer à McDonald ; il était parti de chez McDonald depuis environ trois semaines ; ils supposaient qu'Anderson s'était enfui de chez McDonald parce que sa femme était de ce côté de la rivière. M. Digges dit qu'il avait demandé à Anderson s'il avait une passe. Il y a des esclaves qui se sont échappés de là de temps à autre. Je n'ai pas juré que Digges m'avait dit qu'il n'avait reçu qu'une seule blessure. Le nom du médecin était Samuel Crews ; il passait pour un médecin régulier qui exerçait depuis nombre d'années. Le comté d'Howard m'a employé pour venir ici ; je n'avais aucune autorité ; je suis venu pour identifier le prisonnier ; le comté d'Howard devra me payer pour cela ; il paie mes dépenses et deux piastres et demie par jour ; je retire cet argent du greffier ; le nom du greffier est Chas. H. Stewart, je ne suis pas payé par d'autres personnes ou d'autres sources. M. Digges, lorsque je le vis pour la première fois, comprenait ce qu'il disait.

(Signé,) W. C. BAKER.

Cause ajournée à 10 heures demain.

(Signé,) W. MATHEWS, J. P.

NOTE.—A la demande des avocats des deux parties, la cause est reprise aujourd'hui.

#### INTERROGATOIRE DE JOHN ANDERSON. (Continué.)

*Jeudi après-midi, 27 septembre 1860.*

MM. FREEMAN et TISDALE comparaissent pour le prisonnier. MM. VAN NORMAN et MCKERLIE pour les plaignants.

Le prisonnier est amené à 5 h. P. M.—W. C. BAKER est rappelé, et dépose :—Je demeure dans le comté d'Howard, Etat du Missouri. Anderson était esclave dans le Missouri. Je n'ai pas vu faire la blessure. Digges m'a dit qu'il vit Anderson pour la première fois vers l'heure du dîner ; il lui demanda de prendre le dîner chez lui, lorsqu'Anderson s'échappa et s'enfuit. Digges cherchait à l'empêcher de s'enfuir de chez son maître, McDonald. Je compris qu'il s'en allait chez Givens pour être vendu ; il allait trouver Givens pour l'induire à l'acheter ; un esclave ne se vend pas lui-même, mais quelquefois il essaie d'obtenir un changement de maître, mais il n'a aucun droit légal de le faire. Il allait pour induire Givens à l'acheter. Digges lui dit que la loi de l'Etat l'obligeait à l'arrêter s'il n'avait pas de passe ; Digges lui demanda d'aller chez lui ; Digges dit qu'ils s'avancèrent vers la maison ; lorsqu'ils arrivèrent sur une pièce, Jack s'échappa et s'enfuit. C'était à l'heure du dîner qu'il vit Jack la première fois, et lui dit d'entrer chez lui et de dîner, et qu'il irait ensuite avec lui. Après qu'il se fut échappé et sauvé, ceux qui le poursuivaient formèrent un cercle ; Jack courut dans ce cercle ; Digges ordonna à ses nègres de le rattraper ; ils coururent après lui ; il y avait trois garçons nègres ou peut-être plus. Digges voulait l'arrêter pour le remettre à son maître, McDonald, en esclavage ; c'est dans cette tentative que Digges fut poignardé et reçut son coup de mort. Je n'ai pas compris de Digges que c'était pour lui faire du mal qu'il voulait arrêter Jack, mais seulement pour le retenir.

Transquestionné par MM. MCKERLIE et VAN NORMAN :—Depuis le tems que je connaissais Anderson, il avait un mauvais caractère ; il était farouche et mal disposé. Comme ils faisaient un cercle, Digges passait par-dessus une clôture ; Jack venait vers lui et il essaya de l'arrêter ; et il (Digges) allait l'empoigner pour l'arrêter ; Jack venait vers lui et le poignarda.

Transquestionné par M. FREEMAN.—Comme Digges passait par-dessus la clôture, ils vinrent en contact et il reçut le coup; Digges s'était rendu sur la clôture pour l'arrêter, c'est ce qu'il me dit. Le prisonnier avait des difficultés avec l'homme qui l'avait élevé; il refusait de faire ce qui lui était ordonné; dans une occasion il refusa de rattraper le cheval de son maître, lorsque cela lui fut ordonné; il eut quelques mots avec son maître, mais il n'y eut pas de coups de donnés; je ne connais pas d'autre action personnellement, mais sa réputation publique était mauvaise, pour voler et être voleur; je ne sais pas s'il a jamais été convaincu; les voisins disaient qu'il volait; je ne sais pas s'il a jamais volé son maître; il était accusé de voler des poulets, des œufs et du beurre; je ne sais pas qu'il ait jamais été amené devant un juge de paix pour cela. Samuel Brown l'accusait de cela; Jno. M. Harvies et Jno. C. George Brown l'accusaient de voler des œufs, et les autres des poulets et du beurre; je ne puis dire quand cela a eu lieu; ces accusations sont communes contre les gens de couleur; j'ai entendu dire cela en 1847 et 1848; il était là à cette époque, mais il ne fut pas pris pour aucune de ces choses.

(Signé,)

W. C. BAKER.

BENJAMIN F. DIGGES est assermenté et dépose :—Je demeure dans le comté d'Howard, Etat du Missouri, E.-U. d'Amérique. J'ai eu 15 ans le 30 mai dernier. Je suis le fils de Seneca F. P. Digges; il est maintenant mort; il est mort dans l'automne de 1853, le 16 novembre de cette année. Je crois que la cause de sa mort a été deux blessures d'un homme de couleur qui les lui infligea avec un couteau vers midi ce jour-là. Mon père était cultivateur. J'étais avec mon père lorsqu'il fut poignardé, à 5 ou 6 verges de lui; il était à la poursuite du nègre lorsqu'il fut poignardé. J'étais avec mon père lorsqu'il se mit à sa poursuite; d'autres personnes disent que quatre nègres de mon père le suivaient. J'étais avec mon père, et comme je ne pouvais le suivre il resta avec moi; lorsqu'il fut poignardé, il était passé par-dessus la clôture lorsque le nègre le rejoignit. J'étais sur la clôture, et mon père était à six verges de la clôture. Je le vis frapper mon père; il n'y avait personne outre que moi avec l'homme et mon père. Je vis le couteau; c'était un long couteau-poignard; mon père fut d'abord frappé dans l'estomac, et ensuite il se retourna pour s'enfuir, et il s'embarrassa la pied dans une vigne et tomba; l'homme le frappa alors dans le dos avec son couteau, puis il partit et s'enfuit. Mon père se leva et marcha un bout et tomba à environ 15 ou 20 verges; c'était à environ un mille de notre maison. Mon père resta environ une heure à l'endroit où il tomba en dernier lieu; personne autre que moi ne fut avec lui pendant ce tems. Je vis les blessures; il tira sa chemise et me les montra; il avait deux blessures infligées par cet homme, une dans l'estomac et l'autre dans le dos; les autres couraient toujours après le nègre. Ensuite nous entendîmes quelqu'un crier, et mon père me dit de répondre; je répondis; mon père ne pouvait pas se lever. Le Dr. Crews et l'un de nos nègres vinrent les premiers; le Docteur demeurait à environ un demi mille de l'endroit où mon père avoit été frappé; un peu après, un autre de nos nègres arriva et il vint avec moi chez Bass pour avoir des couvre-pieds afin de le transporter de l'autre côté du ruisseau; il demeurait à un quart de mille environ. Un traîneau fut amené, tiré par un cheval; mon père fut placé sur le traîneau et transporté chez le Dr. Crews; il resta là jusqu'à sa mort; il ne retourna pas chez lui. Je n'avais encore jamais vu l'homme qui poignarda mon père. Le prisonnier est à peu près de la couleur et de la grandeur de cet homme, mais je ne jurerais pas que c'est lui.

Transquestionné par M. FREEMAN :—Je n'étais pas présent au commencement; ce que j'appelle le commencement, c'est quand mon père était avec les garçons noirs; l'un d'eux me dit que c'était un déserteur. Il y avait deux hommes et deux garçons noirs de 17 à 19 ans; ils marchaient. Je demandai à l'un des garçons quel était le noir étranger, et il me répondit que quelqu'un avait dit que c'était un déserteur. Je m'avançai vers la maison pour aller dîner; cet homme s'en venait; ils arrivèrent en face d'une maison dans le champ, lorsque l'étranger s'échappa et s'enfuit d'avec les autres, c'est-à-dire qu'il se sauva des autres à travers le bois et passablement vite; il paraissait courir comme s'il eût voulu se sauver; je ne sais pas ce que les autres pensaient; ils coururent après lui. Mon père leur dit de courir après lui; il voulait le renvoyer à McDonald. Moses Burton avait coutume d'être sous-maître. Il essayait de se sauver afin que mon père ne le remît pas à son maître. Mon père dit aux garçons de courir après lui et de le rattraper; ils étaient présents; il y en

eut quatre qui coururent, tous des noirs ; mon père leur dit de le rattraper. Mon père courut aussi après lui ; je ne me souviens pas s'il cria, mais il le poursuivit (le nègre) et nos hommes coururent en cercle. Mon père et moi traversèrent, et mon père venait de passer une clôture, lorsqu'il se rencontra avec le nègre ; je n'entendis pas de paroles échangées entre eux. J'ai déjà fait une déposition une fois devant M. Holliday, J. P. Mon père avait une petite canne à la main ; le nègre s'avança vers lui avec un couteau ouvert à la main. C'était une canne de *paw-paw*. Mon père le frappa avec sa canne après que le nègre se fut avancé sur lui le couteau tiré ; la canne s'embarra dans les broussailles et se brisa ; le nègre poignarda alors mon père. Mon père levait la canne afin d'empêcher le nègre de le blesser avec son couteau en courant sur lui. Il avait couru à travers notre pâturage du bois avant que cela n'eût lieu ; il a entre un quart et un demi mille ; pendant plus d'une demie heure et une heure, ou peut-être moins longtemps, mais il n'était pas bien loin de notre terre ; il essayait de se sauver, et eux de l'attraper. Un garçon de couleur était à environ 20 verges de distance lorsque mon père fut frappé.

(Signé)

BENJAMIN F. DIGGES.

La cause est ajournée à 8 h. A. M., demain matin.

(Signé)

W. MATHEWS, J. P.

THOMAS D. DIGGES est assermenté et dépose :—Je suis fils de Seneca F. P. Digges, du comté d'Howard, Etat du Missouri. J'ai toujours demeuré chez nous ; je n'étais pas chez nous lorsque mon père reçut ses blessures ; lorsque je revins je trouvai mon père au lit ; il souffrait beaucoup ; il ne se releva jamais de son lit de douleur ; il ne parla jamais de guérir ; il pensait qu'il ne guérirait pas. Le médecin dit à la famille qu'il ne guérirait pas. Deux ou trois jours avant sa mort, mon père désira me parler ; j'allai à lui et il me dit qu'il allait bientôt mourir, qu'il ne pouvait pas vivre bien longtemps. Il me parla de ma mère, de mon frère et de mes sœurs ; il me parla aussi de ses blessures. Il me dit qu'il était allé à la grange avec les nègres pour entrer du tabac ; il termina vers midi ou un peu avant ; il partit pour dîner ; il rencontra un nègre qui n'avait pas de passe ; il lui demanda où il allait et à qui il appartenait ; le nègre lui dit qu'il allait chez Charles Givens pour se faire acheter de lui ; qu'il appartenait à un homme de l'autre côté de la rivière du nom de McDonald ; il dit qu'il ne voulait pas vivre de l'autre côté de la rivière ; que Samuel Brown avait sa femme. Mon père lui demanda s'il avait une passe ; il lui dit que non ; mon père lui dit que cela avait l'air suspect, puisqu'il demeurerait si loin, et qu'il devait être un déserteur. Mon père lui dit qu'il ne pouvait pas lui permettre de continuer sans passe, parce qu'il en serait responsable ; il lui dit d'aller à la maison et de dîner, et qu'il irait avec lui chez Charles Givens et qu'il s'occuperait de cette affaire. Il partit pour la maison ; le nègre marchait bien tranquillement. Tout-à-coup il partit et s'enfuit ; il me dit qu'il dit à ses nègres de le rattraper ; ils se mirent à sa poursuite et il partit avec mon frère ; il ne pouvait pas aller aussi vite, et il resta avec lui ; après avoir couru en cercle pendant quelque tems, le nègre le rencontra ; le nègre courut vers lui et le poignarda. Il avait une petite canne à la main, et comme le nègre s'avançait vers lui, il le frappa ; le nègre lui fit une légère coupure au poignet, ensuite il le frappa dans l'estomac ; le coup l'étourdit ; il se retourna pour se sauver, et son pied s'embarra dans quelque chose, et pendant qu'il tombait en après qu'il fut tombé il le frappa de nouveau dans le dos ; le nègre se sauva alors immédiatement. Le *paw-paw* est un bois très léger ; il ne devient jamais gros ; celui que mon père avait était petit. J'ai eu 25 ans en décembre dernier. Mon père était un homme délicat, svelte et mince ; il avait six pieds de hauteur ; il était sec et maigre ; il n'aurait pas pu lutter avec le prisonnier ; ils regardaient le nègre comme un déserteur. J'ai entendu dire que McDonald demeurait à environ trente milles de chez mon père ; il ne demeurait pas dans le même comté que mon père. Je suppose que mon père voulait attraper le nègre ; je suppose qu'il voulait le renvoyer à son maître ; c'était un esclave. Je n'ai aucun doute que le prisonnier ait environ cinq pieds huit ou neuf pouces ; son poids est d'environ 160 ou 170 livres, le poids ordinaire de mon père était de 135 à 140 livres. Lorsque le nègre courut contre mon père il avait à la main un couteau ouvert.

(Signé)

THOMAS D. DIGGES.

J. A. HOLLIDAY est assermenté et dépose :—Je demeure dans le comté d'Howard, Etat du Missouri. J'y demeure depuis le mois de juin 1829. J'y suis né. Je suis avocat de profession. La première section du troisième article de l'acte concernant les esclaves, statuts révisés de 1845, pour l'Etat du Missouri, décrète que toute personne pourra arrêter tout nègre ou mulâtre, qui est ou que l'on soupçonne être un esclave déserteur, et l'amener devant des juges de paix; la seconde section décrète que le juge de paix prendra possession de l'esclave et le livrera à son propriétaire; la 18e section du même article décrète que tout esclave trouvé à plus de 20 milles de sa maison sera déclaré déserteur; la 16e section décrète que tout individu arrêtant un déserteur recevra une récompense de cinq piastres, s'il est pris dans les limites de l'Etat, et de cinquante piastres s'il est pris hors de l'Etat, et dix centins pour chaque mille parcouru pour ramener le déserteur chez son maître. Cette loi était en force en 1853 et est encore en force en substance. J'ai entendu parler de la mort de M. Digges à l'époque où elle a eu lieu, et je n'ai pas appris la mort d'aucune autre personne, depuis, de cette manière, ni plusieurs années auparavant. Je ne sais pas si j'ai jamais vu le prisonnier avant l'autre soir; j'ai pu le voir, mais je n'en sais rien.

(Signé,) J. A. HOLIDAY.

B. HAZLEHURST est assermenté et dépose :—Je demeure à Brantford; je suis constable de comté. Le prisonnier ne m'a fait aucune déclaration à part ce qu'il a dit en cour. Il me dit qu'il cherchait à se sauver et qu'il poignarda un homme, mais qu'il ne croyait pas qu'il fût mort. Cela eut lieu dans l'Etat du Missouri. Il dit qu'il était poursuivi en essayant de se sauver et qu'il poignarda un homme. Je compris qu'il fuyait de l'esclavage.

(Signé,) B. HAZLEHURST.

S. B. Freeman, avocat du prisonnier, consent à ce que le témoignage de Phil, un esclave, soit reçu en témoignage.

(Signé,) W. MATHEWS, J. P.

PHIL, esclave, appartenant à Frances A. Digges, veuve de Seneca Francis P. Digges, d'âge légal, étant produit, assermenté et interrogé, dépose et dit :—Il y aura sept ans l'automme prochain, un nègre vint à nous (mon maître Seneca F. P. Digges, et le reste des nègres) dans le champ de mon maître. Mon maître lui demanda s'il avait une passe; il dit qu'il n'avait pas de passe, mon maître lui dit qu'il ne pouvait le laisser aller sans passe. Il dit à mon maître qu'un homme du nom de Burton l'avait élevé; qu'il appartenait maintenant à un homme du nom de McDonald, qui demeurait de l'autre côté de la rivière; qu'il avait une femme chez M. Sam. Brown, dans le comté d'Howard; qu'il s'en allait alors chez M. Givens pour l'acheter. Maître lui dit qu'il ne pouvait le laisser aller de ce côté sans une passe; qu'il fallait qu'il vienne à la maison pour dîner, et qu'il irait ensuite avec lui chez M. Givens. Il dit à mon maître qu'il s'appelait Jack. Un peu avant d'arriver à la maison, le nègre s'échappa et s'enfuit; maître nous dit aux nègres de courir après lui. Nous courûmes après lui; maître nous dit que nous aurions la récompense si nous l'attrapions; tandis que nous courions après lui, il tira son couteau; nous le courûmes en rond pas mal longtemps. Maître criait tout le temps et nous lui répondions. Enfin, maître rencontra le nègre et je le vis darder mon maître deux fois avec son couteau; je le vis lorsqu'il courut à mon maître avec son couteau. Tandis que nous courions après lui, il dit qu'il pouvait nous tuer si nous approchions de lui. Nous courûmes après lui quelque temps après qu'il eût dardé mon maître, mais sans pouvoir le rejoindre. Le nègre qui a tué mon maître se nommait Jack. Il avait appartenu à Moses Burton, du comté d'Howard, et avait une femme chez Sam. Brown. Je le connaissais et l'avais vu avant le jour qu'il a

tué mon maître. Cela est arrivé dans le comté d'Howard, Missouri, dans les Etats-Unis d'Amérique, en l'année 1853.

SA  
PHIL, —|— esclave.  
marque.

Assermenté et signé en ma présence les jour et an susdits.

(Signé,) J. A. HOLLIDAY, J. P.

NOTE.—La déposition de Phil, esclave, a été faite devant J. A. Holliday, écuyer, juge de paix pour le comté d'Howard, Etat du Missouri, entre autres dépositions faites devant lui le 25 avril A. D. 1860, dans le comté d'Howard, dans l'Etat du Missouri susdit, et a été, du consentement de S. B. Freeman, écuyer, C. R., avocat du prisonnier, admis comme preuve contre le prisonnier.

HAMILTON, 6 octobre.

*In re* ANDERSON.

MON CHER MONSIEUR,—Les avocats des dénonciateurs paraissant avoir l'assurance que leurs clients vont avoir le *negre*, je suis tenu de croire qu'il peut y avoir doute relativement à mon opinion sur la véritable interprétation du traité; et en conséquence, je prends la liberté de vous dire que, si votre opinion n'est pas suffisamment formée sur le sujet pour vous permettre de relâcher le prisonnier, je consentirai à amener la question sur un bref d'*habeas corpus*;—mais j'espère que vous interpréterez le statut comme je l'ai fait. Si vous ne pouvez le relâcher, veuillez m'en informer, afin je demande le bref immédiatement

Votre tout dévoué,

S. B. FREEMAN.

L'Hon. J. A. Macdonald,  
Procureur-général, H. C., Québec.

QUEBEC, 11 octobre 1860.

*In re* ANDERSON.

Je n'ai aucune objection à ce que vous ameniez aucune ou toutes questions dans cette affaire sur *habeas corpus*.

Je produirai les papiers transmis au gouvernement par le magistrat qui l'a fait incarcérer, afin que vous en puissiez faire l'usage qu'il vous plaira.

Votre tout dévoué,

JOHN A. MACDONALD.

S. B. Freeman, écr.,  
Hamilton.

HAMILTON, 15 octobre 1860.

*In re* ANDERSON.

MON CHER MONSIEUR,—Cet homme ne peut payer personne pour son trouble ou ses déboursés. Maintenant, je suis très occupé aux assises, ainsi que les juges, et ce que je voulais dire dans ma première lettre, était que j'espérais (si vous étiez d'une opinion différente à la mienne à propos de l'interprétation du traité d'extradition, que vous décideriez d'abandonner ce malheureux, sans obtenir l'opinion de l'un des juges, ou du banc

complet, sur la question. Veuillez donc ne pas me causer le trouble et les dépenses de faire décider cette question, à moins que vous ne le pensiez nécessaire. Et permettez-moi de dire de nouveau que je ne vois pas comment on peut dire qu'un homme qui en tue un autre pour empêcher qu'il ne soit renvoyé en esclavage, puisqu'aux yeux de la loi il est libre lorsque l'assaut est commis sur lui, est coupable de meurtre; et il est inutile de rechercher si cela ne pourrait pas être un homicide, puisque le statut n'implique pas ce crime. Je suis fâché d'avoir à vous troubler; mais si vous croyez nécessaire de soumettre la question aux cours, j'essaierai de le faire; et sous ce rapport je vous suis très oblié de l'aide que vous m'offrez, et vous m'indiquerez probablement le nom de votre agent, avec lequel pourrai m'entendre.

Votre dévoué,

S. B. FREEMAN.

L'hon. J. A. Macdonald,  
Procureur-général, Québec.

QUÉBEC, 18 octobre 1860.

Re ANDERSON.

MON CHER MONSIEUR,—Je viens de recevoir la vôtre du 15 courant, et j'en suis venu à la conclusion, avec un grand regret, mais sans qu'il existe aucun doute à ce sujet dans mon esprit, que cet individu a commis le crime de meurtre. Sous ces circonstances, tout ce que je puis faire, c'est de vous donner toutes les facilités possibles pour soumettre cette question aux cours ou à un juge, par *habeas corpus*. R. A. Harrison est agent pour les affaires de la couronne et s'occupera de cette affaire. Je verrai au paiement des déboursés de cet homme; ainsi, tenez en compte.

Votre fidèle,

JOHN A. MACDONALD,

S. B. Freeman, écuyer, C. R.,  
Hamilton.

HAMILTON, 22 octobre 1860.

re ANDERSON.

MON CHER MONSIEUR,—Cette affaire soulèvera l'interprétation du traité d'extradition, ainsi que la reconnaissance par notre nation des lois d'une autre, et en conséquence, avec votre concours, je ne ferai rien dans l'affaire avant le terme, parce qu'un seul juge hésiterait peut-être à décider ces questions. En outre, tous les juges sont maintenant trop engagés pour s'occuper d'une question aussi importante.

Votre très dévoué,

S. B. FREEMAN.

L'honorable John A. Macdonald,  
Procureur-général, Québec.

Extrait d'une lettre de R. A. Harrison, écuyer, à l'hon. proc. général, 23 octobre 1860.

Re ANDERSON.

"Ci-joint j'ai l'honneur de vous envoyer copie d'une lettre reçue dans cette affaire de S. B. Freeman, écuyer, C. R., et de vous demander vos instructions relativement aux questions qu'elle soulève."

(Copie.)

HAMILTON, 22 octobre 1860.

*In re* ANDERSON.

CHER HARRISON,—Je suppose que le Procureur Général vous a écrit à propos de cette affaire. Cette question est très importante sous le rapport de l'interprétation du traité d'extradition et est aussi très importante en ce qu'elle affecte la position des personnes de couleur en Canada, qui sont venues des états à esclaves, et je lui ai écrit aujourd'hui, lui disant qu'avec son concours je n'évoquerais pas l'affaire avant le terme. Veuillez me faire connaître votre opinion sur la convenance de ce délai.

Votre, etc.,

S. B. FREEMAN.

R. H. Harrison, écuyer,  
Avocat, Toronto.

BUREAU DU PROCUREUR GÉNÉRAL DU HAUT-CANADA,

QUÉBEC, 27 octobre 1860.

MONSIEUR,—Je suis chargé par le Procureur Général de vous dire, en réponse à votre lettre du 22 courant, au sujet du cas d'extradition d'Anderson; que le Procureur Général partage votre désir de remettre au terme votre requête en faveur du prisonnier. J'écrirai à M. Harrison à cet effet.

Je suis, etc.,

H. BERNARD.

S. B. Freeman, écr., C. R., Hamilton.

BUREAU DU PROCUREUR GÉNÉRAL DU HAUT-CANADA,

Québec, 27 octobre 1860.

*In re* ANDERSON.

MONSIEUR,—Je suis chargé de vous dire, en réponse à votre billet du 23 courant, que le Procureur Général a consenti, à la demande de M. Freeman, de remettre au prochain terme sa requête en faveur d'Anderson; et qu'un dossier contenant des instructions complètes vous sera envoyé avant cette époque.

Votre dévoué,

H. BERNARD.

R. A. Harrison, écr.,  
Avocat, Toronto.

QUÉBEC, 5 novembre 1860.

(Par télégraphe de Montréal.)

A M. le Proc. Gén. CARTIER.

De Sir Fenwick Williams à M. le Procureur Général Cartier.—Ce télégramme vient d'être reçu de Lord Lyons. Envoyez-moi un mot immédiatement sur les démarches que vous avez faites.



“Le gouvernement des Etats-Unis a officiellement demandé l'extradition de John Anderson, ou Jack, homme de couleur, accusé de meurtre dans le Missouri, et maintenant emprisonné à Brantford, en Canada. J'envoie la réquisition écrite par la malle; mais je comprends qu'à moins que des mesures ne soient prises immédiatement, cet homme peut être relâché avant qu'elle n'arrive.

“LYONS.

“Washington, 3 novembre 1860.”

(Télégramme.)

QUÉBEC, 5 novembre 1860.

A Son Excellence,  
Sir Fenwick Williams, Montréal.

Anderson est en prison attendant réquisition. *Habeas Corpus* sera demandé au prochain terme à Toronto, lorsque la question, si le cas d'Anderson tombe sous le traité Ashburton, sera soumise à la cour.

JOHN A. MACDONALD.

TORONTO, 11 décembre 1860.

MONSIEUR,—Dans l'affaire d'extradition d'Anderson, nous venons de recevoir la visite de M. Mowat, de la part du prisonnier,—lequel désire, dans le cas où la décision de la cour du banc de la reine serait contraire au prisonnier, faire soumettre sa cause à la cour d'appel. Cependant, comme il ne paraît y avoir aucune disposition qui donne droit à un appel dans un pareil cas, M. Mowat désire savoir :—

1° Si le Procureur-Général voudrait, dans ce cas, *consentir* à un appel, si la cour pensait en avoir le droit, et voulait accorder l'appel sur ce consentement.

2° Si elle ne voulait pas permettre l'appel, alors les avocats du prisonnier désirent (dans le cas d'une décision contraire par la cour) que le Procureur-Général ne demande pas jugement immédiat, mais qu'il consente à ce que la cause reste pendante jusqu'au prochain terme de la cour de pourvoi pour erreur et d'appel, et qu'elle y soit alors plaidée devant tous les juges.

3° Si ni l'un ni l'autre de ces moyens ne peut être accepté, et qu'un jugement contre le prisonnier soit rendu par la cour du banc de la reine, ses avocats désirent que le Gouverneur n'ordonne pas sa remise aux autorités des Etats-Unis avant le prochain terme, afin qu'ils puissent alors demander un bref d'*habeas corpus* à la cour des plaids communs.

Comme samedi prochain est le jour fixé par la cour pour rendre le jugement, veuillez nous faire connaître les vues et intentions du Procureur-Général sur les points ci-dessus, avec le moins de délai possible, parce qu'il vaudrait mieux que nous le sachions avant le jour fixé pour le jugement.

Vos obéissants serviteurs,

PATERSON ET HARRISON.

H. Bernard, écuyer., Dép. Proc. Gén. R.-C.

(Télégramme.)

TORONTO, 14 décembre 1860.

H. Bernard, écuyer, Québec.

AFFAIRE D'EXTRADITION D'ANDERSON.

Répondez par télégraphe à notre lettre.

PATERSON ET HARRISON.

R. A. HARRISON, écuyer, Toronto.

Québec, 15 décembre 1860.

Le Procureur Général est encore absent, mais il ne peut y avoir aucune objection à aucune demande que le prisonnier peut légalement faire en appel.

Elle devrait être faite à sa séance de ce mois. Je ne pense pas qu'aucune action par la cour du banc de la reine, en dehors de son jugement sur la motion, soit nécessaire.

H. BERNARD, écuyer, Québec.

TORONTO, 15 décembre 1860.

Affaire d'extradition d'Anderson.—Majorité de la cour contre le prisonnier.—Le juge McLean en sa faveur, les deux autres juges contre lui.

PATERSON ET HARRISON.

HAMILTON, 10 décembre 1860.

MON CHER MONSIEUR,—Je me suis décidé à appeler de la décision de la cour du banc de la reine, dans la cause d'Anderson, si elle est contraire à mon client. Et je vous écris, non seulement pour vous informer de mon intention à cet égard, mais pour vous dire que cette demande est faite de bonne foi et avec tout espoir de succès, basé sur la conviction que ma première interprétation de la loi sur la question est correcte. J'espère donc que vous me donnerez les mêmes facilités pour cette demande que vous l'avez fait pour l'autre.

J'éprouve beaucoup plus d'appréhension sur le droit d'appel que je n'en éprouve pour le résultat, parce que la procédure d'appel dans un pareil cas ne paraît pas être très clairement indiquée. Pourtant, le statut dit qu'il y aura appel de tout jugement de l'une ou l'autre cour, soit au civil, soit au criminel. L'on m'a dit de vous adresser ma lettre à Kingston, et je le fais en conséquence.

Votre dévoué,

S. B. FEERMAN.

L'honorable J. A. Macdonald,  
Procureur-général H. C., Kingston.

(Télégramme.)

KINGSTON, 17 décembre 1860.

S. B. Freeman, écr.,  
Hamilton.

Si vous en appelez, les frais seront payés comme dans le premier cas.

JOHN A. MACDONALD.

HAMILTON, 18 décembre 1860.

MON CHER MONSIEUR,—Je ne suis vous dire combien j'ai été satisfait de votre télégramme, car il me donne l'assurance que la couronne accordera toute l'aide possible pour soumettre la cause d'Anderson à la cour de pourvoi pour erreur et d'appel. La question des frais est d'une importance secondaire. J'ai le plus grand espoir de pouvoir vous éviter la nécessité de donner un ordre pour la reddition du "nègre."

Votre conduite dans cette affaire est aussi honorable pour vos sentiments d'humanité que pour votre appréciation de l'importance de la question sous le point de vue national. Je vais immédiatement m'entendre avec M. Harrison.

Votre dévoué,

S. B. FREEMAN.

L'honorable J. A. Macdonald, proc. gén.,  
Kingston.

TORONTO, 15 décembre 1860

CHER MONSIEUR,—*Re* John Anderson, affaire d'extradition.—Prisonnier renvoyé en prison.—Long jugement lu par le juge-en-chef, approuvé par le juge Burns.—Le juge McLean dissident.—Jugements écrit lus par chaque juge.—La demande d'appel reste en suspens jusqu'à samedi prochain, 22 courant.—En attendant, le prisonnier ne doit pas sortir du Canada.

Votre dévoué,

PATERSON ET HARRISON.

L'honorable J. A. Macdonald,  
Procureur Général.

TORONTO, 27 décembre 1860.

*Re* ANDERSON.

CHER MONSIEUR,—Ayant reçu aujourd'hui avis d'appel de la décision de la cour du banc de la reine dans cette affaire, nous vous en expédions copie pour votre considération.

(Signé,) PATERSON ET HARRISON.

L'Honorable J. A. Macdonald,  
Procureur Général.

DANS LA COUR DU BANC DE LA REINE.

(*In re* JOHN ANDERSON, accusé de meurtre.)

Je vous donne avis par le présent que le dit John Anderson a l'intention d'appeler du jugement de la cour du banc de la reine dans cette affaire.

S. B. FREEMAN,  
Avocat de John Anderson.

L'Honorable J. A. Macdonald,  
Procureur Général.

27 décembre 1860.

BUREAU DU PROCUREUR GENERAL, HAUT-CANADA.

QUEBEC, 2 janvier 1861.

*Re* JOHN ANDERSON.

CHER MONSIEUR,—Le Procureur Général me charge de vous dire, en réponse à votre lettre du 27 ult., que vous devez consentir à un appel du jugement de la cour du banc de la reine, ou à une demande à la cour des plaids communs, suivant que l'avocat du prisonnier croira devoir procéder.

Votre dévoué,

H. BERNARD.

MM. Paterson et Harrison, Toronto.

(Télégramme.)

Hamilton, 24 décembre 1860.

Je vous ai écrit à propos de l'affaire d'Anderson.

Votre dévoué,

S. B. FREEMAN.

L'hon. J. A. Macdonald.

HAMILTON, 24 décembre 1860.

Re ANDERSON.

MON CHER MONSIEUR,—Les juges de la cour du banc de la Reine, samedi dernier, ont exprimé un doute sur le droit qu'avait Anderson d'en appeler de leur jugement. Je vous ai intimé que je craignais aussi cela moi-même; cependant je voyais que le langage de l'acte était assez étendu pour embrasser ce cas. La question du droit d'appel ne peut être décidée que par la cour de pourvoi pour erreur et d'appel elle-même; et, après avoir consulté mes amis, nous avons décidé de porter cette cause devant cette cour, et si elle refuse de la recevoir, alors je me propose d'avoir l'opinion de la cour des plaids communs, en obtenant un bref d'*habeas corpus* rapportable devant cette cour; et la raisor pour laquelle je n'adopte pas immédiatement ce moyen, c'est que si je vais devant cette cour avant d'essayer d'obtenir un appel, l'on pourra me dire que le moyen régulier est de chercher à obtenir un appel; et jusqu'à ce qu'il soit décidé qu'il n'y a pas appel, elle suivrait le jugement de la cour du banc de la Reine, comme elle le fait dans toutes les causes appelables. Je vous écris aussi franchement afin de vous faire voir que je suis sincère et que j'agis de bonne foi. Maintenant il nous est parfaitement impossible d'amener notre cause mercredi prochain devant la cour d'appel, car il faut obtenir la permission, etc. Nous ne pouvons l'amener avant le second mardi du terme St. Hilaire, qui commencera le premier lundi de 18 février prochain. Il me semble que les 8e et 20e sections prises conjointement devraient donner le droit d'appel, puisqu'il est évident, d'après les autorités, que les brefs d'*habeas corpus* et les retours, et le jugement de la cour, font maintenant, partie des archives, et j'espère que la cour le décidera ainsi lorsque la question se présentera. En attendant, j'espère que le gouvernement permettra que les choses restent où elles en sont. Et j'aimerais beaucoup mieux que le prisonnier reste à Toronto plutôt qu'il ne soit envoyé à Brantford; car je crains, s'il est envoyé à Brantford, que ses amis ne perdent tout espoir pour sa sûreté, et qu'ils n'essaient d'employer la violence. Je pense que le shérif d'York le garderait à Toronto, si le gouvernement lui en intimait le désir. Si vous êtes d'opinion que le gouvernement doit agir dans l'affaire avant les séances de la cour de pourvoi pour erreur et d'appel en février prochain, veuillez m'en informer, et je m'adresserai immédiatement à la cour des plaids communs; mais j'aimerais beaucoup mieux attendre, pour la raison que je viens de vous donner, et si je m'adresse à cette cour, la cause ne pourra être plaidée avant le mois de février.

Votre dévoué,

S. B. FREEMAN.

L'hon. John A. Macdonald,  
Procureur-général.

(Télégramme.)

QUÉBEC, 2 janvier 1861.

Suggestions de votre dernière lettre acceptées. Je vous écrirai demain.

J. A. MACDONALD.

S. B. Freeman, écuyer, Hamilton.

QUÉBEC, 2 janvier 1861.

MON CHER MONSIEUR,—J'ai reçu la vôtre du 24; je suis prêt à accepter la ligne de conduite que vous proposez, savoir : de vous adresser à la cour d'appel en février, et, si vous ne réussissez pas là, de demander un autre bref d'*habeas corpus* à la cour des plaids communs. Je suppose que vous pouvez forcer la cour d'appel de recevoir un appel de la décision des plaids communs, si elle vous est contraire, en inscrivant toutes les procédures et en faisant un dossier.

Votre dévoué,

JOHN A. MACDONALD.

S. B. Freeman, écuyer, C. R.,  
Hamilton.

HAMILTON, 2 janvier 1861.

MON CHER MONSIEUR,—A votre demande, j'ai fait et je vous transmets une copie de vos lettres et télégrammes. J'ai, depuis que j'ai appris qu'un bref avait été émané en Angleterre, changé la ligne de conduite que je devais prendre et dont je vous avais informé —et j'ai obtenu un bref d'*habeas corpus* rapportable à la cour des plaids communs vendredi prochain, le 8 courant, et je ne doute aucunement du succès. Je pense que nous devrions faire juger et régler cette question sans l'intervention non réclamée des cours de l'Angleterre. Si je ne réussis pas cette fois, je crois que je m'adresserai alors directement à la Reine en conseil. Le bref anglais n'est pas exécuté et j'espère qu'il ne le sera pas avant que le résultat de ma demande actuelle ne soit connu. Le shérif de Brant a mon bref.

S. B. FREEMAN.

L'hon. John A. Macdonald,  
Proc. Gén. H. C., Canada.

(Extrait d'une lettre de MM. Paterson et Harrison, Toronto, 8 février 1861.)

In re ANDERSON.

“La cause devait être plaidée aujourd'hui devant les plaids communs, mais le convoi de Brantford, sur lequel se trouvait le prisonnier, ayant été retardé par une tempête de neige, le plaidoyer a été remis à demain.”

TORONTO, 16 février 1861.

H. Bernard, écr., Québec.

Affaire Anderson.—Mandat déclaré invalide sur objections techniques.—Cour unanime.  
—Prisonnier relâché.

PATERSON et HARRISON.

(Extrait d'une lettre de S. B. Freeman, écr., au Procureur Général, datée d'Hamilton, 18 février 1861.)

“Vous aurez sans doute été heureux d'apprendre qu'Anderson a été relâché, quoique sur une objection technique. Vient ensuite mon mémoire de frais. Dans quelle forme vais-je l'envoyer.”

Québec, 8 mars 1861.

CHER MONSIEUR,—Le Procureur Général me charge d'accuser réception de votre billet du 18 ult., et de vous prier de lui envoyer votre mémoire de frais, avec préface, dans l'affaire d'extradition d'Anderson.

Votre dévoué,

H. BERNARD.

S. B. Freeman, écr., C. R., Hamilton.

(Extrait d'une lettre de MM. Paterson et Harrison, au Procureur Général, Toronto, H. C.  
19 février 1861.

In re ANDERSON.

“Vous trouverez de plus une copie de l'ordre d'élargissement, tel que requis, signé par M. Small.”

BUREAU DU PROCUREUR GÉNÉRAL DU HAUT-CANADA.

Québec, 14 avril 1861.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport dans l'affaire de la demande d'extradition d'un nommé Anderson, esclave nègre, accusé du crime de meurtre dans les États-Unis, que peu de temps après l'attestation des dépositions, par le magistrat qui a ordonné l'incarcération, à Son Excellence le Gouverneur Général, il fut représenté au soussigné, par S. B. Freeman, écr., C. R., qu'il était sur le point de s'adresser à la cour du banc de la Reine pour en obtenir l'élargissement d'Anderson, mais qu'il (Anderson) n'était pas en moyen de payer personne pour son trouble ou ses déboursés en agissant pour lui.

Le soussigné, sur considération des faits, des circonstances et de la position d'Anderson, comme esclave fugitif des États-Unis, et comme étant dépourvu des moyens de pourvoir aux frais nécessaires pour soumettre les questions de droit soulevées par M. Freeman, en son nom, à la cour qu'il appartient; et désirant donner aux prisonnier toutes les facilités d'argumenter les points soulevés, impliquant un nouvel aspect à propos du Traité Ashburton, a informé M. Freeman que les frais d'Anderson seraient payés par le gouvernement.

Le soussigné soumet donc respectueusement le compte ci-joint de M. Freeman pour ces services, \$477 10, et recommande qu'un bon soit émis en faveur de M. Freeman pour cette somme.

JOHN A. MACDONALD.

(No. 102.—Copie.)

Pressée.

DOWNING STREET, 27 octobre 1860.

MONSIEUR,—Information a été reçue à ce département qu'un homme de couleur nommé John Anderson, autrement appelé Jack, a été accusé d'avoir commis un meurtre dans l'État du Missouri, et que s'étant réfugié en Canada, il a été suivi par les officiers de l'État du Missouri, qui l'ont fait arrêter et incarcérer dans la prison de la ville de Brantford, où il paraît qu'il se trouve maintenant. J'ai donc à vous charger de prendre telles mesures que le permettent les lois du Canada, pour livrer la personne du susdit John Anderson à toute personne ou personnes dûment autorisées par les autorités du Missouri à recevoir le dit fugitif, et à le ramener aux États-Unis pour y subir son procès.

J'ai l'honneur, etc.,

J. RUSSELL.

Le Très Honorable

Sir Edmund Head, Bar., etc.

(Copie.)

WASHINGTON, 2 novembre 1860.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence copie d'une note adressée, le 2 du mois dernier, au chargé d'affaires de Sa Majesté ici par le secrétaire d'État des États-Unis, demandant, dans la formule ordinaire, la reddition, en vertu du 10<sup>e</sup> article du Traité Hasburton, de John Anderson, autrement appelé Jack, fugitif en Canada, de la justice des États-Unis.

Cette note aurait dû être communiquée au gouvernement aussitôt qu'elle a été reçue. J'espère cependant que le télégramme que j'ai eu l'honneur d'envoyer à Votre Excellence ce matin (et dont j'inclus copie sous ce pli) sera arrivé à temps pour empêcher qu'il ne résulte quelque inconvénient de ce délai.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,)

LYONS.

Son Excellence le Lieutenant Général  
Sir F. Williams, Bar., C. C. B.

(Copie.)

DÉPARTEMENT D'ÉTAT,

WASHINGTON, 2 octobre 1860.

MONSIEUR,—D'après des informations qui viennent d'être reçues à ce département, il paraît que John Anderson, autrement appelé Jack, homme de couleur, a été accusé d'avoir commis un meurtre dans l'État du Missouri, s'est enfui au Canada, où il a été suivi par les officiers de l'État du Missouri, qui l'ont fait arrêter et incarcérer dans la prison de la ville de Brantford, où il se trouve maintenant.

J'ai donc l'honneur, monsieur, de demander, par votre entremise, que le gouvernement de S. M. B. veuille bien émettre le mandat nécessaire pour livrer le susdit John Anderson, autrement appelé Jack, à toute personne ou personnes dûment autorisées par les autorités du Missouri à recevoir le dit fugitif et à le ramener aux États-Unis pour y subir son procès.

Je suis, etc.,

LEWIS CASS.

W. D. Irvine, écuyer,  
etc., etc. etc.

(Copie.)

(Télégramme.)

*De Lord Lyons au Gouverneur Général du Canada.*

WASHINGTON, 3 novembre 1860.

Le gouvernement des États-Unis a officiellement demandé l'extradition de John Anderson, ou Jack, homme de couleur, accusé de meurtre dans le Missouri, et maintenant emprisonné à Brantford, en Canada. J'envoie la réquisition écrite par la malle, mais je comprends qu'à moins que des mesures ne soient prises immédiatement, cet homme peut être relâché avant qu'elle n'arrive.

(Signé,)

LYONS.

(Copie.)

WASHINGTON, 1er décembre 1860.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous inclure sous ce pli copie d'une lettre (11 déc. 1860) que j'ai reçue aujourd'hui, signée de *Thomas Henning, secrétaire de la société anti-servile du Canada*, relativement à l'affaire de John Anderson, l'homme de couleur dont la reddition est demandée, en vertu du traité de 1842, par le gouvernement des États-Unis.

J'inclus aussi une lettre (ouverte) que j'ai écrite à M. Henning en réponse (14 déc. 1860), et j'ai à prier votre excellence (si vous n'y voyez pas d'objection) de la faire parvenir à son adresse.

Il est peut-être utile que je dise que lorsque j'ai transmis la demande d'extradition d'Anderson à Votre Excellence, par la malle, et par le télégraphe le 3 ultimo, je ne savais

pas qu'il y eût de circonstances particulières dans l'affaire, ou qu'elle était de nature à produire de l'excitation; mais, dans tous les cas, j'aurais eu à transmettre cette demande comme affaire de forme.

Je ne connais encore rien des faits dans cette affaire, excepté ce que j'en ai lu dans les journaux.

J'ai l'honneur, etc.,

LYONS.

Son Excellence,

Sir W. F. Williams, Bar., C. C. B.

(Copie.)

TORONTO, 11 décembre 1860.

MILORD,—Il circule un rapport en Canada, que Votre Excellence a transmis au gouvernement britannique un exposé de faits dans l'affaire d'Anderson, réfugié de couleur des Etats-Unis, qui est maintenant en Canada; et que le gouvernement impérial a répondu en exprimant l'opinion que le dit fugitif devait être livré aux autorités du Missouri.

Je suis chargé, par le comité de la Société Anti-Servile du Canada, de demander à Votre Seigneurie, (si cela n'est pas incompatible avec votre devoir) de vouloir bien dire si cette rumeur a quelque fondement.

L'affaire étant maintenant portée devant les tribunaux, elle excite beaucoup l'intérêt du public, et comme il est probable que d'importantes conséquences découleront de leur décision, le comité prend la liberté de troubler ainsi Votre Excellence à ce sujet.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,)

THOMAS HENNING,

Secrétaire, Société Anti-Servile du Canada.

Lord Lyons.

LÉGATION BRITANNIQUE.

(Copie.)

WASHINGTON, 14 déc. 1860.

MONSIEUR,—J'ai reçu ce matin une lettre de vous en date du 11 courant. En réponse à cette lettre, je dois vous dire que je n'ai ni transmis un exposé de faits dans l'affaire de John Anderson au gouvernement de Sa Majesté, ni écrit quoi que ce soit au gouvernement à ce sujet.

Une demande du gouvernement des Etats-Unis, pour la reddition d'Anderson, a été envoyée au gouvernement de Sa Majesté, en mon absence, par le chargé d'affaires de Sa Majesté, dans le mois d'octobre dernier. Une demande semblable a été envoyée, le mois dernier, au gouvernement provincial du Canada par moi. Ces demandes étaient faites dans la forme ordinaire, et disaient simplement qu'Anderson était accusé de meurtre.

Je ne connaissais alors rien des faits. Je n'en connais rien à présent, excepté ce que j'en ai lu depuis dans les journaux. Une demande de reddition d'un fugitif, faite par le gouvernement des Etats-Unis, en vertu du 10<sup>e</sup> article du traité de 1842, doit être nécessairement transmise par cette légation. La Légation n'a pas la faculté d'examiner l'affaire ni de donner son opinion si le fugitif devrait ou ne devrait pas être livré.

L'enquête doit, conformément aux conditions du traité, être faite judiciairement par juges ou autres magistrats de l'endroit où le fugitif est trouvé, et il leur appartient de décider si la preuve faite devant eux est ou non suffisante pour justifier la reddition.

Je suis, etc.,

(Signé,)

LYONS.

Thomas Henning, écuyer,  
etc., etc., etc.



(Copie.)

MONTRÉAL, 21 décembre 1860.

MILORD, — J'ai l'honneur d'accuser, avec remerciements, réception de la dépêche de votre Excellence en date du 14 courant, ainsi que des lettres qu'elles contenaient à propos de l'affaire de John Anderson.

J'ai fait expédier à son adresse votre lettre à M. Henning.

J'ai l'honneur, etc,

W. F. WILLIAMS,  
Lt. Gén. Adm. du Gov.

S. E. Lord Lyons, Washington.

(Copie.)

DOWNING STREET,  
9 janvier 1861.

MONSIEUR, — J'ai reçu par la dernière malle du Canada, un rapport des jugements récemment rendus à Toronto dans l'affaire d'Anderson, l'esclave fugitif.

Les faits sont rapportés dans les jugements, et il paraît que la cour, à une majorité de deux Juges contre un, a prononcé une décision que le prisonnier n'a pas le droit d'être libéré. Il paraît de plus, cependant, que l'avocat du prisonnier a donné avis d'appel, et l'on m'informe que l'affaire sera plaidée devant la cour du banc de la Reine un peu avant la fin de ce mois.

Si le résultat de cet appel est adverse au prisonnier, vous vous rappellerez qu'en vertu du traité d'extradition il ne peut être livré aux autorités des Etats-Unis par la seule action de la loi. Cela ne peut être fait que par un mandat sous le seing et le sceau du Gouverneur.

Cette affaire d'Anderson est de la plus grave importance possible, et le Gouvernement de Sa Majesté n'est pas certain que la décision de la cour de Toronto soit conforme à l'interprétation du traité qui a jusqu'ici guidé les autorités en ce pays.

Je dois donc vous donner instruction de vous abstenir, dans tous les cas, de compléter l'extradition jusqu'à ce que le gouvernement de Sa Majesté ait eu plus ample opportunité d'examiner la question, et, s'il est nécessaire, de conférer avec le gouvernement des Etats-Unis à ce sujet.

Je dois de plus vous charger de me tenir parfaitement et immédiatement au courant de toutes les démarches qui pourront être faites dans cette affaire très particulière et très importante.

L'administrateur du gouvernement du }  
Canada. }

J'ai l'honneur, etc.,  
(Signé) MEWCASTLE.

(Copie.)

BUREAU COLONIAL,  
16 janvier 1861.

MILORD DUC, — J'ai l'honneur de vous inclure copie d'un memorandum qui m'a été envoyé par M. Cartier, Procureur Général pour le Bas-Canada, qui expliquera à Votre Grâce la position actuelle de l'affaire d'Anderson.

Ce memorandum a été préparé dans le bureau du Procureur Général pour le Haut-Canada, et en conséquence, je suppose que l'on peut y ajouter foi.

Maintenant, il est possible que la cour des plaids communs dans le Haut-Canada (à laquelle il sera demandé un bref d'*habeas corpus*), ainsi que la cour d'appel, peuvent décider contre le prisonnier, comme l'a fait la cour du banc de la Reine.

Votre Grâce verra donc qu'il est nécessaire d'être préparé pour cette décision, et que les vues du gouvernement de Sa Majesté, relativement aux obligations du traité, devraient être, avant la fin de la première semaine de février, ou même plus tôt, transmises à l'administrateur du gouvernement du Canada.

S'il n'y a rien dans la loi de la province pour arrêter l'action de l'exécutif dans l'extradition d'Anderson, il sera nécessaire de décider immédiatement en Canada si la demande qui en est faite par le gouvernement des Etats-Unis doit être accordée ou refusée,

et la décision d'une matière aussi grave, qui implique une infraction possible des obligations supposées d'un traité, doit, je pense, appartenir aux ministres de Sa Majesté ici.

Je sais que l'on croit possible qu'il peut y avoir appel de la cour de pourvoi pour erreur et d'appel du Haut-Canada au conseil privé de Sa Majesté. Comme de raison, je ne puis exprimer d'opinion sur ce point, mais je recommanderais que l'affaire fût considérée indépendamment de cette question. Si l'on trouvait que cette appel existe, la nécessité d'une action immédiate de la part du gouvernement exécutif serait de nouveau ajournée.

J'ai l'honneur, etc.,

EDMUND HEAD.

Sa Grâce

Le duc de Newcastle, C. J.

etc., etc., etc.

(Copie.)

*Mémoire dans l'affaire d'Anderson.*

La cour du banc de la Reine a renvoyé le prisonnier à sa première prison à Brantford, mais il est très probable que toutes les parties demanderont au gouvernement de permettre que le prisonnier reste dans la prison de Toronto. Bien que la cour du banc de la Reine soit d'opinion qu'il n'existe pas d'appel dans ce cas à la cour de pourvoi pour erreur et d'appel, il paraît cependant probable que la cour de pourvoi pour erreur et d'appel recevra l'appel, et dans ce cas le prisonnier devra comparaître devant cette cour lorsque la cause sera plaidée.

L'avocat du prisonnier est maintenant d'avis de faire du retour un dossier dans la cour des plaids communs, et de plaider confession et exception, et là-dessus d'obtenir la décision de la cour; et si elle était adverse au prisonnier, et si le gouvernement n'agissait pas, alors d'en appeler à la cour de pourvoi pour erreur et d'appel sur ce dossier, puisque c'est la singularité de la marche suivie par l'avocat du prisonnier, et l'absence de dossier qui en est la conséquence, qui, suivant l'opinion du juge en chef du banc de la Reine, empêche un appel, dans l'état actuel, à la cour de pourvoi pour erreur et d'appel.

(No. 134.—Copie.)

DOWNING STREET, 16 janvier 1861.

MONSIEUR,—Recourant à ma dépêche du 9 courant, dans laquelle je vous chargeais de me tenir au courant de toutes les démarches qui pourraient être faites en Canada dans l'affaire de John Anderson, et considérant l'importance que cette affaire prendra probablement, je crois nécessaire de vous prier de m'envoyer non-seulement les renseignements sur ce qui se fera dorénavant, mais aussi un rapport aussi complet et aussi exact que possible de toutes les procédures, légales ou autres, qui ont eu lieu depuis le commencement de l'affaire.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé),

NEWCASTLE.

L'Administrateur du gouvernement du Canada.

(No. 135.—Copie.)

DOWNING STREET, 17 janvier 1861.

MONSIEUR.—Vous verrez par un journal, dont je vous envoie un exemplaire que la cour du banc de la Reine en ce pays a émis un bref d'*habeas corpus*, requérant que l'esclave fugitif Anderson, maintenant en prison à Toronto ou à Brantford, soit envoyé en Angleterre.

Le bref est supposé être adressé au shérif ou géôlier à la garde duquel se trouve à présent Anderson, et il est en conséquence possible que vous ne soyez pas appelé à agir dans l'affaire. Mais dans le cas où vous seriez appelé à agir, je crois devoir vous informer que vous êtes libre de suivre l'avis que vous pourrez recevoir de vos conseillers en loi, après consultation avec eux.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,) NEWCASTLE.

*L'Administrateur du gouvernement du Canada.*

(Copie.)—No. 7.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
MONTRÉAL, 26 janvier 1861.

MILORD DUC,—J'ai eu l'honneur de recevoir votre dépêche du 9 courant, relative à l'extradition d'Anderson.

Comprenant parfaitement toute la gravité et l'importance de cette affaire, j'avais résolu de ne rien faire sans avoir reçu les ordres précis du gouvernement de Sa Majesté, et je ne manquerai pas de suivre les instructions de Votre Grâce.

J'ai l'honneur d'être,

W. E. WILLIAMS.

*Lieut. Gén. Administrateur du Gouvernement du Canada.*

Sa Grâce

Le Duc de Newcastle,  
etc., etc., etc.

(Copie.—No. 8.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
QUÉBEC, 4 février 1861.

MILORD DUC,—J'ai l'honneur de vous inclure copie du *Globe* de Toronto, donnant un rapport de l'octroi, par le juge en chef de la cour des plaids communs du Haut-Canada d'un bref d'*habeas corpus* dans l'affaire d'Anderson.

Bien que cette information ne soit pas sous forme officielle, j'ai cru devoir donner à Votre Grâce la première nouvelle qui me soit parvenue dans cette affaire.

J'ai l'honneur, etc,

(Signé,) W. F. WILLIAMS.

Sa Grâce

Le Duc de Newcastle,  
etc., etc., etc.

(Copie.)—No. 10.

QUÉBEC, 5 février 1861.

MILORD DUC,—Immédiatement au reçu de la dépêche de Votre Grâce du 16 janvier, No. 134, j'ai pris des mesures pour me procurer des copies de tous les papiers et documents relatifs à l'affaire d'Anderson. Je ne manquerai pas de les expédier sans délai lorsqu'ils seront prêts.

J'ai l'honneur, etc

W. F. WILLIAMS.

Sa Grâce le Duc de Newcastle.

(Copie.)—No. 14.

MONTRÉAL, 15 février 1861.

MILORD DUC,—En obéissance aux instructions contenues dans la dépêche de Votre Grâce du 9 janvier, No. ——— j'ai maintenant l'honneur de vous transmettre les copies certifiées ci-incluses des papiers dans l'affaire d'extradition d'Anderson, jusqu'au jugement rendu par la cour du banc de la Reine à Toronto.

Le dossier des procédures devant les juges de la cour des plaids communs vous sera envoyé aussitôt que je l'aurai reçu.

Pour plus de commodité de renvoi, je fais une cédule des documents que je vous transmets aujourd'hui.

J'ai l'honneur, etc.,

W. F. WILLIAMS.

Sa Grâce le Duc de Newcastle,  
etc., etc., etc.

---

**CEDULE.**

1. Mandat d'incarcération.
2. Bref de *certiorari*.
3. Dépositions.
4. Jugement de Sir J. B. Robinson, J. P.
5. do de M. le juge McLean.
6. do do Burns.

(Copie No. 16.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
QUEBEC, 19 février 1861.

MILORD DUC,—Je n'ai pas tardé à apprendre à Votre Grâce que j'ai été informé que les procédures qui ont eu lieu devant la cour des plaids communs à Toronto, dans l'affaire d'extradition d'Anderson, se sont terminées par l'élargissement du prisonnier à raison d'une informalité technique dans les premières phases du procès devant les magistrats qui ont ordonné son incarcération.

Les copies certifiées du jugement de la cour, et des documents qui s'y rattachent, vous seront envoyées aussitôt qu'elles pourront être préparées.

J'ai l'honneur, etc.,

W. F. WILLIAMS,

*Lieut.-gén. et Administrateur du gouvernement du Canada.*

Sa Grâce le Duc de Newcastle.

(Copie No. 4.)

QUEBEC, 7 mars 1861.

MILORD DUC,—J'ai l'honneur de vous inclure une copie d'une minute qui m'a été soumise par mon conseil, avec une copie d'un rapport du Procureur-Général pour le Haut-Canada (M. Macdonald) sur lequel est fondée cette minute.

J'ai formellement approuvé la recommandation du Conseil Exécutif, et je partage son opinion qu'il est à propos de législater de manière à prévenir dorénavant l'émission d'un bref d'*habeas corpus* par la cour du banc de la Reine en Angleterre, dans les causes qui ont lieu en Canada.

Il ne m'appartient pas d'offrir à Votre Grâce une opinion sur la convenance d'étendre aux autres colonies les dispositions d'un acte tel que celui qui est projeté par cette minute du Conseil.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,)

EDMUND HEAD.

Sa Grâce

Le duc de Newcastle.

*Copie d'un rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif, approuvé par son excellence le gouverneur général en conseil, le 7 mars 1861.*

Le comité a mûrement considéré le memorandum de l'honorable Procureur Général du Haut-Canada, ayant rapport au récent exercice, par la cour du banc de la Reine en Angleterre, du droit d'émettre un bref d'*habeas corpus* dans l'affaire de John Anderson, un fugitif des États du Sud de l'Amérique, alors incarcéré dans ce pays, et il partage pleinement l'avis du Procureur Général sur l'inopportunité et le danger qu'il y a à ce que les cours de droit anglaises possèdent une juridiction concurrente dans ces affaires, et avise que, ainsi qu'il le suggère, l'attention du gouvernement impérial soit attirée sur cette importante question dans le but d'obtenir, par une disposition législative, la révocation du droit des cours de droit et des juges en Angleterre d'émettre des brefs d'*habeas corpus* ou tous autres brefs ou procédures en ce pays, excepté ceux qui peuvent se rattacher au droit d'appel au conseil privé de Sa Majesté.

(Certifié,)

WM. H. LEE,  
Greffier, C. E.

(Minute incluse dans la dépêche de Sir E. Head, No. 4, 7 mars 1861.)

BUREAU DU PROCUREUR GÉNÉRAL DU HAUT-CANADA,

QUÉBEC, 26 mars 1861.

Le soussigné croit de son devoir de soumettre à l'attention de Votre Excellence l'émission récente d'un bref d'*habeas corpus* par la cour du banc de la Reine en Angleterre dans l'affaire de John Anderson, homme de couleur.

Cet individu, pendant qu'il résidait à Brantford, fut accusé d'avoir commis un meurtre dans l'État de Missouri, et s'étant sauvé en Canada pour échapper à la justice, il fut incarcéré dans la prison du comté de Brantford sur cette accusation; et une demande d'extradition fut faite par le Secrétaire d'État des États-Unis, en vertu du traité Ashburton.

Pendant qu'il était en prison, et avant qu'aucune mesure ne fut prise par Votre Excellence, Anderson demanda un bref d'*habeas corpus* rapportable à la cour du banc de la reine du Haut-Canada, et cette cour, après audition, le renvoya à la prison de Brantford.

Il demanda ensuite un autre bref à la cour des plaids communs du Haut-Canada, et fut, après l'audition des avocats par cette cour, libéré de prison.

Pendant que ces procédures se faisaient dans le Haut-Canada, un bref d'*habeas corpus* fut demandé à la cour du banc de la Reine en Angleterre, non pas par Anderson ou quelque personne autorisée par lui, mais par l'agent de la société anti-servile britannique et étrangère, agissant, je crois, sans s'être concertée avec Anderson, mais dans son avantage et pour sa protection.

La cour accorda le bref, qui fut transmis par un messenger spécial, et il aurait sans doute été exécuté si le prisonnier n'eût pas été relâché par la cour des plaids communs ici. En ce qui concerne Anderson, l'on peut maintenant considérer l'affaire comme terminée.

L'émission de ce bref d'*habeas corpus* par l'une des cours d'Angleterre en Canada est, cependant, une matière de la plus grande importance. On la regarde justement, ici, comme affectant directement l'indépendance de nos cours et de notre population. Dans les deux sections de la province, il y a des cours auxquelles le peuple a confiance, et qui possèdent d'amples pouvoirs pour la protection des biens de leurs habitants; et, dans les deux sections, règne la loi anglaise relativement au bref d'*habeas corpus*. Il ne paraît donc pas nécessaire que cette juridiction, que s'est permise la cour du banc de la Reine d'Angleterre, soit votée dans les cours de droit anglaises.

Dans l'affaire d'Anderson, le bref d'*habeas corpus* a sans aucun doute été demandé pour des motifs louables, mais il peut être demandé pour retarder ou empêcher la punition d'un crime, pour enlever les criminels au contrôle et à la juridiction de nos cours, et peut-être pour transporter oppressivement des individus de leur propre pays dans un pays éloigné.

L'exercice de ce pouvoir par les cours anglaises est de plus de nature à produire certainement, à une époque quelconque, un déplorable et irritant conflit de juridiction entre elles et nos propres cours de justice. Il semble donc que, tandis que pour la bonne

administration de la justice, ou la protection du sujet, ou pour toute fin louable quelconque, l'existence de cette juridiction concurrente ne peut-être d'aucun service, elle peut produire de très fâcheuses conséquences, dont on ne peut à présent prévoir l'étendue.

Le soussigné ne désire pas révoquer en doute la rectitude de la décision de la cour du banc de la Reine d'Angleterre en accordant ce bref. Admettant donc pleinement, pour les fins de cette minute, que la juridiction concurrente existe, le soussigné considère nécessaire, pour les raisons qu'il vient de développer, que cette juridiction devrait être abolie ; et que, comme le bref a été accordé une fois, il sera probablement demandé de nouveau, il croit qu'elle devrait être abolie sans délai.

Il propose donc que l'attention du gouvernement impérial soit attirée sur ce sujet, et qu'il soit sollicité de faire passer un acte du parlement impérial, durant sa présente session, abolissant le droit des cours de justice et des juges d'Angleterre d'émettre des brefs d'*habeas corpus* en Canada.

Le soussigné suggère de plus, comme sujet digne de considération, s'il ne serait pas à propos, afin d'empêcher qu'il ne s'élève dorénavant d'autres questions d'une nature embarrassante, de saisir cette occasion pour décréter que les cours de justice anglaises n'aurent aucune juridiction en Canada, et qu'aucun bref de procédure émanant d'elles n'y aurent cours.

Le droit d'appel à Sa Majesté devrait, comme de raison, être expressément excepté dans ce cas, ainsi que l'émission des procédures nécessaires pour l'exercice de ce droit.

(Signé,) JOHN A. MACDONALD.

No. 155.—(Copie.)

DOWNING STREET, 18 mars 1861.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche du lieutenant général Williams, No. 14, du 15 février, transmettant des copies certifiées des papiers relatifs à l'affaire d'extradition d'Anderson jusqu'au jugement rendu par la cour du banc de la Reine à Toronto.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,) NEWCASTLE.

Le très honorable

Sir Edmund Head, Baronnet,  
etc. etc., etc.

No. 8.—(Copie.)

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

QUÉBEC, 28 mars 1861.

MILORD DUC,—Relativement à la dépêche de Sir Fenwick Williams, No. 16, du 19 février, j'ai maintenant l'honneur de transmettre les copies certifiées du jugement de la cour des plaids communs, et du bref d'*habeas corpus* dans l'affaire d'Anderson, l'esclave fugitif.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,) EDMUND HEAD.

Sa Grâce le Duc de Newcastle.

No. 156.—(Copie.)

DOWNING STREET, 19 mars 1861.

MONSIEUR,—J'accuse réception de la dépêche de Sir Fenwick Williams du 19 ultimo, m'informant que les procédures qui ont eu lieu devant la cour des plaids communs, à Toronto, dans l'affaire d'extradition d'Anderson, se sont terminées par l'élargissement du prisonnier, à raison d'une informalité technique dans les premières phases du procès devant les magistrats qui ont ordonné son incarcération.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,) NEWCASTLE.

Le Gouverneur Général,

Sir Edmund Head, Baronnet.

# RAPPORT

DU

## MINISTRE D'AGRICULTURE DU CANADA

BUREAU DE L'AGRICULTURE ET DES STATISTIQUES,

10 avril 1861

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire tenir avec la présente lettre le rapport de l'honorable ministre de l'agriculture, année 1860, pour être présenté à la chambre d'assemblée.

Je suis, monsieur, avec respect,

W. HUTTON,

*Secrétaire.*

A l'honorable CH. ALLEYN,  
*Secrétaire Provincial,*  
etc., etc., etc.

BUREAU DE L'AGRICULTURE ET DES STATISTIQUES,

10 avril 1861.

A l'honorable CH. ALLEYN.  
*Secrétaire Provincial,*  
etc., etc., etc.

MONSIEUR,—En conformité de la 6e section de la 22e Vict., chap. 32, le ministre de l'agriculture a l'honneur de vous transmettre son rapport annuel pour l'information des chambres législatives.

Dans le but d'activer cette année l'émigration des autres contrées, on a cru bon d'anticiper en quelque chose sur les renseignements fournis d'ordinaire à la législature durant la session annuelle, et d'expédier dans les localités où l'on était presque certain d'avoir des émigrants, les dernières informations que nous avons reçues, spécialement sur la condition et la prospérité des colons établis sur les chemins d'octrois gratuits. Tous les agents résidents nous ont adressé leurs rapports, et l'on a fait imprimer en circulaire la lettre suivante \* à M. Buchanan, pour la répandre à profusion dans diverses parties de l'Europe.

L'on a reçu d'autres rapports des agents de chemins de colonisation, après la publication de ceux dont nous venons de parler; il sont annexés ci-après sous les Nos. 1, 2, 3, 4 et 5. Sont aussi annexés les rapports de M. Gibson, surintendant en chef des chemins du H. C., et de M. Snow, surintendant de la ligne Mississippi, sous les Nos. 6 et 7.

### IMMIGRATION.

La 6e section de la 22e Vict., chap. 32, prescrit au ministre de l'agriculture " d'instaurer des enquêtes, recueillir des renseignements utiles et des statistiques relativement aux intérêts agricoles, industriels et manufacturiers de la province, et adopter des mesures pour les répandre et les faire circuler de telle manière et en telle forme qu'il jugera le plus convenable pour accélérer les améliorations dans la province, et pour y attirer l'émigration des pays étrangers, etc."

Cette partie des devoirs du ministre a reçu son accomplissement d'une manière tout à fait spéciale; on a fait tirer une seconde et une troisième édition d'un pamphlet sur le Canada, la première fois à 10,000, la seconde fois à 15,000 exemplaires, revue avec soin

\* Cette lettre n'a pas été livrée à l'impression

et renfermant une description fidèle et complète de la colonie et de ses immenses ressources. Ces brochures ont été distribuées à profusion non seulement dans la Grande Bretagne et en Irlande, mais encore en Prusse, en Allemagne, en Norvège et en France, des traductions en ayant été faites dans la langue de ces divers pays.

En février 1860, M. Wagner, Prussien d'origine, et connaissant parfaitement le Canada, ayant demeuré plusieurs années dans le territoire de l'Outaouais, où il exerçait la profession d'arpenteur provincial, fut envoyé en Prusse et en Allemagne, avec plusieurs centaines de brochures traduites en allemand, et une quantité de cartes de la province, grandes dimensions, que venait de compiler et de publier le département des terres de la couronne. Ces divers documents renfermaient les statistiques les plus importantes et les plus précieuses sur les pêcheries, les minéraux, les chemins de colonisation, les chemins de fer, les bois, le sol, les produits du pays, le climat, etc.,—enfin, sur tout ce qu'il importe le plus à l'immigrant de savoir.

On destina aux classes instruites de l'Allemagne et de la Prusse, la brochure de l'hon. A. T. Galt.—“ *Le Canada de 1849 à 1859*,” que l'on fit traduire en Allemand, et que l'on donna à M. Wagner, ainsi qu'à un grand nombre d'autres habitants de cette partie du continent;—cette brochure fut largement distribuée.

On traduisit également en cette langue, afin de le faire circuler par le même individu, le rapport du bureau de l'agriculture relatif aux rapides progrès des octrois gratuits et des établissements voisins, ainsi qu'aux récoltes abondantes de céréales et de végétaux faites en 1860.

On envoya en Allemagne pour y être exhibés dix échantillons de blé venu sur le territoire de l'Outaouais et de Gaspé; ces échantillons furent exposés à Berlin et ailleurs de la manière la plus publique possible. M. Wagner, dans son rapport, s'attend à une émigration considérable d'Allemands en Canada pour cette année; un grand nombre de ceux-ci emporteront un certain capital.

Le ministre a également fait en sorte d'attirer ici une immigration assez importante de Norvégiens. Un certain M. Helge Hangan, Norvégien très-intelligent, établi depuis quelque temps dans le township de Bury, Bas-Canada, et connaissant bien le sol, le climat et les ressources de la province, a été chargé à son départ pour retourner en son pays, de cartes et de brochures imprimées en Norvégien qu'il devra distribuer; il est en même temps chargé de visiter les ports de mer les plus importants et les villes de Norvège, afin d'y faire connaître le Canada. Il nous écrivait il n'y a pas longtemps:—

“ J'ai ouvert un bureau d'émigration à Christiana que j'ai pourvu de cartes et de livres: j'ai parcouru le sud et me suis efforcé par mes conversations, par l'explication des cartes, et par la distribution de brochures d'appeler l'attention des populations sur les avantages de l'émigration au Canada. Je me flatte que mes efforts porteront quelques fruits. Je fis aussi un voyage sur la côte, à Drontheim, que j'ai choisi comme mon bureau central pour le nord de la Norvège. Dans tous les endroits qui m'ont paru propres à la chose, j'ai donné les renseignements, cartes et brochures suffisants pour tous ceux qui voudraient y puiser quelques informations.

“ Dans mes excursions en diverses contrées du pays, je n'ai pas manqué d'attirer aussi l'attention des populations, non seulement sur la culture, mais encore sur les pêcheries et autres ressources du Canada, et j'ai raison de croire qu'un grand nombre de Norvégiens s'embarqueront au printemps prochain pour aller s'établir dans le territoire de l'Outaouais.

“ Je me suis efforcé d'encourager le mouvement par des annonces continuelles dans les journaux du pays, et l'extrait que je vous adresse ci-inclus d'un journal publié à Drontheim, vous prouvera comment on y accueille mes suggestions.

“ Je me suis mis en communication par lettres avec les populations de Lofoten, Tenewarken et Vardoe; je me propose d'aller visiter ces endroits en février, au moment où commence la pêche, et de leur proposer les meilleurs avantages, afin d'envoyer, au printemps, plusieurs des individus adroits et laborieux de cette classe s'établir à Gaspé. Ayant appris que cette place était devenue port franc, j'ai conseillé aux gens d'apporter avec eux leurs engins de pêche, certain que je suis de procurer un travail constant et productif à un grand nombre des moins riches dans les intervalles de pêche.

“ Les choses en étant à ce point, j'ai nolisé deux navires, dont l'un partira de Drontheim et l'autre de Lossoten, et je suis convaincu qu'en agissant ainsi je n'ai pas seulement protégé les intérêts du gouvernement impérial, mais aussi ceux de mes compatriotes émi-



“grants. Je puis vous assurer que les Norvégiens qui ont sans cesse à lutter contre les intempéries de la nature sont une race forte, vigoureuse et sobre, et très bien adaptée à la colonisation d'un nouveau pays. Aussi mon opinion est-elle qu'en recherchant les colons de cette nation, le gouvernement Canadien a obéi à des inspirations très justes, qui produiront, en temps et lieu, les fruits les plus satisfaisants.”

On a fait de nouveaux efforts en ce sens en envoyant M. Christopher O. Closter en Norvège. Avant son départ, il a reçu l'ordre de descendre à Gaspé, afin d'y aider l'établissement de plusieurs familles Norvégiennes ; ayant réussi à le faire de manière à ce qu'elles pussent reprendre leurs anciennes habitudes de pêche et d'agriculture, il obtint des certificats de leur satisfaction et de leurs espérances de succès, et pourra ainsi amener un grand nombre de ces colons, dont l'industrie fleurit partout où ils s'établissent. M. Closter a fait traduire la brochure en norvégien et l'a répandue partout ; dans une de ses dernières lettres il nous dit qu'un grand nombre de Norvégiens se préparent à venir en Canada au printemps prochain.

Quant à l'émigration du Royaume-Uni, le ministre étant d'avis que la diffusion de renseignements exacts sur la colonie est le meilleur moyen d'attirer ici l'émigration et les capitaux dont nous avons besoin, a pris tous les soins possibles d'atteindre ce résultat.

M. A. B. Hawke, envoyé pour prendre charge du bureau d'émigration à Liverpool, a été pourvu de plusieurs centaines de brochures et de cartes, et de toute espèce de renseignements se rattachant aux intérêts de la colonie ; il a reçu la visite de plusieurs individus qui venaient s'enquérir de l'état et des ressources de la province, avant de se décider à y émigrer.

La visite de Son Altesse Royale le Prince de Galles, a excité à un très haut degré l'intérêt d'un grand nombre ; il y a eu depuis des demandes beaucoup plus fréquentes et beaucoup plus pressées ; c'est qu'en effet, cette visite d'un prince du sang est des plus propres à la faire connaître de cette colonie et à faire croître l'intérêt que l'on doit prendre à sa prospérité.

Ce résultat s'est déjà produit d'une manière si sensible, qu'afin de le propager, et de satisfaire aux demandes toujours croissantes d'informations, le ministre de l'agriculture, au retour de M. Hawke, a cru bon d'envoyer M. A. C. Buchanan, l'agent principal du département de l'immigration, afin d'inspirer une plus grande confiance encore dans la description des ressources et les statistiques de la prospérité de la province que la visite du Prince avait si grandement développées. La nomination de M. Buchanan, dont le gouvernement prise si hautement les services et qui a acquis beaucoup d'expérience dans son département, produira les meilleures conséquences. Il a déjà ouvert un bureau à Liverpool où il est en mesure de donner tous les renseignements possibles sur la colonie.

M. Buchanan a emporté plusieurs milliers de brochures et de cartes ; on se propose d'exhiber à son bureau des échantillons de grains et de bois du crû du Canada, ainsi que des échantillons des produits de nos manufactures, avec la cote de leurs prix ; on pourra également montrer au consommateur anglais des échantillons de chanvre et de lin et autres produits, ainsi que des minéraux, et lui donner tous les détails qu'il demandera sur les mines, etc., etc.

Afin d'aider M. Buchanan et d'assurer une immigration saine et vigoureuse, le bureau a fait imprimer la circulaire suivante au commencement de janvier, et l'a adressée à tous les maires du Canada :

(Circulaire.)

BUREAU DE L'AGRICULTURE ET DES STATISTIQUES,

Québec, janvier 1861.

MONSIEUR,—Ce département, désirant constater avec autant de soin que possible le nombre et l'espèce d'immigrants qu'il serait à propos de faire venir durant la prochaine saison, prie le conseil de la municipalité dont vous faites partie, de remplir la cédule ci-incluse, indiquant quels immigrants pourraient trouver de l'ouvrage dans les limites de sa juridiction et de plus, quels sont les gages ordinaires ou probables qui pourraient être donnés.

Vous êtes également prié de donner votre opinion sur le prix de vente des terres défrichées et affermées dans le township, et combien sont à vendre, à votre connaissance.

Vous voudrez bien répondre au plutôt, afin que le département puisse prendre les mesures nécessaires pour faire connaître les besoins de votre localité dans le Royaume-Uni, et vous envoyer, s'il est possible, la classe d'immigrants demandée par votre conseil.

S'il se trouve que dans les colonnes de division vous n'avez pas besoin de l'espèce d'immigrants qui s'y trouve désignée, veuillez écrire *non*; au contraire, s'il se trouve que vous avez besoin d'immigrants dont la classe ne se trouverait pas indiquée dans la cédule, veuillez le mentionner au bas.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,  
WILLIAM HUTTON,

Au maire du township de

Secrétaire

Nous avons reçu cent cinquante réponses à cette circulaire, et afin de leur donner la plus grande utilité possible, on les a réunies en un seul volume, avec le nom des townships et des *reeves*, la classe d'individus demandée, le prix des terres en diverses parties du pays et le chiffre de celles qui sont mises en vente ou affermées. Puis, on en a tiré sept cent cinquante exemplaires, et on les a envoyés aux agents d'émigration en Angleterre et sur le continent; il n'y a pas de doute qu'ils ne concourent très efficacement à faire connaître les besoins du pays, la classe de personnes qui y trouveront de l'emploi et les localités où il se trouve des terres à vendre ou à affermer, ainsi que les conditions des propriétaires.

Comme on donne le nom des maires et *reeves*, ceux-ci se trouvant engagés, feront sans aucun doute tous leurs efforts pour trouver de l'ouvrage aux immigrants qu'ils ont eux-mêmes demandés. Le ministre regarde ce mode comme le plus sûr et le meilleur de recueillir des renseignements authentiques, pour en suite les donner à tous ceux qui se proposent de venir ici, soit comme capitalistes, fermiers, ouvriers, manœuvres, mineurs, etc.

Ci-annexés se trouvent les rapports reçus jusqu'à ce jour. Appendices Nos. 8 et 9.

#### AGRICULTURE.

La coutume suivie par le département, depuis quelques années, a été d'adresser des circulaires, embrassant un grand nombre de questions sur les intérêts agricoles du pays, aux présidents des sociétés d'agriculture de comté du Haut et du Bas-Canada et aux maires des municipalités; le résultat en était soigneusement élaboré et inséré dans les rapports annuels faits à la législature.

Vu le recensement qui allait se faire, on n'a pas cru devoir encourir les frais de telles circulaires pour 1860, d'autant plus que les questions contenues dans les rôles de recensement étaient plus complètes et que les réponses étant obligatoires seraient nécessairement plus correctes que celles que l'on a coutume de recevoir par l'autre voie.

Les réponses aux questions de recensement n'ont pas été reçues en assez grand nombre pour nous permettre d'en extraire avec justice, la moyenne des récoltes, etc., dans les deux provinces. Lorsqu'elles le seront et qu'elles auront été comparées, un rapport exact en sera fait, qui indiquera quels progrès la province a faits dans cette importante branche de la richesse publique.

#### LE RECENSEMENT DE 1861.

La 6e clause de la 22e Vict., chap. 33, ordonnant de faire le recensement en janvier de cette année, le département dut, en conséquence, en préparer les préliminaires. Le dernier recensement a été fait en 1852.

Dès le mois d'octobre 1860, on se mit à préparer les formules dont on avait fait choix comme plus propres à accomplir ce grand travail.

Les statistiques recueillies en 1852 peuvent être regardées comme défectueuses sous beaucoup de rapports, mais surtout sous celui des manufactures de la province; aussi, afin d'en obtenir de plus justes sur ce point comme sur beaucoup d'autres regardant la richesse, la prospérité et les progrès généraux, on a cru sage d'ajouter quelques colonnes de demandes à celles dont on se servit au dernier recensement, et on espère ainsi avoir un rapport plus exact des ressources du pays.

Nous n'avons pas encore eu les moyens de déterminer jusqu'à quel point ces questions supplémentaires vont remplir notre intention; cependant, d'après la manière dont on a répondu à quelques unes, on peut augurer un résultat favorable quand à la plénitude et à l'importance des détails.

La 16e clause de l'acte prescrit aux énumérateurs des cités et villes constituées en corporations de laisser des cédules imprimées à chaque maison pour y être remplies par les habitants eux-mêmes; mais à la campagne et dans les villes de moins de 5,000 âmes au dernier recensement, les énumérateurs doivent aller eux-mêmes dans chaque maison et recueillir personnellement les renseignements et les écrire sur leurs rôles, car le recensement personnel à la campagne et dans les petites villes se fait de la même manière. La méprise de ces obligations a été la cause d'une censure bien injuste de la part de la presse à l'égard de plusieurs commissaires et énumérateurs. Les énumérateurs de la campagne ont à remplir deux cédules, l'une personnelle et l'autre agricole.

Le travail a été bien mieux fait chaque fois que l'énumérateur a recueilli personnellement les renseignements, car un grand nombre de citoyens ont donné diverses interprétations aux entêtes de la cédule et ont répondu de manière à les rendre inutiles, ou à causer beaucoup de difficultés aux commissaires et énumérateurs qui ont entrepris de les corriger.

Les dépenses du recensement de 1861 ont été de beaucoup augmentées par les tempêtes de neige et le froid intense qui ont nécessairement retardé les énumérateurs. Les 10, 11 et 12 janvier, durant lesquels les cédules ont dû être déposées aux habitations, le thermomètre s'est tenu de 20° à 36° au-dessous de zéro; les énumérateurs n'ont pu rien faire; à la campagne la neige a tombé en si grande quantité ici et dans le Haut-Canada que les routes sont devenues impraticables aux voyageurs.

Le bureau de recensement a reçu de presque toutes les parties de la province des plaintes sur le peu de comparaison entre la rémunération qui était accordée aux énumérateurs et le temps et le travail prolongé qu'ils ont dû y consacrer. Afin de faire disparaître ces réclamations, le bureau a cru juste et raisonnable de payer les énumérateurs d'après le chiffre de noms pris sur les rôles agricoles, de même que d'après celui des rôles personnels, et cela au même taux. En effet, ces noms ont du être écrits deux fois et les renseignements à prendre n'étaient pas du tout les mêmes que ceux des rôles personnels. Cette augmentation a élevé d'environ un septième la rémunération des énumérateurs de la campagne, et a été la meilleure manière de payer l'accroissement de travail et d'obstacles causés par l'énorme inusitée de la neige.

L'envoi de ce rapport a été retardé pendant quelques jours, espérant qu'on pourrait y ajouter quelques extraits du recensement sur la population, les produits, etc; mais il y a un si grand nombre de commissaires qui n'ont pas encore envoyé leurs rapports au département, qu'il n'y a pas eu moyen de présenter à la chambre aucune statistique satisfaisante.

En autant qu'on peut le juger, le recensement s'est fait d'une manière fidèle et exacte, et la somme des renseignements dépassera de beaucoup celle du recensement de 1852, surtout en ce qui regarde les manufactures du pays qui nous paraissent avoir beaucoup augmenté.

#### BUREAU DES BREVETS D'INVENTION.

Les affaires de ce bureau vont toujours croissant. On a reçu l'année dernière cent quarante-neuf demandes de brevets d'invention; il a été versé au département, pour honoraires de brevets d'invention, assignation de brevets d'invention, copies de spécifications, etc., \$3,151 50, ce qui donne un excédant de \$623 50 sur la somme de 1859.

On a cru qu'il était bon de suivre l'exemple des autres pays et de publier de temps à autre les spécifications et dessins de tous les brevets d'invention accordés dans la province. Le premier volume a été publié en septembre dernier et renferme les spécifications des brevets d'invention accordés dans les deux provinces, depuis et avant l'union, de 1824 à 1844; et les spécifications et dessins depuis cette dernière époque jusqu'au mois de mai 1849. On n'a pas cru nécessaire de faire les frais de publier le dessin des inventions dont le droit de brevet est expiré en janvier 1858. La publication des noms des inventeurs et des spécifications de

l'invention est une preuve suffisante de leur existence et du fait qu'elles appartiennent au public à l'expiration de quatorze ans. On a tiré ce volume à mille exemplaires.

Pour l'honorable ministre d'agriculture.

WILLIAM HUTTON,  
Secrétaire.

APPENDICE No. 1.—ROUTE D'ADDINGTON.

TAMWORTH, 14 JANVIER 1861.

MONSIEUR,—Conformément aux instructions que j'ai reçues, j'envoie à votre département un rapport statistique des progrès de l'établissement de toute la route d'Addington, pour l'année finissant au 31 décembre 1860.

Durant l'année, il a été défriché 402½ acres, et le défrichement total s'élève à 1,410½ acres, dont un tiers environ est en prairie. L'abattis de 293½ acres est fait et n'attend que le défrichement. La population totale est de 774; elle s'est accrue de 75 durant l'année. Six décès ont eu lieu durant l'année, dont quatre colons; deux sont morts d'hydropisie, un de consommation, et un a été tué; il est mort deux enfants, un du mal de gorge putride, l'autre a été brûlé.

Il y a maintenant 190 colons, dont 47 sont établis dans le township de Kaladar, 44 dans Barrie, 43 dans Anglesea, 28 dans Abinger, 27 dans Denbigh, et 1 dans Lyndock; les natifs du Haut-Canada excèdent tous les autres.

Les colons possèdent 50 chevaux, 52 paires de bœufs, 102 vaches, 92 jeunes bêtes à cornes, 45 moutons, et 99 cochons. La valeur totale de la récolte s'est élevée à \$34,931.49½, sans y comprendre les animaux. Voir le rapport résumé.

L'établissement progresse sous le rapport des améliorations et sous celui de la quantité des produits. On construit partout des granges en charpente et de bonnes maisons en troncs d'arbres équarris ou en charpente. Il y a aussi des maisons d'école, et des moulins à scies et à farine sont en opération sur la route ou auprès. Cette année l'accroissement de la valeur du grain, etc., sur celle de l'année dernière, est de \$12,384.64½, bien que plusieurs des principaux produits soient calculés à une valeur moindre que l'année dernière.

L'été dernier n'a pas été favorable au défrichement; l'humidité de la saison et la basse température que nous avons eu ont empêché les terrains de sécher suffisamment pour bien brûler.

L'état du chemin depuis le No. 26 dans Barrie, jusqu'à la rivière Madawaska, et cette rivière elle-même, qui n'a pas de pont, ont été de grands obstacles à l'établissement de la profondeur d'Abinger et du township de Denbigh; de là, le peu de nouveaux colons. Depuis que les améliorations sur le chemin ont été terminées jusqu'au No. 6 de Denbigh, et que le pont a été construit sur la rivière, l'établissement a commencé à prospérer, et il est probable qu'un magnifique établissement se fera dans le township de Denbigh sous un an ou deux. Il y a beaucoup de belles terres dans ce township qui induiront les colons à s'établir sur les terres de la couronne et ainsi que sur les lots d'octrois gratuits.

L'état sanitaire de l'établissement est satisfaisant. Les fièvres—qui visitent généralement les nouveaux établissements—n'ont jamais existé ici. Deux des personnes qui sont mortes cette année étaient affaiblies par l'âge; des rhumes, pris par suite de leur exposition à l'air et au froid, se sont terminés par l'hydropisie; un jeune homme est mort d'une prompté consommation.

Par tout l'établissement, on rend grâce à Dieu de l'abondante récolte qu'il lui a plu nous accorder durant l'année dernière, et les colons envisagent l'avenir avec confiance, dans l'espoir qu'avec de l'industrie et de l'économie, ils auront des récoltes suffisantes pour rendre leur terre d'adoption agréable et profitable.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

EBENEZER PERRY,

L'hon. P. M. VANKOUGHNET,

Commissaire,

Québec, B. C.

| Quantité semée ou plantée, et produit par boisseau ou acre. |                 |          | Résumé, indiquant le montant et la valeur des articles récoltés et fabriqués sur la route d'Addington, pour l'année 1860. |                   |   |                |
|---|-----------------|----------|---|-------------------|---|----------------|
| Articles.   | Quantité semée. | Produit. | Articles.   | Poids et mesures. | Valeur courante par lb., min. ou ton'x. | Valeur totale. |
| Seigle.....   | 1 0min's        | 170      | Seigle.....   | 170 minots.       | \$0 75                                  | \$127 50       |
| Blé de printemps.   | 4 "             | 60       | Blé d'automne.....  | 60 "              | 1 25                                    | 75 00          |
| Blé d'automne ..  | 256 "           | 4031     | Blé de printemps..  | 4031 "            | 1 10                                    | 4434 10        |
| Avoine.....   | 562½ "          | 12662½   | Avoine .....  | 12662½ "          | 0 35                                    | 4431 87½       |
| Orge.....   | 15½ "           | 387½     | Pois.....   | 1275 "            | 0 60                                    | 765 00         |
| Patates.....  | 1459 "          | 21850    | Orge .....  | 387½ "            | 0 80                                    | 310 00         |
| Blé-d'Inde*.....  | 42 acres        | 540      | Patates.....  | 21850 "           | 0 40                                    | 8740 00        |
| Fèves.....  | 1 acre          | 20       | Blé d'Inde.....   | 540 "             | 0 75                                    | 405 00         |
| Pois.....   | 85 min'ts       | 1275     | Sarrasin.....   | 372 "             | 0 50                                    | 186 00         |
| Sarrasin.....   | 16 "            | 372      | Fèves.....  | 20 "              | 1 50                                    | 30 00          |
|   |                 |          | Navets.....   | 19250 "           | 0 15                                    | 2887 50        |
|   |                 |          | Sucre d'érable.....   | 11701 lbs.        | 0 10                                    | 1170 10        |
|   |                 |          | Melasse do'.....  | 909 "             | 0 75                                    | 681 75         |
|   |                 |          | Vinaigre do'.....   | 1478 gal.         | 0 25                                    | 369 50         |
|   |                 |          | Tonnellerie.....  | .....             | .....                                   | 40 00          |
|   |                 |          | Bois scié.....  | 206,000 pds.      | 6 00 M.                                 | 1260 00        |
|   |                 |          | Bardeaux.....   | 265,000 M.        | 1 25 "                                  | 331 25         |
|   |                 |          | Cerfs.....  | 109               | 3 00                                    | 327 00         |
|   |                 |          | Fourrures.....  | .....             | .....                                   | 525 00         |
|   |                 |          | Etanelle.....   | 150 verges.       | 0 50                                    | 75 00          |
|   |                 |          | Etoffe foulée.....  | 59 "              | 0 90                                    | 53 10          |
|   |                 |          | Foin.....   | 150½ ton'x.       | 15 00                                   | 2257 50        |
|   |                 |          | Foin Hongrois*.....   | 2 "               | 15 00                                   | 30 00          |
|   |                 |          | Paille.....   | 185 "             | 4 00                                    | 740 00         |
|   |                 |          | Foin sauvage.....   | 410½ "            | 6 00                                    | 2463 00        |
|   |                 |          | Potasse.....  | 39½ barils.       | 23 00                                   | 878 50         |
|   |                 |          | Bœuf.....   | 13150 lbs.        | 4 00                                    | 526 00         |
|   |                 |          | Lard.....   | 11456 "           | 7 00                                    | 811 92         |
|   |                 |          |   |                   |   | \$34931 49½    |

\* Le blé-d'Inde n'a pas réussi; la saison a été trop humide, et la température trop basse, pour qu'il pût mûrir.

\* Le foin hongrois et les vesces ont très bien réussi. La plus grande partie a été mangée verte, et il n'en est pas tenu compte. Le foin hongrois est très estimé de ceux qui l'ont cultivé.

La valeur portée dans le résumé précédant est celle du prix courant de ces articles dans l'établissement.

EBENEZER PERRY.

A l'Hon. P. M. VANKOUGHNET,  
Commissaire,  
Québec, C. E

APPENDICE No. 2.—ROUTE BOBCAYGEON.

1er Février 1861.

MONSIEUR.—En conformité des instructions reçues du département, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant des progrès faits sur les octrois gratuits de la route Bobcaygeon dans le cours de 1860.

Le nombre de lots des dits octrois gratuits sur la route Bobcaygeon, au 31 décembre 1860, est de ..... 245  
Il s'y trouve cent quatre-vingt dix-huit colons résidant, et chefs de familles..... 198  
Le nombre d'individus qui composent ces familles est de..... 939

Nationalité des colons sur les octrois gratuits :

Irlandais, 90 ; Anglais, 42 ; Haut-Canadiens, 40 ; Ecosseis, 20 ; Bas-Canadiens, 2 ; Allemands, 2 ; Suédois, 2.—198.

Acres défrichés, 886 ; ensemencés, 618 ; essartés, mais nondéfrichés, 204 ; maisons, 187 ; écuries et étables, 85.

Jusqu'à cette année, les colons ont gardé peu de bétail, à cause de la rareté du foin ; mais il y a eu progrès l'an dernier : Bêtes à cornes, 197 ; chevaux, 13 ; cochons, 116.

On a établi trois arrondissements d'école,—l'un au Lac d'Argent, dans Galway; un autre à Kinmount, et le troisième à la Rivière Gull. Les écoles sont bien fréquentées.

M. William Gainer a fait construire un moulin à scies sur le lot No. 9, d'octroi gratuit dans Minden; ce qui a fait tomber de moitié le prix du bois de construction pour les colons.

M. John Hunter a fait construire, l'an dernier, un moulin à farine attaché au moulin de M. John Hunter, situé à Kinmount, Somerville; de manière que les colons ont des deux côtés ce qu'il leur faut pour le présent.

Cinq magasins ont fourni aux colons établis sur la ligne la plupart des nécessités dont ils avaient besoin; il y a six auberges qui sont très utiles aux voyageurs, car on fait en cet endroit de grandes exploitations de bois et un grand nombre de familles s'y rendent en hiver.

Voici les produits des octrois gratuits pour 1860 :

|  |             |   |        |           |
|--|-------------|---|--------|-----------|
| Blé .....  | 4450 minots | à | \$1 10 | \$4895 00 |
| Avoine .....   | 3814 "      | à | 0 30   | 1144 20   |
| Pois.....  | 265 "       | à | 0 60   | 159 00    |
| Blé-d'Inde.....  | 158 "       | à | 0 75   | 118 50    |
| Foin (Mil).....  | 46 Tonn'x   | à | 12 00  | 552 00    |
| Foin (pré ).....                                       | 180 "       | à | 10 00  | 1800 00   |
| Pommes de terres.....                                  | 26610 "     | à | 0 25   | 6652 50   |
| Navets.....  | 24682 "     | à | 0 15   | 3702 30   |
| Bois scié.....   | 200 M.      | à | 8 00   | 1600 00   |
| Bardeaux .....   | 300 "       | à | 1 50   | 450 00    |
| Fourrures.....   |             |   |        | 5000 00   |
| Cerf.....  | 300         | à | 3 50   | 1050 09   |
| Sucre d'érable .....                                   | 8000 lbs.   | à | 0 10   | 800 00    |
| Sirap " .....  | 200 Gallons | à | 0 60   | 120 00    |
| Bœuf.....  | 10 bls.     | à | 14 00  | 140 00    |
| Lard .....   | 20 "        | à | 16 00  | 320 00    |
| Beurre.....  | 1800 lbs.   | à | 0 15   | 270 00    |
| Poisson (salé).....                                    | 30 bls.     | à | 8 00   | 240 00    |
| Jardinages .....                                       |             |   |        | 600 00    |
| Poisson (frais, truite, saumon et poisson blanc.)..... |             |   |        | 400 00    |

Total.....\$300013 50

On a trouvé de la terre glaise en plusieurs endroits, mais surtout dans la vallée de la Rivière Gull, où elle est excellente pour faire de la brique.

Il existe aussi beaucoup de pierre calcaire, et ce n'est que tout dernièrement que les colons se sont aperçus qu'on en tirait de meilleure chaux que celle que l'on allait chercher à 20 milles.

Le but du gouvernement en donnant des terres gratuitement sur les routes de colonisation n'étant pas autant de les faire établir que de préparer l'établissement de celles placées en arrière qui doivent être achetées, je donne l'état suivant des terres vendues à mon bureau l'an dernier et qui ont toutes été ouvertes par suite de la construction de la route Bobcaygeon:

|   |             |
|---|-------------|
| Terres vendues dans Galway dans le cours de 1860..... | 8819 acres. |
| " " Somerville " " .....                              | 3812 "      |
| " " Snowden " " .....                                 | 5280 "      |
| " " Lutterworth " " .....                             | 2451 "      |
| " " Anson " " .....                                   | 3680 "      |
| " " Minden " " .....                                  | 8395 "      |

Total.....32,437 acres

Reçu à compte des arrérages.....\$4433 41

Recettes totales à cette agence.....\$13349 25

Une grande partie des terres vendues dans les nouveaux townships sont déjà toutes payées, et on croit généralement qu'elles sont bonnes pour la culture. Peu cependant sont disposés à vendre, et ceux qui vendent le font pour aller plus loin : les ventes se font à de bons prix.

Un grand nombre d'acheteurs passent ici tous les jours ; ils semblent contents et envisagent l'avenir avec confiance.

La route Bobcaygeon est construite jusqu'à deux milles par delà la limite sud de Stanhope, à environ quarante milles de Bobcaygeon. L'entrepreneur a été forcé d'abandonner les travaux pour le moment, à cause de l'épaisseur de la neige ; il se propose de les pousser au printemps avec vigueur et de terminer, en août, la ligne Bell.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

RICHARD HUGHES,

Agent de la route Bobcaygeon.

A l'honorable commissaire des terres de la couronne.

#### APPENDICE No. 3.—ROUTE HASTINGS.

MADOC, 9 janvier 1861.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser un état détaillé de la condition des colons établis sur les lots d'octrois gratuits de la route Hastings, à l'époque du 31 décembre dernier. Cet état donne le numéro des lots occupés, le nom de l'occupant, la date de l'occupation, la somme du défrichement, les diverses récoltes faites par les colons l'année dernière, le nombre et les dimensions des édifices bâtis sur chaque lot, la quantité de potasse faite, enfin les animaux de chacun des colons.

Dans le cours de l'année dernière, 56 nouveaux colons sont venus prendre des lots ; 11 sont d'Angleterre ; 17 d'Irlande ; 9 d'Ecosse ; 12 du Canada ; et 6 d'Allemagne.

Le total des colons établis sur les lots le 31 décembre était de 323, dont 48 d'Angleterre ; 145 d'Irlande ; 42 d'Ecosse ; 50 du Canada ; 23 de l'Allemagne ; 3 de France ; 1 de la Nouvelle Ecosse ; 1 du Nouveau Brunswick ; 1 de Jersey ; 3 d'Orkney, et 6 des Etats-Unis.

Le nombre d'acres défrichés à la fin de 1860 est de 2,681, c'est-à-dire 1,024 d'excédant sur le chiffre de 1859. En 1860 on a compté 2,140 acres de terre en culture ou en prairie ; le défrichement des autres 541 acres n'étant pas assez avancé pour les ensemercer alors, ils devront l'être cette année. Il y a aussi environ 400 acres de préparés pour le défrichement cet hiver, dont je ne tiens pas compte. L'un des meilleurs signes de prospérité ou de misère dans les nouveaux établissements, est le nombre et la qualité des bâtisses érigées par les colons ; aussi, appellerai-je votre attention, d'une manière toute particulière, sur l'augmentation et sur la qualité des constructions faites par les colons de la route Hastings. A la fin de 1859, on comptait 252 bâtisses de toute espèce, chiffre excédant de 65 celui de l'année précédente. A la fin de 1860, on en comptait 336, ou 84 de plus que l'année précédente ; la plupart se compose de bonnes granges et de résidences confortables qui peuvent soutenir hardiment et avec avantage la comparaison avec aucun des townships de devant. Ce fait, aussi bien que celui de l'acquisition qu'ils font cesse de nouveaux animaux prouvent la prospérité actuelle et incontestable des colons et leur conviction de la bonté du sol.

Chiffre des bêtes à cornes des colons établis sur les octrois gratuits :—

|                     | 1860 | 1859 |
|---------------------|------|------|
| Bêtes à cornes..... | 338  | 226  |
| Cochons.....        | 194  | 120  |
| Moutons.....        | 35   | 26   |
| Chevaux.....        | 49   | 31   |

On voit que chaque item montre une augmentation marquée. Celui des moutons s'augmentera guère que lorsque les colons pourront disposer de plus de pâturage qu'à présent. Je crois que l'élevage en général et particulièrement l'engrais des cochons, seront poursuivis sur une grande échelle avec profit avant peu. L'abondance extraordinaire et la qualité supérieure des légumes qu'on y récolte, le peu de travail que cette culture exige,

comparativement parlant, l'abondance de bonne eau qu'on trouve dans tout le pays sont autant de motifs qui me portent à croire que l'élevage pourra se faire dans cet établissement sur une très grande échelle;

Voici maintenant le tableau des récoltes et produits industriels des octrois gratuits pour 1860 :—

|                       |       |         |        |            |
|-----------------------|-------|---------|--------|------------|
| Blé de printemps..... | 7021  | minots  | \$0 90 | \$6318 90  |
| Blé d'automne.....    | 200   | "       | 1 00   | 200 00     |
| Avoine.....           | 11101 | "       | 45     | 4995 45    |
| Pois.....             | 640   | "       | 50     | 320 00     |
| Seigle et orge.....   | 445   | "       | 60     | 267 00     |
| Sarrasin.....         | 65    | "       | 60     | 39 00      |
| Pommes de terre.....  | 24128 | "       | 25     | 6032 00    |
| Blé d'Inde.....       | 98    | "       | 40     | 39 20      |
| Navets.....           | 23059 | "       | 20     | 4764 75    |
| Foin de mil.....      | 334   | tonn'x. | 12 00  | 4128 00    |
| Foin de marais.....   | 170   | "       | 6 00   | 1020 00    |
| Sucre d'érable.....   | 3550  | lbs.    | 10     | 355 00     |
| Sirop.....            | 600   | galls.  | 75     | 450 00     |
| Potasse.....          | 86    | barls.  | 30 00  | 2580 00    |
| Bardeaux.....         | 260   | M.      | 1 00   | 260 00     |
| Bois scié.....        | 240   | "       | 7 00   | 1680 00    |
| Barils à potasse..... | 120   | barls.  | 1 50   | 180 00     |
| Paille.....           | 600   | tonn'x. | 4 00   | 2400 00    |
| Valeur totale.....    |       |         |        | \$35349 30 |

Les townships qui bordent la route et se trouvent compris dans mon agence ont produit 287 barils de potasse l'année dernière; en retranchant sur ce nombre 86 barils fabriqués par les colons de la route, il en reste 201 comme production des townships pour 1860, contre 328, chiffre de la production de 1859; c'est une diminution de 127 barils ou plus qu'un tiers. On remarquera de même la diminution qui a eu lieu pour le même article sur les octrois gratuits. On attribue en partie ce fait à la saison, qui a peu permis de recueillir la cendre; mais je crois que la principale cause est l'abondance des récoltes et la prospérité générale de la culture dans tout l'arrondissement: on sait en Canada qu'en fait d'établissements nouveaux la fabrique de la potasse est en raison inverse de la production des céréales. Une année où la potasse sera abondante sera très pauvre sous le rapport de la récolte; le contraire est également vrai. Le travail pour faire la potasse est des plus pénibles; il exige beaucoup de veilles et fait quelquefois contracter des maladies qui durent longtemps. Aussi, ne doit-on pas s'étonner que les colons ne se livrent à la grande fabrication des alcalis que lorsqu'ils y sont forcés par le défrichement ou par le manque des récoltes. D'un autre côté, on se convainc peu à peu que la privation totale des cendres que l'on fait ainsi souffrir à la terre en affecte la fertilité pour longtemps. La suie contenue dans la cendre entrant pour une grande partie dans la structure des plantes et exerçant des fonctions importantes dans leur organisation, on comprend dès lors son prix pour la terre et l'influence qu'elle exerce sur sa fécondité. Il est bien vrai que la potasse est un moyen pour le colon de se procurer tout d'abord quelque argent, mais je suis persuadé que c'est au détriment futur de sa terre: et si on pouvait l'amener à garder cette cendre et s'en servir au fur et à mesure qu'il en verrait le besoin, ce serait lui rendre un grand service, en même temps qu'à tout le pays. Cette méthode est suivie par la plupart des plus riches habitants du voisinage; on les voit rarement faire de la potasse lorsqu'ils travaillent au défrichement; au contraire, ils gardent la cendre pour s'en servir plus tard comme engrais.

En recherchant le rendement du grain et des légumes dans les nouveaux établissements, on se tromperait si on voulait l'évaluer à tant de minots par acre, car dans tous les nouveaux défrichements et surtout dans les endroits éloignés où la main-d'œuvre est rare et le temps précieux, souvent un acre de terre est hérissé de souches et d'amas de troncs d'arbres dont il est difficile au colon de se débarrasser dès la première ou la seconde année. Les colons



eux-mêmes se servent généralement en ce cas du moyen d'évaluation suivant : ils comptent le rendement en proportion de la semence. De cette manière, leurs données sont plus exactes que celles d'un grand nombre d'autres endroits de la province.

**BLÉ DE PRINTEMPS.**—Il a été semé en mai dernier 4½ minots de blé Fyfe sur un lot dans Monteagle, près de la fourche des chemins d'embranchement; cette semence a donné 75 minots d'un grain magnifique. J'eus occasion de voir ce blé moulu au moulin de Robinson, dans Dungannon, le 18 décembre; la fleur en était superbe. La semence de 2½ minots du même blé sur les lots 64 et 65, W. H. R. Lake, a rendu 57 minots; on avait récolté, en 1859, une bonne quantité de patates sur les deux acres que l'on ensemença avec le blé dont nous venons de parler. Je prends ces exemples pour ainsi dire aux extrémités opposées de la route Hastings; la moyenne est probablement moins élevée, mais je crois ne pas me tromper en fixant le rendement du blé de printemps à 16 minots par minot de semence pour tout l'établissement. Généralement, le grain est bon et n'a pas souffert de la rouille et de la mouche. En quelques endroits, chez ceux qui avaient semé tard, les récoltes ont eu à souffrir des grandes pluies de septembre et octobre; mais le gros de la récolte a pu être engrangé ou ameulonné avant les pluies.

**AVOINE.**—La récolte en a été très abondante, —onze mille minots. La qualité en est excellente; celle du lac a pesé 44 lbs. le minot; la moyenne sera de 36 lbs. et donnera 18 à 20 minots par minot semé. Le prix auquel je porte l'avoine dans le tableau ci-dessus est plus élevé que celui des marchés en avant de nous; mais les commerçants de bois nous paient ce prix au moulin Robinson, dans Dungannon, qui se trouve à peu près au centre du chemin.

**POMMES DE TERRE.**—La récolte en a été abondante; on l'évalue à vingt-quatre mille minots pour toute la route. Elles n'ont pas été attaquées par la maladie et sont généralement bien bonnes.

**NAVETS.**—Le rendement de ce légume a été extraordinaire; la culture promet d'en faire un article précieux. La graine semée a été généralement celle des "Navets blancs de Suède;" quelques uns sont devenus d'une grosseur vraiment surprenante.

**LE BLÉ D'INDE,** ainsi que je le disais dans mon rapport de l'année dernière, ne vient pas du tout à notre climat; on en a peu semé.

**LE FOIN DE MIL.**—Le temps lui a été très favorable et le rendement en a été satisfaisant. C'est une des récoltes les plus profitables au colon; elle demande peu de travail et se vend très bien et au comptant par tout l'établissement aux gens des chantiers. Dans beaucoup de cas, le prix a dépassé celui que j'ai indiqué dans le tableau.

**FOIN DE MARAIS.**—Par suite de l'abondance de la paille et du fourrage, cette année, les prairies basses n'ont pas été coupées comme dans les saisons précédentes.

**SUCRE D'ÉRABLE.**—Il y a diminution à l'égard de ce produit. A mesure que le travail de la terre augmente, les colons ont moins de temps à consacrer à la fabrication du sucre d'érable; d'ailleurs, la saison ne lui a pas été favorable.

**JARDINAGES.**—Les légumes de jardin ont été abondants; la culture en a été généralement très bonne.

**LE BLÉ D'AUTOMNE** a été négligé presque totalement; on a craint la mouche, qui a été si fatale aux townships en avant de nous en 1859.

Après avoir parcouru chaque item du tableau en détail, je conclurai en disant que généralement la moisson dans tout l'établissement a été très abondante, et que nous avons dans ce fait et dans celui de l'augmentation des bâtisses et des animaux de ferme, une réponse directe et satisfaisante à la question de savoir, si l'on pourrait coloniser avec succès cette vaste zone de terres incultes comprise entre l'Ottawa et le lac Huron. Jusqu'ici l'on a pu considérer cette question comme n'étant pas encore résolue, mais les résultats que je constate aujourd'hui prouvent à l'évidence que l'on peut en toute sûreté diriger une immigration de gens propres à la colonisation dans le cœur du pays ouvert par la route Hastings.

Les bonnes récoltes demandent des moulins à farine: c'est ce que M. W. Robinson a compris en en faisant construire un cette année, au lac La Mab, dans Dungannon, près d'un moulin à scies bâti par le même en 1859; ces deux moulins sont maintenant en pleine activité, au grand avantage des colons. Le titre de cette propriété demeure comme auparavant sujet à votre décision. Convaincu de la nécessité absolue de ces

moulins, j'encourageai M. Robinson à construire, l'assurant que ses réclamations pour l'achat du terrain ne manqueraient pas d'être écoutées de vous avec bienveillance.

Le site du moulin de Beaver Creek a été vendu par encaen le 20 septembre, et on a commencé à en construire l'écluse. On a également commencé deux moulins à scies, l'un à la tête des eaux de la rivière au Corbeau, près du lac au Saumon, dans Limerick, et l'autre à l'angle nord-est de Tudor; l'un et l'autre rendent d'immenses services à la colonisation. A ce propos, j'appellerai votre attention au sujet du pouvoir d'eau à l'anse Papineau, Papineau Creek dans le township de Wicklow, près de l'intersection de la route Hastings, et le chemin d'embranchement de Madawaska. Ce point est très important placé comme il l'est à égale distance de l'Ottawa et du lac Huron, et à cent milles au nord de Belleville. L'établissement de bons moulins en cet endroit est essentiel à la colonisation de la partie nord du chemin Hastings et des lignes d'embranchement, à l'est et à l'ouest, de même que pour assurer le succès des florissants établissements faits dans le voisinage. Deux personnes tout à fait recommandables ont demandé le site avec intention d'y ériger de suite des moulins; leurs demandes sont dans les bureaux du département. Le roulage sur le chemin continue d'augmenter; vingt à trente attelages passent tous les jours. Je dirai, cependant, que la colonisation a été quelque peu retardée cet automne par le mauvais état du chemin de comté entre ce village et la route Hastings. Je n'ai cessé d'appeler de temps à autre l'attention du conseil sur ce fait; je n'ai pu obtenir de décision que lorsqu'il était trop tard pour travailler au chemin: ces travaux se feront au printemps.

A part les colons de la route Hastings, il y en a encore 15 à 20 autres sur le chemin est d'embranchement dont je n'ai fait aucune mention, vu que je n'ai pas reçu la lettre du 24 décembre, qui autorisait les octrois gratuits sur ce chemin, assez à temps pour en parler dans ce rapport.

Le courant d'immigration qui se dirige vers le township de Cashel est très considérable, et je n'hésite pas à croire qu'aussitôt qu'il sera ouvert il n'y ait un grand nombre de lots vendus. J'ai su que l'arpentage en était presque terminé, et je pense qu'il serait bon de finir de même celui du township voisin, Limerick, avant que les arpenteurs s'en aillent; ce serait autant d'économisé. Limerick a été en partie arpenté par M. Johnston et renferme cinquante à soixante pour cent de bonnes terres à bois franc; l'accès y est plus facile qu'à Cashel.

Au 31 décembre 1860, le nombre de lots vendus était de 153; 105 à 4s., 48 à 5s., et 10 à 3s. 6d. par acre.

L'établissement de squatters a été très efficacement contrecarré par les règlements promulgués en janvier 1859, bien qu'il existe encore un nombre considérable de personnes occupant sans autorisation des lots dans le township de Tudor; la plupart étaient établies avant les règlements et font peu à peu leurs paiements.

On a établi un nouveau bureau de poste sur la route, "Mill Bridge," dans Tudor, à 17 milles de Madoc; celui de Glanmire, qui s'en trouve à 24 milles, a été ouvert en 1859; le service des deux se fait par le même postillon une fois la semaine, depuis Madoc. Je crois qu'il faudra pousser bientôt ce service jusqu'à la fourche des chemins d'embranchement.

Il y a maintenant 20 milles de l'embranchement ouest d'ouverts; on n'y compte que deux colons. Je n'ai pas encore reçu d'instructions relatives aux octrois gratuits à faire sur ce chemin, mais j'ai tout lieu de croire qu'il sera à cet égard mis sur le même pied que celui de l'est.

On éprouve parfois certaines difficultés par le manque de magistrats dans la partie supérieure de la route; bien qu'il se trouve plusieurs personnes capables de remplir ces fonctions, pas une néanmoins n'a les conditions requises par la loi. Il a été présenté un bill au parlement pour obvier à cet inconvénient; on en a différé la passation, mais il me semble qu'elle devrait avoir lieu: car si on n'a pas eu dans les établissements plus de défilés en 1860 que les années précédentes, cela n'empêche pas qu'un magistrat nous serait très utile.

En ajoutant, comme l'année dernière, la valeur du défrichement et des bâtisses de cette année à la valeur des produits, des octrois gratuits et en divisant ce chiffre par celui de la main-d'œuvre employée sur le chemin ce calcul donne \$244 de travail réalisé par chaque colon. En 1859, on avait trouvé avec le même procédé \$207 par homme; l'augmentation est due

aux bonnes récoltes de 1860. Il ne faudrait pas prendre cette somme comme le maximum de ce que peut gagner un colon par année sur un octroi gratuit, car un bon nombre de ceux que je comprends dans mon calcul consacrent une grande partie de leur temps à la chasse, à la pêche et à d'autres travaux dont je ne produis pas le résultat dans mon tableau. Il est donc évident que la valeur réalisée du travail d'un homme qui donne tous ses soins et tout son temps à sa terre est beaucoup plus considérable que la moyenne que je donne pour tous.

Je continue à recevoir une foule de lettres me demandant des informations sur la colonisation, et de l'étranger et de toutes les parties du Canada; je tâche d'y répondre et de donner autant de renseignements pratiques que le permettent les bornes d'une lettre. Moyennant une faible dépense, on pourrait faire dresser une petite carte, telle que celles qui sont annexées aux guides des chemins de fer, que l'on pourrait envoyer avec beaucoup d'avantage aux correspondants. Un simple coup d'œil suffirait pour y démontrer le voisinage comparatif de nos terres pour les émigrants européens et les moyens faciles qu'il y a d'y arriver.

L'état sanitaire par tous les établissements continue d'être satisfaisant; il n'y a pas encore eu un seul cas de fièvre d'aucune espèce depuis le commencement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

M. P. HAYES,

Agent de la route Hastings.

A l'hon. P. M. VANKOUGHNET,

Commissaire des terres de la couronne,

Québec.

#### ANALYSE DU RAPPORT SUR LA ROUTE HASTINGS DES OCTROIS GRATUITS POUR 1860.

|  |     |            |
|--|-----|------------|
| Total des colons au 31 décembre.....   | 323 |            |
| Etablis en 1860.....   | 56  |            |
| <i>Nationalité des colons.</i> —Canada, 50; France, 3; Angleterre, 48; Irlande, 145; Ecosse, 42; Nouvelle Ecosse, 1; New Brunswick, 1; Jersey, 1; Orkney, 3; Etats-Unis, 6; Allemagne 23.—323. |     |            |
| * Bâtisses sur la route.....   | 336 |            |
| Faites en 1860.....  | 84  |            |
|  |     | 1860. 1859 |
| Bêtes à cornes.....  | 338 | 226        |
| Cochons.....   | 194 | 120        |
| Moutons.....   | 35  | 26         |
| Chevaux.....   | 49  | 34         |
| Population totale.....   |     | 767        |
| Acres défrichés en tout.....   |     | 2681       |
| “ “ 1860.....  |     | 1024       |
| Acres en culture et en pâturage en 1860.....   |     | 2140       |

\* Y compris 1 moulin à farine, 2 moulins à scies, 4 magasins, 5 auberges, 1 maison d'école.

#### TABEAU DES RÉCOLTES ET PRODUITS INDUSTRIELS DES ÉTABLISSEMENTS DE LA ROUTE HASTINGS POUR 1860.

|                       |       |               |           |
|-----------------------|-------|---------------|-----------|
| Blé de printemps..... | 7021  | minots, à 90c | \$6318 90 |
| “ d'automne.....      | 200   | “ \$1 00      | 200 00    |
| Avoine.....           | 11101 | “ 45c         | 4995 45   |
| Pois.....             | 640   | “ 50c         | 320 00    |
| Seigle et orge.....   | 445   | “ 60c         | 267 00    |
| Sarasin.....          | 65    | “ 60c         | 39 00     |
| Pommes de terre.....  | 24128 | “ 25c         | 6032 00   |
| Blé d'Inde.....       | 98    | “ 40c         | 39 20     |
| Navets.....           | 23059 | “ 25c         | 5764 75   |

|  |                     |         |
|--|---------------------|---------|
| Foin.....                                | 344 ton. à \$12 00  | 4128 00 |
| Foin de marais.....                      | 170 " 6 00          | 1020 00 |
| Sucre d'érable.....                      | 3550 " 10 00        | 355 00  |
| Sirop do .....                           | 600 gallons, à 75c  | 450 00  |
| Potasse.....                             | 85 orls., à \$30 00 | 2580 00 |
| Bardeaux.....                            | M.260 1 05          | 260 00  |
| Bois scié.....                           | M.240 7 00          | 1680 00 |
| Barils à potasse faits sur la route..... | 120 1 50c           | 180 00  |
| Paille.....                              | 600 ton., à 4 00    | 2400 00 |

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| Valeur des produits de l'année..... | \$35349 30 |
| " " de 1859.....                    | 27659 32   |

|                                 |           |
|---------------------------------|-----------|
| Excédant en faveur de 1860..... | \$7639 98 |
|---------------------------------|-----------|

M. P. HAYES,  
Agent de la R. H.

A l'honorable P. M. VANKOUGHNET,  
Commissaire des terres de la couronne.

APPENDICE No. 4.—ROUTE DE SEVERN ET MUSKOKA.

ORILLIA, 10 janvier 1861.

A l'honorable commissaire des terres de la couronne.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser le tableau suivant des progrès faits sur les octrois gratuits de la route Severn et Muskoka, jusqu'au 31 décembre 1860.

Le peu de temps écoulé depuis son établissement et le rapport nécessairement court que j'ai fait l'année dernière, (la route n'étant ouverte que depuis quelques mois,) font de celui-ci le premier rapport régulier de progrès. Bien que les données soient comparative-ment d'une maigre importance, elles peuvent cependant indiquer d'une manière évidente le développement et l'aurore des progrès d'un pays qui ne comptait pas une seule habitation il y a deux ans, et qui n'avait pas même de nom.

PROGRES GENERAL.

|                                  |     |
|----------------------------------|-----|
| Lots établis.....                | 48  |
| Colons " .....                   | 41  |
| Population totale.....           | 190 |
| Maisons.....                     | 15  |
| Huttes en bois.....              | 37  |
| Écuries et apprentis.....        | 15  |
| Maisons construites en 1860..... | 12  |
| Huttes .....                     | 12  |
| Écuries, etc.....                | 10  |
| Acres défrichés en tout.....     | 170 |
| " ensemençés .....               | 87  |

NATIONALITÉ.

|                 |    |
|-----------------|----|
| Angleterre..... | 9  |
| Irlande.....    | 14 |
| Ecosse.....     | 11 |
| Allemagne.....  | 4  |
| Canada.....     | 3  |

## MOYENNE DU RENDEMENT DE LA RÉCOLTE.

|                 |               |                     |              |      |           |
|-----------------|---------------|---------------------|--------------|------|-----------|
| Blé,            | 25 acres,     | 25 minots à l'acre. | 525 minots à | 90c. | \$472 50  |
| Avoine,         | 7 " 30        | " "                 | 210 "        | 30   | 63 00     |
| Pois,           | 1/2 "         | " "                 | 10 "         | 50   | 5 00      |
| Orge,           | 3/4 "         | " "                 | 35 "         | 70   | 24 50     |
| Pommes de terre | 30 " 200      | " "                 | 6000 "       | 30   | 1800 00   |
| Blé d'Inde,     | 4 " 25        | " "                 | 100 "        | 40   | 40 00     |
| Navets,         | 20 " 170      | " "                 | 3400 "       | 20   | 680 00    |
| Sucre d'érable, | 750 lbs.      |                     |              | 10   | 75 00     |
| Sirap           | " 59 gallons. |                     |              | 75   | 43 05     |
| Jardinage       |               |                     |              |      | 199 00    |
| Bardeaux,       | 50,000.       |                     |              | 125  | 62 50     |
|                 |               |                     |              |      | \$3464 55 |

## BÉTAIL EN GÉNÉRAL.

|                     |     |
|---------------------|-----|
| Bêtes à cornes..... | 33  |
| Chevaux.....        | 7   |
| Cochons.....        | 15  |
| Volaillies.....     | 153 |

La récolte de blé et d'avoine, telle qu'évaluée ci-dessus, est une moyenne maximum mais un si faible rendement ne permet pas raisonnablement d'en tirer aucune déduction sérieuse.

Le rendement des octrois gratuits ne doit pas être considéré comme la seule et pleine évaluation de ce qui a été fait dans les établissements de la route Severn et Miskoka, car il faut se rappeler qu'ils ont reçu des renforts considérables de colons depuis la dernière récolte, et dont l'industrie ne sera mise en ligne de compte qu'à la fin de l'année courante. J'ajouterai, de plus, que les colons ont fait beaucoup pour améliorer leur position au moyen de ces travaux que l'on ne peut réduire en chiffres.

On a fait disparaître cette année une cause de beaucoup d'inconvénients, en améliorant le chemin qui part du village d'Orillia et va au pont de la Severn; néanmoins, il est encore loin de convenir en tous points au roulage considérable qui s'y fait. Le conseil de township du village d'Orillia, comprenant l'importance du commerce de l'endroit, a autorisé, l'année dernière, la dépense d'une faible somme d'argent pour réparer le chemin; mais il est dans un état tel que les attelages n'y peuvent passer le printemps et l'automne, et qu'il devra s'écouler plusieurs années avant d'être passable, s'il n'a que l'aide du conseil pour être amélioré. La localité souffre beaucoup de cet état de choses, bien qu'il ne faudrait que \$200 ou \$300 ajoutées aux octrois du conseil pour rendre le chemin excellent. S'il existe un fonds public affecté aux besoins de la colonisation, une somme que l'on appliquerait ici serait d'un grand et immédiat avantage à toute la localité.

Durant la saison de la navigation, on ne se sert pas du chemin; car on peut se rendre par le lac Couchiching à deux milles du pont: mais le transit doit se faire dans de petites barques, et le triste accident qui a causé l'an dernier la perte de quatre colons, a peu contribué à faire aimer les communications par eau à nos gens; aussi, le chemin est-il leur principale voie de roulage.

Les améliorations faites cette année sur le chemin Severn et Muskoka, a induit les colons à pénétrer dans le pays en arrière; on trouve sur le chemin neuf qui s'achève en ce moment et qui traverse le township Draper et doit se relier à la route Babeygeon, ainsi que sur le nouveau chemin tracé au nord, d'excellentes étendues de terre, de telle sorte que déjà et quoi qu'arpentées à peine, ces terres sont demandées tous les jours tel octroi gratuits (ce qui se fera, je crois); on demande aussi des terres de la couronne dans Draper et Macaulay: mais ma juridiction actuelle ne s'étend pas jusque là. On a demandé au delà de 50 lots; on est même si pressé de les avoir, que plusieurs se sont établis sur quelques uns, afin d'être plus certains de les avoir. Je puis dire que d'après ma propre expérience

et celle des autres, nulle part en Canada il se trouve les avantages qu'on rencontre ici, —de bonnes terres,—des prix modérés, des débouchés, sans parler du reste.

A la naissance du chemin, au pont de la Severn, township Morrison, se trouve le noyau d'un florissant village. On y voit, en effet, une auberge bien tenue, deux magasins, une poste hebdomadaire et une maison d'école dans la même bâtisse, qui sert en même temps aux réunions religieuses présidées de temps à autre par les ministres d'Orilla;—enfin, un certain nombre de familles établies sur les terres de la couronne en arrière, qui comptent parmi elles quelques ouvriers qui travaillent de leur métier, forment, à n'en pas douter, le berceau d'une localité florissante.

Je prendrai la liberté de vous suggérer la mise en réserve de terrain pour un village futur près des grandes Chutes de Muskoka, sur l'une ou l'autre rive.

Tout indique l'importance future de cet endroit, à mesure que s'établiront les chemins divergents; la terre y est excellente et le lac Muskoka est à deux pas. Les pouvoirs d'eau qu'on y rencontre souvent peuvent être utilisés de toutes les manières: c'est ici enfin que la ligne terson, qui croise les autres routes coloniales, se réunira à celle dite Draper, et que la Péroute Muskoka, en se prolongeant encore, formera un débouché vers le lac Huron. On ne peut nier que les chutes ne se trouvent au centre de ce réseau de lignes de chemin et d'établissements. Les visiteurs qui se rendent jusque là sont tellement convaincus de l'importance future de la localité, que plusieurs individus d'un caractère honorable et entreprenant sont résolus à venir s'y fixer aussitôt que les chemins seront ouverts: ils prévoient que la route Muskoka, par son voisinage immédiat des lacs Huron et Simcoe et du chemin de fer du nord de Toronto, deviendra le débouché d'une population très-dense.

L'état sanitaire est excellent: je n'ai pas une seule maladie à constater, non plus qu'aucune influence maligne. En général, les colons paraissent heureux et contents; ils sont convaincus que leurs efforts finiront par produire les résultats satisfaisants qu'ils ont espérés.

La localité jouit d'avantages qui ne se rencontrent guère dans les places nouvelles. Le village Orillia est un marché excellent; il n'est qu'à un jour de marche de Toronto, à environ 14 milles: en été, la route de terre n'est que de deux milles. Le gibier et le poisson abondent partout. A deux milles de l'endroit, on peut avoir du bois de construction à \$4 50 le mille pieds. Un moulin va bientôt marcher; il n'est qu'à deux milles, sur la route, du pont; on en construit un autre, en ce moment, sur le même pouvoir d'eau près du lac Sparrow: on y pourra moudre le grain. Ce dernier se trouve sur les terres de la couronne, dans Morrison, où près de 50 lots sont occupés, sans permis du gouvernement, en attendant qu'ils soient mis en vente. Ces colons, *squatters*, se sont bâtis des demeures sur la plupart de leurs lots et paraissent presque tous en moyens. Ils ontensemencé, l'an dernier, environ 63 acres qui leur ont rendu du beau grain et d'excellents légumes. Ils possèdent environ 40 bêtes à cornes dont ils augmentent le nombre tous les jours.

J'ajouterai ici que l'on a récolté sur les octrois gratuits du blé de printemps que l'on peut comparer à aucun autre du comté de Simcoe. Les pommes de terre ont été superbes, grosses, sèches et aussi abondantes que j'aie jamais vu. J'ai chez moi un navet venu sur le lot No. 9, Morrison est, qui pèse 32½ lbs, le plus gros, je crois, qui se soit jamais vu en Canada.

En terminant, je prendrai la liberté d'attirer votre attention sur l'avantage qu'il y aurait d'établir une agence des terres de la couronne pour les octrois gratuits de l'endroit, en rapport direct avec la route Muskoka qui embrasse, à l'heure qu'il est, les townships de Morrison, Muskoka, Draper et Macaulay. Ceux qui cherchent des terres sur ce chemin croient tout naturellement qu'ils peuvent avoir tous les détails qu'il leur faut à cette agence; souvent aussi, lorsqu'ils font enregistrer leur demande pour un lot d'octroi gratuit, ils manifestent le désir d'acheter des terres de la couronne qui se trouvent en arrière. Pour les deux premiers townships, je les renvoie à Barrie; pour les deux autres à Lindsay. Orillia est aujourd'hui le seul point naturel de sortie et d'entrée et le seul accessible durant les trois quarts de l'armée, aux établissements actuels; ce village augmentera d'importance lorsque les chemins venant se joindre à la route Severn et Muskoka seront achevés, et formeront ainsi la seule voie directe à la capitale du Haut-Canada. Lindsay n'est, en aucun temps de l'année, d'un accès facile aux colons ou à ceux qui veulent s'établir dans les townships de Draper et Macaulay, parce qu'il n'y a aucune route directe ou convenable

qui y conduise, et que pour y arriver les colons doivent faire plus de dépenses qu'ils ne sont disposés à faire; Orillia, au contraire, est accessible en tout temps et n'est éloigné des confins de la route que d'une journée de marche. Une autre raison non moins péremptoire est que les terres de la couronne dans ces townships exigent quelque chose de plus que celles d'ailleurs, en ce qu'elles obligent absolument le colon de s'y établir, et requièrent, par conséquent, l'exercice de la même autorité que les octrois gratuits.

Je pourrais m'appesantir davantage sur ce sujet, mais je veux tout simplement y attirer votre attention, afin de me rendre aux demandes qui m'en ont été faites; je sais que vous lui donnerez toute la considération qu'il mérite.

Les frais de poste encourus par l'agence depuis le mois d'août 1859 au 31 décembre 1860 s'élèvent à \$16 90.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
 Votre obéissant serviteur,  
**RICHARD JOSE OLIVER,**  
 Agent de la route Muskoka.

ROUTE D'OUTAOUAIS ET OPÉONGO.—APPENDICE No. 5.

Sébastopol, 9 janvier 1861.

A l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne,

MONSIEUR,—Comme il est de mon devoir à la fin d'une année de vous faire rapport, j'ai l'honneur de vous adresser une liste des colons établis sur les octrois gratuits dans mon agence, jusqu'au 31 du mois dernier, ainsi qu'un tableau détaillé des diverses espèces de produits récoltés par les colons sur leurs terres dans le cours de l'année.

La liste que je vous envoie, contient, comme vous le verrez, les noms de 275 individus qui ont pris des lots d'octrois gratuits; j'ai beaucoup de plaisir à vous signaler le fait qu'en dépit de la faible immigration au Canada en 1860, 58 colons d'octrois gratuits se sont établis dans le cours de cette année,—soit un excédant de 7 sur le chiffre de 1859.

Voici la nationalité de chacun:—Angleterre, 15; Irlande, 159; Ecosse, 6; Haut-Canada, 39; Bas-Canada, 15; Prusse, 36; Allemagne, 3; Etats-Unis, 2.—Total, 275. Lot d'Eglise, 1.

Cette analyse montre un excédant de 22 Prussiens sur le chiffre de l'année dernière; comme il y en a encore un grand nombre d'employés aux travaux de ferme dans ce comté, je m'attends que leur nombre sur ce chemin s'augmentera de beaucoup au printemps et l'été prochain. Quelques uns de ces pauvres gens ont souffert beaucoup de privations depuis leur arrivée en ce pays, à cause de leur pauvreté, de leur ignorance de la langue du pays et du système pratiqué ici pour défricher et cultiver la terre. Ils ont, cependant, à l'heure qu'il est, appris à peu près tout ce qui leur était absolument nécessaire de savoir sous ce rapport, et à leur adaptabilité aux besoins de ce pays, je regarde leur succès comme infaillible et j'entretiens l'espoir et crois qu'ils nous serviront à faire venir en Canada beaucoup d'autres de leurs compatriotes.

Je vous priais de remarquer dans mon rapport de 1859 que "presque tous les lots, sur la partie du chemin qui était finie, avaient été pris, tandis qu'en dehors de là il y avait eu peu de fait:" la même chose peut également se dire dans ce rapport. Un grand nombre de personnes sont venues visiter les lieux l'été dernier, dans le but de se choisir des lots d'octrois gratuits, toutes s'en sont retournées sans rien décider, à cause des difficultés qu'offrirait le transport des effets et provisions sur la partie inachevée. L'été dernier, on a construit néanmoins près de 8 milles de plus; j'espère qu'on pourra en faire autant l'été prochain, et ainsi disparaîtront peu à peu les obstacles qui retardent la colonisation et mes rapports en seront d'autant plus satisfaisants.

Malgré les éléments hétérogènes dont se compose la population établie sur cette route, la meilleure entente règne parmi les colons; et je suis heureux de dire et de certifier que les crimes ou les vices, que l'on voit se commettre si malheureusement au sein des localités plus peuplées, me paraissent en apparence inconnus ici. Sans doute, il s'élève quelquefois de petits différends; mais lorsqu'on me les soumet, j'éprouve peu de difficultés à

régler l'affaire à l'amiable; et bien que le seul magistrat que l'on ait soit à 17 milles de ma résidence, je n'ai encore été obligé d'agir en ma capacité officielle qu'une ou deux fois, et encore tout se terminait-il par une légère amende.

Les élections municipales, que l'on voit créer tant de désordres et d'inimitié dans d'autres parties du pays, se sont passées ici avec un calme et une paix parfaite: les chaudes contestations qui ont eu lieu en diverses circonstances n'ont pas empêché les électeurs de se conduire avec une tranquillité qui me faisait plaisir à voir.

J'ai reçu plusieurs lettres d'Angleterre, l'automne dernier, dans lesquelles on me demandait des renseignements sur cette partie du pays, et je puis conclure d'après ce que j'en ai vu qu'il y aura une assez bonne immigration anglaise cette année. Les quelques anglais dont les noms paraissent dans la liste des colons d'octrois gratuits ne sont qu'une petite fraction du chiffre établi dans la localité. Il y a dans le township de Brudenell un grand nombre de familles anglaises établies et prospères; je ne puis, surtout, parler en des termes trop flatteurs de l'industrie, de l'esprit d'entreprise et de la persévérance d'un de leurs membres, M. John S. Watson. Ce monsieur a dépensé une grosse somme d'argent à faire construire des moulins à scies et à farine qui sont en pleine activité: bien qu'ils soient encore au-dessous des besoins du lieu, néanmoins ils sont d'une très grande utilité pour les colons. Afin de satisfaire aux besoins de tous, M. Watson m'a dit qu'il allait mettre un engin à vapeur dans ses moulins, ce qui sera certainement une chose tout-à-fait nouvelle et significative dans ces établissements reculés.

On doit incessamment fixer les arrondissements d'école et les organiser dans Brudenell, suivant les besoins de la population; les écoles, aussitôt ouvertes, seront bien fréquentées. Dans Algoma et Sébastopol les écoles sont en opération depuis deux ans; elles se soutiennent et le nombre d'enfants qui les fréquentent, augmente sans cesse.

Les affaires des bureaux de poste établis à Brudenell, Shamrock et Sébastopol, augmentent beaucoup; je puis d'autant mieux le dire que je suis le maître de poste de la dernière de ces localités.

En 1859, le nombre d'acres des octrois gratuits s'élevait à 1,090; en 1860 il a été augmenté de 378, sans compter les terres mises en réserve comme prairies. Le nombre d'acres défrichés le 31 décembre 1859, était de 2,016; l'année dernière il s'est élevé à 2,623, donnant ainsi une augmentation de 607 acres sur l'année précédente.

Voici le produit des 1,468 acres qui ont été ensemencés en 1860:

|       |                |                  |        |          |                   |
|-------|----------------|------------------|--------|----------|-------------------|
| 12723 | minots de blé, | @                | \$1.00 | le minot | \$12723.00        |
| 12711 | do             | avoine,          | "      | 0.50     | " 6355.50         |
| 904   | do             | orge,            | "      | 60       | " 542.40          |
| 268   | do             | blé d'Inde,      | "      | 1.00     | " 268.00          |
| 580   | do             | pois,            | "      | 1.00     | " 580.00          |
| 22620 | do             | pommes de terres | "      | 40       | " 9048.00         |
| 11502 | do             | navets,          | "      | 10       | " 1150.20         |
| 312   | tonneaux       | de foin,         | "      | 14.00    | tonneaux 4368.00  |
| 570   | do             | paille,          | "      | 3.00     | " 1710.00         |
| 5122  | lbs.           | sucre,           | "      | 12       | la livre 614.64   |
| 544   | gallons        | de sirop,        | "      | 1.00     | le gallon 544.00  |
| 209   | lbs.           | lard,            | "      | 16.00    | le baril, 3344.00 |
| 95    | do             | potasse,         | "      | 20.00    | " 1900.00         |
| 4467  | lbs.           | savon,           | "      | 10       | la livre 446.70   |
| 1877  | minots         | de cendres       | "      | 5        | le minot 908.80   |

\$44503.24

Le produit moyen par acre est de \$30.32.

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes: je réponds de leur exactitude, c'est pourquoi, je crois inutile de les commenter et de m'étendre davantage sur la fertilité des octrois gratuits et le succès qui a couronné le travail et les efforts de ceux qui les ont pris et s'y sont établis.

Le roulage de la route, durant l'année dernière, a de beaucoup dépassé celui de l'année précédente. Depuis que la neige a fait de bons chemins d'hiver, il n'est pas rare



de voir défilér tous les jours devant mon bureau de 50 à 75 attelages, qui vont aux chantiers des rivières Madawaska et Bonne Chère ou qui en reviennent.

Celui qui n'est pas au fait des besoins du commerce de bois, ne peut se faire une idée exacte de l'importance de cette route pour les marchands qui s'y sont engagés ; en considérant tous les avantages que la province retire de cette grande industrie, il devient évident que la route d'Opéongó devait se faire, quand même il ne se serait pas établi de colons sur les terres qu'elle aurait à traverser.

En parcourant les livres du département, on verra que sans compter toutes les terres données en octrois gratuits sur cette route, on en a vendu dans le voisinage immédiat, depuis le mois d'octobre 1855, près de 36,000 acres ; en outre, il est à ma connaissance personnelle qu'il y a encore environ un millier d'acres en disponibilité.

Aussi, l'aspect du pays change-t-il rapidement dans tous les environs ; on étend le défrichement ; on remplace les petites huttes de troncs d'arbres par des demeures spacieuses et confortables, et les granges et écuries s'emplissent peu à peu d'animaux. Je n'ai connaissance d'aucune plainte de la part des colons ; tous me paraissent contents.

Tout en vous assurant de mon vif désir de continuer à remplir les devoirs importants qui me sont confiés,

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

T. P. FRENCH,  
Agent de la route O. et O.

#### APPENDICE NO. 6.—ROUTES ET PONTS DU H. C.

A l'honorable JOHN ROSS,  
Ministre de l'Agriculture, etc., etc.,  
Québec.

WILLOWDALE, 2 mars 1861.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous soumettre les observations suivantes sur les travaux de routes et ponts accomplis dans le Haut-Canada sous ma surveillance, dans le cours de 1860.

#### I. ROUTES, ETC., FAITES AU MOYEN DU FONDS D'AMÉLIORATIONS ET DES OCTROIS DE LA COLONISATION.

##### 1. *Chemin Southampton et Goderich.*

###### 1. *Chemin d'hiver.*

Dans mon dernier rapport annuel, du 29 février 1860, je faisais mention d'une difficulté qui avait empêché l'entrepreneur de continuer le chemin d'Ashfield ; depuis lors, cet obstacle a disparu et le contractant a reçu le prix entier des travaux qu'il avait faits.

L'entrepreneur du nivellement du côté nord de la rivière Penetangore et de l'abord du pont qui s'y trouve jeté, a disparu depuis quelque temps, après avoir fait une certaine somme de travaux dont il n'a pas été payé entièrement. L'entreprise a été adjugée à un autre, et je la crois terminée à l'heure qu'il est ; l'épaisseur de la neige empêche pour le moment d'en faire le mesurage et le règlement.

###### 2. *Chemin d'été.*

Les entreprises par contrat sur ce chemin sont toutes achevées ; ainsi que je le disais dans mon dernier rapport, la somme affectée à cette fin n'est pas suffisante pour en faire un bon chemin d'été ; il faudra encore une dépense considérable pour obtenir ce résultat.

###### 2. *Chemin de Woolwich et Huron.*

Ce chemin, qui s'étend de la limite ouest du township de Woolwich jusqu'aux bords du lac Huron, est garni de ponts et achevé sur toute sa longueur. C'est une grande route

de beaucoup d'importance et qui sert d'artère à cinq chemins de gravier et à un autre empierré, qui tous viennent la croiser à divers endroits. Ce pays est maintenant bien ouvert et le roulage y est devenu très facile.

### 3. *Pont sur la Maitland à Manchester et ses abords,*

La réclamation demandée par les entrepreneurs comme balance du coût de ces travaux, s'élevait à \$2,948 95, et fut énergiquement soutenue; cependant, après force correspondances à ce sujet, qui ont été transmises au bureau, ils abandonnèrent l'affaire et consentirent à donner leur reçu pour \$247 85, somme que j'avais établie comme la balance qui leur était due dans un état que j'avais préparé moi-même.

### 4. *Chemin entre Holland et Glenelg.*

Les travaux de ce chemin étaient à la veille de se terminer lorsque la neige tombée en novembre est venue tout à coup les suspendre. Ils seront repris et achevés aussitôt que la terre le permettra au printemps prochain. Le chemin est très-passable. Lorsqu'il sera achevé il formera une liaison importante entre les chemins Garafraxa et Toronto et Sydenham, dont l'empierrement est donné sous contrat par le comté de Grey.

### 2. *Chemin sud de Proton et Melancthon.*

On n'a pas fait sur ce chemin autant de progrès qu'on s'y attendait, parce que les travaux, ayant lieu généralement sur un terrain bas, plat et marécageux, coupés de chemins de traverses et de fossayoge, ne peuvent se faire en tout temps et ne peuvent aller aussi vite que sur les terres à bois franc. La partie qui longe Proton est défrichée et les chemins de traverse sont faits et tracés, mais le fossayoge, qui est considérable, reste encore à faire. Le chemin d'hiver y est bon. La partie qui longe Melancthon compte 7 milles de défrichés et 3 milles qui devront l'être; il reste encore beaucoup de fossayoge et de nettoyage à faire pour les temps secs. On espère que tout sera achevé cette année.

## II. CHEMINS FAITS AU MOYEN DES OCTROIS DE COLONISATION.

### 1. *Chemin Hastings.*

Les améliorations que je disais, dans mon dernier rapport, être nécessaires au sud et près du chemin Peterson, ainsi que sur la côte, au pont qui traverse l'Anse Papineau, (*Papineau creek*) ont toutes été faites, et le chemin se trouve maintenant fini jusqu'à son extrémité nord.

### 2. *Chemin Addington.*

Je faisais mention, dans mon dernier rapport, qu'on avait résolu de remplacer par un pont d'une seule arche le second pont démolé par les fabricants de bois et obvier à la nécessité de recourir à pareille mesure. En effet, il fut soumis au bureau et à la compagnie d'améliorations sur la Madawaska, un plan qui combinait certains principes d'architecture (*Howe Truss and Queen Post*) et qui fut approuvé: depuis un pont à été bâti sur ce plan. Il a 140 pieds de longueur, ses abords ont 60 pieds, ce qui porte sa longueur totale à 200 pieds: l'arche à 120 pieds de large. Pour faciliter le passage du bois et protéger le pont, on a jeté une construction en charpente en avant de la culée nord, qui va joindre la rive: cette construction a 60 pieds de long, 6 pieds de large, 12 de haut et est remplie de pierres. On n'a pas le moindre doute que ces travaux ne durent longtemps et ne conviennent à tous égards aux besoins de l'endroit.

On a essarté le chemin sur une largeur de 14 pieds, jusqu'au lot 25 du township de Barrie. Afin de diminuer les dépenses, on a réduit cette largeur à 10 pieds à partir de ce point jusqu'au lot No. 4 du township de Denbigh; à partir de ce dernier lieu jusqu'à la Madawaska l'essartage s'est fait sur une largeur de 14 pieds. Mais le chemin ne fut pas construit aussi bien qu'auparavant ni sur cette partie, ni sur celle qui avait été essartée sur 10 pieds, et il fut jugé nécessaire, peu après, de lui donner une largeur d'essartage uniforme de 14 pieds, de niveler les côteaux, établir des niveaux, etc., sur toute son étendue. Ces travaux furent repris en conséquence, depuis le lot 25 dans Barrie et poussés sur une distance de 19½ milles; il reste à faire 11 milles.

Pendant ce temps, on suspendait les travaux du chemin de la rive nord de Madawaska,

### 3. *Chemin Bobcaygeon.*

Ce chemin, après avoir été fait à la journée sur une distance de 39 milles au nord de Bobcaygeon, fut adjugé par contrat à un prix qui devra réduire de beaucoup les frais de sa construction. Deux milles environ sont achevés par les entrepreneurs, et les travaux ont été suspendus à cause de l'épaisseur de la neige.

### 4. *Chemin Peterson.*

A la date de mon dernier rapport, ce chemin était fini entre la Madawaska et l'angle N. O. du township de Herchell, représentant une distance de 31 milles. Dans le cours de l'année dernière, il fut repris à cet endroit et prolongé jusqu'à l'angle N. O. du township de Harcourt, un peu plus de 10 milles : la longueur totale du chemin sera donc de 41 milles. Le prolongement à l'ouest est donné par contrat et sera commencé aussitôt que la saison le permettra.

On a construit un excellent pont sur la Madawaska, au moyen duquel se trouvent reliés les chemins Peterson et Opéongo, et qui permettra un roulage non interrompu depuis la route Opéongo jusqu'à l'extrémité du chemin Peterson, à l'angle N. O. du township de Harcourt.

La partie ouest de ce chemin, qui se jette dans celui de Muskoka près des Grandes Chutes, a été poussée sur une longueur de 7½ milles, à l'est, à travers le township de Draper, et le reste du chemin de ce township est en partie fini et le sera tout à fait l'année prochaine. Il a été fait une exploration pour prolonger le chemin à l'ouest, à travers Oakley et Hindon, à l'intersection du chemin Bobcaygeon ; on a réussi à tracer une ligne qui traverse un pays généralement propre à la colonisation. Le contrat en est donné ; déjà l'on a commencé à y faire quelques travaux.

Il y aura encore environ 20 milles à donner à l'entreprise.

### 5. *Chemin Muskoka.*

On peut dire que ce chemin est terminé depuis la fin des eaux navigables du lac Couchiching jusqu'aux Grandes Chutes de Muskoka. Il est bien fait et les ponts sont bons.

Depuis les Chutes, on a tracé une ligne de chemin qui se dirige au nord-est et va croiser la route Bobcaygeon ; le contrat en a été donné. Les entrepreneurs n'ont encore rien fait.

### 6. *Chemin Addington et Renfrew.*

Ce chemin est ouvert depuis le pont de la Madawaska, où il traverse la route Addington, jusqu'à celui d'Opéongo, dans le township de Grattan, et a 22½ milles de long. M. Perry dit que sur les 17¼ milles faits avant le 31 décembre 1859, "il y a divers endroits bas qui ont besoin de chemin de traverse, et qu'environ cinq milles de celui qui a été construit lors des gelées et de la neige devront être nivelés, avant que le chemin soit entièrement fini. Il suffira de \$500 pour couvrir le coût des travaux."

### 7. *Chemin Cameron.*

On a fini environ 6 milles de ce chemin, qui part du pont de la Rivière Balsam et se dirige vers le nord, à l'exception de quelques nivellements sur deux côteaux qu'il rencontre et de l'essartage de quelques racines. Le pont sur la rivière Gull, à Coboconk, a aussi été achevé. La ligne en a été tracée et établie par les autorités municipales ; comme elle passe à travers un pays accidenté et couvert de roches calcaires, le chemin ne pourra pas faire ce qu'on appelle un bon chemin.

### 8. *Chemin Victoria.*

L'entreprise donnée dès le commencement est achevée, et de l'extrémité sud du lot No. 21, township Fénélon, un bon chemin d'été court 10½ milles vers le nord, sur la limite qui se trouve entre Fénélon et Bexley d'un côté, et Eldon et Carden de l'autre. Sur cette partie du chemin, et principalement dans le voisinage du lac Balsam, il a fallu faire beaucoup de chemins de traverse à cause des terrains bas et sujets aux inondations qu'on y rencontre : le prolongement vers le nord traversera, croit-on, un meilleur pays et entraînera moins de frais. Le contrat en est donné, mais l'ouvrage n'est pas encore commencé.

9. *Chemin Opéongo.*

Il avait été fait six milles de ce chemin sous ma surveillance à la date de mon dernier rapport. Depuis lors, il en a été fait plus de 8 milles : ce qui donne, en tout, près de 14 milles de chemin fini depuis le chemin de la jonction Opéongo, en se dirigeant vers le lac de ce nom, à l'ouest.

10. *Chemin Burleigh.*

Ce chemin commence à environ 1 mille au sud des Rapides Burleigh et s'avance dans une direction nord. Il traverse une contrée rocheuse et coûtera plus que les autres en général. Il y en a environ 2½ milles d'essartés et à peu près autant d'abattus. On construit en ce moment un pont sur les Rapides ; la construction d'un autre sur la "Big Shoot" a été donnée à l'entreprise et est commencée.

11. *Chemin Kingston et Perth.*

Durant la dernière session, il a été destiné \$1,400 à l'amélioration de ce chemin dans le township de Bedford, et les travaux confiés à Mr. Warren Godfrey sont maintenant achevés. Ils comprennent la construction du chemin qui part du lot No. 14, dans la 12e concession de Bedford, et s'avance dans le nord-est vers Westport jusqu'à ce qu'il croise la route de la 9e concession de Crosby nord, formant un parcours de 1½ mille, et la construction d'un pont de 7 perches de long couvert en planches de pruche.

*Chemins du Sault Ste. Marie.*

Mes comptes de 1860 font voir qu'une somme considérable a été affectée aux chemins de cette partie du pays placés sous la surveillance de A. P. Salter, écuyer, arpenteur-provincial ; je prendrai la liberté de vous renvoyer à son rapport.

Les observations précédentes embrassent tous les chemins en construction l'année dernière : ci-après annexé se trouve un état approximatif de tous les travaux faits sous ma direction.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

DAVID GIBSON,

Surintendant des chemins de colonisation, H. C.



CHEMINS DE COLONISATION—(*Milles ouverts*).—Chemin Collingwood, 18; Hastings, 68; Addington, 61; Elzevir et Kaladar, 14; Frontenac et Madawaska, 33; Bobcaygeon, 41; Elma, 7½; Elma et Mornington, 11½. Peterson, 48½; Muskoka, 21; Bobcaygeon et Emily, 3; Addington et Renfrew, 22½; Victoria, 10½; Opéongo, 14; Cameron, 6; Burleigh, 2½—382½: Sault Ste. Marie, 19. Total, 401½.

En outre, il y a déjà ouvert sur le chemin d'Outaouais et Opéongo 45 milles; 32 sur celui du Mississipi, et 5 sur celui de Levant et Darling. En tout 483½.

## APPENDICE No. 7.

HULL, 14 mars 1861.

A WILLIAM HUTTON, écuyer,

Sec. du bureau de l'agriculture et des statistiques,  
Québec.

MONSIEUR,—Je viens de recevoir votre lettre du 9 courant. Le total de milles de chemin achevés sur la ligne dite Mississipi est 31, à part un mille fait à l'est du point de départ de la rivière Mississipi, ce qui donne en tout 32.

Le chemin Frontenac tombe dans celui de Mississipi vers le vingt-deuxième mille; celui-ci se trouve à courir par conséquent près de 9 milles au-delà du point d'intersection. Il y a encore cinq milles à ouvrir dans le chemin Frontenac pour le relier à celui de la Mississipi.

Ce dernier chemin est très fréquenté par les colons et les hommes des chantiers. Le roulage serait encore plus considérable si les 9 milles, qu'il faut encore au chemin de Frontenac pour le relier à celui de la Mississipi, étaient faits.

Il y a cinq milles de faits sur le chemin Lavant et Darling; il en reste 12 à construire, dont le coût s'élèvera probablement à \$440 du mille par contrat, ou \$5,280. Les 5 milles achevés ne servent qu'aux colons qui se trouvent dans le voisinage. Lorsqu'il sera fini entièrement, il deviendra lui aussi une grande route très importante.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN A. SNOW,

*Surintendant des chemins.*

# RAPPORT

DE

## L'ÉCOLE D'AGRICULTURE

ET DE LA

### FERME MODÈLE DE STE. ANNE,

POUR L'ANNÉE 1860,

A SON EXCELLENCE, SIR EDMUND W. HEAD, GOUVERNEUR-GÉNÉRAL DU CANADA, &c

#### EXCELLENCE :

L'Institution agricole de Ste. Anne, se compose de deux éléments bien distincts, un enseignement théorique et une culture. Elle tend à la fois à donner l'exemple d'une culture perfectionnée, et à former un centre commun d'instruction théorique. Ce dernier but n'a pas encore pu être atteint que bien imparfaitement, faute d'un nombre suffisant d'élèves. Mais la culture a franchi les premiers obstacles, et s'est étendue sur les terres qui lui ont été successivement soumises. Elle peut déjà présenter un état satisfaisant d'assolements et de produits.

Cependant il reste encore beaucoup à faire. La création d'une œuvre pareille n'es pas l'affaire d'un jour. Il faut s'attendre à bien des difficultés, quand il s'agit de changer les pratiques, les cultures et les usages d'une localité, et établir un nouvel ordre de choses avec des hommes entièrement nouveaux et souvent mal disposés.

En rendant compte à Votre Excellence de l'allocation qu'elle a bien voulu autoriser en faveur de notre école, je crois utile de parler de la ferme qui en est le complément obligé. L'exposé de nos essais fera mieux ressortir les avantages d'un bon système d'enseignement agricole pratique.

#### *Culture.*

Votre Excellence sait déjà que l'exploitation de Ste. Anne est une entreprise particulière à la charge du Collège.

En publiant le prospectus de l'École d'Agriculture en 1859, la Corporation déclarait " qu'elle ne pouvait s'engager à réaliser les différentes parties de son programme que dans " la mesure de l'expérience acquise et des *moyens attendus d'ailleurs.*" Si donc quelques services de la ferme ne sont pas encore organisés, ou le sont imparfaitement, il ne faut pas l'attribuer à d'autre cause que l'impuissance de faire davantage. L'organisation de ces services demandait avant tout des constructions en rapport avec le nouvel assolement. Nous avons fait les principales, mais il reste encore beaucoup à faire pour l'étable à vaches. Une distribution vicieuse ne permet pas de donner aux animaux tous les soins prescrits par les règles d'une bonne administration rurale pour la propriété, la facilité du service, l'ordre et l'économie.

Mais les constructions seules ne suffisent pas ; il fallait des instruments propres à une culture perfectionnée ; nous les avons eus. De son côté l'amélioration du bétail, surtout des bêtes à cornes, demandait des sacrifices. Nous nous sommes également procuré d'excellents reproducteurs pour les races bovine et porcine. Tout ceci est dû à la Société d'Agriculture de Kamouraska. Grâce aux secours qu'elle a bien voulu nous accorder depuis trois ans, nous avons pu satisfaire aux premières exigences du nouveau mode de culture, soit pour les instruments, soit pour les animaux de races améliorées.

Je saisis avec empressement cette occasion pour reconnaître hautement que, sans le généreux concours des directeurs de cette société, le collège n'aurait pu mettre sa ferme sur le pied où elle est aujourd'hui. Le mérite de quelques succès qui ont signalé nos premiers débuts leur appartient donc. Ils ont compris que les Sociétés d'Agriculture, ayant par le vœu de la loi qui les constitue l'initiative de toutes les améliorations agricoles de leur localité, il leur appartenait d'encourager avant tout la fondation d'une œuvre si pratique, en aidant le collège incapable d'en supporter seul tous les frais. Cet exemple donné à toutes les sociétés d'agriculture du pays, placées dans les mêmes circonstances, est digne de tout éloge. Puisse-t-il avoir beaucoup d'imitateurs !

Jusqu'ici, il n'a guère été possible de faire autre chose que de répondre aux besoins les plus urgents de la culture ; car il fallait offrir promptement, aux esprits prévenus, de bons résultats.

Votre Excellence connaît déjà ce que nous avons fait en 1859. Elle va maintenant voir si notre culture de 1860 a justifié les espérances qu'avait fait naître notre premier essai.

Mais avant de parler des différentes cultures, il convient de dire quelques mots de la nature du sol, de la division des terres et de l'assolement que l'on se propose de suivre.

Le sol est généralement argilo-calcaire, d'une très forte consistance, et d'une profondeur dont on ne connaît pas les limites. Avec un traitement convenable et des engrais suffisants, il est propre à toute espèce de culture, le blé surtout. La couche arable n'a pas plus de 7 à 8 pouces de profondeur.

La division des terres par nature de culture se fait comme suit :

|  | Arp. | Per. |
|--|------|------|
| Prairies naturelles - - - - -  | 25   | 62   |
| Jardins naturels - - - - -   | 4    | 09   |
| Vergers - - - - -  | 3    | 27   |
| Jardins à patates - - - - -  | 2    | 58   |
|  |      |      |
| Emplacement de l'abattoir, et pare aux cochons, en attendant qu'il soit épierré et assaini - - | 2    | 48   |
| Céréales et pâturages - - - - -  | 113  | 42   |
| Superficie totale - -  | 151  | 46   |

La ferme occupe une position très avantageuse entre le chemin de fer et le fleuve. Elle a une demi-lieue de long. Le collège avec toutes ses dépendances, les vergers et une partie des jardins occupent le milieu sur une éminence d'où la vue se porte au loin. La partie située entre le collège et le chemin de fer, au sud, a 6 arpents de large, divisés en sept champs, sur une moyenne de 15 arpents de long. Pour l'intelligence des comptes, chacun d'eux a son numéro, en commençant au 3<sup>me</sup> champ au nord-est de la route. L'autre partie s'étend depuis le pied de la côte jusqu'au fleuve, l'espace de 14 arpents. Elle n'a que trois arpents 2 perches de large, divisés en trois champs numérotés 8, 9, 10, à partir de la route qui mène au fleuve. Ces deux terrains forment une superficie de 141 arpents dont 85 arpents 33 perches au sud, et 55 arpents 67 perches au nord. Le premier est à 91 pieds 3 pouces, au dessus du niveau de la plus haute marée, le second à 3 pieds 3 pouces seulement.

L'assolement de six ans recommandé par plusieurs bons agriculteurs des environs de Montréal, est adopté ici provisoirement. Cet assolement a pour base, comme on le sait, la culture des plantes sarclées avec labours profonds et fortes fumures.

|                       |  |
|-----------------------|--|
| 1 <sup>re</sup> année | Navets, betteraves, carottes, patates, etc.                  |
| 2 <sup>de</sup> do    | Blé ou orge avec graine de mil et de trèfle pour la prairie. |
| 3 <sup>e</sup> do     | Prairie.   |
| 4 <sup>e</sup> do     | Pâturage.  |
| 5 <sup>e</sup> do     | Pâturage.  |
| 6 <sup>e</sup> do     | Avoine ou pois.  |

La nature du sol permet d'espérer qu'il sera possible d'ajouter une ou deux années sans altérer sa force productive. Comme notre culture n'a encore parcouru que les deux pr



mières années de cette rotation, il faut renvoyer au temps et à l'expérience le soin de décider cette question.

Dans son ensemble on peut dire que cet assolement convient très bien à la nature du sol et aux besoins de nos campagnes ; car il est basé sur le développement de la production fourragère, moyen infaillible d'obtenir plus d'engrais avec un bétail nombreux, et par suite d'élever la fertilité de nos terres si appauvries.

Toutefois, il est bon de déclarer, que cette rotation n'est pas proposée comme type unique de la meilleure culture partout, c'est-à-dire de celle qui consiste à donner du profit par le revenu *durable* le plus élevé possible pour les capitaux engagés. Dans le voisinage des villes, où la terre est fertile et a une haute valeur, où les produits trouvent de bons prix dans toutes les saisons de l'année, où les engrais sont faciles à trouver, l'assolement de six ans est certainement le meilleur. Mais loin des villes, dans les localités arriérées, où le sol est en mauvais état et a peu de valeur, où les terres sont étendues, les débouchés difficiles, la main d'œuvre rare, inhabile et chère, l'assolement de six ans donnerait-il les mêmes résultats ? Assurément non. Un bon cultivateur peu donc, et doit même changer sa culture pour suivre les exigences des lieux, et les variations de valeur des productions que son terrain peut lui donner, de manière à obtenir, avec toute l'abondance possible celles qui se vendent le mieux. Mais ce qui dans cette rotation convient à la grande généralité de nos terres, c'est la culture des plantes sarclées qui ameublissent et nettoient si bien le sol, en lui donnant une nouvelle vigueur.

#### Résumé des travaux de culture en 1860.

*Céréales.* Le champ No. 4 de culture sarclée de 1859, dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence l'année dernière, a été semé cette année en blé et en orge avec graine de mil et de trèfle. C'est par conséquent la seconde sole de la rotation. Sa superficie est de 11 arpents 43 perches, pas tout à fait 11 arpents et demi.

Les frais et les produits de cette culture ont été comme suit :

| DEPENSES.   | \$ cts. | PRODUITS.  | \$ cts. |
|---|---------|--|---------|
| 12 jours, chef de pratique, pour labourer, semer et surveiller les trav. à \$1..... | 12 00   | 108 minots blé à \$2.....  | 216 00  |
| 10½ jours, 2 chevaux, labourer et herser à \$1 20.....                              | 12 60   | 295 minots orge à 60 cts.....  | 177 30  |
| 60 jours engagés pour rigoler, couper, engrher, battre, vanner, etc., à 40 cts..... | 24 00   | 1714 bottes paille à \$4.....  | 68 56   |
| Semence, 11½ minots, orge, à 60 cts.....  | 6 90    | N. B.—La paille est estimée à 150 bottes à l'arpent. C'est le moins que l'on puisse supposer pour une terre bien préparée. |         |
| 1½ minots blé à barbe,   \$2 .....  | 11 50   | Total.....   | 461 86  |
| 4 minots blé ras,   |         | La dépense étant de.....   | 84 70   |
| 3 minots graine de mil à \$3 50   | 10 50   |  |         |
| 24 minots trèfle à 30 cts.....  | 7 20    | Le bénéfice est de.....  | 377 16  |
|   | 84 70   |  |         |

Le blé barbu pesé après le battage a donné 70 lb.

Le grain a été semé dans les proportions suivantes :

L orge 2 minots à l'arpent.

Le blé 1½ minot à l'arpent (en mauvaise terre on aurait mis davantage )

Le mil ¼ de minot par arpent.

Le trèfle 2 lbs. seulement mêlées avec le mil.

Ces chiffres donnent les résultats suivants :

Profit par arpent, tous frais payés, \$33 moins une petite fraction.

Produits en grains par arpent : { blé, 30½ minots,  
 { orge, 37½ do  
 { blé barbu, 19½ minots,  
 { blé ras, 18 minots,  
 { orge, 27 minots.

Chaque minot semé a produit :

Ce blé à barbe est plus gros que le blé ordinaire ; il ressemble au blé de Russie. Il provient de quelques grains dus à l'obligeance de M. Johnson, secrétaire de la société d'agriculture de l'Etat de New-York, à Albany, il y a six ans. Ces grains cultivés avec soin depuis ce temps, permettent aujourd'hui d'étendre sa culture à un grand nombre de localités. Nous venons d'en vendre 20 minots à Madawaska. Ce blé ne fait pas à la vérité une farine aussi blanche que le blé ras, mais il a le rare avantage de n'avoir jamais été attaqué par la mouche ici. L'autre espèce est du blé de Normandie importé en 1859 par M. Renaud. Les 4 minots que nous avons semés sont dus à la libéralité du Capitaine Rhodes, de Québec, qui en a fait le premier essai sur sa ferme en 1859. Ce blé paraît avoir beaucoup de ressemblance avec le blé Laurent et notre ancien blé, sans doute originaire de Normandie.

La supériorité des produits de la nouvelle culture sur ceux de l'ancienne, rend évident l'avantage des plantes sarclées, qui, en permettant de défoncer la terre, en exigeant de fortes fumures et des cultures soignées qui exposent le sol dans tous les sens à l'influence de l'atmosphère, sont la préparation la plus convenable aux récoltes subséquentes.

Le champ No. 5, voisin de celui-ci, en fournit une nouvelle preuve. Avec un sol de même qualité, cultivé en même temps par les mêmes hommes, mais sans autre préparation que d'avoir été laissé pendant une couple d'années en partie en prairie et en partie abandonné au pâturage, il a donné une assez bonne récolte de blé et d'avoine. Mais cette récolte est loin d'avoir égalé sa voisine, puisqu'elle n'a produit que \$16 l'arpent. Et encore le blé était-il plein de mauvaises herbes, et la paille plus courte et plus fine. Le grain est plus fin et moins nourri.

Deux autres champs, Nos. 9 et 10, de 11 arpents 70 perches, semés en avoine, ont produit 534 minots. Tous frais payés, cette culture a donné un produit de \$13 90 par arpent en mettant l'avoine à 42 sous.

*Plantes sarclées.*—Les champs Nos. 1 et 2 sont entrés dans la rotation par cette culture cette année. 9 arpents 1 perche ont été semés en navets, betteraves et carottes, 2½ arpents en patates, 86 perches en oignons et fèves à cheval, le reste en orge et vesce. Les deux champs entiers contiennent 15 arpents 27 perches.

Le bénéfice de cette récolte a été de \$247 41 qui, réparties sur 12 arpents 12 perches donnent \$20 41 par arpent.

En voici le détail :

| DÉPENSES.  | \$ cts.   | PRODUITS.                              | \$ cts.   |
|--|-----------|--|-----------|
| Chef de culture, 62½ jours à \$1.....  | 62 50     | 517 minots de carottes à 30 cts. ....  | 155 10    |
| Un labourer Ecosais, lab. d'été et d'aut.,<br>avec bœufs, 54½ jours à 60 cts.....                                | 37 97     | 669 do de navets à 20 do .....         | 133 80    |
| Chevaux, 66 jours à \$1.20.....  | 79 20     | 414 do de betteraves à 25 cts .....    | } 111 20  |
| 2 bœufs, lab. et char. de roches, 55½ j. à 60 cts.   | 33 30     | 30 do de bettes à sucre à 25 cts ..... |           |
| Employés, culture, fossés, épierrement, 230 j.<br>à 40 cts.....  | 92 00     | Oignons .....                          | 36 00     |
| Journaliers, 26 jours à 50 cts.....  | 13 00     | 887 do de patates à 20 cts.....        | 177 40    |
| Enfants pour sarcler .....   | 6 30      | 8 do fèves à cheval.....               | 10 00     |
| Fumier 60 charges par arpent, 12 arpents, 12<br>perches 733 à 10 cts.....  | 73 30     | Total.....                             | \$ 673 50 |
| Patates semées, 24 mts. à 20 cts .....   | 4 80      | La dépense étant de.....               | 426 00    |
| Graines de navets, carottes, etc.....  | 23 72     | Le bénéfice est de .....               | 247 41    |
| N. B.—En plusieurs endroits il a fallu semer<br>deux et même trois fois à cause de la<br>sécheresse et des vers. |           |  |           |
| Frais de culture.....  | \$ 426 09 |  |           |

Les patates ont donné 350 minots à l'arpent. Les navets, carottes et betteraves 192 minots seulement, ou 148 minots de moins par arpent qu'en 1859. Cela est dû à la grande sécheresse. Néanmoins, malgré cette infériorité de produits, et le haut prix de la main-d'œuvre, on voit que les dépenses sont soldées par un assez fort bénéfice.

Les fèves à cheval, du moins l'espèce essayée ici, ne paraissent pas mûrir assez facilement pour pouvoir être recommandées.

La vesce semée vers le 8 mai en terre forte, ameublie par les labours seulement, est bien venue. La moitié de la pièce a donné deux coupes, dont la première vers la mi-juillet; le reste a été gardé pour graines. Comme fourrage d'été sa culture peut-être recommandée ici.

Le No. 1 a été labouré trois fois pendant l'été de 1859. Le No. 2 n'a eu que deux labours, un l'automne de la même année, et l'autre le printemps suivant.

Les travaux comprennent aussi l'épierrement des 2 champs. Outre 3 gros tas de roches, il a fallu en enlever une grande quantité répandus à la surface. Toutes ces pierres ont été mises sous une clôture d'environ six arpents, pour donner plus de solidité aux piquets et épargner 2 ou 3 pieux par pagée.

La graine de navets, carottes et betteraves a été semée dans la proportion d'un peu moins de 2 lbs. par arpent. On sème ordinairement deux livres.

D'après tout ce que l'on vient de voir de la culture de cette année, tant celle qui a été faite sur les terres soumises au nouvel assolement que sur celles qui ne le sont pas encore, il résulte :

1o. Que la 1ère sole No. 1 et 2, et la 2de No. 4, occupent une superficie de 23 arpents 55 per., ont donné un profit de \$26.70 par arpent, tous frais payés, ou \$628.78 en tout.

2o. Que trois autres champs Nos. 5, 9 et 10, de 26 arpents 70 per. de qualité à peu près semblable, mais non préparés par une culture sarclée, semés en blé et en avoine ont donné un bénéfice net de \$14.95 par arpent, ou \$399,16 en tout.

Surplus en faveur de la nouvelle culture \$11.75 par arpent, sans compter l'augmentation de valeur donnée à la terre par les labours profonds, par l'ameublissement, les engrais, l'enlèvement de toutes les roches qui auparavant rendaient la culture impossible en plusieurs endroits, par le redressement des clôtures et des fossés principaux, par le comblement des fossés de traverse qui en morcelant les champs, par petites pièces d'environ un arpent, rendent impossible l'alignement des planches. Ces fossés sont remplacés par des rigoles de 6 pouces au dessous des raies. Elles suffisent pour l'égouttement des eaux. Maintenant les planches vont d'un bout à l'autre du champ. Ce résultat est aussi encourageant qu'il était possible de l'espérer, dans les circonstances où cette entreprise a été commencée. Le collège n'a jamais eu la prétention d'arriver au degré le plus élevé dans l'échelle des améliorations agricoles, malgré un grand désir de bien faire. Il n'a voulu qu'offrir des exemples praticables à ceux de nos cultivateurs, qui ayant du goût pour les améliorations agricoles, n'ont besoin que du stimulant de l'exemple. J'ai beaucoup de plaisir à informer Votre Excellence que cet exemple commence à porter des fruits. Dans toutes les paroisses depuis l'Islet jusqu'à St. André, sans exception, plusieurs cultivateurs ont fait des essais de cultures sarclées. Pour leur en faciliter les moyens, un dépôt de graines fourragères et potagères va être établi à Ste. Anne. La société d'agriculture de Kamouraska a donné \$70 l'année dernière en primes d'encouragement pour cette culture. Les animaux de bonnes races sont plus appréciés. Partout on veut en avoir. Pour sa part notre ferme en a fourni quelques uns dans presque toutes ces paroisses. L'impulsion est donnée, un zèle marqué se manifeste chez un grand nombre de cultivateurs aisés; et tout porte à croire, d'après les demandes qui nous sont faites tous les jours, que les comtés de l'Islet et de Kamouraska, quoique inscrits un peu tard dans la liste des concurrents de l'agriculture, vont donner l'exemple d'un progrès marqué.

On n'entend plus dire "c'est impossible." Les plus entêtés se taisent au moins quand ils n'ont pas la bonne foi d'avouer que cette culture est avantageuse. La seule objection qui reste encore, est qu'elle coûte trop cher. En effet elle coûte beaucoup plus au collège, où tout se fait à prix d'argent, qu'elle ne coûterait à une famille directement intéressée à son succès. Une surveillance payée n'est jamais aussi efficace que celle exercée par le maître présent à tous les instants du jour au milieu de ses employés. Mais un cultivateur travaillant avec ses enfants n'a pas à souffrir de ces graves désavantages inhérents à la position de notre ferme. D'ailleurs, s'il ne peut cultiver ainsi 10 arpents, qu'il n'en cultive que deux ou trois. Il est toujours sûr d'être amplement payé, s'il donne à cette culture les soins convenables.

En disant plus haut que le collège aurait besoin de quelques nouveaux secours pour remplir toutes les promesses de son programme, je serais fâché de laisser croire un instant que cet argent s'appliquera aux travaux ordinaires de culture, je dois répéter ici ce qui a

été dit dans notre prospectus. “ Les subsides accordés à une Institution agricole doivent être appliqués à l’enseignement, à quelque frais extraordinaire de premier établissement “ si l’on veut, et à des expériences nouvelles, mais nullement aux travaux ordinaires de “ culture; car celle-ci quand elle est bonne doit toujours payer au moins ses frais.”

Pour compléter cet exposé de la situation de la ferme, il me reste à parler des constructions, du bétail, des améliorations foncières et de la comptabilité, pour dire ce qui est fait, et ce qui reste encore à faire. Le rapport de l’école viendra en dernier lieu.

### *Constructions.*

Les bâtiments de la ferme consistent dans une grange avec étables, une cave à légumes, avec fenil au-dessus, pouvant contenir 150 charges de foin, l’ancienne et la nouvelle porcherie, une fontaine, une laiterie et deux maisons pour les employés de la culture et autres.

*Etables.*—La grange avec étable a 120 pieds de long sur 30 pieds de large. Elle a vue sur la cour et la ferme du côté du midi. Elle est munie d’un auvent (prolongement du toit) assez large pour abriter les animaux, une partie du fumier, le manège d’une machine à battre, etc. L’étable est trop basse et mal divisée. Construite il y a assez longtemps, elle est restée étrangère aux améliorations introduites depuis quelques années dans les constructions de même genre dans les pays où l’agriculture est un peu avancée. Tout est à refaire. Avec une nouvelle distribution les animaux auraient plus d’air, pourraient être plus facilement tenus dans un état convenable de propreté, ayant moins de facilité pour se coucher dans leur fumier. Pas une goutte d’urine ne serait perdue. Le fumier serait enlevé plus aisément, et les rations distribuées avec plus de facilité, d’ordre et d’économie. Ces travaux demandent des avances que le collège ne peut pas faire à présent.

Une autre construction de 77 pds. sur trente, contiguë à celle-ci, sert à la fois de cave à légumes pour l’hiver, et de magasin de fourrages. Les légumes occupent le bas. L’intérieur est recouvert d’un double lambris posé sur les poteaux de la charpente. Le vide est rempli de tan bien foulé. Cela suffit pour empêcher la gelée. Cette cave peut contenir huit mille minots. Le haut est destiné aux fourrages. Une élévation de terrain, à l’une de ses extrémités, permet aux voitures d’y entrer chargées, avec la plus grande facilité. Cette disposition économise beaucoup la main d’œuvre pour les déchargements. C’est par là aussi que l’on introduit les racines dans la cave. Elle a été faite en 1858 pour répondre aux besoins nouveaux du système de culture que l’on voulait alors introduire. Elle a coûté \$525.30.

La cour de la ferme forme un parallélogramme dont les deux grands côtés sont formés par la façade des étables que l’on vient de voir, et par l’une des ailes de la nouvelle porcherie. Les deux autres sont formés par l’autre aile de la même construction, et par une haute clôture en planches. Ainsi, cette cour se trouve abritée de tous côtés, et les animaux entièrement soustraits à la vue des passants.

*Porcherie.*—L’ancienne porcherie éloignée de la grange de quelques centaines de pieds était trop petite, puisqu’elle pouvait à peine contenir une quinzaine de porcs à l’engrais. Voulant donner plus d’extension à cette partie importante de la production animale, non seulement pour l’engraissement du lard nécessaire à la consommation journalière du Collège, mais encore pour la propagation des meilleures races, la Corporation en a fait construire une autre plus grande, et plus à proximité des étables, et de la cave à racines avec laquelle elle peut devenir en communication. Pa là le service se trouve centralisé et la surveillance est plus facile. Un seul homme peut avoir soin d’une centaine de porcs à la fois.

Avant d’entrer dans les détails de cette construction, Votre Excellence voudra bien me permettre de donner les raisons qui m’ont engagé à conseiller à la Corporation de la faire aussi grande.

1. La consommation du lard au Collège dépasse tous les ans 15 mille livres qui coûtent plus de \$1200 à 8 ou 9 centins la livre. C’est donc un marché toujours ouvert.

2. Les produits abondants de la nouvelle culture, en racines surtout, fournissent une nourriture plus économique pour l’élevage et l’engraissement des porcs, que le grain qu’on leur donne souvent en abondance.

3. Il est certain que par le choix seul de la race, avec une disposition convenable du local, on peut économiser beaucoup sur le temps de l’engraissement et la quantité de nour-

riture à donner. Nous en avons eu la preuve ici l'automne dernier, dans un superbe Suffolk engraisé en moins de temps et de nourriture, que d'autres porcs de race commune, engraisés à côté de lui avec les mêmes soins.

4. Le lard engraisé avec du grain, comme cela se pratique généralement, ne peut jamais se vendre au prix qu'il coûte. Il y a donc perte réelle pour le producteur.

5. Il est constant que la race canadienne est une race dégénérée et peu propre à l'engraissement. Elle doit être éliminée pour faire place aux races anglaises qui sont infiniment préférables. Celles-ci sont admises en France dans presque toutes les bonnes fermes, même celles du gouvernement et des écoles d'agriculture. Elles y sont largement primées dans tous les concours. Ces faits prouvent leur incontestable supériorité. Malheureusement, quand les croisements sont faits à l'aveugle, et que les soins ne sont pas judicieusement donnés, elle perd en fort peu de temps leurs meilleures qualités, précocité et facilité d'engraissement. Aussi pour les maintenir, est-on obligé de les renouveler souvent au moyen de reproducteurs choisis.

De tout cela il était naturel de conclure que l'engraissement des races choisies pourrait devenir une spéculation avantageuse à la ferme, en même temps que leur propagation dans les paroisses de notre voisinage, au moyen d'une porcherie bien montée, serait un grand service rendu à nos cultivateurs.

Notre porcherie est bâtie sur le plan des meilleures porcheries en France et en Angleterre, moins le luxe des détails de construction; elle se compose de deux ailes aboutissant à un bâtiment servant de cuisine, pour préparer les aliments des porcs. Ce bâtiment a 24 pieds sur 30. L'une des ailes destinée à l'engrais est de 82 pieds sur 24, l'autre destinée à l'élevage et à un poulailler a 93 pieds, celle-ci touche à son autre extrémité à un bâtiment en tout semblable à celui du milieu pour la symétrie de la façade. On voudrait y établir une fromagerie quand la ferme sera plus considérable. Les mansardes serviraient de logement au vacher. La hauteur du quaré des ailes n'est que de 5 pieds, celle des deux pavillons des extrémités de la façade est de 11 pieds. Le toit des ailes est garni de cheminées de bois servant de ventilateurs. Toutes ces constructions forment un bel ensemble d'une parfaite régularité, séparant la cour de la ferme d'avec le jardin au Sud et à l'Est. Cette porcherie est dans de bonnes conditions d'hygiène, de situation, d'espace et de facilité de service. Les porcs y sont chaudement en hiver et assez fraîchement en été par les courants d'une bonne ventilation. Il n'y manque qu'une chose importante. On sait que le porc aime à se vautrer dans la boue. Une mare est donc une annexe nécessaire de toute bonne porcherie. Malheureusement le local destiné à la nôtre n'offre pas cet avantage. La cuisine ou chambre d'alimentation renferme un fourneau pour cuire les aliments solides, et deux réservoirs pour les liquides. On espère s'y procurer l'eau nécessaire au moyen d'une fontaine commencée l'année dernière. Les mansardes devront être occupées par le porcher. Par un chemin couvert, l'extrémité de l'une des ailes pourra communiquer avec le magasin de paille et la cave aux plantes-racines. Chaque aile est garnie de deux rangées de loges séparées par une longue allée aboutissant à la cuisine. Cette disposition facilite beaucoup la distribution de la nourriture, soit pour l'engrais, soit pour l'élevage. A côté de la petite-porte de chaque loge se trouve un auge en fer demi-cylindrique d'après le modèle Crockill. Au-dessus de l'auge est un volet. Lorsqu'on veut donner de la nourriture ou nettoyer l'auge, on pousse le volet contre les porcs, et il y est maintenu par un verrou; au contraire, lorsque l'auge est pleine on ramène le volet en avant, il y reste fixé par le même verrou au moyen d'une échancrure dans laquelle il tombe. Alors le porc mangé à l'aise et sans distraction. Ce volet est bombé en dedans pour donner plus d'espace à l'animal. Les auges sont de deux grandeurs; 3 pds. de long sur 15 pouces de large, et 8½ pouces de profondeur pour 2 porcs, lorsqu'on veut en mettre deux ensemble; et 18 pouces seulement de long pour un seul. (a)

Chaque porc d'engrais a sa loge, car un porc engraisse plus vite lorsqu'il est isolé que lorsqu'il mange à une auge commune. Chaque loge offre juste l'espace nécessaire, 6 pds. sur 8 pds. pour que le porc puisse s'y coucher commodément, sans pouvoir y prendre trop d'exercice. Il n'y a point de cour pour prendre l'air comme les porcs d'élevage. Pour ceux-ci l'exercice et le grand air sont des conditions essentielles de santé et d'amélioration, ou du moins du maintien de race. Aussi les loges des truies portières sont-elles plus gran-

(a) Messrs. Marcotte et Cie., de Québec peuvent en fondre pour 18s. le quintal. Les auges de 3 pieds pèsent 100 1/3 livres—Ils prennent la vieille fonte pour 4s. le quintal.

des, 8 pds. sur 8½ pds. Chacune a sa cour attenante. Les porcs hivernants sont seuls en commun. Comme toutes les loges n'étaient pas prêtes au temps de l'engrais l'automne dernier, nous avons été obligés de mettre les porcs deux par deux. Il en est résulté plusieurs inconvénients, provenant soit de l'incompatibilité d'humeur, soit de la malpropreté inévitable dans un si petit espace. Un second lambris a été mis en dedans sur les poteaux de la charpente. L'espace entre les deux est plein de tan. Cela suffit pour maintenir une bonne température dans les plus grands froids. Nos porcs n'ont pas souffert.

Au rez-de-chaussée du bâtiment de service, au coin N. E., arrivent toutes les urines et les fumiers, au moyen d'un petit canal passant au fond de chaque loge dans toute la longueur des deux ailes, chaque côté, avec une pente suffisante. Avec quelques coups de pelle le fumier est aisément conduit à l'ouverture de la cave. Les liquides y vont d'eux-mêmes. Le plancher des loges a une pente suffisante pour l'écoulement des urines. Comme chaque aile est très longue, et que la pente des canaux exigeait un abaissement assez considérable, on aurait mieux fait de leur donner trois ouvertures de décharge dans la cave, au lieu d'une seule. Avec cela quelques pouces d'enfoncement au-dessous du pavé auraient suffi. On a remarqué que, dans les loges où le canal est peu profond, les porcs se plaisaient à y déposer leur fumier, le reste de la loge restant propre. Une chose essentielle manque encore au réservoir de tous ces fumiers, c'est un fond imperméable pour retenir les urines qui s'absorbent en grande partie dans le sol léger de la cave, et dont on pourrait tirer un si bon parti. Des raisons d'économie, mal entendues peut-être, ont empêché de faire cet ouvrage. Cette cave est assez haute pour enlever les fumiers, ou apporter la matière des composts. Cette construction a coûté \$1284 33. Cette dépense est-elle sage et conforme aux principes d'une saine économie dont une ferme modèle doit donner l'exemple? C'est une question qui ne peut trouver sa solution que dans les résultats généraux; car il serait difficile d'apprécier isolément un fait qui se lie intimement à l'ensemble d'un système dont toutes les parties sont en quelque sorte solidaires.

Comme dans l'établissement d'une porcherie, la question de la cuisson des aliments est de la plus haute importance, je prie Votre Excellence de vouloir bien me permettre une petite digression sur la théorie, et sur l'application pratique d'un nouveau mode recommandable sous tous les rapports, quoique l'essai n'ait pas encore bien répondu à notre attente pour la vraie raison que nous allons voir.

La question des avantages de la cuisson à la vapeur longtemps débattue, comme toute question nouvelle, paraît aujourd'hui bien décidée. En Angleterre comme en France et en Belgique, un grand nombre d'agriculteurs ont ce mode de cuire les aliments de leur bétail, pour l'engraissement surtout; et ils s'en trouvent très-bien au point de vue hygiénique et économique. Comme économie, la science démontre que la cuisson à la vapeur est cinq fois et demie plus courte que la cuisson à l'eau, lorsqu'elle se fait dans de bonnes conditions, c'est-à-dire sans déperdition de chaleur, avec un feu bien entretenu et un bon appareil. Les aliments modifiés physiquement et chimiquement profitent plus à la nutrition, étant devenus plus assimilables. W. Sordier, auteur d'un ouvrage estimé, — *Le matériel agricole* — fondé sur les démonstrations de la chimie, dit que le principe *narcotico-acre* des patates se trouve détruit; toutes les vésicules sont rupturées et servent à la nutrition. On évite ainsi la propagation de certaines odeurs dans les produits de quelques animaux; par exemple le lait des vaches faisant usage de certains aliments dont le goût se communique jusqu'au beurre. Les fourrages secs ne se trouvent pas moins bien d'une pareille opération; car il est prouvé que 16 lbs. de pain cuit en valent 24 de cru. Au point de vue de l'hygiène, dit le même auteur, on ne saurait trop conseiller ce mode d'alimentation qui active les digestions, augmente la production du chyle, et évite beaucoup de maladies en ne fatiguant jamais le tube intestinal.

Parmi les nombreux appareils pour cuire à la vapeur, le plus recommandé est celui de Stanley avec quelques simplifications introduites en France. Il se compose d'un générateur à vapeur, d'une ou deux longues chaudières de tôle épaisse, pouvant basculer autour d'un axe horizontal pour en faciliter la vidange. L'appareil étant en marche la vapeur se dégage à droite ou à gauche, à volonté, dans les chaudières, par deux tubes munis de robinets à leur origine. Quand les légumes sont cuits, on les fait basculer pour en recueillir le contenu. Le nettoyage se fait en même temps de lui-même. Les deux chaudières permettent de cuire pour des animaux d'espèce différente, ou qui ne sont pas soumis au même

régime. La bouilloire est munie de deux robinets dont l'un sert à indiquer la hauteur de l'eau, et l'autre placé près du fond sert à la vider au besoin. Une petite pompe baignant dans un réservoir sert à la remplir. Chacune des deux chaudières contient 6 minots. Cet appareil est mobile. Il peut être facilement monté partout où l'on en a besoin. En 1853 il a remporté le prix au concours de Gloucester; en 1855 il a figuré à la Grande Exposition, et le Conservatoire des Arts et Métiers de Paris en a fait l'acquisition pour faire partie de ses collections. Prix 400 fr. chez E. Ganneron, à Paris. Transports, par paquebot à vapeur et autres frais, 200fr. Il y en a de moitié prix pour les petites exploitations. Tel est en peu de mots l'appareil simplifié de Stanley dont l'usage commence à se généraliser en France.

Malheureusement, tel n'était pas celui dont nous avons fait l'essai. La commande quoique faite d'après le catalogue du fabricant même, avec indication de la page où se trouvait le plan de la machine demandée, n'a pas été bien remplie. On nous a envoyé une vieille machine dont la pompe usée et vingt fois réparée, n'a pu servir que quelques semaines. Le foyer construit pour le chauffage au charbon est trop petit pour le chauffage au bois, mais pouvant être facilement détaché de la bouilloire, on peut le remplacer par un petit fourneau en briques qui coûterait peu de chose. Le fond des deux chaudières manque d'un robinet pour enlever l'eau qui s'y dépose en abondance pendant la cuisson. Le reste de la machine est très solide. Cet appareil, tel qu'il est, met autant de temps à cuire qu'un fourneau ordinaire. Les chaudières en fer pourraient être remplacées par des tonnes en bois fortement cerclées en fer. Elles auraient l'avantage de mieux conserver la chaleur.

Le principe étant connu il ne reste plus qu'à s'en servir avec intelligence. Dejà plusieurs agriculteurs canadiens ont essayé divers moyens très-économiques de faire l'application d'une méthode si parfaite. Un de mes amis me parlait hier d'un essai qui lui avait bien réussi, avec prière de le recommander. Sur un chaudron ordinaire plein de légumes, on place une boîte de bois de la grandeur de l'ouverture du chaudron, auquel elle tient lieu de couvercle. La hauteur est proportionnée à la capacité du chaudron lui-même. Le fond est troué pour le passage de la vapeur. Un petit tuyau de bois de quelques pouces de diamètre garni d'un grand nombre de petits trous la traverse verticalement dans le milieu, pour distribuer également la vapeur dans toute la masse. Cette boîte doit être tenue bien fermée. La vapeur qui s'y trouve concentrée cuit les légumes en peu de temps, sans nuire à la cuisson du contenu du chaudron.

Pour la cuisson ordinaire à l'eau, je puis recommander un fourneau portatif très économique par son prix, par le peu de bois qu'il consomme et par la promptitude de la cuisson. Nous nous en servons depuis trois ans. Ce n'est rien autre chose qu'un poêle commun, s'élargissant assez par le haut pour pouvoir contenir un chaudron ou grande marmite de la forme des chaudrons à potasse, mais très minces. De cette manière toute la surface extérieure du chaudron se trouve en contact immédiat avec le foyer. Il n'y a aucune déperdition de chaleur. Il y a par conséquent économie de combustible et de temps pour la cuisson, comparativement aux chaudrons placés au feu de cheminée, comme cela se fait malheureusement presque partout. Le nôtre contient 60 galls. Il coûte \$25 à Montréal. Il y en a de beaucoup plus petits pour \$10.

*Le bétail se compose comme suit :*

|  |   |
|--|---|
| <i>Chevaux</i> ,—dont 1 souvent employé au service du Collège. - - - - - | 5 |
| Jument poulinière - - - - -  | 1 |
| Pouliches de 21 mois à 33 mois - - - - -                                 | 3 |
| Poulins de 9 mois - - - - -  | 2 |

*Bêtes à cornes :*

|   |    |
|---|----|
| Vaches à lait, 1 Ayrshire, 2 Canad. et 7 Croisements divers mais bons | 10 |
| Taureaux, 1 Ayrshire, 43 mois, 1 même race mêlée, 24 mois - - - - -   | 2  |
| Boeufs de travail, grande race américaine - - - - -                   | 2  |
| Génisses en élève, de 12 à 35 mois - - - - -                          | 4  |
| Bouvillon, Ayrshire pur, 8½ mois - - - - -                            | 1  |

*Cochons :*

|    |   |   |
|----|---|---|
| 3  | Truies portières au-dessus de 2 ans, 2 Suffolk, 1 Chinoise                                | } 3 têtes<br>pour<br>une<br>de gros<br>bétail<br>11 |
| 2  | Verrats, 1 bonne race Anglaise mêlée, 1 croisé Chinois peu recommandable                  |   |
| 1  | Truie Winsor-chinois, 10 mois,  |   |
| 27 | Cochons hivernants de 10 à 12 mois, la plupart réservés à l'engrais de l'automne prochain |   |
| 33 |   | 41  |

En tout 41 têtes de gros bétail, ou une tête par 3 arp. 33 per. de terre labourable ou en prairie.

Ce ne serait pas trop dans un état plus avancé de culture ; mais dans son état actuel, notre exploitation ne pourrait pas nourrir suffisamment tout ce bétail, si elle ne devait pas s'agrandir de 46 arp. du meilleur sol possible dont nous venons de faire l'acquisition à quelques pas du Collège.

Les chevaux sont tous élèves de la ferme à l'exception d'une jument poulinière, moitié anglaise moitié canadienne, qui donne de très beaux produits, et de deux chevaux de trait qui ont remporté le prix à l'exposition de Québec l'automne dernier.

Le troupeau des bêtes à cornes compte deux Ayrshire purs, une vache et un taureau. La vache a été achetée l'été dernier du Col. Rhodes, qui a bien voulu la laisser au-dessous de sa valeur pour favoriser notre Ecole d'Agriculture, où elle peut servir de sujet d'étude comme un bon type de cette race. Elle a 12 ans. Elle provient des étables de Mr. W. Russell, de Renfrewshire en Ecosse d'où elle a été importée en 1853, par feu M. D. Gilmour, de Québec. Quelques semaines après son arrivée ici elle a donné un veau ayant pour père un bœuf de même race appartenant à M. West, de Ste. Foye. Ce veau est aujourd'hui en bon état.

Le taureau a été acheté de M. McL..., de Montréal, au printemps de 1858, à l'âge de 9 mois. Il provient d'une vache Ayrshire élevée par M. J. Logan, de Montréal, bien connu par l'excellent choix de ses races, et d'un taureau de même race importé par la Société d'Agriculture d'Hochelaga. De fins connaisseurs prétendent que ces deux animaux ont quelque mélange de sang étranger. La chose est absolument possible, quoique peu probable d'après les origines indiquées plus haut. Quoiqu'il en soit, ces messieurs nous permettront bien de compter un peu avec l'expérience. D'après des auteurs autorisés, "un animal est regardé pur sang quand il est éminemment propre à améliorer l'espèce, à transmettre généralement à ses descendants les caractères extérieurs et les facultés, la couleur, et les nuances diverses qui leur donnent un caractère spécial et les font reconnaître au milieu des individus appartenant à d'autres races." Or, les produits de notre *Fairby* sont tous remarquables. Nos meilleurs agriculteurs se les disputent. On offre maintenant jusqu'à \$8 pour de simples croisements de quelques jours. Il y a à peine quatre ans, les veaux des mêmes vaches se donnaient pour la valeur de leur peau. C'est un progrès que j'aime à constater en passant.

Les autres vaches, à l'exception de deux canadiennes, proviennent de croisements divers dont la souche est une bonne race anglaise provenant du troupeau de M. Patton, de St. Thomas, et introduite ici il y a une quinzaine d'années. Il y a de très bonnes laitières.

*Cochons.*—La race porcine n'est pas représentée ici comme elle mériterait de l'être. Il y a de bons sujets sans doute, mais pas en assez grand nombre.

Une jeune femelle de 10 mois environ, due à la bienveillance de M. Hor. N. Paton de la Pointe Lévis, est un croisement Winsor-Chinois remarquable.

Deux porcs de bonne race anglaise achetés à Montréal en 1858, ont laissé des descendants de valeur. Quelques uns croisés avec une race chinoise ont donné de bons produits ; d'autres croisés avec la petite race canadienne ont fait assez bien.

En 1858, M. Gibb de Québec voulut bien offrir deux cochons Chinois, mâle et femelle. La race chinoise pure, comme on sait, montre la plus grande disposition à engraisser. Mais



l'excès de cette qualité empêchant un bon développement fait que, pour cela même, elle n'est pas bonne à conserver pure, et ne doit servir qu'à des croisements. Aussi ces croisements nous ont-ils donné généralement de bons produits. Ils améliorent les races peu portées à l'engraissement. Les bonnes races anglaises n'ont pas besoin de ce secours. Cependant il ne paraît pas leur être nuisible.

*Moutons.*—Une maladie contagieuse, ayant quelque ressemblance avec la gale, nous a forcés l'automne dernier de détruire un petit troupeau de moutons qui promettait beaucoup. Cette maladie a résisté à tous les traitements imaginables. Elle a eu son origine dans deux béliers Cotswold importés d'Angleterre en 1858, par M. W. Betts, agent des Entrepreneurs du Grand Tronc, et par lui offerts à la ferme. On n'a pu trouver d'autre cause de cette maladie que la rigueur du climat. En été ils étaient bien. Ils ont donné plus de 12lbs de laine chacun. Ces animaux donnent beaucoup de viande, mais je ne puis rien dire de sa valeur.

#### *Améliorations foncières.*

En fait d'améliorations foncières, nos travaux ont consisté dans l'épierrement des champs de labour et du nouveau jardin, un essai de drainage et clôture de pierre.

*Mirage et épierrement.*—Le temps libre des employés de la ferme a été donné au mirage pendant les hivers de 1859 et 1860, dans le jardin destiné aux démonstrations de l'enseignement. Cette dépense a été de \$320. Outre cela, il a fallu faire sauter à la mine une très grande quantité de grosses roches qui rendaient la culture impossible en beaucoup d'endroits. Les débris de ces roches ont été mis en clôture le long du chemin de la montagne, ou sous les clôtures de la ligne, entre les piquets, pour diminuer le nombre des perches. Les pierres cassées à la mine sont préférables, pour la clôture, aux cailloux roulés répandus à la surface du sol, parce que leurs arêtes nombreuses et tranchantes servent mieux à la liaison. Il est bon de remarquer que dans le compte des frais de culture donné plus haut, l'épierrement se trouve compris. C'est à tort sans doute; mais il n'en a pas été tenu de compte séparé du reste des travaux. A l'avenir, une comptabilité plus minutieuse tiendra note de ces sortes de dépenses, sans les confondre avec les frais ordinaires de culture.

*Clôture de pierre.*—Celle du champ No. 4 le long du chemin de la Montagne a été faite en 1859. Cette clôture a 3 pds. 8 pces de haut, en diminuant d'épaisseur. Elle a été continuée l'été dernier sur les Nos. 5 et 6. Quelques jours d'ouvrage suffiront pour l'achever. Chacun de ces champs est d'un arpent de large. Pour que l'ouvrage soit durable, il faut un terrain bien solide où l'eau ne séjourne jamais. Toutes les pierres doivent être arrangées avec soin comme dans une maçonnerie au mortier. Aussi coûte-il un peu cher, environ \$28 par arpt. Mais, ainsi fait, il peut durer des siècles.

*Drainage.*—De toutes les améliorations foncières celle qui est la plus préconisée de nos jours et qui mérite le plus de l'être, est bien certainement le drainage. Ses bienfaits sont si évidents que personne ne peut les nier aujourd'hui sans se montrer l'ennemi de ses propres intérêts. Toutes les terres n'ont pas également besoin d'être drainées. La pièce qui pressait le plus, est la partie basse du nouveau jardin, contenant environ 1 arpent et quart. Malheureusement, le seul endroit offrant une différence de niveau suffisante pour l'écoulement des eaux du terrain drainé est à un peu plus de 7 arpents. C'est un petit ruisseau divisant en deux parties presque égales toute la partie sud de la ferme. Il a donc fallu ouvrir jusque là un fossé large et profond. Mais cet inconvénient a son avantage en ce que cette décharge servira au drainage qui devra être fait plus tard sur les deux champs voisins. Ce fossé a 5 pieds de profondeur, 5 pieds d'ouverture et 18 pieds au fond. A partir du chemin qu'il traverse en remontant à travers l'emplacement de A. P., les côtés sont garnis de pierres recouvertes de pièces de cèdre d'une bonne épaisseur, laissant pour le passage de l'eau une espace de 18 pouces sur 24; le tout recouvert d'une couche de terre de trois pieds. Cet ouvrage a été fait dans l'automne de 1859. Il a coûté \$140, représentant 200 journées d'ouvrage à 70 cts., prix payé aux journaliers à la fin d'octobre, la plus mauvaise saison pour ces sortes de travaux.

Le drainage proprement dit a été fait le printemps dernier. Au lieu de tuyaux, on a employé des petites pierres entassées au fond d'une tranchée étroite de 3½ pieds de profon-

deur. La pierre coûte beaucoup moins que les tuyaux quand on l'a sur les lieux comme ici, et elle a beaucoup moins d'inconvénients. Ce terrain était tellement humide qu'il a fallu le sillonner en tout sens pour l'assécher complètement. La longueur de tous ces drains réunis est de 12 arpents. Cet essai a parfaitement réussi. Il a coûté \$80. Ce petit champ a aussitôt donné 3 minots d'orge sur un simple labour sans fumier. Auparavant il ne produisait presque rien. Cultivé à l'avenir comme jardin potager, il rendra bien vite ce qu'il a coûté.

Il reste encore dans le même endroit plusieurs grosses roches à miner. C'eût été l'ouvrage des employés de la ferme cet hiver, mais des raisons d'économie n'ont pas permis de faire cette dépense.

Un autre terrain de 2 arpents 58 perches, voisin du précédent au N. E. de la route devrait aussi être drainé immédiatement. La plus grande partie n'a jamais vu la charrue. Il repose généralement sur un lit de roches. Situé au pied de la côte de l'Église, il reçoit l'eau de tout le terrain qui l'avoisine. De là au petit ruisseau dont il a été question plus haut, la différence du niveau n'est pas assez grande pour qu'il soit possible de l'assécher autrement que par le drainage. Un second exemple de ce mode d'assainissement un peu étendu, en cet endroit si fréquenté, serait une bonne leçon, et un encouragement pour les propriétaires de terrains placés dans les mêmes circonstances. C'est encore là une amélioration que le collégé est forcé d'ajourner.

### *Comptabilité.*

Les comptes tenus régulièrement sur une ferme, dit Scheidweiler, exercent sur le fermier un effet moral important, quelque petite que soit son exploitation. La seule idée qu'il doit écrire sur son livre tout ce qu'il fera, tient son attention ouverte sur tout ce qu'il y a à faire. L'habitude des écritures est le plus grand stimulant possible aux habitudes d'ordre, d'activité et de travail. Nous tâchons d'inculquer ces idées aux élèves de l'école. Les plus avancés ont commencé à tenir eux-mêmes le journal de tout ce qui se fait à la ferme, travail des employés, des chevaux et des bœufs, consommation et production de la vacherie et de la porcherie, tout est recueilli avec soin dans des tableaux dressés exprès. De temps à autre ces entrées sont portées au grand livre. Ces livres seront toujours ouverts à ceux qui voudront en prendre connaissance.

Le mode de comptabilité que nous suivons convient à un grand établissement qui veut faire des expériences et en rendre compte. Mais pour une petite exploitation dont le chef n'a besoin de se rendre compte qu'à lui-même, nous en avons un autre beaucoup plus simple, que tout cultivateur ayant un peu d'instruction peut tenir. C'est celui-là qui est enseigné aux élèves.

Comme ces diverses formules ne sont encore qu'à l'état d'épreuve, je m'abstiendrai d'en donner des modèles dans ce rapport. Je pourrais le faire une autre année si la chose pouvait servir à d'autres.

Jusqu'ici la comptabilité de la ferme a été très imparfaite. Elle se bornait à présenter un état des recettes et des dépenses, l'entrée et la sortie des produits en grains et animaux. C'était déjà beaucoup sans doute, mais pas assez pour donner une idée complète du véritable état des choses. En fait de comptes, la simplicité et la brièveté sont plutôt des défauts que des mérites. Une bonne comptabilité agricole doit être en quelque sorte historique, tenant note de tout ce qui peut intéresser le succès d'une spéculation agricole quelconque.

### *École.*

Pendant l'année échu le 31 Déc. 1860, huit élèves ont fréquenté l'école, un de Montréal, trois de Kamouraska, un de St.-Thomas, un de la Rivière-Ouelle, et deux de l'Islet. Il n'en reste aujourd'hui que trois, avec un quatrième de la Malbaie qui est entré au mois de janvier.

Cinq sont sortis pour diverses raisons : deux sont retournés dans leur famille pour aider leurs parents, un est entré dans l'enseignement primaire, les deux autres n'avaient aucun goût pour l'agriculture.

Il n'en est pas ainsi des quatre élèves d'aujourd'hui. Ils sont sérieux et paraissent être de bonnes vocations agricoles. L'un d'eux a fait un bon cours d'études classiques dans notre collège, un second a étudié deux ans à Québec, les deux autres sont arrivés avec une instruction primaire peu avancée malheureusement; mais à force d'application et de bonne volonté ils pourront du moins suppléer par la pratique qu'on les force de suivre, à ce que la théorie ne leur donnera qu'imparfaitement.

En restant à Ste.-Anne le temps fixé par le programme, nos élèves pourront recueillir les principales notions pratiques qui sont indispensables à un cultivateur. Les études scientifiques d'application sont alternées par des occupations pratiques. Ils sont employés dans la ferme comme des fils de cultivateurs le seraient dans leurs familles.

Les moyens matériels d'instruction se composent pour le moment, 1o. d'un bon choix de livres, cartes et tableaux sur toutes les branches de l'instruction agricole. 2o. des cultures, des bestiaux de la ferme, et des bâtiments divers consacrés à l'exploitation. 3o. d'un bon choix d'outils pour fabriquer les instruments aratoires de première nécessité, en attendant qu'une allocation plus forte permette d'ouvrir un atelier qui puisse "offrir aux cultivateurs des modèles d'instruments perfectionnés, et aux élèves des moyens d'appliquer les théories de construction." (Prospectus)

Le *Champ d'expériences* attend aussi le même secours pour s'ouvrir, de même que le jardin. L'établissement d'un jardin potager propre à toutes les démonstrations du jardinage, et à la culture des arbres fruitiers ne peut se faire sans quelques dépenses. Jusqu'ici il n'a pas été possible de faire autre chose que les travaux préparatoires; et ils ont été très coûteux. Le collège attache une grande importance à ce jardin. La culture des arbres fruitiers et le jardinage sont le complément d'une ferme destinée à devenir *modèle*.

|   |           |          |
|---|-----------|----------|
| L'allocation de 1860 a été de                   | - - - - - | \$604 00 |
| <i>Les dépenses de l'Ecole sont comme suit:</i> | - - - - - |          |
| Directeur, pension comprise,                    | - - - - - | \$200 00 |
| Professeur,                                     | - - - - - | 400 00   |
| Un Serviteur,                                   | - - - - - | 60 00    |
| Chauffage et éclairage,                         | - - - - - | 40 00    |
| Impression du Prospectus, français et anglais,  | - - - - - | 33 75    |
| Papeterie,                                      | - - - - - | 6 32     |

Le montant de la dépense est de \$740 07  
Moins reçu par l'allocation 604 12

Laissant à la charge du collège \$135 95

Le collège se trouve donc en dette de \$135,95 pour le soutien de cette école, malgré la réduction des dépenses à leur plus simple expression. Si l'allocation de cette année ne suffit pas pour couvrir ce déficit, et pour rassurer l'existence de l'école à l'avenir, la corporation sera dans la pénible nécessité de la fermer. Que Votre Excellence veuille bien me pardonner cette déclaration; je la fais à regret. Pour une œuvre qui n'entre pas directement dans le cercle de ses attributions, la corporation ne se croit pas obligée d'offrir plus que son bon vouloir et le faible concours de son dévouement.

Il serait inutile de faire remarquer à Votre Excellence que le petit nombre des élèves ne prouve rien contre l'institution nouvelle; il ne prouve qu'une seule chose, c'est que la nécessité de l'enseignement agricole pratique n'est pas encore assez généralement comprise. Cette indifférence ne surprendra pas ceux qui savent qu'en Europe, les premières écoles d'agriculture ont eu à lutter contre le même obstacle, et se seraient même brisées contre cet écueil, si le trésor public ne se fut libéralement ouvert pour payer la pension des élèves. C'est ce qui a lieu actuellement en plusieurs pays, principalement en France, où l'Etat paie la pension, le logement et l'instruction de plus de quinze cents élèves de 50 fermes-écoles, sans compter ceux des trois écoles impériales. Outre cela, chaque école a droit à 400 fr. comme prime d'encouragement en faveur de son meilleur élève. Ces 50 fermes-écoles absorbent ainsi une somme de \$131,250, soit \$2,625 chacune. De tels secours ont

fini par triompher de l'indifférence ; les écoles d'agriculture se sont remplies de jeunes gens qui vont chaque année porter au sein des populations rurales, d'où ils sortent, le goût de l'agriculture, avec la connaissance des procédés nouveaux qui en font une occupation sérieuse et lucrative.

Tant que l'Agriculture n'offrira pas à la jeunesse de nos campagnes les chances d'un avenir qui puisse flatter une légitime ambition, il ne faut pas s'attendre que l'enseignement agricole s'implantera ici de lui-même sans secours étranger. Les avantages qu'il offre aux jeunes gens destinés aux travaux des champs, ne sont pas encore assez évidents pour engager leurs familles à se passer de leurs services pendant deux ou trois ans, ni les porter eux-mêmes à suivre cette carrière.

Je prendrai donc, en terminant, la liberté de recommander à Votre Excellence, la création d'un certain nombre de bourses en faveur des jeunes gens qui voudraient profiter des avantages de l'enseignement professionnel de l'agriculture.

J'ose me flatter que ce rapport, malgré sa longueur, trouvera auprès de Votre Excellence un indulgent accueil. Le Gouvernement de Votre Excellence, j'en suis intimement convaincu, s'est trop vivement intéressé à la prospérité de ce pays, et a trop fait déjà pour le développement de ses inépuisables richesses, pour ne pas voir avec quelque satisfaction une institution naissante dévouée à la pratique et à l'enseignement du plus utile des arts, de celui qui seul garantit aux nations le bonheur et la vraie puissance.

Collège de Ste. Anne,  
le 3 mai 1861.

J'ai l'honneur d'être,

Milord,

De Votre Excellence,

le très humble et obéissant serviteur

F. PILOTE Ptre.

# RAPPORT

DU

BUREAU DES INSPECTEURS

D'ASILES, PRISONS, ETC.,

POUR L'ANNÉE

1860.



QUÉBEC:

IMPRIME POUR LES ENTREPRENEURS PAR HUNTER, ROSE ET CIE., RUE STE. URSULE.

1861.

## MATIÈRES.

---

### RAPPORT GENERAL.

Listes de visites.

Règlements généraux.

### RAPPORTS SPECIAUX DU—

Dr. Nelson.

Dr. Taché.

MM. Meredith et Langton.

M. Macdonell.

M. Langton.

M. Meredith.

### RAPPORTS ANNUELS DE—

L'hôpital de la marine

L'asile provincial des aliénés

De l'économiste

Asile de Beauport

Asile des aliénés de Malden

Pénitencier provincial

Aumônier catholique romain

Aumônier protestant

Du médecin

La matrone

De l'instituteur

Asile criminel des aliénés

Du constructeur

Etat abrégé des contrats

Bilan annuel

Etat abrégé de la propriété

Estimation de la somme requise

Prison de réforme, B. C

Du médecin

Aumônier catholique romain

Aumônier protestant

Estimation probable de l'octroi requis

Bilan annuel

Extrait—Estimation de la valeur du fonds

Extrait—Estimation de la valeur des réparations

Etat indiquant le montant exact qu'a coûté à la province, etc

Etat du produit

Prison de réforme, H. C.

Aumônier catholique romain

Aumônier protestant

Du médecin



BUREAU DES INSPECTEURS D'ASILES, PRISONS, ETC.,  
QUÉBEC, 11 avril 1861.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre, ci-inclus, pour la considération de Son Excellence le Gouverneur-Général, conformément aux dispositions du chapitre 110 des statuts refondus du Canada, le rapport du bureau des inspecteurs d'asiles, prisons, etc., pour l'année 1860.

L'annexe au rapport contient le rapport annuel pour l'année dernière, transmis au bureau en vertu de cet acte par les autorités des diverses institutions suivantes, savoir :—

1. Hôpital de la marine, Québec.
2. L'asile provincial des aliénés, Toronto.
3. L'asile des aliénés de Beauport, Québec.
4. L'asile des aliénés de Malden.
5. Le pénitencier provincial.
6. La prison de réforme pour le Haut-Canada.
7. La prison de réforme pour le Bas-Canada.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé,)

E. A. MEREDITH,

Inspecteur et secrétaire du bureau.

A l'honorable secrétaire provincial,  
etc., etc., etc.

## PREMIER RAPPORT ANNUEL

DU

## BUREAU DES INSPECTEURS

## D'ASILES PRISONS, ETC.,

1860.

A Son Excellence Sir EDMUND WALKER HEAD, Gouverneur Général des Provinces Britanniques de l'Amérique du Nord, etc., etc.

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Recevoir le présent rapport des Inspecteurs d'Asiles, Prisons, etc., etc.

## I.

Dans son RAPPORT PRÉLIMINAIRE, le Bureau des Inspecteurs faisait l'exposé des devoirs qui lui sont imposés et donnait, en gros, un aperçu des principes et de la méthode qu'il se proposait d'adopter dans l'accomplissement de ces devoirs.

Comme tous les documents qui émanent de ce Bureau ne forment que les parties d'un tout, qu'il soit permis d'insister sur l'importance qu'il y a de n'examiner ce rapport qu'en regard du RAPPORT PRÉLIMINAIRE, qui en est comme l'entrée en matière.

Les travaux du Bureau des Inspecteurs se partagent, dans un sens, en deux catégories; la première peut se dire d'*Inspection*, la seconde d'*administration*. Le corps principal de ce rapport, contiendra surtout le compte-rendu des travaux de la seconde catégorie: on trouvera dans les *rapports particuliers* des Inspecteurs, qui forment le complément nécessaire de ce document, les choses qui ont surtout trait à la première.



II.

TABLEAU I.

RENSEIGNEMENTS relatifs aux institutions exclusivement soutenues par l'Etat, ou en vertu de lois spéciales.

INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE.

| NOMS DES INSTITUTIONS.                       | Patients res- |     | Admissions |    | Total du No.   |     | Déchargés. |         | Morts.   |          | Nombre en |          | No. restant à |   | Total des dé- |    | Payé par l'état |                 | Total du coût   |                 | Coût à l'état de |                |
|--|---------------|-----|------------|----|----------------|-----|------------|---------|----------|----------|-----------|----------|---------------|---|---------------|----|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|----------------|
|  | tant en 1859. | 1   | en 1860.   | 2  | de prisonniers | 3   | en 1860.   | 4       | 5        | 6        | la fin de | l'année. | 8             | 9 | 10            | 11 | chiffres ronds. | chiffres ronds. | des prisonniers | ou patients par | chaque patient   | ou prisonnier. |
| Asile provincial des aliénés, Toronto .....  | 380           | 185 | 709        | 69 | 36             | 413 | \$71500    | \$69000 | \$153 43 | \$149 35 |           |          |               |   |               |    |                 |                 |                 |                 |                  |                |
| Succursale dite de l'université .....        | 144           | 45  | 709        | 6  | 4              | 179 | 24000      | 24000   | 130 43   | 130 43   |           |          |               |   |               |    |                 |                 |                 |                 |                  |                |
| Succursale du Fort Malden .....              | 409           | 106 | 515        | 39 | 50             | 426 | 60000      | 60000   | *        | 127 89   |           |          |               |   |               |    |                 |                 |                 |                 |                  |                |
| Asile de Beaufort .....                      | 22            | 828 | 108        | 12 | 8              | 38  | 14250      | 13877   | 16 76    | 16 32    |           |          |               |   |               |    |                 |                 |                 |                 |                  |                |
| Asile de Rockwood .....                      | 9             | 92  | 850        | 82 | 10             | 0   | 8660       | 8660    | 94 13    | 94 13    |           |          |               |   |               |    |                 |                 |                 |                 |                  |                |
| Hôpital de marine, Québec .....              |               |     | 92         | 82 | 10             | 0   |            |         |          |          |           |          |               |   |               |    |                 |                 |                 |                 |                  |                |
| Hôpital de la Quarantaine, Grosse-Isle ..... |               |     | 92         | 82 | 10             | 0   |            |         |          |          |           |          |               |   |               |    |                 |                 |                 |                 |                  |                |

INSTITUTIONS PÉNALES.

|  |     |     |      |     |    |     |          |         |           |          |
|--|-----|-----|------|-----|----|-----|----------|---------|-----------|----------|
| Pénitencier provincial de Kingston .....   | 733 | 230 | 1039 | 255 | 20 | 803 | \$108009 | \$61000 | \$ 134 49 | \$ 75 96 |
| Prison de Réforme de Pénanceconchine ..... | 40  | 40  | 80   | 9   | 1  | 80  | 15600    | 15000   | 195 00    | 187 50   |
| do L'Isle aux Noix .....                   | 51  | 21  | 72   | 29  | 0  | 48  | 12500    | 12000   | 251 02    | 245 00   |

REMARQUES.—Indépendamment des remarques contenues dans le rapport préliminaire, il est bon de faire observer que les calculs relatifs aux dépenses faites pour chaque patient ne sont donnés que d'une manière approximative.

\* Relativement à l'asile de Beaufort, la moyenne a été calculée sur le nombre moyen, de même que pour les autres institutions ; mais l'on doit faire observer que les aliénés entretenus par l'état paient \$2.75 par semaine, ce qui fait une moyenne de \$143 par année.

TABLEAU résumé des principaux renseignements statistiques contenus dans les réponses de MM. les Shérifs aux questions posées par le Bureau des Inspecteurs.

|                                 |   | PRISONNIERS DE 1860. |         |                       |         | No. total des prisonniers en 1860. | Plus grand nombre enfermé à la fois. | No. de récidives connues pour 1860. | Nombre d'évasions durant l'année 1860. | No. d'aliénés reçus en prison durant l'année 1860. | Nombre de prisonniers devenus aliénés dans l'année 1860. | Nombre de suicides connus en prison durant l'année 1860. | Nombre de morts dans l'année 1860. | Nombre de prisonniers d'un premier emprisonnement. | Produit du travail des prisonniers. | Dépense de la prison dans l'année 1860. |
|---------------------------------|---|----------------------|---------|-----------------------|---------|------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|--|--|--|--|------------------------------------|--|-------------------------------------|---|
| Nom de la prison.               | Nom du comté pour le Haut-Canada et du district pour le Bas-Canada. | Au-dessus de 16 ans. |         | Au-dessous de 16 ans. |         |                                    |                                      |                                     |  |  |  |  |                                    |  |                                     |   |
|                                 |   | Hommes               | Femmes. | Garçons.              | Filles. |                                    |                                      |                                     |  |  |  |  |                                    |  |                                     |   |
|                                 |   | 1                    | 2       | 3                     | 4       | 5                                  | 6                                    | 7                                   | 8                                      | 9  | 10   | 11   | 12                                 | 13   | 14                                  | 15                                      |
| Brantford.....                  | Brant.....  | 151                  | 49      | 17                    | 4       | 221                                | 33                                   | 73                                  |  | 7  |  |  |                                    | 148  |                                     | 3099                                    |
| Outaouais.....                  | Carleton.....   | 251                  | 110     | 6                     | 2       | 369                                | 31                                   | 150                                 |  | 5  |  |  |                                    | 219  |                                     | 2471                                    |
| Saint Thomas.....               | Elgin.....  | 32                   | 3       | 1                     | 1       | 37                                 | 11                                   | 8                                   |  |  |  |  |                                    | 29   | 100                                 | 2000                                    |
| Sandwich.....                   | Essex.....  | 118                  | 23      | 5                     |         | 146                                | 23                                   |                                     |  | 3  |  |  |                                    | 145  |                                     | 713                                     |
| Kingston.....                   | Frontenac, Lennox et Addington.....                                 | 226                  | 189     | 1                     | 1       | 417                                | 54                                   | 341                                 |  | 1  |  |  |                                    | 76   |                                     | 4047                                    |
| Owen Sound.....                 | Grey.....   | 50                   | 2       | 2                     |         | 54                                 | 10                                   | 9                                   |  | 2  |  |  |                                    | 45   |                                     | *1200                                   |
| Cayuga.....                     | Haldimand.....  | 74                   | 15      | 3                     |         | 92                                 | 24                                   | 27                                  |  | 2  |  |  |                                    | 65   |                                     | 2040                                    |
| Milton.....                     | Halton.....   | 43                   | 2       | 3                     |         | 48                                 | 13                                   | 5                                   |  | 3  |  |  |                                    | 43   |                                     | 1000                                    |
| Belleville.....                 | Hastings.....   | 45                   | 29      | 7                     |         | 81                                 | 19                                   | 36                                  |  | 2  |  |  |                                    | 45   |                                     | *1200                                   |
| Goderich.....                   | Huron et Bruce.....   | 111                  | 7       | 2                     |         | 120                                | 26                                   | 15                                  |  | 6  |  |  |                                    | 105  | 131                                 | 1920                                    |
| Chatham.....                    | Kent.....   | 86                   | 11      | 2                     |         | 99                                 | 24                                   | 7                                   |  | 5  |  |  |                                    | 92   |                                     | 1289                                    |
| Sarnia.....                     | Lambton.....  | 55                   |         | 4                     |         | 59                                 | 15                                   | 15                                  |  | 6  |  |  |                                    | 64   |                                     | 1366                                    |
| Perth.....                      | Lanark et Renfrew.....  | 81                   | 10      |                       |         | 91                                 | 19                                   | 27                                  |  | 7  |  |  |                                    | 64   |                                     | 1600                                    |
| Brockville.....                 | Leeds et Grenville.....   | 198                  | 62      | 4                     | 2       | 266                                | 26                                   | 166                                 |  | 1  |  |  |                                    | 100  |                                     | 2869                                    |
| Niagara.....                    | Lincoln.....  | 48                   | 17      | 6                     | 1       | 72                                 | 19                                   | 5                                   |  | 3  |  |  | 2                                  | 67   |                                     | *1500                                   |
| London.....                     | Middlesex.....  | 221                  | 38      | 20                    | 8       | 287                                | 36                                   | 82                                  |  | 2  |  |  |                                    | 205  |                                     | ***\$377                                |
| Simcoe.....                     | Norfolk.....  | 69                   | 4       | 6                     | 3       | 82                                 | 15                                   | 29                                  |  | 2  |  |  |                                    | 1  |                                     | 2000                                    |
| Cobourg.....                    | Northumberland et Durham.....                                       | 102                  | 70      | 2                     |         | 174                                | 25                                   | 113                                 |  | 4  |  |  |                                    | 61   |                                     | 1976                                    |
| Whitby.....                     | Ontario.....  | 74                   | 42      | 1                     |         | 117                                | 14                                   | 39                                  |  | 4  |  |  |                                    | 78   |                                     | 1950                                    |
| Woodstock.....                  | Oxford.....   | 76                   | 15      | 7                     | 2       | 100                                | 34                                   | 35                                  |  | 5  |  |  |                                    | 65   |                                     | 3200                                    |
| Stratford.....                  | Perth.....  | 44                   | 4       | 7                     |         | 55                                 | 9                                    | 2                                   |  | 4  |  |  |                                    | 53   |                                     | *1300                                   |
| Peterborough.....               | Peterborough et Victoria.....                                       | 48                   | 6       | 5                     |         | 59                                 | 7                                    | 12                                  |  | 2  |  |  |                                    | 47   |                                     | 864                                     |
| L'Original.....                 | Prescott et Russell.....  | 14                   | 3       | 1                     |         | 18                                 | 5                                    |                                     |  | 2  |  |  |                                    | 18   |                                     | 522                                     |
| Pictou.....                     | Prince Edouard.....   | 68                   | 2       | 3                     |         | 73                                 | 6                                    | 30                                  |  | 1  |  |  |                                    | 43   |                                     | 742                                     |
| Barrie.....                     | Simcoe.....   | 109                  | 12      | 4                     |         | 125                                | 23                                   | 31                                  |  | 1  |  |  |                                    | 94   |                                     | 2552                                    |
| Cornwall.....                   | Stormont, Dundas et Glengarry.....                                  | 40                   | 2       |                       | 1       | 43                                 | 13                                   |                                     |  | 2  |  |  |                                    | 43   |                                     | 984                                     |
| Berlin.....                     | Waterloo.....   | 23                   | 1       | 3                     | 1       | 28                                 | 14                                   | 10                                  |  | 1  |  | 1  |                                    | 1  |                                     | 1365                                    |
| Welland.....                    | Welland.....  | 51                   | 5       | 4                     |         | 60                                 | 16                                   | 18                                  |  | 2  |  |  |                                    | 42   |                                     | 1544                                    |
| Guelph.....                     | Wellington.....   | 108                  | 8       |                       | 1       | 117                                | 21                                   | 5                                   |  | 5  |  |  |                                    | 112  |                                     | 1392                                    |
| Hamilton.....                   | Wentworth.....  | 453                  | 274     | 48                    | 31      | 806                                | 94                                   | 564                                 |  | 3  |  |  |                                    | 1  | 242                                 | *9484                                   |
| Toronto.....                    | York et Peel.....   | 915                  | 984     | 114                   | 41      | 2054                               | 195                                  | 222                                 |  | 1  |  |  |                                    | 1832   |                                     | 15408                                   |
| Totaux pour le Haut-Canada..... |   | 3984                 | 1999    | 288                   | 99      | 6370                               | 873                                  | 2066                                |  | 26   | 112  | 1  | 7                                  | 4184   | 231                                 | 78604                                   |

|                                |   | BAS CANADA.          |         |                       |         | No. total des prisonniers en 1860. | Plus grand nombre enfermé à la fois. | No. de récidives connues pour 1860. | Nombre d'évasions durant l'année 1860. | No. d'aliénés reçus en prison durant l'année 1860. | Nombre de prisonniers devenus aliénés dans l'année 1860. | Nombre de suicides connus en prison durant l'année 1860. | Nombre de morts dans l'année 1860. | Nombre de prisonniers d'un premier emprisonnement. | Produit du travail des prisonniers. | Dépense de la prison dans l'année 1860. |       |
|--------------------------------|---|----------------------|---------|-----------------------|---------|------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|--|--|--|--|------------------------------------|--|-------------------------------------|---|-------|
| Nom de la prison.              | Nom du comté pour le Haut-Canada et du district pour le Bas-Canada. | Au-dessus de 16 ans. |         | Au-dessous de 16 ans. |         |                                    |                                      |                                     |  |  |  |  |                                    |  |                                     |   |       |
|                                |   | Hommes               | Femmes. | Garçons.              | Filles. |                                    |                                      |                                     |  |  |  |  |                                    |  |                                     |   |       |
|                                |   | 1                    | 2       | 3                     | 4       | 5                                  | 6                                    | 7                                   | 8                                      | 9  | 10   | 11   | 12                                 | 13   | 14                                  | 15                                      |       |
| New Carlisle.....              | District de Gaspé, comté de Bonaventure.....                        | 2                    | 1       | 1                     | 1       | 5                                  | 2                                    |                                     |  |  |  |  |                                    | 5  |                                     | 80                                      |       |
| Percé.....                     | Gaspé.....  | 5                    |         |                       |         | 5                                  | 1                                    | 1                                   |  | 1  |  |  |                                    | 4  |                                     | 652                                     |       |
| Kamouraska.....                | Kamouraska.....   | 30                   | 4       |                       |         | 34                                 | 12                                   |                                     |  |  |  |  |                                    | 34   |                                     | 1784                                    |       |
| Montréal.....                  | Montréal.....   | 1736                 | 1104    | 127                   | 31      | 2998                               | 306                                  | 2007                                |  | 47   |  |  | 8                                  | 991  | 1174                                | 21356                                   |       |
| Aylmer.....                    | Outaouais.....  | 16                   | 2       |                       |         | 18                                 | 5                                    |                                     |  | 1  |  |  |                                    | 18   |                                     | 1215                                    |       |
| Québec.....                    | Québec.....   | 867                  | 606     | 96                    | 22      | 1591                               | 179                                  | 972                                 |  | 25   |  | 1  | 6                                  | 619  | 3137                                | 12867                                   |       |
| Sherbrooke.....                | Saint François.....   | 89                   | 5       | 7                     | 5       | 106                                | 23                                   | 4                                   |  | 2  |  |  |                                    | 102  | 60                                  | 4432                                    |       |
| Trois-Rivières.....            | Trois-Rivières.....   | 125                  | 11      | 5                     |         | 141                                | 27                                   | 53                                  |  | 4  |  |  |                                    | 83   |                                     | 1778                                    |       |
| Totaux pour le Bas-Canada..... |   | 2870                 | 1733    | 236                   | 59      | 4898                               | 555                                  | 3037                                |  | 1  | 80   |  | 1                                  | 14   | 1861                                | 4371                                    | 44264 |
| TOTAUX POUR LE CANADA.....     |   | 6854                 | 3732    | 524                   | 158     | 11268                              | 1428                                 | 5103                                |  | 27   | 192  | 1  | 2                                  | 6045   | 4602                                | 122868                                  |       |

\* Ces chiffres sont empruntés au tableau de l'an dernier, pour suppléer au défaut des renseignements demandés.

\*\* Dans ce chiffre est comprise une exécution.

\*\*\* Une note ajoutée aux renseignements des autorités de London, établit que sur le chiffre de \$3377, \$2061 ont été payées par le gouvernement.

## CONDAMNÉS REÇUS AU PENITENCIER PROVINCIAL.

| ANNEES.          | 1856. | 1857. | 1858. | 1859. | 1860. |
|------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Haut-Canada..... | 194   | 179   | 238   | 226   | 167   |
| Bas-Canada.....  | 80    | 49    | 67    | 30    | 63    |
| Totaux.....      | 274   | 228   | 305   | 256   | 230   |

## CONDAMNÉS REÇUS AUX PRISONS DE REFORME.

| ANNEES.          | 1859. | 1860. |
|------------------|-------|-------|
| Haut-Canada..... | 44    | 40    |
| Bas-Canada.....  | 22    | 21    |
| Totaux.....      | 66    | 61    |

Avant d'entrer dans les détails relatifs aux diverses institutions, il paraît utile de continuer la publication des tableaux de statistique générale comparée, commencée dans le *Rapport Préliminaire*. Des tableaux de ce genre, qui réduisent les renseignements sur chaque établissement à leur plus simple expression, continués d'année en année, acquèrent une importance qui croît avec le temps.

## II.

Le tableau premier, qui a trait aux institutions de bienfaisance, comparé à celui de l'an dernier (voir rapport préliminaire), accuse pour 1860 une augmentation de 110 malades sur l'année 1859, à l'Hôpital de la Marine de Québec, mais cette augmentation du nombre des malades s'accompagne d'une diminution de 2 sur le nombre de morts, réduisant la proportion des morts à 3.23 pour cent, déduction faite de 6 individus amenés mourants.

Le nombre des admissions à la Quarantaine de la Grosse Ile a été en 1860 exactement le même qu'en 1859, mais alors qu'il n'y avait pas eu de mort en 1859, on a compté 10 morts en 1860.

Le nombre total des aliénés, traités dans les asiles de Toronto, Malden et Rockwood, dans le Haut-Canada, a été de 817 pour l'année 1860, contre le nombre de 720 en 1859. Dans le nombre de 108 aliénés traités à Rockwood, on compte un petit nombre d'aliénés du Bas-Canada pris au Pénitencier Provincial.

Le nombre des aliénés traités à Beauport, le seul asile du Bas-Canada, a été de 515 en 1860, contre le nombre de 486 en 1859.

Les trois tableaux qui ont trait aux institutions pénales accusent les chiffres suivants, pour l'année 1860.

Le nombre des prisonniers d'un premier emprisonnement a été, comme on voit dans la 13<sup>e</sup> colonne, de 6045,—dont 4184 pour le H.-C. et 1861, pour le B.-C.

Nombre des incarcérations dans le Haut-Canada 6,370 $\frac{1}{2}$

do do do Bas-Canada 4,898.

De ce chiffre total on compte :

Femmes incarcérées dans le Haut-Canada 1,999

do do do Bas-Canada 1,733

Enfants des deux sexes dans le Haut-Canada 387.

do do do do Bas-Canada 295.

Il faut remarquer que ces chiffres comprennent le nombre total des *incarcérations* qui, en raison des récidives de l'année, est toujours plus grand que le nombre des *individus* ayant passé par les prisons. On doit remarquer encore que la colonne 7 donne le nombre des récidives et non des récidivistes.

Les autres chiffres des tableaux s'expliquent assez d'eux mêmes, et les Inspecteurs n'ont rien d'important à dire qui n'ait été mentionné dans les remarques consignées au *Rapport Préliminaire*, remarques qui restent vraies et le seront malheureusement jusqu'à ce qu'on ait réussi à organiser les *Prisons Centrales*, dont les Inspecteurs ont déjà parlé et dont il sera fait plusieurs fois mention dans la suite de ce même rapport.

### III.

Dans les lignes qui suivent les inspecteurs vont rendre compte de l'ensemble de leurs observations et de leurs travaux de l'année, en faisant mention spéciale de chaque institution à son tour.

Dans cette partie du Rapport on ne parlera que de ce qui a été constaté, fait ou sanctionné par le Bureau et seulement des opinions entretenues par la majorité des Inspecteurs, agissant en séance régulière : On trouvera dans le *Complément*, les Rapports Particuliers d'inspection et les remarques qui appartiennent à chaque Inspecteur individuellement.

#### INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE.

##### *Hôpital de la Quarantaine.*

Les statistiques des dernières années prouvent qu'heureusement l'immigration a été, durant cette période, à peu près exempte de maladies contagieuses. Cependant, l'an dernier (1860), on a reçu à la Grosse Ile un certain nombre de cas de variole maligne dont plusieurs malades sont morts.

Les Inspecteurs sont d'opinion qu'il importe de conserver cet établissement, malgré son apparente inutilité, qu'on déduit à tort du petit nombre de malades reçus depuis quelques années et des dépenses considérables qu'il a coûtées.

Une Quarantaine est faite pour les cas fortuits et les irruptions subites de maladies contagieuses ; c'est assez dire que les services rendus par de semblables établissements peuvent varier considérablement et du tout au tout d'une année à l'autre.

Quant à la dépense annuelle du maintien de cet établissement, elle a été de \$11,000, nombre rond, en 1859; elle a été réduite à 8,660 en 1860, et les Inspecteurs ne craignent pas d'affirmer qu'on peut faire descendre cette dépense à \$5,000; tout en maintenant l'établissement en état de suffire aux besoins d'années ordinaires et de pouvoir être mis, dans le cours d'une semaine, au niveau des exigences de toute éventualité extraordinaire.

En décomposant le chiffre de la dépense de l'année 1860, on a :

|  |       |           |
|--|-------|-----------|
| Pour la garde de l'établissement l'hiver | - - - | \$ 789 20 |
| Pour salaires des officiers et employés  | - - - | 6142 42   |
| Pour dépenses d'hôpital                  | - - - | 272 07    |
| Pour charoyages                          | - - - | 184 00    |
| Pour divers item                         | - - - | 88 91     |
| Pour le service d'un bateau à vapeur     | - - - | 1187 88   |

---

\$8664 88

Sans entrer dans de minutieux détails sur ces divers item les Inspecteurs feront remarquer : 1° Que le premier item devra être, non seulement maintenu, mais doublé, si on abandonne l'institution, parce qu'on ne peut pas laisser sans gardiens des propriétés qui ont coûté environ \$200,000; 2° Que dans le second item sont compris les salaires d'un com-

mandant et de deux médecins; or il est évident qu'un commandant est de trop et qu'un seul médecin peut suffire; 3° Qu'il n'y a nul besoin du service régulier d'un bateau à vapeur; l'établissement a et doit avoir ses bateaux à voiles et ses bateliers; or ces moyens de transport qui suffisent aux besoins des populations des Isles aux Coudres et aux Grues, par exemple, peuvent bien suffire à la Quarantaine, en temps ordinaires; puis il n'y a environ que cinq milles à traverser, pour atteindre le chemin de fer du Grand Tronc à Saint Thomas.

Ces quelques remarques font voir clairement qu'il est facile de réduire le coût annuel du maintien de la Quarantaine à une somme qui resterait en deçà de \$5,000.

#### HOPITAL DE LA MARINE.

Le rapport de MM. les syndics de l'Hôpital de la Marine à Québec, fait mention du fait qu'en dehors du nombre de malades reçus dans l'hôpital et inscrit dans un des tableaux statistiques qui précèdent, on a traité 467 malades externes; ce qui porte le nombre total des malades soignés au chiffre de 1317.

Ce même rapport constate un décroissement graduel de la mortalité et des dépenses proportionnelles, pendant la période des trois dernières années.

Les syndics font ressortir la nécessité qu'il y a de laisser à l'administration de l'hôpital la propriété et la gestion des terrains environnants, que la Corporation de la Cité voudrait acquérir. Les inspecteurs se joignent cordialement à MM. les syndics pour soutenir cette opinion. L'Hôpital de la Marine est situé sur un terrain bas et humide, les moyens artificiels de ventilation font défaut dans les constructions; il est donc essentiel de ne pas encourir les risques de voir l'hôpital entouré de constructions ou d'établissements qui puissent compromettre la seule ressource qui reste, en ce genre, celle d'une ventilation naturelle s'opérant par la libre circulation de l'air: extérieur, dans un vaste espace exempt de toutes obstructions et de toutes causes d'insalubrité.

A part des inconvénients qui naissent de la mauvaise disposition de certaines parties des édifices et surtout de la construction vicieuse des lieux d'aisance, les Inspecteurs n'ont rien trouvé à reprendre dans cet établissement qui fait honneur à tous ceux qui y ont une part dans le service médical et dans l'administration.

Les Inspecteurs croient devoir signaler les avantages qui résulteraient en faisant de ce Hôpital un Hôpital Général; résultat qui pourrait être obtenu au moyen d'une faible augmentation de dépenses, attendu que les frais généraux de l'établissement doivent dans tous les cas rester les mêmes.

#### ASILE DES ALIÉNÉS DE TORONTO.

M. le Surintendant Médical de l'Asile des Aliénés de Toronto constate, dans son institution, un état général de santé satisfaisant pour l'année 1860.

Le nombre d'admissions de l'année est le plus considérable qui ait encore fait son apparition dans les registres de l'institution. Sur ce nombre total de 185 aliénés reçus, on compte 96 hommes et 89 femmes.

M. le médecin de cet asile insiste encore cette fois sur l'incertitude des statistiques et le danger des erreurs qu'elles peuvent occasionner. C'est une vérité qu'il est bon de répéter souvent, ce qui ne veut pas dire que des statistiques faites consciencieusement et par des hommes compétents ne soient d'une immense utilité pour ceux qui sont appelés à prendre part à la direction des établissements publics.

Sur le nombre de 185 aliénés reçus, il s'en est trouvé 101 entre les âges de 20 à 40 ans: les âges extrêmes de la vie n'ont fourni que 36 individus dont 15 au-dessous de 20 ans, et 11 au-dessus de 60 ans.

Les admissions se partageaient ainsi sous le rapport religieux: 144 protestants, 42 catholiques, 5 de religion inconnue et 5 sans religion aucune.

A la fin de l'année, les 592 aliénés du Haut-Canada placés sous la surintendance générale de M. le Médecin de l'Asile Provincial du Haut-Canada étaient ainsi distribués,

entre l'institution-mère et des deux succursales, savoir : à l'Asile principal, 345, à la succursale dite de l'Université 68, à la succursale de Malden 179. Dans le nombre total de 592, on comptait 270 hommes et 322 femmes.

Le Bureau des Inspecteurs a sanctionné la continuation des travaux du mur d'enceinte de l'Asile de Toronto, travaux auxquels les aliénés eux-mêmes ont été employés.

Les inspecteurs ne croient pas devoir omettre de dire que, malgré les dimensions considérables de l'édifice principal, les moyens de classification manquent, en conséquence de la distribution des logements dans l'intérieur des constructions.

Mais le défaut radical de cet Asile est le manque absolu d'un système rationnel de ventilation. L'odeur répandue dans certaines parties des logements est atroce, et la nuit l'odeur de certains dortoirs devient presque suffocante.

La couverture d'ardoises qu'on a substituée, il y a quelques années, à l'ancienne couverture, n'a pas cessé de faire de l'eau, et à l'heure qu'il est, plusieurs portions des murs intérieurs souffrent énormément de l'introduction continuelle et en quantité des eaux d'orages que laissent pénétrer les tois.

Pour remédier à ces inconvénients, il faudrait dépenser des sommes considérables et les Inspecteurs veulent chercher les moyens les moins coûteux possibles, avant que d'en venir à recommander quelque chose.

On trouvera, dans les rapports particuliers et le rapport de M. le surintendant médical, les autres renseignements relatifs à cette grande institution que les inspecteurs ont toujours trouvée dans le meilleur ordre possible.

M. le Surintendant Médical fait allusion, dans son rapport, à l'absence d'aumôniers réguliers dans cette maison. Il est vrai que des ecclésiastiques zélés visitent de temps à autre les malades des deux confessions religieuses qui s'y trouvent ; mais cela ne peut pas suppléer entièrement au service religieux régulier.

A tous les degrés de ces trois échelles qui conduisent l'homme aux misères et à la mort, échelles de la maladie, de la folie et du crime, un seul remède porte avec lui une efficacité qu'il n'est pas permis de contester, et ce remède, c'est la religion ; bonne pour le temps et pour l'éternité.

#### ASILE DE BEAUPORT.

Cet établissement de Beauport diffère essentiellement des autres du même genre sous le rapport de son organisation ; comme propriété privée, il n'est soumis qu'à ses propriétaires pour tout ce qui touche aux questions d'économie : comme subventionné par l'État, il est placé sous la surveillance immédiate d'une commission et ne tombe que partiellement, en conséquence, dans le domaine de ce Bureau.

Cet asile, où l'on envoie tous les cas de folie indistinctement, est tenu avec un ordre et une propreté parfaites : les moyens de ventilation et d'assainissement y sont excellents. Mais le nombre des malades qu'on y voit maintenant est trop considérable pour l'espace occupé. Il y a encombrement. Quand on parle des avantages que présentent les logements, on n'entend pas inclure la maison qui se trouve située à une petite distance de l'édifice principal et qui lui sert d'annexe ; car cette maison n'est pas en rapport avec le service auquel on l'emploie.

Les Inspecteurs ont adopté un rapport qui a été transmis au gouvernement, sur les dangers qu'il y a de maintenir un aussi grand nombre d'aliénés dans cet asile et sur la nécessité de fonder une autre institution de ce genre dans le Bas-Canada.

Avec moins de malades, l'asile de Beauport, tenu comme il l'est, offre aux malheureux aliénés un séjour confortable et qui remplit parfaitement les conditions ordinaires d'un asile public.

La grande majorité des cas admis à Beauport appartiennent à la classe des aliénés dits incurables. Ce que l'on remarque, par comparaison, dans cet asile, c'est l'aspect général de quiétude et de tranquillité des malades.

Le nombre des guérisons à Beauport ne semble pas tomber au-dessous des proportions des autres asiles placés dans les mêmes conditions d'admission. Le nombre des morts

cette année dépasse un peu la proportion de l'an dernier ; mais cette proportion n'excède pas la moyenne observée dans des asiles célèbres de l'étranger.

Des 426 aliénés restant à la fin de l'année 1860, il y avait 193 hommes et 233 femmes. On a compté parmi les 50 morts de l'année 27 hommes et 23 femmes.

De ce même nombre de 426, les classifications de l'asile établissent qu'il y a 38 aliénés au dernier degré de l'idiotie, 67 idiots, et 22 aliénés épileptiques et paralytiques.

En somme, sauf l'excédant de nombre, l'asile de Beauport répond à son objet, en offrant une demeure convenable aux malheureux aliénés pauvres de la classe des incurables, et un moyen de séquestrer, dans des conditions de chances de guérison, les aliénés de la classe de ceux qui offrent encore dans leur organisme des ressources suffisantes de recouvrement.

#### ASILE (*Succursale*) DE MALDEN.

Cet asile a été ouvert en 1859 "pour recevoir les aliénés incurables et paisibles de l'asile de Toronto." Les édifices qu'on a appropriés à cet objet sont d'anciennes casernes dites du Fort Malden, situées sur le bord de la rivière Détroit.

M. le Surintendant Médical de ce nouvel établissement rend compte dans son rapport, qu'on trouve dans l'appendice, des travaux d'installation de cet asile ; et d'après l'inspection qui a été faite de cette institution, il est évident qu'il a fait beaucoup et bien en peu de temps, malgré les difficultés de la situation ; car il est difficile d'adopter à une nouvelle destination des constructions élevées pour un tout autre objet.

Les malades ont travaillé à l'amélioration et à l'embellissement de leur demeure.

Le feu a failli détruire l'établissement dans le mois d'octobre, et l'eût infailliblement dévoré, si ce n'eût été les secours donnés par les habitants du village d'Amherstburg qui ont, dans cette occasion, montré un empressement auquel les Inspecteurs se plaisent à rendre justice.

Cet établissement est conduit avec beaucoup d'intelligence et d'économie par M. le Surintendant Médical, aidé de ses officiers, dont la bienveillance sait trouver les moyens d'égayer la triste existence des malheureux dont le soin leur est confié.

L'asile de Malden n'est qu'une succursale de l'asile de Toronto, et dans cette position ne peut recevoir de malades que de l'institution-mère.

Cette position est l'origine de plusieurs difficultés administratives et légales. Jusqu'à quel point, par exemple, les matières qui concernent le service médical et la comptabilité de cet établissement, ressortissent-elles des décisions des autorités de l'asile de Toronto ? Serait-il permis à l'officier supérieur de l'établissement de Malden de recevoir un aliéné du voisinage, qui lui serait amené directement pour éviter les démarches et les dépenses de le faire passer par Toronto, etc. ?

Toutes ces questions se posent et il en sera de nouveau question un peu plus loin.

#### DE L'UNIVERSITY BRANCH.

Sous ce nom, assez singulier pour un asile d'aliénés, existe une autre succursale de l'asile de Toronto, laquelle se trouve placée dans des conditions tout autres que la succursale de Malden.

Cet établissement est situé à Toronto même, dans le voisinage immédiat de l'asile principal ; il est sous les yeux des mêmes autorités et se trouve surveillé journallement par les mêmes officiers : il n'est donc pas soumis, dans sa situation, son organisation et sa direction, en tant que subordonné à l'institution-mère, aux difficultés dont il vient d'être parlé dans le chapitre précédent.

Les Inspecteurs sont d'avis que la présence d'une succursale, dans le voisinage immédiat d'un grand établissement de ce genre, peut rendre d'immenses services en temps ordinaires et surtout en temps extraordinaires ; comme pourrait être, par exemple, l'irruption d'une maladie contagieuse ou épidémique.

#### SUCCURSALE PROJÉTÉE D'ORILLIA.

Le Bureau, à la suite d'une inspection du local et des édifices d'Orillia, adopta au mois de mars une résolution qui fut communiquée aux autorités, sur le projet de convertir la

propriété que le gouvernement possède dans l'endroit désigné en asile pour des aliénés.

Les conclusions du rapport présenté dans cette occasion ont dû être défavorables à ce projet, pour plusieurs raisons énoncées dans le document en question.

C'était une occasion pour le Bureau de dire son opinion sur l'organisation des succursales.

Il paraît aux Inspecteurs qu'il vaudrait mieux, pour des raisons d'économie et pour d'autres encore, établir deux ou trois asiles importants (selon les besoins) dans chaque section de la province, que de disséminer, à de grandes distances les uns des autres, de petits établissements, ne devant recevoir de malades que par le canal d'une institution dirigeante.

Indépendamment des embarras administratifs et des conflits possibles d'autorités, il y a dans ce système des succursales éloignées, un défaut d'économie très important qui touche au double transport des malades, auquel il a déjà été fait allusion; un de ces transports restant forcément à la charge de la caisse publique et, suivant les Inspecteurs, fort inutilement.

Ces quelques mots suffiront pour faire comprendre l'idée de ce Bureau, dont les opinions ont été plus longuement expliquées dans le rapport concernant Orillia.

---

#### ASILE DES ALIÉNÉS CRIMINELS DE ROCKWOOD.

Cet asile, qui n'est pas encore, à vrai dire, organisé, est tellement lié avec le Pénitencier Provincial, sous le rapport administratif, qu'il est impossible de dire exactement quelles sont les dépenses faites exclusivement pour Rockwood.

"L'asile des aliénés criminels," car c'est le nom que la loi lui donne, est destiné à recevoir les aliénés du Pénitencier Provincial et les aliénés dangereux, ou réputés tels.

A l'heure qu'il est, les aliénés hommes de cette institution sont logés dans un rez-de-chaussée des édifices du Pénitencier, et les femmes dans une ancienne construction de la propriété de Rockwood.

L'endroit occupé par les hommes est un triste local pour des malades; mais comme cette situation n'est que temporaire, et comme il est, pour le moment, impossible de remédier à ce mal, il est inutile d'insister sur le sujet.

Les superbes édifices qu'on construit à Rockwood pour le service futur de cette institution sont fort avancés, et se s'élèvent exclusivement au moyen du travail des détenus du Pénitencier, sous l'habile direction de M. l'architecte Coverdale.

Les Inspecteurs doivent attirer ici l'attention sur l'importance qu'il y a de faire l'acquisition de la propriété immédiatement voisine des terrains de Rockwood du côté de l'ouest. Les propriétaires sont disposés à vendre pour un prix raisonnable et il paraît aux Inspecteurs qu'il serait sage d'accepter leurs propositions.

Le Bureau a du plaisir à rendre ici justice aux qualités distinguées de l'esprit et du cœur qui caractérisent l'aimable Surintendant Médical de Rockwood.

---

### IV.

#### INSTITUTIONS PÉNALES.

##### PÉNITENCIER PROVINCIAL.

Des intéressantes statistiques que contiennent les rapports du Pénitencier, on déduit les informations générales suivantes.

Le nombre total de criminels reçus au Pénitencier a été moindre que l'an dernier, mais il y a eu augmentation parmi les femmes. La proportion des grands crimes est restée à peu près la même: on remarque une différence notable en moins pour les crimes de *vol de cheval* et de *larcin*. On compte sept condamnés à vie; il n'y en avait eu que six l'an dernier.

La proportion des âges, celle des délits comparés aux crimes et autres proportions de ce genre n'ont pas sensiblement varié de la proportion indiquée dans le Rapport de l'an dernier.



C'est toujours la classe des gens en dehors de l'état de mariage qui fournit le plus de criminels, dans une proportion qui dépasse les trois-cinquièmes.

Les districts de Gaspé, Kamouraska, Trois-Rivières et Outaouais dans le Bas-Canada, avec une population qui dépasse de beaucoup 200,000 âmes, n'ont pas fourni un seul criminel au Pénitencier dans le cours de l'année.

Les comtés de Huron, Bruce et Perth dans le Haut-Canada, avec une population collective d'environ 60,000 âmes, n'ont point fourni de criminels au Pénitencier.

Les villes suivantes ont, par contre, avec leurs environs, semblé vouloir accaparer la criminalité.

Montréal a fourni 43 criminels, Toronto 33 et Hamilton 20. Il y a augmentation sur le chiffre de l'an dernier, pour Montréal, et diminution pour Toronto et Hamilton.

Le district de St. François, dans le Bas-Canada qui, l'an dernier, n'avait fourni qu'un seul criminel, en a envoyé 13 cette année.

Sur les 230 criminels reçus pendant l'année, il s'est trouvé 29 récidivistes, dont une seule femme.

Les détenus dans le Pénitencier se distribuèrent ainsi le 31 décembre 1860, sous le rapport des religions : 529 protestants, 254 catholiques et 1 individu se déclarant sans religion.

Sur les 230 prisonniers reçus dans le cours de 1860, il y avait 144 protestants et 86 catholiques.

Voici comment se partagent, entre les deux confessions religieuses, le nombre de 255 détenus qui ont été rayés des cadres pendant l'année 1860 :

|  | Protestants. | Catholiques. | Total. |
|--|--------------|--------------|--------|
| Renvoyés à l'expiration de leur sentence ..... | 123          | 85           | 208    |
| do en vertu du pardon royal .....              | 14           | 0            | 14     |
| Transférés aux prisons de réforme .....        | 2            | 0            | 2      |
| Transférés à l'asile des aliénés .....         | 5            | 6            | 11     |
| Morts .....                                    | 17           | 3            | 20     |
| Totaux.....                                    | 172          | 94           | 255    |

Sur les 784 prisonniers de fin d'année, 586 appartenait au Haut-Canada et 198 au Bas-Canada.

Le rapport de M. le médecin du Pénitencier rend compte de la présence des malades dans l'hôpital de l'institution pendant l'année et accuse 20 morts. Ce sont des chiffres un peu moins défavorables que ceux de l'an dernier. La proportion des diverses maladies n'offre rien de particulier à constater, à l'exception de 10 cas de fièvre affectant le caractère typhoïde, dont un cas s'est terminé par la mort.

On trouvera dans les rapports cités et dans ceux de l'Instituteur, de l'Architecte, de la Gardienne du département des femmes et des commis du Pénitencier les autres détails ayant trait aux divers départements de l'institution.

Un accident qui aurait pu avoir des suites déplorables est venu, dans le cours de l'année, affliger les autorités du Pénitencier et faire souffrir à l'institution une perte de plusieurs centaines de piastres. Il s'agit d'un incendie qui s'est déclaré dans le séchoir à bois qui sert à l'atelier des instruments d'agriculture. Pendant quelque temps, le feu a mis en danger l'immense établissement de la cordonnerie, où sont réunis les meubles, les outils, les machines et les matières premières d'une boutique qui emploie tous les jours plus de 300 ouvriers.

Cet accident n'a pas été sans une compensation morale, dans le spectacle de la belle conduite tenue par les prisonniers qui, non seulement n'ont point profité de la circonstance pour causer des embarras à leur officiers et gardes, mais qui, amenés avec confiance sur le théâtre de l'incendie, ont travaillé avec courage et avec une noble émulation à maîtriser l'élément destructeur, dont il se sont rendus maîtres, avec l'assistance des pompiers de la ville accourus au secours.

Les Inspecteurs ont remercié les détenus par un ordre du jour et se sont bien promis

de consigner ce fait dans leur Rapport, comme une preuve qui démontre ce qu'on peut faire avec des malheureux que la société doit punir, sans doute, mais que trop de gens regardent comme nécessairement réfractaires à toute tentative de réforme.

Un peu de pratique de la vie et un peu d'étude des institutions pénales ont bientôt convaincu l'esprit que tout le mal n'est pas enfermé dans les prisons et que tout le bien n'est pas en dehors des prisons.

La repentance est une nouvelle innocence, et tous y sont appelés!

Les Inspecteurs n'ont point de doute que le Pénitencier ait atteint les deux premiers buts de toute institution pénale : *punir et contenir*. La détention avec les conditions qui lui sont faites dans cette maison et une punition suffisante des crimes qui ne méritent pas la mort, et la rétribution proportionnelle n'est plus qu'une affaire de temps. La terreur qu'inspire un pareil séjour est aussi grande qu'elle peut l'être et, autant que les passions de l'homme peuvent être contenues par la perspective des châtimens infligés par la société, elles le sont par la crainte d'une détention au Pénitencier Provincial.

Le troisième but qu'on doit se proposer dans l'établissement et la direction de ces institutions, *AMENDER*, est de beaucoup le plus difficile à atteindre. Aussi, malgré le tableau assez favorable de la statistique des récidives, malgré les déclarations des libérés eux-mêmes, malgré qu'on fasse ici plus que dans beaucoup d'institutions étrangères en ce genre, les Inspecteurs croient avoir des raisons de penser qu'il est possible de faire encore plus qu'on ne fait. C'est donc leur devoir d'y veiller et ils ne failliront pas à ce devoir.

Quant au bien-être apparent départi aux malheureux détenus, il semble qu'il y manque peu de chose; cependant l'état sanitaire de l'institution n'est pas aussi bon que les Inspecteurs voudraient le voir et désirent le rendre.

En faisant ces remarques, les Inspecteurs ne croient pas déprécier le mérite de cet admirable Pénitencier qui, comme ensemble, a probablement des égaux, mais n'a guère de supérieur. La vérité ne déplaît qu'à ceux à qui la vérité ne laisse rien d'aimable. Il est de l'intérêt du pays, comme de l'intérêt de nos institutions, il importe de plus à la science des établissements publics de ne rien reléguer dans l'ombre des choses importantes qui peuvent éclairer l'action de tous ceux que la société a commis au soin des classes malheureuses et dangereuses qu'elle renferme en son sein.

Dans les lignes qui vont suivre on ne parlera que de généralités, les petits détails sont des affaires de ménage qui se font mieux en dehors du regard public.

Entre les choses que les Inspecteurs ont faites et se proposent de faire pour perfectionner encore l'institution dont il s'agit, voici les principales :

Le service des deux aumôneries du pénitencier a été défini dans des règlements plus précis que ceux qui existaient précédemment, et un système plus ample a été inauguré pour l'instruction religieuse des condamnés. Comme aide à l'éducation religieuse et pour en faciliter la propagation d'une façon plus facile et plus prompte, on a aussi pourvu à des moyens plus effectifs de montrer à lire et à écrire aux détenus, qui ne possèdent pas ces connaissances, lesquelles, bien dirigées, peuvent être d'un très grand secours à MM. les aumôniers dans l'accomplissement de la noble mission qui leur est confiée.

C'est sur cette base unique de la Religion que l'on peut fonder un système de réforme des prisonniers, et c'est de ce côté que l'attention des Inspecteurs est surtout dirigée.

Quant à ce qui est de la discipline proprement dite, elle paraît aussi parfaite au Pénitencier provincial qu'il est possible de la faire dans une grande institution de ce genre.

Dans l'ordre des améliorations matérielles opérées pendant l'année, les Inspecteurs croient devoir signaler surtout la complétion du dôme, les premiers travaux de mise en culture des champs qui forment partie des propriétés de l'institution et la construction d'un fourneau à chaux en dehors du mur d'enceinte.

La complétion du dôme, en ajoutant considérablement à l'espace cubique compris dans les dortoirs des prisonniers, a encore fourni le moyen d'introduire un nouveau système de ventilation qui, depuis son installation, opère admirablement et a déjà produit de bons effets sur la santé des prisonniers.

La mise en culture des terrains laissés jusqu'ici inexploités, constituera bientôt une amélioration notable dans les conditions de l'institution. L'addition d'un département de l'agriculture ajoutera aux moyens d'employer le travail des prisonniers, tout en fournissant à l'institution quantité de produits dont elle a journellement besoin; mais le plus grand avantage qu'on attend de cette introduction a trait aux conditions sanitaires : en effet, le

travail des champs, le plus salulaire de tous, sera un moyen de soustraire beaucoup de détenus aux progrès des maladies nées chez eux de la détention au dedans des murs.

La construction d'un fourneau à chaux en dehors de l'enceinte du Pénitencier ne serait pas une grande affaire, si ce travail n'avait pas eu pour but et pour effet, de débarrasser cette enceinte d'un autre fourneau à chaux qui incommode les ateliers et les cours de sa présence, et de rendre libre un assez vaste espace, dont on va faire usage pour déplacer les écuries de l'institution, aujourd'hui situées au milieu des boutiques. Cette faible construction donc aura été le premier pas dans la voie d'améliorations qui ne peuvent manquer de contribuer à rendre plus favorables les conditions hygiéniques de l'établissement.

Il existe dans les conditions matérielles du Pénitencier trois lacunes que les Inspecteurs se proposent de remplir aussitôt que possible; il s'agit de l'absence de salles de bains, d'un séchoir pour le linge et de cellules séparées pour la réclusion disciplinaire. L'habitude qu'on a toujours eue de faire sécher les articles de lingerie dans les dortoirs (faute d'un local pour cet objet) a dû exercer une fâcheuse influence sur la santé des prisonniers.

Les Inspecteurs ont encore mis à l'étude un projet qui aurait pour but, s'il obtenait, une fois mûri, la sanction du gouvernement, d'établir un système de récompenses, de rachat de peines et de probation dont on pourrait espérer de bons résultats dans le sens de la réforme des prisonniers et du maintien du bon ordre dans l'institution.

On ne devrait jamais faire à une institution une condition essentielle de trouver dans le travail des détenus tous ses moyens d'existence; car, pour arriver là, il faut sacrifier beaucoup de choses d'une importance infiniment plus grande pour la société; mais d'un autre côté il est essentiel qu'une sage économie préside à la direction, et, c'est le devoir de ceux qui sont chargés du soin de ces établissements de faire qu'ils soient le moins à charge possible au public qui les soutient.

L'économie la plus sévère préside à tous les départements du Pénitencier Provincial, et si l'on tenait compte du travail employé au profit de l'état dans cette maison, on arriverait à la conclusion que le maintien de l'établissement ne coûte réellement au trésor public qu'une somme comparativement insignifiante qui, dans l'opinion des Inspecteurs, ne dépasse pas \$16,000.

Pendant l'année 1860, pas moins de 100 détenus ont été constamment employés à divers travaux liés à la construction d'un asile d'aliénés à Rockwood; car cette superbe construction, maintenant fort avancée, s'élève par le travail exclusif des condamnés.

Si, à ce large item on ajoute les sommes considérables qui sont portées au débit du Pénitencier, mais qui réellement ont trait aux travaux de Rockwood, on arrive à constater une réduction énorme sur le chiffre qu'aujourd'hui on donne sans le décomposer.

A part tout cela, il y a toujours un certain nombre de prisonniers employés à des travaux de complétion, pour le compte même du Pénitencier; car les édifices de cet établissement ne sont pas encore terminés.

Il est d'autres raisons qui militent contre notre Pénitencier, si on veut le comparer avec certaines institutions étrangères, sous le rapport exclusivement financier: ces raisons sont expliquées dans le Rapport de M. le Préfet.

### RÉFORME DE L'ÎLE AUX NOIX.

Les rapports établissent que les 72 jeunes gens qui ont passé dans cette institution pendant l'année 1860, se classaient comme suit; sous le rapport religieux: 51 catholiques et 21 protestants; sous le rapport de l'âge: 14 entre 13 et 15 ans inclusivement, 45 entre 16 ans inclusivement, et 13 de 20 à 22 ans inclusivement.

De ces 72 jeunes gens, 44 sont nés dans le Bas-Canada, 7 dans le Haut-Canada; 5 en Angleterre, 3 en Ecosse, 7 en Irlande et 6 dans les Etats-Unis.

La plupart de ces jeunes malheureux doivent au malheur d'être demeurés orphelins ou d'avoir eu de mauvais parents la triste situation dans laquelle ils se trouvent.

Près de la moitié d'entre eux avaient déjà contracté l'habitude de l'ivrognerie. On compte parmi eux 22 récidivistes.

Il y a eu 4 jeunes détenus qui ont été envoyés au Pénitencier Provincial; 17 ont été élargis à l'expiration de leurs sentences et 4 se sont échappés.

En dehors de ces 4 évasions suivies de succès, il y a eu plusieurs tentatives infructueuses

Parmi les prisonniers de l'Île aux Noix on a compté 5 jeunes filles, dont 2 se sont évadées, à la suite de circonstances qui ont fait pour les Inspecteurs le sujet d'une enquête pénible. Le résultat de ces recherches a confirmé le Bureau dans l'opinion déjà bien arrêtée, de l'impossibilité qu'il y a de maintenir sans conséquences plus ou moins déplorables une institution de ce genre, alors qu'on y admet des détenus des deux sexes. On doit se hâter de dire que, dans ce cas ci, aucun des officiers ou employés de l'institution ne s'est trouvé compromis en quoi que ce soit. Depuis, le Gouvernement a sagement consenti à retirer de cette maison les jeunes filles qui s'y trouvaient encore, et il faut espérer qu'on n'y en enverra plus. Le Bureau ne peut que mentionner la nécessité d'établir des Réformes pour les filles et renouveler avec instance les recommandations contenues dans son *Rapport Préliminaire*, par rapport aux institutions des femmes.

Dans les lignes qui précèdent, on a vu que la Réforme de l'Île aux-Noix a reçu pas moins que 13 détenus au-dessus de 20 ans. Les inspecteurs doivent déclarer ici qu'on ne possède pas les moyens, dans ces institutions, de maîtriser et de conduire, sans dangers réels et constants, un pareil nombre, non pas de jeunes gens, mais d'hommes, dont plusieurs sont déjà assez vieux dans le crime, comme le remarquent les rapports des officiers de cette Réforme.

M. l'Aumônier catholique s'attache à déplorer dans son rapport les effets de la mauvaise éducation première des malheureux jeunes détenus de ces institutions. Il nourrit cependant l'espoir de corriger, dans une grande mesure, ce défaut fondamental.

M. l'Aumônier protestant se félicite des changements qui ont été opérés dans cette Réforme pendant le cours de l'année 1860, et il dit que l'exercice de ses fonctions en a été rendu beaucoup plus facile et plus effectif.

Comme il entre dans les attributions des Inspecteurs de signaler les causes des malheurs et des crimes, quand ils peuvent les saisir, c'est ici le lieu de parler des terribles effets qui résultent de la mendicité exercée dans les villes par les jeunes enfants. Le pauvre, petit ou grand, a, sans doute, le droit de demander son pain; mais la charité et la sollicitude des âmes chrétiennes devraient tâcher de faire que de pauvres enfants ne prennent pas, dans l'exercice de la mendicité, des habitudes de paresse et de vagabondage qui, en s'invétérant, chez eux, les conduisent au vice et au crime. La plupart des enfants envoyés dans nos prisons de Réforme et un grand nombre de prostituées ont vu commencer le naufrage de leur morale dans la pratique d'une mendicité honnête ou frauduleuse, car s'il y a de bons petits pauvres que leurs parents envoient par les maisons pour obtenir du soulagement à des misères réelles, il y a aussi de petits vagabonds qui exploitent la charité publique au profit de leurs passions naissantes ou des vices enracinés de leurs malheureux parents.

Des sociétés de patronage et des Maisons de Refuge sont les remèdes à de pareils maux.

M. le Médecin de la réforme de l'Île aux-Noix rend compte de l'état sanitaire qui a été assez bon: il n'y a point eu de mort. Le médecin de la maison, frappé de la situation de l'Île aux-Noix, a cru devoir s'informer s'il n'y avait pas eu, à diverses époques, des irruptions de maladies endémiques ou épidémiques, dans le voisinage, et il a constaté que des fièvres, affectant le caractère intermittent avaient fait des ravages en 1812, en 1837 et en 1838. L'île elle-même est un local bas et marécageux en plusieurs endroits, remplis de sources et qui offre de plus la présence d'un immense fossé de 60 pieds de large, de 10 pieds de profondeur et de plusieurs mille pieds de long, rempli d'eau stagnante, couverte d'une végétation miasmatique. Un pareil exposé fait de suite naître la question de savoir si ce lieu est bien un endroit propre à une pareille institution. En dehors de ces considérations, il faudrait encore songer aux dangers du voisinage de la ligne frontière, voisinage qui, ajouté à d'autres causes, font des évasions une tentation de tous les jours pour les jeunes détenus: plus de 30 tentatives de ce genre ont eu lieu dans l'espace de deux ans, dont 6 ont été couronnées d'un complet succès.

Il est essentiel, si on pense à établir des Réformes vraiment dignes de ce nom, de construire des édifices *ad hoc*: c'est par anticipation de pareil événement que les Inspecteurs croient devoir dire que l'Île aux-Noix n'est point un endroit propice à un établissement public permanent.—On doit dire ici que M. le docteur Nelson diffère d'opinion d'avec le Bureau, et on peut voir l'exposé de ses raisons dans son rapport comme préfet de cette Réforme.

Mais si, sous les rapports disciplinaires et sanitaires, l'Île aux-Noix n'est point un endroit favorable, elle possède un sol très fertile qui, soumis à une culture entendue et largement fournie de travail, a produit en 1860, une valeur totale de \$2,954 pour une superficie de moins de 100 arpents en exploitation.

Le rapport de M. le Préfet rend compte de plusieurs améliorations opérées, pendant l'année, et notamment des changements faits aux dortoirs qui, précédemment, étaient une cause de désordres incessants.

#### RÉFORMES DE PÉNITENCOUCHINE.

Les 80 jeunes gens qui ont passé dans l'institution de Pénitencouchine, dans l'année 1860, se classaient comme suit sous le rapport religieux : 58 protestants et 28 catholiques.

Sous le rapport de l'âge, les 70 jeunes gens restant à la fin de l'année se partageaient comme suit : 29 entre 9 et 15 ans, inclusivement ; 26 entre 16 et 19 ans inclusivement, 5 de 20 et 21 ans.

Les rapports ne font pas mention du lieu de naissance de ces jeunes gens.

Les mêmes remarques, faites ci-dessus au sujet des antécédents des détenus de l'Île aux Noix, sont applicables aux jeunes prisonniers de Pénitencouchine.

1 détenu a été renvoyé au Pénitencier ; 1 est mort un mois après son admission, d'une maladie qu'il avait apportée à son entrée dans l'institution ; 8 ont été élargis à l'expiration de leurs sentences ; aucun ne s'est évadé.

La réforme de Pénitencouchine se sent et se sentira toujours de ses bons commencements. Les rapports des deux aumôniers sont pleins de mots consolants et capables de faire concevoir les plus belles espérances, en rendant compte des fruits déjà obtenus.

Deux faits rapportés par M. le préfet de Pénitencouchine, font trop d'honneur à l'institution et aux détenus, pour qu'ils puissent être omis dans ce Rapport.

Un des jeunes gens, dans le moment employé au dehors, trouva sur le chemin un portefeuille contenant des papiers et des valeurs au montant de \$525, dont \$25 en billets de banque. Sans hésiter et sans retarder un instant, il apporta le tout à l'institution et le deposa entre les mains du Préfet pour être remis au propriétaire.

Un jeune homme, récemment sorti de la réforme, ayant pris de l'emploi dans une famille, trouva une somme d'argent qu'il remit immédiatement à sa maîtresse, à laquelle elle appartenait. Cette bonne dame s'est hâtée de faire connaître cette circonstance à M. le Préfet de Pénitencouchine, comme moyen de l'encourager dans la bonne œuvre qu'il poursuit.

L'état sanitaire de l'institution a été, en général, bon, et la discipline a été maintenue sans peine.

Parmi les recommandations et les remarques faites par M. le préfet et Messieurs les aumôniers de Pénitencouchine, les Inspecteurs doivent attirer l'attention sur les suivantes :

1. La trop grande brièveté du séjour de plusieurs des détenus dans l'institution.
2. Le besoin urgent de meilleurs logements et de moyens de classification.
3. L'établissement d'un système de récompenses pour la bonne conduite.
4. L'opportunité de faire en sorte, dans le prononcé des jugements, que l'expiration de sentence tombe dans les mois de printemps ou d'été, et non pas dans les mois d'hiver pendant lesquels il est presque impossible aux libérés de trouver de l'emploi.
5. La nécessité d'avoir des chapelles exclusivement consacrées au culte et des salles d'école appropriées.

Toutes ces remarques s'expliquent assez d'elles-mêmes, sur simple énoncé : la plupart tiennent à un même sujet : l'insuffisance et les mauvaises dispositions des édifices.

Il est impossible de diriger une institution, de ce genre surtout, avec satisfaction et pour le plus grand avantage de ses habitants, sans avoir à sa disposition les moyens matériels nécessaires : or, parmi ces moyens, les plus essentiels sont évidemment des logements appropriés.

Le Bureau a présenté au gouvernement un mémoire sur le sujet des édifices à construire à Pénitencouchine et les plans des édifices projetés sont actuellement soumis à l'examen d'un comité spécial.

Il est un autre sujet que les Inspecteurs croient encore de leur devoir de signaler ; c'est la nécessité qu'il y a de pourvoir à la création de petites bourses qui puissent aider les jeunes

libérés des Réformes, à leur sortie de prison, et les arracher aux dangers que leur font souvent courir la pauvreté et la misère.

Cette question se lie naturellement à la question des récompenses à donner pour bonne conduite pendant la détention, et ne doit pas être séparée de la considération des mesures à prendre pour l'exercice sage et discret d'une surveillance de patronage.

### PRISONS COMMUNES.

Les devoirs des inspecteurs, relativement aux prisons communes du Haut et du Bas-Canada, sont définies par les sections 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 du chapitre 110 des Statuts refondus du Canada.

La 14<sup>me</sup> section ordonne aux inspecteurs, soit ensemble ou séparément, de visiter, au moins deux fois par an, toute prison servant à renfermer des prisonniers.

La section 15 prescrit que toute prison érigée en cette province après la passation de cette loi, sera faite et construite conformément à un plan approuvé par les inspecteurs et sanctionné par le gouvernement.

La section 16 enjoint aux inspecteurs de visiter aussitôt possible toute prison érigée ou en voie de construction en cette province, et cela afin de constater si elle doit satisfaire aux dispositions de la section suivante de cet acte, et pour qu'il en soit fait rapport au gouverneur, et pour que, dans le Haut-Canada, une copie de ce rapport soit envoyée au préfet du comté dans lequel se trouve cette prison.

La section 17 indique d'une manière détaillée les matières qui devront être prises en considération par les inspecteurs, lorsqu'il s'agira pour eux de décider sur le plan d'une nouvelle prison ou sur les changements nécessaires à faire à une ancienne.

La section 18 enjoint le préfet de chaque comté du Haut-Canada à prendre des mesures pour la nomination d'un comité spécial, chargé de conférer avec les inspecteurs au sujet des changements et additions nécessaires à la prison de comté conformément à la section précédente. Elle prescrit en outre aux conseils de comté d'autoriser, par un règlement, les changements à faire, et de voter les fonds nécessaires à cette fin.

La section 19 prescrit au bureau "de ne faire de changements à la prison et de dépense à cet effet que juste ce qu'il en faut pour satisfaire, selon lui, aux exigences de l'acte."

La section 20 indique de quelle manière, dans le Haut Canada, l'argent sera perçu pour faire face aux frais qu'occasionneront les changements et additions dans la prison.

La section 21 autorise le gouverneur à payer au trésorier de chaque comté, à même le fonds de construction du Haut-Canada, la moitié des dépenses occasionnées par les changements et additions susdits, à la condition que cette somme n'excédera pas \$600 pour n'importe quel comté.

La section 22 ordonne aux inspecteurs de rédiger des règles et règlements pour la discipline des prisons communes de la province, et de les soumettre à l'approbation du gouverneur.

D'où il suit que les inspecteurs ont quatre devoirs à remplir touchant les prisons communes :

- 1o. Visiter chaque prison en usage au moins deux fois par année ;
- 2o. Approuver les plans des nouvelles prisons ;
- 3o. De décider quels sont les changements et additions nécessaires aux prisons érigées ou en voie de construction en cette province ; et
- 4o. De rédiger des règles et règlements pour la discipline des dites prisons.

Sous les chapitres suivants se trouvent un exposé concis des actes du bureau durant l'année ;—

#### INSPECTION DES PRISONS.

Il est régulièrement fait rapport au bureau des visites faites aux différentes prisons par les inspecteurs, soit ensemble ou séparément, ainsi que l'exige la 14<sup>e</sup> section. Comme ces rapports sont le supplément du rapport général, il suffit d'en faire ici mention.

## PLANS DES NOUVELLES PRISONS.

Pour que le bureau pût s'acquitter d'une manière satisfaisante du devoir important de se prononcer sur les plans de toutes les nouvelles prisons, il a été absolument nécessaire qu'il fit une étude approfondie de la discipline des prisons. Il est inutile d'ajouter combien sont intimement liées l'une à l'autre les questions de la construction et de la discipline des prisons, et il serait prématuré, sinon déplacé, d'établir des principes généraux concernant les plans sans avoir auparavant décidé quant au système particulier de discipline à introduire dans ces prisons. Il est tout naturel que le plan soit adapté au système de discipline qui devra être suivi.

Le bureau a aussi jugé à propos de faire faire un plan de prison modèle, devant servir de guide aux architectes et autres intéressés dans la construction de prisons en Canada.

Dans ce but, un comité spécial du bureau a été nommé au commencement de l'année, avec instruction de se procurer les renseignements nécessaires et de soumettre un plan de cette prison modèle.

De bonne heure en mai dernier, le comité soumit son rapport accompagné d'un plan de prison commune. Le rapport et le plan furent adoptés, et ordre fut donné que la substance du rapport serait insérée dans un mémoire, et le tout imprimé et envoyé aux préfets de comté dans le Haut-Canada, et à toutes les autres personnes qui, par leur position officielle ou autrement se trouvent en rapport avec la construction ou l'administration des prisons en cette province.

Dans ce mémoire, le bureau a fait un exposé concis, mais clair, de la discipline d'une prison et des arrangements internes et externes qui doivent être pris pour la faire observer.

Le mémoire fut accompagné du dessin linéaire d'une prison modèle fait d'après le plan approuvé par le bureau, et ensuite expédié à tous les préfets de comté du Haut-Canada, et généralement à toutes les personnes auxquelles le bureau voulait communiquer ses vues.

Le bureau a aujourd'hui la satisfaction de pouvoir dire que les conseils de comté du Haut-Canada, les architectes et autres auxquels le mémoire a été soumis, tous, sans exception, ont reconnu la logique des principes généraux dont il fait l'énoncé, et approuvé le modèle de prison qu'il recommande.

## DES CHANGEMENTS ET ADDITIONS NÉCESSAIRES DANS LES PRISONS ÉRIGÉES OU EN VOIE DE CONSTRUCTION.

La 16<sup>me</sup> section de l'acte prescrit que le devoir, à ce sujet, devra être rempli avec la diligence requise.

D'après les renseignements obtenus l'année dernière, et dont il est fait mention dans son rapport au parlement, le bureau a été convaincu que toutes les prisons de la province étaient défectueuses (quelques unes on ne peut pas plus) dans leur construction et distribution intérieure, et que nulle réforme importante dans notre système de prison ne serait possible tant qu'il ne serait pas fait de changements à l'intérieur et à l'extérieur de ces prisons. C'est pourquoi, sans perdre de temps, il s'est occupé de cette importante partie de ses devoirs.

Le 9 janvier 1860, et comme mesure préliminaire, il a été expédié une circulaire aux préfets de comté du Haut-Canada, les enjoignant de faire les démarches nécessaires pour la nomination (en vertu de la 18<sup>me</sup> section de l'acte déjà cité) d'un comité spécial dans leurs comtés respectifs, à l'effet de conférer avec les inspecteurs au sujet des changements et additions à faire et nécessaires à chaque prison de comté.

Une autre circulaire, en date du 19 mai dernier, fut subséquemment envoyée aux mêmes parties, — laquelle renfermait un exemplaire du mémoire du bureau à l'égard de la construction et administration des prisons — exprimant l'espoir que les conseils de comté feraient connaître aux "comités spéciaux," les vues du bureau touchant les changements et additions nécessaires à leurs prisons respectives.

Mais avant la date de la circulaire de mai dernier, un grand nombre de prisons, tant dans le Haut que dans le Bas-Canada, avaient été visitées et examinées soigneusement par les inspecteurs.

Une complète inspection des prisons communes a convaincu les inspecteurs qu'ils n'avaient pas agi inconsidérément en désignant, comme ils l'avaient fait dans leur rapport à la législature, les prisons du pays comme étant des écoles de vices plutôt que de réforme.

Nous croyons inutile d'en dire davantage sur ce sujet, et nous nous bornerons à indiquer ce rapport comme donnant une juste idée de la condition générale de nos prisons communes.

Les défauts particuliers à chaque prison sont amplement désignées dans les rapports spéciaux déjà mentionnés.

Comme se rattachant à leurs rapports, il convient d'ajouter qu'à une assemblée du bureau tenue en mai dernier, un comité spécial fut nommé pour faire rapport au bureau, collectivement si possible, sur les changements et additions nécessaires à chacune des prisons (sauf quelques-unes dont on avait les renseignements) dans leurs divisions respectives, y compris le comté de Northumberland et toutes les prisons du Haut-Canada, situées à l'ouest de ce comté.

Vu le grand nombre de défauts dans presque toutes les prisons, et le manque de solidité des murs de plusieurs d'entre elles, les inspecteurs reconnurent que la tâche de suggérer les changements nécessaires, ainsi que le veut la loi, était dans la plupart des cas très difficile à remplir.

En donnant, autant qu'il pouvait le faire, avis de sa visite aux préfets de comté, le comité a réussi, dans presque tous les cas, à obtenir une entrevue, soit avec le comité spécial ou le conseil de chaque comté, et il rapporte qu'en s'acquittant du devoir difficile et important dont il était chargé, il a obtenu, dans la plupart des cas, la co-opération spontanée et intelligente des conseils de comté et comités spéciaux avec lesquels il s'est mis en rapport.

Pour hâter la mise à exécution des changements et additions nécessaires aux prisons de comté, et après avoir visitées soigneusement ces dernières, et s'être mis en rapport avec le comité spécial, les inspecteurs remirent à ce comité un mémoire contenant leurs vues au sujet des changements et additions nécessaires à la prison.

Les comités se chargèrent de faire bientôt connaître ces mémoires à leurs conseils de comté, afin que les plans nécessaires aux changements et additions requis (s'ils étaient approuvés par le conseil,) fussent préparés aussitôt possible et soumis à la considération du bureau.

Durant l'année, un nombre considérable de plans de nouvelles prisons, ou de changements et additions à faire à des anciennes, dans le Haut-Canada, furent mis devant le bureau. Ces plans furent examinés avec attention, et plusieurs d'entre eux considérablement modifiés.

Des plans de nouvelles prisons pour les endroits suivants, dans le Haut-Canada, ont été approuvés par le bureau et sanctionnés par son excellence, savoir :—Toronto, Ottawa, Walkerton, (chef-lieu du nouveau comté de Bruce.)

Des plans de changements et additions nécessaires à d'anciennes prisons dans les villes suivantes, ont été approuvés par le bureau et sanctionnés par son excellence, savoir :—Barrie, Brantford, Cayuga, Chatham, Cobourg, Goderich, Guelph, London, Milton, Sarnia, Simcoe, Whitby.

Des rapports formels ont été faits aux préfets de presque tous les autres comtés du Haut-Canada, à l'effet de faire connaître les vues du bureau quant aux changements et additions nécessaires aux prisons de leurs comtés.

Lors de leur dernière visite aux prisons du Haut-Canada, les inspecteurs ont eu le plaisir de pouvoir constater que dans bien des cas les changements et additions avaient été poussés avec une louable énergie par les conseils de comté, et que dans quelques autres, nommément à Sarnia, Chatham et Whitby, les additions, etc., (lesquels étaient très considérables) étaient presque terminés.

Tout en se plaisant à témoigner de la manière cordiale avec laquelle la majorité des conseils municipaux du Haut-Canada, l'a aidé dans ses travaux qui ont pour but de faire



des prisons de véritables maisons de correction, il regrette d'avoir à dire que quelques conseils municipaux ont jusqu'ici fait preuve de dispositions bien différentes, car ils ont complètement refusé ou négligé de faire quoi que ce soit pour améliorer leurs prisons.

Cependant, les inspecteurs ont l'espoir qu'après une nouvelle considération du sujet, les conseils municipaux dont il vient d'être question seront disposés à agir de concert avec eux dans cette louable amélioration, et c'est pourquoi le bureau s'abstient de recommander la passation de mesures plus sévères que celles que la loi prescrit actuellement pour mettre à effet ses dispositions à cet égard.

#### PRISON DE TORONTO.

La nouvelle prison qui s'élève actuellement à Toronto se trouve, sous quelques rapports, dans une position toute différente d'aucune autre dans le Haut-Canada, et elle semble mériter ici une mention spéciale.

De bonne heure l'année dernière, l'attention du bureau fut attirée sur le fait que des plans pour une nouvelle prison à Toronto avait été approuvés par le gouvernement quelque temps avant sa nomination, et que l'on avait demandé des soumissions pour la construire, si toutefois sa construction n'était pas réellement commencée.

Ce que voyant, le bureau ne tarda pas à appeler l'attention des autorités de la cité de Toronto sur les dispositions de la 15<sup>me</sup> section de l'acte concernant l'inspection des prisons, tout en leur demandant que les plans de la nouvelle prison lui fussent immédiatement transmis pour qu'il les prit en considération.

Ces plans, transmis avec promptitude et courtoisie par les autorités de la cité, furent examinés attentivement par le bureau dès leur arrivée à Québec, et discutés ensuite (en mars) à Toronto avec l'intelligent architecte qui les avait dressés, M. Thomas, de cette cité. Ce monsieur avait fait ces plans conformément à des instructions spéciales qui lui avaient été données, et d'après le modèle de la prison de Pentonville, en Angleterre.

Or, depuis que la prison de Pentonville est construite (1840), la question de la discipline des prisons a été beaucoup discutée en Angleterre et en d'autres pays, et l'opinion alors très prononcée en faveur du système de réclusion solitaire—cette prison était désignée comme suivant ce système—s'est beaucoup modifiée, si elle n'est pas aujourd'hui tout à fait condamnée.

A la suggestion du bureau, plusieurs modifications importantes furent faites par l'architecte aux plans originaux, qui, ainsi amendés, furent approuvés par le bureau et sanctionnés par son excellence en conseil.

Cette prison, dont la construction est maintenant beaucoup avancée, sera probablement terminée cette année, et l'on entretient l'espoir qu'elle sera trouvée digne de la capitale du Haut-Canada, ainsi que du beau site acheté pour elle à un prix fort haut par les autorités de la cité.

Il va sans dire que le coût de sa construction a été augmenté par suite des modifications faites aux plans, et qui ont rendu inutiles une partie des matériaux achetés ou dont l'achat était arrêté avant que les plans fussent soumis au bureau; mais la dépense additionnelle ainsi occasionnée n'est pas très grande, tandis que les accommodements ont été considérablement augmentés, de même que la sûreté de la prison.

Avant d'abandonner le sujet des modifications apportées aux prisons de comté, il est juste de dire que le bureau s'est assidument efforcé de suivre, dans tous les cas, les instructions de la loi, et de ne faire de changement et de dépenses à cet effet que juste ce qu'il en faut pour satisfaire, selon lui, aux exigences de l'acte.

#### PRISONS COMMUNES DU BAS-CANADA.

On trouvera le compte-rendu des Inspections dans les rapports particuliers qui forment le complément de ce rapport général, comme on a plus haut les renseignements statistiques mis en regard dans un même tableau.

#### PRISON DE MONTRÉAL.

Cette prison, la plus fréquentée de toute la Province, est aussi la plus vaste de toutes nos prisons: cependant, elle ne suffit plus aux besoins.

Toute tentative de classification méthodique est ici impossible. A part l'aile de l'Est qui, malgré les défauts de sa construction, offre au moins les moyens de séparer les détenus

la nuit, le reste n'est qu'une série de réceptacles où les prisonniers sont enfermés pêle-mêle au milieu d'une atmosphère mal renouvelée et dans une promiscuité des plus dangereuses.

Les moyens d'améliorer cette prison sont si difficiles à trouver que les Inspecteurs n'ont encore pu se déterminer à recommander des changements.

Lors d'une *visite conjointe* faite le 12 septembre, les Inspecteurs ont trouvé cette prison dans un état d'assez grande malpropreté. Ils remarquèrent, de plus, qu'on avait construit récemment quelques cellules de bois de chêne, établies dans les conditions les plus déplorables possible, cellules qu'on destine à des prisonniers réfractaires. Comme ces cellules peuvent devenir plus tard la cause d'accidents, le Bureau croit devoir consigner ici qu'il n'a pas été consulté à leur sujet et qu'aucun des Inspecteurs n'a contribué, en quoique ce soit, à leur érection.

#### PRISON DE QUÉBEC.

Cette prison ayant été déclarée, dès les premières inspections, tout-à-fait intolérable, et le gouvernement ayant pris les mesures nécessaires pour la construction d'une nouvelle prison, il serait inutile de parler de cet établissement, en dehors de ce qu'on peut voir dans les rapports complémentaires.

#### PRISON DES TROIS-RIVIERES.

Le Bureau adopta, dans le mois de juillet, un rapport de l'Inspecteur de la division de Québec, sur des réparations urgentes nécessitées par l'état de dilapidation où se trouve la prison des Trois-Rivières. On a depuis commencé les travaux nécessaires.

#### PRISON DE SHERBROOKE.

Cette prison se trouve dans un état affreux qui demande, sinon une rénovation complète, du moins des réparations considérables. À proprement parler, ce n'est qu'un établissement tombant de vétusté avant que d'avoir été terminé. Le mur de ronde n'est pas complet. Les latrines sont dans un état affreux qui nécessite l'emploi presque constant de désinfectants qui, eux-mêmes, sont une grande incommodité.

#### PRISON DE KAMOURASKA.

Comme cette prison sera bientôt remplacée par une prison neuve, presque achevée, le Bureau n'a rien à dire autre chose que ce qu'on trouve dans les rapports complémentaires.

#### PRISON D'AYLMER.

Il n'y a rien de spécial à dire sur cette prison de construction nouvelle, mais défectueuse sous plusieurs rapports.

#### PRISON DE GASPÉ.

Les prisons de Percé et de New-Carlisle, dans le district de Gaspé, ne sont pas tolérables. Il n'y a aucun moyen d'amélioration possible et la seule chose que le Bureau puisse recommander, c'est de construire deux petites prisons nouvelles dans ces deux endroits. Comme le nombre des prisonniers est heureusement fort limité dans ces deux chefs-lieux, il suffirait d'ajouter à chacun des édifices actuels, une aile de petites dimensions pour servir de prisons. Il serait sage, cependant, de ne pas tout-à-fait se régler sur le nombre actuel des prisonniers; car l'heureux état actuel de choses peut subir des variations, et il peut, dans ces endroits immédiatement voisins des ports de mer, survenir tout-à-coup des éventualités qu'il est prudent de prévoir.

#### PRISONS NOUVELLES.

Toutes les prisons en construction dans les nouveaux districts judiciaires du Bas-Canada ont été visitées dans le cours de l'année.

Ces prisons se construisent d'après un plan qui est le même pour toutes.

Dès le mois de janvier, les Inspecteurs visiteront la prison de Saint-Jean, alors la plus avancée, afin de pouvoir donner de suite une opinion d'ensemble avant la reprise des travaux au printemps, conformément à la 16e clause du chapitre 110 des statuts refondus du Canada.

Un rapport, présenté par les Inspecteurs chargés de cet examen, fut adopté par le Bureau et communiqué aux autorités, dans ce même mois de janvier.

Ce rapport approuvait les plans en question dans leur ensemble et applaudissait surtout aux dispositions suivantes :—“ Etablissement des logements sur caves ; cellules adossées “ et entourées de couloirs ; parquets de bois franc cirés ; réservoir d’eaux abondantes au som-  
“ met des édifices.”

Le même rapport signalait dans les plans et les *spécifications* les erreurs suivantes : Mauvaise disposition de conduits ventilateurs, établis de façon à former un appareil acoustique parfait d’une cellule à l’autre : disposition vicieuse de certains égoûts dirigés à travers les édifices et sous les logements : établissement d’un cloaque dans le voisinage des édifices : l’adoption de plomb au lieu de fer pour les tuyaux de conduite des eaux cuisinières.

Le rapport parlait encore d’une manière générale de la nécessité de diriger les égoûts, sans interruption, jusqu’au cours d’eau le plus voisin, en ayant soin d’établir les tuyaux de conduite dans des conditions rationnelles et en rapport avec les exigences locales de chaque endroit.

La plupart de ces prisons, à part celle de Saint Jean, n’étaient qu’à peine commencées, lorsque les autres visites furent faites, plusieurs autres étaient encore peu avancées à la suspension des travaux à l’automne ; aussi, le Bureau crut-il encore bon d’adopter un rapport qui fut communiqué aux autorités vers la mi-septembre, lequel rapport énumère, comme suit, les questions de détail sur lesquelles le bureau a cru de son devoir d’attirer une attention spéciale.

1o. Donner aux fenêtres extérieures des prisons non construites une plus grande élévation que celle qui est marquée dans les plans.

2o. Etablir, entre les divers quartiers de chaque prison, des moyens de séparation et de sûreté par l’usage des doubles portes, l’une de fer à claire-voie, l’autre pleine, de bois ou de fer.

3o. Faire les ouvertures des portes des cellules aussi hautes que les voûtes, en les armant d’un grillage par le haut (comme indiqué déjà dans la *circulaire* du mois de mai).

4o. Faire usage, partout où les portes ne sont pas construites, de portes construites de fer rond d’après le modèle déposé au Pénitencier Provincial de Kingston par ordre des Inspecteurs.

5o. Substituer, au mauvais système des verroux à cadenas, pour la fermeture des portes, le système des serrures fixes enfermées dans un bloc de fonte.

Il est encore temps, à l’heure qu’il est, d’adopter la plupart de ces améliorations, dans plusieurs de ces prisons nouvelles. Quant à la fermeture des portes, dans les constructions déjà terminées ou très avancées, on peut à la serrure enfermée dans un bloc creux de fonte, substituer la serrure fixée dans la pierre, comme au Pénitencier de Kingston.

#### NOUVELLE PRISON DE QUÉBEC.

Le Bureau, dans le mois de mai, adopta et fit tenir aux autorités le plan-projet de la nouvelle prison de Québec, dont le site avait été choisi par le gouvernement sur un magnifique terrain public situé dans le voisinage des Plaines d’Abraham.

Ce plan-projet était accompagné d’esquisses, faites sur une petite échelle, dans lesquelles étaient illustrées toutes les dispositions importantes du projet de construction, projections, élévations, distribution des ouvertures, partage des logements, système de ventilation, etc., etc.

Le plan-projet ayant été approuvé par les autorités, le Bureau des Travaux Publics chargea M. Baillargé d’en copier le dessin en grand, afin de pouvoir régler les détails des contrats avec les entrepreneurs. Les plans dessinés par M. Baillargé furent soumis, dans le mois de juillet, au bureau qui les approuva comme conformes aux principes, aux exigences et aux détails arrêtés dans le plan-projet.

Le plan adopté par le Bureau a été fait dans la pensée de mettre à exécution le projet des *Prisons Centrales*, dans les conditions énoncées dans le *Rapport Préliminaire*. Les détails des armatures des fenêtres, des portes de cellules et autres n’ont point encore été pris en considération : les Inspecteurs visiteront les travaux d’érection à temps, pour offrir aux autorités leur opinion sur toutes ces petites questions, dont l’importance est aussi réelle que peu apparente aux yeux de ceux qui n’ont point fait d’études spéciales sur les matières qui concernent les prisons.

La construction de cette nouvelle prison de Québec est la première occasion qui s'offre pour ce bureau de faire prévaloir, dans l'exécution de plans qui sont de lui, les principes de la réforme prisonnière en Canada en tant que concernée dans les édifices, car jusqu'ici il n'a eu qu'à examiner des plans déjà faits, adoptés et souvent presque exécutés, quand il n'a eu à deviser des moyens difficiles de corriger, dans de vieilles constructions, des défauts à peu près incorrigibles.

## RÈGLES ET RÈGLEMENTS DE PRISON.

Le bureau a compris combien il importait que cette partie de ses devoirs fut bien remplie, car, tout en voulant donner des règles et règlements uniformes pour toutes les prisons de la province aussitôt possible, il a aussi voulu que ces règles fussent étudiées à fond et qu'aucune précipitation ne fut apportée dans une affaire aussi importante.

Un comité fut en conséquence nommé pour rédiger et soumettre un projet de règles et règlements, et ce projet, sauf quelques légères modifications, fut adopté par le bureau,\* et d'abord approuvé et sanctionné ensuite en conseil par Son Excellence le Gouverneur Général.

Le bureau a l'espoir que la rigide observance de ces règles ne contribuera pas peu à faire de toutes les prisons autant de maisons de réforme.

Ces règles se trouvent au complément B du rapport.

## INSPECTION DES PRISONS.

### BUREAUX LOCAUX DE SURINTENDANTS.

Telle qu'elle est aujourd'hui, la loi prescrit deux inspections par année de chaque prison, par un ou par plus d'un inspecteur, et le grand nombre d'autres devoirs qu'ont à remplir les inspecteurs sera cause qu'il ne pourra guère être fait plus de deux visites (les cas d'urgence exceptés aux prisons de comté.

Le bureau ne se dissimule pas que deux visites par année sont insuffisantes, et son opinion bien arrêtée est que, pour mettre efficacement à effet un système de discipline, il faut que les prisons soient fréquemment visitées. Il est d'avis que cette visite ne peut se faire efficacement que par des personnes domiciliées dans le voisinage immédiat de la prison, et c'est pourquoi il recommande respectueusement que des bureaux locaux de surintendants non-salariés soient nommés pour chaque prison du Haut et du Bas-Canada.

Dans le Haut-Canada, le bureau local pourrait se composer du juge de comté, du préfet de comté, et du maire de la cité ou ville où est située la prison. Toutes ces personnes devraient être *ex-officio* membres d'un bureau local.

Dans le Bas-Canada, le bureau local pourrait être composé du juge du district, du maire du village ou paroisse où la prison est située, et du préfet du comté.

Le bureau local serait chargé de voir à ce que les règles de prison soient strictement mises en force, et à ce que les officiers de la prison remplissent efficacement leurs devoirs.

Il devrait faire rapport au bureau des inspecteurs de toute violation des règles de la prison, ou de toute autre affaire se rattachant à la prison qu'il serait chargé de surveiller.

### PRISONS CENTRALES.

Dans son rapport préliminaire de l'an dernier, le bureau a insisté sur la nécessité d'établir en Canada plusieurs prisons centrales ou pénitenciers en sous ordre, dans ou près des principales grandes cités; car il a pu constater, par le premier plan qui lui a été soumis, que des changements aux prisons communes et l'établissement de règles ne suffiraient pas pour faire de ces prisons de véritables maisons de correction.

\* Le Dr. Taché s'opposa à l'article traitant du régime alimentaire adopté par la majorité du bureau. Pour les motifs qui l'ont porté à ce faire, voir son rapport spécial au complément.

Le manque d'un bon personnel d'officiers dans ces prisons, et surtout d'aumôniers et d'instituteurs, l'impossibilité de pouvoir bien y classer les prisonniers ou de les y employer à des travaux forcés, ainsi que bien d'autres causes, paraissent ôter tout espoir de faire de ces prisons d'utiles institutions de réforme.

Une plus parfaite connaissance de la condition des prisons communes n'a fait qu'affermir le bureau dans les vues qu'il a exprimées dans son rapport de l'année dernière, sinon de lui faire sentir plus fortement encore le grand besoin de prisons centrales.

Un mémoire a été en conséquence soumis au gouvernement attirant son attention sur ce sujet, et insistant sur l'importance d'établir ces prisons centrales le plus tôt possible.

Il fut en outre suggéré que tous les prisonniers dont la peine excède un certain nombre de jours de détention dans la prison commune, fussent plutôt envoyés à la prison centrale, et que tous ceux condamnés à trois ans ou moins de pénitencier fussent aussi envoyés à la prison centrale.

Chaque prison centrale devrait avoir un personnel d'officiers se composant d'un préfet, d'un chapelain protestant, d'un chapelain catholique romain, d'un chirurgien, d'un maître d'école, d'une matrone et de tels autres officiers subordonnés et serviteurs nécessaires à sa discipline.

Le bureau recommandait aussi que les magistrats fussent autorisés à envoyer les anciens délinquants (personnes qui ont comparu trois ou quatre fois devant eux pour quelque offense minime,) à la prison centrale plutôt qu'à la prison commune.

L'établissement de cette classe de prisons produirait trois résultats importants.

1°. Les prisons centrales serviraient réellement de maisons de correction et de réforme pour les prisonniers qu'elles renfermeraient.

2°. Les prisons communes seraient ainsi délivrées de quelques uns de leurs plus fréquents habitués, ce qui créerait de suite de la place dans ces prisons généralement encombrées, et les prisonniers qui y seraient internés courraient moins de risques qu'auparavant de devenir plus méchants qu'avant leur réclusion.

3°. Le pénitencier renferme actuellement presque autant de détenus qu'il en peut contenir, et avec le présent système, il ne pourra suffire au-delà de quelques années, tandis que si on mettait ailleurs les détenus \* dont la sentence est de courte durée, il est probable qu'il suffirait aux besoins du pays pendant bien des années.

Dans toute la teneur de l'acte réglant les devoirs du bureau par rapport aux prisons communes, se trouve l'admission (quelque tardive qu'elle soit) faite par le gouvernement du Canada du grand principe social, qui, selon le bureau, ne saurait être nié, c'est-à-dire que la société est tenue de prendre toutes les précautions possibles pour empêcher que ceux qu'elle confie aux prisons n'en sortent plus méchants qu'avant, ou, en d'autres termes, qu'elle doit veiller à ce que ses prisons ne deviennent pas des écoles d'immoralité et de vice.

Le statut va même plus loin, car il tend, non pas seulement à ce résultat négatif, mais à un autre bien plus élevé et positif; celui d'emprisonner les délinquants pour faire d'eux de bons et utiles citoyens.

Le bureau se fera un devoir et un plaisir de travailler dans le sens de cette loi salubre, et il a l'espérance qu'une partie de ses travaux, avant qu'il s'écoule bien des années, aura eu l'effet de diminuer sensiblement les crimes dans toute la province.

WOLFRED NELSON, Président.

J. C. TACHÉ.

D. Æ. MACDONELL.

JOHN LANGTON.

E. A. MEREDITH.

\* Les détenus dont la sentence est de courte durée (moins de trois ans) admis au pénitencier en 1859 formaient les deux tiers du nombre total reçu cette année-là.

ÉTAT DES VISITES faites par le BUREAU DES INSPECTEURS, ou par les INSPECTEURS individuellement, aux institutions sous leur surveillance, durant l'année 1860.

| Nom de l'Institution.                 | Nom de l'Inspecteur visitant.   | Dates des Visites.   |
|---------------------------------------|---|--|
| Hôpital de la Marine, Québec.....     | { Dr. Nelson et Mr. MacDonell.....<br>Dr. Taché.....<br>Dr. Nelson et Mr. Meredith..... | 61 Avril.<br>19 et 20 Sept., et 31 Déc.<br>22 Sept.  |
| Hôpital de la Quarantaine, Gr. Isle.  | Dr. Taché .....   | 21, 22 et 23 Juillet, et 30 Oct.   |
| Asile provincial des aliénés Toronto. | { Visites trimestrielles par le bureau<br>Dr. Taché .....                               | Février, Mai, Août et Novembre.<br>4 Mars; 25 Novembre.<br>9 Juin.<br>27 Jan, 20 Sep, 5 Nov et 10 Dec.                             |
| Secoursale dite de l'Université, do   | { Visites par le bureau.....<br>Dr. Taché.....<br>Mr. Langton .....                     | 2 Mars.<br>25 Mai.<br>19 Juin.   |
| Asile des aliénés de Beauport.....    | { Dr. Taché et Mr. Meredith.....<br>Dr. Nelson .....                                    | 20 Juillet.<br>22 Septembre.<br>18 Octobre.<br>19 Octobre.<br>31 Octobre.  |
| Asile des aliénés de Rockwood.....    | Visites trimestrielles par le bureau...   | Février, Mai, Août et Novembre.  |
| Asile des aliénés de Malden.....      | Mr. Meredith.....   | 21 et 22 Juin, et 30 et 31 Dec.  |
| Asile des aliénés d'Orillia.....      | { Dr. Nelson et Mr. MacDonell.....<br>Dr. Taché.....                                    | 16 Février.<br>28 Février.   |
| Pénitencier Provincial.....           | { Visites trimestrielles par le bureau<br>Mr. Langton .....                             | Février, Mai, Août et Novembre.<br>Jan., Juillet, Août, Oct. et Décembre.<br>3, 4 et 11 Juin.<br>18 Avril, 26 Mai, 2 Sept, 12 Déc. |
| Pris. de réforme, Pénitancouchine..   | { Mr. Langton .....   | 4 Janvier.<br>26, 27 et 28 Février.<br>27 Février.<br>11, 12 et 13 Juin.<br>4 Novembre.  |
| Prison de réforme, Isle aux Noix...   | Visites par le bureau.....  | 11 Septembre.  |

## PRISONS—HAUT CANADA.

|                  |  |  |
|------------------|--|--|
| Brantford.....   | { Dr. Taché.....<br>Mr. Langton et Mr. Meredith.....     | 21 Novembre.<br>27 Février.  |
| Belleville ..... | { Dr. Taché.....<br>Mr. MacDonell .....                  | 21 Novembre.<br>24 Décembre.   |
| Brookville ..... | { Dr. Taché et Mr. MacDonell.....<br>Mr. MacDonell ..... | 5 Juin.<br>27 Décembre.  |
| Barrie .....     | { Mr. Langton .....                                      | 25 Janvier, 12 et 13 Juin.<br>25 Février.<br>16 Mars.<br>4 Novembre. |
| Berlin .....     | Mr. Langton et Mr. Meredith.....                         | 29 Juin.   |

ÉTAT DES VISITES.—*Suite.*

| Nom de l'Institution. | Nom de l'Inspecteur visitant.                                  | Dates des visites.                                     |
|-----------------------|--|--|
| Cayuga .....          | { Mr. Meredith .....   | 27 Juin.   |
|                       | { Dr. Taché.....   | 22 Novembre.   |
| Chatham.....          | { Mr. Langton et Mr. Meredith.....                             | 19 Juin.   |
|                       | { Mr. Meredith.....  | 1 Novembre.  |
| Cobourg .....         | { Mr. Meredith.....  | 17 Février et 7 Juin.                                  |
|                       | { Dr. Taché.....   | 8 Septembre.   |
| Cornwall .....        | { Mr. MacDonell .....  | 2 Mai.   |
|                       | { Dr. Taché.....   | 9 Juin, 10 Sept. et 27 Nov.                            |
| Goderich .....        | Mr. Meredith et Mr. Langton.....                               | 28 Juin.   |
| Guelph .....          | { Mr. Meredith.....  | 28 Février.  |
|                       | { Mr. Meredith et Mr. Langton.....                             | 30 Juin.   |
| Hamilton .....        | { Dr. Nelson et Mr. Meredith.....                              | 22 Février.  |
|                       | { Mr. Meredith.....  | 18 Juin et 3 et 4 Nov.                                 |
|                       | { Dr. Taché.....   | 19 Novembre.   |
| Kingston .....        | { Dr. Nelson, Dr. Taché, Mr.<br>MacDonell et Mr. Meredith..... | 13 Février.  |
|                       | { Dr. Taché et Mr. MacDonell.....                              | 1 Juin.  |
| London .....          | { Mr. Meredith.....  | { 24 et 25 Février, 18, 19 et 22 Juin,<br>et Novembre. |
|                       | { Mr. Langton .....  | { 19 Juin.   |
| L'Orignal .....       | { Dr. Nelson .....   | 28 Mars.   |
|                       | { Dr. Taché.....   | 8 Juin.  |
| Milton .....          | { Mr. Meredith.....  | 5 Juin.  |
|                       | { Dr. Taché.....   | 17 Novembre.   |
| Niagara.....          | { Mr. Meredith.....  | 8 Juin.  |
|                       | { Dr. Taché.....   | 23 Novembre.   |
| Ottawa .....          | { Dr. Nelson et Mr. MacDonell.....                             | 6 Février.   |
|                       | { Dr. Taché et Mr. MacDonell .....                             | 7 Juin.  |
| Owen Sound.....       | Mr. Langton .....  | 14 Juin.   |
| Perth.....            | { Dr. Taché et Mr. MacDonell.....                              | 8 Juin.  |
|                       | { Mr. MacDonell.....   | 28 Décembre.   |
| Peterboro'.....       | { Mr. Langton .....  | 10 Juillet.  |
|                       | { Dr. Taché.....   | 18 Novembre.   |
| Pictou .....          | { Dr. Nelson, Dr. Taché et Mr.<br>Meredith.....                | 30 et 31 Mai.  |
|                       | { Mr. Langton et Mr. Meredith.....                             | 14 et 15 Novembre.                                     |
| Sarnia .....          | { Mr. Langton .....  | 21st Juin.   |
|                       | { Mr. Meredith.....  | 29 Octobre.  |
| St. Thomas.....       | { Mr. Meredith.....  | 25 Février.  |
|                       | { Mr. Meredith et Mr. Langton.....                             | 22 Juin.   |
| Sandwich .....        | { Mr. Meredith et Mr. Langton.....                             | 20 Juin.   |
|                       | { Mr. Meredith.....  | 31 Octobre.  |
| Simcoe .....          | { Mr. Meredith et Mr. Langton.....                             | 25 Juin.   |
|                       | { Dr. Taché .....  | 20 Novembre.   |

ÉTAT DES VISITES.—*Suite.*

| Nom de l'Institution.             | Nom de l'Inspecteur visitant.                                       | Dates des visites.       |
|-----------------------------------|---|--------------------------|
| Stratford .....                   | { Mr. Langton .....   | 23 Juin.                 |
|                                   | { Mr. Langton et Mr. Meredith.....                                  | 29 Juin.                 |
| Toronto .....                     | { Mr. Langton .....   | 26 Janvier et 4 Juillet. |
|                                   | { Dr. Taché.....  | 1 Mars                   |
|                                   | { Mr. Meredith.....   | 15 Juin.                 |
| Do Prison en voie de construction | { Visité fréquemment par les diffé-<br>rents membres du bureau..... |                          |
| Whitby .....                      | { Mr. Meredith.....   | 6 Juin.                  |
|                                   | { Dr. Taché.....  | 17 Novembre.             |
| Woodstock.....                    | { Mr. Meredith.....   | 24 Février.              |
|                                   | { Mr. Meredith et Mr. Langton.....                                  | 28 Juin.                 |
| Welland .....                     | { Dr. Nelson et Mr. Meredith.....                                   | 23 Février.              |
|                                   | { Dr. Taché.....  | 23 Novembre.             |

## PRISONS.—BASCANADÁ.

|                         |  |                              |
|-------------------------|--|------------------------------|
| Aylmer .....            | { Dr. Nelson.....                                | 22 Avril.                    |
|                         | { Dr. Taché et Mr. MacDonell.....                | 6 Juin.                      |
| *Beauharnois.....       | Dr. Taché.....                                   | 15 Octobre.                  |
| *Chicoutimi .....       | Dr. Taché.....                                   | 15 Décembre.                 |
| *Industrie.....         | Dr. Taché.....                                   | 17 Octobre.                  |
| *Kamouraska .....       | Dr. Taché.....                                   | 1er Février et 27 Septembre. |
| Montréal.....           | { Dr. Taché.....                                 | 8 Février.                   |
|                         | { Dr. Nelson, Dr. Taché et Mr.<br>Meredith ..... | 12 Septembre.                |
| *Montmagny.....         | Dr. Taché .....                                  | 26 Septembre.                |
| *Malbaie .....          | Dr. Taché, .....                                 | 29 Septembre.                |
| *Nelsonville.....       | Dr. Taché .....                                  | 29 Novembre.                 |
| New Carlyle.....        | Dr. Taché .....                                  | 6 Août.                      |
| Percé.....              | Dr. Taché .....                                  | 2 Août.                      |
| Quebec .....            | Dr. Taché .....                                  | 25 et 30 Jan., et 26 Déc.    |
| *St. Christophe.....    | Dr. Taché .....                                  | 13 Septembre.                |
| *St. Joseph .....       | Dr. Taché .....                                  | 24 Septembre.                |
| *St. Jean .....         | { Dr. Taché .....                                | 8 Janvier.                   |
|                         | { Dr. Taché et Mr. Meredith.....                 | 12 Septembre.                |
| *Sorel .....            | Dr. Taché .....                                  | 17 Octobre.                  |
| *St. Germain.....       | Dr. Taché .....                                  | 21 Août.                     |
| Sherbrooke .....        | { Dr. Nelson.....                                | 23 Mars.                     |
|                         | { Dr. Taché .....                                | 1er Décembre.                |
| *St. Hyacinthe .....    | Dr. Taché .....                                  | 12 Septembre.                |
| *Ste. Scholastique..... | Dr. Taché .....                                  | 13 Octobre.                  |
| Trois Rivières .....    | Dr. Taché .....                                  | 25 Juillet et 29 Décembre.   |

\* Prisons en voie de construction.



---

**B.—RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX POUR L'ADMINISTRATION DES PRISONS COMMUNES DU CANADA.**

---

*En vertu du pouvoir donné aux inspecteurs d'asiles, prisons, etc., etc., par la clause 22 du chap. 110 des statuts refondus du Canada, (20 Vict., c. 28 s. 27), le bureau des inspecteurs règle ce qui suit ; avec l'approbation et la sanction de son excellence le gouverneur général.*

**I.**

1° Le shérif d'un district ou comté étant, par l'ordre de choses établi, le préposé en chef de la prison de tel district ou comté, il sera du devoir de ce fonctionnaire de veiller à l'exécution des règlements du bureau des inspecteurs d'asiles, prisons, etc., etc., et, en général, à la bonne tenue et à l'administration de l'établissement dont la surveillance exécutive lui est confiée.

2° Le personnel administratif de toute prison commune devra se composer des officiers permanents et résidants suivants : 1° Un gardien ou géolier. 2° Un adjoint au gardien. À ce personnel de rigueur pour toute prison, quelque petite qu'elle soit, on ajoutera, selon le besoin, un nombre suffisant de guichetiers ou gardes hommes. Les femmes prisonnières seront gardées par des femmes. Dans les prisons des villes, selon que l'ordonneront les inspecteurs, il y aura une gardienne et autant d'aides gardiennes qu'il sera nécessaire. Dans les petites prisons ou le service permanent de ces employés femmes ne sera pas requis, il sera du devoir du shérif de se procurer les services d'une gardienne quand il y aura des prisonnières.

3° Les aumôniers catholiques et protestants, régulièrement nommés et payés, devront célébrer régulièrement les offices du dimanche et des fêtes, dans l'intérieur des prisons dont le soin religieux leur est confié. Ils devront de plus consacrer un temps suffisant à la visite et à l'instruction religieuse des prisonniers.

Quand il n'y aura point d'aumôniers réguliers, il sera du devoir du gardien de faire appel aux ecclésiastiques ou ministres des diverses dénominations, afin que les prisonniers ne soient point dépourvus des secours religieux, et pour ce faire les prêtres ou ministres auront un libre accès auprès des prisonniers. Mais nul prisonnier ne sera tenu de recevoir ou d'entendre, soit en particulier, soit en séance commune, un ministre professant une croyance différente de la sienne. Il sera du devoir des officiers de la prison d'aller quérir la présence, quand cela sera possible, de tout ecclésiastique qui aurait été demandé par un prisonnier : mais il est expressément défendu à tout employé des prisons de faire auprès des prisonniers, la moindre tentative de prosélytisme.

4° Le médecin de chaque prison donnera ses soins aux officiers, aux employés et à leurs familles et à tous les prisonniers. Il sera chargé d'examiner les questions médicales se rattachant à la prison.

Il verra souvent les prisonniers tenus à l'encellulement solitaire et, une fois par semaine, les autres prisonniers.

Il fera souvent l'inspection des cellules et de toutes les autres parties de la prison, pour juger de leur état au point de vue de la santé des prisonniers. Il examinera de même, de temps à autre, les aliments et rendra compte au besoin de toutes choses aux inspecteurs

---

**II.**

5° Tous les officiers et employés, dont le devoir principal est de veiller à la sûre garde et au maintien disciplinaire de la prison, ne devront pas cependant oublier qu'il est, en dehors de ces devoirs une autre obligation pour eux, qui est celle de traiter, avec humanité, égards et politesse, les malheureux prisonniers :—ils ne doivent pas non plus perdre de vue que le bon exemple donné par eux est un des meilleurs moyens de réforme que l'on puisse employer.

6° Les officiers et employés des prisons ne devront en aucune manière avoir d'intérêt, soit directement ou indirectement, dans aucun contrat ou transaction relatifs à l'approvisionnement de la prison et au maintien des prisonniers : en un mot il ne leur est pas permis de se créer en dehors de leur salaire, aucune source de revenus personnels dérivant des matières ou choses concernant la prison et les prisonniers dont la direction leur est confiée.

7° Le Gardien ou géôlier résidera dans la prison dont il est, sous l'autorité du Shérif et la direction des Inspecteurs, l'officier exécutif principal : comme tel, il sera de son devoir de se mettre au fait de toutes les questions qui ont trait à la nature de ses fonctions, et de consulter au besoin le Shérif et les Inspecteurs.

Le Gardien dévouera tout son temps exclusivement aux devoirs de sa charge. Le Gardien pourra établir et changer, selon l'exigence des circonstances, les règles spéciales intérieures de la routine prisonnière, du consentement du Shérif, et toutes règles spéciales ainsi faites, devront être aussitôt que possible soumises aux Inspecteurs pour approbation.

Le Gardien devra faire connaître aux Inspecteurs les défauts de construction ou d'entretien des édifices, et la manière dont opèrent les règles et la discipline : il devra informer le Shérif de tous les événements de quelque importance qui arrivent dans la prison, et conférer avec les Aumôniers et Médecins des choses nécessaires aux services religieux et médical.

Le Gardien tiendra 1° un registre régulier du mouvement journalier de la prison, 2° un état détaillé des dépenses, en deux parties distinctes, l'une pour les débours, l'autre pour la consommation, 3° un registre des punitions disciplinaires infligées, 4° un journal particulier des événements journaliers de la prison et des remarques qui lui seront suggérées, de temps à autre, par l'état des choses. Le Gardien devra, de plus, tenir un livre dans lequel les inspecteurs entrèrent leurs remarques, lors de leurs visites, et dans lequel livre nul autre que les Inspecteurs ou les Visiteurs officiels désignés par les lois ne devra faire des écritures. Tous ces livres seront tenus dans les formes prescrites par les Inspecteurs, de temps à autre, et à défaut, dans les formes en usage dans chaque prison.

Le gardien aura le droit d'établir et changer les usages et coutumes de la prison, avec le consentement du shérif, en toute matière nouvelle ou non réglée par les lois et les règlements généraux ou particuliers du bureau des inspecteurs, auquel on devra donner avis de toute telle action pris au besoin, avec les raisons qui l'auront fait adopter.

8° La gardienne sera, pour le département des femmes, sous le contrôle supérieur du gardien, ce qu'est le gardien pour celui des hommes, sauf qu'elle ne partagera aucune des attributions de celui-ci en ce qui a trait aux services généraux et aux matières de comptabilité.

9° Le gardien adjoint sera entièrement sous les ordres du gardien et le remplacera, au besoin, dans les fonctions de sa charge. Le gardien adjoint accomplira, comme tous les autres employés, toutes les obligations qui découlent naturellement de la nature de ses fonctions; mais il est plus spécialement chargé de la surveillance des travaux des prisonniers et de la visite journalière des cellules, fermetures et autres détails de la prison.

10° Les guichetiers seront, sous les ordres des officiers sus-nommés, les gardes ordinaires des prisonniers et les surveillants habituels; les détails de leurs devoirs seront réglés, suivant les circonstances, par les usages de chaque prison et les ordres du gardien.

### III.

11° Les portes, fenêtres, murs, cheminées et autre parties des habitations seront visités tous les jours et tenus dans un parfait état de conservation. Les logements, couloirs, cuisines et autre endroits, ainsi que les ustensiles, articles de literie et d'habillement seront tenus dans un état satisfaisant de propreté. On devra, chaque fois que le besoin s'en fera sentir, enlever le vieux des murs pour de nouveau les blanchir à la chaux ou les peindre.

12° On ne devra point garder d'animaux de ferme ou de basse-cour dans le voisinage immédiat des logements, et nulle ordure ne doit séjourner dans la cour affectée aux prisonniers.

13° Les questions de chauffage, de ventilation et d'assainissement des édifices, ainsi que les questions sur les modes d'approvisionnement, devront être soumises aux inspecteurs, avant que d'adopter une décision à ce sujet, sauf et excepté le cas pressant d'urgence et

alors, les inspecteurs devront être informés au plus vite de ce qui aura été fait dans ce sens.

14° Les prisonniers devront être forcément tenus dans un état aussi complet que possible de propreté, pour raison de santé, et de réforme, et on aura recours, dans ce but, aux bains, à la coupe modérée des cheveux et de la barbe et aux autres moyens de propreté, d'une façon régulière et méthodique, selon les exigences.

#### IV.

15° Le mobilier affecté au service de chaque prisonnier se composera d'un bois de lit de la forme la plus simple et la plus économique, d'une paillasse ou matelas avec un oreiller de même nature, de draps et couvertures suffisantes suivant les saisons, d'un bidon à l'eau, d'un baquet de nuit, d'un peigne, et des ustensiles les plus nécessaires pour la table, selon les patrons ou modèles qu'on pourra voir au Pénitencier Provincial. Chaque prisonnier aura de plus en usage exclusif une serviette et du savon.

16° Les prisonniers subissant leur sentence et les accusés et autres détenus pauvres seront vêtus, selon les saisons, aux frais de la prison, de gros linges et d'étoffes grossières, mais convenables et de couleurs et patrons uniformes, dont on pourra, de temps à autre, voir des modèles au Pénitencier Provincial.

#### RÉGIME ALIMENTAIRE DES PRISONS COMMUNES DU CANADA.

17° Les prisonniers devront recevoir des eaux saines et du sel *ad libitum* pour leurs repas, et le régime alimentaire de la prison se divisera en quatre catégories comme suit :

#### CLASSE I.

*Prisonniers non soumis au travail, détenus pour un temps pas plus long que 14 jours.*

|                    | Hommes.  | Femmes.        |
|--------------------|--|----------------|
| <i>Déjeuner.</i>   | { 1 chop. de gruau d'avoine,<br>6 oz. de pain. | { Le même.     |
| <i>Dîner.....</i>  | 12 oz. de pain.....                            | 6 oz. de pain. |
| <i>Souper.....</i> | Comme déjeuner.....                            | Le même.       |

Tous les prisonniers devront recevoir, en sus, 1 chopine de soupe, deux fois la semaine à diner — Les prisonniers soumis au travail recevront 1 chopine de soupe quatre fois par semaine.

#### CLASSE II.

*Prisonniers non soumis au travail, détenus pour un temps plus long que 14 jours.*

|                             | Hommes.   | Femmes.   |
|-----------------------------|---|---|
| <i>Déjeuner.</i>            | { 1 chop. de gruau d'avoine,<br>8 oz. de pain.                                  | { 1 chop. gruau, 6 oz.<br>de pain.  |
| <i>Dîner,<br/>2 jours.</i>  | { 1 chopine de soupe, 8 oz.<br>de pain.   | { 1 chopine de soupe,<br>6 oz. de pain.                                   |
| <i>Dîner,<br/>2 jours.*</i> | { 5 oz. de viande sans os, 8<br>oz. de pain, $\frac{1}{2}$ lb. de pa-<br>tates. | { 4 oz. de viande sans<br>os, 6 oz. de pain,<br>$\frac{1}{2}$ de patates. |
| <i>Dîner,<br/>3 jours.</i>  | { 8 oz. de pain, 1 lb. de pa-<br>tates, ou 1 chop. gruau<br>au lieu de patates. | { 6 oz. de pain, 1 lb.<br>de patates ou 1<br>chop. gruau.                 |
| <i>Souper.</i>              | { Même que déjeuner.  | { Le même.  |

\* Il devra s'écouler deux jours entre chaque changement de régime comme prescrit pour le dîner.

## CLASSE III.

*Prisonniers soumis au travail emprisonnés, pour une période plus longue que 14 jours, mais moins longue que 6 semaines.*

|                  | Femmes.   | Hommes.  |
|------------------|---|--|
| <i>Déjeuner.</i> | { 1 chop. de gruau d'avoine,<br>8 oz. de pain.  | { 1 chop. de gruau d'avoine,<br>6 oz. pain.                                    |
| <i>Dîner.</i>    | { 2 jours. { 1 chop. de soupe, 8 oz.<br>de pain.  | { 1 ch. de soupe, 6 oz.<br>de pain.  |
|                  | { 3 jours* { 6 oz. de viande, sans os,<br>8. oz. de pain, $\frac{1}{2}$ lb.<br>de patates.      | { 5 oz. de viande sans<br>os, 6 oz. de pain,<br>$\frac{1}{2}$ lb. de patates.  |
|                  | { 2 jours. { 8 oz. de pain, 1 lb. de<br>patates ou 1 chopine<br>de gruau au lieu de<br>patates. | { 6 oz. de pain, 1 lb.<br>patate ou 1 chop.<br>de gruau au lieu<br>de patates. |
| <i>Souper.</i>   | Même que déjeuner.  | Le même.   |

## CLASSE IV.

*Prisonniers soumis au travail, emprisonnés pour une période plus longue que 6 semaines*

|                  | Hommes.  | Femmes.   |
|------------------|--|---|
| <i>Déjeuner.</i> | { 1 chop. de gruau d'avoine,<br>8 oz. de pain.   | { 1 chop. gruau, 6 oz.<br>de pain.  |
| <i>Dîner.</i>    | { 2 jours. { 1 chop. de soupe, 8 oz.<br>de pain.   | { 1 chop. soupe. 6 oz.<br>de pain.  |
|                  | { 4 jours.† { 6 oz. de viande sans os,<br>8 oz. de pain, $\frac{1}{2}$ lb.<br>de patates.      | { 5 oz. viande sans os,<br>6 oz. de pain, $\frac{1}{2}$<br>lb. de patates.      |
|                  | { 1 jour. { 8 oz. de pain, 1 lb. de<br>patates ou 1 chopine<br>de gruau au lieu de<br>patates. | { 6 oz. de pain, 1 lb.<br>patates ou 1 chop.<br>de gruau au lieu<br>de patates. |
| <i>Souper.</i>   | Même que déjeuner.   | Le même.  |

Les témoins de la Couronne et les débiteurs devront recevoir les mêmes rations que les prisonniers de la Classe 3.

Les accusés seront soumis au régime de la Classe 2, quand ils ne travailleront pas : quand ils se soumettront au travail, alors ils recevront les rations de la Classe 4.

## RÈGLES GÉNÉRALES DE RÉGIME ALIMENTAIRE.

Le gruau sera fait de 2 oz. de farine d'avoine et d'une chopine d'eau. On peut substituer à la farine d'avoine la farine de maïs ou blé d'Inde.

On pourra, quand la chose sera praticable, donner du lait au lieu de gruau.

On pourra encore faire usage deux ou trois fois la semaine, au lieu de gruau, d'un breuvage fait de pois ou d'orge, alors on ajoutera 2 oz. à la ration de pain.

Du chocolat fait avec 1  $\frac{1}{2}$  oz. de fèves de cacao et une chopine d'eau serait un excellent substitut au gruau, deux ou trois fois la semaine, particulièrement durant la saison d'hiver.

La soupe devra être faite de 3 oz. de viande, sans os, pour chaque prisonnier, de la quantité ordinaire de végétaux avec les condiments ordinaires, poivre et sel.

Quand on donnera du lard on réduira d'une oz. la quantité de viande prescrite. On

\* Ce dîner ne devra pas être donné deux jours de suite.

† Ce dîner ne devra pas être donné plus de deux jours consécutifs.

pourra substituer le poisson à la viande, une ou deux fois la semaine, en ajoutant 2 oz. à la quantité prescrite.

On pourra édulcorer le gruau, le café et le chocolat avec de la mélasse.

On pourra encore donner de temps à autre des navets et des carottes au lieu de patates.

Les enfants au-dessous de 14 ans seront soumis au régime prescrit pour les femmes.

Dans le cas de maladie, le régime tout] entier [sera prescrit exclusivement par le médecin qui donnera ses soins au malade.

## V.

18°. Chaque prison sera partagée en deux départements complètement distincts et séparés : le département des femmes et celui des hommes. Nul Officier ou Employé Homme ne pénétrera dans le département des femmes à moins qu'il n'y soit appelé par l'ordre du Gardien, pour un cas d'absolue nécessité, et tout officier ou employé homme, pénétrant ainsi dans le département des femmes, devra toujours être accompagné de la Gardienne ou d'une de ses aides.

19°. Les prisonniers auront chacun leur cellule : les uns occuperont leur cellule (qui pour cela sera plus grande) le jour et la nuit : les autres n'habiteront leur cellule que la nuit.

20°. Les prisonniers, dans l'intérieur des édifices, seront toujours sous verrou, et il devra toujours séjourner un officier ou un employé de la prison, dans le voisinage immédiat de la porte grillée qui donne entrée dans la prison proprement dite, et cela, alors même qu'un des employés pénétrera dans les logements des prisonniers, afin qu'il soit toujours possible de porter ou d'appeler du secours au cas de besoin.

21°. Un employé de la prison devra toujours coucher dans le voisinage de la porte grillée de la prison, afin de pouvoir être en mesure d'entendre ce qui pourrait se passer d'extraordinaire dans l'intérieur et de porter secours en cas de maladie, d'incendie ou d'autre malheur, les prisonniers enfermés étant dans l'impossibilité de porter aucun autre secours dans ces cas que celui d'appeler, et au cas de construction vicieuse des édifices, il sera du devoir impérieux du gardien de trouver les moyens d'alarmes pour pareils cas.

22°. Les classifications seront basées sur les distinctions suivantes : 1°. Les accusés de première faute ; 2° les condamnés d'une première faute et les accusés en récidive ; 3° les condamnés récidivistes ; 4° les prisonniers d'habitude ; 5° les prisonniers de mœurs dépravées et d'allures repoussantes.

23°. Les débiteurs, les témoins retenus par la couronne, les accusés ou condamnés politiques ou pour *délits spéciaux* formeront une classe à part, qui ne sera pas soumise à porter le costume prisonnier et qui pourra recevoir du dehors des objets de vêtement, de literie et d'alimentation, moins les liqueurs spiritueuses, soumis toujours à ce sujet aux règles établies par le gardien en la forme pourvue.

24°. Les jeunes délinquants détenus préventivement ou provisoirement, en attendant leur transfert aux prisons de réforme qui leur sont destinées, seront séparés des autres prisonniers et surveillés d'une façon spéciale, mais paternelle.

25°. On donnera aux condamnés à mort une chambre à part, où il leur sera commode de recevoir leur guide spirituel et de se livrer en paix aux exercices religieux de leur culte, en compagnie des personnes charitables qu'il leur plairait de voir, pour les aider à se préparer à une mort chrétienne.

26°. Quant aux malheureux privés de tout secours et aux infortunés aliénés, qu'on est souvent obligé de recevoir dans les prisons, bien que ces lieux ne soient pas faits pour eux, il n'est pas possible de donner d'autre règle que celle de les traiter avec le plus d'humanité possible et de les classer selon l'exigence des circonstances.

27°. Il y aura deux grandes catégories spéciales de prisonniers : 1° La catégorie des prisonniers à l'encellulement individuel continu ; 2° la catégorie des prisonniers réunis le jour et séparés la nuit.

28°. La première catégorie devra se composer de deux classes générales de prisonniers : celle des meilleurs et celle des plus corrompus. Les premiers, se trouvant d'ordinaire

parmi les jeunes gens et les accusés de première faute, pour leur éviter un contact dangereux ; les seconds pour les empêcher de contaminer les autres. (Ces principes de séparation s'adoptent à tous les âges et aux deux sexes.)

29°. Toutes ces classifications qui restent, quoiqu'on fasse, toujours imparfaites et souvent illusoire, ne peuvent pas suppléer à une surveillance active, pour ainsi dire de tous les instants, et au bon exemple que doivent donner les employés des prisons à ceux qu'ils dirigent.

30°. I. Le travail sera obligatoire pour tous les prisonniers que la loi permet d'y soumettre, et il sera facultatif pour tous les autres prisonniers, que le gardien devra inviter au travail, comme moyen moralisateur et hygiénique.

31°. Le gardien, sous l'autorité du shérif, adoptera les genres de travaux que les circonstances lui indiqueront.

32°. Le shérif et le gardien régleront les temps de travail, de repos, les heures de repas, de l'exercice en plein air, que tous les prisonniers doivent prendre tous les jours par ordre de classification, en un mot tout ce qui a trait à la routine prisonnière, selon les conditions des lieux et des saisons.

33°. Les punitions disciplinaires qu'il sera permis d'employer dans les prisons communes seront : 1° le coucher sur la dure sans paille, mais avec couverture et oreiller, pour un temps indéterminé ; 2° le régime du pain et de l'eau, pour des périodes qui n'excéderont pas cinq jours de durée consécutive ; 3° la cellule sombre ; 4° la mise à la chaîne.

Le gardien seul, ou son tenant l'eu, ont le droit de porter sentence de ces punitions, sentence dont il sera tenu régulièrement registre

34°. Le silence absolu n'est point requis des prisonniers des prisons communes ; mais le tapage et les conversations bruyantes sont défendus : sont aussi défendus les tête à tête et conversations secrètes entre détenus.

35°. L'usage du vin, de la bière, et de toutes les liqueurs fermentées est absolument interdit dans les prisons communes, sauf le cas de prescription du médecin.

L'usage de la pipe et des cigares est également interdit, excepté aux prisonniers de la classe spéciale et aux accusés de première faute.

Les jeux de hasard, la lecture des livres frivoles ou dangereux sont interdits à tous ceux qui habitent une prison commune, à quelque titre que ce soit.

36°. Les prisonniers (sauf l'exception fait plus haut) n'auront à leur usage aucun article de propriété individuelle, à l'exception des livres et autres objets, approuvés par leurs aumôniers respectifs et des lunettes ou autres articles de ce genre approuvés par le médecin.

37°. Les prisonniers, aux heures fixées pour cela, pourront lire les livres fournis par la maison, les amis ou les personnes charitables, pourvu que ces livres aient reçu l'approbation de l'aumônier de la confession à laquelle appartient chaque prisonnier.

38°. Les marchés entre prisonniers pour rations, corvées de travail, etc., etc., sont interdits. Le trop ou le trop peu de nourriture ou de travail devant être corrigé par le gardien, en vertu de la latitude qui lui est donnée à cet effet.

39°. On fera le moins d'usage possible des latrines situées dans l'intérieur des murs, y suppléant autant que faire se pourra, par l'usage des latrines dans la cour et des baquets de nuit. Cette partie du service des prisons demande une surveillance toute spéciale, et l'usage d'une grande abondance d'eau.

40°. A la réception de chaque prisonnier, on précédera aux soins généraux de la propreté personnelle et à sa toilette de détenu.

Les habits et autres articles personnels apportés par le prisonnier seront recueillis avec soin, nettoyés et arrangés en bon ordre et déposés dans un endroit propice, pour lui être remis à sa sortie et on tiendra compte dans un livre spécial de la consignation et de la remise de ces effets.

41°. Les réceptions de lettres et les visites aux prisonnières seront soumises à des règles données par le shérif : les visites se feront toujours en présence d'un employé de la prison.

Les règles et restrictions, concernant les visites et les communications avec l'extérieur ne devront jamais aller jusqu'à gêner les aumôniers volontaires, les chargés d'affaires et les fonctionnaires dans l'exercice de leurs ministères religieux ou professionnels.

42°. Au cas de maladie grave d'un prisonnier, le gardien devra informer les personnes

---

que le prisonnier lui demandera de notifier, et au cas de mort, il devra de suite informer le coroner du district ou comté.

43° Il sera du devoir du gardien de faire connaître aux magistrats, quand ils le demanderont, aux officiers et employés de la prison, et aux prisonniers eux-mêmes les règlements généraux et particuliers de l'établissement. Notamment, on devra lire aux prisonniers les règles qui ont particulièrement trait à la discipline, aux punitions, à l'entretien, à la nourriture, au travail, et on attachera une copie de ces règles dans chaque cellule.

44° Chaque fois que par la mauvaise disposition des édifices, ou pour toute autre cause, le gardien sera mis dans l'impossibilité matérielle de mettre à exécution une ou plusieurs parties de ces règlements, il sera de son devoir d'en informer de suite les inspecteurs, qui feront leur possible pour obtenir les améliorations requises.

45° Dans le cas d'insuffisance dans le nombre des cellules, on devra toujours se faire une règle de ne jamais mettre deux prisonniers ensemble à coucher. Les prisonniers qui ne seront pas seuls à coucher seront au moins trois ensemble, avec chacun un lit à part.

46° A l'expiration de chaque année, le gardien de chaque prison fera un inventaire détaillé de tous les effets mobiliers, ustensiles et articles appartenant à la prison, avec des notes sur l'état de conservation de chaque article.

47. Le gardien de chaque prison fera, chaque année, avant le 25 janvier, tenir aux inspecteurs un rapport des statistiques de sa prison pour l'année expirée, avec tous les autres renseignements relatifs aux services religieux et médical, à la discipline et autres matières, avec encore les remarques qui lui auront été suggérées dans le cours de l'année administrative, cela d'une façon brève et intelligible.

---

# RAPPORT SPECIAL

DU

## PRÉSIDENT DU BUREAU.

### PRISON DE MONTRÉAL.

#### I.

Le district de Montréal a une très grande étendue, et se trouve le second sur la liste des arrondissements d'inspection; comme j'avais ma résidence à Montréal, cet arrondissement fut placé sous ma surveillance.

J'ai tout fait ce qu'il m'était possible pour m'acquitter de mes devoirs au meilleur de mes capacités. La première chose à faire était de visiter la prison du district, ce que je fis à plusieurs reprises; dans l'une de ces occasions, je fus accompagné de deux de mes collègues, MM. Taché et Meredith. L'état de la prison, sous le rapport de son arrangement intérieur, est aussi satisfaisant qu'un édifice aussi défectueux peut le permettre, mais ne mérite certainement pas l'approbation universelle. Dans l'aile occidentale, l'on pouvait voir bon nombre d'individus réunis sans système, sans classification aucune; jeunes et vieux, ceux qui ont subi leur procès comme ceux qui ne l'ont pas encore subi, tous sont en rapports constants, et vivent ensemble pêle-mêle; les portes des cellules sont ouvertes le jour et la nuit, rarement moins de deux, et souvent un plus grand nombre d'individus sont enfermés dans chaque cellule.

Au-dessus de ce premier étage, il y a une grande pièce qui sert d'infirmerie, dans laquelle se trouve quelque malades et infirmes.

A l'extrémité de chaque aile, est un privé qui émet beaucoup de mauvaise odeur; la place est constamment humide à cause de l'eau que perdent les tuyaux, etc.

L'aile orientale, que l'on a décorée du nom d'*aile améliorée*, contient cinq rangées de cellules sur les deux côtés; la première est à cinq ou six pieds au-dessous du niveau de la terre; le plancher est souvent très humide, et sans le tuyau de l'engin qui passe près du soubassement, il serait excessivement froid et humide. Son état est tel qu'on ne l'occupe que lorsqu'il n'y a pas de place ailleurs. Il y a trois rangées de cellules au-dessus de cette première, la dernière étant séparée par un plancher temporaire, pour l'usage des femmes, dont la séparation d'avec les hommes au-dessous est aussi sûre qu'elle peut l'être dans une aussi grande proximité.

Dans les mansardes nous trouvons ce qu'on appelle l'infirmerie des femmes. Elle est remplie de femmes et d'enfants; quelques-unes seulement sont malades, bien que plusieurs soient infirmes.

Comme dans l'aile occidentale, il y a un privé et un lavoir sur chaque étage, qui émettent constamment une très mauvaise odeur; la place est toujours humide, et l'eau qui tombe constamment des robinets humecte tout ce qui trouve à portée, et coule même par fois sur tout le plancher du soubassement. Le libre accès de ces lieux permet aux mal-intentionnés de jeter des guenilles, de vieux souliers, etc., dans les tuyaux d'égout, ce qui arrête le passage de l'eau, et nécessite souvent l'intervention du plombier,—ce qui cause des dépenses et des désagréments à tous les prisonniers. Ce mal subsistera jusqu'à ce que l'on se serve de baquets ou de seaux de nuit, car alors il n'y aura aucune raison pour laisser sortir les prisonniers de leurs cellules durant la nuit ou le jour pour satisfaire les besoins de la nature.

Les "améliorations" faites dans cette aile sont d'une nature si fragile et si imparfaite qu'elles auront besoin, avant longtemps, d'être complètement retouchées. Je pense que 35 ou 40 nouvelles cellules pourraient être construites dans l'aile suivante de manière à assurer l'incarcération des prisonniers la nuit, ou lorsqu'ils ne sont pas au travail, pour prévenir une plus grande contamination dans un sens moral, ainsi que pour leur donner une crainte salutaire d'être transportés dans un endroit où les fainéants et les méchants subissent presque le plus grand des châtiments: la réclusion et le silence.



Le bureau a ordonné qu'un architecte expérimenté et capable visita la prison en compagnie de l'inspecteur résidant, afin qu'il puisse faire rapport sur les améliorations qu'il croirait nécessaires, et jusqu'à ce que cela soit fait, il sera presque inutile de chercher à y introduire la discipline, et de mettre en force les réglemens adaptés par le bureau, qui sont grandement nécessaires et indispensables.

On a grand besoin d'un hangar à pierre et d'un fenil, ainsi que d'un mur ou autre entourage, afin que les 8 ou 9 acres de terrain précieux attachés à la prison puissent être sans délai mis en état d'être cultivés par les prisonniers, lesquels il a toujours été extrêmement difficile, sinon impossible, d'employer aux travaux forcés ou autrement.

Cette prison pourrait être rendue sûre à peu de frais, et adoptée au but pour lequel elle a été élevée : et elle formera, lorsque certains amendemens projetés auront été faits aux lois criminelles de la province, une institution pénale très utile, et pourra recevoir une certaine classe d'individus que l'on envoie aujourd'hui à grands frais au pénitencier provincial, qui ne peut en recevoir un grand nombre en sus de sa population actuelle.

L'on pourra se former une idée de la nécessité d'adopter des mesures rigides pour empêcher que les fainéants et les dissolus ne fassent de cette prison une place confortable où ils puissent étaler leur fainéantise et leur corruption mutuelle, par le fait que 2,996 de ces individus y ont été enfermés durant l'année dernière ; plusieurs y ont été envoyés à différentes reprises, et l'un d'eux y est revenu jusqu'à treize fois.

M. McGinn, le géolier, me dit que ces individus gagnent invariablement des forces et engraisissent durant leur emprisonnement, et cela moins par le repos qu'ils y trouvent que par la nourriture qu'on leur donne, et qui se compose de pain et de gruau. Beaucoup sortent de prison après un séjour de deux ans, et cependant, bien qu'on ne leur donne pas une once de viande, ils deviennent forts et vigoureux. Pour me servir du langage de M. McGinn, " si la nourriture était variée, et si la viande en faisait partie, en moins de trois ans il nous faudrait deux bâtisses nouvelles, pour recevoir tous ces personnages : il serait impossible de les tenir en dehors. A part mille autres exemples, ceci est une nouvelle preuve que les hommes peuvent devenir robustes et forts avec des aliments du règne végétal seulement.

---

## II.

### PRISON DE SHERBROOKE.

La prison que je visitai ensuite fut celle de Sherbrooke, qui est peu sûre, et où la classification des prisonniers est impossible, comme dans toutes les anciennes prisons. Elle menace ruine, et pour y faire les additions qui sont absolument nécessaires à l'intérieur, ainsi que pour la réparer à l'extérieur, il faudrait faire de grandes dépenses. Ces raisons ainsi que la population croissante du district de St. François, rendront, dans peu de temps comparativement, une nouvelle prison chose d'une nécessité majeure. Le Dr. Taché a fait la seconde visite à cette prison.

---

## III.

### PRISON D'AYLMER.

Peu de temps après, je visitai la prison d'Aylmer, et le Dr. Taché la visita ensuite. Cette prison est neuve, mais elle est défectueuse dans sa distribution intérieure, bien que pas autant que les prisons plus anciennes. Pour le moment au moins elle n'exigera pas de frais, ou des dépenses insignifiantes. La proximité d'Aylmer à Ottawa permettra toujours de transporter les prisonniers à la prison de cette dernière ville, sans beaucoup de dépense ou de difficulté, lorsque cela sera nécessaire.

## IV

Ayant visité toutes les prisons maintenant en usage, dans ma division, j'examinai les prisons de comté en voie de construction. Elles sont toutes construites sur le même plan, et rattachées, ou plutôt formant partie de l'édifice du palais de justice. Ainsi réunies, ces bâtisses ont une bonne apparence.

Les prisons sont invariablement en pierre de bonne qualité et bien construites. L'on pourrait faire quelques améliorations dans leur distribution intérieure, qui ne coûteraient presque rien et ajouteraient beaucoup à leur salubrité, tout en facilitant la discipline. Je

veux parler des privés qui sont situés à l'extrémité du petit corridor, et auxquels on ne peut arriver qu'en passant devant la porte de chaque cellule ce qui offre par là une occasion aux prisonniers de se voir, sinon de se parler.

L'on a suggéré de convertir ces cellules en cellules de punition, qui manquent; elles sont suffisamment grandes pour cela, et serviraient parfaitement à l'incarcération des plus turbulents. De même que dans toutes les prisons, l'on devrait se servir de baquets de nuit, qui seraient vidés deux fois par jour dans les égouts, en dehors des prisons. De cette manière l'on empêcherait les exhalaisons malsaines des privés. Les fosses d'aisance, lorsqu'il faudrait absolument s'en servir, devraient être peu profonde, afin qu'on soit forcé de les vider au moins une fois par année, afin de prévenir par là que le terrain voisin absorbe les matières fécales et putrides, qui se répandent ensuite dans l'atmosphère environnant.

Ces nouvelles cours de prison, toute en devenant des ornements pour les localités, contribueront beaucoup aux fins de la justice, et au bien-être de la société, et empêcheront les prisons centrales d'être encombrées par les petits délinquants qui subissent des emprisonnements de courte durée.

#### PRISON DE RÉFORME, B. C. ILE-AUX-NOIX.

La prison de réforme pour le Bas-Canada dont j'ai été temporairement nommé préfet, a été visitée par moi *dux-neuf* fois, ce qui m'a pris 28 jours, depuis le 4 juin jusqu'au 26 décembre 1860,—de la plus stricte attention. Cette institution a été organisée beaucoup trop rapidement, en sorte que le domicile des prisonniers était très défectueux, permettant des communications constantes et sans réserve durant le jour aussi bien que la nuit, car les misérables barrières de fil de laiton, ou plutôt les cages à poulets destinées à contenir six jeunes délinquants ensemble, n'offraient aucun obstacle à ce qu'ils parcourussent toute l'aile de la prison, lorsqu'ils étaient fatigués de la société des uns des autres, ainsi que pour "le plaisir de la chose."

Le choix des jeunes gens au pénitencier provincial pour former le noyau d'une nouvelle institution a été très malheureux, car ils étaient presque tous forts, vigoureux, turbulents, et initiés à toute espèce de mauvais desseins et de crimes. Leur influence perverse sur les nouveaux détenus se fit bientôt sentir, et cependant on ne prit aucune mesure de précaution pour prévenir le mal que l'on aurait certainement dû prévoir. Cet état de choses, joint à l'absence de clôture d'aucune sorte autour de la prison a été la cause principale de toutes les difficultés et des évasions qui ont donné à cette jeune institution une réputation très peu enviable.

Un grand nombre de cellules ou dortoirs séparés, qui peuvent aussi servir à la réclusion durant le jour, ont été faits et contribueront grandement à opérer un changement très nécessaire dans l'économie de la place.

Une autre cause de trouble et d'inquiétude provenait de l'incarcération de plusieurs jeunes filles dans une bâtisse voisine. Il était impossible de les empêcher de voir et d'être vues et tous montraient la plus grande détermination à faire une connaissance plus intime. C'est peut-être ici le lieu de dire que le Capt. Kelly, le très habile préfet de la prison de réforme du Haut-Canada, a vu tout d'abord l'inconvénient de recevoir de tels sujets à Pénitancouchine, où les appartements destinés à les recevoir n'était pas pires qu'à l'Île-aux-Noix. Le gouvernement, convaincu par les représentations judicieuses du Capt. Kelly, a refusé d'envoyer des jeunes filles à cette institution.

Voyant que de fréquentes évasions avaient lieu ailleurs dans des institutions rurales ou agricoles semblables, il n'est pas étonnant que plusieurs tentatives aient été faites pour s'échapper de celle du Bas-Canada, dans l'état défectueux où elle se trouve sous tous rapports, et à cause de sa proximité des frontières. Mais l'expérience du passé sera mise à profit, et l'on espère fermement qu'avant longtemps la Prison de Réforme perdra sa mauvaise renommée, et en acquerra une bonne.

#### VI

Outre mon propre arrondissement, j'ai visité des institutions dans plusieurs autres divisions. Ainsi qu'il en avait été convenu par le Bureau des Inspecteurs, nous avons, MM. Taché, McDonell, Merredith et moi, examiné soigneusement la prison de Québec. M. McDonell et moi avons aussi visité l'Hôpital de Marine, et le même jour l'Asile des aliénés

de Beauport. Plus tard j'ai visité deux fois, seul, cette institution très bien administrée; mais comme elle se trouve dans l'arrondissement du Dr. Taché, il entrera dans les détails nécessaires dans son rapport de cette institution et des autres qui se trouvent dans sa division.

## VII.

L'Asile de Toronto a été régulièrement visité par le Bureau, qui a manifesté son approbation de la manière dont il est administré, et rapport en sera fait par les autres inspecteurs.

## VIII.

La Prison de Réforme de Pénitancouchine devait être visitée par le Dr. Taché, M. McDonell et moi le 24 février 1860, mais par un accident quelconque nous ne pûmes nous rencontrer tous trois ce jour là. Le lendemain, le Docteur y arriva, et fit un examen complet non seulement de la prison, mais de toutes les bâtisses adjacentes.

## IX.

La nouvelle bâtisse en brique à Orillia fut ensuite visitée. Il a déjà été fait rapport de l'état incomplet et précaire dans lequel elle se trouve. Cette fragile construction est destinée, croit-on, à devenir un asile pour les sourds-muets, si on peut la replâtrer de manière à en faire une résidence sûre.

## X.

De cet endroit, j'allai visiter, avec M. McDonell, la prison de Barrie, dans le comté de Simcoe, et nous eûmes une conférence avec le conseil de comté, qui profita de notre présence sur les lieux pour voir quels changements il pourrait y faire. L'on en vint à un arrangement qui, je l'espère, répondra à tous les besoins et sera mis à exécution dans le cours de l'été.

## XI.

Je visitai, avec M. Meredith, les prisons d'Hamilton et de Welland, et celle de Toronto avec le Dr. Taché, et je la visitai aussi une fois seul. La grande prison en voie de construction à Toronto a été soigneusement examinée par tout le bureau, à l'exception de M. McDonell. Cette bâtisse promet d'atteindre le but de sa construction, et sera conforme aux vues des inspecteurs.

## XII.

J'ai visité une fois la prison de L'Original, et le Dr. Taché la visita ensuite. Il a fait un rapport au bureau des inspecteurs, relativement à certains changements indispensables qu'il faut faire à l'intérieur, ainsi que pour faire faire une clôture convenable autour de la prison.

## XIII.

M. McDonell et moi formions un comité pour rencontrer le conseil de ville d'Ottawa relativement à la prison de cette ville. Elle est dans un très mauvais état, à plusieurs pieds au-dessous du niveau du terrain avoisinant; en conséquence elle est sombre et lugubre, humide et froide, et à certaines saisons de l'année, l'eau, les saletés, et même le contenu des privés submergent le plancher. La nécessité d'une bâtisse complètement neuve était tellement évidente, qu'il fut unanimement résolu d'en construire une, dont le plan fut fait par M. Horsey et approuvé par le bureau et par le conseil. Les travaux vont être commencés au printemps, et seront poussés avec toute l'activité convenable.

## XIV.

Plusieurs des visites mensuelles furent faites par moi, ainsi qu'il en avait été convenu, et les autres par le Dr. Taché et M. Langton, et les visites trimestrielles furent faites par tout le bureau. L'administration de l'institution reçut l'entière approbation du bureau.

## XV.

L'asile des aliénés placé sous les soins du Dr. Litchfield fut aussi régulièrement visité, et reçut les éloges mérités du bureau. L'asile de Rockwood a été poussé avec beaucoup d'activité, et promet de pouvoir loger un grand nombre de malades avant l'hiver prochain.

(Signé,)

WOLFRED NELSON.

Montréal, janvier 1861.

## RAPPORT DE M. TACHE.

1860.

J'ai l'honneur d'offrir le présent rapport de mes travaux personnels d'Inspection, exécutés dans le cours de l'année 1860, avec les principales remarques qui m'ont été suggérées par mes visites et l'étude des sujets qui ont trait aux fonctions de ma charge.

### I.

#### HOPITAUX.

HÔPITAL DE LA GROSSE-ISLE.—J'ai inspecté pour la première fois l'Hôpital de la Grosse-Isle (Quarantaine) les 21, 22 et 23 juillet et pour la seconde fois le 30 octobre.

Le local choisi est on ne peut plus admirablement situé à tous les points de vue et les constructions on ne peut mieux adaptées à la réception des malades pendant la saison d'été; il serait impossible de trouver un meilleur endroit et difficile de le mieux préparer.

Cet immense établissement a coûté, paraît-il, plus de \$200,000; on y a reçu à la fois jusqu'à 2,000 malades, à l'époque de la terrible épidémie de 1847.

Depuis quelques années, il est heureusement peu fréquenté, mais il ne faut pas perdre de vue qu'une Quarantaine est surtout destinée aux cas fortuits et que son utilité, comme mesure de précaution, ne doit pas toujours se mesurer sur le nombre de malades qu'on y reçoit ou qu'on y a reçu pendant une période donnée de temps.

Lors de mes visites, j'ai trouvé les édifices et le mobilier en excellent ordre, et le personnel qui s'y trouvait (exercé par de longs services,) m'a paru présenter toutes les conditions nécessaires à l'exécution fidèle des devoirs du genre requis dans de semblable institutions.

Les vastes magasins contenaient des articles de literie et des ustensiles en quantité suffisante pour les besoins de 2,000 malades. La séparation des divers quartiers destinés aux malades de catégories différentes et aux convalescents, les logements des employés, les chapelles et presbytères pour le service des aumôneries, les lieux de sépulture, tout, en un mot, a été distribué avec une intelligence à laquelle je me plais à rendre justice.

L'établissement de la Quarantaine a coûté depuis quelques années une somme moyenne annuelle d'environ \$16,000. Cette dépense n'était certainement point en rapport avec les besoins. Au nombre des dépenses inutiles on pourrait compter l'engagement d'un bateau à vapeur pour un service qui pourrait facilement se passer de ce grand moyen. Cette année, la dépense a été réduite à \$8,660, et il est possible d'arriver à ne dépenser que \$5,000 par an pour le maintien de cette institution, tout en maintenant l'organisation dans un état assez complet de fonctionnement pour suffire aux besoins actuels et le rendre, dans huit jours d'avis, en état de suffire à toute éventualité; car il faut ne pas oublier qu'on ne crée pas spontanément une Quarantaine au moment du danger.

Immédiatement après l'épidémie de 1847, on voulait engager le gouvernement à établir un autre Lazaret sur l'Île du Bic. La terreur donnait alors ces conseils et on ne pensait jamais pouvoir prendre trop de précautions: depuis on a conseillé de placer la Quarantaine au bout de l'Île d'Orléans, au sein des populations et dans le port de Québec, ou bien encore de l'abolir entièrement; la peur est passé, parce que, depuis plusieurs années, nous n'avons pas eu d'épidémie.—Cependant les épidémies sont encore possibles! Le vrai, suivant moi, et je croirais manquer à mon devoir et à ce que je dois à ma responsa-

bilité, si je ne le disais pas, le vrai, suivant moi, c'est que le Lazaret est bien placé à la Grosse-Ile, et qu'il ne semble pas opportun de l'abolir entièrement.

Cette année même un certain nombre de cas de petite vérole très-maligne ont été regus à la Grosse-Ile :—qui peut assurer que le débarquement de ces malades dans nos villes eût été sans dangers pour nos populations ? Je ne m'occupe pas ici des querelles des médecins *contagionistes* et *non contagionistes* ; je compte avec les faits généraux qui nous disent que tout *foyer de contagion* émet autour de lui des rayons pestilentiels qui pénètrent les populations d'après des lois difficiles à saisir, et d'une manière souvent impossible à expliquer, mais qui pénètrent toujours !

Posant la question dans sa forme la plus simple et de façon à mettre de côté toutes les arguties des opinions préconçues :—Dans le cas de navires amenant sur nos rivages une population d'immigrants décimés par le choléra ou le typhus, les familles et leurs médecins aimeraient-ils mieux voir débarquer ces malheureux à la Grosse-Ile que sur les quais de nos villes ? Voilà la question.

#### HÔPITAL DE LA MARINE À QUÉBEC.

J'ai inspecté cet établissement les 19 et 20 septembre et le 31 décembre.

L'Hôpital de la Marine est sous le contrôle immédiat d'une commission exécutive qui accorde à son administration tout le soin et toute la sollicitude possible. Cette institution est une des plus importantes de tout le pays et mérite, sous bien des rapports, une attention et des études toutes spéciales. Ici, comme dans tout les hôpitaux et, de fait, dans tous les établissements publics, il y a des choses excellentes, des choses indifférentes et des choses à déplorer (je parle ici des moyens matériels). En somme, il y a peu d'hôpitaux mieux tenus et peu (à circonstances identiques) où la statistique médicale donne des chiffres plus satisfaisants.

L'édifice est très-considérable et d'un aspect fort imposant ; bien que la position en soit réputée salubre, éloignés que sont les logements de toutes constructions capables d'empêcher la libre circulation de l'air, et en conséquence en grande mesure de l'action des marées qui se font sentir en cet endroit, il est cependant des circonstances où l'on peut ici comme ailleurs, s'apercevoir des inconvénients qu'il y a à placer des établissements de ce genre sur un terrain bas et humide. Les murailles ont même un peu souffert de cette élection de lieu.

C'est l'endroit de dire ici combien il est important de conserver à l'administration de l'Hôpital de la Marine les terrains qui l'entourent des côtés de l'Est et de l'Ouest, et combien il serait désirable même d'acquérir le terrain qui l'avoisine du côté du Sud, afin de prévenir l'érection future de tous bâtiments capables de mettre un empêchement à l'action de l'air et des vents, dont on a d'autant plus besoin que, comme je viens de le dire, l'Hôpital occupe un local peu élevé.

Parmi les vices principaux de construction de l'édifice on peut signaler le manque de moyens abondants et rationnels de ventilation ; le mauvais établissement des latrines qui à part de leur mauvaise construction, lorsqu'elles manquent d'eau (ce qui est arrivé souvent), deviennent un véritable tourment pour les malades, les officiers et gens de service ; le défaut d'ampleur des ouvertures auxquelles de plus on a adapté des fenêtres à la guillotine qui, ne s'ouvrant qu'à moitié, ne laissent pas pénétrer tout l'air qu'on pourrait introduire au besoin avec des châssis à volets.

La cuisine de l'établissement est tout-à-fait insuffisante et il y règne une chaleur suffoquante.

On a adopté le système de ne point avoir de buanderie ; le lavage des effets se fait à la campagne sous contrat ; MM. les Commissaires y ont trouvé de l'économie. Selon moi, on ne peut rien faire de mieux dans l'intérêt de la propreté et de la santé des malades : c'est une fort heureuse idée ; ce déplacement et ce renouvellement d'air continuel opérés sur toute la lingerie d'un grand hôpital doivent nécessairement produire d'excellents résultats.

Le système des fournaies à air chaud a été adopté pour le chauffage des logements, mais il ne dispense pas entièrement de l'emploi des poêles ordinaires. J'ai remarqué des boiserries trop voisines des cheminées et déjà le feu a pris dans les mansardes de l'édifice.

Les travaux d'assainissement du terrain sont mal établis. Il existe dans la cour un cloaque qui reçoit et retient, à grand dommage, une partie des ordures qui y sont jetées par les égouts; c'est une atroce chose qu'on devrait combler de suite, pour y substituer un système régulier et non interrompu d'égouts à soupapes allant directement à la rivière qui est immédiatement voisine.

Lors de ma visite de décembre, la plus grande partie de l'édifice n'était pas employée; cependant la portion innocuée offrait, dans certaines salles, une odeur fort désagréable, résultant de ce que, par le défaut de construction des conduits, il s'établissait un courant ascendant de la portion chauffée à la portion froide, lequel courant se chargeait des émanations des égouts dont je viens de parler.

L'Hôpital de la Marine n'a servi jusqu'à présent, pour ainsi dire, que pendant la saison d'été, comme hôpital pour les marins et les immigrants; à peine y emploie-t-on permanentement une trentaine de lits pendant l'hiver; or, comme les frais généraux d'administration et des divers services restent les mêmes, il serait facile de faire de cette belle institution un hôpital-général, au moyen d'une dépense additionnelle annuelle très minime. Ce serait rendre, à bon marché, un immense service; car, avec les mêmes moyens, qui ailleurs suffisent à peine à fonder quelque chose, on pourrait, faisant usage de ce qui existe, faire ici beaucoup.

A part de l'Hôpital proprement dit, il y a une vaste et belle construction de bois qui peut servir d'hôpital pour l'été; je crois même que toutes choses considérées, ces abris, comme on les appelle, conviendraient infiniment mieux à certaines classes de malades, pendant la durée de la chaude saison, que l'édifice principal lui-même, car ces abris présentent de vastes salles ayant des fenêtres à volets de tous les côtés, et où la ventilation naturelle agit par conséquent d'une manière parfaite.

Les détails des divers services de l'Hôpital de la Marine m'ont semblé conduits avec un zèle, une attention et une entente qui ne laissent rien à désirer. Ici, comme en beaucoup d'autres institutions, les quelques défauts qui existent sont dus aux conditions matérielles des édifices. L'intelligence et le bon vouloir des administrateurs, officiers, et employés viennent, de fois à autre, se heurter contre des murs mal placés ou autres embarras du même genre. Aussi faut-il avouer que le problème de la construction des édifices d'un vaste établissement public est un problème extrêmement difficile à résoudre.

## II.

### ASILES D'ALIÉNÉS.

ASILE DE TORONTO.—A part des *visites conjointes* faites avec mes collègues et dont procès-verbal est entré dans les minutes du bureau, j'ai visité seul l'Asile des aliénés de Toronto, aux dates suivantes, savoir: le 4 mars et le 23 novembre.

Dans ces visites particulières, j'ai constaté, comme mes collègues l'ont pu faire dans nos visites conjointes, le défaut presque complet de ventilation de cette immense édifice, qui, malgré sa vaste étendue et le coût considérable de sa construction, demeure insuffisant et fort défectueux sous bien des rapports.

Lors de ma visite du 4 mars, l'odeur répandue dans quelques-unes des chambres de cet asile était véritablement suffoquante.

Le manque de moyens de classification, le défaut de ventilation et quelques autres difficultés du même genre sont un sujet continuel d'embarras et de regret pour M. le Surintendant médical et ses aides qui voient ainsi souvent leur bienveillante sollicitude entravée par des empêchements auxquels leurs soins ne peuvent porter remède.

Dans ma visite du 25 novembre, j'étudiai avec M. le Surintendant, le Dr. Workman, la question de la construction de deux murs de séparation proposée par M. l'Architecte, comme moyen de mettre l'édifice à l'abri d'une conflagration générale, en isolant les logements en trois grands compartiments séparés qu'on pense pouvoir rendre à l'épreuve du feu. Je n'eus pas de peine à me convaincre, comme le Dr. Workman l'était déjà, que de pareilles espérances étaient illusoire quant à leur objet, et que la construction des murs proposés empirerait encore la situation des logements sous le rapport de la ventilation.

A moins d'un plan arrêté avant l'érection des édifices et à moins d'un crédit presque illimité pour les frais de construction, il est impossible d'obtenir pour résultats une moyenne à peu près parfaite de tous les avantages possibles. En général, un avantage s'obtient par le sacrifice d'autres avantages, et dans le cas actuel, la conclusion des rapports présentés au gouvernement, a été que mieux vaut courir les risques d'une destruction entière possible, mais non probable, par un incendie, que de compromettre d'une façon certaine et permanente, le seul moyen qu'il y a de fournir aux malheureux habitants de l'asile un peu d'air pur dont ils ont tant besoin.

L'asile est maintenant bien drainé. Le chauffage y est opéré au moyen de l'eau chaude, système qui paraît réussir ici.

Le défaut le plus important peut-être de cet asile, c'est sa situation, placé qu'il est au milieu d'un terrain plat, où nul accident de surface ne vient égayer la vue. L'aspect de ce vaste enclos dépourvu de tout objet capable de distraire agréablement est d'une tristesse qui frappe tout visiteur attentif. Le Dr. Workman a fait ce qu'il a pu pour orner le terrain, il se propose de continuer ses petits travaux d'embellissement; mais il est bien difficile de suppléer aux défauts de nature. Puissent ces exemples remettre toujours en mémoire cet axiome relatif au choix d'un local pour un établissement public: "*Que ce lieu soit élevé, sec et bien exposé.*"

L'institution m'a toujours paru dirigée avec tout le soin et l'attention requis: les employés suivent les exemples de sollicitude et de bienveillance donnés par leurs chefs, les deux surintendants et médicaux, semblent traiter les malheureux aliénés avec douceur et exercer sur eux toute la vigilance possible.

---

#### UNIVERSITY BRANCH ASYLUM DE TORONTO.

J'ai visité seul cette succursale de l'asile de Toronto le 2 mars et le 24 mai.

Cet établissement qui ne paraît être que temporaire, est intimement uni à l'asile principal: l'officier résidant en chef est un économiste qui exerce son autorité sous le contrôle immédiat et journalier des officiers supérieurs de l'institution-mère.

L'édifice employé est peu propre à son nouvel objet; mais comme on n'y reçoit qu'une classe spéciale de malades et que les soins de propreté et de bon entretien y sont on ne peut mieux administrés, le petit nombre d'aliénés qu'on y reçoit paraissent jouir de tout le confort désirable.

---

#### ASILE DE BEAUPORT.

J'ai inspecté cet asile, le seul qui existe dans le Bas-Canada, le 20 juillet et le 31 octobre.

Cet établissement, comme entreprise privée, relève exclusivement de ses propriétaires quant à l'économie; il est soumis au contrôle d'une commission particulière qui en surveille le fonctionnement, de la part du gouvernement, lequel y envoie les aliénés pauvres, moyennant une rétribution annuelle dont la moyenne s'élève à \$141 par malade.

L'asile de Beauport est situé dans une position charmante et sur un terrain admirablement propre à une institution de ce genre. Il est à regretter, cependant, qu'on ait construit les édifices au pied d'un joli coteau sur le sommet duquel ils eussent été bien mieux placés. On l'a fait pour obtenir l'avantage de se servir d'un gros ruisseau dont les eaux sont économisées comme force motrice et comme moyen d'assainissement; mais il eût mieux valu, dans mon opinion, sacrifier ces avantages, tout importants qu'ils sont, à ceux qu'on eût trouvés dans le choix que je viens d'indiquer.

A part de l'édifice principal, il y a une maison située sur le terrain attaché à l'asile qui sert de refuge à un nombre beaucoup trop considérable d'aliénés de la classe la plus malpropre.

Sous le rapport de la propreté, de l'économie intérieure et de la bonne administration on ne peut rien voir de mieux que l'asile de Beauport. Le principal moyen matériel de

guérison qu'on emploie ici est l'exercice en plein air et le travail, qui s'y pratique avec un succès étonnant. C'est un des meilleurs moyens à employer, selon moi, et qui convient surtout à la classe des aliénés qui domine dans cet asile, je veux parler des fous tranquilles n'ayant point de propensités dangereuses.

Le système des égoûts est ici on peut dire parfait. C'est le ruisseau dont j'ai parlé qui enlève toutes les saletés à mesure qu'elles se produisent ; la ventilation est excellente ; elle s'opère au moyen d'un appel créé par l'adossement des tuyaux de chaleur aux tuyaux de conduite de l'air contaminé. Le chauffage a lieu en partie à l'air chaud et en partie par la vapeur et semble bien opérer.

L'institution est éclairée au gaz qu'on manufacture exclusivement pour l'établissement et dont on se sert aussi pour la cuisson des aliments et autres besoins de la cuisine.

Les articles de literie qu'on emploie ici sont dignes d'une mention spéciale : à part quelques malades d'habitudes entièrement malpropres qu'il faut tenir sur la paille, tous les aliénés sont couchés sur des matelas de crin posés sur des lits à ressort qu'on manufacture dans l'établissement même.

La visite que je fis à Beauport le 30 octobre avait pour but spécial de voir les malades dans les dortoirs et fut par conséquent une visite de nuit. J'avais été témoin du confort dont semblaient jouir les malheureux aliénés dispersés dans les vastes salles bien éclairées et bien ventilées de l'édifice ou répandus au milieu d'une belle journée d'été dans les jardins et les prairies voisines de leur demeure. Je voulus les voir tous réunis pendant une nuit froide et pluvieuse de l'automne dans les chambres à coucher de leur asile.

Je fus étonné du peu d'odeur que je rencontrai au milieu d'un encombrement beaucoup trop considérable.

La ventilation se fait en général si bien dans l'édifice principal et les soins de propreté ménagère et de propreté personnelle sont si exacts, qu'il y avait des chambres surchargées de malades où, cependant, à peine aurait-on pu, par l'odorat seulement, reconnaître la présence d'un grand nombre d'êtres humains réunis.

Naturellement, il y avait d'autres chambres, et surtout dans ce qu'on appelle l'Attique qui donnaient de l'odeur, mais pas au point qu'on l'observe dans beaucoup d'asiles plus vastes et moins surchargés de population, proportion gardée de l'espace cubique occupé.

Malgré cet état actuel, exempt, pour le moment, d'accidents palpables, il y a trop de risques à courir dans l'encombrement d'un asile, pour que le fait n'ait point attiré l'attention des autorités. Répondant aux questions posées au gouvernement par les commissaires de l'asile à ce sujet, j'ai donné au bureau un rapport dont la conclusion est, que l'Asile de Beauport ne suffit plus aux besoins du service des aliénés pour le Bas-Canada.

#### ASILE DE ROCKWOOD.

Toutes les visites que j'ai faites à cet asile ont été des *visites conjointes* dont le procès-verbal fait partie des minutes du bureau ; aussi ne fais-je ici mention de cet établissement que dans le but d'offrir quelques remarques sur le plan adopté pour la construction du nouvel édifice déjà fort avancé.

En donnant mon approbation avec mes collègues, à l'exception de M. le Dr. Nelson, aux plans adoptés avant notre nomination et ayant déjà reçu un commencement d'exécution, je n'ai pas voulu dire que les détails de ces plans sont les meilleurs dans mon opinion, mais seulement qu'ils sont comparativement bons.

Je ne citerai que deux détails, mais de première importance : quant au système de ventilation, par exemple, je suis loin de croire que le *ventilateur mécanique* qu'on a adopté ici ait l'efficacité des *cheminées d'appel* : je pense même que le ventilateur mécanique seul, est tout-à-fait insuffisant dans certaines conditions données : je crois au contraire que le système des cheminées d'appel seul suffira toujours quand il sera bien établi. Quant à faire prédominer, par exemple encore, le système des petits dortoirs latéraux sur les grands dortoirs communs ouvrant des deux côtés, je crois que c'est une erreur : mon avis est qu'il faut des petits dortoirs et des chambres d'isolement, mais que ce doit être l'exception.



Malgré cela, comme le ventilateur mécanique a pour lui des partisans qui comptent parmi les hommes les plus distingués, (nul doute qu'il n'ait son mérite,) comme le système de division adopté pour Rockwood est emprunté d'asiles étrangers qui ont une juste réputation, j'ai cru devoir faire taire mes opinions personnelles, alors surtout qu'il s'agissait de plans déjà admis et de travaux déjà commencés. Je ne fais pas cette remarque dans le seul but de dégager ma responsabilité individuelle, mais surtout dans l'intérêt des questions qui pourraient se présenter de nouveau dans l'avenir.

---

#### ASILE PROJETÉ D'ORILLIA.

J'ai visité le site et les constructions d'Orillia le 28 janvier. J'ai dû faire un rapport contre le projet de faire de cet établissement un asile d'aliénés, pour les raisons énoncées au long dans le mémoire présenté au bureau dans cette occasion.

Le rapport général des inspecteurs rendra compte de l'action prise par le bureau sur cette question.

---

### III.

#### PÉNITENCIER PROVINCIAL.

En dehors des *visites conjointes* prescrites par la loi, j'ai fait l'inspection mensuelle du mois de juin les 3, 4 et 11.

Déjà par les visites antérieures, la lecture du rapport du Dr. Sampson, médecin de l'institution, et les études auxquelles je m'étais livré sur les conditions générales du Pénitencier, j'avais cru découvrir que l'état sanitaire de cette institution n'est pas ce qu'il pourrait et devrait être dans les circonstances normales.

Je faisais mon inspection de juin, alors qu'en route pour les Etats-Unis, où je devais me rendre, par instructions du gouvernement, pour visiter quelques-unes des institutions les plus renommées de ce pays. (Je n'ai pas encore eu le temps de préparer mon rapport de ce voyage.) Je profitai de cette circonstance pour comparer avec soin les statistiques des établissements situés dans des conditions identiques avec celles de notre superbe Pénitencier. Depuis j'ai examiné avec plus de soin et avec le secours de nouveaux moyens d'investigations inaugurés par notre bureau, les conditions sanitaires du Pénitencier Provincial, et je crois devoir donner ici en gros le résultat de mes recherches, bien que cette étude ne soit pas et ne puisse pas être complète.

Je me hâte de dire que, malgré des défauts qui, comme partout ailleurs, existent dans notre pénitencier, (et il y en aura toujours quoi qu'on fasse,) cette institution n'en reste pas moins une institution modèle : d'après ce que j'ai vu à l'étranger, d'après ce que j'ai lu, des choses que je n'ai point vues ailleurs, je demeure convaincu que, à tout prendre, il n'est pas une institution pénale supérieure au pénitencier de Kingston, condition pour condition, système pour système.

Cette justice rendue pour prévenir toute fausse interprétation, je procède à l'examen des conditions sanitaires comparées dont je viens de parler.

Je ne tiens pas compte ici des chiffres recueillis sur le nombre des malades admis à l'hôpital et des malades soignés hors de l'hôpital dans les diverses institutions que je prends pour terme de comparaison, parce que véritablement on ne peut rien déduire de ces chiffres tels que donnés ; je m'en tiens à comparer le nombre de *morts* de quelques années et le *nombre accumulé* des détenus saisis d'*aliénation mentale* pendant leur incarcération.

## INSTITUTIONS ÉTRANGÈRES, (ÉTATS-UNIS).

| ANNÉES.   | NOMS DES PÉNITENCIERS. | Nombre total des Prisonniers de l'année. | Nombre des morts. | REMARQUES.                |
|-----------|------------------------|--|-------------------|---------------------------|
| 1857..... | Sing-Sing.....         | 1293                                     | 12                |                           |
|           | Auburn.....            | 883                                      | 6                 |                           |
|           | Clinton.....           | 426                                      | 1                 |                           |
| 1858..... | Sing-Sing.....         | 1427                                     | 24                | dont 4 suicidés.          |
|           | Auburn.....            | 940                                      | 14                |                           |
|           | Clinton.....           | 445                                      | 1                 |                           |
|           | Baltimore.....         | 586                                      | 4                 |                           |
|           | Richmond.....          | 457                                      | 11                | dont 2 tués par accident. |
| 1859..... | Sing-Sing.....         | 1514                                     | 15                |                           |
|           | Auburn.....            | 1035                                     | 13                |                           |
|           | Clinton.....           | 543                                      | 2                 |                           |
|           | Richmond.....          | 472                                      | 6                 | dont 1 tué par accident.  |
|           | Totaux.....            | 9971                                     | 109               |                           |

On a donc comme résultat général pour les institutions mentionnées un nombre de 109 morts s'exerçant sur un chiffre de 9,971 détenus : c'est-à-dire une proportion de  $1\frac{1}{11}$  par cent à une insignifiante fraction près.

Voyons maintenant ce que nous disent nos propres statistiques.

## PÉNITENCIER PROVINCIAL.

| ANNÉES.     | Nombre total des Prisonniers de l'année. | Nombre de morts. | REMARQUES.                                 |
|-------------|--|------------------|--|
| 1857.....   | 907                                      | 17               |  |
| 1858.....   | 1038                                     | 20               |  |
| 1859.....   | 1034                                     | 24               | 1 a été tué par accident dans une machine. |
| Totaux..... | 2979                                     | 61               |  |

Nous avons ici un nombre de 61 morts s'exerçant sur un chiffre de 2,979 détenus : c'est-à-dire une proportion de  $2\frac{1}{20}$  par cent, en négligeant une fraction sans importance.

Cette différence est énorme et mérite qu'on y fasse attention, alors même qu'on aurait raison de croire qu'elle peut varier de beaucoup en l'établissant sur de plus grands chiffres, car je reconnais qu'il est impossible d'arriver à des comparaisons exactes, d'abord parce qu'il y a une foule de conditions et de circonstances dont il faudrait tenir compte et qui souvent échappent à toute investigation.

Il est difficile de comparer notre pénitencier, sous le rapport de la mortalité, avec les pénitenciers d'Europe, parce qu'il diffère complètement d'eux, sous le rapport de la population qu'on y reçoit, et des conditions d'emprisonnement. Puis, quelles différences ne remarque-t-on pas dans les proportions des divers établissements et des mêmes établissements d'une année à l'autre. Cependant, à tout prendre, la mortalité des prisons pénitencières d'Europe reste au-dessous de la proportion que je viens d'établir pour notre pénitencier.

Venons maintenant à l'examen en gros de la question toujours si importante de l'aliénation mentale, advenant aux prisonniers durant la période de leur incarceration.

Le nombre total des aliénés reçus à l'ouverture de l'asile d'Auburn en 1859, a été de 56, dont 23 appartenant à Sing-Sing, 21 à Auburn, et 12 à Clinton. Ce chiffre comprend

le chiffre total *accumulé* de tous les prisonniers aliénés de ces trois établissements, qui, depuis quelques années, ont compté une population moyenne annuelle collective d'environ 3,000 détenus.

Le nombre total des aliénés accumulés à l'asile de Rockwood, venant de notre pénitencier Provincial était en 1860 de 37, total accumulé des aliénés sortis d'un mouvement annuel moyen de 1,000 détenus.

C'est une proportion de 2 contre 1 à notre désavantage.

Le nombre des aliénés de l'année 1860 au pénitencier provincial a été de 11 sur un mouvement prisonnier de 1,039.

C'est donc une proportion de 1 aliéné sur 94½ détenus : proportion énorme, qui atteint le chiffre extrême signalé par M. Lélut et contesté par d'autres auteurs.

Je sais quelle crainte on doit avoir des chiffres recueillis en Europe à l'occasion des chaudes discussions des divers systèmes pénitenciers, et il suffit de lire les deux premiers auteurs venus d'opinions opposées pour prouver que l'un nie *avec des chiffres*, ce que l'autre avance *avec des chiffres*. Comme je n'ai point de système à faire prévaloir, je cherche uniquement la vérité, et peu m'importe de quel côté elle se trouve ; il y a du bon et du mauvais dans tous les systèmes inventés par les hommes.

A travers toutes les difficultés et les divergences d'opinions, me servant des chiffres tels quels, avec bonne foi, je constate, comme résultat général, que l'état sanitaire de notre pénitencier n'est pas bon, et je le dis.

Il y a bien des causes matérielles d'insalubrité dans notre pénitencier ; mais je ne vois pas qu'il y en ait plus que dans les pénitenciers américains que je lui ai comparés : à tout prendre, notre institution se présente dans des conditions apparentes supérieures à tous ces établissements.

Il y a bien une cause morale qui peut avoir son effet dans la production de ces différences ; je veux parler de la discipline. La discipline me paraît mieux maintenue dans notre pénitencier que dans les pénitenciers désignés que j'ai tous visités : or, il n'y a pas de doute que c'est là une cause de dépression qui se traduit toujours par des maladies aux sein des populations prisonnières.

La localité serait-elle pour quelque chose dans les causes qui produisent cet état ? Mais les médecins affirment que l'état sanitaire de la population du village de Porstmouth qui environne le pénitencier est excellent. Tous les employés de l'établissement qui habitent l'endroit ainsi que leurs familles se portent bien.

Quoiqu'il en soit, si cette comparaison ne nous fait pas toucher du doigt les causes, elle a du moins ce bon effet, d'éveiller la sollicitude et de faire examiner avec plus d'attention les détails intérieurs de notre propre établissement.

En étudiant les conditions internes du pénitencier, il est facile de découvrir beaucoup de réformes à faire dans le sens des conditions hygiéniques.

M. le Dr. Sampson, médecin du pénitencier, a souvent signalé dans ses rapports le défaut de ventilation des dortoirs : il a parlé aussi de la trop petite quantité d'aliments légumineux qui entre dans les rations prisonnières.

Déjà, depuis deux ans, on a ajouté à la quantité de légumes fournis aux prisonniers. Cette année, la complétion du dôme qui surmonte le centre de la prison, a permis d'améliorer le chauffage et la ventilation des dortoirs à un point que tous les prisonniers l'attestent avec une satisfaction marquée.

Le système des égoûts et les moyens d'amener dans l'institution une plus grande abondance d'eau sont maintenant à l'étude. Le besoin de bains se fait sentir et on s'occupe à pourvoir à ce besoin, dont le bon effet est déjà perceptible dans le département des femmes.

Il est une pratique qu'il faudra faire cesser aussitôt que les moyens matériels de la mettre de côté existeront, celle de faire sécher le linge dans les dortoirs.

Je termine ici ces notes dont je voulais appuyer les remarques faites par moi au Bureau, qui s'occupe activement de cette question. L'exposé des moyens déjà pris et les moyens qu'on se propose de prendre, feront nécessairement partie du rapport général de l'année.

Je ne puis, cependant, laisser ce sujet sans dire un mot de l'influence qu'exercent les consolations religieuses sur la santé des détenus, surtout sur ceux d'un tempérament naturellement vif et sociable, qui sont les plus malmenés par l'emprisonnement. La religion

est le seul mobile qui puisse combattre victorieusement cette irritation meurtrière qui mine le tempérament de ces hommes à la sève puissante, que l'oubli de la religion conduit dans les prisons.

Nous avons au pénitencier provincial d'abondantes preuves négatives et positives de cette vérité. Lors de notre dernière visite encore, comparaissaient devant nous deux détenus qui en étaient une illustration frappante : tous deux appartiennent à la même croyance, ils sont catholiques ; tous deux sont des hommes intelligents et fortement constitués ; tous deux avaient été amenés au pénitencier par l'ivresse : quatorze ans de détention n'avaient rien enlevé à l'intelligence, à la force, à la santé et à la vigueur de l'un qui a toujours accompli scrupuleusement ses devoirs religieux et qui au moment de sa libération, remerciait Dieu du châtement utile qu'il lui avait infligé dans ce monde : onze ans de détention avaient miné et presque détruit l'esprit et le corps de l'autre que le sentiment religieux n'avait point touché durant son long emprisonnement, qui ne laissera probablement de lui qu'une ruine irréparable. Si ce fait était isolé, il ne prouverait rien, mais c'est un fait presque général qui prouve tout.

#### IV.

#### PRISONS DE REFORME.

RÉFORME DE PÉNITENCOUCHINE.—J'ai visité seul cette institution dans le mois de février, les 26, 27 et 28.

Le local assigné à cet établissement est magnifiquement situé et présente dans son ensemble toutes les conditions favorables, sauf peut-être un éloignement un peu trop considérable des centres de population.

Les édifices occupés aujourd'hui sont d'anciennes casernes, bien bâties, mais tout-à-fait impropres à leur nouvel objet et placées justement dans l'endroit le plus bas et le moins favorable de tout le terrain.

Cette institution présentait, dans l'apparence et les dispositions extérieures des jeunes gens qui s'y trouvaient lors de ma visite, un spectacle véritablement touchant et consolant. Le Bureau a déjà rendu un témoignage public aux mérites de M. le Préfet, de MM. les Aumôniers et des autres officiers de cette maison.

Je crois devoir signaler ici une lacune qui existe dans nos lois ; lacune dont l'effet peut rendre inutile pour certains jeunes enfants tous les premiers soins donnés à leur réformation, je veux parler de l'absence du pouvoir facultatif de retenir après l'expiration du terme de la sentence ordinaire, les enfants que les autorités ne jugeraient pas encore suffisamment réformés pour être remis en liberté. Ce dispositif est d'une importance majeure.

La seule chose que j'ai trouvé à blâmer est le manque de surveillance suffisante pendant la nuit. Cette surveillance est d'une absolue nécessité et fait, ici, en grande partie, défaut.

Des édifices construits *ad hoc* facilitent cette surveillance et contribuent à diminuer les dangers des dortoirs pour la morale et la santé des enfants, comme pour le maintien de la discipline.

Le Bureau est nanti de la question de la construction des nouveaux édifices dont l'absolue nécessité est évidente. Les illustres fondateurs de Mettray, cette *Réforme-Modèle* de par le monde, avaient dit dès l'abord, à propos de la question des édifices, " Nous ne voulons pas que des murs nus fassent la loi."

En effet, la première et la plus essentielle condition matérielle de succès, pour une grande institution, de quelque genre qu'elle soit, est de posséder un local et des édifices appropriés à l'objet en vue.

Il semblerait inutile de formuler une vérité aussi évidente ; mais tous les jours, malheureusement, on la perd de vue ; force est donc de l'affirmer souvent.

#### RÉFORME DE L'ILE-AUX-NOIX.

La visite que j'ai faite à l'Île-aux-Noix, le 11 septembre, a été une *visite conjointe*, aussi ne fais-je mention de cette institution que pour consigner avec plus d'aisance deux remarques auxquelles j'attache une grande importance.

Selon moi, le local est absolument impropre à un pareil établissement. C'est une ile basse au milieu d'eaux douces peu rapides, à petite distance des rives voisines qu'on peut atteindre facilement, même à la nage, l'été, et encore plus facilement l'hiver sur la glace, en grande partie couverte de broussailles, de grands fossés, de marais, de terrassements et de recoins de toute sorte, offrant toutes les facilités possibles d'évasion.

Qu'on joigne à cela la proximité de la ligne frontière des Etats-Unis et la présence presque constante dans le voisinage de cette ligne de grand nombre de mauvais sujets, échappés de justice des deux pays, et on s'expliquera facilement les tentatives d'évasion qui ont eu lieu dans cette institution. A l'époque de notre visite, on comptait déjà plus de 30 tentatives d'évasion, dont six suivies d'un complet succès.

D'ailleurs, comme les édifices actuels, anciennes casernes-casematées, ne sont nullement propres à leur nouvelle destination, il me semble qu'il ne peut y avoir de raison pour tenir à cet endroit.

Cette réforme étant destinée au Bas-Canada seulement, dont la population est aux cinq sixièmes toute française, il résulte qu'un grand nombre des détenus qui y sont envoyés ne parlent que le français; néanmoins, de tous les officiers et employés réguliers que je rencontrais dans cette institution, à l'exception de l'aumônier et du médecin, pas un seul ne me comprenait lorsque je leur adressais la parole en ma langue. Je ne sais vraiment pas comment les pauvres petits ne sachant pas l'anglais, pouvaient se tirer d'affaire; probablement au moyen d'interprètes choisis parmi les détenus eux-mêmes, mais on voit, de suite, l'injustice et les inconvénients d'une semblable organisation, née d'une direction qui, heureusement, n'existe plus à l'Île-aux-Noix, mais qui, cependant, portera encore longtemps ses fruits.

Le succès d'une prison de réforme dépend beaucoup et pour longtemps de la direction donnée dans les commencements, et c'est une œuvre difficile que de reprendre en sous main la réforme d'une prison de réforme.

## V.

### PRISONS COMMUNES.

Je m'occuperai d'abord des prisons situées dans la division de Québec dont la surveillance m'a été plus spécialement confiée et au sein de laquelle je réside, puis je dirai quelques mots sur les autres *prisons communes* que j'ai visitées, tant dans les limites du Haut-Canada que du Bas-Canada. Je ne ferai pas la description des édifices de ces diverses prisons, parce que cela serait fastidieux autant qu'inutile, si pas inévitablement inintelligible, ne pouvant être accompagné de plans explicatifs.

#### PRISON DE QUÉBEC.

J'ai visité cette prison le 25 et le 30 janvier, puis le 26 décembre.

La prison de Québec est un vieil édifice qui compte un demi-siècle d'existence et qui fut construit pour des besoins nullement en rapport avec les exigences d'aujourd'hui. Dans une certaine mesure et dans de certaines conditions, le système pour lequel cette prison fut construite a bien son mérite, mais adapté au nombre actuel de prisonniers et aux diverses et nombreuses catégories de détenus qu'on y loge, elle devient tout-à-fait impropre. Dans l'état de dilapidation et d'encombrement où il se trouve actuellement, cet établissement est intolérable.

Je ne reviendrai pas sur la peinture que les inspecteurs ont faite de l'état de cette prison dans leur RAPPORT PRÉLIMINAIRE: cet état de choses est tel que le bureau des inspecteurs a dû de suite porter condamnation sur la continuation d'un pareil état de choses.

Il serait inutile de s'étendre au long sur cette matière, attendu que le gouvernement a, sans délai, fait droit aux représentations des inspecteurs et a déjà pris toutes les mesures nécessaires pour construire un nouvel édifice dont je parlerai plus loin.

L'inspection est inutile dans une prison comme la prison actuelle de Québec, qui n'est rien autre chose qu'un cloaque et une école de vices. Avec de pareils moyens, il n'y a rien à faire, et c'est avec hâte qu'il faut attendre le moment où de nouvelles constructions viendront fournir les moyens premiers d'une organisation nouvelle.

Les efforts d'une direction intelligente, le zèle d'aumôniers charitables, la bienveillante attention d'employés bien choisis, les efforts de tout genre viendraient se heurter sans résultat contre des impossibilités matérielles. Tâcher qu'il résulte le moins de mal possible de l'ordre actuel de choses, et obvier, au jour le jour, aux inconvénients de la situation sont les seules choses possibles ici pour le moment.

Les soins de garde et les soins de propreté semblent ne point faire défaut, et les choses de l'ordre physique sont apparamment aussi bien qu'il est possible de l'exiger dans les circonstances.

Quant au reste, existât-il de graves abus, il serait presque impossible de les découvrir à moins d'être servi par un heureux hasard.

#### PRISON DE TROIS-RIVIÈRES.

J'ai inspecté la prison des Trois-Rivières le 25 juillet et le 29 décembre.

L'édifice qui sert de prison à Trois-Rivières est bon et suffisamment spacieux pour les besoins. Il est aussi bien situé sur un terrain assez vaste, et la cour des prisonniers est entourée d'un mur de ronde, de bonne apparence, haut de 12 pieds environ. Mais l'édifice et les murs sont dans un mauvais état d'entretien; le toit fait de l'eau et le défaut de réparations a produit des dégradations qui menacent de compromettre le tout. Rapport a été fait de ces circonstances et, lors de ma dernière visite, le geolier m'informa qu'ordre était venu d'exécuter les réparations nécessaires.

Le chauffage s'opère au moyen de poêles ordinaires et paraît opérer bien: il n'y a de ventilation que la ventilation naturelle qui paraît aussi suffire, avec les soins ordinaires d'aération et de propreté, sauf les cas où l'odeur des latrines vient ajouter aux causes ordinaires de contamination de l'air.

L'eau dont on fait usage vient d'un puits situé dans la cour; mais il n'y a ni pompe ni réservoir pour en régler la distribution.

On a introduit le gaz dans les corridors.

Il n'y a aucun système d'assainissement, comme il n'existe point d'égoûts on est obligé d'enlever les ordures de temps à autre par curage ordinaire. On a tenté de se dispenser de ce soin en construisant un *cloaque*, et comme il est facile d'imaginer, on n'a fait par là qu'empirer les choses.

Les détails intérieurs de la prison ne correspondent pas tout-à-fait à la bonne apparence de l'ensemble de l'édifice. On y voit, avec des dispositions vicieuses, un luxe de ferrailles dont l'efficacité est beaucoup plus apparente que réelle.

Malgré cela, cette prison est une des meilleures que nous ayons en Canada, à tout prendre, et avec quelques changements qui pourront avoir lieu, sans de grandes dépenses, elle suffira longtemps à la population si morale du district auquel elle est destinée.

On a tenté, dans cette prison, de soumettre les prisonniers au régime d'un travail régulier et productif; mais cela sans succès. Aujourd'hui les prisonniers ne font rien, à l'exception de quelques uns qui sont employés à *échiffer de l'étoûpe* et à *friser du crin*.

J'ai trouvé, lors de mes deux visites, le tout tenu dans le meilleur ordre et la plus grande propreté: On ne m'attendait pas, cependant, car les inspecteurs ont pris pour règle de ne pas faire connaître le temps de leurs visites.

Les *règlements des prisons communes* que le Bureau a préparés remédieront à des défauts qui existent ici comme ailleurs relativement aux divers sujets de la garde, du maintien de la discipline et de la réforme des prisonniers: Il serait inutile d'entrer dans ce moment dans d'autres détails à ce propos.

#### PRISON DE KAMOURASKA.

J'ai visité la prison de Kamouraska le 1er février et le 27 septembre.

L'emplacement de cet établissement est délicieusement situé sur un coteau et présente tous les avantages requis.

Cette prison établie dans le rez-de-chaussée du palais de justice, n'a jamais pu être considérée que comme temporairement destinée à cet objet. Le geolier occupe une maison

adossée à l'édifice principal et une chambre de cet édifice sert pour le logement des femmes prisonnières.

Ce logement ne convient nullement à un état permanent de choses, et lors de ma seconde visite, presque tous les prisonniers qui s'y trouvaient étaient affectés de la dysenterie : le manque d'espace et l'humidité des chambres situées immédiatement sur la terre, joints au défaut complet d'exercice en plein air, étaient certainement les causes de cette espèce d'épidémie.

Les latrines sont encore ici un sujet de souffrances pour les prisonniers. Cependant, lors de ma première visite, les détenus ne se plaignaient d'autre chose que de l'ennui et tous étaient bien portants.

Heureusement que bientôt les prisonniers de Kamouraska auront d'autres logements qu'on construit au premier étage d'une aile ajoutée au palais de justice. J'aurai occasion de parler plus loin de cette nouvelle prison.

Je conseillerais de conserver, dans leur état actuel, les logements d'aujourd'hui, pour servir en cas de besoins urgents dans l'avenir, parce que le nouveau local est assez restreint et n'offre pas de ressources en cas fortuit d'encombrement, et qu'il n'y aurait aucun danger à détenir un petit nombre de prisonniers, pour un temps limité, dans les appartements actuels.

La maison actuelle du geôlier a été mal construite et n'est presque pas habitable ; aussi se proposc-t-on, m'a-t-on dit, de suppléer à ce besoin.

J'ai trouvé le tout tenu en bon ordre et avec une exquise propreté lors de chacune de mes visites. J'ai remarqué, avec plaisir, pendant ma visite de septembre, que deux prisonniers étaient employés aux travaux de la nouvelle prison sous la surveillance de l'assistant-geolier. Par suite de cet exercice de plusieurs jours en plein air sollicité par le médecin de la prison, ces deux infortunés se sentaient déjà beaucoup mieux de l'état de faiblesse dans lequel les avait réduits la détention. Mais je dois remarquer que cela n'est guère praticable avec la généralité des détenus dans les endroits où, comme à Kamouraska, il n'y a pas de murs d'enceinte à la cour des prisonniers.

Je profite de l'occasion pour dire que la plupart de nos prisons communes n'ont pas de murs d'enceinte ou n'en ont que d'insuffisants : or *un mur de ronde ou d'enceinte est une chose indispensable à une prison !*

#### PRISON DE PERCÉ.

J'ai visité cette prison le 2 août.

La situation de cette prison est véritablement magnifique, et elle est placée sur un terrain qui réunit toutes les qualités désirables ; mais autant le local est beau, autant la prison est affreuse.

Cette prison qui défie presque toute définition se compose à proprement parler de deux chambres de 8 pieds sur 10 avec un cloaque pour cave. Tout fait ici défaut. Mettre des prisonniers dans ces trous empestés, froids et humides, ce n'est rien autre chose qu'enfermer des malheureux dans des latrines.

Il est impossible de laisser subsister un pareil état de choses qui n'aurait pas été endurable si les localités auxquelles sert cette prison n'étaient demeurées jusqu'à ce jour presque entièrement étrangères aux crimes et aux délits.

Je ne vois aucun moyen d'améliorer cette prison qui, d'autre part, est un embarras public, située qu'elle est dans l'édifice déjà très petit qui sert de Palais de Justice.

Comme il y a peu de prisonniers dans ces endroits, une prison de dimensions peu considérables suffirait et la construction de pareil édifice est un besoin d'urgence.

Telle quelle, cette malheureuse prison était tenue aussi proprement qu'il est possible. Au moment où je la visitai elle était vide, le dernier prisonnier qu'on y avait enfermé, pour insubordination de marin à bord, s'en était échappé quelques jours auparavant. J'examinai l'affaire de cette évasion et je dois déclarer ici qu'il n'était pas possible au geolier de prévoir, et par conséquent, de prévenir cet accident.

Je reviendrai dans le paragraphe suivant sur le sujet d'une nouvelle prison.

## PRISON DE NEW-CARLISLE.

J'ai visité cette prison le 6 août.

La situation du terrain qui sert de local à cet établissement est belle et offre toutes les qualités voulues.

Cette prison, bien que moins mal que celle de Percé, est néanmoins établie dans des conditions intolérables ; elle n'est pas de sûreté garde, elle est malsaine et n'offre aucun moyen quelconque d'appliquer les règles les plus élémentaires de la direction des prisons.

Un superbe lopin de terre de quatre arpents en superficie, est attaché à cet établissement : l'édifice est entouré d'un mur d'enceinte de 120 pieds sur 80 ; cet édifice sert en même temps de palais de justice, de prison et de logement pour le géolier, bien que ce ne soit qu'une maison ordinaire de 48 pieds sur 32, à deux étages.

Il est inutile d'entrer ici dans de plus longs détails : les quelques mots qui précèdent suffisent pour prouver qu'il est nécessaire de construire une prison nouvelle.

On avait déjà compris cela ; car à mon retour je rencontrais en route un des ingénieurs du Bureau des Travaux Publics qui me dit qu'il était chargé d'examiner, en passant, les deux édifices qui servent de palais de justice et de prison pour le district de Gaspé. Nous eûmes une longue conversation sur le sujet et je lui laissai une copie de la *circulaire* publiée par le Bureau des Inspecteurs, auquel les plans des nouvelles prisons doivent être soumis ; car je prends pour admis qu'il faudra construire des prisons dans ces deux localités.

Je dois faire remarquer encore, à propos de la prison de New-Carlisle, que, lors de ma visite, je ne trouvais point de géolier à cette prison ; c'est-à-dire qu'il n'y avait pas là d'officier exécutif régulièrement nommé et directement responsable de l'administration de la prison. Il n'y avait point de prisonniers et tout paraissait être en bon ordre ; mais, malgré le peu d'importance de cette prison, généralement peu fréquentée, le fait de l'absence d'un géolier ou officier responsable me parut être un fait grave et cet état de chose durait depuis quelques mois : je fis mes observations au shérif, qui répondit qu'il allait immédiatement s'occuper de la nomination d'un nouvel occupant de cette situation, ainsi vacante par la mort de celui qui la tenait précédemment.

Les prisons que j'ai visitées en dehors de la division de Québec sont : Dans le *Bas-Canada*, les prisons de Montréal, Sherbrooke, et Aylmer ; dans le *Haut-Canada*, celles de Toronto, Kingston, Belleville, Barrie, Picton, Brockville, Perth, Outaouais, Orignal, Cornwall, Cobourg, Peterborough, Whitby, Milton, Hamilton, Simcoe, Brantford, Cayuga, Welland et Niagara.

Toutes ces prisons présentent des vices radicaux de construction : beaucoup, la plupart même, sont dans un état tel qu'il est impossible de le laisser subsister plus longtemps.

La description que le *Rapport Préliminaire* du Bureau faisait de la situation de nos *prisons communes* s'applique à toutes ces prisons, selon moi, à divers degrés.

L'encombrement de plusieurs de ces établissements, et notamment des prisons de Montréal, Toronto, Kingston et Hamilton est extrême.

Je ne crois pas devoir entrer dans de plus grands détails sur ces institutions, laissant à mes collègues le privilège et le soin de fournir les renseignements particuliers sur chacune de celles qui sont situées dans leurs divisions respectives.

Mais il me sera bien permis de faire à la classe de MM. les Géoliers un compliment qu'elle mérite. A un extrêmement petit nombre d'exceptions près, le choix de ces fonctionnaires a été très heureux : le moment va bientôt venir où ces officiers seront appelés à modifier le système suivi jusqu'à ce jour dans les *prisons communes*, et il y a lieu d'espérer que le Bureau trouvera dans leur intelligence et le bon vouloir dont ils font preuve, un *élément essentiel* de Réforme et de succès, à la condition toujours, qu'on leur fournira les moyens matériels de seconder les efforts du Bureau des Inspecteurs.

## VI.

## PRISONS EN CONSTRUCTION.

J'ai visité, dans le cours de l'année, toutes les prisons en construction dans les nouveaux districts judiciaires du Bas-Canada, et, de plus, les prisons en construction à Toronto et à Kamouraska.



Ces visites ont eu lieu aux dates que voici :—St. Jean, les 18 janvier et 12 septembre ; Kamouraska, les 1er février et 27 septembre ; Toronto, les 2 mars et 24 mai ; Rimouski, le 21 août ; St. Hyacinthe, le 12 septembre ; Arthabaska, le 13 septembre ; St. Joseph, (Beauce) le 24 septembre ; St. Thomas, le 26 septembre ; Malbaie, le 29 septembre ; Ste. Scholastique de Terrebonne, le 13 octobre ; Beauharnais, le 15 octobre ; Industrie, le 17 octobre ; Sorel, le 17 octobre ; Nelsonville, le 29 novembre et Chicoutimi le 15 décembre.

Lors de ces diverses visites, quelques uns des édifices en construction étaient déjà assez avancés, d'autres ne faisaient que commencer. Comme le Bureau avait, à propos des lieux d'érection et des plans de ces édifices, à compter avec des faits accomplis, les quelques remarques qui vont suivre suffiront sans doute.

Les travaux et ouvrages de ces diverses constructions m'ont paru très bien exécutés, et comme ensemble, les édifices en question expriment un grand progrès dans la manière d'établir nos prisons.

Le Bureau des Travaux Publics, se rendant aux conclusions d'un rapport communiqué par le Bureau des Inspecteurs, relativement à la nouvelle prison de Kamouraska, a fait abattre les divisions intérieures qui avaient été faites, pour leur en substituer d'autres suggérées par les inspecteurs : en ce faisant, on a bien mieux profité de l'espace, et pourvu à des moyens un peu plus amples de classification et de séparation des prisonniers.

Les autorités de la ville de Toronto se sont aussi prêtées de bonne grâce à d'importantes modifications des plans originaux de la prison qu'elles érigent, en ce moment, dans une très belle situation voisine de la cité.

Le rapport général du Bureau rendra compte des mémoires présentés aux autorités sur les diverses questions relatives à ces nouvelles constructions ; mais il est de mon devoir de consigner quelques remarques qui naissent de l'inspection que j'ai faite et qui me semblent de première importance.

Il est à regretter qu'on n'ait pas observé, dans la construction des prisons nouvelles du Bas-Canada, cette règle consignée dans un mémoire particulier, et posée dans la *circulaire* des inspecteurs qui recommande de continuer les ouvertures des portes de cellules jusqu'au sommet des voûtes, et d'ajouter pour les cellules de l'encellulement continu des moyens encore plus amples d'admettre l'air et la lumière dans l'intérieur. Cette disposition, toujours salutaire, devient une nécessité de premier ordre, quand on adopte le système de n'établir aucun tuyau de ventilation dans les murs qui entourent les cellules.

Un autre sujet de profond regret, c'est l'adoption pour les prisons nouvelles du Bas-Canada, de *cadenas mobiles*, au lieu des *serrures fixes* recommandées par les inspecteurs pour toutes les prisons. L'emploi de cadenas pour la fermeture des cellules d'une prison est quelque chose de plus incommode, si c'était possible, que l'emploi des cadenas pour la fermeture des portes ordinaires ne le serait dans une maison privée.

Le fait est que si nos 800 cellules du pénitencier provincial étaient fermées par des *cadenas*, à la place des *serrures fixes* qui les ferment aujourd'hui, je ne sais vraiment pas comment on pourrait faire le service matin et soir. La chose est tellement évidente qu'il n'y a pas un officier ou un employé qui ne l'ait comprise : il m'est impossible d'imaginer comment on a pu en venir à une pareille détermination, qui sera, si on la maintient, un embarras constant et permanent dans le service de ces prisons, surtout pour le cas des cellules de nuit qu'il faut ouvrir et fermer tous les jours, soir et matin.

Je dois signaler que les égoûts, à la prison de Chicoutimi, ont été établis dans l'intérieur des murs, sous des corridors qui servent de logements aux prisonniers ; il est de toute nécessité de remédier à une pareille disposition, contraire aux préceptes de l'hygiène.

Encore une fois, la manière dont les travaux de ces nouvelles prisons ont été exécutés, en tant qu'il entrerait dans mes attributions de les examiner et d'en juger, fait infiniment d'honneur aux surveillants, entrepreneurs et conducteurs de ces travaux. A part quelques détails que probablement les inspecteurs auraient demandé de changer, si les plans n'eussent pas été faits et l'exécution commencée avant leur nomination, ces nouvelles prisons n'en seront pas moins, aux termes du *Rapport Préliminaire*, " malgré leur exigüité, l'expression d'un grand progrès obtenu dans la voie de l'amélioration du système des prisons en Canada."

Quelles que soient, cependant, les dispositions prises pour les *prisons communes* en général, jamais elles ne pourront être soumises à un véritable système pénitencier ; parce

l'organisation d'une petite prison, fréquentée par une population prisonnière sujette à des fluctuations de tous les moments, dirigée par un nombre excessivement restreint d'employés, ne peut pas se prêter aux exigences nécessaires.

Le SEUL ESPOIR d'une réforme totale repose exclusivement sur l'établissement de PRISONS CENTRALES largement établies.

Les plans que j'ai fournis au Bureau et qui ont été adoptés, pour la nouvelle prison de Québec, ont été conçus et imaginés en vue d'une *Prison Centrale* modèle, devant à la fois servir de *prison commune* de district et d'institution pénitentiaire, en conformité du projet énoncé dans le *Papport Préliminaire*. La proportion des cellules solitaires et des cellules de nuit, les dispositions des quartiers et les moyens de garde et de service intérieur ont été ménagés et distribués eu égard aux destinations multiples d'une semblable institution. On y rencontre encore les moyens matériels nécessaires à l'établissement d'un système régulier de probation.

Le système de ventilation que j'ai adopté est celui des cheminées d'appel ; une vaste cheminée sera alimentée dans une chambre close à laquelle aboutiront tous les tuyaux ventilateurs de l'établissement : les dernières branches de ces tuyaux passeront sous les dalles des caves disposées en vastes ateliers de travail.

Quant aux détails des portes et des fermetures de cellules, ils se trouvent réglés d'une manière générale par l'adoption de la *circulaire* que le Bureau des inspecteurs a publiée dans le mois de mai dernier.

Je n'en dirai pas plus sur ces plans auxquels j'ai longtemps travaillé, ajoutant, retranchant, corrigeant, à mesure que je soumettais le tout ou les détails à l'épreuve du fonctionnement que je me représentais comme y étant appliqué. Il serait trop long d'entrer ici dans les explications d'un pareil travail, mais j'ai cru ne pas pouvoir m'en dispenser d'en dire un mot.

Je me suis prévalu de la sage disposition des règlements intérieurs du Bureau, pour loger dans les minutes l'expression de la différence d'opinion qui existe entre mes collègues et moi, à propos du *Régime Alimentaire* adopté pour les *Prisons Communes*, comme amendement au projet de règlement que j'ai soumis au bureau, dont il a reçu la sanction quant au reste. J'ai cru devoir dégager ma responsabilité personnelle de l'adoption de cette décision pour les raisons principales suivantes : parce que, selon moi, ce régime n'est point adapté aux conditions du climat, de tempérament et d'habitudes de nos populations : parce que la quantité de nourriture animale est insuffisante : parce que les diverses classifications requises pour la distribution des aliments sera une source d'embarras et de difficultés dans nos prisons communes.

J. C. TACHÉ.

---

---

# RAPPORT

DES VISITES FAITES PAR

## M. LANGTON ET M. MEREDITH,

COMME MEMBRES D'UN COMITÉ SPÉCIAL NOMMÉ PAR LE BUREAU, DANS LE MOIS DE MAI DERNIER POUR S'ENQUÉRIR DES CHANGEMENTS ET DES ADDITIONS QU'IL SERAIT NÉCESSAIRE DE FAIRE AUX

### PRISONS SITUÉES DANS CETTE PARTIE DU HAUT-CANADA,

QUI SE TROUVE À L'OUEST DU COMTÉ DE PRINCE-EDOUARD.

---

#### PRISON DE MILTON.

Nous avons fait la visite de cette prison le 5 juin, accompagné du shérif et du geôlier. La prison est presque neuve, mais petite et d'une très mauvaise distribution. Il n'y a que 12 cellules (ce sont des chambres, plutôt que des cellules) à chacune desquelles est attaché un cabinet d'aisance.

Il s'y trouvait neuf prisonniers lors de notre visite.

Il y a eu jusqu'à 23 prisonniers à la même époque. Il nous paraît clair que la prison requiert de grands changements et qu'elle doit être agrandie.

Nous avons été heureux d'apprendre lors de notre entrevue avec les membres du comité spécial du conseil de comté, que le conseil sent depuis longtemps la nécessité d'agrandir le palais de justice et que le meilleur moyen de le faire serait de réunir cet édifice à la prison pour en former un palais de justice et de bâtir une nouvelle prison, (sur les plans proposés au bureau) distincte du palais de justice.

Il est inutile d'ajouter que nous approuvons ce projet, et il est entendu que les plans seront soumis au bureau sous le plus court délai possible.

---

#### PRISON DE TORONTO.

Nous avons eu une entrevue le 9 juin, avec le préfet et le comité du comté d'York. Il nous a été impossible de décider quels changements étaient nécessaires dans la prison de Toronto, attendu qu'il n'est pas décidé encore si le comité en retiendra la direction après que les prisonniers en auront été déplacés ou s'il s'entendra avec la cité pour garder les prisonniers de la prison de comté dans la nouvelle prison de la cité. Le préfet devait nous communiquer la décision à laquelle on s'arrêterait.

---

#### PRISON D'HAMILTON.

Nous avons fait l'inspection de cette prison le 16 juin : il s'y trouvait 71 prisonniers—44 hommes et 27 femmes. Cette prison est dans un état parfait de propreté. Nous avons eu une entrevue avec le comité spécial du conseil de comté.

A la suite d'une longue conversation avec le comité, il fut décidé qu'il serait prématuré de décider jusqu'à quel point on devrait faire des changements, avant de connaître la décision du gouvernement relativement aux "prisons centrales," dans les grandes villes; et si dans ce cas il serait à propos de construire une "prison centrale" à Hamilton.

Il y a si peu de terrain disponible près de la prison, qu'il serait impossible de construire sur le site actuel un édifice de dimensions suffisantes pour l'usage d'une "prison

centrale." En attendant la décision du gouvernement, nous avons suggéré quelques légers changements, etc., qui nous semblaient indispensables :—

1. Une extension de la cour de la prison.
2. Une cour de récréation pour les femmes.
3. Une salle de bains.
4. Deux petites infirmeries.
5. Un évier pour l'écoulement des eaux sales dans la cour de la prison.
6. Une porte de fer à claire-voie au fonds du corridor central.

---

#### PRISON DE LONDON.

Nous en avons fait l'inspection le 18 juin :—Nous y avons trouvé 22 prisonniers criminels : 18 hommes, 4 femmes et 1 débiteur. La prison était dans un état parfait de propriété.

Le comité spécial ne nous rencontra pas, mais M. Meredith le vendredi suivant soumit à un des membres qui en font partie, ses propres vues ainsi que celles de M. Langton, quant aux changements indispensables à faire dans la prison.

---

#### PRISON DE CHATHAM.

Nous l'avons visitée le 19 juin, accompagnés du shérif et du comité spécial.

Cette prison est neuve et d'une meilleure distribution que la plupart des prisons que nous avons inspectées.

Il y avait 8 prisonniers criminels : 6 hommes et 2 femmes, et 1 débiteur.

Il n'y a qu'un seul étage : la prison est partagée en deux quartiers. Les cellules sont adossées les unes aux autres. Il y a 15 cellules en tout, affectées à l'usage des hommes.

Il n'y a pas de cellules pour les femmes, qui sont généralement enfermées dans une des salles du jury, au-dessus de la prison proprement dite. Les salles communes sont très grandes, la ventilation en est bonne, mais on ne peut en dire autant des cellules, qui sont cependant grandes, vastes et longues ; les portes des cellules sont petites et en fait d'ouvertures il n'y a que quelques trous de tanière.

Les fosses anglaises sont placées aux coins des salles communes et quoiqu'on puisse les trouver commodes, n'en sont pas moins répréhensibles sous le rapport de la situation. Le geôlier assure cependant qu'elles n'ont pas un odeur désagréable. Il y a de bon égouts.

Les murs de la prison étaient couverts de dessins grossiers (d'une moralité fort douteuse) et semblaient sales. Nous avons soumis au comité spécial un mémoire indiquant nos vues sur les changements et les additions qu'il est nécessaire de faire.

---

#### PRISON DE SANDWICH.

Nous avons visité cette prison dans l'avant-midi du 20 juin, accompagnés du shérif et du guichetier. Il s'y trouvait 9 prisonniers—dont 8 hommes et 1 femme et 16 cellules.

Les cellules sont très grandes et vastes et les salles communes sont trop grandes. La salle commune est de 47 x 28 jusqu'au mur de derrière des cellules. Les cellules sont adossées. D'un côté, il y a un mur de division qui partage également le quartier, dont l'un est habité par les femmes.

Les fosses anglaises sont situées aux extrémités des salles communes, dans l'intérieur de l'édifice.

Les égouts et la ventilation sont en bon état.

La prison est propre.

Nous avons mis entre les mains du comité spécial un mémoire contenant en détail nos suggestions relativement aux changements à faire.

Nous nous sommes enquis des circonstances relatives à l'évasion récente de trois prisonniers. Il paraît qu'ils se sont évadés en brisant les cadenas de trois des cellules et en descendant des fosses anglaises dans le soubassement, (ces fosses anglaises sont placées aux extrémités de la salle commune) ; une fois rendus dans le soubassement, il leur a été facile de miner le mur de fondation et d'escalader les murs extérieurs. On ne peut, paraît-il, attacher de blâmeaux officiers quant à cette évasion. La prison est de si mauvaise garde qu'elle provoque les tentatives d'évasion. Le shérif nous a dit qu'il avait représenté le manque de sécurité de la prison au comité de conseil, mais sans aucun résultat.

Depuis cette dernière évasion, on a mis les fosses anglaises un peu plus à l'abri des tentatives, mais voilà tout.

#### PRISON DE STRATFORD.

Cette prison a d'abord été visitée par M. Langton seul, le 23 juin, qui rencontra le shérif, le préfet et le comité. Elle le fut depuis par M. Langton et M. Meredith, le 29 juin — le conseil était en session et plusieurs des membres nous accompagnèrent pendant notre inspection.

Le plan de la prison est excellent. Au centre d'un édifice de forme oblongue, se trouve l'appartement du géolier, d'où débouchent de chaque côté, deux quartiers, quatre en tout, contenant chacun 3 cellules faisant face à une salle commune. En haut, l'espace correspondant à celui occupé par les deux quartiers en bas, forme un quartier avec trois chambres de chaque côté qui débouchent d'un corridor, avec une salle commune au-dessus de l'une des chambres du géolier, et au-dessus des autres chambres du géolier se trouve une grande salle transformée en chapelle. Il y a ainsi six quartiers contenant en tout 12 cellules simples et 12 cellules doubles ; la cour est placée de telle manière qu'il s'y trouve une cour avec une entrée séparée pour chaque quartier : la bâtisse est en briques, mais les portes et les fenêtres sont mal construites.

Les murs intérieurs sont lambrissés de chêne et les cloisons des cellules sont aussi en chêne d'un pied d'épaisseur ; le plafond en madrier de chêne ; les portes sont en pin blindées de fer. La prison à ses extrémités, n'est pas entourée du mur de la cour, de sorte que 8 cellules et tous les corridors donnent sur le mur extérieur. Les cours ne sont pas assez grandes pour y travailler ; les égouts sont en mauvais état, mais on pourrait facilement les améliorer.

Nous avons trouvé dans cette prison deux hommes et une femme. Pendant la construction du chemin de fer il y a eu jusqu'à 28 prisonniers.

Nous avons donné au comité spécial un mémoire exposant nos plans sur les changements, etc., à faire.

#### PRISON DE CAYUGA.

Inspection, le 26 et le 27 juin.

Le site est excellent, élevé, sec, et d'un égouttage facile. A part cela, tout ce qui se rattache à la prison est mauvais.

Le logement est insuffisant pour les besoins du comté. Il y a en tout 10 cellules et il y a eu parfois jusqu'à 24 prisonniers.

Il n'y a pas de local convenable pour les femmes et on ne peut les classer. D'ailleurs la construction des murs de la prison est tellement défectueuse, qu'elle n'offre aucune sécurité. Les murs extérieurs sont en pierre. Le mortier d'abord mauvais est passé à l'état de sable, de sorte qu'un prisonnier peut facilement enlever les pierres et s'évader.

La distribution intérieure est aussi mauvaise que l'est l'état des murs. Les prisonniers du premier étage peuvent facilement communiquer les uns avec les autres. Ils entendent facilement tout ce qui se dit dans la salle du jury du palais de justice, qui avoisine la prison, et dont les fenêtres donnent sur une cour intérieure très restreinte et sur laquelle les corridors en face de la prison ont vue.

Les cloisons des cellules sont en lattes et en plâtre, et ne valent rien.

Des deux côtés de la prison, se trouvent des hangars dont les toits sont justement au-dessous des cellules des prisonniers. Ces hangars sont d'un accès facile à des personnes de l'extérieur et offrent un moyen facile de communication avec les prisonniers.

La cour de la prison est entourée d'une faible clôture en bois, qu'on peut facilement escalader.

On ne peut donc s'en servir soit pour y faire travailler les prisonniers condamnés aux travaux forcés, soit comme cour de récréation.

L'égouttage de l'édifice est très mauvais—l'égoût principal est si grand qu'on ne peut le remplir d'eau.

Lors d'une entrevue avec le comité spécial du comté, il nous a paru impossible de faire usage de l'édifice actuel pour les prisonniers, vu le mauvais état des murs. Nous avons soumis au comité un mémoire des changements qui nous paraissaient absolument nécessaires.

---

#### PRISON DE BRANTFORD.

Nous l'avons visité le 26 juin,—nous l'avons trouvé propre : 12 prisonniers, dont 10 hommes et 2 femmes. Les latrines sont dans un état dégoûtant et les cellules très renfermées.

Nous avons eu une longue entrevue avec le comité spécial, relativement au plan approuvé par le bureau il y a quelques semaines. Nous avons de plus ajouté que deux cours étaient nécessaires.

---

#### PRISON DE SIMCOE.

Nous en avons fait la visite, le 26 juin, avec le comité spécial et le chirurgien de la prison. Il s'y trouvait 4 prisonniers, 3 hommes et 1 femme.

La prison est dans un état parfait de propreté. Elle est à deux étages, de quatre quartiers chaque. Chaque quartier a deux chambres, un dortoir et une salle commune. Il y a des cellules dans chaque dortoir. Les murs de la prison sont en brique, lambrissés de madriers de chêne et avec une cloison en tôle. Il n'y a pas de latrines faisant partie de la bâtisse. On jette les ordures dans un grand trou qui se trouve dans la cour—on les recouvre ensuite avec de la terre. On se sert souvent de baquets de nuit. On augmente la ventilation de l'étage inférieur par des trous qui sont pratiqués dans les plafonds et par des ouvertures dans les murs extérieurs entre les plafonds et les planchers de manière que l'air vicié puisse s'en échapper. La ventilation se fait d'une manière semblable à celle de l'étage supérieur excepté toutefois qu'il n'y pas de trous dans le mur extérieur.

Egoûtage : Il n'y en a pas du tout. Les planchers de l'étage supérieur sont en très mauvais état—les planches s'étant retirées depuis qu'elles ont été posées. Lorsqu'on les lave, l'eau coule dans l'étage inférieur. Les prisonniers peuvent donc communiquer ensemble d'un étage à l'autre.

Il n'y a qu'une seule petite cour de prison, les fenêtres d'un côté donnent sur la grande route ; pour empêcher que les prisonniers communiquent avec les personnes de l'extérieur, on a posé des planches devant les fenêtres qui interceptent l'air et la lumière.

Nous avons donné un mémoire au comité spécial contenant nos vues sur les changements à faire.

---

#### PRISON DE WOODSTOCK.

Nous en avons fait la visite le 28 juin. Nous y avons vu 18 prisonniers,—16 hommes (dont 4 garçons) et deux femmes (aliénées). Il s'en faut de beaucoup que la prison soit propre et elle a grand besoin d'être blanchie.

Voyez pour la description générale le rapport de la visite de M. Meredith.

Nous avons eu une entrevue avec le comité spécial et nous lui avons présenté un mémoire indiquant les changements indispensables à faire.

---

## PRISON DE GODERICH.

Nous avons fait l'inspection de cette prison le 28 juin, accompagnés du shérif, du juge, du préfet et du comité.

Il s'y trouvait 13 prisonniers. Il y en a eu jusqu'à 26.

La prison est bâtie sur le même plan que celles de Guelph et de Barrie. Elle est un peu plus grande, avec un étage supérieur qui n'a qu'une salle, et qui servait autrefois de cour. Voyez le rapport de M. Langton sur Barrie.

Nous avons remis au comité spécial un mémoire indiquant amplement nos vues sur les changements et les additions qu'il y serait nécessaire de faire dans cette prison.

## PRISON DE BERLIN.

Nous avons fait la visite de cette prison le 29 juin et nous avons rencontré le préfet et le conseil. Il n'y avait à cette époque qu'un seul prisonnier, mais il y a eu par fois jusqu'à 29 ou 30 prisonniers.

Les murs extérieurs sont solides, mais la distribution intérieure est très mauvaise, les cellules aboutissent au mur extérieur et il y a beaucoup d'espace de perdu.

La bâtisse est de forme oblongue, divisée au milieu par l'entrée et l'escalier. En bas, la partie qui est à côté du palais de justice est occupée par le géolier. Dans l'autre partie il y a trois chambres et trois cellules d'une mauvaise distribution pour les femmes. Au bout se trouve la salle de bains. En haut la même distribution existe c'est-à-dire, un corridor au milieu, des cellules de dimensions inégales adossées au mur extérieur, sept à chaque bout et des latrines dans chaque quartier. Quoique la maçonnerie du mur extérieurs soit bonne, tous les murs sont lambrissés de madrier ce qui rapetisse beaucoup les fenêtres,—les cellules sont divisées par des madriers de chêne ou de pin double, entre lesquelles se trouve une cloison de tôle. Toutes les portes sont solides.

Nous avons remis au comité spécial un mémoire des changements et des additions qu'il faudra faire dans cette prison.

## PRISON DE GUELPH.

Nous avons visité cette prison le 30 juin, accompagnés du comité et du préfet. Elle est bâtie d'après les mêmes plans que celles de Barrie et de Goderich, seulement le mur octogone de la cour a été entouré d'un mur extérieur, renfermant une grande cour de forme irrégulière. Ainsi qu'à Barrie et à Goderich, on n'a construit que deux des ailes, sur les quatres qui avaient d'abord été projetées et comme le logement est insuffisant, nous avons dû soumettre nos plans relativement aux changements et aux additions qui sont nécessaires. Au nombre des additions se trouvent une aile nouvelle ainsi qu'un logement pour le géolier.

## PRISON DE PICTON.

Nous avons fait l'inspection de cette prison le 14 novembre, après avoir préalablement donné avis au préfet de notre intention de le faire, et l'avoir prié d'en avvertir le comité spécial du comté afin de pouvoir conférer avec lui au sujet de la prison.

Nous sommes arrivés à Picton à 8 heures du soir, et nous nous sommes rendu de suite à la prison, accompagnés du préfet et d'un autre membre du comité spécial. Ce soir là même nous fîmes l'inspection de la prison, le matin suivant, le 15, le shérif et le maire de la ville vinrent avec nous à la prison. Il nous a d'abord semblé, qu'en en réformant la distribution intérieur on pourrait en faire une bonne prison. Mais après un examen soigneux des murs de division, fenêtres etc.

Nous avons décidé que ce moyen était presque impraticable, l'épaisseur des murs inté-

rieurs devant rendre très coûteux cet essai, qui aurait cependant remédié à une des plus grandes incommodités de cette bâtisse, l'humidité qu'elle renferme et qui est due à ce que son étage inférieur est à plusieurs pieds (4 ou 5) au-dessus du niveau du terrain.

Le shérif et le comité spécial nous informèrent que le public avait beaucoup à souffrir du manque de bureaux, dans le palais de justice, pour les différents officiers de comté. Tous les bureaux nécessaires pourraient trouver place dans la bâtisse actuelle, si le géolier et les prisonniers étriés étaient placés ailleurs.

En pareil cas, le moyen le plus simple et le meilleur, et peut-être le plus économique, nous a paru être celui de construire un nouvel édifice pour la prison et le géolier, et de laisser aux fins de comté la bâtisse actuelle. Le nombre des prisonniers dans ce florissant comté est très petit; rarement il excède 8 ou 10 à la fois, et une très petite prison devrait par conséquent suffire.

Le comté de Prince-Edouard est le seul comté du Haut-Canada qui ne soit pas endetté, et il peut, par conséquent, appliquer facilement une petite somme à une nouvelle prison. Il ne doit pas s'inquiéter si une nouvelle prison devra coûter quelque chose de plus que pour améliorer l'ancienne, ce qu'il doit considérer, c'est que pour un faible surcroît de dépenses il procurera des bureaux à tous ses officiers de comté.

#### PRISON DE WELLAND.

Visitée le 7 novembre 1860: et à cette date il y avait 14 prisonniers—12 hommes et deux femmes. L'aile sud est en plus mauvais état que lors de la dernière visite. Les murs sont lézardés et tout le corps de la prison semble se séparer de l'édifice principal,—le palais de justice. Cela est dû en partie à ce que les fondations de la prison reposent sur l'égoût, car c'est à cet endroit que l'édifice a baissé. Toute la maçonnerie de cette bâtisse est mauvaise. Le mur de la cour penche en dedans, et les portes en fer se sont détachées du mur et l'ont rompu en deux. Les cadres en pierre de plusieurs des portes de cellules se disjointent.

Pour la nuit, les cellules sont plus grandes que la nécessité l'exige (6 x 10), et elles peuvent bien faire pour la nuit et le jour. Dans chacune d'elle il y a un tuyau qui donne passage à l'air vicié, lequel va se décharger dans le principal ventilateur. Ce ventilateur est fermé à l'entrée, et les trous dans les cellules devraient être aussi murés, car ils diminuent la force des murs et permettent aux prisonniers de communiquer entre eux.

Il y a deux étages de cellules dans chaque aile, à l'exception de l'étage supérieur dans l'aile occupée par les prisonnières. L'étage supérieur de l'aile occupée par les femmes consiste simplement en deux dortoirs communs et salle commune. Une des cellules de chaque étage sert de commodités à l'anglaise.

Au plafond des corridors il y a des ouvertures où passe l'air chaud. Ces ouvertures ont cela de nuisible qu'elles communiquent avec l'air chaud l'air vicié de l'étage inférieur.

Trois aliénés dans la prison,—2 hommes et une femme. J'ai parlé d'eux au shérif, lequel nous a informés avoir écrit à leur sujet au surintendant médical de l'asile provincial des aliénés.

Nous avons eu une entrevue avec M. Cummings, le préfet du comté de Chippewa, et nous lui avons laissé un mémoire renfermant nos suggestions.

Nous n'avons pas eu le temps de visiter ensemble toutes les prisons de la partie du Haut-Canada désignées par le bureau pour notre part, mais toutes celles qui ne l'ont pas été par nous deux à la fois, l'ont au moins été par un de nous.

Pour ces visites, voir les rapports distincts.

(Signé,)

JOHN LANGTON.  
E. A. MEREDITH



## RAPPORT SPÉCIAL

DE

# D. Æ. MACDONELL.

PÉNITENCIER PROVINCIAL,  
Kingston, 31 décembre 1860.

AU BUREAU DES INSPECTEURS DE PRISONS, ASILES, ETC.

MESSIEURS,—En conformité des résolutions de la dernière assemblée du bureau des inspecteurs tenue à cet établissement, j'ai visité les prisons de Belleville, Brockville et Perth. Je me transportai à la première le 24 courant et j'y trouvai les choses dans un état aussi satisfaisant que je pouvais m'y attendre, en tenant compte toutefois de l'exiguïté du local et du fait que les détenus des deux sexes peuvent se voir et se parler par les ouvertures pratiquées dans le mur pour aérer les cellules. Le geôlier, M. Dafoe, me dit qu'il lui était impossible d'empêcher ces rapports fâcheux.

On doit regretter, en l'attribuant à une grave négligence, qu'il n'y ait pas de préau attaché à la prison pour permettre d'y faire travailler les détenus et de leur faire prendre un exercice salutaire. J'ai vu avec plaisir que l'institution est abondamment pourvue d'eau et qu'on en peut avoir en tout temps. Le geôlier, M. Dafoe, m'a paru très-attentif à ses devoirs.

Je suis, messieurs,

Votre humble et obéissant serviteur,

D. Æ. MACDONELL,  
Inspecteur, etc.

PÉNITENCIER PROVINCIAL,  
KINGSTON, 31 décembre 1860.

AU BUREAU DES INSPECTEURS DE PRISONS, ASILES, ETC.

MESSIEURS,—J'ai visité la prison de Brockville le 27 et je regrette de dire que je l'ai trouvée dans la même condition déplorable que lors de ma visite précédente avec M. l'inspecteur Taché. Le conseil de comté n'a pris aucune mesure pour empêcher les murs de se détériorer et lézarder davantage, principalement ceux du geôlier; et je dois aussi ajouter qu'on a privé celui-ci de l'usage du jardin et des bâtisses extérieures, qui étaient d'une si grande nécessité pour l'institution.

Pour approvisionner la prison, il faut charroyer l'eau d'une grande distance.

En conclusion, je dirai qu'il me semble voir des choses si extraordinaires se passer à l'égard de la prison des comtés-unis de Leeds et Grenville, que je prends la liberté de sug-

gérer au bureau des inspecteurs de tenir une enquête afin de s'assurer des raisons d'une si étrange opposition faite au préjudice du bien public.

Je suis, messieurs,

Votre humble et obéissant serviteur,

D. Æ. MACDONELL,

Inspecteur, etc.

RAPPORT DU BUREAU DES INSPECTEURS DE PRISONS, ETC., SUR L'ÉTAT DE LA PRISON  
DES COMTÉS-UNIS DE STORMONT, DUNDAS ET GLENGARRY.

Le 2 courant, j'ai visité la prison ci-dessus, qui est sise sur le lot No. 16, côté nord de la rue Water, dans la ville de Cornwall, et qui fait face au fleuve St. Laurent. Depuis sa construction, le canal St. Laurent est venu la séparer du fleuve. Les murs extérieurs de l'édifice sont de pierre de taille et offrent un aspect uni, mais solide; la prison a 76 pieds de long, 56 de largeur, et 32 à partir du sol jusqu'à la cime du toit.

Les fosses anglaises sont à l'intérieur de la bâtisse, entre le lieu destiné aux détenus pour dettes et la salle commune des prisonniers. La construction intérieure est telle qu'on regarde la prison comme peu sûre, et de fait il s'est déjà évadé plusieurs prisonniers en diverses circonstances. Il y a quatre cellules qui donnent sur le mur de derrière, et deux autres situées à l'intérieur qui, toutes, s'ouvrent sur la salle commune. Il y a trois chambres et un vestibule affectés aux prisonniers pour dettes; celui-ci peut être regardé comme leur servant de salle commune. On a bâti dernièrement une maison de brique à l'extrémité ouest du corps principal de l'établissement pour y loger le geôlier: elle a 34 x 26 pieds. Il avait occupé jusque là l'extrémité ouest de la prison, qui pourra dorénavant être affectée aux détenus ou à d'autres fins correspondantes.

L'étage supérieur de l'édifice sert de cour de justice; il s'y trouve de même une chambre pour le juge, deux pour le petit jury, une pour le grand jury, un bureau pour le shérif et un autre pour le greffier de la couronne et de la cour de comté. Les bureaux de la cour de comté sont dans une bâtisse voisine élevée à l'angle nord-est de la prison; c'était jadis l'hôtel-de-ville. Le préau est spacieux et a 135 pieds de profondeur sur 70 de largeur; il est entouré d'un mur de pierre de 13 pieds de haut. Le terrain sur lequel sont construits tous ces édifices publics a été autrefois mis à part pour cette fin par le gouvernement et comprend un acre et un cinquième.

Les comtés-unis de Stormont, Dundas et Glengarry ne se distinguent guère par le nombre de voleurs et de vagabonds; les premiers colons qui s'y établirent étaient des loyaux et venaient d'Ecosse: leur descendants ont en général conservé les mœurs honnêtes de leurs pères. D'autres immigrants se sont successivement établis dans les comtés-unis et forment une excellente classe de colons.

M'est avis que l'on peut faire subir des améliorations à cette prison et la rendre convenable pour quelques années encore, ou bien convertir tout l'édifice en prison, et faire auprès de celle-ci et sur le même terrain de nouvelles constructions pour le palais de justice et les bureaux publics nécessaires.

Le shérif des comtés-unis, M. D. E. McIntyre, que j'allai voir à mon arrivée à Cornwall, voulut bien m'accompagner dans ma visite de l'édifice, de même que le geôlier, M. Duncan McLellan, officier actif et intelligent. Je suis convaincu que les idées de M. le shérif McIntyre sur la construction d'une nouvelle cour et d'une nouvelle prison seront d'un grand service au bureau aussi bien qu'aux comtés-unis, dans le cas où on agiterait plus tard la question de savoir s'il ne serait pas préférable de bâtir ces édifices sur un site plus élevé dans Cornwall.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,)

D. Æ. MACDONELL,  
Inspecteur de prisons, etc.

Pénitencier provincial,  
Kingston, 7 mai 1860.

---

---

PÉNITENCIER PROVINCIAL,  
Kingston, 31 décembre 1860.

AU BUREAU DES INSPECTEURS DE PRISONS, ETC.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous informer que j'ai visité, le 28 courant, la prison de Perth, et que je l'ai trouvée tout à fait insuffisante pour les besoins des comtés-unis de Lanark et Renfrew. Sur ce point, je suis par hasard tombé d'accord avec le préfet de ces comtés, M. Daniel Galbraith, et l'ai trouvé bien disposé à donner à la prison l'extension nécessaire. Le conseil des comtés pense aussi que la bâtisse a été construite sur un plan trop rétréci. Pendant que je me trouvais là, j'ai vu le maire du township de Drummond, qui, de concert avec le préfet, m'a paru désirer s'aboucher le plus tôt possible avec le bureau, afin de s'entendre sur l'extension et les changements qu'il serait nécessaire de faire à la prison.

Le préau de la prison est excellent; mais il est en même temps trop petit pour les fins générales. Je me plais à dire que j'ai trouvé le géolier, M. Robert Kellog, zélé dans l'accomplissement de ses devoirs: les prisonniers lui obéissaient avec empressement.

On m'informe qu'il est question pour les deux comtés de se séparer; mais je crois que cela ne devra retarder en rien ce qu'il est à propos de faire pour rendre la prison utile et efficace et remplir le but que l'on s'était proposé en la construisant.

Je suis, messieurs,

Votre humble et obéissant serviteur,

D. Æ. MACDONELL,  
Inspecteur de prisons, etc.

---

---

---

## RAPPORT SPÉCIAL

DE

### M. L'INSPECTEUR LANGTON

SUR LES VISITES QU'IL A FAITES EN CETTE QUALITÉ, DURANT L'ANNÉE  
1860.

---

#### PRISON DU COMTÉ DE SIMCOE.

##### *Barrie.*

J'ai visité cette institution le 25 janvier, et à deux autres reprises, le 12 et 13 juin subséquent. C'est lors de cette dernière visite que je me suis rencontré avec le préfet et le comité, et que nous avons discuté ensemble les changements qu'il serait nécessaire de faire à la bâtisse actuelle.

Elle est construite sur le même plan que celles de Goderich et Guelph, sans cependant le troisième étage et les larges préaux de ces dernières. Elle est dans un triste état de délabrement et de danger; par manque de local convenable, le geôlier est obligé d'occuper, avec sa famille, une bonne partie de l'édifice, qui se trouve ainsi d'autant plus exigü pour les besoins d'une prison. On y compte 4 quartiers, qui contiennent chacun 3 cellules et une petite salle commune et un petit préau contigu. La ventilation est presque nulle. Il est évident qu'on ne pourra rien faire sans augmenter considérablement le corps de l'édifice.

J'ai laissé entre les mains du préfet un mémoire des changements et additions jugés nécessaires dans mes entrevues avec lui et le comité.

---

#### PRISONS DU COMTÉ D'YORK ET DE LA VILLE DE TORONTO.

J'ai visité cette prison le 26 janvier et le 4 juillet suivant.

Comme la ville bâtit en ce moment une nouvelle prison et qu'il est entendu que le comté en fera usage, il a été inutile de dresser un rapport détaillé sur la bâtisse elle-même. Le manque d'un préau suffisant et de moyens convenables pour classer les prisonniers rend la prison totalement impropre pour le chiffre considérable des prisonniers qui y sont renfermés. Le pire quartier est celui des femmes où il n'y a eu et où il ne peut y avoir aucune classification quelconque. Il n'est que de 60 x 20 pieds, se composant de six chambres et comprend en outre un passage: c'est là que se sont quelque fois trouvées entassées jusqu'à 111 personnes du sexe féminin.

---

#### PRISON DU COMTÉ DE FRONTENAC ET DE LA VILLE DE KINGSTON.

Cette prison a été visitée le 1er juin par M. l'inspecteur Taché et moi: les inspecteurs font un rapport détaillé de cette institution.

## PRISON DU COMTÉ DE GREY.

*Owen Sound.*

Je l'ai visitée en juin dernier, le 14, assisté du shérif: je ne pus être assez heureux pour y rencontrer le préfet, avec lequel j'avais fixé une entrevue.

La prison se compose de deux ailes contiguës au palais de justice en arrière de celui-ci; elles ont deux étages. Le bas de l'aile sud est destiné aux prisonniers du sexe masculin, et comprend 4 cellules adossées au mur extérieur et s'ouvrant sur un passage sur les côtés duquel se trouve une salle commune. Toutes les divisions intérieures reposent sur des solives qui ont levé au point que l'on ne peut ouvrir ou fermer les portes qu'avec une extrême difficulté. Les interstices entre les solives sont très-larges, et il n'y a qu'un demi-pouce de plancher qui sépare les cellules inférieures des chambres des détenus pour dettes qui se trouvent à l'étage supérieur. La salle commune est la seule place sûre du quartier, et encore en hiver ne peut-elle être chauffée convenablement. Toutes les portes, ouvertures et châssis sont des moins sûrs. Le bas de l'aile nord est le quartier des femmes; le haut est occupé par le géolier et sa famille. Le préau est ce qu'il y a de moins sûr. Il n'y a pas d'égouttement, et les vases de nuit se vident dans un puisard placé au-dessous de la fenêtre de la salle commune.

Il devient donc évident qu'on ne peut rien faire de ces édifices, et qu'il faut en rebâtir d'autres.

J'ai écrit à ce sujet au préfet et lui ai envoyé un rapport dans lequel je lui représente le délabrement des bâtisses actuelles et lui désigne ce qu'il serait nécessaire de faire.

## PRISON DU COMTÉ DE LAMBTON.

*Sarnia.*

J'ai visité cette prison le 21 juin et j'eus une entrevue avec le préfet et le comité et peu après avec le conseil qui était alors en session.

La prison n'est nullement sûre, étant construite de blocaille que l'on peut facilement percer, et reposant sur un terrain sablonneux qui se laisserait aussi facilement miner. Les cellules sont formées par des cloisons de madriers de chêne entre lesquels on a mis de la tôle à chaudière. Déjà les prisonniers ont essayé plusieurs fois de s'évader en sciant les madriers et en les arrachant. Les fenêtres sont des moins sûres, et sont bouchées aux deux tiers avec du chêne d'épaisseur. L'égouttement et l'approvisionnement d'eau sont défectueux. On ne se sert point du préau, à cause de son peu de sûreté; il n'y a pas même moyen d'y charroyer du bois, ou autres matériaux pour faire travailler les prisonniers, ou leur faire scier le bois.

Le quartier en arrière peut servir en y faisant diverses améliorations, en rouvrant les fenêtres et en établissant une plus grande ventilation entre les cellules; mais l'autre quartier, qui se compose de 5 cellules, est absolument inhabitable, ne recevant l'air et la lumière que par deux fenêtres à claire-voie qui s'ouvrent sur le vestibule de la cour, et dont plus de la moitié se trouve bouchée avec du chêne d'épaisseur. Le mauvais air y était insupportable, bien qu'il n'y eût aucun détenu de renfermé; il n'y avait que deux prisonniers dans tout l'établissement lors de ma visite; mais il y en a eu jusqu'à 17 dans les deux quartiers.

J'ai remis au préfet une liste des changements qu'il y aurait à faire dans une nouvelle bâtisse qui serait construite en arrière de celle qui s'y trouve aujourd'hui.

## PRISON DU COMTÉ DE PERTH.

*Stratford.*

J'y ai fait une visite le 23 juin, et une autre le 29 en compagnie de M. Meredith. Nous avons fait tous deux un rapport détaillé de cette dernière visite que nous avons adressé au bureau.

## PRISON DU COMTÉ DE PETERBOROUGH.

*Peterborough.*

J'ai visité cette prison le 16 juillet en compagnie du shérif.

La vieille bâtisse est entièrement détachée et se compose de deux étages ayant chacun quatre cellules; à une extrémité du passage se trouve la cuisine, et à l'autre, l'endroit réservé aux bassins de nuit. Elle pourra servir de décharge à la nouvelle bâtisse, mais on ne pourrait y détenir longtemps des prisonniers. La nouvelle bâtisse est une excellente construction, se rattachant aux appartements réservés au geôlier dans le palais de justice par un couloir où se trouve cellule sombre. Le quartier inférieur se compose d'une grande salle commune et de 8 cellules garnies de portes à claire-voie. Au-dessus se trouvent les chambres destinées aux prisonniers pour dettes, qui pourront être distribuées de manière à former un nouveau quartier; elles sont beaucoup trop vastes telles qu'elles sont aujourd'hui. Dans l'édifice du palais de justice, les vieux appartements qui servaient aux prisonniers pour dettes seront convertis en hôpital. Les seuls défauts que j'y remarque sont que les fosses anglaises sont à l'intérieur au lieu d'être à l'extérieur, et qu'il devrait y avoir communication de l'étage supérieur avec le préau autrement que par l'édifice du palais de justice.

Ayant compris du shérif qu'on devait faire des améliorations, je ne crus pas nécessaire de laisser de recommandations formelles au préfet, que je n'eus pas le plaisir de rencontrer lors de cette visite.

A part les visites que j'ai faites aux prisons du Haut-Canada et qui sont rapportées ci-dessus, aussi bien que dans le rapport collectif de M. Meredith et moi, j'ai visité aussi les autres institutions suivantes pendant le cours de l'année, sans parler des assemblées régulières du bureau tenues à Toronto et à Kingston:—

*Pénitencier Provincial.*—Visites régulières et mensuelles dans le mois de janvier, juillet et octobre, et deux autres en août et décembre.

*Prison de Réforme à Pénitencouchine.*—Le 4 janvier, seul, et le 11 juin en compagnie de M. Meredith.

*Asile des Aliénés à Toronto.*—27 janvier; 28 septembre; 5 novembre et 10 décembre.

*Asile-succursale des Aliénés de l'Université de Toronto.*—19 janvier.

*Asile de Beauport.*—Visite faite en compagnie de M. Meredith, 19 octobre.

(Signé,) JOHN LANGTON.

## RAPPORT SPÉCIAL

DE

## M. L'INSPECTEUR MEREDITH

POUR L'ANNÉE 1860.

QUÉBEC, avril 1861.

*Au Bureau des Inspecteurs des Asiles, Prisons, etc.*

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant sur les visites que j'ai faites, comme membre du bureau des inspecteurs, durant l'année 1860.

Je dois d'abord dire que mes devoirs ordinaires, comme sous-secrétaire provincial, ont nécessairement occupé la plus grande partie de mon temps et de mon attention, durant l'année, et m'ont laissé comparativement peu de loisir pour l'accomplissement des importants et difficiles devoirs d'inspecteur des prisons.

Depuis la première organisation du bureau, j'ai de plus rempli les fonctions de son secrétaire, et en cette qualité j'ai été seul chargé de tous les livres, écritures et documents, et j'ai conduit toute la correspondance officielle du bureau. Ces devoirs ont nécessairement pris une grande partie de temps, et m'ont empêché de faire autant et d'aussi longues visites d'inspection aux diverses institutions placées sous la surveillance du bureau que j'aurais autrement pu le faire.

Je vais d'abord faire un rapport de mes visites aux prisons communes, soit seul, soit avec quelques uns de mes collègues, et je ferai ensuite quelques remarques sur quelques unes des autres institutions les plus importantes que j'ai visitées durant l'année.

Avant d'entrer dans les détails de mes visites aux prisons communes, il peut être bon de remarquer que le principal but des visites aux prisons, l'année dernière, était de constater (conformément aux dispositions de la 16e section du ch. 110 des Statuts Refondus du Canada) jusqu'à quel point ces prisons répondaient aux exigences de cet acte.

Dans toutes les visites que j'ai faites aux prisons, je me suis constamment occupé de cet important objet.

Il n'est pas nécessaire d'énumérer ici tous les défauts (qui sont très nombreux) des différentes prisons communes, ou des agrandissements ou changements qui ont été recommandés d'y faire, ces détails seraient fastidieux, et en l'absence de plans, ils seraient intelligibles. Je vais donc me contenter de faire un rapport général, excepté pour quelques cas spéciaux où les autorités municipales n'ont rien fait pour améliorer la prison, et où il me paraît désirable de montrer l'état actuel de la prison quelque peu en détail, dans l'espoir que cela pourra produire un changement pour le mieux.

## PRISON DE COBOURG.

J'ai visité cette prison le 17 février, et de nouveau le 7 juin.

Cette prison se trouve située dans le soubassement de l'ancien palais de justice (maintenant inoccupé), et est éloignée d'environ un mille du nouveau palais de justice. La prison est peut-être un peu trop éloignée du palais de justice; mais sous d'autres rapports le site est bon, le terrain étant élevé, sec et d'un égouttement facile. Cependant, le site est la seule chose que l'on puisse approuver dans cette misérable prison. Deux rangées

de cellules, de six par rangées, adossées les unes aux autres, sont tout ce qu'il y a pour loger les prisonniers (à part les débiteurs) dans cette prison, où le nombre des prisonniers s'élève par fois à plus de 40.

Une rangée de cellules est destinée aux hommes et l'autre aux femmes. Cette séparation de sexe (que le gouverneur de la prison dit n'avoir été que très peu effective jusqu'à dernièrement) est la seule classification que l'on puisse maintenant faire dans cette prison.

Les cellules sont spacieuses, (environ 6 pieds sur 11) et évidemment destinées à recevoir plus d'une personne. Trois et quelquefois quatre prisonniers sont logés dans une même cellule durant la nuit. A l'époque de ma visite, il n'y avait que 11 prisonniers dans la prison, 6 hommes et 5 femmes. Cependant, le gouverneur de la prison, plus indulgent que sage, m'a dit qu'il permettait à deux prisonniers de coucher dans la même cellule, "parce qu'ils l'aimaient mieux." Je lui ai ordonné de ne plus consulter leur goût à ce sujet à l'avenir, et de ne jamais laisser plus d'un prisonnier dans une cellule durant la nuit, à moins qu'il ne soit impossible de faire autrement à cause de leur nombre.

Les portes des cellules sont en bois solide, et ont chacune une petite ouverture grillée d'environ six pouces carrés.

Les latrines, qui sont situées au bout de chacun des corridors, répandent une odeur très désagréable, et l'égoût en est très mauvais et aboutit à l'intérieur des murs.

Le corridor des hommes est assez bien éclairé et aéré par des croisées qui donnent sur le terrain d'exercice; mais le corridor et les cellules des femmes sont très obscurs et très sales, mal éclairés et mal aérés. Jusqu'à dernièrement les croisées donnaient sur la place publique qui se trouve en face de la prison; mais depuis une clôture de bois a été placée devant ces fenêtres. Avant que cette clôture fut élevée, les prisonnières pouvaient voir les personnes du dehors et communiquer avec elles avec la plus grande facilité. De cette manière, les prisonniers recevaient souvent des liqueurs spiritueuses et des moyens d'évasion. Afin de remédier à cela, quelques-unes des fenêtres furent condamnées, et la clôture actuelle fut élevée en face des autres. La conséquence de ces précautions est que la partie de la prison destinée aux femmes est très obscure et bien mal aérée.

Le chauffage se fait au moyen de grands poêles carrés, un dans chaque corridor.

Il n'y a aucune occupation quelconque pour les prisonniers.

Il n'y a pas de règlements de prison autorisés.

Il y a un grand terrain d'exercice, entouré par un mur élevé, pour les prisonniers, où il leur est permis d'aller durant l'été. En hiver, cependant, ils demeurent tout à fait à l'intérieur des murs de la prison, en se servant des corridors comme salle commune.

Ici, pas plus que dans les autres prisons que j'ai visitées, les prisonniers ne sont pourvus de costumes de prison.

Il y a deux chambres dans chaque étage de la prison destinées aux prisonniers pour dettes, et il y a quatre lits dans chaque chambre. Ces chambres étaient vides lorsque je visitai la prison.

Lors de ma seconde visite à cette prison, le 7 juin, je rencontrai le comité spécial du conseil de comté, et notre entrevue fut très longue. Je lui fis part de mes vues sur le changement qu'il fallait faire subir à la prison, et j'insistai fortement sur la nécessité de prendre immédiatement quelque mesure pour y faire des améliorations. Comme toute la partie supérieure de la bâtisse (qui servait autrefois de palais de justice) est maintenant disponible, l'on a toutes les facilités désirables pour y faire les agrandissements nécessaires.

#### PRISON DE WOODSTOCK.

J'ai visité cette prison le 24 février, seul, et le 28 juin avec M. Langton.

Cette prison est comparativement neuve, n'ayant été achevée qu'en 1855. Elle est construite en brique blanche, et se trouve située à environ 100 verges du palais de justice.

La prison se compose de deux étages de cellules se faisant face, avec deux corridors qui traversent la bâtisse de haut en bas, dont l'un est transversal et l'autre longitudinal; ce qui fait à chaque étage quatre divisions de cellules, contenant 3 cellules chacune, ou 24 cellules en tout. Il y a aussi deux salles communes à chaque extrémité de chaque étage de cellules. Il y a donc 24 cellules et 8 salles.



Les murs de la prison ne sont pas bien construits, et comme toutes les cellules aboutissent au mur extérieur, il est comparativement facile pour les prisonniers de s'échapper. Les grillages des fenêtres des salles communes sont beaucoup trop faibles.

La classification des prisonniers, bien qu'imparfaite, est ici beaucoup supérieure à celle de la grande majorité des prisons du Haut-Canada.

La ventilation est assez bonne; les cellules sont chauffées par deux grandes fournaies placées dans le corridor inférieur, et paraissent assez bien fonctionner. Les salles sont chauffées au moyen de petits poêles.

Le géôlier m'a dit qu'il n'y avait pas de canal de la bâtisse, et qu'en conséquence elle était très humide dans les temps pluvieux.

Il y a quatre puisards—un dans chacune des cours entourées— qui se rattachent à la prison; cependant, il n'y a pas de canal d'écoulement pour aucun d'eux.

Durant la nuit, les prisonniers se servent d'urinoirs que l'on vide tous les matins; durant le jour, des boîtes sont placées dans chaque salle, et on les vide tous les soirs.

On n'a aucun travail à donner aux prisonniers, excepté celui de leur faire scier le bois pour l'usage de la prison.

La prison a grand besoin d'être blanchie.

C'est un fait remarquable que cette prison possède une bibliothèque de plus de 200 volumes d'excellents ouvrages; le géôlier me dit que beaucoup de prisonniers profitent de la permission qui leur est accordée de lire des livres.

#### PRISON DE LONDON.

J'ai visité et inspecté soigneusement cette prison les 24 et 25 février, seul; aussi, les 18 et 19 juin en compagnie de M. Langton: et une troisième fois, seul, le 3 novembre.

La prison est tout près du palais de justice. Le site en est bon, bien aéré, élevé et d'un égouttage facile, en conséquence d'une pente rapide d'environ 50 pieds de la prison à la rivière.

Une vaste salle traverse le milieu de la bâtisse depuis le soubassement jusqu'à la toiture, qui a un châssis vitré au milieu. Ainsi la prison est divisée en deux parties égales.

Aujourd'hui l'un des côtés de l'édifice est presque complètement inoccupé, n'ayant jamais été achevé; on ne se sert, sur ce côté, que de deux petites chambres noires et mal aérées. C'est ici que l'on met ordinairement les malheureuses prisonnières.

Le soubassement de la partie inoccupée est divisé en trois compartiments distincts, ayant chacun six cellules pour les prisonniers.

Les cellules sont d'une grandeur inutile pour des cellules de nuit. Cependant, les fenêtres des salles communes sont trop petites, et les portes des cellules sont pleines et ont chacune de petites ouvertures grillées.

Il y a des latrines dans chaque salle commune. En été, m'a dit le géôlier, elles sont très nuisibles.

La partie supérieure du côté inoccupé de l'édifice est maintenant affectée aux prisonniers pour dettes; elle se compose de trois chambres dont les deux plus petites suffiraient pour cet objet.

La grande salle du milieu, qui a une large fenêtre à une extrémité, offre une excellente ventilation naturelle pour toute la bâtisse. Les portes des salles communes qui ouvrent sur cette salle devraient être très élevées et avoir une ouverture au-dessus, pour aider à la ventilation de ces pièces.

Toutes les fenêtres de l'édifice paraissent être trop petites et devraient être agrandies.

Il n'y a pas de serrures aux portes des six cellules de cette salle, en sorte que de fait les prisonniers ne sont pas séparés durant la nuit; il faudrait y poser immédiatement de bonnes serrures. Il serait bon, en même temps, de remplacer les portes en bois de ces cellules par des portes en fer à jour, et ces cellules pourraient alors servir pour les punitions solitaires.

Une partie du grand terrain de promenade devrait être consacrée aux femmes. Les plafonds ont besoin de réparations.

2 novembre.—J'ai visité toute la prison. Il n'y a rien été fait par le conseil de comté depuis ma dernière visite. Certains prisonniers enfermés dans le quartier des travaux

forcés ont fait une tentative d'évasion. Il n'y a pas de serrures aux portes des cellules de nuit,—fait sur lequel j'ai attiré l'attention du conseil lors de ma dernière visite. J'en ai parlé de nouveau à un membre du comité spécial. J'ai été heureux d'apprendre que des plans pour les améliorations de la prison, conformes à nos suggestions, avaient été envoyés à Québec.

La prison était parfaitement nette, et paraît être très bien tenue. Le géôlier se plaint que le conseil de comté refuse de lui fournir ce dont il a besoin pour cette prison, même jusqu'à la paille pour les lits.

---

#### PRISON DE ST. THOMAS.

Visitée le 5 février et le 22 juin, étant seul dans les deux circonstances.

La prison de St. Thomas est l'exacte contre-partie de celle de Brantford. Les remarques que j'ai faites relativement à cette dernière prison, quant au plan général de l'intérieur, et quant au chauffage, à la ventilation et au drainage, s'appliquent donc également à la prison de St. Thomas. De fait, dans la prison de St. Thomas, il n'est fait aucune tentative quelconque pour chauffer les cellules de nuit au moyen de poêles ni autrement.

Il n'y a pas de cour de prison convenable dans laquelle les prisonniers condamnés aux travaux forcés sont par fois employés, et elle n'est entourée que par une clôture basse en planches.

La prison était assez nette lors de ma première visite, et elle était très nette à la seconde.

Le 25 février dernier il n'y avait qu'un seul prisonnier dans la prison, et le 22 juin il y en avait huit, tous des hommes.

Les murs extérieurs de la prison sont de pierre, construits très solidement, et l'intérieur, s'il était convenablement distribué, serait amplement suffisant pour loger les prisonniers de ce petit comté. Les dispositions internes actuelles sont si radicalement mauvaises sous tous rapports, que je ne puis suggérer aucun moyen de les modifier de manière à ce que la prison soit conforme aux prescriptions de la loi, excepté en faisant abattre tous les murs extérieurs et en en faisant construire de nouveaux. Cependant, il se présente une difficulté pour le logement des prisonniers pendant ces travaux, car ils ne pourraient être gardés dans la prison. Le sujet est maintenant sous la considération du gouvernement exécutif.

Le comité spécial du conseil de comté avait été invité, par l'entremise du préfet, de se réunir à la prison lors de ma seconde visite; cependant, pour quelque cause inexplicquée, le comité ne s'est pas rendu à cette invitation.

---

#### PRISON DE BRANTFORD.

J'ai visité cette prison, seul, le 27 février, et de nouveau le 26 juin, en compagnie de M. Langton.

Le plan de la prison est très défectueux. C'est un parallélogramme, ayant une petite cour au milieu, ou plutôt un trou (8 pieds par 5) sur laquelle toutes les cellules font face. Cet entonnoir est surmonté d'un chassis vitré. Il y a deux étages, dont l'un contient 6 cellules de nuit et l'autre 5. Un passage très étroit circule autour des cellules, entre elles et les murs extérieurs. Les cellules sont de formes et de dimensions très irrégulières. A chaque étage il y a trois salles communes.

La ventilation de cette prison est très mauvaise.

Les vidanges des latrines s'écoulent dans un puisard situé à l'un des coins de la prison, et elles s'y accumulent, parce qu'il n'y a pas d'égout pour les faire écouler.

Il n'y a pas moyen de chauffer les cellules, excepté par de petits poêles dans les étroits passages. Ces poêles sont tout à fait insuffisants pour cet objet. Et de fait cet expédient n'a été essayé qu'au premier étage. Dans l'étage supérieur, le seul moyen de se garder du froid dans les cellules de nuit consiste à mettre deux ou trois prisonniers dans le même lit, et de mettre force couvertures sur eux.

Les salles communes ne sont pas sûres.

La prison était assez propre.

Comme il y a eu jusqu'à 42 prisonniers à la fois dans cette prison, et qu'il n'y a que 11 cellules, il est évident qu'il faudrait un bien plus grand nombre de cellules.

Il n'y a pas de possibilité de classer les prisonniers. Les hommes et les femmes occupent l'étage supérieur, et la seule chose qui les sépare est une porte en fer grillée. Lorsqu'ils sont dans leurs cellules, les prisonniers peuvent converser entr'eux, puisque toutes les cellules donnent sur la même cour commune.

#### PRISON DE GUELPH.

J'ai visité cette prison, seul, le 27 février, et de nouveau le 30 juin, en compagnie de M. Langton.

A l'époque de ma visite, il y avait 10 prisonniers dans la prison,—8 hommes, 1 femme, et 1 prisonnier pour dettes.

Cette prison est de forme octogone, et a deux ailes qui s'avancent à angles droits sur deux des côtés.

Le corps octogone de la prison est occupé par le geôlier, et contient aussi deux salles communes pour les prisonniers des cellules.

Dans chacune des ailes il y a deux étages de cellules, de 3 cellules par étage, ou 12 en tout. Elles sont passablement grandes (6 x 7 pieds), et chaque cellule est pourvue d'un tuyau qui sert à la ventilation; ce tuyau part du plancher et monte jusqu'aux plafonds, puis il sort de la cellule et communique à un autre grand tuyau qui traverse le corridor en face des cellules. Les cellules aboutissent à l'un des murs de l'aile, et font face à l'autre; nonobstant la grandeur des cellules et les arrangements faits pour leur ventilation, celles de l'étage inférieur sont humides et renfermées.

Les portes de toutes les cellules sont de bois solide, ainsi que les portes qui ouvrent sur les corridors, et les fenêtres des corridors sont beaucoup trop petites. Dans les cellules de l'étage inférieur, il y a de plus une ouverture au-dessus de chaque porte, mais dans l'étage supérieur, il n'y en a pas.

Les cellules sont chauffées par des fournaies placées aux extrémités des ailes, et qui fonctionnent généralement bien. Cependant, les prisonnières de l'étage supérieur furent dernièrement presque suffoquées par la fumée qui s'échappait des fournaies.

Le drainage naturel est meilleur que l'artificiel: le sol est léger et sablonneux, il boit l'eau rapidement. Les égoûts des latrines ne fonctionnent pas bien.

Il y a une petite cour attachée à chacune des salles communes maintenant en usage, et dans chaque cour il y a des latrines. En sus de ces petites cours, il y en a une grande où les prisonniers aux travaux forcés pourraient être employés en été.

Ici, comme dans beaucoup d'autres prisons, je trouvai les prisonniers dans l'une des salles, jouant aux dames. Ils avaient marqué le damier sur la table de pin, et les dames avaient été faites par eux avec des morceaux de bois de chauffage.

La prison possède une petite bibliothèque pour l'usage des prisonniers.

La bâtisse est malpropre et sombre, et si on la blanchissait plus souvent elle y gagnerait beaucoup sous le rapport de la propreté et de la salubrité.

Les couchettes de fonte employées dans la prison sont sujettes à objection. Elles peuvent facilement fournir une arme dangereuse, ou un outil commode pour tenter une évasion.

#### PRISON DE SARNIA.

J'ai visité cette prison le 29 octobre.

Cette prison est réellement une misérable affaire. (Voir le rapport de M. Langton à son sujet.)

Elle contenait six hommes et trois femmes lorsque je la visitai. Comme il n'y a que cinq cellules qui pouvaient servir aux hommes, il fallait nécessairement en placer deux

dans une cellule. Ceux qui avaient subi leur procès et ceux qui ne l'avaient pas subi étaient tous mélangés ensemble. Il y avait deux prisonniers prévenus de meurtre.

La vieille prison est très peu sûre ; les fondations, étant bâties sur un sol bas et sablonneux, l'on peut facilement les affouiller. Il y a quelque temps, les prisonniers profitèrent de la formation géologique du terrain, et six se sont évadées en une seule nuit. Un prisonnier étant sorti de sa cellule, brisa les cadenas (ce qui était chose facile) des autres cellules ; puis, levant une planche mal ajustée du corridor, ils se frayèrent un chemin sous le mur extérieur de la prison jusque dans la cour, dont ils escaladèrent facilement le mur.

Il n'y a pas de place pour les femmes dans la prison, et lorsqu'il n'y a pas de débiteurs, elles sont placées dans l'appartement qui leur est destiné ; mais lorsque la chambre des débiteurs est occupée, le geôlier est obligé de garder les femmes dans ces propres appartements.

L'appartement des débiteurs est tout à fait sans communication avec le geôlier, soit de jour soit de nuit. Le geôlier m'a dit qu'il y a quelques années les prisonniers enfermés dans cette partie de la prison faillirent être brûlés, en conséquence de l'impossibilité de communiquer avec le geôlier, le feu s'étant déclaré durant la nuit, et les cris des malheureux qui se trouvaient dans les cellules ne pouvant être entendus du geôlier.

Il est absolument nécessaire que l'on prenne des mesures, ici comme ailleurs, pour assurer des moyens de communication de jour et de nuit avec le geôlier ou le guichetier, de toutes les parties de la prison.

J'ai été content de voir, par la pierre déposée dans la cour, que les travaux de construction de la nouvelle prison avaient été commencés. L'on espère poser les fondations durant cette saison. Je repassai les plans avec le geôlier, qui est un homme intelligent, l'entrepreneur et le préfet du comté.

J'aurais dû remarquer que les six prisonniers qui se sont évadés dernièrement ont été considérablement aidés dans leurs travaux de creusage sous les murs, par des morceaux des couchettes de fer qui servaient alors dans la prison. C'est un autre exemple du danger qu'il y a de se servir de couchettes de fer dans une prison. Depuis cette "délivrance générale de prison," les prisonniers ont été privés de couchettes de fer, et ils couchent maintenant sur le plancher. Cela est aussi mal sous le rapport sanitaire, que l'étaient les couchettes de fer sous le rapport de la facilité des évasions.

---

#### PRISON DE SANDWICH.

J'ai visité cette prison le 20 juin, en compagnie de M. Langton, et de nouveau le 31 octobre seul.

Rien n'a été fait pour améliorer la prison depuis la date de ma visite du 20 juin, le conseil de comté ayant refusé de mettre à effet les suggestions du Bureau.

La prison a besoin d'être blanchie. On ne se sert pas de couchettes dans la prison ; les lits des prisonniers sont étendus sur le plancher.

---

#### PRISON DE CHATHAM.

Le 1er novembre, je visitai la prison à 10 h. A. M., je fut content de voir que les additions à la prison, etc., étaient en voie de progrès. La résidence du geôlier est très avancée, et les murs de la nouvelle prison sont aussi presque terminés. L'ouvrage paraît être très bien fait, et les entrepreneurs le poussent activement. L'on espère que toutes les additions et les changements seront terminés à la fin de l'année.

Le plancher de la prison était très propre.

La nourriture des prisonniers ne coûte ici, m'a dit le geôlier, que 10 ets. par jour seulement.

J'allai à la fonderie, et j'y vis des portes de fer des cellules. Elles sont du même patron que les anciennes portes, et fermeront avec des cadenas. Je vis le Dr. Cross, l'un des membres du comité de la prison, ainsi que M. Foot et M. McMichael, du même

comité, et j'attirai leur attention sur le fait qu'ils n'avaient pas adopté les patrons des portes et de serrures recommandés par le Bureau,—sur le modèle de celles du pénitencier. Ils me dirent qu'ils n'y avaient pas fait attention, et promirent de faire faire les portes et serrures qui n'étaient pas encore faites, d'après le modèle approuvé. Je leur exprimai ma vive satisfaction de l'activité déployée par le conseil de comté.

#### PRISON D'HAMILTON.

3 *Novembre*.—Cette prison continue à être tenue très proprement. Les planchers des cellules et des corridors sont lavés à l'eau de chaux une fois par semaine. Comme la prison est très encombrée,—chaque cellule contenant généralement trois ou quatre prisonniers avec latrines—il est très heureux que la prison soit tenue proprement. La ventilation des cellules est très mauvaise; les ouvertures au-dessus des portes sont très petites et les portes elles-mêmes sont pleines. Les cellules étaient très renfermées et désagréables.

Le conseil de comté a, sur la suggestion que M. Langton et moi lui avons faite lors de notre dernière visite, fermé les ouvertures pratiquées dans le plancher du troisième étage, lequel, en conséquence, n'était pas aussi renfermé et aussi désagréable qu'auparavant. Il a aussi fait faire un puisard dans la cour, pour faire écouler les eaux sales de la prison.

Les égouts de la prison fonctionneraient beaucoup mieux si l'eau de l'aqueduc était portée jusque dans la prison. L'on aurait aussi de cette manière un approvisionnement d'eau constant pour les besoins de la prison. Aujourd'hui, les réservoirs qui sont alimentés par l'eau de pluie, se vident quelquefois dans les temps de sécheresse, et l'on en éprouve de grands inconvénients.

Je suis porté à croire qu'il faudrait une nouvelle prison ici; mais la grandeur de la prison dépendra de la question, si on fera ou non la prison d'Hamilton une prison centrale. La prison actuelle n'est tout au plus bonne qu'à servir de violon.

Outre les visites mentionnées dans le rapport précédent et dans le rapport collectif que j'ai fait avec M. Langton, j'ai aussi visité les prisons suivantes dans le Haut-Canada, savoir :

La prison de Toronto, deux fois ;

La nouvelle prison en voie de construction à Toronto, une fois avec le Dr. Nelson et le Dr. Taché, et une fois seul.

Aussi, les prisons suivantes dans le Bas-Canada, savoir :

La prison de Québec, avec le Dr. Nelson, le Dr. Taché et M. MacDonell ;

La prison de St. Jean, avec le Dr. Taché ;

La prison de Montréal, avec le Dr. Nelson et le Dr. Taché.

Ces visites seront probablement mentionnées dans les rapports des inspecteurs des divisions auxquelles appartiennent ces différentes prisons.

Avant d'abandonner le sujet des prisons communes, je dois dire que dans aucune de celles que j'ai visitées il n'existait de classification convenable des prisonniers, de moyens efficaces d'instruction religieuse ou séculière, ni aucun moyen de les employer aux travaux forcés. Dans quelques-unes, la séparation des sexes n'était pas même sûre; et toutes manquaient complètement de tout ce qui pourrait servir à l'amélioration des prisonniers. M'étant mis au fait de leur condition réelle, je ne suis pas surpris de voir les prisonniers qui sortent du pénitencier faire invariablement la même réponse aux questions qui leur sont faites par le préfet, relativement à l'effet qu'a pu avoir sur leur caractère leur incarcération dans la prison, c'est-à-dire, "qu'ils laissaient la prison pires que lorsqu'ils y étaient entrés."

#### ASILE DES ALIÉNÉS DE MALDEN.

J'ai visité cet asile les 20 et 21 juin, et de nouveau les 30 et 31 octobre.

Cet endroit me paraît être très judicieusement choisi pour y établir un nouvel asile d'aliénés pour le Haut-Canada.

Situé sur les bords de la rivière St. Clair, à environ 40 ou 50 verges de la rivière, les bâtisses, qui servaient autrefois de fort et de casernes, occupent un site qui réunit pres-

que toutes les conditions que l'on regarde comme essentielles pour un asile, savoir : un terrain élevé, le vaste et charmant point de vue, un sol sec, de l'eau en abondance, et d'amples moyens de drainage.

Le climat de la partie sud de la péninsule occidentale du Haut-Canada est aussi remarquablement salubre et agréable, et n'est pas sujet aux variations subites qui caractérisent le climat de la plus grande partie de la province.

Il y a environ 58 acres de bon terrain attachés à l'asile, et qui s'étendent à une distance considérable sur les bords de la rivière. Cette étendue de terrain est amplement suffisante pour employer les malades et pour leur récréation. Personne, cependant, de ceux qui ont été témoins du contentement évident que ressentent beaucoup de ces pauvres créatures en parcourant leur vaste domaine, ne voudrait dire que l'espace qui leur est accordé est trop considérable. Beaucoup d'espace libre paraît être une affaire de la plus haute importance pour les aliénés.

Il est réellement regrettable que toutes les bâtisses principales soient en bois, car le danger d'un incendie, qui est une calamité tant à craindre dans un asile, est par là beaucoup plus grand. Ce danger se trouve aussi d'autant plus grand ici que l'on ne peut chauffer qu'au moyen de poêles, ce qui est beaucoup plus hasardeux que par la méthode plus moderne de chauffer ces bâtisses soit par l'eau chaude ou par la vapeur. Afin de se prémunir contre les accidents du feu, il fut décidé, à la suggestion du surintendant médical, de faire deux grands réservoirs d'eau près du centre quadrilatère formé par les bâtisses, qui seraient immédiatement à portée s'il venait à se déclarer un incendie dans quelque partie de l'édifice.

Les bâtisses elles-mêmes sont beaucoup mieux adaptées aux besoins d'un asile qu'on aurait pu l'espérer en voyant qu'elles avaient été construites pour une caserne.

Les dortoirs, il est vrai, sont tous des dortoirs communs, et de la même grandeur. Ils contiennent chacun 10 à 12 lits. Il serait certainement plus commode s'il y avait quelques chambres pour des malades isolés. Les malades bruyants, malpropres et dangereux pourraient alors être séparés des autres. Le surintendant médical a l'intention de convertir un ou deux des dortoirs du bout en chambres séparées, et l'on pense que cela aura l'effet de donner beaucoup plus de tranquillité aux malades des dortoirs communs.

Ceux qui savent dans quel état se trouvaient les bâtisses et le terrain lorsque le surintendant médical en prit possession dans l'automne de 1859, en croiraient à peine leurs yeux en voyant les améliorations qu'il leur a fait subir depuis ce temps.

De grandes et importantes modifications et améliorations ont été faites dans presque toutes les parties des anciennes bâtisses, que l'on trouva dans un très mauvais état lorsqu'elles furent occupées en premier lieu. Tout le terrain à été entourré d'une solide clôture en bois, de bons fossés d'écoulement ont aussi été faits partout où ils étaient nécessaires, et une grande étendue de terrain a été mise en culture et en jardinage, et déjà l'institution jouit de l'inestimable avantage d'une abondance de bons légumes frais qu'elle récolte sur son terrain. Le nivellement du terrain entre l'Asile et la rivière a beaucoup amélioré l'aspect de la place. Cependant, rien n'y a plus contribué que la formation en talus gazonné des bords de la rivière, qui étaient auparavant accidentés et coupés de fréquentes ravines. Par les effets combinés du battement des vagues au pied de la berge, et de l'eau de surface, de grandes étendues de la berge étaient détachées chaque année et tombaient dans la rivière. La méthode simple et peu coûteuse employée par le surintendant médical pour prévenir cette dégradation de la rive sera probablement efficace et ajoutera beaucoup à la beauté de la place, surtout vue de la rivière.

Je suggérerais la convenance de planter quelques arbres sur le terrain, qui est aujourd'hui complètement nu. Les arbres serviraient non seulement à embellir la place, mais donneraient aussi aux pauvres aliénés un ombrage bienfaisant durant les mois d'été.

Je suggérerais aussi la convenance de planter quelques arbres ombrés à l'intérieur du quadrilatère pour l'avantage de ceux des malades qui sont trop vieux ou trop infirmes pour s'éloigner des bâtisses.

Le changement qui a été opéré dans les bâtisses et sur le terrain en si peu de temps est remarquable et encourageant, mais cela l'est d'autant plus lorsque l'on songe combien peu ce changement a coûté. Le surintendant médical, avec l'aide de sa colonie de malades, a tout fait. Les matériaux seuls ont été achetés.

Au zèle, à l'énergie et au jugement du surintendant médical, l'on doit d'aussi beaux résultats aient été obtenus avec des moyens aussi disproportionnés en apparence et à si peu de frais pour le pays.

La nourriture donnée aux aliénés paraît être de bonne qualité et suffisamment variée ; le pain surtout était excellent. L'aspect des aliénés paraissait indiquer qu'ils recevaient de bons soins dans tous rapports et qu'ils étaient généralement satisfaits.

Je fis une enquête minutieuse des circonstances qui se rattachaient à l'incendie qui s'est déclarée le 13 octobre dans l'asile, et qui a détruit la chambre à repasser et à sécher, et j'en suis venu à la conclusion que l'incendie était purement accidentel, et qu'il a dû être causé par quelque défaut de la cheminée de cette chambre.

Lors de ma première visite, j'avais recommandé de faire assurer les bâtisses, et j'avais chargé le surintendant médical de prendre toutes les mesures préliminaires nécessaires à cette fin.

Cependant, le gouvernement, sur des principes généraux, se prononça contre l'assurance, et des ordres furent en conséquence envoyés au surintendant médical de ne pas compléter l'assurance, qui aurait été effectuée avant l'accident. Lorsque l'incendie se déclara, le vent soufflait heureusement de la bâtisse principale, et c'est à cette circonstance qu'est dû le fait que l'incendie a été presque entièrement renfermé dans la chambre à repasser et à sécher, où il avait commencé. La perte totale n'a donc été comparativement qu'insignifiante, environ \$400.

#### PRISON DE RÉFORME DU HAUT-CANADA, PÉNITANCOUCHINE.

J'ai passé une partie du 11, toute la journée du 12, et une partie du 13 juin à la prison de réforme.

Pendant mon séjour dans cette institution, j'ai examiné toutes les parties de l'établissement, et j'ai parcouru le vaste terrain qui y est attaché.

Les jeunes gens ont généralement l'air bien portants et contents, et tout indique que l'institution est conduite d'une manière satisfaisante.

Il y a cependant une pressante nécessité d'agrandir les bâtisses actuelles, qui peuvent à peine loger le nombre de jeunes gens qui y sont enfermés.

Ils sont obligés de coucher dans de grands dortoirs communs, ce qui est sujet à de nombreuses objections, et ces dortoirs sont déjà trop encombrés.

L'on peut obtenir plus de logement, soit en agrandissant l'édifice actuel, soit en en construisant une autre sur quelque partie du terrain. Comme le site de l'édifice actuel est bas, n'étant élevé que de quelques pieds au-dessus du niveau du lac, et comme le plateau qui se trouve immédiatement au-dessus offre un site élevé pour un édifice de ce genre, il me semble qu'il ne peut y avoir aucun doute sur la convenance de construire une nouvelle bâtisse sur quelque partie de ce magnifique plateau. Les bâtisses actuelles pourraient pendant de longues années encore, servir d'ateliers et à d'autres objets importants.

#### BOYS HOME, TORONTO.

Toronto, 9 juin.—Je suis allé avec M. Langton, sur l'invitation des dames directrices, visiter le *Boys Home* de la rue King. Cette intéressante institution n'existe que depuis quelques mois, mais elle a déjà fait beaucoup de bien parmi les enfants pauvres et abandonnés à l'avantage desquels elle a été établie.

Il y avait plus de 30 petits garçons dans l'institution lorsque nous la visitâmes. Beaucoup de ces pauvres petits avaient été retirés (nous dit la dame placée à la tête de l'institution) de la misère et de la pauvreté la plus abjecte. Ils paraissaient propres et heureux, et étaient activement occupés à leurs leçons lorsque nous les vîmes. Ce serait une sage économie de la part de nos conseils de ville d'aider aux institutions de cette nature. Les frais annuels d'un pareil établissement sont peu considérables, et les avantages qui en résultent, sous le rapport moral, social et économique, sont incalculables.

(Signé),

E. A. MEREDITH.

## RAPPORT ANNUEL

DE

## L'HOPITAL DE LA MARINE.

HÔPITAL DE LA MARINE,  
Québec, 18 février 1861.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus le rapport annuel de MM. les syndics de l'Hôpital de la Marine ainsi que le sommaire des dépenses encourues pour le maintien de l'hôpital pendant l'année 1860. Le retard apporté à leur transmission est dû à ce que plusieurs des créanciers de l'hôpital ont négligé de me transmettre à temps le montant de leur créance.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre très-obéissant serviteur,

P. WELLS, *Secrétaire.*

M. le Secrétaire du Bureau des  
Inspecteurs d'Asiles, Prisons, etc.

*A Messieurs les Inspecteurs d'Asiles, Prisons, etc., etc.*

Les syndics de l'Hôpital de la Marine et des Emigrés ont l'honneur de soumettre, avec leur rapport annuel suivant, le rapport du médecin interne sur les admissions, sorties et décès qui ont eu lieu à l'hôpital pendant l'année 1860.

Ce rapport peut se résumer comme suit, savoir :—

|   |           |
|---|-----------|
| Nombre de malades restés à l'hôpital le 31 décembre 1859..... | 22        |
| “ d'admissions .....  | 828       |
| “ de sorties .....  | 800       |
| “ de décès .....  | 27        |
| “ de malades restant à l'hôpital le 31 décembre 1860.....     | 23        |
| Durée moyenne de séjour à l'hôpital .....                     | 22 jours. |
| Durée collective .....  | 18,810 “  |
| Mortalité par cent .....                                      | 3.23 “    |

Ne sont pas compris dans l'évaluation ci-dessus, six individus dont le décès est survenu moins de 24 heures après leur admission.

Au nombre de malades admis figurent :

|                        |     |
|------------------------|-----|
| Marins .....           | 611 |
| Emigrés .....          | 28  |
| Résidants payant ..... | 138 |
| “ par charité.....     | 51  |

Indépendamment des malades qui sont passés par les salles, ont été traités à l'hôpital—

|                         |     |
|-------------------------|-----|
| Marins et émigrés ..... | 73  |
| Résidants .....         | 394 |





|    | Pays.                |     |
|----|----------------------|-----|
| 1  | Angleterre .....     | 222 |
| 2  | Ecosse.....          | 177 |
| 3  | Irlande .....        | 192 |
| 4  | Canada .....         | 87  |
| 5  | Norvège .....        | 34  |
| 6  | Jersey .....         | 4   |
| 7  | Terreneuve.....      | 1   |
| 8  | Denmark .....        | 7   |
| 9  | Nouveau Brunswick    | 5   |
| 10 | Nouvelle Ecosse .... | 6   |
| 11 | Etats-Unis .....     | 9   |
| 12 | Allemagne .....      | 16  |
| 13 | France .....         | 2   |
| 14 | Portugal.....        | 2   |
| 15 | Hollande .....       | 4   |
| 16 | Australie .....      | 3   |
| 17 | Espagne.....         | 3   |
| 18 | Grèce .....          | 4   |
| 19 | Suisse .....         | 6   |
| 20 | Chine .....          | 2   |
| 21 | Indes Occidentales.. | 6   |
| 22 | Nouvelle Zélande ... | 1   |
| 23 | Barbades .....       | 1   |
| 24 | Prusse .....         | 11  |
| 25 | Italie.....          | 3   |
| 26 | Isles Shetland.....  | 5   |
| 27 | Isle du P. E. ....   | 1   |
|    | Total.....           | 834 |

## NOMBRE de décès durant l'année 1860.

| DESCRIPTION.                     | Hommes. | Femmes. | Enfants. | TOTAL. |
|----------------------------------|---------|---------|----------|--------|
| Phtisie .....                    | 3       | 1       | ...      | 4      |
| Fièvre .....                     | 3       | 2       | ...      | 5      |
| Petite vérole .....              | 3       | ...     | ...      | 3      |
| Pneumonie.....                   | 3       | ...     | ...      | 3      |
| Fracture du crâne .....          | 3       | ...     | ...      | 3      |
| Pleurésie .....                  | 2       | ...     | ...      | 2      |
| Maladie de la rotule.....        | 1       | ...     | ...      | 1      |
| Abcès .....                      | ...     | 1       | ...      | 1      |
| Viel âge (95).....               | 1       | ...     | ...      | 1      |
| Hydropisie .....                 | 1       | ...     | ...      | 1      |
| Paralysie .....                  | 1       | 1       | ...      | 2      |
| Diarrhée .....                   | ...     | 1       | ...      | 1      |
| Ramollissement du cerveau.....   | 1       | ...     | ...      | 1      |
| Maladie du cœur.....             | 1       | ...     | ...      | 1      |
| Dyssenterie .....                | 1       | ...     | ...      | 1      |
| Blessure d'un coup de fusil..... | 1       | ...     | ...      | 1      |
| Maladie de l'épine dorsale ..... | 1       | ...     | ...      | 1      |
| Syphilis .....                   | ...     | 1       | ...      | 1      |
| Total .....                      | 26      | 7       | ...      | 33     |

Morts après 24 heures d'admission .....

27

Morts durant les 24 heures .....

6

OPERATIONS.

Amputation.—De la jambe—dans un cas de double fracture.  
do —De l'avant-bras—dans le cas d'un cancer à la main.  
do —De doigts—7.

Amputation de l'os—de tibia—dans le cas de fracture de jambe.

Usage du trépan—dans le cas d'une fracture de l'os frontal.

Opération de tumeurs—une sur la main et l'autre sur le cou.

do tumeurs hémorrhoidales.

Division du tendon d'Achille, dans un cas de talipes equini.

Opération de la fistule.

Ponction de l'hydropisie du bas-ventre, 3; hydrocèle, 3.

Applications des ventouses, 25; vénésection, 3.

MALADES EXTERNES.

Amputations—de la main—de doigts—5.

Ponction de l'hydrocèle, 2; opérations de tumeurs, 2.

Extractions à la jambe d'os atteints de nécrose—extractions de dents—52.

F. D. ROY, M.D.,  
Médecin Interne.

Si l'on compare ces statistiques avec celles des quatre ou cinq dernières années, on verra que le décroissement qui tendait à s'opérer dans la mortalité et la durée du séjour à l'hôpital se fait remarquer de nouveau pour l'année qui vient de finir.

Ce décroissement, très important en lui-même, est doublement significatif au point de vue de l'hygiène et de l'économie intérieure de l'hôpital.

Bien que le nombre d'admission ait été d'un huitième environ plus élevé l'année dernière que l'année précédente, les syndics ont néanmoins la satisfaction de faire remarquer que les dépenses ne se sont accrues que d'une somme insignifiante, tel qu'on pourra s'en convaincre en comparant l'état ci-joint avec celui de 1859. Cette diminution relative dans les dépenses paraîtra plus considérable encore si l'on réfléchit que l'hôpital ayant été obligé de prendre part aux démonstrations qui ont eu lieu à l'occasion de la visite de Son Altesse Royale le Prince de Galles, deux items de ses dépenses (éclairage et ouvrages de menuiserie) ont été beaucoup plus considérables qu'ils ne l'auraient été sans cela. De plus, l'augmentation dans le nombre des malades, mentionnée plus haut, a nécessité une augmentation sinon proportionnelle, du moins assez considérable, dans le nombre des infirmiers.

Cette diminution relative dans les dépenses s'explique en partie par les changements opérés dans le personnel de l'hôpital, changements dont les syndics, dans leur rapport de l'année dernière, faisaient espérer les plus heureux résultats, et en partie par l'économie que les syndics, avec le concours de leurs subordonnés, ont pu apporter dans certains des items de dépenses, dans celui de l'éclairage par exemple, puisque la quantité de gaz consommé dans les 12 mois finissant le 1er février 1861 a pu être réduite à 96,000, de 136,000 qu'elle était pour la même période de temps finissant le 1er février 1859.

Sur la somme de \$14,259 81 qui a été dépensée pour le maintien de l'hôpital pendant l'année 1860, étaient

|                                  |            |
|----------------------------------|------------|
| A la charge du gouvernement..... | \$13877 56 |
| Loyer de terrains .....          | 205 00     |
| Cendre vendue, etc.....          | 35 34      |
| Pension de malades .....         | 141 91     |

Il est un fait sur lequel les syndics désirent plus particulièrement attirer l'attention : ce sont les efforts incessants que fait auprès du gouvernement la corporation de cette cité pour se faire mettre en possession de la grève située à l'est de l'hôpital, pour en faire ostensiblement un lieu de débarquement. Le 26 avril 1858, les syndics sont entrés en correspondance avec le bureau des terres de la couronne, relativement à la grève en question, et le 20 de mars l'année dernière, dans une lettre adressée à l'honorable secrétaire provincial, ils signalaient les tentatives de la corporation et faisaient ressortir les inconvénients qu'il y auraient à ce que l'hôpital fut dépossédé de cette grève, puisque lors de l'établissement de l'hôpital, une des grandes raisons pour lesquelles le gouvernement jugea expédient d'accorder aux syndics la possession de la grève jusqu'à la ligne de basse marée, était de procurer par eau un accès facile à l'hôpital à chaque instant du jour et de la marée : ils faisaient remarquer enfin que l'objet que l'on avait eu vue se trouvait frustré si l'on circonvenait l'hôpital de ce côté, et priaient que la demande de la corporation fut refusée.

Si, après toutes ces considérations, on envisage la question au point de vue de l'hygiène, elle acquiert une importance plus grande encore. La corporation une fois en possession de la grève peut y faire décharger les égoûts de la ville; elle peut y faire des constructions qui, par leur voisinage, nuiraient à la ventilation de l'hôpital et dans tous les cas, les immondices qu'on ne manquerait pas d'y déposer, compromettraient gravement la salubrité de l'endroit.

En terminant leur rapport, les syndics désirent manifester leur satisfaction pour le concours effectif et éclairé qu'ils ont reçu dans leur administration du personnel médical de l'hôpital, et pour le zèle constant que l'économiste et ses subordonnés ont déployé dans l'exercice de leurs fonctions respectives.

Le tout humblement soumis.

P. WELLS, *Secrétaire.*

Québec, février 1861.

## SOMMAIRE DES DÉPENSES DE L'HÔPITAL DE LA MARINE ET DES ÉMIGRÉS, 1860.

|  |           |                   |
|--|-----------|-------------------|
| Salaires—Officiers et serviteurs .....                           | \$5293 52 |                   |
| Allocation aux chapelains pour visites.....                      | 288 00    |                   |
| “ à l'apothicaire pour pension .....                             | 120 00    |                   |
| Rations à l'économé et aux serviteurs .....                      | 1130 25   |                   |
|  |           | 6831 77           |
| Alimentation des malades .....                                   | 1990 09   |                   |
| Douceurs pour “ .....  | 35 26     |                   |
| Vin, bière et spiritueux .....                                   | 92 00     |                   |
|  |           | 2117 25           |
| Médicaments, instruments, etc.....                               |           | 144 53            |
| Transport .....  | 43 54     |                   |
| Chauffage, 243½ cordes de bois.....                              | 1168 74   |                   |
| Eclairage .....  | 383 53    |                   |
| Glace .....  | 19 00     |                   |
| Sépultures .....   | 87 50     |                   |
| Paille .....   | 28 45     |                   |
| Blanchissage .....   | 559 36    |                   |
| Eau (18 mois).....   | 600 00    |                   |
|  |           | 2890 12           |
| Avertissements, impressions, papeterie .....                     | 188 35    |                   |
| Gratification .....  | 50 00     |                   |
| Enfants nés à l'hôpital, pour leur placement.....                | 400 00    |                   |
| Faïence.....   | 73 22     |                   |
| Marchandises.....  | 210 56    |                   |
| Quincaillerie .....  | 35 41     |                   |
| Primes d'assurance .....   | 65 00     |                   |
| Couture .....  | 25 50     |                   |
| Divers.....  | 48 63     |                   |
| Plantations.....   | 28 00     |                   |
| Ouvrage de coutelier.....  | 12 30     |                   |
| “ orfèvre .....  | 4 95      |                   |
| “ menuisier .....  | 544 65    |                   |
| “ peintre en bâtiments.....                                      | 9 50      |                   |
| “ plombier.....  | 220 64    |                   |
| “ forgeron .....   | 181 29    |                   |
| “ ferblantier, appareils à gaz, lampes chinoi-<br>ses, etc ..... | 178 04    |                   |
|  |           | 2276 04           |
| Total.....   |           | <u>\$14259 81</u> |

## RAPPORT

DE

## L'ASILE PROVINCIAL DES ALIÉNÉS,

A TORONTO.

*Aux Inspecteurs d'Asiles, Prisons, etc., etc., du Canada.*

MESSIEURS,—Conformément aux dispositions du statut relatif à l'administration de l'asile des aliénés à Toronto, j'ai l'honneur de soumettre à votre bureau le rapport suivant sur les mouvements et la condition de cette institution.

L'asile fut ouvert en premier lieu, comme établissement temporaire pour les aliénés, le 21 janvier 1841, dans l'ancienne prison, au centre de la ville,—édifice qui ne convenait à cette fin sous aucun rapport, mais que l'on choisit par pure nécessité. Dans le cours de quelques années, il fallut occuper deux autres bâtisses à l'intérieur de la ville, comme succursales, jusqu'à l'achèvement d'une partie de l'édifice destinée au logement futur des aliénés du Haut-Canada, qui fut commencé en 1845, et dans lequel on entra le 26 janvier 1850. A cette date, 211 malades y furent transférés, des trois établissements temporaires que je viens de citer. Ce qui a eu lieu partout où l'on est entré dans des asiles à moitié terminés, s'est réalisé ici; et il est à regretter que le nôtre ne soit pas encore tiré de son état d'imperfection très préjudiciable.

Les entrées totales dans les institutions temporaires paraissent avoir été de 889, les sorties de 554, et les décès de 211.

Depuis cette époque, les entrées ont été de 1540, les sorties de 770, et les décès de 354.

Une comparaison des chiffres ci-dessus paraîtrait indiquer que le mouvement des asiles temporaires, nonobstant tous les désavantages qui y étaient attachés, était meilleur que celui de la nouvelle institution,—les sorties, durant la première période, ayant été égales à 62 $\frac{2}{3}$  pour cent sur les entrées, tandis que, durant la dernière période, elles n'ont été que de 50 pour cent. Les décès durant la première période ont été de 22 $\frac{2}{3}$  pour cent sur les entrées, et durant la dernière, de près de 23 pour cent.

Les chiffres peuvent servir à prouver toute espèce de choses, et entre des mains habiles ils ont parfois établi comme faits des assertions évidemment contraires au sens commun. Dans mon rapport de l'année dernière, j'ai eu l'occasion d'attirer l'attention sur la nature incertaine des premières statistiques de l'asile. Je démontrai alors que la proportion des récidivistes, ou malades non guéris, admis de nouveau durant cette période, était plus que triple de celle des années dernières. Je mentionnai particulièrement trois cas, qui avaient enrichi les statistiques de pas moins de 18 sorties, bien que les malades fussent certainement incurables tout le tems. Deux d'entre eux moururent à l'asile, après une longue résidence ultérieure; le troisième est disparu des registres.

Les sorties des malades réellement guéris, durant les neuf premières années de l'institution, n'excédaient probablement pas les deux-tiers du nombre inscrit dans les livres, et au lieu d'être portées à 62 pour cent sur les entrées, elles ne devraient être portées qu'à un peu plus de 40 pour cent. Quant à la mortalité comparative de l'ancien et du nouvel asile, les proportions sont à peu près les mêmes.

L'enterrement prématuré n'est pas une erreur que l'on commet aussi facilement qu'un renvoi prématuré; cependant, en comparant la mortalité de la première et de la seconde période, nous devons faire une large part pour les décès survenus durant la dernière parmi les incurables restant de la première. Probablement un tiers des 354 décès qui ont eu

lieu durant les dix dernières années appartenait à cette catégorie. Il doit donc être évident que sous le rapport de la mortalité comparative, le nouvel asile est dans une position bien supérieure à celle de l'ancien. La comparaison des sorties légitimes ne serait pas moins favorable.

En prenant la proportion des malades guéris durant les dix dernières années, comme étant presque égale à la moitié des entrées, la comparaison avec les résultats des autres asiles, en Europe et en Amérique, est loin d'être défavorable. Cependant, la proportion des guérisons aux entrées dépend plus de la nature des cas admis que du traitement ; et il n'est pas à regretter qu'en Canada les statistiques d'asiles soient subordonnées à l'humanité. Il y a quelques mois, je regus une lettre d'un parent d'un de nos malades, résidant dans une grande ville américaine, qui m'informait que 108 aliénés étaient logés dans une maison de pauvres voisins. Je crains que cela ne soit pas un fait solitaire dans le pays voisin ; et malheureusement il a ses parallèles, beaucoup trop nombreux, dans notre mère-patrie.

D'après tout ce que j'ai vu et remarqué, je suis porté à croire qu'il n'y a pas de pays dans la chrétienté, excepté peut-être l'État du Massachussets, où une aussi grande proportion des aliénés sont logés aux dépens de l'État, que dans le Haut-Canada. Ce résultat a été atteint principalement par l'établissement de succursales pour les fous tranquilles, — mesure qui, en conséquence de l'inachèvement de cette bâtisse, et du nombre croissant des demandes d'admission, était devenue une nécessité publique que l'on ne pouvait négliger.

C'est une coïncidence intéressante que ce plan ait été adopté en Canada en même temps qu'en plusieurs endroits de l'Angleterre ; et il est encourageant de savoir que, là comme ici, il a très bien réussi jusqu'à présent. Ce système fonctionnera d'une manière satisfaisante tant que ces succursales seront réglées et administrées comme le sont les institutions-mères, et *pas plus longtemps*.

Le succès de notre succursale de l'Université, et de la succursale plus récemment établie à Malden, n'a pas été seulement un accident. La première a été conduite comme une succursale voisine de maison mère, et a été placée sous les soins immédiats d'un régisseur humain et expérimenté, qui avait appris à remplir ses devoirs dans l'asile principal, et qui n'a été placé dans la position qu'il occupe maintenant qu'à cause de sa capacité à remplir la charge. La dernière a été organisée par le Dr. Fisher, qui possède toutes les qualités d'un bon surintendant, et qui peut parfaitement en remplir les devoirs, grâce à sa connaissance intime de presque tous les malades, acquise durant sa résidence à l'asile principal en qualité d'aide-médecin, et à cause de ses dispositions aimables et bienveillantes, jointes à son tact administratif, que peu de personnes possèdent à un plus haut degré que lui. Il a, par l'habileté avec laquelle il a dirigé le travail de ses malades, et par son talent et son assiduité infatigable, épargné beaucoup de dépenses au public, dans la préparation des bâtisses et du terrain ; et je suis certain que son plus grand plaisir est le contentement qui règne autour de lui. En le recommandant, je sentais que je répondais fidèlement aux désirs du gouvernement qui me consultait : — l'aptitude était la seule condition requise.

Le rapport intime de nos succursales avec l'institution-mère sera toujours une affaire d'une importance vitale pour le bien-être des malades, et pour les intérêts publics. Si on continue à les conduire d'après des principes éclairés et humanitaires, elles seront éminemment utiles. Mais s'ils perdent leur identité avec l'institution-mère, je ne puis voir aucune garantie pour leur administration humaine et correcte à l'avenir ; et je craindrais qu'avec le temps elles pussent rétrograder et retomber dans la condition qui caractérisait les établissements d'aliénés avant que l'administration des asiles ne fût devenue une science.

L'on a apporté de fortes objections à l'établissement d'asiles exclusivement destinés aux aliénés incurables, en donnant pour raison principale que la reconnaissance de la folie, sous quelque forme que ce soit, comme une maladie en dehors des moyens de guérison, doit éventuellement paralyser tout effort constant qui a pour but de rappeler la raison. La douceur dans le traitement de l'aliéné est devenue la loi universelle des asiles modernes, non seulement parce que c'est la principale doctrine du christianisme, mais parce qu'il est prouvé que c'est le meilleur moyen de guérison, et de beaucoup le moyen de gouvernement le plus puissant et le plus facile. Mais la saine douceur pratique, dans la surveillance des aliénés, n'est pas le résultat spontané d'une bienveillance instinctive ; il y a une multitude de personnes dans le monde dont le cœur ferait beaucoup de bien si elles étaient guidées par de meilleures têtes ; et j'en ai vu quelques unes, qui débutaient avec les meilleures intentions et

les plus bienveillantes dispositions, se relâcher dans leurs efforts, et devenir enfin incapables de remplir convenablement la position que leur *douceur* semblait leur assigner. La bonté envers les hôtes *aliénés* d'un asile exige parfois de ceux qui commandent l'exercice de certaines rigueurs qui paraissent dures à leurs gardiens *sains*. Il faut que les fautes légères soient promptement punies; autrement, si on les laisse passer inaperçues, ils en commettent de graves. Un gardien méchant peut être bon pour un malade doux et obligeant; mais il faut exercer une surveillance vigilante pour obtenir, même du gardien dont l'humeur est la plus égale, le même traitement envers l'aliéné malveillant et pervers.

La discipline parfaite d'une armée n'est pas la mieux maintenue dans les petits détachements épars; et s'ils étaient complètement séparés du quartier général, ils cesseraient bientôt d'être capables de servir en guerre.

L'organisation de nos asiles succursales ni a été confiée, en ma qualité de surintendant de l'asile Principal; et je me suis acquitté de ce devoir aussi fidèlement que je l'ai pu. J'ai mes propres opinions relativement au meilleur moyen de conduire ces établissements; mais je me restreins ici à exprimer le désir que la relation qui doit exister entre l'Asile Principal et les succursales soit définie.

L'enlèvement de l'Asile Principal de tous ses anciens et tranquilles hôtes, et l'introduction, à leur place, de tous les plus *mauvais* cas qui se trouvaient dans le pays a, comme je le prévoyais, rendu encore plus nécessaire l'achèvement de l'édifice, afin de pouvoir faire la classification qui est *par dessus toute autre chose* essentielle au traitement de l'aliénation mentale. Il est très étrange qu'un fait aussi palpable ait si peu attiré l'attention du public, malgré la fréquence de mes remarques à ce sujet. Il n'y a probablement pas un journal en Canada qui n'approuverait l'établissement d'un succursale dans son village; mais nous avons suffisamment de cette espèce de sympathie, et pas assez de celle qui se manifeste sous une forme désintéressée et vraiment chrétienne.

Durant les cinq dernières années, un grand nombre de personnes aliénées, appartenant aux classes les plus respectables de la société, ont dû être envoyées dans des asiles en dehors de notre pays, parce que cet asile ne pouvait pas, dans l'état où il se trouve actuellement, leur offrir un logement convenable et que leur position réclamait; et ainsi ces personnes ont été obligées de chercher parmi des étrangers, à des frais doubles ou triples de ce que cela leur aurait coûté ici, le secours dont elles avaient besoin, et qu'il est honteux pour nous de ne pouvoir leur offrir. Ceci est un mal qui ne touche que le petit nombre, et ceux qui en souffrent ne sont pas du tout disposés à proclamer leur sujet de plainte; mais il ne faut certainement pas les négliger pour cela. La classe même qui contribue le plus aux revenus publics, à même lesquels est supporté l'Asile, et qui contribue aussi le plus à la taxe à même laquelle il a été construit, ne reçoit pas son équivalent pour ses contributions. Tandis que nous accordons une attention convenable aux aliénés pauvres devons-nous négliger ceux qui les supportent et qui paieraient libéralement pour leur propre entretien dans un asile qui pourrait convenablement leurs proches?

#### ADMISSIONS EN 1860.

Les admissions durant l'année se sont élevées à 185,—c'est le nombre le plus considérable qui ait été reçu en une seule année. Sur ce nombre, il y avait 96 hommes. Des 96 hommes, 47 étaient mariés, et 49 célibataires; et des 89 femmes, 54 étaient mariés, et 35 filles. Le nombre total des admissions depuis l'ouverture de l'Asile a été de 2,429, savoir :—

|                 |           |     |       |
|-----------------|-----------|-----|-------|
| Hommes mariés,  | - - - - - | 579 |       |
| Célibataires,   | - - - - - | 742 |       |
|                 |           |     | 1,321 |
| Femmes mariées, | - - - - - | 709 |       |
| Filles,         | - - - - - | 399 |       |
|                 |           |     | 1,108 |

Le nombre total des hommes admis excède de 213 celui des femmes.

Cet excédant dans les admissions d'hommes a eu lieu il y a plusieurs années, non pas je crois, à cause d'une différence dans le fait de la folie chez les sexes, mais que les femmes aliénées, à moins d'être pauvres, étaient alors plus généralement gardées dans les familles

qu'on ne l'a fait depuis quelques années. Sur les 1,047 malades admis par moi en 7½ ans il y a eu 517 hommes et 530 femmes,—ce qui indique une proportion très rapprochée, de la folie chez les deux sexes.

Le nombre des célibataires et des femmes mariées admis en 1860, est descendu au dessous de la moyenne. Cette variation peut être purement accidentelle, et n'est pas une preuve d'une amélioration morale chez les premiers, ou chez les mariés des dernières.

Aucune question n'est aussi souvent faite à un médecin d'asile, que celle par laquelle on lui demande de dire qu'elle est la cause existante de folie la plus fréquente. Ceux qui sont les plus familiers avec la folie se trouvent le moins capables de répondre à cette question. Le lecteur d'un seul livre, ou le médecin d'un seul malade, connaîtra mieux une maladie et le moyen de la guérir, que celui qui a étudié pendant cinquante ans; de même, celui qui n'a jamais vu une demi douzaine de fous, et qui n'a jamais étudié à fond la théorie d'un seul cas, peut parler d'une manière dogmatique sur cette question, et peut avancer des articles de foi qu'une recherche patiente peut faire hésiter à accepter.

Il n'y avait pas longtemps, il parut dans un journal canadien une lettre d'un médecin qui se disait inspecteur de boissons à Cincinnati, et entre autres avancés qu'il faisait, il prétendait avoir été lui-même souvent appelé pour certifier de la lucidité d'un bon nombre de malades chaque jour, qui demandaient admission dans l'asile du comté; les chiffres qu'il donnait étaient certainement beaucoup plus élevés que le nombre de malades qu'aurait pu recevoir l'asile, ou même les quatre asiles de l'état de l'Ohio; et si tous les autres membres de la profession envoyaient seulement un dixième du nombre des malades que prétendait envoyer ce monsieur, vingt asiles comme celui de Cincinnati n'auraient pu suffire pour les loger. Cette lettre fut publiée par un de nos plus dignes avocats de la cause de la tempérance, qui ne l'aurait certainement pas donnée au public s'il ne l'eût crue parfaitement véridique. Il aurait pu cependant, en publier une autre qui était strictement vraie, bien qu'elle contient des chiffres très différents, qui faisait voir la somme de folie causée par l'intempérance.

Si nous voulons réformer les vices de la société, il faut tenir avec elle des comptes rigides, mais honnêtes. Si nous faisons peser sur elle plus que sa juste responsabilité, le verdict de l'opinion publique se corrigera certainement plus tard. La morale et la vertu n'ont pas besoin du mensonge pour les aider.

Il est très regrettable que quelques uns des avocats de la réformation de l'homme, dans leur zèle pour accomplir le bien, perdent parfois de vue les limites des faits certains et se permettent de faire des avancés qui, bien qu'ils puissent surprendre ou confondre l'ignorant, ne peuvent que peiner celui qui étudie sérieusement. Les journaux rapportent que *Lord Shaftsbury* s'est récemment servi du langage suivant:—

“ Je parle de ce que je sais personnellement. J'ai agi comme commissaire des aliénés depuis 20 ans. Le résultat de mes expériences est *qu'au moins les six-dixièmes de de tous les cas de folie que l'on rencontre dans ces royaumes-unis, ne proviennent d'aucune autre source que des habitudes d'intempérance.*” Il n'existe pas, dans tout le royaume-uni, un seul médecin d'asile qui voudrait confirmer l'assertion de Lord Shaftsbury. C'est certainement, pour le Canada, une énorme exagération, et bien que dans les grandes villes de l'Angleterre et de l'Ecosse l'intempérance produise plus de cas de folie qu'ailleurs, cependant, je n'ai pu, dans les visites que j'ai faites aux asiles de ces villes, obtenir aucun renseignement qui se rapprochât de celui que donne sa seigneurie.

L'intempérance est incontestablement l'une des pires et des plus fertiles causes de folie, mais ce n'est *qu'une cause seulement* parmi le grand nombre; et il faut se rappeler qu'il est souvent très difficile de dire ce qui est réellement cause, dans la marche de la folie, et ce qui n'est que *résultat*. Cependant, sous quelque face que l'on regarde l'intempérance, c'est un mal monstrueux, et ses ravages sont beaucoup plus grands en dehors des limites de la folie qu'en dedans.

Dans mes précédents rapports, j'ai parlé de la nature très imparfaite et incertaine des renseignements fournis par les certificats de folie donnés par les médecins, sous le titre de *causes*. Les médecins qui examinent les aliénés, en Canada, peuvent rarement obtenir le renseignement complets qui pourraient leur permettre de certifier distinctement l'origine de la maladie; en conséquence, dans un très grand nombre de cas, aucune cause n'est assignée, ou s'il en est indiqué une, elle ne l'est probablement que sur la simple affirmation des parents du malade, et dans ce cas, ce n'est généralement que l'une des premières



manifestations de la folie, plutôt que sa cause; et quant à la prédisposition héréditaire, l'admission n'en est faite qu'avec beaucoup de répugnance, lorsqu'on la fait.

L'extrait suivant du registre d'admission fait voir les causes excitantes assignées durant l'année 1860 :—

Religion, 15; intempérance, 10; épilepsie, 8; masturbation, 6; frayeur, 5; dérangement des menstrues, 5; dérangement puerpéral, 3; parturition, 3; froid, 3; fièvre, 3; amour, 4; mort d'un fils, 2; troubles domestiques, 2; anxiété, 2; étude excessive, 2; lactation, 2; convulsions puerpérales, dérangement de l'utérus, mort d'un frère, maladie de sa femme, jalousie, perte d'argent, perte d'argent ou amour (?), intempérance et religion, usage excessif du tabac, méchant mari, mauvais traitements par son mari, départ de l'Angleterre, abandon par son mari, mort de son mari et épilepsie, père ivrogne, spiritualisme, peur, imbecillité d'esprit (!!!), politique, grossesse, travail excessif, fatigue, coup de soleil, chute de cheval, blessure à la tête, matière sur le cerveau, méningite, attaque de céphalique récente, mauvaise santé, anxiété à propos de la famille, famille en esclavage, faiblesse, temps critique, rougeole, 16 ans auparavant, accident longtemps avant, 1 de chaque=36; causes inconnues, 74.—Total, 185

Sur ce total de 185 cas, aucune cause n'est assignée dans 74, ou les deux-cinquièmes de toute la quantité. Si les 185 cas eussent été placés sous le même titre, peut-être les intérêts réels de la vérité psychologique n'en auraient pas beaucoup souffert.

Le rédacteur d'un respectable journal du Haut-Canada, en commentant mon dernier rapport annuel, suggérait que si, à une prochaine occasion, je voulais écrire un peu au long sur les causes de la folie, je pourrais peut-être rendre par là un service réel au public. Nulle personne intelligente qui lira la liste précédente des *assignés*, se formant par un chiffre des deux tiers de causes inconnues, ne croira que je puis jeter beaucoup de clarté sur ce sujet déjà suffisamment embrouillé.

Néanmoins, c'est un fait que le renseignement contenu dans les causes de folie assignées est souvent d'une grande valeur pratique, et il est parfois d'une grande importance négative.

Dans la liberté des causes données ci-dessus, les suivantes peuvent être regardées comme véritables, savoir :—l'épilepsie, la masturbation, l'usage excessif du tabac, les convulsions puerpérales, la lactation trop prolongée, le travail excessif, la frayeur, les blessures à la tête, l'excitation religieuse, l'intempérance.

Les suivantes sont d'une valeur équivoque :—L'amour, la jalousie, l'étude excessive, le coup de soleil (qui n'a probablement jamais eu lieu), la politique (inutile), la grossesse (car elle n'était qu'imaginaire), le départ d'Angleterre, la matière sur le cerveau (des médecins?) la maladie de femme, la rougeole, de 16 ans auparavant, et l'imbecillité d'esprit (une grande découverte!)

Dans mon dernier rapport j'ai fait allusion, aussi délicatement que possible, aux résultats destructeurs d'un certain vice, plus familier peut-être aux médecins des asiles américains qu'à ceux des asiles anglais. L'opinion que j'exprimai alors sur le développement de ce vice, à notre époque, fut contestée par un journaliste canadien, qui prétend qu'il était limité à la classe la plus basse et la plus ignorante de la société. Je dois cependant dire que l'observation des médecins d'asiles, par toute l'Amérique, tend à prouver le contraire. Dans mon rapport de 1857, je citai un éloquent extrait sur ce sujet d'un rapport du président de l'association des médecins surintendants d'asiles, homme plein de talents et d'expérience, et j'en reproduis ici une courte phrase.

“C'est un fait de la plus grande importance, dit le Dr. McFerland, que ce vice recrute ses victimes, non pas dans les rangs des individus naturellement bas et sensuels, mais dans une classe comparativement élevée dans l'échelle de la société.”

Le Dr. McFerland n'a pas fait cette assertion sans avoir de bonnes raisons pour cela, et elle n'a jamais été contestée par aucune personne en état de ponner une opinion sur le sujet.

Âges des 185 malades admis :—Au-dessous de 20 ans, 15; de 20 à 30, 50; de 30 à 40, 51; de 40 à 50, 32; de 50 à 60, 26; au-dessus de 60, 11. Ces chiffres coïncident beaucoup, proportionnellement, avec ceux de 1859.

Religion.—Protestants, 134; catholiques romains, 43 inconnue, 5; sans religion, 4.—Total, 185.

Lieux de naissance.—Irlande, 64; Canada, 38; Écosse, 34; Angleterre, 32; États-

Unis, 9; Allemagne, 3; Nouvelle-Ecosse, 2; Indes Occidentales, 1; Ile du Prince Edouard, 1; inconnu, 1.—Total, 185.

Les admissions ont eu lieu dans les proportions suivantes en;—

|                     | 1859  | 1860  |
|---------------------|-------|-------|
| Irlande (pour cent) | 40.80 | 34.60 |
| Canada              | 18.40 | 20.54 |
| Ecosse              | 16.80 | 18.38 |
| Angleterre          | 12.80 | 17.30 |
| Etats-Unis          | 7.20  | 4.86  |
| Autres pays         | 4.00  | 4.32  |

La classification, sous le rapport de l'instruction, des 185 malades admis en 1860, a été faite comme suit:—Lisent et écrivent, 119; lisent seulement, 35; ni l'un ni l'autre, 19; inconnu, 12.

Environ un tiers des aliénés admis en 1860 avaient été incarcérés dans les prisons "comme fous qu'il était dangereux de laisser en liberté." Ce système de soin magistra et municipal pour les imbéciles pauvres paraît être une des plus hautes conceptions des devoirs de chrétien dans le Haut-Canada, et si le gouvernement voulait seulement établir des institutions pour le logement des pauvres, il n'y a pas la moindre raison de craindre qu'elles ne serait pas habitées.

Parmi les aliénés qu'il était "dangereux de laisser en liberté," envoyés de nos prisons à l'asile en 1860; il y en avait un paralytique dans les extrémités inférieures, qui a toujours été doux comme un enfant dans l'asile. Je me suis informé auprès des parents de ce malade pour savoir comment il avait pu être envoyé en prison comme dangereux. Ils me répondirent qu'ils étaient incapables de le supporter, et que les "autorités" leur avaient dit qu'il pourrait être envoyé à l'asile s'il était d'abord incarcéré dans la prison; et c'est ainsi que cet homme fut emprisonné comme fou dangereux, parce qu'il ne pouvait pas, je suppose, aller en liberté. Sa paralysie fut cachée jusqu'à ce qu'il fût amené à l'asile, et bien que des réglemens de l'institution fussent enfreints par son admission, j'ai pensé que le renvoyer aux "autorités" de sa localité aurait été une extradition meurtrière.

En même temps que ce malade, il fut amené un autre "fou dangereux," qui est certainement l'un des individus les plus doux que j'ai jamais vus dans cet asile. Je pourrais facilement continuer cette liste d'exemples d'incarcérations comme celles-ci. Comment ceux qui font serment s'acquittent-ils de cette tâche, et comment les magistrats peuvent-ils permettre que ces serments soient prêtés?

Dans quelques cas il est arrivé que lorsque l'avis d'une vacance pour un "fou dangereux" a été communiquée au géolier d'une prison, le malade n'y était plus, ni ayant probablement été incarcéré que pour remplir une formalité qui devrait faciliter son admission dans l'asile.

Dans les temps difficiles actuels, les "autorités" regardent sans doute comme dangereux de laisser en liberté tous ceux qui n'ont rien à manger; et comme l'asile est connu pour être une bonne maison de pension, elles en concluent qu'il ne peut servir à rien de mieux qu'à les débarrasser du devoir d'avoir soin de leurs pauvres. Il est certainement grand temps que le Haut-Canada pense à prendre soin des pauvres, au moyen de son système municipal, très efficace sous les autres rapports.

A quoi sert de remplir les lits de cet Asile d'aliénés tranquilles et chronique, à l'exclusion certain des aliénés guérissable ou réellement dangereux. En moyenne, chacun des premiers coûte à la province peut-être huit fois autant qu'un malade guérissable; et s'il n'existe pas de logement suffisant pour tous, chaque incurable empêche d'entrer huit fous guérissables qui, en conséquence, peuvent tomber dans le même état désespéré.

Le premier devoir de cette institution est de faire recouvrer la raison à celui qui l'a perdue; et le surplus de bienfait dont qu'elle peut disposer, devrait être accordé aux fous incurables. Par ce moyen le plus grand nombre en profiterait; mais par le moyen contraire, il doit en résulter beaucoup de mal public.

#### SORTIES.

Les sorties durant l'année ont été de 75; et la période moyenne de résidence de ceux

qui sont sorties a été de 10 mois et 22 jours. En déduisant, cependant, la longue résidence de 5 malades, s'élevant à 25 ans, 7 mois et 15 jours, la moyenne pour les 70 autres a été de 7 mois et 12½ jours. L'un des cinq en question a été renvoyé de la succursale de l'Université. C'était une femme qui était ici depuis 6 ans et 20 jours. Deux ont été renvoyés de la succursale de Malden; l'un était à l'asile depuis 7 ans, et 9 mois. Des cas de guérison comme ceux-ci devraient nous enseigner à ne pas perdre espérance. Pendant un certain temps, tous trois promettaient bien peu.

Les plus courtes périodes de résidence ont eu lieu dans douze cas, variant de 11 jours à 3 mois. Trois de ces cas n'étaient que le résultat temporaire de l'intempérance, dont l'un n'était réellement pas de la folie. Deux étaient des cas de folie physico-religieuse; deux de dérangement puerpéral; un de folie récidiviste, provenant de la lactation, et un était à sa quatrième ou cinquième attaque, et probablement pas à la dernière: les quatre autres n'offraient aucun caractère particulier. Neuf d'entre les douze furent ramenés dans leurs familles plutôt que je ne le croyais prudent, mais un seul de ce nombre a récidivé.

Sur les 75 sorties, 42 étaient des hommes, et 33 des femmes—13 hommes étaient mariés, et 29 célibataires; 20 femmes étaient mariées, et 13 ne l'étaient pas.

On ne peut fonder aucune comparaison exacte sur des chiffres aussi peu nombreux et un temps aussi court; cependant, la proportion entre les hommes mariés et les célibataires renvoyés est plus forte qu'à l'ordinaire.

#### DECÈS.

Les décès dans les trois asiles se sont élevés à 40, dont 12 hommes et 18 femmes. La différence entre la mortalité des fous et des folles est un fait bien connu dans les statistiques d'asiles. Sur un grand total, la mortalité chez les hommes aliénés est à la mortalité chez l'autre sexe, probablement comme 4 à 3.

Une conséquence évidente de la moindre mortalité chez les femmes, est l'accumulation des folles incurables dans les asiles où on les garde; et cette différence s'accroît encore par la disproportion des guérisons chez les hommes et chez les femmes. La folie chez la femme est, dans la plupart des cas, seulement un dérangement réflété du cerveau. La folie chez l'homme entraîne beaucoup plus généralement une lésion cérébrale, et la proportion de la mortalité chez ce sexe est d'autant plus grande.

L'intempérance est rarement une cause de folie chez les femmes, mais lorsqu'elle est la cause de la folie chez l'homme, la maladie est très souvent incurable ou fatale.

#### AUTOPSIES.

Quelques unes des autopsies faites durant l'année m'ont paru très intéressantes et comme les renseignements sur ce point sont toujours très appréciés par les membres de la profession médicale, je soumetts ici les détails de quelques cas, aussi brièvement que possible.

*1er cas* (registre 2275).—R. H., femme mariée, âgée de 28 ans, mère de deux enfants; forte et puissante; avait un frère épileptique. Elle fut admise le dimanche matin, 4 mars; avait été quatre jours et autant de nuits dans un état d'excitation frénétique, et elle était constamment retenue par trois ou quatre hommes. Sa manie était de nature physico-religieuse, mais ses proches n'iaient qu'elle eût été sujette à des troubles religieux. Elle était très exténuée lorsqu'elle fut admise et il lui fut donné un peu de vin; il fut ordonné de la mettre dans un bain chaud, et de lui donner un sédatif le soir. Lorsqu'elle fut amenée au bain, elle devint immédiatement très excitée, et l'on trouva inutile d'essayer de la désabiller. Elle fut portée à son lit, et continua à pluer, extravaguer, prier, et manifester plusieurs des phénomènes ordinaires de la manie puerpérale, bien que sa folie n'eût pas cette origine.

On lui administra prudemment du vin et du bouillon de bœuf. Les intestins se vidèrent librement la seconde nuit, et son excitation se modéra considérablement. Le troisième jour, elle eût de nouveau cinq évacuations d'une nature fétide. Dans la nuit du quatrième jour, le pouls diminua de force, elle prit un air d'anxiété, et il se manifesta des signes d'épuisement vital. Le cinquième jour, l'on remarquait une tendance à l'assoupissement; la respiration était difficile, elle poussait de fréquents soupirs, et le battement du cœur était troublé et faible. Un large vésicatoire fut appliqué à l'estomac, et l'on administra

des stimulants cordiaux ; mais la difficulté d'action s'étendit des muscles respiratoires à ceux de la déglutition.

Le sixième jour, elle devint complètement comateuse, et mourut dans la soirée.

*Autopsie.*—La tête seulement fut examinée, environ 20 heures après la mort.

La peau du crâne était dans son état normal. Le crâne était plus épais qu'à l'ordinaire. La dure-mère offrait une légère adhésion au cerveau, près de l'os pariétal. La pie-mère présentait quelques taches opaques. Les vaisseaux de la surface de l'encéphale et toutes leurs ramifications plongeant entre les convolutions, étaient gonflés de sang noir. Le ventricule gauche contenait environ une demie once de sérum. Le ventricule droit n'avait que la moitié ordinaire. La substance du cerveau était normalement ferme.

Ce cas présente la condition ordinaire du cerveau dans la manie aiguë se terminant promptement par la mort.

*2me cas* (registre 2206).—J. McA., de 34 ans, homme marié et de bonne apparence, mais que l'on dit avoir été "irrégulier" dans ses habitudes, et fou depuis deux ans et demie. Lorsqu'il fut admis, il paraissait être en bonne santé, avait un fort appétit, disait qu'il était très bien, et les médecins avaient dit à ses proches qu'il ne faudrait pas grand temps pour le ramener à la raison.

Ce cas était très certainement un cas de *paralyse générale*, et la maladie suivit la marche ordinaire. Pendant son séjour ici, j'appris qu'environ huit ans auparavant il avait été frappé à la tête avec un gros tisonnier, et qu'il était demeuré dans un état d'insensibilité pendant plusieurs jours. Cependant, il était guéri et avait repris ses occupations ordinaires, qu'il suivit jusqu'à environ un an avant son admission dans l'asile.

*Autopsie.*—La tête seule fut examinée. Le cuir chevelu et le crâne étaient dans leur état normal, et ne présentaient aucune marque de blessure. La dure-mère était normale en apparence, mais elle adhérait largement au cerveau, sur toute la base. En ouvrant la dure-mère, l'on trouva un gros caillot de sang, entremêlé de sérum, qui couvrait toute la partie supérieure et latérale de l'hémisphère cérébrale gauche. Ce dépôt était contenu dans un sac doux, ferme et membraneux, ressemblant à l'arachnoïde épaissie, mais très distinct de cette membrane, et il n'exigea aucune séparation. La grandeur entière de ce dépôt était à peu près celle d'une main ordinaire. Lors de sa dissection, on trouva que ce sac était d'un tissu délié près de la surface externe, et que son contenu était fluide, mais plus ferme à mesure que le scalpel était poussé plus avant. En exprimant l'eau d'une éponge, de manière à laisser tomber dessus un léger courant d'eau, il prit une apparence fragmenteuse et fibrilleuse, paraissant composé d'un nombre de sacs plats superposés, dont le plus profond recouvrait le pli interne ou cérébral de la membrane.

Ni l'arachnoïde, ni la pie-mère n'offraient de traces importantes de maladie.

L'hémisphère cérébrale était moindre que le droit d'un volume égale à la grosseur du dépôt. Tout le cerveau était plus ferme qu'à l'ordinaire, mais exempt de lésion. Les ventricules n'avaient aucune moitié inusitée.

Ce cas doit être regardé comme extrêmement intéressant. L'aliénation et le dérangement musculaire avaient tous les caractères de la paralyse générale, et pourtant la maladie n'était accompagnée d'aucune dégénérescence de structure du cerveau lui-même, bien que provenant incontestablement de la présence accidentelle d'un large dépôt morbide à sa surface, dont l'origine datait très probablement de l'époque où il avait reçu le coup dont j'ai parlé.

Le symptôme *très souvent* de la paralyse générale,—un appétit vorace et une bonne digestion,—se présentait dans ce cas dans toute sa perfection. —Quelle est la cause de ce symptôme ? Quelle relation avait-il, dans ce cas, avec la pression graduée du dépôt, ou avec le dérangement vasculaire qui se rattachait à sa formation ? Pourquoi l'aliénation s'est-elle déclarée si tard, ou pourquoi a-t-elle eu lieu du tout ? Le fait est maintenant assez bien établi que tous les symptômes physiques de la paralyse générale ont souvent été rencontrés sans qu'il y ait eu dérangement mental, et dans ces cas je crois que l'autopsie a découvert des lésions tout aussi graves que celles que l'on trouve après l'aliénation. Il n'y a que quelques jours encore, je fus consulté par un malade de la campagne, dont la maladie était très avancée, mais dont le jugement était aussi sain que jamais.

Au lieu de désigner cette maladie sous le nom de *paralyse générale*, quelques uns la désignent sous celui de *paralyse de l'aliéné* ; et d'autres *paralytique*. Mais les aliénés sont sujets à la paralyse ordinaire comme les autres, et alors leur aliénation ne diffère pas

des cas ordinaires. Ceux qui prétendent que l'aliénation du *paralytique général* n'est pas *sui generis* ont, je pense, bien peu vu de cette maladie.

Un second cas de *paralytie général* traumatique, différant considérablement, dans ses détails autopsiques, du précédent, s'est présenté l'année dernière, et je le sou mets ici conjointement avec le précédent.

*3me Cas (registre 2326).—*J. L., homme marié, âgé de 30 ans, d'habitudes tempérantes et d'un bon caractère; admis le 16 juin. Il avait, environ un an auparavant, reçu un coup sur la tête, d'un prisonnier au pénitencier, où il était gardien. Quelque temps après, la paralysie se manifesta d'un côté, et " *il eut trois ou quatre attaques.*"

Le certificat disait qu'il était parfois violent et disposé à errer de côté et d'autre. Dans l'asile il fut très tranquille, et je pense que sa tendance à errer provenait de manque de mémoire, qui l'empêchait de reconnaître les lieux ou de retrouver son chemin. Son appétit était vif; il y avait ptilose de la paupière gauche, et le bras et la jambe gauches étaient moins forts que les droits. Il avait cette satisfaction de soi-même propre à la paralysie générale, sans en avoir l'ambition.

Un mois après son entrée, il fut saisi d'une grave attaque épileptiforme, telle qu'on en remarque généralement dans la marche ou à la fin de la paralysie générale; et elle fut suivie de six autres attaques très rapprochées. Il mourût neuf heures après la première attaque.

*Autopsie.*—La tête fut examinée le jour même du décès.

Le crâne était d'épaisseur ordinaire. La dure-mère n'y adhérait aucunement. Il y avait forte congestion du cerveau et de ses enveloppes. Un peu avant l'éminence pariétale droite, il présentait une surface rugueuse et brisée, qui au toucher était ferme et noduleuse, sur une étendue d'un pouce de diamètre. Cette partie était très vasculaire et d'un rouge foncé, et en la disséquant, on trouva qu'elle était profonde d'environ cinq huitièmes de pouce, et qu'elle se composait de quatre parties égales, dont chacune était grosse comme un pois de jardin, aplati et allongé. Ces corps, coupés en deux, montrèrent des noyaux blancs fermes, dont le volume était d'environ les trois quarts du tout, chacun, autour desquels s'étendait une magnifique zone vasculaire striée; et les quatre corps étaient unis par une tissu vasculaire moins dense et d'une couleur plus tendre.

La substance médullaire du cerveau, au-dessous de ces corps, était devenue extrêmement molle, et la dissection montra que ce changement était considérable. Les cloisons de ventricules, les *pous varolii*, et les quatre *crura*, étaient tous tellement amollis qu'ils ne pouvaient supporter la manipulation.

En avant du lobe antérieure gauche, on trouva une tumeur vasculaire molle, de la grosseur d'une châtaigne aplatie, à peu près; et sur dissection, l'ont trouva que ce corps fut descendu et s'étendait en arrière jusqu'à la *sella turcica*. La partie de gauche était beaucoup plus grosse que celle de droite, et avait comprimé le nerf olfactif sur toute sa longueur jusqu'à l'os ethmoïde. Les deux lobes antérieurs étaient unis par ce corps, dans la partie inférieure de la fissure. L'on trouva encore six drachmes de sérum sur la base du crâne.

Dans le cas précédent, nous avons une lésion dont l'étendue se rencontre très rarement dans l'aliénation; et je suis porté à croire que dans tous les cas d'aliénation transmatique, l'on peut constater ce même fait lorsque la mort survient dans un certain temps après le coup porté au cerveau. L'obscurité du pronostic dans ces cas en dehors de l'asile, paraît être assez fréquente. Dans cette circonstance, comme dans la précédente, les femmes des malades avaient été induites à entretenir de grandes espérances de guérison. La folie qui suit un coup grave à la tête, est un fait beaucoup plus significatif qu'on ne semble le croire généralement. Elle n'est que l'indication mentale inévitable d'une fatale lésion, peut-être dans un cerveau nullement prédisposé à la maladie, et par conséquent résistable contre elle au plus haut degré possible. Nous devons donc regarder l'aberration intellectuelle comme l'avant-coureur d'une prompte dissolution, lorsqu'elle est accompagnée, ou lorsqu'elle a été précédée d'un dérangement musculaire, ou autre dérangement physique.

Dans les cas ordinaires ou idiopathiques de *paralytie générale*, les erreurs de *diagnostic* et de *prognostic* sont fréquentes. Il y a quelques jours à peine, un malade que l'on disait aliéné a été renvoyé à l'asile, dans la dernière phase de la maladie, de fait *in extremis*. Il est difficile de croire que ses parents, qui sont très respectables, ne l'auraient pas placé dans un asile d'aliénés, lorsqu'il se trouve sur le bord de sa tombe, qu'il ne peut plus avaler, et que tout mouvement musculaire a presque disparu, *que pour mourir*, s'ils eussent su com-

bien le moment de sa mort était rapproché. Combien de chagrin leur aurait-on épargné, si les médecins eussent été plus francs, ou s'ils eussent mieux connu leur maladie.

Dans mon dernier rapport, j'ai parlé des opinions erronées que l'on entretenait relativement à la cause de la majorité des cas de paralysie générale, que l'on attribue à l'intempérance. L'expérience que j'ai eu d'un nouveau cas tend à confirmer mon avis que, dans ce pays, au moins, la maladie se manifeste presque exclusivement chez les hommes tempérants.

Le premier cas de paralysie générale bien marqué que j'ai rencontré, dans cet asile, chez une femme, est celui d'une malade admise il y a environ deux mois; et je suis les progrès de la maladie avec beaucoup d'intérêt. Le désordre mental et le dérangement physique sont tous deux assez analogues à ceux observés chez les hommes, cette exception, pour moi, prouve la règle.

4<sup>ème</sup> cas.—*Manie aiguë*, (registre 2274).—J. F., homme marié, âgé de 47 ans, d'habitudes tempérantes, mais depuis longtemps affligé de dyspepsie. Il avait été toute sa vie activement engagé dans les affaires. Environ six semaines avant son admission, l'on remarqua les premiers signes de désordre mental, sous forme de découragement et de manque de confiance dans sa propre capacité à conduire ses affaires. Cette conviction devint chaque jour plus terrible pour lui, parce qu'il occupait une charge d'une grande responsabilité et qu'il avait toujours été fonctionnaire, zélé et fidèle. Plus tard, sa maladie prit la forme de la manie du suicide aiguë, et c'est dans cet état qu'il fut amené à l'asile.

Il refusait toute espèce de nourriture, et c'était avec beaucoup de difficulté que l'on pouvait lui administrer quelques aliments suffisants pour maintenir la vie. Environ deux mois après son entrée, il fut atteint de paralysie de la vessie, et il fallut recourir à l'usage régulier de la sonde. Ce symptôme disparut environ une semaine avant sa mort, qui eut lieu un mois et douze jours après son entrée.

*Autopsie*.—Crâne de l'épaisseur ordinaire. Dure-mère engorgée, mais exempte d'adhésions. Légère effusion séreuse à la surface de l'arachnoïde, mais nullement malade d'ailleurs. Les vaisseaux sanguins du cerveau passablement engorgés. Les ventricules étaient remplis de sérum jusqu'à distension, et il s'en écoula une forte quantité de la *theca vertebralis*. La fermeté du cerveau était assez normale. Les poumons étaient sains, mais présentaient quelques adhésions pleurétiques. Le colon transverse était dévié aussi bas que l'ombilic. Les autres viscères étaient sains.

5<sup>ème</sup> cas, (registre 2266).—E. M., femme mariée, représentée comme ayant 51 ans, mais paraissant beaucoup plus âgée; très fortement atteinte de la manie du suicide, mourut environ quatre mois après son entrée. (Aliénation prétendue récente.)

*Autopsie*.—Crâne très dur et épais. Aucune adhésion de membranes digne de remarque. Tout le cerveau était très ramolli, mais surtout sa partie inférieure. Les ventricules contenaient chacun environ une demie once de sérum rougeâtre. Tous les vaisseaux sanguins du cerveau étaient très engorgés. Poumons sains, bien qu'elle eût un fort rhume pendant longtemps. Cœur mou et pâle. Foie grossi, mou, et d'une couleur fauve pâle.

Les parties cardiaques de l'estomac étaient très engorgées, et ses membranes muqueuses ramollies. Le pylore était épaissi et raide. L'iléon présentait plusieurs taches foncées ramollies. La rate était grossie et durcie. Le rein droit manquait, et le gauche était presque double de la grosseur ordinaire.

Le cerveau de cette maladie présentait des marques de maladie qui sont rarement surpassées dans la paralysie générale, et cependant cette femme n'a jamais été paralytique.

6<sup>ème</sup> cas, (registre 1733).—L. A. L., femme mariée, âgée de 73 ans. Dans l'asile depuis 4½ ans. Folle depuis quelques années; intempérante avant d'être folle.

Elle aimait beaucoup à lire l'écriture sainte, et elle conversait sensément sur les sujets religieux. Environ un an avant sa mort, elle eut une attaque d'appoplexie, qui la priva de ses mouvements pendant quelques temps, mais enfin elle put reprendre ses habitudes antérieures. Dans la matinée du 30 juin, sa garde-malade lui fit faire une petite promenade, en arrière de la succursale de l'université. Elle s'assit sur un banc et demanda à sa garde d'aller lui chercher quelque chose qu'elle avait oublié de prendre. Avant que la garde-malade ne fut rendue à l'asile, on vit la malade tomber en avant de son siège, et on la trouva morte.

*Autopsie*.—Le crâne était remarquablement mince, et la dure-mère y adhérait consi-

dérablement. Ni l'arachnoïde ni la pie-mère n'offraient de traces de maladie. L'on trouva environ 2½ onces de sérum répandu sur le cervelet.

Toute la cervelle était ramollie à l'état de pulpe. Un kyste, gros comme un œuf de poule, fut trouvé dans la partie inférieure du lobe central droit, contenant une masse pulpeuse, analogue à la substance qui l'entourait, mais plus désagrégée. La substance corticale superficielle était tellement consumée, qu'elle était à peine perceptible.

Je vais maintenant soumettre les notes de deux cas dans lesquels le cerveau n'était pas l'organe fatalement attaqué, bien que dans le second il partageait la maladie générale.

*7ème cas, (registre 2165.)*—J. H., âgée de 38 ans; femme mariée, très décharnée, et désespérément suicidé. La forme de sa folie était le désespoir religieux. On ne l'empêcha de se détruire que par la vigilance la plus active. Elle devint enfin moins troublée, et écouta les consolations religieuses avec le plus grand intérêt et un soulagement apparent.

Elle se plaignait d'une douleur dans l'abdomen, et parlait d'une "bosse" dans la régi on ombilicale, mais vouloit à peine souffrir qu'on touchât à cette partie. Elle avait une fièvre hectique quotidienne, mais sans toux ni expectoration à aucune époque de sa maladie. Elle mourut dix mois après son entrée.

*Autopsie.*—L'aspect extérieur était celui d'un extrême amaigrissement. Les côtes semblaient être rentrées à l'intérieur, comme par l'effet d'un lacet trop serré.

Les poumons étaient complètement adhérents aux côtes, par d'anciens dépôts épais, et toute leur substance ne paraissait être qu'une masse de tubercules qui, en quelques endroits, s'étaient brisés et formaient des cavités. Le serrement du lacet avait eu lieu à l'intérieur.

Le foie était atrophié, et ses surfaces antérieures et supérieures adhéraient aux parties adjacentes.

Tout le colon était déplacé, et sa partie transverse gisait sur le bord du bassin.

L'estomac était contracté en forme de sablier, mais n'était pas dans un état de maladie.

*8ème cas, (registre 2143.)*—W. B., âgé de 53 ans, homme puissant, dans la famille duquel la folie était profondément héréditaire. Il fut admis en mars 1859, et mourut en août 1860.

Sa folie était caractérisée par un étrange mélange de religion et de licence, de turbulence et de conduite inoffensive. Il avait été très rudement traité chez lui, et par conséquent ses parents manifestaient beaucoup de défiance de notre ligne de conduite à son égard. Ceci est un fait bien connu de tous les surintendants d'asiles.

Le malade fut visité une fois par l'un de ses anciens gardiens après être sorti de l'appartement, l'aide-médecin dit au visiteur que ce cas en était un d'un caractère inusité. "Oh! oui, répliqua l'individu, lorsqu'il était chez nous, la première chose que nous avions à faire, en entrant dans sa chambre, c'était de le jeter à terre."

Je pense que cette manière de raisonner n'était pas nécessaire, car il était très susceptible de bonté; et bien que bruyant et très agité, il n'avait aucune malice.

Durant son séjour ici, il eut une ou deux attaques d'une nature *quasi* épileptique, et il me dit qu'il y avait autrefois été sujet.

Trois mois avant sa mort, l'anasarque des membres se manifesta et résista au traitement. Il continua cependant à manger avec appétit, et il aurait même mangé d'une manière vorace si on lui eût donné tout ce qu'il désirait. Le matin de sa mort, il prit son déjeuner comme d'habitude, et peu après il demanda à haute voix qu'on lui donnât du mouton. Le gardien entra dans sa chambre sur ces entrefaites, et le trouva mort, appuyé contre le mur, près duquel il s'était assis dans son lit.

*Autopsie.*—Anasarque générale sur toute la partie inférieure du corps.

Crâne plus mince qu'à l'ordinaire, et la dure-mère y adhérait, en quelques endroits, près du sommet. L'arachnoïde était épaissie et opaque, sur toute sa partie supérieure.

Chaque ventricule latéral contenait environ un once de sérum. La substance du cerveau était plus molle qu'à l'état normal.

Les poumons offraient d'anciennes adhésions pleurétiques, et contenaient des tubercules, mais aucun bien avancé en maturité. Une quantité d'eau considérable était répandue dans la cavité, ainsi que dans le péricarde. Le cœur était très hypertrophié. De larges dépôts granulaires furent trouvés sur les valvules.

Le colon transverse était dévié jusqu'à l'ombilic. Les reins étaient grossis et durcis. Il n'y avait qu'un peu d'eau dans l'abdomen.

J'appris, après la mort de ce malade, qu'un ou deux de ses proches parents étaient aussi morts subitement.

Les limites que doit avoir ce rapport ne me permettent pas d'étendre ces notes, en rapportant d'autres cas, bien que je sache que le lecteur intelligent attache toujours beaucoup d'importance à ces renseignements, qui ne peuvent être obtenus que dans les asiles d'aliénés.

Comme je crois plus utile que le surintendant d'un asile expose les besoins et les imperfections de l'institution placée sous ses soins, plutôt que de proclamer ses mérites, je m'abstiens d'entrer dans les détails des améliorations faites depuis quelques années, tant à l'intérieur de l'édifice que sur le terrain qui l'entoure. Ceux qui ont vu l'institution telle qu'elle était, peuvent la voir telle qu'elle est, et juger par eux-mêmes.

Le dimanche, les services religieux continuent à être faits gratuitement par les ecclésiastiques de la ville, et sont généralement agréables et profitables, bien que l'on ne puisse guère espérer que quelques légères erreurs ne soient commises quelquefois, en s'adressant à des aliénés, par ceux qui ne sont pas familiers avec leur maladie. Un aumônier régulier, attaché à un asile, possède l'avantage d'une intimité individuelle avec son auditoire, et apprend par là ce qu'il faut dire et ce qu'il faut faire.

Le Rév. S. Givens continue à donner ses bons soins à la succursale de l'université.

Le clergé catholique romain, et les sœurs de charité, font de fréquentes et toujours agréables visites aux membres de leur église.

La presse mérite les remerciements de nos hôtes pour l'envoi gratuit des journaux qu'elle fournit à l'institution.

La distribution des malades, à la fin de l'année, était comme suit :

|   | Hommes. | Femmes. | Total. |
|---|---------|---------|--------|
| Dans l'asile principal, - - -           | 170     | 175     | 345    |
| Dans la succursale de l'université, - - | 6       | 62      | 68     |
| Dans la succursale de Malden, - - -     | 94      | 85      | 179    |
|   | 270     | 322     | 592    |

J'ai l'honneur d'être, messieurs,  
Votre obéissant serviteur,

J. WORKMAN, M. D.,  
Sur. Méd. A. P. A.

## RAPPORT DE L'ÉCONOME.

*Au Président du Bureau des Inspecteurs des Asiles, Prisons, etc.,*

MESSIEURS,—J'ai l'honneur, conformément aux dispositions de l'acte 22 Vic., ch. 110, de vous soumettre l'état ci-annexé du revenu et des dépenses de l'asile provincial des aliénés de Toronto, y compris celui de l'asile succursale, situé dans le Parc de l'Université, pour une année, du 1er janvier au 31 décembre 1860.

De plus, un état du revenu et de la dépense de l'édifice de l'asile d'Orillia, pour l'année expirée le 31 décembre 1860.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très-humble serviteur,

(Signé)

JAMES McKIRDY,

*Econome.*

ASILE PROVINCIAL DES ALIÉNÉS,  
Toronto, 9 février 1860.



ÉTAT du revenu et de la dépense de l'asile provincial des aliénés, Toronto, pour une année, du 1er janvier au 31 décembre 1860.

— Dr. —

## DEPENSES.

|  |           |            |
|--|-----------|------------|
| Balance de l'actif, 31 déc., 1859.....           |           | \$ 9197 67 |
| Département médical.....                         | \$1987 12 |            |
| Dépenses de la maison, (nourriture).....         | 18873 41  |            |
| Lit et literie .....                             | 3626 03   |            |
| Combustible, éclairage, lavage et nettoyage..... | 8566 96   |            |
| Divers.....                                      | 34617 20  |            |
| Dépenses de l'asile des aliénés provincial.....  |           | \$67670 72 |

## Asile succursale, terrains de l'Université pour une année, du 1er janv. au 31 déc. 1860 :

|   |           |            |
|---|-----------|------------|
| Département médical .....                         | \$ 227 85 |            |
| Dépenses de la maison, (nourriture).....          | 3109 59   |            |
| Hardes.....                                       | 418 11    |            |
| Combustible, éclairage, lavage et nettoyage ..... | 801 67    |            |
| Divers .....                                      | 2293 92   |            |
| Dépenses de l'asile succursale.....               |           | \$ 6851 14 |
|   |           | \$83719 53 |

## RAPPORT DE L'ÉCONOME.—(Suite.)

— Cr. —

## REVENU.

|  |           |            |
|--|-----------|------------|
| Articles vendus .....                          | \$ 649 58 |            |
| Malades payant.....                            | 2799 36   |            |
| Asile de Malden.....                           | 3010 37   |            |
| Asile succursale .....                         | 600 55    |            |
|  |           | \$ 7059 86 |
| Pour l'Asile Succursale :—                     |           |            |
| Asile de Malden.....                           | \$ 51 98  |            |
| Articles vendus .....                          | 30 53     |            |
| Argent trouvé sur la personne d'un malade..... | 7 00      |            |
|  |           | 89 51      |
| Mandats.....                                   | 71535 84  |            |
|  |           | \$78685 21 |
| Balance.....                                   | 5034 32   |            |
|  |           | \$83719 53 |

ÉTAT du revenu et de la dépense pour les bâtisses de l'asile d'Orillia, pour l'année expirée le 31 décembre 1860.

— Dr. —

## DEPENSES.

|   |           |            |
|---|-----------|------------|
| Terrassier, maçon, plâtrier et matériel ..... | \$6480 00 |            |
| Charpentier, menuisier et ferblantier .....   | 4225 00   |            |
| Peinture et vitrage .....                     | 750 00    |            |
| Bâtimens et clôtures .....                    | 2230 00   |            |
| Architecte .....                              | 572 75    |            |
| Commis des travaux.....                       | 262 00    |            |
| Balance .....                                 | 270 00    |            |
|   |           | \$14789 75 |

— Cr. —

## REVENU.

|               |            |            |
|---------------|------------|------------|
| Mandats ..... | \$14789 75 |            |
| Balance.....  | \$270 00   |            |
|               |            | \$14789 75 |

JAMES McKIRDY,  
Économe, A. P. des aliénés.

---



---

## ASILE DE BEAUPORT.

### SOMMAIRE.

|   | Hommes. | Femmes. | Total. |
|---|---------|---------|--------|
| Malades dans l'asile le 1er janvier 1860..... | 185     | 224     | 409    |
| Admis durant l'année.....                     | 57      | 49      | 106    |
|   | 242     | 273     | 515    |
| Sous traitement pendant l'année.....          |         |         |        |
| Renvoyés pendant l'année, comme suit :        |         |         |        |
| Devenus mieux.....                            | 16      | 14      | 30     |
| Amélioré.....                                 | 3       | 2       | 5      |
| Non amélioré.....                             | 2       | 1       | 3      |
| Esquivés.....                                 | 1       | ...     | 1      |
| Morts.....                                    | 27      | 23      | 50     |
|   | 49      | 40      | 89     |
| <b>Total Renvoyés,.....</b>                   |         |         |        |
| A l'asile le 1er janvier 1861.....            | 193     | 233     | 426    |

J. DOUGLAS,

*par son procureur C. Frémont.*

C. FRÉMONT, M.D.

---

## RAPPORT

DE

## L'ASILE DES ALIÉNÉS DE MALDEN.

*Au Bureau des Inspecteurs des Asiles, Prisons, etc., etc., du Canada.*

MESSIEURS,

J'ai l'honneur, conformément à l'acte d'inspection des asiles et des prisons, de soumettre à votre bureau le rapport suivant de l'asile des aliénés à Malden, pour l'année 1860.

En soumettant ce rapport, il ne sera pas hors de propos de donner une histoire abrégée de cette institution, qui a été ouverte en 1859 pour recevoir, les aliénés incurables mais de dispositions tranquilles, de l'asile provincial des aliénés à Toronto, pour faire place à de nouveaux aliénés d'une disposition violente.

Ces bâtisses ont été dans le principe construites pour les soldats en garnison au Fort Malden, mais elles n'ont pas été habitées depuis plusieurs années. Elles sont en bois et d'une architecture fort simple. Il a fallu leur faire beaucoup de réparations et de changements pour les mettre en état de recevoir des aliénés et les y garder.

Entr'autres réparations, il a fallu couvrir de toits les bâtisses principales, restaurer les parties pourries ou usées et mettre de nouveaux bords aux toits. Il a fallu pourvoir aux moyens de fournir de l'eau, de l'égouttage et de faire chauffer l'eau ainsi que de construire des gardes-fenêtres, des cabinets d'aisance, des bains, des fournaies et des chaudières.

Ces bâtisses sont situées près de la rivière du Détroit; et l'on a établi un excellent système d'égouttage en posant un conduit principal de tuiles à égout de 12 pouces, à partir des bâtisses principales jusqu'à la rivière, avec des branches de conduit plus petites, se jettant dans le conduit principal. Les cabinets d'aisance, les bains, les éviers, les fosses, etc., etc., déchargent leurs eaux, par cet égout et ses branches, dans la rivière, dont es courant rapide emporte vite les impuretés.

On se procure de bonne eau en abondance de cette rivière, au moyen d'une pompe foulante à force motrice de chevaux, qui décharge l'eau dans des citernes, construites à cet effet dans les mansardes, d'où elle est distribuée dans les bains, les cabinets d'aisance, les éviers, la cuisine et la buanderie. On a placé des fournaies et des chaudières dans les excavations au-dessous du premier étage pour chauffer l'eau pour les bains, etc. Le tuyau d'aspiration de la pompe, en fer forgé de deux pouces, s'étend sur une longueur de 100 pieds, du rivage dans la rivière, jusqu'à l'eau pure. On peut aussi se servir de cette pompe dans les cas d'incendie, car il y a une longueur suffisante de tuyaux de la pompe aux bâtisses.

Une pompe foulante à force motrice de chevaux n'est pas ce qu'il y a de plu sûr, quoique jusqu'à présent on s'en trouve bien; et sous le rapport de l'économie, c'est un peu près ce qu'il y a de mieux. Il se fait une consommation de 200 gallons d'eau par jour dans l'institution. On peut pomper cette quantité dans les citernes dans une heure de temps. L'asile est joliment situé sur la rivière Détroit près du lac Erie, dans une des situations les plus salubres du Canada. Le climat est doux et sain et en été la vue est fort belle. Des voiliers et des steamers montent et descendent continuellement la rivière—car tous les vaisseaux qui forment la marine du lac entre l'ouest et l'est passent par ce canal. Qu'on ajoute à cela bon nombre d'îles vertes au milieu de la rivière vis-à-vis de l'asile et on verra que l'on a une des situations les plus charmantes sur ce continent pendant l'été.

Nous possédons donc ce qui est surtout essentiel à un asile—un site agréable, salubre et d'un accès facile.

Les deux bâtisses principales, occupées par les malades, sont en bois et à deux étages. La plus grande, occupée par les hommes, est de 150 sur 36 pds., et contient 12 chambres, de 20 x 36 chacune, et 3 petites chambres de 10 pds. carrés. La bâtisse occupée par les femmes est de 125 sur 36 pds., et contient 9 chambres, de 20 x 36 chaque, deux de 20 x 10 et deux de 10 pds. carrés.

A mon arrivée ici en juin, 1859, je me suis principalement occupé à préparer des chambres pour les malades. Il fallait surtout des logements additionnels, vu les besoins de la province, pour le soin et le logement des aliénés et nul peine n'a été épargnée pour combler cette lacune aussitôt que possible.

En juillet 1859, j'ai fait venir de l'asile principale vingt malades du sexe masculin travailleurs d'une disposition tranquille, pour aider aux travaux de réparation, changement, et amélioration. Chacun de ces travailleurs faisait autant de besogne qu'un journalier ordinaire et on a dû vivement sentir leur perte à l'institution mère.

Au mois d'octobre de la même année, 64 malades, dont 32 hommes et 32 femmes, et au mois de décembre 62 dont 31 hommes et 31 femmes, furent mis sous mes soins, donnant un total de 140 malades transférés de Toronto à Malden en 1859.—Sur ce nombre il est mort deux malades du sexe masculin, ce qui laissait au 1er janvier 1860, 81 hommes et 68 femmes, en tout 144.

Le 17 juin 1860, il nous est arrivé de l'asile de Toronto un détachement de 45; 20 hommes et 25 femmes.

Les mouvements des malades, pendant l'année 1860, ont été comme suit:—

|                                       | Hommes.    | Femme.    | Total.     |
|---------------------------------------|------------|-----------|------------|
| A l'asile, le 1er janvier 1860.....   | 81         | 63        | 144        |
| Admis, 17 juin, " .....               | 20         | 25        | 45         |
| <b>Total pendant l'année.....</b>     | <b>101</b> | <b>88</b> | <b>189</b> |
| Décédés pendant l'année.....          | 3          | 1         | 4          |
| Evadés .....                          | 2          | 1         | 3          |
| Reuoyés, guéris.....                  | 2          | 1         | 3          |
|                                       | <b>7</b>   | <b>3</b>  | <b>10</b>  |
| A l'asile, le 1er janvier, 1861 ..... | 94         | 85        | 179        |

De ces quatre décès, deux proviennent de la phthisie : un de la phthisie accompagnée d'une ulcération scrofuleuse des os de la cheville du pied, et un autre d'une maladie des rognons.

La femme qui s'est échappé était en bonne santé lors de son évasion et on n'a pas essayé de la retrouver. Son aliénation, qui est d'une nature très douteuse, est périodique, et il est probable qu'elle reviendra à l'asile. On a retrouvé un des évadés à Ste. Marie et on l'a ramené à l'asile principal; quant à l'autre, un travailleur tranquille et inoffensif, on n'en a pas eu de nouvelles depuis.

On emploie dans l'institution un des malades renvoyés et guéris—il est tant soit peu excentrique dans ces habitudes. Un autre et une femme sont allés retrouver leurs amis.

Quatre décès parmi 189 individus subissant le traitement, donnent à peu près 2.12 par cent. C'est fort peu, mais les aliénés, qui le sont à l'état chronique, sont habitués à l'asile et leurs noms figurent rarement sur la liste des décès.

La santé générale des aliénés de cet asile est excellente. Il n'y a pas de maladies soit épidémiques ou endémiques.

Un certain nombre des malades disparaît sous l'influence de la phthisie tuberculeuse qui, avec les maux inséparables qui l'accompagnent, en emporte un plus grand nombre que tout autre maladie. Notre système de chauffage ne convient pas aussi bien aux poumons délicats que celui qui est en usage à l'asile de Toronto—conséquemment les germes de cette maladie fatale se développent plus rapidement ici.

La durée de la résidence dans l'asile de chacun des quatre malades décédés pendant l'année, est :

|  |         |         |              | Ans.  | Mois. | Jours.    |              |
|--|---------|---------|--------------|-------|-------|-----------|--------------|
| Un   | 12 ans, | 7 mois, | 9 jours..... | 0     | 10    | 27        | dans Malden. |
| "  | 7       | 7       | 16 "         | 0     | 7     | 21        | "            |
| "  | 6       | 4       | 20 "         | 1     | 0     | 26        | "            |
| "  | 5       | 3       | 0 "          | 0     | 9     | 25        | "            |
| Des trois malades évadés le premier était demeuré dans l'asile pendant |         |         |              | 1 an. | 7 m.  | 28 jours. |              |
| le second "  |         |         |              | "     | 9 "   | 10 "      | 17 "         |
| le troisième "   |         |         |              | "     | 3 "   | 1 "       | 22 "         |

Les malades renvoyés avaient demeurés respectivement 5 a. 9 m. 10 j; 0 a. 10 m. 20 j; et 7 a. 9 m. 28 j. dans l'asile.

On chauffe avec des poëles et des tuyaux. On brûle du bois. Ces poëles donnent une chaleur suffisante et nos chambres de jour et à coucher sont toujours assez chaudes. même pendant les plus grands froids. Ce système de chauffage augmente de beaucoup la responsabilité du surintendant et exige une plus grande somme de surveillance de la part des gardiens et des bonnes que dans les établissements chauffés au moyen d'appareils à air chaud, vapeur ou eau chaude. Nous n'avons pas à enregistrer d'accident causé par les poëles et les tuyaux, et cela est dû en grande partie à la stricte surveillance que l'on a exercé à cet égard.

En effet lorsqu'on sait qu'un danger existe, on ne néglige ni précaution ni soins pour empêcher qu'il se déclare. Pendant les grand froids et les gros vents, j'ai passé une bonne partie de mon temps à veiller au chauffage. Nous n'avons pas les moyens de créer une ventilation artificielle, et nous n'en avons pas besoin. Toutes nos chambres à coucher et nos chambres de jour reçoivent l'air extérieur, de chaque côté, et la libre circulation de l'air n'est pas obstruée par des passages ou des appartements. J'affirme sans hésitation, que malgré que dans certains asiles il y ait d'excellents et de dispendieux systèmes de ventilation, cependant l'air n'y est pas plus pur que dans nos quartiers; nous avons cependant un assez bon nombre de patients malpropres pour vicier l'atmosphère de la maison.

Ce système de placer des réfectoires, des chambres à coucher et de jour, chaque côté de longs corridors, ainsi que cela se fait dans la plupart des asiles, est fort répréhensible. Il est vrai que ces corridors sont presque nécessaires lorsqu'il fait mauvais, pour que les patients y fassent de l'exercice, et c'est un besoin qui se fait sentir à cette époque-ci de l'année; mais il suffit de construire des chambres d'un seul côté du corridor et de laisser l'autre côté libre pour admettre l'air extérieur par des fenêtres.

On choisit généralement des sites isolés pour les asiles et l'air qui les entoure est généralement pur. Pourquoi donc faire la distribution des bâtisses de telle manière que la circulation libre de l'air pur et virifiant s'en trouve obstrué et qu'elles ne valent guères mieux sous ce rapport que celles qui sont situées dans les grandes villes et qui par conséquent requièrent une ventilation artificielle. Rien ne tend à soutenir sainement la santé du corps comme l'air pur, tout aussi indispensable, s'il ne l'est même pas plus qu'une bonne nourriture. C'est l'air qui nous fournit constamment des aliments respiratoires et le tissu des poumons est moins propre à recevoir les bonnes et à rejeter es mauvaises qualités de ses aliments que l'estomac et les intestins. Outre cela les impuretés introduites dans le système au moyen des poumons se jettent bien plus vite dans le sang que celles qui sont introduites dans l'estomac et qui subissent les différents procédés de la purification digestive avant d'entrer dans le sang. Le premier pas à faire dans la guérison ou l'amélioration des aliénés, est celui de la restauration d'une bonne santé corporelle; or rien n'atteint mieux ce but qu'une alimentation abondante d'un air pur et vivifiant.

Son Excellence en Conseil, sur la recommandation de votre Bureau, a bien voulu autoriser la dépense de \$100 pour l'achat de livres et de gravures pendant l'année; je me suis donc procuré du Département de l'Instruction Publique du Haut-Canada une bibliothèque choisie, de 176 volumes, 85 gravures-leçons tirées des Ecritures Saintes, 9 cartes géographiques et une lanterne magique phantasmagorique, avec une série de diagrammes astronomiques, des vues de paysages, d'histoire naturelle, etc.

Par ce moyen on a procuré beaucoup d'amusements et de lectures instructives aux patients.

Notre bibliothèque a été augmentée dernièrement par un don de prix de 63 volumes, de la part du Surintendant de l'Asile de Toronto, homme philanthropique et de talent.

Chez nos voisins républicains, si toutefois on peut dire que la République existe encore, on fait rarement appel à la Bourse publique pour établir des bibliothèques ou pour fournir les moyens de s'amuser à ceux qui dépendent de la charité publique. Les dons magnifiques des particuliers suffisent à ces besoins; de grandes bibliothèques, bien construites et bien pourvues de livres, font partie d'un grand nombre des asiles américains.

Pendant combien de temps encore les citoyens riches du Canada resteront-ils en arrière sous ce rapport?

Dans notre jeune pays, le millionnaire s'imagine que le gouvernement doit tout faire et pourvoir à tout.

On fait danser les patients tous les mercredis soir pendant l'hiver. Ils jouissent beaucoup de ce passe-temps agréable qui contribue en même temps à leur santé, et pour eux cette danse du mercredi soir est un grand événement. On commence à danser à 6 h. et on finit à neuf. On admet un nombre restreint de visiteurs de la ville qui prennent part à la danse avec les patients. Cette réunion hebdomadaire des sexes produit un bon effet sur les aliénés, et bon nombre de nos aliénés les plus violents se conduisent parfaitement dans ces danses et d'une manière qui ferait honneur à des personnes qui ont tout leur bon sens. Il y a un service religieux tous les dimanches, sous les auspices du Rév. P. Mack, ministre de l'église anglicane, à Amherstburg. Ces cérémonies religieuses produisent un effet calmant sur l'esprit des patients; et je m'empresse d'exprimer mes sentiments de reconnaissance à M. Mack pour son assiduité d'assistance et l'intérêt soutenu qu'il a toujours témoigné envers ceux qui habitent l'institution. Le révérend M. Daudet a toujours bien rempli ses devoirs spirituels à l'égard des catholiques. Son bon cœur et son zèle pour la religion font qu'il est universellement respecté et aimé de tous dans ce voisinage. Au printemps, aussitôt que le temps l'a permis, nous avons commencé à clôturer le morceau de terre d'à peu près 58 arpents qui fait partie de l'asile, comme parc. On a fini cet ouvrage en juin. Avant de pouvoir terminer cet enclos, la saison était tellement avancée que nous n'avons pu faire que peu de chose en fait de jardinage et de culture.

Pendant l'automne nous avons semé un peu près 1000 minots de pommes de terre; à part cela nous avons puisé à notre récolte pour notre consommation journalière, pendant plusieurs mois avant d'avoir fini de récolter. Notre récolte de légumes a suffi à nos besoins jusqu'au milieu du mois de décembre.

On a affecté les terres incultes au pâturage des vaches à lait et des chevaux.

Outre une provision abondante et journalière de bon lait de nos vaches, on peut enregistrer la valeur de nos produits de ferme comme suit :

|  |       |
|--|-------|
| 1000 minots de pommes de terre à 25 cts..... | \$250 |
| Légumes .....                                | 50    |
| 9 cochons, engraisés à \$10.....             | 90    |
|  | \$400 |

Pendant l'été et l'automne, on a mis à l'abri 335 verges du rivage de la rivière, contre l'action des eaux hautes et des dégels du printemps, en enfonçant des pieux dans l'eau à une courte distance du rivage et en passant une bouée formée des piquets de la clôture des anciennes casernes; derrière cette bouée on a fait un remplissage en blocaille et on a taillé le rivage en talus. Cet ouvrage, important à plus contribué à embellir l'apparence de notre établissement que toutes les autres améliorations faites aux bâtisses et aux terrains.

Les irrégularités de la surface du sol, produites par les retranchements, entre les bâtisses et la rivière du Détroit, ont été nivelées; et on a planté un nombre considérable d'arbres de luxe.

Tous ces ouvrages ont été faits par les patients et les gardiens et ont coûté fort peu de chose, à part cela ils ont procuré du travail audehors à nos journaliers.

J'espère faire faire cette année plus d'ouvrages d'ornement et de travaux d'agriculture et de jardinage.

Rien ne tend plus à préserver l'ordre parmi les aliénés que l'exercice au grand air, et dans ce but, on tâche de faire travailler tous ceux qui en sont capables aux travaux agricoles et autres. Lorsque le temps le permet, on fait prendre de l'exercice aux autres aliénés, hommes et femmes. On a fait en 1860, des réparations et des changements d'une importance moindre qu'on n'avait pu faire en 1859; mais il en reste bien d'autres encore à faire. De nouveaux besoins se font sentir tous les mois, et provoquent des améliorations d'une importance minime; mais nous pouvons les faire sans entraîner d'autre dépense que celle du coût des matériaux. Nos bâtisses en bois avec des cloisons en lattes et enduits de plâtre, ne sont pas de bonne garde contre des aliénés violents; et on ne doit pas s'attendre à ce que parmi 180 aliénés, malgré le soin apporté dans le choix d'une résidence dans cet établissement, il n'y ait un certain nombre de patients incommodes et méchants. Le médecin d'un asile d'aliénés incurables sait que dans la plupart des cas les efforts qu'il fera pour les guérir seront inutiles, il se voit donc obligé de se rendre utile d'une autre manière. C'est alors qu'il peut développer activement ses sentiments d'humanité, de patience et de bonté; et il existe une grande absence des meilleures qualités de cœur chez celui qui ne peut trouver d'occasion d'améliorer le triste sort, et d'adoucir la détresse mentale d'un grand nombre de ces pauvres malheureux qui sont incurables. Dans des établissements de cette espèce, on adopte autant que possible le mode de traitement médical et moral suivi dans les institutions pour la guérison des aliénés; et de temps en temps un cas de guérison vient encourager le surintendant dans l'exercice de son devoir.

Aux Etats-Unis, les aliénés après une résidence dans un asile, sont renvoyés lorsqu'ils ne sont pas guéris aux comtés d'où ils viennent, et ils sont laissés à la merci de la charité d'une maison pour recevoir les pauvres (*poor house*) ou du vagabondage. Notre gouvernement en procurant un refuge avec les comforts et les choses nécessaires pour vivre, à ces malheureux, a agi avec beaucoup de philanthropie.

Dans le mois d'octobre, un incendie éclata dans le grenier de la maison à repasser et à sécher, et quoiqu'on s'en aperçut bientôt, et en dépit de nos efforts et de ceux des habitants de la ville d'Amherstburg, la bâtisse était si sèche qu'elle devint la proie des flammes. La maison de pompe et la buanderie furent tellement endommagés, qu'il a fallu les couvrir de nouveaux toits et faire d'autres petites réparations. Ce feu a du être produit par quelque défaut de construction dans la cheminée du grenier—car on ne s'en sert pas et personne n'y a accès.

Voici une liste des effets confectionnés par les aliénés et leurs bonnes, pendant l'année :

|                                |     |                            |     |
|--------------------------------|-----|----------------------------|-----|
| Couvre-pieds .....             | 138 | Jupes de coton .....       | 26  |
| Cravates d'hiver.....          | 108 | Chemises de femme .. .     | 99  |
| Draps .....                    | 118 | Chemises d'homme.....      | 162 |
| Coutils .....                  | 130 | Chemises de flanelles .    | 47  |
| Toiles à taies d'oreiller..... | 118 | Nappes.....                | 10  |
| Taies d'oreiller .....         | 163 | Chaussons—Paires de.....   | 105 |
| Chapeaux à s oleil.....        | 24  | Chaussettes—Paires de..... | 49  |
| Hardes.....                    | 76  | Rideaux .....              | 10  |
| Cravates .....                 | 36  | Essuie-mains .....         | 86  |
| Jupes en flanelle.....         | 57  |                            |     |

On a eu la bonté de confectionner à l'institution à Toronto, des hardes pour les hommes (36 paletots, 36 gilets, 54 paires de pantalons et 24 casquettes) en étoffe canadienne grise, de l'espèce généralement portée par les aliénés.

J'ai tâché dans mon administration des divers départements de l'institution d'exercer l'économie la plus stricte, sans préjudice—toutefois au confort et à la sûreté des patients.

Vous trouverez un état ci-annexé de la dépense pour 1860.

Le coût des provisions se monte à la somme de \$7387.23. Il y a en moyenne 166 aliénés et 22 employés, ce qui donne une moyenne de 188 en tout, nourris durant l'année pour cette somme. Cela fait \$38.75 par année ou près de 11 centins par jour pour chaque personne. La nourriture a toujours été bonne et abondante. La somme dépensée pour le fonctionnement ordinaire de l'institution \$17984.59, en admettant la moyenne du nombre des aliénés à 166, donne \$108.34 pour le coût annuel par tête, pour les provisions, la

literie, le combustible et le luminaire, les salaires des officiers, les gages des domestiques etc.

L'item de \$3,146.43 pour des réparations et des changements ne doit pas être considéré comme une dépense annuelle ordinaire. Dans des institutions nouvelles où les réparations et les améliorations sont nombreuses pendant les premières années, les dépenses de cette espèce sont plus fortes que dans les anciens établissements, où tout est mieux organisé et établi.

L'octroi législatif de \$23,000 a dépassé nos besoins; et je crois que, cette année, nos dépenses seront plus faibles que l'année dernière.

Avec l'espoir que le bureau me témoignera à l'avenir ainsi que par le passé, sa bienveillante sympathie et que la divine providence voudra bien diriger mes efforts pour me rendre digne de cette sympathie.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre très humble serviteur,

ANDREW FISHER, M.D.,

*Surintendant médical.*

ASILE DES ALIÉNÉS DE MALDEN,  
Amherstburg, 15 juin 1861.

### SOMMAIRE.

| Dr. | ACTIF.                       | \$      | cts. | PASSIF.                         | \$      | cts. |
|-----|------------------------------|---------|------|---------------------------------|---------|------|
|     | Montant des mandats .....    | 16531   | 15   | Dépense ordinaire .....         | 17984   | 59   |
|     | Pension de Geo. Mahoney..... | 22      | 27   | Changements et réparations..... | 3146    | 48   |
|     | Articles vendus.....         | 39      | 10   |                                 |         |      |
|     | Balance.....                 | 4538    | 55   |                                 |         |      |
|     |                              | \$21131 | 07   |                                 | \$21131 | 07   |

ANDREW FISHER, M.D.,  
*Surintendant médical.*

Amherstburg, 15 janvier 1861.



---

# PENITENCIER PROVINCIAL.

---

## RAPPORT DU PRÉFET

POUR 1860

---

*Au Bureau des Inspecteurs d'asiles, prisons, etc.*

RAPPORT DE DONALD ÆNEAS MACDONELL, Ecr. préfet du Pénitencier Provincial du Canada pour l'année 1860.

MESSIEURS,—Voici de nouveau l'époque, où il me faut comme préfet de cette grande institution, soumettre mon rapport annuel au bureau des inspecteurs, sur les affaires qui s'y rattachent pendant l'année qui vient de s'écouler. C'est avec un sentiment de défiance que j'entreprends ce devoir, surtout lorsque je considère l'importance de cette institution et l'intérêt que le public attache à son progrès.

Avant de donner les détails des affaires de l'année passée, je dois assurer au bureau que j'ai fait de mon mieux pour mettre à exécution leurs instructions telles que contenues dans leurs différentes minutes, et il m'est agréable de dire que ces instructions étaient bien fondées en raison et propres à augmenter l'utilité de l'institution.

Nous n'avons pas à déplorer d'accidents suivis de décès; cela est d'autant plus satisfaisant lorsqu'on réfléchit que les travaux de construction des détenus dans le pénitencier et à Rockwood où il leur faut transporter à une certaine hauteur de grosses pierres, les expose à un danger qui augmente à mesure que la bâtisse avance.

J'attribue cette absence d'accidents, principalement aux architectes MM. Horsey et Coverdale, et à la vigilance des gardiens.

Deux accidents ont eu lieu dans les ateliers des entrepreneurs, causés principalement par la négligence des détenus en travaillant avec les scies circulaires qui tournent avec une grande vélocité et dont l'usage exige la plus grande prudence.

Ce sont de ces accidents inévitables dans tous les ateliers où on se sert de machines soit au pénitencier ou ailleurs—on ne peut donc guères s'en plaindre. Ces accidents n'ont pas été suivis de perte de vie ou de membres—mais un détenu qui a eu la main gauche mutilée a souffert sérieusement.

---

### TRAVAUX EN VOIE DE CONSTRUCTION PENDANT 1860.

Dans le pénitencier on a terminé la construction du dôme de la bâtisse principale de la prison, ainsi que les galeries et les escaliers qui relient ensemble les différentes rangées de cellules dans chaque prison. L'entreprise a été dispendieuse et de longue durée—mais indispensable en autant que les prisons se trouvaient être dans un état inachevé.

On s'étonnera peut-être de nous voir occupés à bâtir d'année en année. Mais de fait,

dans les autres pays les prisons sont déjà toutes construites et en état de recevoir les détenus. Ici l'institution n'a été bâtie par les détenus, qu'à mesure que le besoin s'en faisait sentir, et il est à remarquer qu'il a fallu construire des murs de divisions temporaires aux bouts des prisons pour mieux garder les détenus. On a maintenant jeté à bas ces murs qui sont inutiles depuis que le dôme qui est achevé permet de voir les différents corridors de la prison. En fait de constructions importantes dans l'enceinte des murs pendant l'année écoulée, se trouveront celles d'un atelier à machines et d'un four à sécher, entrepris par ordre du bureau des inspecteurs, ainsi qu'il en est fait mention dans les minutes du 1er juin 1860, pour l'usage des entrepreneurs des instruments aratoires. Ces constructions étaient devenues indispensables par le fait de l'incendie des ateliers où se préparent les matériaux nécessaires à la fabrication.

Conformément à la minute du 3 septembre 1860, j'ai aussi fait construire un atelier à machines de construction solide, faisant partie de l'atelier d'ébénisterie, lequel est bâti en pierre et dont le toit et l'intérieur sont couverts et revêtus de tôle.

L'architecte M. Edouard Horsey, dans le moment, s'occupe de la ventilation des prisons.

#### OUVRAGES EN VOIE DE CONSTRUCTION EN DEHORS DE CE QUI ÉTAIT AUTREFOIS APPELÉ LE PÉNITENCIER.

On a avancé les travaux de la bâtisse de l'asile des aliénés à Rockwood, d'une manière satisfaisante—soixante-dix à quatre-vingt détenus y ont travaillé pendant la saison passée, ils se composaient en grande partie de journaliers, et les quelques maçons qui y ont travaillé l'ont fait avec avantage. Malgré que l'architecte M. Coverdale soit satisfait du travail des détenus, on comprendra cependant que c'est là une source d'inquiétude et qu'il en sera ainsi jusqu'à ce que les travaux soient terminés.

Je suis heureux d'avoir l'occasion d'exprimer mon approbation de cette entreprise importante, qu'il faudra pousser avec vigueur le printemps prochain, et j'espère que la vigilance et la détermination des officiers auront l'effet de prévenir les évasions. Un détenu qui en a fait la tentative a été repris, et les procédés énergiques adoptés à son égard ont empêché la répétition de pareils faits. Des charpentiers et des tailleurs de pierre ont été constamment employés dans le pénitencier à préparer les matériaux de construction.

Outre les travaux qui se poursuivent à Rockwood, on est en voie de construire un grand four à chaux en dehors du mur du pénitencier—l'excavation de cet ouvrage s'est faite dans le roc. Sans les mauvais temps de l'automne dernier, cette entreprise serait maintenant terminée. Le chemin qui y conduit est aussi presque fini et sera d'un grand avantage.

Outre ces travaux, on a aussi employé un certain nombre des détenus à tirer la pierre des carrières pour la bâtisse à Rockwood, de sorte que j'espère que pendant l'été prochain, on pourra employer utilement nos détenus vigoureux en dedans et en dehors du pénitencier.

A propos de la question du travail, je dois faire connaître au bureau les observations souvent faites par des personnes qui ignorent complètement le système du travail des détenus et qui s'étonnent beaucoup de ce que le pénitencier ne fasse pas ses frais. A cela on peut répondre qu'il n'y a pas en Canada, de concurrence pour le travail des détenus, tandis qu'aux Etats-unis, il est beaucoup recherché. Mais si on considère que ce grand établissement a été construit par les détenus, et qu'au moyen de leur travail on fait dans le moment de grandes améliorations à Rockwood ainsi que dans le pénitencier, on ne peut s'attendre à plus de leur part. Il est agréable de voir par le progrès qui se fait dans ces travaux qu'ils donnent des preuves indubitables de leur industrie et de leur persévérance.

L'expérience des dix-huit mois passés me prouve qu'on peut employer avec avantage un certain nombre de détenus au travail extérieur, jusqu'à ce qu'on puisse le faire d'une manière satisfaisante à l'intérieur du pénitencier.

De ce que nous avons ici sept cent détenus, le public s'attend à de grands travaux de

leur part sans songer toutefois au nombre d'êtres inutiles dont l'institution est encombrée.

On donnera un état général des travaux dans ce rapport—et j'ai lieu de croire que le mode de sa distribution rencontrera les desirs du gouvernement et du bureau.

Ce qui suit est un état du nombre des détenus des deux sexes dans le pénitencier provincial du Canada, le 31 décembre 1859, en y comprenant ceux qui y ont été reçus à partir du 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1860, inclusivement. De plus, le nombre de détenus renvoyés après leur temps fini; le nombre de détenus graciés; le nombre de détenus envoyés, par mandat de Son Excellence le Gouverneur Général, à la prison de réforme de Pénétanguishène; le nombre de détenus envoyés à l'asile des criminels aliénés; et le nombre des détenus morts à l'infirmerie de cette institution.

|   |     |
|---|-----|
| Détenus dans le pénitencier, le 31 décembre 1859..... | 733 |
| Détenues do do do .....                               | 68  |

801

|  |     |
|--|-----|
| Détenus reçus dans le pénitencier provincial, durant l'année 1860..... | 196 |
| Détenues do do do do .....   | 34  |
| Détenus aliénés reçus de l'asile temporaire des aliénés .....          | 7   |
| Détenu renvoyé de la prison de réforme de Pénétanguishène.....         | 1   |

1039

|  |     |
|--|-----|
| Détenus renvoyés après expiration de sentence en 1860.....                                   | 182 |
| Détenues do do do do .....   | 26  |
| Détenus graciés durant l'année 1860 .....  | 13  |
| Détenue do do do .....   | 1   |
| Détenu envoyé à la prison de réforme de Pénétanguishène, qui avait été reçu en 1860 .....    | 1   |
| Détenu envoyé à la prison de réforme de Pénétanguishène, qui avait été reçu avant 1860 ..... | 1   |
| Détenus envoyés à l'asile temporaire des criminels aliénés en 1860...                        | 11  |
| Détenus morts à l'hôpital durant l'année 1860 .....  | 18  |
| Détenues mortes do do do .....   | 2   |

255

|  |     |
|--|-----|
| Total des détenus, hommes et femmes, restant dans le pénitencier provincial le 31 décembre 1860..... | 784 |
|--|-----|

|   |     |
|---|-----|
| Détenus dans le pénitencier provincial le 31 décembre 1860..... | 711 |
| Détenues do do do do .....                                      | 73  |

Total ..... 784

*Moyenne des détenus restant dans le pénitencier provincial pour l'année 1860.*

Hommes..... 722 | Femmes ..... 71½

Par cet état on voit avec plaisir que l'admission des détenus au pénitencier en 1860 a subi une diminution de vingt-six sur l'année précédente.

D'autre part il est pénible de constater une augmentation dans le nombre des détenues admises en 1860—ou en compte trente-quatre, ce qui donne un excédant de douze sur l'année 1859. Au mois de décembre 1860, il y avait dans cette institution soixante-treize détenues et depuis il y a eu augmentation.

En faisant l'énumération pour l'année 1860, on constate une diminution de dix-sept détenus au 31 décembre. C'est peu si l'on veut, mais il est consolant de voir que le crime n'augmente pas et l'on peut espérer que le nombre continuera à décroître.

C'est avec peine que je vois s'augmenter le nombre des détenues, car on éprouve de la difficulté à les loger. Ce sera là un sujet de considération sérieuse de la part des inspecteurs à leur prochaine assemblée. Il leur faudra aviser aux moyens de trouver des logements temporaires pour ces prisonnières jusqu'à ce qu'une prison pour les femmes ait été construite.

Parmi les détenus envoyés au pénitencier en 1860, il en est deux ainsi que deux femmes qui viennent de la prison de réforme de l'île-aux-Noix. Ils se sont bien conduits.

Parmi les détenus envoyés à l'asile temporaire des aliénés criminels il en est plusieurs qui ont pu reprendre leurs travaux—et d'autres qui après avoir fait leur temps de prison ont été élargis d'une manière très satisfaisante.

Les criminels envoyés au pénitencier provincial durant l'année 1860 ont été condamnés dans les districts suivants dans le Canada Est ; dans les comtés-unis et comtés dans le Canada Ouest, et le nombre en est comme suit :—

*Districts dans le Canada Est.*

District de Montréal, 43 ; Québec, 7 ; St. François, 13.

*Comtés-unis dans le Canada Ouest.*

Comtés-unis de Frontenac, Lennox et Addington, 9 ; Leeds et Grenville, 5 ; Lanark et Renfrew, 1 ; Northumberland et Durham, 11 ; Peterboro' et Victoria, 3 ; Prescott et Russell, 3 ; Stormont, Dundas et Glengarry, 1 ; York, Peel et la cité de Toronto, 33.

*Comtés dans le Canada Ouest.*

Comté de Brant, 12 ; Carlton, 5 ; Elgin, 4 ; Essex, 3 ; Grey, 4 ; Halton, 1 ; Haldimand, 1 ; Hasting, 4 ; Kent, 3 ; Lincoln, 3 ; Middlesex, 9 ; Norfolk, 2 ; Ontario, 3 ; Oxford, 7 ; prison de réforme de Pénétanguishène, 1 ; Prince-Edouard, 3 ; Simcoe, 7 ; Waterloo, 3 ; Welland, 2 ; Wellington, 4 ; Wentworth et la cité d'Hamilton, 20. Total, 230.

L'état qui précède indique les différentes localités d'où viennent les détenus envoyés au Pénitencier Provincial pendant l'année 1860. On remarquera que les villes et les districts peuplés, les comtés-unis et les comtés où sont situées les villes principales ont été plus exposées aux déprédations des brigands et des voleurs que les localités moins peuplées. Cependant, on constate dans le nombre de détenus envoyés au pénitencier, une diminution de 26 sur l'année précédente.

La ville peuplée de Montréal et son district donnent un excédant de 17 sur le nombre envoyé en 1859. Le district limitrophe de St. François celui de onze. La ville et le district de Québec, cinq. La ville de Kingston et les comtés-unis de Frontenac Lennox et Addington, deux. La ville d'Ottawa et le comté de Carleton, trois. Le comté du Prince Edouard, deux. Le comté de Simcoe, quatre. Les comtés-unis de Northumberland et de Durham, quatre. Les comtés-unis de Prescott et de Russell, trois. Le comté de Waterloo, un.

**ÉTAT DES DIFFÉRENTS CRIMES DONT LES CRIMINELS CONDAMNÉS AU PÉNITENCIER PROVINCIAL DURANT L'ANNÉE 1859, ONT ÉTÉ CONVAINCUS, ET DU NOMBRE DES SENTENCES POUR CHAQUE CRIME.**

Incendiaires, 4 ; incendie et effraction, 1 ; incendie et bris de prison, 1 ; accessoire pour effraction, 2 ; pour avoir pris part à un larcin, 1 ; assaut grave, 1 ; assaut avec intention de rapt, 1 ; assaut avec intention de tuer, 2 ; assaut avec intention de faire un mal corporel grave, 1 ; assaut et vol, 1 ; assaut avec intention de ravir, 2 ; bigamie, 1 ; effraction, 8 ; effraction et larcin, 1 ; effraction et assaut, 1 ; effraction, larcin, etc., 1 ; bris et vol dans une maison de comptabilité, 1 ; bris et vol dans un magasin, 2 ; bris d'une église et vol, 1 ; attentat d'effraction, 1 ; rapt commis sur la personne d'un enfant âgé moins de 12 ans, 1 ; vol de bestiaux, 1 ; félonie, 5 ; assaut félonieux, 1 ; coup de poignard ; pour avoir mis le feu à une meule de foin, 1 ; recel d'effets volés, 1 ; faux, 7 ; vol de chevaux, 7 ; bris de maison et larcin, 1 ; incorrigible, 1 ; larcin, 108 ; larcin dans un magasin, 1 ; larcin et recel, 2 ; larcin, vol de bestiaux, 1 ; meurtre, 4 ; homicide involon-

aire, 3 ; obtenir de l'argent sous de faux prétextes, 1 ; obtenir des marchandises sous de faux prétextes, 1 ; empoisonnement, 1 ; rapt, 5 ; vol, 9 ; recel de fausse monnaie, 1 ; bris de magasin, 1 ; coup de poignard, 2 ; coup de poignard avec intention de meurtre, 1 ; incendie d'une grange, 1 ; vol de mouton, 1 ; vol d'argent, 4 ; vol sur la personne, 8 ; vol dans une maison, 1 ; pour avoir lancé des cailloux sur des chars de chemin de fer, 2 ; vol, 2 ; offrir de la fausse monnaie, 1 ; offrir de faux billets, 2 ; offrir de la fausse monnaie, 4 ; blessure avec intention de faire un mal corporel grave, 2.—Total, 230.

Le tableau qui précède indique peu de différence quant à l'atrocité des crimes commis d'avec ceux de la liste de 1859. A l'égard des crimes d'une nature odieuse il existe très peu de différence. Parmi les voleurs de chevaux on constaté une diminution de treize. Il y a eu aussi moins d'admissions pour larcin.

*Etat de la durée des sentences des condamnés reçus au pénitencier provincial durant l'année 1860.*

Dix-huit mois, 2 ; deux ans, 79 ; deux ans et trois mois, 1 ; trois ans, 72 ; quatre ans, 21 ; cinq ans, 24 ; six ans, 2 ; sept ans, 12 ; huit ans, 1 ; neuf ans, 2 ; dix ans, 3 ; douze ans, 1 ; quatorze ans, 2 ; vingt-neuf ans, 1 ; pour la vie, 7.—Total, 230.

On remarque dans la durée des sentences des détenus reçus dans cette institution en 1860 un excédant de un sur le nombre de ceux condamnés pour la vie en 1859.

Parmi les sentences de sept ans on en compte deux de plus en 1860 qu'en 1859. Les sentences de quatre ou de cinq ans sont presque sur un pied d'égalité, excepté parmi celles de quatre ans où il y en a une de moins qu'en 1860. Il y a de plus le fait remarquable du détenu Antoine Déloque de Québec, condamné à vingt-neuf ans d'emprisonnement—il y avait contre lui quatorze actes de mise en accusation pour vol. J'ajouterai qu'il avait déjà été envoyé au pénitencier à trois époques différentes.

*Les criminels envoyés au pénitencier provincial, durant l'année 1860, ont déclaré être natifs des pays suivants.*

Angleterre, 23 ; France, 4 ; Allemagne, 4 ; Halifax, 1 ; Indes, 1 ; Irlande, 59 ; province du Canada, 98 ; Ecosse, 15 ; Etats-Unis d'Amérique, 25.—Total, 230.

L'état ci-haut indique la nationalité des détenus telle que reconnue par eux à leur entrée au pénitencier. L'admission des détenus originaires des Etats-Unis, pendant les années 1859 et 1860 offre une différence remarquable.

Pendant la première de ces années, les Etats en ont envoyé cinquante-six au pénitencier, et pendant la seconde seulement vingt-cinq—ce qui donne une différence de presque la moitié. Il y a une disproportion de huit de moins dans l'admission de natifs de l'Angleterre. Quant à ceux qui sont originaires du Canada, on constate une augmentation de dix-neuf sur l'année précédente. Les autres nationalités présentent fort peu de différence quoiqu'en général on constate une diminution dans les emprisonnements.

*Etats des emprisonnements dans le pénitencier provincial, soit du premier, second, troisième ou quatrième emprisonnement, pour l'année 1860.*

|              |                          |            |
|--------------|--------------------------|------------|
| Détenus, {   | 1er emprisonnement ..... | { 168      |
| Détenus, {   | 2nd " .....              | { 33       |
| Détenus, {   | 3e " .....               | { 22       |
| Détenus, {   | 4e " .....               | { 1        |
| Détenus, {   | 5e " .....               | { 3        |
| Détenus, {   | 6e " .....               | { 3        |
| Total, ..... |                          | <u>230</u> |

La liste des premiers emprisonnements n'indique pour l'année 1859 qu'un excédant de un, comme suit; pour l'année 1859 deux cent deux, pour l'année 1860 deux cent un.

Celle des deuxième emprisonnements, une différence de quatre en faveur de 1860.

Celle des troisième, une différence de deux en faveur de 1860. Celles des quatrième donne trois ré-admissions en 1860, tandis qu'en 1859 il n'y a pas eu du tout.

On se convaincra de la difficulté de réformer les voleurs par le fait des emprisonnements répétés qu'ils subissent. On penserait tout naturellement qu'une incarceration de deux ou trois ans serait un correctif suffisant; mais la boisson et la mauvaise compagnie produisent un effet contraire chez ces malheureux.

*Etat des croyances religieuses des condamnés envoyés au pénitencier provincial, durant l'année 1860.*

Baptistes, 5; Eglise d'Angleterre, 99; Méthodistes, 20; n'ayant aucune religion, 1; Presbytériens, 18; Catholiques Romains, 86.—230.

*Races des condamnés envoyés au pénitencier provincial durant l'année 1860.*

Blancs, 213; nègres, 12; mulâtres, 4; sauvages, 1.—230.

Ce qui précède est un état des races des détenus reçus dans le pénitencier provincial pour 1860. Le plus grande différence est dans le nombre de nègres admis, il y en a vingt de moins que l'année précédente; il y a aussi une différence de cinq en faveur des mulâtres et des sauvages, mais une augmentation de deux dans le nombre des blancs.

*Aperçu des détenus du pénitencier provincial en 1860, indiquant s'ils sont mariés ou non.*

Mariés, 84; Non-mariés, 138; Veufs, 3; Veuves, 5—230.

*Aperçu des métiers et de l'occupation des détenus du pénitencier provincial en 1860, tels que donnés par eux à leur entrée.*

Barbier, 1; forgerons, 8; briquetiers, 1; bouchers, 4; tonnelier, 1; ébénistes, 5; charpentiers, 12; commis, 8; cuisiniers, 2; confiseur, 1; compositeur, 1; daguerreotypiste, 1; médecin, 1; éditeur, 1; finisseurs, 1; fondeur, 2; jardinier, 1; menuisier, 1; journaliers, 98; étudiant en loi, 1; maçons, 2; machiniste, 1; peintre, 1; imprimeur, 1; tailleur, 1; selliers, 2; tailleurs de pierre, 3; cordonniers, 22; gardien de magasin, 1; couturières, 34; ferblantiers, 3; tailleurs, 4; tourneur, 1; horloger, 1; charron, 1; forgeron, 1—230.

*Âges des criminels envoyés au pénitencier provincial en 1860.*

Agé de douze ans, 1; de quatorze ans, 2; quinze, 6; seize, 2; dix-sept, 7; dix-huit, 7; dix-neuf, 14; vingt, 10; vingt-et-un, 21; vingt-deux, 20; vingt-trois, 14; vingt-quatre, 6; vingt-cinq, 7; vingt-six, 11; vingt-sept, 2; vingt-huit, 11; vingt-neuf, 6; trente, 8; trente-et-un, 5; trente-deux, 8; trente-trois, 6; trente-cinq, 5; trente-six, 3; trente-sept, 5; trente-huit, 4; trente-neuf, 3; quarante, 2; quarante-et-un, 2; quarante-deux, 3; quarante-trois, 2; quarante-quatre, 2; quarante-cinq, 4; quarante-sept, 1; quarante-huit, 2; cinquante, 4; cinquante-et-un, 2; cinquante-trois, 2; cinquante-quatre, 1; cinquante-cinq, 1; cinquante-six, 1; cinquante-sept, 1; cinquante-huit, 1; soixante, 2; soixante-six, 1; soixante-sept, 1; soixante-et-dix, 1. Total, 230.



REMARQUES SUR LA DISCIPLINE MAINTENUE AU PÉNITENCIER PROVINCIAL  
DU CANADA.

La discipline des prisons présente un sujet rempli de difficultés; et à la suite d'études spéciales et de beaucoup d'expérience, on en est venu à la conclusion que le but à atteindre est d'établir et de maintenir un système d'ordre et de régularité qui ne comporte pas de cruauté à l'égard des détenus. Le système de discipline nécessaire à une prison peut être considéré comme une science, qu'on n'acquiert que par une longue expérience et une grande connaissance de la matière. Il faut de plus étudier avec soin les dispositions des détenus avec lesquels on est en contact journalier.

Malgré une sollicitude constante a été d'établir un degré nécessaire de coercition sans cependant avoir recours aux punitions corporelles. Je n'accorde pas toutefois qu'on puisse diriger avec l'ordre qui lui est indispensable un établissement de cette espèce sans faire sentir qu'on aura recours aux punitions les plus sévères et surtout à celle de la lanterne à neuf branches. On ne doit s'en servir cependant que comme mesure extrême et lorsque les autres moyens ont manqué leur but.

Dans certaines prisons on met en usage des modes bien extraordinaires de punition, tel que les douches, le joug ainsi que d'autres dont il serait difficile de donner une description intelligible. Les douches et le joug ont été introduits dans cette institution : on en a fait usage pendant quelque temps, mais depuis, par ordre des inspecteurs, on a cessé de les appliquer.

On a transformé des cellules obscures en lieux de punition dans la partie ouest de la prison de l'est et dans la partie est de la prison de l'ouest, mais le voisinage des cellules de nuit en détruit l'utilité. Un prisonnier enfermé dans une de ces cellules peut entendre ce qui se passe dans son voisinage et déranger les détenus pendant la nuit en criant tout haut, piétinant sur le plancher ou en battant le tambour sur la porte de sa cellule—ce qui est arrivé souvent et a provoqué de nouvelles punitions.

Il est de la dernière importance que l'on construise quelques unes de ces cellules obscures dans des localités où les détenus ne pourront pas entendre ce qui se passe dans leur voisinage immédiat, et on devrait leur faire comprendre que le bruit qu'ils feront ne sortira pas des cellules où ils sont enfermés. Ce système produirait de meilleurs résultats que le fouet et serait plus agréable aux officiers de la prison que l'emploi de punitions corporelles. Ces cellules conviendraient aux prisons des hommes aussi bien qu'aux prisons des femmes; et la construction en a été retardée seulement parcequ'il a fallu bâtir continuellement.

En comparant le nombre de punitions infligées aux détenus avec le fouet pendant l'année 1860 avec l'année 1859, on constate qu'il y a eu en 1830 six cent cinquante-quatre coups de fouet appliqués à vingt-quatre détenus—ce nombre également divisé donnerait vingt-sept coups à chacun des vingt-quatre détenus ainsi punis.

En 1859, vingt-sept détenus furent fouettés et six cent et seize coups appliqués, de sorte que, quoiqu'un nombre moindre ait été administré qu'en 1860, cependant vingt-huit coups de fouet de plus furent appliqués qu'en l'année précédente. Il y a eu diminution dans les autres modes de punition.

On est fort soigneux de faire connaître aux détenus lors de leur entrée au pénitencier les règlements qui le régissent. Aussitôt qu'ils sont lavés et revêtus de l'habillement des prisonniers, on leur donne lecture des règlements, on les encourage à les bien observer en leur indiquant les conséquences de leur désobéissance et en leur exprimant avec quel plaisir les autorités de la prison les verraient remplir leur terme d'emprisonnement avec courage et résignation.

C'est le préfet qui ordonne les punitions et il remplit ce pénible devoir de manière à assurer la paix et le bon ordre.

Je serai charmé de m'entendre avec vous comme membres du bureau d'inspecteurs, sur la question de la discipline, mais le préfet comme étant toujours à son poste est plus en état de juger du degré nécessaire de punition qu'il faut infliger. J'ai donc fait tout ce qui dépendait de moi, en faisant constamment attention au maintien du bon ordre, pour faire sentir aux détenus l'importance de l'obéissance aux règlements du pénitencier, et lorsqu'il y a eu désobéissance ou acte flagrant de violence de la part d'un détenu, il a fallu, quoiqu'avec répugnance, faire un exemple prompt, ce qui est en tout temps nécessaire dans une institution semblable.



## PRISON DES FEMMES.

Ce département du pénitencier provincial est toujours sous l'habile direction de la matrone Madame Walker. En général, les femmes sont obéissantes et elles respectent les vertus et la bonne administration de la matrone.

Nous avons fort peu de logement dans cette prison, et s'il nous survient encore des détenues, nous seront fort en peine. J'aurais aimé qu'on pût commencer à construire une nouvelle prison de femmes, mais il y a nécessité urgente de terminer une partie de l'asile des aliénés à Rockwood, et conséquemment il faudra retarder cette construction dont on a tant besoin pendant un an encore.

*Aperçu général des crimes des détenus restant dans le pénitencier provincial du Canada, le 31 décembre 1860.*

Crime d'incendie, 27 ; crime d'incendie et effraction, 1 ; crime d'incendie et bris de prison, 1 ; complice d'effraction, 2 ; complicité et incitation au larcin, 1 ; assaut grave, 2 ; assaut et coup de poignard, 1 ; assaut avec intention de viol, 5 ; assaut avec intention de tuer, 3 ; assaut avec intention de faire des blessures graves, 3 ; assaut avec intention d'enlever, 3 ; tentative de meurtre, 2 ; tentative de viol, 1 ; tentative d'avortement, 1 ; bestialité, 2 ; bigamie, 2 ; effraction, 22 ; effraction et larcin dans un magasin, 1 ; effraction, sacrilège et larcin, 1 ; effraction et larcin, 4 ; effraction et vol de cheval, 1 ; effraction, larcin, etc., 1 ; effraction et assaut, 1 ; tentative d'effraction, 1 ; bris de prison, 2 ; bris de maison et vol de comptoir, 1 ; larcin et bris de magasin, 5 ; larcin et bris de magasin, 2 ; larcin et bris d'église, 1 ; viol sur une enfant au-dessous de douze ans, 1 ; vol de bestiaux, 9 ; complice du meurtre d'un enfant, 1 ; faux-monnaieur, 1 ; coup de poignard et blessures, 1 ; destruction d'arbres dans un verger, 1 ; faux prétextes, 1 ; félonie, 33 ; félonie et meurtre, 1 ; félonie et effraction, 2 ; félonie et assaut, 2 ; félonie et coup de poignard, 1 ; coup de feu avec l'intention de causer des blessures graves, 1 ; bris de maison et larcin, 3 ; gravure de billets de banque, sans autorité, 1 ; émission d'un billet forgé, 1 ; vol sur la personne, 1 ; feu mis à une meule de foin, 1 ; recel d'effets volés, 1 ; faux, 28 ; faux et félonie, 3 ; fraude, 3 ; nanti de billets faux, 1 ; vol de grand chemin, 1 ; vol de cheval, 44 ; vol de cheval sellé et bridé, 1 ; vol de cheval et de bête à cornes, 1 ; vol de cheval et larcin, 1 ; bris de maison et larcin, 4 ; crime d'incendie, et lettres renfermant des menaces pour obtenir de l'argent, 1 ; incorrigibilité, 1 ; larcin dans une église, 2 ; larcin dans une boutique, 3 ; larcin dans un entrepôt, 1 ; larcin et destruction de lettres, 1 ; larcin et bris de magasin, 2 ; vol chez son maître, 1 ; larcin après conviction pour félonie, 2 ; larcin dans une maison habitée, 2 ; larcin et recel, 2 ; larcin et vol de bestiaux, 1 ; meurtre, 49 ; meurtre involontaire, 22 ; délit, 22 ; délit et confection de moules, 1 ; lettres obtenues de la poste sous de faux prétextes, 1 ; argents obtenus sous de faux prétextes, 2 ; vol de cheval et de bêtes à cornes, 1 ; empoisonnement, 1 ; possession et émission de faux billets, 1 ; mis en circulation de fausse monnaie, 2 ; enlèvement, 20 ; vol, 16 ; recel d'effets volés, 1 ; abstention de marchandises sous de faux prétextes, 1 ; recel d'argent volé, 1 ; recel de fausse monnaie, 1 ; bruit et assaut, 3 ; sacrilège et bris de maison, 1 ; bris de magasin, 2 ; bris et vol de magasin, 2 ; sodomie, 2 ; blessures, 2 ; blessure avec intention de meurtre, 5 ; blessure avec intention d'estropier, 3 ; incendie d'une grange, 1 ; vol de blé, 1 ; vol de moutons, 12 ; vol de moutons et bris de maison, 1 ; vol de montres, 1 ; vol d'argent, 6 ; vol d'argent dans un magasin, 1 ; vol d'argent au maître, 1 ; vol sur la personne, 11 ; vol dans une maison, 1 ; vol dans un entrepôt et magasin, 1 ; vol dans une église, 2 ; vol dans un magasin, 2 ; vol et bris de maison, 1 ; vol dans une maison habitée, 1 ; coup de feu avec intention d'estropier, 2 ; pierres mises sur un chemin de fer, 2 ; vol, 2 ; déplacer l'aiguille d'un chemin de fer, 1 ; émission d'argent faux, 1 ; émission de faux billets, 5 ; émission d'un billet forgé, 1 ; émission d'un billet portant un faux nom pour endosser, 1 ; crime contre nature, 1 ; émission de fausse monnaie, 5 ; blessures et vol, 1 ; blessures avec intention d'estropier, 3 ;—Total 784.

Dans un grand nombre de cas les crimes des détenus sont d'un caractère brutal et la lecture du catalogue qui précède provoque un sentiment d'horreur. Les meurtres, les incendies, les viols, les attaques brutales accompagnées de violence, ainsi que les blessures graves sont si communes, qu'on ne peut mettre à exécution les lois trop sévèrement.

On ne peut traiter avec trop de sévérité le crime affreux d'incendie volontaire, il est souvent accompagné de vengeance et quelquefois il est accompli dans un but de gain. Les résultats de ce crime entraînent à sa suite la destruction de propriétés, fruits d'une vie de travail et d'industrie, des édifices publics qui ont coûté de fortes sommes d'argent deviennent la proie de flammes, allumés par des mains invisibles.

Le bien-être que la frugalité, l'industrie et la persévérance ont procuré à une famille, sont détruits d'un seul coup par l'acte diabolique d'un incendiaire. Le meurtrier nous fait horreur. Quels ne doivent pas être ses sentiments intérieurs? Il me fait peine d'avoir à consigner ici qu'il n'éprouve pas le remords de son crime affreux et que dans certains cas le temps en efface complètement toute trace. L'incendiaire agit secrètement : de fait c'est un assassin qui frappe dans l'ombre. Le meurtre peut se commettre sans préméditation ; mais l'homme qui poursuit sa victime en secret est mû par la vengeance ou par le gain, et sa punition devrait être des plus dégradantes. De fait, ces deux crimes se donnent la main.

Le lecteur s'étonnera peut-être de la désignation des crimes inscrits dans la liste qui précède, mais l'inscription s'en fait dans les livres de l'institution, d'après le contenu de l'ordre d'emprisonnement. Les ordres d'emprisonnement des cours de justice du Bas-Canada son rédigés avec soin, certifiés par l'officier de droit et scellés du sceau de la cour. Je suis d'avis qu'il est important de publier cette liste, comme matière d'information et comme enseignement à la jeunesse.

*Croyances religieuses des détenus restant dans le pénitencier provincial, le 31 décembre 1860*

Baptistes, 24 ; Eglise d'Angleterre, 308 ; Luthériens, 3 ; Méthodistes, 117 ; Sans religion, 11 ; Presbytériens, 66 ; Catholiques romains, 254 ; Sectaire, 1.—784.

*Etat des districts dans le Canada Est ; anciens districts, comtés-unis et comtés dans le Canada Ouest, desquels les détenus restant dans le pénitencier provincial, le 30 décembre 1860, ont été envoyés.*

DISTRICTS DU CANADA EST.

District de Kamouraska, 4 ; do. de Montréal, 115 ; do. d'Ottawa, 2 ; do. de Québec, 23 ; do. de St. Francis, 23 ; do. de Trois-Rivières, 11.

ANCIENS DISTRICTS DU HAUT-CANADA.

District de Colborne, 1 ; Gore do., 4 ; Home do., 4.

COMTÉS-UNIS DANS LE CANADA OUEST.

Comtés-unis de Frontenac, Lennox et Addington, 38 ; Do. d'Huron et Bruce, 6 ; Do. de Leeds et Grenville, 16.

Comtés-unis de Lanark et Renfrew, 4 ; Do. de Northumberland et Durham, 39 ; Do. Peterborough et Victoria, 13 ; Do. Prescott et Russell, 3 ; Do. Stormont, Dundas et Glengary, 1 ; York et Peel, et la cité de Toronto, 90.

COMTÉS-UNIS DANS LE CANADA OUEST.

Brant, 30 ; Carleton, 10 ; Elgin, 12 ; Essex, 12 ; Grey, 5 ; Halton, 8 ; Haldimand, 17 ; Hastings, 15 ; Kent, 23 ; Lambton, 5 ; Lincoln, 23 ; Middlesex, 47 ; Norfolk, 15 ; Ontario, 13 ; Oxford, 28 ; Penetanguishène, 1 ; Perth, 7 ; Prince Edouard, 5 ; Simcoe, 18 ; Waterloo, 12 ; Welland, 5 ; Wellington, 11 ; Wentworth et la cité d'Hamilton, 64.

*Age des criminels envoyés au pénitencier provincial le 31 décembre 1861.*

Agés de quatorze ans, 3; Quinze, 6; Seize, 5; Dix-sept, 11; Dix-huit, 12; Dix-neuf, 25; Vingt, 33; Vingt-et-un, 44; Vingt-deux, 50; Vingt-trois, 46; Vingt-quatre, 39; Vingt-cinq, 29; Vingt-six, 42; Vingt-sept, 24; Vingt-huit, 31; Vingt-neuf, 24; Trente, 34; Trente-et-un, 30; Trente-deux, 19; Trente-trois, 15; Trente-quatre, 17; Trente-cinq, 15; Trente-six, 8; Trente-sept, 19; Trente-huit, 14; Trente-neuf, 16; Quarante, 15; Quarante-et-un, 16; Quarante-deux, 15; Quarante-trois, 18; Quarante-quatre, 7; Quarante-cinq, 9; Quarante-six, 12; Quarante-sept, 5; Quarante-huit, 7; Quarante-neuf, 9; Cinquante, 6; Cinquante-et-un, 8; Cinquante-deux, 3; Cinquante-trois, 8; Cinquante-quatre, 3; Cinquante-cinq, 2; Cinquante-six, 3; Cinquante-sept, 4; Cinquante-huit, 2; Soixante, 5; Soixante-et-un, 2; Soixante-deux, 2; Soixante-trois, 2; Soixante-quatre, 1; Soixante-six, 1; Soixante-sept, 1; Soixante-huit, 1; Soixante-et-dix, 1; Soixante-et-douze, 2; Soixante-et-dix-sept, 1; Quatre-vingt-un, 1.—Total, 784.

*Race des condamnés envoyés au pénitencier provincial le 31 décembre 1860.*

Blancs, 699; Nègres, 62; Mulâtres, 18; Sauvages, 5.—Total, 784.

*Etat général des métiers et professions des détenus au pénitencier provincial, le 31 décembre 1861.*

Pharmacien, 1; Barbiers, 4; Boulangers, 2; Forgerons, 36; Fabricants de bouilloires, 3; Briquetiers, 7; Bouchers, 8; Fabricants de chaises, 1; Fournisseur de navires, 1; Tonnelier, 6; Carossier, 1; Meublier, 14; Charpentiers, 44; Commis, 14; Cuisiniers, 2; Confiseur, 1; Compositeur, 1; Dentistes, 2; Daguéréotypiste, 1; Médecins, 2; Ingénieurs, 2; Editeur, 1; Finisseurs, 2; Fondeurs, 1; Armuriers, 3; Jardinier, 1; Bijoutier, 1; Fabricants de miroirs, 1; Serrurier, 1; Journaliers, 405; Etudiant en droit, 1; Malteur, 1; Meunier, 1; Mouteur, 1; Maçons, 11; Etudiants en médecine, 1; Machinistes, 4; Polisseur, 1; Peintres, 3; Plâtres, 3; Imprimeurs, 7; Matelot, 1; Selliers, 4; Tailleurs de pierre, 12; Cordonniers, 57; Gardien de hangar, 1; Couturières, 73; Instituteurs, 5; Ferblantiers, 5; Tailleurs, 9; Tourneur, 1; Tanneurs, 2; Tapissier, 1; Horlogers, 4; Carossiers, 2; Tisserand, 1; Charron, 1.—Total, 784.

*Etat des détenus au pénitencier provincial, le 31 décembre 1860; mariés ou célibataires, veufs ou veuves.*

Mariés, 300; Non mariés, 450; Veufs, 26; Veuves, 8.—Total, 784.

*Durée des sentences des détenus restant dans le pénitencier provincial, le 31 décembre 1860.*

Dix-huit mois, 2; deux ans, 150; deux ans et trois mois, 1; deux ans et quatre mois, 2; deux ans et six mois, 4; trois ans, 228; trois ans et deux mois, 4; trois ans et trois mois, 1; trois ans et quatre mois, 1; trois ans et six mois, 1; quatre ans, 71; quatre ans et six mois, 1; cinq ans, 101; cinq ans et deux mois, 1; cinq ans et six mois, 1; six ans, 14; six ans et six mois, 1; sept ans, 69; huit ans, 7; neuf ans, 6; dix ans, 17; douze ans, 2; treize ans, 1; quatorze ans, 28; quinze ans, 1; vingt ans, 2; vingt-huit ans, 1; vingt-neuf ans, 1; pour la vie, 65; total, 784.

*Tableau des pays où sont nés les détenus restant dans le pénitencier provincial le 31 décembre 1860.*

Angleterre, 102; France, 10; Allemagne, 21; Halifax, 1; Indes, 1; Irlande, 185; Nouveau-Brunswick, 1; Sur mer, 2; Province du Canada, 285; Ecosse, 44; Isle St. Jean, 1; Etats-Unis d'Amérique, 131.—784.

*Etat des détenus restant dans le pénitencier provincial le 31 décembre 1860.*

*Premier emprisonnement*—Prisonniers, 613; Prisonnières, 70. *Second emprisonnement*—Prisonniers, 76; Prisonnières, 2. *Troisième emprisonnement*—Prisonniers, 13; Prisonnières, 1. *Quatrième emprisonnement*—Prisonniers, 8. *Cinquième emprisonnement*—Prisonnier, 1.—Total, 784.

| Où employés.  | Distribution. | Moyenne. |
|---|---------------|----------|
| Cordonnerie .....   | 293           | 262      |
| Forge.....  | 10            | 38       |
| Atelier des instruments aratoires.....                      | 41            | 41       |
| Ebénisterie .....   | 36            | 12       |
| Bâtisses de l'asile de Rockwood.....                        | 59            | 102      |
| Atelier de tailleur.....                                    | 27            | 20       |
| Cuisine, salle à manger et ailes.....                       | 38            | 38       |
| Infirmerie .....  | 28            | 6        |
| Atelier de charpentier.....                                 | 25            | 26       |
| Appentis à pierre, (maçons, briqueteurs, etc.) .....        | 33            | 38       |
| Carrière, cour à bois, hangars à étoupe, (journaliers)..... | 121           | 88       |
| Hommes .....  | 711           | 671      |
| Quartier des femmes..... Femmes.....                        | 73            | 70       |
| Total.....  | 784           | 741      |

### ÉTAT général du travail des détenus pour le pénitencier pour l'année 1860.

| PÉNITENCIER.  |        |        |
|---|--------|--------|
| Tailleurs de pierre, maçons, plâtriers et constructeurs .....           | 11887  |        |
| Menusiers, peintres, et ferblantiers.....                               | 8111   |        |
| Journaliers .....   | 27624  |        |
| Jours.....  |        | 47622  |
| Infirmeries .....   |        | 1878   |
| Tailleurs .....   |        | 6107   |
| Cuisiniers, nettoyeurs, etc., dans la cuisine, salle à manger, etc..... |        | 11894  |
| <i>Travail affermé, savoir :</i>  |        |        |
| Cordonniers .....   | 82055  |        |
| Fabricants d'instruments aratoires.....                                 | 12981½ |        |
| Meubliers.....  | 5636½  |        |
| Forgerons.....  | 11976½ |        |
|   |        | 112650 |
|   |        | 180151 |

### ÉTAT général du travail des détenus pour le pénitencier pour 1860.—(Suite.)

| BATISSES DE ROCKWOOD.                                  |       |        |
|--|-------|--------|
| Carriers .....   | 11810 |        |
| Maçons .....   | 16781 |        |
| Menuisiers.....  | 3418  |        |
|  |       | 32009  |
| Travail des hommes.....                                |       | 212160 |
| Travail des femmes: couture, reliure, lavage, etc..... |       | 21882  |
| Total.....   |       | 234042 |

REMARQUES SUR LES DÉPENSES DU PÉNITENCIER PROVINCIAL, DE L'ASILE DES CRIMINELS ALIÉNÉS ET FRAIS DE CONSTRUCTION PENDANT L'ANNÉE 1860.

En faisant la revue des dépenses pour l'année qui vient de s'écouler, je dois consigner le fait d'une diminution dans le coût de la nourriture sur l'année précédente. Il y a aussi réduction à l'article des vêtements, mais le contrat pour les draps de laine et les flanelles n'est pas encore terminé.

Le coût du combustible, qui constitue un item considérable, a aussi subi une diminution.

Il y a augmentation dans les dépenses pour l'écurie et le fourrage, causée en partie par le prix élevé du foin et par le plus grand nombre de chevaux dont on fait usage; on a aussi fait une plus grande consommation de paille qu'à l'ordinaire.

Les frais des asiles des criminels aliénés indiquent aussi une augmentation, causée en partie par des additions au logement de l'asile des femmes de Rockwood.

Les constructions intérieures du pénitencier ont provoqué de nouvelles dépenses, mais surtout l'érection imprévue de deux bâtisses, s'avoir : le four à sécher et l'engin à l'usage des entrepreneurs des instruments aratoires ainsi qu'un engin pour l'entrepreneur d'ébénisterie.

Le four à sécher et l'engin avaient été détruits par le feu pendant que les entrepreneurs en faisaient usage. L'ancien engin faisant partie de l'atelier d'ébénisterie était construit en bois, et avait pris en feu à deux ou trois époques différentes, celui d'aujourd'hui est en pierre et n'est pas exposé aux dangers du feu.

En examinant les constructions de l'intérieur du pénitencier pendant l'année passée, vous verrez qu'on a tâché d'obtenir les matériaux au plus bas prix possible et que les ouvrages ont été faits d'une manière solide et durable.

Tout en rendant justice à mes prédécesseurs dans les commencements de cette institution, il est à noter qu'on y avait fait beaucoup de travaux temporaires pour y loger les détenus, et que par la suite il a fallu détruire. Par exemple, les trois prisons furent closes à leurs extrémités; or d'après le plan projeté elles devaient aboutir à la rotonde. Alors cet ouvrage était tout ce qu'il fallait, mais maintenant on a enlevé ces cloisons et on peut du centre des prisons voir les différentes rangées de cellules et y communiquer par les escaliers de l'intérieur de la rotonde.

Le dôme qui surmonte la rotonde a été terminé pendant l'année dernière.

On s'est occupé de ces travaux pendant les deux dernières saisons, et autant qu'il m'est permis d'en juger, ce sont là des améliorations importantes. L'absence de ce dôme a retardé la couverture en ferblanc des toits des quatre prisons principales; à présent qu'elles aboutissent à la rotonde, on peut couvrir les toits aussitôt que la belle saison le permettra. L'urgence de cette toiture s'est fait sentir depuis bien des années. La bâtisse est très exposée aux accidents, et aux flammèches qui tombent sur les bardeaux. D'ailleurs elle fait eau et elle est très défectueuse.

La construction d'un nouvel asile se poursuit d'une manière satisfaisante et on presse les travaux de manière à pouvoir y recevoir des aliénés pendant l'hiver prochain. Il faut surveiller avec un grand soin les détenus qui travaillent à Rockwood et à la carrière située au nord du pénitencier. Le travail en plein air est bien plus favorable aux détenus, mais il entraîne à des frais de surveillance.

Le travail des détenus se fait d'une manière satisfaisante. On a réalisé d'assez fortes sommes qui ont été payées par les entrepreneurs. Les bâtisses qui ont été construites sont d'une valeur plus grande pour le pays que si ces pauvres malheureux avaient été tenus enfermés dans les ateliers.

En repassant ce qui s'est fait dans cette institution pendant l'année qui vient de s'écouler, vous rendrez justice, je n'en doute pas, messieurs, aux efforts qui ont été faits pour que les devoirs fussent remplis avec la vigueur et l'attention qui sont indispensables dans des établissements de ce genre.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

(Signé,)

D. Æ. MACDONELL,

Préfet du P. P.

## RAPPORT DU CHAPELAIN CATHOLIQUE ROMAIN.

KINGSTON, 25 janvier 1861.

*Au bureau des inspecteurs des asiles, prisons, etc.*

MESSIEURS,—Je prends la liberté de vous renvoyer à mes deux derniers rapports quant à l'état moral et à l'amendement religieux de cette partie des détenus dans le pénitencier provincial placés sous mes soins. Je ne vois pas qu'aucun changement important soit survenu dans leur conduite depuis mon dernier rapport, qui mérite d'être mentionné. Ils continuent, en apparence au moins, à désirer recevoir l'instruction religieuse, et ils sont très attentifs durant le service divin.

Le nombre de catholiques restant dans le pénitencier provincial le 31 décembre 1859, était de 259. En 1860, 69 hommes et 17 femmes ont été reçus. Trois détenus sont revenus de l'asile des aliénés. Sur le nombre total, 74 hommes et 11 femmes sont sortis à l'expiration du terme de leur emprisonnement; 3 sont morts, et 6 ont été envoyés à l'asile. Aucun n'a été pardonné. Le nombre restant dans le pénitencier le 31 décembre 1860 était de 254, indiquant une diminution de cinq sur l'année précédente.

Des 86 catholiques reçus en 1860, 85 étaient blancs, et 1 était mulâtre; 2 étaient forgerons, 1 maçon-briqueur, 1 boucher, 2 menuisiers, 1 confiseur, 4 commis, 1 ébeniste, 1 fondeur, 37 journaliers, 1 étudiant en droit, 1 maçon, 1 machiniste, 10 cordonniers, 2 tailleurs de pierre, 17 couturières, 2 ferblantiers, 1 orfèvre et 1 charron.—57 y étaient envoyés pour la première fois, 9 pour la seconde, 2 pour la troisième et 1 pour la quatrième fois.—26 étaient mariés, 58 ne l'étaient pas, et 2 étaient veufs.—4 étaient nés en France, 1 en Allemagne, 31 en Irlande, 46 en Canada, 1 en Ecosse, et 3 dans les Etats-Unis d'Amérique.—Leurs âges étaient comme suit :—Deux avaient 16 ans, deux 17, deux 18, neuf 19, sept 20, douze 21, onze 22, deux 23, deux 24, quatre 25, deux 26, un 27, cinq 28, deux 29, deux 30, deux 31, deux 32, trois 33, deux 36, un 37, un 42, deux 44, deux 45, un 50, un 53, deux 60, un 67, et un 70.—Deux ont été condamnés à 18 mois, vingt-neuf à 2 ans, trente-deux à 3 ans, cinq à 4 ans, sept à 5 ans, un à 6 ans, trois à 7 ans, un à 9 ans, deux à 10 ans, un à 12 ans, un à 14 ans, un à 29 ans, et un pour la vie.—30 ont été envoyés de Montréal, 7 de Québec, 5 de St. François, 3 de Frontenac, Lennox et Addington, 3 de Leeds et Grenville, 1 de Northumberland et Durham, 1 de Peterboro et Victoria, 10 de York et Peel, 1 de Brant, 1 de Carlton, 1 d'Essex, 1 de Grey, 1 d'Hastings, 1 de Kent, 1 de Middlesex, 2 d'Oxford, 2 de Simcoe, 1 de Waterloo, 2 de Wellington, et 5 de Wentworth.

Un a été condamné pour crime d'incendie, 1 pour incendie et effraction, 1 pour incendie et bris de prison, 2 pour avoir été complices d'une effraction, 1 pour avoir aidé et encouragé un larcin, 1 pour assaut avec intention de tuer, 1 pour bigamie, 1 pour bris et vol dans une église, 1 pour bris et vol dans un comptoir, 1 pour effraction, 1 pour effraction et larcin, 1 pour vol d'animaux, 4 pour faux, 4 pour vol de cheval, 1 pour bris de maison et larcin, 43 pour larcin, 1 pour larcin dans un magasin, 1 pour larcin et vol d'animaux, 1 pour homicide, 2 pour vol, 1 pour vol de montres, 6 pour vol sur la personne, 2 pour vol d'argent, 1 pour avoir mis le feu à une grange, 2 pour avoir mis des pierres sur un chemin de fer, 1 pour avoir offert un billet contrefait, et 1 pour blessures avec intention de faire un mal corporel grave.

Je demeure, messieurs, avec le plus grand respect,

Votre très obéissant et très humble serviteur,

(Signé,)

AUGUS MACDONELL, G. V.

Kingston, 25 janvier 1861.

## RAPPORT DE L'AUMONIER PROTESTANT.

PÉNITENCIER PROVINCIAL,

31 décembre 1860.

*A* *Wolfred Nelson, M. D., Président; Jean C. Taché, M. D., Donald Aeneas MacDonell, John Langton, A. Edmund A. Meredith écuyers, inspecteurs des prisons, etc., etc.*

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous transmettre, pour votre information, le rapport suivant relativement à la discipline morale, l'instruction religieuse et l'amendement des détenus placés sous ma surveillance pastorale, pour l'année 1860.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,) HANNIBAL MULKINS,

*Aumônier.*I.—*Rapport.*

A la fin d'une nouvelle année, il devient du devoir de l'aumônier de vous soumettre un rapport sur l'instruction religieuse, l'amendement intellectuel, moral et religieux des détenus placés sous sa surveillance pastorale; sur la discipline morale par laquelle on cherche à éclairer leur esprit, corriger leurs erreurs, restaurer la vertu dans leur âme, relever leurs sentiments et leur donner de plus pures et de plus saintes espérances.

Cela est incontestablement la grande mission des pénitenciers, et il est impossible de concevoir un but empreint de plus de grandeur chrétienne. C'est une belle et noble tâche que celle de prendre ces malheureux qui viennent ici,—les rebuts de différentes nations, les infidèles de plusieurs croyances, les enfants de toutes les races, souvent atteints d'infirmités ou de maladies corporelles, toujours de maladies morales, ignorants en toutes choses, et surtout en fait de religion,—dégradés par la superstition, vicieux par de mauvaises habitudes, dépravés par le vice, et souillés de crimes,—il est beau pour l'état, dis-je, de prendre cette aggrégation d'hommes et de les placer dans une position où leur nature perverse est réprimée, où on leur donne des habitudes de travail et d'industrie, où l'on combat leur ignorance, où ils sont placés sous l'influence de la moralité et de la vertu, où la religion des saintes écritures est constamment présentée à leurs yeux et à leur entendement, où, enfin, ils sont soumis à un cours d'instruction et de discipline qui ne peut manquer de les rendre meilleurs, et de leur inculquer les principes de l'évangile;—et cette tâche est particulière à notre siècle de civilisation et de charité chrétienne, et digne de lui.

II.—*Détenus protestants.*

A la fin de l'année 1859, il y avait 542 détenus protestans dans la prison. Durant l'année 1860, ce nombre est tombé à 384, par le déplacement de 158 détenus, savoir :

Envoyés à la prison de réforme de Péaitancouchine, 2; envoyés à l'asile des criminels aliénés, 4; morts, 17; pardonnés, 14; libérés par expiration de peine, 121.—Total, 158.

Durant l'année dernière, 142 détenus ont été libérés de la même manière, faisant pas moins de 36 déplacements en 1860 de plus que l'année précédente.

Durant l'année 1860, les incarcérations ont été de 146 en tout, savoir :—

De l'asile des criminels aliénés, 2; de la prison de Péaitancouchine, 1; condamnés en 1860, 143.—Total, 146.

D'après ce rapport l'on remarquera que le nombre des détenus condamnés en 1860 n'a été que de 143, ce qui fait une diminution de 43 sur le nombre de l'an dernier. Diminution durant l'année, 12. Sur les 146 détenus, 2 étaient devenus fous et furent renvoyés à l'asile, laissant 144, adhérant aux religions suivantes :—

Baptiste, 5; sans religion, 1; protestants, 11; presbytériens, 17; méthodistes, 21; église d'Angleterre, 89.—144.

Sur ce nombre, 1 a été pardonné, 2 ont été envoyés à l'asile des criminels aliénés, 2 sont morts, et 139 restent en prison. Le nombre des détenus qui ont été emprisonnés

pendant une partie ou toute l'année, est de 686,—dont 158 sont sortis, et 144 sont entrés ; 384 sont restés en prison toute l'année. Il y a maintenant 530 détenus protestants dans le pénitencier provincial.

### III.—Instruction des détenus.

Les inspecteurs ne sont pas à apprendre que les difficultés que présente l'instruction d'un aussi grand nombre de criminels sont très considérables. Difficultés *organiques* provenant d'une organisation essentiellement basse, chez laquelle la propension et la passion dominent la conscience et le jugement. Difficultés *intellectuelles*, provenant d'une intelligence défectueuse et dérangée, des esprits mal pondérés, lourds par nature, incapables d'une prompt perception, ou de pensées pénétrantes, lents à comprendre toute chose, excepté ce qui peut s'harmoniser avec une puissante nature animale. Difficultés *morales*, provenant d'un sens moral défectueux, ou d'une conscience endurcie par la trompeuse et longue domination du péché. Difficultés *d'éducation*, provenant du défaut, et souvent de l'absence totale de l'éducation dans la jeunesse. Difficultés *religieuses*, provenant de l'absence de toutes impressions religieuses, de connaissances religieuses, et surtout de l'absence de toute éducation et culture religieuse dans la famille. Enfin, difficultés *multiples*, provenant d'une grande ignorance, du besoin, de l'orphelinat, de l'absence de bons conseillers et la présence de mauvaises compagnies ; provenant des mauvaises habitudes du jeune âge, de longues années de vice, quelquefois d'une éducation directe dans le crime, et souvent d'une perversion volontaire des forces mentales et morales. Et si l'on ajoute que cette vaste réunion est composée de personnes de quatre races différentes, de trente origines diverses, de plusieurs religions différentes, ou sans aucune religion,—les hommes rebuts des nations, les femmes rebuts de leur sexe,—l'on conviendra que la tâche d'inculquer des sentiments religieux à cette masse de méchanceté humaine n'est ni sans espoir ni impossible, mais que pour y réussir il faut avoir une intelligence symbolisée par les yeux d'Argus, les moyens symbolisés par les bras de Briance, et les forces symbolisées par Hercule ; mais surtout il faut avoir l'aide et le secours de celui qui tient dans sa main les âmes des hommes et qui les façonne et les moule pour sa gloire. Les principaux moyens employés pour obtenir l'amendement des détenus sont les suivants :

1. *L'école*.—La nécessité d'une école ici est impérieuse. Des individus nés en Italie, en Allemagne, en Russie, en Ecosse, dans l'Hindoustan et dans d'autres pays ont été emprisonnés ici, qui ne savaient pas une seule lettre d'aucun langage et qui savaient à peine un mot d'anglais. Il y avait des bibles dans ces différents idiomes, mais ne sachant pas lire il ne pouvaient en profiter, et leur ignorance les empêchait de profiter, des instructions verbales. Dans ces cas, on ne pouvait rien faire pour leur amendement sans l'école. Dans l'école, le nègre, le sauvage, l'hindou, le blanc, tous ceux qui ne savent pas un lettre, reçoivent cette instruction primaire qui leur permet de lire. De ces différentes classes, il y a maintenant 157 qui fréquentent l'école, dont aucun ne sait encore lire. Ce nombre est considérable, mais bientôt ils pourront lire les livres placés à la disposition de l'institution. Pour expliquer ceci, il est nécessaire de dire que le principal obstacle à l'enseignement provient de ce que l'on ne peut parvenir aux détenus pour leur donner des leçons. Travaillant dans tant de différents endroits, à Rockwood, dans la carrière, dans les ateliers des entrepreneurs, et disséminés dans les édifices, il était presque impossible de les réunir en classe pour les instruire. Mais il devenait évident que l'école ne remplissait pas le but pour lequel elle avait été établie, et l'attention du bureau a été plusieurs fois attirée sur ce sujet. Le chapelain peut maintenant faire rapport que ces difficultés ont été tout à fait surmontées, et tout détenu qui ne peut lire lors de son incarcération, est immédiatement recherché et envoyé à l'école, qui contient maintenant les classes suivantes :

1, Classe du matin, 48 ; 2, classe du midi, 38 ; 3, classe de l'après-midi, (y compris celle du matin) 67 ; 4, classe du soir, 52, total, 157.

Aucun de ceux qui y assistent ne peuvent encore lire les mots les plus faciles, mais ils ont fait des progrès satisfaisants depuis le commencement, et dans quelques mois ils pourront lire facilement. Dans ces classes il y a toutes sortes de religions. Les protestants sont :—1re classe, 26 ; 2ème, 29 ; 3ème, 31 ; 4ème, 8.—Total, 91.

Cette école est destinée à faire plus que d'enseigner à lire. Les détenus sont avides de connaissances. Il semble qu'il serait désirable de leur enseigner à écrire, bien que ce



ne soit pas aussi essentiel que la lecture. Mais si l'on fournissait des ardoises et des crayons, ils pourraient tous apprendre à écrire, et quelques-uns à calculer. Cependant, la lecture est la chose la plus importante pour eux, car sans elle ils ne peuvent que bien peu profiter de l'enseignement moral. Il y a un détenu qui sait très bien le catéchisme que lui a enseigné sa mère, bien qu'il ne sache pas lire. Il y en a aussi quelques-uns, surtout parmi les nègres, qui ont appris le *credo*, l'oraison dominicale et les commandements, en les entendant répéter au service divin. La base de l'instruction religieuse, le catéchisme devrait être enseignée dans l'école.

L'instituteur fait rapport que parmi les détenus maintenant dans le pénitencier, 2 ont appris à lire en allemand, 1 en italien, 76 en anglais, 17 en français, 400 ont fait des progrès dans la lecture, 32 ont appris à écrire, et tous ont fait des progrès en connaissances générales.

Il y a maintenant dans l'école 15 détenus qui apprennent à lire en français, et 142 en anglais, total apprenant à lire, 157.

Parmi les 102 femmes incarcérées dans le pénitencier durant l'année 1860, 38 qui ne savaient pas leurs lettres lors de leur incarcération, ont appris à lire ici. L'école n'a donc pas seulement fait du bien dans le passé, mais elle est aujourd'hui plus utile que jamais et indispensable pour préparer les voies à l'instruction religieuse de ceux qui ne savent pas lire lors de leur emprisonnement; et elle ne peut devenir que de plus en plus utile dans l'avenir.

2. *La Bibliothèque.*—Il y a une bibliothèque générale en circulation parmi les détenus de toutes origines et de toutes croyances, contenant environ 700 volumes. Tous ces volumes sont des ouvrages très intéressants et très utiles, et il est à regretter qu'un grand nombre soient tellement usés qu'il ne peuvent presque plus servir.

L'on a l'habitude de distribuer ces volumes une fois par mois, en reprenant de chaque détenu le volume qu'il a reçu précédemment, et en lui en remettant un nouveau. De cette manière, chaque détenu lirait un volume d'une moyenne de 400 pages par mois, ou 4800 pages par année. En prenant tous les détenus capables de lire, 700 volumes, ou 280,000 pages par mois, ou 8,4000 volumes équivalent à 1,120,000 pages par année. Il n'y a pas de registres, comme il devrait y en avoir, de la distribution mensuelle des livres, fait qui peut faire douter de l'exactitude de ce que je viens de dire. Dans tous les cas, une somme de lecture aussi considérable ne peut manquer de produire des résultats très avantageux.

Mais ici elle a été très avantageuse en rendant les heures et les jours tolérables, sinon agréables, qui autrement se seraient péniblement écoulés, en communiquant beaucoup d'informations utiles et d'instruction morale; en activant le goût de la lecture, et, généralement, en améliorant les facultés mentales.

Chaque femme détenue a reçu des livres de la bibliothèque, et les rapports montrent, comme on le remarquera plus loin, qu'elles ont beaucoup profité de l'occasion de lire de bons livres.

3. *Habitudes de travail.*—Il est impossible de dire combien de détenus apprennent de métiers pendant qu'ils sont ici. Le nombre en est certainement minime, et c'est un défaut du système que si peu sur un aussi grand nombre fassent leur temps et soient renvoyés après avoir appris un métier utile. La plus grande partie des détenus appartiennent aux classes de manœuvres qui ne savent aucun métier, et qui n'ont aucuns moyens réguliers de vivre.

Beaucoup d'entre eux ont dit que le besoin, provenant de l'impossibilité d'obtenir de l'ouvrage, et cette impossibilité elle-même provenant de leur ignorance de tout métier, avait été la première cause de leur malheur, les avait d'abord conduit dans de mauvaises compagnies, puis au crime. Néanmoins, bien que le nombre de ceux qui apprennent des métiers soit petit, comparativement, quelques-uns deviennent maçons, d'autres menuisiers ou forgerons, tailleurs, cordonniers, et beaucoup deviennent ébénistes. L'on croit que les avantages du travail donné à ferme sont très grands pour l'institution; mais c'est un désavantage pour les détenus, car bien peu comparativement apprennent le métier auquel ils travaillent. La division du travail remédierait à ce mal. Si l'on pouvait s'arranger de manière à ce que les détenus dont le travail est affermé apprennent un métier, cela serait d'un grand avantage pour eux; ils comprendraient que leur temps n'a pas été complètement perdu, et qu'ils auraient acquis les moyens de gagner leur vie à l'avenir. Copen-

dant l'on fait quelque chose dans ce but, non pas tout ce qu'il faudrait faire, mais assez, toutefois, pour en montrer les bons effets sur le moral des détenus.

Cependant, outre les avantages des métiers, il est certain que les habitudes de régularité, de propreté, d'industrie, d'obéissance, les habitudes de contrôle sur soi-même, de la pensée, de la lecture, de l'utile emploi du peu de temps qu'ils ont à leur disposition, enfin l'expérience que les détenus acquèrent pendant une aussi longue période de souffrance et de réflexion, ne peuvent manquer de produire des effets très salutaires. Ainsi, ces moyens indirects d'amendement moral,—l'école, la bibliothèque, les métiers et les habitudes de travail,—sont très importants, car ils donnent au détenu plus d'intelligence pour les combats futurs de la vie, plus d'habileté pour gagner sa vie, et lui donnent des jouissances qui lui étaient inconnus auparavant.

### III—Instruction Religieuse.

1. Un exemplaire des Saintes Ecritures et quelques ouvrages de dévotion sont placés entre les mains de tous les détenus aussitôt qu'ils sont capables de lire, afin qu'ils puissent puiser à la source de toute vérité religieuse, la révélation de Dieu à l'homme, ce qu'ils doivent croire et ce qu'ils doivent faire pour être sauvés.

2. Ils assistent chaque jour aux prières qui se font à l'église durant toute l'année, où on leur lit quelque passage des Ecritures, où ils confessent leurs péchés et se repentent, et où des prières sont offertes au Seigneur pour leur salut et leur bonheur éternel par sa grâce et sa miséricorde.

3. Il y a un service public et un sermon au milieu de la semaine, afin qu'au milieu de leurs labeurs et afflictions ils n'oublient pas ces vérités religieuses qui sont comme une lumière pour l'esprit, et les divines consolations que la religion seule peut offrir.

4. Deux services publics ont lieu tous les dimanches, l'un le matin et l'autre l'après-midi, lesquels sont conduits autant que possible de la même manière que dans les autres congrégations, excepté que les détenus ne se tiennent ni à genoux ni debout, et qu'ils ne chantent ni ne répondent.

5. *La bibliothèque religieuse.*—Si l'homme n'était qu'un être physique, il ne faudrait que pourvoir à ses besoins physiques; s'il n'était qu'une créature intellectuelle, il n'aurait besoin que de connaissances, ou une simple instruction séculière; mais comme l'homme est un être moral et spirituel, ayant une nature religieuse, "il n'est pas bon que son âme soit sans instruction." Il est évident, d'après le fait que l'intellectuelle se manifeste pas plus distinctement dans le pouvoir de la pensée, que l'âme ne le fait dans le pouvoir de la conscience, que l'homme a une nature spirituelle. Le malheur de ces prisonniers a été que leurs sentiments moraux et religieux n'ont pas été cultivés dans leur jeunesse; les vérités religieuses ne leur ont pas été enseignées ni inculquées, leur âme a été laissée dans l'enfance sans nourriture et sans traitement convenables, et elle n'a pas grandi et ne s'est pas fortifiée en même temps que le corps et l'intelligence. Le but que l'on a ici en vue est de satisfaire à ce besoin, suppléer à ce défaut, et de cultiver l'esprit lorsque cela est nécessaire de relever les affections et réprimer les passions, de fortifier la conscience, et de rappeler à la vie la nature spirituelle de l'homme, ensevelie dans la tombe du péché. En conséquence on leur enseigne des prières afin qu'ils les offrent à Dieu soir et matin; privément dans leurs cellules, on les encourage à lire leur bible tous les jours, à la méditer jour et nuit, on leur fait une instruction religieuse trois fois par semaine; et surtout on leur fournit des livres religieux, "afin que leur âme ne périsse pas faute de connaissance."

Cette année les inspecteurs ont accordé une somme libérale pour avoir des livres, et que l'on a employée à l'achat de bibles, mais surtout d'autres livres religieux.

Il ne s'écoule pas un mois sans que quelques pamphlets religieux et un livre soient donnés à chaque détenu protestant. Bien qu'il n'y ait pas autant de livres qu'il en faudrait, cependant, durant la plus grande partie de l'année, sinon toute l'année, la somme de lecture a été équivalente à un volume, ou environ 400 pages, par mois, parmi une moyenne de 500 personnes. Cela est considérable, 500 volumes de 400 pages par mois, font 6,000 volumes ou 240,000 pages par année; ou une moyenne de 15 pages par jour de lecture religieuse pour chaque détenu. Mais outre ceci, plusieurs détenus ont lu la bible plusieurs fois d'un bout à l'autre; d'autres l'ont lu une fois, d'autres n'en ont lu qu'une partie. Quelques uns ont appris par cœur des chapitres entiers, d'autres des livres de la bible. Quelques uns peuvent

réciter un certain nombre de psaumes. Quelques uns ont appris par cœur toute les litanies la plus grande partie de la prière du matin, et un grand nombre ont appris le catéchisme.

Quelques uns de ceux qui ne savent pas lire ont appris le *Credo* par cœur, l'Oraison Dominicale et les Commandements en les entendant réciter au service du dimanche. Et il y en a un qui ne peut lire un seul mot, et cependant, lorsqu'il vint ici il savait chaque mot du catéchisme, sa mère le lui ayant enseigné oralement. L'influence maternelle suit beaucoup de fils égarés dans ces murs, et est un puissant instrument pour les retirer du vice et du crime.

Le nombre de femmes protestantes maintenant en prison est de trente-six. Dix-huit ont été libérées durant l'année. Le nombre total placé sous la direction spirituelle du Chapelain a donc été de 54. Sur ce nombre, 47 ont appris le catéchisme par cœur, 22 ont appris les hymnes de Watts pour les enfans, 11 ont appris les hymnes du catéchisme, 2 ont appris les psaumes écossais, 10 ont appris les litanies, 15 ont appris les *collectes* de l'église anglicane, 6 ont lu un livre religieux, 2 en ont lu deux, 5 en ont lu trois, 4 en ont quatre, 3 en ont lu cinq, 1 en a lu six, 2 en ont lu sept, 3 en ont lu huit, 2 en ont lu neuf, 1 en a lu onze, et 2 en ont lu douze.

Je puis ajouter ici que les femmes détenues ont lu beaucoup de livres qui ne sont pas mentionnés ici, qu'il a aussi été distribué parmi elles des pamphlets religieux tous les mois; que chacune possède une bible et un livre de prières, qu'elles emploient chaque jour un certain temps à la lecture de livres religieux, qu'elles lisent des parties de la bible une fois, et qu'elles ont une cérémonie religieuse deux fois par jour; qu'une femme très religieuse les visite, les exhorte et prie avec elles une fois par semaine; qu'elles assistent au service public et écoutent un sermon deux fois par semaine; qu'elles sont visitées une fois par mois par l'Aumônier dans le but d'avoir une conversation religieuse personnelle avec elles, et plus souvent si elles le désirent ou si elles sont malades, et que l'on ne néglige aucun moyen pour ramener à la vertu ces filles d'Eve déçues. En mai dernier, la société pour la propagation des connaissances chrétiennes en Angleterre a fait à l'Aumônier le don généreux de livres d'une valeur de \$80. Ces livres ont été très utiles, surtout pour les détenus de la persuasion de l'église Anglicane. Dans le cours de l'année, des livres d'une valeur de \$100 ont été obtenus sans frais pour l'institution. C'est par ce moyen, et par ce moyen seulement, que l'on a pu fournir aux détenus protestants une quantité convenable de lecture religieuse. La société des connaissances chrétiennes mérite de grands éloges pour sa libéralité, ainsi que le vénérable évêque de Toronto, pour l'intérêt qu'il a manifesté aux détenus en recommandant le mémorial du Chapelain qui demandait des livres.

6. *Instruction religieuse personnelle.*—Une expérience de neuf ans a vaincu l'Aumônier que les conversations particulières avec les détenus est le mode d'instruction qui porte les meilleurs fruits et qui est le plus avantageux sous tous les rapports. Autrefois le seul temps accordé à ce devoir important était le dimanche, les jours de fête, et quelques minutes chaque jour après les repas. Les dimanches, cependant, étaient employées à l'instruction religieuse publique. Il n'y a que deux jours de fête dans l'année observée par les protestants, et le temps disponible après le dîner des détenus, était tout à fait insuffisant pour l'important devoir de l'instruction religieuse personnelle et privée. L'Aumônier avait donc l'habitude de visiter, quatre fois par année, les prisonniers dans leurs cellules, après la fermeture de la prison, le soir. C'était un travail désagréable et fatigant, mais grandement utile. Ces conversations, cependant, bien que personnelles, n'étaient pas privées, parce qu'elles pouvaient être entendues de la cellule voisine, et pour cela elles étaient moins utiles que s'il en eût été autrement. Le bureau actuel, dans le but de favoriser ces relations entre l'Aumônier et les détenus, a ordonné qu'un garde fut mis à sa disposition tous les deux jours dans l'après-midi, et il a été immédiatement fait des arrangements pour qu'il pût profiter des occasions qui lui étaient ainsi offertes de converser avec les détenus et de les instruire.

Cependant, l'on s'aperçut bientôt que l'on ne pouvait atteindre ce but de cette manière. Les détenus étaient employés en tant d'endroits différents que le garde ne pouvait pas facilement les trouver. Toute une après-midi était parfois employée à converser avec cinq ou six prisonniers. Quelques uns des détenus étaient employés à la carrière, d'autres à l'asile, et l'on ne pouvait les avoir. Un grand nombre étaient employés par les entrepreneurs, et ne pouvait être amenés chez le chapelain pendant les heures de travail pour recevoir l'instruction religieuse.

Il était donc évident que la conversation religieuse personnelle ne pouvait avoir lieu de cette manière avec les détenus, sans de graves difficultés, et peut-être des malentendus.

Ensuite, pendant quelques temps durant l'été, l'aumônier passait toute la journée du dimanche, depuis 8 A. M. jusqu'à 1 P. M. et depuis 2 P. M. jusqu'à 9 P. M. (à l'exception du temps occupé par les cérémonies religieuses du matin et du soir, en conversations religieuses personnelles avec les détenus placés sous ses soins, au nombre de 542; de cette manière il pouvait parler à trente détenus par dimanche, ou à tous en six mois. Mais cela n'était pas assez. C'était trop d'ouvrage pour le dimanche, et le but n'était pas atteint. Il n'y avait pas d'autre moyen que de revenir à l'ancien système et d'avoir des conversations avec les prisonniers le soir. Pour avoir des conversations avec tous ces détenus tous les mois, il fallait que le chapelain en visitât dix-huit par jour. Cela prenait trois heures chaque soir après la fermeture de la prison. De cette manière, et en parlant à autant de détenus que possible le dimanche, depuis le mois de juillet dernier, a visité et a eu des conversations religieuses personnelles dans son bureau avec tous les détenus placés sous ses soins, et il tenu un registre de chaque visite.

6. *Cérémonies Religieuses.*—Durant l'année, beaucoup de détenus ont demandé le baptême chrétien. Des conversations ont eu lieu une fois par mois avec ces personnes, et l'importance de ce sacrement et la nécessité d'une préparation convenable leur étaient expliquées. Le dimanche avant Noël, 28 personnes, après s'être convenablement préparées par l'étude, la connaissance du catéchisme, et aussi par le repentir, la prière et la foi, furent baptisées.

Une congrégation dans une prison devrait être formée et conduite religieusement, à peu près de la même manière que les autres congrégations. L'amendement étant ce que l'on doit chercher à obtenir en premier lieu, elle devrait avoir les mêmes moyens de recevoir la grâce du Seigneur qu'une autre réunion de fidèles. Envisageant les choses sous ce point de vue, l'aumônier a toujours senti que le sacrement de la Pâques du Seigneur devrait être administré aux détenus de bonne conduite s'ils le désiraient et s'ils y étaient bien préparés. Mais jusqu'à cette année il n'a jamais été en état de mettre ses vues en pratique. Le bureau l'a autorisé à se procurer un service de communion, et le jour de Noël, pour la première fois depuis l'établissement de cette institution, durant une période de 26 ans, ce sacrement fut formellement et publiquement administré dans la chapelle. Le nombre de ceux qui l'ont reçu a été de 33. Il y avait beaucoup d'aspirants, plus qu'on ne le penserait dans une réunion de criminels, mais aucun détenu ne pouvait être admis à moins d'être véritablement repentant, d'une bonne conduite, et bien préparé par ses sentiments religieux.

6. *Nécessité de l'instruction parmi les détenus.*—Comme preuve de la nécessité de l'instruction parmi les détenus, les rapports de deux années ont été soigneusement examinés. En 1859 il a été reçu 234 détenus dans le Pénitencier. Sur le nombre 197 ont été examinés, et l'on a trouvé que 50 ne pouvaient pas lire un seul mot, 30 pouvaient lire un peu, 116 pouvaient lire, quelques uns bien, d'autre mal, 105 ne savaient pas écrire, 20 pouvaient écrire un peu, probablement leur nom, 72 pouvaient écrire plus ou moins bien.

En 1860, les détenus reçus dans la prison furent au nombre de 196. Sur ce nombre 55 ne pouvaient pas lire un seul mot, 17 pouvaient lire un peu, en épelant les mots, 124 pouvaient lire, quelques uns très bien, les autres assez bien, 91 ne savaient pas écrire, 22 pouvaient écrire un peu, probablement leur nom, 83 pouvaient écrire plus ou moins bien.

Ce sont des exemples, il est vrai, de la défectuosité de l'instruction séculière des détenus; mais l'on trouvera généralement que lorsque l'esprit a été laissé dans une ignorance complète, les individus n'ont que bien peu ou nulle instruction religieuse.

#### IV.—L'effet de la discipline morale.

L'effet de la discipline morale de la prison ne peut certainement être connu. Quelles que soient les espérances que l'on puisse avoir généralement, lorsque le détenu est libéré, on ne sait rien de lui ensuite. Cela n'est pas toujours le cas, car tous les ans l'on apprend que des détenus se conduisent très bien après leur sortie. D'un autre côté, certains détenus retombent dans leur mauvaises habitudes et même dans le crime, et sont de nouveau renvoyés ici pour leur expiation. Cependant, le petit nombre de ceux qui sont réincar-

cérés, comparé à celui des incarcérations annuelles, indique que la plupart des détenus libérés ont changé leurs habitudes. Mais en règle générale, toute connaissance certaine de la conduite d'un détenu après sa sortie cesse avec son emprisonnement. Le seul moyen par lequel on peut juger de son amendement est l'état des sentiments religieux dont il fait profession, ses plus grandes connaissances et expérience, et ses propres aveux lors de sa sortie.

Sur les femmes détenues en 1860, deux sont mortes, une a reçu sa grâce, et quinze ont été libérées. Toutes pouvaient lire à leur sortie. Dix-sept s'étaient bien conduites, et onze n'ont reçu aucune punition tout le temps qu'elles ont été ici; onze pouvaient chiffrer et écrire; toutes avaient augmenté leur connaissances générales, et avaient été très assidues à leurs devoirs religieux; beaucoup d'entre elles avaient appris par cœur des passages des écritures, des hymnes, et toutes avaient appris le cathécisme et avaient acquis un bon fond d'instruction religieuse. Je crois qu'elles sont sorties amendées.

Sur les hommes, 158 furent libérés durant l'année: 15 sont morts, et à leur dernière heure ils plaçaient toutes leurs espérances dans la miséricorde de Dieu, et ils moururent avec l'espoir d'être sauvés. Sur les 13 détenus qui reçurent leur pardon, 9 prétendaient, à leur sortie, être devenus meilleurs et s'être amendés, 1 sortait sans animosité contre personne, 1 sortait aussi bon qu'il était venu, 1 sortait meilleur qu'il n'avait jamais été, et 1 sortait cent fois meilleur sous tous les rapports. Total, 13

Cent-six détenus sont sortis durant l'année par l'expiration de leur temps d'emprisonnement. L'on pourra juger de l'opinion qu'ils avaient d'eux-mêmes, relativement à leur amendement moral ou religieux, par leurs propres paroles lors de leur libération:—sortant meilleurs, 69; bien meilleurs, 12; meilleurs et fuiront les mauvaises compagnie, 2; meilleur sous tous les rapports, 1; sont certain d'être meilleurs, 2; meilleur et plus sage, 1; bien meilleur, 1; meilleur par la grâce de Dieu, 1; meilleur et décidé de ne pas prendre de boisson, 1; meilleur sous le rapport des sentiments religieux, 1; bien meilleur et avec de bons sentiments, 1; bien meilleur sous tous les rapports, 1; pense qu'il aurait été meilleur si on ne l'avait pas envoyé ici, 1; ne le dit pas, 1; sort avec de plus mauvais instincts à cause du silence et de son long emprisonnement, 1; sans changement ou différence, 2; aussi bon que lorsqu'il est entré, 1; n'est pas plus méchant, 1; à peu près le même, 1; pire sous le rapport de la santé et du tempérament, 1; n'est pas meilleur, 1; avec de meilleurs principes, 1.—Total, 106.

Les détenus à leur sortie ne peuvent avoir aucun motif raisonnable de cacher leurs convictions réelles sur leur amendement. Il est certain, cependant, qu'il ne faut pas placer trop de foi dans ce qu'ils disent. Mais en tenant compte de cela, les détenus étant eux-mêmes les juges, ils sortent généralement amendés en esprit, en morale et en religion.

#### V.—Discipline.

L'une des grandes difficultés que l'on éprouve à réformer les détenus, c'est que dans la prison ils n'agissent que par la contrainte, et non pas par le sentiment de leur propre responsabilité. Depuis le moment qu'ils entrent dans les murs jusqu'à celui où ils en sortent, leurs actions ne sont pas libres, une influence dominante leur ordonne d'aller ici et là. A leur sortie cette influence disparaît tout à coup, et ils reprennent leur propre responsabilité, et il ne serait pas étonnant de les voir tomber victimes du premier tentateur que s'offrirait à eux. Il semblerait donc raisonnable que pour encourager les détenus à agir par un sentiment de devoir, tous les motifs furent du côté de la réforme. L'on devrait offrir quelque chose aux détenus, comme récompense de leur amendement et de leur bonne conduite. On pourrait leur donner quelques piastres par année pour leur temps, ou raccourcir un peu le terme de leur emprisonnement. S'ils restaient incorrigibles, leur emprisonnement pourrait être prolongé; ou bien, ceux qui s'amenderaient pourraient passer dans une meilleure classe, ou avoir quelque cordon de mérite. L'on pourrait peut-être aussi leur confier certaines petites charges ou affaires de confiance, à mesure que leur emprisonnement toucherait à sa fin. Leur bonne conduite, et non pas leurs professions seules, devraient toujours être prise comme preuve de leur amendement. L'on pourrait trouver un grand nombre de moyens de récompenser les bons et de punir les méchants, et en le faisant la sage providence de Dieu nous offre à la fois le meilleur et le plus sublime exemple.

Cette discipline encouragerait le respect de soi-même, la responsabilité morale, la bonne conduite, et les préparerait généralement pour le jour où ils seraient renvoyés dans la société et où ils ne dépendraient plus que d'eux-mêmes.

#### VI.—*Devoirs de l'Aumônier.*

Le temps de l'aumônier durant l'année écoulée a été complètement employé aux devoirs de sa charge. Le bureau pourra se former une idée de l'emploi de son temps d'après le fait que, outre ses devoirs pastoraux qui consistent à visiter les malades, célébrer les services religieux, avoir des conversations religieuses, etc., il a à faire les travaux littéraires suivants :—

1. Ecrire un grand nombre de lettres pour les détenus.
2. Tenir un journal quotidien de tous les devoirs remplis.
3. Tenir un registre dans lequel est inscrite, entre autres choses, l'histoire personnelle de chaque détenu.
4. Tenir un registre des conversations religieuses mensuelles avec tous les détenus qui lui sont confiés, et y inscrire leur état religieux.
5. Un registre des communicants dans lequel sont inscrites les visites et conversations avec les communicants ou ceux (de plus de cent) qui désirent communier.
6. Un index dans lequel sont inscrits le nom, par ordre alphabétique, et le numéro de chaque détenu protestant à son entrée, et les sorties à mesure qu'elles ont lieu.
7. Un index des détenus par ordre de cellules, dans lequel sont inscrits tous les changements faits dans leurs habitations intérieures.
8. Un livre tenu dans l'infirmerie, où sont inscrits les noms de tous les malades, et les conversations religieuses mensuelles avec chacun d'eux.
9. Un livre dans lequel sont inscrits les noms des femmes détenues et les conversations religieuses mensuelles avec chacune d'elles.
10. Un livre contenant une liste de la bibliothèque religieuse.
11. Un autre livre dans lequel est inscrit le volume donné chaque mois à chaque détenu, et les livres qu'ils rapportent de temps à autre.
12. En outre, des rapports trimestriels et annuels sont exigés par le bureau des inspecteurs. Tout ce travail d'écriture n'est pas indispensable ou exigé par la loi, mais il est absolument nécessaire pour que le bureau ait une connaissance entière et correcte de la manière dont le temps de l'aumônier est employé.

#### VII.—*Statistiques Criminelles.*

En 1837, l'aumônier fit un rapport complet de tous les renseignements possibles concernant les détenus, comprenant leur race, leur pays de naissance, leurs relations maritales, leur âge, leur occupation avant leur incarcération, leurs crimes, leurs récidives, et le terme de leur emprisonnement depuis la fondation de l'institution jusqu'à la fin de 1857—une période de 23 ans. L'année dernière, ces rapports ont été amenés jusqu'à la fin de 1859 ; cette année ils vont jusqu'à la fin de 1860. Ces tableaux présentent un rapport exact de toutes les statistiques criminelles de l'institution durant toute la période de son existence, qui est maintenant de 26 ans. Durant les deux dernières années ils ont été omis en imprimant le rapport de l'aumônier, ce qui est à regretter, parce que dans son rapport seulement se trouvent ces statistiques d'année en année pendant 26 ans, et lui seul donne un rapport complet et parfait des statistiques criminelles des détenus pendant cette période. Ces rapports seront utiles dans l'avenir comme autorités ou autrement, et ne devraient pas plus être omis qu'aucune autre partie de son rapport. Ils se trouvent dans l'appendice ci-joint.

Le tout respectivement soumis.

(Signé,)

HANNIBAL MULKINS,

*Aumônier.*

## RAPPORT DU MÉDECIN.

KINGSTON, 1er janvier 1861.

*Aux Inspecteurs du Pénitencier Provincial.*

MESSIEURS,—Ayant déjà, en plusieurs occasions, soumis au bureau des inspecteurs mes vues et opinions relativement à l'état sanitaire de la prison, j'ai cette année bien peu de chose à lui soumettre. La dernière période annuelle se serait écoulée sans aucun accroissement de maladie ou de mortalité, si un désordre épidémique sous forme de fièvres d'une nouvelle nature n'eût depuis deux mois fait son apparition. Dix détenus ont été atteints par la maladie, et un en est mort, et il est probable qu'elle continuera ses ravages pendant encore quelque temps. Il est digne de remarque qu'une grande partie de ceux qui ont été atteints par cette maladie travaillaient dans la boutique de cordonnerie, et cela peut-être attribué à ce qu'il y a là un plus grand nombre d'individus réunis dans un plus petit espace que dans tout autre atelier, et il est aussi remarquable que l'aile occidentale a fourni sept cas, tandis que dans les deux autres il n'y en a eu que trois, et que les cordonniers dormaient indistinctement dans tous les dortoirs et dans toutes les ailes de la prison.

Cette maladie fait son apparition très insidieusement et généralement sans aucun autre symptôme qu'une courte période de nonchalance et de malaise qui est bientôt remplacée par la stupeur ou le délire, avec une faiblesse cérébrale et d'autres signes de débilité ; la peau devient froide et la langue reste naturelle. L'autopsie de celui qui est mort a montré une forte congestion du cerveau ; et parmi ceux qui sont inscrits dans les rapports comme étant morts de maladie du cerveau, je soupçonne maintenant qu'un ou deux étaient atteints de cette épidémie sous une forme cachée, et qu'ils sont morts avant qu'elle eût pu se développer d'une manière perceptible.

Il est remarquable que pendant que cette maladie sévissait dans le pénitencier, je n'ai entendu parler d'aucun cas dans le voisinage,—ce qui montre qu'il existait quelque cause prédisposante locale dans l'intérieur de l'institution.

Il y a eu dans le cours de l'année un plus grand nombre de maladies cérébrales que d'habitude, tandis que celles des viscères thoraciques en général ont été à peu près la même chose ; mais de ces dernières le nombre des phthisies a été moindre.

La proportion de la mortalité parmi les nègres est plus forte qu'en aucune année précédente, le rapport indiquant une moyenne de dix et demi pour cent, tandis que pour la race blanche il ne paraît y avoir qu'un et demi pour cent ; mais, contre l'ordinaire, il n'y a pas eu de décès parmi les mulâtres. Nous trouvons cependant ici que la race africaine a généralement moins résisté aux maladies que la race saxonne.

J'ai déjà plusieurs fois soumis au bureau des inspecteurs mon opinion que l'on pourrait trouver quelque moyen pour améliorer la ventilation des dortoirs, qui est, je crois, imparfaite à présent, surtout durant les mois d'hiver, lorsque, à cause de la nécessité de fermer les fenêtres durant la nuit, l'air frais ne circule que très peu ; et les effluves qui proviennent des exhalaisons animales morbides sont très malsaines vers le matin. Je crois qu'elles doivent être très nuisibles à la santé des détenus, surtout lorsqu'ils ont une prédisposition aux maladies pulmonaires.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,) JAMES SAMPSON,

Chirurgien, P. P.

## MOYENNE annuelle des morts des différentes races en 1860.

| Races.        | Nombre total des détenus. | Nombre total de morts. | Percentage. |
|---------------|---------------------------|------------------------|-------------|
| Blancs.....   | 923                       | 14                     | 1½          |
| Nègres.....   | 78                        | 6                      | 7½          |
| Mulâtres..... | 24                        | .....                  | .....       |
| Sauvages..... | 6                         | .....                  | .....       |
| Total.....    | 1031                      | 20                     | .....       |

## APERÇU du nombre de cas de fièvre traités durant l'année 1860.

| Maladies.           | Nombre. | Remarques.                              |
|---------------------|---------|---|
| Fièvre, légère..... | 2       | Ceux-ci tenaient un peu de la typhoïde. |
| “ Typhoïde .....    | 7       |   |
| “ do .....          | 1       |   |
| Total .....         | 10      |   |

## PLACES des dortoirs des malades traités pour la fièvre en 1860.

| Ailes.        | Nombre. | Remarques. |
|---------------|---------|------------|
| Aile est..... | 2       |            |
| “ sud.....    | 1       |            |
| “ ouest.....  | 7       |            |
| Total.....    | 10      |            |



RAPPORT ANNUEL des cas traités dans l'hôpital du pénitencier provincial, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1860.

| MALADIES.                                 | Restant. | Adm. | Envoyés. | Morts. | Restant. | REMARQUES. |
|---|----------|------|----------|--------|----------|------------|
| Abscès.....                               | 3        | 22   | 21       |        | 4        |            |
| Anasarque.....                            |          | 4    | 4        |        |          |            |
| Ascariides.....                           |          | 2    | 2        |        |          |            |
| Asthme.....                               |          | 2    | 2        |        |          |            |
| Clous.....                                |          | 21   | 21       |        |          |            |
| Bronchocèle.....                          |          | 3    | 3        |        |          |            |
| Brûlures et échaudures.....               |          | 7    | 6        |        | 1        |            |
| Cardialgie.....                           |          | 1    | 1        |        |          |            |
| Catarrhe (aigu).....                      | 3        | 52   | 54       |        | 1        |            |
| do (chronique).....                       | 1        | 15   | 16       |        |          |            |
| Cataracte.....                            | 1        |      |          |        | 1        |            |
| Bronchit Chronique.....                   | 1        | 4    | 4        | 1      |          |            |
| Péricarditis do.....                      |          | 1    |          | 1      |          |            |
| Collapse.....                             |          | 2    | 2        |        |          |            |
| Constipation.....                         |          | 2    | 1        |        | 1        |            |
| Contusions.....                           |          | 3    | 3        |        |          |            |
| Gorge coupée (par eux-mêmes).....         |          | 3    | 3        |        |          |            |
| Engelures.....                            |          | 1    | 1        |        |          |            |
| Maladies du cerveau.....                  |          | 3    |          |        | 3        |            |
| do cœur.....                              |          | 4    |          |        | 4        |            |
| do cœur et poumons.....                   |          | 2    |          |        | 2        |            |
| do genou.....                             |          | 1    | 1        |        |          |            |
| do foie.....                              |          | 1    |          |        | 1        |            |
| do scrotum.....                           |          | 2    | 2        |        |          |            |
| do orteils.....                           |          | 5    | 4        |        | 1        |            |
| Débilité.....                             |          | 9    | 9        |        |          |            |
| Diarrhée.....                             |          | 15   | 15       |        |          |            |
| Dysenterie.....                           |          | 3    | 3        |        |          |            |
| Dyspepsie.....                            |          | 1    | 1        |        |          |            |
| Dysurie.....                              |          | 4    | 4        |        |          |            |
| Entérite.....                             |          | 1    | 1        |        |          |            |
| Maux d'oreilles.....                      |          | 4    | 4        |        |          |            |
| Epilepsie.....                            | 1        | 2    | 2        |        |          |            |
| Erysipèles.....                           |          | 5    | 4        |        | 1        |            |
| Eruptions (de la peau).....               |          | 4    | 3        |        | 1        |            |
| do (Pustules).....                        |          | 6    | 6        |        |          |            |
| Inflammations extérieures (diverses)..... |          | 24   | 23       |        | 1        |            |
| Bras fracturé.....                        |          | 1    | 1        |        |          |            |
| Doigt do.....                             |          | 1    | 1        |        |          |            |
| Fièvre (légère).....                      |          | 2    | 2        |        |          |            |
| do (Typhoïde).....                        |          | 7    | 7        |        |          |            |
| do (Typhus).....                          |          | 1    |          |        | 1        |            |
| Fistule.....                              |          | 2    | 2        |        |          |            |
| do do (Pemick) (?).....                   |          | 2    | 2        |        |          |            |
| Engelures.....                            |          | 8    | 8        |        |          |            |
| Gastrite.....                             |          | 2    | 2        |        |          |            |
| Gonorrhée.....                            |          | 2    | 2        |        |          |            |
| Hémorrhoides.....                         |          | 1    | 1        |        |          |            |
| Hæmoptysy.....                            |          | 4    | 4        |        |          |            |
| Hepatitis.....                            |          | 3    | 3        |        |          |            |
| Mal de tête.....                          | 1        | 36   | 35       |        | 2        |            |
| Herpes Zoster.....                        |          | 1    | 1        |        |          |            |
| Hydrocèle.....                            |          | 1    | 1        |        |          |            |
| Jaunisse.....                             |          | 2    | 2        |        |          |            |
| Indigestion.....                          | 1        | 27   | 27       |        | 1        |            |
| Yeux enflammés.....                       | 1        | 10   | 11       |        |          |            |
| Folie.....                                |          | 2    | 2        |        |          |            |
| Intermittente, fièvre.....                |          | 25   | 24       |        | 1        |            |
| Démangeaison.....                         |          | 10   | 10       |        |          |            |
| <i>A reporter</i> .....                   | 13       | 396  | 380      | 13     | 16       |            |

RAPPORT ANNUEL des cas traités dans l'hôpital du pénitencier provincial, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1860.—(Suite.)

| MALADIES.                     | Restant. | Admis. | Envoyés. | Mort. | Restant. | REMARQUES. |
|-------------------------------|----------|--------|----------|-------|----------|------------|
| <i>Report</i> .....           | 13       | 396    | 380      | 13    | 16       |            |
| Bras, blessures au.....       |          | 5      | 5        |       |          |            |
| Dos do .....                  | 2        | 5      | 7        |       |          |            |
| Doigts do .....               |          | 2      | 2        |       |          |            |
| Pieds do .....                |          | 2      | 2        |       |          |            |
| Mains do .....                |          | 2      | 2        |       |          |            |
| Genoux do .....               |          | 3      | 3        |       |          |            |
| Jambes do .....               |          | 1      | 1        |       |          |            |
| Reins do .....                |          | 2      | 2        |       |          |            |
| Epaule do .....               |          | 1      | 1        |       |          |            |
| Orteil do .....               |          | 1      | 1        |       |          |            |
| Laryngite .....               |          | 1      |          | 1     |          |            |
| Lumbago .....                 |          | 5      | 5        |       |          |            |
| Névralgie .....               |          | 1      | 1        |       |          |            |
| Orchite .....                 |          | 5      | 5        |       |          |            |
| Paralytie .....               |          | 1      | 1        |       |          |            |
| Palpitation .....             | 1        | 5      | 6        |       |          |            |
| Parturition .....             |          | 1      | 1        |       |          |            |
| Pericardite .....             |          | 2      | 2        |       |          |            |
| Phthisie Pulmonaire.....      |          | 5      |          | 5     |          |            |
| Pleurisie (aiguë) .....       |          | 8      | 8        |       |          |            |
| do (chronique).....           |          | 3      | 3        |       |          |            |
| Pneumonie (aiguë).....        |          | 8      | 8        |       |          |            |
| do (chronique).....           |          | 1      |          | 1     |          |            |
| Frénésie .....                |          | 1      | 1        |       |          |            |
| Pterygium .....               |          | 1      | 1        |       |          |            |
| Rhumatisme (aiguë).....       |          | 7      | 7        |       |          |            |
| do (chronique).....           | 4        | 39     | 43       |       |          |            |
| Rigors.....                   |          | 1      | 1        |       |          |            |
| Spasme .....                  |          | 2      | 2        |       |          |            |
| Sciastique.....               | 1        |        | 1        |       |          |            |
| Scrofule .....                |          | 5      | 4        |       | 1        |            |
| Maux de gorge .....           | 1        | 26     | 27       |       |          |            |
| Anches demises.....           |          | 4      | 4        |       |          |            |
| Courbature.....               |          | 1      | 1        |       |          |            |
| Stricture de l'uretère .....  |          | 3      | 3        |       |          |            |
| Sycosis Menti .....           |          | 1      | 1        |       |          |            |
| Syphilis .....                |          | 3      | 2        |       | 1        |            |
| Simulation .....              |          | 4      | 4        |       |          |            |
| Tumeurs .....                 |          | 1      | 1        |       |          |            |
| Ulcères (diverses).....       | 2        | 12     | 13       |       | 1        |            |
| Vertige .....                 |          | 5      | 5        |       |          |            |
| Blessures (par incision)..... |          | 9      | 9        |       |          |            |
| do (Lacération).....          |          | 7      | 7        |       |          |            |
| do (piqûres).....             |          | 2      | 2        |       |          |            |
| Total.....                    | 24       | 600    | 585      | 20    | 19       |            |

## RAPPORT ANNUEL des décès dans l'infirmerie du pénitencier provincial, depuis le 1er janvier au 31 décembre 1861.

| No. | N O M S .               | AGES. | M A L A D I E S .                    | Quand admis.           | Quand mort.             | No. de jours dans infirmerie. | Pays ou race. |
|-----|-------------------------|-------|--------------------------------------|------------------------|-------------------------|-------------------------------|---------------|
| 1   | Patriek Crowley .....   | 23... | Maladie du cerveau .....             | 12 février, 1860 ..... | 20 février 1860 .....   | 8 .....                       | Irlandais.    |
| 2   | Augustine Lefèvre ..... | 46... | do .....                             | 9 février 1860 .....   | 27 février 1860 .....   | 18 .....                      | Canadien.     |
| 3   | Henry Henson .....      | 19... | do do .....                          | 23 février 1860 .....  | 1er mars 1860 .....     | 5 .....                       | Nègre.        |
| 4   | James Smith .....       | 60... | Pneumonie .....                      | 24 mars 1860 .....     | 30 mars 1860 .....      | 6 .....                       | Irlandais.    |
| 5   | William Ward .....      | 21... | Phthisie Pulmonaire .....            | 21 décembre 1859 ..... | 23 avril 1860 .....     | 124 .....                     | Anglais.      |
| 6   | Anne Weir .....         | 54... | Maladie du foie .....                | 14 avril 1860 .....    | 28 avril 1860 .....     | 14 .....                      | Irlandais.    |
| 7   | Henry Fulton .....      | 23... | Laryngite .....                      | 3 mai 1860 .....       | 7 mai 1860 .....        | 4 .....                       | Anglais.      |
| 8   | Alfred Smith .....      | 21... | Maladie du cerveau .....             | 19 avril 1860 .....    | 29 mai 1860 .....       | 41 .....                      | Canadien.     |
| 9   | Richard Clarke .....    | 38... | do .....                             | 1er juin 1860 .....    | 9 juin 1860 .....       | 8 .....                       | Nègre.        |
| 10  | John Proenre .....      | 24... | do .....                             | 4 mai 1860 .....       | 24 juillet 1860 .....   | 80 .....                      | Américain.    |
| 11  | John Cutley .....       | 46... | do .....                             | 15 août 1860 .....     | 21 août 1860 .....      | 9 .....                       | Nègre.        |
| 12  | Susan Bowman .....      | 24... | Phthisie Pulmonaire .....            | 22 mai 1860 .....      | 4 septembre 1860 .....  | 105 .....                     | Nègre.        |
| 13  | James B. Haskins .....  | 24... | do .....                             | 20 août 1860 .....     | 27 septembre 1860 ..... | 36 .....                      | Nègre.        |
| 14  | Charles Johnston .....  | 26... | Maladie du cœur et des poumons ..... | 5 octobre 1860 .....   | 29 octobre 1860 .....   | 24 .....                      | Américain.    |
| 15  | Samuel Rogers .....     | 57... | do do .....                          | 28 octobre 1860 .....  | 3 novembre 1860 .....   | 6 .....                       | Irlandais.    |
| 16  | Charles Green .....     | 61... | Péricardite Chronique .....          | 6 novembre 1860 .....  | 10 novembre 1860 .....  | 5 .....                       | Canadien.     |
| 17  | Henry C. Morrison ..... | 34... | Phthisie Pulmonaire .....            | 3 novembre 1860 .....  | 5 décembre 1860 .....   | 33 .....                      | Canadien.     |
| 18  | John Shores .....       | 23... | Fièvre (Typhus) .....                | 6 décembre 1860 .....  | 13 décembre 1860 .....  | 7 .....                       | Canadien.     |
| 19  | John Clyde .....        | 23... | Phthisie Pulmonaire .....            | 3 octobre 1860 .....   | 14 décembre 1860 .....  | 71 .....                      | Irlandais.    |
| 20  | John Robertson .....    | 40... | Bronchite Chronique .....            | 23 décembre 1860 ..... | 24 décembre 1860 .....  | 2 .....                       | Nègre.        |

## RAPPORT DE LA MATRANE.

MESSIEURS,—En vous soumettant l'état suivant du gain de chaque détenue, je prends la liberté d'attirer votre attention sur les faits suivants relatifs à la prison des femmes, qui est faite pour recevoir 50 prisonnières :

|  |                  |
|--|------------------|
| Durant l'année 1856, le nombre total des détenues était de.. | 56               |
| “ “ 1857,.....   | 63               |
| “ “ 1858,.....   | 84 et 1 enfant   |
| “ “ 1859,.....   | 84 do            |
| “ “ 1860,.....   | 102 et 2 enfants |

L'année dernière montre une augmentation de 18 sur les deux précédentes, et comme cette année il n'en doit être libéré que seize, nous pouvons prévoir que l'augmentation de celle-ci sera encore plus forte.

Sur les cent deux femmes détenues l'année dernière, 23 se sont vu infliger des punitions ; mais si l'on avait eu assez de logement convenable pour toutes, six seulement auraient eu à subir des châtimens.

Je termine en recommandant qu'il ne soit plus appliqué de châtimens corporels aux détenues, que l'on tienne fidèlement compte de toute infraction à la discipline, et que pour chaque offense commise contre elle une période de pas plus d'un mois soit ajoutée à la peine déjà prononcée.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,  
 Votre très obéissant servante,  
 (Signé,) MARTHA WALKER,  
*Matrone.*

KINGSTON, 24 janvier, 1861.

*Produit du travail des détenues pour l'année pour l'année 1160.*

|  |           |
|--|-----------|
| Travail affermé et divers, - - - - -       | \$ 778 17 |
| Hardes pour les prisonniers, - - - - -     | 1095 26   |
| Raccommodage, do - - - - -                 | 955 95    |
| Hardes pour l'asile des aliénés, - - - - - | 84 15     |
| Total, - - - - -                           | \$2913 53 |

## RAPPORT DE L'INSTITUTEUR.

*Aux inspecteurs de prisons, etc., etc,*

MESSIEURS.—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur l'école tenue au pénitencier provincial.

Dans le cours de l'année dernière, il a été fait beaucoup de bien aux détenus sans aucun doute, par l'instruction qu'on leur a donnée ; cependant, ce bien aurait été encore plus grand, n'eussent été les obstacles dont je me suis plaint dans plusieurs de mes rapports précédents, et qui, certainement, retardent ou même empêchent tout progrès intellectuel chez ces individus, progrès si nécessaire pour en faire des membres utiles à la société et leur procurer les moyens de salut pour le temps et l'éternité.

J'ai, néanmoins, le plaisir de dire qu'à la fin de la présente année, les obstacles dont je parle ont disparu en grande partie et que presque tous les détenus illettrés peuvent assister à la classe et participer ainsi à l'avantage d'apprendre à lire, écrire et calculer. Grâce à la disparition de ces mêmes difficultés, l'école a pu être placée sur un pied tel qu'on peut maintenant en attendre les plus heureux résultats.

En donnant aux détenus plus de facilités pour s'instruire qu'au paravant, les inspecteurs sont parfaitement entrés dans les vues qu'exprimait lord Palmerston dans un discours qu'il faisait à Manchester, Angleterre, en 1856, sur l'instruction des classes inférieures de

la société. Je me permettrai d'en faire l'extrait suivant qui me paraît être d'une pratique universelle et s'appliquant avec autant de justesse à tout pays qui renferme dans son sein des citoyens ignorants :

“ Les dons de l'intelligence de même que les sentiments du cœur se trouvent partout, sur toute la surface du globe. Nous les rencontrons dans toutes les classes de la société; leur développement dépend des moyens qu'on prend pour les cultiver. En ce pays, heureusement, le chemin des honneurs et de la fortune est ouvert à tous. L'homme se compose de deux parties, le cœur et l'intelligence : toutes deux contribuent à son bonheur; ses plaisirs du cœur sont indépendants de ce qui l'entoure. Ils naissent au foyer domestique et forment les liens qui l'y retiennent; dans une autre sphère, ils prennent le nom d'amitié; dans une sphère encore plus grande, ils deviennent l'amour du pays et le patriotisme; enfin, dans leur acception la plus large, ils s'appellent bienfaisance, et amour de l'humanité, ou philanthropie. Rien de plus vrai que le savoir est pouvoir; aussi, les hommes qui contribuent à la diffusion des lumières de l'instruction dans tous les rangs de la société n'aident pas simplement l'homme à mieux vivre, mais encore à participer à des plaisirs pleins d'innocence et de réalité.

“ Nous avons souvent entendu répéter ce distique de l'un de nos plus grands poète

A little learning is a dangerous thing,  
Drink deep or taste not the Pierian Spring. (1)

Je crois que cette pensée n'est pas exacte. Plus un homme a de science, mieux c'est; mais si les moyens qu'il possède ne lui permettent pas d'en acquérir beaucoup, qu'au moins il en sache autant qu'il peut; ce n'en sera que mieux pour lui : car qu'il puisse n'être pas capable de boire à longs traits à cette fontaine sacrée, cependant, après qu'il y aura goûté une fois, il y reviendra toutes les fois qu'il le pourra, ses tentatives, quelles qu'elles soient, n'en contribueront pas moins à rafraîchir son imagination, à retremper son esprit, à l'élever au-dessus de ce qui l'entoure, à contribuer à son bonheur individuel et à en faire un membre utile et honorable de la société où il vit.”

Il reste encore une classe d'individus dans l'institution auxquels l'instituteur ne peut avoir que peu d'accès sous les règlements actuels, règlements qui conviennent d'ailleurs très bien sous tous les autres rapports. Je veux parler de ceux qui sont en général, employés aux ouvrages de contrat et dont la sentence est pour un grand nombre d'années ou pour la vie. Ces malheureux n'ont aucun moyen de venir à l'école de jour; et pour le moment, il ne serait pas prudent de les laisser la nuit en dehors de leurs cellules sous prétexte de les amener à l'école du soir.

La précaution et la prudence en tout sont les principales choses que l'on doit observer pour maintenir l'ordre et la discipline dans une institution de ce genre, aussi bien que pour mettre la vie et la sûreté de tous à couvert; aussi, malgré mon vif désir de donner à ces individus l'instruction que les circonstances permettent, je n'en suis pas moins convaincu des difficultés du mode à prendre pour le faire avec sûreté et avec fruit. Le préfet et les inspecteurs y ont déjà songé sans doute; c'est pourquoi je leur demanderais la permission, non de donner mon opinion, mais simplement de remarquer que je ne crois pas dangereux pour les raisons suivantes qu'un ou deux condamnés à un long emprisonnement puissent avoir la permission d'assister, à tour de rôle, à une classe du soir :

*Premièrement.*—Ce nombre d'individus que l'on amène de leurs cellules pour composer la classe du soir est de 12 à 15, et on leur ne permet d'y rester que bien peu de temps. En supposant qu'on permettrait à un détenu à vie ou pour longtemps, et cela à tour de rôle, de venir à ces classes, on pourrait l'y amener d'une aile différente de l'édifice, de telle manière qu'avec toutes les dispositions possibles d'évasion, il ne pourrait en aucune manière en arrêter le plan ou s'entendre en quoi que ce soit de mauvais dessein avec condisciples : il ne le pourrait non plus dans la classe, car j'ai constamment avec moi un gardien qui veille à ce que l'ordre soit observé durant mes leçons.

*Secondement.*—Avant l'achèvement du dôme, les gardiens étaient enfermés dans les diverses ailes de la prison dans lesquelles ils étaient de quart, et à cette époque, dans le cas de quelqu'affaire sérieuse, il aurait été difficile de concentrer les forces sur un seul point : mais depuis son achèvement, tous les couloirs des diverses ailes restent ouverts, et

(1) Une petite science est chose dangereuse;  
Il faut en acquérir beaucoup, ou n'en pas acquérir du tout.

les gardiens armés peuvent tous se trouver en quelques secondes sur le lieu du danger; les détenus le savent parfaitement. D'un autre côté, du moment que les prisonniers sont en cellules pour la nuit, on ferme avec soin toutes les portes de sortie du dôme. Je suppose même qu'un ou deux individus de la classe voudraient causer du trouble, il est de la dernière hypothèse de croire que des détenus de quelques mois seulement risqueraient leur vie ou leur liberté en se joignant à un individu qui n'a rien à perdre pour effectuer une évasion, le seul motif de leur révolte; et ensuite, pour les raisons ci-dessus alléguées je crois impossible l'exécution d'un complot de deux ou plusieurs individus.

Comme je l'ai dit, ce que je viens de remarquer n'est pas une opinion que j'exprime sur la convenance de permettre aux détenus à vie ou à longue période de fréquenter la classe du soir, car je sais que je n'ai rien à voir dans la discipline des prisons; mon devoir se borne à instruire ceux qui me sont amenés de la meilleure manière que je crois pour leur avancement et ma propre réputation. Un ardent désir de faire participer à mes leçons tous les prisonniers illettrés de l'établissement m'a seul induit à faire les réflexions ci-dessus, et j'espère qu'on les recevra comme telles.

Comme je le disais dans mon rapport de 1859, les classes changent plus d'une fois dans l'espace d'une année; aussitôt que quelques uns savent lire couramment, on leur donne un livre de la bibliothèque et on leur permet de rester dans la salle à manger le reste du temps qui leur est accordé pour les repas, et on les remplace par ceux qui ne savent pas lire du tout. Quelquefois, je renvoie une classe de 30 ou 40 détenus pour en former une nouvelle; de cette manière, si tous les illettrés ne peuvent apprendre en même temps, chacun du moins le peut à son tour, à l'exception de ceux dont je vais parler, et je crois qu'aucun de ceux qui restent ici assez longtemps pour se perfectionner ne sort sans être au moins capable de lire.

Ces exceptions sont les suivantes: d'abord, les individus dont l'âge est si avancé que leurs yeux ne peuvent distinguer les lettres; en second lieu, ceux dont l'esprit est si faible qu'ils peuvent passer pour des idiots; et enfin, ceux dont la surdité les empêche d'entendre les explications données par l'instituteur.

En tenant compte de ces exceptions (et elles forment un chiffre assez élevé), ainsi que des détenus employés aux travaux de contrat qui ne peuvent presque pas venir, il paraîtra peut-être incroyable, que dans le cours de l'année qui finit, 76 détenus envoyés ici ne sachant pas même l'alphabet ont appris à lire en anglais; quelques-uns sont plus avancés encore; sur ce chiffre on compte plusieurs individus assez âgés; voilà certes qui témoigne de leur bonne conduite à tous. Dix-sept Franco-canadiens ont appris à lire en leur langue, et 15 autres peuvent épeler et liront bientôt. Deux Italiens parfaitement illettrés à leur arrivée ici, ont appris à lire dans leur propre langue, dans des livres à moi que je leur ai prêtés; trois Allemands ont appris à lire en leur langue; 46 peuvent écrire; 32 savent l'arithmétique; 400 se sont perfectionnés dans la lecture, et je pourrais ajouter que presque tous ont fait quelque progrès au moyen des livres de la bibliothèque qui leur ont été prêtés.

On a beaucoup d'exemples de détenus faisant demander à leurs amis des livres ou de l'argent pour en acheter; d'autres qui avaient apportés de l'argent avec eux en venant ici, au lieu de le laisser au dépôt l'ont retiré et se sont fait acheter des livres par moi, ce que le préfet permet.

Cette conduite témoigne à n'en pas douter d'une amélioration dans l'esprit: ne peut-on pas se dire que ce progrès peut être l'avant-coureur d'un changement moral?

Le chiffre moyen des détenus qui fréquentent la classe du matin, du midi et de l'après-midi, s'élève en tout à 102. Sur ce nombre 19 sont d'origine anglaise, 4 d'origine écossaise, 24 sont irlandais, 21 sont Franco-canadiens, 22 sont nègres, 5 sont américains, 4 sont allemands, 2 des tribus de l'Amérique du Nord, 1 vient de l'Hindoustan. Huit sont nés en Angleterre, 3 en Ecosse, 15 en Irlande, 24 dans le Bas-Canada, 22 dans le Haut-Canada, 28 aux Etats-Unis, 1 à la Nouvelle-Ecosse et 1 à Calcutta, aux Indes Orientales. Quarante sont catholiques, le reste appartient aux diverses sectes protestantes. Sur tout ce nombre, 73 ont appris l'alphabet au pénitencier, 87 ont fait des progrès dans l'épellation et la lecture de l'anglais, et 15 également en français, 24 écrivent sur l'ardoise et connaissent le calcul; leur progrès à tous ont été rapides. Trente-deux sur ce dernier chiffre sont condamnés à 2 ans, 29 à 3 ans, 8 à 4 ans, 13 à 5 ans, 1 à 6 ans, 9 à 7 ans, 2 à 8 ans, 1 à 10 ans, 1 à 14 ans et 8 à vie.

Voici maintenant leur ordre par classes; la classe du matin, moyenne de 20 à 30, se

compose principalement de Franco-canadiens qui ne sont pas employés aux travaux du contrat. La classe du midi peut compter 37 à 40 détenus, tous employés aux ouvrages de contrat, et n'ont que ce temps pour étudier; néanmoins, individuellement comme en tout, ils ont fait de rapides progrès dans l'épellation et la lecture. La classe de l'après-midi compte 56 à 60 prisonniers de toutes les parties du pénitencier et dont le travail n'est pas affermé: ils ont par conséquent une meilleure chance que les autres de se procurer de l'instruction et des connaissances.

C'est pour moi un vif sujet de bonheur de pouvoir dire aux inspecteurs que, tout seul et tout désarmé que je suis au milieu d'une classe composée d'ignorants rejetés de la société, je n'ai jamais rencontré dans ces êtres la moindre infraction à la discipline; ils s'appliquent à l'étude avec une ardeur digne de meilleurs disciples. Non seulement ils apprécient le privilège d'aller en classe pour s'améliorer sous le rapport moral et intellectuel, mais encore leur désir de s'instruire semble augmenter à mesure qu'ils apprennent. Durant les 21 ans que j'ai enseigné, dont 9 dans cette institution, pendant lesquels j'ai eu l'occasion de rencontrer toute espèce de talent, j'en ai vu peu qui aient fait dans le même espace de temps, autant de progrès dans l'écriture, la lecture et le calcul que quelques-uns de ceux qui fréquentent les classes que je viens d'énumérer.

Le nombre total des prisonniers à qui l'on permet de fréquenter l'école du soir, comme je l'ai déjà dit, est de 51, dont 24 catholiques, logés dans l'aile sud et 28 protestants, dont 15 sont de l'aile est, et 13 de l'aile ouest. Ils sont divisés en 4 classes, dont deux d'épellation et de lecture française et deux autres semblables en anglais. Ils sont tous très attentifs, observent l'ordre le plus strict et paraissent reconnaissant de l'occasion qu'on leur fournit de s'instruire. Ces classes commencent à 6 heures tous les soirs et ferment un peu avant que la cloche sonne pour préparer leurs lits et se retirer pour la nuit, c'est à dire entre 7½ et huit heures, de telle sorte que lorsque l'instituteur a fini sa journée il a montré à 117 ou 120 individus à épeler, lire et écrire en français, anglais, allemand ou italien, le calcul, etc., etc. Je n'ai pas besoin d'ajouter que lorsqu'il sort de l'institution pour rentrer chez lui, il est complètement épuisé; néanmoins, la manière admirable dont les prisonniers sont classés pour la commodité et l'amélioration de tant d'hommes qui n'auraient jamais en d'autre occasion de faire quoique ce soit pour leur instruction, lui rendent cette tâche laborieuse non seulement agréable mais pleine de bonheur; et la conscience de ses devoirs remplis, devoirs qui lui sont imposés non pas seulement par l'homme, mais par la divine providence, lui donne l'espoir qu'il aura un jour plusieurs témoins du fidèle accomplissement de ses devoirs, du moins, au meilleur de sa capacité.

A part ces travaux, j'ai encore durant l'année, lu au-delà de 120 lettres françaises et allemandes, adressées aux détenus par leurs parents ou amis, et écrit à peu près autant en réponse, lesquelles j'ai toujours soumises à l'inspection du préfet.

Ci-suit le nombre de ceux qui ont été reçus au pénitencier ne sachent ni lire ni écrire, durant les divers mois de l'année dernière:—

|                     | <i>Ne sachant lire.</i> | <i>Ne sachant écrire.</i> |
|---------------------|-------------------------|---------------------------|
| Janvier - - - - -   | 6                       | 8                         |
| Février - - - - -   | 8                       | 9                         |
| Mars - - - - -      | 2                       | 11                        |
| Avril - - - - -     | 6                       | 8                         |
| Mai - - - - -       | 5                       | 7                         |
| Juin - - - - -      | 2                       | 6                         |
| Juillet - - - - -   | 3                       | 3                         |
| Août - - - - -      | 1                       | 2                         |
| Septembre - - - - - | 6                       | 6                         |
| Octobre - - - - -   | 14                      | 20                        |
| Novembre - - - - -  | 10                      | 13                        |
| Décembre - - - - -  | 4                       | 5                         |
| Totaux              | 67                      | 98                        |

Sur ce nombre, déjà plusieurs fréquentent et prennent de l'instruction dans l'une des

trois classes sus-mentionnées; et j'espère, avec l'aide de la divine providence, pouvoir à la fin de l'année prochaine mentionner leurs progrès et ceux de leurs prédécesseurs.

En terminant, je prendrai la liberté de dire que le préfet, nonobstant le nombre accablant de ses occupations dans tous les divers départements de l'institution, continue toujours à prendre un grand intérêt au bien-être des détenus en ce qui regarde leurs progrès intellectuel, et suivant moi, fait tout ce qu'il peut, sans nuire à la discipline, pour enlever tous les obstacles qui pourraient retarder leur avancement dans l'éducation et dans la culture de leur esprit. Le Rév. M. Mulkins prend, de même, beaucoup d'intérêt aux classes et me prête souvent avec autant de bonté que d'efficacité son aide dans l'accomplissement de mes devoirs. Puissent ces efforts réunis pour élever ces créatures dégradées et ignorantes au niveau de leur semblables, être couronnés du succès le plus complet : c'est le désir ardent de celui qui se dit,

Messieurs,

Votre très humble et obéissant serviteur,

(Signé) JAMES T. GARDINER.

PENITENCIER PROVINCIAL,  
31 décembre 1861.

### ASILE CRIMINEL DES ALIÉNÉS.

Rockwood, 2 février 1861.

*Aux Inspecteurs de Prisons, etc.*

MESSIEURS,—Je vous transmets avec la présente lettre un rapport du nombre des criminels sous traitement dans l'hospice des criminels aliénés durant 1860.

Je fais les extraits suivants des registres d'admission, de sortie et de décès :—

|  |        |
|--|--------|
| Nombre d'aliénés sous traitement médical dans l'hospice durant 1860....              | 108    |
| Criminels aliénés envoyés du pénitencier provincial .....                            | 37     |
| Criminels aliénés et fous dangereux envoyés des prisons de comté.....                | 71—108 |
| Aliénés, du sexe masculin, dans l'hospice temporaire du pénitencier provincial ..... | 83     |
| Aliénés du sexe féminin dans l'hospice temporaire de Rockwood.....                   | 25—108 |
| Nombre de ceux qui étaient dans les hospices temporaires au 31 décembre 1860.....    | 88     |
| Sortis, 11; évadé, 1; morts, 8 .....   | 20—108 |

Il a été émané des warrants pour transférer les folles enfermées dans les prisons de comté de Guelph, L'Original, Lanark et Renfrew; mais ils n'ont pas reçu d'exécution, attendu le trop plein des hospices temporaires.

Pour obvier au petit nombre de cellules et à l'accroissement rapide du chiffre des fous dans l'asile des hommes, on a cru nécessaire de disposer sur chaque côté de la salle commune des bancs-lits pour y faire dormir ceux qui y seraient disposés. Cette mesure met en danger la sûreté des malades : dans l'hospice neuf, on devra pourvoir à leur sûreté, à leur classification et à leur traitement.

La construction du nouvel hospice à Rockwood par les détenus a fait beaucoup de progrès durant l'année dernière, et on a raison de croire qu'avant la fin de la saison de 1861, l'aile ouest de l'édifice sera prête à recevoir les aliénés du pénitencier et des prisons de comté. Je regarde comme très important pour la santé et la sûreté des malades que les travaux du nouvel asile soient poussés cette année avec toute la rapidité que peut le permettre la nature de l'édifice.

Dans le cours de 1860, on a fait faire beaucoup d'ouvrage à Rockwood par les aliénés de l'hospice du pénitencier. On a récolté une grande quantité de végétaux et contribué par là à améliorer la santé des malades. Il ne leur est arrivé aucun accident, il n'y a pas eu un seul coup donné par eux dans tout le cours de 1860.



Durant les six années, que l'hospice a été dans le pénitencier, les autorités de celui-ci ont rendu tout les services possibles au surintendant. Mais comme le but d'une maison de réforme pénale est tout différent de celui d'un hospice de fous, et comme les malades s'y accumulent plus rapidement qu'on ne peut les recevoir, il est important que l'édifice qu'on leur prépare soit achevé le plus promptement possible.

Je prends la liberté d'exposer ces considérations au bureau, et

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très humble et obéissant serviteur,

(Signé,) J. P. LITCHFIELD, M.D.

Surintendant médical de l'hospice

*Au bureau des Inspecteurs de prisons :*

MESSIEURS,—Les édifices de l'asile des criminels aliénés de Rockwood ont été commencés dans le mois de septembre 1857 et les travaux continués jusqu'à la fin de novembre époque où les murs furent couverts pour l'hiver. Quelques hommes furent employés durant l'hiver à creuser les fondations, puits, égouts, etc.

Le 1er avril 1860, les travaux furent repris et continués sans interruption jusqu'au 30 novembre suivant, date où pour l'hiver les murs furent encore recouverts.

Les murs de brique ont été légèrement endommagés par les grosses pluies de novembre dernier. Ce qui les recouvrait a été enlevé par le vent, et le froid étant venu de suite après ces pluies, des briques se sont déplacées et brisées et il faudra les enlever et remplacer par d'autres au printemps.

Les édifice actuellement en voie de construction embrassent une étendue de 200 pieds et se composent d'un corps principal de bâtisse de 103 x 57 pieds; l'aile à l'est du centre, de 103 x 44 pieds; de l'aile est, 99 x 39 pieds.

Le corps principal sera de 4 étages à part du soubassement, et distribué en bureaux pour le surintendant, en appartements pour l'adjoint du médecin et la matrone, en six salles à manger pour les malades, et en deux autres pour les serviteurs, chacune devant mesurer 35 x 14 pieds. La chapelle aura 51 x 33 pieds; le vestibule, 23 x 13½, chaque étage, une salle de 51 pieds sur vingt. L'escalier principal, 38 pieds sur 20; Il renfermera aussi un bureau pour le trésorier et plusieurs chambres pour les serviteurs.

L'aile à l'est du principal corps de bâtisse sera de trois étages au-dessus du soubassement, et l'aile est de quatre étage; ces ailes seront distribuées pour les malades et les serviteurs. Chaque étage formera un quartier distinct traversé par un corridor de 132 x 12 pieds, et contiendra 19 chambres à coucher, chacune de 11 x 7 pieds et de 12 de haut; un parloir de 33 x 16; un autre de 20 x 15; un dortoir de 22 x 12; une chambre pour les serviteur de 19 x 12; une chambre pour les visiteurs, de 10 x 11; salle de bains et vestiaire; fosses anglaises; salle pour étendre le linge; un couloir de 39 x 7 et trois escaliers de pierre.

Le quatrième étage de l'aile est contiendra une salle pour les malades, de 33 x 13 pieds; une autre pour les convalescents, de 22 x 12 une chambre pour les serviteurs, de 19 x 12; une salle pour les serviteurs de 19 x 11, une salle de bains, des fosses anglaises et autres cabinets.

Le soubassement sera de toute l'étendue de l'édifice et renfermera la principale cheminée d'appel; les appareils de chauffage des corridors et plusieurs chambres pour les provisions, etc.

Les murs son maintenant à trois pieds au-dessous du plancher du troisième étage. Je crois que l'aile à l'est du corps principal pourra recevoir sa toiture vers la fin de juin prochain, l'aile est vers la fin de juillet et le corps principal vers la fin de septembre.

Le tout respectueusement soumis,

Messieurs,

Par votre humble serviteur,

M COVERDALE.

## RAPPORT DU CONSTRUCTEUR.

*Au bureau des Inspecteurs d'asiles, prisons, etc.*

MESSIEURS,—En vous présentant un état des travaux de l'année 1860, je dois observer qu'ils ont été plus dispersés cette année que pendant toute autre année précédente. Cependant, on verra par les états de travail dans le département de construction, que l'institution en a retiré autant de profits que les années précédentes.

Voici une liste des principaux ouvrages auxquels on a travaillé, savoir :

La rotonde de la prison principale dont j'ai parlé dans mon rapport de l'année dernière ; on a terminé la toiture des ailes est, ouest et nord de la prison et on les a fait aboûtir au dôme ; cette toiture est prête à être couverte en ferblanc ; les corridors de l'intérieur, les escaliers, les planchers, les grillages en fer, la couverture en ferblanc du dôme, le plâtrage, etc., sont finis et ont coûté trois mille et vingt-six piastres.

Une nouvelle maison à machines en pierre et un four à chaux ont été construits pour former partie de l'atelier où l'on confectionne les instruments aratoires. Les dimensions en sont de soixante pieds en longueur, vingt-sept pieds en largeur et huit pieds en hauteur, le toit ayant des saillies en fonte avec des boulons, etc., le tout est vouté et recouvert à l'intérieur en brique ; l'extérieur est couvert en tôle, à l'épreuve du feu.

On a construit une autre maison à machines en pierre au sud de la cour du pénitencier, pour la commodité de l'atelier d'ébénisterie, les dimensions en sont de vingt-neuf pieds en longueur, vingt pieds en largeur, et vingt-cinq pieds en hauteur. Le toit à l'intérieur et à l'extérieur est revêtu de tôle, ce qui le met à l'épreuve du feu.

Il s'est fait beaucoup de travaux préparatoires dans le pénitencier cette année : on a taillé de la pierre, on a fait les charpentes pour l'asile projeté à Rockwood. Ces travaux ont donné de l'emploi à la plupart des détenus robustes qui ne travaillaient pas à l'entreprise.

On a aussi travaillé pour des personnes de l'endroit outre les réparations et les tâches dans l'institution.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

EDWARD HORSEEF,  
Architecte, Pénitencier Provincial.

No. 1.—Etat des travaux de construction dans le pénitencier provincial, indiquant le nombre des détenus-ouvriers et des journaliers dans chaque département, les déboursés ou le coût des matériaux ainsi que le montant dépensé. On évalue le travail des détenus comme suit, savoir : Journaliers à trente centins par jour, artisans à quarante centins par jour, ils sont indiqués sous les titres respectifs, pour chaque mois, ainsi que le montant pour l'année 1860.

|                       | Nombre de jours, Carriers et journaliers ordinaires. | Montant payé aux journaliers à trente centins par jour. | Nombre de jours, tailleurs de pierre, maçons et briquetiers. | Nombre de jours, menuisiers, peintres et ferblantiers. | Nombre total de jours, menuisiers, maçons, etc. | Montant payé aux artisans à quarante centins par jour. | Montant payé pour la blocaille, par mois. | Nombre de tailleurs de pierre, plâtriers, maçons, etc. | Nombre de charpentiers, peintres, ferblantiers, etc. |
|-----------------------|--|---|--|--|---|--|---|--|--|
|                       |  | \$ cts.   |  |  |   | \$ cts.  | \$ cts.                                   |  |  |
| Janvier.....          | 180  | 54 00   | 1350   | 530  | 1880  | 752 00   | 189 75                                    | 66   | 89   |
| Février.....          | 192  | 57 60   | 1367   | 564  | 1931  | 772 40   | 112 36                                    | 66   | 94   |
| Mars.....             | 180  | 54 00   | 1426   | 777  | 2203  | 881 20   | 218 73                                    | 55   | 131  |
| Avril.....            | 113  | 33 90   | 831  | 606  | 1437  | 574 80   | 217 42                                    | 38   | 106  |
| Mai.....              | 109  | 32 70   | 663  | 621  | 1284  | 513 60   | 235 08                                    | 34   | 104  |
| Juin.....             | 121  | 36 30   | 889  | 599  | 1488  | 595 20   | 155 30                                    | 37   | 103  |
| Juillet.....          | 86   | 25 80   | 748  | 661  | 1409  | 563 60   | 153 27                                    | 36   | 111  |
| Août.....             | 125  | 37 50   | 901  | 572  | 1473  | 589 20   | 104 58                                    | 37   | 96   |
| Septembre.....        | 136  | 40 80   | 760  | 715  | 1475  | 590 00   | 246 95                                    | 35   | 121  |
| Octobre.....          | 234  | 70 20   | 768  | 761  | 1529  | 611 60   | 204 69                                    | 41   | 112  |
| Novembre.....         | 216  | 64 80   | 863  | 735  | 1598  | 639 20   | 149 04                                    | 45   | 103  |
| Décembre.....         | 276  | 82 80   | 1321   | 970  | 2291  | 916 40   | 204 38                                    | 60   | 132  |
| Total pour l'année... | 1968   | \$590 40  | 11887  | 8111   | 19998   | \$7999 20  | \$2191 55                                 | 350  | 1302   |

NOTE.—Il y a de plus, des détenus qui travaillent dans la prison, et dont l'énumération ne se trouve pas dans la liste qui précède, comme par exemple, des casseurs de pierres, des dépéçeurs d'étope, des bucheurs de bois, des charretiers, garçons d'écurie, porteurs de seaux, nettoyeurs, garçons de table, cuisinier.

Outre ce qui est porté à l'état marqué No. 1, les détenus suivants sont employés dans la cour et la prison du pénitencier provincial à 20 centins par jour, tels que des casseurs de pierre, des dépéçeurs d'étope, des bucheurs de bois, des charretiers et des garçons d'écurie, des porteurs de seaux, des nettoyeurs, des garçons de table, des cuisiniers à vingt centins par jour, savoir : 37,466 jours d'ouvrage pour l'année 1860, à 20 centins par jour...\$7493 20.

(Signé,)

EDWARD HORSEY,  
Architecte, Pénitencier Provincial.

Pénitencier Provincial, 21 janvier 1861.

#### ETAT des contrats pour le travail des détenus passés en 1860.

- 1.—Contrat entre le préfet du pénitencier provincial, et Samuel T. Drennan, et ses cautions, pour *ébénisterie*—50 détenus pour 5 ans, à 35 cts. par détenu par jour.
- 2.—Contrat entre do. et Edouard Wilmont, et ses cautions, pour *travaux de forge*—8 détenus ou davantage pour 5 ans, à 50 centins par détenu par jour.
- 3.—Contrat supplémentaire entre et E. P. et A. Ross, prolongeant le contrat original au 16 juillet 1863, et portant le nombre des détenus de 300 à 400.

BILAN ANNUEL DE LA BALANCE, PENITENCIER PROVINCIAL, 31 décembre 1860.

Dr.

Cr.

| RECETTES.   |           | DEBOURSEES.   |             |
|---|-----------|---|-------------|
| 1860.<br>Dec. 31.                                     | \$ cts.   | 1860.<br>Dec. 31.                                   | \$ cts.     |
| Balance .....   | 307 60    | Comptes contingents, pour divers paiements en 1860  | 2058 04     |
| Compte du travail des détenus, pour travail en 1860   | 43708 66  | “ bois, pour combustible .....                      | 4910 26     |
| “ de tailleurs, pour ouvrage en 1860 .....            |           | “ des batisses de l'asile de Rockwood, pour         |             |
| Gouvernement provincial, pour billets. \$61956 00     |           | paiements généraux .....                            | 12819 34    |
| bons du pénitencier. 500 00                           | 62456 00  | de prison, paiements généraux .....                 | 9632 51     |
| Desquelles pour le pénitencier 47909 23               |           | de salaires, pour salaires .....                    | 32947 15    |
| pour les bat. de l'as de Rockwood 14546 77            |           | “ d'asile d'aliénés, pour paiements généraux ..     | 3060 22     |
| \$62456 00  |           | “ d'habillements, habillements, souliers, etc. .... | 9073 50     |
| Compte de pierre, pour ventes de pierre en 1860 ..... | 1858 88   | “ meubles, meubles .....                            | 560 00      |
| Compte de loyers pour loyer .....                     | 40 66     | “ bibliothèque, livres .....                        | 264 51      |
| “ d'étoüpe, pour vente d'étoüpe .....                 | 815 67    | “ de provision, rations, etc. ....                  | 25248 90    |
| “ contingent, pour une peau de veau vendue do ..      | 0 50      | “ de l'hôpital, médecine, etc. ....                 | 874 82      |
| “ atelier de charpentier, pour ouvra. et vente do     | 98 74     | “ de savon, savon, chandelles .....                 | 1273 03     |
| “ de la matrone, pour ouvrage .....                   | 2 86      | “ d'impression et d'annonce, impression et frais    |             |
| “ ébenisterie, pour ouvrage et ventes .....           | 45 43     | de port .....                                       | 353 63      |
|   |           | d'étable, pour fourrage, etc .....                  | 1212 67     |
|   |           | de papeterie, papeterie, etc .....                  | 313 16      |
|   |           | “ junk acc't, junk .....                            | 281 21      |
|   |           | “ d'intérêt, intérêt .....                          | 33 12       |
|   |           | “ Balance .....                                     | 107866 07   |
|   |           |   | 1514 60     |
|   |           |   | \$109380 67 |
| Balance .....   | \$1514 60 |   |             |

D. McINTOSH,  
Commiss

Dettes dues par le Pénitencier Provincial, 31 Decembre 1860.....\$ 5,600 37  
do au do ..... 33,577 42

PENITENCIER PROVINCIAL  
31st December, 1860.

ETAT de la propriété de la province du Canada, appartenant ou pénitencier provincial du Canada, ce 31e jour de décembre 1860, comme par le livre.

| DÉPARTEMENT.   | ACHETÉ.    | FAIT.     |
|--|------------|-----------|
|  | \$ cts.    | \$ cts.   |
| Atelier de charpentiers.....   | 1163 50    | 250 71    |
| Bureau de l'architecte.....  | 25         | 18 05     |
| Atelier de tailleurs.....  | 408 75     | 130 48    |
| Atelier de forgerons.....  | 578 79     | 224 18    |
| Atelier d'agriculture.....   | 24 00      | 19 06     |
| Pierre de taille et brute.....   | 282 22     | 2444 80   |
| Maison de pompe.....   | 1336 00    | 400 00    |
| Hangar à pierre, No. 1.....  | 469 40     | 41 95     |
| Hangar à pierre, No. 2.....  | 400 10     | 37 36     |
| Hangar à pierre, No. 3.....  | 108 35     | 8 90      |
| Hôpital.....   | 1300 82    | 1002 94   |
| Atelier d'ébénisterie.....   | 32 00      | 207 25    |
| Bureau du préfet.....  | 106 10     | 51 00     |
| Bureau du chapelain.....   | 399 64     | .....     |
| Salle des gardiens.....  | 21 25      | 13 85     |
| Salle du préfet.....   | 43 50      | 35 75     |
| Chapelle catholique.....   | 4 40       | 94 90     |
| Garde-robe.....  | 5097 80    | .....     |
| Atelier de cordonnerie.....  | 120 50     | 144 80    |
| Bureau du commis.....  | 105 00     | 79 95     |
| Prison des femmes.....   | 1378 73    | 742 00    |
| Chambre du sous-préfet.....  | 13 30      | 14 42     |
| Cuisine.....   | 1037 75    | 1928 80   |
| Lit et literie.....  | 4716 00    | .....     |
| Carrière et cour.....  | 737 00     | 325 27    |
| Chambre de gardiens, loge nord.....  | 39 60      | 24 07     |
| Armoire.....   | 1164 85    | 36 30     |
| Eglise protestante.....  | 10 00      | 63 40     |
| Bureau du garde-magasin.....   | 73 25      | 77 70     |
| Magasin.....   | 7097 13    | .....     |
| Ecole.....   | 159 00     | 54 15     |
| Cochons.....   | .....      | 425 00    |
| Etoupe et.....   | 204 43     | 68 85     |
| Ajoutez le montant fait.....   | \$28633 51 | \$8961 89 |
| Biens-immeubles.....   | 8961 89    | .....     |
|  | 16129 15   | .....     |
| Total du fonds, le 31 décembre 1860, y compris les articles achetés et faits et les biens-immeubles..... | \$53724 55 | .....     |

JAS. J. WHITEHEAD,  
Garde-magasin, pénitencier provincial.

ETAT de la propriété de la province du Canada, à l'asile criminel des aliénés, du pénitencier provincial du Canada, 31 décembre 1860.

|   |             |
|---|-------------|
| Asile des hommes dans le pénitencier..... | \$ cts.     |
| Asile des femmes à Rockwood.....          | 1,248 33    |
| Articles dans le jardin à do.....         | 981 40      |
| Do. magasin à do.....                     | 40 00       |
| Do. magasin à do.....                     | 129 00      |
| Biens-immeubles.....                      | 22,000 00   |
|   | \$24,398 73 |

JAMES JOHN WHITEHEAD,  
Garde-magasin, asile provincial des aliénés.

ETAT de la propriété de la province du Canada, s'appliquant à l'asile du pénitencier provincial du Canada, ce 31e jour de décembre 1860.

|                                  | \$             | cts.      |
|----------------------------------|----------------|-----------|
| Pierre .....                     | 1183           | 15        |
| Coursing and Dressed Stone ..... | 77             | 00        |
| Brique et sable .....            | 168            | 75        |
| Portes .....                     | 489            | 53        |
| Jalousies Vénitiennes.....       | 60             | 48        |
| Chassis .....                    | 905            | 75        |
| Fenêtres à chassis .....         | 388            | 66        |
| Portes .....                     | 15             | 50        |
| Potes d'écluse, &c.....          | 897            | 00        |
| Couverture et plancher .....     | 832            | 77        |
| Bois .....                       | 423            | 77        |
| Planches pour échafauder .....   | 495            | 50        |
| Poles, Ledgers, Putlogs, &c..... | 232            | 60        |
| Cordage de Manille et agrès..... | 125            | 71        |
| Outils de maçons.....            | 421            | 10        |
| Outils de charpentiers.....      | 411            | 54        |
| Département de la carrière.....  | 515            | 20        |
| Atelier des forgerons.....       | 129            | 33        |
| Salle à diner .....              | 164            | 20        |
| Salle des gardiens.....          | 28             | 20        |
| Maison de garde .....            | 10             | 60        |
| Etable et maison à chaux.....    | 18             | 50        |
| Bureau de l'architecte.....      | 77             | 00        |
| Closure.....                     | 978            | 00        |
| Propriété immobilière.....       | 26919          | 55        |
|                                  | <b>\$35969</b> | <b>32</b> |

JAMES J. WHITEHEAD,  
Garde-Magasin, Pénitencier Provincial.

ESTIMATION de la somme requise pour l'entretien du pénitencier provincial, de l'asile des aliénés criminels et des bâtisses à Rockwood, en 1861.

## PÉNITENCIER.

|   |        | \$ cts.  | \$ cts.    |
|---|--------|----------|------------|
| <i>Officiers.</i>                       |        |          |            |
| 1 Préfet .....                          |        | 2240 00  |            |
| 2 Commis .....                          |        | 1375 00  |            |
| 1 Sous-préfet .....                     |        | 1000 00  |            |
| 1 Chirurgien .....                      |        | 1200 00  |            |
| 2 Chapelains .....                      |        | 2400 00  |            |
| 1 Garde-magasin .....                   |        | 625 00   |            |
| 1 Matrone et son aide .....             |        | 625 00   |            |
| 1 Commis de cuisine .....               |        | 625 00   |            |
| 1 Instituteur .....                     |        | 750 00   |            |
| 1 Maître-constructeur .....             |        | 1000 00  |            |
| 10 Surveillants .....                   |        | 5650 00  |            |
| 48 Gardes .....                         |        | 19200 00 |            |
|   |        |          | 36690 00   |
| <i>Provisions et Combustible.</i>       |        |          |            |
| 313000 Rations .....                    | \$0 09 | 28170 00 |            |
| 1600 Cordes de bois dur .....           | 3 00   | 4800 00  |            |
| 300 do bois mou .....                   | 1 60   | 480 00   |            |
|   |        |          | 33450 00   |
| <i>Ustensiles de cuisine.</i>           |        |          |            |
| 600 Plats de ferblanc .....             | \$0 20 | 120 00   |            |
| 600 Assiettes do .....                  | 0 10   | 60 00    |            |
| 600 Bols do .....                       | 0 08   | 48 00    |            |
| 24 Douzaines de couteaux .....          | 1 20   | 28 80    |            |
| 24 Douzaines de cuillères .....         | 0 36   | 8 64     |            |
| 12 Cuves à patates .....                | 0 70   | 8 40     |            |
| 12 Seeaux à café .....                  | 0 40   | 4 80     |            |
| 16 Petites pinsettes .....              | 0 15   | 2 40     |            |
| 8 Grandes do .....                      | 0 20   | 1 60     |            |
| 36 Tabourets .....                      | 0 30   | 10 80    |            |
| 4 Tables .....                          | 1 50   | 6 00     |            |
| 24 lbs. ficelles .....                  | 0 25   | 6 00     |            |
| 12 lbs. fil .....                       | 0 75   | 9 00     |            |
| 1 Douzaine de crayons de plomb .....    |        | 0 50     |            |
| 4 Boîtes de plumes .....                | 0 50   | 2 00     |            |
| 12 Cordes de lit .....                  | 0 30   | 3 60     |            |
| 4 Papiers d'aiguilles .....             | 0 05   | 0 20     |            |
| 6 Couteaux de boucher .....             | 0 30   | 1 80     |            |
| 1 Hachette .....                        |        | 1 50     |            |
| 4 Douzaines brosses à blanchir .....    | 1 50   | 6 00     |            |
| 6 Paires balais .....                   | 1 00   | 6 00     |            |
| 6 Douzaines pinceaux à barbe .....      | 0 25   | 1 50     |            |
| 20 Corbeilles à pain .....              | 1 00   | 20 00    |            |
| 4 Douzaines rasoirs .....               | 4 50   | 18 00    |            |
| 30 do peignes fins .....                | 1 00   | 30 00    |            |
| 20 do peignes de corne .....            | 1 00   | 20 00    |            |
|   |        |          | 425 54     |
| <i>Habillement.</i>                     |        |          |            |
| 1500 Paires chaussettes .....           | \$0 25 | 375 00   |            |
| 800 Vêtements d'hiver .....             | 5 00   | 4000 00  |            |
| 800 do d'été .....                      | 3 00   | 2400 00  |            |
| 1250 Paires caleçons de flannelle ..... | 1 40   | 1750 00  |            |
| 1000 do souliers .....                  | 1 50   | 1500 00  |            |
| 400 do pantouffles .....                | 0 90   | 360 00   |            |
| 500 Bonnets et chaussettes .....        | 0 50   | 250 00   |            |
| 9000 Verges de coton jaune .....        | 0 09   | 810 00   |            |
| 1300 Chemises de flannelle .....        | 1 60   | 2080 00  |            |
| 1000 Mouchoirs .....                    | 0 05   | 50 00    |            |
| 1000 Paires bretelles .....             | 0 05   | 50 00    |            |
| 200 lbs. fil à coudre .....             | 0 70   | 140 00   |            |
| 120 Papiers d'aiguilles .....           | 0 05   | 6 00     |            |
| 150 Tabliers .....                      | 0 20   | 30 00    |            |
|   |        |          | 13801 00   |
| <i>A reporter</i> .....                 |        |          | \$84366 54 |

## ESTIMATION de la somme requise pour le soutien de l'asile des aliénés du pénitencier provincial, etc.—(Suite.)

## PÉNITENCIER.—(Suite.)

|  | \$  | cts. | \$      | cts. |
|--|-----|------|---------|------|
| <i>Report</i> .....                                      |     |      | 84360   | 54   |
| <i>Literie.</i>  |     |      |         |      |
| 1400 Essuie-mains .....                                  | \$0 | 08   | 112     | 00   |
| 700 Taies d'oreiller .....                               | 0   | 10   | 70      | 00   |
| 400 Couvertures.....                                     | 0   | 80   | 320     | 00   |
| 500 Paires couvertures de laine .....                    | 3   | 50   | 1750    | 00   |
| 500 Traversins .....                                     | 1   | 40   | 700     | 00   |
| 800 Oreillers .....                                      | 0   | 52   | 200     | 00   |
| <i>Huile, savon et chandelle.</i>                        |     |      |         |      |
| 500 Gallons d'huile de charbon.....                      | \$1 | 10   | 550     | 00   |
| 10000 lbs de savon .....                                 | 0   | 03½  | 375     | 00   |
| 1750 lbs. chandelle .....                                | 0   | 12½  | 218     | 75   |
| <i>Ecurie.</i>   |     |      |         |      |
| 1500 Minots d'avoine .....                               | \$0 | 32½  | 487     | 50   |
| 52 Tonneaux de foin .....                                | 13  | 00   | 876     | 00   |
| 26 do paille, (y compris la paille pour la literie.....) | 0   | 00   | 153     | 40   |
| 8 do son.....  | 18  | 00   | 144     | 00   |
| <i>Objets généraux.</i>                                  |     |      |         |      |
| Outils pour les détenus .....                            |     |      | 100     | 00   |
| Papeterie.....   |     |      | 400     | 00   |
| Bibliothèque .....                                       |     |      | 300     | 00   |
| Allocations pour dépenses de voyage des détenus.....     |     |      | 500     | 00   |
| Vêtements des détenus élargis.....                       |     |      | 1000    | 00   |
| Matériaux de construction .....                          |     |      | 8682    | 00   |
| Infirmerie.....  |     |      | 900     | 00   |
| <i>Moins.</i>  |     |      |         |      |
| En caisse .....  |     |      | 1514    | 60   |
| Créances.....  |     |      | 3536    | 00   |
| Fermeage du travail des détenus .....                    |     |      | 40000   | 00   |
| Travaux généraux et dépenses contingentes .....          |     |      | 2000    | 00   |
|  |     |      | 47050   | 60   |
|  |     |      | \$54954 | 59   |

## ASILE DES ALIÉNÉS.

|                                | \$ | cts. | \$      | cts. |
|--------------------------------|----|------|---------|------|
| Salaires, officiers.....       |    |      | 5500    | 00   |
| Habillement, literie, etc..... |    |      | 6500    | 00   |
| Livres .....                   |    |      | 34      | 00   |
|                                |    |      | \$12034 | 00   |

## BATICSES DE L'ASILE DE ROCKWOOD.

|                         | \$ | cts. | \$     | cts. |
|-------------------------|----|------|--------|------|
| <i>Officiers.</i>       |    |      |        |      |
| 4 Gardiens .....        |    |      | 1800   | 00   |
| 8 Gardes .....          |    |      | 2560   | 00   |
|                         |    |      | 4360   | 00   |
| <i>A reporter</i> ..... |    |      | \$4360 | 00   |



ESTIMATION de la somme requise pour le soutien du pénitencier et de l'asile des criminels aliénés.—*Suite.*

BATISSES DE L'ASILE DE ROCKWOOD.—(*Suite.*)

|  | \$ cts. | \$ cts.    |
|--|---------|------------|
| <i>Report</i> .....                                    |         | \$4360 00  |
| <i>Matériaux de construction.</i>                      |         |            |
| Matériaux de construction .....                        | 9365 00 |            |
| Outils, poudre et fusées .....                         | 230 00  |            |
| Ouvrage en fer.....                                    | 800 00  |            |
| Bois .....   | 4286 20 |            |
| Outils de charpentier et maçon.....                    | 100 00  |            |
| Clous, vitres, peinture, fourniture, etc.....          | 1470 00 |            |
| Barres à fenêtre en fer, tuyaux de conduite, etc ..... | 1960 00 |            |
|  |         | 18211 20   |
|  |         | \$22571 20 |

A P E R C U G É N É R A L .

|                                      | \$ cts.    |
|--------------------------------------|------------|
| Pénitencier provincial.....          | 54954 59   |
| Asile des aliénés criminels.....     | 12034 00   |
| Bâtisses de l'asile de Rockwood..... | 22571 20   |
| Total demandé.....                   | \$89559 79 |

WOLFRED NELSON,  
*Président du bureau des inspecteurs.*

PÉNITENCIER PROVINCIAL,  
31 décembre 1860.

## RAPPORT ANNUEL

BY

## PRÉFET DE LA PRISON DE RÉFOME,

DU BAS-CANADA, POUR 1860.

## REMARQUES PRELIMINAIRES.

Ayant été chargé de la prison de réforme du Bas-Canada pendant la majeure partie de l'année dernière, je crois de mon devoir de faire le rapport annuel sur son administration, et d'exprimer mes idées sur la manière dont elle a été et dont elle devrait être administrée. C'est ce que je fais au meilleur de ma capacité et ce que je soumetts très respectueusement au bureau des inspecteurs et au public en général, intéressé qu'il est d'une manière si étroite au succès de ces sortes d'institutions, au soutien desquelles il contribue par son argent et qui doivent tendre spécialement à la sûreté de la vie et de la propriété de ses membres.

En examinant avec soin les détails donnés dans l'appendice, j'espère qu'on les trouvera également pleins d'intérêt et de bons résultats, et qu'on restera convaincu du bien que devra produire tôt ou tard cette institution.

L'insurrection ou l'espèce de révolte arrivée le 3 de janvier courant, bien que tombant dans le rapport d'une autre année, trouve néanmoins sa place ici, par suite de sa date récente et du bruit qu'elle a fait dans le public.

Durant les quelques mois précédents, et surtout dans ces derniers temps, la conduite des détenus a été de nature à rassurer complètement leurs gardiens; il est évident aujourd'hui qu'une telle conduite faisait partie de leur plan d'évasion. C'est une de ces circonstances qui pourront se répéter encore, en dépit de toutes les précautions ordinaires, mais qui seront autant de faits pleins d'utilité et d'enseignements.

Cette mutinerie devait et aurait dû être réprimée dès ses premiers instants au moyen de ce que tout homme courageux trouve alors à sa portée: bancs, planches, bûches de bois, etc., infligeant avec ces armes d'une nouvelle espèce une punition immédiate et sommaire de quelque nature qu'elle puisse être, afin de rétablir l'ordre.

Après avoir examiné la conduite des officiers de l'institution, je dois dire en justice qu'ils ont en cette occasion mal interprété leurs instructions, qui étaient de traiter les prisonniers avec bonté et avec des égards; ils s'abstinrent de recourir aux mesures rigoureuses que la circonstance exigeait, mais dont, j'en ai la certitude, ils ne manqueront pas de se servir dans le cas où une semblable affaire se répéterait.

Par un hasard malheureux, le préfet, M. Prieur, était alors absent pour affaires importantes. J'ai la conviction que M. Prieur possède toute l'énergie et la prudence que ce poste important exige, et qu'il aurait arrêté la révolte et par là empêché le scandale qui en a été la suite; enfin, qu'il aurait persuadé les mutins de la folie et des dangers de leurs tentatives, et des conséquences graves qui retomberaient sur eux.

## AU BUREAU DES INSPECTEURS DE PRISONS, ASILES, ETC., ETC.

MESSIEURS,—Je prends la liberté de faire rapport qu'en vertu de la commission que je reçus en date du 21 mai dernier, pour agir comme préfet de la prison de réforme à l'Île-aux-Noix, je ne pus entrer en fonctions que le 4 juin ; j'étais alors absent et accompagnais mes autres collègues du bureau dans une tournée d'inspection à Toronto et à Kingston.

Je trouvai la prison en aussi bon état que possible, vu les difficultés par suite desquelles je me trouvais chargé de son administration provisoire ; je me mis de suite à l'œuvre pour réorganiser les choses.

Le commis et garde-magasin, M. Huntley B. Mackay, qui avait agi comme préfet-adjoint depuis l'établissement de la prison, a rendu les services les plus utiles et s'est montré à la hauteur des nombreux et graves devoirs qui lui incombent. Je dois dire de même que Robert Hicks Mayne, l'économe, est un officier plein de zèle et de capacité. Sous leur direction, dans le cercle de leurs attributions, le gouvernement domestique de la prison a fonctionné d'une manière très-satisfaisante.

L'édifice était défectueux sous le rapport de la sécurité et de la réforme ; les fenêtres sont grillées avec du fer rond, sans soudures ni en haut ni en bas, et qui n'est retenu que par deux barres transversales éloignées l'une de l'autre de trois pieds ; les barres verticales ont six pouces de distance entre elles, de sorte qu'en introduisant un morceau de bois en guise de levier, ces barres céderaient facilement ; aussi, est-ce de cette manière que déjà plusieurs des détenus ont opéré leur évasion.

On fait coucher, la nuit, six enfants dans un appartement formé d'une frêle charpente de bois, grillée en fil de fer—véritable cage-à-poules sous le rapport de la solidité et de l'aspect. Telles sont les dispositions de l'édifice qu'elles sont plutôt de nature à exciter et à encourager les évasions par leur insignifiance et leur peu de solidité, qu'à les réprimer.

Ces enfants, confinés par six dans les dortoirs de l'espèce que nous venons de décrire, sont en parfaite liberté durant la nuit ; ils peuvent converser avec ceux de leur compagnons qui se trouvent vis-à-vis et même aller les rejoindre, s'ils le voulaient ; car au moindre effort le fil ploie et livre passage à ceux qui veulent sortir.

La réunion de cette classe d'individus ne peut que donner naissance aux résultats les plus déplorable et les plus honteux.

On pense bien que dans de telles circonstances on ne peut guère s'attendre qu'à des évasions et à une conduite réfractaire et immorale de la part de ces jeunes gens. Outre ces défauts, le choix des sujets qu'on envoie du pénitencier provincial semble des moins judicieux. La plupart sont au-dessus de 16 ans, forts, vigoureux et pleins de fougue ; s'ils sont jeunes par le nombre des années, plusieurs sont déjà adultes par le crime. L'éloignement de tels sujets du pénitencier provincial, où les dispositions pour ce qui regarde le maintien de la discipline, la sûreté et les rapports des prisonniers entr'eux sont si parfaites, et leur dépôt dans un endroit où toutes ces mesures sont nulles, ont eu pour effet de rendre ces malheureux, déjà endurcis, plus déterminés et plus méchants.

Je me suis servi de tous les moyens possibles, dans le moment, pour remédier aux défauts qui existaient partout. Afin d'empêcher les détenus de s'évader, je faisais enlever leurs hardes après qu'ils étaient au lit, et doubler les gardes de nuit ; c'est ainsi que j'établis avec quelque succès le mode le plus sévère de surveillance ; néanmoins, deux jeunes gens, parmi ceux qui en firent la tentative, parvinrent à effectuer leur évasion. Quelque temps après, deux d'entre les cinq femmes qui étaient détenues dans la prison, parvinrent, avec une ruse consommée, à tromper aussi la vigilance de la gardienne, et l'on n'en a plu entendu parler depuis.

L'une des causes principales de désordre qui ont mis en doute à ce point l'utilité de l'institution, est la détention des femmes dans un endroit aussi peu sûr et offrant autant de difficultés à les tenir séparées des prisonniers de l'autre sexe. Il est presque impossible de les empêcher de se voir et de se parler, et on a raison de craindre qu'il n'y ait eu des rapports plus intimes entre quelques-uns d'entr'eux.

Il n'est peut-être pas inutile de dire que tout ce qu'il a été possible de faire pour améliorer un tel état de choses a été mis en œuvre ; cependant, le succès a été loin d'être satisfaisant. C'est une chose admise par tous, même par ceux qui ont le moins de connaissances en ces matières, que dans de telles circonstances, les résultats les plus désastreux sont le fruit de la proximité des détenus des deux sexes. Ils ont constamment l'esprit mal

à l'aise ; leurs appétits sont sans cesse aiguillonnés : et rien n'est plus contraire à ce calme et à cette tranquillité d'âme si indispensables à la résignation et au repos, sans lesquels on ne peut produire de réforme chez ces personnes endurcies dans le libertinage et dans le vice. C'est en présence de ce fait que je crois de mon devoir de suggérer que ce qui reste de femmes prisonnières dans l'établissement soit transporté au pénitencier provincial, dont le département des femmes est administré avec tant de succès et d'habileté par la matrone, Mme Walker.

Je crois aussi de mon devoir de recommander que deux des jeunes gens envoyés ici en vertu de la sentence de la cour de Montréal, soient transférés au pénitencier provincial comme "incorrigibles."

Toute défectueuse que soit en ce moment cette institution sous tous les rapports, je crois cependant pouvoir dire que la discipline a été rétablie et observée avec moins de difficulté qu'on aurait pu raisonnablement l'espérer. Le fouet, ou plutôt la baguette ou verge n'a été employée qu'une fois depuis que l'institution se trouve entre mes mains : cependant, quelque antipathie que j'aie à l'endroit de ce mode de punition, j'y ai eu recours une fois, ainsi que je l'ai dit, et je ne crois pas que la législature ni les règlements de l'institution doivent le prohiber. La connaissance seule que les gardiens peuvent se servir du fouet, a sur les détenus un effet salutaire et coercitif. Lorsque les officiers seront obligés de sévir par ce moyen, que ce soit toujours de manière à faire une impression durable ; et bien que la chose paraisse assez curieuse, la douleur ou le mal cuisant produit par cette verge de bouleau paraît être d'un caractère tout spécial, ainsi que le prouve l'extrait suivant d'un rapport de la prison de Middlesex, en Angleterre :—" Nous avons rem-  
" placé le fouet par une verge de bouleau, et c'est un fait assez singulier, quoique certain,  
" que les enfants qui se rient du cachot et d'être fouettés avec un fouet à plusieurs branches,  
" se jettent à genoux tout en pleurs et demande de ne pas être fouettés avec la verge de  
" bouleau. Elle cause plus de frayeur que toute autre chose." La cellule sombre, la privation du lit, la chaîne à porter, sont les principaux moyens dont on se sert ordinairement pour réprimer les graves infractions ; pour les légères, il suffit de les mettre au pain et à l'eau pour quelques repas. La remarque suivante de Sidney Smith ne me paraît pas dépourvue de vérité :—" Rien n'est gourmand comme un voleur ; c'est pourquoi il ressentira plus les  
" entraves que vous mettrez à son estomac que les coups que vous pourriez lui administrer."

C'est aussi l'opinion exprimée par tous les officiers chargés des prisons en Angleterre ; à Pentonville, l'on a pour dire : " Il y a bien peu de prisonniers qui résistent aux maigres pitances."—" Amoindrissez la portion de nourriture du prisonnier et vous le blessez bien  
" plus que tous les coups de fouet que vous pourriez lui infliger."—*Great World of London*, p. 132.

C'est un fait bien établi que lorsqu'il y a des punitions fréquentes dans une prison, la cause principale doit en être attribuée à l'incapacité ou à la maladresse des officiers, en particulier des subalternes, qui maltraitent les prisonniers et soulèvent leurs méchantes passions, en participant avec eux à enfreindre les règles, ou bien encore tirent profit d'amis qu'ils emploient comme commissionnaires ou messagers. Les remarques suivantes de M. Kirkpatrick, agent et préfet de la prison d'Auburn, dans son rapport de 1859, sont si sages et si pratiques que nous les transcrivons ici comme y trouvant leur place naturelle.

" La discipline dépend plutôt de l'espèce de gens qui remplissent les fonctions de  
" geôliers et de gardiens que de leur nombre. Vingt bons geôliers dont les fonctions seront  
" judicieusement réparties maintiendront mieux l'ordre et donneront plus de satisfaction  
" aux entrepreneurs que vingt-quatre, nommés comme ils le sont aujourd'hui, sans autres  
" moyens de savoir s'ils sont capables que la recommandation d'amis, et sans aucune  
" preuve de leur aptitude à remplir les devoirs qu'on attendait d'eux lorsqu'ils ont été  
" nommés par les inspecteurs, et cela sans compter qu'il y aura moins de punition à infliger."

J'ai fait mes visites toutes les semaines, et en différents temps, j'ai passé plusieurs jours à l'institution. Je ne puis cacher que je n'ai pas eu peu de trouble à remettre les choses sur un bon pied et à les organiser de manière à pouvoir obtenir une action uniforme et de bons résultats. Cependant je dois dire qu'on ne pourra mettre en pratique un système suivi de discipline, ni espérer d'améliorer d'une manière permanente les dispositions et le caractère des détenus tant que les arrangements actuels existeront. Au contraire, on devra s'attendre à beaucoup si on met à exécution les modifications que j'ai cru de mon devoir de proposer. Ces changements ne seraient que temporaires, car il en faudrait

sous tous les rapports ; or les changements de cette dernière classe, de quelque nature qu'ils soient, ne pourront être effectués avant deux ans —laps de temps bien trop étendu pour laisser les choses dans leur *statu quo*.

Les modifications proposées ne coûteraient guère plus de deux cent piastres, et la plupart des matériaux qu'on y emploierait pourraient encore servir dans la suite. Cette dépense serait elle-même une économie, puisqu'on pourrait réduire le nombre des gardiens et qu'on éviterait d'encourir certaines autres dépenses contingentes.

C'est ici le lieu d'exprimer mon opinion sur le choix de l'Isle-aux-Noix comme site pour une prison de réforme. Sa position comme île la rend moins accessible aux oisifs et étrangers qu'aucun autre endroit ; se trouvant isolée des populations environnantes, du bruit et de l'agitation d'un village ou d'un voisinage populeux, l'esprit des détenus n'y est pas exposé à l'excitation ou à l'inquiétude ;—il n'y a rien, par conséquent, pour détourner leur attention de leurs occupations journalières, et interrompre l'enseignement moral et religieux qui leur est donné. L'Isle comprend cent vingt acres de bonne terre, dont la plus grande partie convient très bien à l'agriculture et au pâturage ; ce qui reste peut, au moyen de faibles travaux, être converti en prairies. En un mot, on peut tirer parti de l'Isle tout entière et lui faire produire presque toutes les provisions nécessaires à un plus grand nombre de prisonniers.

Sur la rive sud, du côté de l'Isle, se trouve un lot d'excellente terre qui appartenait ci-devant au département de l'artillerie ; ce lot est couvert de bon bois et serait d'un grand prix à l'institution si on le lui adjoignait. Par ce moyen, l'Isle et cette dernière terre pourraient former une " ferme modèle " très considérable et donnant de bons revenus. Il n'y a pas de travaux qui contribuent plus, ou du moins autant, à améliorer le physique et le moral de la jeunesse que l'agriculture. Isolé du tumulte et du vacarme d'un monde rempli de querelles, l'esprit se repose, le caractère s'adoucit, le contentement et même la joie ne tardent pas à se manifester. L'occupation varie souvent, s'apprend néanmoins en peu de temps et devient bientôt agréable ; on entend alors ces gens jusqu'ici vagabonds, paresseux, mécontents, sombres, aller en chantant à des travaux qui leur donnent la vigueur et la santé. La connaissance de soi-même donne de la confiance en ses propres facultés, et à la fin, ce prisonnier qui se croyait incapable de vivre autrement que par le crime et qui peut maintenant espérer de le faire au moyen d'une industrie honnête, ne craint pas de retourner au milieu de la société.

Les vieilles casernes ne sont nullement détériorées, et on pourrait à bien peu de frais les rendre bientôt capables de loger au moins cent détenus et leur donner à chacun une cellule ; on pourrait y loger un nombre plus considérable en faisant faire quelques travaux additionnels.

Les quartiers des officiers sont suffisants tant qu'il faut pour le préfet, le préfet-adjoint et le commis ; on pourrait utiliser les trois grands magasins, et réserver les mansardes de deux à des fins religieuses, tandis que leurs soubassements serviraient de magasins, le troisième ou plutôt le premier serait mis au service de l'économie et d'une couple de gardiens, et on convertirait l'étage supérieur en infirmerie : toutes ces constructions, encore excellentes et qui ont dû coûter beaucoup d'argent, sont environnées par un fossé ; elles sont en bon état et recouvertes en ferblanc.

En dehors des ramparts et à une faible distance se trouvent plusieurs maisons et autres bâtisses, dont quelques-unes peuvent être réparées et pourraient servir de résidence aux aumôniers, au médecin et aux employés subalternes : on aurait par ce moyen tout le personnel de l'institution sur les lieux, et on y formerait un cercle très-respectable. On pourrait rendre aussi leur position assez attrayante pour les attacher à la localité et créer en même temps un petit groupe de personnes qui seraient heureuses et respectables, pratiquant chacune ces qualités sociales, ces vertus qui les ont appelées au poste qu'elles occupent aujourd'hui.

Tout en respectant l'opinion des autres, je crois cependant avoir le droit d'exprimer des vues que je n'ai pas adoptées à la légère ; car je n'hésite pas à dire que tout d'abord j'étais fortement préjugé contre le choix de l'Isle-aux-Noix comme prison de réforme ou institution pénale. Plus tard, j'eus occasion d'étudier à diverses reprises la convenance de ce choix, et ne tardai pas à me convaincre de la salubrité de ce lieu : on n'y voit ni marais, ni fondrières, et l'endroit que l'eau recouvre quelquefois possède un fond solide, et celle-ci n'y laisse aucun dépôt qui puisse causer des émanations putrides. En résumé,

on ne peut donc élever aucune objection contre sa position sous le rapport de la salubrité.

Tout le monde admettra qu'une île possède de meilleures garanties de sécurité qu'aucun autre endroit. Partout ailleurs, il faudrait une vingtaine de gardiens armés pour veiller à la garde d'une telle institution ; personne ne pourrait songer à environner cent ou deux cents acres d'une clôture ou d'un mur suffisant à empêcher les communications ou les évasions, et malgré cette précaution, dans le cas même où elle pourrait être prise, encore serait-il nécessaire d'une légion d'hommes pour veiller.

Une autre considération qui n'est pas d'une mince importance, c'est les frais considérables qu'entraînerait l'établissement d'une nouvelle prison de réforme ; et puis, si l'on se décidait à ce dernier parti, il faudrait certainement trois ou quatre ans avant qu'on pût procéder au déménagement.

C'est pourquoi, s'il n'y a contre le choix de ce local aucune objection de fondée je ne vois pas la raison qui empêcherait de travailler à l'améliorer. Pourquoi laisserait-on aller en ruines des édifices aussi bons, aussi vastes et aussi coûteux, lorsqu'on peut les faire servir à des fins si raisonnables ? Et d'ailleurs, leur conversion en prison de réforme n'empêcherait nullement qu'ils fussent encore utiles dans le cas d'une invasion étrangère, ce qui, j'espère, n'arrivera jamais.

Il ne faudrait que quelque milliers de piastres pour les rendre propres à recevoir les détenus qui exigent du soin, une punition ou correction spéciale, tandis qu'il en faudrait des centaines de milliers, sans compter la perte d'un temps précieux, pour se procurer des édifices convenables dans aucune autre localité.

A l'appui de l'opinion que j'hasarde sur la supériorité des sites isolés pour y bâtir des prisons de réforme, c'est qu'il est de fait que partout où l'on a pu en trouver on n'a pas hésité à en faire le choix. C'est ce qui se voit aux Etats-Unis et ailleurs. En Irlande on trouve un vaste établissement de ce genre dans l'Isle de Spike et le savant M. H. Hutchins, inspecteur des prisons de ce dernier pays, fait les remarques suivantes, à la page 8 de son rapport de 1860 :—“ C'est peut-être une question digne de fixer l'attention que de voir s'il ne saurait pas possible de se procurer quelqu'île en vue des côtes, ou sur quelque fleuve près de la mer, où on pourrait employer les détenus aux travaux agricoles, faire les récoltes, etc., etc.” Puis, le même écrivain continue en disant :—“ Le système actuel d'incarcération pratiqué à Smithfield et en d'autres endroits, d'après le principe d'association, et au milieu de populations denses, est fautif à tous égards, sous le rapport de la santé et de la moralité des prisonniers.” A la page 10, nous trouvons les observations judicieuses qui suivent :—“ La nécessité absolue d'empêcher l'introduction des étrangers dans l'Isle exige l'emploi d'une certaine autorité, qui ne peut s'exercer sans une disposition législative, et à moins de tenir sur pied de fortes patrouilles, il sera impossible, les choses étant ce qu'elles sont, d'empêcher les prisonniers de communiquer avec le dehors.”

L'Isle-aux-Noix ayant été un poste militaire et pouvant encore l'être, on ne peut demander s'il n'entre pas dans les attributions de l'officier chargé de la prison d'y empêcher d'une manière absolue l'introduction d'aucune personne qui lui paraîtrait exciter ses soupçons ou déranger la discipline ? On a toutes les raisons de croire que plusieurs évasions se sont effectuées au moyen de secours venant du dehors.

A l'appui de ce que je viens de dire, je transcris ici les remarques du Dr. Bonnet, D. M. P., dans son excellent petit travail, intitulé : “ *Hygiène des Prisons,*” page 133 :—“ Les travaux habituels ayant lieu dans les champs, il serait à peu près impossible, quelque rigoureuse que fût la surveillance, qu'il n'y eût pas de nombreuses évasions. D'un autre côté, les prisonniers auraient des rapports trop fréquents avec les personnes venant de la Mère-Patric [ou du dehors] et seraient en réalité moins punis que les condamnés à la détention ou à la réclusion.”

#### ECONOMIE DE LA PRISON

Nous lisons dans l'inimitable Sidney Smith que, “ depuis que le philanthrope Howard a attaqué nos prisons, l'emprisonnement n'est pas devenu seulement bienfaisant pour la santé, mais encore une chose élégante ; et une prison de comté est exactement l'endroit où tout pauvre devrait avoir envie de se retirer pour satisfaire son goût de la magnificence et du confort.—On ne niera pas que ce passage soit un peu chargé et qu'il ait jamais

été dans l'intention du bon et vraiment grand Howard d'avoir voulu offrir un appât au crime, lorsqu'il révélait au monde les horreurs des prisons de son temps. Lui-même en fut la victime lorsqu'il fut emprisonné, et il put les voir exercer partout, non pas seulement en Angleterre, mais sur tout le continent Européen, en accomplissant la destinée qu'il reçut de la Providence, de s'enquérir de ces cachots de souffrances, et des cruautés qu'y enduraient les infortunés condamnés à passer des mois, des années et plusieurs toute leur vie dans ces antres remplis d'immondices et d'émanations fétides, froides et venimeuses. Combien de ces victimes n'étaient-elles pas incarcérées sans cependant s'être rendues coupables d'aucun crime,—pour avoir excité la colère ou la jalousie des grands,—pour débarrasser quelqu'un d'un rival dangereux,—pour assouvir la cupidité d'un ambitieux ou pour lui faire place !

Quoiqu'il en soit, le but de Howard a été d'améliorer ces lieux horribles de torture pour l'âme et le corps, mais non de les rendre confortables, ni d'en faire un séjour de plaisir pour les criminels, comme voudrait le faire croire le susdit personnage.

Comme preuve, nous allons exposer les idées qu'il a émises dans l'acte qu'il dressa de concert avec l'éminent jurisculte, Sir W. Blackstone et d'autres personnes, et qui devint loi en 1776 ; voici le préambule :—“ Si on condamnait plusieurs des délinquants convaincus “ de crimes punis jusqu'ici de la déportation, à l'emprisonnement *cellulaire*, accompagné “ d'occupations réglées et d'instructions religieuses, ce serait le moyen, avec l'aide de la “ Providence, non seulement de détourner les autres de la perpétration de crimes sembla- “ bles, mais aussi de *réformer* les individus et de leur inculquer des habitudes de travail.” Les principaux moyens proposés par la mesure étaient : “ la sobriété, la propreté, l'occupa- “ tion régulière, *l'emprisonnement cellulaire durant les intervalles des travaux*, l'instruction “ religieuse, afin de conserver et d'améliorer la santé des malheureux détenus, de leur faire “ prendre des habitudes de travail, de les séparer des *mauvaises compagnies*, de les *habituer “ à réfléchir* en leur enseignant les principes et la pratique de leurs devoirs religieux et “ *moraux*.”

Dans ces extraits se trouvent consignés les vrais principes qui doivent guider l'administration des prisons, non seulement pour punir les criminels, mais encore pour les détourner eux et les autres de la même voie ; et pendant qu'ainsi on s'efforce d'améliorer leur moral et leur physique, on ne cesse cependant de leur faire sentir et comprendre qu'ils ont grièvement péché contre leur Dieu et leurs semblables.

Malgré le portrait plein de vie et vérité que le célèbre Howard fit des prisons de son temps, malgré la réprobation publique qui se manifesta à la suite de telles révélations, cependant, les réformes furent lentes et imparfaites ; jusqu'en 1830, il n'y eut presque rien de fait. L'attention publique se réveilla tout-à-fait lorsque les Américains prétendirent avoir *découvert* les vrais principes de l'architecture des institutions pénales et le seul système véritable de leur administration et de leur discipline. Chose qui paraîtra étrange, mais qui n'en est pas moins vrai, c'est que les mêmes vues se trouvent exprimées dans l'acte de la 19e Geo. III, chap. 74, dont nous avons déjà parlé ; mais aussi on doit admettre que cette loi ne reçut une exécution entière, ou ne fut entièrement mise à effet que six ans après, au moment où le pénitencier de Gloucester fut construit, à l'instigation judicieuse de Sir George Paul. Voici ce que M. Wm. Crawford, commissaire envoyé en 1833 aux États-Unis pour y visiter les institutions tant vantées de ce genre, dit de Sir George :—“ Ce n'est “ pas trop dire que de désigner Sir George Paul comme le premier réformateur pratique “ de la discipline des prisons, et que c'est par des travaux infatigables durant une carrière “ longue et honorable qu'il contribua grandement à atteindre le but réel de la justice cri- “ minelle.” Ce ne fut qu'en 1787 qu'on tenta de s'occuper dans la Pennsylvanie du change- ment de traitement et de discipline des prisonniers, c'est-à-dire onze ans après le passa- ge de l'acte dont nous avons parlé ci-dessus, et plusieurs années après l'établissement du pénitencier de Gloucester, en Angleterre. Si je mentionne ces choses, ce n'est nullement dans l'intention de déprécier les efforts de nos entreprenants voisins, mais de retracer des faits historiques pleins d'intérêt, et parce que je vois que c'est sur eux que doivent être basés les seuls plans raisonnables pour prévenir et punir le crime, et qu'ils ne sont pas seulement des idées bonnes tout au plus pour un jour.

Cette relation de faits historiques me paraît d'autant plus à propos que MM. DeBeau- mont et DeTocqueville, qui furent envoyés en Amérique à peu près 2 ans avant M. Craw- ford, en mission semblable, donnent clairement à entendre, dans la seconde édition de leur

remarquable ouvrage, qu'ils furent les pionniers Européens dans ce voyage d'exploration. Ils disent en effet :—Cette enquête eut, dès l'abord un résultat assez remarquable : des "peuples moins frappés de l'exemple que leur donnait la France, trouvèrent que c'était une œuvre utile que d'explorer une institution sociale sur le sol qui l'avait vue naître, et des commissaires envoyés par eux allèrent recommencer aux Etats-Unis les travaux et les recherches que nous venions exécuter." Ils ajoutent : "En Angleterre, cette mission a été confiée à un homme d'un véritable mérite, M. William Crawford, qui a consigné ses investigations dans un rapport remarquable, où le moraliste et l'homme d'état peuvent puiser d'excellentes idées et une infinité de documents précieux." Ces savants messieurs font de grandes louanges du rapport de M. Crawford, qui, selon eux, "serait excellent à consulter en France."

Ces explications n'ont nullement pour but de rabaisser le mérite de nos voisins, qui ont droit à la reconnaissance du monde pour la manière entreprenante avec laquelle ils se sont emparés du sujet, et pour l'appel qu'ils adressèrent aux nations de les suivre dans cette voie sacrée ; eux-mêmes répondirent à ce mouvement qui a déjà produit les résultats les plus bienfaisants et les plus consolants.

Il est donc prouvé que les principes reconnus aujourd'hui de tous, comme les seuls vrais, remontent à plus d'un quart de siècle, et bien qu'ils n'aient été mis en pratique que d'une manière partielle, ils ont cependant résisté à l'épreuve qu'on leur a fait subir et ont paru des axiomes également applicables à toute société et à tout pays.

#### PUBLICITÉ.

Les enfants, les parents, le public tout entier aurait droit de se réjouir si on mettait à exécution les changements indiqués dans le rapport préliminaire des inspecteurs. C'est ainsi que tout en détournant du crime, nos prisons corrigeraient, réformeraient et rendraient bons ceux qui jusque là étaient méchants et vicieux. Je ferai remarquer en passant, que la *publicité* est l'antidote le plus sûr contre les abus, et qu'elle est un des meilleurs moyens d'obtenir et propager les renseignements. Le public ne peut être taxé de trop de curiosité en recherchant la manière dont fonctionnent toutes les institutions qui le regardent. Tout individu est profondément intéressé au bien-être de tous ses semblables, et doit par conséquent s'inquiéter de l'administration des établissements au soutien desquels il contribue, et dont la sage direction lui porte avantage sous plusieurs rapports ainsi qu'à son pays. C'est pour cette raison que les rapports annuels devraient être recherchés avec avidité, discutés et critiqués. On dépense tous les ans une somme considérable pour leur publication, et on ne les répand pas comme ils devraient l'être ; aussi le nombre est petit de ceux qui sont au fait de leur contenu, de leurs mérites ou de leurs défauts. Quelquefois un journal en fera une courte analyse, puis ce sera tout ; et ainsi l'ignorance restera là où ces sortes de connaissances sont si nécessaires et peuvent être acquises si facilement et où elles peuvent faire tant de bien.

Il faut bien se garder de croire que ce soit d'abord dans la prison que l'on doit faire semence de vertus : non, c'est au foyer domestique ; c'est là le seul endroit, la seule terre naturelle et propre. C'est là que l'on contracte les impressions les plus durables et les plus profondes ; c'est là que se puise l'éducation qui décide du sort de toute notre vie, qui nous fait heureux ou malheureux pour le reste de nos jours. Chateaubriand se demande quelque part :— "D'où vient que de tous les souvenirs de notre existence, ce sont ceux qui se rattachent à notre enfance que nous chérissons le plus ?"

La réponse est aisée : c'est que l'esprit de l'enfant est comme une cire molle qui se laisse façonner sans résistance au bien ou au mal. Aussi, J. J. Rousseau observe-t-il qu' "Un jeune homme élevé dans une heureuse simplicité est porté, par les premiers mouvements de la nature, vers les passions tendres et affectueuses ; au contraire, les jeunes gens corrompus de bonne heure sont inhumains et cruels ; leur imagination pleine d'un seul objet se refuse à tout le reste."

Ces faits sont d'une telle évidence qu'ils ne sont révoqués en doute par personne ; aussi est-il déplorable de voir les pères et les mères si peu soucieux des obligations sacrées que leur a imposées la divine Providence.

Aux jours de malheur, et plus encore dans les moments de bonheur, nous sommes enclins à voir les choses au point de vue du moment, oubliant qu'après l'adversité viendront les heures de joie, ou qu'après celles-ci peut venir le malheur.



## DISCIPLINE

On suppose d'ordinaire que les délinquants, les jeunes surtout, ne sont pas incorrigibles; nous avons le bonheur de corroborer cette opinion en disant que durant les derniers six mois, on a été qu'une seule fois obligé de recourir au châtement corporel, c'est-à-dire à quelques coups de verges de bouleau. Endurcis que sont la plupart des malheureux, les bons procédés, les traitements paternels émeuvent leurs bons sentiments et réveillent leurs bonnes inclinations, mais toujours sans se départir de cette conduite stricte et régulière sans laquelle on ne peut diriger avec profit ce genre d'institutions. La grossièreté et la brutalité excitent leurs mauvaises passions, tandis que la douceur et la fermeté adoucissent les plus endurcis et attirent leur gratitude et leur soumission.

M. Fred. Hill observe: "Partout où l'on châtie beaucoup, on peut conclure sans se tromper ou que l'institution est mal administrée, ou que la discipline est défectueuse, ou que les officiers sont négligents ou incapables, ou trompeurs."—*Crime* page 281.

## DÉPENSES FAITES POUR LES CRIMINELS.

S'il est vrai de dire que la dépense annuelle encourue pour tenir les prisonniers sous les verroux est très considérable, s'élevant en moyenne à près de cent piastres par tête, il n'est pas moins vrai d'observer que cette somme est encore bien au-dessous de celle occasionnée par leurs déprédations et leur brigandage quand ils sont en liberté. En effet, c'est un fait constant que le dommage causé par chaque détenu à la société dépasse en moyenne quatre cents piastres par année, sans compter les blessures faites aux personnes ou les incendies ou tentatives d'incendie contre les propriétés. Ceci n'est pas un conte fait à plaisir; le Rév. M. McClap, aumônier d'une prison anglaise, ainsi que d'autres personnes bien informées, ont constaté sur des données certaines, qu'une famille de voleurs se composant de huit membres et qui s'était livrée à l'exercice de son triste métier à différentes époques d'un laps de plusieurs années, avait rançonné le pays pour une somme de £26,000. "On s'étonnera peu de ce fait, dit Mayhew, lorsqu'on saura qu'un individu ne commet pas moins d'un milliers de vols avant qu'une arrestation soit faite."

Quelque considérables que soient donc les frais d'entretien d'une telle institution, ils sont encore moindres que les dommages que les détenus causent à la société lorsqu'ils sont en liberté. Il y a aussi cet avantage immense, surtout dans les prisons de réforme, que sur le nombre de ceux qui sont relâchés il y en a qui s'en vont avec de meilleures habitudes et résolus à faire le bien.

Ceux qui ne réfléchissent pas voudraient que le pays fit un profit au moyen des travaux que l'on ferait faire aux criminels, sans s'occuper de leur spirituel et de leur moral: voilà certes des idées mesquines et tout-à fait déraisonnables.

Quelques personnes trouveront peut-être que l'auteur a été trop diffus et est entré dans des digressions trop éloignées de son sujet dans la rédaction de son rapport; il ne sollicite nullement leur indulgence, car il est convaincu, d'après sa longue expérience, ses études et ses lectures, que l'on ne peut exposer au public trop souvent ni trop énergiquement les causes qui font les criminels et conduisent au crime. En tout cas, c'est lui seul, comme préfet, qui doit porter le blâme de la chose.

Annexés ci-après se trouvent les règlements qu'il paraît désirable de mettre en force dans les prisons de réforme, les tableaux des occupations de chaque jour, ainsi qu'un autre qui indique la conduite des détenus au moyen de bonnes notes.

Les rapports des divers officiers, ainsi que la cédule de ce qu'a produit la ferme cette année, ne pourront manquer d'intéresser, au point de vue financier comme au point de vue de la possibilité de ce qui peut être réalisé au moyen d'un bon système de culture, et de l'établissement qui peut y être fait d'une ferme-modèle.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,)

WOLFRED NELSON.

Secrétaire par intérim.

10 janvier 1861.

## APPENDICE.

## REGIME ALIMENTAIRE.

*Déjeuner* :— $\frac{3}{4}$  de pinte de café d'orge ou de pois, édulcoré d'un demi once de mélasse ; 8 onces de pain.

*Dîner* :—1 pinte de soupe de pois ou de fèves, avec légumes ; 1 livre de pain ;  $\frac{1}{2}$  livre de viande ;  $1\frac{1}{2}$  de pommes de terre.

*Souper* :—1 pinte de gruau fait de 2 onces de farine d'avoine ou de blé-d'inde, édulcoré d'un demi once de mélasse ;  $\frac{1}{2}$  livre de pain.

*Régime de punition* :—1 livre de pain par jour.

Le pain sera fait de farine de blé non blutée, le son le rendant plus léger, plus nourrissant et plus digestif.

On pourra ajouter des légumes au dîner, ainsi que de la salade de diverses sortes, de la choucroute et des betteraves au vinaigre, etc., etc., deux ou trois fois la semaine, surtout en hiver.

La viande, en été, devra être principalement celle de jeunes animaux.

Comme le cacao est très nourrissant, coûte peu et se prépare très facilement, on pourrait en servir tous les deux jours, au déjeuner et au souper, surtout en hiver ; c'est réchauffant et agréable au goût. On pourra le préparer de la manière suivante :  $\frac{1}{2}$  once de baies ou fèves de cacao,  $\frac{1}{2}$  once de mélasse, 2 onces de lait et 9 onces d'eau.

On pourra remplacer les autres breuvages, lorsque la chose semblera à propos, par le lait matin et soir.

Le poisson abonde autour de l'Isle-aux-Noix et on pourrait se le procurer en quantité suffisante pour un ou deux repas par semaine. Comme la pêche en serait agréable, on pourrait y mener avec une surveillance raisonnable, ceux des jeunes détenus qui se conduisent le mieux à titre de récompense.

## VETEMENTS OU UNIFORMES.

Je regarde comme important de faire porter un uniforme aux détenus—uniforme qui n'aurait rien d'humiliant, mais que l'on reconnaîtrait de suite dans le cas d'évasion.

Il se composerait d'une tunique bleue à parements et à collets rouge, d'étoffe de coton en été et de laine en hiver.

Les pantalons seraient aussi d'étoffe bleue et rayés de rouge ; la casquette serait de laine en hiver avec la visière bordée de rouge, et serait surmontée d'un gros bouton ou rosette rouge.

En allant à la chapelle les détenus marcheraient à la file les uns des autres au son du fifre ou du tambour. On pourrait leur procurer de temps à autre ce dernier amusement à titre de récréation. Toutes ces dispositions tendraient à établir parmi eux l'esprit de corps, à récréer ceux-là seuls qui l'auraient mérité par leur bonne conduite et à faire prendre aux détenus un port mâle et convenable.

## TABLEAU DE CONDUITE.

| 1.           | 2.           | 3.      | 4.         | 5.         | 6.       |
|--------------|--------------|---------|------------|------------|----------|
| Excellente ; | Très bonne ; | Bonne ; | Passable ; | Mauvaise ; | Epreuve. |
| V            | V            | V       | V          | M          | E        |
| V            | V            | V       |            |            |          |
| V            | V            |         |            |            |          |
| V            |              |         |            |            |          |

Les marques 1, 2, 3 et 4 seraient des passements rouges qui seraient portés sur le bras gauche au-dessus du coude.

Ses marques de mauvaise conduite 5 et d'épreuve 6 seraient portées sur le dos de la tunique.

La mauvaise conduite fera perdre les marques qui seront alors enlevées de l'habit ; on les restituera dans le cas où l'individu se conduirait mieux.

E. Classe d'épreuve ; un mois de bonne conduite fera passer le délinquant à la classe voisine 4, et ainsi de suite. Une conduite constamment bonne méritera un certificat de bon caractère et fera donner au détenu une certaine somme d'argent ou sa mise en liberté.

CLASSIFICATION

| 1. | 2. | 3. | 4. | M. | E. |
|----|----|----|----|----|----|
|    |    |    |    |    |    |

W. N.

TABLEAU des occupations quotidiennes de la Prison de Réforme, Isle-aux-Noix.

|          |   | JOURS DE LA SEMAINE. |                   |                    |                                 |            | OCCUPATIONS.  |  |
|----------|---|----------------------|-------------------|--------------------|---------------------------------|------------|---|--|
| Retours. |   | Novembre.            | Février,<br>Mars. | Avril,<br>Octobre. | Mai,<br>Juin, Juillet,<br>Août. | Septembre. |   |  |
| x        | * | 6.45                 | 6.30              | 6.15               | 5.30                            | 6.00       | Lever; toilette; prières de chacun; balayage des chambres, vidage des   |  |
| *        | * | 7.15                 | 7.00              | 6.45               | 6.00                            | 6.30       | Appel des officiers et des prisonniers.   |  |
| *        | * | 7.20                 | 7.05              | 6.50               | 6.05                            | 6.35       | Prières à la chapelle: instruction par les aumôniers.   |  |
| *        | * | 8.15                 | 8.00              | 7.50               | 7.00                            | 7.50       | On fait les lits.   |  |
| *        | * | 8.30                 | 8.15              | 8.05               | 7.15                            | 8.05       | Déjeuner.   |  |
| 2        | * | 9.00                 | 8.45              | 8.35               | 7.45                            | 8.35       | Travail.  |  |
| x        | * | 11.30                | 11.30             | 11.30              | 11.30                           | 11.30      | Toilette et préparation pour le dîner et la récréation.   |  |
| 2        | * | 12.00                | 12.00             | 12.00              | 12.00                           | 12.00      | Dîner.  |  |
| 2        | * | 12.40                | 12.40             | 12.40              | 12.40                           | 12.40      | École.  |  |
| x        | * | 2.00                 | 2.00              | 2.00               | 2.00                            | 2.00       | Travail.  |  |
| x        | * | 4.00                 | 4.15              | 4.30               | 4.45                            | 4.30       | Toilette et préparation pour le souper et la récréation.  |  |
| 2        | * | 4.30                 | 4.45              | 5.00               | 5.15                            | 5.00       | Souper et appel de la liste de conduite tenue durant la journée.  |  |
| *        | * | 5.00                 | 5.15              | 5.30               | 5.45                            | 5.30       | Récréation.   |  |
| *        | * | 6.00                 | 6.15              | 6.00               | 6.15                            | 6.00       | Les gardiens de nuit entrant en fonctions, comptent les prisonniers—  |  |
| *        | * | 6.00                 | 6.15              | 7.00               | 7.15                            | 7.00       | École et prières, par les aumôniers dans les dortoirs.  |  |
| 2        | * | 7.15                 | 7.50              | 7.50               | 8.00                            | 8.00       | Récréation ou lecture permise aux prisonniers qui ne sont pas sous puni-<br>tion; ces derniers doivent être enfermés la nuit. |  |
|          |   |                      |                   |                    |                                 |            | Prière de chacun; coucher.  |  |

Récitation des grâces avant et après les repas par les aumôniers.  
Lecture durant les repas par l'un des officiers.

RETOURS:—La cloche principale sonnera cinq minutes avant les heures marquées\*; ainsi qu'à celles marquées x. La petite cloche sonnera aux heures marquées 2.

W. N.

TABLEAU des occupations quotidiennes de la Prison de Réforme, Isle-aux-Noix.

|          |       | DIMANCHE ET JOURS DE FETE.         |                   |                    |                                 | OCCUPATIONS. |   |
|----------|-------|------------------------------------|-------------------|--------------------|---------------------------------|--------------|---|
|          |       | Novembre,<br>Décembre,<br>Janvier. | Février,<br>Mars. | Avril,<br>Octobre. | Mai,<br>Juin, Juillet,<br>Août. | Septembre.   |   |
| Renvois. | x     | 6.45                               | 6.30              | 6.15               | 5.30                            | 6.00         | [baquets de nuit.   |
|          | *     | 7.30                               | 7.15              | 7.00               | 6.30                            | 7.00         | Levier, toilette; prières de chacun; balayage des chambres, et vidage des   |
|          | ..... | 7.35                               | 7.20              | 7.05               | 6.35                            | 7.05         | Appel des officiers et des prisonniers.   |
|          | *     | 8.15                               | 8.00              | 8.00               | 7.50                            | 8.00         | Prières à la chapelle, et instruction religieuse par les aumôniers.   |
|          | *     | 8.30                               | 8.15              | 8.15               | 8.00                            | 8.15         | On fait les lits.   |
|          | *     | 9.30                               | 9.30              | 9.30               | 9.30                            | 9.30         | Déjeuner; lecture religieuse et préparation pour se rendre à la chapelle.   |
|          | ..... | 11.00                              | 11.00             | 11.00              | 11.00                           | 11.00        | Chapelle.   |
|          | *     | 12.00                              | 12.00             | 12.00              | 12.00                           | 12.00        | Retour de la chapelle; on va aux dortoirs.  |
|          | 2     | 12.45                              | 12.45             | 12.45              | 12.45                           | 12.45        | Dîner.  |
|          | *     | 2.00                               | 2.00              | 2.00               | 2.00                            | 2.00         | Dortoirs et lectures religieuses.   |
|          | *     | 3.30                               | 3.30              | 3.30               | 3.30                            | 3.30         | Chapelle.   |
|          | *     | 4.30                               | 4.45              | 5.00               | 5.15                            | 5.00         | Dortoirs.   |
|          | *     | 5.10                               | 5.25              | 5.40               | 6.00                            | 5.40         | Souper et appel de la liste de conduite tenue durant la journée.  |
|          | 2     | 6.00                               | 6.15              | 6.30               | 6.50                            | 6.30         | Dortoirs; écodé du dimanche et prières par les aumôniers.   |
|          | x     | 7.15                               | 7.30              | 7.30               | 8.00                            | 8.00         | Les gardiens de nuit entrent en fonctions, on verrouille ceux qui ont<br>encouru des punitions; lecture permises aux autres.<br>Prières de chacun et coucher. |

Récitation des grâces avant et après les repas par les aumôniers.

Lecture durant les repas par l'un des officiers.

RENVOIS :—La cloche principale sonnera cinq minutes avant les heures marquées \* et x. La petite cloche sonnera aux heures marquées 2.

W. N.

## RAPPORT DU MÉDECIN.

A Wolfred Nelson, écrivain, M.D., Jean C. Taché, écrivain, M.D., Donald Æ. Macdonell, John Langton et E. A. Meredith, écrivains, inspecteurs des prisons.

MESSIEURS,—Conformément à votre demande, j'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur les détenus de cette institution et confiés à mes soins professionnels depuis le 8 mai 1860, jusqu'au 1er janvier 1861.

Le rapport suivant des détenus malades servira à faire connaître l'état sanitaire de la prison durant cette période.

En général la santé des détenus a été bonne, et aucune maladie endémique ou épidémique ne s'est montrée dans cette localité ou les environs.

A l'exception de quatre cas graves de maladies inflammatoires, et deux dérangements momentanés de l'estomac et des intestins, causés, je pense, par l'usage ou l'ingestion du tabac, malheureusement en grand usage dans la prison, il n'y a eu aucun cas d'une nature très sérieuse. Plusieurs cas de maladies plus ou moins légères, incidentes aux jeunes gens, ont eu lieu, exigeant parfois l'indulgence du médecin. Mais quelques-uns auraient pu devenir plus sérieuses si elles n'eussent été prises au début.

Il y eut un cas de petite vérole dans l'institution, communiquée au prisonnier dans la prison de Montréal, immédiatement avant son transfert ici. Il fut aussitôt séparé des autres. La maladie se termina favorablement et aucun autre ne fut attaqué. Si j'avais eu de la bonne vaccine, j'aurais alors vacciné tous ceux qui n'avaient pas eu la petite vérole. J'ai l'intention de le faire à la première occasion favorable.

D'après ce que m'a dit le malade, le jeune garçon duquel il avait pris la maladie était sorti de la prison de Montréal environ quinze jours avant lui, le 30 octobre. La fièvre d'éruption de mon malade se déclara le 18 novembre, ce qui faisait une période d'incubation d'au moins 19 jours.

La nourriture des prisonniers m'a toujours paru d'une excellente qualité et bien cuite sous la surveillance d'un officier expérimenté. Du bœuf et du lard frais et salé, du mouton, des pommes de terre, carottes, choux, navets, du poisson, de la farine d'avoine, du riz, du café, du lait, de la bonne soupe et d'excellent pain forment le régime alimentaire ordinaire.

Tout reçoivent une quantité de nourriture suffisante.

Quant à la conduite générale des détenus, depuis que je suis ici, mes communications fréquentes avec eux m'ont convaincu qu'ils étaient tranquilles et se conduisaient bien entre eux et envers leurs supérieurs; et autant et aussi souvent que je l'ai pu, j'ai cru de mon devoir de leur faire quelques observations utiles sur leur heureuse position dans cette institution, et de les convaincre des avantages qu'il y aurait pour eux, pour le présent et pour l'avenir, à se bien comporter durant leur emprisonnement.

Les plupart de ces jeunes délinquants sont trop ignorants des principes de leur religion, et semblent faire peu de cas des bienfaits qu'ils peuvent retirer de la pratique des devoirs qu'elle impose; et en voyant cette déplorable condition morale de ces jeunes gens, j'ai cherché, autant que ma position me le permettait, de porter remède aux mauvaises dispositions de leurs cœurs, ainsi qu'à leurs maladies physiques. Mais les mauvaises habitudes contractées depuis leur enfance,—je ne le dis pas pour tous, car il y en a quelques bons,—ne peuvent être corrigées d'une manière efficace qu'au moyen de mesures promptes et constantes durant leur détention ici. Pour cette raison, ces jeunes gens devraient être pris d'assaut, si je puis m'exprimer ainsi, en leur donnant des gardiens qui comprennent parfaitement leurs devoirs et qui puissent commander le respect et l'obéissance, et en même temps leur inspirer l'amour du travail, de l'assiduité, et d'une bonne conduite morale.

La crainte d'une punition corporelle semble être le sujet de leur plus grande appréhension. A mon avis, ce serait une erreur de faire disparaître tout à fait le seul moyen, peut-être, de les corriger à cet âge,—le fouet.

La bonne administration systématique, et les bons principes de discipline religieuse et morale, qui ont été introduits durant le peu de temps que notre digne préfet temporaire, le Dr. W. Nelson, a administré l'institution, ont déjà eu de salutaires effets sur la conduite des jeunes délinquants. Et je n'hésite pas à dire que la récente nomination de M. Prieur, à la tête de cette institution, qui est établie sur un système nouveau dans cette province,

et pas très bien compris, paraît-il, par une certaine classe de personnes, est de nature à atteindre le véritable but de l'institution, et de produire les meilleurs effets pour la société en général.

Je me suis tout à l'heure servi à dessein du mot *endémique*. L'Isle-aux-Noix est sur un terrain bas, rempli de sources, et sur lequel il reste encore beaucoup de petits marais. un grand fossé de 50 à 60 pieds de largeur, et de 6 à 10 pieds de profondeur, dans lequel l'eau est stagnante durant l'été, entoure les fortifications à la tête de l'Isle.

Les rives opposées, des deux côtés de l'Isle, sont aussi très basses sur un espace de six à dix acres, quelques fois plus, en haut et en bas de l'Isle; elles sont pleines de sources et généralement humides. Il y a un ruisseau de chaque côté vis-à-vis l'Isle.

En face d'autant de causes d'insalubrité apparente, il n'est pas étonnant qu'il existe quelque différence d'opinion sur le plus ou moins de salubrité de cette place et des environs.

N'ayant aucune expérience personnelle sur ce point de contraversion en cet endroit, je ne puis mieux faire; je pense, que citer l'opinion d'un vieux monsieur né et vivant dans ces environs.

Mon vieil ami dit qu'en 1812, une fièvre intermittente d'une nature endémico-épidémique sévit avec beaucoup d'intensité et sous une forme très pernicieuse dans cette localité et à plusieurs milles de distance, depuis St. Jean jusqu'à Burlington, sur le lac Champlain. Un bon nombre de personnes succombèrent à cette fièvre durant cette année-là. L'eau avait été plus haute que d'habitude au printemps, et très basse au commencement de la maladie, à l'automne. Une grande quantité de matière végétale et animale en décomposition existait alors dans la localité. Sur la terre sèche, on trouvait une grande quantité de petits poissons.

En 1837 ou 1838, la même maladie sévit avec moins d'intensité, dans la même localité et à la même époque de l'année. L'eau avait aussi été très basse après avoir été très haute au printemps. Des matières animales et végétales en décomposition avaient aussi été déposées, mais en moindre quantité. Mon vieil ami eût lui-même la fièvre intermittente cette année-là.

Depuis lors, cette place a toujours été très saine, tellement, dit-il, qu'à l'époque où les soldats anglais étaient stationnés dans l'Isle, les officiers avaient coutume de lui dire que cette station était l'une des plus salubres qu'ils eussent dans la province. La seule incommodité dont ils se plaignaient était la difficulté de traverser la rivière en hiver et dans les jours de gros temps en été et en automne. Quatre hommes étaient constamment employés à couper la glace pour maintenir un passage durant toute la saison. Le grand nombre de sources, paraît-il, est la seule cause de cet état anormal de la glace dans cette partie du Richelieu depuis St. Jean jusqu'au lac Champlain, mais surtout dans le voisinage de cette Isle.

En dernier lieu, messieurs, je prendrai la liberté de mentionner qu'il est presque impossible que le médecin de cette institution de réforme réside ailleurs que sur l'Isle. Sans entrer dans des détails bien connus ici, et trop longs pour ce rapport, je ne mentionnerai que la difficulté, et très souvent l'impossibilité de traverser la rivière, et ce serait exposer sans raison légitime la vie de plus de cent personnes sur cette Isle, et celle du médecin lui-même, comme cela est déjà arrivé par deux fois, s'il résidait sur l'une ou l'autre des rives opposées. Et la presque impossibilité d'obtenir une autre pratique que celle de l'Isle, ne lui offre que peu de succès pour se maintenir.

RAPPORT des maladies traitées dans la prison de réforme de l'Isle-aux-Noix, du 8 mai 1860 au 1er janvier 1861.

|                     |    |                                |    |
|---------------------|----|--------------------------------|----|
| Aboès, (petit)..... | 4  | Engelures .....                | 1  |
| Furoucles .....     | 2  | Mal de tête.....               | 31 |
| Catarrhes .....     | 28 | Indigestion .....              | 2  |
| “ chronique.....    | 3  | Inflammations, extérieure..... | 10 |
| Colique .....       | 21 | Blessures, (légères).....      | 26 |
| Constipation .....  | 14 | Gale .....                     | 3  |
| Contusions .....    | 3  | Nausées .....                  | 3  |

|                            |    |                      |    |
|----------------------------|----|----------------------|----|
| Gastralgie.....            | 8  | Pneumonie .....      | 1  |
| Débilité .....             | 2  | Pleurodynie .....    | 4  |
| Diarrhée .....             | 22 | Mal de gorge .....   | 22 |
| Dysenterie .....           | 5  | Mal d'yeux.....      | 5  |
| Dyspepsie, temporaire..... | 3  | Dents extraites..... | 18 |
| Encéphalite .....          | 1  | Syncope .....        | 2  |
| Entérite .....             | 1  | Vomissement .....    | 6  |
| Mal d'oreilles.....        | 6  | Vers .....           | 10 |
| Epilepsie .....            | 1  | Coupures .....       | 10 |
| Fièvres (légères).....     | 30 | Piqûres .....        | 1  |
| Bras fracturé .....        | 1  |                      |    |

TABLEAU indiquant le nombre de visites faites aux détenus malades, et le nombre de prisonniers malades visités depuis le 8 mai 1860 jusqu'au 1er janvier 1861; avec le nombre des visites faites aux détenus dans les cellules, subissant une punition, le nombre de ces détenus visités, et le nombre de détenus trouvés malades dans les cellules et subissant une punition.

| Nombre de visites. | Nombre de visites faites aux malades. | No. de visites aux détenus dans les cellules subissant punition. | No. de détenus visités dans les cellules et subissant une punition. | No. de détenus trouvés malades dans les cellules, subissant une punition. | Visites de nuit. |
|--------------------|---------------------------------------|--|---|---|------------------|
| 156                | 795                                   | 34   | 63  | 1   | 4                |

A cause de la gravité de la nature des maladies dans quelques cas rares, j'ai moi-même réglé le nombre de mes visites. Mais je dois dire que dans tous les autres cas, elles ont été faites sur l'invitation du préfet ou de son représentant durant son absence.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

Votre humble serviteur,

(Signé,)

JOSEPH PRATT,

Chirurgien.

ISLE-AUX-NOIX,

1er janvier 1861.

#### RAPPORT DE L'AUMONIER CATHOLIQUE ROMAIN.

À Wolfred Nelson, éc. r., M.D., J. C. Taché, éc. r., M.D., D. Æ. Macdonald, J. Langton, et E. A. Meredith, écuyers, Inspecteurs des prisons, asiles, etc., etc.

MESSIEURS,—Nommé tout récemment comme chapelain catholique romain de la prison de réforme du Bas-Canada, je ne puis parler bien au long des matières liées directement à ma charge.

Le nombre des jeunes gens placés sous mes soins s'élève à trente-cinq, et je suis peiné de dire que la plupart de ces infortunés ont été élevés avec la plus grande négligence et se sont créés dès le jeune âge des habitudes les plus pernicieuses. Plusieurs ont contracté ces habitudes dans leurs familles; mais le plus grand nombre les doivent à la fréquentation des mauvaises sociétés et au vagabondage.

Quelques-uns de ces jeunes détenus occupaient de respectables positions avant d'avoir été débauchés, tandis que d'autres subissent la peine de méfaits commis sous l'influence des passions, de ces passions violentes et incontrôlables que les soins assidus et l'éducation domestique ne sauraient faire disparaître ou même modérer.

Bien que mon séjour ici ne date que depuis peu, j'ai eu tout de même l'occasion de me convaincre que la première organisation était très défectueuse, car aujourd'hui même, ses mauvais résultats se font encore sentir, et cela malgré les efforts incessants du Dr. Nelson pour améliorer le sort de tous les détenus, en établissant une règle à la fois sévère et bienveillante, et en réussissant à établir l'harmonie entre tous les employés.



Jusqu'ici, les prisonniers avaient pu communiquer entre eux sans difficultés, surtout la nuit, car ils étaient six ensemble dans le même dortoir, lequel n'était séparé des autres que par un faible grillage de fer maillé, à travers lequel les détenus actifs et hardis se faisaient un jeu de passer. Mais comme partie des améliorations effectuées se trouve un nombre de cellules de nuit, et dans peu beaucoup d'autres seront terminées,—ce qui rendra d'autant plus sûre la garde des détenus pendant la nuit et empêchera cette promiscuité si nuisible aux jeunes gens et à la discipline de cette prison.

Je suis heureux de pouvoir dire que la plus grande harmonie règne parmi les officiers de l'institution, et je ne fais que rendre justice à mon savant collègue, le rév. M. Allan, en affirmant qu'il est on ne peut plus zélé à remplir les grandes obligations dont il est chargé, et toujours prêt à m'accorder son aide pour réformer les jeunes détenus.

Je termine en disant que j'ai l'espérance de voir un état de choses plus satisfaisant que celui qui a prévalu jusqu'ici dans cette nouvelle mais très utile prison.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

avec tout le respect qui vous est dû,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

DANIEL JOHN BROSNAN,  
*Chaplain C. R.*

ISLE-AUX-NOIX,  
4 Février, 1861.

#### RAPPORT DE L'AUMONIER PROTESTANT.

A Wolfred Nelson, écuyer, M.D.; Jean C. Taché, écuyer, M.D.; Donald Æneas Macdonnell, John Langton et Edmund A. Meredith, écuyers, inspecteurs des prisons en vertu de l'acte 22 Vict., chap. 28.

MESSIEURS,—Lorsque je présentai à votre bureau mon rapport pour 1859, je crus qu'il était nécessaire d'attirer votre attention sur l'heure de la célébration du service divin le dimanche et sur l'instruction séculière, désirant faire quelques changements pour le mieux, mais auxquels il fallait votre approbation et sanction.

Ce qui nuisait le plus à l'accomplissement de mes devoirs ayant disparu depuis, il suffit de mentionner que le dimanche deux services sont maintenant célébrés et suivis de sermons et autres instructions religieuses qui occupent les prisonniers pendant trois heures, et à peu près le même temps la semaine par les prières et l'instruction religieuse et séculière. Si elles sont bien appréciées par les prisonniers, ces instructions doivent nécessairement être suivis d'heureux résultats pour eux.

Bien que dans cette institution comme dans toute autre l'atmosphère moral soit plus ou moins vicié, j'ai tout lieu de croire que le caractère de quelques détenus, parmi le nombre restant de même que parmi ceux qui ont été libérés, s'est réellement amendé; mais je suis forcé d'admettre que pour d'autres, aucun changement pour le mieux ne s'est encore opéré. Tout ce que l'on peut faire c'est de répandre dans leur sein les bons enseignements et de prier pour que l'Esprit Saint leur fasse un jour la grâce d'en profiter.

Sauf une ou deux exceptions, les prisonniers ont fait de grands progrès sous le rapport de l'instruction séculière, et c'est là un sujet de réjouissance, car, ce sera une preuve, une fois rentrés dans le sein de la société, que leur incarcération ici leur aura valu de grands bienfaits. Lors de leur internement, peu d'entre eux ne possédaient au-delà des plus simples connaissances élémentaires, et l'on peut dire que la plupart méritaient les plus grandes louanges pour les efforts quelle a fait pour acquérir cette somme d'instruction qu'elle possède aujourd'hui. Les tableaux qui suivent ont pour but, entre autres choses, d'indiquer la somme exacte de connaissances acquises par eux dans les trois branches de l'instruction séculière. Le No. 1 a trait aux détenus actuels et le No. 2 à ceux qui ont été libérés, ou qui, autrement, sont sortis de l'institution durant l'année :





D'après le premier tableau, l'on verra que le nombre des détenus protestants actuels est de douze et que les termes de sentence non expirés varient de 15 jours à 9 mois. Les dix premiers étaient détenus à la fin de 1859 et les deux derniers furent admis le 16 avril et le 17 août, respectivement, de cette année.

Le second tableau démontre que sept prisonniers ont été libérés durant la présente année, un s'est évadé, et un à été transféré au pénitencier provincial. Un des prisonniers libérés, dont sa sentence était pour la vie, à reçu son pardon de son excellence l'administrateur du gouvernement.

|  |    |    |
|--|----|----|
| Le 31 décembre, 1859, les détenus protestants étaient au nombre de.... | 19 |    |
| Admis durant l'année.....  | 2  |    |
|  |    | 21 |
| Libérés durant l'année.....  | 7  |    |
| Evadés .....   | 1  |    |
| Transférés au pénitencier provincial.....                              | 1  |    |
| Actuellement détenus.....  | 12 |    |
|  |    | 21 |

Je termine ce rapport en témoignant de la sollicitude judicieuse que le Dr. Nelson a su apporter pendant qu'il dirigeait cette prison, en facilitant l'accomplissement de mes devoirs religieux envers les prisonniers, et tout en faisant des vœux pour que les réformes commencées dans cette institution se continuent, et pour que cette dernière, (ce dont je ne doute nullement) devienne un véritable bienfait pour le pays.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,  
Votre très humble et obéissant serviteur,

(Signé,) JOHN ALLAN.

ISLE-AUX-NOIX,  
31 décembre 1860.

ESTIMATION probable de l'octroi requis pour le soutien de la prison de réforme du Bas-Canada, pour l'année 1861.

|   | \$ cts.   | \$ cts.    |
|---|-----------|------------|
| <i>Salaires des Officiers.</i>  |           |            |
| 1 Gardien.....  | 1600 00   |            |
| 2 Aumôniers.....  | 1600 00   |            |
| 1 Commis et sous-préfet.....  | 800 00    |            |
| 1 Chirurgien.....   | 400 00    |            |
| 1 Econome.....  | 400 00    |            |
| 5 Inspecteurs.....  | 2000 00   |            |
| 4 Gardes.....   | 1200 00   |            |
| 1 Passour et Messenger.....   | 300 00    |            |
|   |           | 8300 00    |
| <i>Provisions.</i>  |           |            |
| 21,900 Rations.....   | à 10c     | 2190 00    |
| <i>Combustible, etc.</i>  |           |            |
| 300 Cordes bois de chauffage.....   | à \$4 50  | 1350 00    |
| 2 Chaudières, charbon de forgeron.....  |           | 16 00      |
| Savon, huile et chandelles.....   |           | 400 00     |
|   |           | 1766 00    |
| <i>Vêtements.</i>   |           |            |
| 60 Habits d'hiver.....  | à \$14 00 | 840 00     |
| 60 " d'été.....   | à \$ 6 00 | 360 00     |
| 25 " pour prisonniers élargis.....  | à \$16 00 | 560 00     |
|   |           | 1760 00    |
| <i>Batisses de la Prison.</i>   |           |            |
| Maisons pour les officiers, clôtures, etc.....                                    |           | 2000 00    |
| <i>Ferme.</i>   |           |            |
| Instruments aratoires, graines, 1 cheval, charette, voitures, 1 taureau, etc..... |           | 500 00     |
| <i>Dépenses de voyages des prisonniers.</i>                                       |           |            |
| 35 Détenus élargis, allocation de voyage des détenus.....                         | \$4 00    | 140 00     |
| <i>Traverse.</i>  |           |            |
| 1 Bac.....  | 50 00     |            |
| 1 Chaloupe.....   | 30 00     |            |
|   |           | 80 00      |
| <i>Chapelles.</i>   |           |            |
| Vêtements, vin, flambeaux, etc.....   |           | 120 00     |
| <i>Infirmierie.</i>   |           |            |
| Médecines, diète extra, etc.....  |           | 150 00     |
| <i>Bibliothèque.</i>  |           |            |
| Livres d'école, etc.....  |           | 100 00     |
| <i>Diverses.</i>  |           |            |
| Frêt et charroyage.....   | 600 00    |            |
| Papeterie.....  | 60 00     |            |
| Dépenses contingentes.....  | 300 00    |            |
| Frais de port.....  | 40 00     |            |
|   |           | 1000 00    |
| <i>MOINS.</i>   |           |            |
| Provisions en main.....   | 587 71    | 18106 00   |
| Vêtements, drap et cuir en main.....  | 1485 08   | 2072 79    |
|   |           | \$16033 21 |
| Montant total de l'estimation.....  |           |            |

BILAN ANNUEL du gardien de la Prison de Réforme pour le Bas-Canada, pour l'année expirant le 31 décembre 1860.

Dr.

Cr.

| RECETTES.  |          | DÉBOURSÉS.   |            |
|--|----------|--|------------|
|  | \$ cts.  |  | \$ cts.    |
| Balance en main le 1 <sup>er</sup> janvier 1860..... | 727 63   | Payé sur pièces justificatives depuis No. 1 jusqu'à 146, inclusivement, tel qu'il appert des comptes trimestriels transmis à l'auditeur général..... | 12656 11   |
| Octrois du Gouvernement .....                        | 12000 00 | Balance en main, disons :—   |            |
|  |          | Dans la banque du Haut-Canada .....  | 587 29     |
|  |          | En argent.....   | 42 48      |
|  |          |  | 629 77     |
|  |          | <i>Sommaire.</i>   |            |
| Pain.....  | 110 94   | Papeterie.....   | 100 08     |
| Boutique de cordonniers.....                         | 95 77    | Salaires.....  | 5944 50    |
| Boutique de tailleurs.....                           | 21 40    | Provisions.....  | 1202 29    |
| Boutique e forgerons.....                            | 1 64     | Depenses contingentes.....   | 542 43     |
| Atelier de charpentiers.....                         | 58 06    | Infirmerie.....  | 77 11      |
| Travail.....   | 5 02     | Savon, huile et chandelle.....   | 401 30     |
| Petites ventes.....                                  | 295 42   | Vêtements et literie.....  | 1967 52½   |
|  |          | Combustible.....   | 839 55     |
|  |          | Frete.....   | 158 88½    |
|  |          | Bâtisses de la prison.....   | 636 45     |
|  |          | Outils et meubles.....   | 491 05     |
|  |          | Ferme.....   | 179 29     |
|  |          | Bibliothèque.....  | 26 50      |
|  |          | Frais de port.....   | 25 15      |
|  |          | Allocation de voyage des prisonniers.....  | 64 00      |
|  |          |  | \$12656 11 |
|  |          | Total.....   | \$13285 88 |
|  |          | Balance en main.....   | \$629 77   |

Certifié exact.

PRISON DE RÉFORME, C.E.,  
31 Décembre, 1860.

(Signé,)

HUNTLY B. MACKAY,

Commiss et sous-préfet.

ESTIMATION DE LA VALEUR DU FONDS en main à la prison de réforme, Canada Est, le  
31 décembre 1860..... \$ 6282 24

VALEUR DES RÉPARATIONS, etc., faites durant l'année 1860..... \$ 585 00

ÉTAT, indiquant le montant exact qu'a coûté à la province la prison de réforme,  
C. E., pour l'année expirant le 31 décembre 1860

| <i>Dr.</i>   | \$ cts.  | \$ cts.    |
|--|----------|------------|
| Balance en argent en main le 1er janvier 1860, tel qu'il appert de la balance du bilan annuel.....   | 727 63   |            |
| Fonds en main le 1er janvier 1860, par inventaire.....   | 6033 41  |            |
| Octrois reçus du gouvernement durant l'année.....  | 12000 00 |            |
| Montant reçu de boutiques pour le travail et les matériaux fournis aux officiers durant l'année, tel qu'il appert de la balance du bilan annuel..... | 558 25   |            |
|  |          | 19319 29   |
| <br><i>Cr.</i><br><br>   |          |            |
| Balance en argent en main ce jour, tel qu'il appert de la bal. du bilan annuel.  | 629 77   |            |
| Fonds en main ce jour, par inventaire.....   | 6282 24  |            |
| Améliorations sur biens-fonds, selon l'état.....   | 585 00   |            |
|  |          | 7497 01    |
| Dépense exacte de la province, durant l'année.....   |          | \$11822 28 |

Certifié exacte.

(Signé,)

HUNTLY B. MACKAY,

Commis et sous-préfet.

PRISON DE RÉFORME, C.E.,  
31 déc., 1860.

ETAT DU PRODUIT, etc., récolté sur la ferme de la prison de réforme, C. E.,  
durant la saison de 1860.

| Nom de l'article.    | Quantité.             | Valeur. | Valeur totale. | Remarques.             |
|----------------------|-----------------------|---------|----------------|------------------------|
|                      |                       | \$ cts. | \$ cts.        |                        |
| Blé .....            | 85 minots .....       | 1 00    | 85 00          |                        |
| Avoine .....         | 450 " .....           | 30      | 135 00         | Quantité estimée.      |
| Avoine, verte.....   | 6 acres .....         | 20 00   | 20 00          | Employé comme fourage. |
| Pois .....           | 51 minots .....       | 70      | 35 70          | Quantité estimée.      |
| Fèves .....          | 48 " .....            | 1 00    | 48 00          |                        |
| Lyraie.....          | ½ acre .....          | 5 00    | 5 00           |                        |
| Patates.....         | 1327 minots.....      | 20      | 265 40         |                        |
| Carottes.....        | 26 tonneaux .....     | 10 00   | 260 00         |                        |
| Navets blancs .....  | 6 " .....             | 8 00    | 48 00          |                        |
| " suédois.....       | 11 " .....            | 10 00   | 110 00         |                        |
| Betteraves .....     | ½ " .....             | 4 00    | 4 00           |                        |
| Mangel Wurtzel.....  | 80 " .....            | 8 00    | 640 00         |                        |
| Panais.....          | 1 " .....             | 10 00   | 10 00          |                        |
| Foin .....           | 40 " .....            | 6 00    | 240 00         | De do                  |
| Végétaux .....       | ½ acre .....          | 5 00    | 5 00           |                        |
| Choux.....           | 1055 têtes .....      | 02      | 21 10          |                        |
| Salade.....          | 2100, à par 100 ..... | 25      | 5 25           |                        |
| Lait .....           | 2029 gallons .....    | 14      | 284 06         |                        |
| Paille.....          | 15 tonneaux.....      | 5 00    | 75 00          | De do                  |
| Veau .....           | 1 .....               | 3 00    | 3 00           |                        |
| Oignons .....        | 59 minots.....        | 1 00    | 59 00          |                        |
| Bœuf et mouton ..... | 6336 lbs .....        | 06      | 380 16         |                        |
| Lard .....           | 1095 " .....          | 07      | 76 65          |                        |
| Cuir.....            | 6 .....               | 19 72   | 19 72          |                        |
| Peaux de mouton..... | 14 .....              | 50      | 7 00           |                        |
| Laine.....           | 50 lbs .....          | 25      | 12 50          |                        |
| Porcs.....           | 5 .....               | 15 00   | 75 00          |                        |
| Cochons .....        | 7 .....               | 3 50    | 24 50          |                        |
|                      |                       |         | 2954 04        |                        |

(Vraie copie.)

(Signé,)

H. B. MACKAY,

Commis, etc.

PRISON DE RÉFORME, C.E.,  
31 décembre 1860.



## RAPPORT

DE LA

### PRISON DE RÉFORME.

#### DE PÉNITANCOUCHINE.

#### RAPPORT DU PRÉFET.

*Aux inspecteurs d'usiles, prisons, etc., etc.*

PRISON DE RÉFORME, C. O.,  
Pénitancouchine, 18 janvier 1861.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de soumettre, pour l'information de Son Excellence l'administrateur du gouvernement de la province du Canada, le rapport suivant de la prison de réforme. Pénitancouchine, pour l'année 1860.

#### JEUNES DÉTENUX.

A la fin de l'année dernière, la prison renfermait 40 jeunes détenus, et le nombre s'élève aujourd'hui à 70, savoir :—

Janvier 1860, 40; admis depuis 40,—80.

Libérés, 8; renvoyé au pénitencier 1; décédé, 1.—10. Nombre actuel, 70.

#### RELIGION.

Eglise d'Angleterre, 29; catholiques, 19, méthodistes, 17; presbytériens, 3; luthériens, 2.

#### AGES.

1 de 9 ans, 3 de 10 ans, 2 de 11 ans, 6 de 12 ans, 5 de 13 ans, 8 de 14 ans, 14 de 15 ans, 10 de 16 ans, 8 de 18 ans, 5 de 19 ans, 2 de 20 ans, 3 de 21 ans,—total, 70.

#### LIEUX DE NAISSANCE DES PARENTS DES DÉTENUX.

Nés en Angleterre, 15 pères, 15 mères, en Irlande, 25 pères, 26 mères, en Ecosse, 3 pères, 4 mères, en Canada, 16 pères, 15 mères, aux Etats-Unis, 6 pères, 7 mères, aux Indes Orientales, 1 père, en Prusse, 1 père, 1 mère, en Allemagne, 1 père, 1 mère, aux pays de Galles, 1 père, en Suisse, 1 père, en France, 1 mère.—70.

#### NOMBRE DE DÉTENUX QUI ONT PERDU LEURS PARENTS.

10 leur père et mère, 12 leur père, 8 leur mère.

#### NOMBRE DONT LES PARENTS ÉTAIENT ADONNÉS À L'INTEMPÉRANCE.

8 dont le père et la mère étaient intempérants; 26 dont le père était intempérant, 8 dont la mère était intempérante,

## OCCUPATIONS DES DETENUS.

Les détenus sont employés à différents métiers. Ceux de charpentier, de cordonnier, de tailleur et de tonnelier, et une partie d'entre eux a été occupée à la culture et à l'amélioration de la ferme. L'été dernier, j'ai engagé un briquetier qui, aidé des prisonniers, a fait près de 100,000 briques pour les nouvelles bâtisses. Aucun d'eux n'est laissé à rien faire, tous sont occupés à des travaux utiles.

Classification des occupations :—

*L'été.*—Les prisonniers sont habillés et la cloche sonne l'appel à 6. a. m., heure où les aumôniers respectifs disent les prières, qui sont immédiatement suivies de l'école, qui dure jusqu'à 7 heures, et la cloche sonne alors pour le déjeuner. De suite après le déjeuner, ils se mettent à leurs différents travaux jusqu'à midi moins un quart. A midi, le dîner, et après ils sont libres de se récréer jusqu'à une heure, temps où la cloche sonne l'appel du travail qui se continue jusqu'à 4 heures p. m. Ils sont ensuite appelés à l'école, qui dure jusqu'à 6 heures moins un quart, temps du souper, et à la fin duquel l'appel est fait et les prisonniers enfermés pour la nuit. Il leur est permis, une fois qu'ils sont tous au lit, d'étudier jusqu'à 8 heures.

*L'hiver.*—La cloche sonne l'appel à 7 heures a. m., le déjeuner à 8 h. a. m., le dîner à midi ; l'école à 3 h. p. m., et le souper à 5 heures et quart. Il est permis aux prisonniers d'étudier jusqu'à 7 heures et demie.

*Le dimanche.*—Les aumôniers se rendent à leur chapelle respective peu après le déjeuner, et ensuite l'après-midi à deux heures et demie p. m. Les détenus entendent aussi le jeudi une instruction religieuse de leurs aumôniers respectifs.

## TERREINS ET BATISSES.

Ayant déjà parlé au long des terrains et bâtisses dans mon rapport annuel pour 1859, il est inutile d'entrer dans de nouveaux détails à ce sujet, considérant qu'il suffit de renvoyer à ce rapport. Cependant, je crois encore devoir attirer l'attention du gouvernement sur la nécessité de construire de nouvelles bâtisses, attendu que la prison actuelle, selon l'avis des inspecteurs qui l'ont visitée, ne peut commodément loger même le nombre des détenus qu'elle renferme aujourd'hui.

Pour commencer la construction des bâtisses nécessaires, j'ai en main près de 100,000 briques, et cet hiver je vais faire préparer une quantité d'argile qui sera prête pour en fabriquer encore au besoin.

## ETAT SANITAIRE.

La santé des prisonniers a été bonne, généralement. La localité est très salubre. Cependant, on a eu à enregistrer le décès d'un enfant mulâtre âgé de 12 ans, venu du pénitencier très malade. Il parût se rétablir pendant quelques jours, mais la maladie avait déjà fait trop de ravages dans son système, et il mourut un mois après son arrivée.

## REGIME ALIMENTAIRE.

C'est le régime dont il a déjà été fait rapport qui est encore suivi, et rien n'est survenu pour m'induire à le changer ou à en recommander la modification. Les aliments fournis sont suffisants et de la meilleure qualité. La dépense a été au-dessous de mon évaluation.

## DISCIPLINE.

Il est presque impossible d'adopter un système de discipline qui convienne à tous, surtout dans une prison où il y a des détenus dont l'âge varie de l'extrême jeunesse à celui de l'homme mûr. Mon système est d'occuper constamment le corps et l'esprit des prisonniers et de réveiller leurs tendances vers la morale en leur démontrant que c'est pour leur avantage qu'ils sont soumis à une discipline sévère, qui doit les porter à l'obéissance au désir du travail et à se faire à des habitudes régulières, qualités qui feront d'eux des membres utiles de la société lorsqu'ils retourneront dans le monde ; et bien que je ne

considère nullement à propos d'abandonner tout-à-fait l'infliction des châtimens corporels, je me fais tout de même un devoir de n'y recourir que dans les cas extrêmes.

Je crois nécessaire de faire remarquer ici que la durée de la détention, variant de 1 à 5 ans, est dans le premier cas trop courte pour atteindre le but de l'institution, c'est-à-dire la réforme du détenu. De plus, l'âge des prisonniers variant de 9 à 20 ans, il est nécessaire que des bâtimens plus grandes soient érigées pour séparer les jeunes détenus de ceux d'un âge plus mur, car, étant en constante communication avec les jeunes délinquants, il y a tout lieu de croire que les anciens réussissent à les corrompre davantage.

Comme pouvant encourager et faciliter la bonne conduite, je me permets de rappeler la recommandation que faisait mon dernier rapport, c'est-à-dire qu'une petite somme, à prendre sur le gagne journalier du détenu qui se conduit bien, soit mise à part pour lui être remise à sa sortie de la prison, car souvent il lui arrive ensuite de rester longtemps sans trouver de l'emploi. Il est aussi à craindre que, se trouvant sans appui, sans moyen et dans un besoin pressant, il ne succombe à la tentation et suive l'exemple de ses mauvais camarades d'autrefois.

Je pense aussi qu'il serait à désirer, en autant que cela se peut, que les juges fissent en sorte, lorsqu'ils prononcent la peine de jeunes délinquants, que l'époque de leur libération arrive le printemps ou l'été plutôt que l'hiver, comme cela se voit fréquemment.

Ils auraient ainsi une plus grande chance de trouver de l'emploi, sans compter que leur misère serait moins grande s'ils ne parvenaient pas à trouver de suite de quoi s'occuper.

Pour terminer ce chapitre, je fais remarquer avec plaisir que le système disciplinaire promet déjà beaucoup, et je renvoie à mes remarques générales dans lesquelles se trouvent consignés quelques faits à l'appui de cette assertion.

TABLEAU des châtimens infligés.

|                 | Nombre puni. | Repas au pain et à l'eau. | Punis par la verge. | Nombre de coups de verge. |
|-----------------|--------------|---------------------------|---------------------|---------------------------|
| Janvier .....   | 4            | 25                        |                     |                           |
| Février .....   | 9            | 51                        |                     |                           |
| Mars .....      | 10           | 48                        |                     |                           |
| Avril .....     | 3            | 3                         | 1                   | 12                        |
| Mai .....       | 4            | 3                         | 2                   | 18                        |
| Juin .....      | 2            | 12                        |                     |                           |
| Juillet .....   | 5            | 18                        | 2                   | 18                        |
| Août .....      | 2            | 9                         |                     |                           |
| Septembre ..... | 1            | 6                         |                     |                           |
| Octobre .....   |              |                           |                     |                           |
| Novembre .....  | 11           | 60                        | 2                   | 12                        |
| Décembre .....  | 4            | 36                        |                     |                           |
| Totaux .....    | 55           | 271                       | 7                   | 60                        |

|  |            |
|--|------------|
| Fonds et biens-immeubles, améliorations, etc.....        | \$ 5498 08 |
| Valeur du travail fait dans les différents ateliers..... | 1219 40    |
| Valeur du fonds de la ferme.....                         | 1293 50    |
| Finance .....  | 15613 04   |
| Budget—Officiers.....                                    | 7260 00    |
| Provision, combustible, etc.....                         | 3465 00    |
| Habillement et literie.....                              | 1770 00    |
| Ferme .....  | 805 00     |
| Divers .....   | 320 00     |
|  | \$15620 00 |

## REMARQUES GÉNÉRALES.

L'âge des détenus envoyés à cette prison de réforme varie de 9 à 20 ans, et il s'en trouve trois aujourd'hui qui ont plus de 21; et vu cela, ce qu'il s'agit de savoir, c'est

jusqu'à quel point une communication constante et journalière entre les jeunes détenus et ceux d'un âge plus mur peut nuire au bon fonctionnement du système de discipline, surtout lorsque les bâties ne sont pas construites de manière à permettre la séparation et le classement voulus.

Il est à regretter que la durée de la détention, qui varie de 1 à 5 ans, soit dans le premier cas beaucoup trop courte pour opérer la réforme désirée; car, il est à craindre que l'enfant qui sort de prison après avoir subi sa peine soit encore exposé à devenir la victime du vice, tandis que s'il eut subi une plus longue détention, qui lui aurait permis d'apprendre un métier, il retournerait dans le monde comme membre utile de la société.

A l'appui de ce qui précède, je crois devoir citer l'exemple d'un enfant de 11 ans, récemment condamné à une détention de deux années. Cet infortuné n'avait jamais fréquenté ni l'église ni l'école, et ce fut son beau-père qui le contraignit à commettre le larcin pour lequel il fut condamné, et cela en l'aidant à escalader la fenêtre de la maison où le vol fut commis. Quand ses deux années de détention seront expirées, il retournera chez ce parent dénaturé, et son emprisonnement n'ayant pas été assez long pour lui inculquer des habitudes ou des principes d'honnêteté, il est à craindre qu'il retombera dans la même faute et sera encore emprisonné, tandis que s'il eut eu le bonheur d'être condamné à une détention de 5 ans, il pourrait acquérir une bonne éducation ainsi qu'un métier, et cela sans compter qu'étant plus âgé, il aurait probablement assez de force pour éviter les mauvais conseils. Il en est aussi d'autres dans une position analogue.

De bons résultats seraient aussi obtenus si les juges voulaient limiter ou prolonger la période de l'emprisonnement de manière à ce que le détenu soit libéré le printemps plutôt que l'hiver; et si le gouvernement voulait permettre qu'une petite somme soit mise à part pour le détenu industriel et de bonne conduite, somme qu'il toucherait à sa sortie de prison et qui le mettrait en mesure de résister à la tentation une fois libre et à la recherche d'une occupation, souvent difficile à trouver, car il existe un grand préjugé contre lui lorsqu'il retourne au sein de la société.

J'éprouve une grande satisfaction à pouvoir dire que grâce aux efforts incessants et bien dirigés des aumôniers de l'institution, une amélioration sensible se fait actuellement remarquer parmi les jeunes détenus. C'est aussi avec plaisir que je rapporte le fait suivant qui s'est passé l'année dernière.

Quelques jours après avoir recouvré sa liberté, un jeune homme trouva, près du village de Pénitancouchine, un portefeuille renfermant des bons sur une banque au montant de \$500, des billets de banque pour une somme de \$25, et d'autres papiers importants et il m'apporta le tout pour que j'en fisse la remise à son propriétaire.

L'honnêteté d'un autre jeune homme, employé dans le voisinage de la prison, a pu aussi être mise à l'épreuve. La dame de la maison où il est actuellement employé m'a dit qu'une somme d'argent qu'elle avait perdue a été retrouvée et immédiatement remise par lui.

Ces faits établissent jusqu'à un certain point, que les enseignements des aumôniers de l'institution ont produit l'effet désiré, et que ce n'est pas en vain que tous ceux qui commandent dans la prison ont fait des efforts pour inculquer des principes de bonne conduite, et je suis heureux de pouvoir dire que dans la prison il y a d'autres détenus qui, une fois libérés, feront preuve de la même honnêteté dès qu'ils en auront l'occasion.

Je puis dire aussi que généralement les jeunes détenus sont loin d'avoir de l'horreur pour l'institution, car je n'ai pas eu à enregistrer même une tentative d'évasion l'année dernière. Durant les mois d'été, et en plusieurs occasions, j'en ai fait travailler un bon nombre sur la ferme, où on les a laissés plusieurs fois seuls sur parole pendant une heure sans surveillant, et jamais je n'ai eu occasion de me repentir d'avoir mis cette confiance en eux, car l'ouvrage fait pendant ce temps témoignait qu'ils n'étaient pas restés inactifs.

Seize d'entre eux quittent l'institution dans le cour de l'année prochaine, et j'affirme avec confiance que leur conduite témoignera en faveur des bons effets résultant des institutions de réforme.

Je ne saurais parler en termes trop flatteurs de la ponctualité et de la sollicitude avec lesquelles le révérend M. Hallen, l'aumônier protestant de cette institution, remplit ses devoirs. Je dois en dire autant de son fils, qui l'aide dans ses fonctions. Le révérend M. Kennedy, l'aumônier catholique, est aussi très assidus lorsque les devoirs religieux de sa paroisse ne l'en détournent pas. Il est aidé dans l'école par un jeune monsieur dont la no-

mination a été sanctionnée par les inspecteurs, et dont j'ai reçu communication par une lettre en date du 2 avril 1860, avec cette condition que M. Kennedy "paiera lui-même son assistant," et c'est ce qu'il a fait. Ce monsieur assiste très régulièrement.

A la piété et aux instructions de ces révérends messieurs, j'attribue principalement la réforme morale que j'ai eu la satisfaction de remarquer, tant chez les détenus de la prison que chez ceux qui en sont sortis.

Je me déclare aussi très satisfait de l'intégrité, de l'habileté et des soins du commis, garde-magasin et sous-préfet, M. Featherstonhaugh, et aussi de la manière dont tous les autres officiers de l'institution se sont acquittés de leurs devoirs respectifs.

J'ai l'espoir que les efforts que je fais pour maintenir les dépenses de l'institution en rapport avec la somme effectuée rencontreront l'approbation.

J'ai l'honneur d'être, messieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

WILLIAM MOORE KELLY,

Préfet, prison de réforme, C. O.

## RAPPORT DE L'AUMONIER CATHOLIQUE ROMAIN.

*Aux inspecteurs des prisons, etc*

MESSIEURS,—Comme aumônier catholique de la prison de réforme des jeunes délinquants, j'ai l'honneur de vous soumettre un rapport indiquant les progrès faits par les détenus dont je suis le pasteur, et contenant aussi quelques suggestions—touchant leur amélioration future—sur lesquelles j'appelle respectueusement votre considération.

Lorsque j'entrai en fonction comme aumônier, je reconnus qu'il fallait surmonter un grand nombre de difficultés. Il me fallut faire les plus grands efforts pour amener la disparition des habitudes vicieuses contractées par la fréquentation des mauvaises compagnies de nos grandes villes et cités; car pour la plupart les jeunes détenus placés sous mes soins ont eu le malheur d'être privés de la surveillance de leurs parents, et c'est ainsi qu'ils ont grandi dans l'ignorance de l'instruction religieuse et séculière.

A mon entrée en fonction, il y avait sept jeunes détenus dont j'avais la direction; mais, de puis, leur nombre a augmenté jusqu'à dix-neuf, et la majorité d'entre eux ne savait ni lire ni écrire; tandis qu'aujourd'hui—et c'est le résultat de l'enseignement de l'année dernière—tous, à l'exception de ceux arrivés durant les trois derniers mois, peuvent lire avec assez de facilité, écrire passablement et faire les règles simples et composées avec assez d'exactitude. Les plus avancés ont fait des progrès considérables dans l'étude de la grammaire anglaise et de la géographie. Ce progrès est dû, je pense, à l'empressement manifesté par tous, à une ou deux exceptions près, d'acquiescer des connaissances utiles.

Comme preuve de leur amélioration et comme résultat de l'instruction religieuse qu'ils ont reçue, six d'entre eux ont été jugés dignes d'approcher de la sainte communion pour la première fois, et sept ont reçu le sacrement de confirmation, administré par le très-révérend Dr. Lynch, évêque de Toronto, qui a bien voulu visiter l'institution le 27 juin dernier.

Je dois vous informer qu'il a aussi plu à Sa Grandeur, l'Évêque de Toronto, de me charger de la desserte de la mission de Pénitancouchine et ses environs, et que depuis j'ai employé un instituteur capable pour me remplacer dans l'enseignement séculier des jeunes détenus.

Vu que l'augmentation dans le nombre des détenus devra nécessiter la construction de nouvelles bâtisses, je prends la liberté de suggérer quelques améliorations relativement à la chapelle et à l'école, car il est absolument nécessaire qu'une salle soit exclusivement destinée à la célébration du culte. C'est par la religion seule que l'esprit peut être formé à la vertu et le cœur porté à aimer et à craindre Dieu, et c'est pourquoi il faut recourir aux moyens les plus propres à atteindre le grand but de cette institution: rendre les détenus vertueux et en faire des membres utiles de la société, et profiter de leur jeunesse pour leur inspirer la plus profonde vénération pour tout ce qui se rattache au culte divin. Si là où

est le sanctuaire se trouve aussi l'école, les détenus se laisseront aller de temps en temps à bien des petites libertés qui, comme vous le savez, leur feront perdre cette vénération que tout chrétien doit avoir pour tout ce qui sert à la célébration des offices. C'est pourquoi je demande que l'on ne regarde pas à ce surcroît de dépense, en égard au bien-être moral qui devra en résulter pour les jeunes détenus que notre pays tient à honneur de réformer.

Je ne juge pas à propos de faire de remarques au sujet des différentes occupations des prisonniers, car je crois que cela appartient à une autre personne plus versée que moi dans cette matière. Je le ferais, cependant, si je savais que l'on peut faire quelque changement pour le mieux pour le bien-être futur des prisonniers; mais je suis bien convaincu qu'une fois hors de l'école, leur temps se passe à des occupations utiles à chacun d'eux, et la joie que je remarque souvent chez eux lorsqu'ils s'aquittent de leur tâche parle beaucoup en faveur de l'habileté et du tact du préfet.

Je n'ai plus maintenant qu'à remarquer que les prisonniers se sont montrés obéissants et très respectueux, et que je n'ai pas été obligé de me plaindre d'aucun d'eux. J'ai l'espoir que la même discipline se continuera, ainsi que la bonne volonté et la bonne entente parmi les détenus de cette prison de réforme.

Je termine, messieurs, en disant que les remarques ci-dessus tombent dans la sphère de mes attributions, car elles vous informent de l'amélioration visible des prisonniers, et c'est là, je crois, le principal but qu'il s'agit d'atteindre. Si d'autres améliorations sont nécessaires, elles seront probablement indiquées et recommandées par ceux que cela concerne.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre obéissant serviteur,

JOHN P. KENNEDY.

## RAPPORT DE L'AUMONIER PROTESTANT.

*Aux inspecteurs de prisons du Haut-Canada.*

PÉNITANCOUCHINE, 10 janvier 1860.

MESSIEURS,—En soumettant ce rapport à votre considération, je suis heureux de pouvoir dire qu'il ne fait mention d'aucun fait déplorable.

J'ai à faire mention de quelques inconvénients dus à des causes qu'il sera facile de faire disparaître lorsque les édifices actuels seront agrandis. Je n'en parlerai donc que pour me donner occasion de faire une suggestion qui, peut-être, sera de quelque utilité touchant les additions et changements projetés.

La disparition de ces inconvénients contribuera beaucoup au maintien de l'ordre et de la régularité parmi les garçons. Il est évident que des habitudes d'ordre ne peuvent être commodément inculquées, s'il n'y a pas de dortoirs, de salles à manger, de salles d'instruction et de culte bien installées sous tous les rapports. Quant aux deux premiers appartements, sur lesquels je n'ai aucun contrôle, je n'ai rien à suggérer, mais quant aux deux derniers, je ferai quelques observations.

### L'ÉCOLE.

La salle qui sert aujourd'hui comme école est loin d'être bien appropriée aux fins scolaires, car elle n'est pas assez grande ni assez bien éclairée. Cette salle est déjà tellement encombrée que je ne sais comment je ferai si le nombre des enfants augmente. Cet inconvénient se fait plus sentir en hiver qu'en été par le grand espace que nous ôte un poêle de grande dimension. Je ferai remarquer ici que pour une école un poêle est un très mauvais conducteur de la chaleur, car ceux qui en sont près en sont incommodés, tandis que ceux qui en sont éloignés souffrent du froid. Pour remédier à cet inconvénient, il faudrait introduire des fournaies à air chaud, afin d'y répandre le degré de chaleur voulu. Cette amélioration ne nuirait pas à la disposition des pupitres, elle ne diminuerait pas non plus l'espace comme le fait un poêle, sans compter qu'elle répandrait une chaleur égale dans tout l'appartement.

Cette salle est aussi très imparfaitement éclairée. Sa longueur est de 34 pieds 10 pouces, et sa largeur de 20 pieds 5 pouces. Elle a deux fenêtres à chaque bout, mais les murs latéraux n'ont aucune ouverture, tandis que c'est de ce côté là que devrait venir la lumière. S'il en était ainsi, l'on pourrait placer aux extrémités les tableaux noirs, cartes géographiques, etc. Telles que placées actuellement, les fenêtres sont très nuisibles. J'ai des cartes géographiques et tout ce qui est nécessaire à l'enseignement simultané, mais je ne puis m'en servir avec avantage. S'ils sont placés entre ces deux fenêtres, la lumière trop vive empêche les élèves de bien voir les cartes ou diagrammes, et si on les place sur les murs latéraux, les pupitres et les bancs empêchent que les élèves puissent y avoir accès.

---

#### LIEU DE CULTE.

Il n'y a aucun doute que s'il ne s'agissait que d'inspirer le sentiment religieux, il serait mieux d'avoir un lieu de culte distinct de l'école ; mais comme l'on pourrait objecter que cela donnerait lieu à des dépenses, je suggère qu'un bout de l'école soit séparé pendant la semaine par une cloison à coulisse ou mobile qui pourrait facilement disparaître le dimanche ou en toute autre circonstance particulière, et que dans cette partie réservée l'on place un vitreau comme ceux des églises, et tout l'ameublement nécessaire pour donner à l'école, quand cette partie s'ouvrira, l'apparence d'un lieu destiné au service religieux.

---

#### CLASSIFICATION.

Dans cette institution nous n'avons aucun système de classification, ni aucune insigne ou marque distinctive à donner dans le cas de bonne ou mauvaise conduite. J'ai beaucoup réfléchi sur ce sujet, que j'ai trouvé entouré de difficultés, et l'expérience m'a démontré qu'il ne conviendrait pas d'introduire un semblable système. Je suis loin d'être en faveur d'une indulgence inconsiderée, mais je crois qu'il vaut mieux punir sur le champ une faute commise et faire reprendre ensuite à l'enfant qui l'a subie le rang qu'il occupait parmi les autres détenus, plutôt que de lui faire porter sur ses habits des marques d'infériorité et de honte.

Si l'on veut que la prison de réforme soit un lieu où le jeune détenu se prépare à rentrer dans la société et dans ses devoirs, il vaut mieux—tout en le surveillant dans une certaine mesure,—le laisser libre de suivre ses penchants vers le bien et contre le mal, et entre lesquels il lui faudra opter une fois rentré dans la société. C'est pourquoi il n'est peut-être pas à propos qu'on lui rappelle constamment, en lui faisant porter des marques et insignes, les méfaits dont il subit la peine. Il courra aussi, une fois retourné dans le monde, plus de risque de retomber dans ses fautes que s'il eût été laissé à lui-même durant sa détention, car il lui aurait fallu être assujéti à une certaine responsabilité, à certaines épreuves, et il aurait de cette sorte mieux appris à se maîtriser. Il y a tout lieu de croire que si un enfant se conduit bien durant son séjour dans cette prison et sous le système actuellement suivi, il se comportera de même lorsqu'il en sera sorti ; mais il est à douter qu'il en serait ainsi pour un enfant qui aurait vécu sous un système rigide de classification, et qui aurait porté des insignes et marques distinctives, car, du moment qu'il serait libéré, ces insignes disparaîtraient de sa vue et avec eux l'impression qu'ils pouvaient faire sur lui.

---

#### GRATIFICATIONS.

Un système de gratification est aussi bien applicable que le système rigide de classification. Pour les détenus qui se conduisent bien, une certaine somme serait mise à part pour eux, et lorsqu'il serait fait rapport de mauvaise conduite, à l'égard d'un ou plusieurs détenus, une certaine partie de leur gratification, proportionnée à la nature et à la gravité de l'offense, pourrait être confisquée.

## INSTRUCTION RELIGIEUSE.

La religion seule éloigne du mal en tout temps et en toute circonstance. Il est donc de la plus grande importance d'inculquer des principes religieux dans l'esprit des enfants. Cet enseignement doit se donner avec soin et précaution, et après tous les efforts il ne faut pas être surpris si les fruits de nos travaux n'apparaissent pas immédiatement. Il faut persévérer sans cesse : "semmer un peu ici et un peu là" et espérer qu'avec la bénédiction du ciel nos instructions religieuses porteront leurs fruits dans un temps ou dans l'autre. D'après ce que de jeunes détenus peuvent dire, il est difficile de juger jusqu'à quel point ils ont profité de l'enseignement religieux, car il en est qui s'expriment très ouvertement en matière de religion, tandis que d'autres sont plus réservés. Pour bien juger des progrès qu'ils ont pu faire, c'est à leur conduite de tous les jours qu'il faut s'en rapporter.

Ainsi qu'on peut le comprendre aisément, c'est durant la maladie des détenus que mes instructions religieuses produisent le plus d'effet, lorsqu'ils sont sous le coup de châtiments, ou lorsqu'ils sortent de prison.

Mon instruction religieuse de tous les jours consiste dans la lecture de quelques versets d'un des psaumes, suivis généralement de quelques courtes observations. Ensuite, les prières, et après, tous les enfants qui savent lire se forment en classes avec leurs bibles, dans lesquelles chacun d'eux lit un verset, non pas comme leçon de lecture, mais pour leur apprendre chaque jour à connaître la parole de Dieu. Et là encore je fais quelques remarques concises sur les passages qu'ils ont lus. Avant de terminer l'école du soir, je lis, comme à celle du matin, quelques versets de la bible, et pour clôturer, les prières ordinaires. Le dimanche, il y a un service du matin, suivi d'un sermon, et ensuite les prières du soir. Je célèbre aussi un service divin dans la soirée du jeudi.

## BIBLIOTHÈQUE.

Les détenus ont à leur usage une petite bibliothèque. Quelques uns de ces livres sont amusants. Je donne ces livres une fois par semaine, et chaque enfant est responsable du sien jusqu'à ce qu'il me l'ait remis. Ils font beaucoup de cas de ces livres, et il serait à désirer qu'ils eussent une chambre convenable pour y lire et déposer les livres lorsqu'ils ne s'en servent pas. Cela est impossible dans la prison actuelle, mais je recommande fortement que dans la nouvelle bâtisse une salle soit affectée à cette fin, et où ceux qui le voudront pourront lire sans être dérangés par le bruit. Il n'est pas nécessaire que cette chambre soit grande, car si le silence y est maintenu et que ceux qui ne lisent pas en sont tenus éloignés, les liseurs y trouveront toujours suffisamment de la place.

La mention de la bibliothèque me rappelle qu'il faudrait une cloison à un bout de l'école, et dans une partie de ce cabinet pourrait trouver place les livres de la bibliothèque, les livres d'école, cartes géographiques et autres accessoires, et l'autre pourrait servir d'appartement particulier de l'aumônier, et pour y placer les objets nécessaires au service divin, ainsi que ses papiers et tous documents se rapportant à ses devoirs. Il pourrait aussi, dans l'occasion, s'entretenir à l'privément avec les détenus.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très humble et très obéissant serviteur,  
GEORGE HALLEN.

## RAPPORT DU MÉDECIN.

PRISON DE REFORME, C. O.,  
Pénitancouchine, 1er février 1861.

*Au Bureau des Inspecteurs d'asiles, prisons, etc.*

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de faire rapport que la santé des détenus de cette institution a été très bonne durant le temps qu'ils ont été sous mes soins.

A l'exception de quatre cas de maladie d'intestins survenus l'été dernier, il n'y a eu jusqu'à présent nul autre cas qui mérite d'être rapporté ici.



---

J'ai eu quelques cas de fièvre intermittente contractée, à mon avis, dans les quartiers où les détenus avaient été envoyés, mais qui cédèrent de suite au traitement ordinaire.

Je ne puis laisser passer cette occasion sans parler de la pratique, suivie par les autorités de Kingston, d'envoyer à cette institution des détenus qui ont été traités pendant quelques temps à l'infirmerie du pénitencier, et cela avant qu'ils soient parfaitement guéris, et sans faire rapport de leurs cas et du traitement reçu. Un de ces détenus-là, un enfant de couleur, est mort peu après avoir été admis ici.

J'ai examiné de temps à autre les provisions, que j'ai trouvées abondantes et de bonne qualité.

Les détenus sont vêtus d'habits propres et chauds, et c'est avec plaisir que je témoigne de l'attention et de la bonne volonté des officiers de l'institution, car tous ils contribuent à la santé et au bien-être des détenus.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

WM. RT. GILMOUR,  
*Chirurgien.*

# RAPPORT.

BUREAU DES INSPECTEURS D'ASILES ET PRISONS, ETC.

QUÉBEC, 20 avril 1861.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, pour être transmis à Son Excellence le Gouverneur Général, le rapport d'une enquête, faite par le Bureau des Inspecteurs, sur l'état de la Prison de Réforme du Bas-Canada, conformément aux instructions contenues dans votre lettre au Président de ce Bureau, portant la date du 4 de ce mois.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
votre obéissant serviteur etc.,

E. A. MEREDITH,  
*Inspecteur et Secrétaire du Bureau.*

A l'honorable  
SECRÉTAIRE PROVINCIAL.

*A Son Excellence, Très-Honorable SIR EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, K. C. B., Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.*

Le Bureau des inspecteurs d'asiles, prisons, etc., a l'honneur de faire rapport comme suit :

En conformité des instructions contenues dans une lettre de l'honorable secrétaire provincial, portant la date du 4 de ce mois et adressée au président de ce bureau, laquelle enjoignait aux inspecteurs d'instituer une enquête sévère sur l'état de la Prison de Réforme du Bas Canada, le bureau résolut de se réunir dans ce but à l'Isle aux Noix, le 12 de ce mois.

Le président du bureau et M. l'inspecteur McDonell se rendirent effectivement le 12 à l'Isle aux Noix ; mais les trois autres inspecteurs, n'ayant pu, pour des raisons imprévues, laisser Québec avant le 12, n'arrivèrent à l'Isle aux Noix que le treize au matin.

M. le Préfet de la Prison de Réforme avait reçu intimation, de la part du président du bureau, de ce qui allait avoir lieu.

Il n'est pas inutile d'observer que les inspecteurs savaient que le gouvernement avait cru devoir susciter cette enquête, en partie à cause de certaines accusations dirigées contre le chef de l'institution par des journaux ; mais surtout à cause des remarques faites par l'honorable juge Mondelet dans son adresse aux grands jurés des dernières assises criminelles à Montréal, le 26 mars. Le savant juge, d'après les rapports publiés, aurait dit en substance : " Je crois pouvoir vous informer de suite que, si l'on en croit des sources officielles et autres, la Prison de Réforme de l'Isle aux Noix est dans une condition à nécessiter l'action prompte et énergique des autorités ; car on ne devrait pas laisser un seul instant, subsister un état de choses semblable à celui qui s'y voit. "

Les inspecteurs avaient constaté, avant leur départ pour l'Isle aux Noix, que le gouvernement désirait voir l'enquête porter plus particulièrement sur les deux chefs d'accusation suivants :

1<sup>o</sup>. Le Préfet a-t-il exercé envers les détenus une sévérité outrée ?

2<sup>o</sup>. Le Préfet a-t-il montré quelque partialité à l'égard des détenus Canadiens-français et des détenus Catholiques, en tant que distingués des prisonniers d'origine britannique et protestants de croyance ?

Comme le journal publié à Montréal sous le nom de *Commercial Advertiser* avait, le 27 de ce mois, donné insertion à une correspondance signée " *Justice* " qui demandait une

enquête sur les affaires de la réforme de l'Isle aux Noix, le président du bureau des inspecteurs eut devoir donner avis au rédacteur de cette feuille de ce qui devait avoir lieu, l'informant en même temps, que le bureau était disposé à donner toute son attention à toute information qu'on voudrait bien lui donner sur le sujet de ses recherches (copie de cette lettre est annexée à ce rapport avec les témoignages). On ne fit aucune réponse à cette invitation et personne ne se présenta pour soutenir les graves accusations proférées contre le Préfet de l'Isle aux Noix, dans le journal sus-nommé.

Bien que la conduite administrative du préfet actuel fut le sujet principal de l'enquête dont on fait ici rapport, les inspecteurs ont vu de suite qu'il était absolument nécessaire de s'enquérir d'abord de l'état de l'institution au moment où M. Prieur en devint le chef exécutif.

Il était aussi nécessaire de faire un examen complet du terrain et des édifices, afin de juger des moyens qu'ils offrent et de leur adaptabilité aux exigences d'une prison de réforme. Trois des membres du bureau avaient déjà fait cet examen et le président à plusieurs reprises. Les deux autres inspecteurs visitaient l'Isle aux Noix pour la première fois : l'examen des lieux fut donc principalement fait par ces deux inspecteurs.

Le bureau, à la suite de ces procédés préliminaires, examina, sous serment, les divers officiers et serviteurs de l'institution dont les noms suivent :

Le révérent John Allan, aumonier protestant, M. l'abbé Brosnan, aumonier catholique ; Dr. Pratt, médecin de l'institution ; H. W. Mackay, député préfet ; T. B. Ellis, maître menuisier et garde ; David Simpson, maître charpentier et garde ; A. Cochrane, maître forgeron et garde ; Noël Lareau, maître cordonnier et garde ; Patrick Clark, maître tailleur et garde ; Lévi Saint Hilaire, garde ; Olivier Messier, garde ; L. M. Lefèvre, chef de culture ; B. Holmes, sous-chef de culture ; M. Artaux, F. Ethier et John Lynch.

L'examen de ces témoins dura toute la journée du 13, samedi, et fut terminé lundi le 15 de ce mois. Plusieurs de ces témoins, à la demande du président, mirent entre les mains des inspecteurs des dépositions écrites, attestées sous serment ; tous furent de plus entendu sur dépositions verbales et transquestionnés : ces témoignages sont annexés à ce rapport.

Voici le court exposé des faits principaux qui se sont passés dans l'institution depuis l'entrée en fonctions du préfet actuel, c'est-à-dire depuis le 28 décembre dernier.

Le 3 janvier, une révolte aussi inattendu qu'apparemment inexplicable, alors, eut lieu parmi les prisonniers. Deux des détenus, chefs de ce soulèvement, parvinrent subséquemment à s'échapper de la prison ; mais ils y furent ramenés par deux habitants du voisinage qui s'en étaient emparés. Une seconde révolte eut lieu le samedi 2 février suivant.

Quatre prisonniers se trouvèrent particulièrement impliqués dans cette seconde émeute. Le 4 février, ces prisonniers reçurent, comme châtiment de leurs méfaits, chacun six douzaines de coups de verges, par ordre et sous la direction du préfet.

Comme les circonstances de la révolte du 3 janvier et de la désertion de deux des inculpés sont, en ce moment, la matière d'un procès porté devant les tribunaux, le bureau ne croit pas devoir entrer dans les détails de cette première affaire ; d'autant plus que les accusations de partialité et de cruauté portées contre le préfet ne paraissent pas avoir de rapports avec cet événement ; mais semblent au contraire se relier principalement, si non exclusivement, avec les punitions infligées par le préfet aux détenus compromis dans la seconde révolte du 2 février.

Comme il a été dit plus haut, le bureau a cru devoir, avant que d'examiner la conduite de M. Prieur, s'enquérir de l'état de l'institution, lorsque M. Prieur en a pris la direction.

Voici les conclusions auxquelles le bureau en est venu, à l'unanimité de tous les inspecteurs : sauf que le président diffère d'opinion sur le sujet de l'adaptabilité du lieu et des édifices actuels au service d'une prison de réforme :

1<sup>o</sup>. A l'époque de l'arrivée de M. Prieur à l'Isle-aux-Noix, (le 27 décembre dernier), l'institution se trouvait dans un état de désorganisation et de démoralisation à peu près générale ; l'esprit de mécontentement et de révolte prévalait généralement parmi les prisonniers et s'étendait même à plusieurs officiers et employés de la maison, et cela, malgré les bons traitements du préfet intérimaire, et bien que les livres de l'institution accusent peu de punitions infligées à cette époque. Le bureau croit qu'il doit à son président de dire que son administration de préfet par interim n'est nullement responsable de cet état de choses ; d'ailleurs, les devoirs de président du bureau des inspecteurs, l'appellant ailleurs,

ne lui permettaient que des visites passagères à la prison de réforme, et les rapports favorables du député préfet l'invitaient à croire l'institution dans une meilleure situation morale qu'elle ne l'était effectivement.

2°. Que cette situation déplorable était due, dans l'opinion de ce bureau, en partie aux circonstances de lieux et en partie aux circonstances qui se relient à l'histoire des commencements de l'institution, et à son administration première

3°. Quant à ce qui a trait à la localité et aux édifices, le bureau a déjà exprimé son avis dans son rapport annuel de 1860, et devra probablement en faire le sujet d'un rapport spécial. Il y a, cependant, des circonstances de lieux qui se lient si intimement avec les événements dont est il question qu'il est nécessaire d'en parler ici, mais brièvement.

Le voisinage immédiat de la Frontière (la distance est d'environ 2 lieues), les nombreux moyens d'évasion que fournissent la nature du terrain, l'état et les dispositions des édifices paraissent agir d'une façon constante sur l'esprit des jeunes détenus; au fait, il semble que l'idée d'évasion se présente de suite à la pensée de chaque prisonnier et finit par prendre, selon l'expression du préfet, le caractère d'une "idée fixe." Dans cette disposition d'esprit, les prisonniers, toujours agités et mécontents, ne peuvent profiter des moyens de réforme qu'offriraient la discipline et l'éducation morale que donne l'institution à des détenus plus calmes et plus résignés.

Le nombre des évasions et les tentatives sans cesse réitérées d'évasions qui ont eu lieu depuis l'établissement de cette Réforme, en 1858, sont une preuve évidente de l'exactitude de ce qui vient d'être dit; mais les évasions et les tentatives d'évasions, bien que déplorablement en soi, ne sont rien, comparées au mal qui résulte de l'agitation continuelle d'esprit dont on vient de parler.

4°. Le bureau ne croit pas devoir entrer dans les détails des circonstances déplorable qui se lient à la première administration de cette institution. Un mot suffira: quelques mois s'étaient à peine écoulés depuis l'établissement de cette prison de réforme que la condition des choses était telle que le gouvernement fut obligé de nommer une commission spéciale dont l'enquête eut pour résultat la démission du premier préfet, M. Dickson.

5°. Depuis la date de la démission de M. Dickson (mois de mai dernier) jusqu'à la date de la nomination du préfet actuel (fin de décembre dernier,) l'institution n'a pu jouir de l'avantage d'un préfet résidant, le poste ayant été confié par intérim au président du bureau qui, par le fait de ses occupations comme inspecteur, était mis dans l'impossibilité de consacrer à la direction de cette réforme le temps et les soins que les circonstances demandaient.

6°. Le bureau croit que les circonstances du local et des édifices dont il vient d'être parlé, et les circonstances qui ont marqué l'histoire des commencements administratifs de la prison suffisent à expliquer, en grande mesure du moins, comment cet esprit de malaise et d'insubordination s'était répandu dans l'institution avant la nomination de M. Prieur.

7°. Le bureau est encore d'avis que cet esprit de malaise et de révolte, né des causes assignées ci-dessus, a été fomenté et excité par certains officiers de l'institution qui s'étaient pris d'inimitié contre M. Prieur, personnellement, avant son arrivée à l'Isle-aux-Noix, à cause de sa nationalité et de sa religion. Ces officiers, ainsi prévenus contre le préfet, ont essayé, par leurs discours et leur conduite, à exciter contre le préfet les préjugés nationaux et religieux d'une partie des prisonniers. La preuve démontre clairement qu'ils ont eu un trop malheureux succès et que beaucoup des prisonniers d'origine britannique et de croyance protestante ne voyaient le préfet qu'avec un œil de haine et de mépris, parce qu'il est Canadien-Français et Catholique.

Il paraît clairement établi par le témoignage que l'un des principaux officiers de l'institution, le maître d'hôtel, a pris une part active, dans cette œuvre, de fomenté et d'exciter les préjugés des employés et des prisonniers contre le préfet, et que le même officier continua cette guerre contre le préfet après l'arrivée de ce dernier à l'Isle-aux-Noix: cet officier (le ci-devant maître d'hôtel), en un mot, a fait tout en son pouvoir, par ses paroles et ses actions, pour détruire l'autorité de son supérieur. En conséquence, le préfet informa ce maître d'hôtel, dans le cours du mois de mai, qu'il devait s'attendre à ne pas rester dans l'institution après l'expiration du mois. Le même maître d'hôtel, au moment de laisser l'institution, parlant d'un article inséré dans un journal de Montréal, (que le bureau croit être ce même article signé "Justice," dont il a été parlé au commencement de ce rapport)

le même maître d'hôtel dit à un officier qu'il était l'auteur de cet article et que le préfet en aurait encore d'autres, ajoutant que s'il ne pouvait obtenir vengeance dans l'institution il saurait bien la trouver ailleurs.

Quant à la manière dont le présent préfet M. Prieur, a rempli les devoirs de sa charge, et quant à ce qui a trait aux accusations de cruauté et de partialité proférées contre lui dans le "*Commercial Advertiser*," (article cité,) le bureau est d'opinion :

1° Que la révolte qui eut lieu le 3 janvier, moins d'une semaine après l'arrivée de M. Prieur à l'Île aux Noix, est dûe à des circonstances en dehors de son contrôle, circonstances résultant de l'état de l'institution antérieure à son administration.

2° Que les mêmes causes qui produisirent l'émeute du 3 janvier ont aussi produit les actes postérieurs réitérés d'insubordination qui ont amené la révolte du 2 février.

3° Qu'il n'y a aucun fondement à l'accusation de partialité à l'égard des détenus canadiens-français et des catholiques proférée contre le préfet M. Prieur. Que, bien au contraire, les témoignages des officiers prouvent que le préfet a toujours agi avec la plus stricte impartialité envers les prisonniers et que (sans égard pour les nationalités et les croyances,) il a traité les prisonniers en raison de leur conduite dans l'institution.

4° Que la seule accusation précise qui ait été faite aux inspecteurs contre le préfet tient au fait que le détenu McNally n'aurait pas été placé dans la classe à laquelle on le disait avoir des droits d'après la pratique suivie, et que le détenu Barsalou aurait été promu à une classe à laquelle il n'avait pas droit d'appartenir selon les usages reçus.

5° Que le préfet a répondu de manière à satisfaire complètement le bureau sur cette accusation que les inspecteurs, du reste, considèrent comme frivole et sans portée. De plus, le détenu McNally dont il est mention ici, n'est pas un protestant mais un catholique.

6° Que la conduite subséquente de ces deux prisonniers a prouvé l'exactitude du jugement que le préfet avait porté sur eux le premier s'étant montré tout à fait indigne de promotion en prenant une part active dans la révolte du 2 février, et le second s'étant depuis conduit d'une manière tout à fait exemplaire.

7° Que, relativement aux accusations de sévérité outrée faites contre le préfet, le bureau est d'opinion que la conduite de M. Prieur à l'égard des officiers, employés et prisonniers de l'institution a été marquée au coin de la plus grande douceur, de l'humanité et de la patience, comme il appert par le témoignage des officiers de la maison. Quelques officiers de l'institution crurent même pendant un temps que M. Prieur poussait trop loin son système de douceur et de bonté.

8° Que jusqu'au temps de la révolte du 2 février, le préfet continua, (malgré les circonstances de la révolte du 3 janvier) à s'abstenir d'avoir recours aux mesures sévères et à tenter les moyens de persuasion et de douceur à l'égard des détenus.

9° Qu'après la seconde révolte, le préfet fut convaincu de la nécessité d'en venir à des mesures sévères et extraordinaires, comme seul moyen de mettre un terme à l'esprit d'insubordination qui gagnait et de rétablir la discipline de l'institution : ce fut alors qu'il condamna les chefs de cette seconde émeute à recevoir six douzaines de coups de verges ; punition qui fut infligée le 4 février.

10° Que cette punition, eu égard à la gravité des méfaits et à l'âge des coupables (de 18 à 21 ans), n'est pas plus sévère que celles auxquelles on a recours en semblables circonstances et dans de semblables institutions.

11° Que cette punition a été de plus infligée en présence du préfet, avec les instruments ordinaires, dans la forme usitée et avec les précautions d'usage.

12° Que les témoignages des officiers de l'institution et particulièrement du médecin de la maison démontrent clairement qu'aucun des prisonniers n'a souffert de la punition infligée. Que celui qui paraît avoir le plus senti le châtement, est le prisonnier McNally, et cela est dû à deux causes, la première, aux efforts couronnés de succès que McNally a faits pour ne pas se plaindre pendant la réception des coups, la seconde à cette circonstance que le garde chargé de le fustiger s'était placé trop près de lui : cependant McNally n'a pas été malade. Aucun des prisonniers n'a été frappé alors que dans un état d'insensibilité, et, de fait, aucun d'eux n'a été dans cet état en conséquence des coups infligés.

13° Que le préfet n'a jamais dit, comme on l'affirme dans l'article signé "*Justice*," au garde chargé de fustiger les coupables : "Frappez fort" (*strike hard*) ; que le préfet, s'apercevant que le bas du dos d'un des détenus commençait à être marqué par les verges,

---

donna au garde l'ordre de *frapper plus haut*, cela étant dit par le préfet évidemment avec l'intention de diminuer la sévérité de la punition et non de l'augmenter.

Tout en rendant justice, comme c'est son devoir de le faire, à la conduite douce et humaine de M. Prieur, et tout en exprimant l'opinion que le châtimeut infligé le 4 février n'était ni cruel ni excessif pour les circonstances, le Bureau croit devoir dire que l'infliction de six douzaines de coups est un châtimeut très-sévère, auquel des circonstances particulières et extraordinaires seules peuvent permettre d'avoir recours.

Le Bureau est encore d'opinion que la sévérité opportune du préfet était absolument nécessaire et qu'elle a eu un effet admirable sur la discipline de l'institution, laquelle est aujourd'hui dans un meilleur état et dans des conditions supérieures à celles qu'on a pu observer à aucune époque de son existence.

Que le Bureau, pour terminer, déclare, à l'unanimité de ses membres, qu'il n'y a aucune espèce de vérité dans les accusations de sévérité outrée et d'injustice proférées contre le préfet actuel de la prison de réforme du Bas-Canada : que, bien au contraire, M. Prieur s'est acquitté de ses devoirs, dans des circonstances singulièrement difficiles, avec conscience, diligence, impartialité et humanité, et qu'il est, par son intelligence, sa bonté et sa fermeté admirablement propre à remplir les fonctions laborieuses et importantes qui lui sont confiées

WFD. NELSON, Président.

J. C. TACHÉ.

D. Æ. MACDONELL.

JOHN LANGTON.

E. A. MEREDITH.

## REPONSE

A deux Adresses de l'Assemblée Législative, datées respectivement le 14 mai 1860, et le 10 mai 1861, et demandant copie des travaux de la commission dans l'affaire d'*Andrew Dickson*, écuyer, préfet de la prison de réforme à l'Ile-aux-Noix.

Par ordre,

CHARLES ALLEYN,  
Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,  
Québec, 13 mai 1861.

*Rapport de la commission chargée de s'enquérir de l'administration de la prison de réforme à l'Ile-aux-Noix.*

PROVINCE DU CANADA. }  
District de Montréal }

Je, soussigné, Francis G. Johnson, conseil de la Reine, de la cité de Montréal, et dûment commissionné et nommé par Son Excellence le très-honorable Sir Edmund Walker Head, baronnet, gouverneur général de l'Amérique Britannique du Nord, en vertu et en conformité d'un acte de la législature de la province du Canada, passé dans la neuvième année du règne de Sa Majesté, et intitulé : "Acte pour autoriser des commissaires à s'enquérir d'affaires se rattachant au service public et à recevoir des témoignages sur serment," pour s'enquérir de la régie et administration de la prison de réforme du Bas-Canada, et plus spécialement des plaintes formulées contre Andrew Dickson, écuyer, préfet de cette institution, par MM. John M. Holmes et Henry M. Wait, a l'honneur de faire rapport :

Que conformément à la dite commission et aux instructions de l'honorable secrétaire provincial contenues dans sa lettre du 2 novembre 1859, je me suis mis en route pour l'Ile-aux-Noix dans l'après-midi du lundi, 7<sup>me</sup> jour de novembre. Après y être arrivé, je me rendis, mardi, le 8 novembre, à la prison de réforme du Bas-Canada située en cette localité, et après avoir informé personnellement Andrew Dickson, écuyer, de l'objet de ma visite, je lui demandai, comme il était le principal intéressé, quel jour il serait prêt pour l'enquête, et, sur ce, le dit Andrew Dickson, écuyer, demanda qu'il lui fut permis d'avoir un avocat, et que mardi, le 15<sup>me</sup> jour de novembre pouvait être fixé pour l'audition des témoins.

Ayant accédé à cette demande, je retournai à Montréal, d'où je repartis dans l'après-midi du lundi, 14 novembre, pour l'Ile-aux-Noix, accompagné de John A. Jordan, écuyer, avocat, de Montréal, comme secrétaire, et me trouvant là dans la matinée du mardi, 15 no-

vembre, je me rendis à la prison de réforme. Jugeant à propos de procéder d'abord aux principales accusations, j'assignai les dits John M. Holmes et Henry M. Wait à comparaître devant moi munis de preuves à l'appui de leurs plaintes, et en présence du dit Andrew Dickson, et de Robert Lees, écuyer, avocat, son conseil, de mon secrétaire, John A. Jordan, écuyer, avocat, de Montréal, des dits John M. Holmes et Henry M. Wait, je fis connaître le but de ma commission et ordonnai aux dits John M. Holmes et Henry M. Wait de produire des témoins à l'appui de leurs accusations, et sur ce, les personnes suivantes comparurent et furent dûment assermentées et interrogées, savoir :

|                      |           |          |
|----------------------|-----------|----------|
| Florence Wait,       | - - - - - | (No. 1.) |
| Sarah M. Holmes,     | - - - - - | (No. 2.) |
| Sarah Dunn,          | - - - - - | (No. 4.) |
| Jefferson Zimmerman, | - - - - - | (No. 5.) |

Les plaignants ayant déclaré n'avoir pas d'autres témoins à faire entendre à l'appui de leurs accusations, M. Dickson appela les personnes suivantes, qui furent dûment assermentées et interrogées, savoir :

|                       |           |          |
|-----------------------|-----------|----------|
| Huntley B. MacKay,    | - - - - - | (No. 6.) |
| Robert Dickson Mayne, | - - - - - | (No. 7.) |
| Jane Allan            | - - - - - | (No. 8.) |
| Sarah M. Holmes,      | - - - - - | (No. 9.) |

M. Dickson ayant déclaré n'avoir plus de témoignages à produire, Henry M. Wait fut assermenté et interrogé pour la contre-réplique, et aucun autre témoin n'étant appelé, il fut déclaré que l'interrogatoire était clos pour les deux parties : M. Dickson demanda ensuite l'ajournement jusqu'à vendredi matin, le 25 du courant, pour pouvoir préparer et transmettre par écrit un mémoire et des certificats à l'appui de sa défense, demande qui fut accordée comme étant due à un officier public, et aussi par le désir que j'avais de ne pas mêler les deux sujets distincts qui font l'objet de l'enquête dont j'étais chargé.

A l'heure où partent les trains, il m'était impossible, en partant de Montréal le matin, d'arriver le même jour à l'Isle-aux-Noix à temps pour continuer mes travaux, et j'ai dû me remettre en route pour l'Isle-aux-Noix jeudi l'après-midi, le 24 novembre, afin d'être rendu là à temps pour commencer les travaux le lendemain matin.

Vendredi matin, le 25, le mémoire de M. Dickson fut produit ; il est annexé au présent rapport sous le No. 10. Les divers certificats et lettres produits en même temps par M. Dickson, sont renfermés (afin qu'ils puissent lui être plus commodément remis) dans l'enveloppe scellée qui accompagne ce rapport et qui a pour inscription : *Documents produits par M. Dickson.*

Je procédai ensuite au sujet plus général de l'enquête : la régie et administration de la prison de réforme ; et à part de l'examen minutieux de chaque partie de l'établissement que j'avais fait en personne précédemment et toutes les fois que j'en eus l'occasion, j'ai interrogé sous serment tous les officiers de l'institutions, ainsi que quelques autres personnes dont ces témoins firent mention.

Toutes ces dépositions, ainsi que les différents mémoires et rapports produits en même temps, sont annexées au rapport comme suit :—

|                                    |           |    |
|------------------------------------|-----------|----|
| H. B. Mackay, sous-préfet          | - - - - - | 11 |
| Robert Dickson Mayne, Econome      | - - - - - | 12 |
| John Lynch, Garde                  | - - - - - | 13 |
| M. Racicot, Garde                  | - - - - - | 14 |
| John Entwistle, Garde              | - - - - - | 15 |
| Benjamin Holmes, Garde de nuit     | - - - - - | 16 |
| Henry M. Wait, Garde               | - - - - - | 17 |
| William Dickson, Fermier           | - - - - - | 18 |
| Rév. M. Prevost, aumônier C. R.    | - - - - - | 19 |
| Rév. M. Allan, aumônier protestant | - - - - - | 20 |



|                          |           |    |
|--------------------------|-----------|----|
| John M. Holmes, Ex-Garde | - - - - - | 21 |
| Moise Cheffre, do        | - - - - - | 22 |
| John Johnson, détenu     | - - - - - | 23 |
| William Shaw, do         | - - - - - | 24 |
| Lydia Francis, do        | - - - - - | 25 |
| Mary Downes, do          | - - - - - | 26 |
| Andrew Dickson, préfet   | - - - - - | 27 |

Ayant indiqué la preuve sur laquelle est assis mon jugement dans les différentes matières dont j'avais à m'occuper, je vais maintenant faire l'exposé des conclusions auxquelles j'en suis venu à l'égard de chacune d'elles.

#### ACCUSATIONS PRINCIPALES.

Les accusations principales établissent que du 11 novembre 1858 au 20 mai 1859, Mme. Florence Wait a été matrone de la prison de réforme du Bas-Canada. Que durant cette période, M. Dickson, le préfet de cette institution, essaya de la séduire, ainsi que sa sœur, mademoiselle Sarah J. Holmes, qui habite l'isle où la prison est située, et dont John M. Holmes, un des gardes de la prison, est le père.

Ces accusations ne comportent pas d'offenses appartenant à la catégorie du rapt ou des tentatives de rapt, car le non consentement de la femme constituerait essentiellement cette offense; elles impliquent, au contraire, la mauvaise conduite du préfet à l'égard de personnes plus ou moins sous son contrôle, et dont le consentement présumé ou réel, bien loin de diminuer l'offense, l'eût rendue plus facile.

Madame Wait et sa sœur, mademoiselle Holmes ont indiqué avec précision le temps, le lieu et les détails du fait, et dans aucun de ces cas, leurs assertions ne sont détruites, ni par le témoignage de M. Dickson, ni par les remarques qu'il a faites pour se défendre; ces assertions sont au contraire confirmées sur tous les points importants, aussi bien par les témoignages rendus à leur appui que par ceux entendus pour la défense.

Il est à propos de faire remarquer ici que la plus ample liberté a été laissée à M. Dickson et à son conseil de contre-interroger les témoins; privilège dont ils ont largement usé, avec cette seule restriction qu'ils devaient faire leurs questions par l'intermédiaire du commissaire. Disons aussi qu'un ajournement de près d'une semaine a été accordé à M. Dickson, pour qu'il préparât un mémoire de sa défense; mais après le plus minutieux examen de tous ce qu'il a avancé, je n'ai rien trouvé qui détruisit en expliquant les assertions de ses accusateurs. Bien qu'il soit évident que les documents transmis par M. Dickson ne sont que la simple expression de la partialité de personnes de ses amis, lesquelles n'avaient eu aucune occasion de voir les témoignages, je n'ai pas cru devoir refuser de les admettre.

L'on ne peut raisonnablement supposer que madame Wait ait voulu se venger parce qu'elle a été congédiée, car il est clairement établi que, bien loin d'en éprouver du désappointement, elle se proposait de quitter l'institution. Durant l'hiver elle avait informé sa mère de son intention à ce sujet. L'on ne peut non plus conjecturer quel motif, autre que celui du droit et de la justice, a pu porter son mari ou son père à se plaindre, quand l'un a continué jusqu'à présent à servir comme garde de l'institution, et que l'autre n'a été renvoyé de son emploi que trois mois après l'accusation, tandis que, d'un autre côté, l'on peut aisément supposer que la prudence et la délicatesse ordinaires ont pu empêcher une jeune femme mariée, sachant qu'elle l'exaspérerait, et qu'il en serait de même quant aux parents de sa sœur, de faire connaître à son mari les propositions outrageantes dont elle avait été l'objet, et cela jusqu'au moment où, ainsi qu'il appert des témoignages, un simple accident ait fait tout connaître. Il est à remarquer aussi que durant tout le temps que ces faits restèrent inconnus, madame Wait, son mari et son père étaient employés à la prison, et que tous dépendaient plus ou moins de M. Dickson pour gagner leur vie.

Je ne vois pas, toutefois, que le consentement des jeunes femmes—qui peut être présumé par le fait qu'elles n'ont pas informé plutôt le mari et leur père des tentatives dont elles étaient l'objet, puisse dans le présent cas affecter la position de M. Dickson, qui, ainsi que je l'ai déjà dit, est accusé d'avoir manqué à son devoir comme officier public, manque-

ment dont il serait, (*ceteris paribus*,) également coupable, qu'elles y eussent ou non consenti.

En temps convenable et durant l'investigation, M. Dickson fut dûment informé par moi que tout témoignage serait admis contre la véracité de ces deux femmes qui ont témoigné sous serment, mais nulle preuve de ce genre n'a été produite.

Sous ces circonstances, j'en suis venu à la pénible conclusion que le dit Andrew Dickson est coupable du fait dont l'accusent John M. Holmes et Henry M. Wait, et je fais rapport dans ce sens.

#### RÉGIE ET ADMINISTRATION DE LA PRISON DE RÉFORME.

Les témoignages ci-joints, y compris les rapports des différents officiers et les statistiques de la prison m'exemptent de faire rapport bien au long sur cette partie de l'enquête, mais il est tout de même à propos que je fasse l'exposé des conclusions auxquelles m'a mené cette partie de ma commission.

I. Je pense que le préfet a déployé beaucoup de zèle et d'énergie, et qu'il a apporté une grande économie dans l'administration de la première prison de réforme établie dans le Bas-Canada, et cela en dépit de certaines difficultés.

Le rapport coté E, joint au témoignage de M. William Dickson, le fermier de l'institution, fera suffisamment connaître la quantité et la valeur des produits agricoles récoltés sur la terre dépendante de la prison; et dans quelques autres rapports aussi, je me sens heureux de pouvoir faire mention, d'après mon propre examen, de l'efficacité de la direction active du préfet à l'égard des affaires générales et extérieures de l'institution.

II. Quant aux vêtements et au régime alimentaire, il paraît qu'on y a suffisamment pourvu, et peu ou point de plaintes se font entendre à ce sujet. L'aumônier protestant, et un ou deux autres témoins paraissent trouver insuffisante la quantité des aliments du déjeuner. Sur ce point comme sur celui du régime alimentaire, je ne puis émettre d'opinion, et je me contenterai de dire qu'après avoir examiné plusieurs fois les aliments du dîner et du souper, j'ai trouvé ceux du dîner excellents et ceux du souper en quantité au moins suffisante; mais, pour ce qui est du déjeuner, composé des aliments indiqués dans le rapport D, annexé au témoignage de Robert D. Mayne, il se peut qu'il soit—comme il est aussi possible qu'il ne le soit pas sous d'autres rapports—tout ce qu'il faut pour des enfants qui grandissent, et qui, pour la plupart, sont occupés tout le jour aux travaux des champs. C'est là une question qui doit être décidée par des personnes plus que moi compétentes; mais pour ce qui est de la quantité, je n'hésite pas à me prononcer sur sa suffisance.

III. La santé des détenus n'a heureusement pas souffert, bien que les dortoirs soient construits et disposés de manière à donner lieu à des appréhensions sous cet important rapport, surtout si quelque maladie contagieuse venait à surgir. Sur ce point, je dois observer qu'il n'y a pas d'officier médical domicilié, ni de bâtisse à part propre à servir d'infirmier.

VI. Le sujet des châtimens réuni à celui du traitement des prisonniers, administrés par différents officiers, a été l'objet de ma plus sérieuse attention. En consultant les témoignages, il est impossible de nier qu'il a été infligé des punitions d'une grande sévérité, à de véritables enfants—dans quelques cas, et, dans un autre, à un idiot reconnu alors comme tel.

À mon arrivée sur les lieux, les bruits qui couraient à ce sujet me rendirent particulièrement attentif quant aux témoignages sur ce point, et en vue de l'inévitable infraction à la discipline qui devait résulter en interrogeant tous les détenus, j'ai exercé ma discrétion en n'examinant que ceux qui m'étaient indiqués par les officiers de la prison. Ils ont assez témoigné cependant, pour me convaincre qu'il s'est passé plus d'une fois des scènes des plus révoltantes lors de l'infligence de châtimens corporels, scènes qui, dans une prison de réforme, doivent probablement produire un effet tout contraire à celui que la législature a eu en vue en établissant cette institution, et qui, d'après le témoignage de M. Chaffre, produisit une fois presque une mutinerie.

V. À part des châtimens corporels infligés sur l'ordre du préfet, le traitement des détenus réfractaires a été un des points importants de l'enquête.

---

Dans deux cas, ceux de Lydia Francis et Mary Downes, la conduite et le langage du préfet ont certainement été caractérisés par une violence et une intempérance inutiles; et en d'autres occasions, il a fait preuve de la même inconduite, laquelle nuisait également à son influence comme officier et au but de l'institution.

Bien que les deux sujets de l'enquête dont le gouvernement m'a chargé soient en eux-mêmes distincts, il est un cas, cependant, où ils sont nécessairement liés. Les accusations proférées par MM. Holmes et Wait, commentées comme elles ont naturellement dû l'être par un cercle isolé manquant de sujets de conversation plus dignes, ont diminué l'influence et l'autorité du préfet au point d'en faire presque un officier inutile. Il va sans dire que ça été un malheur pour cet officier que quelque inspecteur n'eût pas l'autorité de s'enquérir de ces accusations au premier abord, ou de faire quelque règlement qui aurait pu l'empêcher d'agir avec la sévérité à laquelle il disait avoir été forcé de recourir à défaut de tel règlement; mais étant obligé de faire rapport des faits tels qu'ils existaient, je dois signaler, indépendamment de leurs causes possibles, les mauvais effets produits en quelques cas par l'inconduite du préfet et par les rumeurs suscitées par ses tentatives pour séduire la matrone de l'institution et sa sœur.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,)

F. G. JOHNSON.

Montréal, 3 décembre 1859.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, les témoignages, etc., annexés à ce rapport, ne sont pas imprimés.]

---

No. 25.

**RÉPONSE**

A une adresse du 4 courant, demandant un état détaillé de tous les deniers dépensés pour l'amélioration de la rivière 'Thames,' depuis le 1er janvier 1857, et copie de toutes les soumissions (s'il en est) reçues pour l'exécution des travaux ou aucune partie d'iceux, et des contrats passés pour l'exécution des dits travaux.

Par ordre,

C. ALLEYN,  
*Secrétaire.*BUREAU DU SECRETAIRE,  
Québec, 24 avril 1861.

No. 26.

**RÉPONSE**

A une adresse de l'Assemblée Législative du 22 avril 1861, pour un état de la dépense du Fonds d'amélioration, comté de Wellington, du 1er janvier 1856 au 31 décembre 1860.

Par ordre,

C. ALLEYN,  
*Secrétaire.*BUREAU DU SECRETAIRE,  
Québec, 2 Mai, 1861.

[Conformément à la recommandation du comité conjoint des impressions, ces États ne sont pas imprimés.]

## RÉPONSE

(En partie) A une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 2 ultimo, demandant à Son Excellence de faire mettre devant la Chambre "un état par les greffiers de la paix pour chaque comté ou union de comtés du Haut-Canada, indiquant :"

- " 1<sup>o</sup>. Le nombre de municipalités dans le comté ou l'union de comtés ;
- " 2<sup>o</sup>. Le nombre de personnes rapportées en 1860 des dites municipalités comme tenues de servir comme jurés en 1861."
- " 3<sup>o</sup> Le nombre de membres du bureau de comté présents lors du choix des jurés en 1860."
- " 4<sup>o</sup>. Le nombre de personnes dans chaque division choisies en 1860 par le bureau d'électeurs de comté pour servir comme jurés en 1861 ;"
- " 5<sup>o</sup>. Le nombre de jours que le bureau de comté a pris pour faire son choix en 1860 ; aussi, un état par le trésorier de chaque comté ou union de comtés, dans le Haut-Canada, indiquant le montant payé respectivement au greffier de la paix, au shérif, au bureau des électeurs de comté, et au crieur, pour services en exécution de la loi du jury pour l'année 1860 ; et aussi, un état par le greffier de chaque municipalité, dans les comtés de Norfolk, Middlesex, Brant, Oxford, et Wentworth, indiquant :
- " 1<sup>o</sup>. Le nombre d'électeurs de jurés présents quand des élections de jurés ont eu lieu pour 1860."
- " 2<sup>o</sup>. Le montant payé par la municipalité aux électeurs de jurés pour services en exécution de la loi du jury pour chacune des années 1859 et 1860.

Par ordre,

C. ALLEYN,

*Secrétaire.*

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Québec, 3 Mai 1861.

SOMMAIRE d'une réponse à des adresses datées, l'une du 7 mars 1861, et l'autre du 2 les municipalités de chaque comté ou union de comtés dans le Haut-Canada, comme cation des dépenses faites en 1859 et 1860 par les bureaux de comté en vertu de la

CHOIX DES JUGES.

| NOMS DES COMTES OU UNION DE COMTES.    | No. des Municipalités. | Nombre de personnes rap- portées en 1859 par les municipalités comme ju- rés pour 1860. | Pour 1861, les mêmes que pour 1860. | No. de personnes choisies en 1859 comme jurés choi- sis pour 1860 par le bureau des écheurs de comté. |         |         |         |        | Pour 1861, les mêmes que pour 1860. | Nombre d'écheurs présents lors du choix en 1859. |
|--|------------------------|---|-------------------------------------|---|---------|---------|---------|--------|-------------------------------------|--|
|  |                        |   |                                     | 1re Division.   | 2me do. | 3me do. | 4me do. | Total. |                                     |  |
| 1 Brant .....                          | 12                     | 669   | 796                                 | 48  | 96      | 144     | 288     | 576    | 579                                 | 4  |
| 2 Carleton .....                       | 12                     | 1270  | 1504                                | 38  | 64      | 96      | 216     | 414    | 414                                 | 4  |
| 3 Elgin .....                          | 9                      | 1263  | 1345                                | 48  | 96      | 144     | 288     | 576    | 576                                 | 11   |
| 4 Essex .....                          | 12                     | 793   | 801                                 | 48  | 96      | 144     | 288     | 576    | 576                                 | 5  |
| 5 Frontenac, Lennox et Addington ..... | 29                     | 2733  | 2296                                | 48  | 96      | 144     | 288     | 576    | 576                                 | 18   |
| 6 Grey .....                           | 12                     | 1524  | 1547                                | 38  | 64      | 96      | 216     | 414    | 1547                                | 6  |
| 7 Haldimand .....                      | 10                     | 1186  | 1111                                | 48  | 96      | 144     | 288     | 576    | 576                                 | 6  |
| 8 Halton .....                         | 6                      | 999   | .....                               | 38  | 64      | 96      | 216     | 414    | .....                               | 5  |
| 9 Hastings .....                       | 13                     | 1562  | 1845                                | 38  | 64      | 96      | 216     | 414    | 576                                 | 4  |
| 10 Huron et Bruce... { .....           | 19                     | 2614  | 2609                                | 38  | 58      | 94      | 199     | 389    | .....                               | 5  |
| 11 Kent .....                          | 15                     | 1298  | 1552                                | 10  | 38      | 50      | 89      | 187    | 576                                 | 5  |
| 12 Lambton .....                       | 11                     | 1113  | 1060                                | 38  | 64      | 96      | 216     | 414    | .....                               | 12   |
| 13 Lanark et Renfrew .....             | 26                     | 1082  | 858                                 | 48  | 96      | 144     | 288     | 576    | 576                                 | 3  |
| 14 Leeds et Grenville.....             | 26                     | 2081  | 2089                                | 48  | 96      | 144     | 288     | 576    | 576                                 | 7  |
| 15 Lincoln .....                       | 17                     | 1696  | 1987                                | 48  | 96      | 144     | 288     | 576    | 576                                 | 5  |
| 16 Middlesex .....                     | 9                      | 1184  | .....                               | .....   | .....   | .....   | 1471    | 578    | .....                               | 4  |
| 17 Norfolk .....                       | 14                     | 1835  | 1530                                | 56  | 108     | 144     | 287     | 595    | 588                                 | 15   |
| 18 Northumberland et Durham.....       | 8                      | 830   | 870                                 | 48  | 96      | 144     | 288     | 576    | 576                                 | 5  |
| 19 Ontario .....                       | 21                     | 2670  | 2543                                | .....   | .....   | .....   | 456     | 456    | .....                               | 5  |
| 20 Oxford ... ..                       | 13                     | 1217  | 1315                                | 48  | 96      | 144     | 288     | 576    | 576                                 | 6  |
| 21 Perth .....                         | 14                     | 1724  | 1756                                | 48  | 96      | 144     | 288     | 576    | 576                                 | 6  |
| 22 Peterborough et Victoria.....       | 5                      | 1295  | 1717                                | 48  | 96      | 144     | 288     | 576    | 867                                 | 4  |
| 23 Prescott et Russell .....           | 26                     | 1636  | 1849                                | .....   | .....   | .....   | 504     | 576    | .....                               | 7  |
| 24 Prince Edward .....                 | 12                     | 813   | 823                                 | 38  | 64      | 96      | 216     | 414    | 414                                 | 5  |
| 25 Simcoe .....                        | 7                      | 953   | 928                                 | 38  | 64      | 96      | 216     | 414    | 408                                 | 12   |
| 26 Stormont, Dundas et Glengary .....  | 19                     | 1499  | 1473                                | 48  | 96      | 144     | 288     | 576    | 576                                 | 6  |
| 7 Waterloo .....                       | 14                     | 1819  | 1885                                | 48  | 96      | 144     | 288     | 576    | 576                                 | 5  |
| 28 Welland .....                       | 11                     | 1034  | 1337                                | 48  | 96      | 144     | 288     | 576    | 576                                 | 6  |
| 29 Wellington .....                    | 13                     | 734   | 846                                 | 48  | 96      | 144     | 288     | 576    | 576                                 | 5  |
| 30 Wentworth .....                     | 16                     | 2312  | 2263                                | .....   | .....   | .....   | 888     | 576    | .....                               | 6  |
| 31 York et Peel.....                   | 10                     | 1784  | 1966                                | 48  | 96      | 144     | 288     | 576    | 576                                 | 2  |
|  | 20                     | 3785  | .....                               | .....   | .....   | .....   | 768     | .....  | .....                               | 4  |

\* HALDIMAND—Aucun compte n'a été présenté par le shérif pour 1859 ou 2860, en conséquence d'un pro-  
 † MIDDLESEX—\$245 payées au greffier de la paix pour le 1er semestre de 1860,—le compte de l'année der-

avril 1861, demandant des états du nombre de noms inscrits en 1859 et 1860 par étant ceux de personnes devant servir comme jurés en 1860 et 1861—avec indica- loi du jury.

DÉPENSES.

| Le même en 1860. | No. de jours pris par le bu- reau de comté pour choi- sir les jurés en 1859. | No. de jours en 1860. | MONTANT PAYÉ AUX GREFFIERS DE LA PAIX POUR SERVICES EN VERTU DE LA LOI DU JURY, 1859. |  |  |   |  |   |   |   |       |      |
|------------------|--|-----------------------|---|--|--|---|--|---|---|---|-------|------|
|                  |  |                       | Montant payé aux greffiers de la paix pour services en vertu de la loi du jury, 1859. | Montant payé pour le même service en 1860. | Montant payé aux shérifs pour services en vertu de la loi du jury, 1859. | Montant payé pour les mêmes services en 1860. | Montant payé au bureau des écheurs de comté, pour services en vertu de la loi du jury, 1859. | Montant payé pour les mêmes services en 1860. | Montant payé aux créanciers pour services en vertu de la loi du jury, 1859. | Montant payé pour les mêmes services en 1860. |       |      |
| 4                | 7  | 2                     | \$ 204  | \$ 204                                     | \$ 594   | \$ 432  | \$ 28  | \$ 20   | \$ 9  | \$ 9  | \$ 9  | \$ 9 |
| 4                | 5  | 6                     | 379   | 227  | 485  | 530   | 88   | 96  | 91  | 6   | 6     | 6    |
| 11               | 3  | 4                     | 110   | 424  | 305  | 468   | 256  | 266   | 266   | 9   | 9     | 9    |
| 28               | 4  | 4                     | 240   | 202  | 333  | 369   | 48   | 76  | 10  | 9   | 18    |      |
| 6                | 5  | 5                     | 327   | 305  | 730  | 803   | 280  | 280   | 10  | 9   | 9     |      |
| 8                | 5  | 3                     | 272   | 350  | 951  | 547   | 120  | 136   | 6   | 7   | 7     |      |
| .....            | 5  | .....                 | 157   | 264  | *  | *   | 204  | 232   | 9   | 9   | 9     |      |
| 4                | 5  | 4                     | 206   | 254  | 473  | 455   | 84   | 88  | 10  | 7   | 7     |      |
| 5                | 12   | 7                     | 236   | 190  | 507  | 491   | 90   | 80  | 8   | 10  | 10    |      |
| 14               | 4  | 4                     | 449   | 468  | 683  | 1020  | 236  | 140   | 9   | 9   | 9     |      |
| 4                | 7  | 5                     | 240   | 288  | 502  | 530   | 182  | 252   | 6   | 9   | 9     |      |
| 9                | 14   | 14                    | 207   | 210  | 531  | 416   | 96   | 80  | 12  | 28  | 28    |      |
| 5                | 4  | 4                     | 283   | 294  | 1650   | 1486  | 416  | 516   | 37  | 37  | 37    |      |
| 4                | 4  | 4                     | 269   | 292  | 694  | 266   | 80   | 72  | 9   | 9   | 9     |      |
| 15               | 10   | 2                     | 141   | 271  | 269  | 543   | 32   | 32  | 9   | 13  | 13    |      |
| 5                | 2  | 2                     | 295   | †  | 917  | †932  | 288  | 276   | 9   | 9   | 9     |      |
| 6                | 3  | 3                     | 229   | 320  | 490  | 528   | 56   | 28  | 9   | 21  | 21    |      |
| 7                | 5  | 5                     | 263   | 475  | 1367   | 598   | 40   | 72  | .....   | .....   | ..... |      |
| 8                | 7  | 7                     | 174   | 185  | 624  | 550   | 128  | 248   | 25  | 22  | 22    |      |
| 5                | 6  | 5                     | 236   | 277  | 263  | 356   | 132  | 168   | 12  | 12  | 12    |      |
| 8                | 3  | 3                     | .....   | 228  | .....  | 705   | 88   | 120   | 9   | 9   | 9     |      |
| 5                | 6  | 6                     | 320   | 969  | 725  | 934   | 84   | 96  | 23  | 82  | 82    |      |
| 13               | 2  | 2                     | 285   | 124  | 433  | 463   | 132  | 112   | 20  | 17  | 17    |      |
| 7                | 5  | 5                     | 219   | 219  | 419  | 360   | 96   | 112   | 62  | 16  | 16    |      |
| 4                | 3  | 3                     | 570   | 489  | 939  | 1047  | 76   | 72  | 36  | 59  | 59    |      |
| 9                | 5  | 5                     | 228   | 251  | 286  | 915   | 44   | 92  | 9   | 9   | 9     |      |
| 4                | 5  | 5                     | 399   | 401  | 450  | 469   | 112  | 204   | 9   | 9   | 9     |      |
| 5                | 4  | 4                     | 200   | 161  | 621  | 600   | 44   | 72  | 6   | 6   | 6     |      |
| 13               | 10   | 8                     | 386   | 315  | 893  | 565   | 80   | 38  | 9   | 9   | 9     |      |
| .....            | 7  | 4                     | 445   | 687  | 545  | 929   | 245  | 284   | 9   | 41  | 41    |      |
|                  |  |                       | 872   | 793  | 1061   | 646   | 164  | 112   | 24  | 24  | 24    |      |

cès entre lui et le conseil de comté relativement à ses honoraires.  
 nière n'a pas encore été rendu.

SOMMAIRE d'une réponse à une adresse en date du 2 avril 1861, demandant un état du nombre des éligibles présents en 1860, et le montant payé aux éligibles de jurés pour chacune des années 1859 et 1860, dans chaque municipalité des comtés de Brant Wentworth, Norfolk, Middlesex et Oxford.

|                            | Nombre d'éligibles présents pour faire le choix des jurés en 1860. | Montant payé aux éligibles pour services en 1859. |      | Montant payé aux éligibles pour services en 1860. |      |                            | Nombre d'éligibles présents pour faire le choix des jurés en 1860. | Montant payé aux éligibles pour services en 1859. |      | Montant payé aux éligibles pour services en 1860. |      |
|----------------------------|--|---|------|---|------|----------------------------|--|---|------|---|------|
|                            |  | \$  | cts. | \$  | cts. |                            |  | \$  | cts. | \$  | cts. |
| <i>Comté de Brant.</i>     |  |   |      |   |      | <i>Comté de Middlesex.</i> |  |   |      |   |      |
| Dumfries .....             | 4  | 8   | 50   | 8   | 50   | Strathroy Village.....     | 5  |   |      | 6   | 25   |
| Burford .....              | 4  | 12  | 00   | 12  | 00   | Adelaïde .....             | 3  | 10  | 00   | 6   | 25   |
| Oakland .....              | 3  | 6   | 00   | 6   | 00   | Carradoc .....             | 3  | 11  | 50   | 11  | 50   |
| Ville de Brantford.....    | 2  | 48  | 00   | 48  | 00   | Delaware .....             | 3  | 6   | 00   | 8   | 00   |
| Village de Paris.....      | 2  | 20  | 00   | 20  | 00   | Dorchester Nord.....       | 2  | 10  | 00   | 10  | 00   |
| Township de Brantford...   | 6  | 24  | 00   | 24  | 00   | Ekfrid .....               | 3  | 14  | 00   | 14  | 00   |
|                            |  | 118   | 50   | 118   | 50   | Lobo .....                 | 3  | 7   | 00   | 7   | 00   |
|                            |  |   |      |   |      | Township de London....     | 7  | rien  |      | rien  |      |
| <i>Comté de Wentworth.</i> |  |   |      |   |      | <i>Cé d'Oxford.</i>        |  |   |      |   |      |
| Binbrook .....             | 3  | 6   | 00   | 6   | 00   | Metcalfe .....             | 3  | 9   | 00   | 9   | 00   |
| Flamboro Est .....         | 4  | 13  | 00   | 13  | 00   | Mosa .....                 | 3  | 14  | 00   | 14  | 00   |
| Flamboro Ouest.....        | 7  | 14  | 00   | 22  | 00   | Nissouri Ouest.....        | 3  | 3   | 00   | 3   | 00   |
| Ancaster .....             | 3  | 15  | 00   | 10  | 00   | Westminster.....           | 3  | 13  | 00   | 13  | 00   |
| Glanford .....             | 3  | 6   | 00   | 6   | 00   | Williams Est.....          | 3  | 12  | 00   | 12  | 00   |
| Ville de Dundas.....       | 3  | 36  | 00   | 28  | 00   | Williams Ouest.....        | 3  | 4   | 00   | 4   | 00   |
| Barton .....               | 4  | 8   | 00   | 8   | 00   |                            |  | 118   | 50   | 113   | 50   |
| Saltfleet .....            | 6  | 8   | 00   | 15  | 00   |                            |  |   |      |   |      |
| Beverly.....               | 3  | 28  | 00   | 20  | 00   |                            |  |   |      |   |      |
|                            |  | 134   | 00   | 128   | 00   |                            |  |   |      |   |      |
| <i>Comté de Norfolk.</i>   |  |   |      |   |      |                            |  |   |      |   |      |
| Charlotteville .....       | 3  | 14  | 00   | 14  | 00   | Zorra Est.....             | 3  | 7   | 00   | 7   | 00   |
| Houghton .....             | 3  | 12  | 00   | 12  | 00   | Zorra Ouest.....           | 3  | 8   | 00   | 8   | 00   |
| Middleton .....            | 3  | 8   | 00   | 8   | 00   | Ville de Woodstock.....    | 3  | 12  | 00   | 20  | 00   |
| Woodhouse .....            | 3  | 15  | 00   | 15  | 00   | Oxford Nord.....           | 3  | 4   | 00   | 9   | 00   |
| Walsingham .....           | 4  | 7   | 00   | 7   | 00   | Oxford Ouest.....          | 3  | 8   | 00   | 8   | 00   |
| Townsend .....             | 3  | 12  | 00   | 7   | 00   | Oxford Est.....            | 3  | 10  | 00   | 10  | 00   |
| Windham .....              | 2  | 10  | 00   | 7   | 00   | Norwich Sud .....          | 3  | 6   | 00   | 6   | 00   |
| Ville de Simcoe.....       | 3  |   |      | 2   | 00   | Norwich Nord .....         | 2  | 9   | 00   | 9   | 00   |
|                            |  | 78  | 00   | 72  | 00   | Nissouri Est .....         | 3  | 6   | 00   | 8   | 00   |
|                            |  |   |      |   |      | Village d'Ingersoll .....  | 3  | 21  | 00   | 21  | 00   |
|                            |  |   |      |   |      | Village d'Embros.....      | 2  | rien  |      | rien  |      |
|                            |  |   |      |   |      | Dereham.....               | 3  | 32  | 00   | 36  | 00   |
|                            |  |   |      |   |      | Blenheim .....             | 3  | 8   | 50   | 8   | 50   |
|                            |  |   |      |   |      | Blandford .....            | 5  | 9   | 00   | 11  | 00   |
|                            |  |   |      |   |      |                            |  | 140   | 50   | 161   | 50   |

## RÉPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 3 ult., demandant un "Etat des droits perçus sur le bois dans les comtés d'Essex, Kent et Lambton, en 1859 et 1860 ; l'état devant indiquer le nom de chaque personne qui a payé ces droits, le montant payé par chaque personne et le nom du township."

Par ordre,

C. ALLEYN,  
*Secrétaire.*

BUREAU DU SECRÉTAIRE,  
Québec, 2 mai 1861.

---

---

[Conformément à la recommandation du comité conjoint des impressions, cet Etat n'est pas imprimé.]



## No. 29.

## RÉPONSE

A une adresse du 22 avril 1861, “ pour tous les papiers relatifs à l’exploration et l’entretien d’un chemin s’étendant du Township de “ Brandon ou Joliette, jusqu’à la Rivière Matawin.”

Par ordre,

C. ALLEYN,  
*Secrétaire.*

BUREAU DU SECRÉTAIRE,  
Québec, 6 mai 1861.

---

---

## No. 30.

## RÉPONSE

A une adresse de l’Assemblée Législative, datée du 22 avril 1861, demandant “ copies de tous documents relatifs aux contrats pour la “ construction des Cours et Prisons dans le Bas-Canada.”

Par ordre,

C. ALLEYN,  
*Secrétaire.*

BUREAU DU SECRÉTAIRE,  
Québec, 13 mai 1861.

---

---

[Conformément à la recommandation du comité conjoint des Impressions, ces Etats ne sont pas imprimés.]

# RÉPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, datée le 22 ultimo, et lui demandant de faire mettre devant la chambre copie de tous les documents et de la correspondance relatifs à la réclamation de John Counter, écuyer, contre le département des travaux publics.

Par Ordre,

C. ALLEYN,  
Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,  
Québec, 14 mai 1861.

## *Sommaire des documents relatifs au canal de jonction et à la réclamation de JOHN COUNTER, écuyer, de Kingston.\**

|   | Page. |
|---|-------|
| 1855—7 avril—John Page, 25514—Rapport sur le No. 25041, mémoire de John Counter, demandant à être remboursé, comme caution des ci-devant entrepreneurs du canal de jonction .....   | 5     |
| “ 21 “ —Rapport au conseil, 810—Rapports du commissaire défavorables à la réclamation de John Counter.....  | 10    |
| “ 30 “ —Ordre en conseil, 1343—Un comité rapporte comme inadmissible la réclamation de J. Counter.....  | 11    |
| “ 4 juin—Rapport au conseil, 1343—Le commissaire cite et confirme son premier rapport.....  | 12    |
| 1856—12 avril—John Counter, 31982—annonçant qu'il a pétitionné la législature pour qu'elle nomme un comité chargé d'examiner sa réclamation, et demandant le consentement du commissaire à la nomination de tel comité..... | 12    |
| 1857—1er août—Ordre en conseil, 34181—Renvoyant au commissaire des travaux publics le rapport du comité de la chambre d'assemblée sur la réclamation de J. Counter.....   | 12    |
| “ 19 “ —Rapport au conseil, 1572—H. H. Killaly, sous-commissaire,—défavorable à la réclamation de John Counter.....   | 13    |
| 1859—14 et 16 avril—J. Counter, 40734—au sujet de sa réclamation pour pertes.....   | 14    |
| “ 16 “ —J. Counter, 27894—accusant réception du No. 40734.....  | 14    |
| “ 10 et 11 mai—J. Counter, 40995—demandant qu'il soit fixé un jour pour examiner sa réclamation.  | 14    |
| “ 30 juin—J. Counter, 41543—Transmet des documents au sujet de sa réclamation.....  | 14    |
| “ 24 nov.—J. Counter, 44001—Nouveaux documents—il en indique les particularités et demande que l'on s'occupe aussitôt possible de son affaire.....  | 16    |
| “ 24 et 26 nov.—J. Counter, 44204—Demande que l'on décide sur sa réclamation.....   | 17    |
| 1860—janvier—Commissaire des travaux publics—sur le dos du No. 44204—mémoire sur la réclamation de John Counter.....  | 17    |
| 1861—22 mars—J. Counter—52120—Réitère sa demande d'indemnité pour ses pertes comme caution de MM. Crawford et Milner, entrepreneurs du canal des Iroquois et de jonction .....  | 17    |

\* Ces documents ne doivent pas être imprimés en français.

## REPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative, datée du 3 avril 1861, et demandant un état des primes payées à des pêcheurs canadiens et du nombre de navires qui ont eu droit à ces primes.

Par ordre,

C. ALLEYN,

*Secrétaire.*

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Québec, 16 mai 1861.

Tableau des réclamants (et noms de leurs navires, avec indication du tonnage, etc.,) auxquels des licences ont été accordées en vertu de l'acte 22 Vict., chap. 86, et qui demandent des primes de pêche en conformité du dit acte depuis sa passation le 16 août 1858, distinction faite entre les réclamations réglées et non réglées —transmis en réponse à une adresse de l'Assemblée Législative du 3 avril 1861.

| Année. | Nom du réclamant, maître ou propriétaire. | Nom du navire.  | De quel port.       | Tonnage. | No. d'hommes. | No. de mois. | Taux par mois. | Montant. | Nom du percepteur qui a donné la licence. | Quantité et description de poisson et d'huile, etc., etc.   | Remarques.  |
|--------|---|-----------------|---------------------|----------|---------------|--------------|----------------|----------|---|---|-------------|
| 1859   | David Baird et J. LeRoy.                  | The May Flower. | Gaspé.              | 34       | 9             | 3            | 0 15           | 0 25     | J. C. Belleau                             | 404 qtx. d. mor.—12 bis. d'huile de   | Réglée.     |
| "      | J. W. Osceah.                             | Highland Jane   | do                  | 64       | 15            | 3½           | 0 17           | 6 66     | do  | 160 bis. d'huile de baleine.  | do          |
| "      | W. Honour et J. Millar.                   | do              | do                  | 45       | 16            | 4            | 1 0            | 6 45     | do  | 167 do  | do          |
| "      | Charles Stewart.                          | John Stewart.   | do                  | 76       | 15            | 4            | 1 0            | 6 76     | do  | 283 do  | do          |
| "      | W. et R. Baker.                           | Rambler         | do                  | 51       | 15            | 3            | 0 15           | 0 33     | do  | 360 do  | do          |
| "      | L. et F. Kennedy.                         | Temperance      | do                  | 56       | 10            | 3            | 0 15           | 0 42     | do  | 95 bis. de harengs, 259 quintaux de morue, 8 bis d'huile de morue                                   | do          |
| "      | Thomas et H. Suddard.                     | Violet.         | do                  | 39       | 15            | 3            | 0 15           | 0 29     | do  | 221 bis. d'huile de baleine.  | do          |
| "      | E. et J. Quigley.                         | North Star      | do                  | 29       | 8             | 3            | 0 15           | 0 21     | do  | 100 b. saum. 100b. mor. 3b. d'h. do   | Non réglée. |
| "      | E. et A. Arsineau                         | Mary Ann        | do                  | 40       | 10            | 4            | 1 0            | 6 40     | do  | Pas de rapport.   | do          |
| "      | W. et J.-T. Adair.                        | Coleraine       | do                  | 40       | 9             | 3½           | 0 17           | 6 45     | do  | 230 qtx. de morue, 25 b. d'huile de baleine, 8b. d'h. d. mor., 24b. d. harengs, 16 bis. de saumons. | do          |
| "      | J. et W. Annetie et Cie.                  | Defiance        | do                  | 65       | 15            | 3            | 0 15           | 0 48     | do  | 127 bis. d'huile de baleine.  | do          |
| "      | J. Burns.                                 | Joseph Howe     | Québec              | 49       | 9             | 3            | 0 15           | 0 56     | do  | Pas de rapport.   | Réglée.     |
| "      | John Roberts.                             | St. Ignace      | Gaspé.              | 37       | 18            | 3            | 0 15           | 0 27     | do  | 176 b. de harengs, 207 qtx. d. mor.   | Non réglée. |
| "      | Joseph Tripp.                             | Administration  | do                  | 46       | 15            | 3            | 0 15           | 0 54     | do  | 175 bris. d'huile de baleine  | Réglée.     |
| "      | Frederick et A. Coffin.                   | Perseverance    | do                  | 69       | 15            | 3            | 0 15           | 0 51     | do  | 67 bris do  | do          |
| "      | John et W. Ross.                          | Britannia       | do                  | 67       | 12            | 3            | 0 15           | 0 50     | do  | 561 qtx. de mor. 22 bis. d'huile de   | do          |
| "      | S. et Hugh Walsh.                         | Lord Douglas    | do                  | 58       | 12            | 3            | 0 15           | 0 47     | do  | 300 qtx. d'huile de morue, 9 bis. d'huile de harengs  | do          |
| "      | John et E. Howell.                        | Undaunted       | do                  | 44       | 10            | 3            | 0 15           | 0 53     | do  | 114 bis. de harengs, 139 qtx. de morue, 5 bis. d'huile de morue.                                    | do          |
| "      | A. et L. Courrier.                        | Eugénie         | Ile de la Madeleine | 51       | 11            | 4            | 1 0            | 6 51     | T. J. Fox                                 | Pas de rapport.   | Non réglée. |
| "      | E. P. Mulrooney.                          | Village Belle   | Gaspé               | 40       | 9             | 3            | 0 15           | 0 50     | J. C. Belleau                             | 360 qtx. de morue, 9 bis. d'huile de  | Réglée.     |
| "      | John et P. Davis.                         | Oprey           | do                  | 59       | 15            | 4            | 1 0            | 6 59     | do  | 126 bis. d'huile de baleine.  | do          |
| "      | P. Belliveau.                             | Independence    | Québec              | 62       | 12            | 4            | 0 15           | 0 46     | J. W. Dunscombe                           | Pas de rapport.   | Non réglée. |
| "      | Damien Richard.                           | Onésime         | Iles de la Madel.   | 45       | 10            | 4            | 1 0            | 6 45     | do  | Do  | do          |
| "      | Simon Bourke.                             | Mary Julia      | do                  | 20       | 8             | 4            | 1 0            | 6 20     | T. J. Fox                                 | Do  | Réglée.     |
| "      | Wm. Torreau.                              | Annie           | do                  | 45       | 10            | 4            | 1 0            | 6 45     | do  | Do  | do          |
| "      | Zéphirin Arsineau.                        | Adalena         | do                  | 46       | 10            | 4            | 1 0            | 6 46     | do  | Do  | do          |
| "      | Gabriel et F. Courrier.                   | Victoria        | do                  | 53       | 11            | 4            | 1 0            | 6 53     | do  | Do  | do          |

|                     |                              |                  |                   |    |    |    |      |      |      |                 |   |                                      |
|---------------------|------------------------------|------------------|-------------------|----|----|----|------|------|------|-----------------|---|--------------------------------------|
| "                   | Alexander Courrier.          | Triton           | Iles de la Madel. | 30 | 8  | 3½ | 0 17 | 6 26 | 5 0  | T. J. Fox       | Pas de rapport.   | Réglée.                              |
| "                   | A. Rivrain & Co.             | Ronald           | Québec            | 22 | 12 | 4  | 1 0  | 6 22 | 0    | J. W. Dunscombe | 126 q. de mor. séch. 13 b. de har.                          | Non-réglée.                          |
| "                   | Fabien Arsineau.             | Laura            | do                | 28 | 9  | 3  | 0 15 | 0 56 | 0    | J. J. Fox       | Pas de rapport.   | do                                   |
| "                   | F. Dionne.                   | Emeline          | do                | 36 | 8  | 4  | 1 0  | 6 36 | 0    | J. W. Dunscombe | 300 q. de mor. séch., 150 b. mor. verte,                    | do                                   |
| "                   | Peter Vignault.              | Mary             | Iles de la Madel. | 40 | 11 | 4  | 1 0  | 6 40 | 0    | T. J. Fox       | 8 b. d'huile de morue.                                      | do                                   |
| "                   | Gillie W. Courrier.          | Zélie            | do                | 33 | 9  | 3  | 0 15 | 0 22 | 0    | do              | 250 q. mor. séch., 50 b. de harengs                         | Réglée.                              |
| "                   | Fred. Arsineau & D. Terreau. | Temperance       | do                | 41 | 11 | 4  | 1 0  | 6 41 | 0    | do              | Pas de rapport. [500 loup-martins                           | do                                   |
| "                   | Leurent Jombe.               | Archangel        | do                | 50 | 10 | 3½ | 0 17 | 6 42 | 0    | do              | do  | do                                   |
| "                   | J. Bourdoux.                 | Constance        | do                | 42 | 10 | 3  | 1 0  | 6 42 | 0    | J. W. Dunscombe | 400 bis. de harengs (prime)                                 | do                                   |
| "                   | J. B. Boudreau.              | The Seal         | Iles de la Madel. | 27 | 9  | 3  | 0 15 | 0 20 | 5 0  | T. J. Fox       | Pas de rapport.   | do                                   |
| "                   | Vital A. Vigneault.          | Wide Awake       | Québec            | 49 | 9  | 4  | 1 0  | 6 49 | 0    | P. Fortin       | 210 q. mor. séch., 150 b. de harengs                        | do                                   |
| "                   | J. Roy.                      | Lucia            | do                | 40 | 10 | 3  | 0 15 | 0 36 | 15 0 | J. W. Dunscombe | Pas de rapport. [520 loup-martins                           | do                                   |
| "                   | L. Vigneault.                | Eugénie.         | do                | 51 | 10 | 4  | 1 0  | 6 41 | 0    | P. Fortin       | do  | do                                   |
| "                   | Leonard Bujol.               | Trial            | do                | 29 | 12 | 4  | 1 0  | 6 29 | 0    | J. W. Dunscombe | 279 q. mor. séch., 300 gals. d'huile                        | Non réglée.                          |
| "                   | Denis Gobeil.                | Maria Prudacte.  | do                | 50 | 10 | 3  | 0 15 | 0 37 | 10 0 | do              | do  | Réclamant 6 mois mais réglée pour 4. |
| "                   | George L. Gagnon.            | Pearl            | do                | 54 | 10 | 3½ | 0 17 | 6 47 | 5 0  | do              | 140 b. de mor. verte, 1 b. de saumons, 50 q. de morue sèche | do                                   |
| "                   | N. Simard.                   | Marie Virginie   | do                | 49 | 8  | 3  | 0 15 | 0 30 | 0 0  | do              | 300 q. mor. séch., 200 b. mor. verte,                       | Réglée.                              |
| "                   | A. St. Hilaire.              | Catherine Hunter | do                | 29 | 8  | 4  | 1 0  | 6 29 | 0 0  | do              | 8 b. d'huile de morue.                                      | do                                   |
| "                   | Xavier Boly.                 | Primrose         | do                | 40 | 10 | 3  | 0 15 | 0 30 | 0 0  | do              | 2000 q. mor. séch., 250 do                                  | do                                   |
| "                   | J. George & J. B. Jacques.   | St. Laurent.     | do                | 49 | 10 | 3½ | 1 0  | 6 37 | 6 6  | do              | 650 q. morue sèche, 75 qtx. morue verte                     | do                                   |
| "                   | Germain Dionne.              | Emedine          | do                | 36 | 8  | 4  | 1 0  | 6 36 | 0 0  | do              | 100 b. morue verte, 9 b. d'huile de                         | do                                   |
| "                   | F. et M. Lespérance.         | Eugénie          | do                | 46 | 10 | 4  | 1 0  | 6 46 | 0 0  | do              | 206. d'huile de, 200 b. de harengs,                         | Réglée.                              |
| "                   | F. et M. Lespérance.         | Mary             | do                | 35 | 8  | 4  | 1 0  | 6 35 | 0 0  | do              | 8 b. d'huile de morue.                                      | do                                   |
| "                   | F. X. Jonaas.                | Swift.           | do                | 31 | 8  | 4  | 1 0  | 6 31 | 0 0  | do              | 30 q. mor. séch., 300 b. mor. verte,                        | do                                   |
| "                   | C. Colombe.                  | St. Laurent.     | do                | 33 | 8  | 3½ | 0 17 | 6 28 | 17 6 | do              | 300 qtx. de morue sèche                                     | do                                   |
| "                   | Z. Colombe.                  | Caroline         | do                | 75 | 12 | 3½ | 0 17 | 6 65 | 12 6 | do              | 50 qtx. de morue sèche, 60 bl. de                           | do                                   |
| "                   | H. Tétu.                     | Marie            | do                | 30 | 8  | 3  | 0 15 | 0 22 | 10 0 | do              | harengs, 2 b. d'huile de morue.                             | do                                   |
| "                   | O. Ouellette.                | Maria Victoria   | do                | 58 | 10 | 3  | 0 15 | 0 43 | 5 0  | do              | Pas de rapport.   | do                                   |
| "                   | R. Delaney.                  | Two Brothers.    | do                | 42 | 10 | 4  | 1 0  | 6 42 | 0 0  | do              | 350 b. morue verte, 2 b. d'huile de                         | Non réglée.                          |
| "                   | B. Savard.                   | St. Paul         | do                | 24 | 12 | 3  | 0 15 | 0 60 | 0 0  | do              | 2 b. de saumons, 220 loup-martins                           | Réglée.                              |
| "                   | B. Cimon.                    | F. M. Providence | do                | 33 | 8  | 3  | 0 15 | 0 28 | 15 0 | do              | 350 qtx. de morue   | do                                   |
| Total des paiements |                              |                  |                   |    |    |    |      |      |      | £1833 6s. 0d.   | do  |                                      |

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Québec, Mai 1861.

ANDREW RUSSELL, Sous-Com.

---

---

## REPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, datée le 13 mai courant, le priant de faire mettre devant la Chambre " un état indiquant tous les deniers dus au gouvernement par la compagnie du havre et du chemin de Whitby ; le montant pour lequel les dits chemin et havre ont été vendus ; le montant payé ; le montant (s'il en est) du principal et de l'intérêt échu ; le montant du principal qui reste encore à payer et qui n'est pas encore dû, et le taux de l'intérêt payable sur ce montant ; aussi, toute la correspondance entre le gouvernement et la dite compagnie, ou tout membre ou actionnaire d'icelle, relativement à tout paiement du principal ou de l'intérêt sur le dit contrat, ou aux modifications aux termes et conditions du même contrat."

Par ordre,

C. ALLEYN,  
*Secrétaire.*

Secrétariat Provincial,  
Québec, 17 mai 1861

---

---

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,  
Quebec, 16 Mai 1861.

Monsieur,—Conformément à la demande contenue dans votre lettre du 14 du courant j'ai l'honneur de vous transmettre, pour l'information de l'Assemblée Législative, un état de tous les deniers dus au gouvernement par la compagnie du havre et du chemin de Whitby.

Parmi les archives de ce département, il n'y a aucune correspondance qui a été échangée avec la compagnie ou aucun membre ou actionnaire d'icelle, et rien n'a été changé dans les termes et conditions du contrat.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

E. A. MEREDITH, Ecr.,  
*Sous-Secrétaire,*  
*etc., etc.*

W. WM. DICKINSON,  
*Fais. les fonct. de S.-I. G.*

ÉTAT de tous les deniers dus au gouvernement par la compagnie du chemin et du port de Whitby et des lacs Scugog, Simcoe et Huron pour l'achat du havre de Whitby et du chemin y conduisant, y compris le pont des Narrows, avec indication de la somme pour laquelle les dits havre, chemin, etc., ont été vendus ; du montant payé sur le principal et l'intérêt ; du montant du principal et de l'intérêt dû le 15 avril 1861 ; du nombre et du montant des paiements dus et à échoir, et le taux de l'intérêt payable sur iceux.

| TRAVAUX.  | ACQUÉREUR.   | Date de la vente.   | Montant stipulé. | Intérêt dû sur la vente, jusqu'au 15 Avril 1861. |             | Argent reçu. |             | Total de l'argent reçu. | Montant dû le 15 Avril 1861. |             | Total dû le 15 Avril 1861 | Nombre et montant des paiements à échoir. |
|---|--|---------------------|------------------|--|-------------|--------------|-------------|-------------------------|------------------------------|-------------|---------------------------|---|
|   |  |                     |                  | \$   | cts.        | Intérêt.     | Principal.  |                         | Intérêt.                     | Principal.  |                           |   |
| Le havre de Whitby et le chemin y conduisant, y compris le pont des Narrows ..... | { La compag. des ch. de Fort-Whitby, et des lacs Scugog, Simcoe et Huron.. } | 1850.<br>Oct. 15 .. | \$ 80400 00      | \$ 19344 33                                      | \$ 40312 25 | \$ 16080 00  | \$ 35424 33 | \$ 20967 92             | \$ 20100 00                  | \$ 41067 92 | \$ 44220 00               |   |

NOTE.—D'après les conditions de la vente, le prix d'achat est payable par versements annuels de 5 pour cent, et l'intérêt sur la partie non payée est payable semi-annuellement au taux de 5 pour cent.

W. Wm. DICKINSON,  
Faisant les fonct. de Sous.-I. G.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,  
Québec, 16 mai 1861.